RÉPERTOIRE

DES

CONNAISSANCES USUELLES.

PARIS, IMPRIMERIE DE BETHUNE ET PLON,
RUE DE VAUGIRARD, 36

DICTIONNAIRE

DE LA

CONVERSATION

ET DE LA LECTURE.

Celui qui voit tout abrège tout.
MONTESQUIEU.

TOME XXXVII.



PARIS.

BELIN-MANDAR, LIBRAIRE,

RUE SAINT-ANDRÉ-DES-ARCS, 55

MDCCCXXXVII

DICTIONNAIRE

DE

LA CONVERSATION

ET DE LA LECTURE.

M

MANCHE, en Espagnol *Mancha*, province d'Espagne immortalisée par Cervantes dans son admirable histoire de Don Quichotte. Elle s'étend dans la partie méridionale de la Nouvelle-Castille, sur le plateau central qui se développe ici en plaines immenses, dénuées d'arbres, arrosées par un petit nombre de rivières, que la chaleur brûlante d'une partie de l'année met à sec, et dont l'eau est d'ailleurs à peine potable. Comme dans ces hautes plaines l'arrosement est la base de toute culture, que le manque de bras se fait vivement sentir, il s'ensuit que la misère et la dépopulation montrent de toutes parts leurs têtes hideuses. C'est à peine si l'on recueille assez de blé et d'orge pour la consommation; mais la récolte du vin y est si abondante que l'on en expédie tous les ans à Madrid plusieurs milliers d'arrobes. Almagro forme avec Manzanarès et Val-de-Pegnas un triangle dont la surface produit l'excellent vin de la Manche. L'huile, le safran, le chanvre, sont assez cultivés. On mène aussi en Portugal et dans les provinces voisines une bonne partie de mulets et de mules de race superbe que l'on y élève. Au nord et au midi s'élèvent des montagnes couvertes dans quelques parties de belles forêts, et qui offrent, comme celles de toute la Péninsule, de grandes richesses métalliques. Vers le sud-est sont les abondantes mines de Calamine, de Riopar; au sud-ouest, les fameuses mines d'Almaden, tellement riches qu'elles peuvent donner 20,000 quintaux de mercure par an. Sur une surface de près de deux millions d'hectares, cette province ne compte que 200 à 250,000 habitants. — Ils s'adonnent à l'éducation du bétail, des porcs et des abeilles, à celle de mulets et d'ânes d'une fort belle race, et de moutons qui donnent une laine fine. L'agriculture occupe une partie de leur temps, ainsi que la fabrication de lainages communs, de toiles et de savon, articles qui, réunis aux produits de leurs travaux agricoles, sont l'objet d'un commerce assez important. Au physique, ils sont robustes, et au moral, laborieux, très attachés à leurs vieilles habitudes, et surtout à leur ancien costume, et l'inimitable peinture de ce bon Sancho, l'écuyer du chevalier de la triste figure, restera toujours comme un type parfait de leur jovialité et de leur caractère intéressé, car tout est exact dans ce tableau

achevé de Cervantes. En visitant les lieux qu'il a décrits avec tant d'habileté, on reconnaît le coup d'œil scrutateur du génie. On sourit involontairement ou l'on réfléchit, parce que chaque objet rappelle une folie du pauvre chevalier, ou une de ces pensées profondes que laisse souvent échapper sa raison, lorsqu'elle n'est pas sous l'influence de son idée fixe. Là, c'est le Puerto-Lapiche, témoin de son premier exploit; là le Toboso, demeure de l'incomparable maîtresse de son cœur; là plaine de Montiel, où il met fin à l'aventure des moulins à vent; plus loin la montagne Noire, où il accomplit l'admirable pénitence qui doit éterniser son nom; Quitterie, où se célèbrent les fameuses noces de Gamache; la caverne de Montesinos, avec ses murailles, etc. — La province de la Manche, située entre celle de Tolède, au N. et l'Andalousie, au S., a pour chef-lieu Ciudad-Réal. Elle forme, dans la nouvelle division du royaume, le département de Ciudad-Réal et une partie de ceux de Jaen, Chinchilla, Cuença et Tolède.

Lieux principaux. Ciudad-Réal, ville au S. de la Guadiana : on y remarque la grande place et l'hôpital, édifice magnifique dû au cardinal Lorenzana, l'un des derniers archevêques de Tolède. 10,000 hab. — *Almagro*, petite ville avec des fabriques de blonde. 8,000 hab. — *Manzanarès*, près de l'Azuer. 9,000 hab. — *Villanueva-de-los-Infantes*, dans la plaine de Montiel, à une lieue du Jabalen. 7,500 hab. — *Alcaraz*, où l'on voit les ruines magnifiques d'un aqueduc romain. 4,000 hab. — *Val-de-Pegnas*, bourg considérable avec le palais des marquis de Santa-Cruz. 10,000 hab. — *Chiclana*, ville avec 1,800 hab. — *Calatrava*, petite ville sur la Guadiana, le chef-lieu de l'ordre militaire auquel elle donne son nom.

O. MAC CARTHY.

MANCHE (subst. masc.), désigne assez ordinairement la partie par laquelle on prend à la main un outil ou un instrument dont on veut se servir : c'est ainsi que l'on dit également le *manche* d'un couteau, d'une faux, d'une charrue, etc. — On a encore donné le nom de *manche* à la partie d'un gigot par où on le saisit pour le découper. — Dans les instruments de musique à cordes, ce mot *manche* désigne la partie où l'on pose les doigts de la main gauche sur les cordes, pour former les différents tons : cette partie est en même temps celle par où l'instrument se prend. — Figurément, on dit d'une personne qui, soit par découragement, soit par chagrin, soit par dégoût, abandonne une affaire entreprise avec cœur, qu'elle jette le *manche* après la cognée. — On dit également, au figuré, branler au *manche*, pour représenter l'incertitude, l'hésitation de quelqu'un qui recule dans sa résolution. Branler au *manche* signifie encore être menacé de perdre sa fortune, sa place, son état, etc. Cette expression renferme toujours l'idée de doute, d'incertitude. — Si maintenant nous faisons du mot *manche* un substantif féminin, nous lui trouverons plusieurs significations complètement étrangères à celles que nous venons d'exposer. — La *manche*, dans le sens le plus général, est la partie du vêtement qui recouvre le bras. A combien de variations de la mode, à combien de changements insensibles, de révolutions subites, la forme des manches n'a-t-elle point été soumise? combien de variétés de manches les couturières ne comptent-elles point, jusqu'aux *manches* à la vieille, qui viennent, en 1837, menacer de leur exiguité gracieuse le règne de ces *manches* à gigot, si gigantesquement massives, qui semblaient vouloir disputer aux indigents l'entreprise du balayage public, et dans lesquelles les manches de la toge des magistrats et des hommes de loi auraient disparu comme dans autant de gouffres? L'histoire des *manches* de vêtements serait une curieuse histoire : telle est la grandeur de cette tâche d'érudit que nous ne nous sentons point le courage de l'entreprendre. — Plusieurs acceptions proverbiales, populaires ou figurées, ont pris naissance du mot *manche*. Avoir une per-

sonne dans la *manche*, c'est en disposer comme on vent; se faire tirer la *manche*, c'est mettre de la mauvaise volonté à faire une chose à laquelle on est sollicité; voilà une autre paire de *manches*, voilà bien une autre chose! Les joueurs appellent *manches* les divisions d'une partie principale en fractions égales: Celui qui gagne les deux *manches* gagne la partie. Le *Dictionnaire de l'académie* n'a point naturalisé cette acception du mot. — Enfin, les marins appellent *manches* des tuyaux de toile ou de cuir servant de conduits à l'eau, et également des tuyaux de toile de 18 pouces à 2 pieds de diamètre, ayant une ouverture très vaste, et que l'on tourne toujours du côté du vent: ces dernières *manches* servent de ventilateurs sur les navires. U. B.

Manche (Gardes de la), compagnie de vingt-cinq gentilshommes, qui se tenaient de chaque côté du roi dans les cérémonies, et chaque fois qu'il allait à la chapelle; leur consigne était d'avoir toujours les yeux fixés sur le prince; leur uniforme était le même depuis Henri IV: ils portaient pour armes une longue hallebarde à lame damasquinée et frangée d'argent. Ils étaient choisis dans la compagnie écossaise.

Manche (Gentilshommes de la), attachés au service personnel des *enfants de France*, dès qu'ils passaient des mains des femmes à celles des hommes, c'est-à-dire depuis l'âge de sept ans jusqu'à leur majorité. Ils accompagnaient partout le royal enfant: l'étiquette leur défendait de le tenir par la main; il ne leur était permis de le toucher qu'à la manche. C'était un usage emprunté à la cour d'Espagne, ainsi que les *menins*(*v.*), avec cette différence que les gentilshommes de la manche étaient des hommes faits et que les menins étaient des enfants de seigneurs de l'âge du jeune prince et placés près de lui pour le distraire et partager ses premiers amusements. D-y.

MANCHESTER, ville d'Angleterre (*v.* le Supplément de la lettre M).

MANCHON, est une fourrure qu'on porte en hiver pour garantir les mains des atteintes du froid. Ce meuble, d'un usage général parmi nos femmes, était, il y a peu d'années encore, adopté par les hommes. La mode parut un instant repousser les manchons, mais la commodité de cette fourrure l'a bientôt fait reparaître; seulement, nous autres hommes, nous n'avons pas encore osé l'adopter. Les plus beaux manchons sont faits de martes zibelines, de renards bleus, de martes, de petits-gris, etc. Les plumages des oiseaux étrangers ont été aussi mis à contribution: parmi les oiseaux de notre climat, la plume bleue du geai a été employée.—Jadis les cavaliers, et même les militaires, portaient des manchons; ils étaient en général faits de peau de loutre ou de tigre. A l'époque des paniers, aux derniers jours de Louis XIV et sous le règne de Louis XV, il fut du bel air pour les dames de porter un petit chien-lion dans l'intérieur de leurs manchons. On appelait ces chétives et vilaines créatures *chiens de manchons*. J'espère que la mode ne ramènera pas sur les genoux de nos élégantes ces incommodes et sales animaux. — *Mettre le nez dans son manchon* signifie se cacher. Par exemple, tous les jours nos dames disent, en parlant de nous: « Il m'a conté une bêtise; j'ai mis, pour ne pas rire, le nez dans mon manchon. » X.

MANCHOT. Vous avez sans doute vu cette caricature dans laquelle un espiègle gamin de Paris, appuyé sur son établissement de décroteur, crie à deux braves invalides amputés des deux jambes: Faites-vous cirer, messieurs. Eh bien! le manchot est un homme aussi imparfait que ces deux vieux guerriers, mais avec cette différence qu'à lui c'est la main ou le bras qui manque, ou dont il a perdu l'usage. La mutilation que subit celui dont on ampute le bras nous semble devoir lui enlever cette habitude d'agir, cette dextérité qui n'est donnée qu'à des hommes plus entiers que lui, et cependant nous devons constater ici qu'il n'en est souvent rien. Nous avons vu des manchots qui s'habillaient eux-mêmes, faisaient très gentiment le nœud de leur cravate,

louaient de certains instruments qui exigent ordinairement le libre exercice des deux mains et des deux bras, et l'on rencontre chaque jour dans les rues de Paris un aveugle en compagnie d'une vieille à la voix criarde et fausse, lequel tient dans son unique main un violon dont il râcle en aveugle sur l'archet qu'il a fixé à sa boutonnière. Nous avons tous également pu saluer ce manchot qui, placé à la tête d'un régiment de lanciers, manœuvrait avec son unique bras avec autant de dextérité qu'aucun autre colonel de cavalerie; on devine que nous voulons parler du brave colonel Sourd, aujourd'hui général. — A propos de manchots, nous citerons ce fait arrivé à un officier que nous nommerions au besoin, et qui l'a maintes fois raconté lui-même. Ayant eu un bras emporté à la bataille de Wagram, il était transporté depuis trois jours dans l'hôpital militaire, quand tout à coup il vit arriver son chien qu'il croyait tué, rapportant à sa gueule le bras que son maître avait perdu. Il ne faut rien moins que la certitude que nous avons de ce fait pour nous engager à le rapporter. U. B.

Manchot (ornithol.). Les manchots ont le bec long, grêle, fléchi vers l'extrémité; leurs deux mandibules, à pointes égales, sont un peu obtuses; la mandibule supérieure est sillonnée dans toute sa longueur, la mandibule inférieure, s'élargissant vers la base, est couverte d'une peau lisse et nue; la fosse nasale est longue, couverte de plumes, et les narines, à peine visibles, sont placées à la partie de la mandibule supérieure, près l'arête: leur col est gros et court; leur peau est épaisse et dure comme celle d'un cochon; leur ventre est garni d'une épaisse couche de graisse lardacée, qui donne à leur chair noire et huileuse une saveur détestable; leurs membres thoraciques, dépourvus de rémiges, et n'ayant que des rudiments de pennes, paraissent véritablement squammeux, et ressemblent davantage à des nageoires de poissons, pendantes, épaisses, informes, pesantes, qu'à des ailes d'oiseau destinées à prendre des points d'appui dans l'air; aussi ces membres sont-ils impropres au vol: leurs membres pelviens sont terminés par des pieds courts, gros, entièrement retirés dans l'abdomen, et la position de ces pieds, placés plus en arrière que chez les autres palmipèdes, oblige les manchots de s'appuyer, pour se soutenir à terre, sur leur tarse, qui est court et élargi comme la plante du pied d'un quadrupède, tandis que tous les autres oiseaux ne s'appuient que sur leurs doigts. —Inhabiles à la course autant qu'au vol, les manchots se meuvent péniblement à terre, et se servent de leurs ailes comme de balanciers pour maintenir en équilibre leur dégaîne vacillante: c'est là le seul service que leur puissent rendre sur terre ces ailerons informes; car, nous ne pensons pas qu'il faille ajouter foi au récit de Pagès, qui, dans son *Voyage autour du monde*, prétend que les manchots se servent, pour la course, de leurs ailes, à peu près comme les quadrumanes se servent de leurs pattes de devant. Mais, dans l'eau, la disposition palmée de leurs pattes, et la forme de leurs ailes donnent aux manchots une vitesse de translation que ne peuvent égaler les poissons les plus fins nageurs: aussi habitent-ils presque constamment la mer, plongeant comme les phoques, avec lesquels ils présentent de grandes analogies d'organisation, sautant à la manière des bonnites, poursuivant à tire d'ailes les poissons dont ils se gorgent jusqu'à l'excès, et échappant par la grande rapidité de leur nage aux poissons qui les poursuivent à leur tour. La voix du manchot, rauque, désagréable et analogue au braiement de l'âne, ne se fait entendre qu'en automne, à l'époque de la couvée, seule époque, annuelle et périodique, à laquelle les manchots quittent la mer pour venir s'abriter parmi les glaïeuls, les joncs, les roseaux, les grandes herbes et les plantes aquatiques, dans des tannières creusées par le battement des vagues dans les îlots de la mer antarctique. A cette époque les manchots s'assemblent en troupes, quelquefois au nom-

bre de quarante, et gagnent les plages rocailleuses de ces îles désertes; puis, ils pratiquent dans les hautes herbes qui les bordent des sentiers sinueux dans lesquels ils cheminent au trot, car le bruit qu'ils font en marchant rappelle le trot saccadé d'un petit cheval : ils creusent avec leur bec des trous en forme de four, à entrée basse et large, dans lesquels la femelle pond deux ou trois œufs d'un jaune sale, et de la grosseur d'un œuf de dindon; deux fois par jour, matin et soir, ils partent pour la pêche, et, au retour, ils se forment en comité et vont s'asseoir gravement sur le rivage, dandinant la tête, et se laissant approcher sans montrer grande frayeur. Surpris et attaqués, les manchots se serrent les uns contre les autres en cohorte compacte, de manière à offrir de partout des faces inabordables, et se défendent à grands coups de bec; quelquefois même ils prennent l'offensive; car Forster raconte que le docteur Sparmann, étant sur la terre des États, rencontra un troupeau de manchots endormis, et tenta d'en réveiller un en le roulant sur la plage : aussitôt la bande se leva tout entière et se précipita sur Sparmann et ses amis; il fallut livrer bataille, et le champ du combat fut jonché de manchots; mais, tandis que les vainqueurs poursuivaient à outrance les fuyards pour les exterminer jusqu'au dernier, ceux qui avaient été laissés morts et gisants, se levèrent gravement et cheminèrent sans obstacle vers la mer.—Les manchots habitent exclusivement les mers australes, tandis que les pingouins (*v.* ce mot) fréquentent uniquement les mers arctiques : on les rencontre aux îles Malouines et Falkland, au détroit de Magellan, aux terres de Van-Diémen, à la Nouvelle-Hollande, au cap de Bonne-Espérance. Le genre *manchot* renferme un assez grand nombre d'espèces, mais il existe tant d'incertitude sur la plupart d'entre elles, rejetées par les uns, admises par les autres, qu'on ne saurait les présenter comme constantes sans courir la chance de commettre de nombreuses erreurs. Brisson a divisé les manchots en deux genres, suivant que la mandibule inférieure était arrondie ou tronquée : à l'un, il a donné le nom de *sphénisque*, au second, il a assigné le nom de *gorfou*. M. Vieillot, appliquant la dénomination de *sphénisque* à la famille des manchots, a aussi sous-divisé cette famille en deux genres, les *gorfous eudyptes* et les *aptenodytes*, le premier de ces deux renfermant par définition presque toutes les espèces connues; enfin Cuvier, dans son *Règne animal*, subdivise le genre manchot en trois sous-genres distincts, différenciés entre eux par des caractères déduits exclusivement de la forme des mandibules : ce sont les *manchots* proprement dits (aptenodytes), les *sphénisques* et les *gorfous*. Parmi les espèces les plus remarquables, les ornithologistes décrivent : le grand manchot, le manchot sauteur, le manchot papou, le manchot tacheté, le manchot à collier, le petit manchot, le manchot du Chili.

BELFIELD-LEFEVRE.

MANCINI (MARIE), nièce du cardinal Mazarin et la troisième des cinq filles de Michel-Laurent Mancini, naquit à Rome en 1639. Elle fut amenée en France avec sa mère, sur les recommandations de son oncle, jaloux de procurer à ses nièces de brillants établissements. Sa grâce et son esprit, plutôt que sa beauté, lui valurent de bonne heure de nombreux succès. Louis XIV, alors très jeune, en devint amoureux et songea même à l'épouser. Le cardinal, soit calcul, soit pour rompre une liaison qui lui paraissait embarrassante, éloigna ses nièces de la cour, et les envoya dans un couvent à Brouage. La séparation des deux jeunes amants fut, dit-on, fort pénible, et l'on attribue à Marie ces paroles d'adieu adressées à Louis XIV : « Vous pleurez, vous êtes roi, et je pars. » Elle revint à la cour après le mariage du roi avec l'infante Marie-Thérèse, et épousa le prince Colonna, connétable de Naples, auquel elle apporta en dot 100,000 liv. de rentes. Les premières années de ce mariage furent assez heureuses; mais

la froideur se glissa bientôt, et Marie ne songea dès lors plus qu'à faire rompre un lien que la tendresse même de son mari lui rendait insupportable. Elle résolut de s'enfuir d'Italie avec sa sœur, la duchesse Mazarin, qui s'était réfugiée auprès d'elle pour se soustraire également aux tourments de l'hymen qu'elle avait contracté. Elles s'évadèrent sous des vêtements d'hommes, et débarquèrent en Provence. Cette aventure fut interprétée dans un sens fâcheux, que l'étourderie des deux sœurs favorisa. Marie laissa Hortense chercher en Savoie un refuge contre les poursuites de son époux, et voulut se rendre à la cour de Louis XIV, ne doutant pas du favorable accueil qui l'attendait. Il en fut autrement : le roi refusa de la voir, et lui fit conseiller de se retirer dans un couvent, où il lui donnerait une pension honorable. Blessée par ce refus, Marie, par un retour d'esprit qui ne dura pas long-temps, résolut de revenir près du prince de Colonna, tout prêt à oublier ses folies. Mais elle changea d'idée en route. Le prince ne mit plus d'obstacle alors au divorce qu'elle demandait. Il fut prononcé, et elle se retira dans un couvent près de Madrid, où elle prit le voile. La vie claustrale ne convint pas long-temps à cette femme habituée à briller dans le grand monde. Elle quitta furtivement son couvent et revint en France, après douze ans d'absence. Soit qu'elle craignît d'encourir le déplaisir de Louis XIV, qui ne voulait pas la voir s'établir à Paris, soit que la vie aventureuse à laquelle elle s'était livrée eût calmé l'agitation de son esprit, elle vécut dans la retraite, et si oubliée qu'on ne peut fixer d'une manière certaine l'époque de sa mort. On suppose qu'elle mourut en 1715, l'année de la mort de Louis XIV. JOSCUÈRES.

MANCINI (Hortense), sœur de la précédente, née à Rome en 1646, fut amenée à six ans en France près de son oncle. Le roi d'Angleterre Charles II et le duc de Savoie la demandèrent en mariage, mais le cardinal, par la politique qui lui avait fait rompre la liaison de Marie avec Louis XIV, refusa pour Hortense une alliance royale, et la maria au duc de La Meilleraie, à la condition qu'il prendrait le nom et les armes de Mazarin. Jamais hymen ne fut plus mal assorti : la jeune duchesse était vive, enjouée, aimant le monde et ses plaisirs ; le duc était avare, jaloux, dévot, et traînait sa femme de ville en ville dans ses divers gouvernements. Elle vécut cinq ans avec lui, mais les tyrannies bizarres de son époux la forcèrent bientôt de le quitter. Le duc se livrait à des pratiques de dévotion outrée et qui touchaient presque à la folie : il croyait avoir des visions célestes dont il importunait sa femme ; dans son fanatisme religieux, il se livrait à des actes qui le couvraient de ridicule aux yeux de tout le monde. Ainsi, il faisait mutiler les statues et couvrir les nudités par cas de conscience ; il défendait qu'on donnât à téter les vendredi et samedi à son petit-fils pour lui faire sucer au lieu de lait le saint usage des mortifications et des jeûnes. Dans toute l'étendue de ses terres, il voulait qu'on mît à exécution les réglements qu'il avait composés, et par lesquels il défendait aux femmes de traire les vaches et de filer au rouet, « à cause d'un exercice des doigts et d'un mouvement du pied qui peuvent donner des idées malhonnêtes. » Il exigeait aussi « qu'un apothicaire qui portait un remède fût habillé décemment, et que le malade prêt à le recevoir gardât en se retournant toute la modestie qu'il pourrait. » Et mille prescriptions du même genre. Malgré son avarice, il ne laissait pas d'être si prodigue pour les choses religieuses qu'il dissipa en grande partie la dot royale que lui avait apportée sa femme, plus de 20 millions. — Avec le secours de son frère, le duc de Nevers, Hortense parvint à s'échapper et à se réfugier à Rome près de sa sœur. Le duc de Mazarin fit tout au monde pour la faire arrêter, et il obtint à ce sujet un ordre du parlement. Touché de ses malheurs, Louis XIV lui donna une pension de 24,000 liv. lorsqu'elle revint en France pour obtenir de l'argent. Elle

se retira alors à Chambéry, où elle séjourna pendant trois ans; puis, elle passa en Angleterre (1675). Charles II l'accueillit avec distinction, et lui fit une pension de 4,000 liv. sterl. — Sa maison devint à Londres le rendez-vous de la meilleure société, et des écrivains les plus spirituels: Saint-Evremond, Justel, Vossius, Gregorio Leti, la fréquentaient. Elle tomba dangereusement malade à la suite de la mort du chevalier de Banier, gentilhomme suédois, l'un de ses adorateurs, vers lequel son cœur penchait (1683). Elle se renferma long-temps dans une chambre tapissée en noir pour pleurer l'objet de ses affections; et cette douleur pensa la mener au tombeau. Mais la santé lui revint, et avec elle les plaisirs et les réunions choisies qu'elle embellissait. Elle mena cette vie fêtée et joyeuse jusqu'à la révolution anglaise. L'avénement au trône de Guillaume de Nassau la priva de sa pension. Elle aurait alors voulu fuir l'Angletere et s'enfuir avec la reine, mais les dettes qu'elle avait contractées la retinrent, et ses créanciers s'opposèrent à son départ. Guillaume, touché de sa position, lui accorda une pension de 2,000 liv. sterl. Elle continua son séjour en Angleterre, et mourut le 2 juillet 1699, âgée de 53 ans, à Chelsey, joli village sur les bords de la Tamise, qu'elle habitait. — Hortense Mancini fut l'une des plus belles et des plus brillantes femmes du XVII[e] siècle; et elle reçut les hommages des princes et des seigneurs les plus distingués: elle fut honorée de tout ce qu'il y avait d'illustre à Rome, en France, à Chambéry et en Angleterre. Vive, spirituelle, elle cultivait les lettres et les arts. Elle pensait bien, dit Saint-Evremond, l'un de ses plus chauds admirateurs, mais écrivait mal. Dans les dernières années de sa vie, l'amour des lettres avait fait place chez elle à la passion frivole de la *bassette* (jeu fort en usage), et à la passion moins noble encore des liqueurs fortes.

Les poumons ne tiendront pas,
Contre tous vos usquebacs (eau-de-vie d'Islande),
Et votre cœur doux et tendre,
Qu'ont fait les dieux pour se rendre
Au service des amants,
Périra par vos vins blancs.

JONCIÈRES.

MANCO-CAPAC, chef de la famille des incas qui a régné sur le Pérou, eut recours au merveilleux pour soumettre les peuples de cet empire, à l'exemple de tous les charlatans illustres qui avaient asservi notre vieille Europe. Comme les roitelets de la Grèce et le fondateur des Romains, Manco-Capac rattacha son origine à la Divinité, et se dit fils du Soleil, qui était le plus puissant des dieux de ces contrées. Suivant la tradition péruvienne, le pays n'était qu'une vaste forêt dont les habitants vivaient comme des brutes sans gouvernement et sans religion. Ils n'avaient d'autres demeures que les cavernes, d'autre nourriture que des herbes, des racines, et parfois de la chair humaine. Le Soleil, disent les incas, par l'organe de leur descendant et de leur historien Garcilasso de la Véga, le Soleil prit ces peuples en pitié et leur envoya son fils Manco-Capac et sa fille Coya-Mama-Oello. Ces enfants du Soleil et de la Lune descendirent près du lac Titicaca, à 800 lieues de Cusco: il leur était ordonné de se fixer dans le lieu où une baguette d'or, que le Soleil leur père leur avait donnée, s'enfoncerait dans la terre. Ils se dirigèrent vers le nord, et après une longue marche ils arrivèrent à huit lieues et demie de Cusco, dans un lieu que Manco-Capac nomma *Pacarec-Tempou*, c'est-à-dire: *dortoir du point du jour*. Il y fonda plus tard une colonie dont les habitants étaient fiers du titre qu'il avaient reçu de leur premier inca. Mais ce n'était point là que leur verge d'or devait s'enfoncer: c'est le lendemain, au sud de l'emplacement de Cusco, dans le vallon *Houana-Cauti*, qu'elle disparut dans la terre, et Manco dit à sa sœur, qui était aussi sa femme, qu'ils avaient trouvé le lieu où devait s'établir leur capitale. Ils se séparèrent alors pour assembler le peuple et pour l'instruire. Manco-Capac continua sa route vers le nord, Mama-Oello retourna vers le Midi. Ils s'annoncèrent partout

comme les envoyés du Soleil leur père, et déclarèrent à ces peuples sauvages qu'ils venaient les civiliser, leur apprendre à cultiver leurs champs, à bâtir des villes, à connaître la Divinité, à lui rendre un culte solennel. Le peuple les accueillit comme des êtres divins, il crut à leur parole, qu'appuyait la majesté de leurs visages. Un grand nombre d'hommes et de femmes les suivit à Cusco, où les deux époux se retrouvèrent après une longue absence, et le temple du Soleil fut élevé à la place même où la verge d'or s'était enfoncée. Manco forma des laboureurs, fabriqua des charrues et autres instruments aratoires. Mama-Oello apprit aux femmes à filer, à carder le coton et la laine, à faire des étoffes. Leurs premiers disciples se répandirent au loin et racontèrent les merveilles de leur venue; en moins de sept ans, la plupart de ces sauvages furent civilisés : ils consentirent à se vêtir, à se chausser; ils eurent des fruits et des troupeaux en abondance. Cependant la persuasion ne suffit point; et les arts de la paix ne furent pas les seuls que ces peuples apprirent de Manco-Capac : il leur montra à forger des arcs, des lances, des massues et d'autres armes. Manco s'en servit pour soumettre ceux qui refusaient de reconnaître sa mission divine. La guerre fut donc au nombre des présents qu'il leur apporta; mais le Soleil aurait dû prévoir que des Européens armés de fer devaient un jour attaquer l'empire de ses enfants, et prémunir son peuple contre les violences de ces barbares, plus difficiles à vaincre que les voisins de son nouvel empire. Manco soumit d'abord du côté du levant tout le pays qui s'étend jusqu'au fleuve Paucar-Tampou, au couchant jusqu'à l'Apurimac, et au sud jusqu'à Zucquisana; des bourgs et des villes furent fondés en même temps dans toute l'étendue de l'empire, et suivant les ordres de leur père. Manco y fit régner la justice et la piété; il grava dans l'esprit de ses sujets des principes de chasteté, de délicatesse envers les femmes, établit le mariage, punit de mort l'adultère, ainsi que le vol et le meurtre; il divisa son peuple en tribus ou provinces, leur donna des chefs appelés curacas, institua le culte du Soleil, ses cérémonies, ses prêtres et ce collége de saintes filles qui, pareilles aux vestales de Rome, eurent le feu sacré à entretenir. Les membres de la famille royale furent distingués par des ornements particuliers; les tribus eurent aussi leurs marques distinctives, comme des guirlandes de paille, des houppes de laine ou des pendants d'oreilles. Telle est la version donnée par Garcilasso de la Véga, d'après le récit d'un inca, frère de sa mère; mais des peuplades éloignées de Cusco mêlaient des fables encore plus absurdes à la venue de Manco-Capac, et il est assez inutile de les répéter. Quant à l'époque de son avénement, l'oncle de Garcillasso la fixait à 400 ans avant l'arrivée des Espagnols, c'est-à-dire vers l'an 1100 de l'ère chrétienne; il donnait au règne de Manco une durée de 40 ans. Ce premier des incas était alors fort âgé; il pressentit sa fin, rassembla ses principaux sujets autour de lui et leur annonça qu'il allait retourner au ciel auprès de son père. C'est alors, dit-on, que lui fut décerné le surnom de *Capac*, qui voulait dire riche en vertus, et celui de *Huac-Chacuiac*, qui signifiait aimant et faisant le bien. Il recommanda en mourant à ses fils de l'imiter, de maintenir ses lois, de conformer leurs discours à leurs actions, et de transmettre à leurs descendants ses préceptes et son culte. C'est ainsi qu'il mourut honoré et respecté de tous, après avoir légué son empire à son fils aîné Sinchi-Roca. Le peuple lui fit de magnifiques funérailles, et sa mémoire fut l'objet d'une vénération superstitieuse qui survécut à la chute de son empire. Cette histoire ressemble à beaucoup d'autres qui ont eu cours dans notre vieille Europe; mais en la dégageant des fables que la crédulité populaire y a mêlées, il reste toujours un homme d'un grand génie et digne d'être le législateur d'un puissant empire.

VIENNET, de l'académie française.

MANDARINS. Le mot de *mandarin*

décèle une origine étrangère. Il paraît venir en effet du mot *mandare* (commander), mot latin dont les Portugais auront fait celui de *màndarin*, qui a été adopté par toutes les nations de l'Occident, j'entends les nations de l'Europe et de l'Amérique. Le véritable nom chinois est *ko-han* (ministre), lequel ressemble étonnamment au mot hébreu *kohen* qui signifie également ministre. — Les ko-hans ou mandarins sont des magistrats que le fils du ciel, Thian-Tseou (tel est le titre de l'empereur du vaste empire chinois) a établis pour l'aider à gouverner ses peuples. Leurs places sont amovibles, et aucune n'est héréditaire. L'empereur les choisit dans toutes les classes de ses sujets et la plupart sont tirés des classes inférieures. Le mérite et les services rendus à l'état sont le moyens les plus sûrs de parvenir au mandarinat. Le pouvoir du mandarin est aussi absolu que celui de l'empereur. J'ai vu quelquefois, dans les rues de Canton, ou plutôt *Kouan-Tcheou-Fou*, un mandarin, porté dans sa chaise, faire arrêter un Chinois à son gré, et le faire rouer de coups, sans que personne osât dire un mot en sa faveur. Cent bourreaux ou licteurs l'annonçaient par un épouvantable hurlement, et si quelqu'un n'était pas assez leste pour se ranger contre les murs des rues généralement étroites, il était assommé de coups de chaînes ou de bambous, ce qui n'empêchait pas ce même mandarin de recevoir la bastonnade pour la moindre prévarication. — Il y a en Chine diverses classes de sujets (car il n'y a pas de citoyens là où les hommes ne jouissent pas de leurs droits politiques), mais il n'y a point d'ordre de l'état, de même qu'il n'y a ni fiefs, ni terres seigneuriales, ni domaines héréditaires, ni titres : les princes du sang même n'ont pas de terres en apanage, ils n'ont que des revenus affectés sur l'état. C'est donc à tort que l'on dit que les mandarins forment un corps dans l'état : cela est inexact, car ils ne s'assemblent pas et ne font aucun acte comme corps, mais chacun d'eux est attaché à un tribunal chargé d'une administration particulière. — Les mandarins forment deux classes principales, civile et militaire. Les uns et les autres se divisent en grands mandarins et en simples mandarins ou subalternes. — Les grands sont les gouverneurs généraux des provinces, les trésoriers-généraux, les lieutenants-généraux du tribunal des crimes, les inspecteurs juges des lettres, les commissaires impériaux, chargés de veiller sur l'administration des gouverneurs des villes. Après ces officiers, qui sont des inspecteurs-généraux établis sur toutes les provinces, il faut nommer les gouverneurs des villes de première, deuxième et troisième rang. Tous ces mandarins ont sous leurs ordres un nombre immense de mandarins chargés de l'exécution des lois relatives à chaque administration. — Le nombre des grands mandarins nommés par le souverain du *céleste empire* (la Chine) est de près de 9,000; celui des mandarins subalternes d'environs 81,000, ce qui fait 90,000 mandarins de tout rang, et au delà, sans y comprendre le tribunal des mathématiques et celui qui dirige l'instruction publique et les écoles, qui ne fait qu'un avec le tribunal des rites. — Cette grande institution fut l'ouvrage de Tcheou-Kong, premier *kolao* ou ministre et régent de l'empire, pour son frère Ou-Ouang, plus de onze cents ans avant l'ère chrétienne. Les Chinois pensent que ce régent est l'auteur du *Li-ki* ou livre des rites. Tcheou-Kong fut certainement un des plus grands hommes de la Chine; il posséda les plus grandes vertus et les plus vastes connaissances. — Les mandarins sont exempts des taxes qui pèsent sur les autres sujets et jouissent de plusieurs autres priviléges ; ils rendent la justice, et les peuples ont quelquefois à se plaindre de leurs exactions et de leur despotisme. Ils ont été trop loués par les missionnaires et par Voltaire, quoique dans un but fort opposé ; Sonnerat au contraire les a trop dénigrés. Les mandarins ont paru à l'auteur de cet article, vains, lâches, despotes, égoïstes, et pratiquant rarement l'humanité, vice qu'il ont en commun

avec la majorité des Chinois, peuple aujourd'hui dégénéré. Cependant, il existe, surtout dans la classe des lettrés, un bon nombre de mandarins respectables, de même qu'on trouve des Chinois fort honorables dans les classes aisées que la misère n'a pas corrompus. Nous pourrions imiter de bons exemples des mandarins et de Chinois, et emprunter quelques excellentes institutions à ce peuple célèbre, l'antipode, au physique et au moral, de tous les peuples de notre globe.

G.-L.-D. DE RIENZI.

MANDAT. Le droit romain envisageait le mandat comme un contrat par lequel on se chargeait gratuitement et bénévolement d'une commission licite et honnête, c.-à-d. n'ayant rien de contraire aux lois ni aux bonnes mœurs. Il semblait aux Romains que la moindre idée de rétribution attachée à l'office du mandataire eût converti le mandat en contrat de louage. Notre législation à cet égard est peu en harmonie avec le droit romain. Un titre tout entier du code civil (le 16e du IIIe livre) a été consacré au mandat, dont nous allons poser ci-après les principes. Le mandat, ou procuration, est défini par nos législateurs un acte par lequel une personne donne à un autre le pouvoir de faire quelque chose pour le mandant et en son nom : le mandat est gratuit, s'il n'y a pas convention contraire. Le contrat est formé du moment qu'il y a acceptation de la part du mandataire, et l'exécution du mandat est considérée comme une acceptation tacite, quand il n'y en a pas eu d'autre. Le mandat se donne soit par acte public, soit par écrit sous seing-privé, soit verbalement; mais dans ce dernier cas, la preuve testimoniale n'est reçue que lorsqu'il y a commencement de preuve par écrit, ou que lorsque la valeur de l'objet pour lequel il a été donné est moindre de 150 fr. Le mandat est ou spécial et pour une affaire ou certaines affaires seulement, ou général, et pour toutes les affaires du mandant. Il n'y a qu'un mandat exprès qui puisse autoriser à aliéner, hypothéquer ou faire acte de propriété, le mandat conçu en termes généraux n'embrassant que les actes d'administration. Le mandat finit de trois manières : par la révocation du mandataire, par la renonciation de celui-ci au mandat, et enfin par la mort naturelle ou civile, l'interdiction ou la déconfiture, soit du mandant, soit du mandataire. — Nous devons maintenant examiner les positions respectives du mandant et du mandataire. Le premier est tenu de remplir fidèlement les engagements contractés en son nom par celui-ci, conformément aux pouvoirs qu'il lui a donnés; il doit rembourser au mandant les avances et frais que celui-ci a faits pour l'exécution du mandat, ainsi que ses salaires, lors même que l'affaire n'aurait pas réussi, et lui payer l'intérêt de ses avances. Il doit également l'indemniser des pertes qu'il a éprouvées à l'occasion de sa gestion, sans imprudence qui lui soit imputable. Le mandant est libre de révoquer le mandat quand bon lui semble, et peut contraindre le mandataire à lui rendre l'acte renfermant ses pouvoirs. Si la révocation du mandat n'est notifiée qu'au mandataire, le mandant ne peut l'opposer aux tiers qui ont traité dans l'ignorance de cette révocation; il ne lui reste alors que son recours contre celui-ci. — On voit, par ce qui précède, que le *mandataire* est celui qui est chargé du pouvoir ou de la commission de faire quelque chose au nom d'un autre qui l'y a autorisé. Les femmes et les mineurs émancipés peuvent être pris pour mandataires. Tenu d'accomplir le mandat dont il s'est chargé, le mandataire est naturellement responsable de son inexécution et des dommages-intérêts qui peuvent en résulter. Malgré ce que nous avons dit plus haut, que le mandat finissait par la mort du mandant, le mandataire est tenu d'achever la chose commencée, s'il y a péril en la demeure. Le mandataire est responsable du dol et des fautes qu'il commet dans sa gestion; il ne peut rien faire au-delà de ce qui est porté dans le mandat; mais il n'est tenu à aucune responsabilité envers la partie avec laquelle il a con-

tracté s'il lui a donné connaissance du mandat, bien qu'il ait été au-delà de ce qu'il exprimait. Il doit compte de sa gestion, des sommes qu'il a reçues en vertu de la procuration, de l'intérêt de celles qu'il a employées à son usage ou dont il est reliquataire lorsqu'il est mis en demeure. Il est, en outre, responsable de la personne qu'il s'est substitué dans l'exécution du mandat, quand il n'avait point pouvoir de le faire, ou quand, ayant le pouvoir de le faire, mais sans désignation de personne, il en a choisi une notoirement incapable ou insolvable. Une fois la révocation de la procuration à lui notifiée, son rôle de mandataire cesse de fait, et il ne peut plus ni se servir de cette procuration, qu'il doit rendre au mandant, ni agir pour celui-ci; la constitution d'un nouveau mandataire vaut révocation pour l'ancien du jour qu'elle lui est notifiée. — Comme le mandant, le mandataire a la faculté de renoncer au mandat, en notifiant sa renonciation au premier; mais il doit alors l'indemniser du préjudice que cette renonciation lui cause, si l'obligation de continuer l'office de mandataire n'entraînait point pour lui un préjudice considérable, ce qui légitimerait cette renonciation. Dans le cas où il aurait ignoré la révocation de la procuration ou la mort de celui qui la lui a donnée, ce qu'il aurait fait dans cette ignorance serait valable, et les engagements qu'il aurait pris envers les tiers de bonne foi devraient être remplis. Enfin, en cas de mort du mandataire, ses héritiers sont tenus d'en avertir le mandant, et de pourvoir, en attendant, à ce que les circonstances peuvent exiger dans l'intérêt de celui-ci. Tel est l'ensemble de notre législation sur le mandat; nous n'entrerons pas à cet égard dans les commentaires qui seraient plus à leur place dans un ouvrage de jurisprudence.

C. Requès.

Mandats d'amener, d'arrêt, de comparution, de dépôt. En jurisprudence criminelle, on appelle *mandat* un acte émané du magistrat qui, en vertu de la loi, a le pouvoir de le décerner, et dont la signification est faite par un huissier ou par un agent de la force publique : le mandat a pour objet d'obliger à se représenter celui contre lequel il est décerné. Nous avons déjà parlé au mot *comparution (v.)* du mandat de comparution; nous n'y reviendrons donc plus. Le mandat d'amener est celui qui est décerné contre l'inculpé prévenu d'un fait de nature à n'entraîner qu'une peine correctionnelle, et qui ne s'est point présenté après avoir reçu un mandat de comparution, contre tout inculpé d'un délit emportant peine afflictive et infamante, ou même contre les témoins qui refuseraient de comparaître. Le mandat de dépot est celui en vertu duquel l'inculpé, mis en état de prévention, est envoyé provisoirement dans une maison d'arrêt : l'inculpé est reçu, sur le vu du mandat de dépôt, dans la maison d'arrêt établie près le tribunal correctionnel. Le mandat d'arrêt est celui en vertu duquel le prévenu d'un fait emportant peine afflictive ou infamante, ou emprisonnement correctionnel, est mis en état d'arrestation après qu'il a été entendu, ainsi que le procureur du roi. Tous ces mandats sont exécutoires dans toute l'étendue du royaume : ils doivent être signés de celui qui les décerne, munis de son sceau, et nommer et désigner le prévenu le plus clairement possible; le mandat d'arrêt doit de plus contenir l'énonciation du fait pour lequel il est décerné, et la citation de la loi qui déclare que ce fait est un délit ou un crime : tous ces mandats doivent être exhibés au prévenu, et copie doit lui en être donnée. Toute personne placée sous le coup d'un mandat d'amener doit, d'après l'article 93 du code d'instruction criminelle, être interrogée dans les vingt-quatre heures. Si, dans le cours de l'instruction contre un prévenu sous le coup d'un mandat de dépôt, détenu dans la maison d'arrêt d'un lieu autre que celui de l'instruction, le juge, saisi de l'affaire, décerne un mandat d'arrêt, il pourra ordonner par ce mandat que le prévenu sera transféré dans la maison d'arrêt du lieu où se fait

l'instruction. L'inobservation de toutes les formalités auxquelles nous venons d'initier nos lecteurs, tant dans les mandats de comparution et d'amener que dans ceux de dépôt et d'arrêt, entraine une amende de 50 fr. contre le greffier, et, s'il y a lieu, des injonctions au juge d'instruction et au procureur du roi, et même prise à partie s'il y échet. L'art. 112 (C. d'instr. cr.) ne dit point qui est responsable de ces irrégularités quand le mandat d'amener est lancé par le préfet de police du département de la Seine, qui, dans des temps ordinaires et extraordinaires, émet cependant, en général avec assez de facilité, ces sortes de lettres de cachet, en vertu desquelles des citoyens dont les opinions sont suspectes au gouvernement passent des mois entiers dans les prisons. L'abus que ce pouvoir a fait des mandats d'amener à la moindre crainte d'émeute, au moindre rêve de complot, doit être énergiquement flétri. La liberté individuelle des citoyens, que, sous l'ancien régime, Malesherbes s'indignait de voir à la merci des ministres et des moindres commis des fermes, est-elle donc moins sacrée aujourd'hui pour que, sur les plus simples soupçons de dévouement négatif au gouvernement, sur la plus vague dénonciation d'un agent de police qui en attend son pain quotidien, son salaire, sa vie, les commis de M. le préfet de police noircissent un papier mi-imprimé, que M. le préfet signe ensuite, et par lequel un homme se trouve tout à coup privé de sa liberté, de l'entourage de sa famille, de ses amis, et, ce qui est pire encore, de ses moyens d'existence. Il serait temps que les fonctionnaires qui répondent sur leur tête de la fortune, de la sûreté, de la liberté des citoyens sur lesquels ils sont appelés à veiller, et dans l'intérêt desquels seulement le droit de lancer des mandats d'amener leur a été donné, ne fussent point les premiers à s'en jouer, certains qu'ils sont aujourd'hui de l'impunité. Nous avons la ferme espérance qu'une responsabilité sévère mettra frein un jour à cet abus, qui, si nous compulsions la liste des mandats décernés à la légère, a produit plus de mal que de bien, et frappé moins de conspirateurs que d'hommes proclamés innocents par le jury, par les chambres de conseil et des mises en accusation, par les juges d'instruction, et par la conscience de hommes de police eux-mêmes. — Dans le commerce, on appelle *mandat* l'ordre donné par une personne à une autre de payer une somme d'argent pour son compte. — En politique parlementaire, le *mandat* est la ligne de conduite, les obligations que les électeurs imposent à leurs députés : les cahiers des bailliages, etc., qui nommaient des députés aux états-généraux, étaient de véritables *mandats*. L'assemblée constituante rejeta les *mandats impératifs*. Nous avons, depuis l'établissement du régime constitutionnel, bon nombre de députés qui croient n'avoir reçu d'autre *mandat* que celui de soutenir le ministère qui tient les rênes du gouvernement, quel qu'il soit, et qui se soucient fort peu des besoins, des plaintes, des vœux de leurs commettants. C. Roques.

Mandat apostolique. C'est un écrit venant de la cour romaine, et ayant pour but une prescription ou une défense. On a aussi quelquefois donné ce nom à des rescrits pontificaux, qui conféraient une mission où un emploi particulier à certains individus. Du reste, cette expression est aujourd'hui peu usitée, et rentre dans la catégorie des lettres de différente espèce qui partent du *Vatican* (*v.* Bulle, Bref). J.-G. Chassagnol.

MANDCHOUS (Tatars) (*v.* Tatars).

MANDEMENT. Les évêques ont reçu de J.-C. la mission d'instruire les peuples; et quoique les prêtres s'acquittent de cet emploi, les supérieurs ecclésiastiques n'en sont pas moins obligés à faire entendre de temps en temps leur voix à leur troupeau. Mais, comme il leur serait impossible de remplir cette fonction à l'égard de tous, ils ont pris le moyen d'écrire à ceux qui sont confiés à leur sollicitude pastorale. C'est ainsi qu'en usèrent les apôtres dès les premiers temps de l'église; et nous voyons par l'histoire ec-

clésiastique, et par les écrits qu'ils nous ont laissés, qu'ils profitaient de toutes les occasions pour faire entendre leur parole aux nouveaux convertis. Cet usage se propagea peu à peu, et devint ensuite universel. Les écrits adressés par les évêques à leurs diocésains prennent le nom de *mandement*, sans doute parce qu'ils se terminent toujours par quelque prescription ou ordonnance. De nos jours, les évêques se font un devoir d'envoyer des *mandements* en prenant possession de leurs siéges, tous les ans au commencement du carême, et dans toutes les circonstances importantes. Ils ne se bornent pas à des déclamations vagues, à des généralités sans intérêt, mais ils entrent dans le détail des devoirs et des dogmes, et ne laissent aucun prétexte à l'incrédulité et à l'inconduite. Les *mandements* qui nous restent de Bossuet et de Fénelon sont d'admirables traités sur certains points de doctrines ou de morale, et on ne saurait trop les méditer quand on veut parler aux peuples avec fruit.

J.-G. Chassagnol.

MANDIBULE (ornithol.). Les ornithologistes donnent le nom de *mandibules* aux deux parties qui forment le bec des oiseaux, et qui correspondent aux *maxillaires* des mammifères, le mot *maxilla* n'étant pas en usage en ornithologie, bien que quelques naturalistes en fassent l'application à la mandibule supérieure. Les formes des mandibules sont extrêmement variables dans les diverses espèces; courbées en haut dans l'avocette, en bas dans le toucan, elles ont l'extrémité arrondie dans la spatule: la mandibule supérieure est crochue chez les perroquets, convexe chez le coliou, recourbée en croc chez les pétrels, tandis que la mandibule inférieure est creusée en gouttière chez les pétrels, aplatie chez le colion, tronquée chez les oiseaux de proie, etc., etc. Mais il est à remarquer que, quelque diverses que soient ces formes, elles sont presque constamment en concordance avec la nourriture habituelle des oiseaux : ainsi, l'éminence osseuse qui se trouve à la partie interne de la mandibule supérieure des bruans leur sert à briser les grains dont ils font leur nourriture: ainsi, la dentelure des mandibules du harle retient, comme les barbes d'une flèche, les poissons écailleux et glissants, qui, sans cette disposition, échapperaient à son bec débile; ainsi, la mandibule supérieure des oiseaux plongeurs, qui enlèvent le poisson, se termine par un crochet; ainsi, la singulière disposition des mandibules chez le bec-croisé a évidemment pour but de permettre à cet oiseau de désunir plus aisément les écailles du conifère dont il dévore la graine, etc. Tantôt les deux mandibules sont de longueur égale, comme dans les corbeaux; tantôt la mandibule supérieure est la plus longue, comme dans les ancipitres et les bécasses; tantôt elle est la plus courte, comme chez le bec-en-ciseaux, le rhynchope; parfois, elle est armée d'une dent de chaque côté de la pointe, comme dans les pies-grièches, et parfois elle est recouverte par un fourreau mobile et corné, comme chez le bec-en-fourreau, etc. Les mandibules sont à bords échancrés dans les pies-grièches, dentées chez les faucons, crénelées en scie chez les toucans, pectinées chez les canards; l'ouverture des mandibules, petites chez un assez grand nombre d'oiseaux, est fort grande dans les barbus, dans les hirondelles, les engoulevents, etc.; enfin, la couleur en est variable à l'extrême, et souvent elle n'est pas la même pour les deux mandibules du même oiseau, ni même uniforme dans toute l'étendue de chacune d'elles.

Mandibules (entomol.). On désigne encore sous le nom de *mandibules* la paire de mâchoires, plus fortes, qui occupent le devant de la bouche des insectes broyeurs ou mâcheurs : ces mandibules sont insérées sur les côtés de la tête, et souvent sont recouvertes en partie par la lèvre supérieure; dures et cornées, sans articulations, et ordinairement formées d'une seule pièce, elles ressemblent assez à une paire de dents fortes, dentelées, multiformes, équivalant à celles que, chez les animaux vertébrés,

on désigne sous les noms de *laniaires*, *d'incisives*, de *molaires*, etc. La forme des mandibules est évidemment déterminée par la nature des aliments dont l'insecte parfait est prédestiné à se nourrir; pourtant, dans quelques espèces, cette forme se modifie dans des buts qu'il n'est pas toujours facile de saisir : ainsi, dans les cerfs-volants, les mandibules sont extrêmement prolongées, tandis que dans les abeilles elles sont plus courtes que les mâchoires; elles sont saillantes et dentelées dans les cicindelles et les mantiéores; dans les araignées, les mygales, les scolopendres, elles forment des crochets aigus, etc., etc. Belfield-Lefevre.

MANDOLINE, espèce de petite guitare dont le corps a la forme d'une moitié de poire et sur laquelle sont tendues quatre cordes que l'on dispose et que l'on accorde comme celles du violon de quinte en quinte. On se sert de la main gauche pour tenir la mandoline; et de la main droite on en tire des sons en grattant les cordes à l'aide d'un petit morceau de plume ou d'écorce de cerisier taillé en forme de cure-dent plat. Il y a des mandolines dont les cordes sont doublées, c'est-à-dire qu'il y a deux *sol*, deux *ré*, deux *la* et deux *mi*. Il y a encore des mandolines à cinq cordes. — L'usage de cet instrument n'est guère répandu qu'en Italie et en Espagne, quoiqu'on lui préfère dans chacun de ces pays la guitare. Sa sautillante mélodie, qui d'abord excite une sorte de folle gaîté, finit par fatiguer l'oreille. Il existe une très bonne méthode de Denys pour apprendre à pincer ou plutôt à gratter cet instrument. S. Valmont.

MANDORE, instrument de musique presque semblable au luth, dont il avait la forme. Sa longueur était environ d'un pied et demi. Le nombre de cordes n'était pas fixé. Le plus ordinairement, il y en avait quatre, mais on a vu des mandores qui en avaient jusqu'à seize; celles dont le nombre de cordes dépassait le nombre ordinaire s'appelaient *mandores luthées*. La chanterelle des mandores à quatre cordes servait à jouer le sujet; on la pinçait avec l'index, au bout duquel on fixait un petit morceau de plume de manière à bien détacher le chant. Les trois autres cordes formaient une octave remplie de sa quinte, et le pouce les frappait l'une après l'autre. On accordait la mandore de quinte en quarte, c'est-à-dire que la quatrième corde était à la quinte de la troisième, la troisième à la quarte de la deuxième, et la deuxième à la quinte de la chanterelle. On abaissait quelquefois la chanterelle d'un ton afin qu'elle fît la quarte avec la troisième corde; ce qu'on appelait accorder à corde avallée. Souvent aussi on abaissait la chanterelle et la troisième corde d'une tierce majeure pour faire l'accord en tierce. Cet instrument était aussi monté à l'unisson. Il y a déjà bien long-temps qu'on a abandonné la mandore. — Les Turcs possèdent, dit-on, une espèce d'instrument presque semblable à la mandore. S. Valmont.

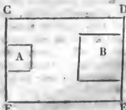
MANDRAGORE (genre belladone). La mandragore a un calice turbiné à cinq divisions, cinq étamines, un ovaire supérieur, biglandeux, surmonté d'un style à stigmate capité et sillonné. Le fruit est une baie globuleuse dont les placentas sont saillants. Les racines de cette plante, vivaces, longues et très grosses, ont ordinairement une branche souple, quelquefois divisée en deux ou trois bras. Du sommet de ces racines sortent des feuilles lancéolées au centre desquelles se développent plusieurs fleurs solitaires, d'un aspect triste : ces fleurs ont des pédoncules très courts qui deviennent des fruits jaunes, gros comme des noix. La plante et ses fruits ont une odeur fétide; ils possèdent tous les deux une vertu narcotique très active; ils purgent d'une manière violente. La médecine moderne en fait peu d'usage parce que cette plante agit avec une trop grande énergie; ses effets d'ailleurs ne sont pas toujours constants. Les anciens avaient attaché à la mandragore des vertus secrètes; ils lui ont donné une importance qu'elle ne saurait mériter; ils s'en servaient pour de honteuses pratiques, dont cet ouvrage ne doit point parler. Ce silence et cette ré

tenue ne coûtent rien du reste à la vérité et à la science. — La mandragore croît ordinairement en Asie et dans le midi de l'Europe ; elle aime les terrains humides. Quelques curieux la cultivent chez nous : ils devraient renoncer aux soins qu'ils donnent à une plante dont de fausses idées, des opinions erronées, peuvent engager des imprudents à se servir. X.

MANDRIN (Louis), né à Saint-Étienne-de-Geoire, en Dauphiné, vers 1715, était fils d'un maréchal-ferrant, et fut roué vif le 26 mai 1755, en exécution d'un arrêt rendu deux jours auparavant par la chambre criminelle de Valence. — Puisque dans cette galerie nous avons consacré un article à Cartouche, nous ne pouvons passer sous silence Mandrin, qui, en exerçant sur une grande échelle le métier de contrebandier, montra une véritable capacité militaire. Louis Mandrin aurait dû naître quelques dizaines d'années plus tard ; il eût sans doute, après 1789, grossi la liste de ces guerriers qui, des derniers rangs de la société, s'élancèrent au premier et conquirent leur bâton de maréchal, des duchés, des principautés et même des trônes. Le déserteur devenu contrebandier qui sut discipliner une troupe de brigands, qui conquit une petite ville et qui ne put être réduit que par un corps d'armée de six mille hommes, n'était pas un homme ordinaire. La plupart des chefs espagnols qui, durant la guerre de l'indépendance, ont soutenu avec tant de gloire et de succès la cause de la patrie, avaient-ils d'autres antécédents que Mandrin ? L'expérience l'a trop prouvé, dans le tourbillon des affaires politiques, c'est par le vice habile, par le crime heureux, joint à de brillants dons de l'esprit et du génie, qu'on parvient et qu'on triomphe. Invoquerai-je ici les classiques invectives de Sénèque ou de Boileau, qui ont accolé le nom d'Alexandre à celui de brigand ? Les ambassadeurs scythes, si l'on en croit le déclamateur Quinte-Curce, lui avaient bien dit en face *latro es* ; mais je reviens à Mandrin. Ses historiens, car il en a eu plusieurs, le représentent avec une physionomie intéressante : il avait le regard hardi, la répartie vive ; aux passions les plus fougueuses, il joignait un sang-froid imperturbable ; en un mot, il possédait les qualités qui distinguent les hommes nés pour commander. Enfin, comme le roi Henri VIII, il ne sut jamais ce que c'était que de refuser une femme à ses désirs, ni la vie d'un homme à sa colère. On a maintes biographies de ce contrebandier fameux. L'auteur de la *Vie de Louis Mandrin* (Paris, 1755, in-12), l'abbé Régley, a composé aussi la *Mandrinade*, poëme (Saint-Geoire, 1755, in-8°). On doit à Terrier de Cléron une *Vie de Mandrin* (Dole, 1755, in-12), laquelle a été souvent réimprimée, et traduite en italien par l'abbé Chiali (Venise, 1757, in-8°). C'est celle qu'on trouve aujourd'hui sur tous les quais, ornée d'un mauvais portrait. A Lyon, avait paru un *Précis de la vie de Louis Mandrin* (1755, in-4° de 8 pages), terminé par une complainte. Le supplice de Mandrin avait réjoui les traitants, mais son nom était resté populaire parmi les pauvres habitants de nos frontières ; aussi cet événement fut-il l'occasion de plusieurs pamphlets dirigés contre les fermiers-généraux, entre autres le *Testament politique de Louis Mandrin* (par Gondar), qui eut maintes éditions (la septième est de Genève, 1756, in-8°). En 1789, lorsque commença la guerre contre tant d'abus qui ne devaient disparaître que pour faire place à d'autres, on publia l'*Analyse du testament politique de Mandrin*, etc., dédiée aux états-généraux (1789, in-8° de 62 pages). Les hommes du théâtre n'ont pas manqué à ce grand ennemi des fermiers-généraux et des douaniers. Lagrange (de Montpellier) a composé la *Mort de Mandrin* (1755, in-12) ; la même année, Chopin fit représenter à Paris *Mandrin pris*, comédie en un acte et en vers ; enfin, de nos jours, MM. Benjamin et Étienne Arago ont fait de Mandrin le héros d'un mélodrame qui a eu du succès (1826). Ch. Du Rozoir.

MANDRIN (outil). Les tourneurs donnent ce nom à des boîtes cylindri-

ques qui se vissent sur le nez de l'arbre du tour en l'air, dans lesquelles ils fixent les diverses pièces qu'ils veulent travailler, soit en dedans, soit en dehors.



La figure ci-dessus représente le profil d'un mandrin, coupé longitudinalement par le milieu; en A est le creux dans lequel entre à vis le nez de l'arbre; en B est la cavité dans laquelle on fait entrer de force un des bouts de la pièce que l'on veut façonner. Telle est en général la forme des mandrins ordinaires. — Il y a des mandrins composés que l'on fait le plus souvent en métal, qui portent des griffes, entre lesquelles on serre, au moyen de vis de pression, des pièces de divers diamètres. Les mandrins qui servent à tourner les ovales sont de véritables machines; on peut en dire autant du mandrin qu'on appelle *excentrique*, au moyen duquel on perce un certain nombre de trous différents dans une même pièce sans l'ôter de dessus le tour. — Dans les contrées méridionales de la France, les mandrins s'appellent *emprunts*, dénomination patoise beaucoup plus convenable que celle de *mandrin*.

TEYSSÈDRE.

MANÉGE (équitation), on entend par ce mot le lieu où l'on dresse les chevaux et où l'on donne des leçons d'équitation. Il y en a de diverses grandeurs; les beaux manéges civils ont, pour l'ordinaire, 120 pieds de long sur 40 de large. Ceux de cavalerie sont beaucoup plus grands, mais toujours dans les mêmes proportions. Bien qu'il soit facile de dresser les chevaux et d'apprendre à les monter en plein air, et sur des routes non circonscrites, je crois que rien n'est comparable à un manège couvert. Là, l'élève n'est distrait par rien et toujours en vue du professeur, à qui il est facile de suivre ses mouvements et de profiter de toutes les circonstances qui peuvent accélérer ses progrès. Aussitôt que le cheval est apte à comprendre et l'élève à user par lui-même de ses moyens de répression, il est utile qu'ils sortent pour qu'ils acquièrent toute la hardiesse qui leur est nécessaire; mais il faut que le cheval conserve la bonne position qui lui a été donnée au manége, et que le cavalier (quoique je lui prescrive moi-même de trotter à l'anglaise) s'attache à ne déroger en rien aux principes qu'il a reçus. En effet, de ces principes dépendent sa grâce, sa solidité et les moyens de bien gouverner son coursier. Pourquoi la mode actuelle, qui est le fruit de l'ignorance, prévaudrait-elle sur le savoir? C'est cependant ce qui arrive. L'élève qui se faisait remarquer au manége par sa belle position et la précision de ses mouvements n'est plus reconnaissable quelque temps après; son corps est ployé en deux, ses cuisses sont en avant des quartiers de la selle, et les jambes à deux pieds des flancs du cheval; ses rênes flottent, et le cheval, abandonné, n'a bientôt plus aucun rapport avec le cavalier, dont la science et la sûreté sont toutes à sa disposition. Quelle peut être la cause de ce funeste changement? la crainte, sans doute, d'être ridicule en restant bel homme de cheval. Ne comprendra-t-on jamais que la position grotesque de nos fashionables tient à leur amour-propre. Ils veulent savoir sans apprendre, l'argent devant leur tenir lieu de tout; et, pour cela, il a fallu créer une mode nouvelle de monter à cheval qui fût toute à leur avantage; aussi, bientôt, le plus ridiculement placé dut-il avoir la palme. C'est ainsi que les arts dégénèrent et que l'on retombe dans l'ignorance et l'absurde. — J'engage donc mes confrères à redoubler de zèle pour soutenir et rehausser cet art, qu'on ne peut acquérir que dans un manége et en présence d'un maître expérimenté; c'est avec des principes puisés dans la nature et démontrés avec clarté qu'on peut espérer voir

augmenter le nombre des hommes de cheval, et remettre à la mode le beau et le vrai, dont elle ne devrait jamais s'éloigner. Baucher, professeur d'équitation.

Manége (technologie), machine mise en mouvement par un ou plusieurs chevaux, ou par d'autres animaux de trait. Cette dénomination eût pu comprendre tous les mécanismes dont les moteurs sont des animaux marchants; on reconnaît dans tous les traces d'une origine commune, l'application des mêmes principes de mécanique à des données analogues. L'écureuil croit courir au loin dans la roue qu'il fait tourner; le chien court aussi dans la roue où le fabricant de clous l'enferme pour mettre en jeu le soufflet de sa petite forge. Les grandes roues de treuil garnies de chevilles, sur lesquelles des hommes se placent successivement, afin d'agir par leur poids et de les faire tourner, ne sont que des échelles prolongées indéfiniment, et la manœuvre de ces roues n'est pas moins fatigante que tout autre moyen d'ascension analogue aux échelles. De quelque manière que l'on ait varié la forme et les fonctions de ces machines, ainsi que l'application du moteur, il convenait à tous égards d'exprimer par un nom commun les analogies qu'elles ont entre elles. En restreignant le mot *manége* à son acception technologique telle qu'elle est aujourd'hui, on verra qu'il désigne des machines dont l'axe de rotation est vertical, et que les animaux qui les font mouvoir parcourent un cercle horizontal. Le diamètre de ce cercle devrait être déterminé par un calcul fondé sur des expériences assez délicates, et comprendre des éléments très nombreux évalués exactement: on y ferait entrer la forme et les dimensions des animaux moteurs, le mode d'application à la machine, la perte de force motrice qui résulte de la nécessité de tourner au lieu d'avancer en ligne droite, etc.; il ne serait pas moins nécessaire d'y joindre le devis des frais de construction, afin de mettre en balance les avantages que procurerait un accroissement de diamètre avec l'augmentation de dépenses qu'il entraînerait. Ces considérations, trop souvent omises dans les spéculations industrielles, feraient éviter de fâcheux désappointements. Ferry.

Manége a une dernière acception figurée que nous devons constater, et qui n'a pris faveur qu'au milieu du siècle dernier. C'est en quelque sorte le synonyme de *manière de faire*, *manière d'agir*, mais avec une idée de ruse et d'artifice: le *manége* des courtisans n'a d'autre but que d'arriver à la faveur de leur maître par tous les moyens possibles; on dira d'une personne dont on ne comprendra point les menées: quel *manége* faites-vous donc! etc. U. B.

MANES (Dieux). C'est la croyance à l'immortalité de l'ame et le désir de ne pas perdre pour toujours ceux qu'on a chéris qui a donné naissance au culte des *manes* ou des ames des morts, et, si leur divinité fut rejetée par quelques philosophes, les populations entières leur portèrent le tribut d'une constante vénération: ils avaient des autels à Trézènes, dans le temple de Diane *Sospita*. Pausanias et les monuments grecs les appellent *theoï katachthonioï* (dii subterranei), et Philostrate leur donne le nom de *chthonioï theoï* (dii terrestres). On voit Ulysse leur offrir un sacrifice pour obtenir un heureux retour à Ithaque. Ils avaient des prêtres particuliers, et, lorsqu'on les supposait irrités, on cherchait à les apaiser; on leur offrit même des victimes humaines. Au mois antisthérion, les Athéniens célébraient en l'honneur des *manes* une fête solennelle, durant laquelle on ne pouvait se marier, et on faisait retentir les lieux sacrés des chants lugubres nommés *jalémies*, en souvenir de Jalemus, fils d'Apollon et de Calliope. En Italie et dans toutes les provinces de l'empire romain, on eut le même respect pour les *manes*, que l'on plaça au nombre des dieux. Numa leur consacra le second mois de l'année. Les lois des *douze tables* parurent s'élever contre ceux qui douteraient de la divinité des *manes*. Des autels particuliers leur furent élevés, et presque toutes les

inscriptions sépulcrales commencèrent par les mots *diis manibus*, c.-à-d. aux dieux *manes*. On leur dévouait, selon Macrobe, l'armée ennemie que l'on allait combattre, la ville qu'on assiégeait. Ils avaient une profonde connaissance de l'avenir, et on les évoquoit pour apprendre les destinées. On les prenait à temoin pour attester la vérité des récits, la sainteté des promesses. Suivant Homère, les *manes* accouraient autour de ceux qui les invoquaient, et buvaient avec avidité le sang des victimes offertes. Euripide nous montre Pyrrhus immolant Polyxène sur le tombeau d'Achille, et invitant celui-ci à se rassasier du sang de cette princesse infortunée. En Grèce, une fête particulière était célébrée pour eux, selon Suidas, qui nous apprend que cette fête était nommée *Nemesia*. A Rome, dans le Champ-de-Mars, près du temple de Pluton, était placé l'autel des dieux *manes*; mais il était enfoui, et on ne le retirait du sol que pendant la célébration des jeux séculaires. De là, le lieu où était cet autel avait pris le nom d'*effrayant* (terrens). Pendant le second mois de l'année romaine, qui leur fut, comme je l'ai dit, dédié par Numa, et qui en reçut le nom de *februare*, *lustrare*, à cause des lustrations et des sacrifices aux morts, on faisait les *Feralia*, et pendant ce temps nul mariage ne pouvait avoir lieu, afin qu'ils ne fussent point contractés sous des auspices funestes; et les temples de Pluton et des divinités infernales étaient seuls ouverts alors. Alors aussi on allait visiter les tombeaux des aïeux; on leur faisait des offrandes, et cette habitude s'est conservée dans plusieurs parties de l'Europe latine, surtout à Toulouse. D'autres fêtes en l'honneur des *manes* avaient lieu le 9 du mois de mai : on les nomma *Remuria*, à cause du malheureux frère de Romulus, et parce qu'elles devaient servir à expier ce fratricide. Mais elles prirent dans la suite le nom de *Lemuria*, et, comme on divisait les *manes* en deux grandes classes, en génies bienfaisants, *lares* ou *manes*, de l'ancien mot *manis* (bon), et en *larves* ou *lamies*, ou génies malfaisants, on cherchait à apaiser ces derniers en jetant derrière soi des fèves noires, qu'ils ramassaient avec avidité. Les *larves* ou *lamies* étaient compris sous le nom générique de *manes*, mais c'était par antiphrase, *quià non sunt boni*, dit Servius à ce sujet. C'étaient les coopérateurs des Furies, les vengeurs des crimes. Les *manes* étaient les gardiens des tombeaux. On les priait d'en exclure ceux qui s'étaient rendus indignes du bonheur éternel par une vie criminelle, par la trahison, par la violation des sépulcres. On sait ce qui eut lieu après la mort de Tibère. Le peuple, ne redoutant plus le tyran, fit éclater toute sa haine : les uns voulaient que le corps de ce successeur d'Auguste fût traîné jusqu'au Tibre; d'autres, suivant Suétone, priaient les dieux *manes* de chasser l'ombre de ce méchant prince des lieux fortunés, destinés aux ames vertueuses, et de ne lui laisser d'autre place que la région des éternels supplices. Les monuments nous ont conservé des notions précieuses sur les croyances des anciens, relativement à l'état de l'ame après la mort, à la condition des génies vertueux ou des *manes*. L'un de ces monuments contient l'inscription suivante : « Tu n'as point cessé d'exister, ô *Proté*, mais tu es seulement passée dans des lieux plus agréables. Tu es au sein des plaisirs, dans les îles fortunées. Exempte de tous les maux, tu te livres à la joie sur les douces fleurs qui naissent dans les champs élyséens. Tu n'as plus à craindre ni les chaleurs de l'été ni l'intempérie des hivers. Ta santé ne saurait être altérée. Tu n'es sujette ni à la faim ni à la soif : la vie humaine n'a plus rien de désirable pour toi, puisque tu vis sans chagrin et sans inquiétude dans une lumière toujours pure et voisine de l'olympe radieux. » ALEXANDRE DU MÈGE.

MANÈS, MANICHÉISME, MANICHÉENS. Manès, Persan, que les Grecs appelèrent *Manichaios* (Manichée), et qui vécut au IIIe siècle de notre ère, qui fut l'auteur du manichéisme et le chef des manichéens, qu'on appela quelquefois aussi

Many et *Cupricus*, appartient à la classe si nombreuse de ces docteurs originaires d'Orient qui, à peine familiarisés avec les éléments du christianisme, prétendirent le modifier, afin de le compléter, disaient-ils, et d'en faire une science supérieure. Déjà Basilide, Valentin, Bardesane, Cerdon et d'autres gnostiques, avaient essayé, en s'attribuant des missions spéciales pour cette œuvre, d'unir à la religion chrétienne les doctrines mystérieuses de l'antique Orient de l'Égypte ou de la Grèce, quand Montanus le Phrygien vint se dire inspiré du Paraclet pour enseigner aux élus, aux *pneumatiques* et aux *psychiques*, la doctrine des parfaits. Manès fit un grand pas sur Montanus, il il se dit le *Paraclet* lui-même. Élevé dans des doctrines diverses, disciple d'un kabbaliste de la Judée, nommé Térébinthe ou Buddas, mais professant en même temps des opinions chrétiennes, et connaissant les anciennes croyances de Zoroastre, le nouveau docteur alla plus loin que Montanus et les gnostiques. Non seulement il prétendit comme eux que le christianisme et ses codes avaient été profondément altérés par les apôtres, et, qu'après les avoir purifiés de ces additions, il fallait ajouter à la doctrine chrétienne les compléments qui lui manquaient; mais, plus hardi qu'eux, il rejeta l'Ancien-Testament tout entier, le disant inspiré par une divinité très secondaire, et il ne conserva du Nouveau, qu'il accusait d'être entaché de judaïsme, que des fragments choisis. Singulier mélange de zoroastrisme, de judaïsme, de christianisme, et peut-être de bouddhisme, sa doctrine eut de nombreux partisans. Shapour I[er] la protégea, et douze disciples du nouvel apôtre la prêchèrent dans la Perse, dans l'Inde, à la Chine, en Égypte. Les persécutions qui s'élevèrent tout à coup contre Manès ne firent qu'appuyer son influence. Durant son exil dans le Turkestan, il composa un Évangile enrichi de peintures allégoriques, qu'ensuite il dit tombé du ciel, et qui lui fit de nouveaux sectateurs. De ce nombre fut le successeur de Shapour, Hormouz I[er], qui fit bâtir pour le prophète une résidence délicieuse dans le Séistan. Cependant, un grand échec qu'il éprouva dans une conférence qu'il eut à Caxar avec l'évêque de cette ville, et dans laquelle sa doctrine fut loin de triompher, malgré l'éloquence et la subtilité avec lesquelles il la soutenait, fut bientôt suivi d'un autre plus sensible encore. Il succomba dans une conférence qu'il eut avec les mages, et que le successeur d'Hormouz, Behram I[er], avait voulu présider lui-même. Manès argumentait avec éclat, mais on lui demandait un miracle; il n'en fit point, et le royal président du débat fit écorcher vif le malheureux docteur, l'an 274. Ses partisans furent obligés de chercher un asile sur le territoire de l'empire romain, où bientôt devait les atteindre la législation si sévère que les successeurs de Constantin établirent contre le paganisme et contre toutes les sectes dissidentes de l'église. Cette législation, qu'on peut voir dans les codes de Théodose et de Justinien, fit disparaître les écoles publiques des manichéens. Cependant, le manichéisme se maintint secrètement, et se propagea sous plusieurs formes, soit dans l'empire d'Orient, soit dans celui d'Occident. On en retrouve quelques principes dans la secte des *pauliciens* de l'Asie-Mineure, et plus tard dans celle des *bogomiles* de la Thrace (*v.* ces mots). Les pélerinages des fidèles en Orient et les croisades dont ils furent suivis ayant établi des relations plus intimes avec l'empire grec, et quelques partisans de ces doctrines d'opposition étant venus s'établir en Italie, on vit tout à coup s'élever en Occident, surtout en Lombardie, en Savoie et en France, une foule de sectes dont les opinions semblaient remonter au manichéisme. On a donné le nom de *manichéens* à ceux qui infestèrent les diocèses d'Orléans, de Châlons et d'Arras. On en brûla plusieurs l'an 1022. Ils se multipliaient à mesure qu'on sévissait contre eux. Cependant, ils finirent par se perdre; en France, ils passèrent dans les rangs des albigeois, sinon dans ceux

des Vaudois ; en Italie, dans ceux des catharins et des patarins ; en Allemagne, dans ceux des stadinguois. Mais on voit que, de Manès au XIIe siècle, le manichéisme, quoique profondément modifié, n'a pas cessé de compter des partisans, soit publics, soit secrets. Dans son origine, ce système, qui sut captiver un instant saint Augutin, méritait l'attention des philosophes et celle des docteurs de l'église. C'était peut-être la plus dangereuse de toutes ces combinaisons si nombreuses qui furent tentées, dans le cours des premiers siècles de notre ère, par les prétendus partisans du christianisme restauré et ramené à sa primitive pureté. Le principe du nouveau système était ce panthéisme qu'il avait de commun avec la *gnose*, mais qu'il ne lui avait pas emprunté, qu'il tenait au contraire du bouddhisme et du zoroastrime des régions de la Perse, de l'Inde et des confins de la Chine. Dieu, disait Manès, est non seulement la source de tout, il est en tout ; il *anime* tout, et cette *animation* divine ne se borne pas aux hommes, elle s'étend aux animaux et aux plantes comme à eux. Cependant, le panthéisme de Manès était modifié par le *dualisme*, cet ancien système que professa tout l'Orient. Le dieu du bien n'est pas le dieu du mal, chacun d'eux a son empire distinct ; seulement, l'esprit de la lumière a une haute supériorité sur le génie des ténèbres, sur lequel il devra un jour l'emporter complètement. Concourir à ce triomphe est le plus grand devoir des hommes, soit des *élus*, soit même du *vulgaire*. On y concourt en s'abstenant de tout ce qui peut flatter le corps, cette ténébreuse prison de l'ame de lumière ; en s'abstenant surtout de diviser les rayons de cette ame ou de ce principe de lumière par la multiplication de l'espèce humaine. Les *parfaits* parmi les manichéens ne se mariaient pas. On donnait plus de latitude aux catéchumènes, auxquels on n'enseignait la doctrine de l'école que sous l'enveloppe d'allégories et de symboles. Les successeurs de Manès altérèrent sa doctrine. Ils confondirent mythologiquement leur maître avec Jésus-Christ, le Soleil-Mithra, Zoroastre et Bouddha. Les auteurs des religions les plus célèbres n'étaient à leurs yeux qu'autant d'incarnations du même génie, et les religions elles-mêmes autant de formes différentes de la même doctrine. (*V.* Archelai *Acta disputationis cum Manete*, dans les œuvres de saint Hippolyte, édition de Fabricius ; Sancti Augustini *Contrà Fortunatum, Adimantum et Faustum libri ;* Beausobre, *Histoire du manichéisme ;* Matter, *Histoire du gnosticisme*, t. 2, p. 377). MATTER.

MANETHON, prêtre de Sébenne ou d'Héliopolis, en Égypte, est un des personnages les plus curieux de l'histoire littéraire de ce pays. Il est en effet le seul des savants d'Égypte qui ait cédé aux instances que les lagides adressaient aux littérateurs de leur royaume comme à ceux de toutes les régions de la Grèce, et qui soit entré au musée que ces princes avaient si généreusement ouvert aux lettres dans leur capitale. Manéthon, qui vécut sous le règne des deux premiers lagides, de l'an 200 à 250 avant notre ère, fut pour eux une acquisition d'autant plus précieuse qu'ils étaient plus curieux de faire étudier par les doctes habitants du musée les anciens monuments de l'Égypte, et que, pour ne pas alarmer la population, ils mettaient plus de réserve dans cette curiosité. Gardien des archives du temple d'Héliopolis, Manéthon composa, d'après les anciennes chroniques qui s'y trouvaient, et d'après les colonnes d'Hermès-Trismégiste, une histoire de l'Égypte qu'il dédia au roi Ptolémée-Philadelphe, et qui embrassait les différentes dynasties du pays dont elle suivait les destinées jusqu'au temps d'Alexandre. Quand on considère à quelle haute antiquité remontait en Égypte l'usage de consigner dans les archives des temples les principaux événements de l'état ; quand on considère de plus la religieuse exactitude qu'on mettait, non pas dans les contes faits aux étrangers, mais dans les écrits inaccessibles aux profanes ; quand on réfléchit enfin sur la profonde

influence qu'exerçaient les prêtres, on ne peut que concevoir une haute opinion du travail de Manéthon. Mais ce travail, à peu de fragments près, paraît définitivement perdu pour nous. L'histoire d'Egypte qu'Annius de Viterbe publia sous le nom du prêtre d'Héliopolis n'est que l'ouvrage d'un faussaire du XIIIe siècle. Jules-Africain avait inséré l'histoire de Manéthon dans sa chronographie, dont il ne nous reste plus que les extraits que Georges-le-Syncelle en a fait pour la sienne. Ces fragments et les indications que Josèphe et Eusèbe ont empruntés à l'ouvrage de Manéthon sont tout ce qui nous en reste aujourd'hui. Comme l'Égypte est souvent la scène de l'histoire du peuple juif, il eût été curieux pour nous de comparer les récits du prêtre d'Héliopolis avec ceux de Moïse et des autres historiens sacrés. Il paraît que Manéthon n'était pas favorable aux Juifs, dont il trouvait les descendants établis à Alexandrie en grand nombre. A leur tour, les écrivains juifs et chrétiens des premiers siècles l'accusent d'exagération e d'inexactitude. Cependant, Manéthon n'était pas un écrivain sans critique. Il corrigea, au contraire, les erreurs qu'avait commises Hérodote, soit qu'il ait fait de ces corrections un traité spécial, soit qu'il les ait mises dans le corps de son ouvrage. —Il lui était facile de corriger Hérodote, dans sa position, réunissant à toute l'instruction de l'Égypte ancienne toute l'érudition d'un membre du musée d'Alexandrie. Après cette grande composition, dont les fragments ont acquis un nouveau prix par les découvertes de Champollion jeune, Manéthon composa, sur les anciennes pratiques religieuses de l'Égypte, un livre qui a dû susciter une grande attention parmi ses confrères et les princes du pays, observateurs si scrupuleux de celles des anciennes cérémonies qui pouvaient servir leur politique. Cet ouvrage s'est également perdu, et nous ne le connaissons plus que par la mention qu'en fait Porphyre dans son traité *de abstinentiâ ab usu animalium*. On attribue encore à Manéthon un poème sur les vertus des astres, publié par Jacques Gronovius, en 1698; mais les critiques sont partagés sur le mérite et sur l'époque de cette composition. Tandis que le savant éditeur que nous venons de nommer y reconnaît la simplicité et la pureté antique d'Homère, d'autres philologues, Tyrwith à leur tête, y montrent les traces de cette décadence du goût qui appartient aux premiers siècles de l'ère chrétienne. Voyez sur Manéthon : Scaliger, *Græci Eusebii*, etc.; *Georg. Syncelli Chronogr.*, p. 40, ed. Goar.; Fabric. *Bibliotheca græca*, p. 494; Matter, *Histoire de l'École d'Alexandrie*, t. I, p. 110. MATTER.

MANFRED (*v.* MAINFROI).

MANGANÈSE (chimie). Les anciens chimistes ont confondu sous cette même dénomination, à laquelle on attribuait le genre féminin, un oxyde de métal auquel le même nom masculin a été conservé, et la magnésie.—Le manganèse n'existe jamais à l'état natif, on le rencontre en assez grande quantité combiné à l'oxygène : c'est à cet état seul qu'il a été connu pendant long-temps et qu'on l'emploie dans diverses applications des arts. Ce métal, que l'on ne peut obtenir qu'à une très haute température par l'action du charbon sur l'un des oxydes, est gris d'acier, fragile, d'une densité de 8,013 très facilement oxydable, décomposant l'eau à une chaleur rouge : il fournit au moins, avec l'oxygène, trois combinaisons, dont la plus oxygénée présente des propriétés extrêmement importantes. — Cet oxyde, que la nature offre souvent cristallisé, est d'un gris d'acier, très friable; lorsqu'on l'expose à l'action d'une chaleur rouge, il perd le quart de son oxygène et devient brun-marron. Traité par l'acide hydrochlorique, il donne du chlore : c'est en travaillant sur le *manganèse* que Scheele a découvert le chlore, dont l'influence sur les arts a été si grande, et qui a rendu également de si grands services à l'humanité par son action comme désinfectant. — Le peroxyde de manganèse ne peut s'unir directement aux acides, excepté le sulfurique, avec lequel

même il ne peut former de combinaison stable : car la chaleur ou l'eau décomposent cette combinaison. A la température de l'ébullition, tous les acides puissants le ramènent à l'état de protoxyde, et s'y unissent ; l'acide nitrique n'agit cependant sur lui qu'avec difficulté, mais, si on y mêle un peu de sucre, par exemple, une quantité considérable d'acide carbonique, formée aux dépens du carbone du sucre et d'une partie de l'oxygène de l'oxyde se dégage, et l'oxyde, ramené à un moindre degré d'agitation, s'unit avec l'acide. — On rencontre rarement l'oxyde de manganèse pur, lorsque sa gangue est le sulfate de baryte, sa valeur est seulement dépréciée par la quantité de matières étrangères avec lesquelles il est mélangé ; mais, quand il est formé de carbonate calcaire, il présente deux grands inconvénients relativement à son emploi pour la préparation du chlore, en consommant inutilement une grande quantité d'acide hydrochlorique, et produisant un boursouflement considérable qui oblige à se servir de vases d'une beaucoup plus grande dimension, sans que l'on puisse cependant empêcher toujours qu'une partie de la liqueur en soit entraînée d'un vase dans l'autre. — Outre ces applications très importantes, le peroxyde de manganèse est encore employé pour colorer le verre et la porcelaine en violet, et, chose qui peut paraître par cela même paradoxale, on l'emploie pour enlever au verre la couleur qu'il offre dans beaucoup de cas (*v.* le mot VERRE). Cet effet est dû ou à la destruction d'un peu de charbon provenant de petites quantités de matières organiques que renfermaient les terres employées, ou à une propriété optique d'après laquelle certaines couleurs mélangées produisent une teinte plus ou moins blanche ; les terres servant à la confection du verre renferment fréquemment de l'oxyde de fer, qui colore ce produit en jaune plus ou moins rougeâtre ; le mélange d'une petite proportion de violet le détruit sensiblement ; mais le dosage est ici une condition essentielle, car un petit excès d'oxyde de manganèse fournirait une teinte que l'on rencontre quelquefois par zones dans le verre.

H. GAULTIER DE CLAUBRY.

MANHEIM, autrefois capitale du Palatinat, sur le Rhin, maintenant la deuxième résidence du grand-duc de Bade, et chef-lieu du cercle du Neckar, est situé au confluent de cette rivière et du Rhin, et presqu'au centre de la plaine qui se trouve entre les montagnes des deux rives du fleuve. Cette ville a des ponts de bateaux sur les deux rivières qui la baignent, six places, dix églises, cinquante-sept édifices publics en tout, 1580 maisons, et environ 22,000 habitants. C'est l'une des plus régulièrement bâties de l'Allemagne ; elle est de forme ovale, divisée en 112 carrés par 21 rues droites et larges, dont 11 la traversent dans la direction de sa longueur et 10 dans celle sa largeur. Toutes ces rues sont bordées de belles maisons, et tenues avec une propreté extrême. Celle qui va de l'emplacement où était autrefois la porte dite de Heidelberg à la porte du Rhin est, dans sa majeure partie, garnie de deux rangs d'acacias, entourés de chaînes. Les fortifications que Manheim avait autrefois ont été démolies après la paix de Lunéville ; de beaux jardins couvrent maintenant le terrain qu'elles occupaient. Sur la place d'armes, autour de laquelle règne un double cordon d'arbres, se trouve une fontaine (actuellement sans eau) ornée de statues en bronze, fondues par Crepello. Un groupe en pierre, chef-d'œuvre de Vander-Brand, est placé au milieu du grand marché. Le magnifique palais du grand-duc a 750 pieds de longueur et forme tout le côté de la ville qui se trouve sur le Rhin. Ce palais, qui est un des plus grands de l'Allemagne, se compose de 3 corps de bâtiments carrés. L'aile gauche fut, aux murs extérieurs près, consumée par le feu pendant le siége de 1795. L'aile droite, construite par l'électeur Charles-Théodore, a été consacrée, dès son origine, aux sciences et aux arts ; elle renferme une galerie de tableaux bien

moins considérable que l'ancienne, qui occupait neuf vastes salles; un cabinet d'histoire naturelle, qui a éprouvé une légère réduction lors du dernier changement de dynastie; une collection de plâtres des plus célèbres antiques, une collection d'antiquités qui contient, outre les pierres romaines trouvées dans le Palatinat, un grand nombre de petits objets en bronze, produit des fouilles faites dans le grand-duché de Bade; enfin une bibliothèque assez riche. Parmi les édifices religieux, on remarque l'ancien collége des jésuites et l'église dite des jésuites ou de la cour, avec un maître-autel en marbre indigène d'un goût exquis, et un plafond peint à fresque qui passe pour ce qu'il y a de plus beau dans ce genre en Allemagne. Cette église a deux tours, entre lesquelles se trouve un dôme dont le sommet a 250 pieds d'élévation au-dessus du sol. L'arsenal est simple et grandiose; il a 650 pieds d'étendue, 92 pieds de hauteur et 4 étages; le plafond du premier étage repose sur deux rangs de colonnes doriques en pierres de 28 pieds de haut; derrière cet édifice est un grand parc d'artillerie, clos d'un mur très élevé. La bourse aussi est un beau bâtiment, et occupe un emplacement carré; la salle où se réunissent les commerçants est supportée par 72 colonnes qui forment autant d'arcades sous lesquelles se tiennent les foires; à la façade postérieure, il y a un grand nombre de boutiques. Dans cet édifice se trouvent la cour supérieure aulique, la municipalité, la police, un bureau de commission, un mont-de-piété, la balance à farine et la douane. Les belles sculptures qui ornent ce bâtiment sont dues au ciseau de Van-der-Brand. Le théâtre, qui est aussi orné d'ouvrages de ce célèbre sculpteur, a trois étages et 900 pieds de circonférence; derrière la salle des acteurs est une vaste et belle salle de bal. — Manheim possède un gymnase avec une bibliothèque, une école de commerce, un jardin botanique, un observatoire de forme octogone, ayant 107 pieds de haut et abondamment pourvu d'instruments; une maison de charité fondée en 1806. Les manufactures les plus considérables de Manheim sont celles de tapisseries, de garance et de tabac. Il y a aussi dans cette ville une fonderie de canons et une imprimerie lithographique. La liqueur dite *eau de Manheim* est très renommée : c'est une eau-de-vie à l'anis édulcorée. Il y a à Manheim des maisons de commerce qui font des affaires considérables. La navigation est favorisée par le cours du Rhin et du Neckar. Le nombre des négociants est d'environ 100, non compris les libraires. Les productions industrielles sont très estimées, et les blanchisseries des environs méritent une mention honorable. La ville est entourée de beaux jardins, et l'horticulture est poussée à un haut degré de perfection. Dans la banlieue, on cultive avec succès le houblon. Parmi les promenades publiques, se distinguent le jardin du palais grand-ducal, délicieux parc à l'anglaise, qui s'étend depuis cet édifice jusqu'au Rhin, et le Pré-du-Moulin, îlot situé au confluent du Rhin et du Neckar, et qui renferme des sites pittoresques. — Sur l'emplacement actuel de Manheim était jadis un village du même nom, où l'électeur Frédéric IV bâtit, en 1606, un château fort, Frédériesbourg, et commença la construction d'une ville qui fut peuplée en grande partie par des Néerlandais qui s'étaient expatriés à cause des persécutions religieuses. La guerre de trente ans ravagea la ville naissante, notamment dans les années 1622, 1631 et 1644. Après la paix de Westphalie, les habitants qui en avaient été expulsés y revinrent, et bientôt une nouvelle ville s'éleva sur les décombres de la première. Mais, en 1688, Manheim fut de nouveau détruit, et cette fois par les Français. Les habitants s'enfuirent dans toutes les directions. La ville resta en cet état d'abandon jusqu'à ce que, en 1699, l'électeur Frédéric-Guillaume y fit rentrer une partie des bourgeois, et que, en 1720, l'électeur Charles-Philippe y transféra sa résidence, époque à partir de laquelle Manheim devint peu à peu la plus importante ville

du Palatinat. En 1770, lorsque la Bavière échut à l'électeur palatin par droit d'héritage, ce prince établit sa résidence à Munich. Pendant la guerre de la révolution française, Manheim fut assiégé et canonné, ce qui fit éprouver à cette belle ville des dommages notables. Par la paix conclue à Lunéville, en 1801, Manheim échut en partage à la maison de Bade. C. L.

MANHÈS (Le lieutenant-général, comte). S'il est une curieuse biographie de contemporain, c'est celle d'un Français que de grade en grade militaire le destin a conduit par la main à la vice-royauté des Calabres et à la couche nuptiale d'une princesse de grand nom, dans un pays où plus d'un prince n'a pas de nom. Ce Français, très vivant, très viable, et loin encore de l'époque de sa retraite, a traversé le gouffre où se sont ensevelies tant de célébrités, en anticipant singulièrement sur ses droits à une inscription au Panthéon. Les écrivains de l'époque en donnent la preuve, car il n'est pas un historien, pas un annaliste occupé des affaires italiques qui se croie dispensé de mentionner Manhès, dont l'inflexible sévérité, dont l'énergie de fer, parvinrent à purger, en quelques mois, de six mille brigands, un sol qui, depuis le gouvernement des Romains, n'avait cessé d'en être infesté. Manhès commençait ses premières armes à 15 ans, et arrivait d'Aurillac (Cantal) à Paris, en 1793, pour y faire partie de l'école de Mars qui campait à la plaine des Sablons. C'était une armée de braves enfants, d'enthousiastes recrues, à laquelle il était réservé de décider du sort de la France au IX thermidor; car leur phalange fit seule pencher, de tout le poids de ses canons et de ses vociférations, la balance dans le tumulte d'une journée d'abord si douteuse. Le jeune Manhès, devenu en peu de mois l'un des instructeurs de l'artillerie de cette école, fut au nombre des élèves marquants qu'un décret de la convention reconnaissante envoya aux armées avec le grade de sous-lieutenant; il entrait en cette qualité au 3e bataillon du Cantal en l'an III, et passait lieutenant en l'an VIII, à la 26e demi-brigade de ligne. Commandant par intérim une des compagnies de grenadiers à la bataille de Novi, où ce corps perdit plus de la moitié de ses soldats, le 28 thermidor an VII, Manhès fut grièvement blessé, et fut évacué sur Nice; il y fut le promoteur et l'un des rédacteurs de cette célèbre adresse de l'armée d'Italie, dirigée par quatre mille signataires contre les dilapidateurs des subsistances de l'armée. « Ne sommes-nous plus les mêmes, disait Manhès, qui, à la rotonde de Rome, jurâmes haine éternelle aux fripons. » Les historiens ont déclaré que sa conduite ultérieure ne démentit pas cette déclaration de principes. Manhès, devenu chef d'escadron, aide-de-camp de Murat, se trouvait à Bayonne à l'époque où le trône d'Espagne allait changer de maître. Quand la cour de Napoléon était établie à Marrac, quand le prince de la Paix proscrit, blessé, se voyait réduit à se cacher dans la résidence royale nommée *Casa del Campo*, ce fut l'aide-de-camp Manhès qu'on chargea d'aller sauver la vie de ce favori, et qui, à travers une population déchaînée, exaspérée, parvint à l'amener en France sous une capote encore ensanglantée de soldat. L'avénement de Murat au trône des Deux-Siciles fut pour le commandant Manhès l'échelon d'une fortune achetée par de graves blessures, par plus d'une action d'éclat, et par la perte de plusieurs chevaux tués sous lui. Colonel à Naples en 1808, chaque année allait devenir pour ce militaire le signal d'une faveur, d'une dignité, d'un grade nouveau; son rôle d'homme politique allait commencer avec son brillant éclat et ses rudes épreuves. Chargé de mettre sur un meilleur pied la gendarmerie napolitaine, il en devint le premier inspecteur-général. Une fonction analogue à celle des anciens grands-prevôts lui fut imposée : il s'agissait d'éteindre, en 1808, le brigandage qui désolait les montagnes; en trois mois, il accomplit cette tâche avec vigueur. Et les Samnites reconnaissants lui décernèrent le diplome de pre-

mier citoyen des Abruzes. En 1811, un intervalle de tranquillité permit au gouvernement de porter son attention sur les désordres et les ravages dont les Calabres étaient l'éternel foyer. Le roi jeta encore les yeux sur le général Manhès, qui fit tous ses efforts pour se soustraire à une opération si épineuse, et ne se rendit qu'à cette parole : « Comme roi, je l'ordonne, comme ami, je vous en prie. » Le général sonda d'une main ferme la plaie profonde de ce malheureux pays : aidé des tribunaux extraordinaires chargés des enquêtes, secondé par l'expéditive justice des commissions militaires mixtes, et par le concours des gardes civiques mises toutes en campagne, il poursuivit, isola, traqua les bandes infernales qui dominaient et tenaient en terreur le pays. L'espace nous manque pour en tracer le dramatique récit et les terribles moyens. Il avait là, comme un de ses aides, comme intendant de province, l'historien Coletta, dont l'œuvre posthume, remaniée à Florence, a peint dans des pages envenimées une expédition à laquelle pourtant il fut un de ceux qui prirent le plus de part. Dans cette expédition, le dictateur Manhès ne vit que son but. Un certain Talarico de Carlopoli, chef de bataillon de gardes civiques, l'un des plus puissants propriétaires du pays, convaincu d'avoir correspondu avec les brigands, sollicita vainement sa grâce. Un Français, allié d'une dame de la cour, coupable du même délit, n'échappa au même sort que parce qu'on parvint à le faire évader. Après que le général Manhès eut quitté les Calabres, on y voyageait avec autant de sécurité qu'on parcourt les provinces les mieux policées. Le remède avait été héroïque ; mais, si les mesures, dans une pareille chasse aux assassins, avaient été acerbes, elles ne l'avaient été, à ce que dit le célèbre Botta, que loin des yeux d'un chef « qu'il était aussi impossible de corrompre que d'attendrir. » Le but était atteint, la plaie était cautérisée, et ceux qui ne proféraient pas de malédictions, dit le même écrivain, ne tarissaient pas en bénédictions. « Dieu, fatigué de voir souffrir les Calabrois, leur envoya, dit un historien, Manhès pour les sauver. » Aussi les Calabrois lui décernèrent-ils un sabre monté en or, avec cette inscription : *Per la ristabilita tranquillità, la Calabria riconoscente.* Quand le trône vacillant de Murat s'écroulait, quand ce prince, abandonné de l'armée napolitaine, ne savait où refugier sa tête, le général Manhès, resté jusque là à Naples, dont il était gouverneur, avait obtenu la faveur de fréter un bâtiment et de ramener en France sa famille, et la princesse Pignatelli, dont il avait reçu la main. Par un hasard inespéré, il parvint, en voguant près de l'île d'Ischia, à recueillir à son bord son souverain et son ami, et changea le rôle de protégé contre celui de protecteur. Une voile suspendue en manière de cloison partageait la cabine où le prince détrôné avait trouvé asile. Les voyageurs abordèrent à Cannes. Quelques indiscrétions, quelques légèretés de la part du souverain, le brouillèrent avec son libérateur, et ils se séparèrent pour ne plus se revoir. Les écrivains qui, de 1814 à nos jours, ont exercé leur plume sur le sujet qui vient de nous occuper, sont : M. G...., *Notice historique sur le général Manhès*, 1817 ; M. de Rivarol, *Notice historique sur les Calabres*, 1817 ; le comte Grégoire Orloff, *Mémoires historiques, politiques et littéraires sur le royaume de Naples*, t. 2, 1819 ; Botta, *Histoire d'Italie*, t. 4, 1824 ; Coletta, en italien, *Histoire du royaume de Naples*, de 1734 à 1825, à Florence, et imprimé en français à Paris en 1835, t. 2, liv. VII ; le *Moniteur français* du 21 décembre 1835 ; le général Oudinot, *De l'Italie et de ses forces militaires*, 1835 ; Palmieri Micciché, *Mœurs de la cour et des peuples des Deux-Siciles*. C. D. F.

MANICHÉENS, **MANICHÉISME** (*v.* MANÈS).

MANIE (*v.* le supplém. de la lettre M).

MANIÈRE. Un volume suffirait à peine si l'on voulait enregistrer en détail et présenter sous toutes leurs faces les

acceptions innombrables de ce mot; contentons-nous de les signaler en passant, et le lecteur nous saura gré de notre laconisme. — *Manière* (*modus*), façon, sorte : de toute *manière*, de *manière* ou d'autre. — *Manière* d'être, de parler, d'agir, de vivre : écrire à quelqu'un de la *manière* la plus pressante; se conduire d'une *manière* indigne, etc., etc. — *Manière*, façon d'agir habituelle (*mos*, *consuetudo*, *agendi ratio*) : les sauvages marchent nus, c'est leur *manière*; on a suivi dans ce procès les formes et la *manière* accoutumée. — *Manière*; synonyme d'expression, de locution (*loquendi modus*) : cette *manière* de parler est neuve, usée, correcte, incorrecte, hardie, triviale. — *Manière*, invention, art de faire les choses : nouvelle *manière* de fondre le verre, d'allier les métaux, de teindre les draps, de suspendre les voitures. Voici maintenant les acceptions proverbiales : *manière de parler*, chose dite sans conséquence, ou sensiblement exagérée : il m'a offert sa bourse, mais *c'était une manière de parler*; traduisez : il m'a offert sa bourse, sachant bien qu'il ne serait pas pris au mot; *étriller quelqu'un de la bonne manière*, c'est le battre outrageusement; *remplir ses fonctions par manière d'acquit*, c'est les remplir négligemment, avec indifférence. On parle d'une affaire *par manière de conversation*, c.-à-d. sans y mettre d'importance, sans préméditation. — Les choses à spécification vague, ou qui ont l'apparence de celles qu'on spécifie, se traduisent encore par le mot *manière*, correspondant au latin (*species*, *genus quoddam*). Ainsi, nous disons : une *manière* de valet de chambre, de gentilhomme, de petit-maître; une *manière* de fête, de stratagème, de mystification. — En peinture, en poésie, *manière* sert également à caractériser la composition d'un artiste, d'une école. La *manière* de Raphael, du Guide, de Rembrandt, de l'école romaine, de l'école flamande; la *manière* de Pindare et d'Horace, la *manière* grecque et latine. — Reste le mot *manière* pris dans le sens d'affectation, de recherche exagérée. Cet écrivain tombe dans la *manière*; la pose de cette statue sent trop la *manière*. On le voit, dans tous les exemples qui précèdent, ce mot aux mille significations n'est guère usité qu'au singulier; mais il s'emploie encore au pluriel, et se dit de la façon d'agir dans le commerce de la vie : des *manières* douces et polies, abruptes et sauvages, gracieuses et naturelles, gauches et guindées. D'Or...

MANIFESTATION. Par manifestation, l'on doit entendre l'expression publique, soit verbale, soit écrite, soit mimique, d'un sentiment, d'une opinion quelconque. Comme bien des maladies, les manifestations sont quelquefois contagieuses, et l'on voit des hommes obéir par imitation à l'entraînement d'un sentiment qu'ils n'éprouvent pas. — Les manifestations de dévouement, de la part des corps constitués, se témoignent par des adresses aux gouvernements divers qui se succèdent si vite chez nous : la convention, le directoire, le consulat, l'empire, la restauration, les cents-jours et le gouvernement de juillet, ont reçu, à toutes les circonstances heureuses ou difficiles des manifestations de ce genre dans lesquelles ils voient ou feignent de voir les manifestations de l'esprit public. Les manifestations de joie, aux fêtes officielles, consistent en lampions, feux d'artifices, spectacles qu'offre le gouvernement; la foule n'y manque pas, comme à tout autre but de promenade, et depuis trente ans nous sommes habitués à lire dans les journaux du pouvoir : la fête a été magnifique, et les plus grandes manifestations de joie et d'amour pour le monarque éclataient de toutes parts. — Les manifestations de l'esprit public ont un tout autre caractère : si elles proviennent du contentement, ce sont des lampions, des chants, des farandoles; si, au contraire, elles sont l'effet du mécontentement, elles se traduisent en rassemblements, en émeutes, et parfois en guerre civile. Les illuminations de la rue Saint-Denys, lors des élections de 1827, furent une manifestation, de même que la revue à la

suite de laquelle la garde nationale se vit licenciée pour ses acclamations antiministérielles; enfin, de nos jours, le convoi du général Lamarque, suivi par 150,000 citoyens était une manifestation non moins hostile que la lutte que quelques centaines de républicains engagèrent à la fin de cette journée du 5 juin : de même, notre première révolution, la manifestation du 20 juin 1792, eût-elle conservé le caractère pacifique qu'on avait voulu lui imprimer, eût été aussi redoutable que celle qui, le 10 août, fit tomber le trône de Louis XVI, et imprima la mitraille et les balles du peuple sur le palais des rois de France. V. CARALP.

MANIFESTE. L'usage de faire précéder les déclarations de guerre par l'exposé des motifs qui portent un peuple à prendre les armes contre un autre peuple est un des plus anciens qui nous aient été conservés. Les manifestes n'étaient pas, il est vrai, absolument ce qu'ils sont devenus de nos jours; mais ils n'en existaient pas moins, et les *féciaux* (*v.*); les *hérauts d'armes*, etc., étaient évidemment des porteurs de manifestes. Ces Scythes qui envoyaient à Darius un oiseau, un rat, une grenouille et une flèche, ne lançaient-ils pas un manifeste dans cette allégorique et présomptueuse déclaration. Ce n'est cependant que dans le XIVe siècle que les manifestes ont précédé les guerres de notre nation contre les autres, et leur nom actuel leur est venu de ce qu'ils commençaient tous par ces deux mots latins : *manifestum est*, il est manifeste. Malgré leur but de légitimer l'entreprise qu'un souverain tente contre un autre, les manifestes ne prouvent ordinairement rien : ils sont adressés non seulement au gouvernement contre lequel on les dirige, mais encore à la nation elle-même que l'on veut conquérir, ou tout au moins opprimer, ravager, ensanglanter ou morceller. Le manifeste le plus célèbre de notre époque révolutionnaire est celui dans lequel le duc de Brunswick, généralissime des forces prussiennes en 1792, menaçait de mort les Français qui prendraient les armes contre lui, et rendait Paris responsable de la sûreté de Louis XVI et de sa famille. On sait que le manifeste du duc de Brunswick, suivi de deux ou trois autres conçus dans le même esprit et empreints du même langage impératif, n'eut d'autre effet que d'accélérer la chute d'un trône que le but de son auteur était de faire respecter. — Les manifestes de la convention resteront éternellement comme des modèle d'éloquence et d'énergie révolutionnaires; ils sortaient autant de la ligne commune des manifestes que la diplomatie de cette grande assemblée et de ses agents ressemblait peu à ce qu'on appele vulgairement diplomatie. — Si l'on peut ranger dans la classe des manifestes ces proclamations qui ont pour but d'exciter une armée contre un peuple, nous en citerons un bien remarquable, que rapporte dans ses mémoires M. de Beausset, l'ancien préfet du palais de Napoléon : c'est celui dans lequel le général prussien Justus Grüner appelle les troupes sous ses ordres à marcher de nouveau (c'était en 1815) contre la France, dont il annonça le partage entre les souverains alliés : le but de la coalition se révélait tout entier dans ce manifeste du général ennemi. AMÉDÉE DE SAINT-MAURIS.

MANILIA (Loi). Cette loi, relative à la délimitation des propriétés, fut portée l'an de Rome 515. Elle avait, comme presque toutes les lois de l'ancienne Rome, puisé son origine dans les institutions grecques, et ses dispositions se retrouvent à quelque différence près dans le texte de la loi de Solon rapportée au *Digeste* (loi 13, fin. reg.). — La loi des douze tables avait décidé que la limite séparative laissée entre les héritages devait être de cinq pas : elle prévoyait ensuite le cas où des difficultés s'élèveraient relativement à cette limite et les soumettait à la décision de trois arbitres, *agrimensores*. La loi *Manilia* n'y opposa que de légères modifications, du moins autant qu'on peut le croire parce qui en est parvenu jusqu'à nous : ainsi, elle voulut que les contestations fussent jugées par un seul arbitre au lieu de trois; puis elle établit qu'au-

cune prescription ou usucapion ne pourrait attribuer la propriété de cet espace limitatif. A propos des pouvoirs de *l'agrimensor*, Cujas émet l'opinion probable que ces fonctions ont dû appartenir dans les premiers temps de Rome aux prêtres des dieux termes. — Cette loi *Manilia* a été souvent confondue avec une autre relative à une colonie, et dont le contenu est parvenu jusqu'à nous.

DECOLLANGE.

MANILLE (*v.* PHILIPPINES.).

MANIOC, MAGNOC ou **MANIHOT** (*jatropha manihot* de Linné), arbrisseau de la partie de l'Amérique comprise entre les tropiques, et qui est une espèce du genre *médiciner* (jatropha). Il ne s'élève guère au-dessus de deux mètres, et sa tige est cassante, noueuse, pleine de moelle. Des rameaux encore plus fragiles que la tige partent du sommet et portent des feuilles à longs pétioles, profondément palmés, et dont la surface inférieure est blanchâtre et pubescente. Les fleurs sont unisexuelles et croissent sur le même pied, par bouquets, au sommet de la tige et à l'extrémité des rameaux. Le fruit est une capsule arrondie, composée de trois coques, dont chacune contient une semence d'un gris très pâle avec de petites taches un peu foncées. Mais ce végétal n'attire l'attention des cultivateurs qu'en raison de sa racine, dont on extrait une fécule aussi nourrissante que le froment. Les indigènes américains cultivaient le manioc et préparaient sa fécule long-temps avant l'arrivée des Européens dans leur pays, et cet arbrisseau, modifié par les soins de l'homme, avait produit des variétés dont quelques-unes se sont maintenues jusqu'à présent. L'une des plus remarquables est nommée *camanioc* dans les Antilles françaises, et sa racine peut être mangée cuite sous la cendre ou de toute autre façon, comme les pommes de terre; au lieu que les racines qui conservent le nom de *manioc* contiennent un suc vénéneux qu'il faut extraire avant de soumettre à la cuisson la matière desséchée préalablement par une forte expression. Les variétés où ce suc dangereux abonde ont leur tige rameuse, au lieu que celle du camanioc est simple, en sorte que l'on ne peut se tromper sur la qualité des racines. En l'absence de ce moyen, la présence du suc dangereux se manifeste par une amertume insupportable, au lieu que les racines qui en sont exemptes ont une saveur assez douce. — La multiplication du manioc est très facile; les tiges et les rameaux fournissent des boutures qui forment bientôt de nouvelles plantes, pourvu que l'on ait soin de les débarrasser des herbes toujours prêtes à envahir le sol. L'apparition des fleurs avertit le cultivateur que la maturité des racines approche, et celle des fruits indique avec certitude l'époque où la récolte des racines peut être faite, mais on peut la retarder sans inconvénient remarquable, en sorte que l'on n'arrache que celles dont on a besoin pour la consommation durant une quinzaine de jours, un mois au plus, et qu'à la rigueur la plantation et la récolte ont lieu toute l'année. — Les racines de manioc sont quelquefois très grosses, arrondies, peu adhérentes à la terre. Dès qu'elles sont arrachées, on les ratisse, on les lave et on les râpe, afin qu'étant soumises à une très forte pression elles soient suffisamment purgées du suc dangereux qu'elles contiennent. Des expériences faites avec soin sur cette matière vénéneuse semblent prouver qu'elle ne donne la mort que par son action violente sur les nerfs; une distillation conduite avec beaucoup de soin, et par une chaleur aussi modérée qu'il est possible, lui donne un degré d'énergie que les plus célèbres empoisonneurs n'ont point surpassé, mais aussi une odeur insupportable qui prévient à coup sûr les méprises auxquelles une substance inodore pourrait donner lieu. — L'expression du suc de manioc entraîne une fécule très blanche que l'on recueille suivant la pratique des amidonniers, et qui fournit une matière de plus au luxe des tables; elle parvient jusqu'en Europe sous le nom de *tapioca*. Son origine ne doit pas la rendre suspecte, car les lavages réitérés qu'elle a subis

ont entraîné jusqu'aux dernières molécules du principe délétère, qui est très soluble dans l'eau. — Les racines râpées et pressées contiennent encore une très grande quantité de fécule que l'on pourrait extraire en continuant la trituration et les lavages; mais on se contente de dessécher complètement cette substance en lui faisant éprouver un commencement de torréfaction. Si on lui donne la forme de galettes minces, cassantes comme le biscuit des marins, c'est de la *cassave*; si, en la cuisant au même degré, on la conserve dans l'état pulvérulent, c'est de la *farine de manioc* ou du *couaque*; ces aliments paraissent susceptibles d'une conservation illimitée, car sous le climat si humide de la Guiane française, on les trouve au bout de 15 ans de séjour dans les magasins tels qu'ils étaient au moment de leur préparation. Si on s'en rapporte aux calculs d'un naturaliste qui a vécu long-temps à la Guiane; et donné une bonne description des plantes de cette contrée, aucune substance végétale ne serait aussi nutritive que la cassave et le couaque : dix livres de cette substance nourrissent très bien un voyageur pendant quinze jours; et le couaque l'emporte encore sur le manioc en galettes: deux onces de cette farine, délayée dans de l'eau chaude et même froide, suffisent pour un bon repas, ce qui ne la porte qu'à une demi-livre de consommation journalière. — Comme le principe vénéneux du manioc se dissout en plus grande quantité à mesure qu'elle est plus froide, on a tiré parti du suc exprimé des racines et séparé de l'amidon ou fécule pour obtenir, par une évaporation poussée jusqu'à la consistance de *rob*, un assaisonnement recommandé spécialement pour les canards et les oies; les gourmets de l'Europe n'ont pas voulu que cette découverte gastronomique appartînt exclusivement aux Américains. On sait que la médecine a tiré des poisons végétaux et minéraux quelques-uns de ses remèdes les plus efficaces, mais on ne s'attendait pas à voir que l'art de Comus puisât à la même source des moyens de jouissances nouvelles pour ses nombreux sectateurs.

Fersy.

MANIPULAIRE, terme de la milice romaine qui, pris dans un sens général, s'emploie comme l'adjectif du mot *manipule*, et s'applique à tout ce qui s'y rapporte, comme aux soldats, aux enseignes, etc. Quelquefois, le mot de *manipulaire* a une signification plus restreinte, et sert à désigner, comme substantif, le centurion qui commandait la fraction de la légion appelée *manipule*.

Manipule (*manipulus*), signifie littéralement une *poignée d'herbe*; ce fut la première enseigne des Romains. Ils attachaient une botte de foin à une longue perche et combattaient sous ce drapeau. Plus tard, le *manipule*, sans doute par allusion à son étymologie, devint une haste surmontée d'une main, au-dessous de laquelle on plaçait de petits boucliers, des couronnes de laurier, les images des divinités tutélaires, et, après la destruction de la république, celles des empereurs. Ces ornements furent d'abord d'airain, puis d'argent, quelquefois d'or. Le mot de *manipule* se prend également dans une autre acception et s'étend à la troupe même dont il est l'enseigne : c'est ainsi que jadis chez nous on disait la *cornette* pour la *compagnie*. Le manipule n'était dans l'origine qu'une faible fraction, et pour ainsi dire une poignée de soldats. Mais, lors de l'organisation régulière de la légion, il en fut une division constante; il y eut trois manipules par cohortes et trente par légion. Le manipule, qui n'avait primitivement que cent hommes, fut doublé postérieurement et divisé en deux centuries, commandées chacune par un centurion.

M[is] E. de La Grange.

Manipule (*manipulus, sudarium, manuale* et *mappula*). Le manipule, appelé aussi *fanon*, est un ornement d'église que les prêtres, les diacres et les sous-diacres, portent au bras gauche. C'est une petite bande, large de trois à quatre pouces, en forme de petite étole, et dont l'étoffe est semblable à celle des chasubles. Il représente, dit-on, le mouchoir dont les prêtres de l'église primi-

tive se servaient pour essuyer les larmes qu'ils répandaient pour les péchés du peuple; la formule employée par ceux qui s'en revêtent semble en effet accréditer cette opinion : *Merear, Domine, portare manipulum fletûs et doloris!* « Que je devienne digne, ô Seigneur, de porter le manipule des larmes et de la douleur ! » — Les Grecs et les Maronites portent deux manipules, un à chaque bras. D'Oa.....

MANIPULATEUR, MANIPULATION Le *manipulateur* est celui qui manipule ou qui s'occupe de manipulation. La *manipulation* est l'action de celui qui manipule, c'est la manière d'opérer dans les arts et les sciences, c'est l'action qui joint la pratique à la théorie. Cette expression, comme on le voit, est plus applicable aux opérations chimiques et pharmaceutiques qu'à toute autre; et cependant, cette dénomination, qui, de prime-abord, semble indiquer la même chose, présente des différences sensibles quand on envisage en particulier chacune des opérations qu'elle désigne. — La manipulation chimique consiste à monter des appareils, à préparer des expériences, les exécuter avec succès, dans le but de confirmer ce qu'indique la théorie. Elle n'est point fondée sur la routine et l'habitude, mais bien sur des connaissances approfondies, et l'on ne sera jamais bon manipulateur si l'on ne possède pas la partie théorique de la science, qui permet de prévoir les phénomènes, de modifier et de perfectionner les opérations. Ce talent n'est point le partage de tout le monde, et tel homme peut être un habile théoricien et un mauvais manipulateur. — On a tellement compris depuis quelques années l'importance de cette habitude des expériences, qui familiarise le jeune chimiste avec les théories souvent si abstraites, que, dans la plupart des établissements publics où l'on enseigne la chimie, on a créé des laboratoires pratiques, dans lesquels les élèves sont exercés aux manipulations; nous citerons en particulier les écoles polytechnique, de médecine et de pharmacie : c'est dans ces manipulations qu'ils trouvent l'application des faits qu'ils ont entendu énoncer dans les cours, et l'on peut dire que par-là ils perfectionnent leur instruction; en effet, ce que l'on a vu et touché se fixe beaucoup mieux dans la mémoire que ce qui est sorti inaperçu de la bouche du maître. — Les manipulations chimiques présentent quelquefois de grandes difficultés et des dangers plus ou moins graves, et plus d'un chimiste porte sur lui les traces des blessures que lui a valu son zèle pour la science, ou un manque de précautions; dans ces circonstances, l'ignorance ou la précipitation ont souvent des résultats bien fâcheux. — Les manipulations pharmaceutiques, tout en exigeant un homme instruit, ne présentent jamais les mêmes inconvénients : ce sont habituellement des mélanges de substances très variées, que l'on destine à former des potions, des électuaires, des pommades, des onguents, des emplâtres, des sirops ou des pilules. Sans doute il faut connaître quelles sont les substances qu'il faut mettre les premières, comment il faut les diviser, quels sont les phénomènes chimiques qui peuvent résulter du mélange de plusieurs corps de nature différente; mais là, point d'appareils, point de dangers pour l'opérateur; mais au contraire, inconvénients graves quelquefois pour le malade auquel on administre un médicament, ou infidèle, ou mal préparé, qui, ne remplissant pas le but du médecin, peut conduire la victime au tombeau. — On voit donc que, malgré la différence qui existe entre les fonctions de ces manipulateurs, il faut dans les deux cas un homme habile et intelligent. C. Favrot.

MANLIUS CAPITOLINUS (Marcus), était issu d'une famille patricienne de Rome, qui avait déjà utilement servi la république. Contemporain de Camille, Manlius rendit, en l'absence de ce grand homme exilé, un service signalé à sa patrie. Les Gaulois, qui bloquaient Rome, profitèrent de l'obscurité de la nuit et de la négligence de la garde pour tenter sans bruit l'assaut du Capitole. Déjà ils tou-

chaient au sommet de la roche Tarpéienne, quand les oies sacrées, plus vigilantes que les sentinelles, donnèrent l'éveil à la garnison : elle court au rempart, animée par l'exemple et par la voix de Manlius; et les Gaulois sont précipités. La reconnaissance des soldats, manifestée par le plus vif enthousiasme, fit le malheur de Manlius. Soit qu'elle eût éveillé son ambition, soit qu'elle eût excité chez lui un juste retour de gratitude envers le peuple, épris de la royauté, ou ému de la misère des plébéiens, il leva en leur nom l'étendard de la révolte contre les patriciens. Arrêté une première fois, puis relâché, il ne profita de la liberté qui lui était rendue que pour continuer la guerre intérieure dont il s'était fait le chef. Enfin, ses desseins criminels devenus plus manifestes, ou la politique astucieuse du sénat, tournèrent contre lui les tribuns du peuple, et sa perte fut résolue. Il fut assigné à comparaître devant le peuple pour avoir aspiré à la royauté. Le peuple, flatté de l'honneur de juger un patricien, sentit se refroidir son zèle pour son défenseur, devenu son accusé. Toutefois, Manlius se défendit avec énergie : il produisit plus de 400 citoyens témoins et objets de ses libéralités, cita ses exploits, découvrit ses cicatrices, et montra le Capitole : il fallut transporter le tribunal populaire dans un bocage d'où cette forteresse ne pouvait s'apercevoir, afin d'ôter à l'accusé l'appui de ce muet, mais redoutable avocat. Manlius fut précipité par le peuple de ce même rocher d'où il avait, avec le peuple, précipité les Gaulois. Déjà la famille *Manlia*, en signe de réprobation, n'avait point pris l'habit de deuil pour l'assister devant le peuple : elle décida en outre qu'aucun de ses membres ne prendrait à l'avenir le prénom de *Marcus*. Quels dignes représentants de l'inflexible patriciat! *Imperiosus* et *Torquatus* en achevèrent la peinture. Manlius Capitolinus faisait tache sur cette sombre famille : et peut-être est-ce là la première cause des malheurs qui l'accablèrent.

M. Boistel.

MANLIUS TORQUATUS (Titus), est à jamais fameux pour avoir scellé du sang d'un fils les lois de la discipline de Rome, comme Brutus en avait immolé deux à sa liberté naissante. On retrouve en lui le vrai caractère de la famille Manlia, un instant démenti par Capitolinus. On le retrouvait déjà dans son père Lucius Manlius, à qui sa sévérité dans l'exercice des plus hautes charges de la république fit donner le sombre surnom d'*Imperiosus*. Le jeune Titus fut l'une des victimes de cette impérieuse rudesse. Relégué à la campagne par son père, à cause de la pesanteur de son esprit et de sa difficulté à s'exprimer, il sut dignement faire cesser cet exil. Le dur traitement qu'il subissait avait fourni au tribun Pomponius l'occasion de citer *Imperiosus* en justice (360 av. J.-C.). Le jeune homme l'apprend; il accourt à la ville, s'introduit chez le tribun, et, le couteau sur la gorge, lui arrache son désistement. Force fut à *Imperiosus* de rappeler son fils. Le peuple émerveillé d'une telle action nomma Titus tribun militaire : il justifia ce choix par un acte de vaillance dont l'exemple fut plus tard fatale à son fils. Dans une guerre contre les Gaulois (359), il terrassa en combat singulier un géant ennemi, qui était venu provoquer le plus brave de l'armée romaine à se mesurer avec lui. Sans insulter le cadavre du vaincu, Titus se contenta de détacher le collier (*torques*) que le Gaulois avait autour du col pour le mettre au sien. De là le surnom de *Torquatus*. Tels furent ses titres les plus éclatants au consulat, à la dictature, qu'il obtint successivement. Il était consul pour la troisième fois (346) quand les Latins réclamèrent le partage égal entre les deux peuples des dignités de l'état. Personne plus que Manlius ne se montra irrité de ces prétentions; personne ne les combattit plus vivement dans le sénat. La guerre fut déclarée sur sa proposition. Nous ne parlerons pas de la vision simultanée des deux consuls, qui détermina le dévoûment sublime de Decius. Disons toutefois que Manlius devait se dévouer en sa place,

si l'armée eût fléchi du côté où il commandait. Il eut un sacrifice plus affreux à accomplir. En entrant en campagne, on était convenu de resserrer les liens de l'antique discipline, en raison de la conformité de mœurs, de langage, d'armure, qui existait entre les deux peuples : pour éviter toute confusion, l'ordre le plus formel avait été publié de ne point sortir des lignes, sous peine de mort. Le fils de Manlius n'en tint pas compte : provoqué par un chef ennemi, il s'avance, le combat, le tue, et revient apporter les dépouilles à son père, escorté par ses camarades tout triomphants de sa gloire. Le consul détourna la tête et donna ordre au licteur de saisir le soldat désobéissant et de le frapper de sa hache. L'armée éclata en gémissements, en reproches : ce que ressentit le père, l'histoire ne le dit pas ; elle dit seulement que la discipline fut maintenue et la victoire assurée. A son retour à Rome, les vieillards allèrent au-devant de lui ; la jeunesse s'en abstint, et témoigna la plus vive exécration de sa cruauté, en cette occasion, et tout le temps qu'il véeut. — Sur les quarante noms plus ou moins illustres que la famille *Manlia* fournit à l'histoire romaine, nous n'en avons cité que trois. Il y aurait cependant injustice à passer sous silence T. Manlius Torquatus, qui fut plusieurs fois consul, conquit une première fois la Sardaigne, obtint les honneurs du triomphe, et ferma le temple de Janus ; puis un Manlius Vulso, qui vainquit les Gallo-Grecs et soumit aux Romains la Galatie, démembrement de la Phrygie, auquel les Gaulois avaient donné leur nom. Il demanda le triomphe, qui lui fut accordé, mais non sans opposition. On lui a reproché à tort ou à raison d'avoir le premier introduit à Rome le luxe et la mollesse orientale. M. Boistel.

MANNE (*Manna*), matière mucoso-sucrée, soluble dans l'eau, d'une odeur analogue à celle du miel, d'une saveur douce et légèrement nauséabonde, et qui découle spontanément ou par incision du *fraxinus ornus*, ou du *fraxinus rotundifolia*, arbres de l'Italie méridionale, de la Calabre et de la Sicile. Lorsque le temps est serein, la manne coule d'elle-même du tronc et des principales branches des frênes, depuis le 20 juin jusqu'à la fin de juillet. L'écoulement commence vers midi jusqu'au soir sous la forme d'une eau limpide, qui s'épaissit ensuite graduellement et se coagule en grumeaux blancs et compactes. Le lendemain matin, si la nuit a été belle (car le brouillard et la pluie fondent entièrement la manne), ces grumeaux sont soigneusement détachés avec des couteaux de bois et exposés au soleil sur du papier blanc, jusqu'à ce qu'ils ne s'attachent plus aux mains. C'est là ce qu'on appelle la *manne choisie* du tronc de l'arbre, ou la *manne en sorte* des boutiques (*manna di spontana*). A l'écoulement naturel, qui cesse vers la fin de juillet, succède l'écoulement par incision; des entailles sont faites dans l'écorce jusqu'au tronc de l'arbre, et la liqueur qui en ruisselle alors depuis midi jusqu'au soir est tellement abondante qu'elle forme de grandes masses semblables à de la cire ou de la résine. Ces masses durcies, séchées au soleil et coupées en morceaux, fournissent la *manne par incision* (*manna forzatella*); elle n'a pas une si belle couleur que la première, elle est sale et jaunit promptement. Il y a une troisième espèce de manne, c'est celle que l'on recueille sur les feuilles. Dans les mois de juillet et d'août, et toujours à l'heure de midi, les fibres nerveuses des grandes feuilles et les veines des petites se couvrent d'une rosée diaphane qui, échauffée par le soleil, se change en petits grains blancs de la grosseur d'un grain de blé. Cette manne, difficile à ramasser, est fort rare, même en Italie. On l'appelle *manne en grain* (*manna di fronde*). Après avoir fait une incision à l'écorce du frêne, les Calabrois y insèrent quelquefois des brins de paille ; le suc qui les arrose en coulant s'y épaissit en forme de stalactites ; c'est la *manne en larmes* : elle est belle, pure, blanchâtre, et mérite la préférence sur toutes les autres espèces. — La manne est

regardée par les médecins comme le purgatif le plus sûr dans tous les cas où il s'agit de dissiper la tension du ventre et de débarrasser le corps de toutes les humeurs grossières. La dose est depuis une demi-once jusqu'à deux onces et demie, et même trois onces, dissoutes dans une décoction quelconque. D'Ornézan.

MANNE. Quelque temps après leur sortie d'Égypte, les Hébreux étant arrivés dans la vallée de Sin, commencèrent à unir à la nourriture fournie par les troupeaux une espèce de gomme friable, très douce, susceptible d'être pétrie en gâteaux, et qui, paraissant sur le sol le matin après la rosée, fut appelée *manne*, parce qu'en la voyant on s'écria : « *Man hu* (Qu'est-ce) ! Josèphe assure qu'il tombait encore de son temps dans l'Arabie une prétendue rosée pareille à celle qui avait nourri les Hébreux. Saint Ambroise, Saumaise, Bochart, pensent comme lui que la manne était une substance naturelle. Prosper Alpin rapporte que les moines du Sinaï en ramassaient autour de leur monastère pour l'offrir au consul d'Alger ; et les voyageurs modernes en ont signalé l'existence. Tous ces faits, qui servent à établir d'une manière incontestable l'existence de la manne, sont bien loin de prouver, comme l'ont prétendu quelques littérateurs, que la nourriture des Hébreux dans le désert ne fut point miraculeuse. En effet, dans l'Orient et ailleurs, la manne ordinaire ne tombe qu'en certaines saisons de l'année : celle du désert tombait tous les jours, excepté le jour du sabbat, et ce phénomène dura pendant quarante ans, jusqu'à ce que les Israélites furent en possession de la Terre-Promise. La manne ordinaire ne tombe qu'en petite quantité et insensiblement ; elle peut se conserver assez long-temps ; c'est un remède plutôt qu'une nourriture : celle du désert venait tout d'un coup, et en assez grande quantité pour nourrir une nation composée de près de deux millions d'hommes ; non seulement elle se fondait au soleil, mais elle se corrompait dans vingt-quatre heures. Il était ordonné au peuple de recueillir la manne pour la journée seulement, d'en amasser pour chaque personne une mesure égale, d'en recueillir le double le jour du sabbat, parce qu'il n'en tombait point le lendemain, et alors elle ne se corrompait point. Toutes ces circonstances ne pouvaient arriver naturellement. C'est donc avec raison que Moïse fait envisager aux Hébreux cette nourriture comme miraculeuse, leur dit qu'elle avait été inconnue à leurs pères, et que Dieu lui-même daignait la leur préparer. Aussi fut-il ordonné d'en conserver dans un vase placé à côté de l'arche dans le tabernacle, afin de perpétuer la mémoire de ce bienfait. — Comme dans l'ancienne loi tout était figure de la loi nouvelle, la manne signifiait la sainte Eucharistie, nourriture céleste « qui a le goût et la douceur de tous les mets les plus excellents, qui se proportionne à l'appétit de ceux qui la mangent, et qui se convertit en ce que chacun désire. » J.-G. Chassagnol.

MANNEQUIN (*cista*, *cistula*). La manne est une espèce de panier à anses, grand et plat, servant dans nos ménages à renfermer la vaisselle de table après qu'on a desservi. Fait d'osier comme la manne, le *mannequin* n'en diffère que par sa forme : c'est un panier étroit et long, ordinairement employé au transport des fruits et des légumes dont la banlieue approvisionne chaque matin nos marchés. Parmi les nombreuses industries de la capitale, il en est une qui, adoptant le mannequin pour son usage, lui a fait subir une destination moins champêtre : devenu synonyme de *hotte*, il est connu dans l'argot du métier sous la dénomination pittoresque de *cachemire d'osier*. Là viennent s'entasser toutes les guenilles éparses sur les pavés boueux de nos rues. Parures de duchesse ou de grisette, robes de soie ou d'indienne, lambeaux d'œuvres de Paul de Kock ou de Fénélon, tributs du salon et de la mansarde nivelés par le croc du chiffonnier, tout cela dure plus ou moins et se fait haillons ou débris de papillotes, tout cela brille à part quelques heures ou quelques siècles, et vient aboutir enfin pêle-mêle au *cachemire d'osier*,

comme l'homme à la tombe. Et maintenant, qu'on nous dise s'il n'était pas un grand philosophe, le prolétaire qui résuma le premier dans cette appellation étrange le néant de toutes ces vanités. Cachemire d'*osier*! effrayante antithèse, digne de Bossuet ou d'un fossoyeur! — Les peintres et les sculpteurs ont également donné le nom de *mannequin* à une figure ayant la forme du corps humain, dont tous les membres à jointures brisées imitent le jeu des articulations, et sur laquelle ils disposent des draperies après lui avoir donné l'attitude qu'ils veulent représenter. C'est sur un *mannequin* de ce genre et couvert de grelots qui tintaient à la moindre oscillation que les voleurs fesaient autrefois leur apprentissage :

Une corde au plancher tenoit un mannequin,
Vêtu d'un bon habit, couvert d'un casaquin,
Sans le faire branler falloit vuider les poches,
Sinon, pleuvoient soudain coups de poings et taloches.

Ces vers du poème de Cartouche ont été admirablement paraphrasés par Victor Hugo dans cette scène de Gringoire chez les truands, scène que tout le monde a lue dans *Notre-Dame de Paris*, et qui d'un bout à l'autre étincelle de verve et d'originalité. *Mannequin*, dans cette dernière acception, dérive de *man* (homme): c'est un mot allemand francisé, et dont on a fait un diminutif : *mannequin*, petit homme. —Au figuré, nous appelons *mannequins* ces hommes nuls, sans caractère, véritables pantins que l'on agite en tout sens, automates à ressort allant de droite à gauche au gré de celui qui les pousse ; espèce bâtarde et dégradée, n'ayant de l'homme que l'habit, et également digne de mépris pour le mal qu'elle fait et pour le bien que par hasard elle peut faire ! D'Ornézan.

Mannequin. Dans le langage des chirurgiens, ce mot s'emploie pour désigner la représentation d'une figure humaine sur laquelle les élèves sont exercés à l'application des bandages, et à la manœuvre des accouchements. Dans ce dernier cas, il n'est pas nécessaire d'avoir une figure entière de femme ; et, le plus souvent, on ne se sert que du bas de la colonne vertébrale réunie au bassin, après y avoir adapté des cuisses artificielles. Sur des fantômes de ce genre, les commençants peuvent s'habituer sans danger aux opérations difficiles de leur art ; mais, quoiqu'il en existe d'une invention fort ingénieuse, quoique ce soit là une ressource précieuse pour les étudiants éloignés des centres, il faut dire que les essais faits sur ces mannequins ne suppléent que d'une manière fort imparfaite à la pratique de toucher sur des sujets naturels, et ne peuvent jamais la remplacer complètement. V. R.

MANOEUVRE (marine, cordages), dans le langage des marins, signifie à la fois *corde* et *évolution*. Sous ce dernier mot, nous avons essayé de donner une idée des manœuvres ou mouvements généraux d'une flotte ou d'une escadre. Un vaisseau se manœuvre à l'aide de ses voiles et de son gouvernail ; les deux forces dont on dispose sont l'action du vent et la résistance de l'eau : si donc on connaissait les lois d'action et de réaction des fluides, toutes les circonstances de la manœuvre d'un navire pourraient être embrassées dans une ou plusieurs équations générales. Il n'en est point ainsi, ce problème est encore lettres closes pour la science. Quand, au lieu du vent, on emploie les forces de l'homme appliquées à la rame, ou la puissance de la vapeur sur des roues à palettes, le problème paraît plus simple, et pourtant, dans ce cas encore, il est resté insoluble. L'habileté dans la manœuvre d'un vaisseau est une des qualités les plus importantes de l'officier de marine : c'est une affaire de tact et d'expérience ; la science aide à l'atteindre, mais elle exige avant tout une rare entente des choses de la mer, et un sentiment d'actualité qui doit être chez le marin une sorte d'instinct. — Rarement le mot *corde* s'emploie à bord des navires ; les marins lui ont substitué celui de *manœuvre* ; cependant, ils disent exclusivement des *coups de corde* : la loi, en inscrivant ce châtiment dans leur code, s'est chargée de leur graver sur la

peau son expression académique. Les *manœuvres dormantes* lient entre eux les points fixes; les *manœuvres courantes*, attachées aux objets mobiles, servent à la transmission des forces. Les autres acceptions que le dictionnaire de la marine donne au mot *manœuvre* sont trop peu intéressantes pour être développées ici. T. Page.

Manoeuvre (art militaire). Selon les règles d'une étymologie logique, cette expression ne devrait être applicable qu'aux maniements d'armes qui se font à l'aide des mains ou des bras. Mais il n'en est pas ainsi, et le mot *manœuvres* est un terme technique, purement conventionnel, qui exprime non seulement les mouvements tactiques des troupes, mais aussi les mouvements stratégiques des armées, considérés en grand. — Il y a donc nécessairement trois ordres de manœuvres : celles de détail, celles d'ensemble ou de ligne, et celles d'armées ou grandes manœuvres. Les premières comprennent les mouvements préparatoires à exécuter par les plus petites fractions de troupes agissant ensemble, c.-à-d. l'école de peloton ; et ceux que doit exécuter l'élément constitutif de l'armée en action, c.-à-d. le bataillon. Les manœuvres de ligne comprennent les évolutions que doivent exécuter de concert un certain nombre de bataillons réunis en un corps; ce qui, dans le système actuel de guerre, forme une division ou une brigade. Les grandes manœuvres comprennent les évolutions, ou, pour mieux dire encore, les mouvements que peuvent ou doivent faire plusieurs divisions réunies: c.-à-d. une armée. Cette simple division indique que les manœuvres de détail appartiennent exclusivement à la tactique; qu'elles doivent être uniformes et invariables, afin de conserver dans la totalité de l'armée l'unité d'action, qui est un des principaux éléments de la force, dont elle empêche la décomposition ; enfin, qu'elles constituent la partie purement mécanique de la guerre, celle où l'intelligence, étant peu en usage, est remplacée par l'habitude, qui s'acquiert par un exercice répété, où la réflexion n'est d'aucune utilité; que les grandes manœuvres appartiennent à la partie stratégique de la guerre ; que non seulement elles n'ont pas besoin, mais même qu'elles ne peuvent pas admettre un mode d'exécution uniforme et invariable pour toutes les parties qui composent l'armée, parce que l'étendue du terrain qu'elles embrassent et les dispositions de l'adversaire produisent nécessairement des modifications qui ne permettent presque jamais que la classe de mouvements tactiques applicable à l'une des parties le soit aux autres sans inconvénient ou sans danger ; enfin, qu'elles constituent la partie intellectuelle de la science de la guerre, celle où l'habitude purement mécanique ne sert à rien, puisqu'elle rencontre à chaque instant des données neuves et inattendues, où l'exercice machinal ne peut pas remplacer la réflexion qui fait prévoir, la perspicacité qui fait apercevoir, et l'inspiration qui fait deviner ; que les manœuvres de ligne ou d'une division sont nécessairement mixtes, c.-à-d. que si l'uniformité tactique peut et doit, dans certains cas, y être conservée, il en est d'autres, en assez grand nombre, où elle ne le peut pas plus que dans les mouvements d'armée, et pour des causes semblables. Afin d'éclaircir ces propositions par un exemple, supposons qu'une armée ait à quitter la position qu'elle tient, afin d'en occuper une autre, soit de bataille, ou simplement défensive, ou d'observation ; faisons abstraction des mouvements de marche, parce qu'il est évident que le nombre et la disposition des colonnes dépendant et du but qu'on se propose, et de la disposition du terrain, ne sauraient admettre une règle générale et uniforme, condition essentielle des manœuvres tactiques; supposons-la arrivant sur le terrain pour s'y placer : chaque partie de l'armée, chaque division, ayant un thème différent à remplir, un terrain différent à occuper, une disposition différente de l'ennemi à combattre, il est évident que l'uniformité, l'unité, si l'on veut, de dispositions

tactiques, qui se formule dans un seul et même commandement, ne saurait se trouver ni dans l'ensemble de l'armée, ni dans chacune des divisions qui la composent. Cette uniformité de détail ne peut se rencontrer que dans les éléments constitutifs de chaque division, c.-à-d. dans chaque bataillon, dont les mouvements doivent toujours avoir lieu selon des règles invariables qui en font une habitude mécanique pour ceux qui les exécutent. On voit par-là que l'école de peloton et celle de bataillon sont les seuls enseignements tactiques indispensables, d'une utilité et d'une application constantes. Les manœuvres de ligne, rarement applicables et souvent dangereuses à la guerre, peuvent être abandonnées aux parades de mode et de luxe, faites pour exercer les jambes des subalternes et faire briller les chefs sans fatiguer leur intelligence, et sans que les uns et les autres, malgré l'habileté factice qu'ils y acquièrent, en soient plus capables de faire la guerre avec succès. — Quel est le meilleur système de manœuvre? C'est une question qui a été souvent débattue, et qui, à en juger par la mutabilité des réglements à ce sujet, ne paraît pas encore avoir été résolue au gré de ceux qui l'ont soulevée. D'abord, ce mot *système* est-il bien employé ici? Si l'on entend par là une série de règles invariables, uniformément applicables dans tous les cas, et déduites d'un principe unique, nous ne le croyons pas, au moins pour ce qu'on appelle *grandes manœuvres*, puisque là la variabilité des données exclut, ainsi que nous l'avons vu, l'uniformité dans l'application des règles. Mais, même en adoptant cette expression, plus pompeuse que vraie, afin de nous conformer aux locutions en usage, la solution de la question posée ci-dessus n'en reste pas moins indécise, puisque, répondant à des données variables, elle est nécessairement multiforme. En effet, chacun des systèmes entre lesquels on devrait choisir correspond à des circonstances de temps et de lieu auxquelles il satisfait, tandis qu'il est inapplicable à d'autres. Leur emploi successif dans chacune des circonstances qui lui sont favorables est donc à notre avis la meilleure solution qu'on puisse désirer. C'est ainsi qu'on a terminé la question si vivement et quelquefois si aigrement discutée entre l'ordre profond et l'ordre mince. On les emploie alternativement tous deux, selon qu'on veut ou simplifier et accélérer les mouvements, ou atténuer les effets destructifs du canon. — Cela posé, sans nous occuper de l'examen des divers systèmes de manœuvres qui peuvent exister, et moins encore nous aviser d'en formuler un pour notre propre compte, nous nous contenterons de rechercher quels sont les principes généraux qu'il ne faut jamais perdre de vue dans la combinaison et l'emploi des manœuvres. Rappelons-nous d'abord que les deux armes principales des armées sont, en premier lieu, l'infanterie, qui agit partout sur terre, dont la subsistance, moins volumineuse, est plus facile à pourvoir pour un plus long temps, et dont l'élément unique, l'homme, a tous ses moyens d'action réunis en lui-même; en second lieu, la cavalerie, indispensable, il est vrai, pour préparer et pour compléter les succès de l'infanterie, mais dont la force numérique relative est subordonnée à des casualités, parce qu'elle ne peut pas agir partout; dont la subsistance plus volumineuse, et que tous les terrains ne produisent pas, est plus difficile à assurer, et dont l'élément d'action étant double, l'homme et le cheval, dont un seul est actif par l'effet de sa volonté, tandis que l'autre est passif, ne peut pas présenter dans ses effets une spontanéité aussi parfaite. Nous n'avons compté, comme armes principales, que l'infanterie et la cavalerie, car il faudra bien qu'on convienne que l'artillerie, indispensable dans un petit nombre de cas de la guerre de campagne, utile plus souvent, n'est qu'une auxiliaire des deux premières armes, dont l'emploi demande de l'économie, et n'est devenue une nécessité que par l'abus de son usage, qui, en permettant de remplacer les combinaisons stra-

tégiques par les batailles, exige moins d'intelligence et de génie de la part du général. — Deux choses sont principalement nécessaires à la guerre, la promptitude des mouvements, afin d'être toujours en mesure contre son adversaire, de n'être point prévenu par lui, et de le prévenir, au contraire, autant qu'on le peut, et le parfait ensemble des parties, qui, en empêchant l'irrégularité des mouvements, les simplifie et les abrège. C'est d'après ces deux principes que doivent être rédigées les manœuvres, tant de l'infanterie que de la cavalerie. Elles se réduisent, dans leur système général, à un petit nombre de classes auxquelles doivent se rapporter toutes celles qui ont une utilité et un but réels. Les dispositions de troupes ne sont que de trois espèces, celles de marche, celles de bataille pour l'exécution des feux, celles en masses, soit pour l'exécution des chocs ou attaques, soit pour la défense. Les dispositions de marche se font toutes dans l'ordre profond, c.-à-d. en colonne d'un front plus ou moins grand, selon la nature du terrain qu'on doit parcourir. Celles de bataille se font dans l'ordre mince, qu'on appelle, peut-être trop généralement, *ordre de bataille*. Celles en masses se font ordinairement pour l'attaque dans un genre de colonnes dont le front se rapproche plus de la profondeur que dans l'ordre de marche, et pour la défense, par une disposition mixte, dans laquelle le centre des masses est vide, et au lieu de n'avoir qu'un seul front, elles en ont trois ou quatre. Ces dernières ne sont propres qu'à l'infanterie. — Ce court exposé fait voir que les manœuvres nécessaires se réduisent au passage de l'une de ces dispositions à une autre. Il faut que ce passage se fasse le plus rapidement possible, et que les éléments de troupe destinés à rester unis, tels que les sections, pelotons, divisions ou escadrons, conservent exactement la cohésion de leurs parties et leurs distances relatives, parce que le moindre désordre est nuisible, ne fût-ce que par la perte du temps nécessaire pour le réparer. Nous avons un grand avantage, sous ce rapport, sur la tactique des anciens; c'est l'usage des mouvements de flanc, celui des inversions de droite à gauche, et la possibilité de faire front indistinctement par le premier ou le dernier rang, ce qui était interdit avant l'usage des armes à feu, parce que la nécessité qu'il y avait à ce que le soldat fût constamment couvert par son bouclier, ne permettait pas les mouvements qui exposaient sa droite aux coups de l'ennemi. Mais, en revanche, l'ordre mince, que ce même usage des armes à feu nous impose, ne nous permet pas les marches en bataille sur un front un peu étendu; les flottements, même assez considérables, ne peuvent être évités sur un terrain uni; elles sont impraticables dans un terrain accidenté et surtout sous le feu de l'ennemi. Le bataillon ne peut donc déjà plus être considéré comme une section de troupe qui puisse rester unie dans ses mouvements; il est nécessaire de le fractionner pour le mouvoir avec utilité et sans danger. — Donc aussi le seul enseignement dont la nécessité se fasse sentir par un emploi constant consiste dans l'école moyenne, dite *de peloton, de bataillon* et *d'escadron*. Celle des manœuvres dites *de ligne*, qu'on ne peut jamais employer devant l'ennemi, est au moins inutile. Il vaudrait mieux que les troupes employassent le temps qu'elles y perdent à les instruire des choses qu'elles doivent réellement exécuter à la guerre, et dont on ne l'occupe pas. Les camps de manœuvres, tels qu'on les gouverne, peuvent être comparés à un cirque olympique, comme celui de Franconi, en plein air. Aussi, les troupes mêmes qui y brillent le plus, sont-elles, en arrivant devant l'ennemi, aussi neuves au métier de la guerre que des conscrits de six mois.

Gal G. de Vaudoncourt.

Manœuvre, en général, est une action ou opération à la main. Au figuré, ce mot s'applique aux moyens qu'on emploie pour arriver à ses fins, et alors il se prend ordinairement en mauvaise part: Par ses *manœuvres*, il a supplanté ses concurrents. De Seignelai, en arrivant

au ministère de la marine, introduisit à la cour bon nombre d'expressions de sa spécialité. « Ce qui, disent les auteurs du temps, imprima, par une espèce de métaphore, beaucoup d'agrément au discours ordinaire. » — *Manœuvre*, au masculin, signifie l'homme qui travaille de ses mains; on ne l'emploie guère qu'en parlant des pauvres gens qui servent les maçons ou les couvreurs, lesquels n'ont besoin ni d'art ni d'apprentissage, et dont tout le travail se borne à gâcher du plâtre, à transporter du mortier ou des moellons. Figurément et par mépris, on le dit d'un homme qui exécute grossièrement et par routine un ouvrage d'art: Compiler est un travail de *manœuvre*.

X. X. X.

MANOIR, vieux mot qui signifiait autrefois une maison, *domicilium*, *sedes*. Il vient du latin *manere* ou de *manerium* (habitation avec quelques terres autour). On disait aussi *mansio*. *Maner*, en bas-breton, signifie, dit-on, maison de noblesse. Ce mot s'employait beaucoup dans la vieille poésie guindée: Le *manoir* de Pluton, c'était l'enfer. — Il était encore d'usage, il n'y a pas long-temps, au palais: on y disait le *principal manoir*, le *manoir abbatial*, le *manoir épiscopal*, le *manoir seigneurial*. — *Tout au manoir*, style féodal. L'aîné avait par préciput le *manoir seigneurial*. Tous les actes de foi et hommage, les significations d'aveu, de recensement, devaient être faits au château, chef-lieu du fief. Si la succession ne se composait que d'un seul fief, l'aîné héritait seul du château, des preclôtures, et de toutes ses dépendances, et ne payait à ses puînés qu'un droit légitimaire. De là cet axiome qu'on lit dans quelques vieilles coutumes: *tout au manoir* (*v.* Aînesse [Droit d']).

Dufey (de l'Yonne).

MANS (Le), ville de France, chef-lieu du département de la Sarthe, résidence d'un évêque, etc. Elle est agréablement située sur la rive gauche de la Sarthe, à une demi-lieue au-dessus de son confluent avec l'Huisne. La partie qui borde la rivière, c.-à-d. la vieille ville, s'élève en amphithéâtre et jouit d'une belle vue sur les campagnes environnantes. Ses rues sont étroites, noires et humides. La partie neuve, sans être très régulière, est aussi élégante et aussi gaie que l'autre est désagréable et triste. L'édifice le plus remarquable du Mans est la cathédrale, où l'architecture gothique se marie à l'architecture ancienne, et qui renferme le tombeau de Guillaume Du Bellay, ouvrage de Germain Pilon; la tour, qui a 200 pieds de hauteur, renferme une fort belle horloge. Nous citerons ensuite l'église de la Visitation, qui se distingue par son élégance moderne, et celle de la Couture, par sa nef gothique sans piliers: cette dernière tient au beau bâtiment de l'abbaye dont elle dépendait, et où l'on a établi la préfecture; la bibliothèque, un riche muséum d'histoire naturelle, et un musée de tableaux. De ses trois places, la plus belle est celle des halles, où s'élève la rotonde du marché aux grains, surmontée d'une coupole; les deux promenades, dites des Jacobins et du Greffier, quoique fort agréables, l'une et l'autre, sont néanmoins peu fréquentées: la dernière présente dans sa disposition un caractère assez original. — Le Mans possède une société royale d'agriculture, sciences et arts; une société royale des arts et une société de médecine; la bibliothèque renferme plus de 40,000 volumes et 700 manuscrits. Il y a des papeteries, des blanchisseries de toile, des tanneries et des fabriques de bougies renommées, qui sont avec les poulardes qu'elle tire de La Flèche les objets les plus importants de son commerce. On en exporte aussi une immense quantité de graine de trèfle pour le Nord, des plumes, du vieux linge, des vins, des eaux-de-vie, des toiles, des noix, des marrons, du miel, etc. La fabrication des lainages et des calicots a remplacé celle des étamines, jadis très florissante. Cette ville, où les sciences ont toujours été cultivées avec goût, a donné le jour à un grand nombre de savants et d'artistes. Les plus connus sont Lacroix du Maine, Louis Morin, Bernard Lamy, le père Bouvet et

Louis de La Vergne, comte de Tressan. Elle renferme, d'après le dernier recensement (1836), plus de 19,000 habitants, et est à 211 kilomètres de Paris, au sud-ouest, par 48° 0' 30" de latitude septentrionale, et 2° 8' 40" de longitude occidentale. — Le Mans paraît avoir été la capitale des anciens *Cenomani*, sous le nom de *Subdinum* ou *Suindinum*. Les médailles trouvées sur son emplacement font penser que les Romains ne s'y établirent que vers la fin du IIe siècle : c'est alors qu'elle prit le nom de la peuplade dont elle était le chef-lieu, *Cenomania*, *Civitas Cenomanorum*. Sous Charlemagne, c'était l'une des villes les plus importantes de cette partie des Gaules. Elle a soutenu 24 siéges depuis Clovis, qui s'en empara en 510, après avoir fait assassiner le roi du pays, Rignomer, prince du sang de Mérowig, jusqu'à Henri IV, qui y fit son entrée le 11 février 1589. Les Vendéens en étaient maîtres en décembre 1793, mais à cette époque, ils en furent chassés par le général Marceau et par l'impétueux Westermann, et de terribles représailles eurent lieu. O. MAC CARTHY.

MANSARDE. Ce mot signifiait primitivement une fenêtre pratiquée dans la partie presque verticale d'un comble brisé. Ce sens n'a pas vieilli, mais le mot *mansarde* a pris beaucoup plus d'extension, et, au lieu de servir à désigner seulement une fenêtre d'une certaine partie d'un édifice, il a bientôt signifié une chambre pratiquée dans un comble brisé ; c'est cette dernière acception du mot que nous devons examiner. Il y aurait un singulier travail à faire sur les mansardes des grandes cités, car le peuple des villes d'une moindre population ne connaît point ces réduits et ne s'en fait même pas d'idée. Mais, pour tracer d'une main ferme et habile l'histoire des mansardes de Paris seulement, il faudrait tantôt un pinceau joyeux et fou, comme une folle composition de Rubens, tantôt les couleurs suaves et voluptueuses de l'Albane, mais le plus souvent la sombre palette de Murillo, peignant tous les hideux détails d'une hideuse misère ; car le peuple des mansardes, pas plus que celui des étages inférieurs, n'est uniforme. Voulez-vous en avoir la preuve? suivez-moi, si vous vous sentez assez de force pour monter et descendre soixante ou même quatre-vingt marches d'escalier. — Frappons à cet hôtel, montez avec moi au cinquième; il est nuit, les splendides appartements des premiers étages sont plongés dans l'obscurité, tandis que de la lumière éclaire encore le but vers lequel nous montons. Ouvrons toutes ces portes, voyez ces mansardes, elles sont presque élégantes, si l'élégance et la malpropreté peuvent vivre ensemble. Les tables sont chargées de débris de viandes, de bouteilles de toutes les formes, de cartes épaisses, toutes tachées de vin; chaque chaise est couverte d'une livrée riche, mais souillée. A présent, retournez-vous de l'autre côté du corridor, regardez dans ces intérieurs ; voyez ces toilettes garnies de boîtes d'essences, de flacons odorants, de savons parfumés, de miroirs, de petits meubles à l'usage d'une petite-maîtresse, ces parures de toutes les formes, de toutes les couleurs; voyez ce livre entr'ouvert à une page infâme..... Venez, et laissez là ces soubrettes vénales et corrompues, ces valets fainéants, gagés pour dépouiller leurs maîtres et pour se moquer d'eux. Du reste, nous ne nous éloignerons pas beaucoup, et nous voilà déjà à la mansarde voisine. Chut! Voyez, penchée sur cette table de bois blanc, cette belle et pâle tête d'un jeune homme de vingt ans. Que ses yeux sont caves et brillants! quelle souffrance dans ces rides précoces! de rares cheveux recouvrent à peine un front vaste et des tempes décharnées. Silence! c'est le génie pauvre qui essaie de faire son sillon. Où sera-t-il dans quelques années? ne le dérangeons pas! *Euge puer!...* Dans cette même maison, regardez par-ici, voyez quelle misère, quelle sombre et noble misère! Cette femme âgée semble bien à plaindre, et cependant son visage est calme. Combien de propreté dans ces lieux, combien d'ordre dans l'arrangement de

ces meubles, qui durent avoir une belle jeunesse! Entr'ouvrons ce placard; voyez ce pain, comme il est nettement coupé, comme ces petits restes d'un frugal repas sont gardés avec soin! Vous ne savez pas quelle femme est sous vos yeux? Levez la tête : voici un beau portrait de l'empereur, deux épaulettes, une croix, un ruban, tous ces nobles insignes placés dans un cadre et recouvert d'un crêpe. Découvrez-vous, vous êtes chez la veuve d'un vieux soldat. Ne dites pas dans quel état malheureux vous l'avez vue, elle vous donnerait un démenti. Respectez la veuve d'Hector!..... Venez, venez, laissez vos tristes pensées, c'est pour *philosopher* et non pour gémir que je vous guide. Est-ce que par hasard vous ne saviez pas où conduit la gloire, naïf que vous êtes? Quittons le quartier Saint-Germain, traversons le Pont-Neuf; nous voilà arrivés. Prenez cette corde grasse qui sert de rampe. Écoutez quel rire! Entendez-vous ces éclatantes voix de femmes, ces mâles refrains, c'est de la joie, de la verve, des heureux! Les verres se choquent, le bouchon part! Combien croyez-vous qu'ils sont là-haut?...douze... ils ne sont que quatre. Regardez. « Riez, fous, nous viendrons voir la mansarde demain; nous attendrons le grand jour, soyez sans crainte. » Partons pour le faubourg Saint-Antoine. Voilà le chiffonnier qui rentre dans sa mansarde. Quel bouge hideux, infect! quelle mortelle odeur! Peut-on vivre ici? D'où sortent ces miasmes? Voyez à côté de ces deux petits enfants, de cette femme, jeune et flétrie, qui dorment sur un peu de paille, un tas de papiers traînés dans la fange des ruisseaux, plus loin des chiffons dégoûtants de boue, à un autre coin des os, des débris de cornes; dans le dernier angle, de vieux fers, des bouteilles et des cristaux brisés: de meubles, pas un..... Vous ne saviez pas pourquoi ces hommes sont affreux, pourquoi ils ont l'œil éraillé, la peau livide, pourquoi ils s'enivrent, pourquoi ils ont d'horribles vices : à présent, vous le comprenez, n'est-il pas vrai? Vous serez indulgent, car la connaissance des douleurs du peuple donne de l'indulgence pour le peuple.—Mais il est grand jour : un dernier effort, retournons chez la grisette. Montez sans crainte, elle est bonne fille. Son petit réduit est propre, net, riant; le soleil y entre à pleine fenêtre. Pour tout rideau, la grisette n'a que son châle, qu'elle emploie souvent à cet usage. La petite cheminée de la mansarde est ornée d'une petite glace et de deux vases de porcelaine blanche remplis de fleurs; dans l'âtre est un réchaud chargé d'un fer à repasser et d'une casserole où se gonfle le café au lait du matin. Non plus que la fenêtre, le lit n'a pas de tenture; mais cette petite couchette est si propre, si bien faite, que rien ne semble devoir la voiler. Des étoffes taillées, quelques romans de M. Paul de Kock, le vainqueur de Pigault-Lebrun, chargent la table de Mlle Atala, ouvrière en linge. C'est pour sa mère que Béranger a fait cette délicieuse chanson que vous savez :

Dans un grenier qu'on est bien à vingt ans!

La mère d'Atala s'appelait Lisette : il y a toute l'histoire de deux époques dans ces deux noms-là. Béranger, l'immortel Béranger, est le dieu des véritables grisettes logeant dans la mansarde; les autres, qui ne sont pas classiques, préfèrent la romance sentimentale et romantique. Vous êtes fatigué, arrêtons-nous. Quand vous en aurez le temps, parcourez les autres mansardes que je ne puis vous faire connaître, elles en valent la peine, croyez-moi. A. GENEVAY.

MANSART ou **MANSARD** (François), naquit à Paris en 1598; sa famille était d'origine italienne. Michaele Mansarto, Romain, fut le chef de cette maison, que l'on retrouve depuis une assez haute antiquité attachée à nos rois. Les Mansart que l'on connaît antérieurement à François étaient tous, ou peintres, ou sculpteurs, ou ingénieurs, nom qui signifiait alors *architecte*. Il nous reste très peu de monuments construits par Mansart : le temps, la main des hommes et celle des révolutions ont renversé presque tout ce qu'il avait élevé. Le peu

qui est parvenu jusqu'à nous a été ou modifié ou laissé inachevé par l'auteur. Nous n'avons donc rien d'entier sorti de ses mains ; partant, il nous serait difficile d'asseoir notre jugement sur le talent d'un homme célèbre dans son époque par la fécondité d'un esprit actif, autant que par la conscience qu'il apportait dans ses moindres travaux. Peu d'hommes plus que Mansart se sont montrés sévères pour leur propres ouvrages : l'histoire nous représente cet architecte comme travaillant et modifiant sans cesse ses plans, et s'il ne nous a rien légué de complet, la faute en est en partie à ce doute, à cette hésitation, à cette manie du mieux, honorable sans doute, mais pourtant dangereuse. Colbert lui avait demandé ses plans pour la principale façade du Louvre : il porta au ministre, non seulement un projet, mais beaucoup de dessins, la plupart inachevés. Appelé à juger lui-même ce qu'il venait de faire, prié d'indiquer à quelle idée il s'arrêtait de préférence, afin que l'on pût soumettre à Louis XIV le plan définitif, François Mansart n'osa se prononcer, car il disait que, pendant la durée du travail, il pourrait peut-être modifier sa conception, et qu'ainsi il était inutile de présenter au roi des dessins qui ne recevraient pas leur exécution. Cette réponse décida le ministre à prier Bernin de venir en France. Mansart restaura l'hôtel *Carnavalet*, rue Culture-Sainte-Catherine. Cet hôtel, bâti d'après Ducerceau, était dépourvu de toute élégance : la porte seulement, ornée de la main de Jean-Goujon, devait être conservée par un architecte appréciateur des arts : c'est ce que fit Mansart, qui sut allier avec assez d'habileté ses nouvelles constructions au précieux morceau rendu sacré par le ciseau d'un grand artiste. Dans la rue Saint-Antoine, l'église de la *Visitation* donnerait une idée défavorable du talent de François ; mais cependant il est impossible de ne pas reconnaître dans l'homme qui fit les plans du *Val-de-Grâce* un mérite vraiment supérieur. Aujourd'hui, cette église présente un aspect sombre, des formes trop lourdes ; mais il ne faut pas reprocher ces défauts à Mansart, dont l'idée primitive, très vaste et d'un très bon goût, ne fut qu'en partie adoptée. Il n'y a de François Mansart que le plan général et le dessin de l'ordonnance de la nef. Les travaux de cette église, menés seulement jusqu'à la hauteur de neuf pieds, furent confiés alors à Jacques Lemercier. En 1654, la reine Anne d'Autriche nomma, pour achever cette construction, Pierre-le-Muet et Gabriel-Leduc, qui élevèrent la coupole. — Le beau château de *Maisons*, qui sous l'empire était habité par l'illustre maréchal Lannes, et qui, de nos jours, appartient à M. Jacques Laffitte, est l'ouvrage de Mansart. En chargeant cet architecte de lui élever une maison de campagne, le président René de Longueil donna *carte blanche*. François usa grandement de la liberté qu'on lui laissait, car la maison était déjà en partie construite lorsqu'il la fit abattre pour faire un nouvel édifice sur un nouveau plan. — On attribue à Mansart l'invention des fenêtres que l'on nomme *mansardes* ; mais il est cependant généralement reconnu que cette pensée lui est venue de l'assemblage des bois de charpente que Sangallo avait figuré pour faire à Saint-Pierre de Rome les cintres dont Michel-Ange s'est servi.—Les constructions principales de François Mansart furent, outre celles dont nous avons parlé, le *Portail de l'église des Feuillants*, le *Portail de l'église des Minimes*, église pour laquelle il fit un plan très remarquable ; une partie de l'hôtel *Conti*, l'hôtel de *Bouillon*, de *Toulouse*, de *Jars* ; le château de *Gèvres* en Brie, et celui de Fresne, dont la chapelle est digne d'admiration. François Mansart mourut en 1666.

MANSART ou MANSARD (Jules-Hardouin), le plus célèbre des Mansart, naquit en 1645. Il était neveu de François Mansart, et son père, Jules-Hardouin Mansart, qui lui donna ses prénoms, était premier peintre du cabinet du roi.—Pour cet article, nous ne ferons que suivre l'excellent travail de M. de Quatremère de Quincy,

regrettant seulement que la forme de cet ouvrage ne nous ait pas permis de donner au grand architecte des Invalides et de Versailles toute la place qu'il mérite. Dès sa plus tendre jeunesse, Jules montra clairement ce qu'il serait un jour. Il étudia avec une sorte d'enthousiasme la science de l'art, sans laquelle il n'est point de grands artistes; il apprit avec rapidité tous ces détails de l'architecture dont les notions primitives, difficiles à acquérir de notre temps, l'étaient encore bien plus alors; il fut soutenu dans ce travail par les traditions de sa famille, dont il devait être la plus belle gloire. Louis XIV devina son génie. Mansart fut fait surintendant et ordonnateur des bâtiments royaux. Voici de quelle manière M. Quatremere fait connaître les idées qui, en architecture, guidaient le siècle de Louis XIV: « Il n'est pas toujours au pouvoir des princes les plus ambitieux de la gloire des arts de donner naissance à des ouvrages qui répondent complètement à leurs vœux. Le génie des arts a ses époques et ses saisons. Lorsque Louis XIV forma le projet d'enlever à l'Italie le sceptre des arts, ils y étaient déjà sur le déclin; il n'y trouva plus pour y former des élèves que la troisième génération des grands maîtres qu'elle avait produits pendant deux siècles. Les artistes en crédit étaient pour la peinture les élèves de l'école des Carraches, en sculpture et en architecture les suivants de Bernin ou les sectateurs de Borromini. Il faut rendre aux hommes habiles du siècle de Louis XIV la justice de dire qu'ils surent se garantir des excès où l'abus de l'innovation était parvenu en Italie; mais il est un courant de goût et d'opinions auquel il n'est peut-être donné à personne de résister entièrement. Ainsi, Jules-Hardouin Mansart se garda sans doute dans le style de son architecture du système de la bizarrerie, mais il ne lui fut plus donné d'être pur, correct et sévère. Il eut dans sa manière une certaine insignifiance de formes, une certaine médiocrité de goût qui ne peut se définir que négativement, en tant qu'absence de caractère ou de physionomie. » — Ce jugement sur Mansart nous paraît d'une vérité frappante, lorsque Mansart est l'architecte de Versailles. Dans ce magnifique palais de la royauté, rien de saisissant, rien d'original; l'orangerie, qui nous paraît la chose la plus grandiose de ces vastes constructions, appartient à Le Nôtre: Mansart reste donc avec sa galerie et sa chapelle, les deux parties du château royal qu'il semble avoir traitées avec le plus de soin. L'une, sans doute, est imposante, mais c'est plus encore par son étendue que par son architecture; l'autre, brillante de richesse, prouve l'immense ressource d'un beau génie placé pourtant dans des conditions de commodité difficiles à remplir. A l'exception de ces deux constructions et de Trianon, le reste du palais de Louis XIV nous paraît bâti avec cette insignifiance de formes, don fatal que Mansart reçut de son siècle. Mais, lorsque Mansart est l'architecte des Invalides, il nous semble alors bien supérieur à l'ordonnateur des constructions de Versailles. Cependant, l'idée du dôme ne se trouve pas dans les premiers plans de l'architecte de Louis XIV: cette grande et belle idée lui vint après coup. L'effet produit par cette immense voûte est agréable; sa masse paraît légère, et donne à tout l'hôtel des Invalides un aspect monumental qu'il n'aurait point sans elle. Intérieurement, la construction de la chapelle est vicieuse; on sent une double pensée, celle du premier plan et celle du second; il y a comme deux églises jointes bout à bout. Cependant, Mansart s'est efforcé de cacher ce défaut, qu'il ne pouvait entièrement faire disparaître. En élevant ainsi son dôme d'une manière en quelque sorte isolée, Jules-Hardouin eut le grand avantage de pouvoir le faire partir de fond. Il employa, comme Michel-Ange, des colonnes accouplées et adossées pour servir de contre-forts à la tour du dôme; mais ces contre-forts, ne faisant point corps avec l'ensemble, produisent dans l'aspect général des parties un ressaut dont l'effet est d'al-

térer l'unité et l'harmonie de la distribution. Quoi qu'il en soit des fautes commises par Mansart dans la construction des Invalides, ce monument n'en reste pas moins un des plus beaux que nous possédions, et, nous le répétons, Mansart des Invalides, jetant son immense dôme (son diamètre a 75 pieds), nous paraît bien supérieur à Mansart de Versailles. — « Généralement, dit M. Quatremère, l'édifice des Invalides se recommande par une construction et une exécution précieuses et soignées, par une application de formes, de profils, de détails, sinon purs et sévères, du moins réguliers et exempts de bizarrerie... Il offre dans son intérieur surtout un ensemble de richesse et d'élégance où la légèreté s'unit à la solidité, où la variété ne détruit pas l'unité, et dont l'aspect excite ce sentiment d'admiration qui impose volontiers silence à la censure. » —En 1699, Jules-Hardouin Mansart fut le constructeur et l'ordonnateur de la place des Victoires. Décoré de l'ordre Saint-Michel, honoré de l'amitié de Louis XIV, membre protecteur de l'académie royale de peinture et de sculpture, il fit renouveler l'usage des *expositions* tombées en désuétude, et rendit encore d'autres services aux arts et artistes, dont il favorisa les travaux. Jules-Hardouin, un des grands artistes d'un grand siècle, mourut à Marly en 1708, à l'âge de 63 ans. Son corps, transporté à Paris, fut déposé à Saint-Paul, où le ciseau de Coisevox lui éleva un monument. A. Genevay.

MANSE ou plutôt mense, portion de revenu d'un couvent, d'une congrégation : on appelait *abbatiale* la portion réservée à l'abbé; *conventuelle* celle qui était affectée aux religieux; *commune* celle à laquelle l'abbé et les religieux participaient également. D—y.

MANSFELD (Les comtes de), une des plus anciennes races comtales de l'Allemagne, qui avait pris son nom du château de Mansfeld, situé dans l'ancien cercle de la Saxe-Supérieure. Cette famille se divisait en deux branches principales, et en plusieurs branches collatérales, dont les lignes masculines se sont éteintes en 1780. Parmi les premiers comtes de Mansfeld, Hoyer, qui fut tué en 1115, à la bataille de Wolfsholz, mérita la bienveillance de l'empereur Henri V. Le comte Aubert épousa la cause de Luther, et fut, dans les guerres de religion, un des principaux appuis des protestants. Le comte Volrath, cinquième fils du précédent, se signala comme guerrier, et sauva, dans le combat de Montcontour, par sa retraite, une partie de la cavalerie allemande. Il mourut en 1578. Le comte Pierre-Ernest fut gouverneur du Luxembourg et de Bruxelles, et mourut en 1604, à l'âge de 87 ans, après avoir obtenu le titre de *prince du saint-empire*. Le prince Charles, son fils légitime, se distingua dans les guerres de Flandre et de Hongrie, et décéda, en 1695, sans laisser de postérité.

Mansfeld (Pierre-Ernest), frère naturel de ce dernier, né à Malines du comte Pierre-Ernest et d'une dame noble, fut élevé dans la religion catholique par son parrain, l'archiduc Ernest d'Autriche, et rendit, ainsi que son frère Charles, d'importants services au roi d'Espagne, dans les Pays-Bas, et à l'empereur Rodolphe II, en Hongrie : pour cette raison, il fut légitimé par ce dernier; mais comme, malgré des promesses solennelles, on refusait de lui donner la dignité de son père et les biens que celui-ci avait possédés dans les Pays-Bas, il se rangea, en 1610, du côté des princes protestants, embrassa le culte réformé, et devint un des plus dangereux ennemis de la maison d'Autriche. Ce fut sa résistance et celle de plusieurs autres petits princes de l'empire qui contribuèrent le plus à faire échouer le plan qu'avait l'Autriche de subjuguer toute l'Allemagne. Pierre-Ernest s'unit, en 1618, aux mécontents de la Bohême, à qui il amena des renforts de troupes : il se battit long-temps dans ce pays et sur le Rhin, pour la cause de l'électeur palatin Frédéric, mis au ban de l'empire, et dévasta les états des princes ecclésias-

tiques. Il éprouva plusieurs défaites, mais ne fut jamais vaincu. Avec l'argent que lui avait fourni la France et l'Angleterre, il se procura, en 1625, une armée, dans le but d'envahir les états héréditaires de l'Autriche; mais il fut battu près de Dessau, par Wallenstein, ce qui, pourtant, ne l'empêcha pas de continuer sa marche vers la Hongrie, et de se réunir avec le prince de Transylvanie Bethlen-Gabor. Lorsque celui-ci changea de parti, Pierre-Ernest se proposa de passer, avec une suite peu nombreuse, par Venise, en Angleterre; mais il tomba malade dans un village près de Zara, où il mourut en 1626, âgé de 40 ans. Son corps fut inhumé à Spalatro. — Pierre-Ernest de Mansfeld était un homme extraordinaire, et un des plus grands généraux de son temps. Il se relevait toujours de ses défaites plus redoutable qu'il n'était auparavant, et il bravait avec une grande témérité toutes les difficultés et tous les périls : aussi était-il la terreur de ses ennemis. Il réunissait à une grande sagacité, dont il fit preuve surtout dans les négociations, une éloquence entraînante, et se montrait inépuisable en ruses. On peut le comparer, sous bien des rapports, aux *condottieri* d'autrefois, car, suivant les mœurs de son siècle, il entretenait ses troupes avec le produit de vols et de pillages; pour cette raison, on l'appelait un second Attila. Cependant, il dissipa vite les trésors volés, et resta pauvre. Il attendit le dernier moment de sa vie debout, armé de pied en cap, et appuyé sur deux de ses aides-de-camp. — Le comte Wolfgang de Mansfeld prit aussi une grande part à la guerre de trente ans. — Des deux lignes principales de la maison Mansfeld, la luthérienne (ou celle d'Eisleben) s'éteignit en 1710. Le comte Henri-François, de la ligne catholique, reçut, en 1690, du roi Charles II d'Espagne, la principauté de Fondi, dans le royaume de Naples, et l'empereur Léopold Ier lui accorda la dignité de prince de l'empire. Henri-Paul-François, dernier comte de Mansfeld, et prince de Fondi, vendit la principauté de ce nom, et mourut, en 1780, sans postérité mâle. Sa fille unique apporta ses biens allodiaux en mariage à la maison princière de Colloredo, qui, depuis cette époque, se nomme Colloredo-Mansfeld. — L'ancien comté de Mansfeld, situé dans la Thuringe septentrionale, et qui avait une superficie de 19 mille allemands carrés, et 59 mille habitants, fut séquestré, en 1570, à cause de dettes, par la Saxe-Électorale et Magdebourg. Depuis 1814, ce pays est incorporé au district de Merschbourg, en Prusse. Il renferme les villes de Mansfeld et d'Eisleben, ainsi que de riches mines. C. L.

MANTE, vêtement de femme, ample et sans manches, qui se portait par-dessus les autres vêtements dans les temps froids; du latin *mantellum*, qui se trouve dans Plaute, diminutif de *mantum*, *eò quòd manus tegat tantùm*, dit Isidore; il peut bien venir aussi de *manta*, qui s'est dit dans la basse latinité. — La mante fut d'abord un grand voile noir, traînant jusqu'à terre, que les dames de la cour portaient dans les grandes cérémonies, et surtout dans le deuil (*peplum*). On donna le même nom à certain habit que portaient quelques religieuses, aux balandrans, capes de Béarn à long poil, ou couvertures que prenaient les voyageurs, et à celles que les Bohémiens errants jetaient sur leur épaule, et qui ne leur couvrait qu'un bras. — Martial (liv. XIV, ép. 29) appelle *mantatus* l'homme couvert d'une mante. Il y avait aussi autrefois une espèce de mante nommée *mantuelis*, que l'historien Pollion appelle *chlamis dardanica mantuelis*, dans la *Vie de Claude*, chapitre XVII. — La *mante* papale est une chape de laine à capuchon que porte quelquefois le pape. Jadis, le premier des diacres investissait le pape du souverain pontificat en lui mettant la mante, et lui disant : *Ego investio te de papatu, ut præsis urbi et orbi* — *Mante* signifiait encore autrefois une grande couverture de lit qu'on fabriquait à Montpellier, à Avignon, à Paris. X. X. X.

MANTE (*mantis* en latin), genre d'in-

sectes hyménoptères, qui a quelques rapports avec les sauterelles par l'alongement des pattes de derrière, mais qui en diffère par la conformation de ses mâchoires, propres à saisir une proie et la dévorer, par ses antennes soyeuses et par un plus grand nombre de tarses à ses pattes. Presque toutes les espèces de ce genre appartiennent aux pays chauds; il n'y en a point au nord de la France, mais on en voit dans les provinces du Midi, où la singularité de leurs habitudes attire l'attention, provoque même une sorte de superstition. L'espèce nommée *prega-diou* dans ces provinces s'est répandue jusqu'aux frontières de l'Auvergne. Comme on le voit, souvent posée sur ses pattes de derrière, ayant le corps vertical, la tête un peu penchée, et joignant ses deux larges pattes de devant, que l'on assimile à des mains, on a cru reconnaître dans cette posture l'attitude de la prière, ce qu'indique le nom qu'on leur donne. Cette espèce est assez grande et très carnassière. Une autre espèce un peu plus petite ne joint pas ses pattes de devant lorsqu'elle est assise sur celles de derrière, mais gesticule comme un orateur : c'est la *mante oratorienne* (mantis oratoria).— Une espèce commune à l'Europe et à l'Afrique semble prendre une posture suppliante en avançant l'une de ses *mains :* c'est la *mante mendiante*.— Chacune des nombreuses espèces de ce genre est remarquable par quelque particularité qu'indique son nom spécifique. Une opinion populaire attribue à celles de l'Europe une faculté fort extraordinaire, et qui ne serait pas sans utilité : ces insectes devinent, dit-on, et indiquent à ceux qui les consultent la direction qu'il faut suivre pour trouver ce qu'ils cherchent. Un voyageur est-il égaré? qu'il interroge ces *devins*, il sera bientôt remis sur la voie. — Les mantes passent, comme tous les insectes ailés, par les états de larve et de nymphe avant d'arriver à celui d'insecte parfait; mais cette transformation successive n'a lieu que pour le développement des ailes, et le reste du corps n'en subit pas d'autres que celles qu'exige l'accroissement de l'individu. Il résulte de cette organisation que ces insectes ne changent pas leur manière de vivre durant le cours entier de leur existence, et que la larve et la chrysalide ne sont pas moins agiles que l'insecte parfait. FERRY.

MANTEAU, Vêtement sans manches, long et ample, destiné à se placer par-dessus les autres et à envelopper tout le corps. — Il fut en usage chez les Grecs, et principalement chez les philosophes de l'antiquité, dont il semblait en quelque sorte un attribut. Il paraît que les Romains ne l'adoptèrent que sous les Antonins. — Ce n'est pas seulement chez les peuples dont le climat est froid que le manteau fait partie des habillements, les Espagnols, entre autres, en font un grand usage. En France, le manteau n'était guère porté autrefois que par les gens à cheval; maintenant, il a presque généralement remplacé le *carrick*; il se drape d'une manière plus élégante; et, au risque de froisser leurs parures, nos dames ont aussi leurs manteaux dans la saison rigoureuse. — Au théâtre, on désigne sous le nom de *rôles à manteau* ceux des personnages graves et âgés, des tuteurs, notaires, etc. — Au figuré, on appelle *manteau* l'apparence ou le prétexte dont on veut couvrir une action souvent peu louable, et l'on sait que Molière a signalé ces hypocrites :

Se faisant un manteau de tout ce qu'on révère.

— Dans la langue du blason, le *manteau* est la fourrure herminée sur laquelle est posé l'écu des chevaliers. — Un *manteau de cheminée* est sa partie saillante dans la chambre. — On disait autrefois des livres défendus qu'ils se vendaient sous le *manteau*, expression métaphorique indiquant le mystère qu'exigeait ce genre de négoce. OURRY.

MANTELET, même étymologie que *mante (v.)*, petit manteau de soie, de velours ou de drap que les femmes portent sur leur robe; petit manteau violet que les évêques jettent sur leur rochet lorsqu'ils sont devant le pape ou son légat, pour témoigner que leur autorité est

subordonnée. — *Mantelet* se dit aussi d'une grande pièce de cuir qui s'abat sur le devant et sur les côtés d'une calèche pour se défendre de la pluie ou du vent, et qu'on relève pendant le beau temps pour avoir de l'air. — En termes de blason, le mantelet était autrefois une espèce de lambrequin large et court dont les chevaliers couvraient leurs casques et leurs écus, et que quelques auteurs ont aussi nommé *camail*. Il se disait encore des courtines du pavillon des armoiries quand elles n'étaient pas recouvertes de leurs chapeaux. — *Mantelet*, en termes de guerre, était jadis un parapet portatif et roulant dont se couvraient les pionniers employés au travail d'un siége. Pierre IV, roi d'Aragon, dans sa *Chronique*, liv. III, c. 23, l'appelle *mantelletum*. Il était fait de gros madriers doublés, ayant 5 pieds de haut et 3 de large, unis par des barres de fer et formant quelquefois un angle et deux faces. Les anciens s'en servaient aussi à la guerre, comme on le voit dans Végèce; mais les leurs étaient de bois léger, hauts de 8 à 9 pieds, larges d'autant, longs de 16, couverts, à double étage, l'un de planches, l'autre de claies, avec les côtés d'osier, et revêtus en dehors de cuir mouillé pour éviter le feu. — Depuis long-temps, pour mettre, à l'attaque des places, le soldat à couvert des coups de fusil, on a remplacé avec avantage les mantelets par des gabions très élevés, remplis de fascines et de menu bois. X. X. X.

MANTILLE, même étymologie, même sens à peu près que *mante*, *manteau* et *mantelet*. Le *Dictionnaire de Trévoux* disait en mai 1726 d'après le *Mercure de France* : « La mantille que les dames ont tant portée cet hiver sur leurs épaules est une espèce de grand fichu à trois pointes, dont celle de derrière est arrondie. On les fait ordinairement de velours ou de drap écarlate, rehaussées d'un galon ou d'une broderie d'or. C'est un ornement très utile pour garantir du froid le cou, la gorge et les épaules. » Plus tard, dans une autre édition, il ajoutait : « Le mantelet a succédé à la mantille, et il en diffère en ce qu'il est tout rond comme les manteaux des hommes et qu'il n'a pas de pointe. » — Un siècle après, M. Noël, dans son nouveau *Dictionnaire des origines*, disait : « Le mantelet a succédé, en 1736 ou 1737, à la mantille. Les femmes de condition ont commencé à en porter le matin, et alors il était sans capuchon ; puis les mantelets sont devenus fort communs ; mais, depuis quarante ans environ, ils sont entièrement passés de mode. » — Enfin, la dernière édition du *Dictionnaire de l'académie*, publiée en 1835, appelle la mantille « un petit manteau qui servait autrefois à l'habillement des femmes. » Le docte aréopage n'avait pas encore déposé la plume que le petit manteau d'autrefois redevenait petit manteau d'aujourd'hui, mais point écarlate; noir, en dentelle, en blonde, en soie, en velours. Ce qu'il y a de bien certain, c'est que depuis plusieurs siècles *mante*, *manteau*, *mantelet* et *mantille* se disputent en France le champ-clos de la mode, tantôt battants, tantôt battus, disparaissant aujourd'hui, reparaissant demain, quatuor fantasque et fantastique, ne pouvant vivre en harmonie comme quatre bons frères. Il y a un gros volume de belles réflexions à écrire là-dessus. Peut-être m'en occuperai-je quelque jour si j'acquiers plus de loisir et de savoir. N'oublions pas en finissant que si la mantille n'est pas d'origine espagnole, elle a été du moins naturalisée depuis long-temps, et reconnue citoyenne par-delà les Pyrénées. Elle forme avec l'éventail et la basquine l'équipement de guerre de la belle Castillane. Malheur au cœur qu'elle attaque avec ces armes-là ! Il n'est pour l'infortuné d'autre ressource que de se rendre à merci. X. X. X.

MANTINÉE (Bataille de [*v.* ÉPAMINONDAS]).

MANTOUE (en italien *Mantova*), contrée de la Lombardie qui était autrefois un duché, et qui actuellement forme, avec les petits duchés de Castiglione et de Saeferciño, une province du gouvernement de Milan, et compte, sur 41 mil-

les carrées, 231,000 habitants. Mantoue, comme fief de l'empire d'Allemagne, était gouvernée depuis le xve siècle par des ducs de la maison de Gonzague. Le dernier de ceux-ci, Charles IV, fut mis en 1705 au ban de l'empire, parce qu'il avait appuyé le parti français dans la guerre de la succession d'Espagne. Ce prince mourut à Padoue sans postérité. Depuis cette époque, l'Autriche resta en possession du Mantouan, et, en 1785, elle le réunit définitivement aux provinces milanaises, avec lesquelles il constitue maintenant la Lombardie autrichienne. En 1797 Bonaparte incorpora Mantoue à la république cisalpine, et plus tard ce pays forma la plus grande partie du département du Mincio, du royaume d'Italie, jusqu'à ce que l'Autriche en reprît possession, en 1814. — La ville de Mantoue, capitale du Mantouan, est située sur un lac formé par les eaux du Mincio; on y arrive par deux digues ou ponts principaux qui peuvent être battus par autant de forts et d'autres ouvrages. La ville est en outre protégée par une citadelle et entourée d'un mur; de sorte que la nature et l'art en ont fait une forteresse du premier rang. Les rues sont pour la plupart larges, et les maisons en grande partie très belles. — Les monuments les plus remarquables de Mantoue sont : l'ancienne église des franciscains, qui renferme une bibliothèque; l'ancienne église des jésuites, avec une tour disposée en observatoire; l'ancien palais ducal et le palais de justice, les bâtiments de l'université (fondée en 1625), l'arsenal, la synagogue, le moulin des douze apôtres, le palais du Té (ainsi appelé parce qu'il a la forme de la lettre T : il renferme une galerie de tableaux parmi lesquels il s'en trouve plusieurs de Jules Romain, qui avait établi son école dans cet édifice), et l'académie des arts et des sciences, à laquelle est jointe celle de peinture et d'architecture. Quant aux curiosités de Mantoue, voyez l'ouvrage sur l'Italie de M. Speth. Cette ville fut dévastée en 1630 par la faute de Baudouin del Monte, après que les troupes impériales lui eurent donné l'assaut. A cette occasion, beaucoup d'objets précieux furent emportés et transportés en Bohême. Plus tard, elle se releva de sa chute, mais depuis qu'il n'y a plus de cour, le nombre de ses habitants et de ses fabriques a successivement diminué; la population surtout a éprouvé une notable réduction pendant les guerres qui ont eu lieu entre la France et l'Autriche; aussi n'est-elle maintenant que d'environ 25,000 ames. En 1796, les Français cernèrent Mantoue si étroitement, que son commandant, Wurmser, se vit obligé de la rendre faute de vivres. En 1799, les Autrichiens reprirent cette ville aux Français après un siége en règle, mais ils la leur remirent dans le commencement de 1801. A l'issue de la paix de Paris, en 1814, les Français évacuèrent spontanément Mantoue. — C'est dans un village près de Mantoue, appelé anciennement Andes, et maintenant Pietola, que naquit Virgile. C. L.

MANUEL (livre). L'étymologie de ce mot, dérivant de *manus*, indique assez qu'il s'applique à un livre portatif et facile à tenir à la main. Aussi, dans ces temps où les *in-quarto*, les *in-folio* même, n'effrayaient point les lecteurs, on ne vit paraître aucun de ces *manuels* si nombreux de nos jours. Je n'en connais qu'un seul qui remonte au siècle de Louis XIV : c'est le *Manuel des pécheurs*, ouvrage de deux oratoriens. — Mais lorsque dans le siècle suivant les livres se multiplièrent, et que les lecteurs devinrent moins patients, on sentit le besoin d'abréger les premiers à l'usage des seconds : c'est alors que ces volumes réductifs furent publiés en foule et pour tous les états de la vie, pour toutes les classes de la société, depuis le *Manuel du chrétien* jusqu'à celui *des boudoirs*, depuis le *Manuel des souverains* jusqu'au *Manuel des nourrices*. Quant à notre époque, où la vie est si distraite et si occupée, et qui, voulant aller promptement au fait en tout genre, surtout en instruction, eût inventé les *manuels* s'ils n'avaient pas existé, on ne doit pas être surpris qu'elle en ait encore aug-

menté le nombre. Un libraire de la capitale en a publié une bibliothèque entière, où sont enseignés tous les arts, tous les métiers : *Manuels* du menuisier, du serrurier, du tourneur, etc., etc.; puis ceux du musicien, du peintre, du graveur, etc., etc. Il y a de ces traités économiques pour tout le monde, et, comme on l'avait dit de l'esprit, c'est maintenant la science qui court les rues. Il n'est pas jusqu'à une science, sinon très honorée, du moins très cultivée de nos jours, la gastronomie, qui n'ait aussi fait un de ces présents à ses adeptes ; on sait que le gourmand classique, M. Grimod de la Reynière, a fait un *Manuel des Amphytrions*, destiné à les guider dans l'art de faire faire bonne chère à leurs convives.—Quelquefois aussi la satire a adopté la forme du *manuel* : un abbé philosophe, Morellet, composa le *Manuel* ironique *des inquisiteurs*, et un malin auteur de nos jours a fait dans la même intention un *Manuel des auteurs dramatiques*, qui, sous prétexte de leur enseigner les principes, les ressources, les finesses du *métier* (pour la littérature des coulisses, pour d'autres encore, c'est bien aujourd'hui le vrai mot), a révélé au public plus d'un secret de la comédie. On voit que le *manuel* se plie à tous les genres, et que, chez nous, tout est de son domaine. OURRY.

MANUEL (LOUIS-PIERRE), le premier syndic de la commune de Paris, et député à la convention nationale, homme d'intelligence active, de résolution et de franchise. Il est né à Montargis en 1754. — Sa famille était pauvre ; son père avait été portier d'un collége, suivant un biographe de 1795, que répètent tous les historiens subséquents. Un parent aisé, frappé de sa spirituelle vivacité, le fit étudier dans cet établissement, où il eut quelque succès ; puis il vint à Paris, ce refuge de tout ce qui souffre, de tout ce qui veut s'élever.— Manuel fut employé d'abord comme répétiteur dans un collége, ensuite comme précepteur des enfants d'une maison riche. C'est dans les loisirs que lui laissait cette place qu'il publia divers pamphlets qui avaient pour objet les réformes méditées alors. Leur débit public était interdit, leur valeur polémique et littéraire fort mince, mais leur influence immense ; et ce mérite résidait simplement dans leur rapport avec les événements. — Manuel fut un des premiers hommes qu'employa la révolution, et la part qu'il y prit fut tout de suite intelligente et sincère. Lors de la nomination de Bailly à la mairie de Paris, Manuel, son ami, dont les talents et la fermeté avaient été essayés, fut mis à la tête de la police dans l'administration municipale provisoire de Paris (année 1789). Il s'y rendit utile par ses actes et ses mesures. Des documents qu'il trouva dans des cartons laissés par M. Lenoir, et M. de Sartines principalement, lui fournirent la matière d'un ouvrage sur l'ancienne police, qu'il intitula *la Police de Paris dévoilée* (2 volumes in-8°), qui eut beaucoup de succès et excita les récriminations du parti de la couronne et de l'église ; mais l'auteur, qui marchait au premier rang des meneurs patriotes, s'en inquiéta fort peu. Il publia un autre mauvais ouvrage tiré en grande partie d'un manuscrit original qu'il avait trouvé dans les mêmes cartons, les *Lettres de Mirabeau*, publication qui le fit frapper d'*ajournement* dans ses fonctions ; mais la convention les lui maintint. — En 1791, il fut nommé président de la commune de Paris, élection qui fut attaquée par Bosquillon, et que la commune aussi déclara parfaitement valide, malgré des flots d'amères réclamations. Ici, le rôle de Manuel est agrandi, non seulement par sa nouvelle place, mais par une action plus téméraire et plus dévouée. Il provoque et précipite l'insurrection du 20 juin (1792), et est destitué de sa place en même temps que Bailly de la sienne, par une délibération du directoire de Paris, destitution vaine, puisque ni le maire ni le procureur ne quittèrent leurs siéges. L'assemblée nationale, à laquelle le décret de Louis XVI avait renvoyé l'appréciation des faits, se contenta des explica-

tions que donnèrent Bailly et Manuel. — Manuel se lia alors étroitement avec Danton et avec les hommes qui dominaient les projets et la politique de l'époque ; il rendit plus active peut-être la marche révolutionnaire, qui était alors pressée, parce qu'on avait reconnu la nécessité de donner une prompte issue aux calamités qui entraînaient la nation comme une tempête. — Il contribua de toutes ses ressources et de toute son énergie à l'événement du 10 août. C'est une des grandes figures que révèle le premier plan. Le surlendemain, il demanda à la convention que Louis XVI fût tranféré au Temple, *d'où il ne pourrait s'échapper*, précaution qu'on vota à la presque unanimité. — Il y conduisit toute la famille royale. Ce fut du reste lui qui fit attacher Cléry au service des illustres prisonniers qui l'avaient demandé. Le 1er et le 2 septembre, on le vit presque simultanément à l'Abbaye et aux diverses prisons qui étaient confiées à sa haute surveillance. A ce sujet, il est resté accusé d'avoir connu ou provoqué le massacre des prisonniers ; mais rien de précis sur ce point ; il est seulement vrai qu'il n'opposa pas d'obstacles à l'exécution de l'ordre de Danton, Camille Desmoulins, Billaud-Varennes, Fabre d'Églantine, et qu'il ne fit mettre en sûreté que les prisonniers pour dettes et quelques personnages politiques notables. Quant aux autres, les décisions secrètes du parti s'accomplirent ; il abandonna celles-ci à leur cours comme des faits qui le dominaient ou qui lui étaient étrangers. Sans doute, il avait dû connaître certains projets affreux venant du ministère de la justice ! cela n'établit pas le fait de sa participation de près ni de loin ; ce qu'il y a de certain, c'est qu'il ne s'est jamais repenti ; aux Jacobins, il dit même que c'était une Saint-Barthélemi du peuple, mais que, dans ce cas, Paris, témoin des faits, était coupable au même degré que ses fonctionnaires ; cependant Collot d'Herbois lui répliqua ironiquement qu'il ne disait pas et n'avait pas à dire peut-être sa pensée entière sur ce *grand événement*, dans lequel il n'avait été, comme d'autres, qu'un simple instrument. Manuel eut des regrets l'année suivante, et tenta d'arrêter la course révolutionnaire ; mais les journées de septembre ne comptèrent pas dans ses remords. La justice veut qu'on dise qu'il sauva au prix de sa vie celle de madame de Tourzel, gouvernante des enfants de France ; de Beaumarchais, son vieil ennemi ; de madame de Staël, qui raconte ce fait dans son ouvrage sur la révolution ; mais il fit inutilement des efforts pour sauver madame la princesse de Lamballe. — Comme membre de la convention, il proposa de loger aux Tuileries le président de l'assemblée, sous le nom de *président de France*. Mais la proposition fut repoussée avec des huées et de violents murmures, comme blessant toutes les idées d'égalité.—Le 7 octobre, la convention le chargea d'aller annoncer à Louis XVI que la royauté était définitivement abolie, et que les armées républicaines étaient victorieuses sur tous les points, démarche qu'il remplit avec convenance. — Manuel, dans une des séances suivantes, attaqua par d'outrageants sarcasmes les décorations honorifiques, et demanda qu'elles fussent supprimées : il appela la croix de St-Louis une *tache sur un habit* ; il exposa ensuite d'une manière assez animée de colère et de passion une proposition de réduction des pensions des prêtres, et demanda la suppression des évêques et du haut clergé : « Il faut, disait-il, qu'on n'en parle plus. » Dans ces mêmes jours d'agitation, il obtint des voix pour la place de maire de Paris, et réclama la *diffamation publique* des officiers qui avaient livré Longwi, la vente du château *inutile* de Versailles, l'examen de la conduite de Mirabeau à propos des pièces de l'armoire de fer et une décision pour que Louis XVI fût appelé à s'expliquer sur ses projets et sur ses actes à la barre de l'assemblée. Mais tout à coup, il parut faire volte-face, et défendit la fête des Rois qu'on allait supprimer. Le jugement de Louis XVI

arriva ; il y prit part avec un grand courage, rejeta la condamnation à mort, et insista pour l'appel au peuple. Comme il était secrétaire de l'assemblée : les plus violents l'accusèrent de falsifier les votes ; il les démentit avec énergie. Dès lors son nom ne fut plus qu'un symbole d'inimitiés violentes. Mais l'argent de la cour ne l'avait point gagné, ce fait est positif; toutefois il paraît que dans une conférence secrète le roi lui avait promis d'écrire aux souverains pour les engager à évacuer notre territoire, et qu'à cette condition Manuel lui avait promis de le servir. Cette promesse a été tenue, mais sa modération, sur la portée de laquelle il s'abusait fut vaine. Le fait est qu'il donna sa démission de député ; il se retira avec éclat le 19 janvier, et se réfugia presque aussitôt à Montargis, où le parti jacobin essaya de l'assassiner dans une émeute du mois de mars 1793, mais il échappa blessé aux meurtriers. Des pièces trouvées à la commune le rendirent suspect aux maîtres du jour, et son arrestation fut ordonnée. On le trouva à Fontainebleau : c'est de là qu'il fut envoyé à la Conciergerie, où les prisonniers mirent plusieurs fois sa vie en péril, à cause des événements du 2 septembre, qui lui étaient faussement attribués. — Il fut appelé quelques mois après comme témoin dans le procès de la reine, mais, au lieu de l'accuser comme tout le monde, il fit comme Bailly, il exalta son courage et peignit éloquemment sa résignation et ses malheurs, mais ses juges furent indignés de ce degré d'audace. Son procès ne se fit pas attendre; il fut condamné à son tour à porter sa tête sur l'échafaud, en punition d'inexactitudes commises dans sa place, du désir qu'il avait exprimé que Louis XVI pût se retirer en Amérique. L'arrêt parut l'étonner, et il dit « que sa mémoire serait réhabilitée un jour; que l'on écrirait sur sa tombe, malgré l'absurdité de son accusation, qu'il avait été un des glorieux acteurs du 10 août. » Le 14 novembre, Fouquier l'envoya à l'échafaud.—Manuel *ne fut pas ferme*, prétend-on, à ses derniers moments, mais ceux qui ont affirmé ce fait (Prudhomme, par exemple, et l'auteur des *Annales de la république*) ont dit aussi faussement que l'ame de Bailly lui avait manqué à l'heure suprême, assertion mille fois controuvée. Pourquoi donnerait-on alors créance à ce qu'ils disent sur Manuel? Rien n'est et ne sera éclairci sur ce point. — Le peuple couvrit de huées atroces son ancien tribun, et ce qui prouverait qu'il avait gardé tout son courage, c'est que, monté sur l'échafaud, il a fait des efforts pour ne pas se laisser lier à la planche et qu'il a porté lui-même son cou sur le collier en s'efforçant de l'alonger pour faciliter la décollation; des applaudissements couvrirent la chute de sa tête. — Manuel était un homme d'action et d'affaires administratives, et non un homme politique. — Il a beaucoup écrit et fort mal, du moins d'une manière très boursouflée et très prétentieuse. Rien ne reste de sa plume, parce qu'il a manqué de naturel, de rapidité, de traits mesurés, d'instruction digérée. En revanche, il avait de la présence d'esprit et parlait avec une facilité spirituelle, avec un sarcasme toujours abondant. A la tribune de la convention, sa préoccupation des anciens gâtait ses discours. Ainsi ses défauts furent des études mal faites et l'abus de la citation des anciens.— Manuel, accusé de tant de concussions, les a démenties en mourant pauvre. Il a fait croire à des sentiments élevés en sauvant ses ennemis, en défendant la famille royale au prix de sa vie. Malgré les clameurs du temps, il fut fidèle à Pétion, à Bailly, et eut des amitiés et des convictions courageuses. Manuel avait une taille ordinaire, la figure riante et ronde; sa tenue était excellente et ses manières étaient celles d'un magistrat.— Comme orateur révolutionnaire, il a été remarqué parmi les plus actifs et les plus influents. F. Fayot.

MANUEL (Jacques-Antoine), né à Barcelonette (Basses-Alpes), en 1775, mort à Maisons, le 20 août 1827.—Voici une belle et noble vie d'homme politique; une vie pure et vouée tout entière à la défense de la liberté; voici un orateur remarquable dont le nom est en-

core protégé par cette auréole de popularité qui environne tous les hommes d'opposition nationale et consciencieuse, les hommes qui s'identifient avec le peuple et qui se font les énergiques représentants de ses haines comme de ses sympathies, les échos fidèles de ses craintes comme de ses espérances, de sa colère comme de ses affections. — Si, de 1818 à 1823, pendant la restauration, vous avez eu l'occasion d'assister à une séance de la chambre des députés, vous n'aurez pas manqué de remarquer, sur les bancs de l'extrême gauche, près de MM. Laffitte et Benjamin-Constant, un homme de 40 et quelques années, à la taille élevée, d'une agréable figure, et dont les manières étaient pleines à la fois de simplicité et de noblesse : c'était là Manuel, le plus âpre, le plus véhément, le plus indompté des athlètes que nous ayons vu combattre sous les drapeaux du libéralisme dans l'arène parlementaire; celui de tous les députés de la gauche dont la parole éloquente et hardie, la logique virulente et irrésistible exerçaient la plus grande influence sur les résolutions de l'assemblée. Et si ce jour où vous êtes venu vous asseoir dans une des tribunes du palais Bourbon, une proposition attentatoire à la liberté a été vivement discutée par les orateurs des différents partis, au moment où tout vous a semblé dit par l'opposition contre la motion ministérielle dont le succès demeurait incertain, vous aurez vu Manuel se diriger vers la tribune, et, dans une de ces improvisations comme il en faisait tant, pleines de force, d'une dialectique pressante, attaquer sous une nouvelle face, de toute l'énergie de son éloquence, le projet des hommes du pouvoir, et l'ébranler jusque dans ses fondements. Que le centre, irrité par une logique impitoyable, à laquelle il n'avait rien à répondre, vînt à l'interrompre par ses cris et ses trépignements, et vous aurez encore vu l'orateur libéral conserver le sang-froid le plus digne, rester immobile à la tribune comme le roc au pied duquel la mer brise avec fureur, et attendre que la tempête s'apaisât d'elle-même devant la constance inébranlable de sa volonté, et que ses interrupteurs revinssent d'eux-mêmes à l'ordre : il reprenait ensuite son argumentation au point où il avait été forcé de s'arrêter, et ne descendait de la tribune que lorsqu'il avait rétabli à la face de la France l'opinion que sa conscience de citoyen et de député lui faisait un devoir de défendre. — Manuel n'était devenu orateur politique que par une succession d'événements que nous devons rapporter. Il était allé en Piémont, fort jeune encore, et y embrassait la carrière commerciale sous les auspices d'un oncle très riche, quand la révolution menacée appela toute la France à sa défense. Manuel entra comme volontaire dans un bataillon de son département, s'y distingua ; et donna sa démission de capitaine d'infanterie après le traité de Campo-Formio. Là se termina sa vie de guerrier. Rentré dans ses foyers, Manuel fut initié par un de ses oncles, avocat renommé, à certaines parties arides de la jurisprudence, qui lui firent naître le goût du barreau. Devenu avocat lui-même, il vit sa réputation s'établir graduellement dans sa petite ville, dans son département, et enfin dans tout le ressort de la cour royale d'Aix, où il vint se fixer. C'est avec le produit de ses travaux de jurisconsulte et de ses plaidoyers qu'il parvint à amasser une fortune assez honnête pour payer le cens d'éligibilité sous la restauration. Dans les cent jours, Manuel fut sollicité de se porter candidat à la députation, au collége électoral d'Aix ; mais, pendant qu'il refusait cette marque de confiance des électeurs de cette ville, ceux des colléges de Barcelonette et du département des Basses-Alpes le nommaient à la chambre des représentants. Le début de Manuel dans cette carrière nouvelle pour lui fut des plus brillants, et fit dire au vieux conventionnel Cambon qu'il commençait comme avait fini Barnave. Manuel, après un discours plein de patriotisme et de justesse, fit passer à l'ordre du jour sur la proposition faite par un ministre d'état, après l'abdication de Napoléon, de

proclamer Napoléon II; il conquit rapidement, dans cette courte session, l'admiration, l'estime et la confiance générales. Après la seconde restauration, Manuel vendit tous les biens qu'il possédait dans le Midi, ensanglanté par les réactions, et s'établit dans la capitale; il voulut se faire inscrire au barreau de Paris, mais, par une crainte exagérée, soit de son talent de jurisconsulte, soit des opinions républicaines qu'on lui supposait, le conseil de discipline de l'ordre ne jugea pas à propos de l'admettre; il n'en donna pas moins de nombreuses consultations, remarquables par leur lucidité, et qui furent souvent d'un grand poids. Ce ne fut qu'en 1818 que Manuel rentra dans la carrière législative : élu par deux départements, il opta pour celui de la Vendée, et soutint constamment ces luttes, auxquelles il doit sa plus grande célébrité, contre les empiétements et le mauvais vouloir des agens du pouvoir.— Nous arrivons à l'époque où l'irritation d'un parti contre le député patriote, ne pouvant se manifester par la raison, inspira l'idée violente de demander son exclusion. Nous nous y arrêterons un moment, car c'est là un des faits les plus graves de notre histoire contemporaine, une des mesures les plus arbitraires qu'aient eu à se reprocher les hommes de la restauration, une des plus grandes inconstitutionnalités qui aient jamais taché le gouvernement monarchique et constitutionnel d'aucun pays.—Le 27 février 1823, Manuel était monté à la tribune pour combattre les députés qui demandaient à grands cris la guerre contre l'Espagne constitutionnelle. Rappelé à l'ordre pour avoir déversé un blâme sévère sur la conduite qu'avait tenue le roi Ferdinand pendant les années 1815, 1816, 1817, 1818, Manuel, prédisant quelles conséquences pouvaient, dans son opinion, résulter pour ce monarque d'une agression de notre part, s'écria : « Ai-je besoin de dire que le moment où les dangers de la famille royale en France sont devenus plus graves, c'est lorsque la France...., la France révolutionnaire a senti qu'elle avait besoin de se défendre par des formes et par une énergie toutes nouvelles. » Et, sans lui donner le temps de continuer, d'expliquer sa pensée, qui eût pu être innocentée dans toute autre bouche que la sienne, les centres et la droite éclatent en interpellations, demandent et obtiennent le rappel à l'ordre de l'orateur; plusieurs voix réclament même son expulsion. Tel était le but des meneurs; ils ne voyaient que ce seul moyen de se débarrasser d'un homme qui les importunait, qui les bravait audacieusement, et qui n'avait point cédé à leurs convictions. Le lendemain 28, M. de Labourdonnaye développa une longue proposition dans laquelle il demandait l'expulsion du député de la Vendée, qu'il accusait d'avoir fait devant la chambre l'apologie du régicide, et s'efforça de prouver que la représentation avait le droit de recourir à cette mesure, quelque extraordinaire qu'elle parût. Manuel prit la parole, et cette fois il obtint d'être entendu; il mit le doigt sur la plaie en révélant les véritables intentions de ses adversaires; ils ne s'étaient proposé rien moins que de renverser, à cause de lui, l'ouvrage des électeurs de la Vendée, qui, en lui donnant de nouveau leurs suffrages, avaient complètement approuvé sa conduite comme député : alors, abordant sans nul détour l'accusation d'avoir prêché le régicide, il démontra par un raisonnement invincible combien le reproche qu'on lui adressait était incompatible avec les efforts qu'il faisait au moment même où on l'avait interrompu pour prévenir le retour du crime qu'on l'accusait de chercher à renouveler en Espagne. « Au reste, a dit M. Tissot dans les *Éphémérides universelles*, Manuel, dans sa défense, n'avait garde de descendre au rôle d'un accusé qui tremble devant sa faute et devant ses juges. Sûr de ses intentions, de l'innocence de ses paroles, de la force des explications qu'il venait de donner à la tribune, sans réticence comme sans faiblesse sur l'événement même qui avait servi de prétexte à l'accusation; à l'abri

du plus léger reproche sur la révolution, qu'il n'avait aperçue que de loin et du milieu des camps, il portait en face, à un grand nombre de ses adversaires, un défi qu'ils n'auraient pas pu accepter sans périls; le reste du discours de Manuel, consacré à la discussion du droit, ne démentit pas cette fière attitude, et devait achever la conviction des auditeurs.» Mais le masque était levé, le but découvert, les ennemis du député libéral n'en firent pas moins prononcer, le 3 mars, son exclusion. « Je cherche ici des juges, avait dit Manuel la dernière fois qu'il prit la parole, et je n'y trouve que des accusateurs. Je n'attends point un acte de justice, c'est à un acte de vengeance que je me résigne; je professe du respect pour les pouvoirs, mais je respecte bien plus la loi qui les a fondés. Dans un tel état de choses, je ne sais si la soumission est un acte de prudence, mais je sais que, dès que la résistance est un droit, elle devient un devoir. C'est un devoir, surtout pour ceux qui, comme nous, doivent connaître la mesure de leurs droits; et, pour moi, je devais cet exemple de courage à ces dignes citoyens de la Vendée qui ont donné à la France une si noble preuve de courage et d'indépendance en m'accordant une seconde fois leurs suffrages. Arrivé dans la chambre par la volonté de ceux qui avaient droit de m'y envoyer, je ne dois en sortir que par la violence de ceux qui n'ont pas le droit de m'en exclure; et si cette résolution de ma part doit appeler sur ma tête de plus graves dangers, je me dis que le champ de la liberté a été quelquefois fécondé par un sang généreux. » Manuel sortit du palais Bourbon après que son exclusion eut été prononcée, et se rendit chez lui, au milieu d'une foule immense qui lui témoignait sa sympathie. Le soir même, une soixantaine de députés se réunirent chez M. Laffitte; il y fut convenu que Manuel ne quitterait son banc que par la force, et que toute la gauche le suivrait pour protester contre l'inconstitutionnalité de la mesure, et pour ne rentrer dans la chambre que lorsque cette mesure aurait été rapportée. Manuel se trouva en effet à son banc de député à l'ouverture de la séance du 4, et sa présence excita le plus furieux orage parmi ses adversaires. Sommé par le président, par les huissiers, de se retirer, il répondit au chef de ces derniers, qui lui exhibait l'ordre du président, par un refus formel d'y obtempérer. Un piquet de garde nationale et de vétérans, commandé par le sergent Mercier, appelé pour faire mettre cet ordre à exécution, refusa de porter la main sur le député exclu; il fallut la présence des gendarmes, auxquels leur officier dit, en désignant Manuel : *Empoignez-moi cet homme-là*, pour obliger le courageux défenseur des libertés publiques à sortir de la chambre où il ne devait plus siéger. Quelques députés quittèrent la salle avec lui, 63 protestèrent, mais aucun ne cessa de venir aux séances, ainsi qu'il avait été convenu. Si la conduite de ses adversaires politiques dut ulcérer le cœur de Manuel, les témoignages de sympathie, d'estime et d'admiration qu'il reçut de tous les points de la France le dédommagèrent de beaucoup. Manuel se retira dans le silence de la retraite, faisant des vœux pour le bonheur de ses concitoyens, et se préparant, par d'utiles travaux, à les défendre un jour avec plus d'éclat encore. Mais ce jour ne devait pas arriver. Grâce aux intrigues ministérielles, Manuel, en faveur duquel les suffrages électoraux auraient dû peut-être protester chaque année contre la violation que la représentation nationale avait subie en sa personne, Manuel ne fut point réélu, non plus que Benjamin-Constant. « Ce grand acte de justice n'a pas été fait, disait M. Laffitte sur la tombe de Manuel, et cependant, il n'en aimait pas moins ses concitoyens; il ne les accusa jamais. » Non sans doute, il ne les accusa jamais, mais sa non-réélection n'en fut pas moins un coup très sensible pour lui : « Vous êtes homme de lettres, vous! vous avez encore votre plume, disait-il à Benjamin-Constant, également affecté de n'avoir point été nommé et de ne pouvoir plus continuer dans la chambre son rôle de défenseur

du peuple, mais moi!...» Et, en effet, une fois privé de la tribune, Manuel ne fut plus rien, et, sans la grande illégalité commise à son égard, peut-être eût-il été à moitié oublié quand il succomba, le 20 août 1827. Sa mort fut produite autant par une maladie chronique dont il était atteint depuis dix ans que par le chagrin de ne plus pouvoir rien faire pour le peuple. Son corps fut transporté de Maisons au cimetière du père Lachaise, où il arriva le 24 août, suivi de plus de cent mille citoyens : les mesures de la police, qui avait déjà exigé que le convoi longeât les boulevards extérieurs et n'entrât point dans Paris, faillirent amener une sanglante collision. Heureusement, le sang ne coula point. — Manuel, député, était un de ces hommes d'action et de passion de la trempe des conventionnels; aussi devait-il peu s'harmoniser avec les opinions qui gouvernaient alors, avec l'oligarchie à laquelle son ame républicaine avait voué une haine vivace. Manuel, jeté dans la convention, n'eût probablement été qu'un député assez obscur; du moins, il y eût eu bien moins de chance d'être chef de parti, car il y eût trouvé des émules en éloquence, en talent et en énergie, qui l'auraient presque totalement éclipsé; mais, jeté au milieu d'une chambre composée comme elle l'était en 1818-23, il devait devenir à la fois et le centre de toutes les affections nationales, et le but de toutes les animadversions contraires. Comme tant d'hommes du parti populaire, aux cendres desquels il semblait, dans le premier mouvement d'enthousiasme funèbre, qu'on dût ouvrir les portes du Panthéon, Manuel n'est déjà plus qu'un homme remarquable dans les annales parlementaires. Plus nous nous écarterons de notre époque, et plus l'on jugera sans engouement l'orateur dont toute la France a pleuré la perte en 1827. Du reste, nous ne sommes point de ceux qui pensent que Manuel est mort à temps pour sa gloire, et qu'il eût renié tous ses sentiments s'il eut assisté à la révolution de juillet. On lui prête cette réponse à cette interpellation : « Votre république s'arrêtera en route ! — Eh bien ! alors, elle se réfugiera dans la voiture du duc d'Orléans. » Toutefois, nous ne pouvons nous décider à placer Manuel sur la même ligne que Casimir Périer et tant d'autres, qui, sous la restauration, avaient combattu avec lui côte à côte, sous le même drapeau. Manuel eût plutôt suivi l'exemple de Benjamin-Constant, et ce n'est pas sans quelque fondement qu'on prête à M. Laffitte cette exclamation : « Oh ! si Manuel avait vécu, que de fautes nous n'aurions point faites ! »

Napoléon Gallois.

MANUFACTURES et Industrie manufacturière. C'est l'industrie qui donne, par un changement de forme, de la *valeur* à une matière brute, ou bien ajoute de la valeur à une matière déjà manufacturée. — L'industrie manufacturière ne s'entend pas seulement des façons données en atelier par un grand nombre d'*ouvriers* réunis; elle s'entend aussi des plus simples façons données dans les boutiques, dans les demeures privées, et même dans l'intérieur des ménages. Un tailleur, un cordonnier, un pâtissier, sont des manufacturiers; et une ménagère l'est aussi, au moment qu'elle se tricote une paire de bas. — Le manufacturier est l'entrepreneur d'une industrie manufacturière. Lorsqu'il y emploie ses propres *capitaux*, il est en même temps *capitaliste*.

Feu J.-B. Say.

La science des manufactures est trop vaste pour que nous ayons la prétention d'en poser ici tous les principes et toutes les bases; nous nous bornerons à un rapide aperçu historique de ce qu'elles furent et de ce qu'elles sont, et à quelques réflexions sur l'avenir qui leur est réservé.

Manufacture. *Fait de la main, composition, ouvrage fait avec la main*, telle fut la première acception de ce mot, dont la valeur a changé avec les progrès de l'industrie, et qui sert à désigner aujourd'hui une vaste entreprise, occupant de nombreux ouvriers. On l'emploie aussi d'une manière collective, comme,

par exemple, lorsque l'on parle de la manufacture de Lyon, de celle de Rouen, d'Elbeuf, de Mulhouse, et alors on comprend sous ce titre toutes les fabriques, toutes les manufactures qui travaillent la laine, la soie ou le coton, dans les localités dont il est question.

Histoire des manufactures.

Les objets d'un usage général, présentant seuls des avantages de perfection et d'économie à être produits par grandes masses; et parmi ces objets, ceux dont le besoin est le plus universel étant les étoffes qui servent à nous vêtir, les premières manufactures furent donc des manufactures de draps, de toiles, de soie, de coton, de bonneterie, etc. — Laissant aux amateurs de recherches historiques le plaisir de lire eux-mêmes dans les auteurs qui s'en sont occupés la suite des essais tentés par nos ancêtres, avant la découverte du filage et du tissage du lin, du chanvre, du coton, de la soie et de la laine, nous arriverons tout de suite à l'époque où les manufactures commencèrent à prendre une certaine importance et à faire le sujet d'ordonnances et de réglements : nous commencerons à Colbert. Il eût été trop long de mentionner ici toute la législation des républiques italiennes, de la France, de l'Angleterre et des Pays-Bas avant cette époque; on pourra se reporter, au surplus, aux mots LAINES, SOIES, etc., où sont consignés tous les détails relatifs à ces différentes espèces de tissus. — Dès avant Colbert, les manufactures avaient trouvé des protecteurs et des ennemis; l'industrie avait été enrégimentée par Louis IX et placée par lui sous l'égide d'une légion de saints et d'archanges; elle avait été rançonnée par ses successeurs; et malgré les efforts d'Henri IV, elle ne retira pas de la bonne volonté de ce prince tout ce qu'elle eût pu obtenir, Sully était là pour en paralyser l'effet; et le gentilhomme protestant avait horreur du luxe; il n'estimait que l'agriculture. Seulement avec Colbert, les manufactures avaient une existence assurée; il avait compris leur avenir, et, à part quelques erreurs dont elles furent victimes, elles n'eurent pas d'ami plus zélé, de défenseur plus habile; il fit pour elles plus que tous ses devanciers, plus aussi que ses successeurs, qui, à plus d'un égard, sont moins avancés que lui, et auxquels on peut reprocher d'avoir détruit en partie l'œuvre qu'il avait si bien commencée. — « Si la multiplicité des réglements, dit Rolland de la Platrière, concourait aux progrès des manufactures, celles de France devraient être, non pas seulement les plus florissantes du monde, mais plus florissantes que *toutes* celles du monde entier. » — C'est Colbert qui introduisit l'ordre, et porta la lumière dans ce dédale de dispositions incohérentes et contradictoires; l'édit de 1664, qui réduisit en un seul tous les droits de traites intérieures; celui de 1667, sur l'entrée et la sortie des matières premières et des marchandises fabriquées, celui de 1669, sur la juridiction spéciale des manufactures, attribuée aux officiers municipaux, et l'instruction de la même année, donnée aux inspecteurs, forment une législation complète, dont plus d'une disposition se retrouve dans nos codes, où l'absence de quelques autres se fait parfois vivement sentir. — Mettre à la disposition des industriels tous les moyens de production économiques et perfectionnés, telle fut la pensée qui dirigea Colbert dans la rédaction de ses réglements, et dans la fixation de son tarif de douanes. Ouvrir aux produits de nos manufactures des débouchés extérieurs, en encourageant le commerce et la navigation, était le but qu'il se proposait sans cesse, et dont il se montre toujours occupé dans ses belles instructions aux consuls et aux ambassadeurs. Restaurateur des manufactures qui avaient végété sous les règnes précédents, il leur donna une nouvelle vie, mais il exigea, en retour de la protection qu'il leur accordait, une obéissance passive à toutes les dispositions de ses réglements, qui n'étaient pas toujours, il faut le dire, à l'abri de légitimes critiques. Sans doute, il y avait de sa part une haute raison à

vouloir que toutes les marchandises fabriquées fussent de bonne qualité, et il montrait par-là combien il était pénétré de l'importance du rôle que joue la probité dans les relations du commerce avec l'étranger; aussi, la création des inspecteurs des manufactures, qui eut lieu en 1669, et celle des auneurs et gardes-jurés, chargés de faire observer ces prescriptions, étaient-elles une chose utile pour son temps? Mais à quoi bon tout ce luxe de dispositions pénales, d'amendes, d'exposition au pilori et au carcan pendant deux fois vingt-quatre heures, dont il se montre si prodigue, et qu'on rencontre à chaque ligne? La rigueur même de ces dispositions s'opposait à ce qu'elles fussent observées, et elles tombèrent bientôt en désuétude : avant même qu'il en fût ainsi, il en avait considérablement adouci l'application, en prescrivant aux inspecteurs « de remplir leurs fonctions avec sagesse et circonspection; de chercher à se rendre utiles aux fabricants, et de n'employer les moyens de sévérité dont il leur était permis de faire usage que dans le cas où ils le croiraient absolument nécessaire pour le maintien de la police et du bon ordre. » — Les manufacturiers habiles, attirés de tout côté par de riches cadeaux, fondaient dans nos provinces des maisons de travail plus utiles que des hôpitaux; et des ouvriers initiés aux secrets de la fabrication étrangère nous étaient envoyés par nos ambassadeurs, qui avaient ordre de les recruter partout : c'est ainsi que les manufactures de draps, de serges, de tanneries et corroieries, se trouvèrent augmentées et perfectionnées; la fabrication du point de Gênes et de Venise fut introduite en France; on vit s'y élever aussi une grande manufacture de glaces; le métier à tricoter les bas, qui avait été importé d'Angleterre en 1656, par deux négociants de Nîmes, se multiplia d'une manière remarquable; la métallurgie, la fonte du cuivre et du fer, la fabrication des cordages et des toiles à voiles prirent vers la même époque de grands développements. — Malgré tous ses soins, Colbert avait commis des erreurs; et dans le nombre de ses réglements, plus d'un avait produit des résultats opposés à ceux qu'il en avait espérés. « Ses successeurs, croyant que tout le bien qu'il avait fait était dû à ses réglements, qu'ils regardaient comme la cause principale de l'état florissant des manufactures, les étendirent encore, les multiplièrent, et apportèrent la plus grande rigueur à leur observation. Une lutte s'établit bientôt entre l'industrie et le commerce, qui demandaient la liberté, et l'administration, qui prétendait les garder en tutèle; et dans ces combats plus ou moins longs entre les règles et la liberté, le commerce et les manufactures furent constamment inquiétés (M. de Necker, compte rendu au roi en 1781). » — Les corporations d'arts et métiers, instituées par saint Louis, qui avait voulu mettre les travailleurs en position de se défendre eux-mêmes contre les exactions des nobles, devaient, après avoir été la cause des progrès accomplis dans les arts industriels, s'opposer plus tard à l'application des nouvelles découvertes de la science : il n'est pas sans intérêt d'en rappeler quelques exemples. L'art de vernir et d'emboutir la tôle fut découvert en France en 1761, mais comme il exigeait l'emploi d'ouvriers et d'outils de professions différentes, l'inventeur, trop pauvre pour payer les droits de maîtrise de chacune de ces corporations, fut obligé de porter son industrie à l'étranger, d'où elle ne nous est revenue qu'en 98 avec l'émancipation du travail. D'autres fois, les obstacles furent levés par l'intervention du pouvoir, qui dégageait des entraves des réglements sur les maîtrises les inventeurs d'un procédé ou d'un art nouveau ou perfectionné, en donnant à leurs fabriques le titre de *manufacture royale*. Il en fut ainsi pour MM. Lenoir, fabricant d'instruments de physique; Ami-Argand, l'inventeur de la lampe à double courant d'air; Réveillon, célèbre fabricant de papiers peints, et de plusieurs autres encore. On a donné aussi le nom de *manufacture royale* à des établissements entretenus par le gouvernement

et administrés à son profit par des agents nommés par lui. La manufacture de porcelaine de Sèvres, celle des tapis des Gobelins, et quelques autres, sont des *manufactures royales*, dont l'origine est assez ancienne, et qui n'ont jamais rendu de véritables services à l'industrie; elles ne fabriquent pas mieux que celles qui sont exploitées par des particuliers, et vendent beaucoup plus cher; aussi leurs produits ne sont-ils guère achetés que par le gouvernement et la liste civile, qui auraient bien plus d'avantage et d'économie à se fournir chez les fabricants libres. « Les Gobelins, Sèvres, enfants beaux à ravir, mais chéris bien plus cependant par ce qu'ils coûtent que par ce qu'ils rendent. » Ces paroles de Roland de la Platrière, écrites en 1783, il y a 54 ans, sont encore vraies aujourd'hui, les choses n'ont pas changé. — Après avoir été la sauve-garde de l'industrie, les manufactures royales en sont devenues ainsi le tombeau; et l'histoire de l'industrie espagnole, exercée presque tout entière suivant le même mode, par le gouvernement, est une grande leçon dont tous les peuples doivent faire leur profit, et nous les premiers. — Privés de bras pendant les longues guerres de la république et de l'empire, les manufactures se soutinrent cependant, grâce aux énormes besoins qu'elles avaient à satisfaire, et au privilége dont elles jouissaient par suite du blocus continental, qui bannissait les étoffes anglaises du marché national. Malgré cette protection excessive, elles ne commencèrent cependant à prendre de véritables développements qu'avec la paix, c.-à-d. après 1816. Des capitaux, des intelligences et des bras, qu'une grande œuvre de destruction avait seule occupés jusqu'alors, se précipitèrent à cette époque dans les entreprises industrielles; l'ignorance des conditions essentielles qui doivent être observées dans l'établissement des manufactures, de mauvais choix de localités, l'improbité de certains agents auxquels l'inexpérience dut avoir recours, l'exagération des frais généraux et le désordre de la gestion, furent autant de causes des nombreux sinistres qui éclatèrent quelque temps après. Les établissements bien situés et bien administrés subsistèrent seuls, et prospérèrent malgré les entraves que la loi des douanes de 1816, qui étouffait l'industrie en voulant la protéger, apportait à leur réussite (*v.* les mots Douanes, Concurrence, Liberté du commerce). — La science du manufacturier ne consiste pas seulement à connaître la partie technologique de l'art qu'il exerce, il faut aussi que ceux qui se livrent à cette carrière, plus difficile qu'on ne le suppose généralement, possèdent les connaissances économiques sans lesquelles on ne peut diriger ses opérations avec certitude; quelques-uns sans doute ont prospéré sans elles, mais ils doivent ce résultat aux circonstances heureuses qui les ont servis, et non pas à leur mérite. Et, parmi ceux qui s'opposent le plus vivement aujourd'hui à la réforme des tarifs, à l'abaissement des droits de douanes, on reconnaît en grand nombre ces manufacturiers ignorants qui n'ont pu réussir qu'à l'ombre de la prohibition, et qui demandent à grands cris qu'on les laisse mourir comme ils ont vécu, et surtout qu'on les sauve d'une concurrence qu'ils ne pourraient soutenir contre des rivaux qui ont profité des conseils de la science, eux qui ont négligé de les écouter. — L'espèce de protection qu'il convient le mieux à un gouvernement éclairé de donner à ses manufactures se réduit à écarter tous les obstacles qui peuvent entraver leur marche et s'opposer à une production économique et perfectionnée. Les routes doivent être faciles et sûres, afin de pouvoir réunir à peu de frais dans le plus court espace de temps tous les agents de la fabrication; les matières premières venant de l'étranger doivent être affranchies de droits, ou n'en supporter que de très faibles; les impôts doivent être modérés, afin que les salaires soient suffisants; les agents, consuls ou ambassadeurs à l'étranger, doivent s'enquérir avec soin des besoins des peuples chez lesquels ils se trouvent, et en informer

leurs gouvernements, qui portent ces renseignements à la connaissance des chambres de commerce, des conseils des manufactures, etc. Toutes ces règles sont celles que Colbert s'attachait à suivre sans cesse, et au moyen desquelles il était parvenu à donner à l'industrie l'impulsion que vous savez. Si ce grand ministre avait vécu sous un prince plus ami de l'ordre et plus ennemi de la guerre que ne le fut Louis XIV, les services qu'il aurait rendus à son pays seraient incalculables : les taxes eussent été considérablement diminuées; le crédit aurait facilité les opérations, et la paix eût servi au développement de notre commerce, qui portait nos produits jusque dans les contrées les plus reculées de l'Inde. C'est donc à revenir sur nos pas que nous devons tendre aujourd'hui, et, à plus d'un égard, nous aurions beaucoup à gagner à ce que nos manufactures fussent régies par les édits de Colbert.

Du système manufacturier.

Il nous reste maintenant à étudier les avantages et les inconvénients du système manufacturier, à rechercher s'il est prudent d'encourager son extension, et surtout à apprécier la condition qu'il fait aux travailleurs. — Les manufactures ont, avons-nous dit, pour objet de produire par grandes masses certains objets dont le besoin est universel; elles s'appliquent surtout aux étoffes de différentes espèces qui servent à vêtir l'homme; celles de laine et de coton sont les plus nombreuses et les plus importantes. — Plus avancées en civilisation, les nations européennes, possédant des secrets de mécanique inconnus aux autres peuples, ont seules jusqu'ici satisfait aux besoins du monde entier; grâce aux découvertes et aux inventions des ingénieurs français et anglais, il y a aujourd'hui encore plus de bénéfice à tirer le coton des pays qui le produisent, et à le fabriquer chez nous en tissus de mille espèces, pour le reporter ensuite aux lieux d'où il est sorti; qu'à le travailler dans le pays même; mais, tôt ou tard, le jour arrivera, et il est proche peut-être, où les peuples restés jusqu'ici en tutèle s'affranchiront, et, prenant enfin une part active à l'œuvre commune, s'occuperont de satisfaire eux-mêmes à leurs besoins et à ceux de leurs voisins. J'ai dit que ce jour était proche, et déjà, en effet, nous voyons les manufactures s'établir et prospérer là où il n'y en avait point eu encore. — Les fabriques américaines forment aujourd'hui des villes entières; et ce pays, qui, il y a 20 ans, vendait à l'Angleterre et à nous tout son coton en laine, en prépare maintenant lui-même 85,000,000 de kilogr., le cinquième de sa récolte. Ce chiffre, que nous fournit un ouvrage américain, cité par M. M. Chevalier, est double de celui donné par M. Kœchlin, dans l'enquête de 1834 : cet honorable et habile industriel n'estime la fabrication des États-Unis qu'à 18,000,000 de kilog. Les renseignements étaient sans doute un peu anciens. Le même mouvement se manifeste en Égypte, avec moins de force, il est vrai, mais il est constant, et nous annonce qu'il faudra renoncer bientôt au monopole de la fourniture des étoffes de coton, et que nous n'aurons bientôt plus d'autre débouché que notre propre pays, d'autres besoins à satisfaire que ceux de nos concitoyens et les nôtres. La laine, qui se produit par masse et à bas prix dans un autre continent (*v.* le mot Laines), s'y tissera aussi; la soie s'obtient partout; déjà nous ressentons les effets de la concurrence chinoise dans l'approvisionnement du marché américain; bientôt, nous rencontrerons celle de la Russie sur les marchés du Nord, où nous nous trouvons déjà en concurrence des fabriques anglaises, suisses, prussiennes, saxonnes, etc. — En présence de ces faits, il importe de se demander s'il est prudent de lancer toutes les forces actives du pays dans des entreprises pour lesquelles les issues se ferment de toute part. Réduits à notre consommation personnelle, que ferons-nous de toutes ces manufactures qui ambition-

naient de travailler pour le monde entier? que deviendront les capitaux immobilisés en bâtiments, en machines, etc.? quel débouché surtout sera offert à ces 600,000 ouvriers qui, en France seulement, travaillent à la production du coton, à ceux qu'emploient les manufactures de laine; et la population de Lyon, que va-t-elle devenir? Sans doute, la consommation nationale est loin d'avoir atteint tout son développement, et la production totale de la France pourrait, et bien au-delà, être absorbée par nos 33,000,000 de concitoyens! Mais comment arriver à cet accroissement de consommation? Là est le problème que nos fils auront à résoudre, et dont nous devons déjà nous occuper. — A mesure que les manufacturiers ont vu diminuer leurs profits par l'effet de la concurrence, ils ont cherché à retrouver d'un côté ce qu'ils perdaient de l'autre : les salaires de leurs ouvriers ont été jusque ici la mine où ils ont puisé avec le plus d'avantage. Cette porte une fois ouverte, l'immoralité a fait de rapides progrès des deux parts: les maîtres ont réduit les salaires et augmenté le nombre des heures de travail; les ouvriers ont volé leurs maîtres. Nous ne disons rien ici qui ne soit de la plus rigoureuse exactitude. Le vol, connu sous le nom de *piquage d'onus*, fait perdre chaque année près de 2,000,000 à la fabrique de Lyon. La seule ville de Reims supporte pour plus de 3,000,000 de pertes annuelles en vol de laine, qui ne valent pas plus de 600,000 francs pour ceux qui s'en rendent coupables. Il est temps enfin de porter remède à des abus aussi grands et aussi déplorables. — La perte de nos débouchés intérieurs, qui devient chaque jour plus imminente, aggravera encore les difficultés dont seront assaillis nos manufacturiers; la consommation nationale manquera elle-même, non pas que nos besoins soient moindres que par le passé, mais parce qu'on n'aura plus les moyens de les satisfaire; les ouvriers, mis à la réforme, et avec eux leurs femmes et leurs enfants, auront toujours besoin de vêtements et de meubles, de vivres et d'abris; mais ils ne trouveront plus dans leurs bras, condamnés à un repos forcé, les revenus qu'ils en avaient tirés jusque alors. — Rechercher et découvrir les moyens de soulager les misères qui devront résulter de cette interruption des rapports commerciaux, telle est la mission qu'il est donné aux hommes d'étude d'accomplir. Pour nous, nous y avons songé depuis longtemps, et nous pensons que la meilleure marche qui puisse être suivie dans cette circonstance est d'éloigner autant que possible l'industrie du système exclusif des manufactures, pour lui faire adopter le système de fabrication dans les chaumières. Il devra résulter de là de grands avantages pour les masses, sans que nos progrès dans la voie des perfectionnements soient arrêtés un instant. En effet, dans l'état actuel, les grandes manufactures tendent à faire de l'homme une machine; le travail en famille, au contraire, développe son intelligence, et utilise les bras des enfants et des femmes, sans que la morale et l'hygiène publique aient à en souffrir. Que se passe-t-il, par exemple, dans la fabrication des calicots? Les ouvriers qui travaillent le mieux et à meilleur compte sont ceux qui ont leurs métiers dans leur maison; quant à leur supériorité morale et physique sur les ouvriers des manufactures, elle est incontestable. Voyez encore ce qui se passe dans l'industrie des soies? Nos plus redoutables concurrents sont les Suisses et les Anglais : les premiers ont adopté le système du travail en famille, les autres ont poussé jusque dans ses plus extrêmes limites le système des manufactures. Sous le rapport matériel, tous deux nous font une concurrence redoutable dans la fabrication des unis, parce que nous n'avons su adopter aucun système, et que nous sommes moitié Suisses, moitié Anglais. Mais voyons entre eux les résultats des deux systèmes opposés. Dans le cas d'une crise, comme celle qui arrive aujourd'hui (1837), le Suisse quitte son

métier pour se livrer au travail de la terre, qu'il n'a jamais abandonné complètement; il a conservé toute la pureté de ses mœurs; et s'il souffre du malaise général, il n'a pas perdu toute ressource. Il lui reste un morceau de pain. L'ouvrier anglais, au contraire, attend son salaire et sa subsistance d'une commande d'Amérique; son sort et celui des siens sont entre les mains des étrangers; une seule ordonnance peut fermer aux navires chargés des produits qu'il a confectionnés les ports de telle puissance, et le voilà dans la misère. Une faillite le met sur la paille; une mauvaise récolte en coton le jette sur le pavé; il ne lui reste plus alors que le vol, le meurtre, l'incendie, comme à Bristol; c'est pour lui une bonne affaire qu'un arrêt qui le condamne à la déportation; quant à ses enfants, étiolés par l'air empoisonné qu'ils ont respiré dans les manufactures, mal nourris, et accoutumés de bonne heure à l'usage du *gin*, ils suivent la même route; une ressource, la prostitution, est offerte à ses filles si elles sont belles; et, après quelques années de débauche, quand elles sont usées et vieillies, elles volent, ou louent des enfants malades, et lèvent avec eux des taxes sur la charité publique; cette *honorable* industrie est exploitée avec beaucoup de succès en Angleterre; la taxe des pauvres a été le fruit amer que nos voisins ont recueillie de leur système exclusif des manufactures : lire un extrait de l'ouvrage de Bulwer, sur l'Angleterre, inséré par M. Simon de Nantes, dans ses *observations*. — Ce n'est qu'après voir longuement étudié cette importante question que nous nous sommes décidé à nous élever ainsi contre le mouvement qui emporte tant de nos concitoyens dans les grandes entreprises manufacturières. Il nous a fallu quelque courage pour leur crier *halte!* au moment du départ ; mais nous croyons qu'ils courent à leur perte, et qu'ils entraînent avec eux une masse considérable de travailleurs pauvres, forcés par leur position d'accepter un salaire de quelque part qu'il leur vienne; notre conscience nous a fait un devoir de les avertir, et nous lui obéissons. — Dans l'intérêt des capitalistes, aussi bien que dans celui des ouvriers, nous croyons donc qu'il importe que le travail se disperse; que les occupations de l'industrie alternent avec celles de la terre, et que la production se limite autant que possible sur la consommation intérieure, toujours assurée, toujours stable, le moyen le plus sûr pour l'accroître étant d'augmenter le bien-être des masses, qui font seules les grandes consommations. C'est aux particuliers aussi bien qu'à l'administration à travailler dans ce sens. L'exploitation intelligente du sol augmentera les revenus des uns; l'autre jouira du repos et de l'ordre dont elle a besoin pour travailler à la satisfaction des besoins moraux du pays, qui sont le but qu'elle doit se proposer, les jouissances matérielles n'étant qu'un moyen pour y arriver.

Ad. Blaise (des Vosges).

Manufacture signifie aussi le bâtiment où l'on fabrique, et souvent tout ce qui est nécessaire pour garnir les ateliers; il signifie encore les ouvriers de la *manufacture*. Enfin, il s'emploie quelquefois au figuré, comme dans ces locutions. Le bureau de ce journal est une *manufacture* de calomnies, de mensonges ; il a établi chez lui une *manufacture* de libelles. — *Manufacturer*, au propre, c'est fabriquer des ouvrages dans une manufacture. X.

MANUMISSION. C'était l'action par laquelle, chez les Romains, on donnait la liberté à un esclave. — En France, la manumission était l'affranchissement des gens de condition serve ou de main-morte. — L'affranchissement n'est donc autre chose que le don de la liberté qu'un maître fait à son esclave, en le mettant *hors de sa main* et de sa puissance, ce qu'exprime le mot *manumittere*. — Il y avait trois manières d'affranchir, savoir, *inter amicos*, *per honorem mensæ* et *per epistolam*. — La première s'accomplissait par la simple déclaration qu'un maître faisait, devant cinq de ses amis, qu'il donnait la

liberté à son esclave; la seconde, quand un maître faisait asseoir à sa table un de ses esclaves, en présence de cinq de ses amis; et la troisième, lorsqu'un maître écrivait à quelqu'un de ses esclaves absents qu'il lui donnait la liberté; et cette lettre devait être signée en outre par cinq autres personnes.—On reconnaissait encore chez les Romains trois autres modes d'affranchissement, introduits par le droit civil : *censu*, *vindictâ* et *testamento*. — L'affranchissement *censu* se faisait quand un esclave, du consentement de son maître, faisait inscrire son nom et ses facultés sur le livre du censeur. Cette manière d'affranchir fut changée par Constantin, qui voulut que les esclaves pussent être affranchis dans les églises aux jours solennels.—L'affranchissement qui avait lieu *vindictâ* (avec la baguette) se pratiquait de la manière suivante : le maître qui voulait donner la liberté à son esclave se présentait à un magistrat; il proférait ces paroles : *Hunc servum liberum esse volo*, et ôtait sa main de dessus cet esclave. Alors, le magistrat ou un de ses licteurs imposait une petite baguette sur la tête de l'esclave et lui donnait un soufflet. Ensuite, en le faisant tourner sur lui-même, il disait : *Aio te liberum esse jure Quiritium*. Et enfin, il lui plaçait sur la tête rase un chapeau, qui était le symbole de la liberté. — L'affranchissement *testamento* tirait son origine de la loi des douze tables, qui autorisait et confirmait ce qui était donné et légué par testament. Ainsi, quand un maître léguait la liberté à l'un de ses esclaves, celui-ci était libre de plein droit, au cas que le testament eût son exécution. — Avant que l'usage de la servitude fût abolie en France, l'affranchissement devait naturellement y être pratiqué, et il se faisait ordinairement dans les églises. Mais, outre les véritables esclaves, il y avait beaucoup de serfs, qui tenaient un état mitoyen entre la servitude romaine et la liberté. Louis-le-Gros affranchit tous ceux qui étaient dans l'étendue de ses domaines, et il obligea peu à peu les seigneurs de faire la même chose dans leurs terres. Saint Louis et ses successeurs détruisirent aussi, autant qu'ils purent, toutes les servitudes personnelles. Il y avait pourtant encore dans quelques provinces avant la révolution des serfs de main-morte, qu'on pouvait comparer en quelque sorte aux esclaves; mais les lois du 4 août 1789 ont aboli la main-morte. — La nécessité de pourvoir à la culture des colonies y avait fait amener la race africaine, que l'on avait réduite au plus dur esclavage. Ce n'est pas ici le lieu d'examiner l'opportunité de l'affranchissement des gens de couleur, lequel, ordonné d'une manière trop précipitée et trop générale, eut des résultats désastreux et épouvantables : il nous suffira de dire que les anciennes lois du royaume, qui décidaient que tout esclave devenait libre aussitôt qu'il avait mis le pied sur le sol de la France, reçurent une extension funeste. Plusieurs lois rendues dans les commencements de la révolution avaient d'abord supprimé tout encouragement donné à la traite des noirs; et cette disposition, qui ne semblait pas contraire à la politique, était un premier retour vers les idées d'humanité. Mais au mois de pluviose an II, la convention nationale crut devoir décréter une suppression complète de l'esclavage; et l'arrivée de cette loi, qui accordait aux esclaves les mêmes droits que ceux dont jouissaient les citoyens français, fut le signal d'une horrible réaction, du massacre des maîtres, de la ruine des blancs et de la perte des colonies. En vain le premier consul s'efforça-t-il de réparer le désastre, en faisant rétablir l'esclavage par la loi du 30 floréal an X; en vain fit-il l'essai des moyens de force, et employa-t-il au soutien de la loi une armée nombreuse et aguerrie : la funeste expédition de Saint-Domingue, qui d'abord sembla couronnée de succès, ne produisit que des résultats déplorables, et fut suivie de la perte totale de la plus belle, de la plus riche de nos colonies. Les esclaves révoltés restèrent les maîtres, et complétèrent leur affranchissement par un dernier massacre de leurs maîtres.—Du reste, il

est juste d'ajouter que l'esclavage, bien que subsistant encore dans les autres colonies, n'est plus exercé avec cette barbarie qui l'avait rendu si odieux; et que les Anglais mêmes, dont la richesse repose en grande partie sur leurs possessions lointaines, et sur le travail de leurs esclaves, ont adouci la rigueur de leur sort. DUBARD.

MANUS. Parmi les nombreuses classes d'incapables reconnues par le droit romain, les femmes surtout étaient constamment en puissance d'autrui, soit du père de famille, soit sous la tutèle des agnats, soit enfin *in manus mariti*. La *manus*, comparable en quelque sorte à la puissance maritale chez nous, était la soumission de la femme au mari; elle l'assimilait à la fille du mari; la rendait *quasi filia mariti*, presque la fille de famille de celui-ci. Cependant, la femme ne tombait sous la *manus* que dans certains cas déterminés. La *manus*, ou puissance du mari sur la femme, s'acquérait de trois manières différentes : par la forme du mariage appelée *par confarréation* (*v.*); 2° par la *coemption*, ou vente solennelle de la femme au mari; 3° enfin par *usucapion* (usu), qui s'accomplissait après deux années de mariage, à moins que pendant ce temps la femme ne s'absentât du domicile conjugal pendant trois jours et trois nuits de suite. Du temps de Gaius qui la rapporte, cette dernière manière d'acquérir la *manus* était déjà tombée en désuétude : aussi n'en est-il point question dans les *Institutes* de Justinien. — On emploie chez nous le mot *manus* dans cette phrase : Dire son *in manus*, pour recommander son ame à Dieu aux approches de la mort. G. N.

MANUSCRITS (Les), sont l'objet principal de la diplomatique(*v.*). Tous les vieux manuscrits qui existent encore sont écrits sur parchemin ou sur papier. Cette dernière substance se divise : 1° en papier égyptien, fait de la plante papyrus; 2° en papier de coton ou de soie (*chartà bombycina*), inventé en Orient vers l'an 706 de notre ère, et dont l'usage n'a cessé entièrement qu'au milieu du XIVe siècle; 3° en papier de toile : les antiquaires ne sont pas d'accord sur l'époque de l'invention de ce papier, mais la plupart pensent qu'elle date de la première moitié du XIIIe siècle, parce qu'il existe un diplome de l'an 1243 écrit sur cette substance. — La plus ancienne mention des plumes à écrire se trouve dans un ouvrage du VIIe siècle. Parmi les encres, la noire a toujours été la plus commune, aussi son origine remonte-t-elle très haut; mais dans l'antiquité cette encre ne contenait pas de vitriol comme à présent; elle était composée de noir à poêle, de suie, de résine et de poix, d'ivoire brûlé, de charbon broyé, etc. On trouve aussi dans les vieux manuscrits de l'encre rouge d'une grande beauté, qu'on employait à tracer les lettres initiales, les premières lignes et les titres des chapitres : c'est pour cette raison qu'on appelait ces titres *rubriques*, et les personnes qui les écrivaient *rubricateurs* (rubricatores). L'encre bleue paraît moins souvent dans les anciens manuscrits, les encres verte et jaune y sont tout-à-fait rares. On traçait encore avec des encres d'or et d'argent soit des manuscrits entiers, qui sont d'une rareté extrême, et passent pour de véritables curiosités, soit les initiales des livres et des chapitres. — Quant à leur forme matérielle, on divise les manuscrits en deux classes, savoir : 1° les rouleaux (*volumina*), qui sont les plus anciens, à l'exception cependant des manuscrits des troubadours, qui ont quelquefois cette forme; 2° les livres reliés ou brochés, c'est-à-dire les *codices* proprement dits. — Les personnes qui exécutaient les manuscrits étaient chez les anciens, pour la plupart, des esclaves ou des affranchis (*scribæ*, *librarii*); plus tard, les moines s'en occupèrent, particulièrement les bénédictins, à qui ce travail était imposé par la règle de leur ordre. Des correcteurs et des rubricateurs corrigeaient et ornaient les manuscrits sortis des mains des copistes. — Pour déterminer la date et la valeur des manuscrits, il ne suffit pas de consi-

dérer les circonstances indiquées plus haut, on doit surtout examiner le genre et la nature des caractères. Cependant, il est plus difficile de découvrir, d'après l'écriture, l'ancienneté d'un manuscrit grec que celle d'un manuscrit latin. Quant aux manuscrits grecs, c'est une règle générale que plus les caractères sont légers, agréables et rapides, plus le livre est ancien, car l'écriture grecque est devenue de siècle en siècle plus raide et plus lourde. La présence ou l'absence des accents grecs ne décide rien relativement à l'âge du manuscrit. Au reste, on ne trouvera guère de manuscrits grecs plus anciens que le VIIe siècle, ou tout au plus le VIe. — On a classé les caractères latins, d'après leur grandeur, en majuscules et minuscules; et, d'après la forme qui leur a été donnée chez les différents peuples, et à de certaines époques, en caractères romains antiques, mérovingiens, lombards, carolingiens (*scriptura romana antiqua*, *merovingica*, *longobardica*, *carolingica*, etc.). A ces différents caractères, il faut ajouter les gothiques, dont l'usage date du XIIe siècle, et qui sont une espèce de minuscules anguleuses et bizarrement contournées. Pour chacune de ces écritures, on a établi des règles d'après lesquelles on peut découvrir l'ancienneté du manuscrit où elle est employée.—Antérieurement au VIIIe siècle, on ne trouve guère de ponctuation; elle manque cependant aussi dans des manuscrits postérieurs à son adoption générale, et même dans quelques-uns de ceux du XIIIe siècle et des siècles suivants. Les manuscrits sans division en chapitres ou en autres sections sont toujours très anciens. La réclame (*custos*) ou la répétition du premier mot d'un cahier au-dessous de la dernière ligne du cahier précédent appartient au XIIe siècle et aux siècles postérieurs. Moins il y a d'abréviations, moins elles sont considérables, et plus le manuscrit est ancien. Dans les manuscrits les plus antiques, les mots ne sont pas séparés, mais se suivent sans interruption aucune dans les lignes. L'usage d'espacer les mots n'est devenu général que depuis le IXe siècle. La forme des chiffres arabes, dont, au surplus, l'emploi ne commence à devenir général que dans les manuscrits de la première moitié du XIIIe siècle, peut aussi servir de guide dans l'appréciation de l'âge des écrits. Plusieurs manuscrits contiennent à la fin l'indication de l'époque de leur exécution, *codices* (datés), et même de la personne qui les a faits; mais on doit se garder d'avoir une foi aveugle dans cette sorte de souscriptions, car souvent la date qu'elles renferment est celle de la composition de l'ouvrage, ou bien elles ne se rapportent qu'à une partie du manuscrit, ou encore elles donnent des détails tout-à-fait controuvés. — Depuis la découverte des manuscrits d'Herculanum, on a la certitude qu'aucun des autres manuscrits connus ne remonte au-delà du Ier siècle de l'ère chrétienne. En 1825, un Français voyageant pour M. Bankes, Anglais, a trouvé dans l'île d'Éléphantine (Haute-Égypte) un fragment de l'*Iliade*, sur papyrus, contenant huit à neuf cents vers (à partir du 160e) tracés en belles lettres capitales. On pense que ce manuscrit date de l'époque des Ptolémées, et, s'il en est ainsi, c'est sans doute le plus ancien livre qui existe. — Dans le moyen âge, on effaçait, on grattait l'écriture des livres en parchemin, et on la remplaçait par de nouveaux textes : ces livres récrits, dont le nombre n'est pas bien considérable, sont appelés des *palimpsestes* (codices rescripti, rasi), mais l'usage de ce procédé avait déjà cessé dans le XIVe siècle, probablement parce que le papier commençait alors à devenir plus abondant. Voyez *Sur les manuscrits en général*, par le docteur Auguste Pfeiffer, Erlangen, 1810 (en allemand), et comparez Ebert, *Sur la connaissance des manuscrits*, Leipzig, 1825, et années suivantes (en allemand). En 1829, le docteur Gustave Haenel a commencé à publier un *Catalogue des manuscrits qui se trouvent dans les bibliothèques de la France, de la Suisse, de l'Espagne, du Portugal et de l'An-*

gleterre ; il en a paru 4 cahiers in-4° (en latin). C. L.

Manuscrits de la Bibliothèque du roi a Paris (*v.* Bibliothèque du roi [département des manuscrits]).

MANUTENTION, administration, gestion. Les magistrats doivent avoir soin de la *manutention* de la police et des réglements ; les généraux, de la *manutention* de la discipline militaire ; les supérieurs des monastères, de la *manutention* des statuts de l'ordre. Les conciles et les ordonnances appellent les ordinaires à la *manutention* de la discipline. Ce mot a vieilli dans ce sens. — *Manutention* signifie encore l'établissement où se fabrique et se conserve le pain pour la troupe. X.

MANZONI. Pour que le nom de portrait s'applique convenablement à cette notice littéraire dans laquelle j'essaie de mettre sous les yeux du lecteur la vie, les productions, le caractère d'un auteur, il faut que, écrivain, je procède exactement comme procéderait un peintre, Il faut que je détermine nettement les traits de mon modèle, que je m'attache à la plus minutieuse ressemblance, et que je donne à l'ensemble la physionomie particulière avec laquelle l'original est présenté à ses contemporains. Souvent, pour offrir une idée complète d'un homme dont la vie s'est composée de plusieurs phases, il faut le prendre à différentes époques. Ainsi, pour peindre Napoléon dans les circonstances principales de sa carrière, on est obligé de le faire revivre sous l'habit du citoyen, du guerrier, de l'empereur, de l'exilé. Si, au lieu de s'astreindre à cette marche et de faire ainsi ressortir le principe dominant des actions ou des ouvrages d'un homme célèbre, on veut tracer dans un seul tableau les différentes nuances de son caractère, on n'aura point fait un portrait, mais tout au plus une biographie, une espèce de compte-rendu des travaux littéraires ou des faits historiques. C'est d'après l'idée que je me suis formée de ce genre de productions que je vais parler de Manzoni, un des littérateurs les plus distingués de l'Italie moderne. Voilà un écrivain dont je ne pourrais reproduire dans un seul cadre la vie, les œuvres et le caractère, sans m'exposer à ne jeter sur la toile qu'un dessin très vague dont la couleur serait changeante, la lumière et l'ombre nécessairement mal distribuées. Pour éviter cet inconvénient, je serai forcé de diviser mon travail en trois époques. — *Première époque.* Manzoni se présente sur la scène du monde après avoir traversé la vie de collége comme la plupart des jeunes gens. Il s'est distingué dans les écoles sous des maîtres d'un talent bien ordinaire, mais dont l'enseignement, quand il est bien dirigé, peut contribuer au développement du génie. La tâche de ces hommes utiles est plus difficile qu'on ne le croit généralement, car il faut lire dans l'esprit d'un adolescent, pénétrer dans le secret de ses facultés, et deviner, s'il est possible, les combinaisons nouvelles d'idées, les métamorphoses de caractère ; l'individu renferme en lui les phénomènes d'une société tout entière. Or, l'ame de Manzoni, à cette première époque de la vie, ne laisse encore rien entrevoir : elle est calme, fidèle aux vieux principes, et ne songe point encore à la déconverte d'un nouveau monde dans le domaine de la pensée. C'est l'enfance de Colomb. A l'âge de 21 ans, il écrit une pièce de vers *sur la mort d'Imbonati.* Voilà peut-être le moment le plus heureux de la vie, celui où l'homme n'en a point encore senti l'amertume, où son cœur est plein d'énergie et d'espérance, son esprit riche d'images brillantes. — Manzoni ne se présente pas pourtant avec tous ses avantages : il est froid, mais non point parce que son esprit ne peut s'élever à des idées sublimes ; sa froideur est l'effet d'une force extérieure qui domine ses facultés. Des sentiments généreux se font jour malgré cette influence ; des étincelles électriques brillent de temps à autre ; l'amitié se révèle avec tous ses charmes dans les plus affectueux épanchements ; une pensée même du monde à venir embellit ses vers ; mais la lumière dont elle se pare est tout-à-fait mondai-

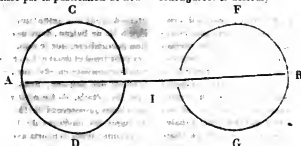
ne. L'auteur l'a empruntée aux écrivains classiques de son pays, il en a tiré la forme, la fraîcheur de coloris, si vous voulez; mais l'inspiration religieuse, le souffle qui anime les écrits qu'il a pris pour modèles, n'est point passé dans son cœur. En effet, quand il nous raconte le rêve où il a vu l'ame d'Imbonati, son style ne manque pas d'élégance, de grâce, mais il n'y a point d'élan; son ame ne paraît pas prête à s'envoler au sein des félicités éternelles. Comment le pourrait-il, lui qui, dépourvu de foi, cherche le beau dans la matière, et se débat au milieu des entraves que l'éducation lui a imposées? La nature, telle que les sens la représentent à l'imagination, lui suffit; c'est dans sa force intime qu'il se flatte de trouver l'explication de tous les phénomènes, les mystères de la conservation de tous les êtres, les destinées de la société. — Le catholicisme est trop spirituel pour suffire aux besoins qu'il éprouve de rendre sensibles par des images tous les pouvoirs mystérieux de la création en les revêtant de formes séduisantes. La mythologie, qui a charmé les premières années de sa vie dans les ouvrages des poètes païens, satisfera mieux son désir. C'est dans cette disposition d'esprit que plus tard il publia son *Chant sur Uranie*. N'est-il pas évident qu'un instinct irrésistible l'élève vers le ciel, et se manifeste, malgré l'auteur lui-même, dans ses premiers ouvrages? Ce n'était point pourtant son intention; ce n'était pas là son système de philosophie dont la devise était celle du XVIII[e] siècle, *incrédulité*. Il n'est pas étonnant que notre auteur se soit rangé sous le drapeau autour duquel se ralliait avec enthousiasme la jeunesse de son temps, promettant à l'humanité la conquête d'un nouvel avenir avec toutes les félicités de la terre. — Son ame n'était pourtant pas tranquille: on démêlait dans l'exercice de ses facultés un certain embarras, une espèce de vague; enfin, comme un dégoût des principes et des formes du paganisme. C'était les mêmes symptômes qui se révélèrent autrefois chez saint Augustin: le trouble, l'agitation de la conscience, annoncent l'approche d'une conversion éclatante. Mais, chez Manzoni, le mouvement est jusqu'ici tout-à-fait intellectuel; les nouveaux principes qui doivent produire en lui des sentiments plus nobles ne sont pas encore dans son ame. Il tombe dans le découragement, comme si tout à coup la route qu'il suivait eût été semée d'épines par une main invisible, comme si son imagination, d'abord si brillante et si féconde, eût perdu son prisme et son flambeau. Effectivement, ses premiers essais, quoique assez éclatants, durent le convaincre qu'il ne pouvait aspirer à une couronne immortelle sur la cime du Parnasse italien, déjà occupé par des génies d'un ordre supérieur. Il dit lui-même, en parlant de cette époque de sa vie: « J'aurais inutilement versé des torrents d'encre. » — *Deuxième époque*. Manzoni s'était transporté à Paris avec sa famille. Au milieu d'une conversation spirituelle, mais dans laquelle la religion n'était pas épargnée, une parole inspirée par la foi alla jusqu'au cœur du poète: *Et moi je suis croyant*, s'était écriée une personne de la société. La conviction de cet homme, au moment même où l'impiété triomphante prodiguait le sarcasme et la raillerie, fut pour lui le signal d'une révolution intellectuelle, l'aurore d'un nouveau genre de poésie. Manzoni revint à la religion catholique. A partir de cette époque, le caractère de son talent n'est plus le même. Après six années de silence, l'auteur converti reprend sa lyre, et en tire des accords célestes; il est fier du changement qui s'est opéré en lui, et, se croyant destiné à une grande mission sur cette terre, il chante la résurrection du Christ. C'était le poète qui, des ténèbres de l'incrédulité, était passé dans la région lumineuse de la foi; c'était lui-même qu'il peignait dans son premier hymne, et, sans le vouloir, il nous montrait sa propre régénération. Ayant pris dans la voie du Christ la période qui avait le plus de rapport avec son nouvel état, il s'identifia avec son sujet, et cherchades inspirations dans son cœur au-

tant que dans son esprit. — Sa poésie, comme sa prière, se dirigeait vers le ciel. Prosterné au pied des autels, il trouvait des émotions inexprimables dans les chants sacrés, source intarissable d'inspirations religieuses; il leur empruntait des idées que les littérateurs étrangers aux sentiments pieux auraient accueilli comme des créations entièrement nouvelles; il reproduisit la vie du Sauveur dans plusieurs hymnes où le langage des prophètes et des apôtres est mis à la portée de tous. C'est une inspiration sublime que d'avoir dépouillé la poésie italienne de son ancienne forme presque païenne, et de l'avoir rajeunie en la rendant populaire. A une époque où les efforts des philosophes et des littérateurs avaient pour objet le bonheur du peuple, le génie de Manzoni ne refusa pas sa coopération à cette grande œuvre, et il démontra, mieux que n'avaient fait tous les autres, qu'elle ne pouvait s'accomplir que par le principe religieux. C'est dans ce but qu'il publia un petit ouvrage en prose sur la *Morale catholique*.—On remarque en lui une facilité prodigieuse à développer, à coordonner les pensées les plus hautes, tout en paraissant s'abandonner à l'essor d'une imagination vive et hardie. Cette solidité de raisonnement est une faculté précieuse par laquelle on donne de la clarté à l'exposé d'une question, à la solution d'un problème philosophique; mais elle se concilie difficilement avec la beauté des formes littéraires qui naît de l'inspiration et du génie poétique. Cet ensemble de qualités, ordinairement séparées dans les écrivains, distingue les ouvrages de Manzoni. Il appliqua son système d'examen à l'histoire vénitienne, comme il l'avait fait pour les livres sacrés, d'où il avait extrait les principes de la morale catholique, et composa sur Carmagnola une tragédie où les passions sont peut-être mieux analysées que senties. Néanmoins, c'était la première fois, en Italie, que le dialogue marchait avec autant de souplesse, de facilité et de naturel. Il n'y a rien en cela d'étonnant : la religion, en rappelant l'auteur dans son sein, avait tout à la fois purifié sa conscience, éclairé son esprit, retrempé son cœur; elle l'avait initié aux mystères du beau inaccessible au vulgaire. Cette religion, qui avait renversé le paganisme, lui dicta en français cette belle lettre sur les trois unités dramatiques, adressée à M. Chovet, et dans laquelle il résume, sous une forme pure et agréable, tout ce qu'on avait dit pour confondre les partisans d'un philosophe païen, en y joignant des idées toutes nouvelles. C'est ainsi que Manzoni, non content de détruire, rebâtissait en même temps. Quel monument lyrique que son chant sur la mort de Napoléon ! Il y a un entraînement, une exaltation admirable: la gloire du héros enivre le poète ! il nous le peint assis entre deux siècles qu'il est destiné à concilier. —Quelquefois, pour rendre ses doctrines plus attrayantes, Manzoni a recours au passé; il emprunte aux classiques leurs phrases fleuries, et déploie toutes les ressources de son beau talent pour captiver la jeunesse. Qui peut, en effet, ne pas admirer la verve entraînante et la fécondité poétique qui a semé de beautés du premier ordre toutes les scènes de sa tragédie d'Adelchi ? L'infortune d'Ermengarde donne une teinte mélancolique à tout le poème; et, depuis la première scène jusqu'à la fin, soit que le poète joigne les moyens puissants d'une mélodie harmonieuse à la force dramatique, soit que dans le dialogue la passion soit mise à nu pour frapper plus énergiquement, les malheurs de cette épouse royale vous intéressent et vous attendrissent jusqu'aux larmes. J'aime ce noble caractère d'Adelchi, de ce guerrier qui, étranger en Italie, se dévoue à sa défense. Combien est beau le caractère même de l'auteur, donnant, par la bouche de ses personnages, une leçon utile à l'Italie, en l'invitant à se méfier des étrangers. Le voilà passionné pour son pays, ou du moins pour ses Lombards. — Il faut regretter que cette passion pour la terre natale ne l'ait pas empêché de faire hommage à l'Allemagne d'un talent dont la belle Italie l'a-

vait doté. — Né dans les campagnes délicieuses qui avoisinent le lac de Como, il s'attacha de bonne heure aux beautés de la simple nature, et lui demanda ses premières inspirations. Ce fut cette nature riche et sublime qui éleva son génie, et donna à son style la puissance et l'éclat que l'Europe lettrée admire dans ses écrits. N'eut-il pas tort dans la suite d'oublier ce qu'il devait à cette muse pour s'adresser à Gœthe, et lui dire qu'il avait rencontré dans ses œuvres la forme qui convenait à sa pensée? Pourquoi vouloir briser les traditions du goût italien, proclamer la réforme dans la langue et dans l'esprit de la littérature? pourquoi s'imposer spontanément les lois du goût étranger? Il lui suffisait de suivre le chemin que lui avait indiqué la nature. Son caractère a la douceur et la simplicité de la campagne où, jeune enfant, il respirait le parfum des fleurs. — Dans son dernier ouvrage, le roman des *Fiancés*, où son ame semble s'être ouverte pour exhaler un adieu à la poésie, les scènes qui charment le plus sont celles où Renzo et Lucia, simples villageois, font entendre leur naïf langage. Ne sont-ce pas les souvenirs de sa première jeunesse, qui s'écoula au milieu d'affections simples et expansives? Certes, notre poète n'a rien de commun par les sentiments avec Tasse et Camoëns. Au contraire, il est renfermé en lui-même, prêt au plus léger bruit à chercher un asile dans la retraite. Grâce à ces qualités, le plus beau personnage de son roman, celui qui surpasse tous les autres par la vérité des traits, c'est don Abondio, un pauvre curé qui s'effraie de tous les dangers du monde : l'auteur y a puisé toutes les formes de son talent, comme Milton dans la création de l'ange déchu. La bonhomie de ce personnage dispose le lecteur à l'hilarité, et vient soulager son ame lorsqu'elle est fatiguée par des émotions profondes; elle fait ressortir le caractère mâle et inspiré du capucin, qui se dessine comme une de ces figures majestueuses de saints qu'on trouve dans les tableaux des premiers peintres du christianisme. — C'est la piété de Manzoni qui a pris cette forme; c'est son découragement, sa tristesse, son dégoût des choses humaines, qui lui ont inspiré ces longs récits de guerre, de peste, de famine, de ces terribles fléaux qui forcent l'homme à lever les regards vers le ciel. L'ame pieuse, triste, sensible, l'esprit analytique et profond, se montrent partout, mais nulle part on ne surprend le cœur passionné. C'est pour cela que son roman n'offre pas de situations dramatiques. L'intrigue n'étant pas assez compliquée pour exciter la curiosité, le mérite de l'ouvrage ne se reproduit que faiblement dans une traduction, ce qui fit dire à M. de Balzac, dans une conversation particulière, que le roman des *Fiancés* était froid et délayé. Le charme principal ne consiste en effet que dans la profondeur des pensées, dans la forme et dans les détails. — Ce n'est pas ici que nous nous imposerons la tâche difficile de juger les ouvrages de Manzoni, et d'examiner leurs rapports avec le goût, la littérature, les mœurs et la politique de son pays. Ce ne serait pas la faire un portrait. Occupé uniquement de rendre le plus fidèlement possible les traits d'un écrivain distingué, nous n'avons considéré ses œuvres que comme le reflet de son ame, et c'est dans ce but que nous nous sommes laissé aller quelquefois à la critique. — *Troisième époque*. Après le roman des *Fiancés*, l'œuvre où se révèle le mieux toutes les facultés de son esprit, toutes les nuances de son caractère, Manzoni n'a plus rien produit. Maintenant, pour le représenter tel qu'il est dans l'intérieur de sa famille, il faudrait imiter Rembrandt, qui se peignit lui-même dans l'ombre. On ne peut en dire quelque chose que d'après les récits de ses amis. Étranger au bruit, aux fêtes, il se renferme dans les jouissances intimes du foyer domestique. L'uniformité de cette vie paisible et solitaire que la religion règle et embellit est interrompue quelquefois par les visites de ses amis, par des excursions botaniques ou des recherches sur la langue italienne. Les

traits de ce caractère ne sont plus les mêmes qu'à l'époque où nous avons montré l'auteur sous son costume de poète. Mais le génie qui, au lieu de s'épandre à l'extérieur, se renferme dans une ame, n'y reste pas oisif et stérile ; il la féconde, il l'élève, il l'embellit de son feu céleste : ce travail intérieur, qui est vu du ciel, se dérobe à l'examen de la critique littéraire. La solitude d'un grand homme est un sanctuaire devant lequel je m'arrête avec respect, en demandant que le célèbre écrivain dont j'ai esquissé le portrait me fournisse par la publication de nouveaux ouvrages des couleurs pour le terminer. LUIGI CICCONI.

MAPPE-MONDE pour NAPPE DU MONDE : c'est le nom de la carte de géographie qui représente la surface de tout le globe terrestre avec ses continents, ses mers, ses îles, ses fleuves, etc. Pour concevoir la projection d'une mappe-monde, il faut se représenter qu'on a scié d'abord un globe terrestre en deux suivant le plan de l'un de ses méridiens, et qu'ensuite on a placé les deux demi-boules l'une à côté de l'autre, comme elles sont figurées ci-dessous.



A C D, B F G sont les deux demi-boules, les points C D F G indiquent les pôles, la ligne A B l'équateur : de façon que si les deux hémisphères tournaient sur le point de contact I comme sur une charnière, le point B irait tomber sur le point A, et la boule serait rétablie de nouveau. — Dans le tracé de la mappemonde, on fait en sorte que l'ancien et le nouveau continent se trouvent chacun à part dans l'une des moitiés de la carte. — On trace sur la mappe-monde l'équateur, qu'on appelle aussi ligne *équinoxiale*, ou simplement la *ligne*, par la raison que dans cette carte la projection de ce cercle est une ligne droite ; les méridiens, les parallèles à l'équateur, les tropiques et tous les cercles enfin, que l'on est dans l'usage de tracer sur un globe terrestre, sont figurés sur les mappe-mondes ordinaires. — On a depuis long-temps proposé de couper le globe terrestre suivant l'équateur ; dans cette projection, les pôles occuperaient les centres des représentations des deux hémisphères, tous les méridiens seraient des lignes droites, et tous les parallèles à l'équateur des cercles. Cette projection offrirait certains avantages, et si elle n'est pas adoptée communément, c'est par la raison, sans doute, que, dans ce système, les deux grands continents seraient coupés en deux. — Toute carte particulière est un fragment d'une mappe-monde. — Les astronomes dressent aussi des mappemondes célestes, dans lesquelles on voit d'un coup d'œil la position des étoiles qui brillent dans l'un et l'autre hémisphère céleste (*v.* CARTES GÉOGRAPHIQUES). TEYSSÈDRE.

MAQUIGNON. Jadis on nommait indistinctement *maquignons* tous les marchands de chevaux ; aujourd'hui ce mot ne s'applique guère qu'en mauvaise part. Les dictionnaires nouveaux disent que l'on appelle ainsi les marchands de chevaux qui font métier de tromper les acheteurs. C'est un tort, sans doute, d'abuser ainsi de la confiance de quiconque paie largement les qualités qu'il croit rencontrer dans un cheval ; mais pourquoi les marchands de chevaux n'au-

raient-ils pas le même privilége que les autres marchands ou négociants même, dont les réputations sont le mieux établies? En est-il un qui ne cherche à persuader à son acheteur que telle partie de marchandise ne soit d'une qualité supérieure à ce qu'elle est réellement? ne s'efforce-t-il pas de vendre le plus cher possible? peut-il en être autrement, et la quotité ne doit-elle pas être en rapport avec les chances plus ou moins nombreuses de pertes? est-il un genre de commerce où elles soient plus fréquentes, et où les frais d'entretien soient plus coûteux? Cela doit me faire insister avec plus de force sur l'injustice de la qualification de *voleur* appliquée à quiconque fait le métier de vendre des chevaux. Je dirai même que le marchand de chevaux se trouve souvent forcé d'avoir recours à des subterfuges, sous peine d'être bientôt ruiné. En effet, quarante chevaux de la foire arrivent dans ses écuries; toute sa fortune, peut-être, a été employée à ces achats; mais n'a-t-il pas été lui-même trompé? sont-ce tous de bons chevaux avec lesquels il pourra augmenter son capital? ou bien a-t-il été assez malheureux pour qu'un quart se trouve incapable d'aucun bon service? cela peut arriver au plus habile, car le cheval le plus correct dans ses formes n'est pas celui qui déploie le plus d'agilité dans ses mouvements; en outre, le meilleur peut devenir une rosse quand il a subi la castration, ou quand il change de pays ou de nourriture. Dans ce cas, est-ce au marchand de chevaux à être passible de ce dont ses connaissances bien positives n'ont pu le préserver? non certainement, et il doit tâcher de réparer autant que possible par la vente ce qu'il n'a pu prévenir avant l'achat. D'ailleurs, l'animal n'est-il pas présenté nu à l'acquéreur? n'est il pas libre de consulter tel connaisseur ou tel artiste vétérinaire qui lui convient? l'acheteur doit donc s'en prendre à lui seul de son mauvais choix, puisqu'il peut, par l'inspection la plus minutieuse, savoir à quoi s'en tenir sur les défauts ou les qualités du cheval qui lui est présenté. On m'objectera, sans doute, que l'amateur, quelque habitué qu'il soit à juger les proportions ou les tares des chevaux, n'a que des connaissances très secondaires, comparativement à celles du marchand de chevaux. Quoique cette règle ne soit pas sans exception, je répondrai que celui qui ne s'y connaît pas doit prendre conseil de quelqu'un qui s'y connaisse. Ai-je besoin, en outre, de relater tous les défauts qui surviennent aux chevaux par suite du peu de soin qu'on apporte à graduer leur travail, ou à leur distribuer la nourriture? combien de fois un marchand, après avoir cru vendre un bon cheval à l'un, et un médiocre à l'autre, n'a-t-il pas reçu des reproches du premier, et des compliments du second? d'où cela peut-il venir? quelquefois d'une erreur de sa part; mais le plus souvent des traitements irréfléchis qu'on fait endurer aux chevaux, et qui changent leurs qualités en défauts. Il existe bien aux yeux des amateurs une différence entre le gros marchand de chevaux, dont la réputation est, pour ainsi dire, l'écurie enchantée, transformant tous les chevaux, de quelque pays qu'ils viennent, en chevaux anglais, et ce pauvre diable qui, sans moyens pécuniaires, doit se borner à faire des acquisitions de peu de valeur; pour moi, je n'en reconnais aucune. Le premier profitera de la vogue dont il jouit pour vendre deux tiers au-dessus de sa valeur un cheval qui sera loin d'être exempt de défauts; et le second, pour gagner quelques napoléons, mettra en œuvre toutes les petites supercheries dont il pourra s'aviser, et qu'il serait trop long d'énumérer dans un simple article de dictionnaire. D'ailleurs, la différence, si elle existait, serait en faveur de celui qu'on appelle *maquignon*, en ce que, s'il vous trompe, ce n'est que pour une somme moins considérable. — Je le répète donc, celui qui, sans s'y connaître, veut acheter un cheval, doit s'attendre à être trompé en cela, comme en toute autre chose. Si le marchand ne l'a pas été, il serait une dupe s'il ne cherchait pas à

tirer parti de sa marchandise en la vendant le plus cher possible. S'il l'a été, il doit chercher à faire supporter à l'acquéreur qui se présente tout ou partie de la perte à laquelle il a été lui-même exposé. Il agit, dans ce sens, comme quiconque veut se débarrasser d'un cheval qui fait mal son service. Que l'on dise donc avec moi qu'il y a des *maquignons* dans tous les états, et que, s'ils sont plus nombreux dans le commerce des chevaux, c'est que, de toutes les marchandises, celle-ci est la plus difficile à connaître, et celle qui offre le plus de chances de perte.

BAUCHER, professeur d'équitation.

MARABOUT, mot admis dans notre langue et venu presque sans altération de l'arabe *marbouth* ou *morabeth*, qui signifie sentinelle, cénobite, homme strictement voué aux exercices religieux; ce nom fait au pluriel *morabetheh*, ou *morabethoun*, surnom donné à une race d'Arabes qui, ayant successivement pénétré dans la partie occidentale de l'Afrique, s'étaient enfin établis dans le désert de Sahrah, afin de s'isoler des autres tribus musulmanes et de se livrer plus librement aux pratiques les plus superstitieuses du mahométisme. Leurs chefs devinrent dans la suite souverains des deux Mauritanies, fondèrent la ville et l'empire de Maroc, et régnèrent même en Espagne (*v.* ALMORAVIDES). Le nom de *marbouth* ayant survécut à cette dynastie, signifie encore dans les états barbaresques un religieux, un anachorète, unique desservant d'une mosquée de campagne ou d'une chapelle sépulcrale grossièrement construites et appelées aussi *marbouth*. — On a également donné le nom de *marabout* à une sorte de coquemar, composé de fer et de cuivre, qui vient du Levant, et qui, par sa forme peu élégante et sa base fort large, ressemble beaucoup à ces temples rustiques. — C'est par allusion, soit au vase, soit à la mosquée, soit au farouche desservant, qu'on dit proverbialement d'un homme laid, mal bâti, sale et grossier: *C'est un vilain marabout*. L'étymologie de cette locution, suivant le *Dictionnaire de Trévoux*, vient de l'arrivée à Paris, en 1715, d'un ambassadeur de Perse, auquel on en fit l'application, quoiqu'il ne fût pas Africain. — *Marabout*, *maraboutin*, ou *megrabout*, est aussi le nom que l'on donnait à la grande voile des galères, supprimée depuis comme embarrassante et inutile. — Enfin, le *maraboutin* était une monnaie d'or qui eut cours dans le moyen âge en Espagne, en Portugal, en Languedoc, et au sujet de laquelle de graves discussions s'élevèrent parmi les érudits, au commencement du XVIII[e] siècle; mais aucun d'eux ne paraît avoir deviné la véritable étymologie du nom de cette monnaie, qui doit avoir été introduite ou frappée dans la Péninsule sous la domination des *morabethoun* ou *almoravides*.

H. AUDIFFRET.

MARABOUT se dit encore d'un oiseau dont la queue fournit des plumes auxquelles on donne le même nom, et qui servent d'ornements aux chapeaux et aux toques des dames.

MARAICHER, jardinier qui cultive un *marais*. Ce nom de *marais*, donné indistinctement à tous les jardins consacrés à la culture des légumes dans les environs de Paris, est dû probablement aux premiers potagers établis vers la partie sud-est de cette ville qui originairement étaient des marécages. La vie du *maraîcher* est pénible: attaché à un champ resserré, il en obtient à force d'activité et de soins industrieux cinq à six récoltes dans la même année; mais que de travaux et de sueurs pour donner à la terre ce degré de fertilité! Les engrais abondants, l'arrosage facile, en sont les conditions premières, mais non les seules: s'il n'y joint une grande régularité, une longue expérience pour labourer, semer, planter et récolter à propos, il tombe dans la misère. Ses journées entières sont employées à diriger, pousser ou retarder la végétation; une partie de ses nuits à préparer les légumes qu'il doit vendre le lendemain et à les porter au marché. — Quoiqu'on ait aussi donné le nom de *maraîchers* aux cultivateurs qui fournissent les asperges et les artichauts,

et à ceux qui vendent les melons, le céleri, les cardons, etc., leurs travaux diffèrent entièrement de ceux des précédents. Ceux-ci se bornent en général à la culture des plantes d'une croissance rapide et d'un débit journalier, telles que les différentes espèces de salades, le cerfeuil, le persil, les oignons, les poireaux, les choux, les épinards, les choux-fleurs, les carottes de primeur, etc. (*v.* ces mots). L'inclinaison convenable du sol, l'exposition et l'abondance des eaux sont les trois conditions que doit surtout rechercher celui qui veut établir un marais. P. Gaubert.

MARAIS (en lat. *palus*, limon), ce mot, outre l'acception précédente, en a deux autres : il sert à désigner des terrains couverts d'eaux stagnantes que rendent insalubres les débris d'animaux et de végétaux qui s'y putréfient; il s'applique aussi aux lieux humides et bas, quelquefois submergés, et où l'eau se trouve habituellement à un ou deux pieds au-dessous du sol. — Dans les différentes parties du globe, de vastes contrées, envahies par les eaux stagnantes, offrent l'aspect de la misère et de la désolation; une histoire générale de ces marais et de leur funeste influence serait sans doute d'une haute utilité, et fournirait à l'observateur attentif de curieuses conséquences. Nous nous bornerons ici à quelques considérations sur les marais de la France. Ce pays dans les temps anciens, était entièrement couvert de bois et de marais. La destruction des bois a produit dans beaucoup de lieux le desséchement des marais, et la culture les a convertis en plaines fertiles. Cependant, après des siècles, malgré les progrès de l'agriculture et l'accroissement général de la population, plusieurs provinces conservent encore aujourd'hui ces foyers d'infection et de misère. La Bresse, la Brenne, la Sologne, la Flandre, le Laonnais, la Vendée, les environs de Rochefort, Bronage, Marenne, l'Isère, la Camargue, les Landes, la Gironde, partie de la Touraine et de la Brie, nous offrent de vastes contrées rendues stériles par les marais; et les populations qui habitent au voisinage, faibles, étiolées, misérables, incomplètement développées de corps et d'esprit, vivent peu et d'une vie de souffrance et de langueur. Un tel état de choses doit nous porter à approfondir l'influence des marais. Quel est leur mode de formation, la nature de leurs eaux, de leurs fonds, de leurs émanations délétères; quels sont les moyens de s'en préserver; enfin, peut-on détruire ces marais et rendre à la culture quinze à dix-huit cents mille arpents de notre sol; peut-on ainsi restituer la force et la vigueur aux populations qu'empoisonnent chaque année les effluves qui s'en exhalent à l'époque des grandes chaleurs? 1° Des pluies abondantes, les débordements des fleuves et des rivières, sur un plateau bas et encaissé, dans une terre à fond imperméable, sont le plus souvent la cause de la formation des *marais d'eau douce* (Bresse, Sologne, Gironde); l'irruption de la mer dans les hautes marées ou sa filtration amènent la formation des *marais saumâtres* (Marenne, Rochefort). 2° La composition de leurs fonds varie selon mille circonstances : ici c'est simplement de la terre végétale jointe à quelques débris d'animaux et de plantes en putréfaction; là de la tourbe, du sable fin, des cailloux mêlés ou superposés et presque toujours soutenus par une couche imperméable. 3° La physique et la chimie nous apprennent bien peu sur la composition de leurs eaux. Nous y voyons naître, vivre et mourir une multitude d'animaux et de plantes : pour les marais d'eau douce seulement, la loutre et le rat d'eau; des oiseaux sans nombre, canards, plongeons, foulques, râles, vanneaux, pluviers, bécasses, cigognes, héron, courlis, etc., y déposent leurs excrétions; plusieurs espèce de poissons les habitent; la couleuvre lisse et la vipère, les raines, les salamandres, les protées, les syrènes, les grenouilles vertes, rousses, mugissantes, les crapauds, plusieurs espèces de vers; sangsues, lombrics tubicoles, etc.; quelques coquilles, des myriades d'insectes, voilà pour le règne animal. — Les plantes, qui

d'ailleurs varient selon la nature des terres, et celles des eaux, ne sont pas moins nombreuses: des conferves, des stratiotes, des potamogétons, des nymphæas, des scirpes, des joncs, des carex, etc., fournissent leur part d'éléments à la décomposition putride qui s'opère sous l'influence de la chaleur et de l'humidité. Ce tableau fort incomplet des corps qui peuvent altérer la pureté de l'eau des marais suffit pour faire sentir combien son analyse est difficile, et tout ce que son usage peut avoir de funeste. 4° On prévoit déjà que la nature des émanations marécageuses est elle-même peu connue: en effet, les hypothèses que nous avons sur leur nature, l'analyse chimique qui en a été faite, n'ont rien appris d'utile et de pratique. Les *animalcules* de Varron, adoptés par beaucoup de savants (*v.* Contagion), les *influences sidérales* des iatro-chimistes, les *vapeurs sulfureuses et salines* de Paracelse, l'*air natif des marais* de Volta, les différents gaz développés par l'agitation de leur fange (acide carbonique, azote, hydrogène carburé, oxygène), l'*oxyde animal* de M. Textoris, ne nous disent pas ce que sont les émanations marécageuses, comment elles sont la cause d'une foule de maladies graves, d'épidémies meurtrières. Ces théories ne nous donnent pas les moyens de mieux connaître les maladies des marais, de les prévenir, ou de les combattre. En somme, produits de l'imagination et de la science, *rien*. Je me trompe pourtant: nous avons quelques opinions dont la bonne, l'excellente observation empirique nous prouve le ridicule et la fausseté: ainsi les émanations marécageuses sont toutes identiques; celles qui produisent la fièvre jaune, la peste aux Antilles, sont de même nature que celles qui nous donnent les fièvres intermittentes, faciles à guérir, de la Touraine (*louam*, *le hoiroux*, *bassée*, etc.). Cela prouve seulement l'insuffisance de la science en beaucoup de points. L'observation empirique, comme nous venons de le dire, nous est utile ici; tout en laissant prévoir l'immense difficulté de connaître la nature intime des émanations marécageuses, elle nous en révèle les effets; elle nous montre leur action plus ou moins funeste, selon le degré de chaleur et d'humidité, selon la quantité et la nature des corps en putréfaction, selon les dispositions individuelles; elle constate des effets tellement différents, selon les lieux, qu'elle établit trois séries: 1° marais des pays chauds; 2° marais des pays tempérés; 3° marais des pays froids; elle nous avait appris que le voisinage des marais est surtout dangereux le matin et le soir, bien avant que nous eussions une théorie satisfaisante du mode de formation, d'ascension, de chute et de condensation des effluves marécageuses. Les émanations marécageuses, qui pénètrent dans l'économie par la peau qui les absorbe, par les poumons et par les voies digestives, avec l'air et les aliments, sont la cause d'une foule de maladies: de fièvres continues, intermittentes, rémittentes, d'un caractère plus ou moins grave; de gastrites, de gastro-entérites, de dysenteries épidémiques, d'inflammations et d'irritations du système lymphatique; enfin d'obstructions, de dégénérescences des viscères de l'abdomen, d'hydropisie, d'œdème, d'ulcères aux jambes, de phlegmasies chroniques de la peau, etc. (*v.* ces mots). 5° Les moyens les plus efficaces pour nous préserver de l'influence des marais rentrent dans les soins hygiéniques généraux: malheureusement les hommes qui y sont le plus exposés sont rarement à même de s'en tenir loin pendant les heures où les effluves sont le plus dangereuses; ils n'ont ni une nourriture saine, ni une habitation bien aérée, ni des vêtements convenables; ils subissent la loi d'une dure nécessité. 6° Mais le gouvernement et des sociétés industrielles qui creuseraient des canaux, qui feraient de vastes plantations, qui emploieraient tous les moyens de *dessèchement* (*v.* ce mot), porteraient la richesse et la santé là où nous voyons aujourd'hui la misère et la maladie (*v.* pour de plus longs détails

sur les marais : 1° l'excellente *Histoire des marais* de M. Monfalcon (Paris, 1824); 2° les ouvrages de MM. Alibert, Bailly, Fournier et Bégin ; 3° le *Dictionnaire des sciences médicales*).

Marais salants, lieux bas, à fonds argileux, disposés sur les côtes pour recevoir à volonté l'eau de la mer, la faire évaporer et en extraire le sel (v. ce mot).

P. Gaubert.

Marais (Lois sur les). Sous le régime féodal, les seigneurs étaient de droit propriétaires des marais, à moins que l'état, les communes ou les particuliers n'eussent des titres à leur opposer ; l'ordonnance de 1669 sur les eaux-et-forêts (titre xxv, art. 4) leur accordait même, sous le nom de *triage*, le droit de demander la distraction à leur profit du tiers des marais appartenant aux communes, lorsque celles-ci les tenaient d'eux à titre gratuit, et que les deux autres tiers suffisaient à l'usage des habitants. Les lois révolutionnaires des 15 mars 1790 (assemb. constituante), 28 août 1792 et 10 juin 1793 (convention), substituèrent aux principes féodaux des principes opposés : les communes furent de droit réputées propriétaires des marais, à la condition d'en exercer la revendication dans les cinq ans. Non seulement le droit de *triage* fut aboli pour l'avenir, mais tous les effets de l'ordonnance de 1669, ainsi que tous les actes réglementaires ou judiciaires qui, depuis cette ordonnance, même dans les cas prévus par elle, avaient autorisé l'exercice de ce droit, furent révoqués. Tel est encore l'état de la législation en ce qui concerne la propriété des marais.—Dès la fin du xvie siècle, on a commencé à s'occuper de leur dessèchement et de leur défrichement. Depuis l'ordonnance de 1599 jusqu'à la loi du 5 janvier 1791, une foule d'ordonnances générales et de réglements particuliers encouragent leur mise en culture. Malgré leur nombre et la différence des époques, ces réglements reproduisent à peu de chose près les mêmes dispositions : ainsi, par exemple, leur principe fondamental est d'accorder à l'entrepreneur la moitié des terres rendues par ses soins à l'agriculture. Plus rigoureuse encore à l'égard des propriétaires, la loi de 1791 posa le principe de l'expropriation forcée du propriétaire, qui refusait de se charger lui-même de l'opération ; l'entrepreneur, obligé seulement de lui payer le prix des marais à dessécher, restait de plein droit maître du terrain. Les événements politiques, et surtout la difficulté de plier les propriétaires aux rigoureuses dispositions d'une législation tout exceptionnelle, empêchèrent l'exécution de cette loi. Conçue d'après des vues plus habiles et plus praticables, la loi du 16 septembre 1807, qui régit encore la matière, pèche par l'excès opposé : elle conserve toujours au possesseur, même quand il refuse de dessécher lui-même, la propriété de ses marais ; elle n'accorde à l'entrepreneur qu'une indemnité proportionnée à la plus-value résultant du dessèchement : trop préoccupée de ménager l'intérêt du propriétaire, cette loi donne peut-être trop peu à l'industrie et au travail. Quoi qu'il en soit, de grands travaux de dessèchement se sont accomplis et se poursuivent encore sous son empire. — A plusieurs reprises, durant les dernières sessions, l'honorable M. Laffite a mis en avant une proposition tendant à introduire de nouvelles améliorations dans cette partie importante de la législation, mais ses propositions n'ont pas encore été discutées par la chambre.—Les *marais salants*, que l'on trouve en grand nombre sur les côtes de la Méditerranée et sur celles de l'Océan, sont l'objet de quelques dispositions législatives particulières, dont nous aurons naturellement occasion de parler plus tard (v. Contributions indirectes et Sel).

Ch. Lemonnier.

Marais-Pontins (Les), sont situés dans les états pontificaux, au midi de Rome, et s'étendent de Nettuno à Terracina ; ils ont quarante milles romains de longueur sur quatre à dix de largeur. L'origine de ces marécages, qu'il ne faut pas confondre avec les Maremmes, se perd dans l'antiquité la plus reculée. Homère ra-

conte que la demeure de Circé (le cap Monte-Circello près de Terracina) était une île, et il n'est pas improbable que toute la plaine basse qui forme les Marais-Pontins ait été jadis couverte par la mer, comme l'a été le territoire de Ravenne, situé sur la côte orientale des états de l'Église. Plus tard, dans les premiers temps de la république romaine, dit Pline, qui à cet égard s'appuie sur les témoignages d'anciens historiens, il y avait sur l'emplacement des Marais-Pontins trente-trois villes que des guerres et peut être aussi les exhalaisons marécageuses firent bientôt disparaître toutes. La plus considérable de ces villes, Pometia, donna son nom à ces marais, qui se forment de la grande quantité d'eau que d'innombrables sources, provenant des montagnes voisines, amènent dans la plaine, où, faute de déclivité, elle se répand, croupit, et n'est absorbée que très lentement par les sables. — La perte d'un si vaste terrain, susceptible d'être fertilisé, les vapeurs infectes qui s'en élevaient, et que le vent du sud poussait souvent jusque sur la ville maîtresse du monde, ne tardèrent pas à attirer l'attention des anciens Romains, qui ne trouvaient aucune entreprise trop difficile pour remédier à ces maux. Ce fut probablement dans un but de desséchement qu'Appius Claudius fit traverser ces marais par la grande route qu'il construisit et qui reçut son nom. Le consul Cethegus suivit son exemple. Jules-César avait conçu le plan gigantesque de conduire le Tibre à travers les Marais-Pontins, mais la mort l'empêcha de réaliser ce projet. Auguste se borna à faire creuser plusieurs canaux. Sous ses successeurs, l'entretien des ouvrages faits pour le desséchement fut négligé, et les eaux débordèrent, jusqu'à ce que Néron fit commencer de nouveaux travaux. Trajan les continua pendant dix années avec tant de zèle que tout le pays de Treponti à Terracina fut desséché, et la voie Appienne parfaitement restaurée.—Pendant les orages qui amenèrent la chute de l'empire romain, les Marais-Pontins retombèrent dans leur ancien état. Sous le roi des Goths, Théodoric, on fit de nouveaux essais de desséchement, et il paraît que ce fut avec quelque succès; mais les mesures prises ne furent pas d'une longue durée, la nature hostile du sol recouvra bientôt ses droits. — Parmi les papes, Boniface VIII (mort en 1303) fut le premier à s'occuper du desséchement : il fit creuser un grand canal au moyen duquel les environs de Sezze et de Sermonetta se trouvent encore secs aujourd'hui. Martin V aussi fit tracer un grand canal, le Rio-Martino : malheureusement, lorsqu'il n'en restait à terminer que l'étendue d'un mille pour arriver à la mer, la mort du pape mit un terme aux travaux, et ce canal, qui aurait donné des issues à tous les ruisseaux, ne fut d'aucune utilité. Léon X fit don du terrain entier qui forme les Marais-Pontins à Julien de Médicis, à la charge de le faire dessécher; mais la maison de Médicis n'entreprit rien pour l'amélioration pendant les soixante ans qu'elle le posséda. Ainsi, tous les travaux restèrent suspendus jusqu'à ce que Sixte-Quint (mort en 1590) y prit un vif intérêt et visita lui-même les lieux. Il fit creuser l'immense canal, dit *Fiume-Sixto*, et le borda de digues, mais elles se rompirent peu de temps après sa mort, et toute la contrée redevint marécageuse. Les successeurs de Sixte-Quint jusqu'à Pie V ne s'en occupèrent plus. Ce dernier pontife seul y donna toute son attention, fit niveler les marais et mesurer la profondeur des divers canaux et décharges, ainsi que la déclivité du lit des rivières; par ses soins, les travaux de desséchement recommencèrent en 1778, et furent continués à grands frais et sans interruption jusqu'en 1788, époque où on les regarda comme achevés. Malgré ces efforts extraordinaires, on ne parvint pas à exhausser le terrain de manière à donner au sol une petite proportionnée au grand nombre de courants qui viennent y déboucher; cependant la bonne direction imprimée aux canaux, le curage du lit des rivières, dont la vase exhalait des vapeurs méphitiques, et l'établissement d'une excellen-

te route, celle de Linea-Pia, attestent que Pie V a bien mérité de la contrée. Pendant la domination française, des travaux de dessèchement furent encore exécutés, mais il paraît que ces vieux marécages sont rebelles à toute tentative de fertilisation.—Après tout, le pays connu sous le nom de *Marais-Pontins* n'est pas si terrible qu'on le dit vulgairement; il est monotone, et, ce qu'il y a de pire, ses habitants sont animés d'un esprit de brigandage réprimé long-temps par les énergiques mesures du gouvernement français, mais qui, depuis quelque temps, a repris toute sa violence. Au reste, on y trouve beaucoup de champs labourés, d'immenses pâturages, où paissent des chevaux et des troupeaux de bœufs et de buffles, et d'où l'on voit de nombreuses troupes de foulques prendre à grand bruit leur essor; il y a aussi des bois considérables du côté de la mer. L'air toutefois est encore malsain à différentes époques de l'année : de là le teint pâle et terreux des habitants, qui sont peu nombreux, et qui s'occupent pour la plupart de chasse et de pêche, sans négliger le brigandage, toute les fois que la fièvre le leur permet. —Le principal ouvrage qui traite du dessèchement de ces marais, sous les rapports théorétique et pratique, est de M. de Prony; il a pour titre : *Description hydrographique et historique des Marais-Pontins* (Paris, 1823, in-4°, avec un atlas in-folio). Ce travail est fait d'après l'état où se trouvaient ces marécages en 1811 et 1812. C. L.

MARASME (du grec *marainô*, dessécher), maigreur extrême de tout le corps. Le marasme s'observe quelquefois chez les individus parvenus à une vieillesse très avancée; il est dans ce cas le résultat naturel de l'affaiblissement progressif des forces vitales, des mouvements de composition et de décomposition qui tendent à s'arrêter de la périphérie aux centres (*cœur, système nerveux cérébro-spinal*). Cet état, qui conduit à la cessation naturelle de l'ensemble des phénomènes qui constituent la vie est différent du marasme qu'on observe dans plusieurs maladies chroniques. S'il vient lentement, comme le second; si, comme lui, il mène à la mort, il en diffère parce qu'il est sans malaise, sans fièvre, sans sueurs abondantes, etc. — Le marasme des malades atteints de phthisie, de gastro-entérites chroniques, est l'effet de la persistance du mal lui-même : ce que nous pourrions en dire doit être renvoyé à ces affections. Mais il est un marasme que le médecin doit s'efforcer de prévenir : une maladie inflammatoire a été énergiquement combattue par les émissions sanguines répétées, par la diète, les débilitants antiphlogistiques; les symptômes ont diminué de violence, ils ont même entièrement disparu, la convalescence va commencer, et pourtant le malade meurt. Le marasme, dans ces circonstances, est encore un état différent des deux que nous avons signalés : ici les organes d'élaboration trop épuisés n'ont pas pu préparer et fournir à la machine les éléments de stimulation et de vie (*v.* SAIGNÉE, SANGSUES, ÉMISSIONS SANGUINES). C'est au tact, à l'expérience de l'homme de l'art qu'il appartient de déterminer le point où les émissions sanguines et les autres moyens antiphlogistiques doivent s'arrêter, selon la force de résistance des individus.

P. GAUBERT.

MARAT (JEAN-PAUL). En 1744, naquit à Boudry, dans la principauté de Neuchâtel, un savant, pauvre et laborieux. Il était petit, le corps penché d'un côté, la tête grosse; l'œil inquisiteur et la physionomie sinistre. Ses parents étaient protestants et lui donnèrent une instruction assez étendue. Il parlait et écrivait l'allemand, l'anglais et le français. Il a publié plusieurs ouvrages de littérature, de physiologie et de physique, qui signalent une capacité peu vulgaire. Sa conduite était simple, sa vie casanière; et il parvint au titre de médecin des gardes du corps du comte d'Artois. — Les états-généraux furent convoqués; l'assemblée se proclama constituante et ouvrit le grand et terrible drame de la révolution française. Le savant, déjà parvenu à la maturité de l'âge, se

précipita dans la carrière qui s'ouvrait devant lui. Orateur de la société populaire de son quartier, il s'y fit remarquer par une étrange audace; et la violence de ses paroles suscitait la sympathie et les applaudissements des sectionnaires. Il acquit sur le peuple cette autorité que l'anarchie comme la tyrannie accordent toujours à qui excite leurs passions et fait des vertus de leurs crimes. Cette popularité convint à Danton, qui l'appela au club des cordeliers. Dès lors commença la vie révolutionnaire de Marat. Toute carrière politique dépend du premier pas. Toujours on le marque assez profondément pour qu'il décide de l'existence entière. Il importe de ne pas s'y tromper : l'erreur conduit à tous les excès; la vérité maintient dans un cercle d'honneur. Je ne dis rien de ceux qui ne choisissent aucun parti, ceux-là portent la livrée de tous les dominateurs : honnêtes gens quand ils sont au service des gens de bien, persécuteurs ou fripons quand le vice règne; je ne dis rien de ceux qui veulent tour à tour exploiter tous les partis, et qui veulent aller à la fortune par l'infamie : ni les hommes sans caractère, ni les hommes à caractère servile et cupide ne peuvent laisser un nom que l'histoire recueille, une physionomie dont la mémoire conserve les traits. — Marat choisit; et il y avait à choisir en 1789 : le sacerdoce, la noblesse, le tiers-état; et dans le sacerdoce, les princes de l'église et les serviteurs de l'autel; et dans la noblesse, celle de cour, celle de robe, celle de province; et dans le tiers-état, les riches bourgeois, les gros financiers, qui étaient presque de la noblesse; les bourgeois à professions libérales, qui ne voulaient pas être peuple; et le peuple, tel qu'on le disait alors, celui qui vit de travail, qui tend à l'aisance par l'économie; et un autre peuple encore, celui qui vit dans la misère et l'oisiveté, ne voulant rien faire pour posséder, et maudissant ceux qui possèdent, luttant contre tous les besoins et ne voulant ou ne pouvant en satisfaire aucun par le travail.—Qu'on ne s'y trompe point : dans toutes les révolutions, tout homme qui s'arroge une action quelconque sur le pays choisit la portion de la société à laquelle il veut s'adresser plus spécialement. Cela est vrai de Cazalès, de Maury, de Mirabeau, de Lafayette, de Barnave, de Vergniaud, de Robespierre, de Danton, de tous enfin; chacun avait son peuple, ses sympathies, sa popularité. Comme les autres, Marat fit son choix. De toutes les classes de la société, il adopta la dernière. Il fut dès lors l'ennemi de toutes. Comme il s'était placé au plus bas degré de l'ordre social, tout, pour lui, fut supériorité, aristocratie, oppression; tout pesait sur sa tête; Caïn de l'ordre social, il avait tout à maudire, il lança l'anathème sur tout, il appela sur tout la mort et la destruction. Ainsi, dans la route révolutionnaire, chaque homme est double pour ainsi dire. L'un est le héros, le chef, le Dieu de son parti, l'autre est le monstre, le satan des partis contraires; et toutefois, les deux ne font qu'un. Cela est vrai de tous, puisque cela est évident pour Marat même. La justice ne marche pas avec les partis; elle n'ose s'asseoir que sur leur tombe. L'opinion n'est équitable qu'après les révolutions et en dehors de l'esprit révolutionnaire. — Voyez Marat; il quitte ses études solitaires et le travail paresseux du cabinet; il se fait révolutionnaire, apôtre populaire, évangéliste de la liberté; il se jette dans la plèbe, se confond avec elle, s'anime de ses passions, souffre de ses besoins, demande pour elle des droits, des garanties, un joug moins dur, un air plus libre. Il publie l'*Ami du peuple;* il a ce courage de chaque jour qui doit suivre jusqu'à la mort la vie orageuse des tribuns. Malouet le dénonce à l'assemblée constituante, la commune de Paris le poursuit, Lafayette fait investir sa demeure, Danton favorise son évasion, Legendre le cache dans les caves des cordeliers, la comédienne Fleury lui donne un refuge, le prêtre Bassal lui offre un asile, et, dénoncé, poursuivi, proscrit, sans demeure, il continue la lutte, et la publication de l'*Ami du peu-*

ple n'est pas interrompue un seul jour. Durant l'assemblée législative, son audace semble s'accroître. On demande un décret d'accusation, et le côté gauche livre au côté droit Marat, l'*ami du peuple*, parce que le côté droit livre au côté gauche l'abbé Royou, l'ami du roi. — Sous la convention, attaqué par les girondins pour avoir demandé la dictature, il osa leur répondre : « Cinquante ans d'anarchie vous attendent, et vous n'en sortirez que par un dictateur. » — Dans le procès de Louis XVI, il demande que ce prince ne soit mis en accusation que pour les faits postérieurs à l'acceptation de la constitution ; et la montagne se soulève contre lui. La puissance législative et judiciaire lui pèse, et il exprime hautement son dégoût pour les fonctions de député. Barrère demande sa mise en accusation ; Lacroix veut qu'il soit traduit au tribunal révolutionnaire ; un décret le frappe ; Fouquier-Tinville l'accuse avec respect ; le président l'interroge avec des éloges pompeux. Marat ne se défend pas ; il lance l'anathème populaire contre tous ses ennemis ; les jurés l'acquittent par acclamation ; et, dans la spontanéité de son enthousiasme, le peuple l'accueille, le presse, l'embrasse, le couronne de chêne et de laurier, et le porte en triomphe au milieu de la convention, qui venait de le proscrire, et qu'il brave de sa présence et de sa parole ; comme il avait bravé l'assemblée législative, comme il avait bravé l'assemblée constituante. — Malade et seul dans un bain, une femme survient et le poignarde. Toutes les sections de Paris viennent en masse, en désordre et en désespoir demander vengeance. David, le plus grand de nos peintres, promet de conserver les *traits chéris du vertueux ami du peuple*, et ce portrait fait mal de beauté, d'expression et de ressemblance. On l'expose avec cette inscription : « Ne pouvant le corrompre, ils l'ont assassiné. » On le compare au Sauveur du monde ; on grave le Christ à côté de Marat, avec cette légende : *Sancte Jesus ! sancte Marat !* La convention décrète qu'elle assistera aux obsèques du *martyr de la liberté*. Chénier demande qu'il soit porté au Panthéon, à la place de Mirabeau ; et son cœur, enfermé dans l'urne la plus riche du garde-meubles de la couronne, y est transporté en effet avec un deuil triomphal ; et Robespierre prononce son éloge funèbre ; et le club des cordeliers lui élève un autel ; et le peuple lui dresse un mausolée que chaque jour il couvre de fleurs ; et son buste, promené dans toutes les rues, est placé avec honneur dans toutes les maisons. — Tout est vrai dans ce que je viens de dire, et quel tribun ne voudrait une pareille vie et de telles funérailles au prix même d'une pareille mort ? — Voilà ce qu'on dit chaque jour, à cinquante ans d'intervalle, aux jeunes esprits qu'on exalte, aux esprits faibles qu'on séduit, aux esprits ignorants qui n'acceptent les faits qu'imprégnés de ces passions de parti qui les dénaturent. Oui, certes, Marat fut ainsi ; mais il fut autrement encore ; et l'autre Marat fut tel qu'il effrayait le peuple, les clubs, la convention, 93 et la terreur même. Voici le revers de la médaille et le monstre tout entier. Je l'ai dit : Marat était l'homme de la plèbe ; c'était là son peuple, à lui, celui qu'il voulait placer sur la scène politique, intrôniser comme pouvoir ou susciter comme ouragan sur tous les pouvoirs. La plèbe voit au-dessus d'elle toutes les classes de la société, depuis l'ouvrier qui vit de sa sueur jusqu'au millionnaire que la fortune berce dans un palais. Il devait donc bouleverser la société tout entière. La tentative n'était pas nouvelle ; quelques républiques italiennes en avaient donné l'exemple : Florence même, divisée en noblesse, en bourgeoisie et en artisans, fit disparaître les deux premières classes et ne reconnut que les arts majeurs, les arts mineurs et le peuple, c.-à-d. l'oisiveté populaire, la mendicité, le vagabondage, la turbulence, c.-à-d. ces hommes qui sont contraints de se vendre à qui peut les acheter, et qui vendent leur pays après s'être vendus eux-mêmes. Le premier peuple de Florence renversa l'aristocratie, le second

vendit aux Médicis la liberté publique; les hommes qui vivent de licence n'ont que faire de la liberté. La démagogie plébéienne est une double calamité; elle produit d'abord l'anarchie et suscite bientôt le despotisme. — Marat, ennemi, par la faction à laquelle il appartenait, de toute espèce de supériorité sacerdotale, nobiliaire ou bourgeoise, vit partout une aristocratie qui s'interposait entre le pouvoir et lui. Aussi, dès son début dans la carrière, ce qui lui pèse, ce qui le gêne, c'est l'assemblée constituante et cette popularité qui est aussi une aristocratie. Il se hâte de crier contre elle, de signaler ses trahisons et ses tyrannies; il veut que huit cents députés, Mirabeau en tête, soient pendus à huit cents arbres du jardin des Tuileries. Le prudent Malouet demande que le calomniateur soit livré aux tribunaux. Mirabeau, avec cette hauteur de caractère qui lui faisait mépriser des ennemis placés trop bas, fait passer à l'ordre du jour. La parole dédaigneuse du grand orateur ne se doutait pas que, tribun d'un peuple, Marat aussi avait un peuple à lui, et que l'anarchiste méprisé succèderait à Mirabeau en popularité, en puissance, à la tribune et au Panthéon. — Sous l'assemblée législative, Marat demande à Roland des gratifications comme écrivain patriote. La probité de Roland le dédaigne comme avait fait la hauteur de Mirabeau. Plus tard, ce mépris tua Roland. Danton, plus prévoyant, salarie Marat sur les fonds de son ministère. Alors, bravant le décret qui le frappe, Marat attaque avec fureur Roland, les girondins, toutes les factions qui ne sont pas la sienne; il provoque l'insurrection du 10 août, et, malgré la pusillanimité qu'on lui reproche, il assiste à cette journée qui brisa le trône le plus antique de l'Europe.—La monarchie était à peine détruite, et déjà il se rue sur l'aristocratie; il demande le massacre de tous les prisonniers, pousse aux assassinats de septembre, réunit et irrite le comité qui les dirige, s'indigne de cette pusillanimité qui s'effraie du crime et qui laisse échapper quelques victimes des mains du bourreau. Il écrit, il signe, il publie une circulaire qui invite, au nom du salut public et des dangers de la patrie, tous les départements à massacrer les prisonniers politiques; il veut qu'aucun n'échappe, et qu'on soit partout sans justice et sans pitié. — Il publie alors un projet de constitution, et le démagogue proclame que *la monarchie est le seul gouvernement qui convienne à la France*. Il fait afficher dans les rues de Paris un placard par lequel il demande au duc d'Orléans un salaire pour les services qu'il prétend lui avoir rendus. Il paraît à peine à la convention; et les girondins l'attaquent; ils demandent son expulsion; ils ne veulent pas siéger à côté d'un homme qui provoque à tous les attentats, et tout souillé du sang versé dans les journées de septembre. L'anarchiste ne s'effraie ni de l'accusation ni du crime, et son infamie audacieuse ose faire l'apologie de ces effroyables assassinats. — Marat provoqua au meurtre de tout ce qui s'élevait au-dessus de lui, et, lassé de ces provocations isolées, il résolut de proscrire en masse, et demanda deux cent soixante-dix mille têtes. Il veut en finir d'un coup avec ce qu'il appelle l'aristocratie. Malgré l'accroissement des richesses et le morcellement des propriétés, il n'existe aujourd'hui en France que cent quatre-vingt mille électeurs au taux de deux cents francs. Il fallait cent mille têtes à Marat au-dessous même de notre classe électorale. Voilà ce que la démagogie entendait par aristocratie. Tout citoyen qui a de quoi vivre mérite qu'on le fasse mourir. La convention, la montagne même, s'indignent de ces sanglantes folies; et Marat accusé, ne reculant jamais devant l'opprobre et le crime, ose répondre: « Si vous ne m'accordez les têtes que je demande dans la justice, le peuple indigné en fera tomber bien d'autres dans sa fureur. » Quel temps! quel homme! quel peuple! quelle assemblée! qui reste immobile et muette en présence de cette anthropophagie politique!—Il demande le jugement ou plutôt la mort de Louis XVI; il réclame l'appel nominal pour

que le peuple connaisse les lâches et les traîtres; il voue à l'exécration les conventionnels qui osent parler d'appel au peuple. « La France, dit-il, ne sera libre, heureuse, puissante, qu'après avoir tué deux cent soixante-dix mille aristocrates et les trois quarts des membres de la convention. » Il provoque au pillage de toutes les boutiques d'épicier, demande de grandes mesures, et, après avoir invoqué l'inviolabilité de la représentation nationale pour le duc d'Orléans, décrété d'arrestation, il veut qu'on mette à prix la tête de Dumouriez et celle du duc de Chartres, aujourd'hui Louis-Philippe, qui venaient de quitter l'armée et la France. Il prélude au 31 mai par une provocation à l'insurrection et au massacre des traîtres, monte à l'horloge de l'Hôtel-de-Ville, sonne le tocsin, et rue la commune et la populace sur la convention. Les vingt-deux girondins sont proscrits; soit effroi, soit vengeance, la convention attend qu'on lui désigne de nouvelles victimes pour les livrer au bourreau. Marat déclare que la justice et la France sont satisfaites, et que la proscription doit s'arrêter. Fatigué de tyrannie et désaltéré de sang humain, le monstre, ivre ou fou, s'arrête. Il refuse du sang. Le sien va bientôt couler. — Charlotte Corday, un poignard et une femme font ce que la constituante, la législative et la convention tentèrent vainement de faire pour l'honneur des assemblées politiques, ce que la France n'osa faire pour la gloire du pays! Le joug est toujours dur aux peuples qui n'ont pas le courage de le briser. Le despotisme, c'est la volonté anarchique d'un seul; l'anarchie, c'est la volonté toujours changeante et toujours despotique de plusieurs. L'un et l'autre n'ont la force de peser que sur les nations qui ont la lâcheté de les souffrir. Le monstre que les lois, l'autorité, la force publique, n'ont pu livrer au bourreau, la Providence le livre à une femme. Charlotte Corday paya de sa tête le sang qu'elle avait répandu. Mais le peuple se réveille enfin de sa longue ivresse; ce délire de sang eut son terme. Une justice tardive succède à une vengeance ensanglantée. Ce temps de terreur, qui fut l'opprobre de la France, ces hommes de terreur, qui furent la honte du genre humain, tout finit en un seul jour. Dès lors, Marat fut en horreur. Son portrait fut enlevé de la salle de la convention, son effigie brûlée dans la cour des jacobins, ses restes enlevés du Panthéon et jetés dans l'égoût de la rue Montmartre; et la justice du monde pèse depuis un demi-siècle sur le nom, sur la mémoire odieuse et ensanglantée de Marat.

J.-P. Pagès, député de l'Ariège.

MARATHON (*v.* Thémistocle).

MARATTES (*v.* Mahrates).

MARAUDE, Maraudeur, Maraudage. Le mot maraude dérive de celui de *maraud*, terme de mépris, synonyme de mauvais sujet, de fripon, d'homme enclin au pillage. — Sous le régime de la féodalité et au temps où l'administration manquait d'ordre, de caractère et d'énergie, le soldat ne vivait que de la part qui lui revenait du butin pris sur l'ennemi. Ce qui n'avait d'abord été que la conséquence du droit de conquête devint ensuite une habitude que l'appât du gain fortifia et changea bientôt en brigandage, en désordre complet. Alors le pillage ne fut plus considéré que comme une action légale. Les chefs eux-mêmes se mirent à la tête d'expéditions illicites, dans l'unique but d'acquérir des biens et des richesses. — La maraude et le vagabondage des soldats devinrent des délits militaires, lorsque les lois de la discipline régirent les armées et qu'une organisation régulière assura leur existence. Alors les réglements défendirent expressément la maraude; des peines afflictives et infamantes furent appliquées à toute espèce de pillage exécuté sans ordre chez l'habitant des villes et des campagnes; et le soldat pris en flagrant délit par le prévôt de l'armée était pendu sur-le-champ. — Ces exemples, trop rigoureux sans doute, n'arrêtèrent cependant pas la maraude, et, soit imprévoyance de la part des administrations chargées d'assurer

les besoins de l'armée, soit par habitude ou par goût, elle continua ses déprédations et ses ravages. — Pendant nos guerres de la révolution, le soldat manquant souvent d'objets nécessaires à ses premiers besoins, les chefs se virent souvent forcés de tolérer la maraude. Cette condescendance, toute faible qu'elle puisse paraître, prévint des désertions, des actes d'insubordination et la désorganisation complète des corps. — Sous le consulat et l'empire, de nouvelles dispositions furent mises en vigueur contre la maraude, qui souvent dégénérait en pillage. Elle fut divisée en trois classes, sous le rapport de la pénalité : ainsi, la maraude simple était punie de la prison et de l'exposition ; la maraude avec récidive, de 5 ans de fer, et la maraude à main armée de 8 ans de la même peine. — On donne le nom de *maraudeur* à celui qui se livre à la maraude. Pendant les dernières guerres de l'empire, les peines portées contre ce délit ne diminuèrent pas le nombre des maraudeurs. On donna indistinctement le nom trivial de *fricoteur* aux hommes restés en arrière de leurs corps dans le dessein de marauder, et à ceux que les fatigues d'une longue marche forçaient souvent à voyager isolément, en attendant qu'un caisson d'artillerie ou tout autre moyen de transport vînt s'offrir à leurs membres engourdis et malades. — Le mot *maraudage* s'applique à l'action de marauder, d'aller en maraude. SICARD.

MARAVÉDIS (*de vellon*), ancienne monnaie espagnole, de cuivre, dont la valeur a varié. C'est actuellement une monnaie idéale, dont deux forment un *ochavo* (monnaie de cuivre); et 34 un réal. Un maravédis équivaut à environ un centime et demi de France. La plus ancienne mention qui soit faite du maravédis dans l'histoire d'Espagne est sous le règne d'Alfonse lors de la bataille de *las Navas*. On les appela d'abord *Alfonsis*. Il y a eu aussi des maravédis d'or et d'argent. Ce mot vient des Maures *almoravides*, qui imposèrent leur nom à cette monnaie. X.

MARBRE. Pierre calcaire, compacte et dure, mais que le fer peut rayer, et dont les variétés très nombreuses, classées en minéralogie parmi les sels terreux, y sont spécifiées sous le nom de chaux carbonatée. Composées de chaux et d'acide carbonique, si elles sont fortement chauffées, elles donnent pour la plupart de la chaux vive. Le ciment si dur et si liant des anciens en était formé. Le marbre se reconnaît à son effervescence avec les acides ; cette pierre calcaire s'étage par bancs immenses et épais, et va jusqu'à former à elle seule une montagne entière, ou s'alterne de couches de granit. Dans plusieurs de ces variétés, comme dans le marbre statuaire antique, la phosphorescence est une de leurs propriétés; en d'autres, c'est la scintillation sous le choc du briquet, et en quelques-unes l'effervescence lente. Le nombre des marbres est infini, ainsi que la combinaison de leurs taches, de leurs veines et de leurs couleurs; ils se trouvent par couches et par masses immenses sur la croûte du globe, dont ils composent une grande partie ; plus ils se rapprochent de la cime des monts, où ils forment des plateaux de 3,000 mètres d'élévation, plus ils sont estimés, plus ils sont compactes et susceptibles de prendre un beau poli ; plus ils ont d'homogénéité. D'innombrables parcelles de *mica* (*v.*) et des grenats scintillent dans certains marbres ; ce qui valut à cette pierre calcaire le nom de *marmaros* chez les anciens, du grec *marmaïrô* (je brille). Presque toutes les chaînes de montagnes fournissent du marbre; l'Espagne, les Pyrénées et l'Italie surtout abondent en ces riches gissements de pierres : au sein de ces monts primitifs, la nature répare promptement les blocs immenses qu'on en tire depuis des siècles. Les belles couleurs, les veines, les taches des marbres sont le produit de substances étrangères qui se sont infiltrées originairement dans la pâte calcaire, tels que des sulfures de fer, des bitumes, des pyrites de cuivre, des veines de manganèse, de plomb, de zinc, de malachite, etc., etc. Ainsi, les marbres noirs, par exemple ;

répandent l'odeur du bitume auquel ils ont emprunté leur triste couleur, réservée aux tombes et aux inscriptions. Les marbres que la nature a formés de pierrettes, de mosaïques de toutes couleurs, de toutes nuances, veines ou taches, dont les contours sont limités et anguleux, et qui sont comme collés et cimentés ensemble, s'appellent *brèches*. Il y en a de plusieurs sortes. Ce sont les plus difficiles à imiter par le marbre artificiel, qu'on nomme *stuc* (*v.*). Le marbre recherché des sculpteurs est celui reconnu dans la minéralogie sous le nom de chaux carbonatée *saccharoïde*, parce que sa texture grenue et brillante a l'aspect du sucre. Pas un débris de corps organisé ne s'y trouve et n'en altère la pureté, comme il se fait dans les marbres coquilliers, dont toutes les parties intégrantes sont ou des madrépores ou des coquilles pélagiennes (marines), surtout des bélemnites ou des cornes d'Ammon. Cette pierre, souvent d'un blanc de lait, dont l'appellation est marbre *salin*, marbre *blanc*, marbre *statuaire* (*v.*), appartenant exclusivement aux terreins de cristallisation, est d'une formation contemporaine à celle des *gneis*, des *porphyres* (*v.*). Dans l'antiquité, qui nomma ces marbres *lychnites*, du mot grec *lychnos* (lampe), à cause de la pure transparence de cette pierre, ce furent Paros, Naxos, Tenos, Thasos, Lesbos, Chio, dans l'Archipel, le mont Pentelès près d'Athènes, et l'Hymète, qui y touche, la Proconèse dans la mer de Marmara, les carrières de l'Arabie, dont les blocs sont aussi blancs que la neige, qui fournirent ces marbres dits antiques qui nous transmirent les traits des héros, des chefs des grandes nations, et ces figures gracieuses ou redoutables des dieux de l'olympe grec. On nomme *marbres antiques* ceux dont les carrières ne sont plus connues ou exploitées. Le marbre de Carrare ou de Luna en Italie surpasse en blancheur celui de Paros; employé aujourd'hui exclusivement à tout autre par nos statuaires, il était préféré souvent par les anciens à celui de cette île fameuse : on croit que la magnifique statue de l'Apollon du Belvédère est un bloc de Carrare. Le bleu turquin antique venait de Mauritanie; l'Égypte fournissait un marbre strié, de larges bandes onduleuses, blanches et vertes, micacées; ces carrières ne sont plus connues. C'est de marbre blanc que sont revêtues les galeries longues et étroites de la grande pyramide d'Égypte; cette contrée avait aussi des carrières de marbre noir et jaunâtre. Le marbre de Laconic, tiré du promontoire Ténare (aujourd'hui cap Matapan), était vert, celui d'Afrique, aux environs de Carthage, rouge, celui de Phrygie tacheté, celui d'Éthiopie jaune-clair comme le vieil ivoire. Scaurus, édile, fit transporter toute taillées à Rome 360 colonnes de marbre étranger, magnifique soutien de son fameux théâtre. On trouva à Herculanum des battants de porte tout entiers en marbre. On est étonné de voir en Europe, l'Italie exceptée, un si petit nombre d'édifices et de palais bâtis avec cette pierre vraiment royale, vraiment digne des pompes de l'Orient. Le Piémont, la Saxe, la Bohême, la Norwége, la Suède, l'Angleterre, abondent en blocs de cette belle pierre, et elle gît sans honneur dans les flancs obscurs de leurs montagnes : c'est un avis aux monarques. Ce n'est point ainsi qu'en agissait Auguste, disant dans sa magnificence : « J'ai pris une Rome d'argile, je laisserai une Rome de marbre. » DENNE-BARON.

MARBRE D'ARONDEL OU D'ARUNDEL. Lord Elgin arracha, dispersa les frises et les entablements du Parthénon, à Athènes, chefs-d'œuvre de Phidias; son nom est resté odieux à Minerve, dont il profana le temple, tandis que la muse de l'histoire, Clio, couronne de son impérissable laurier l'anglais Thomas Howard, duc de Northfolk, comte d'Arondel et de Surrey, qui donna son nom à ces marbres fameux. Ils s'appellent aussi *marbres de Paros*, île célèbre de l'Archipel, où ils furent trouvés, et *marbres d'Oxford*, fameuse université de la Grande-Bretagne, sous la tutèle de laquelle ils furent mis. Le comte d'Arondel, par l'entremise de Guillaume Pétrée, son commis-

saire en Grèce et en Asie, avait racheté de ses guinées, ainsi qu'on le fait pour la rançon d'un illustre personnage, ces marbres restés aux mains des Turcs, qui les avaient enlevés à un antiquaire que le célèbre Peiresc aussi avait fait passer à ses frais dans le Levant, afin d'y recueillir ce qu'on pourrait des admirables débris de l'antiquité. Ces marbres, rangés dans les beaux jardins du comte d'Arondel, au bord de la Tamise, étalèrent aux yeux des érudits des caractères respectés par le temps, des pages de pierres plus précieuses que tous les manuscrits, si altérables et si altérés. C'était la chronologie grecque, soixante-dix-neuf époques, à dater de Cécrops, fondateur du royaume d'Athènes, jusqu'à l'archonte Diognète, c.-à-d. une série de 1,318 années. Ces fanaux, jalonnés sur la route des siècles passés, illuminèrent chez nous les travaux des Saumaises, des Petau; leurs rayons étagés divergèrent, comme d'un centre, à travers les ténèbres de l'histoire. Quels sujets de curiosité et de profonde rêverie que ces époques qui y sont marquées! « Le premier navire qui vint d'Égypte en Grèce, disent-elles, date de 1512 ans avant J.-C. (9e époque). — C'est sous le règne d'Érechthée (12e époque) que Cérès (*Déméter*) était arrivée à Athènes. — La 40e époque se marquait du jour que la comédie avait commencé d'être jouée à Athènes sur une scène réglée, innovation classique d'un poète nommé Susarion. » Un de ces marbres nous offre l'origine de la fable des *Centaures* (aiguillonneurs de taureaux), qui cesse d'en être une. Elle n'est autre que la chasse de ces fiers animaux, invention des Thessaliens, renouvelée par Jules-César, dans le Cirque, à Rome. Ces marbres nous donnent la certitude que les Grecs prirent la ville de Troie le vingt-quatrième jour du mois *thargélion* (mai, *v.*), l'an 22 de Ménestée, roi d'Athènes, après une guerre de dix années. Avant la découverte de ces précieuses pierres chronologiques, des savants et des sceptiques allaient jusque à douter de l'existence d'une Troie, et d'une guerre acharnée de l'Asie et de l'Europe aux pieds de ses murailles, guerre à mort de peuples à peuples, de rois à rois, qu'alluma une femme d'une incomparable beauté, qui eut nom Hélène. On sait par elle qu'Homère, le chantre immortel de cette ville opulente de Priam, vécut 37 ans après Hésiode, le chantre paisible des travaux de Cérès, et le mandataire des Dieux, dont il révéla la généalogie aux hommes; et qu'enfin Sapho n'exhala ses vers si passionnés que 300 années après que le plus grand des poètes, aveugle et pauvre, s'en fut allé errant mendier une tombe, on ne sait où. Ces marbres descendent même jusqu'à des détails minutieux d'archéologie : ils nous apprennent que du temps de Macrobe, on cessa de brûler les corps morts; que chez les Romains, il n'était permis qu'aux empereurs, aux vestales et aux hommes illustres, d'avoir leur tombeau dans la ville éternelle. — Jean Selden composa un livre, en 1629, dont le titre est *Marmora arundelliana*, où il explique ces curieuses antiquités; Humfride-Prideaux, en 1677, en a donné un recueil. Hommage soit rendu au comte d'*Arondel*, dont l'amour des sciences et des arts, et le noble emploi de ses richesses, ont immortalisé un vain titre, qu'on substitua, avec tant de raison, au nom inconnu du généreux citoyen de Paros, auquel cette île dut ces marbres, le trésor et le salut de l'histoire, et que possède aujourd'hui le Musée britannique!

DENNE-BARON.

MARBRE (Table de), nom donné à trois juridictions qui siégeaient au palais. La grande salle où elles s'assemblaient était occupée par une grande table de marbre destinée aux banquets royaux. Les juges se plaçaient autour de cette table. Ces trois juridictions étaient 1° la connétablie, et maréchaussée de France; 2° l'amirauté; 3° la réformation générale des eaux-et-forêts. Cette dernière était la plus considérable par le nombre et l'importance des causes : elle était spécialement appelée chambre de la *table de marbre* ; elle se composait d'un président à mortier,

d'un nombre déterminé de conseillers de la grand'chambre, auxquels se joignaient les magistrats attachés particulièrement à cette juridiction. La table de marbre qui lui avait donné son nom fut détruite lors du grand incendie du palais en 1618. Mais la chambre des eaux-et-forêts a conservé son premier nom jusqu'à l'époque de la suppression du parlement.

Dery (de l'Yonne).

Ajoutons quelques mots encore à l'article de notre collaborateur, et considérons la table de marbre du palais de Paris sous un aspect moins imposant. Elle était placée dans la grande salle, en face de la chapelle qu'avait fait faire Louis XI en 1477. A diverses fêtes de l'année, les clercs du palais, dits *clercs de la basoche*, se réunissaient sur la table de marbre pour y représenter les *farces*, les *soties*, les *moralités*. Cet usage peut donner une idée de la surface de cette table « qui portait tant de longueur, de largeur et d'épaisseur, qu'on tient que jamais il n'y eut de tranche de marbre plus épaisse, plus large ni plus longue. » Des sujets pris dans les événements de l'époque, quelques critiques et quelques moqueries, étaient ordinairement les thèmes des basochiens, dont le théâtre eût été, s'il était venu jusqu'à nous, un cours d'histoire curieux et complet. Ce qui prouve la direction générale de l'esprit des clercs, esprit frondeur et narquois, sont les différents arrêts du parlement. La tolérance accordée à certaines époques, les restrictions datées de certaines autres, serviraient peut-être d'une manière aussi vraie que curieuse à établir la plus ou moins grande somme de misère et de liberté du peuple sous les divers règnes qui partagent notre histoire. Par un arrêt du 15 mai 1476, le parlement défendit aux clercs de la basoche de jouer publiquement au palais ou ailleurs, sous peine de bannissement et de confiscation de biens. On s'aperçut bientôt que cette menace intimidait fort peu les précurseurs de Molière, car on sut, l'année suivante, que *l'éveillé*, roi, non héréditaire, mais électif, de la basoche, avait résolu de donner aux manants et bourgeois de cette ville de Paris, qui a payé assez chèrement son titre de bonne, une représentation sur la table de marbre : aussitôt nouvel arrêt du 19 juillet 1477, qui menace du fouet la majesté récalcitrante. En mai 1486, les clercs du palais jouèrent une farce dont les sarcasmes blessèrent tellement Charles VIII et les siens que quatre des principaux acteurs se virent appréhendés au corps, et jetés en prison, d'où ils ne sortirent que grâce à l'évêque de Paris, qui les réclama comme ses justiciables. Les petits, du temps de la féodalité, avaient quelquefois du bonheur, et passaient entre deux tyrannies. Sous Louis XII, dont quelques-uns ont inutilement cherché à flétrir la mémoire, le théâtre de la basoche reprit faveur. Vainement des courtisans, plus royalistes que le roi, ce qui ne date ni d'aujourd'hui ni d'hier, voulurent émouvoir la colère du père du peuple, en lui disant que l'audace des clercs, s'attaquant à sa personne sacrée, l'avaient représentée sous les traits de l'avarice : « Il faut, répondit le prince, que les jeunes gens passent leur temps : je leur permets de parler de moi et de ma cour, mais non pourtant déréglément, et surtout qu'ils ne parlent pas de ma femme, de quelque façon que ce soit ; autrement, je les ferai tous pendre (*Brantôme*). » Cette dernière menace était un peu brutale, sans doute ; quelques historiens ont refusé de la consigner comme indigne du roi ; nous l'admettons, en n'y voyant que la colère inspirée par les fréquentes conversations ordurières que les acteurs tenaient sur le compte des princesses et des femmes. La chasteté du langage ne régnait pas souvent sur la table de marbre. Après la mort du bon roi, dès le 2 janv. 1516, on défendit, par arrêt, aux basochiens de représenter des pièces dans lesquelles il serait fait mention des princes et princesses, *sacra proles*. Bientôt après, on s'aperçoit que les malins acteurs avaient, sous le voile de l'allégorie, sans doute, trouvé moyen de se donner quel-

ques libertés, car, par un nouvel arrêt du parlement du 23 janv. 1538, défense leur est faite de représenter sur la table de marbre, ou d'y prononcer *les choses rayées*. C'était bien là la censure, si je ne me trompe : pauvre table de marbre, adieu tes vieilles franchises! En 1540, ordre au roi de la basoche et à son *chancelier* de communiquer toutes les pièces avant la représentation. — La table de marbre fut détruite dans l'incendie du 7 mars 1618, incendie sur lequel un plaisant a fait les vers suivants, rapportés par Sauval :

Certes, ce fut un triste jeu,
Quand, à Paris, dame Justice,
Pour avoir mangé trop d'épice,
Se mit tout le palais en feu.

Nous regrettons vivement que le beau travail que publie dans ce moment M. Magnin ne soit pas encore arrivé au théâtre illustre de la basoche. Le savant professeur nous eût fourni sur la table de marbre un travail plus complet que celui de Dulaure, sur lequel nous nous sommes appuyé. Nous ne pouvons mieux finir cet article qu'en renvoyant nos lecteurs au chapitre d'introduction du roman de *Notre-Dame* : ils auront le bonheur d'assister à une représentation autour de la table de marbre, représentation pleine de mouvement, de couleur et d'originalité. A. Genevay.

MARC (Saint), un des quatre évangélistes, converti à la foi après la résurrection de Jésus-Christ, fut l'interprète et le disciple de saint Pierre. On croit que c'est lui que l'apôtre appelle son fils spirituel, parce qu'il l'avait engendré à Jésus-Christ. Lorsque saint Pierre alla à Rome pour la seconde fois, Marc l'y suivit. Ce fut là qu'il composa son Évangile, à la prière des fidèles, qui lui demandèrent de leur écrire ce qu'il avait appris de la bouche de saint Pierre. On est fort divisé sur la langue qu'il employa. Quelques-uns soutiennent qu'il se servit du grec ; d'autres veulent qu'il ait eu recours au latin. Ceux-ci trouvent son style plein de locutions hébraïques et latines : ce qui leur fait croire que l'auteur était Juif, et qu'il écrivait en latin. On montre à Venise quelques cahiers qu'on prétend être l'original de la main de saint Marc. La question serait bientôt décidée si l'on pouvait lire le manuscrit et en prouver l'authenticité ; mais, outre qu'il est tellement détérioré par le temps qu'à peine on en peut distinguer une seule lettre, il faudrait encore prouver que c'est véritablement l'original de saint Marc. La conformité qui existe entre l'Évangile de saint Marc et celui de saint Matthieu a fait présumer que le premier de ces deux Évangiles n'était que l'abrégé du second ; mais, quoique l'auteur emploie souvent les mêmes termes, rapporte les mêmes histoires, et relève les mêmes circonstances, il y a cependant entre l'un et l'autre assez de différence pour que l'on puisse douter si saint Marc avait lu l'Evangile de St. Matthieu lorsqu'il composa le sien. Bien plus, du temps de saint Jérôme, le dernier chapitre de l'Évangile de saint Marc, depuis le verset 9, ne se trouvait dans aucun exemplaire grec. Mais, malgré tout, l'église n'en a jamais contesté l'authenticité, reconnue de longue date par saint Irénée et par plusieurs de ses Pères. L'opinion constante de ces Pères a été que cet évangéliste alla prêcher dans la Pentapole et l'Égypte entre l'an 49 de J.-C. et l'an 60, et qu'il fonda l'église d'Alexandrie, dont il fut le premier évêque. Les circonstances de sa mort sont incertaines et fabuleuses. On prétend néanmoins qu'il fut martyrisé par les idolâtres sept ans après son élévation à l'épiscopat, et que, l'an 310, on bâtit sur son tombeau une église où l'on voyait encore ses reliques au commencement du VIIIe siècle. Depuis cette époque, la croyance s'est établie que les Vénitiens les avaient transportées dans la chapelle du doge, et Venise se flatte encore de les posséder. — La liturgie qui porte le nom de Saint-Marc, et qui est encore à l'usage des cophtes, est l'ancienne liturgie de l'église d'Alexandrie, fondée par cet évangéliste. Elle a été insérée dans la *Collection des liturgies orientales* de Renaudot (Paris 1716 in-4°), et dans le *Codex*

liturgicus d'Assemani (Rome, 1754, in-4°, tom VII.) D'Ornézan.

MARC (Saint), successeur du pape Sylvestre Ier à la chaire de saint Pierre, le 16 janvier 336, mourut le 7 octobre de la même année, et fut remplacé par Jules Ier. — On lui attribue une *Epître* adressée à saint Athanase et aux évêques d'Egypte, mais les critiques la rejettent comme apocryphe. Z.

Marc (du latin *marca*). C'est le nom d'un poids qui valait 8 onces anciennes, = 64 gros, = 192 deniers, = 4,608 grains. — On commença à se servir en France du poids de marc sous Philippe Ier, dans le xe siècle. — En 1703, la valeur du marc d'or fut fixée, par arrêt du conseil d'état, à 474 liv. 10 s. 10 deniers, et celle du marc d'argent fin à 31 liv. 12 s. 3 deniers. Aujourd'hui, la valeur du marc d'or est d'environ 800 f., et celle du marc d'argent de 100 fr. — Poids de *marc*, huit onces, ou la moitié de la livre de Paris, telle qu'elle existait avant le système décimal. — Au *marc* la livre, manière de répartir ce qui doit être reçu ou payé par chacun, en proportion de sa créance ou de son intérêt dans une affaire. — *Marc* d'or, certaine finance que le titulaire d'un office payait au roi avant d'en obtenir les provisions. — *Marc* signifie aussi ce qui reste des fruits ou des herbes dont on a extrait le jus par la pression, ou que l'on a fait bouillir : ainsi, l'on dit du *marc* de raisin, du *marc* de café. Teyssèdre.

Marc (Saint- [Place et lion de] *v.* Venise).

MARC-ANTOINE (*v.* Antoine [Marc-]).

MARC-AURÈLE (M. Ælius Aurelius Verus Antoninus), surnommé *le philosophe*, naquit à Rome en 121, d'une famille ancienne, et porta dans son enfance le nom de Catilius Severus. Adopté par Antonin-le-Pieux, sur la recommandation expresse d'Adrien, Marc-Aurèle parut plus affligé que satisfait en apprenant la nouvelle de sa subite élévation. Ses amis l'ayant questionné à ce sujet, il leur répondit : « Vous ne savez pas les cuisantes épines qui croissent sur les marches du trône. » Quand il quitta les jardins de sa mère pour aller habiter le palais des César, des larmes coulèrent de ses yeux ; mais, s'élevant bientôt à la hauteur du rôle qu'il était appelé à jouer, le futur empereur ne recula plus devant ses destinées nouvelles, et, dès ce jour, il ne songea qu'à réaliser cette maxime de toute sa vie : *Heureux les peuples dont les rois sont philosophes, et dont les philosophes sont des rois!* Revêtu de toutes les dignités de l'empire, consul, président des spectacles, proclamé César, gendre de son père adoptif, dont il avait épousé la fille, la célèbre Faustine, Marc-Aurèle ne s'était jamais départi de la rigidité de la morale stoïcienne, dans laquelle Apollonius de Chalcis l'avait élevé. Aussi, son avénement au trône, le 7 mars 161, fut-il accueilli par d'unanimes transports de joie, qui éclatèrent en cris d'admiration quand on le vit, quoique élu seul empereur, partager le pouvoir avec son frère Lucius Verus. C'était la première fois que Rome voyait deux empereurs commander avec une égale puissance. Les auspices brillants sous lesquels s'ouvrit ce règne mémorable firent presque oublier celui d'Antonin-le-Pieux ; et les calamités publiques qui le traversèrent n'ajoutèrent qu'un nouveau lustre aux vertus de Marc-Aurèle. Pendant que Lucius Verus, aidé de ses lieutenants, Avidius Cassius et Marcius Verus, marchait à la rencontre de Vologèses, qui venait de tailler en pièces les légions romaines dans l'Arménie, et que, de victoire en victoire, il arrivait à Babylone, et ruinait la domination parthe dans toutes les provinces qui lui étaient soumises, Marc-Aurèle soulageait le peuple en proie aux horreurs de la famine ; il régularisait la rentrée de l'impôt, raffermissait l'autorité chancelante du sénat et flétrissait d'infamie les calomniateurs. Noble et généreux, il répondait en ces termes à une lettre de son collègue, qui lui dénonçait Avidius Cassius comme aspirant à la tyrannie : « Si

les dieux ont destiné l'empire à Cassius, tous nos efforts ne peuvent l'empêcher d'y parvenir; car tu sais ce que disait ton bisaïeul, que jamais prince ne fit mourir son successeur. Mais s'il n'est pas ordonné par les dieux qu'il règne, il tombera de lui-même, sans que nous ayons besoin d'user de cruauté pour prévenir ses tentatives. Et puis, nous ne pouvons déclarer criminel celui que personne n'accuse, et qui s'est concilié l'amour des soldats comme tu l'avoues toi-même. D'ailleurs, en matière de crimes d'état, le monde se figure toujours que ceux qu'on opprime sont innocents, et qu'ils ne sont coupables qu'aux yeux défiants de celui qui règne. Que Cassius vive donc à sa guise, attendu surtout qu'il est habile et brave capitaine, et que ses services sont nécessaires à la république. L'intérêt de mes enfants, ajoutes-tu, exige que je le sacrifie. Sache bien que je verrai mourir mes enfants de bon cœur si Cassius mérite la préférence, et s'il est plus utile à Rome que la postérité de Marc-Aurèle.» Cependant, de nouvelles calamités étaient venu fondre sur l'empire. La peste et la famine décimaient la population : des hordes de Marcomans s'étaient ruées sur l'Italie, et la mort de Lucius Verus laissait Marc-Aurèle seul contre ces trois fléaux. Mais, loin d'ébranler l'énergie du vertueux prince, cette terrible occurrence semble au contraire la retremper; il refoule les Barbares au-delà des Alpes, et revient à Rome présider aux obsèques de son frère. Ce devoir rempli, il rejoint en toute hâte son armée, car les Allemands, assistés des Quades, des Sarmates, des Iazyges et des Marcomans, ont uni de nouveau toutes leurs forces contre le colosse romain; dans une première bataille, il culbute les avant-postes ennemis, et franchit le Danube. Déjà ses cohortes triomphantes ont pénétré dans les terres des Quades; encore une victoire, et les alliés écrasés verseront des larmes de sang sur leur téméraire entreprise. Mais tout à coup le ciel et la terre semblent abandonner Marc-Aurèle; ses plus braves soldats tombent frappés par la peste; les autres, exposés à un soleil brûlant dans d'étroits défilés, où ils peuvent à peine se ranger en bataille, se tordent dans les angoisses de la soif, et pas une goutte d'eau pour rafraîchir leurs lèvres embrasées, et les Barbares sont là, à deux pas d'eux, entonnant déjà le chant du triomphe. Un homme ordinaire eût été abattu; Marc-Aurèle reste inébranlable. Tout à coup un orage affreux éclate accompagné de grêle et d'éclairs; chassés par un vent impétueux, des torrents de pluie s'épanchent sur les Romains, qui la reçoivent dans leurs casques, et la boivent à longs traits; du côté des ennemis, au contraire, ce n'est que foudres et coups de tonnerre; ils se croient poursuivis par les dieux, et, en proie à une terreur panique, ils abandonnent sans combattre champ de bataille et dépouilles. L'empire est raffermi. Les sauvages nations qui l'avaient désolé ont reconnu la domination de Rome; et Marc-Aurèle, honoré par le sénat du titre de *Germanicus*, s'apprête à jouir en paix de ses victoires quand de nouveaux désordres réclament sa présence en Orient : Avidius Cassius a levé dans la Syrie l'étendard de la révolte. Profondément ému à la nouvelle de cette trahison, qui va semer la patrie de dissensions et de haines, l'empereur sent son courage défaillir. Devant lui se déroulent la guerre civile et ses lamentables conséquences; le rebelle a de nombreux amis, et les Barbares, à peine subjugués, n'attendent que le moment favorable pour venger leurs défaites. Mais cette fois encore, la fortune de Rome l'emporte, Cassius est tué en Syrie par un centenier nommé Antonius, et cette mort est pleurée par le sensible Marc-Aurèle, qui ne peut plus faire éclater sa clémence. Cependant, quelques levains d'insurrection fermentent encore dans l'Orient; il part, les provinces soulevées rentrent dans l'ordre, et la paix est conclue à Antioche avec tous les rois étrangers. — De retour à Rome, après tant de désastres, après tant de victoires,

Marc-Aurèle devait sans doute espérer des jours meilleurs. Cette philosophie, qu'il appelait sa mère, par opposition à la cour, qu'il appelait sa marâtre, lui réservait sans doute une vieillesse paisible au sein des plus nobles délassements de l'intelligence. Vaine illusion ! Le sage, le vertueux Marc-Aurèle devait, par une dérision amère de la fatalité, mourir de la mort des conquérants. Une grande et sanglante victoire sur les hordes toujours remuantes du Nord signala la fin de sa glorieuse vie. Ce dernier effort l'épuisa, et Rome perdit à Sirmich, l'an 180, le prince le plus accompli qui ait trôné à la place des Césars. Marc-Aurèle avait alors 59 ans, et il en avait régné 19. — Des pensées douloureuses vinrent empoisonner ses derniers moments. En songeant aux inclinations vicieuses de son fils Commode, en songeant aux maux causés par les déportements habituels des jeunes princes, des pleurs s'échappèrent de ses yeux : « Servez-lui de père, répétait-il d'une voix agonisante aux confidents qui l'entouraient; sa jeunesse se trouve comme au milieu d'un océan sans bornes parmi les orages de cette vie; elle a besoin d'un sage gouverneur qui l'empêche de faire naufrage. Servez-lui de père ; et qu'il puisse administrer dignement l'empire que je lui laisse ! » Le tribun étant venu lui demander le mot d'ordre, il lui répondit : *Va-t-en à l'orient, car je m'en vais à l'occident.* Pressé par ses amis qui voulaient savoir à qui il recommandait son fils : « A vous, dit-il, et aux dieux immortels, s'il en est digne ! » Ce furent les dernières paroles du sage. — Et voilà le prince dont quelques Zoïles impuissants ont voulu flétrir la mémoire. Ils l'ont accusé de dissimulation, comme si l'incomparable candeur dont toutes ses actions furent empreintes ne le justifiait pas assez de cette imputation ridicule. Ils lui ont reproché les persécutions nombreuses que les chrétiens eurent à subir sous son règne, comme si la tendance ambitieuse de ces chrétiens d'alors ne nous était pas connue, comme s'il avait été au pouvoir de Marc-Aurèle de suspendre les lois fondamentales de l'empire, et de braver l'indignation du sénat et du peuple, jaloux des prérogatives de leurs dieux, contre ces blasphémateurs sacriléges. Certes, après les sanglantes réactions religieuses qui ont déshonoré notre histoire, on serait mal avisé aujourd'hui d'évoquer un souvenir bien pâle à côté des boucheries du XIIIe, du XVIe, et même du XVIIe siècle. Qui ne sait, d'ailleurs, qu'il est, en général, dans la nature de toute religion dominante, d'écraser toute religion rivale qui s'élève! — Résumons-nous. Toutes les qualités qui constituent le grand homme et le grand empereur, Marc-Aurèle les posséda au suprême degré. Sous lui, Rome traversa d'un pas ferme les crises les plus orageuses; il remit en vigueur l'autorité du sénat, et ne voulut jamais souffrir qu'on fît mourir un sénateur de mort violente. Convaincu que la loi est au-dessus du prince, il ne se regardait que comme l'homme d'affaires de la république : « Je vous donne cette épée, dit-il un jour en armant un préfet du prétoire, pour me défendre si je reste fidèle à mon devoir, pour me punir si je m'en écarte. » — Et l'épouse de Marc-Aurèle fut l'impudique Faustine, et son fils l'infâme Commode ! ! — Ce prince nous a laissé 12 livres de *réflexions philosophiques*, traduits du grec en français par Mme Dacier, et du grec en latin par Stanhope. C'est le plus beau code de morale qui soit sorti de la main de l'homme, puisque l'Évangile est d'un Dieu. Les meilleures éditions grecques de cet ouvrage sont celles de Gataker (Londres, 1707, in-4°), de Woll (Leipzig, 1729), de Morus (Leipzig, 1775), et de Schulz et Sleswik (1802). M. Maï a découvert dans la bibliothèque du Vatican et publié à Rome en 1819 une correspondance de Marc-Aurèle avec Frontin, et quelques lettres qui se trouvent dans la *Vie* d'Avidius Cassius et de Pescennius Niger, par Spartien. CHARLES DUPOUY.

MARCEAU (FRANÇOIS-SÉVERIN DESGRAVIERS), général au service de la république française, naquit à Chartres, le

1er mai 1769. Son père, procureur au bailliage de cette ville, le destinait au barreau, et voulait appliquer ses jeunes années à l'étude sévère du droit; mais Marceau, né avec une imagination ardente, unie à une volonté ferme et hardie, déclara formellement qu'il ne se sentait aucune vocation pour la carrière à laquelle on le destinait. La vive contrariété que cette déclaration avait causée au vieux procureur jeta de la froideur dans les relations du père et du fils, et sans les consolations que lui prodiguait une jeune sœur pleine de tendresse et d'affection pour lui, Marceau eût pris plus tôt la détermination qui, plus tard, lui fit quitter la maison paternelle. Enfin, n'écoutant qu'un sentiment de fierté naturelle, et sentant le besoin de conquérir seul une vie indépendante, il prit le parti des armes et s'engagea à l'âge de 17 ans, comme soldat au régiment de Savoie-Carignan; son avancement fut rapide. Le 14 juillet 1789, se trouvant en congé à Paris, il se mêla au peuple qui marchait à la prise de la Bastille, et concourut activement par son courage à l'accomplissement de ce fait d'armes, qui assurait le triomphe d'une révolution dont il dessinait nettement l'esprit et les tendances. Marceau avait adopté de bonne heure les principes de cette révolution, qui devait s'élever si haut. Il quitta Paris pour se rendre à Chartres, sa ville natale, et y instruire la garde nationale au maniement des armes. Quelque temps après, en 1792, il partait pour la frontière en qualité de commandant d'un des bataillons d'Eure-et-Loire. Sa première campagne se fit sous les ordres de Lafayette, et il se trouvait en garnison à Verdun quand les Prussiens vinrent en faire le siége. Dans le conseil de guerre qui décida de la reddition de la place, Marceau protesta plusieurs fois contre cette déplorable résolution, et proposa de s'ensevelir héroïquement sous les murs de la ville. L'avis contraire prévalut, et Beaurepaire, commandant de la garnison, se brûla la cervelle pour ne pas survivre à sa honte. Marceau exprima énergiquement son admiration pour cette mort sublime, et se vit néanmoins forcé, comme le plus jeune officier de l'état-major, d'aller porter la capitulation au roi de Prusse. Ses yeux étaient pleins de larmes quand il la remit; le monarque en comprit la cause, et ne put s'empêcher de rendre justice au patriotisme et à l'honneur du jeune officier. Marceau déploya dans le reste de la campagne du courage et surtout une intelligence précoce, qui ne pouvaient tarder à être remarqués. Il quitta les volontaires pour passer dans la ligne, où on lui conféra le grade de capitaine des cuirassiers dans la légion germanique. Cette légion quitta Philippeville au mois d'avril 1793 pour aller combattre l'insurrection vendéenne. Une dénonciation calomnieuse livra ce corps aux soupçons de la convention, qui fit arrêter en masse tout l'état-major, et affaiblit ainsi l'armée en face même des Vendéens. Marceau partagea le sort de ses camarades. L'injustice de ces soupçons ayant été bientôt démontrée, les officiers furent relâchés et renvoyés à l'armée : ils arrivèrent au camp la veille de la bataille de Saumur, qui fut gagnée par les Vendéens; la ville tomba en leur pouvoir. Marceau ne fit pas seulement éclater sa bravoure dans l'action, il se fit encore admirer par un de ces traits de générosité et de dévouement qui révèlent les grandes ames : dans la déroute de l'armée républicaine, le conventionnel Bourbotte, qui dans la bataille avait eu un cheval tué sous lui, était sur le point d'être fait prisonnier par les Vendéens, quand Marceau, le voyant en ce péril, lui donna son propre cheval, s'exposant ainsi lui-même à tomber entre les mains de l'ennemi. Cette belle action, qui rappelle les temps héroïques de l'antiquité, fut dignement récompensée; un décret spécial nomma Marceau général de brigade à 22 ans. Il se montra digne de cette faveur signalée par un patriotisme ardent, un désintéressement rare, et par les hautes qualités qui présidèrent à sa conduite militaire, dans cette déplorable guerre civile de la Vendée. Il attira surtout l'attention par son humanité, sa mo-

dération et sa douceur, vertus d'autant plus remarquables qu'elles contrastaient avec ce débordement de passions haineuses et inexorables qui signalaient alors les deux partis. C'est dans le cours de cette guerre, où fut déployé tant d'héroïsme de part et d'autre, que Marceau se lia d'une étroite amitié avec Kléber, amitié qui dura autant que les deux héros qu'elle unissait. Les défaites éprouvées par les armes de la république dans la Vendée étaient attribuées à l'impéritie des généraux; déjà la convention, après avoir vainement multiplié ses choix, ne savait plus à quelle épée confier le soin du salut de la France, plus vivement attaquée par la Vendée que par le reste de l'Europe. Un conseil de guerre fut tenu à ce sujet; douze commissaires de la convention y assistaient; Kléber, rendant justice aux talents militaires et à l'expérience précoce de Marceau, le désigna pour être mis à la tête des deux armées de l'Ouest. Marceau, ému par le danger de sa patrie, rassemble à la hâte les troupes que de nombreuses défaites avaient démoralisées, relève leur courage, les anime du feu sacré dont son ame était pleine, et les conduit sur-le-champ à l'ennemi, qui occupait la ville du Mans. La bataille, qui fut sanglante, dura toute la journée du 13 décembre 1793. Marceau réussit, après des efforts incroyables, à déloger de toutes leurs positions les bataillons vendéens qui déployaient un courage fanatique. La nuit étant près de le surprendre au moment où il arrivait sous le canon de la ville, il veut remettre au lendemain la seconde et décisive bataille qui doit décider du succès de la campagne; mais Westermann, celui qui commanda plus tard les colonnes infernales, et déploya dans cette guerre un système de destruction impitoyable, Westermann aborde Marceau: « C'est dans le Mans même, lui dit-il, qu'il faut profiter de la fortune.—Tu joues gros jeu, lui répond Marceau en lui serrant la main; n'importe, marche, je te suivrai. » On continue l'attaque, et l'action, de plus en plus meurtrière, dure toute la nuit; à la pointe du jour, les Vendéens, écrasés plutôt que vaincus, se retirent et abandonnent le Mans aux républicains, qui, irrités d'une si longue résistance, portent la dévastation dans la ville. Marceau veut arrêter le désordre et le pillage; il se porte lui-même aux points les plus menacés, ramène le soldat, entraîne les officiers et fait battre la retraite. L'armée rassemblée, il ne lui donne ni trève, ni répit; on marche de nouveau à la poursuite des Vendéens que l'on atteint à Savenai, où leur dernier corps est détruit. C'est dans l'intervalle de ces engagements qu'il fit un acte de vertu et d'humanité qui faillit lui devenir fatal. Une jeune Vendéenne d'une beauté remarquable est prise les armes à la main et conduite devant le général en chef. La mort l'attendait infailliblement, le décret était formel. Marceau la sauve, lui donne un asile et lui prodigue toutes les marques du dévouement le plus respectueux. Cette belle action fut dénoncée au comité de salut public, qui en fit la base d'une accusation contre le jeune général, pour qui l'échafaud se dressait déjà, quand le conventionnel Bourbotte se rappelle qu'il lui doit la vie, vole à Paris, et fait tant par son crédit et ses démarches qu'il parvient à faire anéantir la procédure. Cette reconnaissance était digne de l'homme qui plus tard scella de son sang, avec Goujon, Romme, Soubrany et quelques autres son amour pour la liberté expirante. Toutefois, Bourbotte ne put empêcher Marceau d'être disgracié: le jeune général quitta sans murmurer le commandement en chef des armées de l'Ouest pour aller prendre celui d'une simple division à l'armée des Ardennes, et de là passer à l'armée de Sambre-et-Meuse. Le jour de la bataille de Fleurus, il reconnaît les forces et les dispositions du prince de Cobourg, soutient vigoureusement son premier choc, a deux chevaux tués sous lui, et contribue par un conseil habilement donné dans un moment de crise au brillant succès de cette journée. Quelques jours après il occupe Coblentz, Bonn et Aix-

la-Chapelle. En 1795, chargé de protéger la retraite de l'armée française, il faillit être victime du fanatisme de l'honneur militaire. Il avait donné des ordres pour faire sauter le pont de bateaux sur lequel les troupes devaient passer le Rhin. L'officier de génie chargé de cette mission y mit une précipitation coupable, et compromit la division de Bernadotte restée de l'autre côté du pont. Marceau apprend cette nouvelle avec un profond désespoir; déjà il peut voir l'ennemi se jetant avec des masses sur le faible corps de Bernadotte; sa tête s'égare, il se croit coupable de cette faute, et, pour l'expier, il se saisit d'un pistolet et dirige déjà contre sa poitrine l'arme fatale, quand Kléber, arrivant au galop, arrête son bras, le désarme, le rassure, et l'engage à monter sur-le-champ à cheval avec lui pour porter secours à la division compromise. Un mouvement en avant s'exécute aussitôt; l'armée fait volte face, se porte au-delà du pont déjà réparé, et repousse l'ennemi qui déjà pressait vivement Bernadotte. La retraite s'acheva dès ce moment en bon ordre.—Marceau commanda pendant deux années, soit dans le Hundsruck, soit dans le Palatinat, où Turenne, qui l'incendia deux fois par l'ordre de Louvois, avait laissé de si cruels souvenirs. Marceau, au contraire, par sa probité, sa modération et sa sévérité pour les siens, mérita les suffrages unanimes des pays conquis. Il bloqua deux fois la forteresse d'Ehrenbreitstein et la ville de Mayence, étonnant l'ennemi par sa vigueur, la sagesse de ses plans et la rapidité de ses manœuvres. La retraite du général Jourdan l'ayant forcé, en 1796, de lever le siége de Mayence, il prit position sur la Limbourg et fit reculer plusieurs fois l'avant-garde de l'archiduc Charles. « Le prince Charles, dit M. Tissot dans son *Histoire de la révolution française*, essaya vainement à plusieurs reprises d'entamer notre ligne; Marceau et Bernadotte résistèrent à toutes les attaques de l'ennemi. Parvenu au défilé d'Altenkirchen, Jourdan, qui connaissait bien celui auquel il confiait un ordre si important, chargea l'intrépide Marceau, l'élève et le bras droit de Kléber dans les circonstances difficiles, de défendre le défilé jusqu'à la dernière extrémité, pour donner à l'armée française le temps de repasser. Marceau prenait toutes ses dispositions lorsqu'il fut mortellement blessé par un chasseur tyrolien, qui, caché derrière une haie, l'avait ajusté presque à bout portant. A la nouvelle du fatal événement, Jourdan accourut sur le champ de bataille, et rencontra la glorieuse victime portée par des grenadiers en pleurs.... Il ne put que serrer dans ses bras son héroïque frère d'armes. Marceau fut transporté à Altenkirchen, où l'armée française désolée se vit forcée de l'abandonner à la loyauté du prince Charles. Le vieux général Kray et l'archiduc vinrent visiter le mourant. Le premier essuya plusieurs fois ses larmes, tandis que la contenance du généralissime autrichien témoignait assez de sa profonde douleur. » — Tous les secours de l'art furent inutiles; trois jours après sa translation au château d'Altenkirchen, il mourut des suites de sa blessure, à l'âge de 27 ans. On l'inhuma avec une grande solennité dans le camp retranché de Coblentz, au bruit de l'artillerie des deux armées, qui déposaient un instant leurs vieilles haines pour honorer la valeur et la vertu si impérissablement unies dans le jeune héros. Kléber, son meilleur ami, et cependant son appréciateur le plus juste, dit de lui à cette occasion : « Je le disputerai à qui on voudra pour former un siége; mais je n'ai jamais connu un général capable comme Marceau de changer avec sang-froid et discernement un plan de bataille sur le terrain même. » Il voulut dessiner de sa main le tombeau de Marceau. Ce monument funèbre, sur lequel étaient multipliés les symboles de la douleur de ses frères d'armes, se voyait encore en 1815, près d'Altenkirchen. Un des magistrats de Coblentz vint y déposer un tribut d'estime, d'admiration et de regrets; il termina son discours en ces termes : « Il ne séduisit point nos filles; il n'outragea point les époux, et, au sein de la guerre,

il soulagea les peuples, préserva les propriétés, protégea le commerce et l'industrie des provinces conquises. » C'est en présence de ce tombeau qu'un poëte, dont le génie avait de généreuses inspirations pour toutes les gloires, quel que fût le drapeau qui les eût abritées, s'écria, sous l'influence d'une impression profonde : « Salut, pyramide simple et sublime? Tu couvres les cendres d'un héros. Il était notre ennemi ; mais honneur, honneur immortel à sa mémoire ! A peine son corps était-il descendu dans le sépulcre, les larmes coulaient des yeux du soldat et arrosaient la terre où il allait reposer. Sa vie fut glorieuse, brève et immortelle. Il se battit pour rendre la liberté à sa patrie ; il fut pur comme la cause qu'il avait embrassée, noble comme Paul-Émile et Brutus. Il fut magnanime, et ses ennemis ont pleuré sur son tombeau (Byron, Childe Harold, ch. III, stroph. 56). » — Marceau était doué d'une belle et noble physionomie ; sa taille, haute et bien prise, avait à la fois de la grâce et de la majesté. Ses sentiments étaient nobles, ses intentions furent toujours pures ; peut-être doit-on lui reprocher une fierté rude et sévère qui le rendait souvent intolérant pour les autres. Ami de la liberté, de la justice, de la discipline, ennemi de tout excès, de toute réaction, de toutes les passions funestes, il fut en même temps un modèle de patriotisme désintéressé et de vertu touchante ; enfin, il mérita d'occuper une des premières places dans la brillante phalange de ces jeunes généraux sortis souvent des derniers rangs de l'armée à la voix de la convention, et parmi lesquels, après Marceau, il faut compter Joubert, Championnet, Hoche, Désaix, Kléber et Bonaparte. La mort de Marceau a inspiré un de nos meilleurs et de nos plus jeunes peintres de bataille : chacun a pu remarquer à l'exposition de 1836 la vaste et belle toile de Bouchot, représentant les funérailles du héros. La douloureuse solennité de cette scène, avec laquelle semble sympathiser un ciel triste et nuageux ; la douleur grave des soldats, la physionomie de la victime, belle encore, belle de cette beauté du cercueil que Byron a célébrée, tous ces grands traits d'un drame émouvant ont été habilement reproduits par M. Bouchot. La foule, comme les artistes, s'arrêtait devant ce tableau, auquel un juste tribut d'estime a été rendu. Heureux les arts s'ils voulaient se nationaliser et consentir à remplir une mission populaire en reproduisant les faits héroïques de nos annales. ALFRED LEGOYT.

MARCEL (papes). Le saint-siége en a vu deux de ce nom. Le premier, Romain de naissance, succéda, en 308, à saint Marcellin, et fut le 31e pontife de la chrétienté. Maxence régnait alors dans Rome, et, sous un tyran pareil, il y avait quelque péril à accepter la direction du troupeau de Jésus-Christ. Marcel ajouta aux dangers de sa position par la rigidité de ses principes. La persécution de Dioclétien avait ébranlé et effrayé bien des fidèles. Le nouveau pape voulut leur imposer une pénitence publique avant de les réconcilier à l'église, qu'ils avaient reniée. Les résistances de la plupart de ces pécheurs causèrent de violents désordres ; Rome en fut troublée ; et Maxence s'en prit au pontife qui avait ordonné ces pénitences. On varie sur la nature du châtiment qui lui fut infligé. Les uns prétendent qu'il fut exilé par l'empereur, les autres qu'il fut jeté dans une écurie et condamné à panser des chevaux. Ils ajoutent que, neuf mois après, des clercs l'enlevèrent à cet ignoble métier ; qu'il trouva un refuge dans la maison d'une dame romaine, du nom de Lucile, mais qu'il y fut découvert par Maxence et rendu aux honteuses fonctions de palfrenier, au sein desquelles il mourut après deux ans de pontificat. On lui attribue à tort deux lettres où il établirait la primauté de l'église romaine. Ce n'est pas au commencement du IVe siècle qu'a surgi cette prétention de l'évêque de Rome.

MARCEL II, 221e pape, était né le 6 mai 1501 à Monte-Fano, bourg de l'état de l'église ; il se nommait Marcel Cervini. Après avoir étudié à Sienne, il était venu

à Rome sous le pontificat de Clément VII; et Paul III l'avait choisi pour son premier secrétaire. Il avait fait partie de la légation qui essaya de réconcilier Charles-Quint avec François Ier. Il était alors évêque de Nicastro; il passa depuis aux évêchés de Reggio et d'Eugubio, fut fait cardinal en 1539, du titre de Ste-Croix; et nommé l'un des présidents du concile de Trente. Il succéda enfin, le 7 avril 1555, à Jules III, après deux jours de conclave, où ses partisans trompèrent adroitement les factions d'Allemagne et de France, qui portaient les cardinaux de Mantoue et de Ferrare. Marcel fut couronné par le cardinal de Bellay, et fit remettre aux pauvres l'argent qu'auraient coûté les réjouissances de son exaltation. Ses premières pensées se tournèrent vers la réforme de l'église. Il croyait par-là ralentir les progrès des luthériens et des autres sectes protestantes, et se disposait dans ce but à rouvrir le concile de Trente. Il donna lui-même l'exemple de la simplicité et du désintéressement, en diminuant les pensions, en écartant les courtisans, en interdisant sa capitale à ses proches, en rejetant de sa table la vaisselle d'or dont se servaient ses prédécesseurs. Mais d'aussi beaux projets, qui alarmaient déjà les grands seigneurs du sacré collége, furent arrêtés tout à coup par la mort. Le 30 avril, 21e jour de son pontificat, une attaque d'apoplexie l'enleva aux bénédictions du peuple, qui attendait de lui la fin de ses misères, et qui ne manqua point d'attribuer au poison la perte d'un aussi vertueux pontife. Fra-Paolo le loue comme un personnage grave, sévère, courageux et persévérant. Il avait lui-même une si grande idée des augustes fonctions de la papauté qu'il avait peine à concevoir, disait-il, comment ceux-là seraient sauvés qui possédaient une dignité si délicate. VIENNET, de l'acad. fr.

MARCEL (Étienne), prévôt des marchands (v. JEAN II).

MARCEL (Claude), prévôt des marchands en 1570. Il exerçait encore cette importante magistrature en 1572. Il était ou paraissait être en grande faveur auprès de la reine-mère et du roi Charles IX. De Thou prétend qu'il avait exhorté les Parisiens à exterminer les protestants, et surtout Coligni. Il avait réuni à l'Hôtel-de-Ville, la veille du vaste massacre, les commandants des quartiers, les échevins et les dizainiers, et leur avait ordonné de prendre les armes. Ces faits sont prouvés. Mais l'intention que lui suppose l'historien n'est pas même vraisemblable. S'il en eût été ainsi, le duc de Guise ne l'aurait pas expulsé de sa charge et ne lui aurait pas substitué le président Charon, dans la fameuse nuit du 24 au 25 août 1572. Des mémoires contemporains lui attribuent une mission secrète de la reine-mère; ils soutiennent qu'il avait été convenu qu'à la faveur du tumulte et de l'horrible confusion de cette nuit de sang et de meurtre, Marcel frapperait indistinctement les Guises et les Montmorenci. Leur mort aurait affranchi la reine de l'obsession des chefs des deux partis qu'elle haïssait également. Cette version expliquerait la destitution spontanée de Claude Marcel par le duc de Guise, auquel le projet secret de la reine-mère aurait été révélé par ses espions ou les partisans qu'il avait au Louvre.

DUFEY (de l'Yonne).

MARCELLIN (AMMIEN- [v. AMMIEN-MARCELLIN]).

MARCELLIN (pape), et le seul de ce nom, fils d'un Romain nommé *Projectus*, fut le 30e évêque de Rome, et succéda à saint Caius le 3 mai 296. Les sept premières années de son pontificat furent obscurément paisibles, et l'histoire ne parle que des désordres introduits dans l'église par le relâchement de la discipline. Le savant Eusèbe l'attribue à la grande liberté dont les chrétiens jouissaient alors: «Nous avons ajouté, dit-il, crimes sur crimes au lieu d'apaiser la colère de Dieu. Nos pasteurs, méprisant les saintes règles de la piété, ont entretenu des inimitiés et des haines, se sont disputé le premier rang comme une dignité séculière.... et Dieu a relevé la main de leurs ennemis.» C'est ainsi qu'Eusèbe explique la terrible persécution de Dioclétien, commencée l'an 303,

et qui coûta la vie à tant de martyrs. Le tableau que le même historien fait de leurs tortures et de leurs supplices est épouvantable. Les bourreaux en inventaient chaque jour de nouveaux avec un raffinement de barbarie, dont le souvenir dut troubler le repos du solitaire de Salone. L'auteur du *Pontifical* et l'historien Platine accusent Marcellin de n'avoir pas eu le courage de résister, et d'avoir sacrifié aux dieux du paganisme. Mais Baillet et Lesueur rejettent cette accusation comme une invention des donatistes. L'historien Théodoret, plus rapproché de ces événements, fortifie cette opinion en attestant que ce pontife resta digne de lui-même pendant la persécution. Ce qui passe pour certain, c'est qu'il mourut de sa belle mort le 24 octobre 304, après 8 ans, 3 mois et 25 jours de pontificat, et qu'il fut enterré dans le cimetière de Priscille. VIENNET, de l'académie française.

MARCELLUS (M. CLAUDIUS), l'un des héros les plus brillants de la 2e guerre punique, était de l'illustre famille Claudia, dont les Appius illustrèrent le berceau et précédèrent dans la gloire les Marcellus, les Drusus et les Nérons. « Si Fabius est le bouclier de Rome, disaient les contemporains, au rapport de Plutarque, Marcellus en est l'épée. » En effet, Fabius avait montré, après le Thrasimène, comment on pouvait n'être pas vaincu par Annibal; Marcellus, après Cannes, montra qu'on pouvait le vaincre. Son succès de Nole, sa prise de Syracuse, furent les préludes de la victoire de Zama et de la conquête de Carthage. Un coup de main hardi illustra son premier consulat. Les Romains, commandés par leurs deux consuls, faisaient la guerre aux Insubriens. Marcellus attaque, à la tête de six cents hommes d'élite, un corps de dix mille Gésates, tue leur roi Britomare et taille en pièces sa petite armée. Ce beau fait d'armes fut suivi de la prise de Médiolanum et de la soumission des Insubriens. Le consul consacra à Jupiter-Férétrien les troisièmes dépouilles opimes, et triompha des Gaulois et des Germains (223 av. J.-C.), car les Gésates étaient des Germains venus au secours des Insubriens, et c'est la première apparition de ce nom dans l'histoire romaine.—Sept ans après, Marcellus commandait la flotte mouillée à Ostie, en qualité de préteur, quand il reçut la mission de venir recueillir des mains du consul les restes de l'armée battue à Cannes. Il arrive à Canusium, et de là à Nole, où il assure au parti romain la fidélité chancelante des habitants et de leur chef Bantius. Ce succès de sa politique en présageait un pareil à ses armes. Renfermé dans la ville, il laisse approcher Annibal; puis, par trois sorties vigoureuses opérées au même instant, il surprend l'ennemi, et lui fait essuyer son premier échec. Nole, malgré les intrigues du Carthaginois, devient pour quelque temps le quartier-général de Marcellus : de là, il attaque et réduit les Samnites, les Hirpins, qui étaient passés à l'ennemi; de là il dispute la Campanie à Annibal, qui a fait de Capoue sa principale place d'armes. — Bientôt les affaires de Sicile réclamèrent sa tête et son bras. Au lieu des secours d'Hiéron, cette île n'offrait plus à Rome que les projets hostiles d'Hiéronyme, et plus tard des préteurs syracusains, Hippocrate et Epicyde. Bientôt, la prise de Leontium y signale la présence de Marcellus; il met ensuite le siége devant Syracuse. La force des positions ennemies, les talents d'Archimède, mettent d'abord en défaut la valeur, la discipline et l'habileté romaine. Le siége devient un blocus pendant lequel le consul essaie vainement de pénétrer dans la ville par trahison. Enfin, une fête de Diane qui plonge tous les Syracusains dans la débauche et dans l'ivresse, lui ouvre la place par surprise. Au milieu du pillage et du meurtre, il veut sauver un seul homme, le savant qui a tant retardé sa victoire; un soldat le tue sans le connaître. Marcellus pleure sur la ruine de cette belle Syracuse, ruine que ses mains ont consommée; il élève le tombeau d'Archimède mis à mort par ses soldats; il honore et console sa famille. C'est qu'il aimait les arts, les lettres grecques, comme disaient les Romains; il y avait en lui l'étoffe

d'un Scipion. De retour en Italie, il triompha sur le mont Albain, et n'eut à Rome que l'ovation : on y blâmait ce goût que nous venons de louer; sa sévérité à l'égard des Syracusains, d'anciens alliés, momentanément égarés par leurs chefs, fut censurée dans le sénat, et Levinus, qui lui succédait, eut ordre d'en atténuer autant que possible les effets. Cependant, on le nommait consul, pour l'opposer à Annibal, qui ne devait pas tarder à venger les Syracusins. En effet, dans la campagne qui suivit la défaite de Fulvius, à Herdonée, Marcellus poussa trop avant une reconnaissance, n'ayant avec lui qu'une faible escorte : il tomba dans une embuscade disposée par Annibal, et fut tué. Le Carthaginois fit faire ses obsèques avec les honneurs convenables; seulement il lui retira son anneau, et voulut abuser de son cachet pour tromper les Salapitains; la ruse ne lui réussit pas : c'était bien assez de la mort de son plus formidable rival (208 av. J.-C.).—Le fils de Marcellus fut consul, et, comme son père, triompha des Insubriens. Un autre de ses descendants, qui eut le même titre, les mêmes honneurs, est cité comme le fondateur de Corduba (Cordoue).

Marcellus (M. Claudius), son 5e descendant, fut contemporain de César et de Cicéron, et, comme ce dernier, partisan de Pompée. Il était consul quand César revint de sa conquête des Gaules, et il dénonça plusieurs actes illégaux du futur dictateur. Pourtant, après Pharsale, Marcellus, qui appartenait au parti vaincu, se vit rappelé de l'exil par César. Nous devons à cet acte de clémence l'admirable remercîment de Cicéron, le discours *pro Marcello*. Mais le poignard d'un assassin rendit inutile le pardon de César. Marcellus avait supporté avec une grande force d'âme l'exil, cette peine si cruelle pour un citoyen romain; ce qui fit dire à Brutus : « En revenant sans Marcellus, je crois m'exiler moi-même plutôt que le laisser dans l'exil. »

Marcellus (M. Claudius), fils du précédent, eut pour mère Octavie, sœur d'Auguste. Malade à Baies, il épousa par procuration Julie, fille du vainqueur d'Actium : mais il mourut bientôt après, âgé de 18 ans, de la maladie qui l'avait empêché de venir lui-même célébrer son mariage à Rome. Ses vertus, son affabilité, ses talents, l'avaient fait chérir des Romains, et sa mort fut un deuil public. Tacite en témoigne aussi bien que Virgile, dont les vers pourraient être suspects de flatterie : mais ils sont vrais autant que touchants, et le peuple, comme Auguste et Livie, entendit et répéta avec un pieux attendrissement :

. . . . Si quà fata aspera rumpas,
Tu Marcellus eris, etc..

On connaît la scène de douleur à laquelle donna lieu la première lecture de ces beaux vers; on sait aussi comment elle a inspiré Ingres : la destinée des vers et du tableau sera désormais de se rappeler l'un l'autre à la mémoire des gens de goût. J.-M. Boistel.

MARCHAND. Le marchand est celui qui se livre au commerce, qui prend les marchandises des mains du producteur pour les mettre à la disposition du consommateur. Son entremise, dont on méconnaît souvent l'utilité, est fort précieuse; il tient à la disposition des acheteurs d'une ville les denrées produites dans une autre, il en fait provision, afin de pouvoir satisfaire tous les besoins, lorsqu'ils viennent à se manifester. Il y a des marchands de diverses sortes : les marchands en gros, en demi-gros et en détail. Le premier ne tient guère qu'une seule espèce de denrées, ou seulement celles du même ordre. Il tire de l'étranger ou des grandes fabriques; il achette par grandes masses, et ne revend que des parties assez considérables; il se livre souvent à des spéculations qui le ruinent ou l'enrichissent d'un coup. C'est lui aussi qui tente les chances d'un accaparement : il travaille sur les grains, les sucres, les huiles, etc. Le demi-gros, moins ambitieux, se résout à travailler plus longtemps pour arriver plus sûrement à son but. Possesseur de capitaux moins considérables, il se fournit chez les petits fabricants ou chez le marchand en gros,

qui a pris le titre de négociant, et il revend ensuite au détaillant. Quand il sait modérer ses désirs, le demi-gros arrive, après vingt ans de travail et d'économie, à une position honorable; il marie ses filles à un notaire de campagne, met ses fils au collége et se retire dans ses terres : une propriété de 40 mille francs sise à Saint-Maur ou à Bagnolet; il passe l'hiver à Paris, où il a conservé un appartement au troisième dans la maison qui lui appartient, où il a fait sa fortune, et dont le rez-de-chaussée et l'entre-sol sont occupés par les magasins de son successeur, qu'il surveille d'un œil inquiet, tant qu'il n'a pas été payé intégralement du prix de sa vente.—La probité du demi-gros est à la fois sévère et facile : il est incapable de prendre un liard à son prochain, mais il ne se fera pas scrupule de sophistiquer ses marchandises; ses balances seront justes, mais ses caisses et ses balles auront séjourné dans des magasins humides, où elles auront *gagné* du poids. Avant de mourir, le demi-gros achette un terrain à perpétuité, dans lequel il fait construire un tombeau de famille : six places pour 500 francs. Sur la pierre, on lit : *Famille Boulard* ou *Pêchard*, ou tout autre nom, n'importe. Après le décès, les héritiers font graver tous les titres du défunt, qui fut un *honorable négociant*, bon père de famille, sous-lieutenant dans la 7e légion, 3e bataillon, électeur au grand-collége, quand il y en avait deux. Si le demi-gros a eu un associé, et qu'un procès n'ait pas terminé la liquidation, alors ils sont amis à toujours; leurs tombes sont voisines; deux bras les unissent, et une inscription apprend aux passants *que la mort qui les a séparés les réunira*.—Quant au *marchand en détail*, il est souvent aussi loin du demi-gros que les rues Saint-Denys et de la Verrerie sont loin de la rue de Varennes ou Saint-Dominique. Il ne voit que des bonnes ou des portières, lit le *Constitutionnel* avec la laitière, et empoisonne ses pratiques avec du café-chicorée. Il vend la chandelle à la pièce, le raisiné aux apprentis, la colle aux rentiers économes, qui renouvellent eux-mêmes le papier de leur chambre. Le détaillant est encore bonnetier ou mercier, les deux à la fois, car il est cumulard de sa nature : un seul commerce ne le ferait pas vivre, il en exploite deux ou trois, et à 60 ans, il a de quoi payer son entrée à Ste-Périne ou aux Ménages. S'il meurt dans l'exercice de ses honorables fonctions, il est enterré dans une concession temporaire, et sur la pierre qui le couvre, sa veuve inconsolable annonce aux passants qu'elle continue le commerce du défunt, même rue et même numéro. — Plaisanterie à part, l'entremise des marchands est fort utile pour les consommateurs; elle est peut-être parfois trop multipliée, mais il vaut encore mieux avoir à payer un peu plus cher et trouver ce dont on a besoin que d'être obligé de s'en passer; la concurrence se charge d'ailleurs de réduire, au profit des acheteurs, les bénéfices au plus juste prix. AD. BLAISE (des Vosges).

MARCHAND, MARCHANDE (jurisprudence). Nous ne pourrions, sans laisser une trop grande lacune dans cette matière, passer sous silence la position et les obligations que les lois ont faites aux marchands. Toute personne, même le mineur émancipé de l'un ou de l'autre sexe, et la femme mariée, duement autorisée suivant les formes prescrites, peuvent faire profession d'acheter ou de vendre, c.-à-d. profession de *marchands*. La loi exige d'eux une bonne foi qu'ils ont rarement. A cet effet, les articles 423, 424 et 479 les menacent d'une amende de 11 à 15 francs, s'il est trouvé chez eux de faux poids ou de fausses mesures, et s'ils en ont fait usage ou s'ils ont trompé l'acheteur sur la qualité des choses vendues : cette amende n'est pas moindre de 50 francs, et ne peut cependant excéder les restitutions et dommages-intérêts; de plus, ils sont passibles dans ce cas d'un emprisonnement de trois mois à un an.—Les marchands ne sont point assujettis, comme les personnes non marchandes, à mettre sur leurs billets ou promesses le *bon* ou *approuvé* portant en toutes lettres la somme ou la quantité de la chose énoncée

dans le corps du billet ou de la promesse. Les livres et registres des marchands font preuve contre eux-mêmes de ce qui y est contenu, mais ils ne font point preuve contre les personnes non marchandes des fournitures qui y sont portées. Les marchands en gros et en détail ont un privilége sur la généralité des meubles de leurs débiteurs, et, à défaut, sur les immeubles, pour les fournitures de subsistance qu'ils leur ont faites et à leur famille. L'action des marchands contre les particuliers se prescrit par un an. Enfin, pour garantie des créanciers, la séparation de biens de la femme dont le mari est marchand doit être affichée dans la salle des audiences du tribunal de commerce du lieu de son domicile, à peine de nullité de l'exécution. — La femme mariée étant incapable ne peut être marchande publique sans le consentement de son mari. Elle n'est réputée marchande publique que lorsque le commerce qu'elle fait est complètement étranger à celui de son mari *marchand*. La femme *marchande* est en partie relevée des incapacités qui la frappent dans le mariage: elle peut aliéner, hypothéquer, engager les immeubles qui lui appartiennent; et quand elle s'oblige pour ce qui concerne son négoce, elle oblige aussi son mari, s'il y a communauté entre eux. G. N.

On donne le nom de MARCHANDS FORAINS non seulement à ceux qui fréquentent les foires, les marchés, mais à tout marchand étranger déballant et vendant ses marchandises dans les villes où il est de passage. — Sous l'ancien régime, on connaissait à Paris les six corps ou six communautés des marchands qui vendaient les plus notables marchandises. Les premiers étaient les drapiers, chaussetiers; les seconds, les épiciers; les troisièmes, les merciers; les quatrièmes, les pelletiers (ceux-ci étaient d'abord les premiers, mais ayant vendu leur primogéniture aux drapiers, ils ne vinrent plus qu'en quatrième ligne); les cinquièmes étaient les bonnetiers, et les sixièmes enfin les orfèvres. — Si l'on fait un adjectif du mot *marchand*, il signifiera ce qui est d'un bon débit, de bonne qualité par conséquent; c'est ainsi qu'on dit: du blé *marchand*, des farines *marchandes*; on appellera places *marchandes*, villes *marchandes*, celles où il y aura un grand nombre de marchands; un grand mouvement commercial. — Le prix *marchand* est celui auquel les marchands vendent entre eux. — Une rivière *marchande* est celle dont les eaux ne sont ni trop hautes ni trop basses pour empêcher la navigation et le transport des marchandises: il y a des rivières qui ne sont *marchandes* qu'une très courte partie de l'année, la navigation y étant interrompue aussi bien lorsque les eaux sont trop basses que lorsqu'elles sont trop grossies par les pluies, la fonte des neiges, etc. — Les navires destinés spécialement au transport des marchandises portent le nom de bâtiments *marchands*, et forment, par opposition à la marine royale ou militaire, ce qu'on appelle la marine *marchande*. U. B.

MARCHANDISE. *Produit* acheté pour être revendu. — Lorsqu'une marchandise est mise en vente pour passer entre les mains du *consommateur*, et, par conséquent, pour sortir du *commerce*, elle devient une *denrée* (*v.*). J.-B. SAY.

Ainsi, le mot MARCHANDISE désigne tout ce qui peut faire l'objet d'un commerce: les grains, les fruits, les métaux précieux, l'or et l'argent; les étoffes, les meubles; en un mot, toutes les productions de la nature, et celle de l'industrie des hommes. — Le prix des marchandises s'établit suivant différentes règles qu'il serait trop long d'exposer ici; leur rareté, l'intérêt qu'on attache à leur possession, leur utilité, leur durée plus ou moins longue, sont autant de causes qui influent sur leur prix.

§ 1er. *Or et argent-marchandises.* — Nous avons placé l'or et l'argent dans la classe des marchandises, parce que, en effet, ces deux métaux en ont tous les caractères, et ils les possèdent même à un degré plus éminent que tout autre objet de quelque espèce que ce soit. Ceux-ci se dénaturent et se dé-

truisent par la consommation ; l'or et l'argent subsistent toujours avec une valeur égale, sinon supérieure, à celle qu'ils avaient en lingots. Parfois, on les transforme, on les frappe en monnaie, on les convertit en ustensiles de ménage, couverts, tasses, plats, coupes, etc. ; mais ils conservent toujours leur aspect et leur prix, et il suffit d'une opération très-simple pour les ramener à leur premier état. Comme toute autre marchandise, l'or et l'argent n'ont d'utilité que par l'usage et la circulation ; métaux stériles lorsqu'ils restent enfouis, ils rapportent du moment où on les met en œuvre : ils ne sont vraiment précieux que par leur inaltérabilité et leur longue durée ; ils doivent à leur malléabilité de servir de signes représentatifs, d'intermédiaires dans les échanges qui se font des autres marchandises ; et encore ne possèdent-ils pas seuls ce privilége : il y a déjà long-temps que les billets émis par les banques sont employés à rendre les mêmes services.

§ 2. *Homme-marchandise.* — De quel nom qualifier l'acte par lequel des hommes ont réduit leurs semblables en servitude, en ont fait une monnaie qu'ils ont marquée au coin du maître (on imprime avec un fer chaud le nom ou la marque des maîtres sur le dos, les bras ou les mamelles des esclaves : ceux appartenant à l'état sont marqués d'une fleur de lis), un outil dont ils se sont servis pour cultiver la terre, une *marchandise* dont ils ont fait commerce avec les encouragements du pouvoir ou malgré ses défenses ? L'examen de la question des esclaves, de la possibilité de leur affranchissement, et du mode à suivre pour l'effectuer, devant trouver sa place au mot NÈGRE (*v.* ce mot), nous ne nous occuperons ici que de la *valeur marchande* de l'homme, et des moyens employés pour la conserver. — La *récolte des nègres* se fait de la manière suivante. Les chefs des peuplades intérieures font enlever autour des villages tout ce qui s'y rencontre. On jette les enfants dans des sacs, et l'on met un bâillon aux hommes et aux femmes pour étouffer leurs cris. Si, ce qui arrive parfois, les ravisseurs éprouvent de la résistance et sont pris par ceux qu'ils espéraient saisir, ils sont conduits devant les chefs, qui, désavouant la mission qu'ils leur ont donnée, les condamnent, sous prétexte de justice, à être vendus aux marchands européens. Cette manière de se procurer des nègres n'est mise en usage que lorsque la paix n'a pas permis de faire des prisonniers ; aussi, dans ces pays, la guerre est-elle l'état normal ; c'est le grand agent de la production, puisque, ainsi que le dit un auteur du temps, « les nègres forment les richesses commerciales de cette nation ; ils en sont aussi les capitaux et les métaux précieux ; les têtes de nègres représentent le numéraire des états de la Guinée ; les esclaves sont, pour le commerce que nous faisons avec ce pays, ce qu'est l'or dans nos transactions avec le Nouveau-Monde. » — La *valeur marchande* des nègres n'est pas la même partout : comme toutes les autres marchandises, il est certaines provenances plus recherchées, et dont on donne un plus haut prix. Dans ce cas, ce ne sont pas les plus beaux hommes et les plus forts qui sont le plus estimés, mais bien les plus mous et les plus apathiques, ceux qui prennent leur sort avec plus de patience. « Les esclaves du nord, dit l'auteur que j'ai déjà cité, se vendent moins cher que ceux du sud, et cependant ils sont plus forts, plus laborieux, plus intelligents : ce qui leur retire de leur prix, c'est que leur caractère les porte au désespoir, et qu'ils se tuent ou se révoltent pour rompre les liens de leur esclavage. » J'emprunterai encore à la même source quelques renseignements sur la manière dont les marchands qui font trafic d'hommes s'y prennent pour *conserver* ceux-ci. « Les marchands d'hommes s'associent entre eux, et, formant des espèces de caravanes, conduisent dans l'espace de deux ou trois cents lieues plusieurs files de trente ou quarante esclaves, tous chargés de l'eau et des grains nécessaires pour subsister dans les déserts arides que

l'on traverse. La manière de s'en assurer, sans trop gêner leur marche, est *ingénieusement* imaginée. On passe dans le cou de chaque esclave une fourche de bois de 8 à 9 pieds de long. Une cheville de fer rivée ferme la fourche par derrière, de manière que la tête ne peut en sortir. La queue de la fourche, dont le bois est fort pesant, tombe sur le devant, et embarrasse tellement celui qui est attaché que, quoiqu'il ait les bras et les jambres libres, il ne peut ni marcher, ni lever la fourche. Pour se mettre en marche, on range les esclaves sur une même ligne; on appuie et on attache l'extrémité de chaque fourche sur celui qui précède, et ainsi de suite de l'un à l'autre jusqu'au premier, dont l'extrémité de la fourche est portée par un conducteur. Pour prendre en sûreté quelque sommeil, les marchands attachent les bras de chaque esclave sur la queue de la fourche qu'il porte. » — Nous ne parlerons pas des moyens employés pour conserver les nègres à bord des bâtiments qui les transportent, ils sont connus de tout le monde; quant à ceux auxquels on a recours dans les colonies, où ils jouissent d'une certaine liberté de locomotion, c'est la loi qui les a fixés. « L'esclave fugitif (dit l'article xxxii de l'édit des mois de mars 1724, connu sous le nom de *Code noir*), qui aura été en fuite pendant un mois, à compter du jour que son maître l'aura dénoncé à la justice, aura les *oreilles coupées*, et sera *marqué d'une fleur de lis sur une épaule*; s'il récidive pendant un autre mois, à compter pareillement du jour de la dénonciation, il aura le *jarret coupé*, et il sera *marqué d'une fleur de lis sur l'autre épaule*; à la troisième fois, il sera *puni de mort*. Une partie de ces atrocités ne se commettent plus aujourd'hui : néanmoins, notre *Code noir* a conservé plus d'une disposition de l'édit dont nous venons de rapporter un article. Après avoir été l'objet d'une *prime* à *l'importation* dans les colonies, les nègres sont maintenant *prohibés* à l'entrée; mais, comme on a conservé l'ancienne organisation du travail, et que les machines n'ont pas encore remplacé les bras, le besoin de la marchandise-homme-outil s'y fait vivement sentir : aussi, malgré tous les risques et toutes les défenses, la contrebande se charge-t-elle de l'introduction de cette denrée comme de toute autre. Le résultat de cette contradiction, c'est la ruine des colonies, et nous la trouvons écrite dans un livre imprimé il y a plus d'un demi-siècle. « Les difficultés de la traite augmentant chaque jour (il n'y avait pas encore de défenses comme celles d'aujourd'hui) : il faudra que les négociants qui font ce commerce achettent excessivement cher, et qu'ils vendent dans les proportions aux colonies; qui, de leur côté, ne pouvant livrer qu'à un prix énorme leurs productions, ne trouveront plus de consommateurs. Mais, jusqu'à cette période, qui est peut-être moins éloignée que ne le pensent les colons, ils vivront tranquillement du sang et de la sueur des nègres : ils trouveront des navigateurs pour aller en acheter, et ceux-ci des tyrans pour en vendre. » — Les nègres ne sont pas les seuls hommes dont on fasse commerce; et il est bon nombre de blancs qui se sont vendus ou qu'on a vendus plusieurs fois. L'histoire nous offre plus d'un triste exemple de gouverneurs de ville ou d'armée vendant les secrets de leur pays à l'ennemi, lui ouvrant les places qu'ils devaient défendre, lui sacrifiant les armées qu'ils devaient mener à la victoire. Nous avons aussi des orateurs qui se vendent, des journalistes et des hommes de lettres qui se vendent. Des maris ont vendu l'honneur de leurs femmes, des mères celui de leurs filles; mais dans tout ceci, il ne s'agit que d'honneur, marchandise qui ne devient telle que lorsqu'elle n'a plus de prix. On vend aussi les femmes en Angleterre, mais cette espèce de commerce donne peu de profit : il a d'ailleurs été défendu par une ordonnance de prohibition rendue par l'opinion et la morale publique; dont les arrêts ne sont pas plus que ceux de la justice et des chambres à l'abri de la contrebande.

§ 3. *Marchandises de traite.*—Avant que la fièvre de l'imitation se fût emparée de nous, et qu'à l'instar des Hollandais, des Portugais, des Anglais, nous nous soyons mis en tête d'avoir des colonies et d'exploiter celles-ci avec des bras esclaves, notre commerce avec l'Afrique consistait à tirer de ce pays de la poudre d'or, de la gomme, de la cire, de l'ivoire, des bois de teinture, etc. Ces marchandises étaient désignées sous le nom de *marchandises de traite*, qui signifiait qu'on avait *traité* de ces objets avec les naturels. — Les lettres-patentes accordées, en janvier 1685, à la compagnie de *Guinée*, portent en sa faveur le privilége de faire « pendant l'espace de 20 années, seule, et à l'exclusion de tous autres, le commerce des nègres, de la poudre d'or, et de toutes les autres *marchandises* qu'elle pourrait *traiter* ès côtes d'Afrique, depuis la rivière de Serre-Lionne inclusivement, jusqu'au cap de Bonne-Espérance. » — On a donné par extension le nom de *marchandises de traite* aux objets que nos armateurs envoyaient en Afrique pour être offerts aux habitants du pays en échange des produits qu'on voulait obtenir d'eux : les armes, les couteaux, les haches, le tabac, l'eau-de-vie, la verroterie, des colliers, des clinquants, des fils de laiton et de cuivre dorés ou argentés, etc., composaient ordinairement la cargaison des navires destinés pour ces parages. Parfois, nous y portions aussi du sel et des poissons séchés, destinés à la consommation des peuplades éloignées de la côte.

§ 4. *Marchandises de contrebande.* — Nous n'avons rien à ajouter pour ce qui concerne cette espèce de marchandise à ce qui a été dit aux mots *contrebande* et *douane*; nous y renvoyons le lecteur.

§ 5. *Marchandises de pacotille.* — Ce sont des marchandises fabriquées exprès pour l'exportation, et notamment pour l'Amérique du sud; elles font l'objet d'un commerce très considérable : leur qualité est inférieure à celle des marchandises qui doivent être livrées à la consommation intérieure. Il y a en France, et surtout à Paris, des fabriques qui se livrent exclusivement à la production des *marchandises de pacotille*; malheureusement, le genre s'est répandu, et la plus insigne mauvaise foi a présidé à nos rapports commerciaux avec l'étranger. Des commissions données sur de beaux échantillons ont été livrées en pacotille, et nous pourrions dresser une longue liste des vols de cette nature signalés par les feuilles publiques, mais trop tard, puisque déjà nous avions perdu des débouchés importants. C'est à de semblables fraudes que nous devons d'avoir vu chaque jour diminuer notre commerce, et que des ports qui expédiaient, il y a 60 ans, plusieurs centaines de navires pour l'Amérique, en envoient à peine quelques-uns aujourd'hui.—L'enquête de 1834 a appris au public quelle confiance on devait accorder aux poinçons dont sont frappés nos plaqués : des pièces marquées au 20e ne sont réellement qu'au 200e. En fait d'étoffes, on a envoyé des fonds de magasins, des pièces brûlées à la teinture, et l'aunage annoncé n'y était pas toujours. Autrefois, nos caisses et nos balles n'étaient ouvertes que par le dernier acheteur, et passaient de l'un à l'autre avec la plus grande confiance : la facture faisait foi; aujourd'hui, il faut tout vérifier, et avec une grande attention, car il est arrivé que les colis renfermaient tout autre chose que ce qui était annoncé; des pièces de velours, par exemple, n'étaient que de la serge à laquelle on avait rapporté des lisières de velours. D'autres fois, on a vendu de l'eau pour du Bourgogne, des rouleaux de bois pour des rubans, etc. (dans sa lettre 27 sur l'Amérique du nord, M. M. Chevalier a dénoncé plusieurs de ces fraudes). Le commerce du Levant, dont nous avions autrefois le monopole, a été perdu de cette manière : c'est l'Autriche, l'Angleterre, la Toscane, qui en ont profité. Depuis quelques années, nos rapports avec ce pays semblaient vouloir reprendre quelque activité : un coup funeste vient de

leur être porté. Une partie considérable de couvertures expédiées de Paris s'est trouvée être de si mauvaise qualité qu'on a été forcé de suspendre les envois qui restaient à faire ; en outre, l'expéditeur ayant refusé de reprendre les premières livraisons, l'acheteur égyptien, indigné, n'a pas voulu traiter avec d'autres négociants français, et s'est adressé à l'étranger pour ses autres commandes. — Ne ressort-il pas d'un semblable fait, qui n'est malheureusement pas isolé, la preuve que des inspections sévères exercées à la sortie de nos marchandises sont nécessaires? Ce ne sont pas les fabricants honnêtes qui se rendent coupables d'aussi honteuses spéculations, mais ils en ont souffert ; et si la honte doit rejaillir seulement sur les misérables pacotilleurs qui s'y sont livrés, le discrédit a atteint tout le monde ; les hommes probes ont été lésés dans leurs intérêts, et avec eux les nombreux ouvriers qu'ils emploient. Les mesures que nous croyons nécessaires n'auraient rien d'humiliant pour les honnêtes gens, et elles feraient peut-être reculer les fripons ; elles seraient d'ailleurs facilement mises à exécution. Dans l'état actuel, tous les colis destinés à l'exportation sont ou doivent être ouverts par la douane et dans l'intérêt du fisc ; l'examen auquel on se livre, étant fait avec plus de soin et d'attention, pourrait servir en même temps les intérêts bien plus précieux du commerce et de la fabrique nationale. — Nous ne proposons pas le rétablissement des anciens réglements sur les manufactures, qui, à plus d'un égard, étaient vexatoires, et au moins inutiles quand ils n'étaient pas nuisibles; mais nous pensons qu'il ne serait pas impossible d'établir en France ce qui existe dans un pays au moins aussi libre que le nôtre, en Amérique, où on a compris que la liberté de chacun ne pouvait pas aller jusqu'à faire du mal à tous. — La célèbre farine de Richemond est inspectée avant l'exportation ; le poids de chaque baril et la qualité de la farine sont constatés et imprimés sur le couvercle ; le tabac de Virginie est soumis à la même opération. Dans l'état de New-York, on inspecte les farines de blé et de maïs, le bœuf, le porc et le poisson salé, la potasse, l'huile de poisson, les planches, les douves, la graine de lin, le cuir, le tabac, le houblon, les esprits. — M. M. Chevalier, auquel nous empruntons les renseignements qui précèdent sur la marque et l'inspection des marchandises, en fournit encore beaucoup d'autres qu'il serait trop long de reproduire ici, et affirme que c'est à toutes ces précautions, auxquelles la jalousie des Américains pour tout ce qui regarde leurs droits et leurs libertés se plie fort bien, qu'est due la réputation dont jouissent les produits qui y sont soumis, et la faveur qu'ils trouvent sur tous les marchés. S'il était nécessaire d'établir par de nouveaux faits l'utilité de ces mesures, la liste des abus qui se sont introduits dans le commerce des denrées affranchies de l'inspection serait plus que suffisantes. Déjà, par exemple, les filateurs anglais et français se plaignent que les balles de coton (ce produit n'est pas soumis à la visite) sont frauduleusement mélangées, et que le dessus seulement est de belle qualité, tandis que l'intérieur ne renferme que des produits communs et mauvais. — Nous pensons avec l'auteur des *Lettres sur l'Amérique du nord* qu'il importe d'établir au plus tôt en France une surveillance semblable à celle qui existe dans ce pays pour les produits destinés à l'exportation ; nous demandons qu'elle soit générale, et s'étende à tous les produits sans exception : le plus tôt sera le mieux. AD. BLAISE (des Vosges).

MARCHANGY (LOUIS-ANTOINE de), magistrat et littérateur distingué, naquit à St-Saulge (Nièvre), vers 1775, et mourut à Paris en 1826. Dans les siècles passés, l'étude des lois s'alliait à merveille à la culture des lettres, et nous voyons presque toutes les hautes places de la magistrature occupée par des hommes qui nous ont laissé des preuves de leur amour des lettres et des sciences. Ce goût se continua pendant tout le XVIII[e] siècle, et s'arrêta, comme tant d'autres, à la révolution. La magistra-

ture aujourd'hui se renferme dans l'étude des lois, et ne fait plus d'excursions dans le domaine littéraire. M. de Marchangy est le dernier représentant de cette classe de magistrats lettrés qui vouaient au culte des Muses les loisirs que leur laissait Thémis. Thémis s'est brouillée avec les doctes sœurs, qui ont préféré à leur tour l'amitié de la politique. M. de Marchangy, doué d'une imagination facile et abondante, débuta dans la carrière littéraire comme on débutait au xviiie siècle. Il composa un poëme en 4 chants sur le bonheur, qui n'eut pas plus de succès que le poëme froid et lourd d'Helvétius sur le même sujet. Il n'avait, à cette époque, que 29 ans : le triste accueil fait à sa première production ne le découragea pas, et il conçut l'idée d'un ouvrage important, la *Gaule poétique* ou l'*Histoire de France considérée dans ses rapports avec la poésie, l'éloquence et les beaux-arts*. La première livraison, premier et deuxième volume, parut en 1813 ; la seconde, troisième et quatrième vol., fut publiée deux ans plus tard. Cet ouvrage attira l'attention et trouva dans la presse des éloges que l'examen consciencieux de la critique n'a pas entièrement sanctionnés, le premier feu de l'enthousiasme une fois passé. Ce succès, au reste, se conçoit facilement à l'époque à laquelle il fut obtenu, et, bien qu'il faille aujourd'hui, pour être juste, en retrancher quelque chose, on ne peut contester les qualités qui furent louées alors, et qui éclipsèrent les défauts aux yeux du public. Ces qualités séduisantes sont un style abondant, fleuri, d'un bon nombre, touchant au romantique et au pittoresque ; une narration limpide, d'une certaine dignité, et ne manquant pas d'élévation. Mais quelquefois ce style, écho affaibli du style d'un grand écrivain moderne que l'auteur s'est proposé pour modèle (M. de Châteaubriand), touche à la déclamation ; sa fécondité manque de sue, et il n'a pour se soutenir que l'enflure réthoricienne ; le récit devient fatigant par sa monotonie ; il manque de variété et de nouveauté. — M. de Marchangy commença sa carrière de magistrat à une triste époque, dans un temps de réaction. En 1815, il fut nommé substitut du procureur du roi, puis procureur du roi. Le talent qu'il montra dans ces fonctions lui valut bientôt la place d'avocat-général à la cour royale, et plus tard à la cour de cassation. M. de Marchangy eut le malheur de prêter son appui à des procès politiques que l'opinion publique a flétris. Ce fut lui qui porta la parole dans l'affaire des sergents de la Rochelle, et son zèle politique l'emporta au-delà des bornes qu'il savait si bien respecter dans sa vie privée. Comme M. Bellart, dont le commerce était également plein d'aménité et de douceur, il sacrifia aux passions politiques, il se laissa aveugler, et l'esprit de parti le fit dévier de ce caractère humain et facile que ses amis aimaient en lui. On ne se montra pas plus juste envers lui qu'il ne s'était montré juste envers les autres, et son nom fut associé à celui de M. Bellart, le fougueux procureur-général qui demanda la condamnation du maréchal Ney. — En 1823, M. Marchangy fut nommé député ; son admission fut chaudement contestée, et malgré la défense qu'il présenta lui-même, elle fut ajournée sur le motif qu'il ne payait plus le cens d'éligibilité. L'année suivante, il fut réélu par le même collége, et cette seconde réélection fut le sujet d'un même débat, et eut le même résultat que la première. Rebuté de ces contestations, M. de Marchangy renonça à une nouvelle lutte et se renferma dans l'exercice de sa profession et dans la culture des lettres. Malheureusement la mort vint le surprendre deux ans après au milieu de ces occupations, qu'il honorait par son talent. *Tristan le voyageur* ou la *France au* xve *siècle* parut l'année de sa mort, en 1826. Cet ouvrage, en six volumes, est le complément de la *Gaule poétique*, dont il a les défauts et les qualités. M. de Marchangy a laissé au barreau et dans les lettres un nom distingué : au barreau, il ne fut pas éloquent; dans les lettres, il n'eut ni originalité, ni enthousiasme, ni in-

vention. Il fut, dans ces deux professions, ce que les Romains nommaient *disert*.

JONCIÈRES.

MARCHE (OLIVIER DE LA), naquit en 1426, dans la terre de la Marche, au bailliage de Saint-Laurent, comté de Bourgogne. Orphelin de bonne heure, il fut conduit à la cour du duc Philippe et admis au nombre de ses pages. Louis XI, qu'il avait accusé d'avoir voulu enlever le comte de Charolais, exigea qu'on lui livrât Olivier pour le châtier à son plaisir, mais le duc de Bourgogne résista à cette sommation. La Marche fut armé chevalier peu de jours avant la bataille de Monthléry, où il se distingua, et il commanda une compagnie d'archers au siége de Beauvais. Le comte de Charolais, devenu duc de Bourgogne, le récompensa de ses services en le nommant bailli d'Amont et capitaine de ses gardes. A la bataille de Nancy, il fut fait prisonnier. A peine eut-il recouvré sa liberté qu'il vint trouver en Flandre la duchesse Marie, qui le nomma son maître-d'hôtel, charge qu'il continua d'exercer sous Philippe-le-Beau, au nom duquel il alla complimenter Charles VIII, sur son avénement au trône. La Marche mourut à Bruxelles, le premier février 1501, et fut enterré dans l'église de Saint-Jacques, sur Caudenberg. Sa devise, *tant a souffert*, peignait les agitations de sa vie. On a de lui : 1° des mémoires de 1435 à 1492, qui furent publiés pour la première fois par Denys Sauvage (Lyon 1562, in-fol.). La Marche écrit d'une manière lourde et embarrassée. Attaché à la haute domesticité des cours, il met avant tout l'étiquette des palais et décrit minutieusement les costumes, les banquets, les tournois et les fêtes. Mais sa sincérité est précieuse ; et, quoiqu'il manque d'élévation et d'étendue, il ne laisse pas de rapporter beaucoup de faits intéressants accomplis sous ses yeux. L'abbé Boullemier de Dijon préparait une nouvelle édition des mémoires de la Marche. Les autres ouvrages imprimés de cet auteur sont : 2° *le Chevalier délibéré* (Schiedam, 1483, in-4° ; Paris, Vérard, 1488, 1493, Trepperel, 1495, in-4° ; Lyon, Havard, sans date, in-4°). C'est une vie allégorique et en vers du duc Charles-le-Hardi, que l'on a attribuée mal à propos à Georges Chastellain (*v.*). Don Fernand de Acuña traduisit ce poème en espagnol (Anvers, 1553, in-4° ; Barcelonne, 1565 ; Salamanque, 1573 ; Madrid, 1590). Nous lisons dans les lettres manuscrites de G. Malinæus que l'empereur Charles-Quint est l'auteur du canevas de cette traduction (*ibid.*). Il y a une autre version espagnole du *Chevalier délibéré* par Jérôme de Urrea (Anvers, 1555 ; Médine, 1555 ; Barcelone, 1560, in-8°). 3° *Le Parement et le triomphe des dames d'honneur* (Paris, 1510, ibid., veuve Trepperel, sans date, in-8° ; Jean Petit et Michel Lenoir, sans date, in-8°) : cet ouvrage est écrit en vers et en prose. On y trouve, au XVe chapitre, l'histoire de Grisélidis, d'après Boccace. 4° *La Source d'honneur pour maintenir la corporelle élégance des dames en vigueur florissant et prix inestimable*, en rimes (Lyon, 1532, in-8°, fig.). 5° *Cy commence un excellent et très profitable livre pour toute créature humaine, appelé le Miroer de mort*, sans date (in-fol.). 6° *Traités et avis de quelques gentilshommes françois sur les duels et gages de bataille, assavoir d'Olivier de la Marche, Jean de Villiers, sire de l'Isle-Adam*, etc. (Paris, 1586, in-8°). 7° le *Débat de Cuidier et de Fortune* (Valenciennes, Jehan de Liége, vers 1500, petit in-4°). 8° L'auteur des *Advineaux amoureux* (Bruges, Colard Mansion, sans date, in-4°), dit, dans son prologue, avoir formé ce recueil à l'instigation du noble et gentil chevalier seigneur de la Marche, qui même lui fournit quelques-unes de ces demandes. Papillon (t. II, p. 20 de sa *Bibliothèque des auteurs de Bourgogne*) signale plusieurs ouvrages manuscrits qu'il attribue à Olivier de la Marche, entre autres le *Gallien restauré*, ce qui est évidemment une erreur. La bibliothèque de La Haie possède un mémoire inédit de G.-J. Gérard sur cet historien. Il devait faire partie du sixième volume des anciens mémoires de l'acadé-

mie de Bruxelles ; lequel n'a point paru.

DE REIFFENBERG.

MARCHE (La), ancienne province de France, un des trente-deux gouvernements militaires du royaume, formant aujourd'hui le département de la Creuse et une partie de celui de la Haute-Vienne, était bornée au nord par le Berri et le Bourbonnais, à l'est par l'Auvergne, au midi par le Limousin, à l'ouest par l'Angoumois et le Poitou. Elle se divisait en Haute et Basse-Marche. La première avait pour capitale Guéret, et la seconde Bellac. Elle comprenait une petite contrée appelée le *Combraille*, située à son extrémité orientale. La Marche fut ainsi nommée parce qu'elle était sur les confins du duché d'Aquitaine. Dans les *Commentaires* de César, dans l'*Itinéraire* d'Antonin, dans les cartes de Peutinger, elle est désignée par ces mots : *Fines Lemovicum*. Avant le milieu du xe siècle, elle faisait partie du Limousin ; selon l'auteur de l'*Art de vérifier les dates*, le duc d'Aquitaine Guillaume III, dit *Tête-d'Etoupe*, l'en détacha et l'érigea en comté, qu'il conféra à Boson Ier, surnommé *le Vieux*, petit-fils de Geoffroi, issu de Roger ; fait comte de Limoges et de Charroux par Charlemagne. Depuis cette époque, La Marche eut ses comtes particuliers ; quelquefois même la Haute et la Basse eurent chacune le leur. Le Combraille eut aussi les siens, qui relevaient directement des ducs d'Aquitaine ou des comtes d'Auvergne. — De la maison de Charroux, La Marche passa successivement par des alliances aux maisons de Montgommeri et de Lusignan. En 1309, Philippe-le-Bel la confisqua sur Gui de Lusignan, coupable de félonie, et quelque temps après il investit de ce duché Charles, son troisième fils. Ce prince l'échangea, en 1327, contre le comté de Clermont, qui appartenait à Louis de Bourbon, petit-fils de saint Louis. La Marche passa ensuite par mariages, d'abord dans la maison d'Armagnac, puis dans celle de Bourbon-Beaujeu, et enfin dans celle de Bourbon-Montpensier. Charles de Bourbon, connétable de France et comte de La Marche, prit les armes contre son prince et sa patrie, et François Ier confisqua ses biens en 1527, et en ordonna la réunion à perpétuité au domaine de la couronne. Depuis lors, le comté de La Marche a bien été donné en apanage à divers princes et princesses du sang ; mais il n'a plus été possédé en fief. — Le voyageur qui traverse cette contrée peut visiter la place où furent jadis les villes de Toulx et de Brède, dont il ne reste plus que des décombres. La première fut ruinée par les Barbares d'outre Rhin que l'empereur Constance appela, vers l'an 354, sur les provinces gauloises qui obéissaient encore à Magnence son rival, et d'où parvinrent à les chasser la prudence et la bravoure de Julien. La seconde fut détruite en 761, dans la guerre que Pépin-le-Bref fit à Waïfre, duc d'Aquitaine. Les restes croulants d'une multitude de châteaux fortifiés attestent encore, après plusieurs siècles, la puissance des seigneurs qui les firent bâtir, et l'objet auquel ils les destinaient. Mais en parcourant ces antiques ruines, on ne peut se défendre d'un sentiment pénible ; on s'afflige de penser que pour construire ces forts, il a fallu tourmenter des milliers de serfs dont le sort dépendait uniquement du caprice de leur maître, et qu'à la faveur de ces murailles d'extravagants despotes perpétuaient la guerre civile au sein de la France, et promenaient incessamment l'incendie et le ravage dans nos belles provinces. — Le pays de la Marche est entrecoupé de plusieurs chaînes de collines se dirigeant de l'est à l'ouest, et formant des rameaux des montagnes d'Auvergne. Il est arrosé par le Cher, la Tarde, les deux Creuses, la Gartempe et le Taurion, rivières non navigables. Le climat en est sain, quoique un peu froid ; l'air y est pur ; on y voit peu de brouillards, et les pluies n'y sont ordinairement pas fort abondantes. Le sol, de nature granitique, y est généralement peu fertile. Néanmoins, il est de meilleure qualité dans la Basse-Marche ; il produit du froment, du seigle, du sarra-

sin, de l'orge, de l'avoine, du millet et du vin peu estimé. Outre le vin et le froment, les autres espèces de récoltes sont communes à la Haute-Marche. Mais cette partie froide, couverte de montagnes pelées et sablonneuses; de bois; de landes, de bruyères, ne compense pas assez les travaux de culture et les frais d'exploitation. Les végétaux qui réussissent le mieux dans la Marche sont la pomme de terre, les raves et les navets. On y cultive la fève, mais en petite quantité. Dans certains cantons, les châtaignes sont d'un grand secours; mais les pâturages sont la source la plus solide du revenu. Le beurre y est de très bonne qualité, et forme un objet d'exportation assez considérable. On y engraisse des porcs, des moutons et des bœufs, qui sont recherchés par les provinces voisines. — Parmi les richesses minéralogiques de la Marche, sont une mine d'antimoine qui, était autrefois en exploitation, et plusieurs mines de houille dont une seule est exploitée. Près d'Évaux, coule une source d'eaux minérales salines, hydrosulfureuses et légèrement gazeuses, que les médecins qui en connaissent les effets mettent au rang des plus salutaires du royaume. — L'industrie n'a pas pris dans cette province le développement dont elle serait susceptible. Jusqu'à présent, tant de rivières et de ruisseaux sont demeurés inutiles, quand la rapidité de leurs cours, leurs chutes nombreuses, la nature de leurs eaux, présentent mille facilités pour le placement d'usines et de toutes sortes d'établissements. On ne trouve dans tout le pays que quelques tanneries, une verrerie, une papeterie et un certain nombre de métiers épars pour le tissage de la toile et des étoffes grossières. On fabrique à Aubusson des tapisseries pour tentures et meubles de toute espèce, tapis de pied raz et velouté, façon de Turquie, etc. Ces différents ouvrages sont également remarquables pour l'élégance et la variété des dessins et des formes, et pour l'éclat des couleurs que reçoit la laine. Outre le débit qui s'en fait en France, on en vend encore beaucoup à l'étranger, surtout dans le nord de l'Europe. Pour tout le reste, le commerce du pays est fort restreint; il est borné à peu près à celui des toiles, de grosses étoffes, des cuirs, des bestiaux et des chevaux. — La stérilité du sol et le défaut de toute sorte d'établissements industriels forcent les habitants du pays à s'expatrier annuellement, et à chercher ailleurs de quoi nourrir leurs familles et payer les impôts. Un grand nombre d'entre eux ont coutume d'aller dans différentes provinces exercer divers métiers, tels que ceux de maçon, paveur, charpentier, scieur de bois. Mais ils restent toujours attachés au lieu qui les a vus naître, et ils n'en sortent jamais sans l'intention et le désir d'y revenir. Les Marchois sont en général sobres, ménagers, laborieux, industrieux, compâtissants, disposés à s'entr'aider. Ils ont des mœurs simples et douces. Ils acquièrent dans leurs émigrations une politesse qu'on ne trouve guère parmi le peuple des provinces aussi éloignées de la capitale. Ils sont doués de bon sens et d'intelligence; ils réussissent très bien dans les divers genres d'industrie et d'études auxquels ils se livrent. — La Marche a vu naître plusieurs personnages distingués dans le gouvernement, dans la guerre, dans l'état ecclésiastique, dans la jurisprudence, dans les lettres et les arts. Les plus remarquables sont Pierre d'Aubusson, grand-maître de l'ordre de Saint-Jean-de-Jérusalem; le maréchal de Lafeuillade; Hugues IX, comte de la Marche, célèbre poète, troubadour du XIIe siècle; Varillas, historien qui n'est pas sans réputation.

Andrieux (de Limoges).

Marche d'armée. Qu'on ne s'attende pas à trouver ici une description qui puisse répondre à l'importance et à l'immensité du sujet que plus de soixante-dix auteurs ont traité *ex-professo*. A la suite du duc de Rohan, du prince Charles, de Feuquières, de Frédéric II, de Guibert; de Montecuculi, arrive Napoléon, à la fois le premier et le dernier d'entre eux; mais de la lecture de leurs traités ressort cette vérité, que l'art des marches est tout l'art de la guerre. Les novateurs qui ont ima-

giné le mot *stratégie*, qui ne signifie lui-même autre chose que l'art du général d'armée, ont caché sous un mot ambitieux et vague l'idée d'une science indémontrable, puisqu'elle se renferme dans les inspirations du génie et les opérations que commandent les circonstances. A défaut de règles à poser, les souvenirs de l'histoire nous restent. Il n'y a que des peuples à la fois méthodiques et conquérants pour qui les marches puissent être un art : tels furent les Romains et les Macédoniens. Mais il faudrait que le globe retournât à la barbarie pour recommencer sa civilisation, avant que de pareilles merveilles redevinssent possibles. Au reste, dans l'état des mœurs antiques, et pour des peuples sanguinaires et sombres, les expéditions lointaines et le vol de leurs aigles étaient bien plus faciles qu'elles ne nous le paraissent. Peut-on comparer à la simplicité de leurs armes, à la facilité de leur alimentation, à l'exiguité de leurs appareils, à l'obéissance d'esclaves à laquelle se résignaient leurs soldats à vie, le besoin de luxe de nos officiers, la lourdeur de notre artillerie, la surcharge de nos bagages, la pétulance mutine de nos soldats à terme, la multiplication de la cavalerie, la nécessité de bonnes routes, et le monstrueux épaississement de nos armées, encombrées de voitures et de femmes.

Gal BARDIN.

MARCHE (mus.). On appelle ainsi toute pièce de musique destinée à être exécutée pendant la *marche* d'une troupe militaire, d'un cortège, d'une procession, ou en général d'une réunion quelconque d'individus, soit pour régler le pas, diminuer la fatigue ou exciter divers sentiments, soit encore pour imprimer à cette marche un certain caractère de solennité. De là les différentes dénominations qui servent à qualifier chaque espèce de marche. Ainsi, nous avons des marches *militaires*, *religieuses*, *funèbres*, *triomphales*, etc. Elles sont, pour l'ordinaire, à deux reprises, avec un *alternatif* ou *trio*; quelquefois aussi, elles se composent d'un seul morceau qui se joue de suite; mais, dans ce cas, elles doivent être d'une assez longue étendue, et rappeler plusieurs fois le motif principal. Il y a deux sortes de marches militaires, la *marche* proprement dite, à quatre temps, et le *pas redoublé*, à deux temps. Ce dernier est d'un mouvement plus animé, et convient mieux au pas accéléré des troupes : il est aussi beaucoup plus usité que la *marche*, dont le mouvement grave et modéré imprime à la musique quelque chose de cérémonieux ou de solennel. La marche militaire à quatre temps ne s'emploie le plus souvent qu'aux revues, à la parade, on dans quelque autre circonstance analogue. — En composition musicale, *marche* est synonyme de *progression* (*v.* ce mot); et l'on dit indifféremment *marche mélodique*, *marche harmonique*, ou *progression mélodique*, et *progression harmonique*.

CH. BECHEM.

MARCHE DES ASTRES. (*v.* l'article ASTRONOMIE).

MARCHE dérive, d'après Ménage, de *mark*, mot allemand qui signifie *frontières*; de *merken*, d'après Vossius, signifiant *marquer*; d'autres encore le font venir du latin *margo*, et enfin il n'est point jusqu'au breton qui ne présente le mot *mars* comme étymologie de *marche*, qui en est la traduction fidèle. — *Marche*, dans son acception la plus générale, représente l'action de marcher; la distance parcourue prend également le nom de *marche*. — En marine, on appelle *marche* d'un vaisseau le degré de sa vitesse, qu'on évalue en lieues marines au moyen des nœuds qu'il file (*v.* LOOCH). Pour qu'un navire *marche* bien, il faut qu'il soit bien en tonture, que les lignes d'eau de son plan soient bien horizontalement placées quand il est à flot, que ses pesanteurs soient bien distribuées et sa mâture bien balancée, que sa construction soit calculée pour la *marche*, qu'il soit fin et que ses façons soient longues et bien évidées. On appelle ordre de *marche*, dans la stratégie navale, la position, l'arrangement assignés aux vaisseaux d'une escadre qui navigue, arrangement

toujours combiné de manière à ce qu'ils évitent facilement l'abordage. La *Tactique navale* de de Morogue reconnaît cinq ordres de *marches* différents. Ils ont lieu dans une armée qui croise ou qui fait route. I. Ordre de chasse : l'armée sur une des lignes du plus près. Cet ordre facilite quelques évolutions, parce qu'en serrant le vent ensemble l'armée se trouve promptement en bataille. II. L'armée sur la perpendiculaire du vent; ordre défectueux : on ne peut virer par la contre-marche. III. Ordre de retraite: l'armée rangée sur les deux lignes du plus près, le général au centre et sous le vent. IV. L'armée en trois divisions, chacune dans le troisième ordre, chaque commandant respectivement l'un à l'autre dans le troisième ordre. Cet ordre n'a presque jamais lieu. V. Ordre exactement le même dans le père Hoste et dans de Morogue : l'armée partagée en trois colonnes, chacune rangée sur la ligne du plus près dont elle tient l'amure. Les vaisseaux de tête de colonnes se relèvent réciproquement dans la perpendiculaire de la route cinglée. — Au figuré, *marche* se dit de la conduite, de la manière d'agir, de procéder de quelqu'un. Les gouvernements absolus ont une *marche* rétrograde ; la *marche* de cet homme a été louche dans cette affaire; la *marche* de l'esprit humain est difficile à saisir. — Au jeu d'échecs, au jeu de dames, on appelle *marche* le mouvement particulier auquel chaque pièce est soumise. — On appelle encore *marche* d'un poème, d'une pièce de théâtre, d'un ouvrage, le progrès continu de l'action, de l'intrigue, ou la progression suivie des idées. — Enfin, en architecture, on entend par *marche* la même chose que par le mot *degré* ; les *marches* de l'autel, du trône, de l'escalier, etc. ; le mot *degré*, tout en exprimant la même idée de partie d'un escalier qui oblige à faire un pas en montant, à poser le pied, n'en est pas moins plus relevé que celui-ci. Les *marches*, dans le dernier sens où nous les prenons ici, sont composées de deux parties : la surface horizontale, qu'on appelle *giron*, et la surface perpendiculaire, appelée *hauteur*. On compte en architecture une grande variété de *marches*, dont les plus connues sont : les *marches* d'angle carrées ou droites, chanfreinées, courbes, débardées, gironnées, inclinées, moulées, et enfin les *marches* rampantes. Ceux de nos lecteurs qui voudraient connaître le caractère particulier de chacune de ces sortes de *marches* peuvent recourir à un *Dictionnaire d'architecture*. U. B.

MARCHÉ. Convention qui intervient entre deux individus, dont l'un désire vendre un objet, une denrée, dont l'autre a besoin ; lieu où se concluent ces sortes de convention. Il y a le *marché aux chevaux*, *aux légumes*, *aux porcs*, etc. ; la bourse est le *marché* où se vendent et s'achètent les effets publics. Dans un sens plus étendu, on dit le *marché national* et le *marché étranger*, pour désigner les pays où les produits fabriqués doivent être livrés à la consommation. Nous allons entrer dans quelques détails sur ces différentes acceptions.

MARCHÉ (convention). Dans les cas ordinaires, la volonté seule des parties et le besoin qu'elles éprouvent de vendre et d'acheter font la règle des conditions du marché. La hausse et la baisse ont lieu suivant que la nécessité presse davantage le détenteur ou l'acquéreur. La quantité offerte, la qualité des denrées influent aussi sur les conditions du marché, mais elles rentrent dans la volonté des parties, puisque, suivant que les denrées sont abondantes ou rares, la position du vendeur et de l'acheteur est changée : dans le premier cas, les besoins pouvant être satisfaits facilement, le consommateur devient plus difficile sur la qualité et sur le prix ; si, au contraire, il y a rareté, il consent à augmenter son offre pour être sûr d'obtenir ce qu'il désire. Quant au vendeur, ses prétentions, maintenues d'abord par la concurrence, s'élèvent aussitôt que celle-ci vient à cesser. En tout état de choses, il importe donc, dans l'intérêt des consommateurs, qui forment toujours la masse quant à

l'objet mis en vente, que la quantité offerte soit abondante, et les approvisionnements assurés: c'est à quoi l'administration, qui représente les intérêts généraux, doit veiller sans cesse, sous peine de voir ceux-ci sacrifiés par quelques individus, dont le nombre, quel qu'il soit, forme toujours la minorité. Cette intervention du pouvoir doit s'exercer dans tous les cas et pour toute espèce de marchandises et de denrées, aussi bien pour les subsistances que pour les vêtements, pour le travail que pour les capitaux. Dans l'état actuel, il n'existe guère de police qu'en matière de grains; et les approvisionnements sont assurés au moyen d'une réserve rendue obligatoire; il ne nous semble pas que l'intervention dont nous reconnaissons la nécessité doive procéder ainsi. En thèse générale, les réglements sont plutôt nuisibles qu'utiles; mais ce qui est bien plus efficace, c'est une direction intelligente et forte, qui indique aux détenteurs de marchandises invendues les lieux où se trouvent des besoins non satisfaits; qui établisse la concurrence des vendeurs et des acheteurs sur de larges bases, en ayant le soin de placer les uns et les autres dans les conditions de la plus parfaite égalité possible; il ne faut pas plus que les marchands exploitent les consommateurs, que ceux-ci les premiers. L'action du gouvernement doit donc se borner à entretenir l'abondance en prévenant les coalitions et en écartant tous les obstacles qui pourraient empêcher les approvisionnements. — Les grandes variations dans les prix sont nuisibles à tous, aussi bien aux vendeurs qu'aux acheteurs: pour quelques-uns qu'elles enrichissent, elles en ruinent des milliers; les prévenir est un devoir qui peut être rempli plus facilement qu'on ne le suppose; la multiplication des voies de transport, la révision des lois de douanes, l'établissement de banques agricoles, immobilières, industrielles, etc., sont autant de moyens de faciliter la libre concurrence entre les vendeurs et les acheteurs, et d'établir l'équilibre dans les conditions du *marché*.

Marché (lieu public des ventes). Dans la plupart des villes, il se tient, à certains jours fixes, et suivant la population, une ou plusieurs fois par semaine, des marchés de légumes, de bestiaux, de fruits, etc., où les citadins vont renouveler les provisions du ménage, et où les villageois, en vendant leurs récoltes, achettent certaines denrées qui leur manquent, des élèves; des outils, etc. Outre ces marchés ordinaires, il se tient encore, à des époques plus éloignées, de grands marchés qui durent plusieurs jours, souvent même plusieurs semaines, et où se vendent, non seulement des comestibles, mais encore des étoffes, des meubles, et certaines marchandises spéciales produites par le pays. — Alors que le commerce ne pouvait s'exercer sans la permission des seigneurs, et sans que les marchands fussent exposés aux pillages des nobles barons; plus tard encore, lorsque la France, divisée en autant d'états différents qu'il y avait de provinces, ne permettait pas à ses enfants du Nord de goûter aux produits récoltés dans le Midi sans qu'ils eussent payé les mille *droits de traite* (v. Traite) intérieure dont ils étaient grevés, à cette époque, les grands marchés, aussi nommés *foires* (v. ce mot), étaient une institution protectrice du commerce; les nobles pillards suspendaient un instant le cours de leurs exactions, les barrières étaient levées, les marchands juifs, protestants et chrétiens, circulaient librement avec leurs ballots et leurs caisses, et étaient affranchis des taxes ordinaires (ce qui en faisait des *marchés francs*); alors les grands marchés étaient utiles pour tous, vendeurs et acheteurs, nobles et roturiers; la liberté qui y régnait faisait leur importance, et les populations accouraient de loin pour y assister. Il n'en est plus de même aujourd'hui dans les pays où, comme en France, en Angleterre, en Hollande, la liberté d'un jour est devenue celle de toute l'année; pour tous les produits de l'industrie, nos villes sont devenues des foires et des marchés perpétuels; elles y ont consacré des édifices

spéciaux, des galeries et des bazars. La Russie, l'Orient, quelques villes d'Allemagne, ont seules conservé des marchés considérables, parce que le commerce n'y a pas encore été régulièrement organisé. — Les principaux marchés de cette espèce, encore fréquentés aujourd'hui, sont, en Angleterre :

Bristol, en mars et sept.;
Exeter, décembre, pour le bétail et les chevaux;
Weyhill oct., pour les moutons;
Ipswich, août et sept., les agneaux et fromages;
Woodstock, oct., les fromages;
Horncastle, août, chevaux;
Howden, chevaux de chasse;
Falkirk, gros bétail et moutons;
Ballinasloe, *id.*, *id.*

En Allemagne :

Francfort-sur-le-Mein, en avril et sept., étoffes et marchandises diverses;
Francfort-sur-l'Oder, mars, juillet et novembre, *id.*, *id.*;
Leipzig, Pâques et St-Michel, pour la librairie, les étoffes et les marchandises diverses.

Ces trois marchés sont les plus importants, et méritent seuls d'être cités ici. En Italie, deux grands marchés seulement, *Sinigaglia*, dans les états du pape, et *Savone* en Sardaigne.

En Russie, aussi deux grands marchés; *Nijni-Novogorod* et *Kiachta*, dans la Mongolie.

En Orient, la *Mecque* et *Hurdwar*.

Les marchés d'Orient, de Russie et de Leipzig, réunissent le plus grand nombre d'étrangers : on en voit de toutes les parties du monde; les boutiques offrent des produits de mille sortes, la plupart inconnus chez nous, et qui ont été travaillés en Chine, en Arabie, dans l'Inde, en Turquie, en Égypte; des fourrures, des soies, des toiles, des cuirs, du thé, des bestiaux, des épices, des parfums, du sucre candi, de la rhubarbe, de la porcelaine, du tabac, des armes, des étoffes en jonc, en sparterie, en écorce, etc. — Le tableau des foires et marchés de France exigeant beaucoup de développements et une place que nous ne pouvons lui consacrer, nous engageons ceux de nos lecteurs qui en auraient besoin à se procurer, soit le livre spécial qui leur a été consacré, soit un excellent article fort détaillé qui se trouve dans la 61e livraison du *Dictionnaire du commerce*, traduit de l'anglais de Mac-Culloch, par les hommes les plus compétents et les mieux instruits sur toutes les affaires de commerce. — La ville de Paris renferme plusieurs marchés quotidiens fort considérables : il y en a de spéciaux pour les légumes, les fruits, le poisson, la volaille, les huîtres, etc.; un marché aux farines et aux grains de toute espèce, un marché aux vins à l'entrepôt; un marché aux toiles, aux draps, qui n'a lieu que deux fois la semaine. Les marchés à la viande situés dans Paris ne sont destinés qu'à la vente des viandes mortes; un seul, celui de la Halle-aux-Veaux, reçoit des bestiaux vivants, veaux, vaches et taureaux; mais les marchands bouchers de Paris peuvent seuls y acheter. Le gros et le petit bétail, bœufs et moutons, destinés à l'approvisionnement de Paris et de sa banlieue, sont amenés par les éleveurs sur les marchés de Sceaux et de Poissy, qui ont lieu toutes les semaines, le premier le lundi et le second le jeudi. A Paris, les marchés ont été presque tous construits aux frais de la ville, qui perçoit un droit de place dont le produit est fort important : tels sont les marchés St-Germain, St-Honoré, St-Joseph, Lenoir, St-Martin, les Innocents et plusieurs autres. Depuis quelques années, l'industrie particulière a ouvert, avec l'autorisation de la ville et sous la surveillance de la police, les marchés Poissonnière, St-Laurent, etc. Dans les villes de province, les marchés se sont tenus jusqu'ici sur la place publique, et il en est encore de même dans un grand nombre de localités; dans quelques autres, on commence à suivre l'exemple de Paris, et à construire des marchés couverts bien plus convenables, et qui n'ont pas l'inconvénient d'obstruer

la voie publique, et d'interrompre ou tout au moins d'entraver la circulation, ce qui est une cause fréquente d'accidents déplorables.

Marché intérieur, marché étranger. De toutes les connaissances indispensables à un véritable industriel, à un habile négociant, l'une des plus nécessaires est, sans contredit, la *connaissance du marché*. Qu'importerait, en effet, à ces deux hommes de posséder parfaitement tous les secrets de leur art, toutes les finesses de leur métier; à l'un, de connaître les meilleurs systèmes de machines, les procédés les plus perfectionnés; à l'autre, de savoir apprécier toutes les marchandises, d'en apercevoir tous les défauts cachés, d'en estimer toutes les qualités, s'ils ignorent l'un et l'autre sur quel point ils doivent diriger les produits que l'un a fabriqué, et que l'autre doit vendre? Ce qu'il leur faut à tous deux, c'est la science des débouchés, c'est la *connaissance du marché*, aussi bien celui de l'*intérieur* que celui de l'*étranger*. — Par ces mots : *état de la place*, *connaissance du marché*, on indique la somme des besoins qui existent, non pas tous les besoins, mais seulement ceux qui possèdent les moyens de se satisfaire; qui ont à donner en échange de ce qu'ils veulent des marchandises d'une autre espèce : or, argent, produits agricoles ou industriels. « On n'achette des produits qu'avec des produits, » a dit un économiste célèbre; l'exactitude de cet axiome est généralement reconnue, et c'est son application intelligente qui constitue toute la science que nos commerçants et nos manufacturiers doivent posséder : connaître la quantité et l'espèce de *produits* qui peuvent leur être donnés en échange des leurs, et façonner ceux-ci de manière à ce qu'ils plaisent aux individus à qui on veut les proposer en échange, telle doit être l'occupation constante des industriels et des négociants. Si nos fabricants de Lyon avaient mieux connu, en 1836, l'état du *marché* américain, ils n'auraient pas fait aux maisons de ce pays des crédits de 60,000,000 et plus; et si, en 1837, ils ont refusé certaines commandes, c'est qu'ils avaient acquis chèrement cette connaissance, et qu'avant de faire de nouvelles avances il voulaient, avec raison, rentrer dans les anciennes. — Tout le secret de quelques grandes fortunes commerciales est dans cette connaissance parfaite du marché, et dans la perception de ce qu'il sera à un certain jour donné; c'est tout le génie des spéculateurs. Ruines célèbres, enrichissements prodigieux, vous n'eûtes pas d'autre cause! — Ce qui donne aux commerçants anglais un avantage incontestable sur nous, c'est la connaissance des besoins des nations pour lesquelles ils travaillent concurremment avec nous, et le soin avec lequel ils s'attachent à les satisfaire; quelquefois, leur prudence les abandonne, comme dans leurs dernières opérations avec l'Amérique; mais, en général, ils ne s'en départent pas. Nous, au contraire, nous ne savons rien, et ne cherchons à rien savoir; nous nous occupons beaucoup des produits étrangers rivaux des nôtres, et nous négligeons d'approprier ceux-ci à la nature des besoins qu'ils pourraient satisfaire; nos provinces se livrent à mille industries qui n'ont de débouchés que dans les limites de l'arrondissement ou du département, et qui sont inconnues à 60 lieues, et même à 20 lieues de là. Ceci est pour le *marché intérieur*: que dirons-nous du *marché extérieur*? Nous avons des voyageurs par centaines dans les pays où ils sont inutiles; et là où ils pourraient recueillir de bonnes commissions, nous ouvrir d'importants débouchés, on n'en voit pas un seul; les Anglais ont des comptoirs, des agents bien payés, et qui connaissent toutes les habitudes du pays; quelques misérables pacotilleurs, dont nous avons raconté les funestes exploits au mot Marchandises de pacotille, représentent seuls le commerce français. Les consuls et ambassadeurs anglais s'enquièrent constamment des besoins des pays où ils sont envoyés, et adressent les résultats des

enquêtes auxquelles ils se livrent à leur gouvernement, qui s'empresse de le publier (c'est avec ces documents que Mac-Culloch a rédigé tous les excellents articles de géographie commerciale qui remplissent son *Dictionnaire*); en France, au contraire, la plupart des agents commerciaux sont étrangers au commerce, et ne connaissent que la diplomatie et le droit sur lesquels ils sont forcés de passer des examens; et comme s'il ne suffisait pas de les rendre ainsi impropres à rendre de véritables services, quand il se trouve parmi eux des hommes à connaissances positives qui envoient des mémoires sur le commerce et l'industrie étrangère, ceux-ci sont enfouis dans les cartons du ministère; les privilégiés seuls reçoivent une publicité dans le *Recueil des Avis divers*, distribué à 500 personnes environ. — La science si importante des débouchés, tant recommandée par J.-B. Say, est, comme on le voit, presque complètement méconnue chez nous. C'est aux professeurs qui enseignent dans les chaires, aux économistes qui parlent dans les journaux et dans les livres, d'en faire comprendre l'importance à nos négociants et à nos industriels; c'est à l'administration à leur faciliter cette étude, en mettant à leur disposition tous les documents qu'elle possède, et en augmentant le nombre de ceux-ci par des instructions positives adressées à ses agents; les manuscrits de Colbert leur fourniront à cet égard d'excellents exemples à suivre. — Un autre devoir du gouvernement, c'est d'améliorer l'état du *marché intérieur*, en mettant un grand nombre de nos concitoyens qui n'ont que des *besoins* à même de se créer des *revenus* pour les satisfaire : c'est le plus grand service qu'il puisse rendre au pays tout entier.

Marché des effets publics. Toutes les opérations de bourse, connues sous le nom de *marché ferme*, *marché à primes*, etc., ayant été décrites au mot Bourse, je me bornerai à y renvoyer le lecteur. Ad. Blaise (des Vosges).

Marché (architecture). En Grèce, le marché ou l'*agora* était placé au centre de la ville quand elle n'en possédait qu'un, dans les divers quartiers, quand elle en avait plusieurs, près du port dans les villes maritimes. Sa forme était carrée; on l'entourait de portiques doubles, couverts en terrasses et faisant galerie. Dans le centre, il y avait des autels, des statues, des tombeaux. Pausanias cite des marchés de petites villes ainsi décorés. Athènes en possédait deux principaux. — Le marché ou *forum* des Romains formait un carré oblong dont la largeur était égale aux deux tiers de la longueur. D'après Vitruve, il était environné de deux étages de galeries superposées; on trouvait aux environs les basiliques et l'*ærarium* de la curie et des prisons. Il y avait à Rome 17 *forum*, 14 destinés au commerce, *fora venalia*, et 3 à la justice, *fora civilia* ou *judiciaria*. Le plus grand et le plus célèbre, le *forum romanum* ou *vetus*, occupait l'emplacement connu aujourd'hui sous le nom de *Campo-Vaccino*. Tarquin-l'Ancien l'entoura de portiques; il fut plus tard orné de temples, de basiliques, de curies. On y tenait les comices; on y voyait la tribune aux harangues. Jules-César, Auguste, Domitien, Nerva, Alexandre-Sévère, Trajan, Antonin, réparèrent les anciens *forum* ou en construisirent de nouveaux. Il y en eut pour les bestiaux, *forum boarium*, pour la table, *forum cupidinis*, pour les légumes, *forum olitorium*, pour le poisson, *forum piscarium*, pour le blé et le pain, *forum pistorium*, pour les porcs, *forum suarium*. — Dans les villes modernes, la grande place de Sienne est ce qu'on connait de plus propre à donner des idées des marchés antiques; elle a 1056 pieds de tour. On cite encore les marchés de Florence, de Bergame, de Bologne, de Turin, d'Arezzo et de Rimini. Il serait facile de montrer dans plus d'une ville de France, et même à Paris, dans ce qu'on appelle *les piliers des halles*, des traces de l'ancienne manière des marchés publics. Cependant, depuis fort long-temps, le marché, en tant qu'on le distingue des halles ou magasins de marchandises en

gros, s'est trouvé réduit à un emplacement en plein air où l'on expose en vente, les denrées et comestibles. Cette espèce de marché dans les petites villes, occupe la place publique, et ordinairement celle de l'hôtel de la ville ou de la cathédrale. Les marchés sont plus multipliés dans les villes plus populeuses. Telles étaient à Paris, jusqu'au temps de l'empire, la condition et la position de tous les marchés, lorsqu'on songea à y construire des marchés couverts et spacieux. Le plus vaste, le plus solide, le plus commode, est le marché Saint-Germain, parallélogramme rectangle de 46 toises de largeur sur 73 de profondeur. Sa cour, avec une fontaine au milieu, a 30 toises de long sur 22 de large. Vient ensuite le marché Saint-Martin, parallélogramme de 50 toises sur 30, avec deux corps de portiques et une fontaine jaillissante, décorée d'un groupe d'enfants en bronze. Pour pourvoir de nouveaux marchés les grands quartiers de Paris, on a profité des emplacements d'églises démolies. Le marché à la volaille, tenu jadis en plein air, s'abrite dans une halle construite sur le terrain de l'église des Grands-Augustins. Il en est de même des marchés de la place Maubert et des Blancs-Manteaux, bâtis sur les ruines des couvents des Carmes et des Filles-Saint-Gervais. Paris peut actuellement se vanter d'être la seule ville qui jouisse d'un système bien entendu de marchés publics.

D'après tout ce qui précède, on voit que *marché* signifie non seulement le lieu public où l'on vend les choses nécessaires pour la subsistance et les besoins de la vie, mais encore la réunion de ceux qui vendent ou achètent dans le marché; la vente de ce qui s'y débite, ce qu'on y achette, ce qu'on en rapporte, toute convention verbale ou écrite renfermant les conditions d'une vente: le *marché* au blé, aux chevaux; le *marché* tient le jeudi; le *marché* a été bon; les cuisinières gagnent toujours sur leur *marché*; ils ont rompu le *marché* qu'ils avaient signé. Le *marché franc* est celui où l'on ne paie pas de droit pour vendre. — *Aller, courir sur le marché d'un autre*, c'est enchérir sur ses offres, ou, figurément, faire des démarches pour obtenir un avantage qu'il sollicite. *Boire le vin du marché*, c'est le ratifier en buvant ensemble. *Mettre à quelqu'un le marché à la main*, c'est lui témoigner par une indifférence vraie ou fausse qu'on lui donne le choix de tenir ou de rompre un engagement. Bon, grand, meilleur *marché*, c'est un prix peu élevé, inférieur à un autre: j'ai eu cela à bon *marché*. Un *marché d'or* est un marché fort avantageux ou qu'on suppose tel. *Les bons marchés ruinent*, dit un vieux proverbe. En sortir à bon *marché*, se tirer d'un danger plus heureusement qu'on ne pensait; une réputation à bon *marché*, c'est-à-dire à peu de frais, sans beaucoup de peine; faire bon *marché* de sa vie, c'est la hasarder; avoir bon *marché* d'un adversaire, c'est obtenir facilement sur lui l'avantage. E. G.

MARCHEPIED (*scabellum, scamnum*), petit meuble qu'on met sous les pieds lorsqu'on est assis, ou dont on se sert quand on est debout, pour atteindre à un objet élevé, comme à un des hauts rayons d'une bibliothèque par exemple. Le *marchepied* fut jadis un attribut de la dignité royale et particulièrement des grandes divinités du paganisme. La terre était le *marchepied* du Jéhovah des Juifs: *scabellum pedum tuorum*. Le célèbre Phidias eut soin de placer sous les pieds du Jupiter dont il orna le temple d'Olympie un *marchepied* d'or et d'ivoire, comme le reste du colosse. Ce *marchepied* somptueux, nommé *thranion* par les Athéniens, avait plus de deux pieds de hauteur. Il était supporté par quatre lions d'or, et l'épaisseur du plateau était enrichi de petits bas-reliefs représentant les combats de Thésée contre les Amazones. De nos jours, le *marchepied* est encore un accessoire des trônes sur lesquels la majesté royale siège dans les jours d'apparat; mais, nous l'avons dit, c'est aussi un meuble usuel sur lequel l'industriel s'applique à reproduire les ornements

dont l'antiquité nous a transmis le modèle. Ainsi, les *marchepieds* de nos salons sont ornés de pattes d'animaux, de sphinx, de griffons et d'objets semblables. — On donne aussi le nom de *marchepieds* à de petits degrés en forme d'estrade, qu'on pratique dans les chœurs des églises, sous les stalles, dans un grand nombre d'ouvrages de menuiserie, et à cette espèce de degrés à charnière brisée qui servent à monter dans une voiture. — Ce mot s'emploie encore figurément, et se dit d'un moyen de parvenir à un poste plus élevé; la tribune parlementaire sert au député ambitieux de *marchepied* pour arriver au pouvoir. — Enfin, en jurisprudence, on appelle de ce nom la servitude établie pour l'utilité publique ou communale, et qui consiste dans le passage qui doit être laissé à l'usage du public, le long des rivières navigables ou flottables. Isidore Gaubac.

MARCHES, dénomination par laquelle on désignait jadis les territoires situés le long des frontières des états. Elle paraît dériver ou du vieux mot allemand *mark*, qui a la même signification, ou de *marca*, *marchia*, termes de la basse latinité, que l'on rend par *limite*, *frontière*. De ce dernier venaient sans doute aussi les noms de *marchani* ou *marchiones*, appliqués aux habitants des frontières et aux soldats qui les protégeaient. Le seigneur qui commandait la *marche* avait le titre de *marcheus*, d'où est dérivé celui de *marquis*, qu'on écrivit d'abord *marchis*. De temporaire, cette qualification devint bientôt héréditaire, à l'époque où tout le devenait. Dans la suite, le titre de marquis fut tout-à-fait détourné de son acception première, comme tant d'autres mots, et les marquis de l'ancien régime ne se doutaient probablement pas du noble et pénible emploi de leurs valeureux prédécesseurs. Le *marcheus* avait en Allemagne le titre de *markgraf*, comte de la *marche*, que nous avons francisé en *margrave*; et dans cette contrée le mot *mark*, pris dans son acception la plus étendue, embrassait les provinces de l'empire mises en état de défense contre les attaques des Wendes, des Hongrois et autres ennemis. C'est ainsi qu'il y avait la Kurmark ou *marche* électorale ou de Brandenburg, qui se divisait en moyenne *marche*, vieille *marche*, nouvelle *marche*, *marche* antérieure ou *marche* de l'Uker. Elle a formé le noyau des possessions de la *maison* de Prusse, et est répartie aujourd'hui entre la province de Brandenburg et celle de Saxe, au centre du royaume. En Italie, plusieurs contrées avaient autrefois le titre de *marche*, telles que la *marche Trévisane* dans l'état de Venise, la *marche* d'Ancône et celle de Fermo dans les états de l'église. Des trois *marches* de France, l'une était une province assez étendue avec le titre de comté (*v.*). Pour les unes comme pour les autres, le nom est une conséquence toute simple de leur position. O. Mac Carthy.

MARCIEN, né vers l'année 391, descendait d'une famille obscure de Thrace, et les commencements de sa destinée semblaient devoir l'entourer de peu d'illustration. Comme nombre d'empereurs romains, il débuta dans la carrière militaire en qualité de simple soldat. On rapporte que lorsqu'il partit pour s'enrôler, il rencontra dans son chemin le corps d'un homme qui venait d'être assassiné, et s'en approcha, soit pour l'examiner seulement, soit pour voir s'il pouvait encore être rappelé à la vie : aperçu, arrêté, et conduit en prison, il allait périr comme auteur du meurtre, quand le véritable coupable fut pris et reconnu. Marcien, après cet incident, se dirigea vers la milice dans laquelle il voulait s'enrôler, et de grade en grade il parvint à la dignité de tribun. A la mort de ce Théodose II dont le déshonneur rejaillissait sur l'empire d'Orient, Pulchérie, sa sœur, venait de saisir les rênes du gouvernement. Mais, peu confiante dans ses propres forces, elle voulut prendre un époux dont le courage, les vertus, le caractère magnanime, l'attachement à la religion catholique, lui assurassent un concours puissant dans la tâche pénible qu'elle s'imposait. Elle choisit Marcien, alors

âgé de 58 ans : « Marcien, lui dit-elle, je connais votre vertu et je veux la couronner; mais faites-moi le serment que si je vous honore du titre de mon époux, vous respecterez le vœu que j'ai fait de conserver ma virginité jusqu'au tombeau. » Marcien ayant prononcé ce serment, qu'il ne transgressa jamais, fut couronné empereur le 24 août, et ses premiers actes montrèrent que Pulchérie n'avait pas trop présumé de celui qu'elle élevait au trône. Marcien commença par assurer le triomphe de l'orthodoxie et par écraser les hérétiques, mais cela sans cette violence, sans ces rigueurs par lesquelles les princes, en matière de religion surtout, croient toujours rétablir l'équilibre qu'elles n'assurent qu'un moment. Les abus introduits sous Théodose II, tant à la cour que dans l'administration de la justice et dans les camps, furent réformés par Marcien, et, afin de mieux assurer le succès des mesures qu'il prit à cet effet, il s'entoura de ministres dont la probité, la fidélité, lui garantissaient la coopération au rétablissement de l'ordre. Les mouvements du terrible roi des Huns, de cet Attila, devant lequel tremblaient tous les monarques, inquiétèrent un moment l'empereur, mais ne l'intimidèrent point. Sommé par le *fléau de Dieu* de lui payer le tribut annuel auquel l'avait accoutumé Théodose, il lui fit cette réponse toute romaine : « Je n'ai de l'or que pour mes amis, et je garde le fer pour mes ennemis. » En 452, Marcien se transporta lui-même au concile général de Chalcédoine, et y sanctionna les décrets qui anathématisaient l'hérésie d'Eutychès et le conciliabule d'Éphèse. Vers le même temps, ses généraux battaient les Barbares, et lui-même mettait en déroute une horde de Huns qui ravageaient la Pannonie. Attila, furieux, s'apprêtant à marcher contre lui, fut frappé de mort subite. Marcien, qui venait de perdre Pulchérie, s'occupa ensuite à diminuer les impôts, récompenser la vertu et punir le vice, ce qui fit appeler son règne l'*âge d'or de l'empire*. Mais la dernière année (456) en fut peu heureuse ; la famine, les maladies, affligèrent ses états, aux quels il prodigua tous les soulagements possibles. Il se préparait à marcher contre Genséric, lorsqu'il fut atteint d'une maladie dont il expira au bout de cinq mois, le 26 janvier 457, âgé de 65 ans. Sa mort fut une immense perte pour ses peuples, qui portaient la plus vive affection à cet excellent prince. L'histoire a jugé favorablement le pauvre soldat parvenu au trône par ses vertus, et elle l'a placé au nombre des plus grands princes qui aient possédé l'empire d'Orient. Les pères de l'église grecque ne l'ont pas moins bien traité, car, en reconnaissance de sa piété et de ses éminentes vertus, ils l'ont placé au nombre des saints.

U. Barrière.

MARCOMANS (*Marcomani*), peuple de la Germanie, qui s'établit anciennement entre deux branches des monts hercyniens, dans le pays que nous appelons de nos jours Bohême et Moravie. Leurs terres, traversées dans toute leur longueur par l'Albis, étaient bornées à l'est par les Quades, et au sud par les Hermundures. Plus d'une fois l'Italie se vit dévastée sous les empereurs romains par leurs hordes intrépides ; Antoine et Trajan les subjuguèrent enfin sans retour. — Ce nom est composé de deux mots de la langue tudesque, *marck*, qui veut dire *marche*, et *man*, qui signifie *homme* : le nom de *marcomans* désignait donc des hommes de différentes marches, de différents pays. Is. Gaujac.

MARCO-POLO. Il y a déjà 600 ans passés qu'un jeune Vénitien, accompagné de son père, qui ne croyait point déroger à sa noblesse en se livrant au commerce, et d'un de ses oncles, partit pour l'Orient, et, dans sa course vagabonde, explora pendant 24 années (de 1271 à 1295) des contrées encore inconnues à l'Europe, et dans plusieurs desquelles jamais Européen n'a mis le pied depuis lui. C'était Marco-Polo, que nous devrions appeler *Marc-Paul*. Rien de plus propre à exciter la curiosité que ses voyages, rien de plus digne en même temps de la reconnaissance de la postérité, car ils ont

immensément contribué aux progrès du commerce et de la navigation. Nous voudrions pouvoir suivre le voyageur vénitien dans son vaste itinéraire, nous arrêter avec lui dans les villes, dans les villages, encore debout, de cent peuples divers; traverser à ses côtés les sables et les spacieuses solitudes des déserts; initier enfin le lecteur à ses dangers et à ses fatigues plus qu'humaines : mais l'espace nous manquerait si nous entreprenions de donner l'idée la plus superficielle de cette course de 24 années, dans laquelle un Européen visita tour à tour la Tartarie, la Chine, Madagascar, parcourut l'archipel indien, et séjourna successivement dans plusieurs contrées de l'Orient, de la Perse, de l'Asie-Mineure, etc. Nous aimons mieux renvoyer, pour ce premier voyage important qu'ait vu le moyen âge, à la traduction qui en a été faite en français au XIVe siècle, et qui a été publiée de nos jours dans le recueil des *Voyages et mémoires de la société de géographie*. Rentré dans sa patrie avec sa famille en 1295, Marco-Polo reçut, pendant une guerre contre les Génois, le commandement d'une galère qui faisait partie de la flotte vénitienne. Il fut blessé et fait prisonnier dans cette campagne. C'est pour charmer les loisirs d'une captivité qui ne cessa qu'après de longues sollicitations de sa famille, que le voyageur dicta ses souvenirs à un compagnon d'infortune. Peut-être, sans cette circonstance, une si précieuse relation n'eût-elle jamais été écrite, et il ne fût demeuré des longues explorations de Marco-Polo qu'une rumeur passagère que la tradition ne nous aurait même pas apportée. De retour à Venise, Marco-Polo s'y maria et mourut en 1324. Son nom ne devait pas mourir avec lui; les copies de sa relation avaient circulé, et, reproduites partout, elles avaient été lues par le XIVe siècle avec une avidité curieuse, en même temps qu'avec une grande incrédulité. Nos aïeux avaient cependant tort de douter de la bonne foi du véridique voyageur : les noms de bien des lieux visités par lui, et qui leur étaient inconnus, sont encore les mêmes ou à peu près; et les relations des voyageurs qui de nos jours ont parcouru les diverses contrées où s'est reposé le Vénitien du moyen âge concordent, après 600 ans, avec les récits que nous avons de lui. — L'incrédulité avec laquelle le moyen âge paya le premier explorateur dont il puisse se glorifier hautement ne nous est donc point permise. AM. DE ST-MAURIS.

MARCOTTE, branche d'arbre, d'arbuste, de plante vivace, qui, par son contact prolongé avec une terre humide, se garnit de racines, et devient ainsi un sujet indépendant de celui qui l'a produit. — Les céréales, et même la plupart des graminées soumises à l'action de la herse et du rouleau par un temps humide, se tassent et se multiplient par une sorte de *marcottage*. Le marcottage, qui a toujours pour objet de déterminer, au moyen de l'humidité, de la chaleur, d'une terre préparée, des incisions, des ligatures, etc., les rameaux marcottés à pousser des racines et à former de nouveaux individus doués de toutes les qualités de leurs souches (Thouin), se pratique de différentes manières. Mais, depuis le simple buttage et la multiplication par *provins* jusqu'au marcottage par *incision* ou *ligature*, les conditions importantes sont la richesse de la terre qui entoure la branche et l'humidité. P. GAUBERT.

MARCULFE, moine français qui vivait vers la fin du VIIe siècle, fit, à l'âge de 70 ans, par ordre de Landri, évêque de Paris, un recueil des formules des actes les plus ordinaires : l'utilité de cet ouvrage compense bien la barbarie du style de l'auteur, qui, d'ailleurs, ne pouvait pas mieux faire que ses contemporains. — Cet ouvrage est divisé en deux livres, dont le premier contient les chartes royales, *Præceptiones regales*, et le second les actes des particuliers, *Chartæ pagenses* : ces documents sont indispensables pour arriver à une connaissance exacte des antiquités ecclésiastiques et de l'histoire des rois de France de la première race. — Marculfe ne se borna pas à recueillir les formules existantes; il en indiqua lui-même plusieurs, appli-

cables à différents cas non prévus par les praticiens. — Cette collection a été publiée en 1613 par Jérôme Bignon, avec des remarques pleines d'érudition, explicatives du texte de Marculfe. Pour compléter son travail, Bignon y joignit d'anciennes formules d'un auteur anonyme, qu'il éclaircit aussi. Baluze en donna une nouvelle édition dans le *Recueil des capitulaires des rois de France*, qu'il publia en 1677, en 2 vol. : cette seconde édition est la meilleure et la plus complète. AZARIO.

MARDI (du latin *dies martis*). Les astronomes pensent que Mars présidait à la première lune de ce jour, et de là son nom. Le mardi est le second jour ouvrable de la semaine ; et, d'après le Bréviaire, la troisième férie. — Le *mardi gras* est, de tous les mardis, le plus joyeux sans contredit, le plus fêté, et nous devons même ajouter le plus universellement fêté ; jour de débauches, de folles orgies, de joies délirantes, qui est devenu dans notre belle ville de Paris, si policée, si maniérée, la Saturnale des Saturnales, et qui ne laisse plus rien à désirer aux Bacchanales, aux fêtes de la Bonne Déesse, et à tant d'immorales représentations publiques des anciens. Au reste, l'article CARNAVAL vous dira mieux que nous ne pourrions le faire ce que c'est que le *mardi gras*. U. B.

MARDOCHÉE (*v.* ESTHER).

MARÉCHAL-FERRANT, MARÉCHALERIE. Les professions qui nous semblent le plus vulgaires, le moins dignes d'attention, sont quelquefois celles qui demandent le plus d'études spéciales, consciencieuses, importantes même. Témoin le maréchal-ferrant. Quel fashionable, peu au fait des principes de l'hippiatrique, n'aura point confondu avec l'ouvrier qui travaille machinalement le fer cet homme debout devant une boutique assez semblable à celle d'un forgeron, brûlant avec un fer rouge la corne du pied d'un cheval qu'un de ses aides retient dans ses deux mains, puis clouant sur cette corne, ainsi torréfiée, et qui exhale au loin une odeur nauséabonde, quelques pouces de fer taillé presqu'en demi-lune ? et cependant, nous le répétons, le maréchal-ferrant est bien au-dessus de tous les ouvriers avec lesquels on est tenté de le confondre. De sa tâche, en apparence si aisée et si peu noble, dépendent la marche des chevaux, la bonne conformation de leurs pieds, et même leur santé. Le maréchal-ferrant n'est pas seulement un ouvrier se servant mécaniquement, 1° d'un instrument tranchant, appelé *boutoir*, pour égaliser et rafraîchir la corne avant de poser le fer ; 2° d'une lame de fer ou d'acier nommée *rogne-pied*, pour enlever, et la corne qui déborde le fer autour du sabot, après qu'il a été posé, et la partie la plus dure du bord inférieur de la muraille ; 3° de *triquoises* ou tenailles servant à couper les pointes de clous ressortant en dehors du sabot ; 4° d'un poinçon à quatre faces, ayant nom *repoussoir*, pour chasser les clous hors de leurs trous ; 5° enfin, d'une râpe ou lime, pour unir la corne et les rivets. Si le maréchal-ferrant n'avait d'autres titres à une mention honorable que l'habitude acquise de bien manier ces quelques instruments, et de forger et clouer des *fers* à un cheval, nous aurions laissé dans l'oubli sa profession, quelque utile qu'elle soit, car elle serait demeurée au nombre de ces connaissances qui sont tellement usuelles qu'il y aurait trop de bénévolence à leur consacrer quelques lignes de notre répertoire. Le maréchal-ferrant doit connaître non seulement la structure anatomique du cheval, les principes de médecine vétérinaire, qui, en quelques endroits, le font appeler maréchal-vétérinaire, mais encore, il doit apporter à l'art de la ferrure une attention ; des perfectionnements, dont les hommes ignorants en pareille matière sont loin d'apprécier les difficultés. Nous ne décrirons point ici les précautions nombreuses à prendre par le maréchal ou par ses aides pour se rendre maître du pied de l'animal, et pour le placer d'une manière favorable à l'opération qu'il va subir ; pour se servir com-

me il faut des *rogne-pieds*, *triquoises*, etc.; pour éviter de blesser avec le *boutoir*, soit le cheval, soit celui qui le tient; pour empêcher que la corne éclate; pour reconnaître si un clou se coude ou atteint le vif, ce qui compromettrait également le pied du cheval, etc., etc. Les principes les plus importants de la maréchalerie consistent surtout à conserver au pied sa forme naturelle, trop souvent altérée par des ferrures défectueuses, et par l'habitude qu'ont quelques maréchaux de le ruiner en abattant la corne à tort et à travers à chaque ferrement, sous le prétexte de donner meilleure forme au pied. Faire le fer pour le pied et non le pied pour le fer, voilà le point de départ qui exige pour lui non seulement le plus de pratique, mais encore le plus d'étude consciencieuse, de travail assidu, d'observation. Donner à chaque forme de pied le mode de ferrure qui lui est propre; reconnaître celle qui convient aux chevaux *pinçarts*, c.-à-d. qui appuient sur la pince ou sur la pointe du pied; à ceux qui se coupent en marchant; à ceux qui *forgent*, c.-à-d. qui, en marchant, attrapent avec la pince des pieds de derrière les extrémités de leurs fers de devant; aux pieds plats, combles, encastelés; aux talons bas et faibles, aux chevaux à corne mince ou éclatée, aux chevaux de labour, de charrette, de carrosse, de selle, etc., etc., tels sont les principes qui dominent l'art du maréchal. Nous n'en finirions point si nous voulions détailler toutes les indications particulières qui peuvent se présenter dans la pratique, et qu'un véritable artiste en maréchalerie peut seul apercevoir, et prendre pour règles de sa conduite. La conclusion naturelle de tout ce qui précède est que l'art du maréchal-ferrant se présente assez compliqué, assez difficile pour que nous sachions quelque gré à ceux qui l'exercent bien, et que les personnes qui ont des chevaux ne sauraient mettre trop de sollicitude à trouver un bon maréchal-ferrant. Nous ne considérerons pas maintenant le maréchal comme *vétérinaire*, titre auquel il a bien d'autres droits à notre reconnaissance. On verra à ce mot ce qu'il importe de savoir à cet égard. — Le moyen âge, cette époque de notre histoire où la moitié de l'existence humaine se passait à cheval, faisait un si grand cas de cette profession qu'il s'en servit pour désigner les plus hautes dignités sociales. O.-L. T.

Maréchal (Art milit.). Il n'y a pas de mot sur l'étymologie duquel il se soit débité des assertions plus contradictoires : faut-il, pour le prouver, remonter jusqu'à Pausanias, qui, dans ses *Phociques*, donne à entendre qu'il est celtique? faut-il s'en rapporter au rêveur Turnèbe, qui le croit latin? faut-il, pour le démontrer teuton, citer Daniel, Furetière, Grassi, Matthieu Paris, Court de Gebelin? Ce qu'il y a d'indubitable, c'est que, dans la composition du mot, il entre de vieux débris des idiomes du Nord, qui signifiaient *cheval* et *cavale*. Un maréchal était indubitablement un employé près des chevaux, un chef de cavaliers, dans un temps où tout ce qui était cavalier était noble et homme de guerre. Il n'est donc pas surprenant que, sous une de ces acceptions, la qualification soit restée celle d'un artisan, et que, sous une autre, elle soit devenue le titre d'une dignité des plus relevées. On lit dans la loi salique : « Que celui qui se permettra d'occire un maréchal qui a sous ses ordres douze chevaux (*duodecim caballos*), c.-à-d. douze hommes de cheval, soit condamné à payer onze sols. » Il est indubitable que ce n'est pas en faveur des maréchaux-ferrants qu'une pareille disposition a été promulguée; il est clair qu'elle avait eu vue des personnages de marque. Ainsi, il ne faut pas redire avec Dulaure que le maréchal de France était, dans l'origine, un ouvrier forgeron ou un myre (médecin) de chevaux, mais se persuader que, dans la dénomination de professions qui n'étaient pas sans rapport entre elles, il existait des différences d'orthographe qui se sont effacées quand le latin barbare s'est emparé de la locution saxonne, et plus encore quand le terme est devenu français

au xe siècle. Ce n'est que depuis là qu'il doit nous intéresser, et que des recherches suivies peuvent en éclaircir le sens. L'appellation qui nous occupe était générique, et non professionnelle : de là le besoin d'une épithète ou d'un génitif, pour caractériser sa signification. Un roi, un prince, un seigneur féodal, avaient pour chef de leur garde, de leur cavalerie, de leurs écuries, un maréchal qui était l'aide ou le second de leur connétable, comme le connétable avait été antrefois l'aide ou le second du sénéchal. En temps de guerre, le connétable est un général d'armée, dont le maréchal est l'aide-de-camp ou le chef d'état-major. Ce maréchal, ne bornant plus ses fonctions à celles de domestique palatin ou du palais, mais exerçant une charge d'officier-général, dut à cette circonstance le titre de *maréchal-de-camp*, ou de *champ* (campi ductor). Les vassaux, souvent en guerre avec leur roi, avaient aussi leur maréchal, leur *campi ductor*, comme le comte de Champagne avait le sien en 1179 : voilà pourquoi le maréchal qui appartenait à la couronne fut distingué des autres par la qualification de *marescallius Franciæ*, marescallus regis. Ainsi, au temps où une armée royale, proprement dite, se composa de quelques mille hommes, le maréchal de France est l'aide-de-camp du chevetain qui a la gendarmerie sous ses ordres. Dès l'an 783, le connétable de Charlemagne avait pour adjoints deux maréchaux. Philippe-Auguste n'avait qu'un maréchal, c'était Albéric, tué à Saint-Jean-d'Acre en 1185. De 1205 à 1235, il n'y avait également qu'un officier de maréchal; il s'appelait alors *maréchal-de-l'host*, c.-à-d. du camp ou de l'armée : ces termes étaient synonymes. Il exerçait, à titre passager, un emploi révocable : ce n'était ni une dignité ni un office. Si le roi était à l'armée, son maréchal n'était qu'un *arrayour*, c.-à-d. un rangeur de troupes, un sergent de bataille. Et, dans ce cas, l'avant-garde était sous les ordres du connétable. Si le connétable, en l'absence du roi, commandait l'armée, le maréchal-de-l'host avait de droit le commandement de l'avant-garde, et quelque écuyer subalterne des écuries royales devenait l'arrayour ou le sous-chef d'état-major. Il a été dans la destinée de tous les grands officiers, ou de s'éteindre, à mesure que, trop puissants, ils portaient ombrage au trône, ou de s'affaiblir en se multipliant. C'était le grade inférieur qui alors se substituait au supérieur; c'est ce qui est arrivé au dapifer, au maire du palais, au sénéchal, au connétable, et enfin au maréchal. Ce dernier grade, confié après Charlemagne à un seul fonctionnaire, est devenu office de la couronne, puis charge à vie, puis dignité, et ce n'est pas la faute de ceux qui ont exercé s'il n'est pas devenu héréditaire pour tous, comme il l'a été pour quelques-uns. Le nombre des maréchaux s'est élevé successivement, depuis saint Louis jusqu'à Louis XIV, à deux, à douze, à vingt; leurs fonctions, devenues comme la monnaie des fonctions abolies du connétable, ont, à raison de la multiplication des officiers, perdu proportionnellement de leur éclat, d'autant qu'il avait été créé des maréchaux-généraux, des maréchaux-des-logis, alors que les chapitres de chevalerie avaient aussi leurs maréchaux-de-l'host, et que les pas d'armes, les tournois, les lices même des jugements de Dieu, avaient leur maréchal-de-camp. Quant aux maréchaux-de-camp des armées, il y en eut d'abord un : c'était le personnage qui se nommait maréchal du roi ou maréchal de France. Depuis Henri IV, les maréchaux de France, alors au nombre de quatre ou cinq, prirent des aides-maréchaux. Ceux-ci trouvèrent bon de supprimer d'eux-mêmes le titre d'*aide* pour s'intituler *maréchaux-de-camp*. Les maréchaux de France, titre fort insignifiant ou sans justesse, ne furent plus connus que sous cette dénomination, et cessèrent de s'appeler maréchaux-de-l'host. Les maréchaux-de-camp pullulèrent sous Louis XIII; il y en eut un tel nombre que la distance parait trop grande entre leur grade et le grade des maréchaux de France : il fut donc re-

connu des lieutenants-généraux, c.-à-d. des substituts directs des maréchaux de France, comme les maréchaux de France étaient, depuis l'abolition du connétable, les lieutenants-généraux ou les représentants directs du roi. Il y avait, en 1660, cinq maréchaux-de-camp pour toute la France; à la fin de ce siècle, une seule armée en comprenait quarante. L'armée de Flandre, en 1745, en comptait à elle seule quatre-vingt-seize. Il y en avait cinq cents dans le cadre de l'état-major, au commencement de la guerre de la révolution. L'année 1793 abolit avec raison un titre sans justesse, un grade sans emploi. La restauration rétablit, sans savoir pourquoi, les maréchaux-de-camp; les *cent jours* les laissèrent sur pied, à cause de ce fumet d'ancien régime qu'avaient si avidement goûté les anoblis de l'empire. La révolution de 1830 trompa toutes les prévisions des militaires éclairés, en laissant subsister les titres de lieutenants-généraux et de maréchaux-de-camp, titres qui ne rappellent rien, n'expriment rien, ne concordent à rien. Gal BARDIN.

L'article qui précède explique avec lucidité l'origine, 1° du *maréchal-de-camp*, qui est aujourd'hui un officier-général immédiatement au-dessus du colonel, et dont le titre répond à celui de général de brigade; il prenait autrefois le titre de maréchal des camps et armées du roi; 2° du *maréchal-de-bataille*, officier général dont la fonction était de ranger une armée en bataille, et d'en disposer la marche et les campements, sous les ordres du général; 3° du *maréchal de France*, grade militaire le plus élevé de l'armée. Un bâton, appelé bâton de maréchal, est la marque distinctive de sa haute dignité. Autrefois, le tribunal des maréchaux de France était juge des différends sur le point d'honneur. La femme d'un maréchal a le titre de *madame la maréchale*. — Le *prévôt des maréchaux* était un officier commandant, sous l'autorité des maréchaux, une compagnie d'archers à cheval pour la sûreté publique dans les provinces. — Le *maréchal-des-logis* est un sous-officier des troupes à cheval, chargé des détails du service, de la discipline intérieure d'une compagnie et de ce qui concerne le logement. Le grade de maréchal-des-logis répond à celui de sergent dans l'infanterie, et le grade de maréchal-des-logis-chef à celui de sergent-major. — *Maréchal-des-logis* est aussi le titre des officiers chargés de faire préparer des logements pour la cour en voyage. Il y avait autrefois des maréchaux-de-logis par quartier, un grand-maréchal-des-logis chez le roi et un premier maréchal-des logis chez la reine. — *Maréchal* se dit enfin de certains grands officiers en certains royaumes : le *grand-maréchal* du palais, le *maréchal* héréditaire, le *grand-maréchal* de Pologne, le *maréchal* de la diète. L'électeur de Saxe était *grand-maréchal* de l'empire. X. X. X.

MARÉCHAUSSÉE. Ce corps, dont on fait remonter l'origine bien avant l'établissement des Francs dans les Gaules, fut créé pour faire respecter les lois et en assurer l'exécution. — François Ier essaya de lui donner une nouvelle constitution et d'en accroître le nombre; mais les circonstances ne lui permirent pas d'exécuter complètement ce projet. Les brigades de maréchaussée furent augmentées par Henri II, de 1554 à 1557, pour réprimer les désordres et le vagabondage qui s'étaient répandus dans les villes et les campagnes, et il en fut spécialement établi dans les lieux situés sur les grandes routes. Ces brigades veillaient au maintien de l'ordre, de la police et de la tranquillité publique : elles arrêtaient les gens sans aveu, les déserteurs, les mendiants et les voleurs. — Indépendamment des compagnies détachées, on comptait encore la *compagnie de la connétablie*, créée en 1060, et qui était la première de l'arme. On avait institué dans chacune des villes où il existait un hôtel des monnaies une *compagnie* dite *de la prévôté générale des monnaies et maréchaussées de France*; enfin une *compagnie du prévôt général de l'île de*

France faisait le service de la capitale et de sa banlieue.—Cette arme, qui s'était encore augmentée depuis le règne de Louis XIII jusqu'au commencement de celui de Louis XV (1720), se trouvait répartie, en 1789, en six divisions de cinq compagnies chacune, excepté la première, qui en comptait six; et la dernière sept.—Ces trente-trois compagnies, celle dite de la connétablie, de l'île de France et de la prévôté des monnaies, formaient un total de 368 officiers, 4,241 sous-officiers et soldats. — Lorsque la dignité de connétable existait en France, la maréchaussée ressortait de ses attributions immédiates : elle fut soumise aux maréchaux de France depuis la suppression de cette charge.—Il y avait un *prévôt des maréchaux*, pris dans la haute noblesse militaire, que l'on remplaça par d'autres gentilshommes auxquels on donna d'abord le nom de *prévôts provinciaux* et ensuite celui de *prévôt des maréchaux*.—La maréchaussée prit le nom de *gendarmerie nationale* par décrets des 22, 23, 24 décembre 1790, 16 janvier et 16 février 1791 (*v.* GENDARMERIE). SICARD.

MARÉE (*v.* FLUX et REFLUX).

MARÉE s'emploie au figuré dans deux ou trois acceptions qu'il est utile de rapporter. — On dit d'une personne qui s'est engagée dans une entreprise, dont toutes les chances lui sont favorables, qu'elle a pour elle *vent et marée*; on dit, au contraire, d'une personne qui s'y engage, n'ayant en perspective que des obstacles, des chances peu favorables, qu'elle va malgré *vent et marée*, qu'elle a contre elle *vent et marée*. — Enfin, on désigne par le nom de *marée* le poisson de mer, apporté fraîchement, et non encore salé : il y avait peu de *marée* au marché. C'est en vertu de cette signification qu'on appelle les marchandes de poissons marchandes de *marée*. U. B.

MAREMME, ou plutôt *maremma*. On appelle ainsi dans l'Italie centrale des terrains isolés et situés soit dans les états de l'église, soit dans le grand-duché de Toscane, aux environs de Sienne, et sur le versant occidental des Apennins, soit encore dans le royaume de Naples, et qu'on ne saurait en été habiter sans danger à cause des émanations délétères qu'exhale un sol imprégné de soufre et d'alun. Ce n'est guère que vers le XVe siècle que l'on a commencé à remarquer l'insalubrité de ces terrains, qui semblent aujourd'hui vouloir gagner au-delà de Volterra et vers l'Arno, bien que Volterra soit à 3,600 pieds au-dessus du niveau de la mer. La population fixée sur le sol ainsi frappé d'insalubrité doit se hâter de l'abandonner, si elle veut éviter d'être en peu de temps décimée par les fièvres. Déjà ce *mal aria* règne dans quelques rues de Rome, et il est permis de conjecturer qu'un jour il se pourrait que cette grande ville elle-même devînt tout-à-fait inhabitable. Quand la culture du terrain est abandonnée, et que par suite la végétation s'y affaiblit, le mal devient plus grand encore. En hiver, au contraire, les maremmes sont autant de riches prairies où le bétail, qu'on été l'on fait paître dans les Apennins, trouve une abondante nourriture; et à cette époque de l'année, l'homme peut sans inconvénient y résider, même à ciel découvert. En 1829, le grand-duc de Toscane a ordonné le desséchement du lac *Castiglione della Pescaja*, à l'effet de rendre aussi salubre et aussi habitable que l'était dans l'antiquité la maremme qui s'étend d'Orbitello à Piombino. Le feu grand-duc avait déjà réussi à faire de la vallée infecte de Chiena le grenier de la Toscane, et s'était efforcé d'assainir le sol par d'immenses plantations d'arbres. Dans les maremmes de Rome, devenues par lieues carrées entières la propriété dépeuplée de quelques grands seigneurs, on cultive le froment sur certains points lorsqu'il y a disette. On laboure le sol en automne; des travailleurs venus des localités voisines font la moisson et battent sur place le grain, qu'on expédie à Rome ou à Ostie. Les ouvriers sont assez imprudents pour se livrer au sommeil sous les quelques

arbres qui bordent les champs ou même à ciel découvert; puis, si au bout de quelques nuits la fièvre les gagne, le propriétaire qui exploite leurs bras les paie et les renvoie avec un morceau de pain dans leurs montagnes, trop heureux lorsque la mort ne les surprend pas en route. Une fois de retour dans leurs foyers, un air plus pur et plus vif les rend à la santé, mais non sans que plusieurs languissent encore pendant longtemps. Telle est la pauvreté des montagnards italiens, de ceux du moins qui ne se font pas voleurs de grand chemin, qu'il ne manque jamais d'hommes et de femmes qui viennent ainsi au temps de a moisson affronter une mort presque certaine pour quelques *scudi*, et plus ces travailleurs sont jeunes, plus la fièvre a pour eux de dangers. Bien que dans les maremmes l'horizon soit presque toujours du bleu le plus clair, et que l'air y paraisse pur, l'insalubrité du sol se trahit par de fréquentes brumes et par un atmosphère infecte. Les plantations d'arbres diminuent le mal, mais ne le font pas entièrement disparaître: ainsi, le *lago di Bolsena* (lac Thrasymène), bien qu'environné de forêts, n'en est pas moins sujet au *mal aria*. Du côté d'Antium, il y a des vallées dont l'insalubrité était fameuse au temps des Romains; aujourd'hui le séjour de ces vallées n'offre aucun danger, pourvu qu'on ait soin de ne pas s'y exposer nuitamment à l'air extérieur. Il y a 2000 et même 1500 ans que la *Campagna di Roma* tout entière, aujourd'hui si déserte, si insalubre, n'était qu'un immense et magnifique jardin dans lequel était agglomérée une population compacte. A mesure que le sol s'est concentré entre un petit nombre de mains, et qu'il est devenu la propriété de quelques corporations ou de quelques grandes familles, il est devenu désert et insalubre. Il ne faut pas confondre les maremmes avec les Marais-Pontins, qui ont leur origine dans la mauvaise direction des cours d'eau du pied des Apennins à la mer.

C. L.

MARENGO (Bataille de). Le directoire avait constamment disséminé dans une fausse direction les forces militaires de la république; le premier soin de Napoléon premier consul fut de les concentrer sur les deux points fulminants des combinaisons stratégiques qui valurent en peu de mois à la France et à l'Europe les traités de Lunéville et d'Amiens. — En janvier 1800, les 150,000 hommes des armées de Hollande, du Rhin et de l'Helvétie, se réunirent sur le Haut-Rhin, sous les ordres de Moreau, dont le quartier-général était à Bâle. Dans le temps que les débris des armées de Naples et d'Italie se réorganisaient sur les Apennins, sous le commandement de Masséna, et que les vieilles bandes de Sambre-et-Meuse et d'Italie, que la politique mesquine et craintive du directoire avait paralysées, dans l'intérêt de sa sûreté personnelle, dans les garnisons de l'Ouest, du Midi et de la banlieue de Paris, se rendaient à marches forcées au lieu de réunion, que masquait la formation ostensible de l'armée de réserve. — D'honorables historiens ont dit à tort que Napoléon avait vaincu à Marengo avec des conscrits. C'est avec de vieux soldats qui depuis trois ans se reposaient sur leurs lauriers, cueillis à l'armée de Sambre-et-Meuse, à Arcole, à Castiglione.— Napoléon choisit le passage du Grand-Saint-Bernard, parce qu'il lui donnait la possibilité de déboucher dans les plaines du Piémont sans que l'armée autrichienne, qui couvrait Turin et menaçait Gênes, fût à temps de s'y opposer lorsqu'elle en recevrait le premier avis. Les difficultés du passage de la montagne étaient d'ailleurs moindres qu'on ne le suppose. De Lausanne à Saint-Pierre, petit village au pied du Saint-Bernard, le transport de l'artillerie était facile, et des compagnies d'ouvriers, appartenant à l'armée de Suisse, avaient été à dessein cantonnés depuis long-temps dans ce village et dans celui de Saint-Remi pour démonter les pièces et les caissons, et faire instantanément tous les travaux

que les circonstances ou les accidents du terrain requerraient. L'armée franchit le Saint-Bernard sans perte notable. — Le 16 mai, le général Lannes, qui commandait l'avant-garde, entra dans Aost, à la tête des 6me demi-brigade légère, 28 et 44me de ligne, 11me et 12me de hussards, 21me chasseurs. Le 17, il rencontra en avant de Châtillon un corps d'observation autrichien de 4 à 5,000 hommes, qu'il culbuta. — Le fort de Bard couvre l'étroite vallée de la Doria et l'intercepte hermétiquement. Il semblait donc qu'il fallait de toute nécessité s'emparer de ce fort sous peine de rétrograder. Le général Lannes tenta l'assaut; il échoua. Il n'y avait pas une heure à perdre, Napoléon accourut. Il gravit une pointe de rocher qui domine à la fois le fort et l'enceinte de la ville que traverse la route. Il ordonna aussitôt à la 58me de ligne d'escalader cette enceinte; la ville fut enlevée à la baïonnette, sous une pluie effroyable de boulets et de mitraille, lancés des batteries du fort.— Le 24, le général Lannes s'empara d'Ivrée, où se trouvait un corps ennemi de 5 à 6,000 hommes, dont 3,000 de cavalerie, qui évacua la ville après une faible défense, et prit position derrière la Chiusella, au bourg de Romano.—Le 26, Lannes s'établit à Chivasco après avoir refoulé sur la route de Turin tout ce qui voulut arrêter sa marche. Les communications de l'ennemi par le Pô se trouvèrent ainsi coupées. Grand nombre de barques chargées de dépôts d'approvisionnements de tout genre tombèrent au pouvoir de l'armée française. — Le 28, le premier consul passa à Chivasco une revue d'apparat de la division Lannes, et fit de grandes démonstrations pour l'établissement d'un pont, dans le but de dérober à l'ennemi le mouvement de l'armée sur Milan. — Trois plans d'opérations s'étaient offerts aux méditations de Napoléon : marcher sur Turin, en chasser Mélas, rallier la division française du général Thureau, qui occupait les avenues de Grenoble et de Briançon, et ouvrir ainsi ses communications directes avec la France.—Passer le Pô et se diriger au pas de course sur Gênes pour débloquer Masséna.— Passer la Sesia au mépris de l'armée autrichienne, et marcher sur Milan et l'Adda, et opérer sa jonction avec les 15,000 hommes que le général Moncey amenait de Suisse par le Saint-Gothard. — Le troisième plan offrait d'immenses avantages : l'effet moral de l'entrée du général Bonaparte dans Milan serait immense. Tous les dépôts, les magasins, les hôpitaux, les centres de vie de l'armée de Mélas tomberaient au pouvoir de l'armée française. La jonction avec la division Moncey assurait des communications faciles avec la France par Sion et le Valais, et avec l'armée de Moreau, qui déjà était sur l'Iller. Dès lors, rien n'était plus à redouter des événements qui naîtraient de la lutte. Si Mélas manœuvrait sur le Tésin, et qu'il y fût battu, il était perdu, toute retraite lui étant coupée. Si, au contraire, il était vainqueur, il le serait sans résultats importants, la position de l'armée française la mettant forcément à l'abri de tout désastre grave. Si, comme on devait le préjuger de la timidité ordinaire des généraux autrichiens, Mélas se concentrait vers Alexandrie, il était facile de le forcer à combattre avant qu'il y fût rejoint par le corps d'armée du blocus de Gênes. Enfin Napoléon restait toujours le maître de ne point courir les chances d'une bataille, de s'établir fortement entre le Pô, l'Adda et le Tésin, ce qui condamnait le général autrichien à évacuer le Piémont et la rivière de Gênes, et assurait à la France l'occupation de la Lombardie, du Piémont et de la rivière de Gênes.— Le 31, l'armée française passa le Tésin après un combat assez chaud, dans lequel se distingua l'adjudant-général Girard et le colonel Duroc, depuis duc de Frioul, grand-maréchal, l'ami fidèle de l'empereur. — Le 2 juin, Napoléon coucha dans Milan. Dès le 1er, le général Lannes avait occupé Pavie, où il prit des magasins considérables et 200 pièces de canon. Le 4, la division Duhesme occupa Lodi et Crémone, et ob-

serva Pizzighitone. — La république cisalpine commença sa réorganisation. — Le 6, le général Murat enleva le pont et la tête de pont de Plaisance. La division Lapoype du corps de Moncey observa le cours du Pô, depuis Pavie jusqu'à la Dora Baltea. L'armée marcha sur la rive droite et se porta sur la Stradella pour couper les communications de Mélas avec Mantone, et l'obliger à recevoir la bataille en ayant sa ligne d'opération interceptée. — Sur ces entrefaites, le premier consul apprit la perte de Gênes. Le 4, Masséna s'était vu contraint de signer la capitulation qu'implorait la faim de ses soldats. Depuis plusieurs semaines, ils n'avaient plus aucun moyen d'existence, autre que de manger les herbes des rochers. Les chevaux de la cavalerie et des attelages d'artillerie n'existaient plus depuis long-temps. Tous avaient été abattus pour servir aux distributions. Jamais la famine n'avait été aussi dévorante, et l'histoire n'offre point de résistance plus belle que celle de Gênes par Masséna. — Le 8 au soir, le général Lannes prit position en vue de Montebello et de Casteggio, qu'occupait l'armée que ramenait du blocus de Gênes le général Ott. Toute la journée du 8, l'avant-garde française avait eu à soutenir le feu contre une arrière-garde de 4 ou 5,000 hommes du corps autrichien qui se retirait devant elle, s'était rallié au général Ott et avait porté sa force à environ 20,000 hommes. Le général Lannes en avait à peine 8,000. Il attendait avec impatience le renfort de la division Victor, qui était encore à 3 lieues de lui, lorsque le 9, à la pointe du jour, il fut attaqué avec vigueur. La bataille fut sanglante : de part et d'autre on se battit avec intrépidité. Lannes se couvrit de gloire ; et c'est en mémoire de cette journée que l'empereur le créa duc de Montebello. Le général et ses soldats rivalisèrent d'intrépidité ; mais tant de valeur allait succomber sous le nombre de ses ennemis, lorsque vers midi arriva la division Victor, qui décida la victoire. Les Autrichiens perdirent 9,000 hommes, dont 6,000 prisonniers. — Napoléon, auquel la chute de Gênes permettait de ne plus se hâter, employa les journées du 10, 11 et 12 à réunir son armée, à jeter deux ponts sur le Pô, et à élever quelques ouvrages de campagne qui assureraient sa ligne d'opérations. Il fit passer, par des montagnards dévoués, l'ordre au général Suchet, qui de Savone s'était établi sur le Var, de se porter sur la Scrivia par le col de Cadibone. Toute l'armée prit position à Stradella. C'est dans la journée du 11 que le général Desaix, arrivant d'Égypte, rejoignit Napoléon, qui lui donna immédiatement le commandement des divisions Boudet et Monnier. Le 12 au soir, l'armée se mit en mouvement ; elle prit position sur la Scrivia, le quartier-général à Voghera, l'aile droite, sous le général Lannes, divisions Vatrin et Mainoni, à Castelno di Scrivia ; le centre, sous Désaix, divisions Boudet et Monnier, à Ponte-Curone ; division Lapoype, ordre de s'y rendre ; la cavalerie, sous Murat, entre Ponte-Curone et Tortone, ayant une avant-garde sous Kellermann, au-delà de Tortone ; l'aile gauche, sous Victor, divisions Gardanne et Chambarlhac, un peu en avant de Tortone, et soutenant le général Kellermann. — Le 13, avant le jour, l'armée française passa la Scrivia et s'avança dans la plaine de Marengo, en détachant le corps de Désaix sur son extrême gauche, vers la route de Novi à Alexandrie. A la nuit, Victor occupa le village de Marengo, après une faible résistance de quelques mille autrichiens. Le corps de Lannes bivaqua diagonalement en arrière de Marengo et sur la droite. Le quartier-général s'établit à Torre di Garafolo, entre Tortone et Alexandrie. La cavalerie battit l'immense plaine de Marengo, et ne rencontra l'ennemi nulle part. — Le 14, à la pointe du jour, les Autrichiens passèrent la Bormida sur trois ponts, et attaquèrent vigoureusement le village de Marengo, que vers dix heures ils réussirent à occuper. Victor s'était défendu comme un lion et avait épuisé toutes les forces de ses soldats. Sa retraite se fit avec peine. Le

général Lannes était de son côté vigoureusement attaqué; il se trouva gravement compromis par l'occupation de Marengo. Sa droite se trouvait débordée. Le premier consul conduisit à son secours le bataillon de la garde consulaire et la 72me demi-brigade, dans le temps qu'il ordonna à la réserve, sous les ordres de Cara-Saint-Cyr, de se porter à Castel-Seriolo, sur le flanc gauche de l'ennemi.— Victor réussit à reformer sa division en arrière de Lannes, dont il facilita et protégea le mouvement de retraite, devant des forces quintuples et sous le feu de 80 pièces de canon. — Malgré tant de prodiges de valeur, la bataille était perdue, et Mélas, sûr de sa victoire, avait quitté le champ de bataille et était rentré dans Alexandrie, lorsqu'arriva, vers 3 heures, le corps de Désaix, qui se porta aussitôt sur la route de Tortone, vers laquelle se dirigeait le général autrichien Zach, pour couper en arrière de San-Juliano, la retraite à l'armée française; mais Napoléon avait au milieu de la bataille changé sa ligne de retraite, et au lieu de la laisser passer par San-Juliano, il l'avait établie passant entre Sale et Tortone, ce qui assurait la retraite des corps de Lannes et de Saint-Cyr, que le général Zach croyait couper et forcer à mettre bas les armes par son mouvement sur San Juliano. — La division Victor et la cavalerie étaient en masse en avant de San-Juliano, sur la droite de Désaix, en arrière de la gauche de Lannes, attendant avec résolution l'attaque de la colonne autrichienne. Au moment où Napoléon envoyait Desaix avec la 9e légère, pour arrêter la tête de la colonne ennemie. Kellermann saisissant avec son coup-d'œil d'aigle une chance favorable s'élança au galop avec quelques escadrons sur le flanc du général Zach, rompit la colonne et décida du sort de la bataille. Le général Zach et tout son état-major furent faits prisonniers. — A cette vue, Lannes et Saint-Cyr s'arrêtèrent et changèrent leur marche de retraite en marche d'attaque. La victoire passa des rangs autrichiens dans les rangs français; la déroute des Autrichiens fut complète. A la nuit, l'armée française prit position sur la rive gauche de la Bormida. — Le lendemain, 15, un parlementaire autrichien se présenta aux avant-postes. Le général Mélas demandait une suspension d'armes, elle lui fut accordée, et le même jour fut signée la convention d'Alexandrie, qui rendait à la France la possession du Piémont, de la Lombardie, des légations de la rivière et de la ville de Gênes. — Le 17, le premier consul se rendit à Milan, où il proclama le rétablissement de la république cisalpine et de la république ligurienne, et organisa le gouvernement provisoire du Piémont. Le 24, il repartit pour Paris. — La bataille de Marengo eut d'immenses résultats, mais elle coûta à la France une de ses plus belles espérances, le général Désaix. Gal MONTHOLON.

MARET (HUGUES-BERNARD [v. BASSANO]). Notre premier article s'arrête à la chute de la restauration. — On jugea cependant, à la révolution de juillet, que la carrière politique de M. Maret n'était pas terminée. Nous remplirons cette lacune en peu de mots. Mais lorsqu'un homme public, qui avait occupé si longtemps les postes les plus élevés de l'état, sort, après 15 ans, de la vie privée, pour prendre part de nouveau aux affaires du pays, il n'est peut-être pas sans intérêt de remonter à ce qu'il a fait pour le comparer avec lui-même, et nous profiterons de l'occasion pour publier certains documents officiels de quelque importance historique. — Pendant les 15 ans du régime consulaire et impérial, M. Maret fut le ministre de la toute-confiance de Napoléon, le premier ministre de fait. Seul il expédiait le travail de tous les ministres, et le leur renvoyait avec les décisions de l'empereur; et c'est ainsi que le présentent à l'histoire les dictées de Ste-Hélène. Dans cette haute position, deux devoirs étaient imposés à M. Maret: le premier, d'être le ministre des bons conseils, et Napoléon disait qu'il n'y avait jamais manqué; le second, de ne point porter le blâme sur les mesures qu'il pouvait avoir déconseillées. L'accomplissement de ce

dernier devoir donnait libre carrière aux hommes que blessait un si grand pouvoir dans les mains d'un ministre, à qui l'on permettait de ne pas en user pour lui, mais auquel on ne pardonnait pas de ne le mettre à la disposition d'aucun intérêt privé ou de coterie. — Ses ennemis l'ont accusé d'une disposition constante à approuver les volontés et les actes du maître, et ce reproche, l'empereur l'a démenti dans un des derniers conseils tenus à Paris en 1814; il rendit en cette occasion un éclatant témoignage à son ministre, en face de ses détracteurs. Témoin irrécusable contre des imputations fondées sur ce qui s'était passé pendant 15 années dans le secret de son cabinet, Napoléon ne pouvait pas rencontrer de contradicteur; mais ses paroles ne trouvèrent pas d'échos. L'envie les étouffa, et, de sa voix vénimeuse, répéta plus que jamais, pendant les désastres de 1814, une anecdote qui accablait M. Maret de tout le poids des mécomptes de la France. — L'empereur, disait-on, allait signer la paix à Dresde, en 1813, lorsque, sur cette remarque faite par son ministre : « On ne dira pas que cette fois vous en avez dicté les conditions », il écrasa sa plume et rejeta le traité. — L'histoire est là pour répondre. 1° Il n'y a pas eu et il ne pouvait y avoir de traité de paix à signer à Dresde par l'empereur, puisqu'au congrès réuni à Prague, les plénipotentiaires des alliés se sont en définitive refusés à ouvrir les négociations. 2° M. Maret écrivait à l'empereur, Paris, 9 mai 1813: « Sire, la nouvelle du brillant succès qui a appris à l'Europe l'arrivée de votre majesté à la tête de ses armées a produit ici la sensation la plus vive. Les membres du corps diplomatique, que je viens d'entretenir les uns après les autres, m'ont paru encore plus étonnés de la manière dont l'esprit public s'est manifesté que de la victoire elle-même. Le comte de Wintzingerode, le général de Waltendorff et le baron de Just, expédient en ce moment des courriers à leurs cabinets. Ce qu'ils écrivent diffère sans doute beaucoup de ce qu'ils n'ont cessé de mander depuis quelques mois. Aux clameurs de la malveillance, au silence des hommes douteux, et à l'anxiété des hommes dévoués, ont succédé les élans de la joie et de l'espérance; mais si, lors des campagnes qui ont précédé la dernière, on ne cherchait dans un succès que le présage et le garant d'une gloire nouvelle, aujourd'hui que la confiance est ébranlée, que des questions si graves doivent être résolues sur le champ de bataille, on ne veut y voir qu'un gage donné par la fortune pour le repos et pour la paix. » — « Le moment est venu où tout Français qui a de l'honneur doit vaincre ou mourir. » — « Je n'ose croire que ces paroles, placées dans la bouche du général Gouvé, aient été l'expression d'un sentiment qui porterait votre majesté à ne pas ménager sa vie. Elles jetteraient l'épouvante dans tous les cœurs. Peut-être aussi, permettez-moi, sire, de vous le dire, seraient-elles, sous d'autres rapports, peu propres à relever les esprits. La question pour la France ne saurait se réduire à des termes aussi simples. Les nations ne peuvent pas se placer dans une telle alternative. Elles ne meurent pas; elles se fatiguent de la nécessité de vaincre toujours. Vous avez vaincu. La victoire vient d'effacer l'impression de ces désastres qui n'avaient rien ôté à votre gloire. La modération qui est dans vos résolutions, mais qui aurait pu paraître sans dignité dans les revers, ne lui portera désormais aucune atteinte; et cette paix, *le seul vœu, le besoin pressant* de la France, quelques sacrifices que vous lui fassiez aujourd'hui, sera toujours une paix glorieuse. Je suis, etc... Signé, le duc de Bassano. » — M. Maret aurait bien mal à propos changé de sentiments, si, après les malheurs de Leipzig, *il avait paralysé le congrès de Chatillon.* Ceci prouverait plus contre lui que l'anecdote de Dresde. — Nous citerons encore à ce sujet des pièces officielles qui doivent être précédées de quelques explications. — La bataille de Brienne avait été perdue le 2 février 1814. Le 3, à Piney, M. Maret, secondé par le général Bertrand, passa la nuit dans le ca-

binet de l'empereur, pour le déterminer à céder à la fortune et à s'en remettre à son plénipotentiaire des conditions de la paix. On croyait, d'après des avis récents, que ces conditions avaient été arrêtées à Chaumont, et que, dans l'opinion que l'empereur n'accepterait aucune proposition, elles étaient combinées de manière à faire valoir aux yeux de l'Europe la modération des alliés. Le lendemain, 4, à Troyes, M. Maret insista, et l'empereur écrivit la lettre autographe dont voici les termes : « Monsieur le duc de Vicence, vous me demandez toujours des pouvoirs et des instructions, lorsqu'il est encore douteux si l'ennemi veut négocier. Les conditions sont, à ce qu'il paraît, arrêtées d'avance entre les alliés. Aussitôt qu'ils vous les auront communiquées, vous êtes le maître de les accepter ou d'en référer à moi dans les 24 heures. Signé, Napoléon. » — Cette lettre, expédiée dans la nuit du 4 au 5, laissait craindre à M. Maret que, dans des circonstances si solennelles et si décisives, où il s'agissait de prendre des résolutions si promptes et si graves, le plénipotentiaire ne trouvât une restriction dans l'alternative *d'accepter* les conditions de la paix ou d'en *référer*. Une nouvelle lettre, tellement explicite qu'elle laissât une entière liberté au plénipotentiaire, en couvrant pleinement sa responsabilité, lui parut indispensable au but qu'il fallait atteindre. Il prépara un projet dont les termes étaient calculés dans cet esprit, et qui, après quelques modifications, devint la matière d'une seconde lettre que M. Maret fut autorisé à écrire. Elle parvint presque en même temps que la première, la veille de l'ouverture des conférences, qui eut lieu le lendemain 6. Cette lettre était ainsi conçue. « Troyes, le 5 Mars 1814. Monsieur le duc, je vous ai expédié hier un courrier avec une lettre de sa majesté. Au moment où sa majesté va quitter Troyes, elle me charge de vous en expédier un second, et de vous faire connaître en propres termes que l'empereur vous donne *carte blanche pour conduire les négociations à une heureuse issue, sauver la capitale, et éviter une bataille où sont les dernières espérances de la nation*. Les conférences doivent avoir commencé hier. Sa majesté n'a pas voulu attendre que vous lui eussiez donné connaissance des premières ouvertures, *de crainte d'occasionner le moindre retard*. Je suis donc chargé, M. le duc, de vous faire connaître que l'intention de l'empereur est que vous vous regardiez comme *investi de tous les pouvoirs et de toute l'autorité nécessaires* dans ces circonstances importantes, pour prendre le parti le plus convenable, *afin d'arrêter les progrès de l'ennemi et de sauver la capitale*. J'ai l'honneur, etc. Signé, le duc de Bassano. » — Nous venons de placer le lecteur en tiers entre le prince et son ministre, dans deux des rapports essentiels aux grands intérêts de l'état. Nous pouvons prendre la même position quant aux affaires de la politique intérieure, chose moins facile, puisqu'ici l'intimité des relations était encore plus grande, et qu'il n'appartenait qu'à bien peu d'élus d'en connaître les mystères. Un fait suffira s'il est important et constaté. En voici un dont la preuve est au *Bulletin des Lois*. —Le surlendemain de son retour de l'île d'Elbe, l'empereur rendit, sous forme d'amnistie, un décret de proscription. M. Maret refusa de contre-signer. L'empereur, résistant aux conseils, aux supplications même, ne changea point de résolution, mais changea la date de son décret. Il le supposa signé à Lyon, et, traitant son ministre comme un officier public requis de certifier sa signature, il lui en donna l'ordre sous peine de désobéissance. Le ministre obéit, mais fit remarquer à l'empereur que cet acte, le seul publié sous cette forme pendant un règne de 15 années, attesterait du refus du ministre secrétaire d'état d'agir comme ministre. — En nous racontant ce fait à St-Hélène, Napoléon nous disait qu'il fut un moment ébranlé, et qu'au fond il n'en voulut point à M. Maret d'une résistance qui avait un généreux principe, puisque, parmi les hommes

dont il combattait la proscription se trouvaient les ennemis personnels qui devaient le proscrire trois mois après. « Ce qu'il a fait, ajoutait-il, était bien; ce que je faisais était juste : à chacun ses œuvres. » — Tous les décrets impériaux se terminaient par cette formule :

« Napoléon . . . .
. . . .

Par l'empereur,

Le ministre secrétaire d'état. » — Celui dont il s'agit se termine ainsi : « Napoléon. Pour expédition conforme, le 22 mars 1815. » — Voici ce décret tel qu'il est inséré au *Bulletin des Lois*, sixième série, nº 10. — « A Lyon, le 12 mars 1815. — Napoléon, empereur des Français, considérant que plusieurs individus ont trahi nous et l'empire; qu'ils ont appelé l'étranger, ou l'ont secondé dans ses projets d'envahissement du territoire, de démembrement de l'empire, et de subversion du trône impérial en 1814; Nous avons décrété et décrétons ce qui suit : — Art. 1er. Amnistie pleine et entière est accordée, 1° aux fonctionnaires civils et militaires qui, par des intelligences ou une connivence coupables avec l'étranger, l'ont appelé en France et ont secondé ses projets d'envahissement. 2° A ceux qui ont tramé ou favorisé le renversement des constitutions de l'empire ou du trône impérial. — Art. 2. Sont exceptés de ladite amnistie, les sieurs Lynch, de La Roche-Jacquelein, de Vitrolles, Alexis de Noailles, duc de Raguse, Sosthène de la Rochefoucauld, Bourrienne, Bellart, Prince de Bénévent, comte de Beurnonville, comte de Jaucourt, duc de Dalberg, abbé de Montesquiou. Ils seront traduits devant les tribunaux, pour y être jugés conformément aux lois et subir, en cas de condamnation, les peines portées au code pénal. Le séquestre sera apposé sur leurs biens, meubles et immeubles, par les officiers de l'enregistrement, aussitôt la publication du présent décret. — Signé, Napoléon. — Par l'empereur, pour expédition conforme, le 22 mars 1815, le ministre secrétaire d'état. Signé, le duc de Bassano. » — Si l'on se rappelle ce qui a été dit à l'article Bassano sur la résistance de ce ministre à l'article additionnel, sur son opposition à la disposition qui rétablissait les confiscations, et sur la part qu'il prit à la ratification de la capitulation du St-Esprit, on aura des notions suffisantes pour apprécier le caractère politique de M. Maret sous l'empire. — Sous la restauration, il ne lui resta de l'homme public que la proscription. Après quatre ans d'absence, il rentra en France par l'effet d'une mesure générale, et avec ceux des exilés qui, comme lui, n'avaient sollicité ni obtenu des exceptions. — Une occasion se présenta cependant où il eut à manifester ses vues politiques, dans une communication confidentielle. Au mois d'octobre 1827, son compatriote, le comte Charles de Damas, l'un des hommes les plus honorables parmi ceux qui disaient la vérité au roi Charles X, le consulta sur la marche à suivre pour une administration qui remplacerait celle de M. de Villèle. — Une calomnie ayant forcé M. Maret de faire imprimer cet écrit en 1830, nous retrouvons encore l'ancien ministre dans les confidences de sa vie privée. Dès les premières phrases, il s'élève contre les coups d'état déjà mis en question à la cour. — « A Beaujeu (Haute-Saône), 17 octobre 1827. — Le roi, dit-il, veut changer son ministère. Cependant, aucun de ses ministres n'a perdu ses droits à sa confiance personnelle; mais les circonstances qui se sont développées successivement ont élevé des obstacles qui ne seraient pas vaincus par un coup d'état. Le roi, dans sa sagesse, a jugé que si un coup d'état est déjà un mal quand il réussit, il peut être un mal sans remède quand il échoue; qu'il ne réussit que quand il est nécessaire, et qu'il n'est nécessaire que quand il est réclamé par une grande masse d'intérêts généraux; que s'il n'a pas un tel appui, et s'il n'a pour but que de rendre artificiellement au pouvoir la force qu'il a perdue, le succès même ne produirait qu'un effet précaire; que cette force s'userait plus rapidement par le frottement d'u-

ne résistance rendue plus énergique; qu'après un premier coup d'état il en faudrait un second, puis un troisième : fatale carrière, d'où l'on ne peut sortir quand on y est entré, qu'il faut parcourir tout entière, et au bout de laquelle il n'y a que des abîmes. » — Toutes les déductions qui suivent tendent à faire prévaloir l'ordre légal sur le procédé dangereux des lois exceptionnelles. Nous citerons un passage qui, selon l'expression usitée aujourd'hui, n'est pas sans actualité. — « Qu'en coûtera-t-il au roi ? Rien. Le pouvoir fondé sur l'égalité ne sera pas moins grand, et sera plus assuré que jamais. La stabilité de la loi garantit immuablement la stabilité du trône quand il repose sur elle, tandis que cette succession annuelle de révolutions dans l'ordre légal, dont le ministère actuel s'est fait une nécessité, entretient le peuple dans les idées de changement. Cette éducation fatale, qui l'habitue à voir mettre en question les lois, objet de sa prédilection et de son respect, le dispose, au profit des factions, à laisser mettre en question le trône lui-même..... Cette considération n'est pas seulement royale, elle est *dynastique*. — Avec la légalité, l'art de gouverner est facile; sans elle, le pilote est sans boussole au milieu des tempêtes. Le ministère en fait l'épreuve. Engagé dans une mer sans fonds et sans rives, il n'y a pour lui, au jour de l'orage, ni ancre, ni port de salut. — Avec la légalité proclamée comme système fixe, invariable, de la nouvelle administration, sa composition est aisée. Sans la proclamation d'un système qui agisse sur la masse, qu'on a si imprudemment agitée, et d'où le mal pourrait venir gigantesque comme elle, tout ministère serait insuffisant. » — Ces paroles étaient écrites trois ans avant la révolution de juillet. Cette révolution, par une étrange contradiction, tomba dès les premiers moments sous l'influence des mêmes hommes qui élevèrent la restauration sur les ruines de l'empire. Cette influence faiblit un instant, et M. Maret reprit une position politique. Il fit partie de la fournée de pairs nommée sous le ministère Périer. Il se montra, dès les premiers jours, ce que Napoléon dit dans les mémoires de Ste-Hélène qu'il était auprès de lui, *le représentant des principes de l'assemblée constituante.* — Il fit un rapport très remarquable pour l'abolition des majorats, et soutint avec force le projet de loi à la tribune. Il défendit avec une égale énergie l'amendement qu'il proposa pour atténuer l'effet de celle des lois de septembre qui altérait l'institution du jury et la procédure des cours d'assises. — Dans les procès politiques, il appuya l'opposition, qui combattait pour la régularité de la procédure et la garantie des droits des accusés. — Le 8 novembre 1834, le ministère dont M. Thiers faisait partie, mais dont M. Guizot était le personnage influent, voulut imposer au roi M. le duc de Broglie comme ministre des affaires étrangères et président du conseil. Cette prétention, exprimée dans des termes propres à blesser la dignité royale, s'appuyait sur ce que M. Guizot appelait un principe constitutionnel. « Le roi, disait M. Guizot, ne pouvait se refuser à une mesure sur laquelle les ministres étaient unanimes. » — « Mais un autre principe domine celui-là, dit le roi : au droit constitutionnel de choisir librement ses ministres, le roi joint celui de les renvoyer. » Dès le lendemain, 9, une combinaison *ab irato* fut conçue : elle dépendait de l'acceptation du duc de Bassano. La composition du nouveau cabinet était parlementaire. Elle comprenait quatre députés du tiers-parti, avec lesquels sympathisaient les opinions du duc de Bassano. Parmi eux, le choix du frère du président de la chambre garantissait la participation de son influence. Le général Bernard gardait à la guerre la place du maréchal Soult, alors absent. Le duc de Bassano accepta le ministère de l'intérieur. — Il n'était pas question de la présidence; mais le lendemain 10, lorsque les nouveaux ministres furent réunis pour prêter serment entre les mains du roi, elle fut déférée unanimement au duc de Bassano par ses collègues. On comprit que dans sa pensée elle avait une autre destina-

tion. — Le nouveau ministère, qui devait trouver son appui dans les chambres, se hâta de les convoquer pour un terme prochain. — Il convoqua aussi, pour le terme le plus rapproché possible, les colléges électoraux qui avaient des députés à nommer, voulant montrer, en agissant tout autrement qu'on n'avait coutume de le faire, que des délais n'étaient pas nécessaires à un ministère favorable à la liberté des élections. — Bientôt revenus de l'étourdissement d'une chute si imprévue, les ministres démissionnaires suscitèrent au ministère des difficultés dont la première fut celle-ci : un membre du précédent cabinet, qui faisait partie du cabinet nouveau, M. Persil, proposa la publication d'un article officiel qui tendait à remettre en honneur les principes du ministère tombé. Cette proposition fut repoussée, et le président résista avec fermeté à toutes les instances qui lui furent faites à cet égard. — La presse dirigea principalement ses attaques sur lui. Le *Journal des Débats* lui imputa à crime un vœu qu'il aurait récemment exprimé : « Il faut faire la restauration de la révolution de juillet. » — M. Maret, invité à désavouer ces paroles, s'y refusa, parce qu'en effet il les avait dites, non depuis sa nomination au ministère, mais à M. Périer, deux ans auparavant. Il déclara qu'il entendait par *la restauration de la révolution de juillet* l'abandon complet de tous principes auxquels l'opinion publique pouvait supposer un esprit de retour vers les principes ou les actes qui avaient perdu la restauration. — Les ennemis du duc de Bassano eurent pour auxiliaires les vampires de la fortune publique, qui s'effrayaient de voir à la tête des affaires un ministre honnête homme, auprès duquel ils n'avaient pu réussir à avoir d'accès pendant les 15 ans de sa puissance sous l'empire. — Pendant la courte durée de ce ministère, qu'une partie notable de l'opinion publique regardait avec espérance comme le principe d'une ère nouvelle, le duc de Bassano soutint son caractère politique. Il fit dans son département le seul bien que le temps lui permit de faire. Il expédia les affaires arriérées; il mit tous les travaux à jour; il montra ce que pouvaient une activité de toutes les minutes, un esprit d'ordre, une sagacité éclairée, une décision prompte, et laissa un exemple dont le ministère de l'intérieur garde le souvenir. Depuis ce moment, le duc de Bassano s'est borné à remplir avec exactitude ses devoirs à la chambre des pairs. Gal Montholon.

MARFORIO. Le peuple romain n'a plus ni grandeur ni avenir, mais il a conservé ses habitudes satiriques ; il est frondeur, et quand il n'a pas de pain il s'égaie aux dépens de ceux qui devraient lui en donner. — Près de la place Navone, à Rome, au coin de la rue des Libraires, il y a un petit carré où l'on voit un torse, reste d'une ancienne statue que Bernin regardait comme le plus beau type des figures antiques; on a cru long-temps que c'était le torse d'un soldat d'Alexandre-le-Grand ; plus tard, on a jugé que c'était le fragment d'un groupe pareil à celui de Florence, représentant Ajax enlevant le corps de Patrocle : ce torse reçut du peuple le nom d'un pauvre tailleur, Pasquino, qui avait son échoppe tout près. Le tailleur était caustique, satirique, enclin au sarcasme, et faisait même parade d'un certain cynisme. Son rôle fut imposé avec son nom à la statue mutilée. Mais, comme il fallait que quelqu'un se chargeât d'interroger, d'exciter à la satire, on déterra une autre statue près du Capitole à laquelle on donna le nom de *Marforio*. Marforio interrogeait, Pasquino répondait : la question était insidieuse ou maligne, la réponse était toujours étourdissante. — Les souverains pontifes tolérèrent longtemps cet excès de liberté, mais enfin Marforio eut les honneurs du Capitole, et Pasquino devint muet! Peut-être laisse-t-il échapper encore quelques soupirs, mais des gémissements plus forts les étouffent. A. Azario.

MARGRAVE, titre de quelques petits princes souverains d'Allemagne, de l'allemand *mark*, marche, frontière, et de *graff*, juge, juge de la frontière, du

pays : le *margrave* de Bade. Le *margraviat* est l'état, la dignité, la seigneurie, la juridiction d'un *margrave*. X.

MARGUERITE (Ste). Nous trouvons dans le Martyrologe plusieurs saintes de ce nom. La plus célèbre est Marguerite reine d'Écosse, qui vécut sur la fin du XIe siècle. Par sa naissance, elle appartenait aux familles royales d'Angleterre et de Hongrie; mais ces avantages, malgré leur prix, étaient effacés par les dons qu'elle avait reçus de la nature, et par les belles qualités dont son intelligence et son cœur était orné. Poursuivie par la colère de Guillaume, duc de Normandie, qui avait conquis l'Angleterre, et qui recherchait les derniers restes des familles qui avaient des prétentions à la couronne, elle se retira en Écosse avec ses frères. Malcolm III, qui y régnait alors, les accueillit avec la plus grande bienveillance, et les traita d'une manière conforme à leur naissance. Guillaume ayant redemandé les fugitifs, le roi d'Écosse refusa de se prêter à une aussi noire trahison, et aima mieux s'exposer aux chances de la guerre que lui déclara le vainqueur des Anglais. Pour cette fois, les armes se déclarèrent en faveur de la justice, et la famille de Marguerite put jouir en paix de l'hospitalité généreuse qui lui était accordée. Bientôt même, Malcolm, touché des vertus que pratiquait la princesse, et de sa grande beauté, la fit presser de s'unir à lui et de partager son trône. Elle y consentit à regret; mais, dès qu'elle fut devenue reine, elle ne s'occupa que du bonheur des Écossais. Son époux, quoique orné des plus précieuses qualités, et surtout de celles qui font les grands rois, avait la rudesse et la cruauté de caractère qu'on remarquait en ce temps-là, surtout dans les hommes de guerre. Elle l'adoucit par ses vertus, et lui fit comprendre que, s'il est honorable pour un prince de faire des conquêtes, et de maintenir ses droits par les armes, il est infiniment plus utile aux peuples qu'on entretienne la paix par tous les moyens possibles. Peu contente d'avoir changé les mœurs du roi, elle voulut aussi modifier celles des Écossais; et elle y réussit en envoyant partout des missionnaires zélés et instruits, qui rappelaient les grands préceptes de la charité fraternelle, et faisaient disparaître peu à peu toutes les traces qui pouvaient rester encore de pratiques peu chrétiennes. En même temps qu'elle travaillait au bien général du pays, elle faisait le bonheur et l'édification de sa famille. Elle donna au roi deux princesses et six princes. Trois de ses fils régnèrent après leur père avec une grande réputation de valeur, de sagesse et de piété. Le plus jeune d'entre eux, nommé David, se distingua entre tous les autres, et l'on a dit de lui, avec raison, qu'il avait été le plus bel ornement du trône d'Écosse. Marguerite, aimée de tous, était l'objet spécial de l'affection des pauvres, qu'elle traitait avec la plus grande bonté, s'enquérant avec soin de leurs misères, et employant, pour les faire cesser, non seulement le superflu de ses richesses, mais même ce qui lui aurait été nécessaire à elle-même. Chaque jour, elle oubliait son rang pour aller les visiter et les panser dans leurs infirmités, ne voyant dans ce sublime dévouement que l'accomplissement d'un strict devoir. Elle mourut épuisée par les travaux et les austérités de tout genre, et regrettée par tout le royaume.

J.-G. Chassagnol.

Marguerite d'Anjou, reine d'Angleterre, fille de René, duc d'Anjou, comte de Provence, roi titulaire de Sicile, et d'Isabelle de Lorraine, naquit en 1425. Le roi son père, ne pouvant lui constituer une dot, eut la douleur de voir sa main refusée par plusieurs princes, mais c'est précisément ce défaut de fortune qui fit monter cette jeune princesse sur un des premiers trônes de l'Europe, où, au milieu des orages, elle n'eut que trop l'occasion de développer son esprit élevé, et le courage et l'énergie dont elle était douée. Henri VI régnait en Angleterre sous la tutèle impérieuse de son oncle, le duc de Glocester : un parti qui se forma contre lui pour le renverser imagina

que le meilleur moyen de ruiner son autorité serait de donner au prince une épouse capable de tenir les rênes de l'état, espérant d'ailleurs qu'elle abandonnerait une partie du pouvoir aux auteurs de sa fortune, qui, de la position peu brillante où elle se trouvait, l'appelaient au trône d'Angleterre. On jeta donc les yeux sur Marguerite d'Anjou; elle était jeune, belle, et douée de cet esprit vif et hardi qui la fit compter par la suite au nombre des grands hommes de ce siècle. Henri VI se laissa facilement décider à ce mariage, et la comtesse de Suffolck se chargea de le négocier secrètement. Loin d'exiger une dot du roi René, l'ambassadeur d'Henri VI s'engagea à la cession du Maine et de l'Anjou. Le mariage fut célébré avec magnificence par procuration, et Marguerite fut couronnée à son arrivée, le printemps suivant. Elle pénétra bientôt la profonde nullité de son époux, et quelques jours suffirent pour s'emparer entièrement de son esprit. Le duc de Glocester s'était opposé à son mariage. Marguerite, irritée, s'associa aux ressentiments des nombreux ennemis de ce prince. On l'attaqua sur son gouvernement. Il fut absous par le conseil du roi. La reine le fit arrêter, et l'accusa de nouveau devant le parlement. Le jour où il devait comparaître, il fut trouvé mort dans sa prison. Cette fin tragique, imputée à la reine, excita la compassion du peuple. La cession du Maine, qui était une des conditions secrètes du mariage de la reine, devint publique par la restitution de cette province à la France, et augmenta le mécontentement général. La perte de la France, presque entièrement reconquise alors par Charles VII, mit le comble à l'irritation populaire, et une fermentation sourde dégénéra bientôt en guerre civile. Un prétendant à la couronne parut : c'était Richard, duc d'York. Il réclama les droits de sa branche, usurpés par celle de Lancastre, dont descendait Henri VI. Il prit les armes, marcha sur Londres, ne put s'en emparer et se retira dans ses terres. Mais, en 1454, Henri tomba dans une imbécillité complète : cette circonstance servit de prétexte au duc d'York pour reprendre ses desseins ambitieux. Marguerite le désarma par de grandes concessions; elle le fit déclarer protecteur du royaume, et Sommerset, son premier ministre, odieux au prince, qui avait remplacé Suffolck, fut envoyé à la Tour. Mais quelques semaines s'étaient à peine écoulées que Sommerset reparut dans tout l'éclat de sa faveur. Le duc d'York, dépouillé de son administration, se retira furieux dans le pays de Galles, et y leva des troupes. La reine rassemble ses forces. Les deux armées se rencontrent à St-Albans : c'est là que fut versé le premier sang dans cette longue et cruelle guerre des deux roses. Le duc de Sommerset fut tué dans l'action. Le roi, blessé, resta prisonnier. Richard, vainqueur, le traita avec respect, et reprit le titre de protecteur. Le faible monarque s'accommodait sans regret à son sort. Mais la fière Marguerite ne put souffrir tant d'abaissement : elle entreprit une seconde fois de défendre les droits de la couronne; et la guerre se ralluma, en 1459. Le comte de Salisbury, allant joindre le duc d'York à la tête d'un corps d'armée, rencontra le lord Audley, l'un des chefs de l'armée royale, et le battit à Bloreheath. Warwick gagna la bataille de Northampton, l'année suivante. Le roi fut encore fait prisonnier. Richard se fit alors déclarer, par le parlement, héritier d'Henri VI et gouverneur du royaume pendant sa vie. Marguerite, qui parcourait le nord de l'Angleterre avec son fils dans ses bras, refusa de ratifier l'acte du parlement, qui dépouillait la postérité d'Henri VI, et soutint son refus à la tête d'une armée de 20,000 hommes. Richard, qui n'en avait que 5,000, marcha à sa rencontre; et, soit animosité, soit mépris pour une femme, hasarda imprudemment la bataille. Il fut défait et tué à Wakefield; et la reine fit planter sa tête sur les remparts d'York avec une couronne de papier. Cependant Marguerite s'avançait sur Londres. Le comte de Warwick en sortit pour la combattre, et les plaines de St-Albans

furent une seconde fois le théâtre de la guerre civile. La trahison d'un lieutenant de Warwick livra la victoire à la reine. Henri VI, indifférent au même degré dans l'une et l'autre fortune, fut repris par sa femme. Mais deux mois à peine s'étaient-ils écoulés depuis la sanglante catastrophe du duc d'York que le fils de ce prince eut l'heureuse audace de se faire proclamer roi sous le nom d'Édouard IV, au moment où Marguerite se croyait assurée de la paisible possession du diadème : les revers semblaient accroître son indomptable courage, et, pendant qu'Édouard se faisait couronner à Londres, elle marchait à la tête d'une armée de soixante mille hommes. Le jeune roi et le comte de Warwick se portèrent à sa rencontre jusqu'à Towton, dans le Yorkshire. Le carnage fut effroyable (29 mars 1461). Marguerite, réduite à fuir, conduisit son époux en Écosse, et passa en France pour y implorer l'assistance de Louis XI ; ce prince ne lui accorda qu'un faible secours. Voulant néanmoins tenter de nouveau la fortune, elle essaya de descendre à l'embouchure de la Tyne ; mais des forces très supérieures l'ayant obligée à se rembarquer, elle se dirigea vers les bouches de la Tweed. La tempête sépara son vaisseau du reste de la flotte : malgré tous les obstacles, elle insista pour l'exécution de ses projets, et aborda à Barwick. Les troupes d'Édouard venaient à sa rencontre ; la bataille d'Hexham (15 mai 1463) renversa encore toutes les espérances de Marguerite. Toujours confondue par le sort, mais toujours supérieure à l'adversité ; vaincue, mais libre encore, elle fuyait avec son fils. Dans une forêt où elle cherchait un asile, des voleurs l'attaquèrent pendant la nuit, et lui enlevèrent ses diamants, derniers débris de sa fortune. A peine échappée de leurs mains, elle tomba dans un autre péril. Elle errait, épuisée de faim et de fatigue, accablée de douleur et d'effroi, lorsqu'elle vit un autre brigand qui venait à elle l'épée à la main. Ne pouvant l'éviter, elle s'avança à sa rencontre, et, comme par une inspiration soudaine : « Approchez, mon ami, lui dit-elle, je confie à vos soins le fils de votre roi ; » et elle lui présentait le jeune prince qu'elle tenait entre ses bras. Cette vue d'une reine, ces accents d'une mère, tant d'infortune et tant de majesté touchèrent le cœur du brigand. Il répondit par un généreux dévouement à la confiance de sa souveraine ; il la mit en sûreté dans la forêt. Bientôt après elle se sauva en France. Henri VI demeura caché un an dans le comté de Lancastre. Il y fut enfin découvert, livré à Édouard et enfermé dans la tour de Londres : on le méprisait trop pour attenter à ses jours. Marguerite semblait condamnée à d'éternels et inutiles regrets, lorsque, après six ans, l'événement le plus imprévu lui rouvrit le chemin du trône. Le comte de Warwick, outragé par Édouard IV, qu'il avait placé sur le trône, forme le projet de l'en faire descendre. Il offre son épée à Marguerite, dont il avait causé tous les malheurs, et se déclare chef du parti de Lancastre. Édouard, saisi d'une terreur panique, fuit en Hollande. Le malheureux Henri VI est tiré de la Tour, et Warwick se fait proclamer régent jusqu'à la majorité du prince de Galles. Marguerite se préparait à venir partager les triomphes de son parti, quand Édouard reparut en Angleterre, et Henri VI retomba en sa puissance pour la troisième fois. Warwick courut à sa rencontre ; et la plaine de Barnet devint le tombeau de *ce faiseur de rois*. Ce même jour fatal, Marguerite débarquait à Weymouth avec son fils, âgé alors de 18 ans. A la nouvelle accablante de la mort de Warwick et de la ruine de son parti, son courage l'abandonna un instant ; elle choisit un asile sacré, et se retira dans le monastère de Beaulieu ; mais bientôt les chefs vinrent la conjurer de ranimer le courage de ses partisans par sa présence. Elle y consentit, voulant d'abord mettre son fils hors de danger ; on s'y opposa, et l'étendard des Lancastres fut de nouveau déployé. C'était pour la dernière fois :

la bataille de Tewksbury (4 mai 1471) vint décider entre les deux partis; les lancastriens y furent écrasés. Marguerite et son fils tombèrent au pouvoir du vainqueur. Le jeune prince, conduit devant Édouard, fit éclater dans une réponse l'indomptable fierté de sa mère, et fut cruellement massacré. On n'osa attenter à la vie de la reine, parce qu'elle était parente de Louis XI, qu'Édouard ménageait alors; son époux fut presque poignardé sous ses yeux, et, après avoir langui quatre ans dans les fers, Louis XI la racheta lors du traité d'Amiens pour 50,000 écus. Elle revint en France, où elle mourut, en 1482, épuisée par les regrets et la douleur. Cette héroïne, qui fut, dit Voltaire, la reine, l'épouse et la mère la plus malheureuse en Europe, avait soutenu dans douze batailles rangées les droits de son époux et de son fils.

Raymond de Véricour.

Marguerite d'Autriche, célèbre par ses malheurs, sa haute capacité politique et ses talents littéraires, était fille de Maximilien d'Autriche et de Marie de Bourgogne. Elle naquit à Gand en 1480. Fiancée au dauphin (Charles VIII), elle fut amenée en France pour y être élevée. Mais, cette union ayant été rompue, Marguerite, renvoyée à son père, fut fiancée de nouveau, en 1497, à l'infant d'Espagne, fils de Ferdinand et d'Isabelle. En se rendant par mer près de son époux, elle fut assaillie par une violente tempête, et se composa, dit-on, cette épitaphe si connue, qui atteste la fermeté de son ame et la finesse de son esprit :

Ci gît Margot, la gente damoiselle
Qu'eut deux maris, et si mourut pucelle.

L'infant ayant expiré au bout de quelques mois, Marguerite épousa en 1501, Philibert-le-Beau, duc de Savoie, qu'elle eut encore la douleur de perdre, après quatre ans de l'union la plus heureuse. Veuve pour la seconde fois et sans postérité à l'âge de 24 ans, Marguerite, résolue à ne point former de nouveaux liens, prit pour devise ces mots souvent défigurés : *Fortune infortune fort une.*

Fortis fortuna infortunat fortiter unam.

— Elle fut nommée gouvernante des Pays-Bas par son père, reconnu tuteur de l'archiduc Philippe-le-Bel. Douée d'une extrême sagacité, et capable d'une dissimulation profonde, cette princesse était l'adversaire le plus dangereux que l'on pût opposer aux Français. Elle ne cessa de susciter des ennemis à Louis XII, quoiqu'elle eût conclu le traité de Cambrai en 1508; et elle détermina, en 1515, le roi d'Angleterre à entrer dans une nouvelle ligue contre François Ier. Ce fut elle encore qui, en 1529, négocia avec Louise de Savoie la paix de Cambrai, dite *Paix des dames*, où son habileté stipula des conditions si avantageuses à l'Autriche, si funestes au contraire à la France. Sous son administration, les Pays-Bas virent fleurir l'agriculture et les arts; et la guerre s'éloigner de leurs frontières. La cour de Marguerite était moins remarquable par le faste que par le goût des plaisirs de l'esprit. Elle s'était entourée d'un petit nombre de femmes aimables, parmi lesquelles brillait Marguerite de Croï, comtesse de Hornes, dont M. Le Glay se propose de publier les lettres, de 1508 à 1521. Jean Molinet et Corneille Agrippa de Nettesheim furent attachés à sa personne. Celui-ci se plaint de ce qu'elle se montrait disposée à accueillir les calomnies dont le fanatisme le rendait l'objet. Le fameux Érasme et Jean Le Maire eurent aussi part à sa faveur, ainsi que beaucoup d'autres gens de lettres. En l'année 1530, elle mourut à Malines (et non pas à Bruxelles). Charles-Quint, pour témoigner sa reconnaissance à sa tante, lui avait donné la souveraineté viagère de cette ville et de ses dépendances. Au moment de sa mort, Marguerite se disposait à quitter le monde et à passer le reste de ses jours dans le couvent des Annonciades de Bruges, dont elle était fondatrice. — Ses poésies, si elles sont dépourvues d'élégance et de correction, ont le charme du naturel, et respirent quelquefois

une douce mélancolie. On trouve à la bibliothèque de Bourgogne à Bruxelles plusieurs recueils de vers dont un grand nombre lui appartiennent évidemment, et dont M. La Serna et nous avons donné des extraits. Nous avons publié également l'ordonnance de la maison de la gouvernante des Pays-Bas, le livre de ses *Basses danses* et une vie de cette princesse, composée en vers latins par Corneille Graphæus d'Anvers. La *Couronne margaritique* et l'*Amant vert* (un perroquet) sont des poèmes de Jean Le Maire en l'honneur de Marguerite, dont Claude de Saint-Julien a composé le panégyrique : pièces réimprimées par M. E. Munch, à la suite du premier volume de l'*Histoire de Marguerite*, en allemand, qu'il nous a fait l'honneur de nous dédier. — Fontenelle a choisi Marguerite et l'empereur Adrien pour les interlocuteurs de son *Dialogue* sur les morts les plus généreuses. De Reiffenberg.

Marguerite de Bourgogne, reine de Navarre, fille de Robert II, duc de Bourgogne, fiancée à Louis-le-Hutin en 1299, ne fut réellement épouse qu'en 1305. Son jeune âge était un obstacle à la consommation du mariage. Marguerite aima les plaisirs avec fureur; Blanche, comtesse de La Marche, et Marguerite, sa belle-sœur, se perdirent ensemble dans d'affreuses débauches. La tour de Nesle et l'abbaye de Maubuisson furent tour à tour souillées par les orgies de ces deux Messalines, plus cruelles, sinon plus fougueuses que celle de Rome. Philippe-le-Bel, instruit de l'horrible conduite de ses deux belles-filles, les fit saisir avec les deux frères d'Aulnay, leurs amants. Ces derniers furent mutilés, écorchés vifs et décapités. Les princesses, tondues comme coupables d'adultère, se virent enfermées prisonnières au Château-Gaillard. Là, Marguerite tomba sous les coups de la vengeance de son mari, qui ordonna de l'étrangler... On l'inhuma dans l'église des cordeliers de Vernon. Voilà en peu de mots la vie et la mort d'une princesse qui n'avait pas encore 26 ans. On comprendra facilement les motifs qui ont retenu notre plume. Marguerite avait eu une fille nommée Jeanne, née le 28 janvier 1312, et mariée en 1315 à Philippe, comte d'Évreux. Si les personnes qui s'occupent d'histoire trouvent cet article biographique fort incomplet; si, dans l'intérêt de la vérité, ils blâment notre retenue, les pères de famille et les femmes nous en sauront gré. Davila.

Marguerite de Danemarck, reine de Danemarck, de Norwége et de Suède, a mérité, par la sagesse de son long règne autant que par sa puissance, le surnom de *Sémiramis du Nord*, surnom qui n'a été donné depuis elle qu'à la tsarine Catherine. Nous ne rapporterons pas les particularités plus que romanesques dont on a environné sa naissance, arrivée à Copenhague en 1353. Marguerite était la seconde fille de Valdemar III, et la force de caractère et d'esprit qu'elle montrait dès sa plus tendre enfance faisaient dire à ce prince : « La nature s'est trompée, elle voulait en faire un héros et non une femme. » Marguerite épousa Haquin VII, roi de Norwége. Valdemar étant mort en 1376, elle fit proclamer roi de Danemarck son fils Olaüs, et se fit donner la régence du royaume. Pendant les onze années du règne d'Olaüs, elle repoussa de la Scanie le roi de Suède, Albert de Mecklembourg, et s'occupa de rentrer dans la possession de cette province, engagée pour quinze ans aux villes anséatiques par Valdemar. En 1387, Marguerite fut choisie par les Danois pour leur reine, attendu, dit le texte de l'acte qui l'appela au trône, « qu'elle était la fille de Valdemar et la mère d'Olaüs, et que les Danois étaient satisfaits de la douceur de son administration. » Le sénat de Norwége lui donna également, au nom des états de ce royaume, dont, par la mort de Haquin, elle était régente depuis 1380, le droit de le gouverner toute sa vie, avec la même autorité que les lois donnaient à leur monarque. Mais, pour obtenir cette dernière couronne, Marguerite avait été obligée d'associer son nom à celui d'un monarque de son choix; et, de peur de trouver un maître dans un époux, elle

avait nommé roi de Norwége, en 1389, son petit-neveu Eric de Poméranie, alors âgé de cinq ans, dont l'enfance lui assurait long-temps encore la direction des affaires. Du jour de cette élection, Marguerite cessa de se qualifier de légitime héritière et administratrice du royaume; et tous les actes qui émanaient d'elle l'appelaient simplement *la fille de Valdemar, roi de Danemarck*. Politique habile, Marguerite travaillait surtout à sa propre grandeur en élevant le clergé au-dessus de la noblesse, qui lui semblait plus redoutable, et en le comblant de marques de confiance, de distinctions et de libéralités : elle plaçait ainsi sous la protection toute puissante du clergé les vastes projets qu'elle méditait. Cette conduite, a-t-on dit, lui était suggérée par l'ambition : nous y voyons au contraire l'effet d'une dévotion sincère, dont elle a laissé des preuves, et qui était parfaitement en harmonie avec l'esprit de son siècle. Grande dans ses vues, et ne méprisant point les détails, Marguerite jugeait les hommes d'un coup d'œil et les jugeait bien. On comprendra tout le parti qu'elle devait tirer de cette pénétration, surtout quand on saura qu'elle gouvernait presque sans ministres, et qu'elle savait joindre à propos la patience et l'activité. Elle avait le plus grand art pour repousser les demandes importunes, refusant avec grâce quand sa puissance chancelait, et avec autorité quand elle fut établie. Cette connaissance du caractère de Marguerite donne le secret de la réussite de ses projets. Les Suédois, fatigués du joug d'Albert de Mecklembourg, et cédant aux avances que leur faisait la reine de Danemarck, recoururent à elle. Marguerite leur promit sa coopération, demandant à être nommé reine, et disant que, puisqu'elle exposait ses deux couronnes aux hasards d'une entreprise, il était bien juste qu'elle eût l'espérance d'en gagner une troisième. Les états suédois, malgré leur répugnance, la nommèrent, ainsi qu'Éric, et la laissèrent maîtresse de déterminer la durée de son administration, à la condition de maintenir les priviléges du royaume et de le défendre contre Albert. Celui-ci fut vaincu à la bataille de Falkœping. La captivité de ce prince la vengea des sarcasmes qu'il lançait contre elle lorsqu'il la nommait la servante des moines et le roi sans culottes; et il fut obligé, pour recouvrer sa liberté, d'abandonner ses prétentions sur la Suède. — Après avoir ainsi groupé sous la même domination trois royaumes qui formaient un vaste empire, Marguerite eut l'idée de perpétuer cette alliance, et fit accepter par les états des trois royaumes l'acte célèbre connu sous le nom d'*union de Calmar* (*v.* CALMAR). Les Suédois furent cependant peu satisfaits de leur nouvelle reine, toute danoise de cœur et d'esprit. Il ne paraît point qu'elle respectât beaucoup leurs priviléges, s'il faut en croire l'anecdote suivante : Les Suédois ayant été obligés de lui envoyer des ambassadeurs pour lui rappeler ses serments, Marguerite leur demanda s'ils en apportaient la formule par elle signée. Et comme ils la lui exhibaient : « Gardez-la donc bien, ajouta-t-elle, et moi je garderai mieux encore vos forteresses. » Toutefois, avouons-le, l'anecdote ne nous semble point prouvée : on sait en effet que les Suédois, toujours prêts à se révolter au moindre prétexte, étaient quelquefois traités avec assez de sévérité par Marguerite. Aussi ont-ils sa mémoire en haine, et s'attachent-ils à la flétrir, parce qu'elle a voulu, disent-ils, leur enlever une partie de leurs libertés et de leurs priviléges. Sur la fin de ses jours, Marguerite eut la douleur de voir Éric justifier mal le choix qu'elle avait fait de lui, et se faire haïr de ses peuples, en même temps qu'il faisait éprouver aux armes danoises des revers dont la honte ne revient qu'à lui seul. Il fit mettre à mort Abraham Broderson, ministre fidèle, mais pour lequel la reine avait une affection qui lui faisait redouter de voir un jour dans ce favori un rival puissant. Marguerite mourut presque subitement à bord d'un vaisseau, en 1412, âgée de 59 ans, après un règne glorieux de 36. Elle eut les talents d'une héroïne et quelques qualités d'une

princesse. Lorsque ses projets n'étaient pas traversés par la loi, elle en poussait l'exécution avec une fermeté louable; et l'ordre public était ce qu'elle aimait le mieux après ses intérêts. Ses mœurs étaient peu régulières; mais les dons nombreux qu'elle prodiguait aux églises faisaient oublier cette irrégularité. Elle parlait avec force en même temps qu'avec grâce, et savait tirer parti du mélange heureux que la nature avait fait en elle, des agréments d'un sexe et du courage de l'autre. On a dit qu'elle n'eut que des talents et peu de vertus. On rapporte encore qu'elle disait quelquefois à son successeur Éric : « La Suède vous donnera de quoi vivre, la Norwége de quoi vous vêtir, le Danemarck de quoi vous défendre. » U. Barrière.

Marguerite, fille de Jacques Ier, roi d'Écosse. Le mariage de cette princesse avec Louis XI fut conclu à Chinon le 30 octobre 1428, et célébré à Tours le 25 juin 1436, en vertu de la dispense de l'archevêque diocésain, car le jeune dauphin n'avait pas encore quatorze ans, et la jeune princesse atteignait à peine sa douzième année. La dispense est datée du 13 juin 1436. Les Anglais, dont cette alliance blessait gravement les intérêts, offrirent au roi d'Écosse Rosbourg-Barwick et une paix irrévocable, s'il voulait briser les fiançailles; mais, sur l'avis des états de son royaume, Jacques repoussa la paix offerte, et fit embarquer sa fille, qui vint en France en dépit des flottes anglaises. Marguerite joignait aux dons de la beauté et de l'esprit une angélique douceur. Cependant, malgré ses charmes, malgré les grâces d'une enfance aussi élégante que spirituelle, la dauphine ne parvint jamais à produire la moindre impression sur le cœur sec de son époux et de son maître. Adonnée à la culture des lettres, admiratrice d'Alain Chartier, dont elle baisa les lèvres, qui disaient de si belles choses (v. Chartier [Alain]), la pauvre Marguerite ne fut jamais heureuse. Elle est un triste et frappant exemple de ces femmes que le manque de bonheur conduit à la tombe. Un fatal accident, qui prouve toute la délicatesse de la dauphine, mit fin à des jours malheureux : elle mourut de la douleur d'apprendre qu'on avait calomnié sa vertu. A peine âgée de vingt ans, Marguerite s'éteignit en murmurant ces amères paroles : « Fi de la vie! qu'on ne m'en parle plus! » Cette vie et cette fin misérables jettent une sombre lumière sur le caractère du dauphin qui devait être Louis XI.

Davila.

Marguerite de Foix, duchesse d'Épernon, fille d'Henri de Foix et de Candale, et de Marguerite de Montmorenci, mariée au duc d'Épernon en 1587. Elle fut doublement célèbre par son dévouement conjugal et par son intrépidité. Les chefs de la ligue, en 1588, avaient résolu la perte du duc d'Épernon, et avaient obtenu l'ordre de l'enlever du château d'Angoulême, dont il était gouverneur. Sa jeune épouse s'était associée à ses dangers. Le château manquait de vivres et de munitions. La duchesse en était sortie pour aller entendre la messe au couvent des Jacobins. Son retour au château fut impossible. Elle allait se retirer dans la citadelle, lorsqu'elle fut arrêtée en chemin avec les deux écuyers qui l'accompagnaient. Le maire et les autres ligueurs, furieux de la résistance du duc d'Épernon, menacèrent la duchesse, leur prisonnière, de la faire périr si elle ne parvenait à persuader à son époux de capituler. Elle répondit à leurs menaces avec une héroïque fermeté. Amenée devant la principale porte du château, elle engagea son époux à se défendre jusqu'à la dernière extrémité, et à rester fidèle à son prince et à ses serments, dût-elle subir la mort dont elle a été menacée. Tant de courage étonna les ligueurs eux-mêmes. Ils ramenèrent leur prisonnière dans la ville. Le duc ne tarda pas à être secouru, et son épouse rentra en triomphe dans le château. — Le duc fut blessé en 1593. Son épouse venait de donner le jour à son troisième fils, Louis (depuis cardinal de Lavalette). Il voulut que la duchesse, encore convalescente, ignorât sa blessure. Un valet mal infor-

mé ou maladroit apprit à la duchesse que le duc avait été atteint d'un coup de canon. Elle le crut mort : elle s'évanouit. Tous les secours de l'art ne purent la sauver. Elle expira bientôt après (1593). Elle avait disposé par testament en faveur de son époux de tout ce qu'elle possédait. Elle lui recommandait ses enfants, et terminait cet acte de dernière volonté en le priant de ne point se remarier.

Duffy (de l'Yonne).

Marguerite de France, duchesse de Berri et de Savoie, princesse de Piémont, fille de François Ier et de Claude de France, née à Saint-Germain-en-Laye le 5 juin 1523. Élevée au milieu d'une cour galante et fastueuse, tout occupée de fêtes, de bals, de parures et d'intrigues amoureuses, Marguerite fit de l'étude des langues grecque et latine et de la lecture des poètes et des prosateurs de l'antique littérature le charme et l'occupation de ses jeunes années. Elle joignait à ce goût des sciences et des arts une piété sincère et fervente. Son père l'aimait beaucoup, et il avait refusé tous les partis qui l'auraient éloignée de sa cour. Après la mort de ce prince, elle réunit auprès d'elle les beaux esprits de l'époque, pour lesquels Henri II, son frère, se montrait fort indifférent. Son amour pour Diane de Poitiers, qui avait été la maîtresse de son père, absorbait toutes ses affections. Les poètes et les autres écrivains ne furent pas ingrats; tous ont prodigué à Mme Marguerite les éloges les plus honorables : Ronsard l'appelait des Muses la muse, des Grâces la grâce. Du Bellay, des Muses la dixième, des Grâces la quatrième, la sœur des Charites, la fleur des Marguerites, la perle des Français. Et tous les savants la signalaient à l'admiration générale sous l'épithète de *la Pallas de l'Europe*. Brantôme la cite comme la plus belle, la plus savante et la plus vertueuse princesse de son temps. — L'université de Bourges, capitale de son duché de Berri, n'avait jamais été plus suivie. Marguerite y avait appelé les plus célèbres jurisconsultes de France et de l'étranger. L'école de droit de cette ville acquit aussi une grande célébrité. Mariée le 9 juillet 1559, à Philibert, duc de Savoie, après la paix de Cateau-Cambrésis, elle fit pour l'université de Turin ce qu'elle avait fait pour celle de Bourges. — « Les présents qu'elle fit aux sçavants, dit Hilarion de Costes, historien contemporain, lui réussirent mieux que ceux que fit sa tante, reyne de Navarre (sœur de François Ier), la plupart de ces doctes auxquels cette reyne ausmona de ses biens ayant été infectés des nouvelles erreurs; mais ceux qui se ressentirent des faveurs et des libéralités de nostre Marguerite furent les premiers qui entreprirent, durant les premiers troubles des rebelles, la défense de l'église de Dieu contre les sectaires, entre autres Ronsard et Daurat, grands ennemis des ministres, qui firent crier leurs grenouilles limoneuses du lac de Genève contre ces deux poètes si renommés par l'univers, appelant celui-cy le *rat limousin*, et celui-là les *ronses du Vendomois*. Mais ces poètes calvinistes furent contraints de se taire et se cacher dans leurs lacs bourbieux, aux chants de ces deux rossignols qui répondirent solidement à leurs invectives. » — Devenue duchesse de Savoie, Marguerite s'y fit aimer de ses nouveaux sujets, qui la surnommèrent *la Libérale* et *la Mère des peuples*. Heureuse épouse, elle méritait d'être heureuse mère : elle accoucha d'un fils en 1562. Il n'hérita ni de ses vertus ni de sa popularité; il en eût été autrement sans doute s'il avait été aidé de ses conseils; mais elle vécut trop peu pour le bonheur de son fils et celui de la Savoie. Henri III, à son retour de Pologne, s'arrêta quelque temps à Turin. La duchesse, sa tante, le reçut avec la tendresse d'une mère et une magnificence toute royale. Elle dirigea elle-même la distribution des logements, l'ordonnance des fêtes. Ses efforts et son zèle lui coûtèrent la vie. Elle fut atteinte d'une pleurésie dont elle mourut après quelques jours d'une douloureuse agonie, le 14 septembre 1574. Elle était âgée de 52 ans. — C'est à cette princesse que la

France doit l'illustre L'Hôpital. Il avait été son chancelier lorsqu'elle était duchesse de Berri. Ce fut elle qui le désigna au roi son frère pour remplacer à la chancellerie de France J. Bertrand, en 1560. DUFEY (de l'Yonne).

MARGUERITE DE FRANCE, fille de Henri II et de Catherine de Médicis. Élevée dans une cour voluptueuse, cette princesse unit au goût des plaisir l'amour des arts et la bonté la plus affectueuse. Son histoire a été étrangement racontée par les pamphletaires de son époque. Les protestants, qui n'eurent jamais à se plaindre d'elle, ne lui pardonnèrent point son attachement au catholicisme et l'empressement qu'elle mettait à assister au service divin, alors que, vivant à la cour huguenote de Navarre, elle n'avait près d'elle que quelques filles et quelques domestiques de sa religion, dans un pays où celle-ci était proscrite. Elle fut mariée, en 1572, au jeune Henri de Bourbon, bien que le pape Pie V eût refusé les dispenses nécessaires. La cérémonie eut lieu devant la porte de l'église de Notre-Dame, le 18 août, et « ce fait, dit Le Grain, l'épousé se retira au prêche, et l'épousée entra dans le temple pour ouïr la sainte messe, suivant les articles du traité de mariage, et de là se rendirent tous deux au festin apresté en la grande salle du palais. » Lorsque Henri s'enfuit avec le prince de Condé, déjà les légères amours du premier avaient eu de l'éclat, et déjà la calomnie avait atteint Marguerite. En 1577, la reine mère, sous prétexte de les réconcilier, se rendit en Guienne, et si elle les réunit, les jeunes personnes qu'elle amenait avec elle contribuèrent à accroître le nombre, si grand dès cette époque, des infidélités de Henri. En écrivant une *notice* sur ce prince, je n'ai pu qu'esquisser rapidement le tableau de sa vie dans ses domaines. Marguerite y fut reçue avec la plus grande pompe. Elle s'y plaisait malgré l'inclination de son mari pour l'aimable D'Ayelle, pour Fosseuse et Le Rebours. Elle planta de ses mains, dans le parc de Nérac, un ormeau, tandis que son mari en plantait un autre; et on montrait encore vers la fin du dernier siècle ces deux gages de réconciliation et d'amour. On dut croire à la sincérité de Marguerite; et les soins qu'elle prit de Henri durant une maladie dangereuse qui le retint long-temps à Eauze, auraient dû le rattacher pour toujours à elle. Il y parut d'abord très sensible : « Félicité qui me dura, dit-elle, l'espace de 4 à 5 ans que je fus en Gascogne avec lui, faisant, la plupart de ce temps-là, notre séjour à Nérac, où notre cour étoit si belle que nous n'enviions point celle de France; y ayant Mme la princesse de Navarre, sa sœur, qui, depuis, a esté mariée à M. le duc de Bar, et moi, avec bon nombre de dames et filles, et le roi mon mari estant suivi d'une belle troupe de seigneurs et de gentilshommes, aussi honnêtes gens que les plus galants que j'aye vus à la cour; et n'y ayant rien à regretter en eux, sinon qu'ils estoient huguenots; mais de ceste diversité de religion il ne s'en oyoit point parler. Le roi mon mari et Mme la princesse sa sœur allant d'un costé au presche, et moi et mon train à la messe en une chapelle qui est dans le parc, d'où comme je sortois, nous nous rassemblions pour nous aller promener ensemble, ou dans un très beau jardin qui a des allées de laurier et de cyprès fort longues, ou dans le parc que j'avois fait faire, en des allées de trois mille pas, qui sont au long de la rivière : et le reste de la journée se passoit en toutes sortes de plaisirs honnêtes; le bal se tenant, d'ordinaire, l'après-dinée et le soir. » — Ce fut durant son séjour en Gascogne que la reine Marguerite, parcourant ses vastes domaines, y laissa partout des souvenirs de sa bonté, encore conservés dans la mémoire du peuple, qui, dans des légendes touchantes, la confond quelquefois avec cette autre reine de Navarre nommée aussi Marguerite, si célèbre par son esprit, par ses admirables qualités, et qui était la grand'mère de Henri de Bourbon. Celui-ci eut souvent, même dans

ses amours, la belle Marguerite pour sa confidente. Fosseuse, laissée en Navarre par Catherine, avait cherché à brouiller les deux époux. Toujours indulgente, la reine, qui s'aperçut de la grossesse de Fosseuse, poussa la complaisance jusqu'à lui proposer de l'emmener pour quelques mois dans une campagne, voisine du Mas d'Agenais; mais Fosseuse refusa avec hauteur, et se plaignit au roi de ce qu'on osait la soupçonner. Le dénouement arriva bientôt; et les douleurs la saisirent une nuit au milieu de ses compagnes. Un médecin vint à l'instant en avertir le roi, qui couchait dans la même chambre que Marguerite, mais dans un lit séparé. Henri se lève, ouvre le rideau, et, s'adressant à la reine, lui dit: « Ma mie, je vous ai célé quelque chose qu'il faut que je vous avoue. Je vous prie de m'en excuser, et de ne point vous souvenir de tout ce que je vous ai dit pour ce sujet. Mais, obligez-moi tant que de vous lever tout à cette heure pour aller secourir Fosseuse, qui est fort mal. Je m'assure que vous ne voudriez pas, la sachant en tel estat, vous ressentir de ce qui s'est passé. Vous savez combien je l'aime : je vous prie, obligez-moi en cela. » — La reine répondit : « Qu'elle l'honoroit trop pour s'offenser de chose qui vint de lui; qu'elle s'y en alloit et feroit comme si c'estoit sa fille. Que cependant il s'en fust à la chasse, et emmenast tout le monde, pour qu'il n'en fust pas parlé. » En effet, elle se leva, et donna à la malade tous les secours nécessaires en pareil cas. Fosseuse ne fut qu'ingrate, et Marguerite prit le parti de revenir à la cour de France. On sait qu'elle rentra quelque temps après à Nérac; que, dédaignée par le roi, elle se retira à Agen, d'où elle partit pour le château d'Usson, où elle passa plusieurs années. — Lorsque, pour assurer la succession de la couronne aux descendants de Henri IV, Sully lui écrivit pour qu'elle consentît à la dissolution de son mariage, sa réponse fut telle qu'on la pouvait souhaiter, sage, modeste et soumise. Mais, lorsqu'elle put craindre que cette dissolution n'eût d'autre fin que celle de mettre la duchesse de Beaufort sur le trône, elle annonça qu'elle ne donnerait son consentement que lorsque cette femme serait réellement exclue de cet insigne honneur; enfin, la dissolution fut prononcée en 1599. La même modération qu'elle avait montrée dans cette affaire, où elle pouvait faire des conditions onéreuses pour l'état, la guida dans ses différends avec le comte d'Auvergne, qui lui disputait la succession de la reine mère; et elle fit don de cette succession au dauphin. Après avoir quitté le château d'Usson, et avoir passé quelque temps dans celui de Madrid, elle revint à Paris, où elle mourut le 27 mars 1615. Les écrits publiés contre elle ont entaché ses mœurs à une époque où l'immoralité la plus grande régnait à la cour; mais on ne croit plus aux nombreuses calomnies que ses ennemis répandirent contre elle. Peu de femmes ont eu plus de grâce, plus d'amabilité, plus d'esprit surtout : « Princesse pleine de bonté et de bonnes intentions au bien et au repos de l'état, et qui ne faisoit de mal qu'à elle-même, dit un auteur contemporain. Vraie héritière de la maison de Valois, elle ne fit jamais un don à personne sans s'excuser de donner si peu, dit un autre, et elle étoit le refuge des hommes de lettres, aimoit à les entendre parler; sa table en étoit toujours environnée, et elle apprit tant en leur conversation qu'elle parloit mieux que femme de son temps, et écrivoit plus éloquemment que ne portoit la condition ordinaire de son sexe. » Les *Mémoires* qu'elle a laissés sont encore des modèles de style et de naïveté spirituelle. Magnanime et courageuse dans l'adversité, généreuse envers les pauvres, aimant les lettres et les arts, elle ne démentit point son origine; et ce fut en tout point une digne petite-fille du restaurateur des lettres et des arts.

Alexandre Du Mège.

Marguerite de Parme, duchesse de Parme et de Florence, et gouvernante des Pays-Bas, était fille naturelle de

Charles-Quint, qui l'eut de la belle Marguerite Vaugeste, demoiselle flamande. Dès l'âge de cinq ans, cette princesse avait été accordée au duc de Florence, Alexandre de Médicis. L'empereur assista en personne à ce mariage, qui fut célébré huit ans après à Naples. Cet hymen ne fut pas heureux; le caractère volage d'Alexandre le remplit d'amertume. Celui-ci, ayant été assassiné dans son lit en 1537, Côme de Médicis, qui lui succéda, fit demander pour lui la main de Marguerite; mais elle devint le prix des intrigues et de la politique adroite du pape Paul III, qui l'obtint pour son neveu, Octave Farnèse, encore enfant; c'est ce qui fit dire plaisamment à Marguerite, qui avait beaucoup d'esprit : « Ma destinée est singulière : quels rapports veut-on que j'aie avec mes époux? Ayant à peine treize ans, on m'a donné un mari de vingt-sept, et lorsque je suis femme, on me marie à un enfant de treize ans! » Ces paroles n'annonçaient pas des dispositions très favorables pour le nouvel époux, et il faut bien avouer qu'Octave ne fut pas d'abord accueilli avec affection; mais, ayant fait un voyage en Afrique avec son beau-père, et étant de retour après deux ans d'absence, Marguerite le reçut mieux qu'il n'osait l'espérer. Pour comble de bonheur, il fut fait dans ce temps-là duc de Parme et de Plaisance; et de la tendresse des deux époux naquirent ensemble deux enfants mâles à Rome. En 1547, le père d'Octave, Pierre-Louis, duc de Parme et de Plaisance, ayant été assassiné, et son fils ne pouvant plus malheureusement douter que les conjurés ne fussent appuyés par l'empereur, son beau-père, il appela les Français à son secours, et se mit sous la protection d'Henri II. Charles-Quint fit la guerre à son gendre, lui prit Plaisance et mit le siége devant Parme. Un héraut y parut bientôt en son nom pour sommer de sa part Marguerite de sortir de la place. Elle fit cette belle réponse : « J'honore l'empereur comme mon père, auquel j'ai toujours rendu toutes sortes de services; je le respecte et suis sa très humble fille; mais je suis encore plus soumise et plus obligée au duc Octave, mon mari. Mon devoir est de vivre et de mourir avec lui, de courir les mêmes risques de fortune, et je le remplirai. » Cette réponse courageuse irrita d'abord l'empereur; mais, le premier mouvement de colère apaisé, il reconnut la sagesse de sa fille et la loua hautement devant toute sa cour.—L'abdication de Charles-Quint, à Bruxelles, dans le courant d'octobre 1555, mit Philippe II, son fils, en possession de sa couronne et de ses états. Ce jeune monarque, ayant fait quatre ans après sa paix avec la France, et épousé la fille aînée de Henri II, Elisabeth de France, quitta les Pays-Bas pour aller résider à Madrid; mais avant son départ il appela auprès de lui Marguerite de Parme, sa sœur naturelle, et lui confia le gouvernement des provinces belgiques, tant il avait bonne opinion de sa justice et de son habileté. — Nous ne croyons pas nécessaire d'entrer ici dans de longs détails sur l'administration remarquable de cette princesse, dont le gouvernement fut un long bienfait. Pendant sept années qu'elle occupa ce poste important, Marguerite, au milieu des troubles de religion qui agitèrent la Flandre, déploya un caractère à la fois ferme et conciliant, et sut par un mélange heureux de rigueur et de clémence faire aimer et respecter son autorité; elle satisfit pleinement en un mot aux vœux du roi d'Espagne en gagnant le cœur de son peuple. Mais, quelques troubles ayant éclaté de nouveau dans ces contrées, à l'administration paternelle de Marguerite, qui eût fini par en triompher, Philippe voulut joindre la sévérité militaire du duc d'Albe : sa cruauté multiplia les rebelles; l'irritation des esprits fut à son comble. Marguerite abandonna la régence des Pays-Bas et partit pour l'Italie, au commencement de 1568. Les regrets des Flamands se manifestèrent de toutes parts; ils augmentèrent encore quand ils purent comparer l'administration équitable, modérée, de la duchesse, avec celle du duc d'Albe, homme brave, mais sanguinaire,

qui souilla son pouvoir en poussant outre mesure l'emploi de la force des armes et les rigueurs du despotisme. — Le duc de Requesens, successeur du duc d'Albe, ayant été remplacé dans ce gouvernement par don Juan d'Autriche, lequel mourut à Namur en 1578, Marguerite eut la consolation de voir son fils, Alexandre de Parme, choisi par le roi d'Espagne pour gouverner les Pays-Bas. Cette princesse, dont le caractère unissait l'énergie à la douceur, avait un esprit au-dessus de son sexe; on eût dit que son ame était robuste autant que son corps, doué d'une remarquable vigueur. Elle mourut de la goutte, à Naples, en 1586.

Eug. de Pradel.

Marguerite de Valois, reine de Navarre, sœur de François Ier, naquit dans la ville d'Angoulême, le 11 avril 1492. Élevée à la cour de Louis XII, elle apprit l'italien; l'espagnol Paul Paradis, dit le *Canosse*, lui donna des leçons d'hébreu. Savante autant que belle, douce autant que polie, elle fut chérie par son frère, qui la nommait sa *Mignonne* ou la *Marguerite des Marguerites*. Elle épousa, au mois de décembre 1509, Charles de Valois, dernier duc d'Alençon, premier prince du sang et connétable de France, mort à Lyon en 1525, après la bataille de Pavie, qu'il avait beaucoup contribué à faire perdre. La princesse Marguerite, désolée de la mort de son époux et de la captivité du roi, alla le visiter lorsqu'il était malade. « Elle trouva son frère en si piteux état, dit Brantôme, que si elle n'y fust venue il estoit mort, d'autant qu'elle connoissoit son naturel et sa complexion mieux que tous les médecins. » Elle émerveilla Charles-Quint par la grâce et la noblesse d'un esprit et d'un caractère élevés. La reine régente, sa mère, l'avait chargée de traiter de la mise en liberté de François Ier. Elle ne put rien obtenir de l'astucieux espagnol. En novembre 1525, elle repassa les Pyrénées, échappant ainsi à Charles V, qui voulait la retenir avec son frère. Par un édit du même mois et de la même année daté de sa prison, François, plein de reconnaissance, disait: « S'il advenoit que nostre dite dame et mère, par maladie ou indisposition, ou par autre empêchement ou par mort (à quoi Dieu par sa grâce et bonté vueille obvier), ne peust exercer ledit commandement autour de nostre dit fils et autres nos enfants, nous, en ce cas, voulons et ordonnons que nostre très chère et très amée sœur unique, Marguerite de France, duchesse d'Alençon et de Berri, succède au lieu de nostre dite dame et mère, et ait semblable pouvoir, commandement et autorité. » On sait que François quitta Madrid et sa dure prison en 1526. En 1527, il maria sa sœur bien-aimée au roi de Navarre, Henri d'Albret II du nom, et fit à Marguerite de grands avantages dans le contrat, en donnant les duchés d'Alençon, de Berri, et le comté d'Armagnac, à elle et aux descendants, tant mâles que femelles, qui sortiraient de ce mariage. C'est de cette union que naquit Jeanne d'Albret, mère d'Henri IV. « Les nouveaux mariés, dit un ancien auteur, se délibérèrent de mettre le Béarn en tout autre état qu'il n'estoit. Ce pays, fertile et bon de sa nature, demeurant en assez mauvais état, inculte et stérile, par la négligence des habitants, changea bientôt de face par leur soin: on y attira de toutes les parties de la France des gens de labourage qui s'y accommodèrent, amendèrent et fertilisèrent la terre. » Marguerite et son époux firent embellir et fortifier les villes, bâtir des maisons et des châteaux: celui de Pau, célèbre surtout par ses jardins, les plus beaux que l'Europe possédât alors, fut leur ouvrage. Ils réglèrent sagement la police, les lois, et rendirent Navarins une place redoutable destinée à s'opposer aux invasions de l'Espagne. On a soutenu l'opinion que Marguerite avait quitté la cour de Paris, indignée qu'elle était de voir son frère persécuter les calvinistes: nous demandons pardon à un spirituel écrivain d'être forcé de combattre cette opinion. Il y a d'abord une question qui passe avant toutes les autres. François Ier, en matière de religion, était-il bien le maître

en France? n'y avait-il pas une force plus puissante que la main royale? Une solution à cette demande serait la pièce la plus importante du procès que l'on fait aujourd'hui à la mémoire de François Ier, le protecteur de l'imprimerie, le fondateur du collége de France, mais aussi l'ami du misérable Du Prat. Sans nous arrêter sur ce point, que nous considérerons bientôt, revenons à notre auteur, qui veut que Marguerite ait quitté Paris pour ne pas se trouver sans cesse, suivant une énergique expression, entre les bourreaux et les victimes : nous répondrons par une pièce du temps. En signant le contrat de mariage de sa sœur à Saint-Germain-en-Laye, François promit de sommer l'empereur de restituer à Henri d'Albret le royaume de Navarre avec les anciens ressorts d'icelui, et qu'à son refus il fournirait à Henri une armée suffisante pour s'en rendre maître. Voilà, ce nous semble, un motif plus que suffisant pour engager Marguerite à aller dans le Bearn, à s'y fortifier, à contenter ses peuples, puisque, d'un instant à l'autre, elle espérait la conquête de la Navarre.—On a dit avec raison que Marguerite avait protégé les calvinistes : cet éloge est mérité; mais pourquoi en conclure que la reine avait pour cela adopté la foi nouvelle? Est-ce parce que les calvinistes l'ont avancé, mais n'avaient-ils pas intérêt à le dire? Est-ce parce que les fanatiques de l'autre parti l'ont prétendu? mais peut-on les croire eux, furieux de voir une jeune femme arracher aux flammes des bûchers d'illustres et savants novateurs? Marguerite, nous le pensons, sentit, comme Érasme et tant d'autres, le besoin d'une réforme; mais elle la désira dans le sein de l'église, faite par l'église romaine elle-même. Si l'on m'oppose son amitié pour les luthériens, c'est qu'on oublie que Marguerite était savante, poète et femme; qu'elle devait aimer des hommes tels que Jean Calvin, un des grands écrivains de notre ancienne langue; Pierre Caroli, qui devint prieur de Sorbonne; Robert Olivétan, le premier qui, sur les textes hébraïques et grecs, ait traduit en français la Bible et l'Évangile; Marot, Remi Belleau, et tant d'autres, beaux de toutes les persécutions et de tous les périls qu'ils avaient traversés.—Tout à l'heure, nous demandions si, en fait de foi, François Ier était bien le maître chez lui : nous ne le pensons pas, et voici qui vient corroborer cette opinion : Marguerite avait fait adopter au roi un livre de prières traduit en français, et venait de publier elle-même un ouvrage ascétique en vers, intitulé le *Miroir de l'ame pécheresse*. Les docteurs de la Sorbonne, ayant remarqué que ni dans l'un ni dans l'autre de ces deux livres, il n'était question des saints et du purgatoire, attaquèrent le royal écrivain, l'accusèrent même d'hérésie en pleine chaire. L'on joua au collége de Navarre une comédie où Marguerite se trouvait représentée sous les traits d'une furie. Le roi, courroucé, voulut faire arrêter les coupables; les élèves, avec leur principal en tête, résistèrent aux officiers de François Ier, qu'apaisa Marguerite. Les catholiques essayèrent d'un autre moyen pour perdre la reine de Navarre; ils voulurent la dépouiller de l'attachement que François Ier avait pour elle. Ils se servirent à cet effet du connétable de Montmorenci, qui ne fit pas difficulté de dire au roi que, s'il voulait exterminer les hérétiques de son royaume, il fallait commencer par ses plus proches; il alla jusqu'à lui désigner sa sœur. « Ne parlons point de celle-là, répondit François, elle m'aime trop; elle ne croira jamais que ce que je croirai, et ne prendra jamais de religion qui préjudicie à mon état. » — Marguerite dota les hôpitaux d'Alençon et de Mortagne au Perche. En 1538, elle fonda à Paris l'hôpital des enfants trouvés, que l'on nomma les *enfants rouges*. Elle eut pour valets de chambre Clément Marot et d'autres poètes, avec lesquels elle devisait souvent : ceux-ci, dans l'exaltation d'une reconnaissance légitime, la surnommaient la dixième muse, la quatrième grâce. Du reste, elle tournait agréablement les vers, et disait avec charme à Marot, qui se plaignait d'avoir des dettes :

Si ceux à qui devez, comme vous dites,
Vous connoissoient comme je vous connois,
Quitte seriez des dettes que vous fîtes,
Au temps passé, tant grandes que petites,
En leur payant un dizain toutefois,
Tel que le vôtre, qui vaut mieux mille fois
Que l'argent dû par vous, en conscience;
Car estimer on peut l'argent au poids,
Mais on ne peut, et j'en donne ma voix,
Assez priser votre belle science.

Après avoir veillé au soin de ses états, s'être livrée à de nobles loisirs, elle vaquait avec attention à l'administration de sa demeure. Vainement calomniée par quelques-uns, Marguerite a reçu de l'histoire le titre de bonne mère et d'épouse fidèle. Ainsi, en vertu comme en talent, rien n'a manqué à cette noble vie. Venons maintenant à dire quelques mots sur les contes de la reine de Navarre, recueil écrit dans le goût de Boccace. «L'*Heptaméron* de Marguerite a des beautés qui sont merveilleuses, dit Bayle.» Sans pousser jusque là l'admiration, en reconnaissant toute l'incomparable supériorité du *Décaméron*, il est impossible de ne pas trouver dans la manière de conter de la reine de Navarre beaucoup de grâce et de facilité. Le temps où écrivit Marguerite ne brillait pas par la chasteté : aussi n'est-ce point ce qu'il faut chercher dans l'*Heptaméron*. On dit qu'en butte à une passion furieuse de l'amiral Bonnivet, elle raconta, dans son quatrième conte, les mésaventures de son déloyal amant : nous avons peine à le croire, et nous préférons penser que l'*Heptaméron* tout entier est un ouvrage d'imagination. Lafontaine s'en est habilement servi. — Marguerite de Navarre eut la douleur de survivre à son cher frère. Elle mourut au château d'Odos, le 21 décembre 1549. On conserve, parmi les manuscrits de la Bibliothèque, 3 vol. de ses lettres. Ses devises étaient un soleil, avec ces mots : *non inferiora secutus*; un lis entre deux marguerites, autour cette devise : *Mirandum naturæ opus.*

A. Gerevay.

Marguerite d'York. Il y eut deux princesses de ce nom (*v.* l'article ci-après). Celle dont nous nous occupons était sœur d'Édouard IV et de Richard III, rois d'Angleterre. Les historiens s'accordent à dire que Marguerite, sans être d'une beauté remarquable, avait une figure noble et gracieuse; elle annonça de bonne heure un caractère élevé; mais, comme les plus belles qualités n'exemptent point de quelques défauts, cette princesse pardonnait difficilement à qui l'avait offensée. Seconde femme du trop fameux duc de Bourgogne, Charles-le-Téméraire, dont elle n'eut point d'enfants, après la mort de son ambitieux époux, Marguerite sut se faire adorer en Flandre, où elle s'était retirée. Ayant adopté sa belle-fille, Marie de Bourgogne, qu'elle aimait beaucoup, toute sa tendresse se tourna vers ses enfants, dont elle-même voulut soigner l'éducation. Cependant, le comte de Richemond, descendant par sa mère des Tudor, branche de la maison de Lancastre, avait usurpé le trône d'Angleterre sur la famille d'York, et s'était fait couronner à Londres sous le nom d'Henri VII. Quoique ce prince se fût affermi dans son usurpation, en épousant Élisabeth, fille aînée d'Édouard IV, qu'il accabla dans la suite de mauvais traitements, bien qu'elle l'eût rendu père, Marguerite lui suscita de nombreux ennemis. Ses grandes richesses, et surtout son crédit et son habileté, elle mit tout en usage pour renverser Henri VII : ce fut vainement ; elle n'obtint d'autre fruit, même des secours qu'elle envoya à l'imposteur Lambert Simnel, aidé par le dévouement du comte de Lincoln, que d'être surnommée la *Junon* du roi d'Angleterre, que sa haine poursuivit toujours sans succès.

Eug. de Pradel.

Marguerite d'York, princesse du sang royal d'Angleterre, nièce des rois Édouard IV et Richard III, était fille de Georges, duc de Clarence, frère de ces deux monarques : ce fut lui qu'Édouard fit mourir dans une barique de Malvoisie, pour s'être élevé contre les désordres et les cruautés de son frère, et avoir voulu soustraire quelques victimes à sa fureur. Unie à Richard Pool, cousin-germain d'Henri VII, Marguerite

lui donna quatre fils, dont un devint célèbre sous le nom de cardinal Polus. Cette princesse, douée de vertus rares, fut choisie par Henri VIII et par la reine, sa femme, Catherine d'Aragon, pour être gouvernante et dame d'honneur de leur fille unique Marie; mais ses nobles qualités ne la préservèrent pas de la disgrâce qui s'attachait à tout ce qui faisait obstacle au tyran. Henri VIII, ayant répudié Catherine pour épouser Anne de Boulen, enveloppa dans sa haine les amis zélés de celle qu'il dédaignait. Le cardinal Polus avait eu le courage de lui reprocher ses débauches, et il s'était retiré à Rome. Henri, prenant pour prétexte de sa vengeance les lettres que Marguerite écrivait à son fils, la fit accuser d'entretenir un commerce coupable avec les ennemis de l'état; et l'infortunée Marguerite, alors âgée de 71 ans, eut la tête tranchée sur l'échafaud le 28 mai 1541. E. de Pradel.

Marguerite, petite fleur blanche, ou rouge, ou blanche et rouge, ou jaune, qui vient au commencement du printemps. C'est un nom commun à plusieurs plantes, principalement de la famille des *composées*. Ainsi, la marguerite jaune est la *chrysanthème coronaire*; la grande marguerite est la *chrysanthème des prés*; la petite marguerite est la *paquerette* (v. Chrysanthème et Paquerette). La reine-marguerite, plante du genre des asters, nous a été apportée de la Chine. Elle est fort détersive et fort apéritive; on en fait prendre des tisanes dans certaines maladies. — *Marguerite* se prend pour *perle* dans cette phrase de l'Écriture: « Il ne faut pas jeter les *marguerites* devant les pourceaux, » c.-à-d., il ne faut pas divulguer les saints mystères devant les profanes. Le peuple s'est emparé de cette sentence, et en a fait un proverbe : Semer des *perles* devant des pourceaux, c'est, à ses yeux, dire de belles choses devant ceux qui ne sont pas en état de les comprendre. E. G.

MARGUILLIER. Dès que le conseil de fabrique pour une église est formé, on choisit au scrutin parmi les membres ceux qui, comme marguilliers, entreront dans la composition du bureau. Le bureau des marguilliers se compose, 1° du curé ou desservant de la paroisse, qui en sera membre perpétuel et de droit; 2° de trois membres du conseil de fabrique. Le curé aura toujours la première place. Chaque année, l'un des marguilliers cessera d'être membre du bureau, et sera remplacé par le conseil de fabrique. Les marguilliers nommeront entre eux un président, un secrétaire et un trésorier. Le bureau des marguilliers dresse le budget de la fabrique, prépare les affaires qui doivent être portées au conseil, est chargé de l'exécution de ses délibérations, et de l'administration journalière du temporel de la paroisse. — Nous avons indiqué ici rapidement les principales attributions du bureau des marguilliers. Nous serions entraînés beaucoup trop loin si nous voulions entrer dans les détails, et si nous rapportions toute la législation sur cet objet. J.-G. Chassagnol.

MARIAGE. Nous allons d'abord considérer le mariage dans ses rapports avec les différents cultes qui se sont partagé le monde. — Dès le commencement, Dieu dit à Adam et à Ève : « Croissez et multipliez, remplissez la terre d'habitants, soumettez-la à votre empire; faites servir à votre usage les animaux et les plantes. » En donnant au premier homme la compagne destinée à partager sa vie, il avait exprimé par ces paroles les rapports qui devaient les unir : « L'homme quittera son père et sa mère pour s'attacher à son épouse, et ils seront deux dans une seule chair. » Ce récit si simple et si naïf de la Genèse, en nous montrant l'institution divine du mariage, explique le merveilleux attrait qui attire les deux sexes l'un vers l'autre. Sous la loi de nature, c.-à-d. jusqu'à Moïse, les patriarches, chefs naturels de la famille et ministres de la religion, disposaient seuls du mariage de leurs enfants, et leur donnaient la bénédiction qui devait leur assurer une postérité nombreuse et puissante. Mais, parmi les peuplades qui oublièrent la tradition primitive, le mariage

devint bientôt un épouvantable libertinage; et l'on s'occupa moins du soin d'avoir des enfants vigoureux que de satisfaire les plus honteuses passions. La faiblesse de la femme fut opprimée, et on ne songea pas même à consulter les dispositions de son cœur dans l'union qu'on lui imposa, et qui devint pour elle le plus dur esclavage. Presque partout, l'exposition ou le meurtre des enfants déshonorèrent la sainteté du mariage, et devinrent une source féconde de désordres et de malheurs. — Pourtant, tous les peuples avaient conservé le souvenir confus de l'institution divine du mariage, et nous trouvons partout des divinités chargées de présider à cette union, base et fondement de toute société. Dans les lois données aux Juifs par Moïse, les droits respectifs des pères, des mères et des enfants, sont réglés de la manière la plus précise. Sans interdire la polygamie et le divorce, qui étaient dans les mœurs du temps, il en prévint les suites fâcheuses par les sages réglements qui bornaient le pouvoir des pères polygames. Le patrimoine des familles devint inaliénable : les droits des aînés furent déterminés, ainsi que la position des femmes, qui n'étaient ni esclaves ni enfermées, comme chez les autres nations. En ordonnant que certains degrés de parenté empêcheraient le mariage, il restreignit ce contrat dans des bornes plus étroites qu'il ne l'avait été sous la loi de nature. Les prêtres n'étaient pas appelés à bénir les unions des Israélites, et les pères de famille remplissaient seuls cette importante fonction. Mais il faut bien se garder de croire que le mariage ne fût regardé parmi eux que comme un contrat purement civil, dans lequel la religion n'entrait pour rien. La Bible est pleine de passages qui prédisent les plus grands malheurs à ceux qui oublient Dieu dans cet acte important, et les prophètes ne cessent de reprocher au peuple ses désordres à cet égard. — Les catholiques considèrent le mariage comme un sacrement, et, sous ce point de vue, on peut le définir : l'union légitime par laquelle un homme et une femme s'engagent à vivre ensemble le reste de leurs jours, comme mari et épouse; union instituée par Jésus-Crist comme le signe de son alliance avec l'église, et à laquelle il a attaché des grâces particulières pour l'avantage de cette société et pour l'éducation des enfants qui en proviennent. Comme on le voit, le contrat naturel est le base du mariage, et il ne saurait y en avoir de plusieurs espèces, puisque la nature est une. Comme contrat civil, au contraire, l'union de l'homme et de la femme peut varier, parce que les lois ne sont pas les mêmes dans les différents états : il suit de là qu'un mariage valide dans un pays peut être mauvais dans un autre. En tant que sacrement, il tient son existence du divin auteur de la religion, de sorte que les hommes ne sauraient, sans impiété, y apporter aucun changement. A l'époque où les lois civiles et religieuses étaient les mêmes sur l'importante question que nous traitons, le juriconsulte et le théologien considéraient le mariage à peu près sous les mêmes rapports. Aujourd'hui, la tâche de chacun d'eux est séparée, et il n'est plus permis de confondre la législation ecclésiastique avec la législation civile, de sorte qu'un mariage légitime aux yeux du juriconsulte n'est quelquefois qu'un concubinage aux yeux du théologien. Plusieurs docteurs ont prétendu que Jésus-Christ avait élevé le mariage à la dignité de sacrement lorsqu'il honora de sa présence les noces de Cana : mais peu importe le moment de cette institution, puisqu'il ne s'agit ici que de l'établissement du fait. Les théologiens les plus fameux, parmi lesquels nous citerons saint Thomas et saint Bonaventure, n'osèrent pas, pendant long-temps, définir comme article de foi que le mariage est un sacrement; mais l'église a décidé le contraire au concile de Trente, et, dès lors, toute discussion a dû cesser entre les catholiques. Cette décision, appuyée sur les livres sacrés, et surtout sur la tradition, sur la pratique de tous les siècles et sur l'enseignement commun des docteurs chrétiens, est con-

firmée par un fait qui nous semble de la dernière importance. Les sectes orientales, séparées de l'église latine depuis le VIe siècle et avant le pontificat de Grégoire-le-Grand, mettent aussi bien que nous le mariage au nombre des sacrements. Or, cette communauté de croyances entre des communions ennemies prouve incontestablement l'antiquité de la doctrine catholique, que les Grecs n'auraient certainement pas reçue de Rome s'ils ne l'avaient pas trouvée établie dans leurs liturgies et leurs anciens docteurs. —Mais si tous les catholiques sont d'accord pour reconnaître que le mariage est un sacrement, il y a entre eux de grandes discussions sur la matière et sur la forme de ce sacrement. Les uns soutiennent que les contractants eux-mêmes sont la matière, et que leur consentement mutuel, exprimé par des paroles ou par des signes, en est la forme. Selon d'autres, le don que se font les contractants d'un droit réciproque sur leurs personnes est la matière, et l'acceptation mutuelle de ce droit est la forme. Dans ces deux sentiments, comme il est facile de le voir, les contractants sont les ministres du sacrement, et le prêtre n'est qu'un témoin nécessaire pour la validité du contrat.—Le plus grand nombre pensent qu'il doit y avoir une distinction entre le sujet qui reçoit le sacrement et le ministre qui le donne, puisqu'il en est ainsi à l'égard des autres sacrements, d'où ils concluent que les contractants ne peuvent être à la fois les sujets et les ministres du mariage. Ils pensent donc que la matière de ce sacrement est le contrat que font entre eux les époux, et que la bénédiction du prêtre en est la forme; conséquemment que c'est le prêtre qui en est le ministre, comme il l'est des autres sacrements. Nous nous bornerons à cette exposition rapide des divers sentiments des docteurs catholiques, sans vouloir prononcer entre eux.—Quand nous disons que le mariage est un sacrement, nous ne parlons que de celui qui est célébré selon les lois et les cérémonies de l'église. Le mariage contracté entre des infidèles ou des hérétiques peut être valide comme contrat naturel et contrat civil, mais il n'est point élevé à la dignité de sacrement. Et quand même ces personnes rentreraient dans le sein de l'église, leur union ne serait jamais élevée à cette dignité de sacrement. Elle ne l'était pas dans le moment de la célébration, et on ne la réhabilite point lorsque les parties abjurent l'infidélité. — Tout contrat, pour être valide, exige certaines conditions; et il y a des personnes qui, par état, sont inhabiles à contracter. Un contrat invalide et nul ne peut être la matière d'un sacrement, puisqu'il n'existe pas. Il peut donc y avoir des empêchements qui rendent le sacrement nul par la nullité de la matière ou du contrat; d'autres qui le rendent seulement illégitime, sans le rendre nul. Les premiers sont nommés empêchements *dirimants*, les autres sont seulement *prohibitifs*. Ce fut autrefois une question longuement agitée entre les théologiens et les jurisconsultes de savoir à qui appartenait le droit d'établir des empêchements dirimants. Les uns voulaient que ce pouvoir ne fût attribué qu'à l'église, les autres ne l'accordaient qu'aux pouvoirs temporels. L'opinion la plus sage fut celle des hommes modérés qui, envisageant le mariage comme un objet mixte, c.-à-d. appartenant à la fois à l'ordre temporel et à l'ordre spirituel, décidèrent que les deux puissances, chacune dans leur ressort, pouvaient établir ces empêchements. Ce qui se passa au concile de Trente donne une grande autorité à cette opinion admise généralement aujourd'hui. Une décision sur le mariage avait été rédigée de telle manière qu'elle attribuait à l'église *seule* le pouvoir d'établir des empêchements dirimants; mais un des prélats ayant représenté que cette déclaration attaquait les droits des gouvernements, le mot *seule* fut retranché. Du reste, il ne saurait y avoir de difficulté sur cette question dans le temps où nous vivons, puisque nous reconnaissons dans l'église des empêchements établis par la loi civile,

— Nous allons rapidement exposer les empêchements établis par l'église, et qui rendent le mariage nul. Ils sont renfermés dans les vers suivants, imaginés pour qu'on pût les retenir avec plus de facilité :

> Error, conditio, votum, cognatio, crimen,
> Cultûs disparitas, vis, ordo, ligamen, honestas,
> Amens, affinis, si clandestinus et impos,
> Si mulier sit rapta, loco nec reddita tuto.

1° L'*erreur* a lieu lorsque l'un des contractants, croyant épouser telle personne, en a pris une autre qui lui a été substituée : alors, à proprement parler, il n'a pas consenti à ce mariage. 2° Si, croyant épouser une personne libre, il avait épousé un esclave, ce serait l'empêchement nommé *conditio*; cette erreur est trop importante pour que l'on puisse présumer dans ce cas le consentement de la personne trompée. 3° *Votum*, c'est l'empêchement qui atteint ceux qui ont fait vœu solennel de chasteté ou de religion. 4° *Cognatio* est la parenté ou la consanguinité dans les degrés prohibés. Chez toutes les nations policées, l'on a jugé que le mariage était destiné à unir ensemble les différentes familles, conséquemment qu'il ne fallait pas permettre aux proches parents de s'épouser. 5° *Crimen* est l'adultère joint à la promesse d'épouser la personne avec laquelle on a péché, et l'*homicide* lorsque l'un des deux complices ou tous les deux ont attenté à la vie de l'époux ou de l'épouse, auxquels ils sont unis. 6° *Cultûs disparitas* signifie que le mariage d'une personne chrétienne avec un infidèle est nul : il n'en est pas de même du mariage d'une personne catholique avec une hérétique, quoique celui-ci soit encore défendu par les lois de l'église. Dans ces derniers cas, Rome accorde la permission, pourvu que la demande soit appuyée sur de graves motifs. Au moment où nous écrivons ces lignes, nous en avons un grand exemple sous les yeux : le duc d'Orléans vient d'épouser la princesse Hélène, luthérienne, et leur union a été bénie avec l'autorisation du pape, et par le prêtre catholique, et par le ministre protestant. 7° *Vis* est la violence ou la crainte qui ôte la liberté : quiconque n'est pas libre n'est point censé consentir ni contracter. 8° *Ordo* est un des ordres sacrés auxquels la continence est attachée. Dans les sectes même orientales, où l'on a conservé l'usage d'élever aux ordres sacrés des hommes engagés dans les liens du mariage, il n'y a point d'exemple d'évêques, de prêtres ni de diacres auxquels on ait permis de se marier après leur ordination. On sait que les ordres qui imposent l'obligation de la continence sont le sous-diaconat, le diaconat et la prêtrise, appelés autrement *ordres majeurs*. 9° *Ligamen* est un mariage précédent et encore subsistant. Cet empêchement, comme on le voit, n'est que l'interdiction de la polygamie, qui a été bannie des lois de tous les peuples civilisés. 10° *Honestas* (honnêteté publique) est une alliance qui se contracte par des fiançailles valides et par le mariage ratifié et non consommé. 11° *Amens* désigne la folie ou l'imbécillité : il faut y ajouter l'enfance ou l'âge trop peu avancé de l'un des contractants : la personne qui se trouve dans l'un ou l'autre de ces deux cas est incapable de disposer d'elle-même. 12° *Affinitas* est la parenté d'alliance dans un des degrés prohibés : cet empêchement a été établi par la même raison que celui de la consanguinité. 13° La *clandestinité* a lieu lorsque le mariage n'est pas célébré par-devant le curé et en présence des témoins : cet empêchement fut établi par le concile de Trente sur la demande des différents souverains qui avaient leurs représentants à cette célèbre assemblée. 14° *Impos* désigne l'impuissance absolue ou relative de l'un des contractants : elle annule le mariage, parce que l'objet direct et principal de ce contrat est la procréation des enfants. 15° Enfin, le *rapt* est censé ôter à une fille la liberté de disposer d'elle-même. — Il y a un grand nombre d'empêchements prohibitifs établis par l'église, dans l'intention de rendre plus respectable le sacrement de mariage, qui, comme nous l'avons dit, est l'image de l'union de Jésus-Christ et de son église. Les principaux sont le vœu de chasteté, la dé-

fense de se marier depuis le premier dimanche de l'Avent jusqu'aux Rois, et depuis le mercredi des cendres jusqu'à *Quasimodo*; les fiançailles faites avec une personne, lesquelles empêchent qu'on ne puisse se marier avec une autre, à moins qu'elles n'aient été dûment résolues. On comptait autrefois beaucoup plus d'empêchements prohibitifs, mais ils ont cessé par l'usage; et l'église dispense des autres toutes les fois qu'il y a des raisons pour le faire. — Telle est la jurisprudence ecclésiastique, fixée par le dernier concile général. Il serait inutile d'avertir ici que les protestants n'admettent point tous ces empêchements. Pour eux, le mariage n'est qu'un contrat purement civil, auquel l'autorité religieuse n'a rien à voir, et, au lieu de le regarder comme un sacrement qui confère aux époux la grâce dont ils ont besoin pour remplir leurs mutuelles obligations, ils n'envisagent la bénédiction nuptiale que comme une simple cérémonie, n'ayant d'autre effet que celui d'une prière ordinaire. Une autre cause grave de discussion entre les catholiques et les protestants, c'est la question de l'indissolubilité du mariage; les premiers n'admettent aucune cause qui puisse autoriser le divorce; les seconds le permettent dans plusieurs cas; et on a justement reproché à Luther d'avoir autorisé la polygamie, et de s'être mis ainsi en opposition avec les mœurs et la législation de tous les peuples civilisés (*v.* DIVORCE). — Dès les commencements du christianisme, plusieurs sectes énoncèrent sur le mariage des opinions erronées qui prenaient leur source dans l'état où se trouvait le monde à l'époque de la prédication évangélique. Chez les Juifs, la licence du divorce avait été portée à l'excès; et Jésus-Christ, ainsi que ses apôtres, s'élevèrent avec force contre ces fausses interprétations de la loi. Parmi les païens, le déréglement était encore plus grand; le célibat libertin étant devenu très commun, le mariage n'était plus qu'une espèce de prostitution. On tonna contre ces scandales; mais, comme il arrive dans toutes les réactions morales, plusieurs hérétiques, en proscrivant ces désordres, tombèrent dans l'excès opposé. Le passage du matérialisme le plus abject au spiritualisme chrétien entraîna plusieurs intelligences au-delà du but, et l'on vit des sectaires soutenir que le mariage était un crime. Plus tard, c.-à-d. vers la fin du IVe siècle, Jovinien et d'autres prétendirent, contre le sentiment des apôtres, que la virginité n'est pas un état plus parfait que le mariage. Les Pères eurent à réfuter ces erreurs: aux réprobateurs du mariage, ils opposèrent l'exemple de Jésus-Christ, qui honora de sa présence les noces de Cana, et la défense qu'il fait de séparer ce que Dieu a uni, d'où il résulte que le Très-Haut lui-même est l'auteur de l'union des époux. Aux détracteurs de la virginité, ils alléguèrent ce qu'a dit ce divin Sauveur, que tous ne comprennent pas les avantages du célibat, mais seulement ceux auxquels ce don a été accordé, et qu'il y a des hommes qui se sont faits eunuques pour le royaume des cieux. Ils firent voir que saint Paul, fidèle à la même doctrine, donne évidemment à la continence et à la virginité la prééminence sur le mariage, mais qu'il ne condamne point ce dernier état. Il déclare qu'il vaut mieux se marier que de brûler d'un feu impur; que les enfants des fidèles sont saints; qu'une vierge qui se marie ne pèche point. En combattant ces deux partis opposés, les Pères ne se sont pas peut-être toujours exprimés d'une manière rigoureuse, et ont laissé échapper des expressions répréhensibles, et dont les sectaires ont abusé. Mais qu'en conclure, que leur morale est mauvaise? certes, il n'y aurait rien de moins logique. Chacun sait que dans une discussion animée on est plus occupé du soin de réfuter son adversaire que d'une attention scrupuleuse sur les mots. — Quant aux cérémonies qui accompagnent le mariage, elles sont prescrites dans le *Rituel*, et il est peu de personnes qui ne les connaissent pas. Les protestants les ont modifiées conformément à leurs croyances, et elles ont pris

l'esprit général de la réforme. Chez tous les peuples, le mariage devient une occasion de fêtes et de réjouissances; mais malheureusement la superstition et le libertinage les déshonorèrent trop souvent. Nos lecteurs ne verront pas ici sans intérêt une peinture des cérémonies nuptiales parmi les Israélites, le peuple le plus ancien dont il nous reste des monuments authentiques, sur lesquels il nous soit permis d'apprécier les coutumes des premiers âges du monde. Lorsqu'un mariage était décidé, on faisait les fiançailles, qui ne pouvaient être annulées qu'au moyen du divorce. Le jeune homme, en présence de deux témoins, offrai à la fille une pièce d'argent ou un anneau, et lui disait : « Si tu consens à devenir mon épouse, accepte ce gage. » Les noces suivaient quelquefois les fiançailles; d'autres fois, un espace de six mois, un an et plus, les en séparait. Au moment du contrat, la femme ne recevait de ses parents que les choses nécessaires à sa parure et à ses besoins particuliers. C'est le mari qui fournissait la dot. « L'homme épouse, dit la loi, après avoir donné ce qu'il faut aux vierges quand on les marie. » Cet usage, commun à plusieurs peuples, aux Spartiates, aux Germains, dont Tacite dit, *Dotem non uxor marito, sed uxori maritus offert*, cet usage, disons-nous, était fondé sur ce que l'homme, ayant reçu en partage la force physique et l'activité d'esprit avec lesquelles on obtient les richesses, doit les apporter lui-même dans la famille. Dans le contrat, l'état présent et futur de la femme est stipulé de la manière la plus expresse. Il comprend trois choses, dont le refus ou l'abus est la source première des dissensions domestiques: les aliments, les vêtements convenables à sa position, et l'amitié conjugale. Voici le modèle littéral des contrats de mariage hébreux, qui remonte aux temps les plus reculés: « En l'année..., le jour... du mois de..., Benjamin, fils de..., a dit à Rachel, fille de... : deviens mon épouse selon la loi de Moïse et d'Israël. Je promets de t'honorer, de pourvoir à ton entretien, à ta nourriture, à tes vêtements, suivant la coutume des maris hébreux, qui honorent leurs femmes, et qui les entretiennent comme il convient. Je te donne d'abord deux cents pièces d'argent (somme adjugée par la loi), et te promets, outre des aliments, des habits et tout ce qui te sera nécessaire, l'amitié conjugale, chose commune à tous les peuples du monde. Rachel a consenti à devenir l'épouse de Benjamin, qui, de son plein gré, pour former un douaire en rapport avec ses propres biens, ajoute à la somme précédemment indiquée la somme de... » —La cérémonie du mariage était, comme nous l'avons dit, une cérémonie de famille, dans laquelle les prêtres et les lévites ne remplissaient aucune fonction nécessaire. Le père servait de pontife; il plaçait la main droite des jeunes gens l'une dans l'autre, et leur donnait la bénédiction nuptiale : « Que le Dieu d'Abraham et de Jacob soit avec vous, et qu'il vous fasse prospérer en toute chose. Agissez vertueusement. Je vous bénis. » De nos jours, les Israélites simulent les anciens usages sous les yeux des rabbins, qui représentent les magistrats d'autrefois. Le jeune homme et la fille, couverte d'un voile, sont assis sous un dais. On leur lit le contrat dans la langue hébraïque, et les passages de la loi qui s'y rapportent. Le fiancé met une bague au doigt de sa compagne : «Que cet anneau t'unisse à moi, selon la loi de Moïse et d'Israel. » Le rabbin ou un proche parent verse du vin dans une coupe, en goûte, le donne à goûter aux époux : « Béni soit l'auteur de toutes choses, qui a fait la joie de l'époux et de l'épouse, qui fait revivre Sion dans ses enfants, qui a créé la gaîté, l'amour, la fraternité, l'amitié et la paix. » Alors, on jette quelquefois une poignée de froment, symbole d'abondance, et un jeune enfant brise le verre, soit pour donner le signal du plaisir, soit pour que d'autres lèvres n'en approchent point, soit pour marquer la fragilité du bonheur ou rappeler la destruction de Jérusalem. A la bénédiction paternelle succédaient les

fêtes, qui duraient sept jours, après lesquels on conduisait en grande pompe l'épouse de sa propre maison à celle de son époux. Dès le soir des noces, on l'introduisait dans la couche nuptiale, dans la chambre de sa propre mère, qui la lui cédait. Le jeune homme accourait; mais il avait à peine accompli l'hymen qu'il revenait au milieu de ses amis. Pendant la semaine entière des noces, l'amitié, souvent importune, disputait le jeune Hébreu aux plaisirs de l'amour.

L'abbé J.-G. Chassagnol.

Mariage (jurispr.), union légitime de l'homme et de la femme. C'est le contrat le plus important de la vie civile, parce que, en effet, le mariage est le seul fondement de la famille, et forme ainsi la base de l'organisation sociale. L'institution du mariage ne peut plus être considérée aujourd'hui que dans ses rapports avec la législation particulière à chaque pays; mais dans l'origine elle s'est présentée sous le point de vue purement naturel. Le mariage, autorisé par le droit naturel, qui n'est autre chose que la réunion volontaire de l'homme et de la femme, est maintenant flétri sous la dénomination odieuse de *concubinage* (*v.*), qui n'était autrefois que le mariage fait sans les solennités requises. Dans les législations anciennes, on ne croyait pas que ces solennités fussent absolument nécessaires à l'union conjugale, à laquelle elles pouvaient bien donner plus d'éclat, sans lui attribuer un caractère particulier, soit de perpétuité, soit d'indissolubilité. Le mari et la femme s'unissaient par un contrat volontaire, auquel ne présidait pas nécessairement l'autorité publique; ils pouvaient se borner à prendre à témoignage leurs parents, leurs amis; et souvent ils s'en rapportaient à la notoriété publique, qui suffisait pour apprendre à tous que leur union était formée, et que leurs enfants devaient avoir dans la cité le titre, les droits et les prérogatives d'*enfants légitimes*. Alors, ce mariage, ainsi contracté sans aucune solennité, sans aucune forme spéciale, n'en constituait pas moins l'union légitime de l'homme et de la femme, telle que nous la comprenons encore aujourd'hui, parce que la loi générale n'imposait pas d'autre obligation aux époux. Le *mariage naturel* ou *concubinage* se confondait donc entièrement avec le *mariage légal*; il n'y avait aucune différence à établir entre l'union qui avait été contractée solennellement et celle dont la célébration était d'abord restée un mystère. Mais, dans la suite, on fit à cet égard une distinction nécessaire, et le *concubinage*, sans être proscrit, ne fut pas cependant admis à produire entièrement les mêmes effets que le *mariage solennel*; alors on cessa de confondre les deux contrats, bien que tous deux eussent un caractère légal, jusqu'à ce qu'enfin l'on en fût venu à proscrire entièrement le concubinage pour réserver la dénomination de *mariage* à la seule union légitime d'un seul homme avec une seule femme. — Mais avant que cette loi, qui est la règle constante de tous les états européens, sauf un seul, eût été établie comme base fondamentale du droit civil, on avait admis, suivant les temps, suivant les lieux, les principes les plus contradictoires. Généralement, le mariage n'était pas chez les peuples anciens un contrat exclusif; et encore aujourd'hui la moitié du monde autorise la *polygamie* (*v.*), soit, comme cela était la règle générale, que l'homme fût admis à prendre pour femmes légitimes un nombre plus ou moins limité d'épouses (*polygynie*), soit, comme cela était beaucoup plus rare, qu'il fût permis à la femme de se choisir plusieurs époux (*polyandrie*). C'est le climat surtout qui a déterminé cette loi, car les souvenirs les plus anciens de l'histoire nous montrent la polygamie constamment en honneur dans l'Asie et dans l'Afrique, alors qu'elle était proscrite comme un crime dès les temps les plus reculés dans la Grèce et chez les Romains. Cependant, à cet égard, les Grecs, qui avaient des rapports journaliers avec l'Asie, dont ils étaient issus, ne professaient pas la même haine que les

Romains; et la pluralité des femmes fut permise chez les Athéniens comme chez les Parthes, les Thraces, les Égyptiens et les Perses. A Rome, malgré quelques tentatives faites, non pas dans les temps anciens, mais sous les empereurs, le principe ne reçut jamais aucune atteinte; Jules-César et Auguste lui-même tentèrent vainement d'y établir la polygamie; Valentinian Ier fut le seul qui osa publier un décret par lequel chaque citoyen romain était autorisé à prendre deux femmes, mais cette décision isolée n'était pas fondée sur les mœurs romaines; l'empereur voulait seulement satisfaire sa propre passion en prenant lui-même une seconde femme, sans être obligé de répudier celle qu'il avait déjà. Son exemple ne fut pas imité, et la loi tomba aussitôt en désuétude. — De tous les peuples, les Romains ont été, en effet, les plus religieux observateurs de la règle qui ne permettait dans le mariage à un seul homme que de choisir une seule femme, mais il est vrai aussi qu'ils admettaient la *répudiation (v.)* et le *divorce (v.)*, sans qu'il fût même nécessaire d'invoquer des causes légitimes, et que le *concubinage*, qui était chez eux en honneur, avait un caractère tout spécial : c'était un mariage imparfait, mais qui produisait néanmoins de nombreux effets civils. — Cette institution était particulière aux citoyens romains, et ne s'étendit aux autres peuples que lorsque Caracalla eut accordé droit de cité à tous les sujets de l'empire. Ces deux sortes de mariage étaient également autorisés par la loi, et, sous ce rapport, ils étaient tous deux légitimes; seulement, la femme concubine n'avait pas le rang d'épouse, et les enfants dont elle était la mère n'avaient pas le titre d'enfants légitimes, bien qu'ils ne fussent pas non plus confondus avec les bâtards. Il paraît que cette espèce de mariage avait été introduite pour permettre les unions disproportionnées, et échapper à certaines prohibitions des lois anciennes établies pour maintenir l'autorité des castes. Ainsi, le sénateur pouvait prendre pour concubine une femme affranchie de l'esclavage, que les lois ne lui permettaient pas d'avoir pour légitime épouse. Il était d'ailleurs difficile, dans certaines circonstances, de distinguer le *concubinage*, appelé *connubium*, du mariage, appelé *justæ nuptiæ*, parce que la *célébration publique* n'était pas d'une absolue nécessité pour valider les *justes noces*. — Du reste, l'établissement du christianisme, qui a donné dans la suite au mariage un caractère tout nouveau, n'a point changé d'abord cet état de la législation; il a admis, au contraire, à la fois, les deux sortes de mariage, qu'il a maintenues en honneur. Et lorsque la religion chrétienne fut devenue dominante, elle se borna à défendre, comme l'avait toujours fait la loi romaine, au même homme de prendre en même temps une concubine et une femme légitime, ainsi que le déclare formellement le 17e canon du 1er concile de Tolède, de l'an 400, où il est dit : *Si quis habens uxorem fidelis, concubinam habeat, non communicet; cæterùm, qui non habet uxorem, et pro uxore concubinam habet, à communione non repellatur, tantùm ut unius mulieris, aut uxoris, aut concubinæ, ut ei placuerit, sit conjonctione contentus.* Cette législation régulière disparut dans les désordres du moyen âge; et l'on voit par la législation des Barbares que s'ils reconnaissaient l'institution du mariage, cependant on ne pouvait voir alors dans l'union de l'homme et de la femme qu'un rapprochement purement fortuit, qui n'était assujetti à aucune formalité, et qu'une simple déclaration, ou même un caprice, suffisait pour rompre. Peu à peu, cependant, des règles s'établirent; mais déjà les institutions monacales avaient mis le *célibat (v.)* en honneur; en avait présenté la continence comme la première de toutes les vertus; et le prêtre, à qui l'on avait d'abord imposé l'obligation du mariage comme l'accomplissement d'un devoir rigoureux, reçut l'injonction de s'abstenir. — On sait quelle

influence funeste a eue cette question du *mariage des prêtres* sur la destinée du christianisme, et en particulier du catholicisme. Elle a occasionné la séparation de toutes les églises dissidentes, qui se sont rattachées à la doctrine primitive, en rappelant que les premiers apôtres chrétiens étaient mariés, et faisaient un devoir du mariage; que les premiers et les plus illustres évêques s'étaient mariés aussi, et imposaient aux prêtres en les ordonnant l'obligation de se soumettre comme eux à ce sacrement de l'église. — Considéré sous un point de vue plus général, le christianisme, en mettant le mariage au nombre des sacrements, lui avait donné un caractère tout nouveau, mais ce ne fut que lorsque l'église romaine eut acquis toute sa puissance que ce caractère se développa. Il n'y eut plus alors d'autre mariage que celui qui avait été formé au nom du ciel par la voix du prêtre; il n'y eut de mariage légitime que celui qui était contracté conformément aux lois de l'église. Le mariage perdit ainsi son caractère de contrat civil pour devenir exclusivement un contrat religieux, que l'autorité de l'église pouvait seul former. Par-là l'église romaine étendit son pouvoir sur tout l'univers chrétien; et les papes, devenus les seuls arbitres du mariage, virent bientôt leur puissance séculière s'étendre au-delà de toutes les bornes, jusqu'à ce que l'excès même de cette puissance forçât les souverains et les peuples à secouer le joug. — Les principes que la nouvelle doctrine avaient introduits ne permettaient plus en effet à la loi civile d'intervenir. Il ne pouvait plus y avoir de mariage que dans le sein de l'église catholique; et le lien religieux, considéré comme l'œuvre de la Divinité elle-même, était perpétuel et indissoluble. Non seulement la *répudiation* et le *divorce* furent anathématisés, mais les *secondes noces* (*v.*) furent proscrites. Bientôt, cependant, une lutte s'établit dans tous les états contre les exigences toujours nouvelles de la cour de Rome, et chez les peuples mêmes qui ne firent pas scission complète, on n'admit pas sans examen tous les canons de l'église. C'est ce qui arriva en France, où l'église gallicane refusa de se soumettre à toutes les décisions du concile de Trente; mais, à cet égard, il s'opéra une sorte de transaction : quelques-unes des règles canoniques contre lesquelles se manifestait la plus forte répugnance furent abandonnées; le pape consentit à *dispenser* de leur observation; mais l'église restait toujours seule arbitre de l'union conjugale, qui ne pouvait être célébrée que par le *propre curé* de l'un des époux, du consentement du curé de l'autre époux. Cependant, la tolérance religieuse faisant incessamment des progrès, on s'était entièrement départi dans les derniers temps de la rigueur des règles primitives; la loi civile reprenait son empire sur la loi religieuse, et les mariages entre les religionnaires dissidents, que l'église catholique déclarait d'une nullité absolue, et qu'elle refusait de sanctionner, furent, sinon autorisés publiquement, tout au moins tolérés et soufferts (*v.* Religionnaires). On sait que la nouvelle législation, en séparant dans le mariage le lien civil du lien religieux, a mis fin à toutes ces graves discussions, qui ont été pendant des siècles de nouveaux sujets de troubles. — Nous ne devons donc considérer désormais le mariage que comme un contrat civil : c'est la loi du 20 sept. 1792 qui, la première, a remis aux officiers de l'*état civil* le soin de présider à la célébration du mariage. L'acte est consommé au moment où l'officier public, après avoir reçu le consentement des deux époux, prononce cette déclaration : « Au nom de la loi, je vous unis », comme autrefois le propre curé disait : « Au nom du ciel, je vous unis (*In nomine Patris, et Filii, et Spiritûs Sancti, conjungo vos*) ». Mais ce contrat, le plus important de la vie civile, est soumis à des formalités nombreuses, destinées à assurer le sort irrévocable de la famille. La première et la plus essentielle de toutes les condition est le *consentement* des parties contractantes.

Quelles que soient les stipulations qui auront précédé, si, au moment de la célébration publique du mariage, l'une des parties refusait de donner son consentement, il ne pourrait pas être passé outre, et il ne resterait à l'officier public qu'à renvoyer les parties, qui s'étaient présentées devant lui pour former une union que l'une d'elles n'a pas voulu réaliser. *Il n'y a pas de mariage lorsqu'il n'y a point de consentement.* — Les *promesses de mariage*, qui formaient autrefois un contrat irrévocable, n'ont donc plus aujourd'hui aucune force. L'autorité qui était attachée à ces conventions préliminaires résultait de ce que, dans l'origine, ainsi que nous l'avons remarqué, l'intervention du pouvoir public n'était pas absolument nécessaire pour valider le mariage. La promesse de mariage pouvait donc être considérée comme l'acte même du mariage; et, dans la suite, on a réputé parjure celui qui, après s'être lié par une promesse formelle, refusait de la réaliser dans la forme légale; de là cette maxime qui a eu force de loi pendant plusieurs siècles en France, *aut nubere, aut mori.* La femme séduite par une promesse de mariage avait action en justice contre son séducteur, auquel on ne laissait d'autre alternative, en présence de la promesse qu'il avait souscrite, que d'épouser ou de marcher à la mort. Ce fut pour prévenir les abus résultant des promesses de mariage que l'on avait autrefois institué le contrat des fiançailles, qui établissait entre les futurs époux un véritable lien légal qu'ils ne pouvaient plus rompre, et qui se formait par la seule volonté des parties sans l'intervention de l'autorité publique (*v.* Fiançailles). Dans l'état actuel de notre législation, nous ne connaissons plus aucun de ces actes préliminaires, qui emportaient, à l'égard des futurs époux, une obligation plus ou moins formelle de procéder à la célébration publique du mariage. Il faut qu'au moment de cette célébration les futurs époux se considèrent comme libres de tout engagement antérieur, et c'est à ce moment seulement que se forme le lien légal qui les unit; tous les actes auxquels ils ont auparavant concouru en leur qualité de futurs époux n'ont été faits que dans la vue de la célébration du mariage, et leur validité est en effet subordonnée à cette célébration. — Parmi les actes qui doivent précéder l'union conjugale, il en est un surtout de la plus haute importance, dont nous n'avons qu'un mot à dire ici, parce qu'il en a été traité en son lieu, c'est le *contrat de mariage*, c.-à-d. l'acte par lequel les futurs époux déterminent le régime particulier qu'ils adoptent pour régler leurs intérêts respectifs pendant toute la durée du mariage. Ce contrat privé, qu'il ne faut pas confondre avec l'acte même de la célébration du mariage, *acte de mariage*, qui est le contrat public, doit être arrêté avant que le mariage soit célébré, et il ne peut y être fait aucun changement dans la suite. Si les époux se marient *sans contrat*, c'est-à-dire sans avoir souscrit un contrat notarié qui règle la loi du mariage, ils sont réputés avoir pris pour contrat la loi commune; ils sont alors mariés sous le régime de la communauté légale, et se trouvent dans la même position que s'ils s'étaient rendus devant un notaire pour y déclarer qu'ils entendaient se marier sous le régime de la communauté, telle qu'elle est établie par le code civil, sans modification aucune (*v.* Contrat de mariage, Communauté). — Les autres actes qui doivent précéder la célébration du mariage sont destinés à en assurer la solennité et à justifier que rien ne s'oppose, soit dans un intérêt public, soit dans un intérêt privé, à ce que l'union projetée puisse être réalisée. Ainsi, quoique le mariage soit un contrat essentiellement volontaire, la simple déclaration de volonté de la part des deux époux ne pourrait pas être considérée comme chose suffisante : c'est bien la condition la plus essentielle, mais ce n'est pas la seule nécessaire. Il faut que l'on puisse s'assurer, en outre, qu'aucun empêchement d'intérêt public ou d'intérêt privé ne forme obstacle à la célébration du mariage pro-

jeté. Nous avons traité tout ce qui se rapporte à cet objet au mot Empêchement (*v.*); il nous suffit de rappeler ici que ces empêchements sont de deux sortes, ceux que l'on nomme *dirimants*, parce qu'ils tiennent à des causes prohibitives du mariage d'une manière absolue; et ceux que l'on nomme simplement *prohibitifs*, que l'on ne doit pas plus enfreindre que les premiers, mais qui néanmoins n'entraînent pas la nullité du mariage après qu'il a été célébré. Les empêchements dirimants sont d'une nature telle que la nullité n'est pas couverte par la célébration du mariage; injonction doit être faite aux époux de se séparer, parce que le mariage qu'ils ont contracté est vicié de nullité. — Il ne suffit donc pas que les époux aient donné leur consentement au mariage, il faut encore qu'ils soient capables de donner ce consentement; et ils ne le peuvent pas s'ils n'ont pas atteint l'âge déterminé par la loi ou s'ils sont frappés d'une incapacité légale résultant, soit des liens de parenté, soit de quelque autre cause. Il ne faut pas qu'il y ait empêchement au mariage par la loi; mais parmi ces empêchements eux-mêmes les uns sont *dirimants* et les autres simplement *prohibitifs*: ainsi, l'empêchement qui résulte du défaut d'âge de l'un des époux, ou même des deux époux, est prohibitif; celui qui résulte du lien de parenté est dirimant. Également parmi les formalités extérieures, les unes sont d'une importance telle que leur inobservation entraîne nullité absolue du mariage, tandis que les autres sont d'un intérêt secondaire et n'ont pour ainsi dire qu'une nullité relative; il en est même un assez grand nombre dont l'inobservation ne peut jamais donner lieu à une action en nullité, parce qu'un contrat aussi solennel que celui du mariage ne peut être rompu que dans le cas d'une nécessité absolue. Ainsi, en règle générale, toutes les formalités prescrites par la loi, toutes les obligations qu'elle impose, toutes les prohibitions qu'elle établit, doivent être rigoureusement respectées, et il ne doit pas être procédé à la célébration du mariage, du moment qu'une seule des conditions requises a été méconnue; mais, après que le mariage a été célébré, il importe de rechercher alors quelle était la valeur réelle de la formalité qui a été méconnue; il faut une décision bien formelle, bien expresse, pour rompre le contrat. Si le texte qui prononce la nullité ne se trouve pas dans la loi, le mariage sera maintenu. C'est donc par l'appréciation des textes seuls que peuvent se décider toutes ces questions relatives à l'importance d'une formalité qui aura été omise, ou d'une condition qui n'aura pas été suivie, ou d'une prohibition qui aura été méprisée. — La condition de l'âge relativement aux époux est déterminée par la loi, et à cet égard on peut remarquer que l'on a adopté en France des règles spéciales pour la majorité en ce qui concerne le mariage. Mais, avant de s'occuper des enfants majeurs qui ont capacité par eux-mêmes pour manifester seuls leur volonté de se marier, il est nécessaire de parler des enfants *pubères*, c.-à-d. qui sont arrivés à l'âge marqué par la nature pour se livrer à la reproduction de l'espèce (*v.* Puberté). La loi, qui procède par règle fixe, a déterminé cet âge, se fondant sur les observations les plus générales, eu égard au climat que nous habitons, et elle a décidé que l'homme avant 18 ans révolus, et la femme avant 15 ans révolus, ne pouvaient contracter mariage. Cependant, comme ce n'est pas là une règle immuable, on s'est empressé d'ajouter aussitôt qu'il serait loisible au roi d'accorder des *dispenses* d'âge pour des motifs graves; et, en général, il y a plusieurs circonstances dans lesquelles l'autorité souveraine est autorisée ainsi à intervenir par voie de dispenses, toutes les fois qu'il se présente des cas particuliers qui réclament la faveur d'une exception, mais seulement pour des causes graves (*v.* Dispenses). — L'homme qui a atteint 18 ans, la femme qui a atteint 15 ans, sont réputés légalement *pubères*, mais ils ne sont pas pour cela majeurs relativement au mariage; ils ne peuvent donc

pas donner un consentement; ils sont toujours dans les liens de la minorité; il ne leur est permis de contracter mariage qu'avec le consentement de ceux sous la puissance desquels ils sont placés, de leur père, de leur mère; à défaut de père et de mère, il leur faut le consentement de leurs aïeux, et, à défaut d'aïeux, le consentement de leur conseil de famille. La majorité, en ce qui concerne le mariage, commence pour la femme à 21 ans, moment où elle est déclarée majeure pour tous les actes de la vie civile; mais pour l'homme, qui est également majeur à 21 ans pour tous les autres actes, il ne devient majeur quant au mariage qu'à 25 ans seulement. Ainsi, l'homme à 25 ans et la femme à 21 ans peuvent librement contracter mariage, même contrairement à la volonté de ceux qui exercent sur eux la puissance paternelle, dont l'effet n'est pas détruit par la déclaration de majorité. Cependant; ils ne peuvent pas, à cet égard, user de leur droit sans prendre au moins conseil de ceux qui exercent cette puissance paternelle, et tant que le père et la mère vivent, et, à leur défaut, tant qu'un aïeul survit, chacun des futurs époux est tenu de rapporter à l'officier de l'état civil, avant la célébration du mariage, leur consentement, ou, s'il y a refus, la preuve que leur conseil a été requis. Le consentement du père et de la mère se donne dans l'acte même de célébration du mariage s'ils assistent au contrat; et s'ils n'y assistent pas, il doit être consigné dans un acte authentique, qui est remis à l'officier de l'état civil. S'il y a dissentiment entre le père et la mère, le consentement du père suffit. Si le père est mort ou dans l'impossibilité de manifester sa volonté (*absent* ou *interdit*), le consentement de la mère suffit; si le père et la mère sont morts ou dans l'impossibilité de manifester leur volonté, le consentement d'un aïeul suffit; mais si aucun de ces consentements ne peut être rapporté, si par exemple le père, sans le consentement duquel il ne doit pas être procédé au mariage, refuse de donner son approbation, alors il est nécessaire de recourir aux *actes respectueux*. — On nomme ainsi l'acte par lequel le fils ou la fille *de famille*, c.-à-d. qui a père, mère, ou aïeul, requiert respectueusement leur conseil, en leur déclarant par un acte spécial qu'ils sont dans l'intention de contracter mariage avec la personne qu'ils dénomment. Cet acte doit être présenté par deux notaires ou par un notaire assisté de deux témoins. La loi a exigé l'intervention de ces officiers publics en cette circonstance, parce qu'elle a pensé qu'ils sauraient faire usage de l'autorité attachée à leur caractère pour s'efforcer d'opérer entre les parties un rapprochement toujours si désirable, et c'est pour cela surtout qu'en a voulu qu'il fût fait mention dans le procès verbal de la réponse faite par celui à qui la réquisition est adressée. Si cette réponse était favorable, l'*acte respectueux* changerait aussitôt de caractère, et constituerait un acte de consentement avec lequel il pourrait être procédé immédiatement à la célébration du mariage; mais si le notaire n'a pu constater qu'un refus, le même acte devra être renouvelé deux fois encore, de mois en mois, si le fils qui requiert n'a pas atteint trente ans, et si la fille n'a pas atteint vingt-cinq ans; après cet âge, de trente ans pour l'homme, de vingt-cinq ans pour la femme, la signification d'un seul acte suffit, et un mois après, il est permis de procéder à la célébration du mariage sans consentement. — D'autres formalités sont destinées à donner au mariage projeté une publicité nécessaire, afin que tout le monde soit averti qu'une nouvelle famille va être constituée dans l'état, et que les tiers intéressés soient par-là mis en demeure de former *opposition* au mariage s'ils se croient en droit de le faire pour les causes expressément autorisées par la loi. On nomme *bans de mariage* ou *publications de mariage* les actes qui doivent donner au projet de mariage cette publicité: ils doivent être affichés publiquement à la porte de la maison commune du lieu qu'habite chacun des futurs époux depuis plus de six mois au moins (*v.* DOMICILE), et du lieu

aussi qu'habitent ceux dont le consentement est requis pour la validité du mariage. Ces actes resteront affichés pendant huitaine, d'un dimanche au dimanche suivant, de manière que la publication soit faite pendant deux dimanches consécutifs. Ils renfermeront toutes les indications nécessaires pour apprendre que promesse de mariage a été arrêtée entre les deux personnes qui y sont dénommées. Ils contiennent les prénoms, noms, professions et domiciles des futurs époux, leur qualité de majeurs ou de mineurs, relativement aux actes ordinaires de la vie civile, et les prénoms, noms, professions et domiciles de leurs pères et mères; ils énoncent en outre les jours, lieux et heures où les publications auront été faites; ils sont inscrits sur un registre particulier. C'est le premier acte d'intervention de l'autorité publique dans le mariage; c'est l'officier de l'état civil auquel se sont présentés les futurs époux qui déclare qu'un projet de mariage lui a été annoncé, et qui par-là appelle les oppositions qui pourraient être formées avant la célébration du mariage, à laquelle il ne peut procéder que le troisième jour après la seconde publication. Si les futurs époux ne réalisaient pas leur mariage dans l'année à partir de ce dernier délai, il serait nécessaire de recommencer les publications, parce que de nouveaux intérêts auraient pu naître pendant cet intervalle, et les tiers ne seraient plus avertis. Quant aux *oppositions* qui peuvent être formées, c'est là une matière spéciale qui doit être l'objet d'un article particulier (v. OPPOSITION). — Nous pouvons donc passer immédiatement aux *formalités* qui sont relatives à la *célébration du mariage*. A cet égard, l'officier de l'état civil remplace le propre curé d'autrefois, mais il suffit que le mariage soit célébré publiquement devant l'officier de l'état civil du domicile de l'une des deux parties; il n'est plus besoin, comme autrefois, du consentement de l'autre officier de l'état civil. Il suffit que celui des deux devant lequel on se présente reçoive la justification que les publications de mariage exigées par la loi ont été faites dans la commune où habite celui des deux époux qui n'est pas placé sous sa juridiction. En général, il doit exiger la preuve que toutes les formalités ont été remplies, et vérifier si les futurs époux ont la capacité; il est juge de la conduite qu'il doit tenir et peut suspendre la célébration du mariage pour les causes qu'il peut croire légitimes, sauf aux parties à se pourvoir en justice si elles croient que l'obstacle apporté à leur union par l'officier de l'état civil n'est point fondé sur une cause légale; mais il ne faut pas non plus que cet officier mésuse du pouvoir discrétionnaire qui lui est nécessairement abandonné en cette circonstance, parce que le retard inconsidérément apporté, sans cause légitime, à un mariage projeté, peut souvent entraîner une rupture dont les effets pourraient être déplorables. Si l'officier de l'état civil ne doit pas légèrement mettre lui-même opposition à la célébration du mariage, il est de son devoir de respecter toutes les oppositions qui seraient formées par des tiers entre ses mains; il n'en est pas le juge, c'est aux tribunaux qu'il appartient de décider, toute autre affaire cessante, parce que l'intérêt d'un nouveau mariage est le plus puissant de tous. S'il n'y a point d'opposition formée, ou si main-levée a été obtenue des oppositions qui auraient pu être faites, l'officier de l'état civil doit être prêt à célébrer le mariage à la première réquisition, après que toutes les pièces nécessaires lui ont été fournies. Ces pièces consistent dans la remise de l'acte de naissance de chacun des deux futurs époux, de l'acte de consentement des personnes sous la puissance desquelles chacun d'eux est placé, si elles ne sont pas présentes; des actes de décès de celles de ces personnes qui seraient mortes, et des certificats constatant que les publications ont été faites dans toutes les autres communes où cela était nécessaire. Lorsque l'acte de naissance de l'un des futurs époux manque, il y est supplée par un acte de notoriété, délivré par le juge de paix sur l'attestation de sept témoins, et

dûment homologué par le tribunal. Quelque simples que soient ces formes, il n'est pas toujours facile de fournir les pièces voulues, et trop souvent l'exigence que l'on a montrée, surtout à l'égard des actes de décès des pères et mères, des aïeuls et aïeules, ont été un obstacle insurmontable, qui plus d'une fois ont dû faire renoncer, surtout dans les basses classes, où l'on conserve peu de souvenir des relations de famille, à un mariage arrêté et conclu. Pour remédier au mal, un avis du conseil d'état du 27 messidor an XIII, converti en décret le 4 thermidor suivant, a autorisé les officiers de l'état civil à procéder au mariage sur la déclaration à serment des futurs époux, confirmée par le serment de leurs témoins, qu'ils ignorent le lieu du décès et celui du dernier domicile des ascendants, à l'égard desquels il ne leur est pas possible de rapporter un acte de décès en forme. Cette décision favorable s'étend également à toutes ces variations légères qui trop souvent défigurent ou intervertissent les noms dans les différents actes de l'état civil : la nécessité où l'on avait mis les parties de recourir pour l'erreur la plus évidente à un jugement de rectification était un obstacle nouveau, qui trop souvent servait de prétexte pour arrêter la célébration. Toutes ces formalités préliminaires remplies, il ne reste plus qu'à célébrer le mariage et à dresser l'acte de cette célébration. Le jour *désigné par les parties*, l'officier de l'état civil, dans la maison commune, en présence de quatre témoins, parents ou non parents, fait lecture aux parties de toutes les pièces qui lui ont été remises, constatant leur état civil, et la promesse qu'elles ont faites de s'épouser; il leur lit ensuite le titre de la loi qui concerne les *droits et les devoirs respectifs des époux*; il reçoit de chaque partie la déclaration qu'elles veulent se prendre pour mari et femme; puis, faisant les fonctions de pontife, il prononce les paroles sacramentelles : *Au nom de la loi, je vous unis par mariage*. Ce dont il est dressé acte sur-le-champ.—L'*acte de mariage*, qui est le titre légal des deux époux, et qui seul suffit pour faire preuve complète du mariage, contient : 1° les prénoms, noms, professions, âge, lieu de naissance et domicile des époux; 2° s'ils sont majeurs ou mineurs ; 3° les prénoms, noms, professions et domiciles des pères et mères; 4° le consentement des pères et mères, aïeuls et aïeules, et celui de la famille dans le cas où ils sont requis; 5° les actes respectueux s'il en a été fait; 6° les publications dans les divers domiciles; 7° les oppositions s'il y en a eu, leur main-levée, ou la mention qu'il n'y a pas eu d'opposition; 8° la déclaration des contractants de se prendre pour époux, et le prononcé de leur union par l'officier public; 9° les prénoms, noms, âge, professions et domiciles des témoins, et leur déclaration s'ils sont parents ou alliés des partis, de quel côté et à quel degré. A partir de cet instant, les deux époux sont irrévocablement unis, et la confirmation religieuse de leur mariage, qu'ils peuvent demander au culte qu'ils professent, peut bien donner une sanction nouvelle à l'acte qu'ils ont formé, mais elle n'ajoute rien à sa validité. Le *mariage religieux* n'a plus aujourd'hui aucune autorité en France, il n'est point nécessaire et ne produit aucun effet civil : aussi ne peut-il être prononcé que comme la confirmation du lien qui a été formé par l'officier de l'état civil, et il est sévèrement interdit à tout ministre d'un culte quelconque de procéder lui-même aux cérémonies religieuses d'un mariage sans que l'*acte de célébration du mariage* lui ait été représenté. S'il néglige de satisfaire à cette injonction, il s'expose à des poursuites. Pour la première fois, il sera condamné à une simple amende de 16 francs à 100 francs, mais en cas de récidive, il sera puni pour la première récidive d'un emprisonnement de deux à cinq ans, et pour la seconde de la détention. Le *mariage religieux* n'étant plus aujourd'hui considéré comme obligatoire par la loi civile, il s'ensuit qu'il n'y a plus à s'occuper des prohibitions particulières aux canons ecclésiastiques, pour lesquelles d'ailleurs on obtient

assez facilement des dispenses. En présence de semblables dispositions, l'église romaine a dû se départir de toutes ses rigueurs, et, non seulement aujourd'hui on accorde aux catholiques romains les dispenses qui leur sont nécessaires pour lever les empêchements canoniques, mais on autorise même les mariages mixtes entre eux qui ne sont pas co-religionnaires : l'église romaine y met seulement pour condition que l'époux catholique fera tous ses efforts pour ramener à la vraie religion celui qui appartient à un culte dissident, et que les enfants qui naîtront du mariage seront tous élevés dans la religion catholique, apostolique et romaine; mais il est assez rare que cette dernière clause soit acceptée, et il est de règle que dans ce cas le sexe détermine la religion : les fils suivent la croyance du père, les filles suivent la religion de leur mère. — Par rapport à la loi civile, dont nous devons en quelque sorte nous occuper exclusivement, le mariage impose aux nouveaux époux des obligations, en même temps qu'elle leur accorde des droits. Tous deux sont destinés à devenir les chefs d'une nouvelle famille dont ils doivent compte à l'état. Mais l'association qu'ils ont formée entre eux, quoiqu'elle ait pour but principal la procréation des enfants, doit être considérée sous un point de vue beaucoup plus général. Justinien a défini le mariage : *Viri et mulieris conjunctio individuam vitæ consuetudinem continens*. C'est en effet là le véritable but du mariage, c'est une association dans laquelle les deux époux consentent à supporter en commun le mal qui peut leur arriver, à jouir en commun du bien qui peut leur survenir : partager ensemble tous les accidents de la vie, telle est la juste signification de ces mots, *consuetudinem vitæ*. Vous prenez l'engagement mutuel de vous secourir tant en santé qu'en maladie, de partager ensemble et les biens et les maux : c'est la première prescription de la morale aux deux époux. La loi civile a traduit cette obligation en ces termes : « Les époux se doivent mutuellement fidélité, secours, assistance; » et l'on a dit avec raison que cette seule ligne du code civil renfermait tout le bonheur du ménage. C'est le traité le plus complet de morale à l'usage des époux, et c'est aussi le premier article qui retentit aux oreilles des époux futurs lorsque l'officier de l'état civil leur donne lecture, dans le sanctuaire, de leurs droits et de leurs devoirs. Mais l'équilibre de cette société de deux personnes devait être bientôt rompu, car, entre deux volontés appelées à concourir à une seule et même détermination, il fallait nécessairement que la voix prépondérante appartînt à l'un ou à l'autre des époux, et elle ne pouvait être attribuée qu'à celui des deux qui a la force, et qui peut seul conséquemment donner protection; aussi la loi ajoute-t-elle immédiatement : « Le mari doit protection à sa femme, la femme obéissance à son mari ». La femme est donc placée, à l'égard du mari, dans un véritable état de sujétion; aussi, elle perd toute capacité civile, et, comme on le dit en droit, elle est en *puissance de mari*, elle ne peut faire que certains actes de ceux qui touchent à l'administration, et encore faut-il qu'elle ait fait des réserves à cet égard dans son contrat de mariage, car, sans cela, elle se trouve frappée de l'incapacité la plus absolue. Il est vrai que dans certains cas elle sera relevée de cette incapacité par justice, qui pourra autoriser la femme à agir malgré le refus de son mari, mais elle aura toujours besoin d'une autorisation étrangère. Le seul acte pour lequel elle conserve une liberté entière est le *testament*, parce qu'il ne doit avoir effet qu'au moment même où le mariage se trouvera dissous. — La première conséquence de cette sujétion de la femme est de lui imposer l'obligation d'habiter avec le mari et de le suivre partout où il juge à propos de résider, mais aussi le mari est obligé de la recevoir et de lui fournir tout ce qui est nécessaire pour les besoins de la vie; selon ses facultés et son état. Du reste, aucune stipulation antérieure au mariage, aucune convention faite pendant la du-

rée du mariage, ne peut porter la moindre atteinte aux droits que le mari tient de la *puissance maritale*. Ce sont là des prescriptions d'ordre public, qui ne peuvent être l'objet ni de modifications ni de transactions. — A l'égard des biens des deux époux et de leur administration pendant le mariage, il faut se reporter au *contrat de mariage* qui a précédé l'union des deux époux, et, en l'absence de contrat, aux dispositions de la *communauté légale*. Nous savons que les époux ont pu à cet égard insérer dans le contrat destiné à régler leur union toutes les clauses qui ne porteraient pas atteinte, soit à la puissance maritale, soit à l'ordre public ou aux bonnes mœurs, et qu'en général ils ont pu choisir entre le régime de la *communauté légale*, de la *simple communauté d'acquêts*, ou de la communauté modifiée par les clauses d'*ameublissement*, de *séparation de dettes*, de *reprise d'apports*, de *préciput* ou de *partage inégal*, qu'ils ont pu adopter la *communauté à titre universel* ou des régimes exclusifs de communauté, soit qu'ils aient déclaré qu'ils se mariaient *sans communauté*, ce qui les place sous le régime appelé en droit *exclusif de communauté*, soit qu'ils aient préféré le régime de *séparation de biens* ou le *régime dotal* (*v.* ces différents mots). — Quant aux *enfants*, il nous suffira également de rappeler ici cette disposition générale que les époux contractent ensemble par le seul fait du mariage l'obligation de nourrir, entretenir et élever leurs enfants; au mot *enfant légitime*, nous avons déjà expliqué quels étaient les effets du mariage en ce qui concernait les enfants. — Nous n'avons rien à dire non plus de cette institution civile qui relâche les liens du mariage sans les rompre, et qui est si connue sous le nom de *séparation de corps* (*v.* ces mots), ni de ce manquement à la foi conjugale qui constitue l'*adultère* (*v.*). Nous avons également traité, sous le mot *effets civils*, de l'acte de mariage considéré par rapport aux époux, par rapport aux enfants et par rapport aux tiers. Nous renvoyons au mot *nullité* ce que l'on pourrait dire des demandes en nullité de mariage, en sorte qu'il ne nous reste plus qu'à dire quelques mots sur la *dissolution du mariage*. — Dans l'état actuel de notre législation, le mariage régulièrement contracté est perpétuel et indissoluble; l'abolition du *divorce* lui a rendu ce caractère qu'il n'avait plus depuis qu'il avait cessé d'être considéré comme une cérémonie religieuse. Le mariage ne peut donc aujourd'hui se dissoudre que par la *mort naturelle* ou *civile* de l'un des époux. La mort naturelle rompt nécessairement le lien; et l'époux survivant reprend aussitôt sa liberté; mais il y a beaucoup de difficulté à déterminer quels sont à cet égard les effets immédiats de la *mort civile*. On s'est borné à déclarer que le mariage était dissous par la condamnation devenue définitive de l'un des époux à une peine emportant *mort civile*. C'est, au reste, à ce mot qu'il faut également se reporter (*v.* Mort civile). — Par la dissolution du mariage, l'époux survivant ou réputé survivant, en cas de mort civile, acquiert l'entière liberté de se remarier de nouveau, de convoler à de secondes noces; maintenant, les édits contre les *secondes noces* ne sont plus en vigueur, et toute la restriction que la loi apporte au *convol* est d'assujettir la femme qui survit à un veuvage de dix mois depuis la dissolution du premier mariage, afin d'éviter toute incertitude sur l'état civil de l'enfant qui pourrait naître pendant ce délai (*v.* Convol). — Parmi les locutions dans lesquelles entre le mot *mariage*, et qui ne s'expliquent pas d'elles-mêmes ou qui offrent quelques particularités curieuses, nous citerons le *mariage encombré* de Normandie, le *mariage in extremis*, le *mariage de la main gauche* ou à la *morganatique*, et le *mariage à temps*. — En Normandie, on appelait *mariage encombré* celui dans lequel la dot de la femme se trouvait en péril; comme il fallait toujours que la dot se retrouvât sur les biens du mari, et que la femme avait action contre tous les détenteurs des immeubles à titre de

tiers acquéreurs, elle agissait alors par le privilége de *bref de mariage encombré* que lui donnait la coutume. — Le *mariage in extremis* est celui qui est contracté par des personnes dont l'une ou l'autre étant dangereusement malade au moment de la célébration, meurt peu après, en sorte que le mariage n'a été contracté qu'en vue de la mort prochaine. Autrefois, ces mariages étaient déclarés nuls toutes les fois que les époux avaient vécu dans un concubinage notoire; et les enfants reconnus et légitimés étaient réputés incapables de toutes successions tant directes que collatérales. Aujourd'hui, toutes ces recherches sont interdites. Dès que la célébration du mariage a eu lieu, il n'est plus permis de rechercher s'il a été fait en vue de la mort. — Le *mariage de la main gauche* ou à la *morganatique* est un souvenir de l'ancien *concubium* des Romains, et se pratique encore en Allemagne, où le droit romain est resté en usage. Les princes allemands et même les souverains, lorsqu'ils veulent prendre pour épouse une femme qui n'est pas de leur rang, lui donnent la *main gauche* au lieu de la *droite* en la conduisant à l'autel, et le mariage n'emporte pas alors dérogation; il ne produit que des effets imparfaits, comme autrefois le *concubinage* chez les Romains. — Le *mariage à temps* ou à l'*essai* était une sorte de concubinage régulier dont on trouve quelques exemples dans notre histoire, qui ne sont pas même très anciens. On cite un contrat de mariage fait dans l'Armagnac, en 1297, pour *sept ans*, entre deux nobles, qui se réservaient la liberté de proroger à l'expiration du terme s'ils étaient contents l'un de l'autre. TEULET.

Nous ne mentionnerons point ici les diverses cérémonies nuptiales adoptées par les différents peuples anciens et modernes. Ce sujet nous entraînerait trop loin. Dans le langage familier et vulgaire, l'union entre deux personnes qui ont eu ensemble un commerce d'amour s'appelle *mariage de conscience*. Le *mariage sous la cheminée* ou *mariage secret* n'en est pas un aujourd'hui, car son caractère est l'absence des formalités légales qui seules, d'après nos lois actuelles, valident et forment l'*union conjugale*. Quant au *mariage en détrempe*, nous n'avons pas besoin d'expliquer cette locution populaire, qui dépeint si pittoresquement la fragilité de l'union illicite, du concubinage, qui prend l'apparence extérieure du *mariage*. — Pour ce qui est du *mariage de la main gauche* (*v.* l'article précédent et l'article MAIN). — Si l'on considère le *mariage* par rapport aux causes qui président à sa formation, nous aurons les *mariages* d'inclination, les *mariages* de raison, les *mariages* d'argent, les *mariages* de convenance, etc., etc. —L'amour plus que la fortune préside au *mariage* d'inclination, dont il fait tous les frais. L'intérêt, plus que l'amour, préside au *mariage* de raison; mais il domine d'une manière absolue dans le *mariage* d'argent: la partie qui le contracte, soit par besoin, soit par avarice, étouffe tout autre sentiment que l'intérêt; quelquefois il faut plaindre plutôt que blâmer les *mariages* d'argent, car l'une ou l'autre partie y est sacrifiée; et l'union, dans ce cas, est rarement heureuse. Quant aux *mariages* de convenance, ni l'amour ni l'intérêt n'y dominent exclusivement; on les conclut avec indifférence; et ce sont d'ordinaire les parents ou les amis qui les amènent à point. U.B.

MARIANA (JUAN), jésuite et historien espagnol, né à Talavera, dans le diocèse de Tolède, en 1537, entra chez les compagnons d'Ignace en 1554. Il devint, dans cette savante école, un des plus habiles hommes de son siècle. Il savait les belles-lettres, le grec, l'hébreu, la théologie, l'histoire ecclésiastique et profane. Il professa la théologie à Rome pendant quatre ans; il en passa ensuite deux en Sicile, et fut envoyé de là à Paris, où il expliqua la doctrine de saint Thomas avec un grand succès. Mais l'affaiblissement de sa santé l'ayant forcé de renoncer à l'enseignement, il retourna en Espagne en 1574, et se reti-

ra dans la maison des jésuites de Tolède. Là, il composa les ouvrages auxquels il dut sa grande célébrité, mais aussi des critiques et des persécutions qui troublèrent le repos de sa vie. Il mourut à Tolède en 1623, à 87 ans. C'était, suivant la peinture qu'en ont fait ses confrères, un homme ardent et inquiet. On a de lui : I. *Hist. de rebus Hispaniæ*, lib. XXX, *cum append.* (Tolède, 1592, in-fol.), qu'il traduisit lui-même en espagnol. La meilleure édition espagnole est de 1678 (Madrid, 2 vol. in-fol.). Elle est conforme à celle de 1608, du même format, à laquelle Mariana avait présidé. La plus belle édition de la version latine est celle de La Haie (en 1733, en 4 vol. in-fol.), avec la continuation du père J.-E. Miniano, depuis 1516, où finit Mariana, jusqu'à 1678, traduite en espagnol par le continuateur lui-même (Madrid, 1679; Ybarra, 1780, 2 vol. in-fol.; Valence, 1783-96, 9 vol. petit in-fol; Madrid, 1819, augmentée d'une nouvelle continuation par J. Sabau y Blanco). L'*Histoire d'Espagne* de Mariana a été traduite en français par le P. Charenton, jésuite (Paris 1725, 5 tom. en 6 vol. in-4°, fig.). Mahudel y a ajouté une dissertation historique sur les monnaies antiques d'Espagne.—Mariana, comparable aux plus célèbres historiens de l'antiquité, marche l'égal du président de Thou pour la noblesse et l'élégance du style, mais il n'est ni aussi exact, ni aussi judicieux, ni aussi impartial. Il maltraite les Français et les protestants, et répète toutes les fables adoptées dans la superstitieuse Espagne. Il a de la pompe, de la majesté, quelquefois même de l'enflure dans le style, mais peu de précision, et encore moins de philosophie. Pedro Mantuano, Cohon, Truel, et Ribeiro de Macedo, ont relevé dans Mariana plusieurs erreurs de chronologie, de géographie et d'histoire. II. *Liber de ponderibus et mensuris* (Tolède, 1559, in-4°; Mayence, 1609, in-8°). III. Des *Scholies* ou courtes notes sur l'Ancien et le Nouveau-Testament : *Tractatus septem, theologici et historici : de adventu B. Jacobi apostoli in Hispaniam, pro editione vulgatâ S. S. Bibliorum; de spectaculis; de die mortis Christi*, etc. (Cologne, 1609, in-folio). IV. *De monetæ mutatione*, petit traité sur le changement des monnaies en Espagne, qui fut condamné, et fit enfermer l'auteur pour un an, sous le ministère du fameux duc de Lerme. V. Un traité *Des choses qui sont dignes d'amendement en la compagnie des jésuites* (in-8°), imprimé d'abord en espagnol l'an 1625; puis en latin, en italien et en français. Mariana ne voulait pas le rendre public; un franciscain le lui déroba dans sa prison, et le fit imprimer à Bordeaux. VI. Enfin, l'ouvrage qui a le plus contribué à la réputation de Mariana : *De rege et regis institutione* libri tres (Tolède, in-4°, 1599), ouvrage altéré dans les éditions postérieures, et qu'il est fort difficile de se procurer aujourd'hui. Il fut censuré par la Sorbonne, et condamné par le parlement de Paris à être brûlé par la main du bourreau, en 1610. Le jésuite, pieux démagogue, examine, dans ce *factum* assez diffus, s'il est permis de tuer un tyran : il se prononce pour l'affirmative, et exalte en termes fougueux l'action de Jacques Clément. Ce qu'il y a de certain, c'est que ce traité, œuvre d'un monomane, est aussi peu remarquable par la forme que par le fonds : il eût passé inaperçu sans l'assassinat d'Henri IV. On prétendit que Ravaillac y avait puisé ses maximes régicides. Rien de moins prouvé aujourd'hui. Des études récentes ont démontré que l'histoire de ce meurtre d'un roi était encore à écrire. On est allé chercher jusqu'à présent les complices de l'assassin là où ils n'étaient pas. Ils se pressaient sous la main de l'investigateur, qui n'a pas su les saisir. — La vie de Mariana a été écrite par Tamaio de Vargas; et Bayle lui a consacré dans son *Dictionnaire* une notice pleine d'intérêt. X. X. X.

MARIANNES, archipel de la Polynésie, situé au nord des Carolines, vis-à-vis de la Chine, mais à une grande distance de ses côtes. C'est une chaîne de

dix-sept îles qui s'étend entre les 13° et les 21° de latitude nord, dans la direction du méridien. On évalue leur superficie réunie à 385 lieues carrées de France. Les plus importantes sont San-Juan-de-Gouaham, Rotta, Saypan et Tinian. La plupart des Mariannes sont très élevées, et jouissent d'un sol fertile; mais il n'y en a que deux ou trois de peuplées, quoiqu'elles paraissent l'avoir été presque toutes avant l'arrivée des Espagnols, qui en exterminèrent la population. Gouaham, actuellement la plus peuplée, quoiqu'elle n'ait que 5 à 6,000 habitants, en comptait alors environ 45,000. Après celle-ci, on peut citer Tinian, si pompeosement célébrée par Anson, et qui est aujourd'hui triste et désolée; Saypan, avec un volcan en activité, et dont la fécondité passe pour miraculeuse; Rotta, couverte, ainsi qu'Agouigouan, d'une végétation superbe. Mais les autres îles sont loin d'être aussi favorisées. Dans l'origine, la végétation des Mariannes offrait le même aspect que celle des Carolines. Aujourd'hui, on y voit croître les plantes les plus usuelles de nos contrées et celles des régions intertropicales, l'ananas, la goyave, la grenade, le coton, l'indigo et les cannes à sucre, le riz, le maïs, le tabac, le haricot, la fève, la lentille, les pois, le sainfoin, la luzerne, les melons d'eau, les melons musqués, le curcuma, l'arbre à pain, le bambou, le tamarin, le cocotier et l'arequier. Des cycas sans nombre ornent le paysage où se groupent en forêts épaisses. On y recueille aussi le citron, l'orange et le limon. Telles sont en abrégé les productions splendides de cette terre féconde. — La faune des Mariannes fut longtemps aussi très exiguë. Les Espagnols y ont introduit la plupart de nos animaux domestiques. La mer y est très poissonneuse; on y pêche entres autre le megnahak, petit poisson dont l'arrivée est un moment de réjouissance pour les habitants. Les Mariannais ont un physique fort agréable, et les femmes sont généralement jolies. Sous ce rapport, comme au moral, ils paraissent peu différer de leurs ancêtres. Esprits indolents et simples, ils sont hospitaliers, généreux et très soumis à leurs chefs. Quant à leur langue, ils l'ont totalement oubliée, et se servent d'un espagnol corrompu. Leur costume est à peu près semblable à celui des indigènes chrétiens des Philippines. Un missionnaire jésuite, qui a visité les Mariannes peu après leur dévastation, nous a laissé une description fort intéressante des mœurs et coutumes de l'ancienne population. Comme de simples extraits nous entraîneraient trop loin sans satisfaire la curiosité, nous préférons y renvoyer. Elle est intitulée *Histoire des Mariannes* (Paris, 1701, 1 vol. in-12). —Les Mariannes ont été découvertes en 1521, par Magellan, qui leur appliqua la dénomination d'*islas de los Ladrones*, ou îles des Larrons, à cause de quelques larcins dont les indigènes se rendirent coupables à son égard. En 1565, Lopez de Legaspi en prit possession au nom de Philippe II; et Marie-Anne d'Autriche y ayant envoyé des missionnaires, elles furent baptisées du nom de cette princesse. Depuis cette époque jusque vers la fin du siècle dernier, les Espagnols les ont tenues dans l'oppression et se sont ainsi opposés au développement qu'elles auraient pu prendre. Le gouverneur qu'y envoie la cour de Madrid réside à Agagna, petite ville d'un millier d'habitants, sur la côte occidentale de Gouaham. La relation de M. de Freycinet contient des détails curieux sur l'archipel des Mariannes, qu'il a le premier exploré avec soin. Nous ne saurions donner assez d'éloges à ce travail consciencieux, digne du succès qu'il a obtenu. O. Mac Carthy.

MARIE-GALANTE, une des petites îles Antilles, appartenant à la France, et qui est située par les 16° de lat. nord, et à 5 lieues au sud de la Grande-Terre de la Guadeloupe. Elle est de forme presque circulaire, et a 4 lieues de long. Sa surface est traversée par une chaîne de mornes peu élevés, en grande partie couverts de bois, et qui ne donnent cependant naissance qu'à de petits ruisseaux, insuffisants pour les besoins de la popula-

tion, obligée par cela même de recueillir avec soin l'eau des pluies. Partout où le sol est cultivé, il donne des cannes à sucre, du café, du coton, des vivres. On compte de 310 à 320 établissements ruraux. Le bétail y est abondant et les chevaux qui paissent ses pâturages sont très estimés. La population de Marie-Galante s'élève à environ 12,000 hab., dont près de 10,000 esclaves. Elle est divisée en 3 paroisses et a pour chef-lieu le Grand-Bourg ou Marigot, joli bourg, sur la côte sud-ouest, la seule partie accessible de sa circonférence, qui n'offre de toutes parts que des falaises abruptes, au pied desquelles la mer bat avec fureur. 1,600 hab. Les marais qui l'environnent en rendent le climat malsain. — Marie-Galante a été découverte par Christophe Colomb dans son troisième voyage, le 3 nov. 1493. Il lui imposa le nom du navire qu'il montait. Les Français furent les premiers qui s'y établirent en 1648. D'abord, inquiétés sans cesse par les habitants des îles voisines, ils restèrent enfin possesseurs d'un sol qu'ils avaient acquis par la violence, et dont ils avaient exterminé la population. Depuis lors, les Hollandais et les Anglais l'ont occupé plusieurs fois, et son histoire se lie presque toujours à celle de la Guadeloupe, dont elle est trop voisine pour qu'il n'en soit pas ainsi. O. Mac Carthy.

MARIE, sœur d'Aaron et de Moïse, fille d'Amram et de Jocabed, naquit en Egypte. Par son adresse, la fille de Pharaon voulut bien donner Moïse à allaiter à une femme des Hébreux. La jeune fille reçut l'ordre de trouver une nourrice : elle alla chercher sa propre mère, et comme l'enfant sauvé prit volontiers le sein, on le lui laissa pour nourrisson. Marie devint l'épouse de Hur. Après le passage de la mer Rouge, elle se mit à la tête du chœur des femmes pour entonner le cantique de la délivrance. Ayant plus tard osé murmurer contre Moïse, qui avait épousé une femme du pays de Chus, Dieu frappa la coupable d'un mal affreux : elle devint lépreuse et resta sept jours loin du peuple sacré; la punition disparut quand vint le repentir. Elle mourut, d'après les Pères, âgée de 126 ans, l'an 1452 avant J.-C. Davila.

MARIE (étoile de la mer), mère de Jésus, était de la tribu de Juda et de la famille de David. Parmi les types créés par la religion chrétienne, il n'en est aucun de plus beau, de plus pur que Marie, fille d'Héli et de Anne. Objet de foi et d'adoration, chaste et sainte croyance pour ceux que la main de Dieu a touchés, elle est pour les autres un ineffable élan de poésie, une consolatrice aux tendres paroles. Retournons, s'il se peut, par la pensée, à l'époque de Marie, et cherchons si, dans l'antiquité, il existe quelque chose de comparable. Non sans doute, non! les anciens, nos maîtres sur tant de points, n'ont jamais conçu une pareille divinité, jamais il n'ont allié avec un tel bonheur tant de grâce, tant d'amour et de pureté. Concevons-nous bien quel fut dans ce vieux monde, mourant de son crime de lèse-humanité, l'effet produit par cette douce croyance, par cette consolatrice pure comme le sourire d'un enfant, bonne et tendre comme une ame qui a souffert? Marie ne semble tenir d'une nature divine que pour intercéder dans le ciel et rester femme pour entendre nos douleurs, pour comprendre de ces angoisses que l'homme serait tenté de vouloir cacher à Dieu même. Aussi, écoutez les doux noms qu'une foi naissante a donnés à la vierge! pour ces jeunes filles, victimes d'un exécrable patriciat, c'est l'*étoile du matin*, la *rose du mystère*, un *vase rempli de parfums;* pour les voyageurs, une *source toujours pure*; les plébéiens désespérés l'invoquaient en la nommant la *gardienne*, la *consolatrice des affligés;* pour tous elle était la *grande espérance*. — Cette chaste et sainte figure de la vierge mère leur semblait comme un sourire de miséricorde et de paix; ils croyaient l'entendre dire : « Venez, vous qui avez souffert, venez vous qui avez aimé, j'ai aimé, j'ai souffert. » Souffrance et amour furent en effet toute la vie de la mère du Sauveur, qui à l'âge de 15 ou 16 ans

épousa Joseph, de la famille de David. Elle s'unit à lui avec la ferme résolution de demeurer vierge. Peu de temps après son mariage, l'ange Gabriel lui apparut pour lui annoncer qu'elle allait devenir mère. L'envoyé du ciel étant auprès d'elle, lui dit : « Je te salue, ô toi qui es reçue en grâce; le Seigneur est avec toi; tu es bénie entre toutes les femmes. » Marie s'étant troublée, l'ange reprit : « Marie, ne crains rien, tu vas devenir mère, tu auras un fils qui sera le fils du Très-Haut; tu le nommeras Jésus; et le Seigneur-Dieu lui donnera le trône de David, et il règnera d'un règne éternel. » Alors Marie, s'inclinant, répondit : « Comment cela sera-t-il, je suis vierge? » Mais Gabriel reprit : « Le Saint-Esprit descendra en toi, et la vertu du Très-Haut te couvrira de son ombre. Et voici, Élisabeth ta cousine a aussi conçu un fils en sa vieillesse, et c'est le sixième mois de la grossesse de celle qui était appelée stérile, car rien n'est impossible à Dieu. » Et Marie dit : « Voici la servante du Seigneur! qu'il me soit fait selon ta parole! » et l'ange se retira d'avec elle. Dans les jours qui suivirent la révélation, Marie quitta Nazareth pour aller dans les montagnes visiter sa cousine Élisabeth, qui demeurait à Hébron. Celle-ci, en voyant la vierge, la salua par ces paroles : « Vous êtes bénie entre toutes les femmes et le fruit de vos entrailles est béni : et d'où me vient ce bonheur que la mère de mon Seigneur vienne à moi?...» Alors Marie, convaincue dans sa foi, chanta un cantique admirable d'élévation et de poésie. Après être demeurée environ trois mois à Hébron, Marie revint à Nazareth, et Joseph son mari, parce qu'il était juste, la voyant enceinte, voulut la renvoyer secrètement pour ne point la diffamer. Mais comme il pensait à ces choses, l'ange du Seigneur lui apparut en songe et lui dit : « Joseph, fils de David, ne crains point de recevoir Marie, ta femme, car ce qui a été conçu en elle est du Saint-Esprit, et elle enfantera un fils, et tu appelleras son nom Jésus, » et tout ceci est arrivé afin que fût accompli ce dont le Seigneur avait parlé par le prophète, en disant : « La vierge sera enceinte, et elle enfantera un fils, et on appellera son nom Emmanuel, ce qui signifie : *Dieu avec nous.* » Joseph, obéissant à la voix divine, garda Marie.—Cependant, un édit de César-Auguste ayant ordonné un nouveau recensement de Juifs, Joseph et son épouse à la veille de devenir mère partirent pour Bethléem afin de se faire inscrire. C'est là que la Vierge mit au monde le fils de Dieu. Comme deux pauvres gens, Marie et son gardien avaient été relégués à l'étable. Dans la nuit du 25 décembre, une étoile nouvelle parut aux cieux, une voix pleine de mélodie, des chœurs d'ange chantèrent sur l'humble crèche : *Gloire à Dieu! paix aux hommes!* Tout enfin fut autour de Marie prodiges, révélations et miracles. Les mages vinrent s'incliner devant l'*Enfant-Dieu*. « Pourquoi vous prosterner, mages, s'écrie l'éloquent saint Bernard? est-il donc roi? s'il est roi, où est son sceptre, où est sa couronne, où est sa cour? Marie ressemble-t-elle à une reine? » Pâle de douleur, tenant en tremblant le Dieu qui vient de naître, humble comme la plus humble, adorable de modestie, la Vierge, frémissante de joie et non d'orgueil, semble à peine croire qu'elle a été l'élue du Seigneur. Comme toutes les autres femmes, elle pensa devoir se purifier, et, quarante jours après la miraculeuse nativité, elle vint se présenter au temple. — Hérode, ayant appris qu'un roi d'Israel était né, et ne sachant dans quelle famille était venu ce dominateur futur, ordonna le massacre de tous les enfants mâles. Marie et Joseph, avertis par miracle, s'enfuirent avec Jésus; ils gagnèrent l'Égypte, où ils demeurèrent sept années. En voyant le fils de Dieu errant et fugitif, Marie ne désespéra pas. Humble servante de Jésus, elle attendit le grand jour, en le redoutant peut-être, car qui sait quelles étaient ses craintes et ses espérances? Ce faible et bel enfant, qui dormait sur ses genoux, allait-il, dans sa sainte mission, revêtir la majesté des

cieux, repousser sa mère et l'oublier? marcherait-il à la vérité et à l'œuvre de la rédemption à travers les terreurs de la guerre? dominerait-il par la force ou par la bonté, par la parole aux ailes de feu ou par le glaive? Cette tête gracieuse et grave, ces beaux yeux d'azur, inspireraient-ils l'épouvante, convertiraient-ils le monde dans un éclair ou l'appelleraient-ils par la foi? que serait-elle dans ce cœur d'un Dieu, elle, pauvre femme, réceptacle fragile et passager d'une éternelle divinité? La foi de Marie ne chancela jamais. Après la mort d'Hérode, elle revint à Nazareth. Bientôt, Jésus instruisit les docteurs, et la Vierge vit dès lors les commencements de l'apostolat du Sauveur; elle eût pu s'en glorifier, elle ne le fit pas; au contraire, elle vécut si modestement que c'est à peine si, de temps à autre, on l'entrevit à travers le groupe des saintes femmes qui étaient attachées aux pas du Messie. Lors des noces de Cana, à une douce parole de sa mère, Jésus répondit : « Femme, qu'y a-t-il de commun entre vous et moi? mon heure n'est n'est pas encore venue! » On a reproché au Christ cette sévère remontrance : c'est à tort, je crois. Celui qui disait : « Pour venir à moi, quittez père, mère, parents, amis, pouvait-il un instant s'oublier devant les Juifs, qui interprétaient ses moindres paroles? L'humanité était l'éternelle pensée, l'éternel amour du fils de Dieu; s'il nous paraît dur aux noces de Cana, c'est que peut-être il avait surpris dans le cœur de sa divine mère un instant d'orgueil ou de vanité. N'est-ce pas Jésus qui dit à Marie, en lui montrant l'apôtre bien-aimé : « Mère, voilà ton fils, » et qui, en s'adressant à son ami, ajouta : « Fils, voilà ta mère! » N'y avait-il pas une douce et tendre sollicitude unie à de funestes présages dans ce legs si dignement rempli, à ce que nous apprend l'Écriture? Mais l'heure du triomphe et de la mort approchait. Quelles durent être les angoisses de Marie! Un Dieu, ou plutôt un fils, battu de verges, crucifié, mourant, couvert d'insultes; le fils du Très-Haut étendu sur la croix, souffrant sans se défendre!..... Sa pauvre mère, la Vierge, eut le sublime courage de ne pas douter : elle but larmes à larmes cette affreuse agonie. Au milieu de toutes les autres douleurs, au milieu des fidèles saisis d'épouvante, Marie conserva son auguste caractère; elle garda son admirable noblesse : aussi, avec quelle sublime foi les arts ont compris cette sublime souffrance, ce déchirement de l'ame! Marie en larmes semble dire : « Je pleure, parce que je suis femme et mère; j'espère, parce que je sais qu'il est mon Dieu. » Marie est la plus ferme des croyantes, aussi est-ce la sainte par excellence. Elle est assise à la droite de son fils, qui n'a pas de refus pour elle. Les puissances des cieux s'inclinent sous sa gloire, les séraphins se voilent pour la contempler : quand elle parle, les harpes d'or frémissent. Sur la terre, objet d'un culte plein de ferveur, adorée entre toutes les saintes, elle est la patronne de tout ce qui souffre et espère. Chaque église rustique la place sur l'autel le mieux paré; elle règne sous le chaume; les enfants du village la bénissent comme une seconde mère. Gardienne des matelots, elle voit ces hommes forts et héroïques courber devant sa chapelle leurs têtes humides encore de l'écume des mers. Devant ce symbole de grâce et de candeur, les vierges s'inclinent en murmurant des paroles que Marie seule semble pouvoir comprendre. Elle a traversé les âges avec sa robe sans tache. Les humbles l'aiment d'un amour où il n'y a pas de crainte; les incrédules la contemplent avec admiration, comme une de ces sublimes créations d'une audacieuse et adorable poésie : pour eux, c'est l'emblème de la terre toujours vierge et toujours féconde, c'est une personnification d'une vieille croyance des vieux siècles.—On dit que Marie mourut à l'âge de soixante-trois ans, à Éphèse, d'autres prétendent à Gethsemani. Pour nous, chrétiens, elle vit toujours aux cieux, où la douleur et le repentir vont l'invoquer; sur la terre, dans ces admirables pages qu'elle a su inspirer au génie, à Bossuet, à Raphael, à Murillo, à Rubens. Nous l'avons dit, mais nous

aimons à le répéter, rien, selon nous, en poésie, n'est comparable à cette délicieuse figure : il n'y a pas de culte plus pur. Dans la parole même du Christ, des hommes coupables et sacrés ont su trouver de perverses doctrines; la chasteté de Marie fut aussi fatalement interprétée, on a eu tort; reproduire est la grande loi de l'humanité. Quoi qu'il en soit, rien n'a pu affaiblir le culte de Marie. Voyez-la tenant en ses bras son divin enfant, dont elle épie le sommeil avec la sollicitude d'une mère et la naïveté d'une vierge; voyez-la à la crèche adorant, oublieuse d'elle-même, le fruit de ses entrailles; contemplez-la recueillant les paroles de son fils; admirez-la au Calvaire, et dites dans cette vie de grâce, de tristesse, d'innocence et de foi, y a-t-il autre chose que de la poésie, de l'amour, de la miséricorde et de l'espérance? Pourquoi donc parlerai-je des opinions des nestoriens, des eutychiens, des collyridiens, de Calvin, de d'Argentan, de Lafitau, d'Hepburne, de Thiers, de Jean Lanoy, de Jacques Boileau, de Tilmont, de Gaudin, etc.? A. Genevay.

Marie, sœur de Marthe et de Lazare, naquit à Béthanie. Sa famille fut aimée du Seigneur; souvent il allait la visiter; et chaque fois Marie, attentive à la parole du Maître, recevait avec bonheur les saints enseignements. Marthe s'occupait un jour des soins de l'intérieur de la maison, tandis que sa sœur, assise auprès de Jésus, se nourrissait de sa sagesse : « Voyez, Seigneur, dit Marthe, ma sœur me laisse servir toute seule; dites-lui donc de m'aider. » Jésus répondit: « Une seule chose est nécessaire, Marie a choisi la meilleure part : elle ne lui sera point ôtée. » Lorsque Lazare fut malade, Marthe et Marie firent avertir le Rédempteur. Quand il vint, après la mort de Lazare, Marthe courut à sa rencontre, Marie l'attendit; mais dès qu'elle eut entendu sa voix, elle alla se jeter à ses pieds, en disant : « Seigneur, si vous eussiez été ici, mon frère ne serait pas mort. » Touché de la douleur de Marie et des larmes de ceux qui l'accompagnaient, le Fils de Dieu se rendit au tombeau. A sa voix, Lazare sortit du cercueil. — Six jours avant la Pâque, Jésus soupait chez Simon le lépreux lorsque Marie, entrant dans la salle du festin, répandit sur les pieds du Christ une livre d'essence de nard, puis elle les essuya avec ses longs cheveux, touchante preuve d'amour et de reconnaissance! L'avare Judas ayant dit qu'il aurait mieux valu vendre ce parfum pour en distribuer le prix aux pauvres, Jésus, profondément touché, répondit : « Laissez faire cette femme, elle avait gardé ce parfum pour le jour de ma sépulture. Vous avez toujours des pauvres avec vous; mais vous ne m'aurez pas toujours. » Il ajouta que, dans tout l'univers, on admirerait l'humble piété de Marie. — Là s'arrête ce que l'Évangile nous apprend sur la sœur de Lazare, sur Marie, qui, selon quelques-uns, vint avec son frère et Marthe mourir en Provence. On prétendit même, au XIIIe siècle, avoir retrouvé ses reliques à Saint-Maximin. Pour Marie de Béthanie, comme pour la mère du Christ, nous nous arrêterons où s'arrêtent les enseignements de l'Évangile, sans nous jeter dans les dissertations de Pierre de Saint-Louis, de Lannoy, etc. — La fête de Marie de Béthanie se célèbre le 29 juillet.

A. Genevay.

MARIE-MADELEINE. On a longtemps agité la question de savoir si Marie-Madeleine et Marie, sœur de Marthe et de Lazare, étaient une seule et même personne, ou deux personnes distinctes. Clément d'Alexandrie et Grégoire-le-Grand sont de la première opinion; saint Ambroise, saint Jérôme, saint Augustin, ont embrassé la seconde. C'est la seconde qui a prévalu. Il est certain que les évangélistes parlent de deux Marie; que la sœur de Lazare n'a jamais de surnom; que celle qui est surnommée Madeleine ne figure jamais en compagnie de Marthe ni de Lazare. Marie, Maria, Mariah, était au surplus un nom très commun chez les Juifs; il l'est encore aujourd'hui chez les Arabes. Madeleine, *Magdalene*

signifie née à *Magdala*, ou *Magdalum*, petite ville, bourg ou fort situé en Galilée, près du lac de Génésareth; et cette désignation ne semble ajoutée à son nom par les évangélistes que pour la distinguer de l'autre Marie, la sœur de Lazare, laquelle n'est jamais appelée que Marie tout court. « Il y avait avec lui, dit saint Luc, chap. VIII, les douze et quelques femmes qui avaient été délivrées d'esprits malins et guéries d'infirmités diverses; Marie, dite Madeleine, de laquelle sept démons étaient sortis, etc. » Au chap. VII, saint Luc parle aussi d'une femme pécheresse de la ville de Naïm; laquelle: « aussitôt qu'elle sût que Jésus s'était mis à table dans la maison du pharisien, y porta un vase d'albâtre rempli de parfum, *alabastrum unguenti* (sans doute une de ces substances grasses et parfumées dont les anciens faisaient grand usage), et, se tenant en arrière, du côté de ses pieds, les arrosa de ses larmes, puis les essuya avec ses cheveux, puis les baisa, puis les parfuma. — On a voulu que cette femme pécheresse de Naïm et Marie de Magdalum fussent la même personne. Cela paraît bien étrange; mais voici d'où est venue la confusion: saint Marc et saint Matthieu disent que Jésus étant à Béthanie, chez Simon le lépreux, il vint une femme (qu'ils ne nomment pas), laquelle, brisant un vase d'albâtre, lui répandit sur la tête les parfums que ce vase renfermait. Saint Jean dit que c'était Marie, sœur de Lazare, et qu'elle essuya les pieds de Jésus avec ses cheveux.—Voilà donc trois personnes distinctes: Marie, sœur de Lazare, qui essuie les pieds du Sauveur à Béthanie; une femme pécheresse qui lui lave les pieds ou la tête à Naïm, et enfin Marie de Magdalum, ou Madeleine, que Jésus-Christ avait délivrée de sept démons, et qui, par reconnaissance, s'était attachée à lui, et ne le quitta ni pendant sa vie ni après sa mort. — On a prétendu que la légende si universellement répandue touchant les erreurs et la pénitence de Marie-Madeleine n'était en réalité qu'une fable. Quoi qu'il en soit, on ne peut nier que cette légende n'ait un côté fort touchant, et que Madeleine demi nue, pleurant ses fautes dans le désert, ne soit l'une des plus gracieuses figures de la poésie chrétienne. On sait tout ce que les arts lui ont dû de chefs-d'œuvre; personne n'a pu voir sans une émotion profonde la ravissante création de Canova. De tous les disciples du Christ, Madeleine fut la plus dévouée, la plus fidèle. « Au pied de la croix de Jésus étaient Marie, sa mère, Marie de Cléophas, sœur de sa mère, et Marie Madeleine. » On la retrouve ensuite près du saint tombeau, qu'elle seule ne peut se résoudre à abandonner. C'est à elle aussi que le Christ ressuscité se montre d'abord. C'est elle qu'il envoie annoncer sa résurrection aux apôtres. — On ne sait plus rien de positif sur Marie-Madeleine. Quelques auteurs grecs ont raconté qu'elle accompagna la sainte Vierge et saint Jean à Éphèse, et qu'elle y mourut. Il est certain qu'on y conservait et qu'on y montrait ses reliques. L'empereur Léon-le-Philosophe les fit transporter à Constantinople, d'où l'on prétend qu'elles vinrent plus tard à Rome, où on peut les voir aujourd'hui dans la cathédrale de Saint-Jean-de-Latran. Au moyen âge, la tradition provençale racontait qu'elle était venue à Marseille, et que de là elle s'était retirée dans une grotte qu'on appelle encore *la Sainte-Baume*, où elle avait fait pénitence, et où, disait-on, s'opéraient beaucoup de miracles.

G. Héquet.

MARIE-AMÉLIE, reine des Français (*v.* le Supplément de la lettre M).

MARIE Ire, reine d'Angleterre. Édouard VI venait de mourir; quatre princesses prétendaient à sa couronne: Marie, fille aînée de Henri VIII; Élisabeth, sa seconde fille, et dans la ligne de Henri VII, Jeanne Grey et Marie-Stuart. Mais le duc de Varwick ou de Northumberland offrit le trône à Jeanne Grey. Cette princesse, âgée de seize ans, comblée de tous les dons de la nature, refusa d'abord, puis, vaincue par son beau-père et par un époux qu'elle adorait, elle accepta et fut proclamée reine à Londres et dans

les environs. Marie de son côté réclama la couronne. Des quatre prétendantes, elle avait le meilleur droit, mais, comme elle était catholique, elle ne l'obtint que par la promesse qu'elle fit de ne rien changer aux lois de son frère Edouard VI, c.-à-d. de soutenir la religion protestante. Née le 11 février 1515, Marie, qui tenait de son père un caractère sombre, soupçonneux, sanguinaire, était âgée de trente-sept ans à son avénement : c'était en 1553. — Cependant, le duc de Northumberland leva des troupes et s'avança à leur tête pour soutenir Jeanne Grey, mais le peuple de Londres s'étant aussi déclaré pour Marie, Jeanne céda avec plaisir la place à sa rivale : elle n'avait porté la couronne que dix jours. Abandonné de ses troupes, Varwick fut arrêté, conduit à la Tour, et condamné à avoir la tête tranchée ; un semblable arrêt frappa la malheureuse Jeanne et son époux, mais l'exécution en fut ajournée. Marie fit aussi enfermer sa sœur Elisabeth; puis, oubliant ses promesses, elle voulut que l'Angleterre redevînt catholique ; ce culte seul y fut dès lors toléré ; et, pour le faire adopter, cinq ans furent consacrés avec un effroyable sang-froid à tous les raffinements d'une cruauté infernale, ce qui a fait dire à un historien, « que sous ce règne il y avait eu en Angleterre autant de sang répandu par les bourreaux que par le fer des soldats. » — L'évêque Gardiner et un prélat furieux nommé Bonner, recherchaient surtout l'occasion de condamner et de livrer au feu un hérétique : environ huit cents personnes souffrirent la mort pour cette cause, non compris les condamnés au fouet, au bannissement, aux amendes ou à la prison. L'historien Hume réduit à 277 le nombre des personnes brûlées pendant trois ans. Cranmer, 1er évêque protestant, qui avait tant marqué sous le règne de Henri VIII, ne fut pas oublié : condamné, il eut la faiblesse de signer une abjuration ; mais quand il se fut ainsi avili Marie refusa de le laisser vivre ; alors le prélat, reprenant courage, étendit sur le bûcher où il devait périr la main qui avait signé sa honte. — On rapporte que dans une de ces exécutions une malheureuse femme accoucha au milieu des flammes ; un spectateur voulut sauver l'enfant : le barbare qui présidait au supplice (c'était un prêtre) ordonna de repousser sur le bûcher cette faible créature. Hâtons-nous de jeter un voile sur cet horrible tableau : ce seul fait peint tous les attentats que nous ne saurions avoir le courage de raconter; et tout cela cependant était fait au nom d'un Dieu de paix et de bonté !... « Toute l'Angleterre tomba, dit l'abbé Pluquet, dans une extrême surprise à la vue de tant de feux; les esprits s'aigrirent de ces terribles supplices; ceux qui penchaient vers la religion réformée en eurent alors une bien plus haute idée, et la constance avec laquelle les protestants allaient au supplice inspira du respect pour leur religion et de l'aversion pour leurs persécuteurs. Insensiblement, le feu des bûchers alluma le fanatisme dans le cœur des Anglais; les réformés professèrent leur religion avec plus de liberté, et firent des prosélytes. » — Plusieurs souverains aspirèrent à la main de Marie, quoiqu'elle fût teinte de sang : le fils de l'empereur Charles-Quint, Philippe, obtint la préférence, et le mariage fut arrêté; mais une révolte éclate, dirigée par le chevalier Piat. Encouragé par quelques succès, Piat entre à Londres, somme Marie de lui remettre la Tour et d'épouser un Anglais, sinon de déposer la couronne. — Cependant, les révoltés ayant été dispersés par la force, Piat fut arrêté et exécuté. Cette tentative de soulèvement fut également fatale à Jeanne Grey, à son père, le duc de Suffolck, et à son époux : l'impitoyable Marie, décidée à exterminer tous ceux qui pouvaient troubler son repos, les fit conduire tous trois à l'échafaud. — Après cet acte de rigueur, le mariage de la reine avec Philippe fut célébré. Naturellement fier, ce prince n'essaya rien pour se concilier les Anglais, prévenus contre lui, et Marie, qui l'aimait éperdûment, fit tout, mais en vain, pour que l'autorité fût remise entre ses mains et qu'il fût déclaré héritier pré-

somptif de la couronne. Pour lui aussi elle accabla son peuple d'impôts, et lorsque l'empereur Charles-Quint se fut retiré dans son monastère et que Philippe lui eut succédé, Marie employait, dit-on, son temps à lui écrire des élégies passionnées, et à verser des larmes sur son absence et sa froideur : dès 1554 en effet, il l'avait abandonnée. — A l'instigation de Philippe, l'Angleterre déclara la guerre à la France, qui venait alors d'éprouver l'échec de Saint-Quentin ; mais les Français, entraînés par un élan de patriotisme, volèrent de toute part à la défense de l'état, « et en moins de trois semaines, dit le P. Fabre, les Anglais perdirent tout ce qu'ils avaient conservé en France de leurs anciennes conquêtes. » — Enfin, Marie, désespérée par la douleur de laisser le trône à sa sœur Élisabeth, et par la perte de Calais, que le duc de Guise venait d'emporter d'assaut, succomba à une fièvre lente, sans avoir été mère, après cinq ans de règne, et à l'âge de quarante-trois ans : elle mourut à Londres en 1558. En expirant, elle prononça ces mots : « Qu'on ouvre mon cœur, on y trouvera Calais. » — Ainsi finit cette reine, qui, sans vertus et tristement cruelle, avait étendu un voile de sang sur l'Angleterre ; elle laissait le trône à Élisabeth, femme qui le couvrit de tout l'éclat du manteau royal, et en qui le génie fait pardonner les fautes et presque les crimes. E. Pascallet.

Marie-Antoinette (v. Antoinette [Marie]).

Marie de Bourgogne, fille unique de Charles-le-Téméraire et d'Isabelle de Bourbon, naquit à Bruxelles le 13 février 1457. Elle n'était âgée que de 21 ans lorsque son père fut tué devant Nancy. Les peuples que ce prince courbait sous son épée relevèrent la tête ; l'émeute reparut plus audacieuse dans les principales villes de la Flandre et du Brabant. Au dedans, l'administration était tremblante, indécise, les finances épuisées, la loyauté chancelante ; au dehors, Louis XI, avec sa cruelle industrie, profitait de tous les malheurs, de toutes les imprudences : quelle situation pour une faible femme ! Déjà le roi de France avait fait entrer ses troupes en Bourgogne et s'était emparé des villes situées sur la Somme. Marie lui députa son chancelier Hugonet et le sire d'Humbercourt. Pendant que Louis les amusait de vaines promesses, et s'assurait la remise d'Arras, Marie était retenue presque prisonnière à Gand, et avait été forcée de s'engager à ne rien entreprendre sans l'avis d'un conseil formé par les mutins. Afin de compliquer cette situation, le roi eut la perfidie de livrer aux envoyés des Gantois le pouvoir secret remis à Hugonet et à Humbercourt. Aussitôt ces fidèles serviteurs sont arrêtés : on les accuse de traiter sous main avec les ennemis de l'état, d'avoir entraîné le feu duc dans des guerres ruineuses, vendu la justice, et surtout porté atteinte aux priviléges des Gantois. Appliqués à la torture, ils sont condamnés à mort. On raconte que la duchesse vint au pied de leur échafaud supplier le peuple de les épargner, et que, repoussée par ces furieux, elle s'évanouit sur la place. Cette scène déchirante et si éminemment dramatique est reproduite par presque tous les historiens ; néanmoins un document en flamand dont la véracité ne semble pas douteuse, et que nous avons publié dans nos remarques sur le bel ouvrage de M. de Barante, offre un récit différent. On y lit en effet qu'un jour ou deux avant le supplice de ses conseillers, la duchesse s'étant rendue au marché, pria la commune de leur accorder merci, mais que le peuple lui répondit qu'il avait juré de faire justice des riches comme des pauvres, et qu'au surplus, on prononcerait selon le bon droit. « A cette réponse, dit la relation, la comtesse (de Flandre) fit la révérence aux gens de la commune, leur dit bon jour, et se retira avec sa suite. » — Il était urgent que Marie s'unît à un prince qui pût la tirer d'une situation si humiliante et si périlleuse. Les prétendants ne manquaient pas : le dauphin, Adolphe, duc de Gueldre, qui fut tué vers le même temps devant Tournai ; le fils du duc

de Clèves, celui du duc de Savoie, le duc de Clarence, le comte de Rivers, et enfin Maximilien d'Autriche, fils de l'empereur Frédéric III. Après bien des intrigues et des négociations, ce dernier l'emporta. Le mariage eut lieu au mois d'août 1477. Telle fut l'origine de la grandeur de la maison d'Autriche. Si cette union fut heureuse, elle fut de courte durée. La princesse, prenant le plaisir de la chasse au vol, sous les murs de Bruges, tomba de cheval et se fit une profonde blessure. Pour ne pas inquiéter son mari, ou par pudeur, dit-on, elle ne permit pas aux médecins de sonder la plaie, et, trois semaines après sa chute, le 27 mars 1482, elle cessa de vivre, à l'âge de 25 ans. Son tombeau se voit encore à Bruges à côté de celui de son père. Marie laissa deux enfants, Philippe, père de Charles-Quint, et Marguerite, surnommée la *gente damoiselle* (*v.*). Les auteurs contemporains ont vanté sa douceur, son attachement à ses devoirs, et sa beauté, dont on peut juger par les portraits qui nous restent. C'est d'elle que vient la *Lèvre autrichienne*, qu'on devrait appeler plutôt *Lèvre bourguignonne*, et dont le Tasse parle d'une manière si ingénieuse dans un *Sonnet* à la comtesse de Scandiano. — L'histoire de Marie a été écrite par Gaillard et par M. de Barante. De Reiffenberg.

Marie de Brabant, fille du duc Henri III, devint l'épouse du roi de France Philippe-le-Hardi, en 1274. Il y avait à peine deux ans que cette union était formée, lorsque Marie fut accusée d'avoir fait périr par le poison l'aîné des fils que Philippe avait eus d'Isabelle d'Aragon, sa première femme. On la jeta dans une étroite prison, mais, avant de prononcer sa sentence, le roi fit consulter une *béguine* de Nivelle, en Brabant, qui passait pour douée du don de prophétie. L'oracle proclama l'innocence de Marie, et rétorqua l'accusation contre Pierre de La Brosse, favori du roi, qui était cause de la disgrâce de cette princesse. Des chroniqueurs racontent qu'un avis mystérieux, quelques-uns disent une lettre écrite avec le sang de sa sœur, vint apprendre au duc Jean I[er] de Brabant, alors à Bruxelles, qu'elle était prisonnière à Paris. Aussitôt Jean quitta son palais de Caudenberg, accompagné d'un écuyer de Bort-Meerbeek, et de son levrier favori, *Vlieger*, car l'histoire s'est montrée plus soucieuse de garder le nom du chien que celui du serviteur; après deux jours et une nuit de marche, il fut auprès de la reine, et ne l'abandonna qu'après avoir escorté lui-même à cheval, jusqu'au gibet de Montfaucon, celui qui l'avait calomniée. C'est cette aventure qu'ont célébrée en flamand M. Willems, en français M. Ancelot, l'auteur des *Harpes*, Menegaut, et Imbert. Marie mourut le 10 janvier 1321 à Marel, près de Meulan, où elle s'était retirée dans ses dernières années. Amie des plaisirs délicats, sensible au charme de la poésie, elle protégeait les trouvères. C'est à elle et à la comtesse d'Artois qu'Adenez, ancien menestrel du duc de Brabant, Henri III, dut en partie le plan de son roman de *Cléomadès*, ainsi qu'il le déclare dans cet ouvrage, dont nous avons publié le début. — M. Jubinal, de son côté, a mis au jour la *Complainte de Pierre de La Brosse*. De Reiffenberg.

Marie-Louise, archiduchesse d'Autriche, impératrice de France, devenue duchesse régnante de Parme, de Plaisance et de Guastalla. Ce n'est qu'à regret que nous commençons cette biographie, qu'un général illustre, honoré de l'amitié de l'empereur malheureux, a refusé d'écrire. Hélas! il faut bien le reconnaître, car l'historien doit la vérité aux vivants ainsi qu'aux morts, ce refus accusera Marie-Louise dans la postérité. On estimera l'homme qui, dans le secret de tant de choses, s'est récusé; mais estimera-t-on la duchesse de Parme, la veuve de l'empereur? Aux jours où l'étranger fondit sur la France, quand les hordes ennemies nous envahirent, que demandions-nous à l'impératrice, qu'étions-nous en droit d'attendre? Non le courage de Marie-Thérèse sans doute, non l'adroite politique d'Élisabeth, rien

de ces grandes vertus, mais seulement le respect d'elle-même, la conscience de sa haute position, et cette forte dignité, fille du malheur. La femme la plus vulgaire eût mieux senti que Marie-Louise ce qu'elle pouvait, ce qu'elle devait tenter pour le roi de Rome, pour Napoléon et pour la France. — Née en 1791 (12 décembre), de Marie-Thérèse de Naples et de François II, Marie-Louise montra dès son enfance cette molle et gracieuse bonté des enfans de l'Allemagne. Sans être belle, la jeune archiduchesse avait de l'éclat, une riche taille, une éducation soignée, qui n'avait pas gâté un caractère d'humeur facile. Élevée à la rude école du malheur, Marie, pendant vingt ans, vit sa patrie aux pieds de la France, qui, républicaine, consulaire ou impériale, dévora sans cesse les armées de l'Allemagne. Jamais l'Autriche n'avait été plus faible, plus misérable qu'après la bataille de Wagram; mais elle devait trouver un vainqueur imprudent et généreux : Napoléon allait appeler à l'honneur de partager sa couche impériale la jeune archiduchesse. Le fils de la république, le sublime consul, fatigué d'un mariage stérile, pensa qu'en s'alliant à une des antiques familles de la vieille Europe, il donnerait peut-être un lustre féodal à sa jeune couronne, et un héritier à sa gloire. Corse, c.-à-d. pénétré de tout ce que les liens du sang et de la famille ont de saint et sacré, il crut voir la race impériale de France adoptée par toutes les races régnantes de l'Europe. L'empereur songea d'abord à épouser une princesse de Russie. Dans les premiers jours de 1810, Caulincourt reçut à Saint-Pétersbourg une lettre confidentielle de l'empereur, lettre relative à la grande duchesse Anne-Paulowna. Napoléon s'adressa ensuite à l'empereur Alexandre : celui-ci prit du temps pour donner une réponse qui ne fut même pas catégorique. Le peu de célérité de la cour de Saint-Pétersbourg dans une négociation si importante avait décidé l'empereur à s'adresser à la cour de Vienne, qui accueillit avec reconnaissance l'offre de Napoléon sollicitant la main de Marie-Louise. Parmi nous, le peuple reçut mal l'annonce de cette union; il y eut dans les masses comme un sens prophétique : on se répétait tout bas que les alliances de l'Autriche avaient été fatales à la France; que l'empereur, abandonnant Joséphine, quittait son génie sauveur. Cette voix du peuple fut, comme toujours, sans écho dans le cœur du maître, fier de posséder une fille des Césars de Vienne. Le 27 février 1810, l'empereur fit notifier au sénat son prochain mariage avec Marie-Louise, qu'avait été demander le prince Alexandre de Neufchatel. « Les brillantes qualités de cette princesse, disait Napoléon, ont fixé nos regards; nos peuples l'aimeront pour l'amour de nous, jusqu'à ce que, témoins de toutes les vertus qui l'ont placée si haut dans notre pensée, ils l'aiment pour elle-même. » Le 3 mars, le sénat *conservateur* (nom devenu une sanglante ironie) répondit à la notification impériale par de ces phrases adulatrices à l'usage de toutes les dynasties, de tous les usurpateurs, de tous les mariages : espèce d'ivraie qui pousse dans toutes les cours. Le 15 février, les fiançailles avaient été publiquement annoncées à Vienne. Le prince de Neufchâtel, ambassadeur extraordinaire, fit la demande solennelle le 11 mars. Les cérémonies du mariage eurent lieu; l'archiduc Charles représenta l'empereur Napoléon. L'impératrice quitta Vienne le 13 pour rejoindre son auguste époux. Elle fit son entrée à Strasbourg le 24 mars 1810, à six heures et demie du matin, et se réunit à l'empereur le 28. Napoléon était allé incognito à sa rencontre jusqu'à quinze lieues en avant de Compiègne. Quand il eut atteint la voiture de l'impératrice, il ouvrit la portière si précipitamment que Marie-Louise, naturellement très timide, ne fut rassurée que par la reine de Naples, qui lui dit : C'est l'empereur, c'est Napoléon. Marie-Louise se vit accueillie en France par une salve de vers : Esménard, Tissot, Monti, Dupaty, Bouilly, Étienne et Lemercier, la saluèrent tour à tour par les hommages

d'une verve plus ou moins gracieuse, plus ou moins facile. Le mariage civil de l'empereur se fit à Saint-Cloud le dimanche 1er avril. Le lendemain fut célébré le mariage religieux : son éminence le cardinal de Fesch, grand-aumônier, donna la bénédiction nuptiale à Paris, dans la grande galerie du Louvre, disposée en chapelle. Peu de jours après les majestueuses cérémonies, l'empereur et l'impératrice retournèrent à Compiègne. Napoléon se montrait heureux, plein de ces petits soins, de ces attentions délicates qui dénotent tant d'amour dans un homme tel que lui. Les époux ne restèrent que huit jours à Compiègne, qu'ils quittèrent pour visiter la Belgique. Ce voyage fut une longue promenade sur une route jonchée de palmes, couverte d'arcs de triomphe. Napoléon séjourna huit jours dans sa ville bien-aimée d'Anvers, qui se distingua par l'éclat et la magnificence de ses fêtes. L'empereur et l'impératrice furent de retour à Saint-Cloud le 1er juin. Le 2 juillet, l'ambassadeur d'Autriche Schwartzenberg donna une fête magnifique à l'archiduchesse, devenue l'épouse de Napoléon. Au milieu du tumulte de la brillante et folle cohue d'un bal, un incendie se déclara : la grande salle dans laquelle se trouvaient les danseurs fut rapidement dévorée. L'impératrice quitta promptement ce lieu d'horreur; l'empereur demeura jusqu'à ce que les flammes eussent été éteintes. Plusieurs personnes avaient malheureusement péri; le peuple sentit renaître ses premières et superstitieuses terreurs; il se ressouvint de l'événement sinistre arrivé au mariage de la dauphine Marie-Antoinette. Heureusement, sur la fin de 1810, la grossesse de Marie-Louise rendit quelque confiance! Le 19 mars 1811, elle éprouva les premières douleurs de l'enfantement. Le 20, à 8 heures du matin, l'impératrice, délivrée, avait donné à l'empereur un héritier, à la France une espérance, à Rome un roi. Dans la nuit du 19 au 20 mars, le jardin des Tuileries, qui n'avait pas été fermé, resta rempli d'une innombrable quantité de personnes qui attendaient avec anxiété le résultat de cette laborieuse couche : on avait annoncé qu'il serait tiré 21 coups pour une princesse, et cent pour un prince. Quand la 22e détonnation se fit entendre, un immense cri de *vive l'empereur, vive l'impératrice* s'éleva. La joie tint du délire, toute la France, la grande France du Rhin aux Pyrénées, de l'océan à Rome, s'associa à ces transports; jamais enfant ne causa pareille allégresse : c'était pour les uns un symbole de paix, pour les autres un futur conquérant, pour tous un gage des destinées de l'empire. Comment Marie-Louise ne se dévoua-t-elle pas tout entière à ce noble peuple, qui aimait le roi de Rome avec tant d'amour? Mais les jours d'orage approchaient : l'Espagne luttait contre nous de toute la force de sa nationalité, et l'empereur, entraîné par la fatalité, se préparait à porter la guerre en Russie. Après avoir fait baptiser son fils en avril 1812, Napoléon partit, emmenant avec lui l'impératrice, qui l'accompagna jusqu'à Dresde. Ayant témoigné le désir de revoir son père, elle alla à Prague, où elle demeura une quinzaine de jours avant de revenir à Paris. C'est là qu'elle apprit les revers d'Espagne; les désastres de Russie, bientôt suivis par l'arrivée de Napoléon dans sa capitale. En passant à Dresde, l'empereur avait réclamé de son beau-père l'exécution de ses promesses. Celui-ci renouvela ses serments d'amitié. Bubna, qui vint en qualité d'envoyé extraordinaire, ne craignit pas de dire pourtant, lui qui était dans le secret de la prochaine défection de l'Autriche : « Ceux qui aiment Napoléon doivent lui conseiller la paix. » — L'histoire ne dit pas que l'impératrice, pénétrée de la gravité des circonstances, écrivit à son père en faveur de son époux et de son fils. En vain le chef de l'empire envoya-t-il Narbonne à Vienne, en vain, pour prévenir les suites d'une conspiration comme celle de Mallet, Napoléon nomma-t-il Marie-Louise régente : cette preuve de confiance ne nous rattacha point la cour de Metternich. L'impératrice prêta serment, et l'empereur s'éloigna pour aller lutter

contre l'Europe. Après la victoire de Lutzen, François II se porta comme médiateur : l'armistice cessa bientôt, et si les puissances du Nord ne traitèrent pas avec la France, c'est qu'elles étaient assurées de la trahison de Vienne. Le gouvernement de l'impératrice régente fut nul ; elle n'était qu'un nom, qu'un rouage inutile. Cependant, si nous avions un instant espéré la paix, cette chère illusion s'évanouit bien vite lorsqu'on vit l'empereur, au lieu de revenir à Paris, appeler l'impératrice auprès de lui à Mayence, où elle ne resta que très peu de jours. Marie-Louise revint à Paris à peu près en même temps que l'empereur rentrait à Dresde. L'armistice fut rompu le 17 août 1813, et les hostilités recommencèrent. La bataille de Dresde fut encore une victoire pour nous, malgré l'Autriche, qui, trahissant tous ses serments, s'était réunie à la Prusse et à la Russie ; mais bientôt vinrent les désastres, la défection de la Bavière, la bataille de Leipzig, la trahison des Saxons, l'inconcevable conduite de Murat. En vain l'impératrice, sur l'ordre de Napoléon, avait-elle convoqué le sénat pour lui demander de nouvelles levées ; en vain le sénat obéit-il, rien ne rétablit la confiance perdue. Qu'eût fait une autre femme que Marie-Louise ? on ne peut le prévoir ; mais certainement, il a dépendu d'elle d'imprimer une grande énergie à une nation forte, mais inquiète et indécise ; il fallait imprimer une violente secousse aux masses, en montrant soi-même de l'énergie et de l'élan. Au lieu de cela, toujours dans la ligne des moyens ordinaires, elle n'eut pas même l'envie de se mettre vraiment à la tête des affaires pour les dominer et les régir. Lorsque les puissances alliées et une misérable coterie annoncèrent que la coalition ne faisait la guerre qu'à Napoléon, Marie-Louise, par un acte solennel, ne s'attacha pas à la fortune de César malheureux ; elle ne dit pas qu'unie à lui par d'indissolubles nœuds, pour rien au monde elle ne consentirait à le quitter ; que son fils et elle ne pouvaient jamais être considérés séparément de l'empereur ; que leurs intérêts, que leurs pensées, que leur avenir lui appartenaient, que la fille des Césars se jetterait dans l'abîme qu'on ouvrait à Napoléon. Son silence fut fatal, les ennemis de la France en profitèrent pour représenter l'empereur comme un paria, dont il fallait purger la France, tout en faisant espérer qu'on laisserait sur le trône impérial son épouse et son fils. Les événements marchèrent avec cette effroyable rapidité qu'ont toutes les choses humaines lorsqu'elles vont au malheur. Les alliés parurent sous les murs de Paris ; tout pouvait encore être sauvé, tout devait l'être. La lâcheté des uns, la trahison des autres, la faiblesse de Marie-Louise, indigne de son malheur comme de sa gloire ; l'incapacité de tous, perdit l'empire. En vain Boulay de la Meurthe proposa-t-il d'amener l'impératrice à l'Hôtel-de-Ville et de la montrer au peuple ; en vain le conseil de régence adopta-t-il cette résolution. Une lettre de Napoléon, remise à Joseph, écrite en cas de malheur, ordonnait de faire retirer la régente sur Tours.... Cet ordre, écrit par prévision, ne devait pas être suivi. Marie-Louise eût dû l'anéantir ; mais, toujours faible, elle voulut obéir. Elle partit le lendemain même, emmenant avec elle son fils. L'impératrice était calme ; le roi de Rome versait des larmes de colère, il ne voulait pas quitter les Tuileries..... Tout fut perdu : le 30 mars, les alliés entrèrent à Paris... On dit qu'à Blois, Marie-Louise, touchée de l'abdication de l'empereur, voulut aller le rejoindre. Elle obéit à Napoléon, qui lui prescrivit de se rendre à Orléans, où elle habita dans le palais épiscopal. C'est de là qu'elle partit pour venir à Rambouillet, se mettre à la discrétion des alliés, tandis que Napoléon s'en allait à l'île d'Elbe... Peu de temps après son arrivée à Rambouillet, Marie-Louise partit pour Vienne... Faut-il continuer ma tâche déjà si pénible ? Dois-je, sortant des choses publiques, entrer dans les appartements de cette impératrice découronnée ? Faut-il que je dise mille bruits

déshonorants? Dois-je raconter ses honteuses faiblesses avec Neiperg, dérouler lentement, page à page, cette vie inglorieuse, répéter que si, après le retour de l'île d'Elbe, l'Autriche ne s'est pas déclarée en notre faveur, c'est, assure-t-on, parce que l'archiduchesse se trouvait enceinte... Nous aimons mieux abandonner l'indigne veuve, tirer le rideau sur cette couche illustre si lâchement souillée, et laisser Marie-Louise avec la honte d'avoir vu périr un empire qu'elle pouvait sauver, et laissé mourir son époux, un grand homme, son maître, sur un affreux rocher, sans lui avoir donné une preuve de souvenirs, un témoignage de regrets. Le ciel a retiré à cette femme coupable son enfant, le seul que la France et la gloire reconnaissent : laissons-la avec les autres qu'elle a eus d'un indigne amour, d'un misérable hymen... Arrêtons-nous! En songeant à toute cette conduite, à cet oubli, à ces lâchetés de cœur, on doit poser la plume pour ne pas se laisser aller à son mépris et à son dégoût. A. Genevay.

Marie de Médicis (*v.* Médicis).

Marie-Stuart, fille du malheureux Jacques V et de Marie de Lorraine, duchesse douairière de Longueville (fille aînée de Claude de Lorraine, duc de Guise), naquit, le 14 décembre 1542, au château de Linlithgow, petite ville à 7 lieues d'Édimbourg. Huit jours après sa naissance, cette royale enfant perdit son père, et dès ce moment la cour d'Angleterre espéra plus que jamais la réunion de l'Écosse. Les partisans de la domination anglaise, les protestants, répandirent alors le bruit que la fille de Jacques, mal conformée, s'éteindrait bientôt : pour détruire cette opinion, la reine douairière défit les langes de Marie pour montrer son beau corps à l'ambassadeur d'Angleterre. Cette démonstration détruisit la calomnie, que l'esprit de parti s'efforçait de répandre. La petite princesse avait à peine 6 mois que le féroce Henri VIII, roi d'Angleterre, la rechercha en mariage pour son fils Édouard, prince de Galles, âgé d'un peu plus de cinq ans. En politique, il y a de ces demandes qui équivalent à des ordres : les propositions d'Henri furent acceptées dans le conseil d'Écosse. On nomma des députés pour aller à Londres conclure le double traité de paix et de mariage : le roi voulut d'abord exiger que l'on conduisît la princesse d'Écosse pour être élevée auprès du jeune prince qui lui était destiné; mais les plénipotentiaires de la veuve de Jacques ayant repoussé cette demande, il fut convenu que la future reine d'Angleterre aurait un gouverneur de cette nation; qu'à 10 ans elle viendrait à la cour de Londres pour ne plus la quitter. Le parlement d'Écosse devait livrer des otages pour la garantie de cette dernière clause. Marie n'avait encore que neuf mois lorsqu'à Stirling le cardinal Beaton la sacra reine d'Écosse en août 1543. Le clergé catholique, au milieu de cette cérémonie, songeait avec désespoir, d'abord à la fragilité de cette jeune tête, sa dernière espérance, et ensuite que bientôt, femme d'un mari protestant, Marie serait impuissante peut-être à défendre le vieux culte. De son côté, la reine douairière, pleine de regret pour cette France où elle avait passé les premières années de sa jeunesse, pour ce beau pays où régnait presque sa famille, ne voyait qu'avec douleur sa fille destinée à un peuple qui ne cessait de menacer l'Écosse et d'attaquer la France. Le clergé, les fidèles, la reine douairière, firent cause commune. Marie fut d'abord élevée au château de Stirling, mais la veuve de Jacques, tremblant pour sa fille au milieu d'un pays plein de factions et de troubles; redoutant de la part des Anglais quelque tentative d'enlèvement, fit quitter à son enfant le château qu'elle habitait pour venir demeurer dans une île située au milieu du lac Manheit. Un monastère, seul édifice de cette paisible retraite, servit d'asile à la petite reine, qui avait pour compagnes quatre jeunes filles de son âge, d'une haute noblesse, et portant comme leur maîtresse et leur amie le doux nom de Marie. Pendant qu'au milieu des discordes et des guerres Marie de Lor-

raine, veuve de Jacques, veillait avec une si attentive tendresse sur sa fille, elle apprit que le comte d'Arran, nommé par le parlement régent du royaume, déclarait publiquement que bientôt son fils, par son union avec Marie, deviendrait roi d'Écosse. Alors, prenant avec courage un parti décisif, et mettant son enfant sous la sauve-garde de la France, la reine douairière annonça que, d'après des négociations terminées, sa fille n'aurait d'autre époux que François le dauphin. Le parlement d'Écosse, préparé à cette nouvelle, donna sa sanction à ce qu'avait fait la veuve de Jacques. Je n'ai pas besoin de parler de la fureur de l'Angleterre, qui redoutait avec raison de voir la puissance française s'étendre d'une manière formidable sur les îles britanniques. Quant à Marie, transportée au château de Dumbarton, elle attendit qu'une de nos flottes vint la prendre. En effet, le duc de Brezé, envoyé à cet effet par le roi de France, parut bientôt : la jeune reine s'embarqua le 13 août 1548, avec ses quatre amies, ses gouverneurs et trois de ses frères naturels, sur une galère commandée par Villegagnon. La traversée fut périlleuse; la flotte anglaise poursuivit inutilement les vaisseaux français, qui abordèrent à Brest. Qui sait quels eussent été pour la France et l'Angleterre la conséquence de la capture de Marie? Cette princesse fut conduite à St-Germain-en-Laye, où on la reçut avec tous les honneurs dus à son rang et à sa naissance. Henri II combla de caresses et de prévenances cette charmante petite reine de 6 ans; il la plaça dans un monastère pour y faire son éducation. — Marie-Stuart était belle, mais chaque année semblait augmenter encore sa grâce et sa beauté; son esprit se développa comme son corps; elle devint en peu de temps une des femmes les plus séduisantes de son siècle; elle eût été reine même sans sa couronne. A 12 ans, Marie savait très bien, outre sa langue naturelle, le français, l'italien, l'espagnol et le latin; Ronsard, Du Belloi, Maisonfleur, devinrent ses plus chers courtisans; elle écrivit alors des vers remarquables par la simplicité d'un naturel élégant et poétique; Brantôme nous en a conservé quelques fragments. Marie n'avait pas encore 14 ans lorsque, dans une salle du Louvre, en présence du roi, de Catherine de Médicis et de toute la cour, elle prononça un discours, écrit dans la langue de Cicéron; elle entreprit d'établir que la carrière des lettres était ouverte aux femmes aussi bien qu'aux hommes, que la beauté n'excluait point le génie. — Quoique le mariage de Marie avec le dauphin fût à peu près arrêté, quelques seigneurs, parmi lesquels il faut placer en première ligne le connétable de Montmorenci, tentèrent de s'opposer à cette alliance : ils redoutaient l'influence de la maison de Guise. Pendant que la destinée de la jeune reine d'Écosse était ainsi traversée, la reine douairière, la veuve de Jacques, passa en France pour implorer l'appui de Henri II : elle venait lui demander des forces suffisantes pour apaiser les révoltes de ses sujets, soutenus par la cour d'Angleterre. Le désir d'embrasser sa fille était sans doute pour beaucoup dans le voyage de Marie de Lorraine, qui retrouva son enfant, ornée de toutes les grâces, objet de l'enthousiasme d'une cour admiratrice des poètes. Ce bonheur fut troublé par un événement affreux : Marie-Stuart faillit être victime d'une tentative d'empoisonnement. Un archer de la garde écossaise s'avoua coupable. L'année suivante, la veuve de Jacques partit pour Édimbourg; elle passa par Londres, où elle espérait qu'un traité de paix mettrait fin à la longue et formidable inimitié de la cour de Westminster. Édouard tenta de nouveau, mais inutilement, d'obtenir la main de l'héritière des Stuarts. De retour dans le royaume de sa fille, la reine douairière entama d'actives négociations avec le régent, qui, en sa faveur, abdiqua le pouvoir en 1554. Quatre ans après, le 24 avril 1558, Marie épousait, dans l'église de Notre-Dame de Paris, le dauphin François. Avant d'unir son sort à celui du futur héritier de la couronne de France, la jeune Stuart avait signé à Fon-

tainebleau, le 4 avril 1557, avant Pâques, ainsi que porte le parchemin, un acte secret ainsi conçu : « Marie, reine d'Écosse, considérant l'ancienne ligue, alliance parfaite et perpétuelle union d'entre les rois et royaumes de France et d'Écosse, etc., pour assurer l'affectionnée dévotion de ces deux royaumes, aurait et a désiré annexer le royaume d'Écosse à la couronne de France; et pour cet effet, au cas qu'elle décèderait sans hoirs de son corps, aurait fait certaines dispositions au profit des rois de France, lesquelles elle veut sortir leur plein et entier effet, etc., etc.; au cas qu'elle décède sans hoir, elle veut et entend que les dispositions par elles faites, en icelui cas, pour et au profit des rois de France, demeurent entières. » Après la lecture de cette pièce authentique, faut-il s'étonner de l'acharnement avec lequel les Anglais ont attaqué la malheureuse Marie? En donnant sa main au dauphin, elle le salua roi d'Écosse. Aussi, depuis la célébration de la cérémonie, François prit le titre de *roi-dauphin*, Marie celui de *reine-dauphine*. A ce double nom, Henri II voulut que ses enfants, appuyés sur les droits de la reine d'Écosse, ajoutassent roi et reine d'Angleterre et d'Irlande. François et Marie, cédant à cette mauvaise volonté, prirent cette dernière qualification avec une imprudente affectation : ils firent graver les armes d'Angleterre sur leur vaisselle. Élisabeth la grande, qui avait saisi le sceptre d'Angleterre, laissé libre par la mort de Marie-la-Catholique, se plaignit vivement de la conduite de Marie d'Écosse; la cour de France repoussa les remontrances du cabinet anglais. — Depuis qu'elle était mariée, Marie avait fait preuve d'un tact parfait : plus âgée d'un an que François, elle s'était montrée si pleine de déférence pour lui que l'attachement de ce prince était allé sans cesse en augmentant; il idolâtrait sa belle épouse. Le règne des Guises semblait approcher. Catherine de Médicis seule, blessée par les hommages que tous les grands seigneurs adressaient à la dauphine, refusait son admiration à la fille de Jacques, et disait avec dépit : « Notre jeune reinette d'Écosse n'a qu'à se montrer pour tourner toutes les têtes. » Ce fut le beau temps de Marie à cette époque; la calomnie même paraît l'avoir respectée, car la légende du cardinal de Lorraine ne l'attaque pas. La mort prématurée de Henri II laissa le trône à François; son épouse vint s'y asseoir à ses côtés. Dès lors, maîtresse d'un grand pouvoir, excitée par sa forte et adroite famille, Marie résolut d'en finir avec la révolte anglo-protestante qui ne cessait d'agiter l'Écosse. Par un acte qui est toujours une imprudence, lorsqu'il n'est pas ou une faute ou un crime, la reine de France allait envoyer des troupes françaises par-delà la mer pour soumettre les Écossais, à la tête desquels se trouvait un des frères naturels de Marie; déjà même un débarquement de soldats, sous les ordres du comte de Martigues, avait été effectué; de son côté, Élisabeth s'était ouvertement déclarée en faveur des protestants, lorsque Marie apprit la fin de sa mère, bientôt suivie par François II. Il fallut que la jeune reine dépouillât son front de cette belle couronne de France, si glorieuse à porter. La veuve de François se retira à Reims auprès de son oncle, le cardinal de Lorraine. En Écosse, la mort de François fut saluée par les acclamations des protestants; les catholiques s'en montrèrent consternés. Knox prêcha avec toute la fougue d'un fanatique la destruction du catholicisme, que le parlement se montrait bien loin de protéger. Cette assemblée chargea (1561) le prieur St-André de se rendre auprès de la reine pour l'engager à revenir en Écosse; de son côté, Élisabeth fit sommer Marie de quitter le titre de reine d'Angleterre et d'Irlande; elle répondit que depuis la mort de François II elle ne le portait plus, mais qu'elle trouvait fort étrange cette demande d'Élisabeth, qui conservait le titre de reine de France. Marie comprit que sa présence en Écosse était devenue une nécessité; elle sollicita donc, par D'Oysel, un sauf-conduit de la reine Élisabeth. Celle-ci, en repoussant avec du-

reté cette demande, laissa deviner qu'elle avait espéré s'emparer de la fille des Stuarts. Dans une longue conférence qu'elle eut à ce sujet avec l'ambassadeur d'Angleterre, Marie déploya une grande élévation d'esprit et de caractère : « J'ai bien échappé au frère, dit-elle, pour venir en France; j'échapperai de même à la sœur pour retourner en Écosse; j'ai des amis qui auront la volonté et le pouvoir de m'y ramener, comme ils m'ont conduite ici! » Le cardinal de Lorraine lui ayant proposé de ne pas emporter avec elle ses pierreries : « Lorsque j'expose ma personne, dit-elle, craindrai-je pour mes bijoux! » Marie s'embarqua au port de Calais le 15 août 1561: une escorte nombreuse et brillante l'avait suivie jusque là. Après avoir adressé de tristes et touchants adieux à sa suite, elle quitta la terre de France avec désespoir : la perte d'un bâtiment qui fit naufrage sous ses yeux lui parut un triste présage. « Adieu France, disait-elle, adieu, je te perds pour jamais!... » Elle composa ces vers mélancoliques, devenus presque populaires :

Adieu, plaisant pays de France,
O ma patrie
La plus chérie,
Qui as nourri ma jeune enfance!
Adieu France! Adieu mes beaux jours!
La nef qui disjoint nos amours
N'a eu de moi que la moitié;
Une part te reste, elle est tienne,
Je la fie à ton amitié
Pour que de l'autre il te souvienne.

En quittant sa patrie adoptive, Marie entraînait après elle plusieurs gentilshommes : parmi eux, en première ligne, on distinguait le beau Damville, fils aîné du connétable de Montmorenci, dont elle était tendrement aimée. Malheureusement, Damville était marié; on parla d'un divorce, mais ce projet ne fut pas exécuté, malgré le désir de la reine. Marie, au bout de six jours de traversée, aborda en Écosse, après avoir échappé à la flotte anglaise. On prit terre à Leith le 21 août 1561. La reine partit sur-le-champ pour l'abbaye d'Islebourg, d'où elle se rendit à Édimbourg; elle fit son entrée dans cette capitale au mois d'octobre. Au sortir d'une cour pleine encore de traditions chevaleresques, élégantes, de mœurs faciles, Marie se trouvait au milieu d'une noblesse austère, sombre, et plongée dans les disputes théologiques. La transition ne devait pas sembler agréable à une femme du caractère de la nièce des Guises. Et comment en eût-il été autrement? Chaque jour, Knox, dans de fougueux sermons, ne cessait d'insulter la *nouvelle Jézabel*. Désolée d'avoir laissé la France, l'héritière des Stuarts montrait une prédilection marquée pour les hommes qui avaient quitté Calais à sa suite. Cette préférence choqua bientôt un peuple ombrageux; il fallut que, dans l'intérêt de Marie, Damville et ses compagnons s'éloignassent d'elle. Un d'entre eux, dévoué en apparence au fils du connétable, ne quitta pas la cour d'Écosse : nous verrons bientôt la fin tragique de l'imprudent et coupable Chastelard. Marie avait tenté de se réconcilier avec Élisabeth; elle envoya près de sa fière rivale Randalph et Maitland : ce dernier fut chargé de déclarer à Élisabeth que la fille de Jacques consentait à renoncer à tous ses droits sur la couronne d'Angleterre du vivant de la fille de Henri et de sa postérité, pourvu qu'un acte du parlement anglais déclarât la reine d'Écosse la plus proche héritière du trône, dans le cas où Élisabeth mourrait sans enfants. Cette proposition, fondée sur la justice, n'obtint qu'un refus injurieux. — Marie fit quelques efforts pour rétablir la paix dans ses états; elle voulut donner du ressort à l'action de la justice. Peut-être la jeune princesse eût-elle vaincu la sauvage énergie de ses sujets, apaisé les disputes religieuses, si l'Angleterre n'eût pas continuellement soufflé la discorde et la guerre civile. Élisabeth, il faut le reconnaître, mue d'abord par des idées politiques dont il est impossible de ne pas sentir la sagesse et la profondeur, fut aussi excitée par toutes les basses passions d'une honteuse et dégradante jalousie. La femme perdit la reine. Ce grand personnage historique s'est souillé par cette lâche faiblesse, d'autant plus ridicule

qu'elle se trouvait à côté d'un vrai génie. Marie était de dix années plus jeune qu'Élisabeth ; elle avait sur elle l'avantage d'une incomparable beauté, plus de vivacité, plus, enfin, tous les gracieux charmes qui embellissent une femme. Cette supériorité désespérait la reine d'Angleterre, que le politique Cecil, sans doute par patriotisme, entretenait dans cette haine jalouse. Marie, élève d'une école française qui s'inspirait aux grands poètes de l'Italie, composait des vers charmants : Élisabeth essaya de l'imiter ; Marie dansait avec beaucoup de légèreté, Élisabeth espéra la surpasser ; et, toujours vaincue, elle se désolait comme un enfant, ou laissait maladroitement exhaler sa colère. Un jour, s'adressant à Melvil, elle lui demandait quelle était la plus belle, de Marie ou d'elle : « Marie, reprit l'adroit ambassadeur, est la plus belle femme de l'Écosse, comme Élisabeth de l'Angleterre. — Du moins, reprit Élisabeth, votre reine n'est pas aussi grande que moi ? — Elle l'est un peu plus. — *Elle l'est donc beaucoup trop!* » Méchante parole, rendue épouvantable par la fin sanglante de Marie. Malgré tous les soins de la reine, l'Écosse se trouvait tourmentée d'une violente guerre intestine. Huntly, qui avait pris les armes contre Marie, tomba sous les coups du nouveau comte de Murray. Marie, triomphante, mais sentant que tant que les Anglais ne cesseraient pas leurs intrigues, une victoire ne serait que la veille d'un nouveau combat, sollicita d'Élisabeth une entrevue qui aurait eu lieu dans le nord de l'Angleterre. La reine d'Angleterre refusa en prétextant que ses occupations ne lui permettaient pas de s'éloigner de Londres. — A cette époque eut lieu un événement qui fit un grand tort à la reine d'Écosse. Damville avait, comme nous l'avons dit, laissé près de Marie Chastelard, beau chevalier, agréable poète, qui devait servir d'intermédiaire entre le fils du connétable et la fille de Jacques. Chastelard ne put voir impunément la *belle rose d'Ecosse* ; il lui adressa des vers, reçut des réponses, et se crut peut-être aimé. Marie se trouvait à Burnt-Island lorsque ses femmes découvrirent le malheureux Chastelard caché sous le lit de la reine : c'était la seconde fois qu'il était surpris ainsi. Marie ne put le sauver : des juges puritains le condamnèrent à avoir la tête tranchée. Quand il fut sur l'échafaud, au lieu des saintes paroles, il se fit lire l'ode de Ronsard sur la mort.

Le désir n'est rien que martyre ;
Content ne vit le désireux,
Et l'homme mort est bien heureux.
Heureux qui plus rien ne désire.

Cet événement funeste engagea les amis de Marie à lui conseiller de contracter une nouvelle union. L'archiduc Charles, fils de Ferdinand ; don Carlos, héritier présomptif de Philippe II ; le duc d'Anjou, s'étaient mis sur les rangs. A ces illustres noms, Élisabeth eut l'infamie de venir ajouter le nom de son amant, du comte de Leicester. La fierté de Marie se révolta : cédant au mauvais conseil d'une imprudente passion, elle repoussa toute alliance étrangère pour conduire à l'autel, le 29 juillet 1565, Darnley, dont la beauté faisait tout le mérite. Triste et fatale union ! Premier pas vers l'échafaud anglais ! La noblesse écossaise fut révoltée de ce mariage, contre lequel protestèrent avec violence les comtes de Murray, de Rhotes, d'Argyll, de Marr, de Glencarn, etc. Extrême comme le sont toutes les femmes passionnées, Marie publia une proclamation qui conférait à Darnley le titre de roi d'Écosse, et ordonnait qu'à l'avenir les actes et les lois seraient promulgués au nom du roi et de la reine. La plupart des seigneurs essayèrent de prendre les armes ; mais ils furent contraints de se retirer en Angleterre, où ils sollicitèrent une entrevue d'Élisabeth.—Encouragés dans leur révolte par la fille d'Henri VIII, les chefs écossais espéraient recevoir un accueil favorable ; mais, loin de leur témoigner de la bienveillance, Élisabeth poussa la fausseté jusqu'à les traiter de rebelles ; elle refusa de les voir en leur faisant sentir que, par humanité seulement, elle les laissait habiter ses états. « Ce fut une

scène déshonorante pour tout le monde, dit Robertson, mais principalement pour Élisabeth. » L'expulsion des seigneurs mécontents, la manière dont ils avaient été reçus par la cour anglaise, donnaient un double avantage à Marie : elle le perdit en protégeant ouvertement la religion catholique; le peuple écossais vit avec douleur les comtes de Lennox, d'Athol, de Cassil, assister publiquement à la messe. Épouser Darnley n'était point la seule faute commise par Marie : elle en avait fait une aussi grande lorsqu'elle avait pris pour confident le musicien Riccio (et non Rizzio). Ce Piémontais était un homme d'un esprit fin et enjoué, musicien habile, connaissant parfaitement les langues du Midi; il devint l'accompagnateur et le secrétaire de la reine. Riccio, du reste, avait un corps peu agréable, même difforme, et c'est un chef-d'œuvre de la calomnie d'avoir fait de ce confident de Marie un joli garçon aussi séduisant de formes que de langage. — Quoi qu'il en soit, don Riccio devint le canal de toutes les faveurs : les plus grands étaient forcés de briguer les bonnes grâces de ce parvenu. Chaque jour s'élevait sa faveur, tandis que chaque jour Marie comprenait mieux tout ce que le caractère brutal de Darnley avait de méprisable. Bientôt le roi vit avec douleur l'intimité de Riccio et de la reine; quelques seigneurs, poussés à bout sans doute par le sentiment de leur propre dignité et de l'insolence de Riccio, se liguèrent : Darnley s'unit à ces conspirateurs et un assassinat fut résolu. — Toutes les grandes familles d'Écosse n'eurent pas honte de tremper dans cette affreuse et lâche tragédie. Le roi exigea des conspirateurs qu'ils frappassent Riccio sous les yeux de Marie, enceinte alors de six mois. Le comte de Morton, grand-chancelier du royaume, se chargea de conduire l'entreprise, lord Ruthven de frapper. Le 9 mars 1566, Riccio, qui était auprès de la reine avec la comtesse d'Argyll, fut massacré. Le pauvre chanteur, arraché du lieu où il se trouvait, malgré les cris de Marie, fut égorgé tout auprès par Ruthven, Georges Douglas, Lindley, André Karrew, etc. Ce dernier osa menacer du poignard qu'il tenait à la main la reine, qui, avant qu'on entraînât Riccio, avait cherché à le couvrir de son corps. Témoin impassible de cette abominable scène, Darnley n'éleva la voix que pour encourager les meurtriers ou pour insulter sa royale épouse, qu'il retint prisonnière. Le lendemain de cet assassinat, unique dans les pages les plus sanglantes de l'histoire, Murray et tous les autres chefs de la dernière rébellion, rentrèrent à Édimbourg. Marie était perdue peut-être si elle fût demeurée entre les mains de ses ennemis, qui dominaient un roi sans force et sans dignité; mais ses charmes la sauvèrent : elle triompha du brutal courroux de Darnley, qui s'enfuit avec elle à Dunbar. Là, la reine réunit des troupes, força les meurtriers insurgés à se soumettre, et revint à Édimbourg, où elle accoucha, le 19 juin 1566, d'un fils qui se nomma Jacques (v. Jacques Ier d'Angleterre). A la nouvelle de cette naissance, Élisabeth s'écria : « La reine d'Écosse est mère, et moi je ne suis qu'un arbre stérile. » Toutefois, l'adroite politique sollicita l'honneur d'être la marraine du petit prince. Pour le baptême de cet enfant, Marie fut encore en butte aux outrages du parti Murray et des fanatiques de Knox : aussi, quoique heureuse de voir dans ce faible rejeton l'espérance d'une dynastie, elle s'écriait en versant des torrents de larmes : « Je voudrais être morte!...... » Marie avait besoin de se sentir aimée : elle se fût peut-être attachée à ses sujets s'ils eussent montré de la bienveillance pour elle; mais ses habitudes légères, ses capricieuses volontés, son manque de gravité, ses croyances religieuses, tout déplaisait dans l'élève de la cour de Henri II à la nation écossaise. Aussi Marie chercha-t-elle toujours à avoir quelqu'un auprès de son trône dans le cœur duquel elle pût épancher son cœur. Après le meurtre de Riccio, elle avait honoré de sa confiance Jacques Hepburn, comte de Bothwell,

chef d'une ancienne famille. « Nul homme, dit Robertson, n'eut une ambition plus hardie. » Darnley était tombé dans une complète disgrâce, Marie ne pouvait plus le voir : cependant, apprenant qu'il se trouvait malade à Glascow, elle voulut aller le rejoindre : on la retint. Elle ne fit ce voyage que lorsqu'elle apprit que le roi était convalescent. Elle le ramena à Édimbourg, mais, au lieu de le faire loger au palais d'Holy-Rood, elle l'installa dans la maison du prévôt de la collégiale de Sainte-Marie-des-Champs. La reine passait quelquefois la nuit dans une chambre placée au-dessus de celle de son époux, avec lequel elle paraissait réconciliée. Le 9 février 1567, rappelée à Holy-Rood par le mariage d'un de ses serviteurs, Sébastien, elle quitta le prince d'un air fort calme, lui dit adieu par de tendres paroles. Dans la nuit du 9 au 10, vers deux heures du matin, la maison du prévôt (Kirk-of-Fied) sauta par l'effet d'une mine : l'on retrouva dans le jardin le corps du prince et de son valet de chambre, portant tous deux les marques de la strangulation. La voix publique accusa Bothwell. Marie promit une récompense à qui ferait connaître les assassins. Le nom de Bothwell se trouva placardé sur tous les murs ; le comte de Lennox, dont Darnley était le fils, dénonça celui que l'opinion proclamait coupable. On fit le procès de Bothwell, qui conserva sa faveur et sa liberté : il était puissant, personne n'osa l'accuser; les preuves manquèrent; il fut renvoyé absous. Bothwell résolut de profiter sans délai de la fortune qu'il venait de conquérir par un meurtre : calviniste, il fit, dans un intérêt d'ambition personnelle, rendre une loi favorable à la réforme; marié, il brisa judiciairement des nœuds qui l'entravaient; fort et riche, il engagea enfin la noblesse effrayée ou corrompue à signer un acte par lequel on suppliait la reine de s'unir à lui. Marie eut la lâche faiblesse d'épouser le meurtrier de Darnley. Melvil adressa vainement des remontrances au sujet de cette affreuse union : la veuve royale créa d'abord Bothwell duc d'Orkney ; puis le fit roi, en lui donnant sa main, le 16 mai 1567, quatre mois après l'assassinat !..... L'Écosse se souleva, la reine et son époux furent assiégés dans le château de Borthwick, d'où Marie parvint à se réfugier au château de Dunbar ; Bothwell s'enfuit en Norwége. Après cette fuite, Marie vint se remettre entre les mains de Kirkady, chef des confédérés. Les seigneurs lui donnèrent des marques de respect, mais la soldatesque l'insulta avec une fureur inouïe. « De quelque côté qu'elle tournât ses regards, elle voyait flotter devant elle une sorte de drapeau sur lequel était peint le corps du feu roi étendu à terre et le jeune prince, à genoux devant le cadavre, proférant ces paroles du psalmiste : *O mon Dieu! sois mon juge et prends la défense de ma cause.* » Elle s'évanouit; il fallut la soutenir, et ce fut ainsi, anéantie de douleurs et de fatigues, baignée de larmes, couverte de poussière, qu'elle fit son entrée à Édimbourg, sous les yeux d'un peuple avide de contempler la souffrance d'une reine accusée d'adultère et de meurtre. Les nobles constituèrent Marie prisonnière au château de Lochlevin; ils la forcèrent à se démettre du gouvernement. Par un acte, elle céda la couronne à son fils; par un second, elle donna la régence au comte de Murray, son frère naturel et son ennemi. Dépouillée de tout, privée de communication avec le dehors, prisonnière depuis onze mois, elle se vit rendue à la liberté par l'enthousiasme et l'audace d'un enfant, William Douglas (2 mai 1568). Six mille hommes vinrent se ranger autour de la reine délivrée : cette armée, attaquée par le régent, se dispersa à Langside-Hill. Marie, perdant la tête, prit la fuite, d'abord jusqu'à l'abbaye de Dundrenan, dans la province de Galloway; elle se jeta ensuite dans une barque à Kirkudbright, traversa le golfe de Solway, pour aborder à Workington (Angleterre), le 16 mai 1568, d'où on la conduisit jusqu'à Carlisle, avec toutes les marques du plus grand respect. De là, elle écrivit à la reine d'Angleterre afin de

solliciter son appui et lui demander la permission de se rendre à Londres. Elisabeth, qui pendant la dure captivité de la reine d'Ecosse à Lochlevin, avait paru vivement touchée du malheureux sort de sa sœur, lui répondit qu'elle ne pouvait lui accorder sa demande qu'après que la veuve de Darnley se serait justifiée du meurtre de son époux. Bientôt, une enquête eut lieu à York. Murray, le régent, y vint pour accuser Marie, mais le principal commissaire nommé, pour présider aux débats de cette hideuse affaire, Howard, duc de Norfolk, engagea secrètement l'Ecossais à se modérer. Howard avait d'autres intentions. En partie instruite de ce qui se passait, Élisabeth, implacable dans ses projets de vengeance comme dans la marche de sa politique, transféra le siége des conférences à Westminster, adjoignit aux anciens de nouveaux commissaires, parmi lesquels on voit avec chagrin le nom du garde du grand-sceau, Nicolas Bacon. La fille d'Henri VIII s'efforça de décider Murray à porter de plus énergiques accusations contre la veuve de Darnley. La reine d'Angleterre fit conduire Marie à Tulhbury, où elle fut remise à la garde du comte de Shrewsbury. Devant le nouveau tribunal, Murray accusa Marie de complicité dans le meurtre de Darnley; Lennox implora la justice d'Élisabeth; les commissaires de la reine d'Écosse refusèrent de répondre; alors, Élisabeth, appelant calomniateur le régent, le contraignit à lui remettre, comme pour sa propre justification, les aveux de quelques misérables mis à mort, et des lettres de Marie à son dernier époux, lettres dont l'histoire a nié l'authenticité. La reine d'Angleterre, affectant alors une modération généreuse, engagea sa rivale à reconnaître l'abdication qu'elle avait signée au château de Lochlevin, lui proposant de passer comme simple particulière des jours paisibles en Angleterre. « La mort, répondit Marie, est pour moi préférable à une démarche aussi déshonorante; je mourrai plutôt que de laisser tomber de mes mains le sceptre que j'ai reçu de mes ancêtres; il ne me quittera qu'avec la vie, et les derniers mots qui sortiront de ma bouche seront dignes d'une reine d'Écosse. » Murray fut congédié le 2 février, acquitté de toute accusation. On fit pour leur maîtresse la même réponse aux commissaires de Marie; on déclara aux deux parties que les affaires de l'Écosse resteraient dans le même état. Marie était horriblement traitée dans sa nouvelle prison par l'exécrable comtesse de Shrewsbury. Fénelon, ambassadeur de France, fit tous ses efforts pour arracher à Élisabeth la mise en liberté de la reine d'Écosse. Il ne put rien obtenir. Marie demanda qu'une décision cassât son mariage avec Bothwell : elle agissait ainsi dans la pensée d'augmenter l'espérance de Norfolk, qui songeait à l'épouser. En leur montrant l'avantage de l'Angleterre dans cette union, Howard était parvenu à mettre dans les intérêts de sa passion les comtes d'Arundel, de Pembroke, de Leicester. Cette intrigue habilement menée eût peut-être réussi plus tard avec l'assentiment d'Élisabeth, si Norfolk n'avait eu l'imprudence de confier ses projets au régent Murray. Celui-ci, par ambition, commit une double lâcheté en envoyant les lettres d'Howard à Élisabeth, qui fit jeter le coupable lord dans la tour de Londres. Marie vit encore augmenter l'horrible surveillance de sa prison. Hastings fut adjoint à Shrewsbury. Les comtes catholiques de Northumberland et de Westmorland, des familles de Precy et de Nevil, se soulevèrent en faveur de Marie; ils ne durent leur salut qu'à une prompte fuite. Murray tomba assassiné (1570) par Hamilton Bothwellhaugh : il y eut alors deux partis en Écosse, celui du jeune roi et celui de la reine : l'influence d'Élisabeth donna la victoire au premier. Lennox obtint la régence. Tué à Stirling par Claude Hamilton, il eut pour successeur le comte de Marr. Norfolk, rendu à la liberté, reprit ses projets; trahi par son secrétaire Hickfort, il eut la tête tranché. A cette tentative de Norfolk, succéda celle de Trokmarton. Trokmarton fut décapité. Ba-

bington, duc Derbyshire, forma à son tour le projet de délivrer Marie et d'assassiner Élisabeth. Babington et ses complices tombèrent sous la hache du bourreau. — Le peuple anglais, idolâtre d'Élisabeth, ressentit profondément toutes ces tentatives d'assassinat, faites contre les jours de la reine, qui rejetait tout l'odieux de ces tentatives de meurtres sur Marie. Celle-ci reçut en conséquence l'ordre de comparaître. Leicester avait dans le conseil proposé un assassinat. En apprenant qu'on voulait lui faire son procès, la reine d'Écosse répondit avec fierté : « Où sont mes pairs? où sont mes juges? Que me peuvent les lois anglaises. » Elle nia du reste hautement toute participation au complot. On lui dit que ses secrétaires Nau et Curl avaient avoué : elle récusa des paroles arrachées par la torture; on lui parla de papiers surpris : elle les repoussa comme supposés. Châteauneuf, ambassadeur d'Henri III, intercéda en faveur de Marie : Élisabeth répondit qu'elle faisait tous ses efforts pour sauver l'honneur et les jours de la pauvre captive. Jacques, pour lors roi d'Écosse, le lâche Jacques, le fils de Marie, au lieu d'intervenir dans cet effroyable commencement de procédure, dit cette froide parole : *Il faut qu'elle boive ce qu'elle a fait*. On conduisit la prisonnière à Fotheringay, où se réunirent les commissaires qui devaient la juger (11 octobre). Marie comparut, mais elle se contenta de dire : « Je suis venue dans ce royaume comme souveraine indépendante pour implorer l'assistance de la reine, et non pour me soumettre à son autorité. Prisonnière, je n'ai jamais joui de la protection de ces lois avec lesquelles vous voulez me frapper». Elle persista deux jours dans ce silence : un sophisme de Hatton la fit sortir de cette réserve. On la convainquit d'avoir tenté de regagner sa liberté, et voilà tout. Sa participation aux projets d'assassiner Élisabeth fut mal établie. « Je ne suis point étrangère, dit la reine d'Écosse, aux sentiments de l'humanité. Je connais les devoirs de la religion, et j'abhorre le crime d'assassinat, comme également réprouvé par les lois divines et humaines. » Elle montra dans toutes ses réponses autant de modestie que de fermeté. — Les commissaires, *par ordre exprès d'Élisabeth*, s'ajournèrent, sans prononcer de sentence, à la chambre étoilée, où le 25 octobre 1586 ils déclarèrent Marie *coupable de diverses choses tendantes au détriment et à la mort d'Élisabeth*. Le parlement eut l'infamie de ratifier l'arrêt. Les deux chambres osèrent prier la reine de la faire exécuter. La fille de Henri VIII joua alors un rôle infâme et misérable : elle feignit du désespoir, une douleur sincère, tandis que par-dessous main elle cherchait un meurtrier qui voulût bien faire sans bruit disparaître la victime. Les envoyés de la France ne purent rien obtenir. La sentence fut publiée le 6 décembre; lord Backhurst et Beale la notifièrent à la malheureuse captive : « Après tant de maux, dit-elle, voici l'instant de ma délivrance! » Dans une lettre qu'elle écrivit à Élisabeth, elle fit des vœux pour son bonheur, la supplia de vouloir bien permettre à ses fidèles serviteurs d'emporter son corps en France; elle réclama aussi l'assistance d'un prêtre catholique : ces touchantes paroles restèrent sans réponse. Élisabeth fit sonder sir Amias Pawlet, gardien de Marie, pour savoir s'il consentirait à l'égorger : il refusa noblement. La reine d'Angleterre s'écria, en parlant de sir Amias : « C'est un drôle qui fait le délicat et le scrupuleux!..... » Elle proposa alors d'employer un misérable nommé Wingfield : une généreuse remontrance de Davison mit fin à cet abominable projet. — Dès lors, l'exécution fut résolue. Les comtes de Shrewsbury et de Kent se rendirent le 17 février avec le grand-shérif du comté au château de Fotheringay. On les introduisit auprès de la prisonnière, qui remercia Dieu de vouloir bien mettre un terme à ses douleurs, jura sur la Bible qu'elle était innocente, traça son testament, distribua le peu qui lui restait en argent, bijoux et vêtements; écrivit deux lettres, l'une au

roi de France, l'autre au duc de Guise; soupa, but à la santé de tous ses serviteurs en larmes, et finit la soirée par des paroles doucement joyeuses. Dès le grand matin, elle se leva, se mit en prière, communia avec une hostie consacrée par le pape Pie V, et reçut les commissaires sans changer de visage. Elle était vêtue d'une robe de velours, qui relevait sa beauté naturelle. Après avoir embrassé ses quatre Marie, auxquelles elle ordonna d'aller vivre dans cette France, « où l'on me pleurera, dit-elle, tandis que je serai heureuse, » Marie donna la main aux hommes. Elle se montra vivement touchée de la douleur de son vieux maître-d'hôtel Melvil, prit un petit crucifix d'ivoire, et partit pour le lieu du supplice, accompagnée de Melvil, de trois autres serviteurs et de deux de ses femmes. L'échafaud était dressé dans la salle même où Marie avait été jugée; elle monta d'un pas ferme les marches fatales, écouta sans pâlir sa sentence, pria à haute voix pour son fils, pour la reine d'Angleterre; puis, s'adressant au crucifix, elle dit : « Ouvre tes bras, ô mon Dieu! Comme ils ont été étendus sur la croix, qu'ils s'étendent pour me recevoir! » Voyant la hache, elle s'écrie : « J'aimerais mieux mourir d'un coup d'épée, à la française!..... » On sait les dernières paroles de la reine au bourreau, qui s'approchait pour lui ôter sa robe. Elle imposa aussi silence à la douleur de ses femmes. La tête de Marie ne tomba qu'au troisième coup. « Qu'ainsi périssent les ennemis de la reine! » dit le doyen de Peterboroug. Le féroce comte de Kent répondit seul : *Ainsi soit-il!* Le corps, enlevé par les femmes, après avoir été embaumé, fut déposé dans la cathédrale de Peterboroug, d'où Jacques le fit transporter en 1612 à Westminster. — Coupable pour les Écossais, criminelle de n'avoir pas poursuivi les meurtriers de Darnley, déshonorée par son alliance avec Bothwell, Marie a tout effacé, tout racheté par une agonie de dix-huit ans, par un supplice atroce. Si la nièce des Guises s'était éteinte sous le dais d'un lit royal, sa mémoire eût passé flétrie à la postérité; mais, égorgée par Élisabeth, elle est un objet de pitié; l'intérêt s'attache à elle; ses fautes s'effacent : c'est une victime! La fille du cruel Henri VIII s'est souillée d'un crime que toutes les raisons politiques ne peuvent laver. De quel droit retint-elle Marie prisonnière? de quel droit la jugea-t-elle? quels juges nomma-t-elle? comment ses juges prononcèrent-ils? sur quelles pièces? après quelle défense? Les catholiques écrivirent sur le tombeau de Peterboroug : *Ci-gît avec les cendres de Marie la majesté des rois!* Les catholiques avaient raison. En frappant les têtes couronnées, nos pères ne firent qu'imiter les rois eux-mêmes. Élisabeth avait appris à la convention comment on tue une reine : Marie-Antoinette suivit Marie d'Écosse. Toutes deux étaient belles, toutes deux imprudentes, toutes deux légères; mais l'esprit de l'une, plus brillant, plus poétique, a donné aux souvenirs qui se rattachent à elle un éclat, un parfum que la reine de France n'eut ni durant sa vie ni avant son trépas. La mort de Marie fut plus belle, plus touchante : il n'est peut-être pas dans l'histoire un fin aussi sereine, aussi noble. Jamais Marie ne sembla plus digne de l'enthousiasme de ses serviteurs, de l'admiration des poëtes, de la couronne qu'elle portait, que le jour de son sacrifice..... *Date lilia.*

A. Genevay.

Marie-Thérèse, archiduchesse d'Autriche, reine de Hongrie et de Bohême, impératrice d'Allemagne, naquit à Vienne, le 13 mai 1717. Elle était fille de l'empereur Charles VI et d'Élisabeth-Christine de Brunswick-Wolfenbuttel. En 1713, avant sa naissance, l'empereur, qui n'avait alors qu'un fils, l'archiduc Léopold, avait publié un réglement de succession, connu sous le nom de *pragmatique-sanction*, portant que dans le cas d'extinction de la branche masculine, la succession au trône de Bohême et d'Autriche reviendrait à ses filles; de préférence à celles de l'empereur Joseph Ier, son frère. Charles VI fit approuver ces dispositions par les époux de ses nièces,

les électeurs de Saxe et de Bavière, et il les mit sous la garantie des principales puissances de l'Europe. Le jeune archiduc mourut, et Marie-Thérèse était reconnue héritière de la maison d'Autriche lorsqu'elle épousa François-Étienne duc de Lorraine (17 février 1736), qui, l'année suivante, devint grand-duc de Toscane, en vertu de la paix de Vienne (3 octobre 1735). A la mort de son père (en 1740), elle monta sur le trône de Bohême, de Hongrie et d'Autriche. La pragmatique-sanction, tant de fois ratifiée depuis 27 ans, fut subitement attaquée de toutes parts. L'électeur de Bavière, Charles-Albert, éleva des prétentions sur les états héréditaires autrichiens. L'électeur de Cologne et l'électeur palatin refusèrent également de reconnaître les droits de Marie-Thérèse. Cependant le roi de Prusse, le roi de Pologne, la Russie, la Hollande et le roi d'Angleterre, se déclarèrent pour la reine. La France, sans prendre parti d'abord, s'offrit pour arbitre. Sur ces entrefaites, Frédéric II, roi de Prusse, réclama quatre duchés en Silésie, s'offrant, si on les lui rendait, à défendre la jeune reine contre ses ennemis. Marie-Thérèse, irritée de cette démarche, rejeta les propositions de Frédéric, qui, dès le 23 octobre 1740, avait fait entrer son armée en Silésie. Les habitants protestants, opprimés sous la domination autrichienne, l'accueillirent avec joie; aussi ses progrès furent-ils rapides dans cette province. Alors le maréchal de Belle-Isle, au nom de la France, entama des négociations avec le roi de Prusse, pour le démembrement de la monarchie autrichienne. Philippe V, roi d'Espagne, comme de la branche masculine de Habsbourg, éleva, en vertu du pacte de famille de 1617, des prétentions à la couronne d'Autriche; Charles-Emmanuel, roi de Sardaigne, descendant de Catherine, seconde fille de Philippe II, réclama le Milanais; Auguste III, roi de Pologne, éleva des prétentions semblables, au nom de sa femme, fille aînée de Joseph Ier. Mais Frédéric, pour ne pas rendre la France trop prépondérante en Allemagne, n'accéda pas au plan de partage. Georges II, roi d'Angleterre, offrit sa médiation. Quoique la Bavière eût commencé la guerre contre l'Autriche en juillet 1741, quoique deux armées françaises eussent franchi le Rhin et la Meuse, et que Frédéric eût conquis presque toute la Silésie, Marie-Thérèse, qui venait d'accoucher de l'archiduc Joseph, se refusa constamment à céder la moindre partie de ses états. Belle-Isle entra en Autriche à la tête d'une armée avec l'électeur de Bavière. Linz fut pris, et l'électeur reconnu pour archiduc. Les troupes bavaroises et françaises marchèrent jusqu'à Saint-Pœlten, et Vienne fut sommée. Le roi d'Angleterre, qui voulait envoyer une armée auxiliaire à Marie-Thérèse, fut forcé, par une seconde armée française, de conclure un traité de neutralité pour le Hanovre, et de s'engager à ne pas s'opposer à l'élection de l'électeur de Bavière au trône impérial. En Silésie, Frédéric était maître de la capitale, et ne paraissait pas éloigné de s'unir à la France et à la Bavière. Les affaires de Marie-Thérèse étaient désespérées. Sans alliés, sans troupes, sans argent, sans ministres capables, elle se sauva seule par son héroïsme, par le dévouement des braves Hongrois et l'assistance de l'Angleterre. Dans cette extrémité, elle convoqua une diète à Presbourg : en deuil, mais habillée à la hongroise, la couronne de saint Étienne sur la tête, l'épée royale au côté, elle parut devant l'assemblée, tenant entre ses bras son jeune fils, et elle adressa aux états ces paroles en latin : « Abandonnée de mes amis, persécutée par mes ennemis, attaquée par mes plus proches parents, je n'ai de ressource que dans votre fidélité, votre courage et ma constance. Je remets entre vos mains la fille et le fils de vos rois, qui attendent de vous leur salut. » La jeunesse, la beauté, le malheur de la reine, firent une impression profonde; les magnats tirèrent leurs sabres et s'écrièrent : « Mourons pour notre roi Marie-Thé-

rèse! » Jusque là, elle avait conservé une attitude calme et majestueuse; alors elle fondit en larmes, ce qui accrut encore l'enthousiasme. Les troupes envoyées par les Hongrois répandirent la terreur dans les armées ennemies par leur manière de combattre et par leur aspect sauvage. En même temps, les alliés étaient désunis entre eux. Le 9 octobre 1741, le roi de Prusse conclut avec l'envoyé anglais, autorisé à cet effet par la reine de Hongrie, une convention secrète, par laquelle la Basse-Silésie devait être cédée à la Prusse. Bientôt après, le 26 octobre, Prague fut prise par les Français et les Bavarois, et l'électeur fut couronné roi de Bohême le 19 novembre. Il reçut aussi la couronne impériale à Francfort, le 12 février 1742, et prit le nom de Charles VII. Mais déjà son électorat était tombé au pouvoir de Khevenhuller, général autrichien, qui entra à Munich le jour même où Charles était couronné empereur. A la vue de ces progrès des Autrichiens, Frédéric II, inquiet pour la Silésie, rompit la suspension d'armes, fit des incursions en Autriche, et ses housards répandirent la terreur jusqu'aux portes de Vienne. A la vérité, il fut contraint de se retirer, et Marie-Thérèse rejeta de nouveau ses propositions de paix. Mais la victoire de Frédéric à Chotusitz hâta la conclusion des préliminaires, qui furent signés à Breslau, le 11 juin 1742. La reine céda toute la Haute et Basse-Silésie, et le comté de Glatz, à l'exception des districts de Teschen, Jægendorf et Troppau. La paix définitive fut signée le 28 juillet, sous la garantie de l'Angleterre. Dès lors, les armes de l'Autriche furent partout victorieuses. Le prince Charles de Lorraine repoussa les Français jusqu'à Braunau et bloqua Prague. L'opinion générale, que l'équilibre de l'Europe dépendait de la durée de la maison d'Autriche, engagea l'Angleterre à armer pour Marie-Thérèse, et la Hollande lui fournit des subsides. En Italie, le roi de Sardaigne, offensé par l'Espagne, se réconcilia avec Marie-Thérèse, qui lui céda quelques portions du Milanais, moyennant quoi il soutint les armes autrichiennes contre l'Espagne et la France. Après la mort du cardinal de Fleury, les succès de l'Autriche allèrent croissant. L'empereur Charles VII conclut avec la reine de Hongrie un traité de neutralité, d'après lequel il lui laissait jusqu'à la paix générale ses états héréditaires, et renonçait à ses droits de succession sur les pays autrichiens.— Jusqu'en 1744, la France et l'Angleterre avaient combattu l'une contre l'autre comme puissances auxiliaires; mais alors la France déclara formellement la guerre à l'Autriche et à l'Angleterre. Les Français s'emparèrent des plus importantes places fortes des Pays-Bas, et le maréchal de Saxe menaçait de soumettre en entier cette province, lorsque le prince Charles de Lorraine tomba sur l'Alsace. Déjà la cavalerie autrichienne répandait l'effroi jusqu'aux portes de Lunéville, et le roi Stanislas dut l'évacuer. Le roi de France envoya des forces considérables contre le prince Charles, qui fut rappelé pour résister au roi de Prusse, qui avait repris les armes. En effet, Marie-Thérèse, dans son orgueil passionné, s'était refusée à reconnaître l'empereur et la diète de Francfort. Elle laissa percer son intention de garder la Bavière, de faire des conquêtes en France et en Italie, et de partager les états prussiens, de concert avec la Saxe et l'Angleterre. En conséquence, Frédéric, pour la prévenir, conclut le 22 mai 1744, l'union de Francfort avec l'empereur, la France, l'électeur palatin et le roi de Suède, comme landgrave de Hesse. Marie-Thérèse se trouva encore une fois en grand péril. Cependant la mort de Charles VII, arrivée le 20 janvier 1745, ouvrit un nouveau champ à son ambition. Elle fit élire son époux empereur sous le nom de François Ier. Il fut reconnu par le roi de Prusse, qui fit de nouveau sa paix, à des conditions plus avantageuses encore que la première. La France seule continua la guerre avec succès dans les Pays-Bas et en Italie, jusqu'à la paix d'Aix-la-Chapelle, en 1748. — Marie-Thérèse

profita des huit années de paix pour effacer les traces de la guerre, ranimer l'agriculture et faire fleurir le commerce et les arts. Les port de Trieste et celui de Fiume furent ouverts à toutes les nations. Enfin, elle conclut une alliance étroite avec la France, qui avait été depuis trois siècles la rivale de l'Autriche. Le prince de Kaunitz, qui jouissait de toute la confiance de l'impératrice, fut envoyé en ambassade à Versailles; elle écrivit de sa main à madame de Pompadour, en l'appelant *ma chère amie*, et obtint le traité de 1756, tant reproché à Bernis, qui renversa en un moment le système d'Henri IV et de Richelien. — Marie-Thérèse n'avait pas pardonné à Frédéric la cession qu'elle avait dû lui faire d'une de ses plus belles provinces. Pour le contraindre à restituer la Silésie, elle forma contre lui une ligue, suivie de la guerre de sept ans, qui se termina par la paix d'Hubertsbourg (15 février 1763). Pour la troisième fois, Marie-Thérèse confirma la cession de la Silésie. Son fils, l'archiduc Joseph, fut élu roi des Romains, ce qui lui assurait la couronne impériale; et elle lui échut en effet à la mort de son père, l'empereur François Ier, 18 août 1765. — Le 5 août 1772, elle signa avec la Russie et la Prusse le traité pour le partage de la Pologne. Elle eut pour sa part la Gallicie avec deux millions et demi d'habitants, et de riches salines, source d'un abondant revenu. L'Autriche se trouvait dans une situation florissante. Le duc de Choiseul, premier ministre de Louis XV, pensa à former avec elle une solide alliance, par le mariage du dauphin avec l'archiduchesse Marie-Antoinette, fille de Marie-Thérèse. En 1778, la succession de Bavière devint vacante par la mort de Maximilien-Joseph, dernier électeur de la branche cadette de la maison de Wittlebach. Cetta succession revenait de droit à l'électeur palatin, comme chef de la branche aînée. Mais Joseph II détermina sa mère à réclamer et à envahir la Bavière. Frédéric II, par représailles, envahit la Bohême. La médiation de Louis XVI et de Catherine II termina cette contestation, qui ne produisit, selon l'expression de Frédéric, qu'une guerre de plume. L'Autriche renonça à ses prétentions par la paix de Teschen, en 1779. — Marie-Thérèse mourut le 29 novembre de l'année suivante, âgée de 63 ans. Le temps de son règne est considéré encore aujourd'hui comme l'âge d'or de la monarchie autrichienne. Elle laissa huit enfants, parmi lesquels on distingue les empereurs Joseph II et Léopold II, la reine de Naples Marie-Caroline, et Marie-Antoinette, épouse de Louis XVI. ARTAUD.

MARIENBAD, petite ville en Bohême, renommée par ses eaux minérales, et qui occupe aujourd'hui le même rang que Tœplitz, Carlsbad et Franzensbrunnen. Elle est située dans le cercle de Pilsen, au milieu d'une contrée boisée, à six milles de Carlsbad, et tout près du monastère de Tepel. Long-temps les sources minérales de Marienbad ne furent connues que des paysans du voisinage; mais, depuis 1781, elles ont fixé l'attention de l'abbé du couvent de Tepel, et c'est lui et le médecin en chef actuel de Marienbad, M. Nehr, qu'on peut regarder comme les créateurs des établissements thermaux de cette ville. La source-Salée, nommée aussi la Source-de-la-Croix (*Salzbrunnen*, *Kreuzbrunnen*), est celle dont on use le plus; ses eaux se rapprochent des eaux bouillonnantes froides de Carlsbad. A deux cents pas de là jaillit une eau ferrugineuse dont les éléments rappellent ceux des eaux de Drybourg et de Pyrmont; un peu plus loin apparaît la source dite de Marienbad, qui s'échappe en nombreux filets d'un terrain tourbeux. Ces filets vont se jeter dans un bassin ayant onze toises de long sur trois et demie de large. Les émanations qui s'en détachent tuent de petits animaux, tels que les souris, les oiseaux, les poules, etc. L'eau alimente un établissement de bains qui renferme dix-sept cabinets, dans lesquels des robinets la fournissent froide ou chaude à volonté. — On voit un grand nombre de béquilles appendues aux murs de la chapelle de Marienbad :

ce sont des marques de gratitude des personnes guéries dans la localité. (*V.* Heidler, *Marienbad décrit et envisagé sous le rapport médical, d'après mes propres observations*, Vienne, 1822, 2 vol. in-8°, en allemand; *idem*, *Marienbad et ses différents moyens curatifs*, Prague, 1828, in-8°, en français). — Dans le voisinage de Marienbad est le domaine de Kœnigswart, appartenant à M. de Metternich, et qui renferme des sources semblables à celles dont nous venons de parler. Le château de Kœnigswart contient un cabinet de monnaies et de médailles qui a été formé par un exécuteur des hautes œuvres de la ville d'Eger, nommé Husz, l'un des numismates les plus distingués de notre époque, qui en est le conservateur. C. L.

MARIENBURG (*Mariæburgum*). Sur la rive droite d'une des branches de la Vistule, la Nogat, à 5 lieues S.-E. de Dantzig, on trouve la ville de Marienburg, ancienne capitale de l'ancien Palatinat, qui portait son nom. D'abord petite forteresse bâtie par les chevaliers Teutoniques, Marienburg s'agrandit, s'embellit et se fortifia lorsque le grand-maître de l'ordre y eut fixé sa résidence. Le magnifique château où résidaient les grands-maîtres a été récemment restauré. Marienburg n'est plus maintenant qu'un chef lieu de cercle, petite ville de 5,600 ames, ayant deux faubourgs, et possédant quelques fabriques de lainages, de toiles et de cotonnades, des tanneries, des brasseries, des distilleries de grains. Il s'y fait un commerce assez actif de bois de construction. O.-L. T.

MARIGNAN (Bataille de), gagnée le 13 et le 14 septembre 1515, par François Ier, qui venait, à l'âge de 20 ans, de succéder à Louis XII. Il avait ratifié l'alliance conclue par son prédécesseur avec les Vénitiens, qui s'étaient engagés à l'aider dans la conquête du Milanais; et son armée s'était dirigée vers les Alpes. Le duc de Gueldres et Claude de Lorraine, duc de Guise, lui avaient amené seize mille lansquenets. Six mille autres, surnommés la *bande noire*, étaient arrivés sous la conduite de Jean de Tavannes. Le comte Pierre de Navarre y avait joint dix mille Basques navarrais et gascons; et huit mille aventuriers normands, picards et champenois y marchaient sous les ordres du Georget et de Maulevrier. A ces quarante mille fantassins, que d'autres réduisent à trente-deux mille, se réunirent deux mille cinq cents lances, qui faisaient vingt-cinq mille cavaliers; trois mille pionniers commandés par le sénéchal d'Armagnac, et soixante-seize canons dirigés par Galliot, maître de l'artillerie de France. Maximilien Sforce avait de son côté rassemblé une puissante ligue, où étaient entrés Maximilien d'Autriche, le pape Léon X, le roi de Naples, plusieurs princes d'Italie et les Suisses. Laurent de Médicis commandait les troupes du pape et de Florence. Une autre armée, composée d'Espagnols et de Napolitains, obéissait à Raimond de Cardonne; vingt ou trente mille Suisses gardaient les passages du mont Cénis et du mont Genèvre, et dix mille autres étaient déjà arrivés dans la Valteline pour s'opposer à l'invasion des Français. Tous ces apprêts n'avaient point échappé à la vigilance de Bayard, de La Trémouille et du connétable de Bourbon, qui gardaient les défilés des Alpes. Le duc de Savoie les prévenait de tout; et le seigneur de Morette, noble piémontais, fut envoyé par la cour de Turin pour leur montrer la seule issue qui ne fût point gardée, et que les Suisses avaient heureusement jugée impraticable. Leurs chefs furent habilement trompés par les faux bruits qu'on eut soin de répandre sur les projets des Français; des démonstrations furent faites sur le col de Cabre et le mont Genèvre, pour appuyer ces rumeurs; et l'armée se dirigea vers la montagne de l'Argentière, pour déboucher dans le Piémont par Vivols et Roque-Sparrière. Les horribles précipices, les défilés escarpés, qui défendaient seuls ce passage difficile, furent franchis en deux jours: Lapalisse, Bayard, Imbercourt et autres chevaliers, guidés par le seigneur de Morette, surprirent à Villefranche le Napo-

litain Prosper Colonne, et l'enlevèrent avec les mille chevaux qu'il y avait amenés. Le marquis de Pescaire, qui campait dans les environs avec six mille fantassins, se hâta de battre en retraite; et les Suisses, avertis de l'irruption des Français, se replièrent de toute part pour couvrir la ville de Milan. François Ier partit de Lyon à cette nouvelle, malgré les représentations d'un ambassadeur d'Angleterre, qui l'engageait, au nom de son maître, à ne pas troubler la paix de la chrétienté. Il marcha sur Milan avec son armée, chassant les Suisses devant lui, et soumettant les villes qui se trouvaient sur son passage. Raimond de Cardonne luttait pendant ce temps, entre l'Adige et le Mincio, contre l'Alviane et l'armée vénitienne. Au bruit de la retraite des Suisses, le général espagnol remonta la rive droite du Pô, pour dérober sa marche à l'Alviane, et dans le but de joindre ses alliés avant que les Français eussent pu franchir les rives de l'Adda. Mais l'Alviane, informé de leurs mouvements, les avait devancés par une marche rapide au confluent des deux fleuves, et l'armée de France s'était vivement portée à Marignan, petite ville située sur le Lambro, à une égale distance de Milan, du Pô et de l'Adda. Cependant une espèce de révolte s'était manifestée parmi les Suisses. Le pape et le roi d'Espagne n'avaient pas fait tous les fonds de leur solde; et dès leur passage à Novarre, ils avaient menacé de rentrer dans leurs montagnes, après avoir pillé la caisse du commissaire apostolique. Le duc de Savoie, qui n'avait ouvert les Alpes à François Ier que pour éviter sa colère, et qui voyait avec peine ses états ravagés par les deux partis, profita vite du mécontentement des Suisses pour les amener à la paix. Il se rendit dans leur camp, et conclut un traité d'alliance entre eux et François Ier. Ils s'engagèrent à rendre la Valteline et les quatre bailliages qu'ils avaient enlevés aux Milanais trois ans auparavant; et à forcer Maximilien Sforce à céder le duché à la France, moyennant le duché de Nemours et douze mille francs de pension. Le roi, de son côté, leur promit sept cent mille écus d'or, un subside annuel de vingt mille, et une gratification de trois mois de solde. Il emprunta de suite les cent mille écus qu'il fallait payer comptant. Tous les chefs, princes et chevaliers, se cotisèrent, et Lautrec, à la tête de cinq cents chevaux, fut chargé d'aller leur remettre cet à-compte. Mais l'intraitable Matthieu Schiner, plus connu sous le titre de cardinal de Sion, rompt tout à coup le traité par ses prédications et ses intrigues. Il excite les dix mille Suisses qui arrivaient de leur pays à demander leur part du butin, et à rompre la trève jurée avec les Français. Il rassemble les autres sur la place de Milan, monte dans une chaire, et réveille dans leurs cœurs tous les sentiments de gloire et de patriotisme dont furent animés leurs ancêtres. C'est en vain qu'Albert de la Pierre, gentilhomme bernois, et d'autres capitaines leur représentent la honte que ce manque de foi va faire tomber sur eux. Le cardinal de Sion fait sonner l'alarme par les cornets d'Uri et d'Underwald; et, à trois heures du soir, toute l'armée suisse s'ébranle pour surprendre les Français. Mais le maréchal de Lautrec, qui s'était avancé jusqu'au faubourg de Milan, fut averti de cette attaque par un Lombard nommé Michel de l'Estrade. Il se retira avec La Trimouille sur l'avant-garde, que commandait le connétable de Bourbon. Celui-ci douta d'abord de la véracité de son espion, et le menaça d'un prompt châtiment; mais l'assurance du Lombard confirma ces avis, et le connétable courut avertir François Ier, qui était venu jusqu'à Sainte-Brigitte avec l'espoir d'entrer le lendemain dans la capitale. L'Alviane, qui se trouvait alors auprès du roi, reçut ordre de rejoindre et d'amener ses Vénitiens, et Bourbon retourna à son avant-garde pour soutenir le premier choc des ennemis, qui s'avançaient sur trois colonnes. Deux mille éclaireurs ayant franchi le canal qui séparait les deux armées furent foudroyés par l'artil-

lerie française et chargés par Robert de la Marck et ses frères. Mais les quatorze mille Suisses qui appuyaient cette avant-garde repoussèrent ce faible corps de gendarmerie et les douze cents lansquenets que Bourbon envoyait pour le soutenir. Cette colonne, que foudroyait en vain l'artillerie française, fondit même sur nos secondes lignes et les mit en désordre. Dans cette mêlée périrent le seigneur d'Imbercourt, le comte de Sancerre, François de Bourbon, frère du connétable, et autres chevaliers de marque. Le roi se hâta de rallier deux cents hommes d'armes, courut l'épée à la main sur les Suisses, et donna à ses capitaines le temps de rallier leurs bandes. Il était déjà nuit, et la clarté de la lune éclairait seule le champ de bataille. Ce gros bataillon de Suisses fut chargé et enfoncé; mais un autre plus considérable avait, par d'autres chemins, pénétré jusqu'à l'artillerie. Le jeune duc de Guise et les six mille lansquenets qui étaient chargés de la défendre n'avaient pu résister à cette attaque. Le roi quitte à l'instant les ennemis qu'il venait de repousser, et, suivi de Bayard et du comte de Saint-Pol, il rallie les lansquenets du duc de Guise, reprend les canons dont les Suisses s'étaient emparés, et les pousse sur le canal qu'ils venaient de franchir. Le connétable et La Palisse rassemblent en même temps quelques milliers de Français, les conduisent sur les flancs de la colonne ennemie, et y portent la mort et l'épouvante. L'obscurité suspendit le combat : les deux partis ne se distinguaient plus. François Ier avait déjà pris un gros corps de Suisses pour des lansquenets, et ne s'était tiré de ce péril que par des prodiges de vaillance. Bayard, démonté deux fois, avait traversé les lignes ennemies sans le savoir, s'était sauvé seul à pied à la faveur de la nuit, et n'avait gagné que par hasard les tentes du duc de Guise. Les Suisses et les Français couchèrent sur le même champ de bataille, et si près l'un de l'autre que le roi et ses principaux capitaines passèrent la nuit à cheval. La bataille recommença dès l'aurore du lendemain; les Suisses s'avancèrent encore sur trois colonnes, et se dirigèrent par trois chemins sur l'artillerie française. Leur aile droite rencontra devant elle le connétable de Bourbon et le comte Pierre de Navarre, qui la repoussèrent et la firent charger par les arbalétriers à cheval de Cossé et de Maugeron. Leur centre vint se heurter contre le roi lui-même, et telle fut l'impétuosité de leur attaque que leur général fut tué presque sur les pièces françaises. La victoire y fut vigoureusement disputée. Là périrent le prince de Talmont, fils de la Trimouille, Bussy-d'Amboise et de Roye. Les Suisses se replièrent; mais ils restèrent en bon ordre sur un plateau couvert de leurs canons, et les deux artilleries firent l'une sur l'autre un feu si terrible que François Ier déclare dans sa lettre à sa mère que les coups de son ennemi firent baisser bien des têtes. Pendant ce temps, le duc d'Alençon avait à repousser une troisième colonne qui avait tourné les Français et surpris leurs bagages. Une partie de cette colonne, refoulée dans un bois, y fut assaillie par les aventuriers de Pierre de Navarre, qui s'était détaché du corps du connétable. Mais le reste fit bonne contenance, et un corps de cinq à six mille Suisses, tiré du centre de leur armée, étant venu le soutenir, il s'ensuivit une mêlée terrible. Le jeune comte de la Marck, plus connu sous le nom de *Fleurange*, fut jeté à terre, et il eût perdu la vie si Bayard ne l'eût secouru. Le duc de Guise, renversé comme lui, ne dut son salut qu'à l'intrépidité de son écuyer. L'Alviane vint heureusement au secours des Français à la tête de la cavalerie vénitienne, qui avait devancé son infanterie. La première charge de ces hommes d'armes coûta la vie au jeune comte de Pétiliane, qui combattait au premier rang; mais la seconde força les Suisses à se replier. Le roi et ses capitaines firent alors un commun effort. Il fut décisif. L'ennemi céda de toutes parts; son artillerie fut enlevée par le roi lui-même. Huit cents Suisses, égarés sur les der-

rières de l'armée française, s'étaient réfugiés dans le logis du connétable de Bourbon. Ils y furent brûlés par le comte de Fleurange. Enfin, leur déroute fut complète. Les deux tiers furent tués ou pris. Le reste fut chassé l'épée dans les reins jusqu'aux portes de Milan. Le cardinal de Sion était parti de la veille, et n'avait assisté qu'à la journée du 13. Trivulce, qui avait vu dix-sept batailles rangées, s'écriait que celle-ci avait été un combat de géants. Bayard y fut déclaré le plus brave, et le soir même de sa victoire, François I[er] voulut être armé chevalier de sa main. Sforce quitta le lendemain sa capitale; les Suisses rentrèrent dans leurs montagnes; le Milanais passa sous les lois de la France. Mais dix ans après, la défection du connétable, la mort de Bayard et la funeste bataille de Pavie, avaient complètement détruit les résultats de la victoire de Marignan.

VIENNET,
de l'académie française.

MARIGNY (ENGUERRAND DE [v. ENGUERRAND]).

MARINE, MARIN. Le sujet est si compliqué, les matières sont si abondantes, que je ne puis me défendre d'un certain effroi en entreprenant d'en donner un court aperçu. Je ne sache pas que jusqu'à présent on ait essayé de présenter dans un cadre fort resserré des notions claires et précises sur l'ensemble de la marine. Plusieurs encyclopédies modernes abondent, il est vrai, en excellents travaux sur ce sujet; mais les nombreux renvois nécessités par l'ordre alphabétique des matières exigent de laborieuses recherches que je voudrais éviter aux lecteurs, et j'espère y parvenir en envisageant en même temps la marine sous toutes ses faces. — L'ingénieux auteur du tableau de l'*Encyclopédie méthodique* divise la marine en deux parties: science de la marine, première partie; constitution de la marine de France, ou examen des deux marines, militaire et marchande, deuxième partie. Cette division me paraissant fort bonne, je m'empresse de l'adopter.

Première partie: science de la marine.

La science de la marine se partage en deux sections: la construction et la navigation. La construction, autrement dite l'architecture navale, est la science de l'ingénieur pour les bâtiments de guerre, du constructeur pour les navires de commerce. La navigation est la science de l'homme de mer, sur laquelle cependant le constructeur civil ou militaire doit avoir des connaissances fort étendues et rigoureusement exactes, car si le marin arrime, grée et arme son bâtiment, celui qui l'a construit doit nécessairement connaître l'arrimage, le gréement et l'armement.

Construction. La construction des bâtiments du commerce est l'enfance de l'art, comparée aux vastes connaissances de l'officier du génie maritime. L'étude des mathématiques élémentaires et une grande pratique suffisent au constructeur civil pour lui apprendre le secret de bâtir des navires comme en désirent les négociants, bons, doués de beaucoup de capacité et d'une marche ordinaire, nos bâtiments du commerce sont en général solidement construits; ceux du Hâvre et de Bordeaux joignent à cela des formes gracieuses et un gréement bien entretenu; ils se distinguent des navires de Marseille et des autres ports de la Méditerranée par une grande propreté et un arrangement soigné qui montre quelques prétentions à la coquetterie. Je ne serais pas embarrassé pour en nommer quelques-uns sortis de ces deux ports qui ne le cèdent en rien aux plus beaux trois mâts anglais ou américains. Durant les premières années de la restauration, on citait la ville de Nantes comme fournissant au commerce de fins voiliers aussi propres à faire la course qu'à porter des marchandises; mais la marine de ce port est bien tombée depuis 1820. — L'architecture navale militaire exige de vastes connaissances: presque toutes les sciences y trouvent leur application, et l'ingénieur ne peut en négliger aucune. Son travail étant un grand problème nautique, il doit avoir étudié à fond toutes les

parties du navire : coque, mâture, armes, armement, munitions de toutes sortes, lest, arrimage, rien n'a dû lui échapper; à l'aide des hautes mathématiques, il résume son but et prépare ses plans; les géométries analytique et descriptive lui apprennent à calculer des courbes savantes, à tracer des plans verticaux et des coupes horizontales; les quatre sciences de la mécanique appliquée, statistique, dynamique, hydrostatique, hydrodynamique, lui servent pour les capacités, le jaugeage, la carène, le calcul de déplacement et les centres de gravité de déplacement; l'hydrostatique lui fait calculer l'effet du vent, déterminer les pesanteurs de l'eau et ses résistances; l'hydrodynamique lui donne les moyens de connaître le centre d'impulsion du vent dans les voiles, la direction de la résultante, le centre de la résistance du fluide, l'intensité de ces forces et la stabilité hydrodynamique. Je ne parle point de ces sciences auxiliaires qui lui prêtent un secours actif, si nombreuses cependant qu'elles suffisent à elles seules pour remplir l'existence d'un homme studieux : physique, mécanique rationnelle, chimie, analyse, etc.—Un problème qui demande d'aussi longues études est vraiment prodigieux, il fait honneur au génie de l'homme; quant à moi, je ne conçois rien de plus grandiose qu'un vaisseau armé de ses cent canons, monté de mille guerriers, s'isolant sur l'eau pendant des jours, des mois et des années.—Quoique l'architecture navale soit une science toute mathématique, elle n'est pas encore parvenue à un point de perfection tel que les principes de construction soient exactement les mêmes parmi toutes les nations. Je dirai plus, l'esprit de système chez les ingénieurs, les différents caprices de goût chez les hommes de mer, produisent d'étranges dissemblances entre les navires; et l'observateur ne doit point se plaindre de cette grande variété de formes qui anime le tableau, déjà si mobile, des ports. Chaque marine a son genre à elle, ses allures et ses formes favorites assez distinctes des autres pour que le marin exercé reconnaisse toujours, à un certain je ne sais quoi, le navire inconnu qui passe auprès du sien. Il faudrait un volume pour détailler toutes les espèces de bâtiments connus; je laisse de côté cette nomenclature de noms sans intérêt pour tracer un narré succint des modes de construction adoptés par chacune des cinq grandes marines de l'époque : la marine hollandaise, l'américaine, la française, la russe et l'anglaise. Les deux premières diffèrent si essentiellement l'une de l'autre qu'on pourrait les considérer comme deux genres opposés dont les trois dernières ne seraient que des modifications. Le navire hollandais, destiné à naviguer dans des mers remplies de bancs de sable à fleur d'eau, est construit en forme de caisse, de manière à s'asseoir commodément sur un bas-fond; son avant et son arrière sont solidement renforcés de bonnes charpentes pour résister aux coups de mer, si dangereux dans un échouage, sa mâture, basse et large, ne donne point en cas de malheur une inclinaison défavorable au navire. Ainsi fait, on ne peut pas dire qu'il est beau, mais il a des qualités précieuses, indispensables pour les mers de Hollande; ce serait folie d'en exiger d'autres. Le bâtiment américain, destiné à naviguer sur des mers sans bornes et sans fond, se développe sous les formes les plus grandioses à la fois et les plus hardies; le citoyen des États-Unis, aussi habile à profiter des avantages de son pays que l'industrieux Hollandais à surmonter les inconvénients du sien, place la quille de ses navires à une grande profondeur dans l'eau pour maîtriser davantage l'élément capricieux : il élève sur ce fondement une carène fine et élancée, propre à fendre les lames avec rapidité lorsque la haute mâture qu'il lui destine s'inclinera sous le poids de voiles démesurées. Le mode français, plus perfectionné peut-être, se fait remarquer principalement par l'élégance des formes et le gracieux des contours; il serait à désirer que les mâtures des nouvelles frégates fussent un peu moins élancées : c'est

le seul reproche qu'on puisse leur adresser, car pour la commodité des emménagements, l'ordre et la distribution des parties basses, nul ne les surpasse. La marine russe est encore trop jeune pour qu'on puisse en parler; elle n'a point jusqu'à présent de genre à elle; on pourrait presque dire que sa physionomie est anglo-française, elle la tient des ingénieurs français et anglais qui dirigent les chantiers de cette puissance. Je m'abstiens de parler de la marine anglaise, par embarras de savoir ce qu'elle pourra être: ses bâtiments naviguants sont généralement assez vieux, elle s'en sert pour achever de les user.

Navigation. En temps de guerre, un vaisseau de première grandeur peut être construit et lancé en bien moins d'un an, avec les ressources extraordinaires qu'offrent les grands arsenaux du royaume, sans que le service journalier des ports soit compromis par ce surcroît d'ouvrage. Tandis que des centaines de charpentiers, de perceurs, de calfats, travaillent suspendus à ses flancs, ou perdus dans ses profondeurs, les ouvriers des ateliers préparent le fer, le cuivre et les bois nécessaires à son armement; les mâteurs arrondissent ses mâts, les cordiers tissent son gréement, et les voiliers taillent ses voiles. Enfin, le navire est mis à l'eau: la tâche de l'homme de mer va commencer. La navigation est la science du marin; ses connaissances sont de deux sortes: manœuvre et pilotage. — Ce terme de *manœuvre* exprime deux choses bien distinctes: les manœuvres du gréement, et les manœuvres d'évolution. Les manœuvres du gréement consistent dans tous les cordages servant à tenir mâts et vergues. Le talent d'un bon officier de marine éclate dans son gréement; on sait qu'une mâture plus ou moins inclinée de quelques pouces change la marche du navire; c'est à l'officier à essayer des changements avantageux. Après les mâts, qui, en tout temps, doivent être solidement tenus, les vergues, les voiles, la multitude des cordes qui les fait agir en toute direction, méritent son attention d'une manière d'autant plus particulière que l'existence du navire est bien moins attachée à celle de l'officier qu'à la bonté de son gréement. — Les manœuvres d'évolution constituent le roman de la marine. Un brillant manœuvrier doit avoir du sang-froid, le coup d'œil assuré, et une connaissance parfaite de son navire: ces trois qualités sont indispensables pour bien évoluer séparément, ou réuni à une escadre: ce qui devient la tactique navale. — Les mouvements de stratégie navale, quoique d'une simplicité extrême, sont excessivement difficiles dans l'exécution; en voici les raisons: dans une escadre de vingt vaisseaux, par exemple, il y a des navires excellents marcheurs; le plus grand nombre est médiocre sous bien des rapports; quelques-uns sont tout-à-fait inférieurs pour la marche et les qualités d'évolution; cependant, tous doivent agir ensemble, et dans le même espace de temps; si l'on ajoute à cela les caprices du vent, qui souffle inégalement, et d'autres causes plus ou moins explicables, on comprendra que l'ordre de marche le plus simple n'est pas facile à tenir; à plus forte raison quand il s'agit de marcher en ligne de bataille serrée, de courir en chasse à la poursuite de la flotte vaincue, et en retraite, quand on fuit devant un vainqueur. Les passages d'un ordre à l'autre se font souvent à la vue de l'ennemi, qui attend le mouvement précipité ou en retard d'un seul vaisseau pour s'introduire dans la ligne; une manœuvre de cette nature nous fit perdre la bataille de Trafalgar: Nelson rencontre l'escadre combinée de Gravina et de Villeneuve s'étendant sur une seule ligne fort étendue; il la coupe en deux, attaque la première partie, la détruit en vue de la seconde, qui, faute de vent, ne peut la secourir, et succombe à son tour.

Le pilotage. Le pilotage, ou l'art de diriger le vaisseau dans sa route, est la seconde partie de la navigation. Lorsque le navire est en pleine mer, le marin détermine sa position au moyen des latitudes et des longitudes, qu'il obtient par l'ob-

servation du soleil et de la lune : il est puissamment aidé dans ses calculs par des montres marines d'un travail si exquis qu'elles ne doivent pas errer de quelques secondes dans une année. Lorsque le navire est en vue des côtes, le marin se confie à de nouveaux guides pour arriver au port à travers les écueils : ce sont des cartes marines plates ou réduites, sur lesquelles sont tracés les points saillants, les contours du terrain, et les fonds dangereux. Ces cartes sont de précieux avertissements que les générations de marins se passent de l'une à l'autre : l'art de les construire au moyen de l'hydrographie complète le faisceau des connaissances d'un bon marin. Je ne puis terminer ce passage sans citer au moins le guide indispensable du marin, la boussole : tout le monde sait que ce mystérieux aimant a ses variations, que l'on corrige au moyen des levers ou couchers du soleil ; j'aurais encore à parler de la sonde, de la ligne de loch, et de quelques autres instruments ; mais l'usage en est connu aujourd'hui ; leurs noms ont une signification tellement précise qu'on les prend au figuré dans notre langue. J'ai terminé tout ce que j'avais à dire sur la science de la marine, il me reste à traiter la 2me partie.

Deuxième partie. Constitution de la marine de France, ou examen des deux marines, militaire et marchande.

La marine marchande est l'industrie des exportations et des importations commerciales des peuples par la voie de la mer. La marine militaire est une arme destinée à la protéger, à défendre les colonies, à faire respecter les priviléges sacrés du pavillon. La question de l'utilité d'une marine militaire en France n'est pas nouvelle : en 1750, les économistes paraissaient pencher pour la négative, et cependant, à cette époque, nous avions de nombreuses colonies : les îles du vent, la Guadeloupe, le Canada ; les îles sous le vent, l'île Royale, la Louisiane, etc... Que diraient ces publicistes s'ils savaient la France aujourd'hui sans colonies ? sans doute, ils proclameraient le triomphe de leur opinion. Je me hâte de leur répondre qu'ils avaient tort dans le principe, et que les conséquences qu'ils déduiraient de la perte de nos colonies ne seraient pas justes ; nous avons disputé 150 ans l'empire de la mer parce que nous sentions que la puissance prépondérante deviendrait la plus colossale du monde ; et d'ailleurs, ces législateurs de cabinet avaient mille fois tort, par la raison que cette question est du nombre de celles qu'un homme sage craint toujours de soulever ; de spécieux raisonnements amènent à douter, et le doute tue toutes les croyances fondamentales en politique comme en religion. La marine, afin qu'elle soit utile, doit être assez puissante pour protéger le commerce, conserver notre colonie naissante d'Alger, favoriser, selon l'occasion, les entreprises par terre et par mer, et faire échouer celles que les ennemis pourraient tenter sur nos côtes ; voilà la marine dont tout le monde reconnaît la nécessité, et non celle qui, sans procurer aucun de ces avantages à l'état, n'y causerait que beaucoup de dépense. — J'ai peu de choses à dire sur l'organisation de la marine marchande, elle est simplifiée de manière à favoriser complètement la liberté du commerce. Un navire s'arme de la façon suivante : l'armateur prend à son choix un capitaine parmi les marins patentés à la suite d'examens sous le titre de capitaines au long cours ; celui-ci engage quelques matelots et termine son armement comme il l'entend ; il a soin de se munir avant son départ d'une feuille d'armement, sorte de passe-port qu'il est obligé de montrer dans les ports qu'il fréquente. — Tout homme du littoral de France qui s'embarque pour spéculer comme pêcheur ou marchand devient matelot : un commissaire de la marine militaire, préposé à cet effet, l'inscrit en cette qualité sur un registre, et, comme les matelots sont inscrits, les uns après les autres, on dit qu'ils sont classés ou qu'ils appartiennent aux classes pour les distinguer des con-

scrits que le recrutement fournit à la marine militaire. Les matelots des classes embarquent à tour de rôle trois ans durant sur les navires de guerre; ils sont ensuite congédiés, et restent susceptibles d'être rappelés sans cesse au service jusqu'à l'âge de 50 ans. Le mérite du marin des classes est au-dessus de tout éloge; il me suffit, pour le rendre appréciable à tout le monde, de donner un aperçu de son caractère et de ses qualités. Le vrai matelot travaille toujours et en tout temps: tour à tour voilier, calfat, gabier, artilleur, il exerce toutes les industries du bord; familiarisé avec les plus grands dangers, il n'en voit aucun dont il n'espère sortir par son sang-froid et son habileté; se contentant de peu, il supporte les privations avec indifférence, et montre en toute circonstance un génie inventif qui rend son concours utile, même dans les choses les plus étrangères à sa partie. A ces qualités, l'homme des classes en joint d'autres qui le rendent extrêmement intéressant: il aime ses égaux, s'attache de passion aux chefs qui lui marquent de l'intérêt, et, ce qui est admirable, il sait oublier les mauvais traitements. Le pardon des injures est une vertu commune parmi les marins. Enfin, dirai-je toute ma pensée, le matelot est, selon moi, l'être le plus complet de la création, puisque, isolé de ses semblables, il se suffit à lui-même. Malheureusement, le nombre de ces hommes précieux n'est pas en rapport avec les besoins des deux marines: on a essayé de les remplacer en partie dans la marine militaire par des compagnies de soldats marins engagés pour huit ans, appelées *compagnies des équipages de ligne*. Le nombre en est porté à 200, de 100 hommes chacune, elles sont réparties dans les cinq grands ports: Cherbourg, Brest, Lorient, Rochefort et Toulon; des officiers de la marine les commandent. Le système des équipages de ligne serait assez bon sans une erreur capitale qui en a entièrement dénaturé l'institution, et qui a complètement faussé l'éducation des conscrits. On s'est imaginé que les hommes des nouvelles levées suffiraient à tous les services de la marine, qu'ils seraient indifféremment soldats, gabiers, artilleurs; on les instruit en conséquence, et, jusqu'à présent, ils répondent mal aux soins de leurs instructeurs; mieux eût valu conserver les anciennes compagnies d'apprentis canonniers pour l'artillerie, se réserver les matelots des classes pour le service des hunes et attacher au service du bâtiment les compagnies d'équipage. — Il me reste à parler des différents corps de l'armée de mer: je m'arrêterai aux quatre principaux, les autres étant d'un intérêt trop secondaire pour qu'on s'en occupe. — Les quatre corps de la marine sont, d'après leur importance: 1° le corps des officiers de la marine; 2° le corps des ingénieurs ou génie maritime; 3° l'artillerie de la marine; 4° le corps de l'administration de la marine. — Le corps des officiers de la marine s'intitulait autrefois *grand corps*: il fut créé en 1664 par Louis XIV, et composé jusqu'à la révolution de l'élite de la nation; autrefois, les gentilshommes avaient seuls l'honneur de commander les vaisseaux du roi; une compagnie de 240 cadets, *garde-marine*, fondée à la même époque, devint une pépinière de vaillants officiers. Il est bien remarquable que jusqu'à nos jours, les institutions aient si peu varié que le personnel lui-même offre des chiffres assez rapprochés: en 1756, année remarquable par la victoire que La Galissonière remporta devant Mahon sur le malheureux Bing, les cadres portaient 914 officiers et 500 élèves. En 1790, avant l'émigration, 1,334 officiers et 300 élèves. En 1837, 1,263 officiers, 340 élèves. — J'ai parlé longuement du génie maritime à l'article *Construction*: ce corps savant est entièrement composé d'élèves sortis de l'école Polytechnique. — L'artillerie de marine est à la tête de tous les dépôts d'armes, des poudres et munitions de guerre; elle dirige les fonderies pour ancres, canons et chaînes. Le régiment d'artillerie de la marine fait le service dans les ports français et coloniaux; je ne sais pourquoi on s'acharne à la suppres-

sion de ce corps : il est utile, et je ne vois pas comment on pourrait le remplacer. — Le corps d'administration, autrefois corps de la plume, est chargé des écritures des dépenses et recettes : ce corps, déjà trop nombreux, augmente tous les jours ; il embarrasse et entrave le bien du service, tantôt par des difficultés de signatures inutiles, tantôt par des allures d'indépendance qui ne conviennent point aux fonctions qu'il remplit. — J'allais oublier le corps très respectable des chirurgiens de la marine. Ce corps, aussi modeste que laborieux, jouit d'une bonne réputation, et il la mérite sous tous les rapports. — Le ministre de la marine commande tous les corps de la marine ; il promulgue les ordonnances nouvelles, annule les anciennes, donne les commandements, avance en grade, accorde les retraites ; ses 21 bureaux, établis sous ses yeux au ministère de la marine, correspondent avec les ports et centralisent à Paris toutes les parties du service maritime. Le gouvernement a établi sous ses ordres un comité consultatif, décoré du beau nom de *conseil d'amirauté*, qu'il ne consulte jamais. (*État général du personnel et du matériel de la marine pour* 1837, *v.* le Supplément de la lettre M.) De Lespinasse, officier de marine.

Marin, Marine, adjectif ; qui est de mer : *monstre marin*, *veau*, *loup*, *cheval marin* ; *conque marine*, *plante marine*, *sel marin*. — En mythologie, les *dieux marins* sont ceux qui peuplent la mer, qui la parcourent, qui président aux flots, qui les soulèvent et les apaisent : tels sont l'Océan et Téthys, Neptune et Amphitrite, Nérée et les Néréides, Doris et les Tritons, les Naïades, les Sirènes, Éole et les Vents, etc. — *Marin* signifie aussi ce qui est spécialement destiné à la marine : *carte*, *aiguille*, *montre marine* ; *lieue marine*, lieue de telle étendue qu'un degré en renferme vingt ; *trompette marine*, instrument de musique qui n'avait qu'une seule corde, et dont on jouait avec un archet ; *aigue-marine*, pierre précieuse dont la inte est celle des eaux de la mer : c'est l'émeraude vert-bleuâtre ; *l'aigue-marine orientale* est la topaze bleu-verdâtre. — *Marin* se dit substantivement d'un homme de mer servant à bord des vaisseaux pour les gréer et les manœuvrer. Un marin intrépide est désigné par le nom de *loup de mer*. On appelle avec dédain *marin d'eau douce* l'homme qui navigue sur les rivières, l'honnête marinier de la Seine par exemple, dont l'île Louviers est la Guadeloupe, et l'île des Cygnes la Martinique. — *Avoir le pied marin*, c'est savoir marcher sans chanceler à bord d'un vaisseau tourmenté par la mer, et, figurément et familièrement, ne pas se déconcerter, conserver son sang-froid dans une circonstance difficile. X. X. X.

Marines. On est convenu de ranger sous cette dénomination les dessins et peintures qui ont pour objet de représenter des scènes maritimes ; les biographes et les critiques ont classé de tout temps les peintres de marines parmi les paysagistes : cela vient sans doute de ce que dans beaucoup de tableaux ils voient traiter en accessoire la mer, cette vaste plaine dont on ne connait pas les limites, ce monde plein de magnificence dont l'aspect fait naître tant de vives émotions, avec ses calmes riants ou terribles, ses bourrasques, ses tempêtes et ses terreurs, ses effets, ses caprices variés de mille nuances et sa nature aussi inconstante que celle des cieux. Qu'y a-t-il de plus beau en effet que la mer ? N'offre-t-elle pas des objets d'étude assez vastes pour occuper l'imagination, la vie entière d'un artiste ? Pourquoi donc se passa-t-elle si long-temps de poètes, de chroniqueurs, de romanciers, d'historiographes. L'antiquité païenne se contente de la déifier en une personnification et de la peindre sous la forme d'un dieu : c'est toujours pour elle le vieil Oceanus, terrible divinité aux larges épaules, à la barbe limoneuse, au front couronné d'algues. C'est la mère de Vénus, le royaume de Neptune : l'épopée lui emprunte quelques-uns de ses épisodes, mais elle n'a pas trouvé son

Homère. Ce ne fut qu'au XVIe siècle qu'elle eut ses peintres. Il fallut attendre que la navigation eût fait d'immenses progrès, que la peinture à l'huile eût été inventée; car les couleurs à l'eau d'œuf étaient impuissantes à représenter les étincelants aspects de la mer. Alors surgissent en foule les hommes qui se prennent de passion pour la source de tant de richesses; ils comprennent que la mer qui joue un si grand rôle dans leur époque doit avoir ses peintres. Voici venir les Italiens et les Hollandais pour exploiter ce nouveau côté de l'art. Leur commerce les a mis en rapports intimes avec l'Océan et la Méditerranée. Paul Bril, les Willaerts, parmi les Flamands; Canaletto, les Carrache, parmi les Italiens, commencent à placer des ports, des rades, des grèves dans leurs paysages; puis arrive le célèbre Guillaume Van-den-Velde (le vieux), qui dessinait si bien les vagues, qui pendant une grande bataille navale allait de vaisseau en vaisseau, suivant de l'œil toutes les manœuvres sous le feu des batteries. Le biographe Descamps raconte qu'un jour il eut à peine le temps de quitter le pont d'un navire qui quelques minutes plus tard allait sauter. Il voulait être à portée de tous les périls pour les mieux reproduire; les matelots les plus aguerris s'étonnaient de voir cet homme avec son enthousiasme de peintre assister le crayon à la main aux terribles rencontres de Monck et de Ruyter. Ses dessins, d'une admirable précision, d'une exactitude, d'une vérité frappante, acquirent une prodigieuse célébrité. Les états de Hollande lui commandèrent des œuvres importantes, et le roi Charles II le fit venir à Londres, ainsi que son fils Van-den-Velde (le jeune). Ce dernier fut aussi un grand peintre, et continua la gloire de son père en illustrant comme lui la marine de son temps; il exécuta à l'huile des tableaux qui, plus que jamais, sont recherchés. — Dans le même temps vivait Backuysen, qui ne craignait pas plus la mer et les batailles que les Van-den-Velde; il connut à Amsterdam le tsar Pierre, et lui apprit à dessiner des vaisseaux. Nous dépasserions de beaucoup les limites imposées à cet article si nous voulions parler de tous les peintres de marines que produisit la Hollande. Il suffit de citer les noms célèbres de Vanderheyden, des Wlieger, des Cuyp, des Ruysdael: leurs œuvres représentent souvent des calmes, des grèves, des rades, des côtes. Nous dirons en passant que Van Everdingen fut plus terrible, plus vrai que tous ses rivaux: on ne saurait voir de sang-froid ses tempêtes en pleine mer. Le ciel se confond avec les vagues, se déchire à la lueur des éclairs; le vent fait craquer les mâtures; les vaisseaux se heurtent, se brisent, et l'œil du spectateur les voit avec angoisse s'enfoncer dans l'abîme. Van Everdingen, c'est le peintre dramatique de la mer. Salvator-Rosa, cet autre peintre d'une fougue si sauvage, a laissé deux ou trois scènes maritimes que se disputèrent tous les musées d'Europe. Nous avons de Claude Lorrain, le plus grand paysagiste de l'école française, sept marines admirables qui sont dans la galerie du Louvre, et, après Claude Lorrain, nous pouvons citer Joseph Vernet, dont la réputation en ce genre de peinture ne sera jamais effacée. Je ne serai pas le seul à dire qu'il a surpassé tous ses prédécesseurs. On trouve dans ses tableaux une chaleur, une animation singulières. Ils sont puissamment éclairés comme la nature, et selon les moments de la journée qu'il a voulu représenter; l'air circule autour de ses rochers, de ses fabriques, et les vagues s'effacent jusqu'à se perdre à l'horizon. Vernet quitta tout jeune la France pour aller en Italie; il y demeura vingt années, pendant lesquelles il fit de sérieuses études. Il prit des leçons de Lucatelli sans s'attacher à la manière de ce maître; il imita plutôt celle de Salvator. M. de Marigny, intendant des bâtiments, le fit venir à Paris, et le chargea de peindre une galerie des ports de France. Ces tableaux, qui figuraient dans notre musée au nombre de quinze, vont être transportés dans les salles du

musée de la marine. Vernet improvisait ses tableaux; il en est qu'il fit en deux jours : comment lui reprocher sa fécondité quand on trouve si peu de négligence et tant de belles qualités dans ses compositions, qu'on porte au nombre de deux cents. Il fut, comme les Flamands, passionné pour son art au point de braver les plus grands périls. Les biographes racontent que pendant un de ses voyages sur mer, le bâtiment sur lequel il se trouvait fut assailli par une tempête à la hauteur d'Antibes. Un instant, on eut à craindre un naufrage dont Vernet ne s'effraya guère : il s'était fait attacher à un mât pour jouir tout à son aise des effets de la mer houleuse. Horace Vernet a fait un tableau représentant cette anecdote de la vie d'artiste de son grand-père. Les marines de Joseph Vernet ont été gravées avec beaucoup de talent par Baléchou, Lebas et Flipart. L'Angleterre, elle aussi, a eu ses peintres de marines : nous citerons Wilson, Thomas Jones et Andries Both, contemporains de Vernet. De nos jours, ils ont acquis une grande supériorité en ce genre de peinture; Turner, Stanfield, Callow, Bonnington, Harding, Calcott et Newton Fielding ont produit des ouvrages d'un grand mérite d'exécution, d'une belle couleur, d'un effet puissant; ils rivalisent de gloire avec notre Gudin, et nous plaçons avec confiance tout à côté d'eux MM. Tanneur, Roqueplan, Lepoitevin Garneray, Isabey, Mozin, Perrot, dont les peintures décorent le Luxembourg et Versailles; enfin MM. Casati et A. Delacroix, dont on a pu admirer les ouvrages aux salons de ces deux dernières années. A. Fillioux.

MARION DE LORME (*v.* Lorme [Marion de]).

MARIONNETTES. Qui n'a connu et admiré dans ses jeunes années ces petites poupées de bois ou de carton représentant des hommes et des femmes que, suivant le vénérable *Dictionnaire* de Trévoux, un saltimbanque caché derrière un petit théâtre fait mouvoir par des fils, par des ressorts, ou simplement à la main, et qui paraissent animées lorsqu'il les fait parler, jouer, sauter, pour donner du plaisir aux enfants et au peuple? Le savant lexique aurait dû ajouter : et aux flâneurs, aux clercs d'huissiers, aux conscrits et aux bonnes d'enfants, parterre obligé de ce spectacle en plein vent ou mal abrité. Les marionnettes étaient connues des Grecs, qui les appelaient *neurospata* (objets mis en mouvement par de petites cordes). Aristote en parle clairement quand il dit que si ceux qui font agir et mouvoir de petites figures de bois tirent le fil qui répond à un des membres, ce membre obéit aussitôt : on voit, continue-t-il, le cou tourner, la tête se pencher, les yeux s'agiter, les mains se prêter au mouvement qu'on en exige, en un mot toute cette petite personne de bois paraît vivante et animée. — De la Grèce, les marionnettes passèrent à Rome. Là, elles prirent le nom de *imaguncula, simulacra, oscilla*. Horace en parle. — Enfin, ce spectacle est arrivé fort perfectionné en France on ne sait d'où; mais il n'y date guère que du milieu de l'avant-dernier siècle, époque où le fameux Jean Brioché, célèbre arracheur de dents, le mit le premier en vogue en plein air sur le Pont-Neuf et sur les boulevards. Son école prospéra; il eut de nombreux élèves, parmi lesquels la postérité inscrira les noms sonores de quatre véritables artistes : MM. Pierre, Lazari, Séraphin et Joly, qui eurent des salles aussi jolies que les théâtres d'hommes. De ces brillants rivaux, un seul est sur pied en l'an de grâce 1837 : c'est Séraphin, dont le théâtre, situé au Palais-Royal, galerie de Valois, attire de tous les coins de Paris les petits messieurs et les petites demoiselles de trois à quatre pieds, dont les maîtres et les maîtresses ont jugé la conduite et l'application dignes d'encouragement. C'est un public à part, où la franchise et la bonhomie dominent, où la joie ne se dissimule pas, dont la politesse n'est pas exclue, et qui est digne de fixer les regards de l'observateur. Parmi les acteurs, jamais rhumes ni migraines, jamais de mau-

vais vouloir ni de parties soudaines de campagne. Le régisseur, vrai monarque fainéant, peut dormir toutes les fois qu'on ne joue pas. A la porte se promène, dans un espace étroit de quatre à cinq pas, une sentinelle, à la redingote et au chapeau crasseux, honnête homme que le peuple a stigmatisé de l'épithète d'*aboyeur*, et dont l'éloquence ferait peut-être rougir plus d'un de nos tribuns modernes. — La France du XIXe siècle n'est pas toutefois, gardez-vous de le croire, la patrie exclusive des petits hommes et des petites femmes de bois. Duloir dit que les Turcs ont des joueurs de marionnettes beaucoup plus habiles et plus adroits que les nôtres. Ce fait n'a point été confirmé par les voyageurs modernes. — *Marionnette*, suivant Ménage, serait un diminutif de *Marie*, *Marion*, *marionnette*. — Descartes soutient que les bêtes n'agissent que comme des *marionnettes*, que la circulation du sang leur tient lieu de ressorts, qu'on ne doit pas plus admirer leurs petites adresses que le ressort d'un horloge qui, sans ame, marque mieux les heures qu'un homme ne saurait le faire. — Au figuré, les *marionnettes* sont des hommes ou des femmes, êtres tantôt légers, frivoles, sans caractère, cédant à toutes les impulsions étrangères, tantôt rusés, adroits, subtils, n'obéissant que dans leur intérêt à la main qui tient les fils. Depuis l'établissement du gouvernement constitutionnel, la race des *marionnettes* humaines s'est considérablement accrue en France. On les fait mouvoir à volonté avec des fils d'or ou d'argent, avec des rubans rouges, et même avec les fils qui entourent les bouquets de fines herbes dans les ragoûts ministériels. E. G.

MARIOTTE (Edme), naquit en Bourgogne dans le XVIIe siècle, et mourut en 1684, après avoir publié plusieurs écrits dont la réputation est loin d'être contestée, même de nos jours. Il était prieur de Saint-Martin-sous-Baune quand l'académie des sciences le reçut dans son sein en 1666. Ce philosophe physicien avait un talent particulier pour les expériences. Il réitéra celles de Pascal sur la pesanteur, et fit des observations qui avaient échappé à cet admirable génie; il confirma la théorie du mouvement des corps trouvé par Galilée, et enrichit l'hydraulique d'une multitude de découvertes sur la mesure et la dépense des eaux, suivant les différentes hauteurs des réservoirs. Ensuite, il examina tout ce qui concerne la conduite des eaux et calcula la force nécessaire aux tuyaux pour résister aux différentes charges. La plupart des expériences de Mariotte eurent lieu à Chantilly et à l'Observatoire, en présence de juges compétents. L'histoire de sa vie est peu connue, comme celle de presque tous les savants réduits à leur cabinet, à leurs livres et à leurs machines. Ses ouvrages le sont davantage : on a de lui un *Traité sur le choc des corps*, un *Essai de physique*, un *Traité du mouvement des eaux*, *du nivellement*, *du mouvement des pendules*, etc., etc. Tous ces écrits furent recueillis à Leyde, (1717), et à La Haie (1740, en 2 vol. in-4°). La Hire a publié à Paris (1786, in-12) son *Traité du mouvement des eaux*. Son éloge fait partie de ceux des académiciens morts depuis 1666 jusqu'en 1699, publiés par Condorcet. — Mariotte est également l'auteur du distique suivant sur les victoires de Louis XIV :

Una dies Lotharos; Burgundos hebdomas una;
Una domat Batavos luna; quid annus erit?

Isid. Gaujac.

MARIUS (Caius). Cet homme illustre était né de parents pauvres, et qui étaient obligés de travailler de leurs mains pour gagner leur vie. Il ne vint que tard à la ville, ayant passé sa jeunesse dans un bourg nommé, selon Plutarque, Cirrhajaton, ou Cernetum, suivant d'autres. Ce bourg était dans le pays des Arpinates, et Marius y menait une vie très grossière, si on la compare à la vie douce et polie des villes, mais tempérante, sage et très semblable à celle des anciens Romains. Il fit sa première campagne sous Scipion-l'Africain, au siége de Numance. Il y mérita tous les honneurs militaires, et on rapporté qu'un jour son général, inter-

rogé par un flatteur qui lui demandait quel chef pourrait après lui tenir sa place, répondit, en montrant Marius: «Ce sera apparemment celui-ci.» Tribun du peuple, il parut vouloir diminuer l'influence des nobles. Le consul Cotta s'opposa à la loi que Marius avait proposée; et ce dernier entreprit de faire prendre Metellus, l'autre consul, qui approuvait son collègue, et de le faire mener en prison par un licteur. Après le tribunat, il demanda la grande édilité, mais, voyant qu'il serait refusé, il sollicita la seconde, et ne l'obtint pas. Peu de temps après, il demanda la préture, et ne l'obtint qu'avec peine. Il fut même accusé de l'avoir eue par des brigues coupables; et, mis en jugement, il ne fut absous que parce que les suffrages des juges furent partagés. L'année suivante, il eut le gouvernement de l'Espagne-Ultérieure. Il y déploya une grande sévérité, et la purgea des brigands qui l'infestaient. — De retour à Rome, Marius, dont l'ambition ne pouvait être assouvie que par les plus grands honneurs, craignit que les chemins qui conduisaient au pouvoir ne se fermassent devant lui, parce qu'il n'était ni éloquent, ni riche, et qu'il fallait réunir ces deux avantages pour obtenir la faveur du peuple. Cependant son courage et ses grands travaux lui méritèrent l'estime publique, et il s'allia aux Césars en épousant Julie, qui fut tante du divin Jules, le plus grand des Romains. Le consul Q. C. Metellus, ayant reçu la commission d'aller faire la guerre à Jugurtha, prit Marius pour un de ses lieutenants, et le mena en Afrique. Là, Marius se montra avec tant de distinction que ceux qui étaient à l'armée écrivaient à Rome qu'on ne verrait jamais la fin de cette guerre contre les Barbares qu'alors qu'on aurait élu Marius consul, et qu'on lui en aurait donné la conduite. Bientôt après la condamnation injuste de Turpilius, il revint à Rome, et fut élevé à la première magistrature. A peine revêtu de cette dignité, il leva des troupes, enrôla des esclaves, des pauvres, se montrant par ses discours comme par ses actions l'ennemi de la noblesse et le partisan de la démocratie. Son consulat était, disait-il, une dépouille qu'il remportait sur la noblesse et sur la lâcheté des riches et des patriciens; pour lui, ajoutait-il, il s'enorgueillissait et faisait parade de ses propres blessures, et non pas de vains tombeaux et d'images étrangères. A son arrivée en Afrique, il trouva la guerre presque terminée, et il sembla n'apparaître à Metellus que pour lui en ravir le principal trophée, Jugurtha. «Mais, dit Plutarque, la déesse de la vengeance eut soin de punir Marius.» Car ce ne fut pas lui en effet qui s'empara de ce roi, ce fut Sylla, l'un des lieutenants du consul. Marius eut cependant les honneurs du triomphe. Nommé consul pour la seconde fois, il fallait combattre les Cimbres, ou Kymri; qui, semblables à un torrent qu'aucune digue ne saurait arrêter, s'avançaient menaçants et se jouaient de tous les obstacles. L'Italie allait peut-être devenir l'une de leurs conquêtes. Marius marcha contre eux, mais, par un rare bonheur, les Cimbres s'étaient jetés sur l'Espagne, et, en attendant leur retour, il eut le temps d'exercer ses soldats, de les endurcir au travail et de les accoutumer à la discipline. Ce fut à cette occasion qu'en absolvant Trebonius, qui, par amour pour la vertu, avait tué Lusius, neveu de Marius lui-même, et en donnant à ce jeune homme le prix dont la ville éternelle récompensait les plus grands exploits, il mérita son troisième consulat. Mais pendant toute la durée de celui-ci, les Barbares ne parurent point, et peut-être Marius n'aurait-il pas été revêtu tout de suite et pour la quatrième fois de cette magistrature, si Rome avait pu opposer un aussi grand capitaine à ces ennemis, dont le nom seul remplissait d'effroi tous les cœurs. Ce fut alors, et les ennemis s'approchant enfin, qu'il fit creuser vers les embouchures toujours ensablées du Rhône ce canal si fameux sous le nom de *Fossa Mariana*. D'abord les Ambrons et les Teutons, partis de la Ligurie, se présentèrent devant son camp. Là, il eut d'abord à vaincre le courage imprudent de ses soldats, qui vou-

laient se jeter tête baissée sur les Barbares ; mais il les contint, et ayant suivi les Ambrons et leurs alliés vers *Aquæ Sextiæ* ou Aix, il vainquit d'abord les premiers, puis les Teutons; et alors que vêtu de pourpre, couronné de laurier, il offrait en sacrifice aux dieux les dépouilles de l'ennemi, on vit quelques cavaliers accourir vers lui pour lui annoncer qu'il avait été nommé consul pour la cinquième fois, la fortune se plaisant à le combler de ses plus grandes faveurs.—Mais, tandis qu'il goûtait la joie que lui procurait la victoire et l'honneur d'être encore l'un des chefs de la république, celle-ci le rappela pour défendre l'Italie. Les Cimbres avaient épouvanté les soldats de Catùlus ; l'Adige n'était plus une barrière pour eux, et il fallait ou les vaincre ou craindre peut-être même pour Rome. Mais les Cimbres furent défaits, et il entra encore en triomphateur à Rome. — Jusque là Marius avait paru plus homme de guerre qu'homme politique; mais, voulant obtenir un sixième consulat, il revint aux brigues, dont on l'avait déjà accusé lorsqu'il recherchait les premières magistratures dont il fut revêtu. Il répandit beaucoup d'argent dans les tribus romaines ; il corrompit le peuple, et il protégea ouvertement les hommes les plus séditieux. Glaucias et Saturninus l'engagèrent dans la voie dangereuse des intrigues, et il appela secrètement les gens de guerre, il les mêla dans les assemblées du Forum, et, lorsque Saturninus proposa la loi pour le partage des terres, Marius trahit Metellus, et le fit ensuite chasser de Rome. Alors commencèrent ces divisions intestines qui ruinèrent le système républicain, et qui amenèrent la tyrannie impériale. — Marius faisait consister la vertu et l'habileté dans le mensonge; Marius devait causer les maux de sa patrie. Les fourbes sont toujours les dupes de leur immoralité. Il avait bien pu tromper son armée en lui présentant cette femme syrienne, qui passait pour une grande prophétesse. Le mensonge, une fois reçu, fit le même effet que si dans la réalité cette femme avait eu quelque pouvoir surnaturel. Marius put bien tromper encore quelques Romains lorsqu'il s'embarqua pour la Galatie et la Cappadoce, en annonçant qu'il allait s'acquitter des sacrifices qu'il avait voués à la Mère des Dieux ; mais les plus clairvoyants furent persuadés qu'il allait susciter en Asie des ennemis à Rome, afin d'être rappelé à la tête des affaires, comme le plus capable de commander les armées. De retour à Rome, il ne put supporter la vue du monument qui représentait Bocchus livrant Jugurtha à Sylla, ce dernier attirant par là en quelque sorte à lui seul toute la gloire de la soumission de l'Afrique. Il voulut renverser ce monument : Sylla et ses amis s'armèrent pour le défendre. La ville était partagée entre les deux rivaux. Le sang allait couler; mais un danger commun suspendit cette querelle. La guerre des alliés menaça l'existence même de Rome. Marius y remporta sans doute de grands succès, mais on ne trouva plus en lui le capitaine aussi prompt que fortuné, et qui avait souvent sauvé ou illustré son pays. Malade et faible, il dut abandonner le commandement. La fortune lui souriait encore, puisqu'il pouvait passer le reste de ses jours dans une profonde paix ; mais, alors qu'on devait le moins s'y attendre, le tribun Sulpitius, homme turbulent et hardi, donna le titre de proconsul à Marius, avec le commandement de l'armée qui devait combattre Mithridate. Cette entreprise causa les malheurs de Rome, en mettant en présence les partisans de Sylla et ceux du nouveau proconsul. En vain Sylla fut sommé de remettre son armée aux tribuns envoyés par Marius. Il se mit à la tête des légions et marcha vers Rome, d'où le proconsul s'enfuit en toute hâte après y avoir fait égorger quelques amis de son compétiteur. Fugitif, il gagna, non sans peine, le port d'Ostie, où il s'embarqua. Mais la tempête le jeta sur le rivage de Circéi. Le lendemain, non loin de Minturnes, il vit venir une troupe de cavaliers qui s'avançaient droit à lui, tandis que sur la côte paraissaient deux petits bâtiments. Il courut avec ses compagnons du côté de

la mer, et l'on aborda ces vaisseaux : l'un d'eux était monté par Granius, que sa femme avait eu d'un premier lit. Ce fut sur l'autre qu'on le porta, et malheureusement; car les mariniers, après avoir résisté aux menaces des cavaliers, le déposèrent à terre, près de l'embouchure du Liris, en lui faisant croire qu'ils le reprendraient sur leur navire lorsqu'il se serait reposé, et que le vent serait favorable. Mais à peine se fut-il endormi qu'ils s'éloignèrent de la côte. A son réveil, il connut toute son infortune. Un habitant de ces lieux sauvages lui offrit un asile dans sa cabane, et un endroit plus sûr pour le soustraire à la recherche de ses ennemis. Marius, caché par son hôte, aurait pu se soustraire à ceux-ci, mais il se leva précipitamment en entendant les menaces prononcées par les soldats envoyés de Minturnes, et il fut pris. Conduit dans la ville, les magistrats délibérèrent long-temps sur ce qu'ils feraient de l'homme célèbre que son destin leur avait livré. Enfin, ils se décidèrent à lui faire donner la mort, ainsi que cela avait été ordonné. Mais aucun citoyen ne voulut tremper ses mains dans le sang de celui qui avait délivré la patrie de la présence des Barbares étrangers. Ce fut un Cimbre qui se chargea de cette exécution. Mais, entré l'épée haute dans la chambre de Marius, mais, frappé de crainte, il ne put consommer ce forfait, et la ville entière, émue par un sentiment de compassion, prit la résolution de le sauver. On s'empresse, on le conduit vers le port, où il s'embarque. Ce fut alors que, porté sur le rivage de l'Afrique, il fut rencontré sur les débris mêmes de la ville qui avait si long-temps résisté à Rome par un officier du préteur Sestilius, qui vint lui défendre de rester sur cette terre, et que le regardant, il dit à ce légionnaire : « Va dire à celui qui t'envoie que tu as vu Marius, fugitif, assis sur les ruines de Carthage. » — Retiré avec son fils dans l'île de Cercina, il apprit les troubles suscités dans la capitale, et aussitôt, ayant ramassé quelques soldats, il vint aborder à Télamon, en Toscane, d'où il s'avança vers le camp de Cinna, qui, chassé de Rome par Octavius, son collègue au consulat, était en armes, et ravageait l'Italie. Bientôt la fortune parut sourire encore au vainqueur des Teutons; il s'empara du Janicule. Puis il fit égorger Octavius; puis, après qu'on eut commencé à voter pour le relever du décret qui l'avait banni, il entra suivi de ses satellites, et les meurtres qui souillèrent Rome ne purent apaiser sa soif du sang humain. Toutes les routes, toutes les villes, se couvrirent de délateurs, d'espions et de bourreaux. Mais on apprit que Sylla, ayant terminé la guerre contre Mithridate, revenait avec une nombreuse armée, et, pour lui résister, les dominateurs de la ville nommèrent Marius consul pour la septième fois. Mais la victoire ne devait pas couronner cet homme avide de vengeances, de richesses et de renommée. Il mourut le dix-septième jour de son septième consulat. Né l'an 597 de Rome (154 ans av. J.-C), il cessa de vivre en 666 de Rome et 85 avant notre ère, âgé de près de 70 ans. Né seulement pour la guerre, qu'il fit toujours avec succès, « il apporta dans le commerce des hommes, dit Plutarque, un naturel sauvage et rebours, et quand il fut en autorité il se montra toujours intraitable et féroce. » Ce fut un grand capitaine et un monstre de cruauté.

Alexandre du Mège.

MARIVAUX, Marivaudage (v. Supplément de la lettre M).

MARK (Robert de La), duc de Bouillon, de Sedan, et maréchal de France, appartenait à une illustre et ancienne famille de Westphalie. Il était uni par les liens de la parenté à ce fameux Guillaume de La Mark, qui tua de sa main Louis de Bourbon, évêque de Liége, et qui mérita par sa férocité le surnom de *sanglier des Ardennes*. Robert de La Mark se distingua d'abord par sa valeur sous les règnes de Louis XII et de François Ier : lieutenant-général de La Trémouille en Italie, il assista à la bataille de Novarre, et s'y couvrit de gloire avec ses deux fils Fleuranges et Jametz. Plus

tard, ayant été disgràcié, il prit le parti de Charles-Quint, s'en repentit ensuite, et ne tarda pas à se réconcilier avec la France : ce fut alors qu'il envoya à l'empereur un cartel, et envahit le pays de Luxembourg ; mais, abandonné à ses propres forces, il fut taillé en pièces avec son armée, et chassé successivement de toutes ses possessions. Il y fut rétabli par le traité de Madrid, dans lequel François Ier stipula d'une manière formelle les intérêts de son vassal. Cet homme intrépide fut fait prisonnier à la bataille de Pavie en 1525, et honoré du bâton de maréchal en 1530. Il défendit Parme en 1536, contre une armée d'impériaux, et les força de lever le siége. Il mourut en 1537. — Brantôme lui a consacré quelques pages dans ses *Vies des Capitaines français*. Isid. Gaujac.

MARLBOROUGH (John-Churchill, duc de), un des plus grands généraux de l'Angleterre, était né dans le Devonshire, le 5 juillet 1650. Page du duc d'York, qui fut depuis Jacques II, il obtint le grade d'enseigne dans les gardes avant l'âge de 16 ans. Il fit sa première campagne à Tanger, contre les Maures. A son retour, il fut nommé capitaine au régiment du duc de Monmouth, et servit dans le corps d'armée que Charles II fournit à Louis XIV dans sa guerre contre la Hollande. Il se distingua dans la campagne de 1672, au siége de Nimègue, et attira l'attention de Turenne. L'année suivante, au siége de Maëstricht, il donna des preuves de courage, qui lui valurent les éloges de Louis XIV, et il obtint le grade de lieutenant-colonel. Après avoir servi dans les armées françaises jusqu'en 1677, et s'être formé à l'école de nos meilleurs généraux, il retourna en Angleterre. La réputation qu'il s'était acquise et sa tournure élégante firent de lui un homme à la mode. Il obtint un régiment, par la faveur dont il jouissait auprès du duc d'York, grâce à sa seconde sœur Arabella, maîtresse de ce prince, qui eut d'elle deux enfants. Vers 1680, il épousa Sara Jennings, une des plus belles personnes de la cour, et favorite de la princesse Anne, seconde fille du duc d'York. Le crédit de sa femme contribua par la suite à l'élever aux plus grands honneurs.—Le duc d'York étant devenu roi en 1685, sous le nom de Jacques II, Churchill conserva auprès de lui sa place de gentilhomme de la chambre. Puis il fut nommé brigadier-général, envoyé à la cour de France pour y notifier l'avénement de Jacques II ; et, à son retour, le roi le fit pair d'Angleterre. Lorsque les fautes de Jacques II amenèrent une révolution, Churchill, sous prétexte de défendre la religion de ses pères, abandonna son bienfaiteur, et se joignit aux officiers qui passèrent dans le camp du prince d'Orange, débarqué en Angleterre avec 15,000 hommes. Il usa de l'ascendant qu'il avait, ainsi que sa femme, sur l'esprit de la princesse Anne, et sur son mari, le prince Georges de Danemarck, pour les détacher du parti du roi. Il vota dans la chambre des pairs pour la résolution qui assurait la couronne au prince et à la princesse d'Orange. Guillaume, ayant reconnu la capacité de Churchill, le fit comte de Marlborough, membre du conseil privé, et lui confia le commandement des troupes anglaises dans les Pays-Bas, lorsque l'Angleterre eut accédé à la ligue formée contre Louis XIV. Cependant, en 1691, à son retour de la campagne de Flandre, à peine débarqué, il se vit dépouillé de tous ses emplois, et enfermé à la Tour de Londres avec plusieurs autres seigneurs. On s'épuisa dans le temps en conjectures sur la cause de cette disgrâce inopinée. On sait aujourd'hui que ce fut la découverte de sa correspondance secrète avec le roi Jacques. Sir John-Fenwick, qui fut exécuté pour le même fait, déclara dans son procès que Churchill avait obtenu son pardon de Jacques II, et s'était engagé à lui gagner l'armée. Les papiers de Blenheim et ceux du cardinal d'York à Rome, publiés dans ces derniers temps, ne laissent aucun doute sur ce point. Après une longue procédure, il fut relâché faute de preuves suffisantes ; mais il resta longtemps dans une espèce d'exil. La paix de

Ryswick (20 septembre 1697) ayant consolidé l'autorité de Guillaume, il nomma Marlborough gouverneur du jeune duc de Glocester, fils de la princesse Anne (19 juin 1698). En même temps, il le fit rentrer dans le conseil privé. Mais le jeune prince mourut le 29 janvier 1700. Lors de la guerre de la succession, Guillaume lui donna le commandement en chef de toutes ses forces dans les Provinces-Unies, puis le fit ambassadeur extraordinaire auprès des états-généraux. Guillaume étant mort le 19 mars 1702, la princesse Anne monta sur le trône, et donna à Marlborough l'ordre de la jarretière. Lui et sa femme s'emparèrent entièrement de la confiance de la reine. Il forma une ligue avec ses neveux, le premier lord de la trésorerie Godolphin, et le secrétaire d'état lord Sunderland, et il se rendit ainsi maître du gouvernement. La guerre ayant éclaté contre Louis XIV, toutes les forces de l'Angleterre furent mises sous ses ordres : il se fit nommer commandant en chef des troupes alliées, avec un traitement de dix mille livres sterling. Dans la campagne de 1702, il obligea les Français, vainqueurs jusqu'alors, à évacuer la Gueldre espagnole. Depuis 1704, il remporta, conjointement avec le prince Eugène, des avantages signalés. Après la fameuse bataille d'Hochstedt ou de Blenheim, si désastreuse pour la France (13 avril 1704), la reine et le parlement firent bâtir, pour le duc de Marlborough, dans sa terre principale, un palais immense, qui porte le nom de *Blenheim*, et où cette bataille est représentée sur des tableaux et des tapisseries. L'empereur lui conféra en même temps le titre de prince de l'empire. La victoire de Ramillies (mai 1706) livra tout le Brabant aux alliés. Marlborough fit rejeter les propositions de paix de Louis XIV par la reine Anne et les états-généraux. Smollett attribue le refus du duc à sa sordide passion d'acquérir des richesses. Le triumvirat composé du prince Eugène, de Marlborough et du grand pensionnaire Heinsius voulait la guerre qui prolongeait leur crédit. Cependant, lady Marlborough, par son orgueil insupportable, offensa la reine et sa favorite, lady Masham. Après la victoire de Malplaquet (11 sept. 1709), le duc refusa à la reine un régiment pour le frère de lady Masham. L'effet produit dans le public par la menace de sa démission obligea alors la reine à céder. Mais bientôt la faveur populaire ayant passé des whigs aux tories, la reine changea le ministère ; les élections donnèrent la majorité aux tories dans la chambre des communes : ils voulaient la paix. Les whigs, qui tenaient pour la continuation de la guerre, eurent le dessous. Marlborough, qui appartenait à ce parti, fut dépouillé de toutes ses places en 1712. Bientôt même, accusé de *péculat*, il se condamna à un exil volontaire. Il ne rentra dans sa patrie qu'après la mort de la reine Anne, en 1714 ; et Georges I[er] lui rendit tous ses honneurs. Il fut chargé, en 1715, d'apaiser la révolte suscitée par le débarquement du prétendant en Écosse. Ce fut là le dernier acte de sa vie publique. Après une attaque d'apoplexie, qu'il éprouva le 8 juin 1716, il se retira tout-à-fait des affaires. Il mourut le 17 juin 1722, à sa terre de Windsor-Lodge, laissant une fortune de plus de 1,500,000 livres de revenu, et la réputation du plus grand général de son temps. ARTAUD.

MARLY. Un jour Louis XIV, qui avait abandonné le château mélancolique de Saint-Germain pour le splendide palais de Versailles, les fraîches illusions du jeune âge pour les rêves ambitieux de l'âge mûr, et la *tendre* La Vallière pour la *fière* Montespan, commença à se lasser de la foule et du bruit, et à se persuader, comme dit Saint-Simon, qu'il voulait quelquefois de la solitude ! Les bâtiments aux lignes pures et colossales, les vastes jardins tirés au cordeau, où s'agitait sans cesse un peuple de courtisans, de pages et de valets, avaient perdu pour lui une grande partie de leurs attraits depuis que la belle Athénaïs de Mortemart avait cessé de les animer de sa présence. Il fallait à l'amant de madame de Maintenon un horizon plus res-

serré, où le jour moins éclatant pût dissimuler les rides, des retraites plus mystérieuses dont un petit nombre d'élus eût seul le droit d'approcher. — Le jour où pour la première fois le grand roi s'éveilla l'esprit rempli de ces pensées, la fierté habituelle de son front fut tempérée par une légère teinte de tristesse. Ce jour-là, la chasse au cerf fut contremandée, et, contre sa coutume, Louis XIV monta seul dans son carrosse, sans convier à l'accompagner une seule de ces belles dames demeurées jusqu'à la fin de sa vie son escorte ordinaire. Suivi de quelques-uns de ses familiers, il partit après avoir donné l'ordre de diriger la promenade du côté le plus solitaire des environs de Paris. Le carrosse s'arrêta sur les riants coteaux de Luciennes, et le roi mit pied à terre. L'un de ses courtisans, instruit sans doute du but de cette promenade, s'approcha de lui : « Sire, lui dit-il respectueusement, votre majesté ne saurait choisir un site plus agréable pour y faire bâtir un palais. — Il est vrai, répondit le roi ; mais ce n'est pas là ce qu'il me faut. J'ai déjà trop dépensé en bâtiments, et il y aurait, dans cette heureuse situation, de quoi me ruiner. Avançons, messieurs. Voyez-vous d'ici ce vallon avec ce petit village sur le penchant de la colline ? Ecoutez... quel silence !.. Comme la vie doit s'écouler ici avec calme! Je sens que ce lieu me plairait. » — En ce moment, le soleil, qui s'était caché derrière un nuage, illumina de tout l'éclat de ses rayons l'humble cimetière du hameau, dont quelques pierres tumulaires et quelques croix noires, éparses çà et là, et tranchant sur les verts gazons, révélaient l'emplacement. A cette vue, le roi inclina la tête et tomba dans une profonde rêverie. Etait-ce un présage d'en haut qui lui annonçait qu'un jour, dans ce même lieu, témoin de tous les désastres qui épouvantèrent la fin de son règne, il verrait sécher et tomber un à un les rameaux de sa royale postérité, vieillard condamné à ensevelir sa race ? — Le silence causé par cet incident aurait peut-être duré long-temps encore, si l'un des seigneurs de la suite, plus hardi que les autres, ne l'eût interrompu pour chercher à dissuader le roi d'un projet qui semblait, au reste, encore peu arrêté. « Sire, dit ce seigneur, V. M. n'a pas remarqué, sans doute, combien ce vallon est étroit et sans vue, à cause de toutes les collines qui l'entourent. Les abords en sont si escarpés et si marécageux qu'il sera difficile d'y parvenir. — C'est justement ce qui fait son mérite, reprit vivement Louis XIV ; je veux un endroit où il ne soit possible de bâtir qu'un simple ermitage, où je viendrai quelquefois oublier le monde et la cour. Un *rien* me suffit. Comment nomme-t-on ce village ? — Sire, Marly. — Eh bien ! messieurs, nous viendrons deux ou trois fois l'année faire une retraite à Marly pour y expier nos péchés. » — Le soir même, en rentrant de sa promenade, le roi envoya chercher Mansard, et lui ordonna de se mettre immédiatement à l'œuvre pour construire son ermitage. Cet ermitage, ce *rien*, coûta plus d'un milliard. — Un milliard pour embellir ce que Saint-Simon appelle dans son langage énergique « un repaire de serpents, de crapauds et de grenouilles ; réceptacle de toutes les voiries des environs ! » c'est beaucoup, en vérité. Toutefois, n'en déplaise au fier gentilhomme qui probablement avait eu à supporter à Marly quelque royale rebuffade, il est fort douteux que les monceaux d'or dépensés par Louis XIV dans ce *cloaque* eussent pu en faire l'un des sites les plus pittoresques des environs de Paris, si la nature ne fût venue en aide au grand roi. Saint-Simon, qui voyait représenter les opéras de Quinault, ne s'est pas aperçu dans cette occasion qu'il attribuait à Louis XIV la prestigieuse baguette d'Armide. — Lorsqu'après avoir gravi la côte de Marly entre cette double rangée d'ormes séculaires, magnifique avenue qui a vu passer tant d'illustrations du grand siècle dans leurs carrosses étincelants de dorures, et où les pavés disparaissent aujourd'hui sous l'herbe, vous vous trouvez en face du bel abreuvoir de marbre, seule ruine assez complète pour

laisser deviner la splendeur de ce qui n'est plus, vous pouvez, si la fantaisie vous en prend, reconstruire en imagination le triangle équilatéral dont cette ruine était le sommet. A gauche, la route de Versailles, à droite, le bourg de Marly prolongé jusqu'au Belvédère; enfin, la base du triangle est bornée par cette belle forêt de Marly, expédiée un matin de Compiègne, il y a cent cinquante ans, toute grande, toute fraîche et toute venue, comme quelque forêt enchantée de l'Arioste ou du Tasse. Devant vous, en ligne droite, relevez les hautes terrasses; de distance en distance, placez des eaux jaillissantes; puis, comme une double haie de gardes, les douze pavillons devant lesquels il faut passer pour arriver au pavillon du roi. Au delà, n'oubliez pas la grande gerbe dont les jets atteignent 116 pieds de hauteur, et la rivière incessamment alimentée par les monstrueux réservoirs. Au centre du triangle, à droite et à gauche du grand pavillon royal, reconstruisez les salles des Cent-Suisses et des gardes de la porte, les offices, les cuisines; sur les côtés, alignez de nouveau les longues allées jumelles des ifs et des boules où Louis XIV aimait à se promener; entremêlez le tout de statues, de bassins, de parterres, de cascades : voilà Marly, tel qu'il était au commencement du dix-huitième siècle. —Marly, Saint-Simon nous l'a dit, c'est le séjour adopté par le grand roi dans sa vieillesse; c'est le théâtre où se passe le dernier acte de cette longue et brillante trilogie commencée à Saint-Germain aux derniers retentissements de la fronde, continuée si fièrement au milieu des pompes de Versailles, et qui doit se dénouer d'une manière si lugubre dans cet étroit séjour. A Marly, Louis XIV cesse de trôner; à Marly, Louis XIV souffre qu'on oublie jusqu'à un certain point les règles sévères de l'étiquette, la seule science peut-être dont il ait retenu quelque chose, tant la reine sa mère a pris soin de la lui inculquer; à Marly, les femmes sont dispensées du grand habit de cour, et à la promenade les hommes peuvent se couvrir la tête en accompagnant le roi. Dans cette résidence fortunée, Louis XIV admet que l'influence du soleil peut être pernicieuse aux cerveaux de ses courtisans : qui sait s'il ne souffrirait pas que son cocher le fît attendre une seconde? — Aussi, quel honneur pour un courtisan d'*être des marlys* de S. M.! Il n'y a guères que le collier de l'ordre et le bougeoir qui soient au-dessus d'une telle faveur. Il semble que, n'ayant pas assez de cordons et de charges à distribuer, Louis XIV ait inventé les voyages de Marly pour y suppléer. Il faut être de la première noblesse de France, ou bien avant dans les bonnes grâces de Mlle Balbien, ex-servante de la veuve Scarron, pour oser aspirer à faire partie du petit cercle d'élus appelés à voir le roi face à face du matin au soir, trois ou quatre jours durant. Que de femmes titrées se sont présentées toute leur vie sans obtenir cette faveur! Que de bons gentilshommes ont répété en vain le plus humblement du monde, sur le passage de Louis XIV, ces deux mots consacrés : « Sire, Marly.... », sans que le grand roi ait daigné souscrire à leur requête! « C'est qu'encore il ne fallait pas se décourager, dit naïvement Saint-Simon, le roi l'eût trouvé mauvais. » Ces derniers mots résument toute l'époque : « Le roi l'eût trouvé mauvais!... » Pauvre noblesse française! Après les échafauds du cardinal Richelieu, les voyages de Marly! Après la hache du bourreau, le dédain et le mépris du roi! — Une fois admis dans cette bienheureuse enceinte triangulaire, objet de tant d'ambitions, de vœux, d'intrigues, on goûtait les ineffables délices du lansquenet, du mail, de l'escarpolette; et si le grand roi était de belle humeur, on allait avec lui donner à manger aux carpes du grand bassin. Puis, ce sont pour les dames de continuelles loteries d'étoffes précieuses, d'argenterie, de joyaux. Malheureusement, il arrive souvent qu'un père ou un mari laisse sur le tapis vert quelques milliers de louis en souvenir de son passage à Marly, car le roi aime qu'on joue

gros jeu. Comment s'empêcher de lui faire ainsi sa cour? Plus d'une jeune fille de bonne maison est entrée au couvent parce que l'auteur de ses jours n'avait pas été heureux au lansquenet dans quelque Marly. — C'est là que s'est réalisée cette inconcevable alliance d'une jeune princesse de 20 ans, pleine de gaîté, de caprice et d'étourderie, avec une favorite sexagénaire, pleine d'austérité et de dévotion : l'une, vêtue de blanc, et des fleurs dans ses cheveux; l'autre, incessamment cachée sous de longs voiles noirs; l'une, fredonnant des chants joyeux; l'autre, murmurant tout bas des prières; toutes deux réunies dans un même but, celui de rendre plus léger à un roi fatigué de toutes les grandeurs humaines le poids d'une existence vide et désolée, sur sa fin, par tant de revers. Durant trois lustres entiers, de 1697 à 1712, Louis XIV s'est promené dans ses jardins de Marly entre ces deux femmes, la première l'entretenant de fêtes et de plaisirs, la seconde du salut de son ame, jusqu'à ce qu'un jour on n'en vit plus qu'une seule à ses côtés. De ces deux anges gardiens de sa triste vieillesse, celui dont la voix était si pure et si douce, dont le visage était toujours animé d'un frais sourire, celui-là s'était envolé inopinément vers le ciel, dont il ne parlait jamais; l'autre, qui en parlait toujours, était resté sur la terre, sans doute pour aider le roi à mourir. A partir de ce jour, on n'entendit plus retentir sous les ombrages de Marly que la voix qui murmurait des prières. — Mme de Maintenon et Mme la duchesse de Bourgogne, voilà la reine et l'infante qui ont simultanément régné à Marly. Il faut lire dans Saint-Simon le détail de ces curieuses promenades, où la favorite, dans sa chaise à porteurs, environnée de toutes les filles du roi, qui la suivent à pied, convie du geste à travers sa glace la jeune dauphine à venir s'asseoir sur l'un des bâtons de sa chaise, pendant que Louis XIV, la tête découverte, lui explique avec galanterie la composition des groupes de la nouvelle fontaine. Jamais, si ce n'est une fois, au camp de Compiègne, le roi ne montra un respect plus marqué pour Mme de Maintenon. « Il aurait été cent fois plus librement avec la reine », s'écrie ingénument Saint-Simon, qui ne peut lui pardonner ces façons d'agir envers la veuve du poète Scarron. — Il est vrai qu'en revanche Louis XIV n'eût pas plus pardonné à Mme de Maintenon qu'à la duchesse de Bourgogne de manquer un seul des voyages de Marly, dans quelque état qu'elles se trouvassent l'une et l'autre. — Qui ne se souvient de ce despotisme domestique qui, au mépris des représentations du vieux Fagon, imposa à la *pauvre duchesse*, au commencement d'une grossesse des plus pénibles, l'obligation de suivre la cour à Marly? Elle faillit en perdre la vie. On sait la réponse que fit le roi en apprenant cette terrible nouvelle : « Eh! quand cela serait, que me ferait cela? n'a-t-elle pas déjà un fils! » Cette réponse fut faite devant le bassin des Carpes, entre le château et la perspective. C'est que Louis XIV, qui, à Versailles, savait cacher tous les mouvements de son ame sous une auréole de majesté, n'était plus le même homme à Marly. Là, il respirait à l'aise, il dépouillait toute contrainte, toute dignité même, témoin ce certain jour où il fit si bien les honneurs de ses jardins à Samuel Bernard que le traitant roturier n'eut plus rien à refuser à l'emprunteur royal; là, il se plaisait parfois à imiter les façons bourgeoises de son aïeul Henri IV, et à vider gaîment son verre, en frappant sur son assiette comme au cabaret. Il est vrai que c'était le jour des Rois, et qu'on mettait en terre un de ses ministres : double sujet d'allégresse? — Vantez-vous, sire, de dépenser de la joie. Voici l'horizon radieux de votre règne qui s'obscurcit. Bientôt vous ne viendrez plus cacher vos soucis en apprenant la défaite de vos armées. Marchin, Lafeuillade, Villeroy, assiègeront incessamment votre chevet, en murmurant à vos oreilles le nom des

batailles qu'ils auront perdues. Puis, un jour viendra où, non content d'avoir confondu votre cœur de roi, le ciel brisera votre cœur de père. Mais le château royal de Marly rendra un grand témoignage aux siècles à venir; il aura vu pleurer Louis XIV. — A deux années de distance l'un do l'autre, les ducs de Bourgogne et de Berri sont morts à Marly, tous deux à la fleur de leur âge, et d'un mal inconnu. Deux fois le roi septuagénaire a entendu à son réveil des sanglots s'échapper du petit salon placé entre son appartement et celui de Mme de Maintenon. Deux fois les portes de sa chambre se sont ouvertes avec une lugubre solennité; et la favorite est apparue la première à son lever. Cette visite matinale signifiait : « Sire, votre petit-fils est mort cette nuit. » Sans doute alors, Louis XIV se souvint que, sur le coteau do Marly, il avait vu des croix noires et des pierres tumulaires. — Il continua pourtant d'y venir jusqu'à la fin de ses jours; mais ses successeurs craignirent peut-être d'y rencontrer l'ombre de leur aïeul, car ils ont abandonné une résidence à laquelle s'attachaient de si tristes souvenirs. — Quant à nous autres, plébéiens, qui en avons fait les frais, aujourd'hui même que toutes les merveilles de l'art, accumulées dans ce lieu do délices, sont tombées sous le marteau des démolisseurs; aujourd'hui que le soc de la charrue a labouré tous ces riches parterres, si savamment dessinés; aujourd'hui que les fleurs et les plantes les plus précieuses des quatre parties du monde ont fait place à la ronce et à l'ivraie; aujourd'hui qu'il reste à peine quelques rares vestiges, quelques pierres isolées de ce que les contemporains du grand roi appelaient « la charmante et magnifique maison royale de Marly », il nous est doux encore de parcourir ces forêts, ces vignes, ces prairies, auxquelles les millo accidents du terrain prêtent tant de charmes. Par une belle matinée de printemps, couché à l'ombre d'un de ces portiques vermoulus, encore surmontés du royal écusson de France, si vous avez promené vos regards sur ce riant paysage, au bas duquel la Seine s'étend comme un ruban argenté à travers les prés émaillés de fleurs, il vous est arrivé sans doute de souhaiter, vous aussi, d'avoir là votre dernier ermitage.

ALEX. DE LAVERGNE.

Le bourg de MARLY (Seine-et-Oise), situé sur le penchant d'une hauteur près de la rive gauche de la Seine, chef-lieu de canton, bureau de poste, possède une belle filature de coton, une fabrique de draps, et une de produits chimiques. La célèbre machine hydraulique, construite à Marly-la-Machine, village sur le bord de la Seine, par Rennequin-Sualem, et destinée à procurer à Versailles de l'eau potable, était tombée par degrés dans un état complet de vétusté, après avoir alimenté un aqueduc qui fournissait chaque jour 27,000 muids, et amené les eaux du fleuve à 600 pieds d'élévation. Elle a été remplacée, en 1826, par une machine à vapeur : celle-ci élève d'un seul jet, à la hauteur do 500 pieds sur la montagne de Marly, 4,925 pieds cubes d'eau par 24 heures. Parvenue là, l'eau est refoulée au haut d'une tour, d'où elle coule dans un ancien et magnifique aqueduc. Cette machine à vapeur a été exécutée par M. Cécile, sur ses propres plans et sur ceux de M. Martin. —Population, 1,590 ames. A 4 l. 1/2 O de Paris, et 1 1/2 N de Versailles. — Ce bourg et surtout l'ancien château avaient donné leur nom à une espèce de gaze de fil à claire-voie, qui servait à des ouvrages de mode et à des ajustements. X. X. X.

MARMARA. A l'époque où les eaux de la mer Noire se réunirent à celles de l'Archipel, elles occupèrent, dans la partie du continent qui les séparait, une vallée profonde, fermée d'un côté par deux ramifications du Balkan, et de l'autre par la chaîne que dominent l'Ida et l'Olympe de Broussa. Alors, l'Europe et l'Asie furent divisées dans cette partie de leur contact. Les anciens Grecs ayant remarqué que cette nouvelle mer se trouvait pour eux avant le Pont, la qualifièrent de *Propontide*, de *pro* (avant). Mais, parmi

les sommets qui, par leur hauteur, échappèrent à l'engloutissment, et qui forment aujourd'hui autant d'îles, s'en trouve une qui reçut, de ses mines de marbre, le nom de *Marmara*, que l'on a par la suite étendu à tout le bassin. La mer de Marmara couvre une surface que j'évalue à 870,000 hectares. Elle est alimentée d'un côté par le Bosphore, qui lui amène les eaux de la mer Noire, et elle s'écoule dans la Méditerranée par les Dardanelles, l'ancien Hellespont, toujours entre deux rives qui charment la vue par leur aspect enchanteur, et qui rappellent à l'esprit les plus brillants comme les plus tristes souvenirs, la gloire de la Grèce et de Rome, la décadence du Bas-Empire. La côte de l'Asie, plus riche et plus pittoresque que la côte d'Europe, offre en même temps plus d'intérêt. Après avoir passé l'embouchure du Granique (Achullem, *Ousvolasou*), si célèbre dans l'histoire d'Alexandre, on arrive à cette presqu'île où se trouvait la brillante Cyzique, l'une des premières villes de l'Asie; un canal la sépare de l'île de Marmara, autour de laquelle se groupent quelques îlots. Plus loin s'étendent les belles plaines qu'arrosent le Moukhalidje et la riche vallée de Broussa, la capitale de Prusias, célèbre aujourd'hui par ses bains thermaux, et par la soie que donne son territoire. Ici, la mer forme deux golfes qui s'avancent très au loin dans les terres, et dont les profondeurs cachent Isnick et Nikmid, fameux au moyen âge, sous les noms de Nicée et de Nicomédie. Puis la côte se découpe à l'infini, et les îles des Princes s'élèvent gracieuses au-dessus des flots comme pour annoncer le port de Constantinople, que l'œil ne se lasse pas d'admirer. Selivri, Erekli, Rodosto, Heraklitza, et quelques autres petites villes, s'offrent successivement sur les rivages européens. O. Mac Carthy.

MARMITE (économie domestique), vase dans lequel on fait cuire des aliments par l'ébullition de l'eau. Si l'aliment soumis à cette opération se dissout en partie dans l'eau, il en résulte un *bouillon*. On fait des marmites en métal, en poterie de terre, et même en pierre, dans les lieux où l'on exploite pour cet usage la roche magnésienne, qui a pris le nom de *pierre ollaire*. Cette matière supporte très bien le travail du tourneur, et peut être façonnée en vases solides, quoique peu épais, qui résistent à l'action du feu, à l'alternative d'une forte chaleur et d'un prompt refroidissement, et durent longtemps. Les marmites en métal sont communément en fonte de fer, plus rarement en fer battu, et, en quelques lieux, de cuivre : la prudence devrait faire abandonner cet usage, quoique les vases de ce métal aient l'avantage de transmettre la chaleur plus promptement que ceux de fer. Quant à la forme, les marmites sont presque toujours arrondies, et on ne les fait autrement que pour des besoins particuliers : ainsi, par exemple, la marmite que le soldat en campagne doit porter sur son dos ne pouvait être ronde; elle aurait ballotté d'une manière trop incommode, surtout dans une marche accélérée; il a donc fallu la conformer de telle sorte que le ballottement n'ait pas lieu. Hors de ces cas particuliers, la forme ronde est en effet celle qui convient le mieux aux vases en général, parce qu'elle réunit les avantages d'une plus grande capacité sous une superficie de même étendue, d'une résistance plus uniforme, soit aux chocs, soit à l'action du feu.—On donne encore aujourd'hui le nom de *marmite américaine* à un appareil dont l'usage est encore trop peu répandu en France, et qui est d'origine anglaise, et non pas une importation d'Amérique en Europe: c'est une marmite dans laquelle les aliments à cuire ne sont pas plongés dans l'eau bouillante, mais seulement exposés à la vapeur, et perdent beaucoup moins de leur saveur, au jugement des gourmets. Le vase extérieur est profond et ne contient qu'une petite quantité d'eau destinée à fournir la vapeur; un autre vase intérieur, dont le fond n'atteint pas la superficie de l'eau bouillante, renferme les aliments à cuire, et peut en recevoir de nature différente, sans qu'il en résulte ni

mélange ni altération : un couvercle bien ajusté empêche que la vapeur ne se répande au dehors et concentre la température intérieure. Comme l'eau bouillante n'est pas mise en contact avec les matières qui cuisent, on ne peut faire des bouillons avec cet appareil, qui, à tout autre égard, résout complètement le problème que l'on devait se proposer, car la cuisson y est toujours telle qu'on la demande, et jamais plus; que les aliments n'y éprouvent aucune altération, et que la salubrité de leur préparation ne peut être suspecte. Ajoutons que la marmite américaine chauffe plus promptement de plus grandes masses soumise à la cuisson, et que d'après des expériences faites avec soin, elle consomme moins de combustible que les marmites ordinaires pour produire des effets égaux. Ferry.

On dit figurément et proverbialement que la *marmite* bout, que la *marmite* est bonne dans une maison, quand on y fait bonne chère; que la *marmite* y est renversée, quand le maître de cette maison n'invite plus à dîner : on dit aussi, de ce qui contribue à faire subsister une maison, que cela sert à faire aller, à faire bouillir la *marmite*. U. B.

MARMONT (Le maréchal). Vingt-trois ans se sont écoulés depuis la chute de l'empire, et depuis vingt-trois ans les préjugés populaires poursuivent l'homme qui soutint le dernier combat de la campagne de 1814. La fierté nationale ne pouvait-elle donc se consoler que par une injustice d'une défaite précédée par tant de victoires? Il est des revers qui sont encore des titres d'honneur : telles ont été la guerre de 1814 et la bataille de Paris. Six cent mille étrangers avaient passé le Rhin. Si l'aigle française fut forcée de reculer devant l'Europe entière, elle ne succomba pas sans gloire dans cette lutte trop inégale : à peine la patrie comptait-elle alors cinquante mille défenseurs; il ne s'en trouvait devant Paris que quinze mille au plus, et ils eurent à combattre un nombre dix fois plus considérable d'ennemis. — Les noms illustres que l'histoire inscrira dans ses annales sont nombreux en France, sans doute : est-ce une raison pour en rayer un seul? Est-ce à nous surtout de déchirer les pages qu'elle leur consacre? Ces passions diverses, ces intérêts personnels, ces exigences de la politique, qui font nier les faits au moment de leur accomplissement, peuvent d'abord obtenir quelque créance; mais la vérité a des droits imprescriptibles que le temps se charge de ressaisir et de faire valoir. — Ce jour est-il enfin venu pour le duc de Raguse? je le crois. Afin de faire cette réponse consciencieuse, j'ai dû compulser les documents les plus authentiques, j'ai dû interroger des hommes impartiaux et en état de m'éclairer, et, parmi eux, je citerai avec orgueil le savant et patriotique Arago. — Un autre racontera plus tard, et dans le plus grand détail, les événements auxquels je viens de faire allusion (v. Paris [Bataille de]). Je me borne pour moi à tracer une notice succincte de la vie du maréchal Marmont; elle servira d'avant-propos à l'article que j'annonce. — Un mot toutefois avant de la commencer. Je veux justifier l'opinion que je viens d'émettre sur la conduite du duc de Raguse dans la guerre mémorable de 1814, et je le ferai à l'aide d'une anecdote ignorée, au moins de la masse du public. — Un officier dont le caractère et la loyauté sont connus, que son noble dévouement à l'indépendance de la Grèce a signalé à la sympathie de tout cœur généreux, le général Fabvier, indigné de voir l'empereur flétrir du stigmate de la trahison un combat auquel il avait pris part, fit remettre à Napoléon, dans les cent-jours, par son aide-de-camp, le général Drouot, une lettre ainsi conçue : « Paris, le 10 avril 1815. Le colonel baron Fabvier ayant signé, comme commissaire, la convention du 30 mars, conclue pour l'évacuation de Paris, manquerait à ce qu'il doit à son honneur s'il se taisait quand il voit tous les jours la calomnie émettre l'opinion que c'est la trahison qui a ouvert les portes de Paris aux ennemis de la patrie.— « C'est à l'empereur que le colonel Fabvier déclare qu'aucune con-

sidération n'aurait pu l'engager à mettre son nom au bas d'un pareil acte, s'il n'avait eu la conviction qu'il était impossible de défendre l'entrée de la ville une demi-heure de plus. Il ignore si des traîtres ont appelé les ennemis devant Paris, si les moyens préliminaires de défense ont été négligés; mais le combat a été digne de soldats et de généraux élevés par l'empereur; et tout ce que des hommes pouvaient faire a été fait pour prolonger la résistance.— Le 29 mars au matin, le colonel Fabvier arriva de Provins, auprès du ministre de la guerre, pour prendre les ordres du roi Joseph relativement à l'emploi des troupes des maréchaux ducs de Trévise et de Raguse, qui marchaient en toute hâte à la défense de la capitale. Il alla ensuite reconnaître le terrain sur lequel les troupes devaient combattre. Le général Compans, qui seul défendait alors les hauteurs de Paris, ayant été repoussé à Meaux et à Claye, il était clair que la droite de la ligne devait s'appuyer sur Vincennes, la gauche sur Saint-Denys et les hauteurs de Romainville, qu'il fallait défendre le plus vigoureusement possible. Le colonel Fabvier vit avec chagrin qu'on n'avait pas fait sur ce point des travaux qui auraient été fort utiles, et dont les journaux avaient annoncé la construction. L'artillerie, tirée de l'arsenal de Paris, était placée bien en arrière et à découvert sur la butte Saint-Chaumont. — Le 29 au soir, les troupes, qui étaient venues d'une marche presque continuelle depuis Fère-Champenoise par Provins, où elles avaient été jetées par le corps ennemi, arrivé avant elles à la Ferté-Gaucher, reçurent les ordres suivants du ministre, au nom du roi Joseph: — Le duc de Trévise, avec son corps et les dépôts de la garde réunis à Paris sous les ordres du général Ornano, fut chargé de défendre la gauche de la route de Meaux. Il alla coucher à la Villette, etc., occupant Montmartre avec quelque artillerie de position. — Le duc de Raguse devait couvrir les faubourgs Saint-Antoine et Saint-Martin, protégeant les ponts de Saint-Maur et de Charenton, défendus par des élèves de l'école d'Alfort. Les troupes eurent ordre de coucher à Saint-Mandé, Charonne, etc. — Le général Compans, qui fut mis aux ordres du duc de Raguse, devait couvrir, et défendre, en se retirant, les hauteurs de Romainville et de Pantin.— Ce général, ayant fait sa retraite par le pied des hauteurs, les avant-postes de notre cavalerie reçurent dans la nuit des coups de fusil des tirailleurs ennemis à la sortie de la gorge de Bagnolet sur Romainville. — Le 30, avant le jour, nos troupes montaient à Belleville et à Ménil-Montant. On croyait être couvert par le général Compans; mais l'ennemi était en avant de Romainville. On l'attaqua fort vivement; il fut repoussé, et on établit la ligne, la gauche au moulin de Romainville, la droite aux maisons les plus élevées du village de Bagnolet, et au moulin de Malassis. Notre cavalerie légère prit position sur la droite; le reste se joignit à notre gauche, à celle du duc de Trévise. On se battit avec acharnement jusqu'à dix heures; toutes nos troupes étaient engagées et celles de l'ennemi augmentaient à chaque minute. A cette heure, notre droite fut forcée, et notre gauche recula jusque hors du petit bois du moulin. Le duc de Padoue parvint, avec sa division, qui tenait la droite, à reprendre sa position; la gauche fit quelques pas; le centre, qui était sur un terrain découvert, ayant marché en avant, quatre bataillons formés en colonne d'attaque, sous les ordres du général Pelleport et du duc de Raguse en personne, se virent arrêtés par une batterie tirant à mitraille, placée devant les jardins de Romainville, et furent mis en déroute par une attaque que fit très vivement une division de grenadiers russes du corps de Rajewski, qui n'avait pas encore donné, soutenue de quelque grosse cavalerie, parmi laquelle on remarquait des chevaliers-gardes. Toute la ligne se trouva forcée alors. On se retira, et on prit position à cinq cents toises en arrière, au village de Belleville, où le terrain découvert, et en pente vers l'ennemi, offrait une bon-

ne défense. La droite occupa Ménil-Montant, la gauche les prés Saint-Gervais. On se battit là avec une grande opiniâtreté, perdant et reprenant quelques jardins clos de murs et de haies. On ne formait des pelotons de réserve qu'avec des tirailleurs qui se retiraient en désordre, et qu'on ralliait facilement au cri de *Vive l'empereur!* — Le général Clavel, qui défendait les près Saint-Gervais, y fut blessé, et le village pris. Le duc de Raguse chargea le colonel Fabvier de le reprendre : il nous resta quelque temps. Le colonel Fabvier y fut blessé légèrement. — A midi et demi, le duc de Raguse reçut de S. M. le roi Joseph une lettre qui l'autorisait, sa position n'étant plus tenable, à faire avec l'ennemi une suspension d'armes pour l'évacuation de la ville de Paris. Le duc de Raguse envoya le colonel Fabvier près de S. M. pour lui dire qu'il y avait encore moyen de tenir à Belleville, et que, si le reste de la ligne était en aussi bon état, rien ne pressait encore de prendre ce triste parti. Le colonel ne trouva pas S. M. à Montmartre. Il courut sur la route qu'elle avait suivie, sans pouvoir la joindre. Sur son rapport, la résolution fut prise de continuer le combat. — Le duc de Trévise, après avoir perdu la Villette, se défendait toujours près des murs de Paris. —Le général Compans, qui avait perdu Pantin, après s'être défendu en arrière, s'était retiré sur la butte Saint-Chaumont. Le comte de Pahlen, avec trois mille chevaux, ayant passé la Marne au-dessous de Saint-Maur, se jeta sur Charenton et Saint-Mandé, y prit du canon servi par les élèves de l'école Polytechnique, et poussa notre cavalerie jusqu'à Charonne. Une division de grenadiers russes, venue de Montreuil par Bagnolet, s'empara de vive force de Ménil-Montant, et marcha sur Belleville, où elle arriva à trois heures. Les troupes qui défendaient les jardins avancés et la tête du village étaient coupées; en même temps, une autre colonne montait des prés Saint-Gervais à Belleville. Le duc de Raguse se mit à la tête de ce qu'il put réunir, et attaqua à la baïonnette l'ennemi, qui occupait la grande rue de Belleville. Il le força d'un seul choc. Les généraux Arrighi, Ricard et Pelleport y furent blessés; le maréchal eut son chapeau et ses habits percés de balles. On rentra en communication avec la barrière, et on prit alors une dernière position, tenant la butte Saint-Chaumont et le village jusqu'à l'église, et la rue Haute de Belleville, qui va à Ménil-Montant. Le nombre des soldats était fort réduit; le voisinage de Paris permettait à beaucoup d'y pénétrer sous différents prétextes. L'ennemi insultait à notre droite, les murailles et les barrières de Paris; ses batteries, placées sur les hauteurs de Belleville et de Ménil-Montant, jetaient des obus dans la ville. Les généraux crurent alors qu'il était temps de faire pour Paris ce qui s'était fait pour toutes les villes de quelque population, ce que le roi Joseph avait autorisé quatre heures auparavant. Un officier fut envoyé en parlementaire : il fut tué. Un deuxième pénétra, et apporta à cinq heures et demie le consentement de l'empereur Alexandre pour une suspension d'armes. On avait alors presque entièrement perdu le village de Belleville : l'empereur Alexandre mettait pour condition que ses troupes continueraient à marcher sans combattre jusqu'à ce que toutes les nôtres fussent rentrées dans les barrières. On envoya plusieurs officiers pour faire cesser le feu. Déjà plusieurs barrières avaient été abandonnées. Les poignées de braves retranchés dans quelques autres, n'écoutant que leur désespoir, refusaient de consentir à la retraite.—Les maréchaux réunis se rendirent à une maison en dehors de la barrière de la Villette, avec MM. de Nesselrode, Orlof, etc. M. de Nesselrode exigeait que les troupes missent bas les armes. Les maréchaux lui protestèrent que rien ne les ferait consentir à une pareille lâcheté. Les bases de la convention furent alors posées et les commissaires nommés : les comtes Orlof et de Paar pour les ennemis, les colonels Denys et Fabvier pour l'armée française. On se rendit à

l'hôtel du duc de Raguse, qui était le plus voisin. La convention fut faite et ratifiée dans la nuit. L'empereur de Russie désira que les commissaires fussent présents à l'entrée de ses troupes. Le maréchal Marmont chargea le colonel Fabvier de cette mission pénible, mais qui fournissait les moyens de connaître la force et la composition de l'armée ennemie, et d'en instruire l'empereur. Le colonel Fabvier, arrivé avant le jour, le 31 mars, aux barrières, les trouva presque toutes abandonnées. Des gendarmes de la ville de Paris et quelques grenadiers de la garde nationale s'y placèrent pour contenir des insolents qui voulaient les franchir avant l'heure indiquée.—Le colonel Fabvier, après avoir accompagné l'empereur de Russie, retourna dans la nuit à Essone. Il rendit compte le 1er avril à S. M. de l'entrée des ennemis à Paris, et de l'accueil, à jamais honteux, fait par les Parisiens à leurs vainqueurs. L'empereur fut content de la défense, dont il savait déjà les détails, et ordonna des mémoires de proposition pour les troupes qui avaient combattu.—*Signé*, le Cel Bon Fabvier.»—L'empereur, après avoir lu cette protestation, répondit : « Ce que j'ai imprimé dans une de mes proclamations était une nécessité de politique : chefs et soldats ont fait leur devoir à la bataille de Paris. Ce qui a suivi était trop fort pour des hommes : quand nous serons plus tranquilles, Marmont nous reviendra.»—Si le monarque avait payé tribut aux exigences de sa politique, il était digne du grand homme de dire franchement à l'officier assez hardi pour lui déclarer qu'il y avait calomnie à attacher le mot de trahison où il l'avait placé : « C'est le besoin de ma position qui m'y a contraint. » — Lorsqu'en 1814, le colonel Fabvier, le lendemain du combat de Paris, rendit compte à l'empereur de l'entrée des alliés, en lui témoignant sa vive indignation de la manière dont ils avaient été accueillis, et des outrages dont on couvrait son nom, naguères si adulé, Napoléon écouta ces détails d'un front impassible : « Les Parisiens sont malheureux, dit-il au colonel Fabvier, et les malheureux sont injustes. » Et, se retournant vivement vers le maréchal Marmont : « Présentez-moi, ajouta-t-il, les demandes de grâces que votre corps d'armée a méritées ; surtout, n'oubliez pas d'y comprendre Fabvier comme général. » Ce travail de proposition fut adressé immédiatement à l'empereur, mais il ne put être expédié ; les événements se succédèrent trop rapides et trop graves. — Je reviens à la biographie du maréchal Marmont.—Auguste-Frédéric-Louis Viesse de Marmont, duc de Raguse, est né à Châtillon-sur-Seine, le 20 juillet 1774. Il entra au service en 1789, comme sous-lieutenant dans un régiment d'infanterie. C'était encore à cette époque un des priviléges de la noblesse d'obtenir pour ses enfants des grades aussitôt qu'ils pouvaient manier une épée. Mais le père du jeune Marmont, ancien officier lui-même, et à qui un brillant fait d'armes avait valu la croix de Saint-Louis au siége de Mahon, voulait que son fils reçût une éducation militaire plus profonde et plus forte. Il l'envoya à l'école d'artillerie de Châlons, et, en 1792, Marmont, devenu lieutenant au premier régiment d'artillerie, faisait la guerre à l'armée des Alpes. Il commandait la compagnie à laquelle il était attaché, et qui se trouvait en ce moment sans chef. Après le siége de Toulon, son rang l'avait porté au grade de capitaine : Bonaparte, nommé commandant de l'artillerie de l'armée d'Italie, l'y emmena. Lorsque le général, atteint par la mesure qui éloignait de cette armée tous les officiers corses, fut désigné pour passer à celle de l'ouest (la Vendée), Marmont se rendit au blocus de Mayence, où il fut employé comme chef d'état-major de l'artillerie. — Le 13 vendémiaire avait marqué une ère nouvelle. Bonaparte venait d'être fait général en chef de l'armée d'Italie ; sa brillante carrière allait s'ouvrir et le conduire aux plus hautes destinées. Il appela à lui Marmont, qui fut nommé chef d'escadron et son aide-de-camp. C'est en cette qualité qu'il fit l'immortelle cam-

pagne de l'an IV. A Lodi, il mérita un sabre d'honneur; à Castiglione, il commandait l'artillerie à cheval, qui influa puissamment sur les succès de la journée; à la bataille de Saint-Georges, il enleva de vive force la tête de pont, et, chargé d'apporter au gouvernement les vingt-deux drapeaux trophées de cette victoire, il fut récompensé de sa belle conduite pendant toute la guerre par le grade de colonel, et le commandement du 2e régiment d'artillerie à cheval. — Marmont fit partie de l'expédition d'Égypte. Malte se trouvait sur le passage de notre armée: c'était un point d'appui qui lui était nécessaire pour le succès de ses opérations, elle tenta de l'enlever. Le 22 prairial an VI, les Français débarquèrent dans l'île. Marmont, à la tête de cinq bataillons, investit la place depuis la mer jusqu'à l'aqueduc, où il se liait avec les troupes du général Desaix, qui avaient pris terre à l'est. Les Maltais essayèrent une sortie contre Marmont, qui les rejeta dans la ville et leur enleva leur drapeau. Cette action lui valut le grade de général. Il conduisait une colonne à l'attaque d'Alexandrie et combattit aux Pyramides. Pendant la campagne de Syrie, Bonaparte lui confia la garde d'Alexandrie. Tout manquait dans cette ville, et, malgré la pénurie des moyens, Marmont réussit à en faire une bonne place de guerre, qu'il parvint à défendre contre les Anglais, les Turcs, la famine et la peste. — Rentré en France avec le général Bonaparte, il reçut le commandement de l'artillerie de l'armée de réserve. C'est par ses soins, son activité et ses persévérants efforts, qu'elle put franchir le Saint-Bernard et passer sous le feu du fort de Bard. A la bataille de Marengo, il était à la tête de son artillerie, et contribua aux succès qui couronnèrent la fin de cette grande journée et à ceux qu'elle obtint plus tard sur le Mincio et l'Adige. Il reçut à Marengo le grade de général de division. — A la paix, Marmont fut nommé premier inspecteur-général de l'artillerie. Il s'occupa sans relâche des améliorations à introduire dans ce service, et ce fut sur sa proposition que le premier consul ordonna la création des compagnies du train, qui remplacèrent les charretiers des entreprises, chargés jusque là de conduire les pièces et les voitures de l'artillerie. — Il occupa ce poste jusqu'au moment où Napoléon, rassemblant toutes ses forces sur les rives de l'océan, créait le camp de Boulogne et se disposait à porter la guerre au sein même de l'Angleterre. Jaloux d'y prendre part, et d'avoir un service plus actif, Marmont résigna son emploi de premier inspecteur-général et passa au commandement des troupes réunies en Hollande. Celles-ci devinrent le second corps de la grande armée, lorsque l'armée française quitta Boulogne pour se rendre en Allemagne. Marmont fit avec elle la campagne de 1805, et, après avoir assisté à la prise d'Ulm, il alla s'emparer de la Styrie. — Au mois de juillet 1806, Marmont reçut l'ordre de se rendre dans la Dalmatie, comme général en chef de l'armée de ce nom. Les Russes assiégeaient Raguse et il devait marcher au secours de cette place. Lorsqu'il arriva, le général Molitor, par un mouvement généreux et spontané, avait débloqué la ville. Le 2 octobre, Marmont, avec moins de 6,000 hommes, battit à Castel-Novo 9,000 Monténégrins, Grecs ou Bocquais, soutenus par 7,000 Russes. — Cette leçon donnée à l'ennemi rétablit la tranquillité. Marmont résolut d'employer utilement ce temps de repos. La Dalmatie était dépourvue de routes. Quand les Vénitiens en étaient les maîtres, ils régnaient aussi sur la mer, et c'est par cette voie qu'ils communiquaient avec la province, et qu'ils faisaient tous leurs transports sur le littoral; ils avaient donc tout intérêt à ce que les Turcs ne pussent venir à eux par terre qu'avec difficulté. La position des Français était inverse : la mer leur était fermée et le défaut de chemins praticables gênait tous leurs mouvements. Il fallait donc en créer; mais il y avait un grand obstacle à l'accomplissement de cette utile pensée : l'argent manquait. Marmont fit à la bonne volonté

et au zèle de ses soldats un appel qui fut entendu. Soixante-dix lieues de routes et de chaussées, entreprises au milieu de 1807, étaient terminées avant la fin de 1808. L'empereur en témoigna toute sa satisfaction au général, à qui il décerna le titre de duc de Raguse. Le pays a profité de ce noble emploi des loisirs d'une armée française. — Au commencement de 1809, l'empereur, qui destinait les troupes de la Dalmatie à appuyer les mouvements de son armée d'Italie, avait donné ses instructions an duc de Raguse pour le cas où la guerre viendrait à éclater entre la France et l'Autriche. Aussitôt qu'elle fut déclarée, le duc de Raguse, après avoir pourvu à la sûreté du pays et mis des garnisons dans les principales villes, entra en campagne avec 9,500 hommes d'infanterie (formés en deux divisions, aux ordres des généraux Montrichard et Clausel), 300 hommes de cavalerie et 12 pièces de canon. Le corps ennemi qui lui était opposé, fort de près de 20,000 hommes, avec une artillerie de 24 bouches à feu, fut battu à Obrowatz, au mont Kitta, où Stoïsewich, son général en chef, fut fait prisonnier; à Gradschatz et à Gospleh : le duc de Raguse reçut une balle à la poitrine au combat de Gradschatz. L'armée de Dalmatie marcha ensuite contre le corps du général Giulay, composé de 35,000 hommes, qui était posté sur la Drave, le força à se rejeter en Hongrie; et la veille de Wagram elle arrivait sur les bords dn Danube, pour se trouver le lendemain à cette grande bataille, après avoir fourni cette courte et honorable campagne, si ponctuellement accomplie. — Le duc de Raguse fut, après Wagram, chargé de l'une des avant-gardes de la grande armée. Il atteignit l'ennemi à Poysdorf, ensuite à Znaïm, où il se battit les 10 et 11 juillet, et ce fut à lui que l'archiduc s'adressa ponr obtenir un armistice. Le 12, le duc de Raguse fut élevé à la dignité de maréchal de l'empire. — L'Autriche, par le traité de paix qui fut conclu à Vienne, avait cédé à la France la Dalmatie, l'Istrie, l'état de Raguse, les deux Croaties, et diverses autres provinces, dont les unes lui avaient toujours appartenu et les autres avaient été prises par elle sur les Vénitiens. L'empereur les réunit en un seul état, sous la dénomination de *Provinces-Illyriennes*, et le duc de Raguse en fut nommé gouverneur-général, avec les pouvoirs les plus étendus. C'est surtout dans le gouvernement de ce pays, dont le duc de Raguse s'occupa avec la sollicitude la plus constante, qu'il fit apprécier sa capacité administrative et cette probité sévère, ce désintéressement si pur, qui ont marqué tous les pas de sa carrière militaire et laissé son nom pur et sans tache chez tous les peuples où il a porté le drapeau français. Aussi la reconnaissance de ce pays l'a-t-elle toujours accompagné. En 1807, elle avait fait frapper à Spalato une médaille pour perpétuer le souvenir des travaux exécutés en Dalmatie; elle a continué à se faire entendre dans des temps moins heureux pour le duc de Raguse, alors qu'elle ne pouvait plus être suspectée de flatterie. — A la fin de 1810, le maréchal Marmont alla prendre en Espagne le commandement de l'armée de Portugal, qui venait d'évacuer ce royaume, épuisée par une pénible retraite et par les privations sans nombre qu'elle avait eu à supporter. Le duc de Raguse s'occupa sur-le-champ de sa réorganisation. Elle était à peine commencée qu'apprenant le danger qui menaçait Badajoz, assiégé par les Anglais, il faisait, oubliant tout autre soin, rentrer son armée en campagne, et courait avec elle se réunir au maréchal Soult et se mettre sous ses ordres. C'était agir en bon Français, en homme qui ne voit que le bien de son pays, et fait, pour le servir, abnégation de sa propre responsabilité; car l'empereur avait prescrit au maréchal Marmont de tout subordonner à la réorganisation de son armée, et de ne point faire de mouvement qu'elle ne fût complète. La réunion des deux maréchaux força l'ennemi à se retirer, et Badajoz fut délivré. — Quinze mois s'étaient écoulés, pendant lesquels le duc de Raguse avait défendu et couvert la frontière occiden-

tale, entre le Duero et la Guadiana. Une partie des troupes françaises qui se trouvaient en Espagne fut appelée dans les rangs de la grande armée, que l'empereur conduisait en Russie. Les Anglais prirent alors l'offensive contre l'armée de Portugal. Napoléon avait prévu ce cas, et ordonné que les armées du Midi et du Nord viendraient au secours de celle de Portugal. — Le maréchal Marmont se retira de Salamanque derrière le Duero, et y prit position pour attendre ces renforts. Le roi Joseph, à qui l'empereur avait confié le commandement suprême, annonça au duc de Raguse que l'armée du Midi ne pouvait pas le secourir; qu'il était impossible à l'armée du centre de faire aucun détachement, et il donnait l'ordre au maréchal de livrer bataille. — Le moment était venu d'en courir les chances. L'armée du Nord avait promis d'envoyer une forte colonne d'infanterie, de cavalerie et d'artillerie, mais rien n'arrivait, malgré les instances réitérées du duc de Raguse. Cependant, l'armée anglaise bordait le Duero, et une armée espagnole, qui s'était formée en Galice, s'avançait sur les derrières de l'armée de Portugal, accrue à chaque pas par les soldats des provinces de Léon et des Asturies, que l'on avait été obligé d'évacuer. Il fallait donc, ou se porter sur cette armée, pour la repousser, et, en s'affaiblissant sur le Duero, donner à Wellington la possibilité de franchir cette rivière et de gagner la route de l'Èbre; ou prendre le parti plus généreux de marcher contre l'armée anglaise. — Le 17 juillet 1812, à la pointe du jour, après avoir trompé l'ennemi par de feintes démonstrations de passage, à Toro, le duc de Raguse franchit la rivière sans difficulté à Tordesillas, et se porta en avant. Cinq jours, les deux armées manœuvrèrent à la vue l'une de l'autre, se canonnant selon que les dispositions du terrain se présentaient favorables, et le 22 juillet elles se trouvaient en présence auprès de Salamanque. — Deux mamelons isolés, qu'on nomme les *Arapiles*, et que sépare un intervalle de deux cents toises, dominent la plaine; l'un appartenait aux Français, l'autre était au pouvoir de l'armée anglaise. De là, chacun des chefs des deux armées pouvait juger des mouvements de son adversaire. L'armée anglaise opérait sa retraite sur Ciudad-Rodrigo. Obliger Wellington à rentrer en Portugal; être toujours en mesure, s'il attaquait, de recevoir la bataille dans une bonne position, tel avait été le but des manœuvres du maréchal Marmont, et jusque là elles avaient réussi. De la hauteur, il épiait le moment où il pourrait agir contre l'arrière-garde ennemie, quand les troupes de l'extrême gauche de l'armée de Portugal, qui, placées à la tête d'un bois, et sur une colline d'un accès âpre et difficile, avaient l'ordre de s'y maintenir, descendirent et vinrent dans la vallée pour barrer le passage aux Anglais. Le duc de Raguse sentit vite tout ce que ce mouvement avait de dangereux et d'intempestif; déjà il avait expédié deux aides-de-camp pour ordonner à cette troupe de reprendre la position qu'elle n'aurait pas dû quitter, et il montait à cheval pour s'y porter lui-même, quand un coup de canon, tiré de l'Arapile des Anglais, lui fracassa le bras droit, et lui fit deux profondes blessures dans le flanc. Le commandement revenait, par rang d'ancienneté, au brave général Bonnet; mais une balle, qui lui traversa la cuisse, le mit bientôt hors de combat; le général Clausel, qui le remplaça, fut aussi blessé d'un coup de feu au pied. La retraite qu'effectuait l'ennemi, au moment de la blessure du maréchal, s'était par suite du faux mouvement qu'une confiance irréfléchie avait fait faire à la gauche, changée en une bataille, pendant ces successions de commandement et les incertitudes inévitables qui les accompagnaient. Elle fut vaillamment disputée; chaque général fit des efforts extraordinaires pour suppléer à ce que l'ensemble laissait à désirer; mais il fallut se replier, évacuer les plateaux et se retirer à la lisière du bois. La division Foy, qui, par sa position, couvrait le mouvement rétrograde, repoussa si vigoureusement l'ennemi que de ce moment la retraite s'effectua sur Alba de Tormès sans qu'il

osât l'inquiéter. Bien qu'il fût presque mourant de ses blessures, le duc de Raguse n'avait quitté le champ de bataille qu'avec les derniers soldats, ne cessant de s'occuper du sort de l'affaire et de celui de ses troupes. Le lendemain, l'armée française fit sa retraite d'Alba de Tormès sur Peñaranda, prenant sa direction sur le Duero. La cavalerie ennemie, qui seule la suivait, surprit un bataillon de la division Foy, chargée de l'arrière-garde; mais deux autres bataillons, formés en carrés, reçurent les Anglais avec une telle vigueur que dès lors ils cessèrent toute poursuite, et l'armée de Portugal put aller tranquillement se reformer derrière le Duero. — Ce même jour, 23 juillet, un paysan espagnol, apporta la nouvelle que le roi Joseph était en marche pour se joindre, avec 15,000 hommes, à l'armée de Portugal; et 600 chevaux et huit pièces de canon arrivaient de l'armée du Nord. C'est à ce secours que se réduisait le renfort annoncé depuis le 14 juin, et il en venait un puissant du côté où l'on n'avait pas dû attendre un seul homme; mais tout cela quand la question était résolue par l'événement du combat. — Le duc de Raguse répondit sur-le-champ au roi Joseph, par le même émissaire, pour lui faire connaître le résultat de la bataille de Salamanque. Tourmenté par la pensée que le corps qu'amenait le roi, si sa lettre ne lui parvenait pas, allait, en continuant sa marche, tomber au milieu de l'armée anglaise et y rencontrer une perte certaine, il lui expédia un aide-de-camp. Le capitaine Fabvier, à la tête de deux cents chevaux, parvint à se faire jour à travers toutes les troupes ennemies et à rejoindre Joseph; il rapporta au duc de Raguse la promesse, de la part du roi, qu'il viendrait immédiatement sur le Duero se réunir à l'armée de Portugal, afin de reprendre l'offensive contre les Anglais. Le duc de Raguse écrivit aussi à l'armée du Nord pour la presser d'en faire autant. Libre alors de tout soin, il songea à ceux qu'exigeait son état, et se fit transporter à Burgos, et de là en France. — Lorsque s'ouvrit la campagne de 1813, les blessures du duc de Raguse étaient loin encore d'être guéries. Il n'en demanda pas moins à faire cette guerre, et, le bras en écharpe, il prit le commandement du deuxième corps d'observation du Rhin, qui reçut ensuite le numéro sixième de la grande armée. A Lutzen, il eut ses habits criblés de balles; il combattit à Bautzen et Wurtzen, à Dresde, à Dippoldis-Walda, à Falkenheim, à Ziuwald. A Leipzig, son corps formait, le 16, la gauche de l'armée et il eut à repousser l'attaque de toute l'armée de Silésie, aux ordres de Blucher; on se battit presque tout le jour à demi-portée de fusil. Le 18, il défendait le village de Schönfeld, qui, pris et repris sept fois, demeura enfin au pouvoir des Français. Huit officiers généraux du 6e corps furent tués ou blessés dans cette journée; mais l'ennemi ne lui fit pas un seul prisonnier. Le duc de Raguse reçut dans cette affaire un coup de feu à la main, une contusion au bras gauche, et eut quatre chevaux tués ou blessés sous lui. Le 19, le Mal Marmont fut chargé de la défense d'un des faubourgs de Leipzig, et il repassa l'Elster un instant à peine avant que le pont sautât. — A l'ouverture de la campagne de 1814, le maréchal Marmont, avec son corps d'armée, dont l'effectif le plus considérable ne s'est jamais élevé à 6,000 hommes d'infanterie et à plus de 1,600 chevaux, retarda aussi long-temps que possible la marche de l'ennemi depuis les bords du Rhin jusqu'à Bar. Après avoir pourvu à la défense de Mayence, de Metz et de Verdun, il rejoignit l'empereur à Vitry et se trouva au combat de Brienne. Le lendemain, chargé de couvrir la retraite de l'armée, il arrêta l'ennemi, dans sa poursuite, au village de Rosnay, et, par une charge heureuse, qu'il conduisit en personne, il le rejeta au-delà de la Voire : service important, dont l'empereur et l'armée apprécièrent tout le prix. — Ce fut lui qui proposa à l'empereur le mouvement sur Champaubert; il y détruisit le corps de grenadiers russes d'Alsufiew, fort de 9,000 hommes,

et fit son général prisonnier. Il était à Vauchamps, et, le soir de cette affaire, voulant poursuivre les avantages déjà obtenus, le reste de l'armée avait déjà pris position, que poussant son corps jusque dans Étoges, il surprit et enleva la division du prince Ouroussof, qui fut pris avec la presque totalité de ses troupes. — Le 27 février, l'armée prussienne arrivait au pont de Meaux comme le duc de Raguse entrait dans la ville par un autre côté. Se portant à sa rencontre avec le peu d'hommes qui se trouvèrent sous sa main, il arrêta l'ennemi, et, par cette action énergique, donna à ses régiments le temps d'arriver. Le premier mars, réuni au maréchal Mortier, il battait Blucher à Gué-à-Trem, et, le poursuivant jusque sur l'Ourcq, il le forçait à brûler le pont de Lisy. Cette fois, Paris fut sauvé. — Les deux maréchaux poursuivirent leur succès. Le 3 mars, ils se battaient vivement à Neuilly-St-Front avec l'arrière-garde prussienne, et, dans cette occasion, le duc de Raguse eut son cheval tué sous lui. De son côté, l'empereur arrivait à marche forcée, et Blucher semblait dans une position désespérée, lorsque Soissons lui ouvrit ses portes. Après l'affaire de Laon, le 6e corps reçut l'ordre de se porter sur l'Aisne et de couvrir Paris avec le maréchal Mortier. Pendant ce temps, l'empereur allait manœuvrer sur les derrières de l'ennemi. Bientôt il appela à lui les deux maréchaux: ils pensaient l'avoir rejoint, le 24 mars, quand ils se trouvèrent en présence de l'armée ennemie, qui, ayant intercepté un courrier de l'empereur, et appris son mouvement par ses dépêches, l'avait laissé s'éloigner de la Marne, et marchait sur la capitale. Il fallut combattre tout le jour; l'armée française perdit beaucoup de monde, et ce sont ces débris qui arrivèrent le soir du 29 mars sous les murs de Paris. —Je n'ajouterai rien aux détails de cette bataille, qui sont consignés dans la lettre du colonel Fabvier que j'ai rapportée plus haut; quelques mots seulement pour les compléter et les résumer d'une manière succincte. — Rien n'avait été ni prévu ni préparé à Paris: le ministre de la guerre écrivait qu'il avait demandé au comte Daru de faire délivrer des vivres aux troupes *si faire se pouvait*. — L'ennemi avait plus de 120,000 hommes, dont 73,000 furent engagés; les Français n'en comptaient pas 15,000. A midi, le roi Joseph autorisait les maréchaux à capituler; à quatre heures, ils se battaient encore, et, pour rouvrir sa communication avec Paris, le duc de Raguse avait dû charger l'épée à la main, et à la tête d'une trentaine de grenadiers, une colonne russe qui, des Prés-Saint-Gervais, montait au village de Belleville. Il fallait renoncer à prolonger une défense impossible, et sauver Paris des désastres qui suivent la prise de vive force d'une ville. Les deux maréchaux, réunis vers cinq heures dans une misérable auberge à la Villette, avec plusieurs de leurs généraux, convinrent de l'évacuation de Paris. Dans la nuit, avant deux heures du matin, l'empereur recevait à la Cour-de-France, de la bouche du général Belliard, tous les détails des événements qui venaient de se passer. — Je donne le texte de la lettre du roi Joseph: « Paris, ce 30 mars 1814. — Si M. le maréchal duc de Raguse et M. le maréchal duc de Trévise ne peuvent plus tenir leurs positions, ils sont autorisés à entrer en pourparlers avec le prince de Schwartzenberg et l'empereur de Russie, qui sont devant eux. — Joseph. — Montmartre, le 30 mars 1814, à midi un quart. — Ils se retireront sur la Loire. » — Quant à la force du 6e corps, aux ordres du maréchal Marmont, voici qu'elle était le 29 mars:

	offi^ers	S.-offi^ers et sold.
Huitième division	92	745
Vingtième divis.	204	1,200
Divis. de réserve.	151	918
	447	2,863
Cavalerie	98	1,323

— J'amène le récit de la vie du Mal Marmont jusqu'à l'époque qui fera le sujet de l'article que j'ai annoncé. Peut-être serai-je en mesure de fournir des détails inconnus, et par conséquent curieux, sur la part que le maréchal a prise aux

événements de 1830. Je terminerai cette notice par quelques lignes que j'emprunte à un ouvrage qu'il vient de publier tout récemment, et où il parle de sa position actuelle : « Depuis quatre ans, dit-il, une secousse politique m'avait jeté brusquement hors de ma patrie. Sans avoir rompu les liens qui m'attachent à elle, j'étais devenu étranger à son sort, et ma vie s'écoulait paisible et uniforme, quand un souvenir de mes travaux passés m'a fait concevoir le désir de donner un nouvel intérêt à mon existence et d'ajouter à mon instruction. » — De là est venu le voyage que le duc de Raguse a accompli dans l'Orient, et qu'il écrit aujourd'hui : Agir ainsi, c'est penser en sage et se conduire en philosophe. Albert Deville.

MARMONTEL (Jean-François), né en 1728, dans la petite ville de Bord, en Limousin, y apprit les premiers éléments du latin. Ce fut chez les jésuites de Mauriac et chez ceux de Toulouse qu'il perfectionna son éducation. Marmontel se destinait à l'état ecclésiastique ; mais quelques succès littéraires obtenus aux jeux Floraux l'ayant mis en rapport avec Voltaire, celui-ci lui persuada facilement de renoncer à l'église et de venir à Paris. Il était périlleux pour le jeune poète de se rendre à ces instances et de se lancer au milieu du tourbillon de la grande ville, lui pauvre jeune homme, à peu près inconnu, et sans fortune. Que pouvait-il y faire ? Végéter avec les autres littérateurs de son âge, pour la plupart aussi peu riches que lui. C'est ce que fit Marmontel ; il se livra à un travail assidu, concourut aux prix de poésie de l'académie française, fit plusieurs tragédies qui furent représentées, et qui sont aujourd'hui tout-à-fait oubliées, et parvint à conquérir la protection de madame de Pampadour, qui lui fit donner la place de secrétaire des bâtiments de la couronne, place dont les appointements étaient considérables. Marmontel obtint ensuite le privilége du *Mercure*, où il inséra successivement ses *Contes moraux*. Mais il fut disgracié deux ans après par le duc de Choiseul, alors ministre, privé de ses pensions, et mis momentanément à la Bastille. Une parodie injurieuse contre le duc d'Aumont, premier gentilhomme de la chambre, qui lui fut injustement attribuée, causa cette disgrâce. Admis à l'académie française en 1763, il commença à cette époque à travailler pour l'Opéra-Comique, conjointement avec Grétry. Lancé dans la carrière politique, pour laquelle il était peu fait, par le suffrage des électeurs du département de l'Eure, qui l'avaient élu membre du conseil des anciens en 1797, le conteur maraliste vit son élection annulée à la suite du 18 fructidor. Marmontel revint alors dans sa demeure au village d'Ableville, près de Gaillon, en Normandie, y consacra ses derniers jours à l'éducation des deux fils qu'il avait eus d'une nièce de l'abbé Morellet, qu'il avait épousée, et mourut le 31 décembre 1799. U. B.

Contemporain de Voltaire, de Buffon, de Rousseau, de Diderot, Marmontel ne put prétendre rivaliser avec le génie ou le talent de ces écrivains supérieurs ; mais, en se groupant avec eux dans le tableau littéraire du XVIIIe siècle, il fit refléter sur son front quelques rayons de leur gloire, et mérita du moins l'une des premières places du second rang parmi les prosateurs français. Il essaya d'abord d'être poète, et il eut le courage de composer six tragédies qui furent représentées, mais dont aucune ne s'est conservée au théâtre. On y rencontre des scènes attachantes, et, presque dans toutes, des beautés de détail ; mais il faut prendre Marmontel au mot, lorsqu'il déclare qu'il ne se sentait pour la poésie qu'un talent médiocre. Il ne fut ni un grand poète, ni même un parfait versificateur ; et s'il a semé trop de vers dans sa prose, on peut dire qu'il laisse trop de prose dans ses vers, dont la phrase n'est pas toujours assez poétique. Parmi un grand nombre de ballets, de pastorales et de tragédies lyriques qu'il donna à l'Académie de musique, *Didon* eut seule un succès que le compositeur de la musique partagea, et il

est juste d'observer que Marmontel était parvenu à rendre le personnage du pieux Enée moins froid qu'il ne l'est dans les divers auteurs qu'il a imités. Si nous avons décidé avec sévérité que Marmontel ne fut pas poète, du moins dans les grandes compositions, nous reconnaissons volontiers qu'il a mérité d'être compté au premier rang parmi les auteurs d'*opéras comiques*, moins pour la verve et la force comique même, que pour la correction, la pureté du goût, l'élégance du style et même l'invention ; car, en relevant le genre de l'opéra comique, il en a créé un genre nouveau. Dans ses poésies diverses, l'*Épître aux poètes*, sur les charmes de l'étude, le *Discours sur l'éloquence* et l'*Épître à mademoiselle Guimard*, doivent être remarqués. La dernière de ces pièces nous paraît rappeler la manière, à la fois légère et philosophique, de Voltaire. — En passant du poète au prosateur, la série des titres littéraires de Marmontel s'ouvre par les *Contes moraux*. Ils eurent un grand succès de vogue, qui les a fait traduire dans toutes les langues de l'Europe. Dans l'édition qu'il a donnée lui-même de ses œuvres, l'auteur fait précéder ces contes d'une préface qui en indique l'origine, la moralité, et en apprécie assez bien le genre et le mérite. Nous répétons avec lui qu'il est des caractères qui, pour être présentés dans toute leur force, exigent des combinaisons et des développements dont un conte n'est pas susceptible ; aussi n'a-t-il fait que les indiquer, comme il n'a fait qu'effleurer les ridicules. Les mœurs, en général, n'y sont pas assez approfondies, et ce sont plutôt les mœurs de convention de la société que les mœurs réelles de l'homme qu'il a retracées. Cependant, Marmontel créa aussi, dans ses *Contes moraux*, un genre aimable qui fit école, et il est juste d'avouer qu'aucun de ses disciples ne l'a jusqu'à présent surpassé, ni même égalé, quoiqu'il soit moins difficile, sans doute, de continuer les *Contes moraux* que les *Lettres persannes*. — La Harpe trouvait qu'il y a de l'*attique* dans les contes de Marmontel. C'était sans doute pour dire, par antithèse ou par compensation, qu'il y avait du *béotien* en lui, pour tout ce qui concerne les objets de goût et d'imagination et la théorie des arts. La critique nous semble aussi exagérée que l'éloge ; et nous croyons émettre une opinion plus juste sur les *Contes moraux* en jugeant que la conception en est spirituelle sans être profonde, et que le talent littéraire y a des formes heureuses, et quelquefois même éminemment dramatiques : il est vrai que, contes pour contes, les penseurs doivent préférer les romans de Voltaire ; mais les *Contes moraux* resteront comme une lecture agréable, qui, convenant mieux aux femmes et aux jeunes gens, peut aussi intéresser les esprits les plus graves. La réputation de Marmontel, fondée par les *Contes moraux*, comme prosateur, s'étendit considérablement par la publication de *Bélisaire*, sorte de roman politique, dont le quinzième chapitre, consacré à la tolérance des cultes, valut à la fois à l'auteur un débit extraordinaire de l'ouvrage, les éloges de plusieurs souverains, un mandement du même archevêque qui avait condamné l'*Emile*, sa nomination à l'académie française et la place d'historiographe de France. La Harpe trouve au livre de *Bélisaire* le grand défaut de commencer par un roman et de finir par un sermon ; et, en effet, si l'auteur eût pu accomplir le drame dont il avait ouvert si heureusement l'avant-scène, s'il n'eût pas fait succéder à l'action des discours qui la laissent interrompue, son ouvrage se fût recommandé par un autre ordre de mérite. Dans les *Incas*, Marmontel reprit le sujet du quinzième chapitre de *Bélisaire* avec plus de développement. Il y compléta la défense de la liberté des opinions religieuses, et sut atteindre son noble but, de faire détester le fanatisme, par le tableau des crimes qui signalèrent la destruction de l'empire du Pérou. Cette production est, comme *Bélisaire*, un roman historique, ou une histoire poétique, qui ne fait pas toujours oublier le

vice du genre et du plan, par les formes du style. On y remarque cependant des morceaux d'éloquence et d'effet en plus grand nombre que dans *Bélisaire*. — — Marmontel, jusqu'alors, n'avait encore composé que des tragédies malheureuses, des opéras comiques sans gaîté, des poésies fugitives médiocres, des contes agréables, mais légers, et deux romans en prose poétique fort imparfaits; mais, dans les *Eléments de littérature*, il arrive sur son terrain; il entre mieux dans sa vocation, et il se montre dans sa véritable force. Ces éléments sont le recueil des articles de littérature que Marmontel avait répandus dans l'*Encyclopédie*, auxquels il en ajouta plusieurs déjà donnés par d'autres mains, et qu'il dut refaire pour se les approprier et compléter son plan. L'auteur estimé du *Nouveau Dictionnaire grammatical*, M. Chapsal, qui a extrait des *Eléments de littérature* tout ce qui concerne spécialement l'éloquence, observe, sur les principes qu'il a recueillis, qu'ils semblent avoir été exposés d'après le plan de Fénelon : « C'est la fleur de la plus pure antiquité, c'est Aristote, c'est Cicéron; ce sont tous les grands maîtres de la Grèce et de l'ancienne Rome, qui viennent nous révéler les secrets de leur art, et qui ont conservé, sous la plume de Marmontel, tout le feu et l'éclat de leur génie. » Cet éloge nous paraît mérité. Marmontel, dans ses traductions des textes grecs et latins, s'est montré un digne interprète des orateurs anciens, et il a prouvé que, s'il a laissé encore la *Pharsale* à traduire, il eût été plus heureux à reproduire les orateurs que les poètes. M. Morellet a bien saisi d'ailleurs ce qui distingue les *Eléments de littérature* du *Cours* de Laharpe, en remarquant que le dernier de ces ouvrages conduit dans la pratique de l'art, dont l'autre donne une savante théorie. En effet, Marmontel s'est occupé des principes généraux plutôt que de leur application; mais il a su aussi, pour mettre plus en évidence les principes, les faire sortir souvent de l'analyse des modèles. — Les *Eléments de littérature* sont, sans contredit, l'ouvrage le plus classique de Marmontel. L'auteur ne s'y élève guère jusqu'à l'éloquence; mais il traite du moins de l'art oratoire avec un goût exquis et un sentiment qui en retrace fidèlement les vives impressions. Si les exercices de compositions en vers ne servaient pas d'études pour mieux écrire en prose, combien n'y aurait-il pas à regretter que Marmontel n'ait employé le temps qu'il consuma aux tragédies déclamées ou lyriques, aux pastorales, mêmes héroïques, aux ballets, aux drames chantés, à la comédie mêlée de musique, et aux autres productions médiocres de son atelier poétique, à exécuter quelque bel ouvrage tel que les *Eléments de littérature*? Mais l'on peut dire du moins de cette composition, qu'elle est le véritable titre littéraire de l'auteur, et qu'il s'y est érigé un monument. — Parmi les ouvrages posthumes de Marmontel, on doit indiquer d'abord les *Mémoires sur la régence du duc d'Orléans*, qui sont écrits avec une plume indépendante. Nous ne saurions adopter l'opinion partagée par M. Morellet, que l'auteur y a été injuste envers Mme de Maintenon, cette favorite trop fameuse, qui s'est élevée au titre d'épouse clandestine d'un monarque subjugué, au moyen de la part qu'elle avait eue dans les intrigues de la cour, mais surtout dans les malheurs du royaume, et particulièrement dans la révocation de l'édit de Nantes. Marmontel fut juste aussi envers Louis XIV; mais il eut raison de juger que celui de tous les rois qui affecta le plus la domination fut dominé toute sa vie parce qu'il n'avait ni les talents de son ambition ni le génie de son caractère. — Les leçons sur la grammaire peuvent être fructueusement consultées; mais celles sur la logique et la métaphysique sont très inférieures aux lumières actuelles. L'auteur y reste en arrière de tous les écrivains de son temps, et Chénier a eu raison de dire de ces deux ouvrages que c'est le vieux nom comme la vieille science. — Les *Mémoires* de Marmontel méritent d'être distingués

comme servant à faire connaître l'histoire littéraire et les personnages célèbres de la fin du XVIIIe siècle. L'auteur eût pu rendre ces *Mémoires* encore plus importants s'il se fût borné à s'y peindre en buste dans un coin du tableau; mais, comme il les intitulait l'*Histoire de sa vie, pour servir à l'instruction de ses enfants*, il crut avoir le droit de s'y placer sur le premier plan, et de s'y poser de grandeur naturelle. Marmontel s'arrête trop long-temps pour les gens du monde sur son enfance, sa famille, son éducation, ses études et ses succès scolaires; mais quelques-uns de ces détails sont attachants pour tous les lecteurs, et, en prenant ces *Mémoires* dans leur ensemble, nous n'hésitons pas, pour l'intérêt littéraire et moral, à les préférer aux *Contes moraux*.—Marmontel quitte le collége: il entre dans le monde, débute dans la littérature, au théâtre, à l'académie; il fréquente les hommes de lettres, les philosophes, les acteurs, les artistes, les financiers, les femmes qui tiennent un rang dans les sociétés à la mode ou dans le parti des économistes; il entre aussi dans la familiarité des maîtresses des rois; il a commerce avec les gens de cour, et devient lui-même un peu courtisan. « L'histoire de ma vie, observe-t-il, est une promenade que je fais faire à mes enfants; il faut bien qu'ils remarquent les passants avec qui j'ai eu des rapports dans le monde. » Cette comparaison est heureuse, et il est à regretter que Marmontel n'ait pas abordé encore plus de passants. Cependant, il ouvre une galerie intéressante de portraits nombreux, dont la plupart paraissent peints avec vérité; et, dans ce vaste tableau où sont groupées tant de figures d'hommes et de femmes de divers mérites, l'on s'arrête avec un nouveau plaisir sur celle de Mme Geoffrin, dont le caractère, assez difficile à saisir, avait été déjà apprécié et analysé par Thomas, Morellet et d'Alembert, ses honorables alliés. Les *Mémoires* de Marmontel ne peuvent avoir l'attrait des *Confessions* de Jean-Jacques; car Rousseau est toujours un peintre passionné. Cependant, on s'aperçoit que Marmontel a voulu prendre la manière, le ton et les formes de Rousseau, et quelquefois il réussit à l'imiter. Plusieurs caractères, surtout de femmes, y sont habilement nuancés, et l'on distingue le portrait de Mme de Marchais comme étant supérieurement composé et parfaitement aimable, s'il est fidèle. Le style des *Mémoires* de Marmontel est en général convenable à ce genre de composition, qui exige le naturel sans exclure l'élégance.—Marmontel travailla aux deux *Encyclopédies* et à d'autres recueils périodiques. L'*Observateur littéraire*, qu'il avait entrepris à son début dans la carrière des lettres avec Bauvin, l'auteur de la tragédie des *Chérusques*, n'eut qu'un faible succès; mais Marmontel ajouta plus tard à celui du *Mercure de France* par sa coopération et sa direction. Il disait de la rédaction d'un journal que c'était se condamner au travail de Sisyphe ou à celui des Danaïdes; et, dans un article que les écrivains et les journalistes peuvent relire avec fruit, il prévoyait que le journalisme, et surtout les feuilles quotidiennes, auraient des effets également nuisibles aux progrès du goût et des lettres. L'histoire du journalisme, depuis 1735 jusqu'à l'an 1800, a été entreprise depuis par un autre académicien, M. Delisle de Sales; et, si c'était ici le lieu de traiter de la question, nous aurions à établir, comme l'un des effets du journalisme, que l'on a écrit avec moins de liberté au siècle dernier que dans le précédent. Nous nous persuadons néanmoins qu'il faut accepter les inconvénients du journalisme de préférence à d'autres dangers, et qu'il vaut mieux avoir des Zoïles qui insultent journellement que des censeurs de tous les jours qui autoriseraient l'insulte et empêcheraient la défense. — Maintenant que nous venons de rappeler dans une revue rapide les principaux ouvrages de Marmontel, nous pouvons sans doute nous dispenser de mentionner les autres, surtout lorsqu'il ne s'agit que de rendre compte d'une nouvelle édition; et, sans

nous occuper de mélanges récemment recueillis, d'un supplément à un théâtre déjà trop nombreux, non plus que de quelques autres pièces dont aucune n'était tout-à-fait inconnue, nous croyons qu'il entre mieux dans l'esprit et le plan de ce recueil d'apprécier la tendance des écrits de Marmontel et l'influence qu'ils ont pu avoir sur la littérature et la philosophie de son siècle. — Marmontel ne fit faire aucun progrès à l'art dramatique par ses tragédies, qui ont plus de défauts que de beautés; mais il a pu éclairer l'art même par ses préceptes; et sa poétique, ses réflexions sur la tragédie et sur le goût ne sont pas aussi remplies de paradoxes que Laharpe et Chénier l'ont prétendu. Ce fut leur respect pour la littérature classique qui dicta ce jugement à ces écrivains; mais Marmontel, sans cesser aussi d'être classique, avait apprécié les beautés du génie de Shakspeare, et il avait entrevu que la tragédie populaire peut avoir aussi sa dignité. En général, la littérature de Marmontel est forte; elle est entreprenante, et Montaigne l'eût appelée *enquêteuse*. Cependant, comme prosateur, il est inférieur à Thomas, et comme poète, à Saint-Lambert, parce qu'il n'a pas su, comme eux, se personnifier dans son style. — Marmontel fut d'ailleurs l'un des auteurs les plus féconds du XVIIIe siècle; et, s'il ne peut être compté parmi nos plus grands écrivains, il est juste d'observer que nous ne connaissons aucune littérature étrangère qui puisse nous offrir un auteur du second ordre du même mérite. — En appréciant Marmontel sous les rapports philosophiques, nous rencontrons La Harpe, qui le blâme d'avoir tracé presque tous les plans de ses tragédies sur la fausse philosophie; mais l'on sait ce que La Harpe, converti à l'époque où il écrivait ce jugement, entendait par la fausse philosophie. Les plans de Marmontel, en général, ne sont pas heureux; mais ce n'est pas par la philosophie qu'ils pèchent, et la philosophie ne gâte jamais rien lorsqu'elle est conforme aux sentiments et aux caractères des personnages mis en scène. Marmontel observe dans ses *Mémoires* que les sujets donnés par l'histoire lui semblaient épuisés pour les situations tragiques. Si par l'histoire il entendait celle des héros un peu fabuleux des Grecs et des Troyens, il avait raison; mais pourquoi ne suivait-il pas le précepte d'Horace, de célébrer sur la scène les événements domestiques, c.-à-d. les actions mémorables de son pays? Dans ses poésies diverses, Marmontel n'appliqua pas non plus toujours à son sujet l'esprit philosophique. Il adressa deux épîtres à Voltaire, qui avait été son protecteur autant que son modèle; mais ce ne fut guère qu'un témoignage de reconnaissance, et il n'a pas élargi ce cadre, comme un poète de notre âge, pour y introduire la critique des préjugés avec les préceptes de la raison. L'*Ode à la louange de Voltaire*, prononcé par Mlle Clairon au pied de la statue de ce grand homme, exprime des vues plus philanthropiques; le ton en est élevé, et elle manque seulement de ce style impétueux et de ce beau désordre qui lui eussent donné plus d'éclat et d'énergie. Le discours en vers sur l'histoire a été justement remarqué par M. Morellet, comme plein de leçons courageuses pour les rois et de traits de la plus noble liberté. — *Bélisaire* et les *Incas* sont les seuls ouvrages de Marmontel dont l'objet et le but soient franchement philosophiques; mais c'est l'esprit de son siècle qui les lui commanda, et s'il eût écrit cinquante ans plus tôt, il ne les aurait pas faits, car l'on voit qu'il y reçoit le caractère philosophique plutôt qu'il ne l'imprime. —Non, Marmontel ne fut pas philosophe par nature, et il ne le devint que par situation. Il empruntait le manteau de la philosophie pour s'assortir au costume à la mode de son temps et des personnages qui étaient ses maîtres en littérature, ou ses protecteurs pour les emplois, les places et les pensions.—Marmontel fut sans contredit un homme de lettres honorable et un académicien laborieux et utile; mais il ne faut chercher en lui ni le publiciste ni l'auteur politique, comme on les rencontre, par exemple, dans Vol-

taire et dans Rousseau. Jamais il n'éleva sur l'administration aucune question importante, et l'on ne trouve dans ses écrits aucune autorité en faveur du droit public des nations. Il manquait d'idées générales et de portée dans les vues. En matière de religion, il se borne à la tolérance universelle des opinions plutôt qu'il ne réclame la liberté égale des cultes; et en métaphysique, il se traîne servilement sur le système trop justement discrédité des idées innées. Dans ses *Mémoires*, il s'annonce au collége comme un tribun; ses petites harangues, composées à loisir, sont presque séditieuses; mais, sujet ou citoyen, il se fût contenté de la tolérance civile comme de la tolérance religieuse, sans oser élever ses vœux jusqu'à la liberté. — Il se montra seulement novateur dans les arts, et il s'essaya sur les révolutions de la musique en France. Il se fit chef de faction en faveur des piccinistes contre Gluck et ses partisans. Nous n'avons à nous déclarer ni pour l'Italie ni pour l'Allemagne; mais nous devons rappeler historiquement que Gluck, considéré comme l'Homère de la musique, n'a pas encore été détrôné. Cette fameuse guerre entre la mélodie et l'harmonie fut célébrée par Marmontel dans le poème posthume de *Polymnie*. Feu Parent-Réal.

MARMOTTE (en latin, *arctomyx*), genre de quadrupèdes de la famille des loirs et de l'ordre des rongeurs.

La marmotte a mal au pied,
Faut lui mettre un emplâtre;
Quel emplâtre lui mettrez?
Un emplâtre de plâtre.........

A qui de nous ce chant savoyard n'a-t-il point révélé l'innocent quadrupède dont nous nous inquièterions peu sans l'exhibition intéressée qui le multiplie dans nos villes? Tous, nous avons jeté un regard de commisération sur ce pauvre animal, de la grosseur d'un chat, que sa longue fourrure fait justement comparer à un ours, et dont la tête ressemble aussi bien à celle du lièvre qu'à celle du rat d'eau, du campagnol ou du loir; tous, nous avons souri en le voyant se dresser sur ses pattes courtes, et conquérir, par ce qu'on appelle sa danse, quelque sous pour l'enfant qui l'a arraché à la liberté, et qui lui a appris à travailler péniblement, à mendier comme lui, à partager enfin toutes les misères de l'homme, à la fois le plus noble et le plus besogneux des animaux. Pauvre marmotte! La civilisation t'a faite esclave, et l'esclave est un être dégénéré. Je voudrais te peindre, moi, sous un jour moins défavorable; il me faut te saisir au sein de tes montagnes, sauvage comme la liberté que tu y respirais. — C'est dans cette région des neiges et des glaces qu'habitent les marmottes, de l'automne au printemps; c'est là que, rassemblées en famille, elles se creusent, à l'aide des robustes ongles dont la nature les a pourvues, des terriers ou galeries qui, à cinq ou six pieds de l'entrée, se divisent en deux parties: l'une conduisant à une espèce de chambre de trois à sept pieds de diamètre, selon que la famille est de cinq à seize individus; l'autre renfermant la terre et les divers matériaux employés à boucher l'entrée de la galerie, aux approches de l'hiver. Cette petite ville souterraine est abondamment garnie et tapissée de foin et de paille, qu'elles amassent en commun pendant l'été, et qui leur servent de couche plutôt que de nourriture. Lorsqu'elles procèdent à cette récolte, une d'elles est placée en sentinelle sur le rocher le plus élevé: à la moindre apparence de danger, elle donne à ses compagnes le signal de la retraite par un cri aigu et perçant, assez semblable à un coup de sifflet. Buffon a prétendu « que les unes coupent l'herbe fraîche, que d'autres la ramassent, et que tour à tour elles servent de voiture pour la transporter au gîte: l'une, dit-il, se couche sur le dos, se laisse charger de foin, étend ses pattes en haut pour servir de ridelles, et ensuite se laisse traîner par les autres, qui la tirent par la queue, et prennent garde en même temps que la voiture ne verse. C'est, à ce qu'on prétend, par ce frottement trop réitéré qu'elles ont presque toutes le poil rongé sur le dos. » Le fait est-il constaté? Est-il avancé un peu

à la légère? Nous ne prononcerons pas, faute de preuves. — La marmotte passe les trois quarts de sa vie dans son habitation souterraine : elle n'en sort que par les plus beaux jour, et s'en éloigne peu ; elle y rentre en cas d'orage, de pluie, de frayeur, et durant toute la froide saison, quand elle tombe dans l'engourdissement. Dès le principe de l'hiver, les marmottes ferment l'accès de leur domicile avec un soin et une solidité admirables. Elles ont alors un embonpoint considérable, et pèsent jusqu'à vingt livres et plus. Mais cet embonpoint diminue graduellement. Pendant cette saison, on les trouve pelotonnées en boules, blotties dans le foin, et dans un état d'insensibilité à peu près complet. On prend alors les plus grasses pour les manger et les plus jeunes pour les apprivoiser : à l'état domestique, elles mangent de tout, excepté de la viande ; elles sont par-dessus tout friandes de lait. Les marmottes boivent comme les poules, à petites gorgées et en levant la tête. Elles vivent à peu près dix ans, ne portent qu'une fois par an, et font de trois à quatre petits. La peau de ces animaux sert de fourrure aux montagnards, qui emploient leur graisse comme spécifique dans certaines maladies. C'est vraisemblablement du nom du quadrupède dont nous nous occupons que nous est venu le mot *marmotter* (parler entre ses dents, remuer ses lèvres sans se faire entendre). Est-ce par quelque analogie que ce dérivé a été formé ? Nous l'ignorons. O.-L. T.

MARNE. A proprement parler, c'est une matière terreuse ou pierreuse, composée principalement de terre calcaire et d'argile dans toutes sortes de proportions, et dont les variétés sont très nombreuses.—La *marne pierreuse* ou *durcie* est ordinairement d'un blanc roussâtre, ou tirant tantôt sur le bleu, tantôt sur le rouge. De forme irrégulière, se présentant tantôt en cube, tantôt en parallélepipèdes ou en prismes polyèdres, et quelquefois sous la forme octaèdre, la marne pierreuse est ordinairement disposée en couches à peu près horizontales, minces, superposées les unes aux autres, et formant quelquefois de longues suites de collines. Les couches de *marne pierreuse*, au moins pour la plupart, semblent être le dépôt marin le plus récent. On y rencontre des restes et des empreintes de végétaux ou d'animaux encore existants, ce qui atteste leur peu d'ancienneté. Toutes les couches régulières de pierres marneuses, qu'on trouve toujours dans des contrées volcaniques, doivent être placées au nombre des couches secondaires du globe, puisqu'elles sont formées par des dépôts marins.—La *marne terreuse*, qui est la marne proprement dite, n'est point immédiatement un dépôt marin : c'est pour l'ordinaire un dépôt tertiaire formé par les eaux continentales, des débris d'anciennes couches calcaires et argileuses ; c'est quelquefois aussi le produit de la décomposition des laves et des basaltes. Disposées, non pas en couches régulières, mais en amas dont l'étendue est beaucoup plus grande en longueur qu'en largeur, les marnes tertiaires sont un mélange de diverses sortes de terres variant à l'infini dans la proportion des matières qui les composent : la craie domine dans les unes, l'argile, le limon ou résidu des terres végétales entraînées par les eaux, le sable, le gravier, dominent dans les autres. La couleur de la marne n'est pas moins variée que sa composition : elle est blanchâtre, grise, bleuâtre, jaune, brune, etc., suivant les matières qu'elle contient. La marne absorbe beaucoup l'humidité, dont on pourrait la dire avide. Elle se durcit au feu comme l'argile, et les potiers l'emploient souvent avec avantage; mais ce qui la rend surtout précieuse, c'est la propriété de féconder la terre, qui lui est reconnue dès la plus haute antiquité. La marne renferme en effet un principe très fécondant, qui n'est ni la substance grossière et terreuse dont elle est formée, ni l'eau qu'elle absorbe, et dans lequel on pourrait reconnaître l'oxygène, auquel l'eau servirait de véhicule et la matière terreuse de récipient. Il résulte des observations de Bernard de Palissy, qui, le premier, il y a trois cents

ans, a reconnu les propriétés et le principe fécondant de la marne, que lorsqu'on veut l'employer à l'engrais des terres, il faut la laisser un certain temps exposée à l'air. L'emploi de la marne à cet effet date de très loin. Pline rapporte que de son temps les Gaules et la Grande-Bretagne s'étaient enrichies par le marnage; il décrit les procédés de celui des Grecs, et distingue cinq ou six espèces de marnes, mais il n'annonce point que cette pratique soit connue de l'Italie: « On tirait la marne dans quelques cantons, dit-il, de puits de plus de cent pieds de profondeur, et ayant des galeries comme les mines. » L'emploi de la marne s'est conservé jusqu'à nos jours en France dans un assez grand nombre de localités, en Angleterre dans plusieurs comtés, et l'on s'en trouve généralement bien; mais, pour qu'il produise d'heureux résultats, il ne faut point qu'il soit fait aveuglément. L'agriculteur doit étudier et choisir avec soin la qualité de marne réclamée par les terres qu'il veut bonifier: si elles sont argileuses et fortes, une marne argileuse serait nuisible, et la marne où domine le calcaire, et qui est légèrement sablonneuse, sera la meilleure, la seule convenable. Si au contraire ces terres sont maigres, légères, de nature crétacée, une marne grasse et riche en parties argileuses sera cent fois préférable à la marne calcaire. Mais il est bon de recommander de laisser ces dernières marnes exposées à l'air pendant environ une année, car autrement elles ne se déliteraient pas assez promptement. Au reste, nous ne prétendons pas exposer ici les préceptes du marnage; nous engageons à cet égard chaque cultivateur à consulter l'expérience que donne la pratique, et à lire l'excellent *Traité d'agriculture* de Rozier. — Nous ajouterons qu'il existe une dernière variété de marne, résultant de la décomposition des laves par les vapeurs sulfuriques des terres alumineuses, par les vapeurs aqueuses, on enfin par une désagrégation spontanée de leurs parties intégrantes, attribuée à des agents naturels qui nous sont inconnus; c'est la *marne à foulon*, qui est excessivement soluble dans l'eau, très savonneuse, et que son importance pour les apprêts des draperies rend de la plus grande utilité dans certaines manufactures. D'après l'analyse qui en a été donnée, elle est composée de silice, d'alumine, de chaux et de magnésie. O.-L. T.

MARNE (Rivière et département de la) et MARNE (Haute- [*v.* le Supplément de la lettre M]).

MAROC ou **MARACASCH**, pays situé dans la partie nord-ouest de l'Afrique, et qui, depuis 1670, a pris le titre d'empire; il confine à la Méditerranée, à l'océan Atlantique, au désert de Sahara et à l'Algérie. Des branches de l'Atlas dont les cimes, couvertes de neige, ont environ 12,000 pieds de hauteur, traversent ce pays, qui se compose de deux parties principales, le royaume de Fez et celui de Maroc. M. Jacson, dans sa *Description de l'empire de Maroc*, évalue la superficie de cet empire à 13,000 milles carrés, et sa population à 14,886,000 individus. Le pays est beau, le climat très sain, la fertilité du sol surprenante. Les côtes sablonneuses sont peu cultivées, l'intérieur l'est davantage. Les sauterelles ravagent quelquefois les champs, fléau qui, pour la dernière fois, a affligé le pays en 1810. Les principales productions de Maroc consistent en blé, huile, amandes, dattes et gomme; de nombreux troupeaux de moutons fournissent une laine très bonne: il y a beaucoup de bêtes à corne, et les chevaux maroquins passent pour les meilleurs des états barbaresques. Quant aux minéraux, on trouve à Maroc du cuivre en grande quantité, un peu d'or, de l'argent et du fer. Les principales manufactures sont celles de maroquin, qui se trouvent particulièrement à Maroc et à Fez: dans cette dernière ville, il y a aussi quelques fabriques de soieries. Leurs produits forment l'objet d'un commerce très considérable; les Européens les exportent par les ports de Salé, Mogador, Larache, Tétouan, Tanger et autres. Ce sont principalement ces ports qui appro-

visionnent de blé les côtes d'Espagne et de France dans les temps de disette. Les Maroquins connaissent trop bien leurs intérêts pour inquiéter par des pirateries un commerce qui leur est très avantageux, comme le faisaient autrefois leurs voisins d'Alger. Le souverain actuel de Maroc, Muléi-Abderrahman, qui a succédé à son oncle Muléi-Soliman (28 novembre 1822), s'attache à protéger les relations commerciales : cependant, les états européens sont ordinairement obligés d'acheter cette faveur par des présents annuels.—Ce monarque, qui porte le titre de sultan (shérif, empereur) de Maroc et de Fez, est tout-à-fait indépendant du sultan de Turquie; il gouverne ses états en despote, et regarde la vie et les biens de ses sujets comme des choses dont il peut disposer selon son bon plaisir. Ses revenus s'élèvent à 10 millions de florins par an : ils proviennent en grande partie de la capitation imposée aux juifs, des tributs de quelques petits princes, des dîmes des productions et de la fortune de ses sujets, des droits de douane et des présents des gouvernements européens. Son armée se compose de 12,000 cavaliers maures et de nègres mercenaires, mais, en cas de guerre, elle peut être augmentée jusqu'à 100,000 hommes. La marine de l'état compte 24 bâtiments (dont 10 frégates) et 6,000 hommes. La population se divise en Maures établis dans la ville, et se livrant au commerce; en Arabes, qui habitent des villages, où mènent une vie nomade; en Berbers (*Brebers*, *Amazigs*), les plus anciens habitants du pays (*v.*) BASBARESQUES); en juifs, descendant pour la plupart de ceux qui furent chassés d'Espagne sous Ferdinand-le-Catholique : leur nombre est grand; ils sont méprisés et opprimés; en renégats chrétiens et juifs, dont la majeure partie est d'origine espagnole; en chrétiens enfin, qui sont négociants, artistes ou esclaves. —Pour l'histoire ancienne de Maroc, voyez l'article MAURES. En 1557, Méhémet, shérif ou prétendu descendant du prophète Mahomet, devint souverainde Fez et de Maroc : c'est sa dynastie, qui en occupe encore le trône, dont la possession a donné lieu plus d'une fois à des guerres sanglantes entre les membres de cette famille. La plupart des successeurs de Méhémet ont été des tyrans odieux; le plus affreux de tous, le monstre Muléi-Ismael, mourut, après un long règne, en 1727. On frémit en pensant au grand nombre de malheureux qu'il fit supplicier ou qu'il exécuta de ses propres mains. Ses fils, qui, à l'approche de sa mort, s'étaient insurgés, se disputèrent long-temps la couronne, dont enfin Muléi-Abdallah parvint à s'emparer. A ce dernier succéda, en 1757, son fils Muléi-Sidé-Mohamet, qui fit la guerre à la France, à l'Espagne et au Portugal, mais conclut des traités avec d'autres puissances. Il gouverna moins despotiquement que ses prédécesseurs, aima à s'instruire, et fut très économe. Après sa mort (1790), des guerres éclatèrent entre ses fils à cause de la succession au trône. Muléi-Soliman succéda, en 1797, à son frère aîné Jézid, et se maintint en possession du trône malgré les prétentions de ses frères, qui, suivant l'usage du pays, étaient gouverneurs de plusieurs provinces. Pendant la guerre que les Français faisaient aux Turcs en Égypte, il fournit à ces derniers un contingent de troupes, mais, plus tard (1807), il envoya un ambassadeur à la cour de l'empereur des Français. Aucune mésintelligence n'exista entre lui et les Bourbons. Il mourut en 1822.—A Maroc, aussitôt qu'un fils naît à l'empereur, on le transporte chez un riche Maure, qu'on charge de l'élever comme son propre enfant. Ce n'est qu'à l'âge de douze ans que ce fils est reconduit auprès de son père. Alors, celui-ci le fait examiner sur la partie dogmatique du Koran; s'il est content de l'éducation qu'il a reçue, il comble le Maure de bienfaits; dans le cas contraire, il le fait tailler en pièces. — La capitale de l'empire de Maroc, qui porte le même nom, fut bâtie dans le XIe siècle : cette ville est située entre les chaînes de l'Atlas, dans une belle contrée, qui abonde en pal-

miers : elle a deux lieues de tour et 30,000 habitants ; les maisons sont mal construites et les rues très sales. Le voisinage des montagnes fait qu'en été la chaleur y est extrême, et qu'en hiver le froid y est plus piquant que dans le reste du pays. Avant le lever du soleil, on trouve souvent l'eau couverte d'une mince croûte de glace. De Maroc, des caravanes se rendent par le désert à Tombouctou. De Fez à cette ville, il y a 129 journées de chemin. Le palais impérial de Maroc est fortifié, et forme seul une petite ville.—L'empereur réside ordinairement à Mequinez, capitale du royaume de Fez, située dans une plaine fertile, et dont la population est de 15,000 personnes.— Les habitants de Salé, qui, en grande partie, descendent des Maures qui furent expulsés de l'Espagne, se rendirent autrefois fameux par leurs pirateries. La forteresse de Ceuta et les places fortes (*presidios*) de Melilla, Penon et Achuecmas, situées sur le territoire de l'empire de Maroc, appartiennent aux Espagnols (*v.* BARBARESQUES et FEZ). C. L.

MAROLES, bourg du département du Nord, à trois lieues ouest d'Avesnes ; sa population est de 11 à 1200 habitants. Ses fromages, connus dans toute la France, petits, de forme carrée, à pâte tendre et grasse, sont exclus de nos desserts à cause de leur odeur forte (*v.* FROMAGES). — Un autre village du département de Seine-et-Marne, à 5 lieues et demie de Fontainebleau, porte ce nom. — *Marolles-lès-Braults* est un bourg de la Sarthe à deux lieues sud-sud-ouest de Mamers.

MAROLLES (Michel de), abbé de Villeloin, né en Touraine le 22 juillet 1600, mort à Paris le 6 mars 1681, était fils de Claude de Marolles, capitaine des Cent-Suisses de la garde du roi, fort connu par son combat singulier avec l'Isle-Marivaut, et d'Agate de Châtillon, d'une famille noble du Forez. A l'âge de deux ans, il fut atteint d'une grave maladie, pendant laquelle il fut sur le point de perdre l'œil gauche. Le médecin Falaiseau, qui le soigna dans cette maladie, considérant la conformation de sa tête, et ayant égard à quelques règles de la physionomie, augura dès lors assez favorablement de son intelligence. — En 1609, son père obtint pour lui du roi Henri IV l'abbaye de Baugerais en Touraine ; il reçut la tonsure au mois de mars de l'année suivante. L'abbé de Marolles commença ses études dans la maison paternelle, sous la direction d'un précepteur ; à 11 ans, il entra au collége de *Clermont* (Louis-le-Grand), où des séculiers enseignaient les humanités sous la direction des jésuites ; il n'y demeura que peu de jours. Élève du collége de *la Marche* (rue de la Montagne-Ste-Geneviève, institution Vaultier) jusqu'en 1616, il en fut exclu à cause de la liaison de son père avec le duc de Nevers. Après une année de séjour dans sa famille, il revint à Paris et suivit le cours de philosophie de Janus-Cecilius Frey, qui enseignait au collége de *Montaigu* (place Ste-Geneviève, prison militaire de ce nom). En 1626, il reçut du roi l'abbaye de Villeloin. — L'abbé de Marolles montra dès son enfance une grande aptitude au travail, une persévérance singulière dans le même genre d'études ; ses nombreuses traductions des auteurs de l'antiquité, quoique tombées dans l'oubli et médiocres, même au temps où elles parurent, attestent la science et les efforts de ce traducteur infatigable. « Ses traductions, nous dit le P. Nicéron, étaient ses ouvrages favoris, quoiqu'il y réussît souvent assez mal. » Tout en reconnaissant la justesse des critiques qui ont frappé les ouvrages de l'abbé de Marolles, nous croyons qu'on n'a pas assez tenu compte des difficultés qu'il avait à vaincre : pour plusieurs auteurs, il n'avait aucun modèle à suivre puisqu'il venait le premier. —En somme, l'abbé de Marolles, comme traducteur, a droit à notre reconnaissance ; comme écrivain original, il nous attache, dans ses mémoires surtout, par des détails pleins d'intérêt, par un style simple et naturel ; comme ami des arts, il mérite toute notre sympathie : nous lui devons la belle collection d'estampes et

de figures en taille-douce déposée à la Bibliothèque du roi (224 volumes); comme poète versificateur !.... oh ici :

Il est vrai, s'il m'eût cru, qu'il n'eût pas fait de vers.

(Voir sa traduction en vers de Virgile, 1673). Il commença à faire des vers à l'âge de 70 ans, et, pour ce genre de travail comme pour tous les autres, il visait à la quantité plus qu'à la qualité. — Il disait un jour à Linière : « Mes vers me coûtent peu. — Ils vous coûtent ce qu'ils valent, » répliqua le poète de Senlis. — Nous regrettons de ne pouvoir donner ici le catalogue complet de ses ouvrages; il aurait servi, mieux que tout ce que nous avons pu dire, à prouver son inépuisable fécondité. La seule année 1653 vit paraître ses traductions en français du *Nouveau-Testament*, d'Horace, de Perse, de Juvénal et de Tibule. Sa traduction de Lucain eut trois éditions, la première en 1623, la seconde en 1647, la troisième en 1654. Il en fut de même de la plupart de ses productions.

Marolles (Claude de), né le 23 août 1712, de l'ordre des jésuites, est un autre écrivain connu par des discours et des sermons d'un certain mérite.

Marolles (Magné de), né à peu près à la même époque, et mort en 1792, a fait un assez grand nombre d'ouvrages : son *Essai sur la chasse au fusil*, 1781, in-8°, et surtout sa *Chasse au fusil*, 1788, sont estimés; le dernier de ces ouvrages est un excellent traité. P. Gaubert.

MARONITES (Les), secte de chrétiens orientaux, qui se forma par suite des controverses monothéliques. Dans le VIIe siècle, l'opinion s'était accréditée parmi les Orientaux que le Christ, tout en réunissant en lui la nature divine et la nature humaine, n'avait agi que par une seule volonté, et cette opinion, appelée le *monothélisme*, avait été soutenue même par quelques empereurs, et notamment par Héraclius. Mais, après la mort de leur dernier protecteur, l'empereur Philippicus Bardanes (713), les monothélites furent regardés comme hérétiques, et Anastase II, successeur de ce prince, les expulsa de l'empire. Les débris de cette secte se sont conservés sous le nom de *maronites* (nom formé de celui de leur premier chef, Maron), dans une société monastique qui a son siége en Syrie, aux environs du mont Liban, et dont il était déjà question dans le VIe siècle. Un autre moine, Jean Maro, ou Marum, avait déjà répandu dans le VIIe siècle le monothélisme parmi les habitants de ces contrées-là. — Traités comme rebelles par les melchites, ou chrétiens impérialistes, le nombre des maronites s'accrut dans la partie du Liban nommée actuellement *Kesrouan*, et ils finirent par former un peuple de montagnards guerriers, qui défendit vaillamment son indépendance politique et religieuse contre les mahométans, et la maintient encore aujourd'hui, bien qu'il se trouve sous la suzeraineté du sultan de Turquie, et qu'il lui paie tribut. La constitution politique des maronites est celle d'une république militaire. Régis par d'anciennes coutumes, et s'étant mis à l'abri de toute attaque du dehors, ils vivent des fruits de leur sol et des produits de leurs vignes et de leurs mûriers. C'est l'esprit public qui fait leur force. Ils ressemblent aux anciens Arabes par la simplicité de leurs mœurs, leur sobriété et leur hospitalité; mais ils sont vindicatifs, et leur vengeance est souvent sanglante. Ils portent un turban vert, comme marque de leur noblesse. Leurs cérémonies religieuses rappellent celles de l'ancienne église grecque. Depuis le XIIe siècle, ils se sont plusieurs fois soumis au pape, et unis à l'église romaine, mais sans renoncer, pour cela, aux usages qui sont particuliers à la leur. Cependant, Clément XII parvint à leur faire adopter les décisions du concile de Trente, dans un synode tenu, en 1736, dans leur couvent Mar-Hanna, sur le Liban. Jusqu'alors, ils avaient communié sous les deux espèces : dans cette cérémonie, ils se servirent, comme les Grecs, de simple pain; mais, après le synode, ils n'ont conservé de leur ancienne constitution religieuse que le mariage des prêtres, tel que l'église grec-

que l'autorise, et l'usage de la langue arabe dans le service divin; la messe seule se dit chez eux en syrien ancien. Le chef des maronites porte le titre de patriarche d'Antioche, quoique il réside dans le couvent de Kanobin, sur le Liban: il rend, tous les dix ans, compte au pape de l'état de l'église maronite. Sous ses ordres sont placés tous les autres ecclésiastiques, dont la hiérarchie se compose de sept degrés. Dans Kesrouan, il y a plus de 200 couvents d'hommes et de femmes, qui suivent la règle de saint Antoine, et se livrent à l'agriculture et à l'horticulture. — Il existe à Rome, depuis 1548, un collége spécialement destiné à former des ecclésiastiques maronites, mais on n'a pu réussir, ni par cet établissement, ni par l'envoi de nonces pontificaux, à faire adopter par les maronites le rit romain: aussi les nombreux membres de cette secte qui vivent dans Kesrouan, à Alep, à Damas et à Tripoli, ont-ils conservé leurs anciens usages, et sont-ils, en partie, restés fidèles même à leur liturgie primitive. C. L.

MAROQUIN. Le mot *maroquin* (ou *marroquin*, selon plusieurs lexicographes) désigne généralement une peau de bouc, de chèvre, ou d'un autre animal de même espèce appelé *menon*, commun surtout dans le Levant. Cette peau est travaillée et passée au *sumac*, apprêtée avec de la noix de galle et mise en couleur. Ainsi, le maroquin n'est autre chose qu'une espèce particulière de *cuir*. — On prétend que ce mot est dérivé de *Maroc*, royaume de Barbarie (*v.*), d'où, dit-on, on a tiré la manière de le fabriquer. Ce qui est certain, c'est que ce ne fut que lorsque la famine eut dispersé dans toute la *Turquie* la plupart des ouvriers africains, que les maroquins de *Constantinople* devinrent si beaux et si recherchés. Les peaux les plus propres à confectionner cette espèce de cuir sont, outre celle de bouc, de bouquetin, de chèvre et de *menon* les peaux de veau et de mouton, qu'on façonne facilement de la même manière. — Il y a plusieurs espèces de maroquins, tels que ceux du Levant, de la Barbarie, d'Espagne, de Paris, de Flandre, de Marseille, etc. Mais en France, les plus belles peaux nous viennent de l'Auvergne, de la *Touraine* et du *Limousin*, etc. Celles du Bourbonnais et de la Bourgogne sont aussi estimées; la Suisse, l'Irlande et le Nord en général nous en fournissent encore de très belles. On distingue les diverses espèces de maroquins en maroquin de gros grain et de grain délié. Il y a des maroquins de plusieurs couleurs, rouges, citrons, jaunes, violets, noirs, verts, bleus, etc. Toutes ces espèces se préparent à peu près de même, et la différence ne consiste que dans les ingrédients dont on compose les couleurs qui servent à les teindre. Toutefois, les véritables maroquins rouges, jaunes et violets, viennent de *Tétouan*. Ceux qu'on nomme *cordouans* sont apprêtés avec du *tan*, ce qui les fait différer des vrais maroquins. Le maroquin en général est surtout employé pour les tapisseries, reliures de livres, souliers, voitures. — Pour confectionner le maroquin, on met dans des trempis d'eau croupie les différentes espèces de peaux dont nous avons parlé, sèches et en poil; après les avoir laissées tremper trois ou quatre jours, on les étend sur un chevalet de bois assez semblable à celui des tanneurs. On les remet ensuite, un jour ou deux au plus, dans le même trempis; on les en retire, on les étend de nouveau, puis on les prend ensemble par dix douzaines à la fois, et on les met dans des *plains* usés ou éteints qui ont servi aux peaux de bœuf ou de veau. Ces *plains* ou *pleins* sont, comme on sait, de grandes cuves de bois enfouies en terre, et qui servent aux tanneurs pour mettre les peaux qu'ils veulent *planer*, c.-à-d. dépouiller de leur poil. Lorsque les peaux ont passé deux jours dans le *plain*, où elles se sont amollies au moyen de la chaux, on les laisse un jour en *retraite*, ce qui signifie hors du plain. Enfin, après qu'elles sont restées pendant environ un mois sur divers plains d'où il faut avoir soin de les enlever matin et soir, on les porte à la rivière; on les y laisse quatre ou cinq

heures, afin d'en extraire le plus gros de la chaux, puis on les *écharne*. Lorsqu'elles ont été foulées dans des baquets pendant près d'une heure, et qu'on les a changées deux fois d'eau, on les *queurse* de fleur. Cette opération consiste à les ratisser avec une ardoise emmanchée dans du bois, après quoi on leur donne au couteau une façon sur *fleur* et sur *chair*. Le travail de la rivière terminé, on passe les peaux dans une bouillie faite avec des *crottes* de chien (c'est le *confit* du chien) : on les y plonge et on les y laisse près d'une journée après les y avoir préalablement brassées et remuées pendant plusieurs minutes. Au sortir du *confit*, on les lave à l'eau fraîche, et on leur donne le *sumac*, qui est une bouillie plus solide que fluide, faite des feuilles de cet arbrisseau, réduites en poudre. Les unes après les autres, on les y fait tremper, après quoi on les place pendant 30 à 36 heures dans des carrés ou elles se macèrent, puis, en en sortant, on les foule aux pieds et aux mains durant 2 ou 3 heures; enfin, on les lave pour les nettoyer. Maintenant pour préparer les peaux à recevoir la couleur, on les plie en deux lorqu'elles sont lavées et tordues, chair contre chair, afin que la chair seule *s'alune*. Ainsi disposées, on les fait barboter environ une minute dans un vase plein d'eau d'*alun* tiède; on les retire, et on les pose sur des chevalets, où elles égouttent; on les tord ensuite deux par deux, on les étire de telle sorte que tous les faux plis disparaissent, et enfin on les plie chair contre chair. Ces préliminaires achevés, on leur donne la première teinture, faite de *laque* pulvérisée, de *noix de galle*, d'*alun*, et d'un peu de cochenille (pour la couleur rouge, on remplace la *cochenille* par le kermès). Autant de fois que cela est nécessaire pour que chaque peau soit bien coloriée, on doit les passer les unes après les autres dans cette liqueur. Ensuite, on rince à l'eau claire et on laisse égoutter sur un chevalet durant un jour. Cela fait, on les jette dans une cuve d'eau où l'on a mis de la noix de galle blanche, pulvérisée et passée au tamis, c'est ce qu'on appelle mettre en *coudrement*. Mais, afin que la *galle* puisse se distribuer comme il faut, et qu'elle pénètre bien toutes les peaux, on se sert de grandes pelles pour les tourner et retourner dans la cuve durant 15 à 18 heures de suite. Après cela, on les suspend rouge contre rouge, et blanc contre blanc sur une barre de bois posée en travers de la cuve : dans cet état elles doivent passer la nuit. Quand les maroquins sont ainsi teints et hors du *coudrement*, on les lave à l'eau claire afin d'enlever le superflu de la galle, puis on les tord et on les étend sur une planche, où ils reçoivent l'huile les uns après les autres sur le côté de la *fleur*. Pour cela, il faut prendre de l'huile dans une sébile de bois avec une éponge qu'on passe sur la fleur, afin de l'adoucir et d'empêcher l'air de la surprendre ; puis on les pend par les pattes à des crochets, on les y laisse sécher ; on les roule ensuite le rouge en dedans, et on les frotte de blanc, de peur que la *lunette*, ou couteau rond, servant aux chamoiseurs et aux *mégissiers*, pour *parer*, n'entre trop avant dans la peau. *Parer*, c'est ôter aux maroquins toute la chair et la galle qui pourraient y être restées attachées. Enfin l'on mouille les peaux légèrement du côté où elles sont teintes avec une éponge imbibée d'eau claire, puis on les étend sur un chevalet, et on les *lisse* à l'aide d'un rouleau de bois très poli. On se sert pour lisser les maroquins noirs d'une espèce de pomme ou d'oignon de verre. — La *maroquinerie* est l'art d'apprêter le maroquin, et le *maroquinier* est indistinctement le manufacturier ou l'ouvrier qui fabrique le maroquin ou d'autres peaux, surtout le veau, qui en ont la façon. — Le nommé *Garon* fut le premier qui établit à Paris une manufacture de maroquin dans le faubourg Saint-Antoine ; il obtint un privilége du roi pour le vendre en gros et en détail, et il en établit des magasins dans la ville. En 1749, le sieur *Barrois* fit construire une nouvelle fabrique de maroquins sur la paroisse St.-Hippolyte, et en 1765, il obtint des let-

tres-patentes, enregistrées au parlement, en vertu desquelles la nouvelle manufacture jouit des priviléges attachés aux manufactures royales. E. Pascallet.

MAROT (Clément). Nous n'avons à parler ici que de l'homme privé, et notre tâche se bornera à en tracer sèchement la biographie; quant à l'homme littéraire, le chef d'école, le Marot dans lequel La Harpe personnifiait la première époque remarquable de l'histoire de notre poésie, il a été jugé jugé dans d'autres pages de notre livre (*v.* l'art. France, *histoire de la littérature*, tom. xxviii). Clément Marot était fils de Jean Marot, poëte assez goûté de son temps. Il naquit à Cahors, en 1495. Son père, qui le destinait au barreau, l'envoya à Paris à l'âge de 10 ans, mais lui s'y abandonna d'abord à ses goûts de poëte et de dissipateur, et devint ensuite successivement page du seigneur de Villeroy, et valet de chambre de Marguerite de France, duchesse d'Alençon, et sœur de François Ier. Marot accompagna François Ier à Ardres et à Reims en 1520, puis dans son expédition d'Italie : comme le vaincu de Pavie, il fut blessé et fait prisonnier près de cette ville. Au sortir de sa captivité chez les ennemis, une captivité plus rigoureuse l'attendait en France : accusé d'hérésie, il fut jeté dans les prisons du Châtelet, et n'en sortit qu'en 1526. On a fait à ce sujet un conte très invraisemblable, que nous rapportons pour l'acquit de notre conscience. Donnant à dîner à sa maîtresse Diane de Poitiers un jour maigre, il aurait plaisanté sur la loi d'abstinence et l'aurait enfreinte. Diane, piquée d'indiscrétions dont se serait plus tard rendu coupable son amant, l'aurait alors dénoncé à l'inquisiteur comme attaché aux nouvelles opinions religieuses et violant ouvertement les préceptes de la foi catholique. Marot dut comparaître devant le lieutenant-criminel, qui lui reprocha sa conduite, ses écrits licencieux, et les scandales dont était parsemée l'histoire si courte encore de sa vie. Ce fut dans les prisons de Chartres, où il avait été transféré, qu'il écrivit sa sanglante satire contre les gens de justice, à laquelle il donna pour titre l'*Enfer*. La délivrance de François Ier amena celle du poëte; qu'il protégeait de son affection. Et comme le monarque, le poëte reprit sa vie dissolue. Ses opinions religieuses et ses intrigues galantes lui suscitèrent de nouveaux chagrins, de nouveaux emprisonnements. Ses livres, ses papiers furent saisis, à la suite d'une lutte qu'il engagea contre des archers, des mains desquels il fit évader un criminel. Clément s'enfuit alors dans le Béarn, y eut, dit-on, avec la reine de Navarre, Marguerite, des liaisons intimes qu'il ne cacha point, et dont il eût encore, ajoute-t-on, à se repentir. Du Béarn, le poëte vagabond vint à Ferrare, à la cour de la duchesse Renée de France, puis à Venise. Mais, las de ces courses lointaines, il demanda à rentrer en France, ce qui ne lui fut accordé qu'à la condition d'une abjuration solennelle qu'il fit à Lyon entre les mains du cardinal de Tournon. De retour à la cour de François Ier, Marot y traduisit en vers français les *Psaumes de David*, traduction qui fut fort goûtée. La Sorbonne s'alarma de cette traduction ; elle prétendit y découvrir des erreurs, et en prohiba la vente. Ainsi brouillé avec la redoutable faculté de théologie de Paris, Marot, qui, fidèle à son caractère, avait donné dans de nouveaux travers, jugea prudent de se retirer à Genève. Il n'y séjourna qu'un an, et alla s'établir à Turin, où il mourut dans l'indigence, à l'âge de 50 ans. Il a été publié, en 1824, une édition complète de ses œuvres en 3 vol. in-8°.

A. de St.-Maurs.

MAROTIQUE (Style). C'est aux nombreuses imitations qui ont été faites de la langue poétique de Marot qu'est dû ce genre particulier de style qui porte son nom, et dont le mauvais goût a fréquemment abusé. Sans doute, on peut regretter la grâce naïve des anciens tours que notre langue a perdus en s'épurant : la liberté de supprimer l'article et le pronom, l'emploi d'une foule de mots qu'on a laissés vieillir, l'heureuse facilité

de quelques inversions, tout cela donnait à la phrase un tour plus vif et plus piquant. Mais, comme l'a fort bien remarqué Marmontel, « pour manier avec grace un style naïf, il faut être naïf soi-même, et rien n'est plus rare que la naïveté. » Aussi, La Fontaine est-il le seul poète qui ait excellé constamment dans cette imitation; J.-B. Rousseau, dans l'épigramme; a laissé d'admirables échantillons du style marotique; mais, en voulant transporter ce langage dans l'épître familière, il en fit un jargon bizarre et quelquefois inintelligible. Voltaire *marotisa* aussi dans l'occasion, mais avec ce goût exquis qui savait distinguer les nuances propres à chaque sujet. Beaucoup de poètes se sont adonnés à ce style, parce qu'il séduit par sa malheureuse facilité; mais l'oubli profond dans lequel sont restés leurs ouvrages atteste l'inanité de leurs prétentions. Il faut donc convenir, avec un homme dont la critique s'est rarement trompée en fait de poésie; « que le style qu'on appelle marotique ne doit être admis que dans une épigramme et dans un conte, comme les figures de Callot ne doivent paraître que dans des grotesques. Mais, quand il faut mettre la raison en vers, peindre, émouvoir, écrire élégamment; alors, ce mélange monstrueux de la langue de nos jours paraît l'abus le plus condamnable qui se soit glissé dans la poésie. Marot parlait sa langue, il faut que nous parlions la nôtre. Cette bigarrure est aussi révoltante pour les hommes judicieux que le serait l'architecture gothique mêlée avec la moderne. » Concluons que rien ne serait plus ridicule que l'emploi du style marotique dans des ouvrages qui demandent une éloquence véritable. De nos jours, il est vrai, on recherche peu la grâce marotique; mais, comme on fait bien pis que cela, on ne trouvera sans doute pas impertinent que nous signalions les réflexions qu'on vient de lire à nos modernes imitateurs des Ronsard et des Du Bartas. CHAMPAGNAC.

MARQUE, signe indicatif d'une chose; empreinte faite sur un objet, trace, impression, contusion, blessure, souvenir, indice. C'est un de ces mots qui ont mille applications diverses, tant au propre qu'au figuré. Dans son acception propre, une *marque* sert à distinguer un objet, et l'on a étendu naturellement l'expression à tous les accidents qui pouvaient empêcher de confondre une chose avec une autre de même nature; puis, au figuré, on a employé le même mot pour exprimer une idée de distinction, de supériorité. — Dans le commerce, la *marque* d'un fabricant est l'empreinte qu'il a choisie pour empêcher de confondre ses marchandises avec celles qui sortent d'autres ateliers, et, en général, la marque d'un commerçant est le signe particulier dont il revêt ses marchandises pour en constater l'origine; elle forme entre ses mains une propriété qui lui est garantie par la loi, toutes les fois qu'il a rempli les formalités nécessaires pour s'assurer de cette protection. Pour cela, il faut que le négociant ou le fabricant fasse le dépôt de sa *marque* dans les mains de l'autorité publique; il en acquiert ainsi la propriété irrévocable, et il a le droit de poursuivre comme contrefacteurs ceux qui voudraient s'en emparer dans la vue de lui porter préjudice (*v.* CONTREFAÇON). Si la marque consiste seulement dans l'apposition du nom, soit du fabricant, soit du marchand, le dépôt n'est pas rigoureusement nécessaire, parce que la contrefaçon résulte alors de l'emploi fait par un tiers d'un nom qui ne lui appartient pas. — Le gouvernement peut établir aussi sur les marchandises un *droit de marque*, c.-à-d. qu'une empreinte est mise sur toutes les marchandises assujetties à quelque contribution, pour faire connaître qu'elles ont acquitté le droit. Ces empreintes sont mises sur la même ligne que les sceaux, poinçons et timbres de l'état. Ceux qui auront contrefait les marques destinées à être apposées au nom du gouvernement sur les diverses espèces de denrées ou de marchandises, ou qui auront fait usage de ces fausses marques, seront punis de la réclusion.

La même peine est prononcée contre ceux qui auront contrefait le sceau, timbre ou marque d'une autorité quelconque : ici, *marque* a la même signification que *cachet*, qui n'est en effet autre chose qu'une empreinte. La même peine est encore prononcée contre ceux qui auront contrefait le sceau, timbre ou *marque* d'un établissement particulier de banque ou de commerce. — Anciennement, on comprenait sous la dénomination de *droit de marque* tous les impôts désignés dans la suite sous le nom de *droit de contrôle* (*v.* Contrôle); on désigne encore le papier timbré sous le nom de *papier marqué*, c.-à-d. qui porte l'empreinte du sceau public et la quittance du droit de contrôle. — Ce mot, dans son acception propre, exprime encore l'idée de contusion et de blessure, par suite de la relation directe qui s'établit entre l'effet et sa cause. Une contusion, une blessure, laissent des traces quelquefois profondes, ce sont autant de marques qui subsistent et rappellent à chaque instant un fâcheux souvenir. Le mot *marque* devient synonyme aussi de *tache*, et il en prend toutes les acceptions, mais, au figuré, il exprime tout aussi bien une idée d'honneur qu'une idée de honte. Il y a même quelques locutions dans lesquelles il s'emploie toujours en bonne part : ainsi, un homme de *marque* est celui qui s'est distingué par-dessus tous les autres, qui a mérité par sa conduite et ses actions de sortir de la foule, c'est un homme qui a mérité des *marques d'honneur*. On entend généralement par *marques d'honneur* des signes matériels auxquels se rattachent des souvenirs honorables, ou qui attestent une certaine étendue d'autorité : telles sont les décorations honorifiques et aussi les décorations qui forment les insignes d'un grade. — Cependant, le même mot, employé sans aucune qualification, se prend dans la plus mauvaise acception, c'est le signe de la flétrissure juridique : une condamnation à la *marque*, c'était, il y a quelques années encore, une condamnation à une honte irréparable, qu'aucun repentir, aucun retour à une vie meilleure ne pouvait effacer, parce que la main du bourreau avait laissé sur la personne même du condamné, avec un fer chaud, une empreinte ineffaçable. Cette peine est aujourd'hui abolie (*v.* Flétrissure). — On nomme *lettres de marque* un acte du gouvernement qui autorise celui qui en est porteur à se faire justice lui-même aux dépens d'une nation ennemie. On ne voit pas bien quelle est la relation entre cette acception particulière et les diverses significations que peut avoir le mot *marque* ; aussi pense-t-on, avec quelque raison, que c'est par suite d'une confusion de mots que cette locution a été admise, car on devrait dire *lettres de marches* (*in alterius marchis*), acte qui autorise le sujet d'une puissance à passer la frontière, ou les marches, pour aller saisir sur la terre voisine ce qu'il pourra enlever, afin d'obtenir réparation d'un tort qu'il a souffert, et que l'on a refusé de réparer : *jus concessum in alterius principis marchas seu limites transeundi, sibique jus faciendi*. C'était là un droit qui était autrefois généralement reconnu : il était même réglé par des dispositions particulières. Ainsi, on voit par un édit de 1443 que ces sortes de lettres ne seraient plus désormais accordées qu'à ceux à qui le prince étranger aurait refusé la justice par trois fois. On les autorisait alors à se payer eux-mêmes sur tout ce qu'ils pourraient prendre en pays étranger. Mais on sent que l'exercice d'un pareil droit cessa bientôt sur la terre ferme, parce que les moyens de répression étaient aussi prompts que terribles; le prince étranger ne se faisait pas faute sans doute de traiter comme voleur, sans respect pour les lettres de marque, celui qui se présentait ainsi sur son territoire, ce qui donnait lieu à des représailles d'où sortait la guerre. Aussi l'usage des lettres de marque a-t-il été bientôt restreint aux courses maritimes, dans lesquelles les expéditions de cette nature sont d'une exécution beaucoup plus facile, et depuis long-temps même ces sortes de lettres ne se délivrent plus

qu'après une déclaration formelle de guerre. On peut donc définir aujourd'hui la *lettre de marque* : un acte du gouvernement qui contient l'autorisation donnée à un particulier d'armer et équiper en guerre un navire pour courir sur les ennemis de l'état. Un arrêté du gouvernement, en date du 2 prairial, an II, règle tout ce qui est relatif à cet objet. En règle générale, les lettres de marque ne peuvent être accordées que par le ministre de la marine, si ce n'est dans les colonies, où les gouverneurs ont aussi le même droit. Elles ne peuvent être données qu'à des Français, qui sont tenus de justifier de leur solvabilité et de fournir caution. La durée de la lettre de marque est déterminée. Les bâtiments ainsi armés en course sont réputés bâtiments de guerre; bien qu'ils ne soient pas au compte de l'état, ils ont droit d'invoquer les lois de la guerre. Ces navires ont acquis une grande célébrité par la hardiesse de leurs entreprises sous le nom de *corsaires* (*v.* CORSAIRE). TEULET.

MARQUETERIE. Généralement, ce nom est donné à l'assemblage de plusieurs pièces de bois précieux de différentes couleurs, qu'on applique en feuilles minces sur un fond de menuiserie. On comprend également sous cette dénomination les ouvrages formés de compartiments en métaux et marbres diversement colorés; la mosaïque est une véritable marqueterie. Sans pouvoir préciser l'origine de l'art de marqueter, on doit croire qu'il remonte à une haute antiquité. On a trouvé un grand nombre d'ouvrages de *marqueterie* des Romains. En 1699, on en découvrit un en Angleterre, près de Heyford; un autre à Stunsfield, dans le Northampton : nous signalons ces découvertes et leur date, parce qu'elles ont fait époque dans le monde savant. La *marqueterie* était faite de petites briques ou de tuiles carrées en forme de dez. Ces briques étaient de quatre couleurs différentes : bleue, blanche, jaune et rouge, disposées avec une régularité admirable, et si bien liées qu'on les aurait prises pour une pièce du marbre le plus poli; elles se relâchèrent cependant, dès qu'elles furent soumises à l'action de l'air; trois raies de peinture d'une couleur éclatante encadraient la bordure de ce pavé, que Bartoli, autant qu'il nous en souvient, a décrit dans ses *Antichi sepolcri*. Dans le XVe et le XVIe siècle, Florence, qui avait donné la plus grande vogue à la *marqueterie*, par des ouvrages que les artistes consultent encore aujourd'hui, tant pour le mécanisme que pour le goût exquis du dessin, a aussi l'honneur d'avoir porté au plus haut point d'habileté la *marqueterie* en marbre et en pierres dures. — En France, c'est aux objets d'ameublement surtout que nous avons fait l'application de cet art; et, comme la dimension des intérieurs influe beaucoup sur la forme et la grandeur des meubles, chaque siècle a fait subir des variations au genre de la *marqueterie*. Ainsi, sous Louis XIV, on faisait de grandes armoires, et ce fut alors qu'un ouvrier nommé Boule, le digne rival des Bruneleschi, et des Benedotto da Maiono de Florence, imagina un genre de *marqueterie* formé de fonds d'ébène avec une incrustation de petits filets en cuivre, qui dessinaient en compartiments divers des ornements de toute espèce. Quoique passés de mode, les meubles de Boule ne laissent pas d'être recherchés encore par les amateurs, qui paient fort cher ces ingénieuses curiosités. Dans le dernier siècle, on se rapprocha davantage du genre italien. Les bois d'Amérique et de France furent indistinctement employés dans les compartiments appliqués sur le fond de menuiserie. Des ébénistes sortis de la manufacture des Gobelins donnèrent par la teinture aux lames de ces bois toutes les nuances désirées, et la *marqueterie* devint une sorte de mosaïque ou de peinture. Aujourd'hui, dans les meubles et les revêtements en bois, on ne fait guère usage de l'acajou, et l'on se contente d'en assembler les lames sciées fort mince, de manière à ce que les compartiments présentent des rama-

ges réels ou factices. — Un ébéniste allemand, David Roetgen, a exécuté, avec de petits fragments d'un bois dur et bien nuancé, des pièces remarquables qui imitent la mosaïque en pierre. On a pu voir aux dernières expositions de nouveaux chefs-d'œuvre en ce genre, et surtout des chaises et des fauteuils d'une richesse et d'une perfection achevées. — *Marqueterie*, au figuré, se dit des ouvrages d'esprit composés de morceaux qui n'ont pas entre eux de véritables liaisons : Ce discours est une *marqueterie*; ce poète travaille en *marqueterie*.

D'Ornézan.

MARQUIS, MARQUISAT (pour l'étymologie de ce mot *v.* Marches). Les feudistes et les jurisconsultes ont gravement disserté sur le rang que doivent occuper dans la hiérarchie héraldique les marquis. Les uns soutiennent qu'ils précèdent les comtes, d'autres qu'ils ne viennent qu'après eux : question insoluble, et aujourd'hui sans importance. Le classement des autres titres nobiliaires présente les mêmes difficultés. Depuis longtemps, il n'y a plus de commandeurs de frontières, ayant seuls droit, par la nature de leur fonctions, de se qualifier *marquis*. — Ce titre était bien moins considéré en France que dans les états du nord : les rois de Prusse n'étaient au commencement du XVIIIe siècle que marquis de Brandebourg. Le titre de margrave, qui n'est que la traduction du même mot, prime tous les autres titres : il équivaut à celui de prince souverain. — Nos auteurs comiques, à l'exemple de Molière, leur maître à tous, ont appliqué le terme de *marquis* à un personnage obligé, et que l'on trouve dans toutes les comédies : ce personnage traditionnel est le type de la fatuité et du ridicule. — Napoléon, en créant une nouvelle noblesse, n'avait pas établi une catégorie de marquis. Louis XVIII a converti en marquis beaucoup de comtes de l'empire.

Dufey (de l'Yonne).

Marquisat. On appelle ainsi, et le titre de *marquis*, et la terre à laquelle ce titre est attaché. Un domaine ne pouvait être érigé en marquisat que par lettres-patentes du roi.

Marquise, femme de marquis, ou héritière d'une seigneurie érigée en marquisat. Les *marquises* étaient aussi des personnages traditionnels dans l'ancienne comédie ; mais les auteurs n'en ont pas fait des personnages exclusivement ridicules. Là, comme dans la vie sociale, il y a des marquises de toutes les couleurs et de tous les caractères.

Marquise, terme de guerre. Tente, ou plutôt surtout de tente, que l'on met à celle des officiers : celles des soldats ne sont faites que d'une toile simple. Celles des officiers en ont une seconde, confectionnée en fort coutil, pour prévenir l'infiltration de l'eau : elles sont ordinairement rayées, et d'une coupe élégante. D—y.

MARQUISES (Iles [*v.* Nouka-Hivah]).

MARRAINE (*v.* Parrain).

MARRON, MARRONNIER (botanique, horticulture). Il ne sera question ici que du genre *marronnier* (æsculus), qui comprend un petit nombre d'espèces, toutes arborescentes, à fleurs en grappes ; de l'heptandrie monogynie. Quant à la variété de châtaignes nommée *marron*, les détails qui la concernent se trouvent à l'article Chataigner. Parmi les marronniers dont on va parler, la plus grande espèce est celle du *marronnier d'Inde* (æsculus hypocastanum), arbre connu de tout le monde depuis qu'il a pris possession des grands jardins, des promenades publiques, etc. Introduit en France au commencement du XVIIe siècle, il s'y est prodigieusement répandu, sans autre recommandation que sa belle forme, son agréable verdure, la grandeur et l'éclat de ses grappes de fleurs, ainsi que leur abondance. On lui reprochait cependant quelques défauts : son bois, disait-on, ne peut servir tout au plus qu'au chauffage, et la chute de ses fruits est très incommode aux promeneurs vers la fin de l'automne : l'engouement et la mode ont fermé les yeux sur ces inconvénients, et les plantations de marronniers d'Inde ont continué. Il paraît cependant que le règne de ce bel

arbre est sur son déclin, quoique l'on ne désigne pas encore un successeur prêt à le remplacer. — Le marronnier d'*Inde* n'est originaire ni du sud de l'Asie, ni de l'Amérique : c'est des montagnes du Thibet que l'Europe l'a reçu. M. de Francheville, membre de l'académie de Berlin, avait conçu le projet de rendre le fruit de cet arbre aussi bon que la châtaigne; mais il paraît que cet académicien, plus versificateur qu'horticulteur, n'a pas procédé par la seule voie qui pût le conduire au but, celle de l'expérience. On assure qu'en traitant ce fruit comme la racine de Manioc, on peut lui faire perdre son amertume, et le rendre propre à la panification; mais le châtaignier nous offre un aliment qui n'exige pas ces longues préparations; son feuillage et son ombre ne plaisent pas moins que l'aspect et le couvert que les beaux marronniers des Tuileries offrent aux promeneurs; et les qualités précieuses du bois de châtaignier font pencher fortement la balance en faveur de cet arbre indigène. Que l'on abandonne aux vaches et autres animaux domestiques herbivores les fruits du marronnier d'Inde, puisqu'ils s'en accommodent, et que l'homme fasse de son temps et de son industrie un meilleur emploi que de les consacrer à des recherches qui ne peuvent être que médiocrement profitables. Le marronnier d'Inde ne mérite certainement pas qu'on le cultive comme arbre fruitier; mais, comme arbre d'ornement, il ne sera jamais banni des jardins. On lui associera, sans doute, des compagnons qui, bien loin de lui nuire, ne serviront qu'à relever sa beauté, par des contrastes ménagés avec habileté : au lieu de la monotonie que l'on reproche maintenant aux jardins dits *français*, on saura se conformer au goût, qui demande quelque diversité; des arbres d'une verdure perpétuelle seront entremêlés à ceux dont le feuillage se renouvelle tous les ans. — Les autres espèces du genre *æsculus* n'ont pas, à beaucoup près, la grandeur ni la beauté du marronnier d'Inde, et cependant elles obtiennent aussi une place dans les jardins d'agrément assez spacieux. Les *pavies* (paviæ) à fleurs jaunes ou rouges ne sont que des arbustes, à moins qu'on ne les greffe sur le vigoureux marronnier dont on vient de parler; mais ce développement extraordinaire et forcé n'est pas de longue durée : la greffe périt au bout de quelques années. Cependant, les pavies à fleurs jaunes rivalisent quelquefois avec le géant du genre, lorsqu'ils proviennent de semis, et sont dans un terrain qui leur convienne. Ce n'est que dans son pays natal (l'Amérique du nord) qu'il parvient à ces grandes dimensions; en France, il est beaucoup plus petit, mais le plus élevé des pavies. Il a donné une variété à fleurs rouges, plus propres à décorer les grands jardins que l'arbuste qui lui ressemble quant à la floraison, si ce n'est que les fleurs de l'arbre sont d'un rouge plus foncé que celles de l'arbuste. — Le *marronnier à longs épis* n'est qu'un arbuste; ses fleurs sont petites, mais d'une odeur très agréable. Originaire de la Floride, il dégénèrera quelque peu dans les provinces du nord de la France, mais celles du midi lui offriront des sites où il pourra se plaire. Ses fruits, qui réussissent rarement, même dans son pays natal, sont très bons à manger. C'est une acquisition que l'Europe méridionale doit s'empresser de faire. Ses fleurs s'épanouissent en été, et parfument l'air pendant deux mois, surtout le soir. En lui donnant les soins qu'il mérite à tant de titres, on parviendra sans doute à le rendre plus fécond. — C'est par les semis que les marronniers doivent être multipliés, de quelque espèce qu'ils soient; mais leurs fruits perdraient bientôt la faculté de germer, s'ils n'étaient pas mis en terre fort peu de temps après leur chute. Si on les conserve dans du sable un peu humide, on pourra différer jusqu'au printemps de les planter, et on trouvera le germe développé, et si on prend soin de conserver la *radicule*, les arbres qui proviendront de ces germes, portés sur un *pivot* capable de pénétrer à une grande profondeur, seront plus vigoureux et plus vivaces. Les pépiniéristes suppri-

ment, au contraire, cette radicule, dont l'accroissement forme le pivot, afin que les jeunes arbres puissent être transplantés plus aisément : cette pratique leur est doublement profitable en ce que les plantations durent moins, et ont plus souvent besoin d'être renouvelées. Ferry.

Marron (pyrotechnie), sorte de pétard de forme cubique, dont l'enveloppe est un carton épais et solide, ficelé fortement, et capable d'une explosion aussi bruyante que l'explosion d'une arme à feu chargée avec la même quantité de poudre. On en fait de petits, que l'on attache aux fusées, et qui éclatent au plus haut point de la course de ces pièces volantes; d'autres, d'un plus grand volume, ne font pas moins de bruit qu'un canon de gros calibre, et joignent à l'effet de leur détonnation celui de la lumière qu'ils répandent; quelquefois on les charge de plus d'une livre d'excellente poudre en grain, et on les enduit d'une matière qui brûle plus lentement, et leur donne l'apparence d'un globe de feu jusqu'au moment de l'explosion. C'est uniquement pour la facilité de la construction que les artificiers donnent la forme cubique à leurs marrons : l'enveloppe de carton peut être découpée dans une feuille, assemblée et ficelée promptement, et par des mains peu habiles; s'il était possible de substituer la figure sphérique à celle du cube, on accroîtrait encore le bruit de l'explosion, même avec moins de poudre, car le bruit dépend surtout de la résistance opposée par la matière qui doit être déchirée. Ferry.

Les militaires appellent *marron* une pièce de cuivre ou un anneau de fer que les chefs de patrouille déposent dans une boîte destinée à les recevoir, et qui servent à constater le passage des rondes et des patrouilles en certains endroits placés dans leur itinéraire.—*Marron* est employé adjectivement dans plusieurs cas : dans les colonies, on appelle *nègres marrons*, ou simplement *marrons*, les nègres qui se sont enfuis dans les bois ou dans les mornes pour y chercher la liberté qu'ils ne trouvent que là, quoique environnée de périls et de misères. — Étendant cette idée d'un homme qui se dérobe à quelque chose de pénible, à des cas moins graves, nous appellerons courtier *marron*, agent de change *marron*, celui qui, sans titre, sans commission, exerce l'état d'agent de change, de courtier, ne remplissant aucune des obligations qui seules peuvent lui conférer légalement ce titre. U. B.

MARS (calendrier). C'était le troisième mois du calendrier de Numa, et c'est aussi le troisième du calendrier grégorien, qui, en 1582, commença l'année par le solstice d'hiver : il est composé de 31 jours. C'est du 19 au 23 de ce mois que le soleil entre dans le premier signe septentrional du zodiaque, *aries* ou le bélier, constellation formulée sur l'équateur, quoique véritablement cet astre ne soit encore que dans le signe des poissons, à cause de la *précession* (*v.*). C'est l'équinoxe du printemps : saison de refloresccence pour notre hémisphère, elle fut la cause qui détermina Romulus à fixer à cette époque le premier mois de son année de 304 jours ou dix mois : il lui dut son nom de *Mars*, le dieu de la guerre, dont ce fondateur se disait fils. Les calendes de ce mois étaient signalées par plusieurs cérémonies. En l'honneur du retour de l'astre du monde, on renouvelait sur l'autel de Vesta le feu sacré, pris au foyer même du soleil avec un miroir ardent. Le 19, on célébrait la grande fête de Minerve, qui durait 5 jours; et le 25 les *Hilaries* (les Joyeuses), combinaison inverse de notre carnaval, auquel succède notre carême. Les Hilaries étaient des fêtes folles : les dames romaines y servaient leurs esclaves. Aussi la prudence du législateur avait-elle mis ce mois sous la protection de Minerve, la déesse des sages.—Les Hébreux, du temps de Moïse, comptaient tout simplement les mois par le premier de leur sortie d'Égypte, et ainsi de suite par les noms de nombre, jusqu'à ce qu'ils se fussent composé un calendrier sur le calendrier égyptien. Le mois qui chez eux correspond à mars

est *nisan* ; il est, ainsi que le mois de Romulus, le premier de leur année sainte; mais il est le septième de leur année civile. Jusqu'à Charles IX, notre année commença par ce mois de l'équinoxe; les Anglais le regardent encore comme l'introduction de l'année, étant le premier dans l'ordre des signes. Les Athéniens, qui formèrent leur année en partant du solstice d'été, avaient pour neuvième mois *élaphêbolion* (chasse aux cerfs) : c'est celui qui correspond chez nous à mars. L'équinoxe du printemps, époque où notre hémisphère passe, pour ainsi dire, de la mort à la vie, a consacré ce mois par-dessus tous les autres. — Un concile a décidé que Dieu créa le monde vers l'équinoxe du printemps. C'est dans la pleine lune de ce mois que s'effectua la Pâque, ou la *Phaska* (le passage) de la mer Rouge par les Hébreux, sous la conduite de Moïse. D'après les décisions de l'église, cette fête commémorative doit être célébrée le premier dimanche d'après la pleine lune qui suit le 20 mars. Selon les Pères, l'incarnation de J.-C. se fit le 25 de ce mois. A cette époque, les Égyptiens pleuraient durant trois jours la mort d'Osiris, et les Phéniciens et Syriens celle de *Thammuz* (le caché), le même qu'*Adonis* ou *Adonaï* (seigneur); puis, passant soudain de la douleur à la joie, ils célébraient la résurrection de ces deux êtres allégoriques, image du soleil, six mois *caché* derrière l'équateur, qu'il franchit enfin dans toute sa pompe. En Perse, on allumait sur les hauts lieux au feu de l'astre du jour les pyrées de *Mithra* (*v.*) (le soleil). Aujourd'hui encore les astronomes des palais d'Hispahan s'assemblent au haut d'une tour pour observer le moment de l'équinoxe; alors, l'entrée du soleil sur l'hémisphère septentrionale est annoncée au bruit de l'artillerie, des tambours, des cors et des trompettes. En Chine, l'empereur, vers les premiers jours de mars, offre, accompagné de sa cour richement parée, le sacrifice du printemps. Il sème lui-même de sa main impériale cinq sortes de grains, honorant ainsi l'agriculture, le plus noble des arts : c'est la fête des labours. Chez nous, les laboureurs nomment *mars* les grains qu'ils sèment à cette époque. Les druides, chez les Celtes et les Gaulois, allumaient, le premier jour du printemps, au sommet des montagnes, des feux sur des pyramides tronquées, appelées *carns*, et vendaient au peuple le *feu nouveau*. D'un autre côté, mars est un mois redouté comme son nom : certains peuples l'appellent le *rouge*, le *cruel*, le *rigoureux*. La lune de ce mois est nommée *rousse*. Le phénomène du flux, plus grand à cette époque qu'en tout autre moment de l'année, est appelée par les marins *le grand flot de mars*. — Sous le rapport astronomique, c'est du 19 au 23 mars que le soleil entre dans le signe du bélier, ainsi figuré ♈ ; alors, son ascension droite et sa longitude sont nulles ; alors, il est vraiment midi pour toute la terre, puisqu'il est monté à son point culminant. En raison de la nature de l'orbite du soleil, le temps qu'il met à parcourir chaque signe du zodiaque subit quelques variations : ainsi donc, en 1819, cet astre mit, à traverser le bélier, 30 j., 12 h., 28 m.; le printemps dura 92 j., 21 h., 24 m.; tandis que l'hiver dura 89 j., 1 h. 17 m. Enfin, le mois de mars est parmi les peuples septentrionaux celui de l'année qui a acquis le plus de célébrité, et fut le plus signalé par des fêtes riantes et magnifiques, qui dureront autant que le monde : il doit cette faveur à son seul phénomène astronomique, l'équinoxe du printemps. DENNE-BARON.

MARS (astronomie), l'une des sept planètes principales qui gravitent autour du soleil. Placée entre l'orbite de la *terre* et de *Jupiter* (*v.*), elle est au nombre des cinq supérieures, auxquelles il faut ajouter les secondaires, *Cérès*, *Pallas*, *Junon* et *Vesta*. Son mouvement propre se fait d'occident en orient dans une ellipse très alongée, dont le soleil occupe l'un des foyers. Sa rotation autour de son axe, incliné de 30 degrés 18 minutes sur l'écliptique, s'effectue en 24 heures 39 minutes 21 secondes 2/3; sa révolution périodique, ou le temps qu'elle em-

ploie à revenir au même point du ciel, dont elle fait le tour, est d'une année (321 jours 23 heures). Mars traverse obliquement, le long du zodiaque, environ 16 degrés dans le ciel par mois, ou 6 signes, et 11 degrés par an : ainsi, « le 1er mars, en 1818, cette planète, dit M. Francœur, se trouvait pour les observateurs entre le cancer et les gémeaux. Par ces données, on assigne, ajoute-t-il, la place de Mars à toute époque. » Bien que, ainsi que la lune, ce globe ait ses phases, il nous apparaît toujours sous une figure ovale, parce qu'à un si immense éloignement l'échancrure des formes se fond dans la forme même. *Mars* est un nom propre à cette planète, qui se fait remarquer par son rouge de sang dans l'écliptique, dont elle s'écarte peu. Les perturbations de Mars sont insensibles : aussi le grand Newton l'a-t-il adoptée de préférence pour établir le mouvement des aphélies (la plus grande élongation d'une planète au soleil) des planètes inférieures. La distance moyenne de Mars à la terre est de 52,966,122 lieues ; sa grosseur ou son volume est de trois dixièmes de notre globe ; son diamètre est de 1,921 lieues (les deux tiers de la terre), et quant à sa composition elle paraît être, à cause de sa densité, de manganèse, métal dur et cassant. Ainsi, à raison de la grande excentricité de cette planète, un spectateur placé sur elle verrait le diamètre du soleil moins grand d'environ un tiers que nous, donc la chaleur et la lumière, très variables, n'y sont que les quatre neuvièmes de celles de notre terre. Enfin, ce même observateur apercevrait notre globe sous la forme d'un croissant, lors de sa conjonction avec le soleil, parce qu'il le verrait à la même distance que nous voyons *Vénus* (*V.*). Comme notre terre, Jupiter et Saturne, Mars n'a pas de satellites ou lunes, ou s'il en a, leur petit volume échappe encore à la puissance de nos télescopes. Mars est très apparent et jette le plus vif éclat, surtout dans les oppositions, lorsque son hémisphère entier, tourné vers nous, est éclairé par les rayons du soleil. C'est alors que cette planète est la plus voisine de notre terre, et qu'elle brille de toute sa lumière, car sa grande excentricité fait que son diamètre apparent est affecté d'une variation considérable : Herchell parle de 18 secondes pour le grand diamètre et de 4 secondes pour le petit ; Mars, du reste, ne montre jamais moins que les quatre cinquièmes de son disque. Ce globe semble entouré d'une atmosphère épaisse ; on a lieu de le penser par le simple aspect des étoiles qui, en sortant immédiatement de son limbe, perdent de leurs scintillations, toujours si rapides et si animées dans l'éther pur, et qu'elles reprennent bientôt après. Cette hypothèse est encore renforcée par la présence de taches blanches et d'un éclat extraordinaire à ses pôles, qu'on croit être, non sans raison, de vastes amas de neige et de glaces, parce qu'elles s'effacent lorsque le soleil se rapproche de l'une des extrémités polaires. Cette planète a des bandes ou filets parallèles à son équateur. On découvre sur sa surface changeante d'immenses macules, qui disparaissent après quelques années et même quelques mois, et puis d'autres qui se forment et s'accroissent insensiblement pour disparaître encore. Sensibles à une distance de 52,966,122 lieues, il faut qu'il se fasse sur ce globe de fréquentes et terribles révolutions géodésiques et atmosphériques, auxquelles sans doute ses habitants, s'il y en existe, seraient accoutumés, et pour lesquelles ils seraient organisés. Nécessairement, ce globe céleste, sans lune peut-être, par son immense excentricité, sa distance au soleil, sa densité, son inclinaison sur son orbite, doit être bien différent du nôtre dans ses conditions physiques. Ses saisons, plus variées, sont distribuées autrement sur ses zones, qui doivent passer d'une chaleur très peu intense à un froid excessif ; les nuits doivent y être sombres, n'ayant de lumière que les étoiles. En raison de sa masse, suivant les lois de l'attraction, un corps qui sur la terre tomberait de quinze pieds en une seconde doit y tomber de six dans le même espace de temps, et il doit y gronder sans fin

dans l'épaisseur de son atmosphère des ouragans affreux. « Nous distinguons avec une parfaite netteté dans cette planète, dit Herschell, les contours de ce que nous pouvons regarder comme des continents et des mers. Les continents se distinguent par cette couleur rougeâtre, qui caractérise la lumière de cette planète, qui paraît toujours enflammée, et qui annonce, à n'en pas douter, une teinte d'ocre dans le sol en général, comme les carrières de pierre à sablons rouges dans quelques lieux de la terre peuvent offrir l'image aux habitants de Mars. Quant aux mers, comme nous pouvons les appeler, elles paraissent verdâtres. » L'homme, ce roseau qui pense, comme le dit Pascal, sent sa raison se confondre devant cette science sublime qui lui a fait découvrir dans l'espace où il flotte lui-même des mondes semblables au sien, à une distance de six cent millions de lieues, limite où gravite Uranus ou Herschell, qui sans doute n'est pas la dernière de notre système de notre petite étoile-soleil, une des mille myriades des corps enflammés qui sèment l'étendue éthérée et sans bornes. DENNE-BARON.

MARS, en chimie signifie *fer, acier*, parce que les alchimistes ou souffleurs étaient persuadés que les métaux étaient chacun sous l'influence d'une planète : toute substance ferrugineuse était, selon eux, sous celle de Mars. D'ailleurs, ce métal, si souvent homicide dans la main de l'homme, convient à ce nom, qui rappelle un dieu destructeur. Par suite de cette croyance, les différentes préparations de fer emprunteront également le nom de *Mars*. D.-B.

MARS. Dieu de la guerre chez les païens, est fils de Jupiter et de Junon, selon la théogonie d'Hésiode. Son nom grec est *Arès*; il vient, ou du verbe *aïreô* (j'accable, je tue), ou de l'adjectif *arrên* (mâle, plein de vigueur), ou de l'hébreu *arith* (formidable), ou d'Artès, le nom de la planète de Mars chez les Égyptiens, astre qui, chez eux, passait pour dessécher la terre. C'est aussi avec raison que l'on donnait pour mère à ce dieu Bellone, originairement Enyo, la déesse du sang, parmi les Hellènes : d'autres en font sa sœur. Les Latins donnèrent une autre origine au dieu des combats; ils prétendaient que Junon, jalouse de la puissance génératrice de Jupiter, son époux, qui, de son cerveau, avait fait naître instantanément Minerve tout armée, se mit en route vers l'Orient pour aviser à son tour au moyen d'être mère sans le contact d'aucun homme. Flore, disaient-ils, lui présenta, dans les champs d'Olène, une fleur merveilleuse dont l'attouchement et le parfum la fécondèrent sur-le-champ, et la reine de l'olympe mit au jour le dieu Mars dans toute sa vigueur. Minerve, éclose du chef puissant du maître des dieux, est la Sagesse armée, qui venge et maintient les droits des nations; Mars, la pique à la main, le casque en tête, né du caprice de Junon, déesse querelleuse, acariâtre et jalouse, c'est la fureur des conquêtes, la force aveugle, l'appétit du carnage. Aussi ce dieu n'avait-il que quelques statues, et point de temples, qu'on sache, dans la Grèce, noble peuple, qui ne levait ses boucliers que pour conserver ou défendre son indépendance : la fière et calme déesse qui porte l'égide avait chez eux les premiers honneurs. Les seuls Spartiates possédaient une statue de Mars, mais garrottée, de peur qu'il ne les abandonnât. Les Romains, au contraire, nation avide de tous les empires, rendaient à ce dieu cruel un culte particulier; ils le disaient père de Romulus, et lui consacrèrent un collége sacerdotal, dont les prêtres nombreux s'appelaient *saliens* (*v.*). Auguste, après la bataille de Philippes, éleva à ce dieu un temple magnifique à Rome, sous cette dédicace : *Marti ultori* (à Mars vengeur). Les temples de cette divinité étaient tous d'ordre dorique selon Vitruve, et la plupart hors des murs de la ville. Cet ordre d'architecture élégant et fort convenait à ce dieu vigoureux et bien proportionné, mais non à taille d'Hercule, avec laquelle l'ordre toscan eût été seul en rapport. A qui croirait-on que Junon, mère de Mars, confia l'éducation

de son fils? ce fut au dieu des jardins, à ce Priape, la terreur des maris de Lampsaque, ville de l'Asie-Mineure, où il naquit. A la vérité, ce Priape était un Titan (*v.*), habile à la danse et à tous les exercices du corps. Cette fable des Latins se lie parfaitement à la brutalité romaine: en guerre, quand une ville se laissait prendre d'assaut par ce peuple, *Eventrez-y femmes et chiens*, criait le préteur à ses légions. L'amour, cependant, amollit plus d'une fois le cœur de ce dieu farouche. Ses aventures avec Vénus (*v.*), aventures que les classiques appellent *galamment* (larcins), ont égayé les poèmes de l'antiquité après l'olympe. De la mère des Grâces, Mars ou Arès eut Hermione ou Harmonie, donnant à sa fille la moitié de son nom, car *arô*, en grec, signifie j'*ajuste*, j'*harmonie*. Un nom si doux, donné à la fille du père de la Crainte et de la Terreur, semblerait une contradiction, si l'on ne savait pas que souvent la concorde succède aux combats: l'on dirait que cette paternité étrange aurait inspiré à Machiavel son fameux axiome, *Si vis pacem, para bellum* (si vous voulez la paix, préparez la guerre). De Thébé, mortelle d'une beauté incomparable, Mars eût Evadné, femme du fier Capanée, un des sept chefs devant Thèbes. La blessure de Mars par Diomède devant Troie, et ces mots qu'adresse Minerve au héros: « Frappez-le de près; ne respectez point ce furieux, cette peste publique qui cause tant de maux aux mortels »; et ce sangdivin ou *ichôr*, qui sort en bouillonnant du flanc du dieu, et qu'étanche le médecin de l'olympe, sont d'invention homérique. Les Scythes honoraient Mars sous la figure d'un sabre très recourbé (*acinax*) et rongé par la rouille, les Sabins sous celle d'une pique (*curis* dans leur langue), dont il prit le surnom de *Quirinus* chez les Romains, appelés aussi depuis *Quirites*: *Gradivus*, le dieu qui marche, est le nom qu'ils lui donnaient lorsqu'ils entraient en campagne. Le coq, si belliqueux; le vautour, qui se nourrit de carnage; le taureau, sujet à devenir furieux; le bélier, qui aime à vous assaillir de ses cornes; le sanglier, qui découd les chairs avec ses défenses; le cheval, qui affronte le fer et la flamme, et le chien, chasseur, étaient particulièrement immolés à ce dieu barbare, qui, adoré sous le nom d'Hésus chez les Gaulois, nos aïeux, exigeait d'eux, par l'organe des druides, leurs prêtres, des victimes humaines. Les Perses l'honoraient sous le nom d'Orion (en grec *Chrysaor*, l'épée d'or). A Edesse en Syrie, il s'appelait *Azizus*. Mars, ainsi que la plupart des dieux, n'était point une création purement imaginaire ou mythologique, il est pour ainsi dire la synthèse (réunion) de plusieurs héros ou princes guerriers d'Asie, d'Afrique et d'Europe. Bélus ou Nembrod, ce grand chasseur devant le Seigneur, comme l'appelle la Bible, auquel l'Asie dut l'art d'une stratégie commençante, en même temps que l'invention des armes, dont il se servit d'abord contre les bêtes féroces, puis bientôt contre ses pareils, qu'il asservit, fut le premier Mars: les uns veulent que ce fut Ninus, le roi de cette Babylone fortifiée de tant de tours et de si larges et hautes murailles. Le second Mars était un roi d'Égypte; le troisième était ce fameux Odin, roi des Thraces, qui courut conquérir la Scandinavie, s'y faire dieu et mourir. Sa nourrice ou sa mère, Thrace de nation, se nommait Théro. Il est le Mars hyperboréen. Ce fut sans doute le même qu'Arès ou le Mars des Hellènes, particulièrement celui des Spartiates, parmi lesquels plusieurs veulent qu'il soit né: ce fut sans doute celui-là que les fils d'Aloüs retinrent treize mois prisonnier en Arcadie. Et le quatrième est le Mars Quirinus des Latins, personnage non moins célèbre: il fut ce hardi Amulius, frère de Numitor, qui s'introduisit dans la prison de Rhea Sylva, et la rendit mère de deux jumeaux, Rémus et Romulus, dont le dernier fonda la ville éternelle, cette Rome, qui porte encore son nom, et il y aura bientôt de cela 28 siècles. Il nous reste à parler des attributs de Mars comme divinité: il est re-

présenté sur un char rapide, attelé par la Crainte et la Terreur, ses enfants, et Bellone, sa sœur. Ses chevaux, aux yeux sanglants, aux naseaux ouverts, à la crinière désordonnée, aux pieds de feu, l'emportent dans une mêlée ; c'est le Mars des poètes et des peintres. Quant à ses images sur les monuments reculés, sur la face d'une pierre antique, il porte la foudre; sur presque toutes, il est figuré jeune et sans barbe. Il est remarquable que Charles XII, roi de Suède, et Napoléon, tous deux insatiables de conquêtes, étaient presque imberbes. Sur quelques pierres. Mars est nu et debout, un casque seulement en tête; sur d'autres, il tient une lance et un caducée. Eschyle, le poète de la terreur, l'arme d'un fouet; ailleurs, Mars porte le bâton du commandement, et parfois le bouclier ou une égide, et la tête de Méduse dessus. Enfin, à Gades (Cadix), colonie gauloise, il était représenté ayant autour du chef un limbe étincelant de rayons, image de gloire.

DENNE-BARON.

MARS (CHAMP DE), lieu consacré à des assemblées nationales ou à des exercices militaires (*v.* CHAMP DE MARS).

MARSAILLE (Bataille de la), livrée le 4 octobre 1693. Ce fut dans les plaines de la Marsaille que, le 3 octobre 1693, Catinat, qui venait de descendre les Alpes avec cinquante-quatre bataillons et quatre-vingts escadrons, rencontra l'armée du duc de Savoie, qui assiégeait alors Pignerol. Les deux armées employèrent toute la soirée et la nuit du 3 à se disposer au combat et à préparer leurs lignes de bataille. L'armée savoisienne avait la gauche adossée à une montagne, une plaine à sa droite, et devant elle la petite rivière de Chisole : le duc de Savoie en était généralissime. Catinat avait pris le commandement de l'aile droite de notre armée, et le duc de Vendôme celui de l'aile gauche. Le pays, tout boisé et planté de vignes, rendait la marche extrêmement pénible. Le 4, entre huit et neuf heures du matin, les Français s'ébranlèrent: dans ce pays couvert, la difficulté de s'apercevoir était telle que l'infanterie de notre aile gauche se trouva séparée de sa cavalerie, et exposée ainsi à une attaque dangereuse dans une plaine rase. La gendarmerie dut s'y porter en toute hâte, et sous le canon de l'ennemi, dont le feu devenait très meurtrier. Après avoir fait opérer ce mouvement, Catinat courut vers la droite, où il craignait la même faute, et fit immédiatement commencer l'attaque. Elle eut lieu avec cette furie impétueuse dont nos troupes ont donné tant d'exemples dans nos dernières guerres de la révolution et de l'empire. Tout fut culbuté, et les escadrons, dont l'ennemi avait entremêlé ses bataillons sur tout le front de bandière furent chargés à la baïonnette et renversés. Cependant les Savoisiens, ayant reçu quelques renforts, étaient revenus au combat avec le courage du désespoir ; les Français de notre aile gauche, poursuivis, avaient cédé et plié devant eux ; mais, ralliés par le duc de Vendôme et par son frère, le grand-prieur, ils rétablirent bientôt la bataille, repoussèrent les troupes qui leur faisaient face, et tombèrent sur la droite ennemie, dont ils firent un horrible carnage. Cette habile manœuvre de Vendôme décida du succès de la journée : 8000 ennemis hors de combat, 2000 prisonniers, 32 pièces de canon, 97 drapeaux et 4 étendards furent nos trophées à la Marsaille. Nous y perdîmes, entre autres officiers, M. de la Hoguette, qui commandait le centre. Le prince Eugène était, dit-on, l'auteur du plan de bataille du duc de Savoie ; aussi, peut-on dire qu'en triomphant de celui-ci, Catinat avait vaincu le prince Eugène.

AMÉDÉE DE SAINT-MAURIS.

MARSEILLE (*Massilia*), chef-lieu du département des Bouches-du-Rhône, évêché suffragant d'Aix, 8e division militaire, située sur les bords de la Méditerranée, dans la Basse-Provence, à 203 lieues sud-sud-est de Paris; distance légale, 813 kilomètres; lat. N. 43° 17', long. E. 3° 2'. — Ce n'est point ici une ville qui commence par la barbarie et finit par la civilisation : Marseille n'a point d'enfance. Dès son premier jour,

elle possède déjà tous les éléments des nations les plus civilisées. Fille de la Grèce, dont elle est une colonie, elle en a et les mœurs et le savoir. L'histoire de sa fondation ressemble à toutes les traditions antiques : la fable s'y mêle à la vérité. — Vers l'an 600 avant J.-C., une flotte montée par l'élite de la jeunesse de Phocée fit voile du port de cette ville pour former un établissement. Après avoir touché d'abord à l'embouchure du Tibre et s'être alliée avec les Romains, elle cingla vers les rivages de la Gaule, dans les états des Ségobrigiens. Nannus, roi de ce peuple, s'occupait dans ce moment des noces de sa fille Pella. Le chef de la colonie, nommé Euxenus, s'étant rendu auprès de lui pour lui demander la permission de bâtir une ville sur son territoire, fut convié au festin. Vers la fin du repas, la princesse Pella est introduite. L'usage voulait qu'elle présentât un vase rempli d'eau à celui qui devait être son époux : son choix tomba sur le chef étranger. Le vieux roi, croyant voir la volonté des dieux se manifester en cette occasion, ne mit aucun obstacle à leur mariage. Bientôt un fils naquit de cette union ; on le nomma *Protis*, d'où serait descendue la nombreuse famille des Protiades de Marseille. — Tels sont, en résumé, les récits d'Aristote et de Justin sur la fondation de cette ville célèbre, qui, selon l'opinion la plus probable, ne remonte pas à une plus haute antiquité que la date que nous avons assignée au départ de la colonie à qui elle doit naissance. Les savants ont donné plusieurs étymologies de Marseille. La plus généralement adoptée est celle qui fait venir son nom de *mas Salyorum* (maison ou habitation des Saliens), parce qu'en effet les Liguriens de Provence avaient pris le nom de *Saliens* et formaient plusieurs petits états dont les coutumes et les institutions se rapprochaient beaucoup de celles des Gaulois. — Peuplée d'hommes initiés à tous les secrets de la civilisation grecque, la cité de Marseille fit de rapides progrès. Soit jalousie, soit crainte, les développements qu'elle prit en peu de temps firent concevoir à Comanus, fils et successeur du roi des Ségobrigiens, le projet de la détruire. On devait profiter d'un jour de fête pour s'introduire dans ses murs et massacrer tous les habitants pendant la nuit. Les Marseillais, instruits de la ruse par l'aveu d'une jeune Ligurienne parente du roi, à qui l'amour avait arraché le secret, prirent si bien leurs mesures pour déjouer les projets de leurs ennemis, que Comanus tomba dans ses propres piéges, et périt dans cette lutte avec sept mille des siens. A partir de cette époque, les portes de la ville ne furent plus ouvertes dans les célébrations des fêtes. (Aujourd'hui encore, les portes de quelques villes de Provence se ferment dans les grandes solennités religieuses, peut-être par un reste de cette ancienne prudence dont on a perdu la tradition). La colonie ne consentit à recevoir les étrangers dans ses murs qu'après s'être assurée préalablement qu'ils n'avaient aucune méchante intention. Cette première guerre ne fut que le prélude des nombreuses rixes qu'elle allait avoir à soutenir. Tous ces petits états, encore peu avancés dans la civilisation, au milieu desquels elle grandissait, ne la laissèrent point en repos. L'instinct de leur propre conservation les ameuta contre ces étrangers à qui ils avaient donné l'hospitalité, et qui menaçaient de leur dicter des lois. Une foule d'attaques s'ensuivirent ; peut-être que Marseille eût fini par y succomber, si, d'une part, Bellovèse, chef d'une colonie gauloise, n'eût jugé convenable dans ses intérêts de prêter appui à la ville naissante, et si, de l'autre, les habitants de Phocée, pour se soustraire à la domination d'Harpage, général des Perses, ne fussent point venus augmenter sa population et sa puissance. De ce jour date une ère nouvelle pour la cité marseillaise. Tranquille désormais à l'égard de ses voisins, dont elle ne redoute plus les hostilités, elle peut donner plus de temps et de soins à l'industrie et au commerce, qui, dès le principe, avaient été, à ce qu'il paraît, les occupations de

la colonie. Si l'on en croit même Plutarque, ses premiers fondateurs auraient été marchands. Quoi qu'il en soit, de bonne heure on voit se développer dans son sein l'industrie manufacturière. Elle exporte des bijoux, des ornements de corail; fabrique des cuirs et du savon. C'est à elle que la Gaule doit la culture de la vigne et de l'olivier. Selon quelques-uns même, ce furent les Phocéens qui apportèrent le blé à Marseille, bien avant l'arrivée des Romains dans les Gaules. La pêche était encore pour Marseille un objet d'importante ressource. On voyait ses navires sillonner fréquemment la Méditerranée. Partout sur les côtes elle établissait des comptoirs qui ne tardaient pas à devenir des villes. Centre et foyer du commerce intérieur des Gaules, elle l'était encore de celui que les peuples occidentaux faisaient avec la Grande-Bretagne et avec d'autres nations plus reculées vers le Nord. Ses relations, qui s'étendaient plus particulièrement dans l'Orient, la mettaient dans des rapports constants avec la Grèce, le Bosphore, l'Asie-Mineure, l'Égypte et la Syrie. Voisine de l'Italie, elle absorba presque exclusivement le commerce de cette contrée, que les armes romaines contribuèrent puissamment à lui livrer en en éloignant les peuples navigateurs. Tous ces succès, obtenus presque en même temps, excitèrent la jalousie des nations civilisées, comme ses premiers développements avaient excité la haine des Barbares qui se pressaient autour de son enceinte. Plusieurs villes, menacées de ruine par cette concurrence, lui firent la guerre. Marseille sortit toujours victorieuse des luttes qu'elle eut à soutenir. Ses navires de cinquante rames, alongés, rapides et montés par d'habiles marins, triomphèrent tour à tour des Rhodiens, des Phéniciens et des Carthaginois. Ceux-ci surtout, beaucoup plus maltraités que les autres, finirent par lui demander humblement la paix, qu'elle leur accorda en vainqueur. Ainsi, en même temps que la nouvelle cité s'enrichissait par le commerce, elle s'illustrait aussi par les combats. Bientôt elle acquit une telle importance que Rome se félicita de l'avoir pour alliée. Jamais les rapports de bonne amitié qui existaient depuis les commencements de ces deux villes, ne furent interrompus par aucune mésintelligence. Il fallut les rivalités de Pompée et de César pour que les Marseillais se déterminassent à verser le sang romain. Attachés par reconnaissance à la cause de Pompée, dont ils avaient reçu des largesses, cet attachement leur fut funeste. Pour la première fois, ils connurent les revers. Vaincus par les armes de César, le résultat de cette guerre fut l'anéantissement de leur puissance. Le vainqueur enleva à Marseille toutes ses colonies, à l'exception de Nice; détruisit ses machines de guerre, ses fortifications; se fit livrer les armes, les vaisseaux, le trésor, et mit deux légions en garnison dans la citadelle. La ville se vit alors réduite à son propre territoire. Ses remparts, ruinés, restèrent abattus jusqu'à ce que le célèbre médecin Crinas entreprit de les relever. Il dépensa, dit-on, dix millions de sesterces à cet ouvrage, et donna aux murailles une hauteur plus considérable qu'elles n'avaient auparavant. Marseille, à cette époque, n'avait pas moins d'une lieue de circuit. Elle se divisait en deux villes distinctes, la ville proprement dite, qui constituait un état libre sous le patronage des Romains, et la citadelle, dans laquelle ceux-ci entretenaient une puissante garnison. Les citoyens de Marseille possédaient l'ancien port, qu'on nommait *Lacydon*; les Romains s'étaient réservé pour eux le port de la Joliette. Cette division de la ville a subsisté même après la domination romaine. Plusieurs édifices remarquables avaient été réunis par les Marseillais dans la citadelle. On y voyait le temple *Ephesium*, consacré à Diane; celui d'Apollon-Delphinien; le gnomon de Pythéas; le palais du gouvernement, qui faisait partie de l'*Ephesium*; et le gymnase où l'on formait les jeunes gens aux exercices du corps. De tous les monuments de l'ancienne Marseille, il ne

reste aujourd'hui que quelques fragments mutilés. Le district de cette ville ne s'étendait guère au-delà de ce qu'on nomme le *Terradou*. — Sincères dans leurs affections, les Marseillais donnèrent plus d'une fois à Rome des preuves de leur dévouement. L'histoire a conservé plusieurs traits qui leur font honneur. Lorsque Brennus, usant du droit de la conquête, exigeait des Romains assiégés dans le Capitole, qu'ils lui livrassent de l'or, les Marseillais, instruits de la détresse de leur alliée, prirent spontanément le deuil, et, ramassant tous les bijoux qu'ils possédaient dans leur ville, ils s'empressèrent de les offrir à Rome pour assouvir l'avidité du fier Gaulois. Cette marque insigne d'affection fut appréciée par les Romains, qui accordèrent en retour aux Marseillais une alliance à droit égal, l'immunité, et le droit d'assister aux spectacles à la place des sénateurs. — Si Marseille, après le siége de Jules-César, déchoit un instant de son antique grandeur, si elle perd la souveraineté des mers et ne constitue plus une puissance indépendante, elle ne cesse pas pour cela de tenir un rang distingué parmi les premières villes du monde, par la politesse, les arts et l'industrie. Les jeunes gens des plus illustres familles romaines accourent dans son sein de toutes les parties de l'empire pour y recevoir une éducation conforme à leur naissance. Son commerce occupe tous les marchés où dominent les armes de la ville éternelle. Chaque jour, ses nombreux vaisseaux transportent dans toutes les parties du monde connu, les produits des contrées méridionales, et reviennent chargés des pelleteries du Nord, des parfums du Levant, et des magnifiques étoffes de l'Inde et de la Perse.—Depuis Jules-César jusqu'à l'avénement de Constantin, telle est la position de Marseille. Ce rôle était encore beau; mais, dorénavant, le siége de l'empire romain transféré à Constantinople, lui enlevant ses relations avec l'Orient, l'irruption des Barbares et mille autres causes plus ou moins directes, viennent hâter sa décadence. La langueur se met dans son commerce, ses richesses diminuent, et, par suite, l'éclat qu'elle avait reflété jusque là s'obscurcit complètement.—Devenue la propriété des Goths, elle semble recouvrer une sorte d'activité. L'administration de Marabadus, gouverneur pour Théodoric, lui est favorable. Plusieurs améliorations sont tentées avec fruit; on voit son industrie jeter quelques lueurs; mais ce n'est plus là toutefois que l'ombre de cette ville puissante et riche qui, pendant l'espace de six siècles, avait été la souveraine des mers, l'arbitre des Gaules, et le plus ferme appui de la république romaine. — A l'expulsion des Goths, sous Justinien, Marseille passe alors sous la domination des Francs. Ses relations maritimes se ressentent peu de l'influence de cette nouvelle révolution. Il n'en est pas de même de ses rapports avec l'intérieur. Fréquemment ravagée par les incursions des pirates sarrasins, elle souffre beaucoup de leurs courses, jusqu'à ce que Charlemagne, de son bras puissant, vienne les réprimer. Sous son règne, les Marseillais établissent de nouvelles relations avec l'Orient et l'Espagne. D'habiles ouvriers de ces pays sont mandés par eux pour venir établir dans leur ville des manufactures d'armes, d'orfévrerie; des fabriques de toiles, de coton et de cuir. Or, on peut juger par-là combien les Marseillais étaient déchus à cette époque de leur première splendeur, puisqu'ils en étaient réduits à demander aux ouvriers étrangers, des industries qu'ils avaient eux-mêmes introduites dans les Gaules plusieurs siècles auparavant. — Au milieu de toutes les vicissitudes que Marseille subit, ce qui caractérise sa population, c'est l'attachement qu'elle montre pour ses mœurs, ses usages, ses institutions. Elle a beau changer de maîtres et de fortune, pendant long-temps, c'est toujours la république aux formes ioniennes, affichant ses lois dans les carrefours, sur les places publiques, afin que le peuple s'en instruise. C'est toujours le citoyen stoïque et religieux, demandant au sénat la

permission de mourir quand il est fatigué de la vie, et ne pleurant jamais ni ses amis ni ses proches, de peur de faire soupçonner qu'il doute de l'immortalité de l'ame. Le Marseillais est Grec, et sa nature primitive persiste malgré le sol sur lequel il est transplanté. Les révolutions ont peu d'accès sur lui. Quelles que soient les populations qu'il traverse, il conserve sa personnalité. Vous le retrouvez au milieu des Liguriens, des Romains, des Goths et des Français modernes, comme si ses mœurs étaient coulées en bronze. Après plus de deux mille ans de transformations successives, son type, son langage, ses manières, tout trahit son origine.—Nul peuple de l'antiquité n'était plus jaloux de ses institutions. On gardait soigneusement à Marseille, depuis sa fondation, un glaive vengeur des lois, tout couvert de rouille, pour lequel les citoyens avaient la plus grande vénération. — L'usage du vin, chez eux, était interdit aux femmes, comme il l'était chez les premiers Romains, et cela sans doute dans un esprit de subordination. — Dans les calamités publiques, il était d'usage qu'un membre pauvre de la cité se dévouât volontairement pour tous. La victime était alors conduite par la ville, recevant dans sa marche les exécrations multipliées des habitants, qui demandaient aux dieux d'accumuler sur sa tête tous les effets de leur courroux. A la fin de cette promenade lugubre, l'infortuné qui s'était offert en expiation, montait sur un bûcher dressé pour clore la cérémonie, et, plein de joie à l'idée que le sacrifice de son existence allait conserver celle de tout un peuple, il mourait..... De pareilles coutumes peuvent être erronées; mais elles avaient leur beau côté. La plupart de celles qui caractérisaient les Marseillais, puisaient leur source dans la religion païenne, religion tellement incarnée chez eux qu'ils n'ont jamais pu, même aujourd'hui, dans les fêtes et les solemnités religieuses, se défaire entièrement d'un reste de ce culte. — La constitution qui régissait Marseille fut d'abord oligarchique; son gouvernement était composé, selon Strabon, d'un sénat formé de six cents citoyens, choisis parmi les plus riches et les plus vertueux, qu'on appelait *timouques*. Elus à vie, c'était à eux qu'étaient confiées la justice et l'exécution des lois. Dans la suite, la masse des citoyens exclus des affaires de la cité, forcèrent les gouvernants à changer ce mode en une oligarchie tempérée, beaucoup plus rapprochée des formes républicaines. Les institutions de Marseille ont fait l'admiration de l'antiquité. De nombreux réglements lui ont été empruntés par la plupart des peuples commerçants, et il y a tout lieu de croire que le fameux *Code du consulat de la mer* est son ouvrage. Sous le règne du fils aîné de Clotaire, roi de France, elle reçut des gouverneurs particuliers, désignés sous les noms de *patrices*, *préfets*, *ducs*, *comtes*, *juges* et *recteurs*, sans pour cela changer précisément la forme de son administration. — Nous venons de voir les différentes phases qu'a parcourues cette ville, d'abord libre, puis dominée tour à tour par les Romains, les Goths et les Francs: nous allons la suivre maintenant à travers le moyen âge, époque non moins agitée pour elle. Sa première splendeur lui venait du commerce, ce fut encore dans le commerce qu'elle chercha la source de sa nouvelle prospérité. Les croisades à la vérité la servent admirablement. Alors son port se remplit de vaisseaux et d'étrangers pour la Terre-Sainte; ses navigateurs, si timides auparavant dans leurs relations avec les ports de la Syrie, où leurs spéculations pouvaient être anéanties par le caprice d'un despote, ne craignent plus d'y former des établissements. Le génie des Marseillais pour le négoce leur a bientôt fait conquérir la prépondérance sur leurs rivaux. Habiles à se faire concéder des priviléges, ils en obtiennent un grand nombre qui sont autant le prix de leur courage que celui des services qu'ils ont rendus aux croisés. Presque toujours heureux dans leurs spéculations, enrichis par un commerce immense, ils avancent souvent des som-

mes considérables aux princes auxquels ils sont alliés. C'est ainsi qu'en reconnaissance d'un pareil service, Baudouin III, roi de Jérusalem, leur concède une rue tout entière à Saint-Jean-d'Acre, et une grande maison dans la ville sainte. Pour prix des secours également reçus des Marseillais en 1187, le comte de Montferrat leur octroie, par lettres-patentes, le droit de négocier, franc d'impôts, dans la ville de Tyr, et d'y établir un consul pour l'administration de la justice. Trois ans plus tard, deux armées navales sont successivement équipées dans leur port, et leurs alliés, dans cette nouvelle croisade, reçoivent de nombreuses preuves de leur bravoure et de leur générosité. — C'était par de tels actes que les Marseillais s'attiraient de puissantes protections. Innocent IV, Grégoire IX, menacent d'excommunication quiconque oserait porter atteinte à leurs propriétés, ou les troubler dans leurs droits. Tout concourait de la sorte à augmenter la fortune de leur cité. Aussi voyons-nous par les réglements maritimes du temps de saint Louis, que Marseille était placée au rang des villes de commerce les plus importantes. — Cependant, mus par cet amour de la liberté qui a toujours fait le fond de leur caractère, les Marseillais se hâtèrent de saisir l'occasion de secouer le joug des vicomtes, dès qu'elle se présenta. Leurs maîtres avaient besoin d'argent; ils étaient riches, le marché fut bientôt conclu. En 1214, ils achetèrent leur indépendance, et fondèrent pour la seconde fois cette république dont ils avaient conservé le souvenir avec orgueil. — Malheureusement, dans leur voisinage résidait un prince ambitieux et puissant. Charles d'Anjou, comte de Provence, ne les laissa par long-temps jouir de la liberté. En 1257, après d'héroïques efforts, la nouvelle république succomba sous la force, et le règne fatal des comtes de Provence commença pour la cité. Toutefois, Marseille resta en possession de la plus grande partie de ses prérogatives. Elle conserva le droit de paix et de guerre, le droit d'envoyer en pays étrangers des consuls qui ne relevaient que des magistrats de la commune, et les *originaires* et *citadins* étaient exempts de tout impôt sur les marchandises introduites dans la ville pour leur compte. A cette époque, Marseille faisait un commerce considérable avec les autres nations. Elle avait des fabriques de toutes sortes; des savonneries; des foulons; des teintureries et des manufactures d'armes qui jouissaient de la même renommée que celles de l'Orient. Les professions industrielles, classées par corporations, représentaient les intérêts particuliers du commerce par cent chefs de métiers; mais toute cette prospérité touchait encore une fois à son terme. La guerre, déjà cause de la décadence de Marseille, allait de nouveau lui être fatale. Forcés de suivre l'humeur belliqueuse de leurs maîtres, les Marseillais furent entraînés dans des expéditions ruineuses. Épuisés par les nombreux sacrifices qu'ils avaient faits pour soutenir les prétentions des comtes de Provence au royaume de Naples; vaincus sur mer en 1284; soumis dans leur ville à un pillage de quinze jours de la part des Aragonais; en même temps que les républiques d'Italie leur enlevaient le commerce dans le Levant, ils voient dès ce moment arriver leur ruine sans espoir de se relever. Sous René, successeur de Louis II, ils se trouvaient dans un tel état de détresse, que ce prince, en 1472, pour donner un peu d'activité à leur port, offrit un sauf-conduit pour un an *à toutes les nations chrétiennes et infidèles* qui voudraient venir négocier chez eux. — Lorsqu'enfin, en 1481, ils passèrent sous la domination des rois de France, le grand nombre des relations qu'ils nouèrent avec le reste du royaume, eut bientôt fait de leur ville le siége du commerce dont Montpellier, Aigues-Mortes et Narbonne étaient en possession auparavant. Sous ce joug, comme sous le précédent, ils agirent, dans leurs rapports avec les nations étrangères, plutôt en souverains qu'en sujets. On les vit faire des traités de commerce avec Gênes, porter la guerre à Venise,

se conduire, en mainte circonstance, comme si leur république avait été encore dans sa première splendeur. — Les fluctuations de fortune que Marseille subit sans cesse, rendent son histoire des plus intéressantes. C'est un athlète toujours en lice, et constamment à la veille de triompher ou de périr. On sait la mémorable résistance qu'elle opposa aux efforts de Charles de Bourbon en 1516. Charles-Quint ne fut pas plus heureux vingt ans plus tard. Le Marseillais n'est pas seulement commerçant, il est courageux, intelligent, et doué d'une grande persévérance, ce qui le rend propre à tout. Jamais on ne le trouve étranger aux grandes choses qui se passent autour de lui. Ami ou ennemi, il faut qu'il prenne part à l'action pour ou contre : avec le roi contre le connétable de Bourbon et Charles-Quint, contre le roi avec la ligue. Cette exclamation d'Henri IV, en apprenant la soumission de Marseille, *c'est maintenant que je suis roi!* prouve combien il mettait de prix à sa possession. Louis XIV, y venant en personne, en 1660, pour calmer une sédition, est encore une preuve de son importance. Ce dernier pour la contenir y fit bâtir le fort Saint-Jean, qu'il appelait la *Bastide*. — De tous les désastres dont Marseille a été le théâtre depuis sa fondation, rien n'égale les ravages qu'y occasionna la dernière peste. Quinze fois affligée de ce fléau dans l'espace de quatre siècles, celui de 1720 fut le plus terrible pour elle. On porte à 30,000 le nombre des personnes qui moururent dans cette circonstance. Pour consacrer la mémoire d'un pareil événement, et les vertus que les habitants développèrent au milieu des dangers, la ville a fait exécuter plusieurs grands tableaux pour lesquels les artistes les plus célèbres de Paris ont été mis à contribution. Aujourd'hui, ces ouvrages, placés dans l'une des salles de l'intendance sanitaire, excitent la curiosité de tous les étrangers. Nommer David, Paulin Guérin, Gérard, c'est dire assez par le nom des auteurs quel est le mérite des œuvres. Le tableau de David représentant saint Roch intercédant la Vierge dans le fort de l'épidémie, est une composition sévère et grande, comme tout ce que David faisait. Celui de Gérard, peinture dans un genre peut-être un peu tourmenté, ne laisse pas d'être une fort belle allégorie de la peste. Quant au tableau de Paulin Guérin, retraçant le dévouement sublime du chevalier Rose, il n'est personne qui n'ait vu cette page éloquente de l'épisode de la peste sans avoir été rempli d'admiration pour le beau talent de cet artiste. Il est encore dans cette salle un tableau d'Horace Vernet, plein de naturel, qui représente une scène douloureuse du choléra à bord d'une frégate française ; puis enfin, une vaste toile dont nous avons oublié le sujet. Mais ce qu'il est difficile de ne pas voir et de ne pas retenir, c'est un bas-relief du célèbre Puget, natif même de Marseille, représentant la peste de Milan. — Il fallut quelque temps à la ville dont nous esquissons l'histoire pour réparer la perte que lui avait fait essuyer le fléau de 1720. Toutefois, une chose remarquable, c'est l'accroissement de population qui, sauf quelques rares temps d'arrêt, n'a pas cessé de se continuer de siècle en siècle chez elle. Ainsi, par exemple, durant la période de la domination romaine et celle des Goths, on compte à Marseille environ 50,000 ames ; dans le moyen âge, 65,000 ; au XVIe, 82,000 ; et au XVIIIe, 106,585. Il faut croire que la ville a dû progresser aussi dans une égale proportion, de même que le mouvement de ses affaires, car toutes ces choses se tiennent, et dépendent nécessairement les unes des autres. Lors donc que 50 ans environ après l'événement de la peste, nous la voyons encore déchoir, c'est plutôt relativement aux progrès qui se font autour d'elle que par rapport à ses propres moyens. Au reste, le mouvement de son port, de 1760 jusqu'à nous, montre une progression presque constante dans ses affaires. En effet, dans cette même année, nous comptons 1,506 navires entrés dans le port, dont 1,034 sont français. En 1792

ce nombre s'élève à 2,442, jaugeant ensemble 322,300 tonneaux; et celui des navires sortis, à 2,617, jaugeant un total de 361,780 tonneaux. La valeur moyenne des exportations de 1783 à 1792 présente un résultat de 60,080,000 francs par année; celui de la valeur moyenne des importations, est de 78,280,000 fr. Les guerres de la république française et de l'empire ne furent point favorables au commerce de Marseille. En 1804, les importations ne s'élevèrent pas au-delà de 44 millions. Il ne faut pas rechercher d'autre cause à la haine des Marseillais pour Napoléon. Si nous en croyons certains documents officiels, la population de cette ville fut réduite, en 1815, à 80,000 habitants, dont la moitié vivait d'aumônes. Il est difficile de ne pas voir un peu d'exagération dans ce fait, d'autant plus que le recensement de 1822, porte le nombre des habitants à 120,000 ames. A la même époque, la ville se composait de 10,362 maisons bâties, sans compter les églises, les presbytères et les couvents. Son territoire comprend 5,500 hect., en terres labourables, jardins, etc.; 1000 hect. en prairies; 4,500 en vignes; 20 en bois; 6,000 en montagnes; et 6,894 en villes, hameaux, chemins et ruisseaux: ce qui forme une contenance totale de 23,914 hect. — Depuis la conquête d'Alger, l'impulsion imprimée à Marseille est considérable. Sa population, en 1832, s'élevait déjà à 145,000 ames. Les navires entrés dans son port de 1825 à 1831, année moyenne, forment un total de 5,788, jaugeant ensemble 445,080 tonneaux; et ceux qui en sont sortis dans le même espace de temps, un total de 5,146, jaugeant 402,208 tonneaux. Les droits perçus sur toute espèce de marchandises soumises à la douane, ont produit, en 1810, 4,993,085 fr.; en 1820, 14,708,260 fr.; et, en 1833, 30,877,977 fr. — Une question importante pour la ville de Marseille, c'est la franchise de son port. Plusieurs fois respectée ou supprimée, cette antique prérogative fait encore aujourd'hui l'objet des réclamations de la population. — Un dernier coup d'œil sur la physionomie de Marseille et sur le caractère particulier de ses fêtes, complètera cette notice. — Deux portions distinctes partagent la ville, la ville vieille et la ville neuve. La première est située sur la hauteur, vers le nord, au-dessus du port. Ses rues sont étroites, rapides et bordées de laids bâtiments. La seconde, au contraire, est élégamment bâtie et séparée de l'autre par une magnifique rue qui s'étend en ligne droite, de la porte d'Aix à la porte de Rome, dans toute la longueur de la ville. Cette rue, nommée le *Cours*, forme une promenade délicieuse, bordée d'arbres et de bancs de pierre, où se réunit le soir, dans la belle saison, la foule des promeneurs. Les maisons qui s'élèvent de chaque côté sont généralement d'une architecture symétrique. Des fontaines, placées vers le milieu, coulent nuit et jour en *murmurant* dans de vastes bassins. Marseille possède encore plusieurs restes d'antiquités romaines, tels que les caves de Saint-Sauveur, le mur et les colonnes de la Major, les colonnes de Saint-Victor, des sarcophages, des *villæ* ou maisons de campagnes, etc. Le moyen âge, la renaissance, y ont aussi laissé des traces de leur époque. Nous citerons, dans le nombre des curiosités de cette dernière, la porte de la Joliette, et le monument de saint Lazare, qui, selon la tradition provençale, fut ressuscité par Jésus-Christ, et aurait été le premier évêque de Marseille. La grotte de Saint-Victor est peut-être le plus ancien lieu de cette ville consacré par la religion chrétienne. C'est là que les fidèles de la primitive église se réunissaient pour célébrer les saints mystères et y honorer les cendres des martyrs. Le prêtre Cassien y éleva vers le IVe siècle un monastère qui a subi depuis plusieurs révolutions. Parmi les ouvrages et les établissements modernes, ceux qui méritent le plus de distinction sont l'hôtel-de-ville, l'église des Chartreux, la chapelle de la Charité, la maison du Puget, le théâtre, le musée, la consigne, l'obélisque de la place Castellane, les fontaines, etc. Le

port de la ville, vaste bassin de 45,000 mètres de surface, sans y comprendre le canal, est peut-être l'un des plus sûrs du monde entier. Un autre magnifique établissement, qui étonne par son immensité, c'est le lazaret : sa superficie totale égale 232,762 mètres, à peu près le 15e de l'emplacement occupé par la ville. — On a parlé successivement à Marseille le grec, le latin, les langues barbares, la romane, la provençale et la française. C'est la patrie d'une foule d'hommes remarquables, dont Mery et Barthélemy ne comptent pas parmi les moins célèbres. Quant aux fêtes, la poésie en est imprégnée d'antiquité. La danse des *olivettes*, faisant allusion à la querelle de Pompée avec Jules-César, et au siége de Marseille ; celle des *bergères*; les *moresques* ; *léi bouffets* ; les *jarretières* et la *cordelle*, etc., sont toutes plus ou moins pittoresques. Celle surtout que les Marseillais préfèrent, c'est la *falandoulo*, qui se danse au son du galoubet et du tambourin. La *reyno Sabo* et le *caramantran* comptent parmi leurs jeux de la plus ancienne origine. Plusieurs autres, tels que la *bigue*, les courses de bateaux, d'hommes et de chevaux; le saut, la lutte, le combat des taureaux, la barre, le disque, etc., etc., sont fort en usage à Marseille. Rien n'a plus de charme pour les habitants de cette ville que les fêtes de famille. Celles de Noël et du jour de l'an ont quelque chose de patriarcal qui paraît toujours nouveau pour l'étranger. Mais la fête qui autrefois se distinguait le plus, sans contredit, par sa singularité et sa pompe, c'était la procession de la Fête-Dieu. C'est là, plus particulièrement que le Marseillais avait mêlé son paganisme. Encore aujourd'hui, un bœuf aux cornes dorées, couvert de fleurs et d'ornements, qu'accompagne un brillant cortége, y rappelle le sacrifice du taureau, que, dans le pays, l'on avait coutume d'offrir à Diane. — Ce que nous avons dit de Marseille suffit pour la faire connaître, et pour montrer toute la vie et l'avenir qu'il y a dans cette ville, qu'aucune calamité n'a pu empêcher de prospérer.

L. de Tourreil.

MARSES, ancien peuple guerrier de l'Italie centrale, qui se distingua dans la guerre des alliés (*bellum sociale*), laquelle, pour cette raison, est aussi appelée guerre des Marses (*bellum Marsicum*). — C'est encore un peuple germanique de la race des Istévons, qui, après la défaite de Varus, s'avança jusqu'aux bords du Rhin, et s'établit sur ceux de la Lippe, mais qui, par suite des autres guerres des Romains, se retira dans l'intérieur de la Germanie. Il paraît que les Marses faisaient partie de la nation des Chérusques, et qu'ils ne formèrent que très tard une nation distincte. C. L.

MARSOLLIER DES VIVETIÈRES (Benoît-Joseph), né à Paris, en 1750, était fils d'un riche marchand d'étoffes que ses chalands titrés, peut-être un peu jaloux de la fortune de leur fournisseur, avaient surnommé *mylord Velours*. — L'héritage de ce père opulent permit au jeune Marsollier de se livrer de bonne heure à son goût prononcé pour l'art dramatique : assez long-temps, cependant, il se borna à des pièces de société, qu'il jouait lui-même avec ses amis sur un théâtre construit dans sa maison de campagne, près de Lyon. Il avait 30 ans quand il commença à travailler pour le théâtre qu'on appelait encore la Comédie-Italienne : son début sur cette scène, l'opéra comique des *Aveugles de Bagdad*, fut assez froidement accueilli ; son second ouvrage, *le Vaporeux*, comédie en deux actes, méritait et obtint plus de succès. Mais ce fut seulement en 1786 qu'il dut à sa *Nina* un de ces triomphes éclatants qui font époque dans les annales d'un spectacle, et indiquent à un auteur son véritable genre. Aussi, dès ce moment, ce fut à l'opéra comique que se voua Marsollier ; il y devint l'heureux émule de Sedaine : habile comme lui à fondre dans une même action l'intérêt et la gaîté, en écrivant son dialogue et ses morceaux de chant dans un style plus correct, quelquefois aussi moins naturel. — La révolution enleva à Marsollier pres-

que toute sa fortune et sa charge de payeur des rentes de l'Hôtel-de-Ville de Paris, lucrative sinécure dont il avait fait l'acquisition. Son talent et son travail lui rendirent alors une partie de son aisance. S'associant tour à tour Gavaux, Méhul, et surtout Dalayrac, son ami plus encore que son collaborateur, il fit représenter sur les théâtres Feydeau et Favard plus de quarante opéras qui, presque tous, réussirent, et dont plusieurs, tels que *Camille*, *les Petits Savoyards*, *Adolphe et Clara*, *Alexis*, etc., obtinrent des succès populaires. — Bon, modeste, obligeant, Marsollier n'était pas moins aimé de tous ceux qui l'ont connu pour son caractère que du public pour ses ouvrages; aussi applaudit-on généralement à son admission dans l'ordre de la Légion-d'Honneur en 1814. — L'ingratitude de ces comédiens qui lui devaient tant jeta quelque amertume sur ses dernières années. Les pièces qu'il leur présentait furent refusée sans égards, et la réussite posthume de son joli opéra d'*Edmond et Caroline* a prouvé depuis qu'il n'y avait pas même là de leur part une rigoureuse justice. Ses chagrins n'avaient point influé sur la bienveillance qu'il aimait à montrer aux jeunes auteurs, prodigue pour eux de conseils utiles et de sincères encouragements; ils n'avaient point non plus altéré le charme de sa piquante et spirituelle conversation.—Retiré peu avant sa mort dans une campagne près de Versailles, Marsollier, âgé seulement de 66 ans, y succomba à une inflammation d'entrailles, le 22 avril 1817.

OURRY.

MARSOUIN (mammal). Georges Cuvier a fait des marsouins un genre distinct dans la nombreuse famille des dauphins (*v.* DAUPHIN), et cette distinction générique a été adoptée par M. Fréd. Cuvier dans son travail récent sur l'histoire naturelle des cétacés. — Les marsouins se distinguent des dauphins proprement dits par la forme de leur tête, qui est obtuse et arrondie, au lieu d'être alongée et effilée en bec; mais il importe de remarquer que cette différence de forme est bien moins saillante sur le squelette osseux du marsouin qu'elle ne l'est dans l'animal vivant; car, sur le squelette, les mâchoires apparaissent alongées et parfaitement distinctes du crâne, tandis que dans le marsouin vivant la démarcation entre le crâne et les mâchoires s'efface tellement sous les parties musculaires et graisseuses, que le museau se distingue à peine de l'enveloppe osseuse du cerveau, et que la tête tout entière prend une forme presque sphéroïdale.— Le genre *marsouin*, tel qu'il est aujourd'hui défini et connu, renferme sept espèces distinctes : trois de ces espèces ne sont encore que peu connues; nous nous bornerons à les indiquer; les quatre autres espèces, qui abondent dans les mers du nord, offrent quelques particularités remarquables, et présentent assez d'intérêt pour que nous devions les étudier avec quelque détail. — 1° Le *marsouin commun*. C'est la plus petite de toutes les espèces, et c'est aussi celle qui se rencontre le plus communément dans nos mers d'Europe : la longueur totale du marsouin commun dépasse rarement cinq pieds; son corps est fusiforme, et sa plus grande circonférence est vis-à-vis la nageoire dorsale : la partie dorsale du corps est teinte d'une couleur sombre, aux reflets violacés ou verdâtres; la partie ventrale est d'un blanc sale; la mâchoire inférieure, qui est raccourcie, est légèrement bordée de noir, et toutes les nageoires, même les pectorales, sont de la même couleur. Ces marsouins vivent en troupes nombreuses, et paraissent jouer follement à la surface des eaux, même dans les plus grandes tempêtes : leur mode de progression contribue beaucoup à leur donner un certain air de gaîté folâtre; quand ils viennent à la surface des eaux, c'est toujours la tête qui paraît la première; puis la tête s'enfonce et le dos s'élève, recourbé en voûte, au-dessus de la surface des eaux; enfin, le dos disparaît à son tour, et la queue se dresse, quelquefois verticalement, au-dessus des eaux : il semble que les marsouins s'avancent en faisant des pirouet-

tes. Ils se nourrissent principalement de mollusques et de poissons, et parfois, en poursuivant ceux-ci, ils remontent assez avant dans les fleuves, jusqu'à Rouen dans la Seine, jusqu'à Nantes dans la Loire, jusqu'à Bordeaux dans la Gironde : leurs troupes sont, dit-on, voyageuses; elles émigrent du nord au midi dans la froide saison, du midi au nord dans les saisons chaudes : c'est, du moins, ce qui parait résulter des dires de Bélon et d'Othon Fabricius. Quoi qu'il en soit, ces troupes sont nombreuses dans les mers du nord comme dans nos mers, dans la Méditerranée comme dans l'océan.—Il n'est pas douteux que cette espèce ne fût connue des anciens naturalistes, et, suivant quelques auteurs, c'est elle qu'Aristote a décrite sous le nom de *phocæna* (liv. VI, cap. 8), et Pline sous le nom de *tursio* (*Hist.nat.*, liv. IX, cap. 11). Mais Bélon paraît avoir été le premier naturaliste qui ait nettement séparé les marsouins des autres dauphins par des caractères zoologiques positifs : le premier aussi, il en a donné une figure qui, quoique grossière, est assez exacte, et a été reproduite par Aldovrande. — Au XVIe siècle, la chair du *marsouin* était regardée comme un mets délicat, et Bélon nous apprend que souvent, les vendredis, il s'en trouvait jusqu'à cinq à la fois dans les marchés de Paris : aujourd'hui, les habitants du Nord en font seuls leurs délices, car nos marins eux-mêmes n'en mangent qu'avec répugnance et par nécessité. — 2° Le *marsouin globiceps*. L'existence de cette espèce distincte du genre *marsouin*, n'a été connue en France que par une circonstance assez singulière. Le 7 janvier 1812, des pêcheurs de Paimbol (Bretagne) rencontrèrent, à une lieue de la côte, et par un assez gros temps, une troupe de marsouins, qu'ils poursuivirent aussitôt : la chasse fut longue et sans résultats, car les marsouins trouvaient toujours moyen d'éluder les attaques, et d'échapper aux efforts les mieux combinés : alors, les pêcheurs se décidèrent à choisir dans la troupe le marsouin le plus vigoureux; ils le cernèrent avec leurs barques, et le poussèrent vers le rivage à coups de gaffes et d'avirons. Ainsi poursuivi, le marsouin se mit à pousser des gémissements plaintifs, et, à la grande surprise des pêcheurs, il fut aussitôt suivi par la troupe tout entière, qui alla volontairement échouer avec lui sur le rivage : parvenus à la grève, ces animaux ne purent que se débattre machinalement, sans donner à leurs mouvements aucun but déterminé; et la troupe tout entière tomba à la merci des pêcheurs. Elle se trouva composée de sept mâles, cinquante-une femelles, et douze petits encore à la mamelle. — Ces marsouins, remarquables par la brièveté de leur museau et par la forme arrondie de la portion antérieure de leur tête, sont de grande taille, de formes élancées et sveltes : leur peau est partout noire, à l'exception d'une zone longitudinale qui nait sous le col en forme de cœur, et qui s'étend, blanche et étroite, dans toute la longueur du ventre. Les voyages récents de Scoresby ont fait connaître que le *marsouin globiceps* était une espèce commune dans les mers du nord, et qu'il formait, pour les habitants des Orcades, des îles de Shetland, de Féroé, d'Islande, etc., l'objet d'une pêche assez lucrative; il paraît même que ces peuplades savent depuis long-temps que ces animaux suivent instinctivement le chef qu'ils ont choisi, ou qui les dirige : aussi se bornent-ils toujours à signaler ce chef et à le pousser vers le rivage, sûrs qu'ils sont que la troupe entière y viendra échouer avec lui.— 3° Le *marsouin épaulard* ou des *Saintongeois*. Les caractères distinctifs de cette espèce sont : un museau très court, une grande taille, une nageoire dorsale très élevée, des dents grosses, mais en petit nombre; une peau noire sur le dos, blanche sous le ventre; une tache blanchâtre au-dessus de l'œil.— L'épaulard est le plus grand des marsouins; il mesure quelquefois vingt-cinq pieds dans sa plus grande longueur, et sa plus grande circonférence, qui se trouve vers sa partie moyenne, est de douze pieds; une nageoire dorsale, haute

de quatre pieds, recourbée en arrière et terminée en pointe, s'élève sur le milieu de son dos; ses deux nageoires pectorales sont arrondies à leurs extrémités et élargies, et sa nageoire caudale, qui mesure environ six pieds d'envergure, est partagée en deux par une échancrure médiane. Les épaulards fréquentaient jadis, en troupes assez nombreuses, le golfe de Gascogne; aujourd'hui, ils paraissent avoir complètement abandonné nos côtes pour se réfugier avec les baleines dans les glaces du nord. Rondelet, Fabricius, Bonnaterre et quelques autres naturalistes ont pensé que l'épaulard des Saintongeois pouvait bien être l'*orca* de Festus et de Pline; mais il paraît plus probable, ainsi que l'a avancé G. Cuvier, qu'il faut voir des épaulards dans ces béliers marins (*aries marinus*) que les flots abandonnaient sur les côtes de la Saintonge (*Pline*, lib. IX, cap. 5), et qui, au dire d'Elien, avaient le front orné d'une bandelette blanche. — 4° Le *marsouin béluga*. Le béluga (*whit vistch*, poisson blanc, des Hollandais) se distingue de tous les autres dauphins par sa couleur complètement blanche; il habite la mer Glaciale, et fréquente surtout les côtes du Groënland et du Spitzberg. Décrit pour la première fois avec quelque exactitude par Martens (en 1675), étudié depuis par Zordrager, Eggède, Anderson, J.-G. Gmélin et David Crantz, le béluga n'a été complètement connu que par les travaux de Pallas, d'Othon Fabricius, et de MM. Neill et Barcklay. Le béluga, de forme cylindrique un peu élargie vers le ventre, a environ douze pieds de long; sa tête est terminée par un museau obtus et arqué; il porte au milieu du front un évent unique formé en croissant et garni d'une valvule; ses nageoires pectorales, de forme ovale ou trapézoïde, sont un peu petites; sa nageoire dorsale demeure rudimentaire; sa caudale est bilobée, à lobes triangulaires, rapprochés, étendus vers les pointes; sa peau est complètement glabre, marquée de petites stries parallèles qui simulent des sillons, et d'une blancheur parfaite, qui imite celle de l'ivoire; elle recouvre une épaisse couche de graisse lardacée. — Le béluga se rencontre sur toutes les rives des mers arctiques, mais surtout aux embouchures des fleuves poissonneux, qu'il remonte fort avant dans les terres : il nage avec une grande vitesse, battant l'eau de sa queue, et la faisant jaillir de son évent à une grande hauteur. Il forme un objet de pêche assez important pour les peuplades de ces régions septentrionales.— Les naturalistes reconnaissent encore trois espèces de marsouins que nous nous bornons à nommer ici; ce sont : 5° le *marsouin caréné*; 6° le *marsouin* de *Risso*; 7° le *marsouin* de d'*Orbigny*. — Le mot *marsouin* est d'origine tudesque; il dérive de *mar* ou *mor*, qui signifie *mer*, et de *swein* ou *sweine*, ou *swine*, qui signifie *cochon* : le nom anglais du *marsouin* (porpoise) dérive des mots latins *porcus piscis* (cochon-poisson); les naturalistes français du XVIe siècle le désignaient également sous le nom de *porpus*, nom qui a évidemment la même origine. BELFIELD-LEFEVRE.

MARSUPIAUX (hist. nat.). Des différences extrêmement remarquables dans les appareils et dans les fonctions de la génération font des *marsupiaux* une sousclasse complètement distincte dans la grande classe des mammifères; et ces différences se traduisent au dehors, et se résument, en deux caractères zoologiques apparents et tranchés : 1° une poche, *marsupium*, existant chez la femelle seulement, et destinée à abriter les petits pendant la plus grande partie de leur développement fœtal; 2° un appareil osseux spécial, formant une espèce d'appendice aux os iliaques, et existant, sans exception, chez tous les marsupiaux, mâles ou femelles. —La poche, ou la bourse, des marsupiaux est entièrement formée par la peau de l'abdomen et par le panicule charnu qui en dépend: mais cette bourse peut être plus ou moins parfaite; tantôt, ce sont de petites rides longitudinales qui forment autour de l'appareil mammaire, qu'elles recouvrent à peine, une petite bourse faiblement es-

quissée, et en quelque sorte rudimentaire; d'autres fois, ce sont des replis de peau, larges et amples, qui se brident autour d'un point central, la glande mammaire, et forment ainsi une véritable poche d'incubation : dans tous les cas, cette poche ne conserve pas, pendant toute la durée de la vie de l'animal, les mêmes proportions relatives : petite chez la femelle non encore fécondée, l'orifice en devient plus épais, et s'évase davantage quelques jours après la fécondation, et la poche elle-même s'agrandit et se développe jusqu'à l'époque où les petits qu'elle renferme cessent d'adhérer aux tétines, époque à laquelle elle s'affaisse de nouveau. Les os marsupiaux sont deux pièces de forme alongée et un peu aplaties, qui s'articulent par leur extrémité postérieure avec les os du pubis, et qui s'avancent dans les parois antérieures de l'abdomen en s'écartant l'un de l'autre: ces os sont mobiles à la manière d'un pivot, et peuvent être écartés ou rapprochés l'un de l'autre par les muscles (*triangulaires* de Tyson et *iléo-marsupiaux* de Duvernoy) qui viennent s'y insérer. Nommés par Tyson *marsupii janitores*, les os marsupiaux ont des fonctions fort obscures encore : suivant M. Duvernoy, ils favorisent la mise-bas en s'écartant l'un de l'autre et en servant de poulie de renvoi au muscle cremaster; tandis que, suivant M. Geoffroi-Saint-Hilaire, c'est en se rapprochant l'un de l'autre, au contraire, qu'ils déterminent la protrusion du canal urétro-sexuel, et facilitent ainsi l'introduction des embryons dans le *marsupium*; mais il est évident que dans l'une ou l'autre supposition il est également difficile de motiver l'existence des os marsupiaux chez les animaux mâles, puisque chez ceux-ci la poche n'existe pas, même rudimentaire. — Ces deux caractères, correspondant à des modifications profondes dans les fonctions de la génération, motivent la séparation des mammifères qui les présentent d'avec les mammifères vivipares et monodelphes; et les différences que les mammifères marsupiaux présentent entre eux dans les fonctions de la nutrition et de la locomotion, différences qui se traduisent encore en caractères zoologiques par des modifications dans les appareils dentaires et locomoteurs, servent à sous-diviser ces animaux en plusieurs sections ou familles, elles-mêmes renfermant, et des genres et des espèces distinctes; de telle sorte que les marsupiaux forment une classe à part, collatérale et parallèle à la classe des mammifères, et sous-divisible comme celle-ci en ordres, en genres et en espèces. Aussi, M. de Blainville a-t-il divisé la classe des mammifères en deux sous-classes parallèles, l'une renfermant les mammifères ordinaires ou monodelphes, l'autre les mammifères marsupiaux ou didelphes, auxquels il a adjoint les *monotrèmes* (*v.* ce mot); et M. Desmoulins, poussant plus loin encore ce parallélisme, a divisé la sous-classe des mammifères marsupiaux en sections, analogues à celles qui ont été établies dans les mammifères monodelphes, et désignées par des noms pareils. — Mais la plupart des naturalistes n'ont point encore osé de semblables hardiesses : Linnæus a réuni en un genre seul et unique, le genre *didelphis*, la totalité des marsupiaux connus de son temps. G. Cuvier (*Règne animal*, 1817), tout en reconnaissant que les marsupiaux devraient, selon toutes les lois de la classification, former une classe parallèle à la classe des mammifères, et divisible en sections semblables, n'en a pas moins réuni les marsupiaux en une seule famille, qu'il a rangée parmi les quatre familles des mammifères carnassiers, bien qu'il fût forcé d'admettre que les *sarigues*, les *dasyures* et les *péramèles* pouvaient seuls être comparés aux carnassiers insectivores aux longues canines, tandis que les *phascolomes* appartenaient évidemment à l'ordre des rongeurs, que les *kanguroos-rats* et les *phalangers* venaient se placer à côté des *musaraignes* et des *hérissons*, et que les *kanguroos* proprement dits n'appartenaient réellement à aucun ordre établi. M. Latreille enfin et M. Geoffroi-Saint-Hilaire se sont bornés à faire des marsu-

piaux un ordre distinct divisible en tribus et en genres. Ainsi, si l'on suit les progrès de la classification zoologique relativement aux animaux à bourse (marsupiaux), on trouve que Linnæus en a fait un genre unique divisible en nombreuses espèces; que Cuvier en a fait une famille renfermant des tribus et des genres; que Latreille et Geoffroi-Saint-Hilaire ont érigé cette famille en ordre; que M. de Blainville a fait de cet ordre une sous-classe collatérale à celle des mammifères; et que M. Desmoulins a divisé cette sous-classe en ordres fondés sur les mêmes caractères que ceux qui ont servi à établir des ordres parmi les mammifères monodelphes. — Cuvier a rangé les mammifères marsupiaux en six catégories différentes, et nous croyons devoir donner ici sa classification comme celle qui, encore aujourd'hui, est la plus généralement adoptée. — La première catégorie renferme, sous le nom de *sarigues*, tous les marsupiaux qui offrent aux deux mâchoires de petites incisives, de longues canines, des arrière-molaires hérissées de pointes, et qui, de plus, ont le pouce de derrière opposable et privé d'ongle : cette catégorie correspond à la famille des *entomophages* de Latreille; elle embrasse les genres *didelphis* (Linnæus), *chironectes* (Illiger), *dasyures*, *péramèles* (Geoffroi-Saint-Hilaire), et répond à la tribu des *carnassiers insectivores* dans la classe des mammifères monodelphes. — La deuxième catégorie renferme les *phalangers* : ceux-ci portent à la mâchoire inférieure deux incisives longues, larges, pointues, tranchantes par le bord, et faisant face aux six incisives de la mâchoire supérieure; leurs canines supérieures sont longues et pointues; les canines inférieures, au contraire, restent enfouies pour la plupart dans les alvéoles de la mâchoire : ils ont le pouce grand et tellement séparé des autres doigts, qu'il paraît dirigé en arrière comme celui des oiseaux; ce pouce est sans ongle, et les deux doigts qui le suivent sont réunis par la peau jusqu'à la dernière phalange. Cette catégorie renferme les genres *phalangers* (Geoffroi-Saint-Hilaire) et *petaurus* (Illiger). — La troisième catégorie renferme les *kanguroos - rats*, qui se rapprochent des phalangers en ce qu'ils ont les doigts réunis aux pieds de derrière, et des canines longues et pointues à la mâchoire supérieure, mais qui en diffèrent en ce qu'ils sont totalement dépourvus, et de canines inférieures et de pouces postérieurs : cette catégorie répond au genre *hypsyprymnus* d'Illiger. — Les *kanguroos*, qui forment la quatrième catégorie, ne diffèrent des kanguroos-rats que parce qu'ils n'ont point de canines à la mâchoire supérieure (*v.* Kanguroos). — Les marsupiaux, qui forment la cinquième catégorie, portent à la mâchoire inférieure deux longues incisives sans canines; à la mâchoire supérieure, ils portent deux incisives médianes, quelques petites incisives latérales et deux petites canines : cette catégorie ne renferme qu'un seul genre, ce genre qu'une seule espèce, le *koala*. — Enfin, la sixième catégorie renferme les marsupiaux, qui, par la forme de leurs dents et par la disposition de leur canal intestinal, appartiennent évidemment à l'ordre des rongeurs, et qui pourtant adhèrent encore en quelque sorte à l'ordre des carnassiers par le mode d'articulation de leur mâchoire inférieure : ce sont les *phascolomes*. Ces choses posées, nous nous bornerons dans cet article à faire connaître l'ensemble des modifications que présentent chez les marsupiaux les fonctions de la reproduction, modifications qui font de ces animaux une classe distincte de la classe des mammifères proprement dits. — Avant de pourvoir seul à sa propre subsistance, le fœtus des mammifères monodelphes tire sa nourriture de sa mère par deux voies et de deux manières complètement distinctes : d'abord, du placenta utérin par le système vasculaire; ensuite, de la glande mammaire par le canal intestinal : ces deux modes de nutrition sont complémentaires l'un de l'autre, et se suppléent de telle sorte que, dans la série zoologi-

que, ainsi que l'a parfaitement observé M. de Blainville, là où la nutrition placentaire ou utérine se prolonge, la nutrition mammaire est de moins longue durée, et *vice versâ*. — Mais, chez les mammifères didelphes, l'un de ces deux modes de nutrition se sacrifie presque totalement au complet développement de l'autre : ainsi, c'est tantôt la nutrition placentaire ou utérine qui disparaît; et alors nous avons les didelphes marsupiaux qui se développent par la nutrition mammaire seulement; et tantôt c'est la nutrition mammaire qui avorte, et alors nous trouvons les mammifères sans mamelle, les didelphes monotrêmes. En effet, chez les marsupiaux femelles, l'appareil sexuel se compose de deux longs intestins entièrement semblables aux oviductus des oiseaux, à cette exception près qu'ils se réunissent l'un à l'autre, et qu'ils se greffent dans un point de leur étendue sur une poche utérine : mais cette poche utérine elle-même n'est aucunement construite sur le modèle de l'utérus du mammifère monodelphe; c'est un simple canal, d'une structure peu compliquée, et qui n'offre aucun de ces rétrécissements que l'on a coutume de désigner sous le nom de *cols de l'utérus*; c'est un simple prolongement des deux conduits urétro-sexuels réunis en un seul, et qui, par conséquent, ne saurait offrir aucun obstacle au libre passage du produit ovarien. Il suit de là que, lorsqu'après la fécondation l'ovule se détache de l'ovaire, il traverse sans y séjourner en aucun point toute l'étendue du canal utéro-vaginal, et est rejeté au dehors, comme le produit d'un ovipare, pour être recueilli dans la poche que la femelle des marsupiaux porte sous le ventre. Le mode suivant lequel l'ovule ainsi expulsé est introduit dans le *marsupium* est encore un mystère, malgré les nombreuses recherches auxquelles on s'est livré à ce sujet : ainsi, pour ne citer que deux opinions, les corps gélatineux et pisiformes, les ovules que l'on voit plus tard adhérents aux tétines des femelles, seraient lancés dans le *marsupium* par une véritable éjaculation suivant quelques naturalistes, tandis que, suivant quelques autres, les ovules expulsés seraient recueillis par la bouche de la mère, et placés par elle sur les tétines où ils doivent se développer. Quoi qu'il en soit, l'ovule, à cette époque, pèse à peine deux grains; il ne présente aucune trace de cordon ombilical, aucune cicatrice qui puisse faire penser qu'il ait contracté des adhérences avec un point quelconque du canal utéro-vaginal: on n'y observe, ni veine, ni artère ombilicale, ni ouraque, ni ligament suspenseur du foie, ni glande thymus; c'est, au dire de Barton, « un corps gélatineux, une ébauche informe, un embryon sans yeux, sans oreilles, sans bouche »; c'est, au dire de Roume, « un corps rond, pisiforme ou en figue, une boule transparente, où l'on distingue à peine une faible ébauche d'embryon. » Parvenu dans le *marsupium*, cet ovule se greffe sur les points où les vaisseaux sanguins sont répandus avec le plus d'abondance, sur les mamelons, et il y contracte des adhérences; adhérences qui, suivant toute probabilité, sont exactement analogues à celles qui unissent l'ovule à l'utérus chez les mammifères monodelphes; car l'orifice du *marsupium* s'épaissit à cette époque et s'évase, le pourtour en est humecté d'une sécrétion glaireuse, et tout indique que la membrane interne de la poche est le siége d'une inflammation que l'on pourrait appeler *couenneuse*. Le développement de l'embryon est alors rapide; le quinzième jour, il a déjà acquis le volume d'une souris; le cinquantième jour, ses yeux se montrent ouverts; le soixantième jour, il abandonne le mamelon, auquel, jusqu'alors, il avait constamment adhéré, pour le reprendre et le quitter à volonté; et, dès lors, sa vie rentre dans les conditions communes à tous les mammifères. — Tel est l'ensemble des phénomènes que présente la génération des marsupiaux. Il nous faudrait, nous le savons, exposer ici dans quel-

ques détails les conditions anatomiques qui motivent et qui accompagnent ces singulières anomalies physiologiques; il nous faudrait rechercher quel est le mode de nutrition des marsupiaux dans leurs divers états d'ovule, d'embryon, de fœtus; il nous faudrait surtout discuter toutes les considérations importantes d'anatomie fonctionnelle et de physiologie qui se rattachent à ces importantes questions; mais ce sont là des discussions que nous ne saurions aborder dans ce recueil, et force nous est de renvoyer nos lecteurs aux travaux de MM. de Blainville, Geoffroi-Saint-Hilaire, Dumas et Duvernoy, qui se sont plus spécialement occupés de la génération des marsupiaux: encore, nos lecteurs trouveront-ils dans ces travaux d'immenses lacunes à combler, car l'histoire naturelle, anatomique et physiologique, des mammifères didelphes, est, on peut le dire, encore à faire. Belfield-Lefevre.

MARSYAS (en grec *Marsuas*), fils d'Hyagnis de Célènes, ville de Phrygie, fut l'inventeur du mode phrygien et lydien, et de la flûte double, dont il jouait dans la perfection. En outre, Marsyas avait perfectionné la simple flûte de Pan, inventé les pipeaux composés et collés avec de la cire, et cette ligature qui contenait les joues et les lèvres de l'exécutant, et dont on voit encore la figure sur des pierres antiques. Homme industrieux, probe et même chaste, il s'était voué tout entier à son art, qui eût tenu le premier rang dans la musique instrumentale de cette époque, si Apollon n'eût récemment inventé la lyre. Attaché de cœur à la fille illustre de Dindyme, épouse d'un roi phrygien, Cybèle, l'amante sans espoir du bel Atys, l'Abeilard de ces temps reculés, Marsyas la suivit dans son exil, ou plutôt son expulsion du palais paternel, calmant par les suaves accords de sa flûte les démences instantanées de cette princesse, ainsi qu'avec sa harpe le fit, quelques siècles plus tard, l'Hébreu David, toujours non loin ou auprès d'un brave et infortuné roi, dont il apaisait les fureurs, tant avait alors de puissance l'harmonie encore nouvelle sur des cœurs neufs. Après l'apothéose de Cybèle, les chants, les chœurs, les accompagnements, qu'avaient composés Marsyas, et les airs ravissants de sa flûte, exécutés par les *corybantes* (*v.*), furent à l'avenir les seuls consacrés au culte de cette récente déesse. Dans les courses errantes de Cybelle, mortelle encore, elle et son fidèle Marsyas descendirent à Nyssa, la ville de Bacchus, sans doute la Nysa de Naxos, et non celle d'Éthiopie, si éloignée; et là, il prit à notre virtuose phrygien la funeste fantaisie de défier Apollon, qu'il y rencontra. Le défi fut accepté; le prix de cette lutte musicale, toute pastorale en apparence, et si pacifique que les Muses y présidèrent, eut néanmoins quelque chose d'une révoltante barbarie: le vaincu devait être à la discrétion du vainqueur. Une âcre jalousie d'artistes s'était jetée dans le cœur de ces concurrents sans rivaux alors au monde en leur art, les deux inventeurs de deux admirables instruments, la flûte et la lyre. Marsyas, faible mortel, fut vaincu par le dieu, grâce, néanmoins, à ce que ce dernier avait marié les purs accents de sa voix divine aux sons de sa lyre. Les Nysséens avaient été juges du combat, et les Muses elles-mêmes avaient sanctionné ce jugement. Il n'y avait plus d'appel pour le pauvre Marsyas. Apollon le saisit, l'attacha à un arbre, et l'écorcha tout vif; quelques païens, pour l'honneur du dieu de la lumière et des arts, assurent qu'un Scythe, muni d'un couteau tranchant, fut son bourreau d'office. Vainement l'infortuné Marsyas, digne d'un meilleur sort, n'étant plus qu'un plaie ruisselante, criait-il à l'impitoyable dieu, dit Ovide: « Pardonnez à un malheureux satyre, ah! pardonnez-moi! Pourquoi me séparez-vous de moi-même? » Olympe, son disciple, quo l'on prétend avoir été de moitié avec lui dans l'invention du mode phrygien et lydien, obtint d'Apollon le corps de son maître, et lui rendit les derniers devoirs. Les dieux champêtres,

et surtout les faunes et les satyres, dont on veut qu'il ait fait partie, et sous la figure desquels l'antiquité le représenta souvent, le pleurèrent amèrement. Après sa mort, plus de danses pour les nymphes sous les bocages sacrés, plus de concerts dans les antres frais de l'Ida. Inhumé en Phrygie, les gouttes de sang qui tombèrent de ses veines, non encore épuisées furent changées en un fleuve qui porta son nom, et qui commence, selon Tite-Live, assez près des sources du Méandre, dans lequel il se jette un peu plus loin, et qui, au rapport de Maxime de Tyr, se sépare de ce fleuve à quelque distance de Célènes, après que leurs ondes, unies ensemble, l'ont traversée. Alexandre campa devant cette ville. Il y avait aussi en Syrie un fleuve du nom de *Marsyas*, que le géographe Ptolémée appelle *Sangar*. L'antiquité, amante du merveilleux, assure que dans la place publique de Célènes était suspendue, gonflée en forme d'outre, la peau de ce bon satyre, qu'elle dit avoir été l'ami de Bacchus, et peut-être Silène lui-même; cette peau, toujours sensible, selon cette crédule antiquité, s'agitait doucement aux sons d'une flûte, et restait immobile aux accords d'une lyre. Il n'en est point ainsi des plaintes sonores de la statue de Memnon, qu'on a su depuis être un fait tout physique, et digne de foi. Peut-être l'autre prodige avait-il aussi sa cause occulte. Il y a de grands artistes parmi nous qui ont une bien mauvaise chance, Marsyas fut de ce nombre. Ayant ramassé les flûtes qu'avait jetées Minerve, mécontente de la difformité qu'elles donnaient à la bouche, il fut châtié par cette déesse: dans la citadelle d'Athènes, dans l'humiliante attitude d'un patient, il faisait corps avec une statue de la déesse. Telles furent les récompenses d'un illustre musicien tout inoffensif, d'un citoyen dévoué, lequel, assure encore l'antiquité, dissipa au son de son instrument les Gaulois nos ancêtres, au temps où ils voulaient s'emparer de la Phrygie. Alors, comme Pan, il savait aussi en tirer ces sons effrayants, ces soudaines terreurs appelées *paniques*. Nul doute que ce Marsyas, que Plutarque prétendit se nommer Massès, ne fût un personnage fameux: il eut les honneurs du pinceau de Polygnote et de Zeuxis. Les villes libres avaient dans leurs places publiques une statue de Marsyas comme symbole de la liberté, dans la croyance où elles étaient qu'il avait été intime avec Bacchus, surnommé en Grèce *Eleuthéros* (libre), et chez les Latins *Liber*. Dans le Forum, une statue de Marsyas était l'objet du culte des avocats romains; ils y suspendaient des couronnes pour demander à ce mélodiste célèbre l'harmonie des périodes, ce grand art de Cicéron: tant il est difficile de résister dès qu'on est pris par les oreilles. Sur des jaspes rouges, il est représenté subissant son horrible supplice; cette couleur sanglante, en harmonie avec le sujet, montre le génie des anciens jusque dans les plus petites choses. Enfin, il est facile de reconnaître dans ce mythe historique le triomphe, à cette époque, de la lyre sur la flûte, la ruine et le désespoir de l'inventeur de la dernière, et la vanité et le succès de l'inventeur de la première. Des mythologues disent que le remords de sa cruelle action vint déchirer le cœur d'Apollon, et qu'il abandonna sa lyre dans un antre de Bacchus: c'est que ce dieu, ou plutôt ce personnage, enflé de ses richesses acquises par son talent, éclat qu'avait terni la jalousie, finit par abandonner l'instrument auteur de sa fortune, honteux d'avoir été insensible à la misère de son concurrent. Les aventures de Marsyas sont un de ces contes historiques grecs aussi variés que pleins de sens, et dont la broderie est inimitable chez nous.

DENNE-BARON.

MARTE (*mustela* [mammal.]) Les martes forment un groupe très naturel de carnassiers digitigrades, renfermant presque toutes les espèces de la famille des *vermiformes*, ou, ce qui revient à peu près au même, presque toutes celles que Linnæus avait classées dans son grand genre *mustela*. Ce n'est que récemment que l'on a réuni dans le grou-

pe des martes des animaux dont l'analogie d'organisation est réelle : Brisson et Rai y avaient introduit les *mangoustes;* Linnæus y réunit les loutres, réunion que Gmélin conserva et que G. Cuvier a consacrée; Pennant y classa une foule d'animaux hétérogènes; Erxleben leur associa les gloutons. G. Cuvier (*Règne animal* 1817) a fait des digitigrades la seconde tribu de ses carnassiers carnivores, et cette tribu ne renferme qu'un seul genre, les *martes*, divisé en quatre sous-genres, les *putois*, les *martes proprement dites*, les *mouffettes* et les *loutres*. Fr. Cuvier (*Dict. des sc. nat.*, art. *marte*), réunit dans une même famille tous les animaux carnassiers pourvus du même système de dentition que la marte, et il divise cette famille en cinq genres : les putois, les zorilles, les martes, les gloutons, les grisons : enfin M. Is. Geoffroi-Saint-Hilaire a réuni sous la dénomination de *mustela* les martes proprement dites, les putois, les belettes et les zorilles; et, à l'exemple de M. Desmarets, il a distribué ces différentes espèces animales en trois sous-genres, les martes proprement dites, les putois et les zorilles. — Les martes ont toutes, à l'une et à l'autre mâchoire six dents incisives, deux canines, deux carnassières, et deux mâchelières tuberculeuses; mais le nombre des fausses molaires varie quelque peu de genre à genre, d'espèce à espèce, et ces variations concordent généralement avec des modifications dans les caractères zoologiques et dans les habitudes des animaux. Leurs jambes sont toujours courtes, et leur pied se compose toujours de cinq doigts unis entre eux, dans une grande partie de leur longueur, par une expansion membraneuse : le doigt interne est constamment le plus court, et, assez constamment aussi, le doigt médian est le plus alongé des cinq : chez toutes les espèces, si l'on en excepte le zorille, les doigts sont armés d'ongles longs et crochus, mais non rétractiles, qui leur permettent de grimper avec facilité le long des arbres. En général, le pied des martes est construit avec une grande solidité, et répond parfaitement au caractère éminemment carnassier de l'appareil buccal. La forme générale de leur corps est grêle et alongée, et leur colonne vertébrale, extrêmement flexible, leur permet des mouvements presque vermiculaires. Leur pelage, doux et moelleux, est formé de deux espèces de poils, les uns longs, soyeux et luisants, les autres courts, laineux et très abondant. Leur peau est en général ferme, et le poil y adhère fortement; aussi les différentes espèces de la grande famille des *martes* fournissent-elles au commerce les fourrures les plus belles et les plus estimées. — Les martes mènent une vie extrêmement active : elles chassent sans relâche dans toutes les saisons et à toutes les heures, choisissant presque toujours leur proie parmi les mammifères rongeurs; et leur forme alongée et grêle, et leurs habitudes cauteleuses et insinuantes, les rendent extrêmement aptes à traquer ces animaux dans les tannières où d'habitude ils espèrent un refuge: aussi les diverses espèces de cette nombreuse famille sont-elles surtout abondantes là où abondent les animaux rongeurs, et les forêts les plus septentrionales de l'Europe, de l'Asie et de l'Amérique renferment des martes en nombre assez considérable pour livrer bataille à ces hordes presque innombrables de petits rongeurs qui dévastent quelquefois les plaines cultivées de l'Europe. Toutes les martes exhalent une odeur plus ou moins désagréable, qu'elles doivent à une matière sécrétée par de petites glandes situées dans les régions postérieures du corps; et dans quelques espèces cette odeur devient parfaitement intolérable, non seulement pour l'homme, mais encore pour les animaux eux-mêmes : cette odeur est pour elles un moyen de défense, car elle les rend complètement inabordables pour tout animal carnassier, quelque affamé qu'on le suppose.—Les *martes proprement dites* ont pour caractères distinctifs six fausses molaires à la mâchoire supérieure et huit

à la mâchoire inférieure; la forme de leur tête est un peu plus alongée que dans les autres genres de la même famille, et les ongles de leurs pieds sont en partie rétractiles : elles habitent les régions septentrionales de l'Europe, de l'Asie et de l'Amérique. On en connait environ une demi-douzaine d'espèces. — La *marte commune*. La marte commune mesure environ dix-huit pouces, de l'extrémité du museau à l'origine de la queue; sa tête est fine, sa forme gracieuse et élancée, ses yeux ouverts, brillants et expressifs; son pelage est d'un brun lustré, tacheté de jaune sous la gorge, et plutôt fauve que roux sous le ventre; ses pieds sont bien développés, et ses ongles puissants lui sont d'un grand secours pour grimper le long du tronc des arbres. La marte habite les forêts et les bois, fuyant autant que faire se peut les lieux habités. Elle se forme dans quelque trou séquestré une espèce de nid qu'elle tapisse de mousse, et dans lequel elle vit fort retirée; assez volontiers, elle choisit un trou dans un tronc d'arbre ou dans un vieux mur; ou bien encore elle s'approprie un nid d'écureuil qu'elle dépossède d'abord, et qu'elle mange ensuite si l'occasion s'en présente. Mais c'est aux oiseaux surtout que la marte fait une chasse destructive, car elle se montre extrêmement friande d'œufs, et souvent elle va dénicher des nids sur les cimes les plus élevées des arbres. — La marte reconnait un ennemi mortel auquel, quoiqu'il advienne, elle n'accorde jamais ni paix ni trève : cet ennemi, c'est le chat sauvage; et toutes les fois que dans la forêt ces deux ennemis se rencontrent face à face, il y a nécessairement combat à outrance, qui se termine toujours par la mort de l'un des combattants. Le succès de la première attaque décide presque constamment le résultat du combat : si le chat peut franchir d'un seul bond la distance qui le sépare de la marte, s'il sait calculer son élan de manière à tomber de tout son poids sur le dos de son ennemi, et à lui enfoncer en même temps ses griffes dans les yeux, et ses longues dents aiguës dans le cou, le sort de la marte est scellé; mais si son coup d'œil a manqué de justesse, si son élan a été mal calculé, si la marte, en se déplaçant instantanément, a su mettre en défaut ses plus savantes combinaisons, elle saura aussi mettre à profit cet épuisement momentané qui, dans toute la race féline, succède toujours aux violentes contractions musculaires que nécessite le saut; et, tordant son corps flexible et grêle autour de ce corps pantelant, et lui divisant avec ses dents incisives les veines du cou, elle boira avec délices le sang qui sort tout fumant de la plaie; et les efforts musculaires du chat, quelque violents qu'ils soient, ne serviront plus qu'à prolonger son agonie. — La marte est répandue dans toute l'Europe, mais elle est peu commune en France : on la rencontre aussi dans l'Amérique septentrionale. On en connait deux variétés qui se distinguent l'une de l'autre par une légère modification dans la teinte générale du pelage. — La *zibeline*. La zibeline, si toutefois elle constitue une espèce distincte, constitue au moins une espèce extrêmement rapprochée de la marte commune, car elle n'en diffère guère que par la couleur plus foncée de son pelage et par les longs poils qu'elle porte jusqu'au-dessous des doigts. Elle habite les régions les plus septentrionales de l'Asie, et abonde surtout dans la Sibérie et le Kamtschatka, dans cette partie des monts Altaï que le froid rend inhabitable aux hommes, dans les montagnes de Saïan, dans les environs de l'Oby, et sur les bords de la Witima; rarement elle se hasarde dans des climats plus tempérés. Sa peau fournit la plus rare et la plus précieuse de toutes les fourrures; celles qui nous viennent de Wltinsky et Nerskinsk sont surtout estimées. La chasse de la zibeline, si dangereuse et si pénible dans ces déserts de neige, dans ces glaces éternelles du pôle, est imposée par le gouvernemet russe aux condamnés de la Sibérie; un grand nombre y périssent, mais le tsar tire un revenu considérable des pelleteries qui en proviennent, et qu'il importe annuellement, soit en Eu-

rope, soit en Chine. La zibeline est chasseresse comme la marte : elle grimpe lestement le long des arbres, en hiver pour cueillir des baies, en été pour explorer les nids d'oiseaux et se régaler d'œufs; mais elle chasse encore de plein pied, et, bien qu'elle ne puisse atteindre le lièvre à la course franche, elle réussit souvent à le surprendre endormi; souvent aussi elle marche sur la trace des grands carnassiers, les ours, les gloutons, les loups, et se nourrit copieusement des débris de leur festin, des miettes de leur table. Comme l'hermine, la zibeline éprouve des modifications annuelles dans la couleur de sa fourrure; les fourrures d'hiver sont de beaucoup les plus estimées, mais les Russes introduisent dans le commerce un nombre considérable de pelleteries de zibelines d'été qu'ils savent préparer avec assez d'adresse pour tromper les yeux les plus exercés. — La *fouine*. La fouine est un peu plus petite que la marte, mais ses proportions sont exactement les mêmes; aussi la fouine a-t-elle été regardée par un grand nombre de naturalistes comme une simple variété de la marte : la couleur de la gorge, blanche chez la fouine, jaune chez la marte, constitue presque la seule différence qui existe entre elles, car les différences de proportions indiquées par Buffon et Daubenton sont tellement légères, tellement inconstantes même, qu'on n'y saurait attacher une grande importance. La plupart des zoologistes s'accordent toutefois à envisager la fouine comme une espèce distincte (*v.* FOUINE). — Le genre marte renferme encore deux autres espèces, le *pekan* et la *marte des Hurons*, mais ces deux espèces sont moins communes et moins bien connues que elles que nous venons de décrire : nous nous bornerons à les indiquer. — Les deux autres genres de la famille des martes, prennent le nom de *Putois* et de *Zorille* (*v.* ces mots). BELFIELD-LEFEVRE.

MARTEAU (technologie), masse de fer ou de bois que l'on emploie au moyen d'un manche pour les diverses opérations auxquelles une force de percussion est nécessaire. Quelques-unes de ces masses ont un nom particulier, tels sont, par exemple, les *moutons* pour enfoncer les pilots, les *pilons* des papeteries et de quelques autres usines, la *dame* des paveurs et des terrassiers, le *maillet* du menuisier, etc.; toutes les autres sont comprises sous la dénomination générale de *marteau*, quelles que soient leurs différences quant au poids et quant à la forme. Dans les forges anglaises, des machines mettent en mouvement des marteaux de deux mille kilogrammes; pour quelques opérations délicates de certains arts, la masse qui frappe est réduite à un petit nombre de grammes. Nous n'entreprendrons point de décrire les centaines de formes que l'on donne à cet instrument des arts : cette érudition technologique serait tout-à-fait stérile. Nous nous bornerons donc à dire que l'on distingue en général dans un marteau la *panne*, l'*œil* et la *queue*. La panne est ordinairement plane et large, et quelquefois on y trace en creux ou en relief des figures ou des caractères qui doivent être imprimés par la percussion sur les matières destinées à les recevoir. C'était avec des marteaux que l'on fabriquait les monnaies avant l'invention du balancier. La panne du marteau est la partie qui varie le plus, suivant les besoins de chaque art; l'œil est dans tous un trou de forme rectangulaire qui traverse toute la masse, et qui reçoit l'extrémité du manche. L'effet de la percussion sera plus assuré si le centre de gravité de la masse est aussi le centre de figure de l'œil; mais cette règle est rarement observée, et lorsqu'on s'en écarte, il vaut mieux que le centre de gravité se rapproche un peu de la panne. La queue des marteaux est ordinairement amincie, figurée suivant l'usage auquel on la destine dans chaque art. Dans les marteaux de fer, afin de prolonger le service des deux extrémités, on a soin de les acérer et d'augmenter leur dureté par la trempe. Les marteaux des forges sont ordinairement en fonte de fer, et l'on choisit pour cet emploi la fonte la plus tenace, celle qui résiste le mieux au choc, quoi-

qu'elle ne soit pas la plus dure. — Au figuré, le mot *marteau* n'est placé que très rarement avec succès; les comparaisons qu'il fournit pèchent par un défaut de justesse promptement aperçu, même par des esprits peu exercés. En politique, on a dit qu'un petit état qui s'engage dans une guerre avec l'espérance d'être *marteau* se trouve presque toujours réduit à être *enclume*, et cette expression fut d'abord approuvée comme pittoresque, puis rejetée comme n'avertissant pas les petits états des dangers réels auxquels ils s'exposent dans ces luttes dont les résultats ne dépendent nullement de leur influence, où leurs intérêts ne seront pas mis dans la balance. L'enclume est plus durable que le marteau, et son rôle est de résister par sa masse, toujours beaucoup plus grande que celle des coups dont elle éprouve et soutient le choc. FERRY.

L'état a des *marteaux* confiés aux gardes des eaux et forêts, avec lesquels ils marquent les arbres destinés à être coupés pour son service. Autrefois, il y avait en chaque maîtrise un officier préposé à la garde de ce marteau, ce qui l'avait fait nommer *garde-marteau*. Les contrefacteurs ou falsificateurs de ces marteaux sont punissables des travaux forcés à temps. — On appelle *marteau d'armes* une arme offensive plate et ronde comme un marteau d'un côté, tranchante et faite en forme de hache de l'autre. — On appelle *marteau* d'une porte l'espèce d'anneau ou de battant placé à son milieu extérieur, et avec lequel on frappe pour se faire ouvrir. Graisser le *marteau*, c'est donner de l'argent au portier d'une maison pour s'y introduire. Racine a dit :

On n'entrait point chez nous sans graisser le marteau.

— Le *marteau* d'une horloge, d'une pendule, est cet instrument qui, dans une horloge ou une pendule, frappe sur le timbre pour annoncer les heures. On a dit figurément d'une personne qui n'est point habituée ou obligée à l'exactitude qu'elle n'est point sujette au coup de *marteau*. Cette personne a un coup de *marteau*, dit-on au figuré de celles qui ont quelque manie, quelque bizarrerie dans le caractère. — La perruque à trois *marteaux* chez nos vénérables aïeux avait une longue boucle entre deux nœuds. — Les facteurs d'instruments donnent le nom de *marteaux* à de petites tringles de bois qui se meuvent lorsqu'on touche le clavier d'un piano : l'extrémité interne, qui est garnie de peau, frappe alors les cordes de l'instrument et produit la note. — Enfin, les anatomistes appellent *marteau* le plus long et le plus externe des quatre osselets de l'oreille, qui est placé à la parte externe de la caisse, et collé contre la membrane du tympan. U. B.

MARTHE, nom, au temps où Jérusalem était debout, très commun en Syrie et en Judée, et même encore chez nous aujourd'hui. Sur le mont solitaire des Olives, à quinze stades de Jérusalem, dans le bourg de Béthanie (maison de tristesse), se cachait sous de pâles oliviers, à l'époque du Messie, une modeste habitation. Là demeuraient deux sœurs avec ou près de Lazare (*v.*), celui que Jésus ressuscita quelque temps après. L'aînée s'appelait Marthe, et la plus jeune Marie. Un jour que le Sauveur était venu loger chez elles, usant, comme un pauvre pèlerin, de cette hospitalité dont l'Orient, malgré les ruses et les perfides politesses de l'Europe, n'a point perdu la vertu antique, Marthe s'empressa de lui préparer à manger. Toutefois Marie, assise à ses pieds, écoutait en paix sa parole et fortifiait son faible cœur de femme aux purs rayons de sagesse qui tombaient des yeux si doux de son hôte. Marthe, un peu jalouse, s'en plaignit amèrement au Sauveur, disant que Marie, sa sœur, lui laissait tout faire, et elle le pria de lui dire de l'aider. Mais Jésus lui répondit : « Marthe, Marthe, vous vous empressez et vous vous troublez pour préparer bien des choses ; une seule est nécessaire. Marie a choisi la meilleure part, qui ne lui sera pas ôtée. » Sous la transparence de cette douce réplique, Jésus-Christ reproduisait ce qu'ailleurs, dans son Évangile, il dit au tentateur dans le désert : « L'homme ne vit pas seulement de pain, mais de

ce qui sort de la bouche de Dieu. » Sublimes, simples et intelligibles paroles, qui peignent l'homme moral et qui foudroient ce matérialisme, ame de sang, de chair et d'os, force d'inertie, brutalité vivante, science sans découvertes, et dont tout l'orgueil est de s'être donné le néant pour bornes. — Quelques fêtes de sabbat s'étaient à peine écoulées que Lazare fut atteint d'une maladie grave et mourut. Jésus alors était aux bords du Jourdain, où l'attiraient ses prédications, le souvenir si doux de son ami et parent saint Jean-Baptiste, et de cette voix qui lui avait dit dans la nue : « Voilà mon fils bien-aimé dans lequel j'ai mis toute ma complaisance. » Comme Jésus remontait vers Bethléem, Marthe, instruite de son arrivée, alla au-devant de lui et lui dit : « Seigneur, si vous eussiez été ici, mon frère ne serait pas mort. » Jésus lui répondit : « Votre frère ressuscitera. » Marthe répliqua : « Je sais qu'il ressuscitera au dernier jour. » On voit par cette réplique de Marthe que la résurrection des morts était une croyance commune aux Juifs comme aux chrétiens ; les Hébreux l'appelaient du nom redoutable de *la visite*. Ce dogme était rejeté par les docteurs d'une autre secte, les Saducéens (justes), d'ailleurs beaucoup plus tolérants que les Pharisiens, sépulcres blanchis, qui parlaient trop haut d'une vie future. Six jours avant la passion, Jésus, étant encore remonté à Béthanie pour la fête de Pâques, fut invité à manger chez l'un de ces Pharisiens nommé Simon *le lépreux*. Jésus, qui s'approchait sans crainte des contagious de l'ame et du corps qu'il guérissait, Dieu sauveur qu'imitèrent plusieurs sublimes médecins de notre époque, se rendit à la maison du sectaire. Marthe, à son tour, servait, et Lazare était un des conviés. Quel ineffable tableau digne de ces siècles naïfs qu'un lépreux et qu'un ressuscité tout poudreux du tombeau, et qui avait dormi de la mort dans un linceul, assis en face l'un de l'autre à un banquet dont une sainte est la servante et un Dieu l'invité, banquet où, vérifiant son nom, qui signifie *myrrhe*, Marie achette un vase d'albâtre plein d'un baume précieux, et le verse sur la tête et les pieds de Jésus, image de ces ulcères de l'ame, de ces germes de mort qu'apporte l'homme au banquet de la vie, et que cicatrisent et dissipent ici-bas de leurs parfums délicieux l'amour et la foi des choses célestes. — L'ancienne église latine et les Grecs d'aujourd'hui croient que sainte Marthe mourut à Jérusalem, ainsi que Marie et Lazare. La fête de Marthe est le 29 juillet dans notre Hagiologie (calendrier des saints). Quelques monuments incertains et quelques légendes, qui charment les veillées, disent que Marthe fut embarquée, de force peut-être, sur un vaisseau demi-désemparé de ses agrès, avec Marie, Lazare et Marcelle, leur servante, et descendus à Marseille, et que de là Marthe se retira à Tarascon, en Provence, où l'on trouva, dit-on, son corps en 1187. Il y a des légendes plus incroyables que celle-ci. DENNE-BARON.

MARTHE (Ste- [historiographe] (*v.* SAINTE-MARTHE).

MARTIAL. Il naquit à Bilbilis, ville municipale de la Celtibérie (aujourd'hui l'Aragon), l'an 40 de l'ère chrétienne. A l'âge de 23 ans, il vint chercher fortune à Rome, et y passa 35 années. C'est tout ce qu'il nous apprend sur lui-même et à peu près tout ce qu'on sait des particularités de sa vie. Il suivit d'abord le barreau : c'était la seule route restée ouverte au talent, car la tribune était muette, mais les luttes judiciaires permettaient encore à l'éloquence de se montrer sans éveiller les craintes du pouvoir. Il est douteux cependant que Martial ait eu de grands succès dans cette carrière. La tournure de son esprit le rendait plus apte à briller dans un cercle ou dans un repas que devant un auditoire de juges et de plaideurs. Lucrèce, Virgile, Ovide, Horace, avaient déjà paru, et produit des chefs-d'œuvre de l'ordre le plus élevé ; Martial ne tenta pas de les suivre, et se borna à un genre plus humble qu'il orna de toutes les grâces d'une diction élégante et pure, en même temps qu'il sut l'aiguiser.

En effet, on peut dire qu'il fut le créateur de l'épigramme, tant il surpassa ses devanciers. Il est probable que son talent poétique, et non son éloquence, le fit connaître de Titus, et lui attira les bienfaits de Domitien, qui le nomma tribun, le créa chevalier romain, et le rendit propriétaire d'une petite maison sur le mont Quirinal, que Martial paya en monnaie de poète, c'est-à-dire en louanges ou plutôt en adorations, bien peu conformes à la vérité, car le burin de l'histoire a fait un monstre de celui que Martial nous représente comme un dieu. Pline le jeune, Quintilien, Frontin, Juvénal, Silius Italius, Valerius Flaccus étaient au nombre des amis de Martial, qui comptait aussi des patrons et des admirateurs parmi les hommes les plus distingués par leurs naissance et leurs dignités. L'un d'eux avait même placé le portrait du poète dans sa bibliothèque. Recherché des riches et des voluptueux, ce dernier se lassa pourtant du séjour de Rome, et voulut revoir sa patrie. Mais les faveurs des Césars et des grands ne l'avaient pas enrichi, puisqu'il fut obligé de recourir à Pline le jeune, qui lui avança les frais de son voyage. De retour à Bilbilis, Martial n'y rencontra ni le bonheur ni le repos. Il regrettait les applaudissements de la capitale : en effet, parmi ses compatriotes, bien peu pouvaient apprécier ses vers, et le reste était insensible à son mérite, ou s'en montrait jaloux. Il mourut dans les dernières années du IIe siècle. Échappé tout entier aux ravages du temps, son recueil offre une sorte de chronique des mœurs de son époque. Ces mœurs, empreintes d'une corruption aussi profonde qu'effrontée, révoltent notre délicatesse ; mais il faut les étudier pour saisir les véritables causes de la ruine totale de l'empire romain. Élevé au sein de cette corruption, Martial ne s'indigne pas contre les vices, il ne poursuit que les ridicules. Il est difficile de pousser plus loin que lui la précision, l'élégance et la finesse, ni de frapper par un trait plus piquant et plus inattendu. Cependant tout cet esprit fatigue bientôt, il étonne, il éblouit sans intéresser. Et les 1,500 épigrammes de Martial, fussent-elles également bonnes, ne pourraient soutenir une lecture suivie. Les deux derniers livres de son œuvre sont des devises pour accompagner les présents qu'on se distribuait aux Saturnales : on s'étonne que le poète, condamné à cette tâche insipide, ait cru de semblables bagatelles dignes d'être offertes à la postérité. Martial a été travesti en prose et en vers par l'infatigable abbé de Marolles, traduit par deux ou trois anonymes, et cependant, il attend encore un interprète. Ses meilleures pièces ont été imitées en vers par une foule de poètes modernes, qui les ont accommodées à nos mœurs, et se sont parés de son esprit impunément. Aussi, presque tous les meilleurs traits épigrammatiques lui appartiennent en réalité. Il semble presque avoir tout dit en ce genre.

SAINT-PROSPER jeune.

MARTIALE (Cour). Par cour martiale, on entendait un tribunal militaire semblable en tout aux *conseils de guerre* (*v.* ces mots). Après le 10 août, le peuple, furieux contre les Suisses et les combattants royalistes qui avaient échappé à la mort, demanda impérieusement à l'assemblée législative la création d'une cour martiale pour les juger. Cette cour en envoya plusieurs à la mort.

MARTIALE (Loi). Tous les gouvernements ont cherché à assurer leur stabilité par la force militaire. Les lois martiales, qui mettaient cette force en présence du peuple déchaîné, leur convenaient donc pour atteindre ce but. — Après la révolution de 1789, le pouvoir royal, déjà fortement ébranlé, semblait devoir subir de nouvelles atteintes : une loi *martiale* pouvait seule lui donner une force momentanée : il l'eut. Ce furent les députés de la commune de Paris qui, le 21 octobre 1789, demandèrent la loi martiale à l'assemblée constituante. Le meurtre d'un malheureux boulanger, faussement accusé d'accaparement, l'audace de ceux qui avaient commis ce meurtre et étaient venus promener la tête de leur victime

devant l'archevêché, où l'assemblée siégeait depuis deux jours, furent les motifs qui poussèrent à une démarche toujours impopulaire, puisqu'en définitive c'est toujours contre les passions populaires qu'elle est dirigée. D'après cette loi, chaque fois que les circonstances nécessiteraient sa proclamation, le canon d'alarme devait être tiré, et un drapeau rouge placé sur la maison commune, pour annoncer aux attroupements qu'ils devaient se dissiper. En cas de non-dispersion des attroupements, la force armée marchait contre eux ; le magistrat qui l'avait requise sommait par trois fois le rassemblement de se séparer. La première sommation était ainsi conçue : Avis est donné que la loi martiale est proclamée ; que tous attroupements sont criminels ; on va faire feu, que les bons citoyens se retirent. A la seconde et à la troisième, le magistrat se bornait à dire : on va faire feu, que les bons citoyens se retirent. Il devait faire dissiper les groupes par la force quand les trois sommations ne produisaient aucun résultat. Ce ne fut point sans une vive opposition du parti républicain que fut adoptée cette loi. Elle n'était pas, entre les mains du pouvoir, une arme dont il ne dût pas se servir. La loi martiale fut proclamée le lendemain même du jour où elle fut votée, mais sans qu'il fût nécessaire de faire feu. Il en fut fait une plus sanglante application dans la journée du 17 juillet 1791. Une foule immense de citoyens, d'hommes, de femmes, d'enfants, étaient réunis ce jour-là au Champ-de-Mars pour signer une pétition dans laquelle on demandait à l'assemblée la déchéance de Louis XVI. Deux malheurs, c'étaient plutôt des malheurs que des meurtres, avaient signalé cette assemblée tumultueuse et hostile au pouvoir, lorsque Lafayette et Bailly, à la tête de la garde nationale, le drapeau rouge déployé, proclamèrent la loi martiale, et se rendirent au Champ-de-Mars, où les trois sommations furent et devaient être inutiles. Le peuple ayant riposté à une première décharge en l'air par une grêle de pierres, Lafayette commanda le feu en vertu de la terrible loi de force dont il s'appuyait, et nombre de personnes perdirent la vie. — Le 10 août, ce fut plutôt en vertu de la loi de défense qu'au nom de la loi martiale que les troupes royalistes soutinrent la lutte que Paris venait d'engager contre la monarchie. — La convention, sortie des insurrections et s'appuyant sur la force des insurrections, ne pouvait laisser dans les mains des municipalités un moyen aussi dangereux de les combattre, surtout dans un moment où le *fédéralisme* (*v.*) compromettait le salut de la république. Elle abolit donc la loi martiale, et fut logique. — Les lois contre les attroupements que nous avons aujourd'hui sont en réalité des lois martiales ; l'esprit en est le même : faire faire par le magistrat placé à la tête des troupes trois sommations successives, après lesquelles il ordonne au commandant de faire feu. Seulement, ni le drapeau rouge ni le canon d'alarme ne viennent donner une certaine solennité lugubre à la proclamation de la loi martiale actuelle, qui n'est connue que par les proclamations officielles des autorités. N. G.

MARTIN (papes). Il y en a eu cinq de ce nom. Le premier, successeur de Théodore Ier, en 649, fut le 76e évêque de Rome. Il était né à Tudertum, ou Todi, en Toscane, de parents considérés dans le pays ; et, grâces à son éducation, toutes les qualités du corps, de l'esprit et de l'ame se trouvèrent réunies en lui. L'hérésie des monothélites était alors dans toute sa force. Ils n'admettaient dans Jésus-Christ qu'une seule volonté, qu'une seule nature, une opération unique et simultanée de la Divinité et de l'humanité, en tant que cette dernière n'était jamais que l'instrument passif de la volonté divine. On avait écrit des volumes sur cette grande question. L'empereur Heraclius avait, à la sollicitation du patriarche Sergius, publié sous sa dictée l'édit appelé l'*Echtèse* en faveur des hérétiques. L'église en était troublée, et quatorze ans après (648), l'empereur Constant avait cru mettre un terme à ces

désordres en lançant l'édit appelé *Type*, qui interdisait toute dispute sur cette matière. Martin Ier, excité par saint Maxime, qui était alors à Rome, n'admit point cette indifférence. Il convoqua un concile de cinq cents évêques, fit condamner le *Type*, l'*Ecthèse*, le monothélisme, frappa d'anathème tous ceux qui avaient embrassé cette doctrine, et ordonna de croire aux deux natures de Jésus-Christ et de confesser l'incarnation et la Trinité. Il envoya sur-le-champ son décret à l'empereur, aux patriarches de Jérusalem, d'Antioche, à tous les évêques d'Orient. Paul, évêque de Thessalonique, essaya vainement de ménager les deux partis, le pape prononça son excommunication et la vacance de son siége. Mais l'empereur Constant ne toléra point ces actes d'autorité; il soutint son *Type*, et envoya son chambellan Olympius à Rome pour arrêter le pape. Anasthase-le-Bibliothécaire ajoute que cet exarque ayant voulu faire assassiner Martin par son écuyer, Dieu fit un miracle en rendant le bourreau aveugle et la victime invisible. Théodore Calliopas, qui succéda à Olympius dans l'exarchat de Ravenne, fut plus heureux que lui : le 16 juin 653, il surprit le pape dans l'église de Latran, l'enleva à son peuple, l'embarqua sur le Tibre, et après trois mois de relâche dans les divers ports de l'Italie, il le jeta dans l'île de Naxos, où l'attendaient les traitements les plus odieux. Les gardes n'eurent égard ni à ses infirmités ni à son rang, il resta une année entière exposé à leur brutalité, et n'en sortit que pour être transporté à Constantinople, le 17 septembre 654. Il y fut donné en spectacle à la populace, qui l'assaillit de nouveaux outrages. Enfermé trois mois dans la prison nommée *Prandearia*, il n'en sortit le 15 décembre que pour paraître devant le sacellaire Bucoléon, qui, sans pitié pour la maladie qui le consumait, le força à se tenir debout pendant un interrogatoire aussi long qu'injurieux. Des témoins subornés l'accusèrent d'avoir conspiré contre la puissance impériale avec l'exarque Olympius. Il fut porté sur une terrasse où l'empereur pouvait l'apercevoir, livré aux insultes du peuple, dépouillé du pallium, de tous ses vêtements, et traîné à travers la ville tout nu et enchaîné jusqu'à la prison de Diomède. Deux femmes attachées au geôlier eurent pitié des souffrances et de la nudité du pape; elles le couvrirent, le réchauffèrent; l'empereur lui-même revint sur l'arrêt de mort qu'il avait prononcé; et après trois mois de captivité il le fit embarquer le 26 mars 655 pour Chersonèse, où Martin arriva le 15 mai suivant. C'est dans ce lieu d'exil que la mort vint le délivrer de ses peines, le 16 septembre de la même année, après avoir donné un grand exemple de fermeté et de patience.

Martin II, ou Marin, se nommait Galésien-Fallisque avant son élection, qui fut ordonnée par la faction des comtes de Tusculane; il était fils de Palomb, Français d'origine; succéda en 882 à Jean VIII, et fut le 112e pape. Il avait en 869 montré quelque fermeté dans le concile qui avait condamné le patriarche Photius, et ne la démentit point sur le saint-siége. Il renouvela cette condamnation et rétablit Formose dans son évêché de Porto. C'est à peu près tout ce que l'histoire en raconte. Wilhem de Malmesbury y ajoute seulement qu'il envoya un morceau de la vraie croix à Alfred, roi d'Angleterre, et qu'à la prière de ce monarque il affranchit de tout tribut l'école des Anglais à Rome. Il mourut en 884, après un pontificat d'un an et cinq mois.

Martin III, ou Marin II, 132e pape, succéda à Étienne IX en 943. Son règne de trois ans et demi fut obscur et paisible. L'histoire dit seulement qu'il ne s'occupa que d'assister les pauvres, réparer les églises et pratiquer les devoirs de la religion. Heureux les chrétiens si tous les papes avaient imité son exemple !

Martin IV, Français de naissance, se nommait Simon de Brie, né à Montpincé. Dans cette petite province, il avait été chanoine et trésorier de saint Martin de Tours. Fait cardinal par Urbain IV en

décembre 1261, il avait exercé deux légations en France, et se trouvait cardinal du titre de Sainte-Cécile à la mort de Nicolas III. Le conclave se tint à Viterbe et dura six mois, grâce aux intrigues des factions des Ursins et de Charles d'Anjou. Celle-ci, que dirigeait le cardinal Annibaldi, triompha par la violence. Martin IV, élu par elle le 22 février 1281, se fit prier un moment; on fut même obligé de déchirer son manteau pour le revêtir des ornements de la dignité pontificale, mais il se résigna bientôt et fut le 145e pape. Il n'osa cependant paraître à Rome au milieu des deux factions qui s'y disputaient l'autorité. Il fallut pour l'y décider que ses amis engageassent le peuple à lui confier les fonctions de sénateur, et l'abbé Fleury a raison de s'étonner qu'un prince souverain eût accepté de ses sujets une magistrature subalterne dans sa capitale. Martin IV conféra plus tard cette même dignité à Charles d'Anjou et le couronna à Orviète, comme roi de Sicile, le 12 avril 1281. Son dévouement pour ce prince le porta jusqu'à prononcer l'excommunication et la déposition de Michel-Paléologue, dont Charles convoitait les états. Mais l'empereur de Constantinople se vengea cruellement de cette insulte en aidant les menées de Jean de Procida, qui aboutirent au massacre connu sous le nom de *vêpres siciliennes*. Charles, dont la flotte était déjà prête à faire voile pour l'Orient, vint demander justice à Martin IV du meurtre de ses soldats; et les Siciliens lui envoyèrent de leur côté des ambassadeurs pour protester de leur obéissance au saint-siége, quoiqu'ils se fussent donnés à Pierre d'Aragon. Le pape n'écouta que les plaintes de Charles. Gérard Bianchi, de Parme, cardinal de Sabine, monta par ses ordres sur la flotte française; et les foudres de l'église furent lancées sur les Siciliens et le roi d'Aragon. Mais il eut la douleur de voir échouer tous ses projets, et, témoin de la mort de Charles d'Anjou, de la destruction de sa flotte, de la captivité de son fils, de l'impuissance des anathèmes contre l'Aragonais, dont il avait en vain donné les états à Philippe-le-Hardi, il mourut le 28 mars 1285 à Pérouse, après un pontificat de quatre ans, un mois et trois jours.

MARTIN V, 214e pape, était Romain de naissance et de l'illustre famille des Colonne; référendaire sous Urbain VI, nonce en Italie sous Boniface IX, cardinal de la création d'Innocent VII, légat de Jean XXIII dans l'Ombrie, Othon de Colonne fut enfin élu pape le 11 novembre 1417, pendant le concile de Constance, et après une vacance de deux ans et demi. Il succéda tout à la fois à Jean XXIII, à Grégoire XII et à l'antipape Benoît XIII, qu'avait déposés le concile. Le supplice de Jean Hus et de Jérôme de Prague fut le premier événement de son pontificat, après quoi il congédia les prélats, et partit le 16 mai 1418 pour Rome, malgré les prières de l'empereur Sigismond, qui voulait le fixer en Allemagne. Son voyage fut une longue suite d'ovations et de magnificences. Il séjourna trois mois à Genève, quatre à Mantoue, deux ans à Florence. C'est dans cette ville qu'il reçut la soumission de Jean XXIII et celle du général Braccio de Pérouse, qui s'était emparé de Rome, où il entra enfin le 22 septembre 1420, aux acclamations d'un peuple fatigué d'un aussi long schisme. Le refus qu'il fit de ratifier l'adoption d'Alfonse d'Aragon par Jeanne, reine de Naples, lui attira l'animadversion de la cour espagnole, où le vieux Pierre de Luna (Benoît XIII) s'était retiré. La mort de cet antipape ne finit point la querelle. La cour d'Aragon lui en suscita un autre, dans la personne de Gilles Munoz, qui se laissa introniser à Peniscola, sous le nom de Clément VIII. Alfonse ne s'en tint point à cette ridicule cérémonie, il fomenta des révoltes en Italie contre le pape et les partisans de Louis d'Anjou, qui lui disputait le royaume de Naples; et Martin V usa de son côté des armes ordinaires du saint-siége. Mais l'habileté du cardinal de Foix rétablit la paix entre les deux puissances; et vers la fin de mai 1429, Alfonse et son fantôme de pape se

soumirent à la cour de Rome. Munox en futrécompensé par l'évêché de Majorque. Alfonse Borgia reçut celui de Valence, pour prix des soins qu'il avait donnés à cet accommodement. Pendant ce discord, Martin V s'était occupé de réformer les mœurs dépravées des cardinaux, de réunir les églises grecque et latine, d'apaiser le différend des ducs de Brabant et de Glocester, que Jacqueline de Hainaut avait épousés tous deux, et qui s'en disputaient la possession l'épée à la main. Il avait purgé le territoire de Rome des brigands qui le désolaient, réparé les églises et les édifices de sa capitale, reconquis la Romagne et la Marche d'Ancône sur les rebelles des deux pays. Mais il avait essayé vainement de soumettre les hussites et wicléfites de Bohême par les armes de l'empereur Sigismond et des princes allemands. Le belliqueux évêque de Winchester, qu'il avait promu au cardinalat en 1426, avait levé une grosse armée; elle avait été mise en déroute le 21 juillet 1427 par les Bohêmes; et Martin V fut contraint de dévorer sa colère. Il s'efforça vainement de réconcilier le roi de Pologne Wladislas avec le grand-duc de Lithuanie son frère, et de tourner leurs armes contre les hussites. La guerre civile continua en Pologne; et la croisade prêchée par le légat Julien, cardinal de Saint-Ange, ne donna à Sigismond qu'une armée dont les Bohêmes firent encore justice. Il songeait en même temps à ouvrir le concile qu'il avait convoqué à Bâle; mais une attaque d'apoplexie l'enleva le 20 février 1431, à l'âge de 63 ans, au milieu des vastes projets qu'il pensait exécuter pendant la durée de ce concile. Celle de son pontificat fut de treize ans, trois mois et douze jours; ses restes, renfermés dans un tombeau d'airain, furent déposés dans l'église de Latran. Platine le loue d'avoir vu sans émotion la mort de ses deux frères. C'est dire en d'autres termes qu'un pape doit cesser d'être homme. VIENNET, de l'académie française.

MARTIN (Saint). Je crois que l'on ne se rendra jamais bien compte de l'effet que dut produire la première apparition des dogmes chrétiens. L'école philosophique, si remarquable sous certains points, incrédule à la lecture des vieux livres des premiers croyants, a préféré nier plutôt que d'examiner quelles pouvaient être les causes simples et naturelles des miracles. Sans doute, quelquefois Dieu a pu donner à la main des fidèles une puissance surhumaine; sans doute il a pu dire à la nature : Obéis à la voix qui te parle en mon nom. Mais la plupart des miracles viennent d'une autre source. L'idée de fraternité et d'émancipation, voilà quelle fut la baguette magique des premiers chrétiens. « Avec elle, ils apaisaient les hordes du Nord; avec elle, ils fondaient au sein d'une vieille société une société nouvelle; avec elle, ils montraient au plus humble l'avenir, en lui disant : Marche et espère. » — Quelques saints parmi ceux qui furent remplis de la pensée divine désespérèrent peut-être de pouvoir agir d'une manière victorieuse, ou peut-être, par une humble crainte, craignirent-ils d'être entraînés ou souillés par le contact du monde. Saint Martin sut mêler à la solitude les devoirs d'une piété plus ardente et plus charitable. Il naquit vers l'an 316, dans la Pannonie, à Sabarie (maintenant Szombathely), d'une famille idolâtre, qui vint se fixer à Pavie. Le père de St Martin était tribun militaire. Son fils avait à peine quinze ans lorsqu'un édit de l'empereur Constance l'obligea de prendre les armes. Catéchumène depuis cinq années, le jeune soldat sut résister aux habitudes dépravées de la vie des camps. Les soldats de l'empire, au moment de sa chute, n'étaient plus ces graves et sévères légions qui eussent si bien compris, il me semble, les enseignements de notre morale religieuse. Les défenseurs de Rome, ivres de vices et de débauches, n'avaient plus le droit de s'appeler les soldats des Scipion, des Fabricius, des Camille. La tente n'était plus l'asile des vertus guerrières, elle était devenue le réceptacle de la suprême corruption. — La vue de honteuses orgies n'atteignait pas l'ame

du catéchumène. Toujours pieux et tourmenté d'une ardente piété, il donnait sa solde aux pauvres, ne vivait que du strict nécessaire, se désolait quand il n'avait plus de moyens de consoler la misère et le besoin. Un jour qu'il ne possédait plus rien, on sait qu'il donna la moitié de son manteau à un pauvre. La nuit suivante, Jésus-Christ lui apparut couvert de ce fragment de manteau si généreusement donné. Heureux l'homme qui reçoit un pareil honneur! Heureuse la religion qui peut s'appuyer sur de si nobles miracles. Saint Martin, lavé par les eaux du baptême, renonça bientôt à la milice pour se retirer auprès de saint Hilaire, évêque de Poitiers, qu'il quitta pour aller revoir la Pannonie, sa terre natale. Là, il eut la joie de convertir sa mère à la religion du Christ. Il allait rejoindre saint Hilaire lorsqu'il apprit l'exil de ce saint évêque. Saint Martin s'arrêta donc à Milan, d'où, en 360, il repartit pour Poitiers pour revoir saint Hilaire rappelé dans son diocèse. Une fois arrivé à Poitiers, déjà réputé saint par les chrétiens témoins de ses nombreux miracles, il vivait dans la solitude en un lieu appelé *Locociagum* (Ligugé), à deux lieues de la résidence d'Hilaire. On tira Martin de sa retraite pour le placer sur le siége épiscopal de Tours, en 374. Il dut quitter les nombreux disciples qui s'étaient réunis autour de lui, prendre ses sandales, et se ceindre les reins pour une vie plus active. Toutefois, amant passionné de la vie solitaire, il ne voulut point y renoncer tout-à-fait. Il bâtit près de Tours, entre la Loire et une roche escarpée, le célèbre monastère de Marmoutier, la plus ancienne abbaye de France. Là, entouré de quatre-vingts ermites, il interrogeait en priant le Dieu des chrétiens, qui semblait parler par sa bouche. La nature obéissait à sa voix; les Gentils se prosternaient devant ses miracles, admiraient ses mœurs simples et pures, et finissaient par se convertir en entendant la voix de l'évêque prêcher les hautes doctrines d'une religion d'amour et de charité. Honoré d'abord de l'amitié de Valentinien, il se rendit en 383 à Trèves, où le tyran Maxime l'avait appelé. La courageuse hardiesse de l'évêque ne blessa pas l'ombrageuse susceptibilité de César. Martin se servit de son crédit auprès de ce prince pour obtenir la grâce des priscillianistes, poursuivis par les évêques d'Espagne. Cette pieuse tolérance, compagne ordinaire de la charité, doit placer le fondateur de Marmoutier au rang des hommes qui, pleins de la pensée du maître, voulaient des conversions et non des martyres. Revenu dans son diocèse, saint Martin se préparait à reprendre sa vie de méditation et de charité lorsqu'il mourut à Cande, le 11 novembre 400. — Apôtre de la Touraine et d'une partie de la France, saint Martin a vu de toutes parts s'élever des autels en son honneur. L'humanité ne peut qu'approuver un culte qui s'adresse à un homme sanctifié, dont la vie fut une longue suite d'actes de tolérance et de charité. Fortunat, disciple de l'évêque, a écrit sa biographie : elle est curieuse autant qu'instructive. DAVILA.

MARTIN. Il était fils du roi d'Aragon, Pierre IV, et obtint en 1491 la main de la princesse Marie, fille de Frédéric II, dit *le Simple*, roi de Sicile. Cette île était alors désolée par la rivalité des Catalans et des barons du pays, et par le schisme qui régnait dans l'église romaine. Deux papes, Urbain VI et Clément VII, se disputaient la chaire apostolique et prétendaient disposer de la souveraineté de la Sicile, regardée comme un fief du saint-siége. Martin réussit à triompher de ses adversaires, mais la lutte se prolongea si long-temps qu'il ne commença à régner paisiblement qu'en 1499. Ayant perdu la reine Marie en 1401, il se remaria dans la même année à Blanche, fille du roi de Navarre, puis se rendit en Aragon en 1405 et revint précipitamment dans ses états, où de nouveaux troubles avaient éclaté. Il les apaisa par sa prudence et sa fermeté; et périt en Sardaigne le 25 juillet 1409, par l'insalubrité du climat, à l'âge de 35 ans. Il fut regretté de ses sujets, dont il avait mérité l'attachement

en leur procurant quelque repos. En effet, rien n'était plus rare à cette époque, où les nobles, cantonnés dans leurs châteaux, troublaient sans cesse la tranquillité publique. C'était le fruit du système féodal, dont les vestiges subsistent en Sicile même encore aujourd'hui.

Saint-Prosper jeune.

Martin (Claude). Cet homme que la fortune se plut à combler de ses faveurs les plus rares, qui, pauvre et sans autre ressource que son intelligence, parvint à conquérir une grande puissance, la seule réelle peut être, la puissance de l'or, cet homme qui sut briller par sa magnificence dans un pays où la magnificence est chose banale et court les rues, naquit à Lyon en 1732, d'une famille honnête. Son père était tonnelier. Le jeune Martin apprit à lire et à écrire; les enfants du pauvre, on le sait, ne peuvent aller au-delà de ces notions premières. Mais ce qui ne s'apprend pas au collége, ce que l'éducation refuse presque toujours aux enfants des riches, le génie, la nature l'avait généreusement donné au fils du tonnelier; il n'avait pas eu de maîtres et il savait les mathématiques. A 20 ans, à cet âge où la vie apparait si belle d'illusions et de prestiges, Martin, dominé par un pressentiment secret, s'arracha aux embrassements de sa mère, et partit comme simple volontaire, dans la compagnie des guides du général Lally; il fit dans l'Inde la guerre de 1756, et déserta ensuite les drapeaux pendant le siége de Pondichéri. Chose remarquable, et que les moralistes feraient bien de nous expliquer, cette trahison, 29 hommes ordinaires sur trente l'auraient payée de leur vie; elle devint pour Martin la source d'une immense fortune. Le gouverneur de Madras le nomma commandant d'une compagnie formée de prisonniers français : envoyé avec ce corps dans le Bengale, il fait naufrage, échappe à une mort presque certaine, et arrive à Calcutta, où le conseil général lui accorde un guidon de cavalerie. Une carte des états du nabab d'Aoude, qu'il lève bientôt après sur l'invitation de ce prince, lui gagne son affection, et il est fait surintendant général de son arsenal. Dès lors, Martin n'a plus qu'à former des désirs pour les voir aussitôt réalisés. Un palais somptueux, décoré avec tout le luxe de la féérie orientale, s'élève pour lui dans la ville de Lucknow : là, des fêtes telles que l'imagination la plus poétique doit les rêver, viennent bercer mollement l'heureux favori. Sur les bords du Gange, une maison fortifiée à l'européenne protège ses trésors, et lui offre encore en cas de malheur un asile assuré. La péripétie ordinaire dénoua ce drame commencé dans l'échoppe d'un artisan et terminé dans un palais de satrape. Martin mourut en 1800, laissant une fortune de 12 millions, sur lesquels il léguait par testament 700,000 fr. à sa ville natale, autant à Calcutta, autant à celle de Luchnow, pour établir dans chacune d'elles une maison d'éducation en faveur des enfants pauvres des deux sexes, et sur lesquelles il faisait prélever en outre un capital dont les revenus devaient être distribués aux pauvres de Lucknow, de Chandernagor et de Calcutta. Le fils du tonnelier n'oublia pas non plus ses esclaves et ses eunuques; il leur accorda la liberté, et son lit de mort fut arrosé des larmes de la reconnaissance.

C. D.

Martin (John). Il est des artistes qui n'ont rien de commun avec la société qui les environne, sur lesquels les théories de leurs prédécesseurs n'ont aucune prise ; ils échappent par le fait de leur organisation exceptionnelle à toutes les influences étrangères. Aucune école ne les réclame ; ils n'ont pour maître que leur génie ; ils ont une poétique à leur usage ; leur imagination est un monde ; et même la vérité de la nature, devant laquelle toute créature se trouve petite, ne leur apparaît qu'à travers un prisme pour se modifier, se poétiser, s'agrandir, selon leur inflexible volonté : ainsi, on ne pourra juger leurs œuvres que du point de vue de leur individualité ; la critique ne les comprendra pas toujours, et perdra son temps à les analyser, à les expliquer. Pour ces

artistes, qui ne s'antorisent d'aucune plastique connue, il n'y a que des succès d'enthousiasme ou de ridicules défaites : il faut les adopter tels qu'ils sont ou nier leur talent. C'est à cette classe d'hommes originaux qu'appartient le peintre anglais John Martin.—Il y a environ 10 ans, à l'époque où M. Victor Hugo écrivait ses *Orientales*, on accueillit avec enthousiasme les premières pages bibliques de cet artiste, qui, dès son début, s'était placé au rang des célébrités contemporaines. La gravure à l'aquatinta reproduisit souvent et toujours avec beaucoup de succès *le Déluge, les Destructions de Ninive et de Babylone, le Festin de Balthasar, Josué arrêtant le soleil, le Peuple hébreu quittant l'Egypte*, etc. On s'étonnait de la hardiesse, de la grandeur épique de ces compositions, de cette puissante antithèse de lumière et d'obscurité, de ces perspectives immenses, de cette architecture colossale, de ces énormes blocs de granit que couvraient des fourmilières d'êtres humains.—La réputation de Martin devint en peu de temps immense, et bientôt les imitateurs se précipitèrent en foule dans la voie dangereuse qu'il avait ouverte. Les peintres Danby et Linton apprirent à leurs dépens que ce style qui n'avait que l'apparence d'un procédé serait un écueil pour quiconque voudrait l'aborder. Le graveur Lucas, MM. Louis Boulanger et Champin arrivèrent seuls avec beaucoup de peine à produire des imitations assez bonnes de la manière de Martin. —Il y a deux ans, à l'exposition de 1835, on put voir l'un des plus beaux tableaux de ce maître, *le Déluge*. On demeurait froid en face de cette œuvre, dont on avait tant de fois admiré la gravure par Lucas ou Jazet, et de fait la gravure avait beaucoup avantagé la peinture, qui n'excita que peu de sympathies et de sévères critiques. On se rappela *la Bataille des Cimbres* de Decamps, tableau bien supérieur au *Déluge*, quoiqu'il eût été conçu dans le système de Martin, et sa manière de peindre fut comparée à celle de M. de Forbin. A Londres, il ne fut pas plus heureux qu'à Paris, et il vit échouer ses prétentions aux honneurs académiques. Il avait cette année (1837) un tableau à l'exhibition publique. On a dit qu'on retrouvait dans cette toile les belles qualités qui constituent sa manière : ce sont encore de grandes images, des effets puissants ; mais à Londres comme à Paris, on se lasse de voir toujours les mêmes choses, et Martin devra, s'il veut soutenir sa réputation, changer sa manière, à l'exemple de Wilkie, ou s'inspirer des beautés de la nature, comme Turner. A. FILLIOUX.

MARTINET (ornithologie), genre d'oiseaux que l'on a classés d'abord avec les *hirondelles*, en raison des analogies qui semblent prescrire cette réunion ; cependant, quelques différences remarquables autorisent aussi la formation d'un groupe distinct où les espèces de martinets seront placées. Leur bec, aussi court que celui des hirondelles, est plus large et plus fendu ; leurs pieds sont à peine visibles, et l'on a cru qu'ils n'en avaient point, comme l'indique la dénomination d'*hirundo apus*, par laquelle on désigne le grand martinet noir. Ces oiseaux paraissent organisés pour un vol perpétuel, et, en effet, ils ne se posent que rarement, et pour un temps assez court, excepté celui de l'incubation. Ce mouvement excessif abrège sans doute leur vie ; dès qu'ils sont sortis du nid, loin de prendre aucun accroissement, leur poids diminue à mesure que leur existence se prolonge, en sorte que les plus jeunes individus sont les plus gros, en raison de l'embonpoint qu'ils n'ont pas encore perdu. — Plusieurs espèces d'oiseaux sont désignées par le nom du pays où les voyageurs les ont trouvées : cet usage devrait être abandonné, relativement aux espèces émigrantes, qu'on peut rencontrer en des lieux où elles ne font aucun séjour. Il serait beaucoup plus convenable de donner à celles-ci le nom du *pays natal*, de la région où elles construisent leur nid, d'où elles sortiront avec leurs petits, pour y revenir l'année suivante : c'est là seulement qu'on peut les regar-

der comme domiciliées. Si l'on adoptait ce système de nomenclature spécifique, le grand martinet *de la Chine*, presque de même taille qu'un pigeon, prendrait peut-être le nom d'une contrée voisine du cercle polaire, car on le voit annuellement, vers la fin de mai, sur la chaîne de l'Oural, au 60e degré de latitude, et certainement, il ne vient pas alors d'une région encore plus voisine du pôle pour se diriger vers la Chine; ou, s'il a passé l'hiver sous un climat tempéré, près des limites occidentales de l'Asie, rien ne peut l'engager à se rapprocher du nord autant qu'il le fait, puisque les contrées orientales du même continent seraient le but de son voyage. Il est donc extrêmement probable que c'est en venant du sud au nord, suivant une direction inclinée de l'est à l'ouest, que ce martinet fait chaque année son apparition dans la Sibérie occidentale, et peut-être même dans une partie du nord de l'Europe, dont l'ornithologie est encore à faire. Les hautes latitudes ne sont pas délaissées même par les hirondelles des fenêtres et des cheminées, qui suivent l'homme partout où des maisons peuvent leur offrir des abris pour leur nid et leur jeune famille. Comme les martinets sont généralement amis de la solitude, leurs habitudes sont moins connues que celles des hirondelles, et leur existence peut même être ignorée au nord de notre continent, dans les contrées où les observateurs ne s'arrêtent point, de peur que l'hiver ne les y surprenne. Quelques espèces de ce genre sont peut-être originaires du nord de l'Asie, en dépit du nom qu'elles portent dans nos livres et nos musées. — Nous n'avons en France que deux espèces de martinets: l'une, de la taille de l'hirondelle des fenêtres, et qui se rapproche des habitations; et l'autre, beaucoup plus grande, qui se loge volontiers dans les carrières, partout où des coupures verticales du terrain lui permettent de se laisser tomber en sortant de son nid, et de prendre l'essor avant de toucher la terre, car, s'il était placé sur une table, il lui serait impossible de s'élancer sur ses pieds si courts, et de faire usage de ses grandes ailes. Les martinets ne sont pas remarquables par l'éclat et la variété de leur plumage; le blanc, le noir et le gris, les recouvrent modestement. Leur vie laborieuse, presque privée de repos, est cependant aussi utile à l'homme que celle des hirondelles, car ils ne subsistent qu'aux dépens des insectes dont ils contribuent à limiter la multiplication. Ne devrait-on pas les épargner partout, les mettre même sous la protection des lois, ou tout au moins sous celle de l'opinion publique? outre les services qu'ils nous rendent, et qui méritent certainement de notre part quelques témoignages de bienveillance, on doit aussi leur tenir compte du spectacle agréable de leurs évolutions aériennes: c'est ainsi que notre imagination aurait conçu les mouvements d'animaux destinés à vivre dans l'atmosphère comme les poissons dans l'océan. Férry.

Martinet (technol.), marteau moins pesant que ceux qui donnent la première façon au fer extrait de la mine, mais trop lourd pour être manœuvré par le bras d'un seul forgeron, en sorte qu'il faut recourir à une machine pour le mettre en mouvement. Dans plusieurs cas, on a besoin d'une percussion plus modérée et plus rapide que celle des gros marteaux des forges; il faut des martinets pour façonner les fers de petite dimension. On les emploie aussi pour dresser les barres *calibrées* par des cylindres cannelés, et qui sont toujours plus ou moins courbées en sortant des cannelures. En les faisant passer sous un martinet, on rend leurs arêtes plus vives et leur forme plus régulière. Les martinets sont nécessaires aux établissements tels que les arsenaux, les forges d'ancres, les constructions de machines, etc.; ils sont très utiles dans les ateliers où les métaux sont travaillés par la percussion, et tiennent lieu d'un grand nombre de forgerons. Comme ils doivent frapper très vite, un ressort qu'ils viennent frapper limite l'ascension de

la masse, et la fait redescendre avec la vitesse que le moteur lui avait imprimée. Ce moteur peut être une roue hydraulique, une machine à vapeur, un manége, et, dans certaines circonstances, la force de plusieurs hommes. Le mécanisme qui fait mouvoir un martinet ne diffère que par les dimensions de celui des gros marteaux. Fesay.

On nomme aussi MARTINET une espèce de petit chandelier plat qui a un manche : C'est le bougeoir de la mansarde. — Le *martinet* est enfin une espèce de fouet qui est formé de plusieurs brins de corde attachés au bout d'un manche, et dont les pédagogues se servaient autrefois pour corriger les enfants. X.

MARTINGALE (La). On entend par *martingale* une large courroie qui s'adapte au menton du cheval et correspond aux sangles. Des écuyers ont encore recours à la martingale pour assurer la tête du cheval qui bat à la main, ou pour ramener le nez de celui qui l'éloigne trop, qui *porte au vent*, selon l'expression consacrée. — On s'est imaginé à tort que l'emploi de ce moyen pouvait servir à corriger le cheval qui aurait le défaut de se cabrer; cette erreur est excusable quand on sait que, sur douze ou quinze ouvrages qui traitent de l'équitation, aucun n'a caractérisé l'effet de la martingale et les inconvénients qui en résultent; ils sont cependant faciles à concevoir. — Les chevaux *battent à la main*, *portent le nez au vent*, 1° par ignorance, 2° par vice de conformation ou par faiblesse; 3° par malice ou méchanceté. — Supposons d'abord que l'ignorance soit la seule cause de ces faux mouvements, ce qui arrive quand elle amène le cheval à prendre de mauvaises positions de tête et d'encolure, qui réagissent sur les autres parties du corps; en second lieu, que ce soit la suite de cette idée innée en lui, que des mouvements brusques le débarrassent des corps qui le gênent et qu'il essaie ainsi à se délivrer, soit du mors, soit des rênes, soit de tout autre obstacle. — Quel remède la martingale apportera-t-elle à ces mauvaises habitudes? Comme elle n'agit que dans le sens d'une ligne droite, elle aura pour seul but d'empêcher une trop grande élévation de la tête; mais s'opposera-t-elle à son mouvement dans les limites mêmes de sa longueur? Fixera-t-elle cette partie de l'animal? Non, sans doute. Éclairera-t-elle son ignorance? Encore moins : cette espèce de lien, placé entre la tête et le poitrail, est une gêne et non pas un avis. La seule idée qu'elle puisse faire concevoir au cheval, c'est qu'il ne peut point éloigner son nez au-delà d'une certaine borne. — Indiquer à l'animal qu'il ne peut faire une chose n'est pas lui apprendre ce qu'il faut qu'il fasse. Quel est le but du cavalier? De l'avertir qu'il fait bien ou mal : eh bien! la martingale lui dit, par son action permanente, qu'il fait toujours mal. Je le demande, quand saura-t-il donc qu'il fait bien, et surtout ce qu'il faut faire? Avec la martingale, il élèvera moins la tête, mais il ne cessera pas de battre à la main; seulement, le mouvement s'exécutera dans un moins grand espace. — Si l'écuyer, après avoir débarrassé l'animal de ce lien aussi incommode qu'inutile, s'attache à lui faire bien comprendre, par des pressions ménagées avec adresse et opportunité, qu'il ne doit point se livrer à ces mouvements, le cheval les diminuera, et les cessera bientôt de lui-même par le bien-être qu'on aura soin de lui faire éprouver en lui rendant insensiblement la main chaque fois qu'il reviendra dans la position convenable. — Comme il ne s'agit que des défauts produits par l'ignorance, l'écuyer ne manquera pas de recourir à l'ensemble des aides afin de coordonner, de mettre en harmonie toutes les poses et tous les mouvements; résultat qu'on n'obtiendra jamais avec la martingale, puisqu'elle n'agit, je le répète, que dans un sens, et avec une force égale et continue, force qui paralyse même les effets de la main. — Il n'est pas plus difficile de démontrer que non seulement la martingale n'est d'aucun avantage pour obvier à la faiblesse ou aux vices de conformation, mais qu'au contraire elle peut avoir les plus

graves inconvénients. — Admettons que, par la faiblesse des reins ou des jarrets, le cheval élève la tête continuellement ou par saccades, afin de se soustraire, par l'action de l'avant-main, à la gêne et à la souffrance qu'une position forcée fait éprouver à l'arrière-main trop débile; en ce cas, la martingale, avec son seul mode d'action, offrira-t-elle au cavalier le moyen de renouveler à propos l'emploi de ses forces et de donner à l'animal le relâchement nécessaire? Non, évidemment, car cette courroie qui l'enchaîne n'agira pas seulement sur l'effort que fait le cheval pour soulager l'arrière-main, mais elle lui donnera un point d'appui, alourdira l'avant-main, prendra sur son action et l'empêchera de sentir la différence des pressions que le cavalier donne au mors, ce qui détruit le principe fondamental de toute correction. En un mot, elle ne lui donnera qu'un avis quand il faudrait les multiplier à l'infini. Une main savante peut seule, dans ce cas, avec le secours des aides inférieures, placer le cheval, et, par des pressions légères et adroites, ne permettre à l'avant-main que la liberté justement nécessaire au degré de faiblesse des reins et des jarrets. En vain objectera-t-on qu'on peut user de la martingale avec modération, et de manière à ne point nuire aux mouvements de la main : de deux choses l'une, ou la martingale a un effet spécial, et alors il ne faut pas appeler à son secours celui de la bride, le cavalier est inutile, il n'a plus qu'à se croiser les bras; ou elle n'a pas d'effet spécial, et alors ce n'est plus qu'un colifichet sans but réel, ou même, et cet avis est le mien, elle a de graves inconvénients, et, dans ces deux derniers cas, il faut se hâter d'en abandonner l'usage. — Examinons ensuite le cas où la méchanceté donne au cheval les défauts contre lesquels on propose la martingale : si le cheval se livre à ces mouvements défectueux, c'est qu'il a compris qu'il pouvait disposer à son gré de toutes ses forces; alors, se croyant affranchi du joug du cavalier, il se livre à des déplacements brusques et précipités, par lesquels il tâche de se débarrasser de ce qui le gêne. Loin de diminuer cet inconvénient et les nombreux dangers qu'il entraîne, on les augmentera encore par l'usage de la martingale, car le cheval prendra sur cette courroie un point d'appui dangereux. Nous ne saurions trop insister sur ce dernier inconvénient, car, dès l'instant où l'animal rencontre une opposition qui, par sa continuité, lui fait deviner un point d'appui, il s'en saisit, et, fort de l'inertie de cette puissance qui lui sert à lutter avec avantage, puisqu'il n'en ressent aucune douleur, il livre au cavalier un combat dont l'issue peut devenir funeste à celui-ci. Dans ce cas, son encolure contractée, tendue, devient insensible à toute la force que la main pourrait lui opposer. Quel moyen alors de résister à ses défenses? S'il rue, en vain soutiendra-t-on les poignets pour enlever l'avant-main et reporter son poids sur l'arrière-main; la martingale s'y oppose par son action; qui abaisse l'encolure et attire l'avant-main vers la terre. Le cheval se cabre-t-il? inutilement vous relâchez le poignet et actionnez l'arrière-main pour reporter le point d'appui sur l'avant-main; la martingale, sur laquelle s'appuie l'animal, s'oppose à ce qu'il sente le relâchement du poignet; il y a plus, la résistance qu'elle lui fournit tend à le faire se cabrer davantage, et l'expose à se renverser, puisqu'elle gêne les muscles extenseurs de l'encolure qui amèneraient le mouvement en avant. — Que demande-t-on au cheval ignorant, mal conformé, faible ou méchant? une position de la tête presque perpendiculaire au sol. Que fait la martingale, dont les attaches sont au menton et aux sangles? elle agit nécessairement sur toutes les vertèbres du cou, et, si elle ramène la tête, elle baisse l'encolure : cet inconvénient seul serait suffisant pour la faire proscrire, quand il ne serait point accompagné des désavantages que nous avons signalés. Le mors, par les rênes, n'agit au contraire que sur les premières vertèbres cervicales : en conséquence, il

peut seul ramener la tête à sa juste position, sans vicier aucunement celle de l'encolure. — En résumé, la martingale n'a que des résultats fâcheux; elle gêne les mouvements du cheval et s'oppose à l'action qu'en veut lui transmettre; enfin, elle est incompatible avec les principes de la véritable équitation, dont tout l'art consiste à n'employer que des moyens tellement coordonnés et doux qu'on puisse, avec des fils de soie, pour ainsi dire, soumettre le cheval à toutes ses volontés et l'assujettir à une obéissance entière. BAUCHER.

La MARTINGALE, en termes de jeu, consiste à ponter à chaque coup le double de ce qu'on a perdu sur le coup précédent. Il se dit par extension de diverses manières de risquer son argent que certains joueurs imaginent, et qu'ils poursuivent avec plus ou moins d'opiniâtreté. X.

MARTINIQUE, une des Antilles françaises, située entre Sainte-Lucie et la Dominique, au midi de la Guadeloupe, par 14° 37' de latitude moyenne, et 63° 25' de longitude occidentale. Elle a 16 lieues de long et 75,000 hectares de superficie. Le recensement fait en 1835 porte sa population à 114,260 individus, dont 97,767 esclaves. Des bords de la mer, le pays s'élève progressivement jusqu'à la région centrale, couronnée de monts élevés, parmi lesquels on distingue surtout les sommets du Carbet, qui atteignent à 550 toises au-dessus de la mer. Cette partie de l'île est occupée par des forêts que la liane aux mille formes rend à peu près impénétrables. Dans les éclaircies que laisse leur végétation vigoureuse, on trouve de vastes terrains neufs et fertiles, impraticables pour des plantations, et dont les herbages épais offrent au bétail une abondante nourriture. Toutes les eaux qui arrosent le reste de l'île descendent de ces lieux élevés, quelquefois sous la forme de petites rivières avec un cours de quelques lieues, telles que la Lézarde, presque toujours sous celle de ruisseaux, que les pluies tropicales transforment en torrents dévastateurs. On trouve quelques plantations dans les vallées de la région moyenne, mais elles s'étendent presque toutes dans la région basse. Diverses circonstances ont imposé le choix de cette position, qui est loin cependant d'être la plus agréable, puisqu'ici le climat, qui est généralement très chaud, le devient encore plus par le peu d'agitation de l'atmosphère, et qu'en outre on voit s'y développer les fièvres et les autres maladies engendrées par les miasmes des marais ou par l'humidité que produit la grande quantité d'eau tombée pendant l'hivernage. C'est une époque de mort pour les hommes et pour les plantes. Elle commence le 15 juillet et dure jusqu'à la fin de septembre. Le thermomètre à l'ombre varie entre 21 et 29 de Réaumur. Les vents sont alors très variables, la mer extrêmement clapoteuse, et il survient souvent des raz de marée, des ouragans terribles, des tremblements de terre qui bouleversent et détruisent tout. Vers le 15 octobre commence la saison sèche ou l'été, qui dure près de neuf mois; la température se tient alors entre 17 et 20° (R.). Les terres cultivées n'occupent pas plus d'un quart de la superficie de la Martinique (*Statistique de la Martinique*, par M. de Sainte-Croix). Elles sont plantées en cannes à sucre, café, cacao, coton, tabac, et en vivres, tels que bananes, patates, choux caraïbes, pois d'Angola, et surtout racine de manioc. Le terme moyen des grands produits agricoles est de 5 millions de kilogrammes de sucre blanc, et de 23 de sucre brut; 4,800,000 litres de sirop, 600,000 de tafia, 1,400,000 kilogr. de café, 125,000 de coton et 160,000 de cacao. Les établissements ruraux sont au nombre de plus de 1,600, dont près de 500 moulins à sucre. Le capital des propriétés de toute nature, tant foncières que mobilières, est estimé à plus de 340 millions de francs. Elles donnent un revenu d'à peu près 22 millions. On compte à la Martinique de 15 à 16 mille têtes de bétail, et 8 à 10 mille bêtes de transport. Il y existe quelques sources thermales; celle des Pitons du Fort-Royal, qui est très fréquentée, possède

un établissement commode. Comme plusieurs contrées de l'Amérique, cette île est exposée à des fléaux contre lesquels l'homme lutte presque en vain depuis qu'il y a mis les pieds. Les champs de cannes sont exposés aux ravages de myriades de fourmis et de rats d'une grosseur prodigieuse, qui diminuent à peine sous les coups des nègres ou sous la dent des serpents. Ceux-ci, que l'on trouve aussi dans les champs de cannes, sont très nombreux dans les forêts du centre; leur plus terrible ennemi est la fourmi. — La France importe à la Martinique, en produits du sol et de l'industrie, pour une valeur de 18 à 19 millions de fr. Cette colonie est administrée par un gouverneur assisté d'un conseil privé, composé du commandant militaire, de l'ordonnateur, du directeur général de l'intérieur, du procureur-général, de trois conseillers coloniaux, d'un contrôleur et d'un secrétaire archiviste. Il y a deux tribunaux de première instance à Fort-Royal et à Saint-Pierre, et un préfet apostolique. La garnison se monte à 2,053 hommes, tant d'infanterie que d'artillerie. En 1835, le budget était de 2,081,621 fr. L'île est divisée en quatre arrondissements : le Fort-Royal, le Marin, Saint-Pierre et la Trinité, qui sont subdivisés en 27 paroisses. On y compte 2 villes, le Fort-Royal, chef-lieu, et Saint-Pierre; 4 bourgs et 20 villages. Le *Fort-Royal* est une assez jolie ville, située au fond d'une baie, avec un port excellent, et qui est défendu par le fort Saint-Louis. On y remarque la belle et grande place de la Savanne. Son principal édifice est l'église paroissiale : 10,000 hab. *Saint-Pierre*, jolie ville de la côte occidentale, est le centre de tout le commerce de l'île. Elle s'élève au pied d'une chaîne de mornes, et est divisée en deux parties par la petite rivière du Fort, que traverse un beau pont de pierre. On y remarque quelques édifices : 20,000 hab. A 8 lieues N.-O. du Fort-Royal. — L'histoire de la Martinique est celle de toutes les Antilles. Découverte par les Espagnols, elle est restée, après de nombreuses contestations, à l'une des nations européennes qui vinrent lui disputer la possession du Nouveau-Monde, qu'elle devait à Colomb. C'est le 18 juin 1635 que les deux Français, L'Olive et Duplessis, y plantèrent l'écusson de France, accolé à la croix de possession. Mais la multitude de serpents et d'insectes qui s'offrirent à leur vue, l'aspect menaçant des Caraïbes, les détournèrent du projet d'y fonder une colonie. Denambuc, gouverneur de Saint-Christophe, devait le réaliser; parti en l'année 1635, à la tête de 100 hommes d'élite, il vint y jeter les fondements d'un établissement. Pendant plus de 20 ans, les nouveaux colons firent une guerre acharnée aux indigènes, justement indignés à la vue de l'envahissement de leur sol par des étrangers. En 1658, on commença à bâtir la ville de Saint-Pierre, et, en 1672, la citadelle du Fort-Royal, aujourd'hui démantelée. Les Anglais s'emparèrent de la Martinique le 13 février 1762, et renouvelèrent leur occupation plusieurs fois depuis. Elle a été enfin rendue à la France le 9 décembre 1814.

Oscar Mac Carthy.

MARTRE (*v.* Marte).

MARTYR, nom dérivé du grec (*martur*), et qui signifie *témoin*. Il désigne un homme qui a souffert des supplices et même la mort pour rendre témoignage des croyances qu'il professe. On le donne principalement à ceux qui ont sacrifié leur vie pour attester les faits sur lesquels le christianisme est fondé, et qui, par ce moyen, ont procuré sa propagation rapide. — Certes, ce n'est pas un petit spectacle que le triomphe de la religion chrétienne, et la chute du paganisme, après un combat qui tint le monde attentif durant trois cents ans. Que douze hommes nés au sein de la plus basse condition, chez un peuple haï de tous les autres peuples, entreprennent de changer la face de l'univers, de réformer les croyances et les mœurs, d'abolir les cultes superstitieux, qui partout étaient mêlés aux institutions politiques; de soumettre à une même loi, ennemie

de toutes les passions, les souverains et les sujets, les esclaves et leurs maîtres, les grands, les faibles, les riches, les pauvres, les savants et les ignorants, et cela sans aucun appui ni de la force, ni de l'éloquence, ni du raisonnement, et au contraire, malgré l'opposition violente de tout ce qui possédait quelque pouvoir, malgré les persécutions des empereurs et des magistrats, la résistance intéressée des prêtres des idoles, les railleries et le mépris des philosophes, les fureurs du fanatisme; que ces hommes, en montrant aux nations l'instrument d'un supplice infâme, aient vaincu et le fanatisme de la multitude, et les philosophes, et les prêtres, et les magistrats, et les empereurs; que la croix se soit élevée sur le palais des Césars, d'où étaient partis tant d'édits sanglants contre les disciples du Christ, et qu'en souffrant et mourant, ils aient subjugué toutes les puissances humaines : c'est, dans l'histoire, un fait unique, prodigieux, et qui frappe d'abord comme une grande et visible exception à tout ce que l'on connaît de l'homme. — L'histoire des premiers siècles du christianisme, comme l'a dit Rousseau, est *un prodige continuel*, et véritablement, il nous semble qu'il faut une grande préoccupation d'esprit pour chercher à expliquer, par des moyens naturels, le passage subit des orgies voluptueuses du paganisme aux souffrances des chevalets, vers lesquels les premiers chrétiens se précipitaient en foule pour rendre témoignage de ce qu'ils avaient vu et entendu. On eût beau massacrer et proscrire, la victoire ne fut jamais indécise, car les premiers fidèles fatiguaient les bourreaux par leur constance et leur courage, et le sang qu'ils répandaient, selon l'énergique expression de Tertullien, était une semence féconde de chrétiens. — Au reste, les persécutions ne devaient point surprendre les disciples de Jésus-Christ, qui, en chargeant ses apôtres de prêcher l'Evangile, leur avait dit : « Vous serez mes témoins, dans toute la Judée et la Samarie, jusqu'aux extrémités de la terre. » Ailleurs, il leur disait : « On vous tourmentera, on vous ôtera la vie, et vous serez odieux à toutes les nations à cause de mon nom... Ne craignez point ceux qui peuvent tuer le corps et ne peuvent tuer l'ame.... Si quelqu'un me confesse devant les hommes, je le confesserai devant mon père, qui est au ciel; mais si quelqu'un me renie devant les hommes, je le renierai devant mon père. » — On a distingué les martyrs des confesseurs. Ces derniers avaient souffert pour la foi, mais avaient survécu à leurs souffrances. Voici, d'après Fleury, quelles étaient ordinairement les circonstances du martyre. La persécution commençait par un édit qui défendait les assemblées des chrétiens, et qui condamnait à de certaines peines tous ceux qui refuseraient de sacrifier aux idoles. Il était permis de se dérober à la persécution par la fuite, ou de s'en racheter par argent, pourvu qu'on ne dissimulât point sa foi; et l'on blâmait la témérité de ceux qui s'exposaient de propos délibéré au *martyre*, qui cherchaient à irriter les païens et à exciter la persécution. Dès qu'un chrétien était saisi, on le conduisait au magistrat, qui l'interrogeait juridiquement. S'il niait qu'il fût chrétien, on le renvoyait ordinairement sans autre procédure; quelquefois, pour se mieux assurer de la vérité, on l'obligeait à faire quelque acte d'idolâtrie, comme à présenter de l'encens aux idoles, à jurer par les dieux ou le génie des empereurs, à blasphémer contre Jésus-Christ.... S'il s'avouait chrétien, on s'efforçait de vaincre sa constance, d'abord par la persuasion et par des promesses, ensuite par des menaces et l'appareil du supplice, enfin par les tourments. Les supplices ordinaires étaient d'étendre le patient sur un chevalet, par des cordes attachées aux pieds et aux mains et tirées avec des poulies; de le pendre par la main avec des poids attachés aux pieds; de le battre de verges; de le frapper avec de gros bâtons ou des fouets armés de pointes, nommés *scorpions*, ou des lanières de cuir garnies de balles de plomb. On en vit

plusieurs mourir sous les coups. D'autres fois, après avoir étendu le chrétien sur le chevalet, on lui brûlait les flancs, on le déchirait avec des peignes de fer, de manière que souvent on lui découvrait les côtes jusqu'aux entrailles. Il arrivait même que, pour rendre les plaies plus sensibles, on les frottait avec du sel et du vinaigre, et qu'on les rouvrait lorsqu'elles commençaient à se fermer. La rigueur et la durée de ces tortures dépendaient du caractère des magistrats, de leur prévention et de leur haine contre le christianisme. Pendant ces tourments, l'interrogatoire continuait toujours, et le greffier recueillait avec le plus grand soin les demandes et les réponses. Les chrétiens rassemblèrent plus tard ces procès-verbaux, auxquels nous avons donné le nom d'*actes authentiques des martyrs*, et ces actes se lisaient dans les assemblées des fidèles, aussi bien que les saintes écritures. Les juges faisaient tous leurs efforts pour engager ceux qu'ils interrogeaient à dénoncer les autres chrétiens, surtout les évêques, les prêtres et les diacres. Mais ils gardaient sur tout cela le plus profond secret, et refusaient de livrer les livres sacrés que les persécuteurs auraient voulu anéantir à tout prix. Ceux qui, après avoir passé par toutes ces dures épreuves, persistaient dans la confession de leur foi, étaient envoyés au supplice; mais le plus souvent on les rejetait dans les prisons pour les éprouver plusieurs fois, et essayer de vaincre leur constance. Les exécutions avaient lieu ordinairement hors des villes, et la plupart des martyrs, après avoir surmonté toutes les tortures, ont fini par avoir la tête tranchée. On trouve néanmoins dans l'histoire ecclésiastique divers genres de mort, par lesquels les païens en ont fait périr plusieurs, comme de les exposer aux bêtes dans l'amphithéâtre, de les lapider, de les brûler vifs, de les précipiter du haut des montagnes, de les noyer avec une pierre au cou, de les faire traîner par des chevaux ou par des taureaux indomptés, de les écorcher vifs... Les fidèles ne craignaient point de s'approcher d'eux dans les tourments, de les accompagner au supplice, de recueillir leur sang avec des linges ou des éponges, de conserver leurs corps et leurs cendres; ils n'épargnaient rien pour racheter ces restes des mains du bourreau, au risque de subir eux-mêmes le martyre. Quand aux malheureux qui souffraient, ils n'ouvraient la bouche que pour louer Dieu, implorer son secours, édifier leurs frères, demander la conversion des infidèles, se souvenant qu'ils étaient les disciples de celui qui, sur la croix, avait prié pour ses bourreaux, et mettant en pratique ces paroles du grand apôtre : « On nous persécute, et nous le souffrons; l'on nous maudit, et nous bénissons Dieu; on blasphème contre nous, et nous prions; jusqu'à présent on nous regarde comme le rebût de ce monde. » — Il n'y a point d'opinion si absurde qu'elle soit qui n'ait été soutenue par quelque philosophe, a dit Cicéron; nous ne craindrons pas d'ajouter qu'il n'en est peut-être aucune qui n'ait eu ses martyrs. La femme qui monte sur le bûcher pour ne point survivre à son époux; l'Indien qui se précipite sous les roues du char qui traîne ses idoles; le sauvage qui, au milieu des plus horribles tortures, insulte à ses bourreaux, et meurt sans laisser échapper une plainte, sont autant de martyrs de la superstition et du fanatisme. Mais, il y a entre eux et les chrétiens qui moururent pour Jésus-Christ des différences immenses, que nous allons rapidement indiquer, afin que nos lecteurs puissent apprécier toute la force de la preuve que les apologistes ont tirée de la mort des martyrs. La première chose qui frappe dans l'histoire des commencements du christianisme, c'est le nombre de ceux qui furent mis à mort, et la constance admirable avec laquelle ils supportaient les plus horribles tortures. Tacite parle en ces termes de la persécution qui eut lieu sous Néron : « L'empereur, dit-il, fit mourir par des supplices recherchés des hommes détestés pour leurs crimes, et que le vulgaire nommait chrétiens. Leur superstition,

déjà réprimée auparavant, pullulait de nouveau. L'on punit d'abord ceux qui s'avouaient chrétiens, et, par leur confession, l'on en découvrit une grande multitude, qui furent moins convaincus d'avoir mis le feu à Rome que d'être haïs du genre humain. » Presque au même endroit, il ajoute : « L'on se fit un jeu de leur mort : les uns, couverts de peaux de bêtes, furent dévorés par les chiens; les autres, attachés à des pieux, furent brûlés pour servir de flambeaux pendant la nuit. Néron prêta ses jardins pour ce spectacle. Il y parut lui-même en habit de cocher, et monté sur un char comme aux jeux du Cirque. » Sénèque enchérit encore sur cette horrible peinture. Il parle de fer, de feu, de chaînes, de bêtes féroces, d'hommes éventrés, de prisons, de croix, de chevalets, de corps percés de pieux, de membres disloqués, de tuniques imbibées de poix, et de tout ce que la barbarie humaine a pu inventer. Dans le second siècle, Pline, écrivant à Trajan, lui déclare que si l'on continue à mettre à mort tous ceux qui font profession du christianisme, une infinité de personnes de tout âge, de tout sexe et de toute condition se trouveront en danger, puisqu'on lui en a déféré un très grand nombre, et que cette superstition est répandue dans les villes et dans les campagnes. Le IIIe siècle offre des scènes plus sanglantes. Sans parler du caractère farouche de Septime-Sévère, de Caracalla, d'Héliogabale et de Maximin, ceux qui furent moins cruels ne laissaient pas de sévir contre les chrétiens. On sait de quels troubles le règne d'Alexandre-Sévère fut suivi et de quelle manière Maximin, son successeur et son ennemi, traitait ceux qui avaient embrassé le christianisme. Une grande partie des fidèles d'Égypte s'enfuit en Arabie; d'autres se sauvèrent dans les déserts, et y périrent de misère : quelques-uns, ayant trouvé dans cette solitude des douceurs qu'ils auraient vainement cherchées au milieu du monde, et un abri contre les ennemis du salut, s'y établirent pour toujours, et fondèrent en ces lieux l'état monastique : tel fut, entre autres, le grand Paul ermite, qui, pour se dérober à la persécution de Dèce, s'enfonça dans le désert, et se fixa dans une grotte abritée par un palmier et arrosée par une source limpide. — Sur la fin du IIIe siècle et au commencement du IVe, la persécution déclarée par Dioclétien dura dix ans sans relâche, et fut plus meurtrière que toutes les autres. Ce prince publia trois édits consécutifs : le premier ordonnait de détruire toutes les églises, de rechercher et de brûler les livres des chrétiens, de les priver eux-mêmes de toute dignité, de réduire en esclavage les fidèles qui appartenaient aux classes inférieures de la société; le second voulait que les ecclésiastiques fussent jetés sans distinction dans les fers, et forcés de toute manière à sacrifier; le troisième ordonnait que tout chrétien qui refuserait de sacrifier fût tourmenté par les plus cruels supplices. Eusèbe et Lactance font mention d'une ville de Phrygie, toute chrétienne, qui fut mise à feu et à sang, et dont on fit périr tous les habitants. Galère, qui continua pendant quelque temps ces exécutions sanglantes, fut obligé de les faire cesser, parce que les chrétiens semblaient se multiplier sous la hache, et qu'il n'y avait pas moyen de vaincre leur constance. Au reste, dans ces cruautés inouïes, il n'y a rien qui doive nous surprendre, si nous faisons attention au déplorable état de la morale parmi les Romains. Accoutumés à repaître leurs yeux des spectacles du Cirque, à voir des hommes combattre contre des bêtes; à regarder voluptueusement un blessé qui s'efforçait de mourir avec grâce, à faire périr des troupes de prisonniers pour honorer le triomphe de leurs généraux, comment auraient-ils été accessibles à la pitié? Les femmes mêmes, et jusqu'aux vestales, s'amusaient du crime et de la mort. — Nous aurions pu augmenter facilement ce récit et y joindre les persécutions que le christianisme a eu à souffrir dans tous les temps et tous les lieux, mais ce détail n'entre pas dans notre plan, et nous croyons en avoir assez dit

pour montrer quel était le caractère particulier des martyrs chrétiens. On sait d'ailleurs qu'ils vivaient en paix, soumis aux puissances les plus tyranniques, et qu'on n'eut jamais d'autres reproches à leur adresser que celui de tenir à leur foi. Il est vrai que quelques philosophes les ont accusés d'être des séditieux qu'on ne persécutait que parce qu'ils portaient le trouble et le désordre dans l'empire. Mais cette assertion est démentie par tous les auteurs contemporains. Justin, Athénagore, Clément d'Alexandrie, Tertullien, Origène, auraient fait preuve d'une rare impudence en reprochant aux idolâtres de faire périr des innocents, de mettre à mort des citoyens paisibles, soumis aux lois, ennemis du tumulte et des séditions, qui jamais n'ont trempé dans aucune des conjurations, alors si fréquentes, et auxquels on ne peut reprocher d'autre crime que de refuser leur encens à de fausses divinités. Et c'est aux empereurs, aux magistrats, aux gouverneurs de province qu'ils adressaient ces représentations. Pline, dans ses lettres à Trajan, avoue qu'il ne sait ce que l'on punit dans les chrétiens, si c'est le nom seul ou les crimes attachés à ce nom; qu'il a cependant envoyé au supplice ceux qui ont persévéré à se dire chrétiens, persuadé que, quel que fût leur crime, leur obstination devait être punie. Il ajoute qu'après en avoir interrogé plusieurs qui avaient renoncé à cette religion, il n'avait pu en tirer d'autre aveu, sinon qu'ils s'assemblaient à certains jours, avant l'aurore, pour honorer Jésus-Christ comme un Dieu; qu'ils s'engageaient par serment, non à commettre quelque crime, mais à les éviter tous; qu'ensuite ils prenaient ensemble une nourriture commune et innocente.—Une dernière preuve qui nous paraît de la dernière importance est le silence de Julien. Dans ses œuvres contre les chrétiens, il ne leur reproche ni sédition, ni révolte, ni aucune infraction de l'ordre public; au contraire, dans une de ses lettres, il avoue que cette religion s'est établie par la pratique, du moins apparente, de toutes les vertus. Enfin, lorsque les païens forcenés criaient dans l'amphithéâtre, *tolle impios*, ils ne peignaient pas les chrétiens comme des malfaiteurs, mais comme des ennemis des dieux, dont il fallait purger la terre. — Nous terminerons cet article par une dernière observation concernant la nature et la valeur du témoignage que les martyrs ont rendu au christianisme. Dans tous les tribunaux de l'univers, la preuve par témoins est admise lorsqu'il s'agit de constater des faits, et alors même elle est la seule admissible; mais elle n'a plus lieu lorsqu'il s'agit d'un droit ou de l'interprétation d'une loi, parce que c'est une affaire d'opinion et de raisonnement. Or, que Dieu ait révélé telle ou telle doctrine, c'est un fait et non une question spéculative qui puisse se décider par des conjectures et des convenances. Pour prouver que le christianisme est une religion révélée de Dieu, il fallait démontrer que Jésus-Christ, son fondateur, était revêtu d'une mission divine; qu'il avait prêché dans la Judée, qu'il avait fait des miracles et des prophéties, qu'il était mort, ressuscité, et monté au ciel... Voilà les faits que Jésus-Christ avait chargé ses apôtres d'attester, en leur disant : *Vous me servirez de témoins*, et c'est ce que faisaient les apôtres en disant aux fidèles : « Nous vous annonçons ce que nous avons vu de nos yeux, ce que nous avons entendu, ce que nous avons considéré attentivement, ce que nos mains ont touché, concernant le Verbe de vie, qui s'est montré parmi nous. » Les fidèles convertis par les apôtres n'avaient pas vu Jésus-Christ, mais ils avaient vu les apôtres faire eux-mêmes des miracles pour confirmer leur prédication, et montrer en eux les mêmes signes de mission divine dont leur maître avait été revêtu. Ces fidèles pouvaient donc attester ces faits; en mourant pour sceller la vérité de leur témoignage, ils étaient bien sûrs de n'être pas trompés. Ceux qui sont venus dans la suite n'avaient peut-être vu ni miracles ni martyrs, mais ils en voyaient les monuments, et

ces monuments dureront autant que l'église : en souffrant le martyre, ils sont morts pour une religion qu'ils savaient prouvée par les faits incontestables dont nous avons parlé, et que les témoins oculaires avaient signés de leur sang. Que manque-t-il à leur témoignage pour être digne de foi ? L'abbé J.-G. Chassagnol.

MARTYROLOGE. On a donné ce nom à un catalogue de martyrs. Le premier ouvrage de ce genre remonte, d'après plusieurs savants, jusqu'à saint Clément, qui vécut immédiatement après les apôtres. Celui d'Eusèbe de Césarée, traduit par saint Jérôme, fut célèbre dans toute l'antiquité. Mais, il ne nous en reste que quelques fragments. Les principaux martyrologes sont ceux de Bède, de Florus, de Wandelbert, d'Usuard, moine français. Ce dernier est celui dont se sert ordinairement l'église romaine, avec les remarques et les changements faits par Baronius. Malgré les précautions d'une sage critique, il s'est glissé dans presque tous ces ouvrages des légendes dont l'authenticité n'est pas rigoureusement établie. Ce défaut est dû à la perte des actes véritables des martyrs arrivée pendant la persécution de Dioclétien, et à la trop grande crédulité des écrivains et des peuples qui cherchaient partout des sujets d'édification, sans s'inquiéter du plus ou moins de vérité des récits. — Les protestants ont aussi leurs martyrologes : les principaux sont ceux de Fox, de Bray et Clarke.

L'abbé J.-G. Chassagnol.

MASANIELLO. Thomas Aniello, plus connu sous le nom de *Masaniello*, naquit à Amalfi, petite ville du golfe de Salerne, qui n'a aujourd'hui d'autre célébrité que l'excellence de ses macaronis, mais qui jadis produisit d'intrépides navigateurs, et le fameux Gioia, l'inventeur de la boussole. Pêcheur, marchand de fruits et de légumes, Masaniello allait vendre ses denrées à Naples. C'était un de ces hommes dont l'énergie sauvage et l'éloquence véhémente remuent les masses en parlant aux passions. Le joug de l'Espagne, depuis long-temps odieux aux Napolitains, était devenu encore plus insupportable sous le gouvernement du duc d'Arcos : une nouvelle taxe venait de frapper les fruits et les légumes, principale nourriture du peuple pendant l'été. Un sourd mécontentement fermentait dans la ville attristée ; il ne manquait qu'une occasion pour faire éclater une explosion terrible. Le 7 juillet 1647, quelqu'une de ces fêtes empruntées au paganisme avait attiré dans les rues et sur les places de Naples un grand concours de curieux ; Masaniello se présente, une corbeille de fruits sur la tête ; l'employé du fisc s'avance pour prélever le droit, mais Masianello le repousse avec violence, renverse sa corbeille, et appelle le peuple à son aide. La foule, électrisée par ses paroles et par son audace, se précipite sur ses pas et court incendier les bureaux de perception. Masaniello est reconnu pour chef suprême ; on lui improvise un trône sur la place du grand marché, il s'y installe en sarrau de matelot. Une épée nue à la main, il y donne des ordres qui deviennent aussitôt des lois pour une multitude furieuse. Comme il ne savait pas écrire, il scellait ses décrets avec une plaque de métal qu'il portait suspendue à son cou. Trois cent mille hommes s'arment et s'organisent comme par magie. Les soldats espagnols reculent devant le torrent populaire et vont chercher un asile dans leurs forts. Le pêcheur traite d'égal à égal avec le vice-roi, forcé de reconnaître son autorité. Mais Masaniello ne sait point s'élever à la hauteur de sa fortune ; la prospérité l'enivre. Dans sa grossière ignorance, dominé par un instinct brutal de férocité sanguinaire, il ne songe qu'à assouvir sa soif de vengeance et sa haine contre l'aristocratie. Il porte partout le fer et la flamme : soixante palais sont réduits en cendres, cent cinquante têtes tombent sous la hache. Les places se couvrent de gibets et d'instruments de torture ; enfin, après sept jours de terreur et de massacre, Masaniello dépose les armes ; les taxes sont abolies, les anciennes libertés restaurées. Cependant, Masaniello, des excès de la

tyrannie, tombe dans de véritables accès de démence, soit que son cerveau eût été trop vivement ébranlé par l'excitation et les fatigues d'une situation si nouvelle pour lui, soit que, comme plusieurs auteurs le rapportent, on lui eût fait respirer des fleurs empoisonnées : tantôt il parcourt les rues d'un air égaré, et dans sa rage aveugle, il frappe ses partisans les plus dévoués; tantôt il s'abandonne à une mélancolie profonde et recherche la solitude. Le duc d'Arcos, qui était bien aise de se débarrasser d'un homme aussi dangereux, suscite contre lui l'indignation publique, et aposte des assassins, qui le tuent à coups de fusil dans le couvent des Carmes, où il s'était retiré. Ainsi mourut Masaniello, à l'âge de vingt-quatre ans : sa vie politique avait duré dix jours. Son caractère, bizarre mélange de désintéressement et de cruauté, de grandeur et de brutalité, offre un type historique des plus remarquables. Le peuple, qui avait sévi contre son cadavre, l'exhuma peu de temps après, et lui fit de magnifiques funérailles. La mémoire de Masaniello est encore aujourd'hui aussi populaire à Naples qu'elle l'est devenue chez nous depuis quelques années, par la délicieuse musique de la *Muette de Portici*. Masaniello est resté le héros des *lazaroni*, qui invoquent le nom de leur illustre confrère, du moment où ils se croient opprimés. Un rapprochement chronologique assez curieux, c'est que Masaniello tenta inutilement en 1647 à Naples ce que Rienzi n'exécuta qu'imparfaitement à Rome en 1347. Deux révolutions populaires apparaissent à deux siècles d'intervalle en Italie, comme deux brillants météores, pour faire place ensuite aux ténèbres.

Mis E. de La Grange.

MASCARADE (*v.* l'article Masque, ci-après, p. 285.)

MASCARON (Jules), l'un des plus fameux prédicateurs du XVIIe siècle, fils d'un habile avocat au parlement d'Aix en Provence, naquit à Marseille en 1634. Il entra fort jeune dans la congrégation de l'oratoire, où ses brillantes dispositions pour l'éloquence de la chaire ne tardèrent pas à lui faire une grande réputation. La ville de Saumur fut le premier théâtre de ses succès : toutes les populations des environs accoururent pour l'entendre; un grand nombre de calvinistes, entraînés par la curiosité, vinrent grossir la foule de ses auditeurs; et plusieurs d'entre eux signalèrent son triomphe par leur conversion. Le savant Tannegui Lefèvre, père de la célèbre Mme Dacier, quoique zélé protestant, ne put s'empêcher d'être frappé d'un talent qui s'annonçait avec tant d'éclat, et, ravi d'admiration, il termina l'éloge du jeune orateur par ces paroles remarquables : *Væ iterùm atque iterùm illis prædicatoribus qui post Mascaronum hùc venient!* (malheur, malheur à ceux qui viendront prêcher ici après Mascaron!) Aix, Marseille, Nantes et d'autres villes encore furent évangélisées tour à tour par l'éloquent oratorien, dont le zèle semblait s'accroître en proportion de ses succès. Bientôt il se fit entendre à Paris, et peu après à la cour, où il remplit douze stations sans cesser un seul instant de captiver l'attention générale. Quelques courtisans s'étant plaints en présence du roi de la noble liberté avec laquelle Mascaron annonçait les vérités de l'Évangile, Louis XIV leur imposa silence en disant : « Le prédicateur a fait son devoir, c'est à nous de faire le nôtre. » Mascaron prononça en 1666 l'oraison funèbre d'Anne d'Autriche, reine de France. Quelques années après, il fut chargé de faire celles de Henriette d'Angleterre et du duc de Beaufort. Le roi avait ordonné que ces deux services seraient célébrés à deux jours de distance. Le maître des cérémonies ayant fait observer que le même orateur devant prononcer les deux discours, il pourrait se trouver embarrassé, Louis XIV répondit aussitôt : « C'est l'évêque de Tulle; à coup sûr il s'en tirera bien. » Mascaron venait d'être promu au siége épiscopal de Tulle, en récompense de ses talents et de ses travaux apostoliques. Au dernier sermon qu'il prêcha avant de partir pour sa résidence, il adressa quelques paroles d'adieu à son illustre audi-

toire. Le le roi lui dit le lendemain en le remerciant : « Vous nous avez touchés dans vos autres sermons pour Dieu ; hier, vous nous touchâtes pour Dieu et pour vous. Vous nous avez menacés d'un éloignement, mais nous saurons bien vous faire revenir. » Ce fut vers la fin de l'année 1672 que Mascaron put se rendre dans son diocèse, où bientôt il opéra un très grand bien, non seulement par ses éloquentes prédications, mais encore par la fréquence de ses visites pastorales et par la sagesse de ses statuts synodaux. Louis XIV avait obligeamment menacé l'évêque de Tulle de le faire revenir dans la capitale : il lui tint parole quelques années après, et, dans cette station nouvelle, l'orateur ne fut pas moins goûté que dans les précédentes. Il peignit un jour, dit-on, d'une manière si frappante les artifices de la médisance, que le roi, étonné, dit à la fin du sermon : « Le prédicateur nous a faits plus méchants que nous ne sommes. » A quoi un prélat, dont le mérite était connu, répartit avec respect : « Sire, il y en a encore plus qu'il n'en a dit. » Ce fut vers cette époque que la mort du grand Turenne vint offrir à Mascaron l'occasion de composer son chef-d'œuvre, l'oraison funèbre de cet illustre capitaine. L'éloquent évêque fut transféré en 1678 à l'évêché d'Agen, où le calvinisme lui ouvrit un champ proportionné à la puissance de son talent et de son zèle évangélique. Attirées par la force et par le charme de ses paroles, gagnées par la douceur de ses vertus, un grand nombre de brebis égarées rentrèrent à sa voix dans le bercail. A son arrivée dans ce diocèse, on y comptait 30,000 religionnaires : il en restait à peine 1,000, lorsqu'il mourut le 16 déc. 1703. Mascaron avait paru pour la dernière fois à la cour (1694); et Louis XIV, toujours charmé de l'entendre, lui avait dit : « Il n'y a que votre éloquence qui ne vieillit point. » Passons maintenant à l'examen des titres oratoires de Mascaron. Il faut le dire, son talent fut long-temps admiré outre mesure ; il entrait beaucoup d'engouement dans les louanges que lui prodiguèrent ses contemporains; les lettres de Mme de Sévigné l'attestent en plus d'un endroit. Mais, quoique la critique ait justement restreint la renommée de cet orateur de la chaire, quoiqu'elle ait très sainement jugé qu'il ne peut être regardé comme un bon modèle à suivre, cependant, un de ses discours, *ébauche brillante du génie souvent égaré par un faux goût*, lui assure l'honneur d'être fréquemment cité après Bossuet et Fléchier. Sur cinq oraisons funèbres composées par Mascaron, il n'en est donc qu'une seule qui soit digne de passer à la postérité ; quant aux quatre autres, où se rencontrent çà et là quelques beaux fragments, on est étonné, lorsqu'on a le courage de les lire, de l'immense célébrité qu'elles acquirent à leur auteur. La première, consacrée à la mémoire de la reine Anne d'Autriche, est une composition malheureuse, et pour la forme et pour le fond ; la division est bizarre, le plan obscur ; il est impossible d'y suivre sans dégoût l'orateur au milieu de ses distinctions subtiles, de ses raisonnements alambiqués, de ses antithèses choquantes et forcées. Tantôt il s'occupe longuement de spéculations toutes fantastiques ; tantôt il entasse les unes sur les autres de gigantesques hyperboles. Et tout cela, pour entretenir son auditoire de la longue stérilité de la reine, stérilité compensée plus tard par une heureuse fécondité. C'est le sujet de sa première partie, où se trouve établie une distinction fort étrange entre les créatures spirituelles qui sont stériles, et les créatures corporelles qui sont fécondes. Le reste du discours est dans le même goût. Passons sur l'*Oraison funèbre d'Henriette d'Angleterre* : avant Mascaron, Bossuet avait traité magnifiquement ce sujet; on croirait que les deux orateurs ont célébré des personnages différents. Bossuet intéresse, émeut fortement en faveur de la jeune princesse, qui vient d'être ravie au monde par un coup aussi terrible qu'imprévu. Mascaron laisse son lecteur dans une com-

plète indifférence et le glace de dégoût et d'ennui. L'éloge du duc de Beaufort mérite d'être distingué des deux discours dont on vient de parler. Si le *pathos* n'est pas épargné dans la première partie, du moins on peut admirer dans la seconde autant de correction que de verve oratoire, surtout une riche peinture des descentes et des incursions continuelles que faisaient sur les côtes du Languedoc et de la Provence les corsaires barbaresques, avant la restauration de notre marine militaire. Il ne serait pas aussi facile de donner de justes éloges à l'*Oraison funèbre du chancelier Séguier* : ce discours ne peut soutenir en rien la comparaison avec l'éloge de Lamoignon par Fléchier, qui, bien que faible sous le rapport de la conception, est écrit avec élégance, semé de traits ingénieux et délicats, et présente un tableau fidèle et attachant des occupations et des devoirs de la haute magistrature. Heureusement pour sa renommée, Mascaron a fait l'*Oraison funèbre de Turenne*; et cette belle pièce, d'une véritable éloquence, suffira pour préserver son nom de l'oubli, quoique ce discours ne soit pas à l'abri de tout reproche. L'exorde et presque toute la première partie sont d'une marche traînante, d'une couleur terne et monotone. Mais, vers le milieu de la seconde partie, l'orateur se relève; il prend un bel essor, et soutient son vol jusqu'à la fin de la péroraison. C'est là qu'il se rapproche de la hauteur habituelle de Bossuet, c'est là qu'il se tient fréquemment au-dessus de Fléchier par la force, la rapidité, la chaleur. Dans cet éloge, l'orateur peint fidèlement son héros; il fait plus, il le fait aimer; il montre dans Turenne le grand capitaine, le sage et le chrétien; et il déploie dans ses développements une verve entraînante et des beautés de divers genres, dont rien n'approche dans ses autres compositions. Telle est l'opinion consciencieuse que nous avons puisée dans l'attentive lecture des oraisons funèbres de Mascaron. On lit dans l'*Essai sur les éloges* par Thomas : « Mascaron fut dans le genre de l'oraison funèbre ce que Rotrou fut sur le théâtre : Rotrou annonça Corneille, et Mascaron Bossuet. » De tels rapprochements ont souvent plus d'éclat que de justesse. Bossuet était né plus de 7 ans avant Mascaron; et déjà il était en possession d'une partie de sa gloire, lorsque le nom du jeune oratorien n'était point encore connu à Paris. Aussi l'évêque d'Agen suivit, et ne devança point l'évêque de Meaux. Cette erreur a été relevée par le cardinal Maury; et nous avons cru devoir la signaler aussi, parce qu'elle est assez généralement accréditée, et qu'elle a été répétée par plusieurs littérateurs, notamment par La Harpe, dont l'ouvrage est entre les mains de tout le monde.

Champagnac.

MASCARONS. Ce sont certaines figures ou masques sculptés en ronde-bosse ou en bas-relief, qu'on emploie comme ornements en architecture ou en décoration. On leur donne indifféremment un caractère grotesque ou sérieux, et on les place d'ordinaire sur les clés de voûte des arcades extérieures d'un édifice, sous les entablements, sous les balcons, en guise de consoles ou de modillons, à l'orifice des fontaines, des grottes, etc. L'origine du mascaron remonte à l'art antique : les Égyptiens placèrent des têtes d'Isis, seules et sans buste dans les chapiteaux des colonnes de leurs temples. Les Grecs conservèrent à ces masques une signification symbolique dans leur architecture religieuse ; ils les introduisirent dans la décoration de leurs théâtres. A l'époque de la renaissance, on plaça au-dessus des arcades des églises, au-dessus des bénitiers, etc., des faces de chérubins. On voit dans la partie du Louvre des Valois qui longe la Seine des chapiteaux ornés de figures d'anges. Les architectes du XVIIe et du XVIIIe siècle abusèrent de l'usage des mascarons; on les voit prodigués sans discernement sur les façades de tous les édifices de cette époque, palais et hôtels. Ce sont des figures sou-

riantes, grimaçantes, de satyres, de faunes, de tritons, de naïades. On pourrait, dans l'architecture moderne, donner quelque intérêt à ce genre d'ornement, que n'exclut pas le beau style: pourquoi ces figures, en prenant un sens et une expression raisonnables, n'indiqueraient-elles pas la destination de l'édifice qu'elles décorent? A. Filliouv.

MASINISSA fut un de ces princes dont l'histoire offre peu d'exemples: bon général, guerrier courageux, d'une sobriété et d'une activité extraordinaires; domptant ses passions à l'âge où elles ont le plus de violence, observant avec une fidélité religieuse les serments et les alliances qu'il faisait, Masinissa était l'un des hommes les plus illustres de son siècle. — A l'époque dont nous allons parler, la Numidie se trouvait partagée en deux parties, l'une, la Massessylie, était possédée par Syphax; l'autre, la Massylie, avait pour roi Gala. Masinissa était fils de Gala: élevé à Carthage, il y fut fiancé à Sophonisbe, cette fille d'Asdrubal, aussi célèbre par la haine qu'elle portait aux Romains que par sa fin tragique. Syphax s'étant allié aux Romains, qui combattaient en Espagne les Carthaginois, Masinissa, très jeune encore, marcha contre les maîtres du monde, et amena à ses alliés un corps de cavalerie numide, avec lequel il défit deux fois les ennemis de Carthage. Un événement bien imprévu mit tout à coup le prince numide dans les intérêts de Rome. Après plusieurs revers éprouvés par les Africains, Masinissa pleurait la perte de son neveu, fait prisonnier, quand P. Scipion le lui renvoya sans rançon. La reconnaissance que ce procédé éveilla dans son cœur fut telle que, dès ce moment, il fut aussi dévoué à Rome qu'il lui avait été hostile jusque là. Peut-être aussi le mariage de Syphax et de Sophonisbe, par les charmes de laquelle celui-ci avait été entraîné dans le parti des Carthaginois, influa beaucoup sur la détermination que prit le fils de Gala. A son retour en Afrique, Masinissa avait un royaume à reconquérir; la mort de son père et celle de son frère aîné avaient fait passer le sceptre dans les mains d'un de ses cousins, et ce fut avec 500 cavaliers numides, qui se rallièrent au fils de leur roi en apprenant son arrivée, qu'il vint à bout d'achever une conquête si hasardeuse. Syphax, excité par Carthage, prit alors les armes contre lui, battit complètement ses troupes, s'empara de ses états; et le poursuivit avec un acharnement auquel on peut dire qu'il n'échappa que miraculeusement, tant étaient graves et multipliés les dangers auxquels il eut à se soustraire. Scipion étant venu en Afrique, l'an 203 avant J.-C., Masinissa parvint à l'y rejoindre avec quelques troupes, l'aida à battre Syphax, qu'il fit prisonnier, et s'empara de Cirthe, sa capitale. En entrant dans le palais de Syphax, il trouva Sophonisbe, qui se jeta à ses pieds, et lui parla ainsi: « Les dieux, votre courage et votre volonté vous ont rendu maître de mon sort. S'il est permis à une captive d'adresser une prière timide à celui qui est l'arbitre de sa vie ou de sa mort; si vous voulez souffrir que j'embrasse vos genoux et cette main victorieuse, je vous conjure, par la majesté royale dont nous partagions il y a un instant le caractère sacré, par le nom de Numide, qui vous est commun avec Syphax, par les dieux de ce palais, que je prie de regarder votre arrivée d'un œil plus favorable qu'ils n'ont vu son triste départ, je vous conjure de m'accorder cette seule grâce, de décider vous-même du sort de votre prisonnière, et de ne point me livrer à la cruelle domination des Romains. Quand je n'aurais été que la femme de Syphax, c'en serait assez pour me faire préférer la foi d'un prince numide, et né dans l'Afrique comme moi, à celle d'un étranger. Mais une Carthaginoise, la fille d'Asdrubal, doit tout redouter des Romains. Si la mort seule peut me soustraire à leur puissance, la mort sera le plus grand bienfait que vous puissiez m'accorder. » Ému par les caressantes prières de celle qui lui avait été fiancée, subjugué par une passion impétueuse, Masinissa fut attendri, et promit à sa belle captive ce qu'elle désirait. Mais

bientôt la réflexion lui fit voir qu'il n'y avait qu'un seul moyen de l'arracher à la haine de ses ennemis : il l'épousa. Ce mariage ne devait point sauver Sophonisbe; et si Lelius n'exécuta point l'idée qu'il eut d'arracher la belle Carthaginoise au lit conjugal lors de la consommation du mariage, Masinissa n'osa point protéger son épouse quand Scipion, de qui il dépendait, la réclama, au nom du sénat, le lendemain de ce mariage : il promit de lui livrer son épouse, mais il ne la lui livra que morte. Il lui avait fait parvenir un poison qui termina ses jours. « J'accepte ce présent nuptial, dit la fière Sophonisbe au porteur de ce funeste message, et je l'accepte même avec reconnaissance, s'il est vrai que Masinissa n'ait pu faire davantage pour celle à laquelle il vient de s'unir. Dis-lui pourtant que je quitterais la vie avec plus de gloire et de joie si je ne l'eusse point épousé la veille de ma mort. » Pour apaiser la douleur de Masinissa après cet événement si romanesquement tragique, Scipion le reconnut roi au nom du peuple romain, en présence de toutes les troupes, et le combla d'honneurs et de distinctions qui le tinrent attaché aux Romains. Il les servit fidèlement pendant le reste de sa longue carrière, et reçut en récompense toute la Numidie. Masinissa mourut à 90 ans : peu de temps avant sa mort, ayant déclaré la guerre aux Carthaginois, avec lesquels il était toujours en hostilité, il avait lui-même monté un cheval sans selle, commandé et gagné une bataille funeste aux ennemis. Masinissa, en expirant, laissa à Scipion le jeune le pouvoir suprême de partager son royaume entre ses trois fils. La civilisation et tous les bienfaits qui l'accompagnèrent firent sous son règne de grands progrès chez les Numides, considérés jusqu'alors comme de sauvages brigands. U. Basrière.

MASQUE, MASCARADE. Le masque est un faux visage de carton ou de cire dont on se couvre la face pour se déguiser. Les masques représentent indifféremment des figures d'hommes, de vieillards, de femmes aimables, hideuses ou fantastiques; des animaux de toutes les espèces et même des monstres. — Les masques de Venise ont été long-temps recherchés, on les préférait autrefois à ceux qu'on fabriquait à Paris; on en fait en velours et en taffetas noir, à l'usage des dames, pour aller au bal. On appelle aussi *masques* les hommes et les femmes qui, étant masqués, courent les rues pendant le carnaval. — *Masque* se dit également des représentations de visage d'homme ou de femme que l'on emploie à la décoration des frises, aux clés des voûtes, ou à d'autres parties de l'architecture. Il se dit encore d'un visage isolé, c.-à-d. qui serait détaché d'une tête, soit en dessin, soit en peinture ou en sculpture. Pour exprimer l'action de mouler le visage de quelqu'un, on dit généralement : *prendre son masque*. — Au moral, *masque* signifie apparence trompeuse : *c'est souvent un spécieux masque que la dévotion; c'est le masque dont il se couvre; masquer ses mauvais desseins. Le vice se masque souvent sous l'apparence de la vertu*, etc., etc. — Si nous remontons à l'origine des masques, nous verrons qu'elle est fort ancienne : on trouve des figures masquées sur un grand nombre de monuments égyptiens, grecs et romains. Diodore de Sicile assure que dans certaines cérémonies, les rois d'Égypte se couvraient le visage de figures de lion, de léopard et de loup; et il ajoute que les prêtres préposés à la nourriture des animaux sacrés ne paraissaient jamais en public qu'avec les marques distinctives de leurs charges. Ces marques étaient un masque imitant la figure de l'animal confié à leur garde. Les Égyptiens couvraient aussi le visage des momies d'un masque de carton, colorié ou doré. Voyez ceux qui sont au Musée. Quelquefois, ceux des momies des rois étaient d'or pur repoussé. — Dans les fêtes de Bacchus, les bacchants et les bacchantes se couvrirent d'abord les joues du sang des victimes immolées au dieu du vin; dans la suite, ils employèrent le jus des mûres ou la lie de la liqueur qu'ils savouraient pendant

la vendange depuis le lever jusqu'au coucher du soleil; et c'était toujours par les danses et les jeux qu'ils terminaient la journée avant de passer aux mystères de la nuit. — De nos jours, nous voyons encore les hommes, et même les femmes, pour se déguiser, se couvrir le visage d'un masque, ou se barbouiller les joues, le front, le menton, de carmin sec ou en liqueur, auquel on donne le nom de *rouge*. C'est ainsi que l'on suppléa au jus des mûres ou à la lie de vin. — Les bacchants et les bacchantes se couvraient de peaux de tigres, de celles des boucs et des chèvres qu'ils avaient égorgés. Ainsi déguisés, ils marchaient à quatre-pattes, dans les cérémonies, à l'exemple de ces animaux, et avaient le visage couvert d'un masque hideux, fait d'écorce d'arbre, et imitant l'animal dont ils portaient la dépouille. — Comme on le voit, l'usage des masques fut très fréquent dans les cérémonies religieuses et les fêtes de certaines divinités. Mais c'était particulièrement dans les Saturnales que les esclaves, qui pouvaient se livrer à la plus grande licence, paraissaient dans les rues le visage barbouillé de suie. On ne célébrait point de fêtes de Bacchus sans se couronner de lierre, et se couvrir la face d'un masque. Ovide en parle dans ses *Métamorphoses*; et Virgile, dans ses *Géorgiques*, décrit l'espèce de masque dont on se servait. Denys d'Halicarnasse, Démosthène, Ulpien, son scoliaste et plusieurs autres auteurs fournissent des exemples de l'usage que l'on faisait des masques dans les triomphes et les grandes cérémonies publiques. — Les auteurs grecs introduisirent sur la scène l'usage des masques, et ils avaient soin d'en diriger eux-mêmes la fabrication toutes les fois qu'ils donnaient au public une pièce nouvelle, afin qu'ils fussent conformes aux différents caractères des personnages qu'ils mettaient en action. Suivant Horace, Eschyle fut le premier qui donna des masques à ses acteurs. Le poète tragique faisait fabriquer ces masques sous ses yeux. La forme et les traits des masques scéniques étaient très variés. Ordinairement, la bouche était grande, et servait de porte-voix. C'était par ce moyen que les acteurs se faisaient entendre sur les immenses théâtres des Grecs et même des Romains. L'ouverture des yeux du masque était assez grande pour que ceux du comédien qui le portait ne perdissent rien de leur expression. Chez les Grecs, les cheveux droits et épars annonçaient la douleur. Quand les femmes apportaient dans les tragédies la nouvelle de quelque malheur, elles avaient ordinairement des masques garnis de longs cheveux épars et flottant sur leurs épaules. Les comédiens qui représentaient les jeunes gens prenaient des masques garnis d'une chevelure blonde, et, comme le dit Pollux, les masques leur donnaient quelque ressemblance avec Apollon, le plus beau des dieux. — Si l'on s'en rapporte à Diomède, ce fut Roscius, Gaulois d'origine, ami de Cicéron, acteur admirable, qui introduisit à Rome l'usage des masques sur le théâtre, pour cacher une difformité qu'il avait à l'œil. Poppée, femme de Néron, se servait d'un masque pour mettre son teint à l'abri des injures de l'air; et, selon certains auteurs, c'est du nom de cette impératrice que nous est venu celui de *poupée*, que nous donnons aux petites figures de demoiselles faites en bois ou en carton, dont s'amusent nos jeunes filles. — Lucien, traitant du gymnase, fait dire par le Scythe Anacharsis à Solon, qui lui parlait de l'utilité des comédies et des tragédies: « J'en ai vu jouer aux Bacchanales: dans les tragédies, les acteurs sont montés sur des espèces d'échasses, et ils portent sur le visage des masques dont la bouche est d'une ouverture énorme. Il en sort avec fracas des mots graves et sentencieux. Je laisse là le faux estomac et le ventre postiche, dont on prend soin de les garnir pour les faire paraître d'une grosseur énorme, proportionnée à la hauteur de la taille. » En effet, on voit sur plusieurs vases grecs des peintures représentant ces sortes de comédiens avec un gros ventre comme celui de notre

polichinel. Ce personnage grotesque était donc connu des Grecs ? — Les masques ne sont pas étrangers sur nos théâtres : n'en a-t-on pas vus paraître à la comédie italienne, et même à la comédie française ? nos danseurs à l'opéra se sont couverts souvent le visage d'un masque analogue à leur rôle. Ne pourrait-on pas dire que Polichinel, nom composé de deux mots grecs, qui signifient *se mouvoir beaucoup*, et même Arlequin, sont des imitations des acteurs burlesques de l'antiquité ? — Polichinelle, dont on a découvert la figure dans les ruines de Pompéia, pourrait bien être une imitation des acteurs grecs, qui se bourraient le ventre et l'estomac pour se rendre plus plaisants. Notre Arlequin est également une répétition de ces comédiens que les Romains appelaient *mimes*. Les bouffons n'étaient point chaussés, ni montés sur des brodequins, et jamais il ne se présentaient sur la scène qu'après s'être noirci le visage avec de la suie ; on prétend même que l'un d'eux portait ordinairement un vêtement composé de morceaux d'étoffes de différentes couleurs, rapprochés sans ordre et sans harmonie. Valère-Maxime parle d'une compagnie de joueurs de flûte, dont les individus ne paraissaient jamais dans certaines fêtes qu'avec des masques sur le visage et des vêtements de différentes couleurs. Les caractères d'Arlequin et de Polichinel furent renouvelés sur les théâtres d'Italie dans le XVIe siècle : ce fut Michel-Ange, assure-t-on, qui en composa et modela les masques. — Enfin, ce fut sous Louis XII, en France, que commencèrent, à proprement parler, les progrès de l'art dramatique. Les premiers spectacles, nés du sein de l'ignorance et de la superstition, furent perfectionnés. Les clercs de la basoche parisienne formèrent une compagnie d'auteurs et d'acteurs, qui surpassa de beaucoup celle qui, précédemment, était composée de moines : mais ces jeunes comédiens, emportés par l'amour de l'art, et non encore dirigés par le goût et la raison, donnèrent dans des excès qui surpassèrent ceux d'Aristophane. Ils se permirent des critiques virulentes contre les premiers personnages de l'état, et notamment contre Louis XII lui-même. Ils ne se bornaient pas à la satire la plus sévère contre ceux qu'ils traduisaient sur la scène, ils paraissaient sur le théâtre revêtus des costumes que ces personnages portaient habituellement et avec des masques imitant leurs figures. — Le bon roi Louis XII voulut, avant de se prononcer contre des spectacles aussi scandaleux, y assister lui-même ; et l'on rapporte qu'en sortant il prononça ces paroles remarquables : « Puisque l'on ne peut entendre la vérité à la cour, et que les confesseurs qui devraient la dire se taisent, je me plais à l'entendre d'une façon si plaisante. » — Lorsque le poème dramatique eut toutes ses parties, lit-on dans l'*Encyclopédie*, la nécessité où se trouvèrent les acteurs de représenter des personnages de différent genre, de différent âge, de différent sexe, les obligea de chercher quelque moyen de changer tout à coup de forme et de figure. Et ce fut alors qu'ils imaginèrent jusqu'à quatre sortes de masques et d'habits de théâtre, qui étaient propres et particuliers aux genres *comique*, *tragique*, *satirique* et *orchestrique*, et si différents par leur forme et leur caractère que les mêmes acteurs, se montrant sur le théâtre avec le masque et le costume analogue aux pièces qu'ils représentaient, paraissaient, non seulement d'autres hommes, mais encore des hommes d'une autre espèce. Chev^er^ ALEXANDRE LENOIR.

MASQUE pour se garantir du hâle (*v.* LOUP).

MASQUE pour l'incendie (*v.* POMPIER).

De l'usage des *masques* est venu notre mot *mascarade*. Une mascarade est la réunion de plusieurs personnes déguisées, masquées, formant un bal ou courant les rues pendant le carnaval pour se divertir. Les travestissements et les masques entraient pour quelque chose dans la religion des anciens. En Égypte, à la

grande procession d'Isis, où cette déesse paraissait sous la forme d'une ourse, par allusion à la constellation de la grande-ourse, les prêtres formaient un cortége masqué, ayant sur le visage la figure des constellations qui indiquent les quatre point cardinaux du ciel. Ce masque ne couvrait pas seulement le visage, mais encore le dessus de la tête; on y joignait un chaperon retombant sur les épaules, de telle sorte que ce prêtre semblait avoir à la place de sa tête celle de l'animal qu'il représentait. L'illusion était complète. Le premier paraissait avec une tête de taureau, pour l'indication du printemps; le second, désignant le solstice d'été, se montrait sous la figure d'un lion; l'automne était représentée par celle d'un homme; et l'hiver par celle d'un épervier : cet oiseau remplace Osiris, comme l'aigle remplace souvent Jupiter. La canicule était figurée par le masque d'un chien que portait le prêtre, les vendanges par celui d'un loup, la retraite du Nil par la figure de l'Ibis, et le dieu Nil lui-même par un nilomètre, à travers lequel le prêtre pouvait voir devant lui. — Les femmes du peuple, à la grande procession de Canope, s'enivraient d'opium : en suivant le Nil, elles insultaient les passants, et signalaient leur gaîté par toutes sortes d'extravagances, comme les bacchantes. Dans d'autres fêtes égyptiennes, quelques femmes du peuple se travestissaient en s'attachant aux épaules de grandes ailes; elles gesticulaient et formaient en dansant toutes sortes de mouvements libres et indécents; elles jouissaient enfin du privilége que les Indiens accordent à leurs bayadères : l'image du *phallus* d'Osiris se portait en tête de la procession. Cette fête était celle des *multipliants* ou de la *fécondité*: elle se pratiquait à l'équinoxe d'automne, au moment où le serpent et la femme, nommée Ève, se montrent dans le ciel. Les fêtes et les mystères d'Isis ont donné naissance aux fêtes et aux mystères de Bacchus appelés *Bacchanales*. Les bacchantes couraient dans les rues travesties en nymphes et en héroïnes; elles étaient suivies des bacchants, demi-nus, couverts de peaux de bêtes et déguisés en faunes ou en satyres. Le son des flûtes les animait à former des danses lascives. Le déguisement des ministres de Mithra en divers animaux féroces était une pratique absolument semblable à celles-ci. — Notre carnaval, temps destiné aux travestissements et aux plaisirs, qui commence le jour de l'Épiphanie et cesse le mercredi des cendres, peut être considéré comme une suite non interrompue des fêtes et des processions mystérieuses de l'antiquité, et quoique les prêtres officiants y fussent déguisés et masqués, on ne peut guère comparer ces cérémonies religieuses avec les mascarades de notre carnaval moderne, qui se pratiquent avec si grande solennité en France, en Italie, et surtout à Venise, où la diversité des travestissements se montre avec le plus grand luxe, et où la fête est pour ainsi dire considérée comme nationale. Notre *procession du bœuf gras*, qui est une répétition de celle du bœuf Apis, que l'on pratiquait en Egypte, tous les ans au printemps, peut être considéré comme une véritable *mascarade*. — Dans le moyen âge, on célébrait à Paris des fêtes scandaleuses sous les noms de *fête des fous* ou de l'*âne*, *fête des innocents* (*v.* ANE [Fête de l']) et (FÊTE DES FOUS). — L'institution de la mère folle, à Dijon, vers 1450, est une autre extravagance du même genre qu'il serait trop long de rapporter ici. Enfin, nous pouvons, sans craindre de nous compromettre, qualifier ces folies de *mascarades*; nous pouvons également les comparer aux fêtes mystérieuses nommées en Egypte *Cherubs*, ou des *multipliants*, *Bacchanales* en Grèce, et *Lupercales* ou *Saturnales* à Rome. — *Mascarade* s'emploie aussi quelquefois au figuré : ce monde ci n'est qu'une *mascarade*.

C[er] ALEXANDRE LENOIR.

MASQUE DE FER (L'homme au). Ce prisonnier mystérieux a beaucoup exercé la sagacité des historiens et des publicistes du règne de Louis XIV et leurs successeurs. La publication des documents se-

crets des archives de la Bastille, en 1789, n'avait pas résolu le problème historique; son existence est un fait démontré; à cet égard, on est arrivé à la certitude, mais, quant à son identité personnelle, on était resté dans le vague des conjectures et des probabilités. — Les seules pièces authentiques sur le séjour du prisonnier à Pignerol, à la prison d'Exiles, au îles Marguerite et à la Bastille, sont, 1° le journal de Du Junca, lieutenant du roi à la Bastille, écrit en entier de la main de cet officier, et publié pour la première fois par le P. Griffet, jésuite, aumônier de cette prison d'état; 2° l'acte de décès de la paroisse St-Paul; 3° le folio 120 du grand registre de la Bastille; 4° un mémoire autographe de Saint-Mars, dont l'original est déposé aux archives des affaires étrangères. Ce dernier document n'est connu que depuis peu de temps. — On lit dans le journal de Du Junca: « Jeudi, 18 septembre 1698, à trois heures après midi, M. de Saint-Mars, gouverneur de la Bastille, est arrivé pour sa première entrée des îles Sainte-Marguerite et Honorat, ayant amené avec lui dans sa litière un ancien prisonnier qu'il avait à Pignerol, dont le nom ne se dit pas, lequel on fait toujours tenir masqué, et qui fut d'abord mis dans la tour de la Basinière en attendant la nuit, et que je conduisis ensuite moi-même, sur les neuf heures du soir, dans la troisième chambre de la Bertaudière, laquelle chambre j'avais eu soin de faire meubler de toutes choses avant son arrivée, en ayant reçu l'ordre de M. de Saint-Mars.... En le conduisant dans ladite chambre, j'étais accompagné du sieur Rosarges, que M. de Saint-Mars avait amené avec lui, et lequel était chargé de servir et de soigner ledit prisonnier, qui était nourri par le gouvernement. — Du lundi 19 novembre 1703. Le prisonnier inconnu, toujours masqué d'un masque de velours noir, que M. de Saint-Mars avait amené des îles Sainte-Marguerite, et qu'il gardait depuis long-temps, s'étant trouvé hier un peu plus mal en sortant de la messe, est mort sur les dix heures du soir sans avoir eu une grande maladie. M. Giraud, notre aumônier, le confessa hier; surpris de la mort, il n'a pu recevoir les sacrements, et notre aumônier l'a exhorté un moment avant que de mourir; il fut enterré, le mardi 20 novembre, à quatre heures après midi, dans le cimetière Saint-Paul notre paroisse; son enterrement coûta 40 livres. » — L'acte d'inhumation est ainsi conçu. « L'an 1703, le 19 novembre, Marchiali, âgé de 45 ans, est décédé à la Bastille, duquel le corps a été inhumé dans le cimetière de cette paroisse, le 20 dudit mois, en présence de M. Rosarges, major de la Bastille, et de M. Reilh, chirurgien de la Bastille, qui ont signé, etc. Collationné à la minute et délivré par nous sous-signé, bachelier en théologie et vicaire de Saint-Paul, à Paris, le mardi 9 février 1750. Signé, Poitevin. » — Le folio 120 du grand registre de la Bastille, correspondant à l'année 1698, époque de l'entrée du prisonnier masqué, avait été soustrait et remplacé par une feuille écrite par le major Chevalier en 1775, et la feuille originale et d'autres pièces avaient été envoyées à M. Amelot, alors ministre. Cette feuille, trouvée en 1789 dans les papiers de l'ancien gouverneur, et communiquée par M. Duval, secrétaire général de la police, aux auteurs de *La Bastille dévoilée*, était divisée en colonnes.

NOMS ET QUALITÉS DES PRISONNIERS.	DATE DE LEUR ENTRÉE.	TOME, PAGE.	MOTIF DE LA DÉTENTION.
Ancien prisonnier de Pignerol, obligé de porter toujours un masque de velours noir, dont on n'a jamais sçu le nom ni les qualités.	18 septembre 1698, à 3 heures après midi.	*Du Junca*, vol. 37,	On ne l'a jamais sçu.

Une note marginale résume les circonstances énoncées dans le journal de Du Junca, et ajoute : « Ce prisonnier a resté à la Bastille 5 années et 62 jours, non compris le jour de son enterrement. — *Nota*. Il n'a été malade que quelques jours : mort comme subitement, il a été enseveli dans un linceul de toile neuve ; et, généralement, tout ce qui s'est trouvé dans sa chambre, comme son lit tout entier, y compris les matelas, tables, chaises et autres ustensiles, réduit en poudre et en cendres, et jeté dans les latrines. Le reste a été fondu, comme argenterie, cuivre et étain. Ce prisonnier était logé à la troisième chambre de la tour Bertaudière, laquelle chambre a été regratée, et piquée jusqu'au vif dans la pierre, et reblanchie de neuf de bout à fond. Les portes et fenêtres ont été brûlées comme tout le reste. » — Toutes ces circonstances avaient été racontées par Saint-Foix, Linguet, Voltaire, par Saint-Sauveur, fils d'un ancien gouverneur de la Bastille, et par d'autres personnes en position d'être bien informées. — Les documents sur le séjour du prisonnier à Pignerol, au fort d'Exiles, aux îles Sainte-Marguerite, sont aussi précis, mais n'ont pas le même caractère d'authenticité. — L'anecdote du plat d'argent est trop connue pour qu'il soit nécessaire de la reproduire. Le P. Papon, historien de Provence, a recueilli à Pignerol toutes les anecdotes dont la tradition a conservé le souvenir dans le pays. Celle de la chemise trouvée par un barbier au bas des fenêtres de la tour où était le prisonnier n'est peut-être qu'une variante du plat d'argent. Mais le barbier qui avait trouvé la chemise aurait été moins heureux que le pêcheur qui aurait trouvé le plat d'argent : il avait été, deux jours après, trouvé mort dans son lit. — La durée du séjour du prisonnier à Pignerol et au fort d'Exiles n'est pas constatée ; il résulterait seulement d'une lettre du ministre Barbezieux à St-Mars, que la garde du prisonnier aurait été confiée à celui-ci dix ans avant qu'il eût été nommé au commandement du château fort. Sa promotion à ce poste est de 1681, et Barbezieux écrivait, le 13 août 1691. « Votre lettre du 26 du mois passé m'a été rendue. Lorsque vous aurez quelque chose à me mander du prisonnier qui est sous votre garde depuis 20 ans, je vous prie d'user des mêmes précautions que vous faisiez quand vous écriviez à M. de Louvois. » — Une prison avait été bâtie aux îles Sainte-Marguerite tout exprès pour *garder le masque* ; Louvois écrivait à Saint-Mars, gouverneur de ces îles, en avril 1687. « Il n'y a point d'inconvénient de changer le chevalier de Thezat** de la prison où il est pour y mettre votre prisonnier, jusqu'à ce que celle que vous lui préparez soit prête. » — Thezat était sans doute Lauzun : rien n'était plus ordinaire que de changer dans les registres et dans les correspondances les noms des prisonniers. Latude avait été enregistré sous le nom de *Dauri*. On pourrait citer une foule d'autres exemples. *L'homme au masque de fer*, dont il était plus important de cacher l'origine, avait pu être signalé sous le nom de *Marchiali*. L'acte mortuaire était donc entaché d'un faux patent. Cet acte fixe son âge à 45 ans, et il en avait plus de 60. Il résulte de la lettre de Barbezieux à Saint-Mars, datée de 1691, qu'à cette date le prisonnier était sous la garde de Saint-Mars depuis 20 ans. Il avait été amené à la Bastille en 1698. Il y est mort après un séjour de 5 années et 62 jours, d'après le journal du major Du Jonca. En tout, près de 32 ans de captivité. Il n'aurait donc eu que 13 ans quand il fut emprisonné à Pignerol. Il n'est plus douteux aujourd'hui qu'il était frère jumeau de Louis XIV, né en 1638. — Les précautions extraordinaires constamment employées pour dérober la vue du prisonnier à tout le monde, les dépenses, les soins, les respects dont il n'a pas cessé d'être l'objet, ne peuvent s'appliquer qu'à un personnage du rang le plus élevé ; les frais énormes de sa longue captivité, ce secret qui n'eut pour dépositaires que le chef du gouvernement, son premier ministre et l'officier à la garde duquel il avait été confié ; l'inamovibilité de cet officier dans cette mission impor-

tante et délicate pendant plus de 32 ans, et qui n'a cessé qu'à la mort du prisonnier ; cette prison construite tout exprès à l'autre extrémité de la France, sur le bord de la mer, tout concourt à prouver que la moindre indiscrétion pouvait mettre en péril les plus graves intérêts. Un seul ministre était mis dans la confidence du prince régnant. Tous les ordres, toutes les instructions donnés à l'unique agent chargé de la garde du prisonnier, émanaient directement du roi, étaient directement et exclusivement transmis à cet agent par le ministre. Louvois avait fait exprès un voyage à Pignerol, première prison où l'homme au masque de fer avait été enfermé; il s'agissait sans doute de mesures très importantes, et qui ne pouvaient être transmises par correspondance. Le prisonnier fut successivement transféré de Pignerol au fort d'Exiles, puis aux îles Sainte-Marguerite et à la Bastille, et le même officier le suit partout et reçoit le commandement de chacun de ces forts. N'est-il pas au moins vraisemblable qu'il s'agissait d'une question de dynastie. L'histoire moderne offre plusieurs événements de ce genre. On se rappelle la disparition soudaine d'une héritière du trône de Russie dans le cours du siècle dernier, et on n'a pu recueillir que de vagues conjectures sur le lieu, l'époque et le genre de sa mort. — L'existence d'un prisonnier toujours masqué était hors de doute. Mais quel était ce personnage? On l'ignorait. Cette incertitude ouvrait un vaste champ aux conjectures, et fit naître une foule de systèmes plus ou moins invraisemblables. C'était le duc de Beaufort, suivant Lagrange-Chancel, qui se trouvait lui-même détenu à Pignerol, lors de la translation de ce prisonnier mystérieux dans une autre prison d'état. C'était le duc de Montmouth suivant Saint-Foix. C'était, suivant d'autres, le secrétaire du duc de Mantoue. Fouquet et l'auteur des *Mémoires secrets pour servir à l'histoire de Perse*, soutiennent que c'était le duc de Vermandois, fils naturel de Louis XIV et de Mlle de La Vallière. Enfin, un anonyme croit que c'était Avédic, patriarche d'Arménie. — Tous ces systèmes ne peuvent soutenir l'épreuve d'un examen sérieux. Voltaire a su la vérité, mais il n'a pas dit tout ce qu'il savait. Sa version d'ailleurs est confirmée par l'auteur des mémoires du duc de Richelieu, qui l'aurait appris par la duchesse de Berri. Le masque de fer aurait été un frère jumeau de Louis XIV. Cette version, la plus vraisemblable, a prévalu. La découverte récente d'un document précieux et décisif a mis fin à toutes ces investigations plus curieuses qu'intéressantes. On a trouvé aux archives des affaires étrangères, dont la communication est autorisée jusqu'au règne de Louis XIV inclusivement, une relation autographe de St-Mars. Il en résulte que l'auteur aurait cru devoir faire cette relation pour le repos de sa conscience et pour rendre compte de la manière dont il s'est acquitté de sa mission. C'était le bon temps des astrologues. L'un d'eux avait prédit à la reine Anne d'Autriche qu'elle accoucherait de deux enfants jumeaux qui seraient la cause de grands troubles dans le royaume; elle accoucha d'un premier enfant dont la naissance fut constatée avec toutes les formalités, toutes les cérémonies d'usage. Il ne restait plus auprès de cette princesse que les personnes attachées au service intérieur, quand elle éprouva de nouvelles douleurs; elle donna le jour à un second. Cet enfant, suivant les lois de l'époque, devait être l'aîné, et déjà le premier avait été proclamé dauphin. Les deux frères naissaient ennemis ; la France allait devenir une autre Thébaïde, on le croyait du moins : un astrologue l'avait prédit. Il fut décidé que la naissance du second enfant resterait enveloppée des voiles du mystère. Il fut nourri secrètement et sous un nom emprunté. Il ne sortit de cette retraite que pour être confié à St-Mars, qui l'emmena en Bourgogne, l'accompagna ensuite de château fort en château fort, et enfin à la Bastille, où l'infortuné mourut en 1703. A 19 ans, il n'avait encore aucun soupçon de sa haute naissance. Les fréquents messages que rece-

vait de la cour son gouverneur excitèrent sa curiosité. Il profita de l'absence de Saint-Mars, força la serrure d'un meuble où celui-ci renfermait ses mystérieuses dépêches, et son sort lui fut révélé. Saint-Mars survint, et lui enjoignit de se taire sur l'important secret qu'il venait de découvrir. Il y allait de sa vie. Il expédia immédiatement un courrier à la cour; la réponse ne se fit pas attendre, et cette réponse fut l'ordre d'accompagner le jeune prince dans une prison d'état. Saint-Mars répète souvent qu'il eut toujours pour son prisonnier les plus grands soins, les égards les plus respectueux. Il atteste la douceur de son caractère et l'impassible résignation avec laquelle il supporta cette longue captivité, qui ne finit qu'avec sa vie. — La lettre de M. A. Billard à l'Institut historique a reçu la plus grande publicité; le document original a été publié depuis, et cependant la version Fouquet, dont l'inexactitude avait été complètement démontrée avant la découverte du manuscrit de Saint-Mars, a été reproduite par un homme d'esprit et d'érudition. Cette polémique, qui a occupé tant d'écrivains dans le dernier siècle, n'a plus l'intérêt d'un problème historique. Mais cette aventure présente dans son ensemble et dans ses moindres détails des incidents si étonnants et si variés qu'elle provoquera long-temps encore la curiosité publique et les investigations des bibliophiles. DUFEY (de l'Yonne).

MASSAGÈTES (*Massa-Getæ*), peuple de l'Asie occupant une plaine immense à l'orient de la mer Caspienne. Ils habitaient sous des tentes comme les Scythes, d'où ils sortaient, au-delà du fleuve Iaxartes (aujourd'hui Sihon). Frères des Goths, des Huns et des Vandales, ils ont débordé vers l'est le trop plein de ces populeuses nations, en s'avançant toujours le long du Pont-Euxin. Leur nom, auquel s'adapte le mot antécédent *Massa*, qui eut sans doute alors une signification perdue depuis, indique assez qu'ils furent de la même famille que les Gètes. Ils tenaient aussi une partie de leurs usages et de leur costume des Parthes, dont ils étaient devenus voisins. Comme eux, aimant le luxe guerrier, leurs chefs prodiguaient les ornements d'or sur leurs coiffures. Leurs armes, leurs baudriers, leurs carquois, les bossettes, les mors et les rênes de leurs chevaux, bardés et plastronnés d'un cuivre poli, étincelaient également d'or artistement travaillé. Car ce riche métal et le cuivre étaient communs dans la contrée qu'ils habitaient, et l'argent et le fer très rares. Toujours armés, ils se servaient du trait, de la pique et de sagares, épées à deux tranchants, et portaient sous les aisselles de larges ceintures dorées, espèces de cuirasses légères. Dans les batailles, quand leurs flèches à pointe de cuivre étaient épuisées, ils se servaient de la masse d'arme, dont la tête, qui était un marteau, était aussi de ce métal : on l'appelait encore marteau d'arme. Ils combattaient à cheval et à pied. Ces peuples nomades, dont la bravoure naturelle était encore doublée par le mépris de la vie, qu'ils tranchaient par sa portion infirme, la vieillesse, gardèrent long-temps leur indépendance. Vainement le grand Cyrus prétendit les soumettre. Tomyris, leur reine, tailla en pièces l'armée de ce conquérant, le tua de sa main, lui coupa la tête, et, se faisant apporter une outre pleine de sang, elle l'y plongea, disant : « Bois donc à satiété de ce sang que tu as tant aimé pendant ta vie. » Chacun chez les Massagètes épousait une femme de son choix; toutefois, malgré ce lien sacré chez les autres nations, toutes étaient communes entre eux. Un Massagète épris d'une femme suspendait son carquois à son chariot, sa chambre nuptiale, et là, sans épithalame, sans crainte, sans honte, il consommait paisiblement ses noces. Si la découverte d'un nouveau monde ne nous eût point révélé des nations entières d'anthropophages, nous ne pourrions croire à une horrible coutume des Massagètes. Quand parmi eux, pères, mères ou parents étaient arrivés à une extrême caducité, les plus jeunes les immolaient avec quelques animaux, et, mêlant ces

chairs d'hommes et de bêtes, qu'ils faisaient cuire, ils en faisaient sans remords un horrible festin, qu'assaisonnait encore une joie générale. Ceux qui étaient morts de maladie n'avaient point place sur cette table dégoûtante ; les parents les inhumaient, les rendant à regret aux entrailles de la terre. Les Massagètes regardaient comme travail d'esclaves le soin de cultiver la terre ; le lait écumeux des troupeaux, les nombreux poissons de l'Araxe, étaient leur boisson et leur nourriture. Ils ne comprenaient pas, de même que les Perses, cette folie d'enfermer la Divinité sous une figure de pierre ou de métal, dans des temples qu'ils brûlaient ou renversaient dans leur indignation. Sur la terre, ils n'adoraient que le Tanaïs et les Palus-Méotides, leur premier fleuve protecteur, leurs premières ondes nourricières, et dans le ciel le Soleil, qui les échauffait de ses rayons, justifiant ainsi ces vers d'un poète :

Dans notre course vagabonde,
Par la flamme nous effaçons
Ces cités qui gênent le monde
Et les routes où nous passons ;
Nous rendons les places plus amples,
Sous nos pieds nous broyons les temples,
Nous campons sur leurs chapiteaux,
Et brisons toute image d'hommes,
Ces semblants de ce que nous sommes :
Oui, les cieux, les cieux seuls sont beaux!

Denne-Baron.

MASSE, amas de plusieurs parties de même ou de différente nature, qui font corps ensemble, *massa*, *moles*. Comment concevoir, a dit Nicole, que la terre, cette masse morte et insensible, soit sans principe? Le chaos des poètes n'était qu'une masse informe et confuse de matière. Archimède se vantait que si on lui donnait un point fixe en l'air il enlèverait toute la masse de la terre. — *Masse* se dit aussi d'un seul corps compacte : une *masse* de plomb; une *masse* de métal au sortir de la fournaise. Il signifie encore un corps informe : l'ours en naissant paraît n'être qu'une *masse*. C'est une *masse* de chair, veut dire familièrement : c'est une personne au corps et à l'esprit lourds, ou simplement une personne grosse, grasse et pesante. *En masse* signifie tous ensemble, en totalité : se porter *en masse*; faire une levée *en masse* ; à voir la chose *en masse*, et sans s'arrêter aux détails, on est satisfait. — *Masse*, en physique, désigne la grandeur, l'entité physique, l'étendue d'un corps, la somme totale de ses particules matérielles, par opposition au volume, et quel que soit ce volume. On juge de la masse des corps par leur poids. Les masses de deux corps également pesants sont égales. L'accélération de la chute des corps est en raison composée de la masse et du volume. — *Masse* signifie aussi la totalité d'une chose dont les parties sont de même nature. La *masse* de l'air, c'est tout l'air qui pèse sur la terre ; la *masse* du sang, tout le sang qui est dans le corps. Au sens moral, on dit la *masse* des lumières, la *masse* des connaissances humaines. La *masse* des créanciers désigne la réunion de tous les créanciers d'un failli. — On use du mot *masse* dans la langue des arts du dessin, d'une manière plus ou moins figurée. — Ce mot est plus détourné de sa signification positive dans l'application qu'on en fait aux ouvrages de peinture. Si l'on parle, soit des effets variés de la couleur et de la distribution des clairs et des ombres, soit de la disposition des figures et des groupes dans un tableau, on dit : les lumières de ce tableau sont disposées par grandes *masses* ; les *masses* d'ombre soutiennent bien cette composition ; les figures bien groupées forment des masses agréables. Il est certain alors qu'on attribue au seul effet, à la seule apparence qui constitue la couleur, cette propriété de pesanteur ou d'agrégation qu'exprime au sens simple le mot *masse*. Il se dit de même figurément, et au sens moral : Il faut moins considérer les détails que les *masses*.—Il semble qu'on use du mot *masse* en théorie d'architecture ou en décrivant ses ouvrages dans un sens plus voisin du sens littéral ou positif de cette expression. La composition d'un grand édifice surtout offre en toute réalité des

corps ou des agrégations de parties, véritables masses, à proprement parler, ou, selon l'idée qu'on se forme, des objets de la nature, qui, tels que des élévations, des blocs, des montagnes, des assemblages de matières, en sont les masses primordiales. — On prend donc le mot *masse* en architecture dans un sens matériel à la fois et théorique, lorsqu'on dit que la masse d'un bâtiment a ou n'a pas de caractère, de grandeur, d'effet, de solidité; car alors on parle de son ensemble, et cet ensemble est considéré sous le rapport effectif de la matière et sous le rapport théorique de l'effet qu'il produit sur notre ame.—Distribuer heureusement les masses d'un édifice, c'est établir, dans l'aspect général de son ensemble, certaines variétés de lignes, soit horizontales, soit perpendiculaires, qui contribuent à en multiplier les effets, à rompre la monotomie d'une seule ligne trop prolongée, ou l'uniformité d'une seule ordonnance. — Un exemple de ce que produisent tantôt l'absence de masses dans un grand édifice, tantôt un emploi de masses variées, se présentera naturellement à l'esprit, si l'on veut faire la comparaison du château de Versailles du côté des jardins et du château des Tuileries. Ce dernier est aussi varié dans ses masses, considérées sous le rapport des changements de lignes, d'ordonnances ou de formes pyramidales, que l'autre est uniforme et monotone.— On appelle *masse de carrière* un amas de plusieurs lits de pierre les unes sur les autres dans une carrière. — *Masse* signifie le fonds d'argent d'une succession, d'une société : toute la *masse* est de cent mille écus; il faut qu'il rapporte cela à la *masse*. En termes d'administration militaire, c'est une somme formée des retenues faites sur la solde de chaque soldat à pied ou à cheval, et allouée par abonnement pour une dépense spéciale : *masse* d'habillement, de chaussure, d'équipement. — *Masse* se dit en outre d'un gros marteau de fer, carré des deux côtés, emmanché de bois, servant aux carriers, aux tailleurs de pierre, aux paveurs, aux sculpteurs. — La *masse d'armes*, ou simplement *masse* était une ancienne arme de fer, fort pesante d'un bout, ne pouvant ni percer ni trancher, mais avec laquelle on assommait, *militaris clava*. Plusieurs écus de puissantes maisons en étaient chargés. On citait entre autres les masses de la maison de Retz, qui étaient passées en sautoir. — En termes de balancier, la *masse* est le contre-poids de métal qui, attaché à un anneau, sert à montrer la pesanteur des objets par le peson. — *Masse* désignait aussi des bâtons à tête d'or ou d'argent qu'on portait par honneur dans certaines cérémonies devant les rois, devant les chanceliers de France, qui les avaient aussi en sautoir derrière l'écu de leurs armes; devant le recteur et les quatre facultés de l'université de Paris allant en procession, et enfin devant quelques chapitres et devant les cardinaux. — *Masse*, ou *chaise*, ou *royal dur*, nom d'une ancienne monnaie d'or en France, *clava*, *cathedra*. Philippe-le-Bel fit faire des chaises ou cadières, comme on parlait alors, appelées *royaux durs* (regales duri). Cette monnaie n'était qu'à 22 carats et pesait 5 deniers, 12 grains trébuchants. — MASSE AU BEDEAU (botanique), nom vulgaire d'une espèce de *buniade* (v.). Masse, *typha*, masse d'eau ou massette, plante dont les fleurs sont au haut de la tige en un chaton cylindrique et alongé. Elle est commune en Europe, en Asie et en Amérique, et croît dans les rivières, les étangs, les marais, le long des eaux croupissantes. Elle fleurit en été. Le bétail en mange les feuilles, mais on croit qu'elles lui sont nuisibles. On dit l'infusion des racines salutaire pour les pertes utérines, les dysenteries, les ulcères. On les confit dans quelques lieux, ainsi que les jeunes pousses, pour la table. Les feuilles servent à faire des nattes, des paillassons; à rembourrer les chaises, et surtout à couvrir des maisons. On en a fabriqué des chapeaux en mêlant le côton de l'épi femelle à du poil de lièvre; des gants, des bas, des étoffes, en les unissant à du coton ordinaire. On s'en sert pour ouater,

faire des coussins, calfater des bateaux. Les oiseaux en tapissent leurs nids. Cette matière est douce, brillante, mais courte et sans ressort. X. X. X.

MASSÉNA. Nous avons à retracer la vie d'un des plus grands capitaines dont les fastes de la guerre fassent mention. André Masséna naquit à Nice le 6 mai 1758; il appartenait à une famille industrielle; on regardait d'ailleurs cette famille comme étant d'origine française. Le jeune Masséna fut destiné à la marine marchande; mais la navigation commerciale, peu étendue pour le pavillon sarde, ne convenait pas à ses idées d'avenir, et, après quelques voyages, il fallut lui ouvrir une autre carrière. Un oncle paternel de Masséna était capitaine dans Royal-Italien, et cet oncle, respecté et respectable, appela son neveu auprès de lui. Le jeune Masséna prit du service dans le même corps; son oncle fut son premier guide. Masséna parvint au grade d'adjudant sous-officier; les épaulettes d'officier lui étaient promises. L'adjudant Masséna aima une demoiselle d'Antibes; son affection fut partagée; le mariage eut lieu. Mademoiselle Lamare était fille unique et riche héritière; mais ce fut surtout par les belles qualités dont elle était douée qu'elle fit le bonheur du brave auquel elle s'unit. La famille Lamare exigea que Masséna quittât le service: il le quitta. C'est dans cette situation de vie privée que la révolution française trouva Masséna. Masséna avait une ame trempée de telle sorte qu'elle ne pouvait rester froide à la régénération de la France. Aussi Masséna embrassa-t-il avec ardeur la cause sacrée de la liberté de sa nouvelle patrie. L'élection éleva Masséna au commandement du second bataillon du Var: déjà elle l'avait porté au grade d'adjudant-major. Il dut marcher immédiatement au champ d'honneur. Le commandant Masséna entrait dans une nouvelle vie: un horizon immense s'ouvrait devant lui. Le jeune guerrier pressentait la gloire qu'il allait acquérir: il voyait son nom inscrit au temple de Mémoire.... Ce fut un beau jour pour lui que le jour où il reçut le baptême du feu..... Les premiers combats de la guerre révolutionnaire furent admirables de dévouement. Masséna commandait à des hommes inexpérimentés; mais il avait le talent de leur faire comprendre ce qu'ils devaient exécuter, et ils l'exécutaient. Il avait aussi le secret de leur imprimer sa valeur. Son bataillon contribua puissamment à la conquête du comté de Nice. La récompense de ce noble début ne se fit pas attendre: le commandant Masséna fut nommé général de brigade. De nouveaux services hâtèrent rapidement son élévation au grade de général de division. L'arrêté qui le nomme général de division nomme Napoléon Bonaparte général de brigade, et nous nous étonnons de ce qu'aucun écrivain n'ait encore fait remarquer cette particularité. Ceci se passait au siége de Toulon. Le général Masséna fut envoyé à l'armée d'Italie. Ce qu'il devait faire ne ressemblait pas à ce qu'il avait fait. Une guerre de stratégie succédait à une guerre d'improvisation. Il fallait remplacer l'enthousiasme par le génie, l'audace par la prudence. Nous ne voulons pas dire cependant que l'audace et l'enthousiasme fussent devenus inutiles: loin de là. Dumerbion commandait en chef l'armée d'Italie. Les premiers pas du général Masséna furent marqués par la prise de Saorgio. Ce fait d'armes eut un grand retentissement: soixante pièces de canons et d'immenses magasins en furent l'heureux résultat. Les Autrichiens menaçaient Savone. Le général Masséna alla à leur rencontre: il les battit à Cairo; il s'empara de Dégo. L'ennemi dut se retirer à Acqui. Ce mouvement du général Masséna fut étonnant de précision: l'ennemi lui-même lui donna des éloges. Cependant l'armée française était faible en nombre; elle avait dû se concentrer et se fortifier à Borghetto. L'ennemi voulut la forcer dans ses retranchements; il trouva un mur d'airain dans la division Masséna, il recula. Schérer avait remplacé Dumerbion. L'arrivée de quelques renforts permettaient de reprendre l'offensive. Une attaque générale eut lieu; le

général Masséna avait été chargé d'en organiser les dispositions. On se battit avec acharnement. La bataille dura deux jours: elle prit le nom de bataille de Loano. Les succès de l'armée française furent complets : tous les hommes de guerre les attribuèrent à Masséna. L'ennemi perdit 100 pièces de canons; il eût 5000 morts et 4000 prisonniers. Bonaparte succéda à Schérer. Le nouveau commandant en chef fit comme ses prédécesseurs, il entoura le général Masséna de sa confiance. Masséna commanda l'avant-garde de l'armée: c'était le poste d'honneur. L'avant-garde força le pont de Lodi; elle enleva Pizzighitone; elle entra dans Milan. Le nom de Masséna était déjà un grand nom, et chaque jour il grandissait encore, car il se trouvait identifié à toutes les gloires journalières de l'armée. Nous citerons comme témoins de ses exploits : Lonato, Castiglione, Roveredo, Bassano, Cerea, Saint-Georges, la Brenta, Caldiero, les trois journées d'Arcole, Rivoli, la Favorita, Longara, Saint-Daniel, la Chiusa, Tarvis, Villach et Neumarck. Une suspension d'armes arrêta la marche triomphale du général Masséna : il était alors à vingt-cinq lieues de Vienne. Bonaparte avait surnommé le général Masséna l'*Enfant chéri de la victoire :* la France reconnaissante avait consacré ce surnom. Le général Masséna porta à Paris le traité de Campo-Formio, ratifié par l'empereur d'Autriche, et le gouvernement directorial lui décerna des armes d'honneur. Le directoire craignait tout le monde, surtout il craignait Bonaparte. Des directeurs eurent la pensée d'opposer le général Masséna au général Bonaparte. Des ouvertures furent faites au premier, qui ne se prêta à aucune espèce de combinaison, et hâta son retour à l'armée. Bientôt Masséna dut se rendre à Rome pour remplacer le général Berthier. Le général Berthier avait éprouvé beaucoup de désagrément de la part du corps d'armée à la tête duquel il était entré dans les états romains. Rome était le foyer de mille intrigues ourdies par les ennemis de la France. L'insubordination des soldats favorisait le soulèvement des citoyens. Les lois n'étaient plus un frein : il y avait chaos social. Dès son arrivée à Rome, Masséna eût à réprimer des excès militaires; mais ses ordres furent méconnus, l'armée refusa d'obéir, particulièrement la division Bernadotte, ancienne ennemie de la division Masséna; et, immédiatement, Masséna remit le commandement au général Dallemagne. Tout autre parti eût fait verser des torrents de sang. Le général Masséna n'avait resté que trois jours à Rome. L'Autriche n'était pas de bonne foi en signant la paix : il fallut recommencer la guerre. Masséna commanda d'abord l'armée d'Helvétie; peu après, le directoire lui donna le double commandement des armées du Danube et d'Helvétie, et alors Masséna se trouva placé à la tête des forces les plus considérables que le gouvernement directorial eût encore osé confier à un seul homme. La contre-révolution marchait tête levée dans Lyon. Le Midi était à feu et à sang. Les laves du volcan vendéen étaient plus brûlantes que jamais. Les déceptions directoriales semblaient avoir perverti la nation française. La coalition menaçait d'envahir la France. Le danger était imminent. La bataille de Zurich sauva la patrie : alors le nom de Masséna fut un nom héroïque. Bonaparte revint d'Égypte; il renversa le directoire. La nation française, heureuse d'être débarrassée d'un gouvernement qui, infidèle à son origine et oppresseur de la liberté, n'avait eu, dans tout ce qu'il avait fait, que le sentiment égoïste de sa propre conservation, loin de protester contre le coup de main usurpateur du 18 brumaire, fit de cette journée une journée nationale, et elle la consacra en adoptant le gouvernement consulaire. Tout changea de face. Depuis la mort de Joubert, l'armée d'Italie avait été entièrement délaissée. Masséna, qui dut aller la commander, la trouva réduite à toute extrémité... C'était une accusation terrible contre le directoire. Masséna livra plusieurs combats acharnés à l'ennemi, puis il se renferma forcément dans Gê-

nes. La défense de Gênes suffirait seule pour établir une grande réputation militaire. La bataille de Zurich sauva la France, la défense de Gênes décida de la campagne et de la victoire de Marengo. Après des miracles de génie et de valeur, une convention remit Gênes au pouvoir de l'ennemi. Dans la disenssion indispensable qui eut lieu pour établir les conditions de cette remise, Masséna se montra aussi bon négociatenr qu'il s'était montré grand capitaine. Ce fut par Masséna que le premier consul se fit remplacer lorsqu'il quitta l'armée victorieuse pour aller reprendre les rênes de l'état. Ce commandement ne fut pas de longue durée. Masséna n'était pas l'homme d'un homme: c'était l'homme de la patrie. Il n'avait pas accueilli avec enthousiasme l'envahissement militaire de Saint-Cloud, ce qne l'on considéra comme une secrète désapprobation, et eette opinion dut acquérir plus de force lorsqu'on sut qu'il n'avait pas voté pour le consulat à vie. Certainement Masséna ne regrettait pas le directoire, dont, après le 18 fructidor, il aurait pu partager le pouvoir; mais il craignait pour la liberté, et ce n'était pas sans raison. Le vainqueur de Zurich était devenu législateur, et parce qu'il se montrait indépendant, on le disait mécontent. Le corps législatif avait voulu le porter à la présidence; Masséna s'y opposa autant qu'il était en lui: il comprenait sa place à la tête d'nne armée, il ne pouvait pas la comprendre à la tête d'un corps politique qui n'avait ni la faculté de faire le bien ni la possibilité d'empêcher le mal. La troisième coalition venait d'arborer l'étendard. Masséna fut rappelé au commandement de l'armée d'Italie. Il s'appliqua à empêcher l'archiduc Charles de secourir Vienne, sur laquelle l'empereur Napoléon marchait, et, en effet, l'archiduc Charles, sans cesse arrêté par Masséna, ne put rien faire pour sauver la capitale de son pays. Une autre paix, celle de Presbourg, laissa reposer les ennemis de la France, et ils en profitèrent pour réparer leurs pertes. Masséna était alors maréchal de l'empire et grand-cordon de la Légion-d'Honneur. Il considérait la Légion-d'Honneur comme une création de haute sagesse et de noble avenir. Napoléon chargea Masséna d'aller installer son frère Joseph sur le trône de Naples. C'était encore une guerre à soutenir. Masséna la soutint avec honneur. Sa présence jeta la terreur dans les rangs des Russes et des Anglais: ils se rembarquèrent. La reddition de Gaëte lui acquit une nouvelle gloire: on croyait Gaëte imprenable. Le général Regnier avait été battn dans les Calabres: Masséna alla à son seconrs, il vainquit les vainqueurs. Masséna fut appelé à la grande armée d'Allemagne que l'empereur Napoléon commandait en personne; il joignit l'empereur à Ostérode. Napoléon reçut Masséna avec une véritable effusion de confiance et d'amitié; il le mit immédiatement à la tête de la droite de la grande armée. L'enfant chéri de la victoire se montra sur les bords de la Vistule tel qu'il s'était montré aux rives du Pô, sur les monts helvétiens et dans le états de Naples. Sa gloire ne s'arrêtait que devant une seule gloire: celle de Napoléon. Il contint les Autrichiens, et empêcha les Russes de tourner notre ligne d'opération. La paix de Tilsitt arrêta les pas victorieux de Masséna: il rentra dans ses foyers. Napoléon eut malheureusement la faiblesse des grands hommes; il préféra le bandeau impérial au faiseean consulaire; et, dans son aveuglement, il descendit du pavois de la gloire, sur lequel il était le premier des élus du penple, pour se placer sur un trône dynastiqne, où, malgré l'immensité de sa gloire, il ne pouvait prendre la dernière place dans la généalogie des souverains qu'en s'alliant à une des antiques races monarchiques. Cette première faute le conduisit à une foule d'autres fautes; il créa une noblesse héréditaire, germe empoisonné de tous les malheurs de l'empire. Masséna devint duc de Rivoli. La cour impériale était brillante. Masséna la voyait peu; une seule fois il la suivit à la chasse; il y fut victime d'un coup de

fusil tiré par mégarde. Ce coup fatal lui fit perdre l'œil gauche. L'Autriche s'était de nouveau montrée sans foi; elle avait vendu ses armées à l'Angleterre. Napoléon dut se remettre de nouveau à la tête de la grande armée; Masséna était son premier lieutenant. Masséna se multiplia dans cette journée de succès et de revers qu'on appelle la journée d'Esling; il rendit des services immenses à notre grande armée. Dans une reconnaissance faite la veille de la bataille de Wagram, Masséna fit une chute de cheval, et, malgré le mal qu'il endurait, placé dans une calèche, il commanda à la bataille la gauche de la grande armée, sur laquelle se portèrent plus particulièrement les efforts de l'ennemi. C'était quelque chose d'admirable que de voir en cette grande circonstance un guerrier souffrant donner des ordres de l'exécution desquels pouvait dépendre le salut de la grande armée, et les donner avec une supériorité telle que l'empereur ne pouvait s'empêcher d'en admirer la portée... Au milieu des dangers imminents qui le menaçaient, Masséna avait à côté de lui, pour soigner sa blessure, l'aide-major Brisset, alors jeune homme d'avenir, et aujourd'hui l'un de nos médecins distingués. La victoire de Wagram fut complète. Napoléon chargea Masséna de poursuivre l'archiduc Charles. Une paix, toujours sans bonne foi de la part de l'Autriche, vint de nouveau arrêter le succès de nos armes, et sauver la funeste maison de Lorraine. Masséna reçut le titre de prince d'Esling. C'est immédiatement après cette campagne que Napoléon eut la pensée de mettre l'Europe méridionale à l'abri des invasions de la Russie. L'empereur envoya Masséna en Portugal; mais il ne lui donna pas le commandement suprême de la Péninsule hispanique, ce qui fut une grande faute...... La Péninsule avait plusieurs armées françaises. Les généraux en chef de ces armées n'agissaient que pour leur propre compte. Ils étaient jaloux les uns des autres : on ressuscitait les prétentions et l'égoïsme des vieilles cours. L'amour-propre avait pris la place de l'amour de la patrie. — La campagne de Portugal est restée inconnue. Masséna fut déçu de toutes les manières. On l'avait formellement assuré qu'il aurait quatre-vingt-dix mille combattants sous ses ordres; mais il ne trouva ni les hommes ni les munitions qui lui étaient nécessaires, et les corps qui devaient concourir à ses opérations cherchèrent des prétextes pour lui refuser leur appui. Alors il arriva ce qui arrive presque toujours, ceux qui devaient craindre la parole accusatrice de Masséna s'empressèrent de crier contre lui, et Masséna leur donna beau jeu, car, supérieur à toutes les accusations, quelle que fût leur source, il garda un silence dédaigneux..... Cette phase de sa vie fut pénible et infructueuse. L'armée anglo-portugaise était au moins deux fois plus forte que l'armée française, sans compter l'insurrection populaire qui la favorisait. Cependant, dans plus d'une circonstance, Masséna mit Wellington à deux doigts de sa perte, et l'histoire démontrera que s'il avait été secondé il ne serait pas échappé un peloton ennemi. Masséna tomba malade : il rentra en France. L'Angleterre semblait menacer sérieusement les côtes de la Méditerranée. L'empereur chargea Masséna du commandement de la huitième division militaire. C'est là qu'il se trouvait lorsque les armées coalisées traînèrent les Bourbons jusqu'à Paris; il y était encore quand l'empereur débarqua de l'île d'Elbe. Masséna n'avait point trahi l'empereur Napoléon, il ne voulut pas trahir Louis XVIII. Il resta digne de lui : *il ne souilla point sa gloire*. Des Marseillais toujours prêts à faire des victimes auraient exigé que Masséna, associé à leurs fureurs, trempât aussi ses mains dans le sang français, et Masséna ne savait verser que le sang des ennemis de la France, sur le champ de bataille, les armes à la main..... Il dut se retirer à Toulon. Le duc d'Angoulème capitula : alors Masséna arbora le drapeau tricolore. Durant les cents jours, Masséna ne fut pas employé, quoique créé pair, et, après la funeste défaite de Wa-

terloo, le gouvernement provisoire lui confia le commandement en chef de la garde nationale de Paris. Le premier soin de la seconde restauration fut de le déposséder de cet honneur, auquel il attachait un grand prix. La première restauration avait accordé des lettres de naturalisation à Masséna, comme si 25 années de combats pour la France, que son génie et son épée avaient sauvée de l'invasion, ne l'avaient pas assez naturalisé. En même temps, Louis XVIII le créait commandeur de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis. Les Russes, les Anglais, les Autrichiens, les Prussiens, tenaient le sceptre dont ils avaient livré le simulacre aux Bourbons, et, contre la foi des traités, le maréchal Ney était mis en jugement. Masséna refusa de faire partie du conseil de guerre; il fit plus, il décida le conseil à se déclarer incompétent. Ce fut la chambre des pairs qui fut chargée de juger Ney. Des crimes avaient été commis à Marseille. Les auteurs de ces saturnales imaginèrent une accusation de félonie contre Masséna, et ils l'adressèrent à la chambre des députés. Masséna aurait dû se taire; il eut la faiblesse de répondre. Un grand citoyen lui offrit sa plume amie; ce fut Manuel... Mais le coup mortel était porté!.... Masséna ne s'accoutumait pas à l'idée qu'on avait pu douter de sa loyauté: ce doute rongeait sa vie, il en hâta le terme. L'heure dernière du héros avait sonné. L'armée entière entoura ses cendres: elle pleurait, tous les bons Français pleuraient avec elle..... Il se trouva des hommes qui osèrent mettre en question si le bâton de maréchal serait placé sur le cercueil du vainqueur de Zurich..... L'armée allait décider la question, quand Louis XVIII envoya les insignes que Masséna avait acquis par tant et tant de victoires. Sa dépouille mortelle est déposée au cimetière du père Lachaise; la patrie et la gloire veillent sur la cendre du héros.

Pons (de l'Hérault).

MASSIF. Ce mot s'applique à quelque chose de lourd, d'épais, de pesant, et cependant, en architecture surtout, l'épithète de *massif* ne comporte pas toujours une acception aussi défavorable. Il est en effet des bâtiments, tels que les prisons, les citadelles, les corps-de-garde, etc., dont le caractère est naturellement *massif*; un style léger et des proportions gracieuses ne sauraient leur convenir. Il est aussi certains cas où le goût le plus délicat ne saurait improuver des murs *massifs*, soit dans leur épaisseur, soit en apparence.—Dans le langage familier et pris au figuré, le mot *massif* revêt l'idée de grossièreté, de lourdeur: on dira d'un homme qui a l'esprit grossier, épais, que son esprit est *massif*; et malheur à lui si la prépondérance de son abdomen et la rotondité de son corps le placent parmi ce qu'on est convenu d'appeler à Paris les *personnes puissantes!* car alors on ne manquera jamais de dire que son esprit est aussi *massif* que son corps.—On appelle or *massif*, argent *massif*, un morceau d'or ou d'argent qui n'a été ni fourré ni creusé: une couronne d'or *massif*, un crucifix d'argent *massif*. — Dans l'ébénisterie, on dit qu'une table, une commode, etc., est d'acajou *massif*, de citronnier *massif*, quand l'acajou, le citronnier dont elle est faite a été employé plein; les meubles où ces bois n'ont été employés que par plaques collées sur autre bois ne sont plus en acajou *massif*, etc.; ils sont plaqués.—Pris comme substantif, le mot *massif*, en termes de jardinage, s'applique à un bosquet, à un bois, qui ne laisse point de passage à la vue: il y a plusieurs *massifs* d'arbres dans tel jardin; il y a un *massif* dans cette allée. — En architecture, *massif* désigne proprement ce qu'on appelle le *solide* d'un mur; un *massif* de pierre est un corps de mur se composant de quartiers de pierres, et non de moellons ou de blocages; un *massif* de moellons est ce qui fait un corps de maçonnerie, comme la masse des fondations, etc.; un *massif* de briques est celui qui est formé d'un corps de maçonnerie en briques, fait à bain de mortier, et revêtu ensuite de pierres, de dalles de marbre, etc.; enfin, on donne le nom général de *massif* à beaucoup

de parties d'ouvrage dans les bâtiments : le *massif* d'un escalier, d'un perron, d'une culée, d'une fondation, d'un piédestal, etc., etc. U. B.

MASSILLON (Jean-Baptiste). Le plus grand orateur de la chaire évangélique, s'il est vrai de dire que Bossuet est le plus grand politique et le plus grand écrivain de l'église gallicane. Jean-Baptiste Massillon était le fils d'un notaire de la ville d'Hyères en Provence. Déjà au collége des pères de l'Oratoire, cet enfant, poussé par un instinet naïf d'éloquence et de conviction, répétait à ses jeunes condisciples les plus beaux passages des sermons qu'il avait entendus dans la chapelle. Son père l'avait destiné aux études du barreau, mais le jeune homme, quand il eut achevé les belles et sévères études de l'antiquité, n'eut pas la force d'oublier les vers de Virgile pour la prose de Justinien, et malgré tous ses efforts pour obéir à la volonté paternelle, il revenait sans cesse à ses poètes, à ses orateurs favoris, à ses savants maîtres les pères de l'Oratoire, qui l'aimaient comme leur plus noble disciple. Même ce fut à leurs sollicitations pressantes, que le père de Massillon consentit à faire de son fils un homme d'église, et il s'abandonna aux théologiens. Mais la théologie, ce n'était pas encore la vocation du jeune apôtre. Il y avait *quelque chose* là, qui lui disait qu'il était fait pour parler aux hommes une langue plus à la portée de leur intelligence et de leur cœur. La première fois qu'il lut les sermons du P. Le Jeune, il se sentit un orateur chrétien, comme La Fontaine se sentit un poète en lisant une ode de Malherbe. A cette découverte, l'effroi le saisit; il eut peur d'avoir péché par orgueil; il voulut revenir à la théologie, pour faire pénitence de son ambitieux espoir. Il alla s'enfermer dans l'abbaye de Sept-Fonts, austère retraite, où cependant il se fit découvrir, un jour que l'abbé le chargea de répondre à un mandement du cardinal de Noailles. Il y avait dans cette réponse de Massillon tant d'atticisme, tant d'onction et tant d'élégance, que l'évêque ne voulut pas laisser enfoui ce précieux talent, et qu'il le rendit à l'Oratoire. Alors, le jeune novice devint professeur de belles lettres; on se souvient encore, dans quelques villes obscures du Forez, qu'il y eut autrefois dans ces murs prosaïques, un professeur d'éloquence qui s'appelait le P. Massillon. — En 1696, le professeur de rhétorique était nommé à Paris directeur du séminaire de St-Magloire, et alors, il commença à se révéler au monde par ses conférences. Ce n'était pas encore la vivacité, l'inspiration, l'abondance limpide des sermons de Massillon, mais c'était déjà leur grâce sans apprêt, leurs aimables négligences, leur style correct et animé. On comprenait que Bourdaloue, cet immense orateur, s'était déjà emparé de l'ame et de l'esprit du jeune orateur. — Il faut se rappeler, à propos de ces grands maîtres de la chaire, qu'en ce temps-là, la chaire était une puissance, la seule puissance oratoire; elle était à la fois la chambre des députés et le journal; elle faisait comparaître à sa barre tous les hommes, toutes les opinions, toutes les puissances de ce monde; elle traitait presque d'égal à égal avec le roi, avec ses amours, avec ses faiblesses; elle jugeait sans appel les plus grands hommes et les plus grands malheurs, Turenne, Condé, Henriette d'Angleterre; elle était l'enseignement des rois, et elle était l'enseignement des peuples; elle marchait tête levée parmi toutes les oppressions de la pensée; elle avait là son allure évangélique; elle était une des libertés les plus vivaces du christianisme. Les plus grands hommes de l'éloquence et de la poésie, Bossuet et Fénelon, s'étaient fait gloire d'être des orateurs chrétiens; l'éloquence chrétienne touchait à toutes les gloires, à toutes les opinions, à toutes les libertés; elle assistait à la prise de voile de Mme de la Vallière, et elle dessinait en traits de feu le portrait de Cromwel; la cour et la ville, Paris et Versailles, la France entière se taisait quand parlait l'orateur chrétien; il remplissait de son éloquence et du par-

fum de ses vertus ce monde frivole, qui cependant oubliait toute chose pour l'entendre. C'était donc là une belle palme, et glorieuse à conquérir, la palme de l'éloquence. Massillon, après avoir eu peur de ce grand pouvoir, qui lui vint malgré lui, trouva enfin une éloquence nouvelle. Il puisa son éloquence dans son cœur. Il s'adressa aux plus doux sentiments de l'homme. « Pendant que Bourdaloue jetait l'épouvante dans les ames et frappait comme un sourd à droite et à gauche, par devant, par derrière; sauve qui peut! »(Mme de Sévigné.) Massillon, plus calme, plus inspiré, plus tolérant, la persuasion sur les lèvres, attirait doucement toutes les ames par le charme irrésistible de sa parole. Il dégageait le chemin de tout mysticisme pédantesque, de toute comparaison barbare, de toute science profane et déplacée. Il se mit à fouiller scrupuleusement le cœur de l'homme pour y trouver tous les mystères cachés, l'amour-propre, les vanités, l'orgueil, l'ambition, les folles amours. En 1698, il prêcha à Montpellier après Bourdaloue, et toute cette ville, pleine encore du souvenir de Bourdaloue, admira cependant cette ample et limpide éloquence, si remplie d'atticisme, de chaleur et de bon sens. Alors, il fut reconnu que la France avait un grand orateur de plus. Paris, qui était avide de ces enseignements, et qui en faisait une de ses solennités les plus importantes et les plus littéraires, rappela l'orateur, et Massillon prêcha son premier carême en 1699 dans l'église de l'Oratoire. On applaudit de l'ame et du cœur cette touchante et bienveillante parole; le P. Bourdaloue vint encourager de sa présence ce nouvel apôtre, qui devait bientôt tenir sa place à ses côtés dans la renommée et dans la gloire, et Bourdaloue admira son rival. *Il grandira*, disait-il, *pendant que moi je baisserai!* Massillon, dans sa chaire, parlait les yeux baissés, sans efforts, sans mouvement et sans gestes. Il se tenait de toutes ses forces dans l'humilité chrétienne, et il parlait avec la simplicité d'un enfant, mais d'un enfant inspiré et convaincu. Seulement, il y avait des instants où cette grande ame n'était plus maîtresse d'elle-même; il fallait qu'elle éclatât de toutes façons, par le regard, par la voix, par le geste; la tête de l'orateur se relevait, son visage se colorait, sa main frémissait au-dessus de toutes ces têtes béantes. Il était superbe, vu ainsi; et Baron s'écriait: *Voilà un orateur, moi je ne suis qu'un comédien!* Vous jugez si c'était là une éloquence entraînante et salutaire. Après Paris, Versailles voulut entendre le grand orateur. Massillon fut nommé prédicateur de la cour en 1699, et ni l'éclat de cette chapelle royale, ni la grandeur de cet auditoire, ni l'imposante majesté de Louis XIV, ne purent intimider cet homme, si naturellement modeste. Il prit pour texte de son premier sermon ce texte admirablement commenté par Fléchier: *Beati qui lugent* (Heureux ceux qui pleurent)! et de ce texte il tira la plus touchante paraphrase, comme ferait un habile musicien d'une phrase de Mozart. Il réussit à Versailles comme à Paris. Les courtisans furent émus encore plus qu'étonnés. — « Mon père, disait Louis XIV à Massillon, j'ai entendu plusieurs grands orateurs, j'en ai été content; mais quand vous avez parlé, je suis bien mécontent de moi-même. » En effet, cette cour, habitué aux plus grands mouvements d'éloquence, dut trouver un grand charme à cette éloquence entraînante et naturelle. Souvent on lui avait fait peur de l'enfer et de la damnation éternelle; jamais on ne lui avait fait peur de cet enfer que l'homme méchant porte dans son propre cœur. Il y avait d'ailleurs tant d'élégance et une élégance si soutenue dans cette simplicité, que Massillon, à côté de Bossuet, et par un rapprochement involontaire, rappelait à toute cette cour si éclairée, Racine après Corneille. Et cependant cette douceur évangélique ne laissait pas que d'avoir ses instants d'épouvante. Témoin ce sermon mémorable sur le petit nombre des élus. — « Je sup-

pose que c'est votre dernière heure et la fin de l'univers; que Jésus-Christ va paraître dans sa gloire pour nous juger. Croyez-vous qu'il s'y trouvât seulement dix justes? Pécheurs, où êtes-vous? restes d'Israel, passez à la droite? Mon Dieu, où sont vos élus, et que reste-t-il pour votre partage? » A ces paroles solennelles, l'auditoire épouvanté se leva comme un seul homme, comme si l'archange allait venir. Louis XIV lui-même se tourna épouvanté, comme si l'heure de la résurrection allait sonner; et cependant, l'orateur, la tête cachée dans ses mains, reste immobile et muet, n'osant plus reprendre son discours. Voilà l'éloquence! Aussi, la popularité de Massillon était universelle. « Ce diable de Massillon, disait une femme du peuple, remue tout Paris quand il prêche! » Le comte de Rosambau, blessé à la bataille de la Marsaille, ne voulut pas d'autre confesseur que le père Massillon, et il renonça entre ses mains à toutes les pompes et à toutes les frivolités du monde. En 1704, Bossuet et Bourdaloue, fatale année! rendirent au ciel cette ame éloquente et vertueuse qui avait jeté un si vif éclat sur l'Evangile. Déjà commençait à s'introduire dans les ames le doute, cette révolution qui a enfanté toutes les autres. Massillon prêcha un second carême à la cour. Durant le rude hiver de 1709, la disette était partout, les pauvres mouraient de faim: le père Massillon prêche sur l'*aumône*; et à sa voix les mains les plus avares s'ouvrirent. A ce discours bienfaisant assistait le bon Rollin avec ses élèves, qui étaient ses enfants. (Rollin et Massillon!) Les disciples et le maître furent attendris et saisis de la même pitié, et il ne fallut rien moins que toute l'autorité du bon Rollin pour arrêter le jeûne auquel ses disciples s'étaient condamnés pour faire l'*aumône*. En 1710 (Fléchier venait de mourir!) Massillon, le dernier de ces grands orateurs, prononça l'oraison funèbre du dauphin. Et comme il parle dans ce même discours, à propos du royal élève, de ces deux maîtres, le duc de Montausier et Bossuet! En 1715, Louis XIV fermait par sa mort ce grand siècle qu'il avait ouvert. Massillon rendait au grand roi les derniers devoirs que Bossuet avait rendus au grand Condé. Et qu'il devait être sublime à voir ce noble prêtre, s'arrêtant confondu devant cette tombe qui renfermait tant de majesté et de grandeur; puis relevant la tête et s'écriant, en regardant le ciel: *Dieu seul est grand, mes frères!* Bossuet lui-même n'eût pas mieux fait. Evêque de Clermont, en 1717, Massillon se trouva jeté dans ce dix-huitième siècle, que déjà prévoyait Bossuet mourant. La puissance de l'Évangile était passée; les chaires étaient croulantes; l'autorité était perdue; toutes les croyances s'en allaient déjà avec une hardiesse inconnue. Voltaire, le grand prédicateur de ce siècle, grandissait au milieu de toutes sortes de bruits avant-coureurs. Massillon ne cessa pas un instant de défendre l'église attaquée de toutes parts. Il avait 55 ans, et depuis 20 années il répandait au peuple et aux grands de la terre la sainte parole, lorsqu'il fut appelé à prêcher le carême devant ce jeune roi Louis XV, maintenant le seul espoir de l'avenir. La tâche était difficile et importante: parler à cet enfant royal, et tenir cette jeune intelligence attentive aux divers enseignements de la chaire; quitter le rôle d'apôtre pour une mission plus paternelle; tendre une main bienveillante à cet enfant, et cependant se souvenir toujours que cet enfant est un roi; parler le plus simple et en même temps le plus châtié des langages; maintenir l'éloquence à une hauteur si facile à atteindre, et cependant ne trahir aucun des devoirs de l'éloquence, voilà pourtant quel fut le dernier effort, le dernier chef-d'œuvre du saint évêque de Clermont. Le *Petit Carême*, après avoir été écouté dans le silence de l'attention et du respect, par ce jeune prince si frivole, fut bientôt reconnu pour un des modèles de la prose et de l'éloquence française. On compara cette prose aux plus beaux vers de Racine, aux plus touchants passages de Fénelon, et la com-

paraison fut trouvée juste. Aussi, quand il fut reçu à l'académie française en 1719, l'académie ne fut-elle guère étonnée de son discours si rempli d'atticisme et de politesse. Mais alors l'orateur fit place à l'évêque. Massillon ne quitta plus guère ce diocèse dont il était l'honneur et le salut que pour venir prononcer à Saint-Denys l'oraison funèbre de la duchesse d'Orléans, qui l'appelait *son ami Massillon*. Dans cette vie utile, heureuse et si calme qu'il s'était faite, le saint évêque, entouré de ses parents et de ses amis, oubliait toutes les guerres qui déchiraient l'église. Il ne s'occupait que de bonnes actions, et, quand il avait le temps, de beau langage; il réunissait à sa table des oratoriens et des jésuites, et la journée se passait dans d'aimables disputes d'art et de poésie. Quand il fallut défendre son diocèse contre d'énormes impôts, Massillon fut le premier sur la brèche. Il adressa plus d'une fois d'énergiques réclamations au cardinal de Fleury, et ces réclamations furent entendues. Sa fortune était médiocre, et cependant ses aumônes étaient abondantes. Ce saint homme, cet illustre prélat, cet excellent orateur, ce grand écrivain, mourut le 18 septembre 1742, pauvre comme Bossuet, mais sans dettes. Il institua pour son légataire légitime l'Hôtel-Dieu de Clermont; il légua sa bibliothèque à la cathédrale. Il avait eu le soin de revoir les manuscrits de ses sermons, qui furent publiés par son neveu, le P. Joseph Massillon: *l'Avent*, *le Carême*, *Mystères*, *Panégyriques et Oraisons funèbres*, *Conférences*, *Mandements et Discours*, *Paraphrase de plusieurs psaumes*, *Discours sur le danger des mauvaises lectures*, *Rituel du diocèse de Clermont*. Voltaire savait par cœur les sermons de Massillon, et n'en parlait qu'avec un tendre respect. Dalembert a fait son *éloge*. J. Janin.

MASSORE (La), ou plutôt *masore* (tradition), du verbe hébraïque *mâsar* (il a donné, il a livré), est l'explication du texte de la Bible, en ce qui est écrit en langue juive, par les points-voyelles supplémentaires, inventés par des docteurs hébreux ou rabbins, qui, de leurs travaux philologiques, ont pris le nom de *massorèthes*. Il y a des juifs qui font remonter la massore à Moïse même, qui aurait eu le soin de confier aux anciens d'Israel la manière de lire et d'expliquer ses écrits. D'autres en font descendre l'origine de bien moins loin. Selon eux, elle daterait du temps de la grande synagogue, sous Esdras, après la captivité. Il faut rejeter l'hypothèse de la massore mosaïque, puisqu'il est évident que les Septante, Aquila, Symmaque, Théodotion, traducteurs du texte hébreu, ne diffèrent si souvent entre eux que par les variantes incertaines du texte sacré à cette époque. Ce texte ne pouvait être encore fixé du temps de saint Jérôme, car ce père de l'église témoigne de bonne foi, en plus d'un lieu, son embarras à cet égard, et ce saint dalmate mourut au commencement du ve siècle. Bien mieux, le *Talmud* (enseignement, doctrine), qui ne fut terminé que l'an 500 de J.-C., discute quelquefois la valeur de certains mots hébreux, peine que se seraient épargnée les docteurs juifs si la massore eût existé alors. Quelques-uns attribuent la massore à l'école rabbinique de Tibériade, qui se tint dans cette ville du ve au vi^e siècle. D'autres prétendent que depuis cette époque, chaque rabbin a mis la main à ce bel œuvre jusqu'au xiie siècle. Selon toutes les probabilités, elle n'a dû sa naissance, ainsi que les grammaires hébraïques, qu'à la nécessité où l'on fut au ixe siècle d'analyser, de syntaxer, de fixer la langue de Moïse et de David, pour faciliter son étude au grand nombre d'étudiants de cette époque qui n'étaient pas enfants d'Israel. Quant à ces points-voyelles, au nombre de treize, excepté un qui se marque sur la tête, un autre dans le ventre de la lettre, tous les autres se souscrivent. Je ne parle pas des accents qui déterminent les intonations de la voix et qui sont communs à presque tous les rhythmes des idiomes de la terre. Les points de la massore étaient d'une grande nécessité pour reproduire

du moins quelques échos de la prononciation d'une langue depuis long-temps expirée, d'une langue surtout dont tous les mots racines, composés, à un petit nombre près, de trois lettres consonnes sans voyelles, ne sauraient être par leur absence émis ni du palais, ni du larynx, ni des livres. Ainsi, *bll*, verbe hébreu d'où vient *babel*, et qui signifie *il a confondu*, avec le secours de deux points-voyelles traditifs souscrits sous chacune des deux premières lettres, se prononce *bâlal*. Ceux qui lisent et expliquent le texte hébreu sans points-massorèthes, ajoutent à la consonne, lorsqu'elle n'est pas précédée d'une voyelle primitive, la voyelle qui précède cette même consonne quand on la prononce par son nom : ainsi, dans *bll*, ils diront *belal*, le *b* s'appelant *beth*, et l'*l lamed*. C'était la méthode du P. Houbigant, savant oratorien ; sa magnifique Bible hébraïque est imprimée sans points-voyelles. Origène, dans ses *Hexaples* (les six plis ou six colonnes), avait transcrit le texte hébreu en caractères helléniques; cet ouvrage a malheureusement péri ; il eût jeté un grand jour sur la véritable prononciation de la langue d'Israel. Les massorèthes sont allés jusqu'à compter les phrases, les mots et les lettres du *Sepher* (Bible ou livre par excellence). Ils n'auraient osé toucher aux fautes mêmes; ils en inscrivaient en marge la correction; seulement, par révérence, ils ont substitué au nom sacré de Jéhovah (*v.*) celui d'Adonaï (mon Seigneur), ou d'Elohim (les dieux). Elohim était pris collectivement pour le Dieu des dieux. On s'est moqué de leur sollicitude, de leur religion, pour mieux dire, à compter une à une, comme perles et diamants, les paroles des Écritures, et l'on a eu tort; car on n'a foi et croyance qu'aux reliques pures et sans mélanges. Assurer que les docteurs massorèthes ont touché à la vraie pierre de touche chaque mot, chaque sens, chaque construction de ce qui nous reste de l'idiome d'Isaïe et de Daniel, serait trop aventureux ; mais du moins ont-ils préservé pour l'avenir de l'outrage du temps, des superstitions et des sectes, une des belles langues parlées jadis sur la terre. Quant à la pureté du sens de la Bible, les antiques versions chaldéennes sont les plus respectables, parce que l'antiquité de leur date les mit à l'abri du fanatisme et du faux zèle des sectaires, véritables profanateurs. DENNE-BARON.

MASSUE (*v.* MASSE).

MASSUE, sorte de bâton noueux, beaucoup plus gros et plus pesant par un bout que par l'autre, servant à assommer; arme offensive garnie quelquefois de plusieurs pointes, en latin *clava*, dans la basse latinité *maxuca*, *mazuca* : la *massue d'Hercule* ; il le tua d'un coup de *massue* ; on assomme les bœufs avec des *massues*. — Au figuré, ce mot s'emploie pour peindre une violente impression, le contre-coup d'un événement funeste, imprévu : la nouvelle de la mort du général fut pour le soldat un coup de *massue* qui abattit son courage. — On donne le nom de *massue d'Hercule* à plusieurs coquillages du genre des *rochers*, dont l'ouverture se prolonge en long bec ou canal : ainsi, le *murex cornutus* et le *murex brandaris* de Linné sont des *massues d'Hercule*. — On appelle *massue des sauvages d'Amérique* le mabouyer, arbre de moyenne grandeur, aux feuilles alternes, pétiolées, aux fleurs d'un blanc sale et peu odorantes, au fruit de la grosseur d'une pomme, couvert de points calleux, couleur de rouille, arbre qui figure dans les illustrations de Lamarck, et dont les racines noires, longues, noueuses, dures, pesantes, servent aux naturels de l'Amérique méridionale à faire des massues qu'ils appellent *mabouya* (le diable). X.

MASTODONTE. Cuvier a donné ce nom, qui signifie *dents mamelonnées*, à un genre d'animaux perdus, très voisins des éléphants par leur structure, et qui, comme eux, doivent être classés dans l'ordre des *pachydermes* (à cuir épais) et dans la tribu des *proboscidiens* (à trompe). Ce genre se divise en six espèces, toutes caractérisées par des différences de forme et de proportion dans les dents

molaires, dont on découvre fréquemment des débris. La taille d'une seule de ces espèces est au moins égale à celle de l'éléphant. Cette espèce, généralement désignée sous la dénomination d'*animal de l'Ohio*, a été confondue par les Anglais et les habitants des États-Unis avec l'éléphant fossile, le *mammouth*. Cuvier et Lacépède, chargés de faire à l'institut un rapport sur une collection d'os fossiles récemment déterrés à Kentucki et envoyés par Jefferson, alors président des États-Unis, reconnurent que ces os appartenaient, pour la plupart, à cet animal extraordinaire: celui-ci avait dû être égal en grandeur à l'éléphant, mais moins élevé à proportion. Il portait comme l'éléphant de longues défenses d'ivoire et une trompe charnue; mais son caractère distinctif le plus apparent consistait dans ses mâchelières, qui, au lieu d'être composées de lames minces et parallèles, offraient de grosses pointes coniques, disposées par paires transversales. La défense de cet animal avait deux mètres 65 centimètres de longueur; arquée d'abord comme à l'ordinaire dans un plan vertical, sa pointe se recourbait encore en dehors; elle était d'un ivoire tissu comme celui de l'éléphant. — Les dépouilles de cet animal, le *père aux bœufs* des Indiens d'Amérique, l'*éléphant carnivore* de quelques auteurs, le *mastodon giganteum* de Cuvier, gisent dans le sol d'atterrissement des principales vallées des fleuves. Les principaux ont été recueillis: 1° à Big-Bone-Strick, ou Great-Bona-Lich, marais salés, à vase noire et méphitique, situés sur la rive gauche de l'Ohio, à quatre milles du fleuve et trente-six milles de sa jonction avec la rivière de Kentucki, presque vis-à-vis de la Grande-Miamis; 2° à Newbourg, sur la rivière d'Hudson, à 67 milles de Philadelphie; 3° à Albany, dans l'état de New-York, également près de l'Hudson; 4° sur plusieurs points des rives de l'Ohio et de la rivière des grands Osages; 5° sur les bords du Nord-Holston, branche du Tennessée, dans des marais salés; 6° dans les alluvions du Mississipi. Vers le nord, on n'en a point rencontré au-delà du 43° degré de latitude du côté du lac Érié. — Aucun témoignage authentique ne porte à croire qu'il existe aujourd'hui des mastodontes vivants en Amérique ni ailleurs. Des faits curieux sembleraient indiquer toutefois que la destruction de l'espèce n'est pas fort ancienne. En Virginie, près de Williamsbourg, à une profondeur de cinq pieds et demi, on a découvert sur un banc calcaire de nombreux débris avec une masse à demi broyée de petites branches, de gramen, de feuilles enveloppée dans une sorte de sac, qu'on suppose être l'estomac de l'animal. Barton parle d'une tête de mastodonte trouvée par des sauvages en 1763, offrant encore des traces du nez et de la bouche. Kalm cite un squelette découvert chez les Illinois, dont le mufle, à moitié décomposé, était encore reconnaissable. Plusieurs tribus sauvages croient à leur existence actuelle; d'autres sont d'une opinion contraire; les Virginiens, au rapport de Jefferson, racontent que ces terribles quadrupèdes détruisant les daims, les buffles, les cerfs, le grand maître d'en haut les foudroya, à l'exception du plus gros mâle, qui fuit vers les lacs, où il vit encore retiré. — Si de l'Amérique du nord on passe dans l'Amérique du sud, on devra à Dombey et à M. de Humboldt la découverte de plusieurs molaires trouvées au Pérou, et notamment près de Santa-Fé-de-Bogota. Le mastodonte des Cordilières a fourni à M. de Humboldt une molaire près du volcan d'Imbâburra, aux environs de Quito, à 1,200 toises du niveau de la mer, deux dans la montagne des Chiquitos, entre Chiehas et Tarija, près de Santa-Cruz-de-la-Sierra, par 15 degrés de latitude méridionale; une enfin, noire et très usée, rapportée des environs de la Conception dans le Chili. — On retrouve en Europe les débris du mastodonte à dents étroites. Le gisement le plus considérable est celui de Sansan, dép.t du Gers, découvert par M. Ed. Lartet. Les dents qu'on trouve non loin de là sur les côteaux de Simorre, teintes en vert bleuâtre par le voisinage d'une mine de fer, sont

depuis long-temps connues sous le nom de *turquoises occidentales*. Des fragmens de dents de la même espèce, trouvés par Borda dans les environs de Dax, départ.[1] des Landes, étaient placés au sein d'une couche marine. Une dent découverte à Trévoux reposait dans le sable. D'autres ont été rencontrées en Bavière et en Italie, spécialement dans le Val d'Arno ; à Padoue, au mont Follonico, près de Monte-Pulciano, et non loin d'Asti en Piémont. — Le petit mastodonte est une espèce fondée sur l'observation d'une molaire trouvée en Saxe par le professeur Hugo de Gœttingue, qui l'envoya à Bernard de Jussieu. Une dent découverte par M. Dufay à Montabusard, près d'Orléans, dans une carrière de calcaire d'eau douce, pétrie de limnées et de planorbes, a constitué la dernière espèce, appelée *mastodonte tapiroïde*. Cette dent, de même volume que celles du petit mastodonte, présente des différences notables. X.X.X.

MAT, dérivé d'un vieux mot français signifiant *triste*, *confondu*, *froid*, mot dont firent usage Villon et les poètes contemporains, signifie aujourd'hui *inégal*, *mal poli*, *peu clair*, *réfléchissant peu de lumière*. Il s'applique surtout aux métaux : l'or *mat* est celui qui n'est pas bruni ; l'argent *mat*, celui qui est blanchi, mais qui n'est ni bruni ni poli. On rend l'argent mat avec de la pierre-ponce, du grès et le blanchiment au feu. On appelle couleurs *mattes* des couleurs sombres. — *Mat* signifie en outre *lourd*, *compacte* : pain *mat*, biscuit *mat*. Une broderie *matte* est une broderie d'or ou d'argent trop chargée. — *Mat* est aussi le dernier coup qui fait gagner la partie aux échecs. C'est le moment où le roi cerné ne peut faire un pas qu'il ne soit pris. On prétend que l'expression *donner échec et mat* vient du persan *schacht mat* (le roi est mort). Figurément, *donner échec et mat* à quelqu'un, c'est le presser tellement qu'il ne sait où donner de la tête, le battre à plate couture. Regnier dit, dans sa *Satire du pédant* :

> Qu'il n'était moret au damier plat
> Qui des yeux et des mains n'eût un échec et mat.

E. G.

MAT, MATURE. C'est ainsi qu'on désigne en marine un système de pièces de bois placées plus ou moins verticalement pour supporter la voilure. Leur nombre, ainsi que leurs dimensions, tant en longueur qu'en grosseur, varie beaucoup, suivant la grandeur du bâtiment auquel elles appartiennent. A bord des grands navires, tels que vaisseaux, frégates, corvettes, etc., la mâture se compose de quatre grands mâts principaux, ou plutôt de quatre systèmes de pièces de bois disposées verticalement en mâture, et ainsi désignées en allant de l'arrière à l'avant du bâtiment : *mât d'artimon*, *grand mât*, *mât de misaine*, *et mât de beaupré* ; mais chacun de ceux-ci, ou plutôt des systèmes de pièces de bois dont ils se composent, se divisent eux-mêmes en un grand nombre de parties ou de mâts particuliers, qu'on désigne par les noms et les numéros suivants : 1° le grand mât, 2° le mât de misaine, 3° le mât d'artimon, 4° le mât de beaupré, 5° le grand mât de hune, 6° le petit mât de hune, 7° le mât de hune d'artimon ou perroquet de fougue, 8° le mât de foc ou le bout-dehors de beaupré, 9° le grand mât de perroquet, 10° le petit mât de perroquet, 11° le mât de perroquet d'artimon ou de perruche ; 12° le bout-dehors de clin-foc, 13° le grand mât de cacatois, 14° le petit mât de cacatois, 15° le mât de cacatois d'artimon, ou cacatois de perruche ; 16° et enfin, le bout-dehors du foc volant. Toutes ces diverses pièces ou mâts particuliers constituent, par leur superposition les uns au-dessus des autres, ou plutôt au bout des autres, les quatre grands mâts principaux dont nous avons d'abord parlé, et dont l'ensemble forme le système de mâture des grands bâtiments. Les bas mâts, ou ceux qui s'élèvent immédiatement du pont du navire, sont dits aussi *mâts majeurs*. Ils sont faits de pièces de sapin d'assemblage pour les grands navires. Les autres, plus petits, et supportés par les premiers, tels que mâts de hune de perroquet, de cacatois ou cacatoa, sont d'un brin d'une seule pièce, toujours en sapin. C'est sur

les mâts que se gréent les voiles d'un bâtiment portées par ses vergues. On appelle de ce dernier nom de grandes pièces de bois, aussi de sapin, placées horizontalement sur chacun des mâts que nous venons de faire connaître. Elles sont d'un seul morceau ou d'assemblage, vu qu'il y en a, comme les mâts, de toutes dimensions, depuis celles d'un vaisseau de premier rang jusqu'à celles d'un canot. On les distingue par le nom des voiles qui s'envergnent dessus : telles sont, *la grande vergue* pour celle qui supporte la grande voile, *la vergue de misaine* pour celle qui supporte la voile de même nom, et ainsi des autres. C'est au mât, ou plutôt à la vergue d'artimon, que se hisse le pavillon national. Une description particulière et plus étendue des différents mâts que nous avons nommés serait d'ailleurs ici sans intérêt. Comme ils vont toujours en diminuant à mesure qu'ils s'éloignent du pont, les plus petits, ou ceux nommés *de cacatoa*, occupent la partie supérieure de la mâture : ils sont gréés au-dessus de ceux dits *de perroquet*, et portent d'ailleurs vergues, voiles et bonnettes, comme les mâts plus forts. Dans les beaux temps, on établit même sur leurs flèches des cacatois volants ou pavillons. C'est sur le grand cacatois que se place la girouette qui occupe la partie la plus élevée du bâtiment. Ce qu'on appelle *brick* ou *brig* est un bâtiment qui n'a que deux mâts principaux, dont le grand est incliné sur l'arrière : il grée d'ailleurs du cacatois et des bonnettes comme les bâtiments à trois mâts. On nomme *goëlette* un petit bâtiment qui n'a aussi que deux mâts, et qui porte de 30 à 90 tonneaux ; on l'arme fréquemment en guerre ; il se distingue surtout du brick par la petitesse de ses dimensions, et par l'absence de hunes. On appelle de ce dernier nom des espèces de plates-formes établies au-dessus des bas mâts des grands bâtiments. Les traversins des mâts sur lesquels elles portent servent de points d'appui aux haubans de hune. Les mâts des grands navires sont maintenus dans la position plus ou moins verticale qu'on veut leur donner au moyen des haubans, système de cordages en forme d'échelles, à tribord et à babord de la mâture. Ils prennent, en général, le nom des mâts sur lesquels ils sont capelés; les gros cordages qui les forment sont capelés à la tête de chaque mât et se raidissent, ceux des mâts majeurs en dehors du bâtiment sur les porte-haubans, ceux des mâts de hune sur le trelingage, après avoir passé, au moyen des lattes, dans le bord des hunes; ceux de perroquet dans le bout des traversins des barres, et sur une quenouillette qui traverse les haubans de hune; ceux de cacatois se rident, au-dessous de leurs barres, sur ceux de perroquet. Les mâts, suivant leur forme, leur structure ou leur destination particulière, sont dits aussi *mât à pible*, *mât à calcet*, *mât de pavillon*, *mât de fortune*, *mât de rechange*, *mât jumelé*, *mât d'embarcation*, etc. Une définition particulière de ces diverses espèces de mâts et de leur usage ne saurait avoir d'intérêt que pour celui qui se destine spécialement au service de la marine.

BILLOT.

MAT DE COCAGNE (*v.* COCAGNE).

MATADOR, terme espagnol emprunté au latin *mactator* (tueur, exterminateur). C'est l'homme qui dans les combats de *taureaux* (*v.*) est chargé de mettre l'animal à mort. Ce nom fut donné, en 1714, à une troupe de 200 hommes levés par les habitants de Barcelone, qui refusaient de reconnaître Philippe V pour leur souverain. L'objet de cette milice était de massacrer tous ceux de leurs concitoyens qui passaient pour attachés à ce prince. Chez nous, *matador* désignait autrefois les trois premières cartes du jeu de l'hombre et du quadrille, appelées *spadille*, *manille* et *baste*. Il ne présente plus aujourd'hui que l'idée familière d'un enrichi très fier de sa personne, de son or, de ses propriétés, de ses chevaux et de sa voiture. Même dans ce sens, il vieillit.

X.

MATAMORE, mot arabe. C'était, chez les Barbaresques, un cachot souterrain dans lequel on enfermait les es-

claves toutes les nuits : l'air et la lumière n'y pénétraient que par une lucarne. Les esclaves y étouffaient accumulés, et lorsqu'ils en sortaient, ils ne pouvaient supporter le jour. — Dans les comédies espagnoles, il y a toujours un capitan *matamoros* (un capitaine tueur de Maures). De là, chez nous, l'application de ce mot à un faux brave; il vieillit, même dans ce sens. Até, déesse malfaisante, annonce à Momus que ses enfants seront trois scélérats : Scaramouche un *matamore*, Pierrot un fainéant, Arlequin un poltron, un gourmand et un fripon (*Mercure*, déc. 1725). X.

MATELOT (*v.* MARINE, MARIN).

MATÉRIALISME, système de philosophie qui fait émaner des seules forces de la matière, ou des diverses matières, telles que nos sens nous les font connaître, tous les être de la nature, et tous les mouvements de l'univers. D'après cette hypothèse, la structure, la coordination harmonique des corps organisés, animaux et végétaux ; l'intelligence humaine, comme les instincts des brutes ; les merveilleux rapports de pondération et d'équilibre qui gouvernent les sphères célestes, qui maintiennent leurs lois de stabilité ou leurs révolutions perpétuelles, tout, en un mot, n'est que le résultat de la spontanéité d'action des éléments matériels, et le monde ne contient que leur unique substance, dans l'espace infini. De là, il suit que la substance corporelle seule possède tous les genres de force qu'elle déploie, toute l'intelligence ou tous les germes de l'organisation qu'on voit se développer dans la nature, sans aucune intervention de la Divinité, ni d'une suprême sagesse et toute-puissance, laquelle présiderait à ces formations, et pénètrerait les éléments matériels de son pouvoir. — Dès lors, il faut, avec Spinosa et la philosophie stratonicienne, ou celle de Leucippe et d'Épicure dans l'antiquité, attribuer à des matériaux originairement bruts, au carbone, à l'azote, à l'hydrogène, etc., les complètes facultés ou moyens de s'organiser spontanément, de constituer l'intelligence de toutes pièces; ou il faut, pour produire les structures animées, comme pour la coordination harmonique des sphères célestes, recourir aux chances infinies de hasards heureux, dans l'immensité des temps. Spinosa fit son Dieu-Monde ; il incorpora les attributs de la Divinité avec la matière même. Les atomistes préférèrent, par leur système, les événements fortuits du hasard. Tous voulurent exiler de l'univers le principe spirituel, l'intelligence pure, cette force libre et suprême d'organisation, d'harmonie, qui a formé, selon nous, la chaine admirable des créatures, s'entretenant les unes avec les autres par des anneaux fraternels, se perpétuant dans le cours des générations par le don immortel de la vie et de l'amour, depuis le vermisseau et la mousse, jusqu'aux êtres les plus parfaits émanés de cette céleste origine. L'objection éternelle, à laquelle tout système de matérialisme s'est montré impuissant de répondre, est celle tirée des rapports combinés des êtres pour atteindre un but ; telles sont par exemple : les relations des sexes pour la reproduction, la formation des organes destinés à une fin, l'œil, l'oreille, pour voir, entendre, etc. Or, la matière inorganique a-t-elle pu concevoir et d'avance prédisposer l'organisation ? Si un heureux hasard, si des mouvements fortuits d'éléments en dissolution et en putréfaction faisaient éclore quelque structure régulière, organique, le même hasard, dans sa perpétuelle inconstance, ne détruirait-il pas ce qu'il aurait construit ? car, s'il n'y a point de sagesse, il n'y a pas de dessein prémédité ni de plan suivi. Nous voyons cependant se manifester le contraire dans la permanence des mouvements célestes, dans la régularité de notre système planétaire, comme dans l'ordonnance des corps organisés, se transmettant leurs formes durant le cours des générations, etc. — Lorsque la vie abandonne un corps, et que ses organes restent intacts encore (dans l'asphyxie par exemple), peut-on affirmer que les matériaux composant ce cadavre con-

tiennent l'homme tout entier, ou tel qu'il était complet précédemment, intelligent, actif? n'est-ce qu'une horloge arrêtée, qu'un ressort détendu? nous ne le pensons point. Quelque principe inconnu n'échappe-t-il pas, qui était l'existence même, qui donnait à l'ensemble de l'être cette force d'unité, d'assimilation, d'instinct conservateur ou de résistance vitale, qui n'est pas même étrangère au végétal contre l'action destructive des corps environnants : or, les machines inanimées n'ont pas cette faculté. Et si l'homme, l'animal, la plante, n'étaient que de pures machines, des automates plus ou moins compliqués, nous comprendrions la parfaite soumission de ces mécaniques au jeu nécessaire de leurs ressorts matériels; ils obéiraient comme ces pantins dont on tire les cordons: ainsi, le phrénologiste, qui croit reconnaître dans une protubérance de l'encéphale l'organe prédominant du vol et du meurtre, peut affirmer que l'individu subit son organisation, et que, n'étant plus libre, il ne doit pas devenir responsable de ses actes. D'après cette hypothèse, toute matérialiste, s'il y a d'autres protubérances formant contre-poids, ce n'est plus qu'une affaire de balance, et l'homme n'en reste pas moins l'esclave de sa structure : s'il fait le bien, c'est parce qu'il possède une bonne organisation, mais il n'en a aucunement le mérite. Alors donc, nulle vertu, nul crime, ne sont imputables, car la nature, qui nous forme ou nous brise, est seule l'arbitre de tous les actes de l'humanité, comme des autres mouvements généraux de cet univers. — Nous ne savons si ce système est la véritable expression des faits, mais il s'élève, je pense, dans toute conscience humaine quelque sentiment de volonté, de spontanéité, de puissance autocratique qui proteste contre cette abnégation servile, qui nous relève vers la liberté morale, qui nous dit que nous pouvons affronter la tyrannie et la mort, et jouir de la dignité de notre indépendance. Ce *moi*, jusque dans Médée criminelle, montre quelque chose de supérieur et de dominant au-dessus de la matière. Le génie qui mesure la course des astres avec Newton dans les cieux, le héros qui dompte les faiblesses du cœur, ne seraient-ils qu'un peu de poussière arrangée de certaine façon; et cet esprit divin d'Homère et de Voltaire résideraient-ils dans une simple modification de la moelle cérébrale, mise en jeu par je ne sais quels fluides, ou calorique, ou électrique, etc.? L'intelligence peut-elle se produire sans intelligence, et rentrerait-elle à la mort dans les conditions moléculaires d'un élément brut et inorganique, dernier résultat de la putréfaction? — On comprend combien d'incompréhensibilités absurdes entraîne le système matérialiste, outre qu'il dissout les liens sociaux, et déchaîne les passions les plus brutales par un égoïsme effréné. Si le matérialisme ne fait pas nécessairement de malhonnêtes gens, du moins il devient la justification de tous les vices et de tous les crimes. J.-J. VIREY.

MATÉRIAUX, nom général qu'on donne à toutes les différentes matières qui entrent dans la construction d'un bâtiment, tels que pierres, bois, fer, chaux, sable, tuiles, briques, moellons. On assemble des matériaux avant de bâtir; on construit des hangars pour recevoir et travailler les matériaux; on établit des magasins pour les ranger, et on prépose des gardiens pour veiller à leur entretien et à leur conservation.—Il se dit aussi figurément de tout ce qu'une personne qui se dispose à écrire l'histoire ou à composer quelque ouvrage d'esprit, rassemble de faits, d'idées et de réflexions. X.

MATÉRIEL, ce qui est composé de matière : les épicuriens, les spinosistes, ne reconnaissent que des substances matérielles. Entre les causes, il y a la cause matérielle et la cause formelle. — Il signifie aussi ce qui a rapport à la *matière*, qui tient de la *matière :* suivant quelques philosophes, les actions des animaux sont purement mécaniques et matérielles. *Matériel* veut dire encore massif, grossier, qui a ou qui paraît avoir beau-

coup de *matière* : ouvrage trop *matériel*. Un esprit *matériel*, un homme *matériel*, c'est un homme à l'esprit lourd et pesant. Les valentiniens appelaient *matériels* tous ceux qui n'étaient pas de leur secte, parce qu'ils prétendaient que leurs ames périssaient avec le corps; les stoïciens disaient qu'il n'y avait que l'ame du sage qui survécût au corps.—En jurisprudence, le faux *matériel* est celui qui est commis innocemment, sans intention coupable, par opposition à faux *formel*, qui est celui qu'on commet sciemment et à mauvaise intention. E. G.

MATÉRIEL D'UNE ARMÉE. Lorsque le ministre de la guerre ordonne la formation d'une armée ou d'un corps d'armée, le général qui en prend le commandement s'occupe immédiatement de l'organisation de son matériel, qui consiste dans la réunion des caissons et des fourgons nécessaires au service des vivres, des hôpitaux et ambulances, du trésor de l'armée, des postes militaires et au transport des papiers. Le corps de l'intendance et les agents préposés à chacun de ces services sont chargés de pourvoir à leurs besoins et de veiller à leur sûreté. — Le matériel de l'artillerie se compose d'un nombre déterminé de canons du calibre de 8 et de 12 ; d'obusiers de 6 et 24 p°, de caissons de munitions chargés de gargousses, de poudre, d'obus, de boulets, de grenades, d'artifices, de cartouches pour l'infanterie et la cavalerie, et de forges de campagne ; indépendamment du matériel de l'artillerie en service ordinaire, il y a aussi des parcs de réserve, et un équipage de pont pour le passage des fleuves ou des rivières.—Les caissons et les chariots chargés de porter les outils nécessaires aux travaux de siége composent le matériel du génie. On y ajoute aussi des fascines et des gabions préparés à l'avance. — Le *matériel d'un siége* comprend à peu près tous les objets dont il vient d'être parlé, avec cette différence seulement qu'on y emploie des bouches à feu d'un plus fort calibre, afin de pratiquer plus tôt une brèche au corps de la place assiégée, lorsque les travaux préliminaires du siége sont achevés (*v.* SIÉGE). — En général, le mot *matériel* comprend ce qui a rapport aux approvisionnements de toute nature, les hôpitaux, les casernes, les prisons, les manutentions de vivres, les magasins d'armement, de harnachement, de grand et petit équipement, etc., etc. — Par analogie, on dit le *matériel* d'une imprimerie, d'une fabrique. SICARD.

MATERNEL, MATERNITÉ. La maternité est l'état, la qualité de *mère*. *Maternel* est ce qui appartient à la *mère*, ce qui vient de la *mère*, ce qui est naturel à une *mère* : *amour maternel* (*v.* AMOUR). Tous les parents qui composent la famille se partagent en deux branches, forment deux lignes ou deux côtés, expressions qui viennent des diverses métaphores adoptées pour représenter la *généalogie*. La *ligne maternelle*, le *côté maternel*, comprennent tous les parents qui sont unis par les liens du sang à la mère de celui dont on veut apprécier les droits : tous les biens qui ont appartenu, soit à la mère, soit à ses parents en particulier, sont des *biens maternels*. Autrefois, cette distinction était d'une grande importance ; il fallait rechercher soigneusement quelle était l'origine de chaque bien en particulier, car c'était ordinairement cette origine qui déterminait sa destination. Les successions se partageaient par application de la maxime *paterna paternis*, *materna maternis* (aux parents du côté du père tous les *biens paternels*, aux parents du côté de la mère tous les *biens maternels*). Ce n'était point encore assez, il fallait distinguer dans les biens paternels comme dans les biens maternels les *propres* des *acquêts*. Les *propres maternels* appartenaient à l'un, les *acquêts maternels* étaient dévolus à l'autre, et, parmi les *propres*, c.-à-d. les biens de famille d'origine, on recherchait ceux qui provenaient de telle ou telle génération pour les attribuer aux parents les plus proches de cette génération. Les diverses coutumes avaient à cet égard des systèmes différents, d'où résultait une confusion de droits, un con-

cours d'actions, au milieu desquels il était bien difficile de se reconnaître, car, pour la même succession, il fallait se reporter au statut local de chacune des coutumes sous lesquelles les biens étaient situés. Le champ qui se trouvait dans l'Artois ne se partageait pas comme celui qui était dans le Parasis. La nouvelle législation a mis un terme à tous ces débats inextricables, en posant pour règle que l'on ne remonterait pas à l'origine ancienne des biens; que toute succession collatérale serait divisée en deux parts, l'une pour les parents paternels, l'autre pour les parents maternels, et que le plus proche parent dans chaque ligne recueillerait, à l'exclusion de tous les autres, la moitié de tous les biens, droits, raisons et actions composant la succession, sans distinction entre les propres et les acquêts (*v.* SUCCESSION).— On appelle *langue maternelle* la langue du pays où l'on est né, où l'on a commencé à apprendre à parler: on avait appris à Montaigne le latin avant sa *langue maternelle* (*v.* LANGUE). TEULET.

MATHAN, prêtre de Baal (Seigneur) et conseiller de la cruelle Athalie, mère d'Ochozias roi de Juda, cet héritage de David dont elle avait usurpé la couronne par le meurtre de ses petits-fils. Mathan, investi par cette reine sacrilége du sacerdoce des faux dieux, luttait avec quelque succès contre le dévouement et la fermeté du grand-prêtre Joïada (la science de Dieu), qui cachait dans le temple, selon l'expression du poète,

Du sang de ses rois une goutte échappée,

et allait incessamment livrer à l'épée de ses lévites la fille impie de Jésabel,

Et de David éteint rallumer le flambeau.

Après qu'Athalie expirante eut été foulée aux pieds des chevaux, le IVe livre des *Rois*, au ch. 11e, nous dit : « Et tout le peuple étant entré dans le temple de Baal, ils renversèrent ses autels, brisèrent ses images en cent pièces, et tuèrent Mathan, prêtre de Baal, devant l'autel. » Ainsi, ce prêtre de sang justifia par sa fin la valeur de son nom, qui signifie en hébreu *mort donnée*. Ceci se passa l'an du monde 3126, et av. J.-C., 874. Racine, dans son chef-d'œuvre, son *Athalie*, a opposé l'imposteur Mathan comme une ombre à la vive lumière qu'y répand Joad ou Joïada, le grand-prêtre du Très-Haut. DENNE-BARON.

MATHÉMATICIEN, MATHÉMATIQUES. L'emploi que l'on fait actuellement de ces deux mots ajoute un fait de plus à tous ceux qui manifestent les bizarres inconséquences de notre langue. On ne fait plus usage que du pluriel du mot *mathématique*, quoiqu'il ne désigne qu'une science unique : on ne serait pas compris si, comme au temps de Descartes, de Fermat, de Pascal, etc., on s'avisait de parler de *la mathématique*. Il y eut sans doute une époque où tout homme assez instruit en mathématiques se disait mathématicien : aujourd'hui, cette dénomination semble réservée pour les continuateurs du célèbre Matthieu-Laensberg, rédacteur de l'*Almanach de Liége*, et pour ses imitateurs. Le titre de *géomètre* est décerné au haut savoir mathématique; celui de *mathématicien* est abandonné aux prétentions des demi-savants, à l'audace de la charlatanerie. On ne peut plus définir les mathématiques sans pécher contre la grammaire, car il faut bien se résoudre à dire que *ce sont* ou *c'est* la science des grandeurs mesurables. Malheureusement, les grandeurs de cette nature ne comprennent pas toutes celles qu'il importerait de comparer entre elles avec exactitude; leur caractère distinctif est que les plus grandes et les plus petites sont parfaitement *homogènes*, en sorte que les grandes peuvent être considérées comme formées par l'accumulation de plusieurs petites. L'espace, la durée, les nombres, etc., sont *mesurables*, et compris dans le domaine des mathématiques; mais le bien, de quelque nature qu'il soit, le plaisir, les jouissances, ainsi que les affections opposées, ont une origine toute différente, et, dans cet ordre de choses, tout ce qui est inégal est en même temps *hétérogène*; il faut donc un autre mode d'appré-

ciation, d'autres procédés, pour établir un classement des objets comparés sous l'un de leurs différents aspects. Si l'on considère les obstacles qui s'opposent aux progrès des sciences morales et politiques, on ne sera plus étonné du peu de pas qu'elles ont fait en comparaison de la carrière immense parcourue par les sciences mathématiques. Celles-ci avaient l'avantage de ne s'exercer que sur des objets analysés facilement par la raison commune : elles existèrent aussitôt que l'on eut un système de numération et des méthodes d'arpentage, dès que l'on fit quelques opérations d'arithmétique et de géométrie : la théorie avait été conçue, quoiqu'elle n'eût pas encore pris la forme scientifique. Son enfance fut plus ou moins faible et prolongée, suivant le caractère et l'état politique des nations qui purent la cultiver. Elle était déjà très avancée dans l'Inde avant l'ère historique des nations européennes, sans en excepter les Grecs : il est certain que les Indiens avaient une algèbre à une époque dont leurs annales ne peuvent assigner l'antiquité. Depuis un temps aussi peu connu, les mathématiques sont stationnaires dans cette contrée, qui favorisait autrefois leur développement. Le génie indien retrouvera peut-être ses forces sous la domination européenne, qui régit actuellement cette partie intéressante du continent asiatique ; les bords du Gange et du Sind auront peut-être des géomètres comme ceux de la Tamise et de la Seine. Les acquisitions que la science peut faire encore seront préparées par un plus grand nombre d'esprits, et viendront plus promptement. On peut donc être sans inquiétude relativement aux destinées des mathématiques : leurs progrès n'auront point d'autres limites que celles de l'intelligence humaine ou de la durée des sociétés civilisées. L'avenir des sciences morales et politiques n'est pas, à beaucoup près, aussi rassurant ; elles ne franchiront peut-être jamais les obstacles qui ont entravé leur marche, et dont l'examen, l'étude approfondie, occuperait si utilement la *philosophie*, en restituant à ce mot le seul sens que la raison puisse admettre. Il s'agirait de connaître complètement la nature de l'homme, de soumettre ses facultés à une analyse qui nous manque : le génie qui ferait ces découvertes surmonterait des difficultés incomparablement plus grandes que celles dont les géomètres ont triomphé. — Les mathématiques *pures* sont celles dont on a donné la définition. On y comprend la géométrie et ses subdivisions comme *science de l'étendue abstraite*. On pourrait y réunir aussi la *science du mouvement*, en la bornant aux considérations de *durée*, de direction et d'espace parcouru ; mais comme on associe à ces notions celle de *force*, on entre dans le domaine de la physique, et par conséquent la *mécanique* doit être classée parmi les sciences physico-mathématiques, ainsi que l'astronomie, et en général les applications des mathématiques pures à une section particulière des sciences physiques. Quelques-unes de ces applications sont des arts que l'on peut nommer *mathématiques* : telles sont, par exemple, la gnomonique et la construction des cartes géographiques. Pour les diverses parties des mathématiques pures, voyez les mots ALGÈBRE, ARITHMÉTIQUE, CALCUL, GÉOMÉTRIE. FERRY.

Instruments de mathématiques. Une industrie très étendue et très importante se consacre spécialement à pourvoir aux besoins des opérations dirigées par les mathématiques, et pour lesquelles il faut des instruments capables d'une grande précision ; les mêmes moyens de mesure et de direction se trouvent aussi entre les mains des ouvriers ; les menuisiers, les charpentiers, etc., ont des compas qui leur sont fournis par la quincaillerie commune, des règles passablement droites ; mais le compas et la règle du mécanicien, de l'ingénieur, etc., sont le produit d'un travail moins imparfait. Pour les grands travaux hydrauliques, on ne se contenterait point du niveau du maçon ; de légères erreurs entraîneraient, en s'accumulant, de fâcheux mécomptes.

Il est donc indispensable de ne faire usage, pour les opérations de cette nature, que d'instruments perfectionnés autant qu'il est possible, et dont les résultats puissent être vérifiés. On laisse le nom d'*instruments de mathématiques* à ceux qui n'ont pas une distinction spéciale, et parmi ceux qui servent à des applications variées, les plus usuels sont réunis dans un *étui de mathématiques* (*v.* le mot COMPAS). L'astronomie et la navigation ne manquent plus de moyens de mesure, qui semblent portés jusqu'aux limites de la précision : c'est pour elles que l'art de l'horlogerie a prodigué ses ressources, que les opticiens ont créé leurs chefs-d'œuvre, que les *micromètres*, les *nonius*, etc., furent inventés. Pour seconder les savantes recherches des chimistes, l'art du balancier rivalisa d'habileté avec l'horlogerie, et parvint à rendre sensibles et mesurables des différences de poids au-dessous d'un millionnième. Il paraît que cette industrie dirigée par les sciences, et qui acquitte si dignement envers elles les devoirs de la reconnaissance, appartient exclusivement à la race européenne ; les peuples asiatiques n'en laissent apercevoir aucune trace. Elle tient donc essentiellement à l'*esprit mathématique*, source de tout perfectionnement intellectuel, car la justesse du raisonnement, le besoin de bien connaître avant de juger, l'appréciation des degrés de certitude, toutes ces bonnes dispositions de l'intelligence, sont fortifiées par l'étude et l'application des mathématiques, et ce n'est pas l'un des moindres bienfaits de ces sciences envers l'humanité. FERRY.

MATHIAS, empereur d'Allemagne, fils de Maximilien II, et frère de Rodolphe II, succéda à ce dernier, le 13 juin 1612 : il était, avant son avénement au trône impérial, archiduc d'Autriche, et roi de Bohême et de Hongrie. Il termina la longue guerre entre l'empire et la Turquie par un traité avec le sultan Achmet, en 1615. La paix fut stipulée pour vingt ans. Les protestants de Bohême, qu'il persécuta ensuite, s'insurgèrent. Cette nouvelle guerre dura 30 ans. Mathias n'en vit pas le terme : il en mourut de chagrin en 1619, à l'âge de 62 ans. Il avait épousé, en 1611, la princesse Anne-Catherine, fille de l'archiduc Ferdinand. N'ayant point d'enfant, il avait adopté Ferdinand de Gratz, son cousin : il l'avait fait successivement couronner roi de Bohême et de Hongrie. Ce prince hérita de son trône et de tous ses états. X.

MATHIAS CORVIN, roi de Hongrie au milieu du xve siècle, fut, sans contredit, l'un des hommes les plus remarquables de son temps, comme prince, comme législateur et comme guerrier. Fils de Jean Huniade, Mathias Corvin fut emprisonné en Bohême par les ennemis de son père. Lorsqu'il recouvra sa liberté, en 1458, il n'avait que 15 ans : c'est dans un âge aussi peu avancé qu'il fut élu roi de Hongrie. Mais une opposition assez forte se forma aussitôt, et plusieurs grands seigneurs hongrois engagèrent vivement Frédéric III à s'emparer de la couronne au détriment de Mathias. Frédéric ne se le fit point répéter : la couronne sacrée de saint Étienne tomba même entre ses mains : on sait qu'aux yeux des populations superstitieuses tout le prestige, tout le pouvoir de la royauté, semblait attaché à la possession de cette couronne. Mais en même temps, les Turcs, profitant de ces divisions, et de l'affaiblissement qui en était la suite, se jetèrent sur la Haute-Hongrie ; Mathias ne tarda pas à chasser les musulmans, en même temps qu'il reprenait à son compétiteur la couronne sacrée. Une paix de courte durée permit à Mathias de s'occuper d'organisation intérieure : exposé aux attaques continuelles de l'Autriche, de la Bohême, de la Turquie, des vayvodes de Transylvanie, de Moldavie et de Valachie, il sentit la nécessité de créer une force militaire imposante et redoutable, dans un pays où, jusque alors, les soldats s'habillaient à leurs frais ; il posa des règles sages pour la formation des armées, et institua la *garde noire*, corps d'infanterie qui, dans toutes les affaires,

se rendit terrible aux ennemis de la nationalité hongroise. Dans les nouvelles guerres que Mathias entreprit, la fortune sembla avoir à tâche de le favoriser sans cesse : il assujettit une partie de l'Autriche, prit Vienne et Neustadt, et força par ses victoires l'empereur à lui céder la Basse-Autriche en 1487. Durant les courts intervalles de repos que lui laissait la guerre, Corvin s'entourait de savants européens, et favorisait de sa brillante protection les sciences et les beaux-arts; les meilleurs peintres d'Italie vinrent à sa cour. Mathias Corvin fonda une université à Bude, enrichit cette ville d'un grand nombre d'objets d'arts et de sciences, de plus de 300 statues antiques, d'une bibliothèque de 50,000 volumes, presque tous manuscrits, qu'il fit copier à Constantinople, à Florence, à Rome, etc.; d'un observatoire, le premier qui ait été établi en Hongrie, et y introduisit l'imprimerie en 1473. Parmi les lois que porta Mathias, on cite celles contre le duel, contre les chicanes dans les procès, contre plusieurs autres abus, outre le code ou la grande charte du peuple hongrois, etc. (*V.* le *Recueil* de Bonfini [Francfort, 1581], pour la collection des lois de Corvin.) Mathias Corvin mourut à Vienne, en 1490, d'une attaque d'apoplexie, pendant qu'il se préparait à une nouvelle campagne contre les Turcs. Il savait tout ce qu'un prince ne doit point ignorer; il était doué d'un caractère enjoué, parlait presque toutes les langues de l'Europe, et abondait en bons-mots, que son secrétaire, *Galeotti Martio*, a recueillis. AMÉDÉE DE SAINT-MAURIS.

MATHILDE DE TOSCANE (*v.* GRÉGOIRE VII).

MATHUSALA, et non MATHUSALEM, comme le peuple et les bonnes femmes l'appellent ordinairement, est un des patriarches dont fait mention la Genèse au chapitre 5. Fils d'Hénoch et de la race de Seth, il naquit l'an du monde 687. Lorsqu'il eut atteint l'âge de 187 ans, il engendra Lamech, l'an 874, et mourut l'an 1656, âgé de 969 ans. Cette année 1656 est celle du déluge universel. L'existence de ce patriarche, la plus longue connue, fut, non une longévité, mais une éternité : c'est ce qui a fait dire d'un homme qui fournit une carrière déjà séculaire: *Il vivra autant que Mathusala.* Par une analogie assez curieuse, le nom de ce patriarche est composé de *meth* (la mort), et de *shalak* (il a envoyé, comme qui dirait : *Il a congédié la mort*). Saint Jérôme, dans ses *Questions hébraïques sur la Genèse*, ne craint pas de dire que l'église n'est nullement d'accord sur la date certaine de la mort de ce patriarche, l'aïeul de Noé, et qui aurait cessé de vivre, selon un grand nombre, 14 années après le déluge. Dans de pareilles ténèbres, que sans doute n'ont pas manqué d'épaissir l'ignorance ou l'intérêt maladroitement pieux des traducteurs de la Bible; dans l'étonnement où doit jeter la raison une si merveilleuse longévité, nous n'aurons point recours, ainsi que tant d'autres, à la très commode supposition des années lunaires à cette époque reculée. Une seule remarque rendra le chapitre 5 de la Genèse, livre si digne de respect, à sa primitive vérité, et cette remarque, la voici : c'est que tout le monde convient qu'il y a une grande disproportion entre l'âge des patriarches marqué dans les *Septante* et celui qui est exprimé dans le texte hébreu. Les *Septante* ont trop visiblement allongé la vie des patriarches : une de nos années en vaut 10 ou 5 des leurs, en sorte que celui qui aurait vécu 800 ans n'en aurait vécu que 80, ou au plus 160. Les *Septante* ont multiplié les années des patriarches, car, selon eux, le déluge arriva en l'an 1656, et, selon l'Hébreu et la Vulgate, il arriva en 2242. Un certain Eupolème, cité dans Eusèbe, assure que Mathusala apprit par le ministère des anges toutes les connaissances qui sont venues jusqu'à nous. Il faut ajouter ce rêve d'Eupolème aux rêves des rabbins, qui ont songé que Mathusala laissa plusieurs ouvrages écrits de sa main. DENNE-BARON.

MATIÈRE, ce dont une chose est

faite : la façon de l'ouvrage coûte généralement plus que la *matière*. On appelle *matières* d'or et d'argent les espèces fondues, les lingots, les barres employées à la fabrication des monnaies. Dans les manufactures, on désigne par *matières* premières celles qui ne sont point encore mises en œuvre.— En physique, on donne le nom de *matière* à une substance impénétrable, pesante, jouissant des trois dimensions qui caractérisent l'étendue. Dans un sens plus général, on désigne sous ce nom toute substance qui entre dans la composition d'un corps. La quantité de matière contenue dans un corps est égale au produit de sa densité par son volume; conséquemment, plus un corps sera dense et volumineux, plus il contiendra de matière, d'où il suit que, de deux corps offrant le même volume, le plus dense contiendra plus de matière que l'autre. On ignore quelle est l'essence de la *matière*. Les physiciens ne s'occupent guère que de déterminer les dimensions qui l'accompagnent, ses diverses propriétés, et les lois qui régissent les forces qui l'animent. — En médecine, on emploie fréquemment le mot *matière* pour désigner les substances évacuées : *matière* des vomissements, *matières* fécales, *matières* crues, cuites, indigestes, *matière* de la respiration. Les *matières* ne sont pas liées; les *matières* sont louables. La *matière* purulente, ou simplement la *matière*, est le pus qui sort d'une plaie, d'un abcès. — Dans un sens plus large, la *matière médicale* (*v.*) est celle des sciences médicales qui traite de la connaissance des médicaments, de leur action sur l'économie animale, et de leur mode d'administration. L'étude de la matière médicale est d'une haute importance pour l'exercice de l'art de guérir. — La *matière* animale, végétale, minérale, c'est la substance appartenant au règne animal, végétal, minéral. *Matière ignée* ou de la chaleur, du feu (*v.* CALORIQUE); *matière* ou fluide électrique (*v.* ÉLECTRICITÉ); *matière* ou fluide magnétique (*v.* MAGNÉTISME); *matière subtile*, nom donné par Descartes à un fluide subtil qu'il avait imaginé remplir tout l'espace et influer considérablement sur le mécanisme de l'univers. — *Matière* se dit aussi par opposition à *esprit* : s'élever au-dessus de la *matière*, être enfoncé dans la *matière*. Molière a dit :

Songez à prendre goût aux plus nobles plaisirs.
Et traitant de mépris les sens et la *matière*,
A l'esprit, comme nous, donnez-vous tout entière

—*Matière*, au sens moral, signifie le sujet sur lequel on parle, on écrit : belle *matière* à traiter; *matière* sèche, stérile; approfondir, épuiser une *matière*; entrer en *matière*; une bonne table des *matières* est d'un grand secours; dans notre *Dictionnaire*, *la Conversation* roule sur toute sorte de *matières*. Il signifie aussi cause, sujet, occasion : en ce sens, il s'emploie sans article : il n'y a pas là *matière* à se fâcher; fournir *matière* à rire; il n'y a pas là *matière* à procès. Corneille a dit :

Le sort qui de l'honneur nous ouvre la carrière
Offre à notre constance une illustre *matière*.

— Dans tous les sacrements, les théologiens distinguent la *matière* de la forme. Par la première, ils entendent le signe, le rit sensible, l'action qui constitue le sacrement; par la seconde, les paroles qui expriment l'intention qu'a le ministre en faisant cette action, et l'effet du sacrement. Guillaume d'Auxerre, qui vivait en 1215, est le premier qui ait consacré ces deux mots dans ce sens. Les anciens disaient *res* et *verba*. La *matière* du baptême est l'ablution; la forme, ces paroles : *je te baptise*, *au nom du Père*, etc. La pénitence a pour *matière* les actes du pénitent, la contrition, la confession, la satisfaction. Pour l'Eucharistie, c'est le pain et le vin. Ainsi des autres sacrements. — En jurisprudence, on appelle *matière civile* ce qui donne action au civil, *matière criminelle* ce qui donne action au criminel. La *matière* d'un délit, d'un crime, c'est ce qui constitue un crime, un délit. *Matière* se dit aussi en parlant de quelques-unes des parties qui composent la science du droit : *matière* féodale, bénéficiale, commerciale. On l'emploie le plus souvent au pluriel :

les *matières commerciales* lui sont très familières. X. X. X.

MATIÈRE (philosophie). Les philosophes, les métaphysiciens, ont fait depuis des siècles bien des efforts pour comprendre la matière et pour lui assigner la place qu'elle doit occuper dans le monde des abstractions. Que de discussions ont eu lieu ! que de livres ont été écrits ! que de découvertes ont été faites à cette occasion sans qu'on ait pu s'entendre pour apporter toute la clarté nécessaire à sa compréhension définitive ! Les uns, des *spiritualistes*, nient l'existence de la matière en refusant aux sens la certitude du jugement ; d'autres, les *matérialistes*, l'établissent comme seule et unique cause des phénomènes de la création, réalité, évidence incontestable ; tandis que d'autres encore, les *panthéistes*, la pourvoient d'organes animaux. Chacun d'eux cherche à expliquer l'essence de la matière en s'éloignant de sa conception et en lui assignant des formes et des qualités diverses. Si des spiritualistes nient la puissance des sens, les matérialistes les considèrent au contraire comme pouvant affirmer la vérité ; il s'ensuit, après avoir mûrement considéré les opinions et les raisonnements des plus célèbres d'entre eux, que si d'un côté on ne peut, vu le témoignage des sens, nier l'existence réelle de la manière, de l'autre, on ne doit pas accorder entièrement à nos sensations la raison des phénomènes qui se passent en nous lorsque nous voulons acquérir la connaissance des actes de notre intelligence. — Une autre question s'est élevée parmi les métaphysiciens. La matière est-elle incréée ? A-t-elle eu un commencement, une origine, qu'elle est-elle ? Ou bien, a-t-elle existé de tous les temps ? Question profonde, insoluble, qui a agité les écoles sans aucun résultat pour la science, et à laquelle on ne peut assigner de bornes. Ainsi, pour ceux qui voient tout dans la matière, l'axiome *rien ne vient de rien* paraît une conséquence évidente du principe naturel, et, cependant, en l'admettant, on nie l'œuvre d'un être tout puissant, Dieu, qui a tout créé, selon les spiritualistes, par sa propre volonté. — Tous ces différents systèmes n'ont pu encore donner une solution complète du problème en question. Ils portent un caractère d'interminables discussions. Aussi n'entreprendrai-je point de les résoudre, je me contenterai de rapporter ce que l'on entend généralement en philosophie par matière. — On a défini la matière une substance étendue et divisible, qui est capable de recevoir toutes sortes de formes, qui affecte plus particulièrement nos sens et révèle une existence quelconque. Tous les phénomènes qui se passent dans la nature, abstraction faite de la cause intime qui les fait naître, sont dus à la matière, et nous ne pouvons en acquérir la connaissance, la perception, que par le mécanisme de nos sens. La conscience des faits est en dehors de la matière, elle appartient à un ordre et à des rapports psychologiques plus élevés. Selon les matérialistes, l'étendue ou la divisibilité de la matière à l'infini, est une de ses propriétés évidentes, bien que les atomes formés par cette divisibilité ne tombent pas sous les sens, et par cette continuité d'idées et de principes, ils arrivent, dans le domaine de l'inconnu, à expliquer tous les phénomènes possibles, à tous les degrés de l'entendement. C'est cette faculté éminente qui permet de croire à son évidence par la place qu'elle occupe dans l'organisation de tous les êtres. Hobbes et Spinosa, et ceux qui ont raisonné dans leurs systèmes, ont soutenu que tous les êtres dans l'univers sont nécessairement matériels, et que toutes leurs différences ne viennent que de leurs différentes modifications ; aussi, tout en voulant nier le principe immatériel, psychologique, ils ne peuvent s'empêcher d'imaginer, pour expliquer la nature évidente et organique des corps, une matière subtile et agitée par un mouvement très vif ayant le don de penser, combiner et créer. — L'homme habitué à juger les phénomènes naturels par les impressions qu'il reçoit des corps extérieurs songe peu que ses jugements sont subordonnés avant tout à une con-

naissance intime de l'objet, que cet objet, dont la connaissance lui est utile, peut échapper à ses organes, et que les connaissances acquises par les sens ont besoin d'un contrôle pour s'élever à de plus hautes régions et s'établir uniformes. La matière ne peut donc être que l'occasion de ce contrôle sans lequel elle cesserait de nous apparaître sous son véritable point de vue. La matière et toutes ses propriétés seraient ignorées de toutes les intelligences sans l'esprit qui préside à ses opérations, car, il est évident que si nos perceptions peuvent nous conduire à une compréhension des phénomènes de la nature, elles peuvent aussi faire naître une suite d'erreurs fatales, nos sens n'ayant pas un caractère complet d'infaillibilité. Ainsi, croire la matière douée, à différents degrés, d'intelligence, c'est tomber dans le vague des abstractions métaphysiques, et s'éloigner de la pensée intime, féconde, puissante et intelligente, que la conscience nous révèle dans l'espace et dans l'éternité, et sans laquelle la matière serait inerte, passive, dépendante et stérile (*v.* Matérialisme).

J.-A. Dréolle.

MATIN (*v.* Chien).

MATIN. Pour les astronomes, le matin est la moitié du jour comprise entre minuit et midi, et c'est toujours aussi l'acception de ce mot dans les actes de la vie civile et dans les indications du calendrier. — Mais, dans l'acception vulgaire et usuelle, on entend plus ordinairement par *matin* la partie du jour comprise entre le lever du soleil et midi. Il est même des personnes, parmi celles qui sont loin de se lever avec le soleil, qui entendent par matin la portion de la journée qui s'écoule entre le moment où elles se lèvent et celui où elles dînent. C'est ainsi qu'on dit dans la société de Paris, une visite du *matin*, pour une visite d'avant dîner. — Le mot *matinée* présente à très peu près le même sens que *matin*. Cependant quelques légères nuances les distinguent : ainsi, lorsqu'on emploie les deux mots dans la même phrase, c'est le mot *matinée* qui prend le sens du mot *matin*, tel que nous venons de le définir, et *matin* signifie alors le commencement de la matinée. — Le mot *matin* est souvent employé au figuré, et sa signification se rapporte alors plus spécialement à l'acception vulgaire et usuelle dont nous venons de parler. C'est ainsi que les poètes disent le *matin* de la vie pour la *jeunesse*, le *matin* de l'année pour le *printemps*. — *Matinal* est l'adjectif par lequel on qualifie les actes qui se font au commencement du jour ou les êtres qui les accomplissent : c'est ainsi qu'on dit, un repas *matinal*; cet oiseau *matinal*, qui chante avec l'aurore; un homme *matinal*, etc. — Il serait intéressant de connaître d'une manière bien positive, et par des résultats d'observations spéciales, quelle différence peut produire dans la santé l'habitude d'être matinal ou celle de ne l'être pas. Nous ne pensons pas que l'expérience ait encore complètement résolu cette question ; mais plusieurs raisons plausibles portent à croire que l'habitude de se lever matin est très salutaire à l'homme. A quelque instant du jour qu'on prenne son sommeil, on lui accorde toujours à très peu près le même nombre d'heures ; par suite, lorsqu'on est matinal, on se couche le soir à une heure peu avancée ; on jouit alors du double avantage de ne pas respirer si long-temps un air vicié par les gaz délétères, auxquels donne lieu la combustion des matières servant à l'éclairage, et de profiter plus amplement de la vivifiante fraîcheur du matin. A cet instant du jour, lorsque la rosée s'est condensée sur les plantes, lorsque l'acide carbonique et les autres gaz méphitiques formés la veille ont été absorbés par la végétation ou portés dans les moyennes régions de l'atmosphère par les courants de la nuit, lorsque toutes les poussières soulevées par les mouvements du jour sont redescendues à la surface de la terre, l'air, plus pur, plus riche en oxygène, est beaucoup plus propre à la respiration qu'à tout autre heure de la journée. De plus, en se levant matin, on vit plus long-temps à la lumière solaire,

qui joue dans notre organisme un rôle que ne peuvent probablement pas remplir aussi bien les lumières factices qui la remplacent. La variable longueur des jours et des nuits, avec les saisons et les divers points de la terre, ne peut nous permettre de croire que la nature enjoigne de consacrer au sommeil, tantôt tout le temps que la nuit dure et tantôt seulement le petit nombre d'heures qu'elle occupe dans la journée. — Mais pourtant l'exemple des animaux nous prouve que c'est la nuit qui doit autant que possible être choisie pour le repos. — Au reste, les réflexions qui précèdent ne peuvent guère s'appliquer à ceux qui habitent les villes. Pour jouir des agréments qu'elles présentent, il faut se laisser emporter au courant des habitudes prises; et l'on ne peut y choisir comme on veut le temps à consacrer au sommeil. D'ailleurs, ce que nous avons dit de la pureté de l'air du matin s'appliquerait assez mal à des lieux que ne rafraîchit jamais la rosée des nuits, et d'où les vents auraient bien de la peine à chasser les malsaines vapeurs. L.-L. Vauthier.

MATINES. Tous les monuments ecclésiastiques prouvent que, dès les premiers temps de l'église, on était dans l'usage de prier le matin, pendant le jour et la nuit. Les *matines*, qui sont la première partie de l'office canonial, se chantent ou se récitent, la veille, ou à minuit, ou le matin. C'est pour cela qu'on les a nommées indifféremment *vigiles*, *offices nocturnes* ou *heures matutinales*. Pendant les premiers siècles de l'église, tant que durèrent les persécutions, les chrétiens furent obligés de tenir leurs assemblées et de célébrer la liturgie pendant la nuit et avec le plus grand secret. Cette coutume continua dans la suite, surtout la veille des grandes fêtes. Plusieurs ordres religieux et quelques chapitres d'églises cathédrales ont conservé l'usage de se lever pendant la nuit pour chanter *matines*. — L'ordre et la distribution de l'office de la nuit n'ont pas toujours été tels qu'ils sont aujourd'hui, et il y a encore sur ce point des différences entre l'église grecque et l'église latine. On commença d'abord par réciter des psaumes auxquels on ajouta peu à peu des lectures ou leçons tirées de l'Ancien ou du Nouveau-Testament. Une hymne, un cantique, des antiennes, des répons. Cependant, dans la règle de Saint-Benoît, écrite au commencement du VIe siècle, et qui renferme le plus ancien monument sur l'office divin, on trouve beaucoup de ressemblance entre la manière dont se faisaient les vigiles et celle que nous suivons aujourd'hui. Dans l'office des dimanches et des fêtes, les matines sont ordinairement divisées en trois nocturnes, composés chacun de trois psaumes, de trois antiennes, de trois leçons. Mais pendant le temps pascal et les jours de férie, on ne dit qu'un seul nocturne. Après le dernier répons, on chante l'hymne *Te Deum*. L'abbé J.-G. Chassagnol.

MATRICE. Le mot *matrice* sert à désigner en anatomie l'organe destiné, chez les femmes, et en général dans toutes les femelles des diverses espèces d'animaux, à contenir les produits de la conception, du moment de la fécondation à celui de la naissance : c'est dans ce lieu que le fœtus est conçu et nourri jusqu'au temps de la délivrance. — Le mot *matrice* a plusieurs autres acceptions; il se dit par exemple des lieux propres à la production des végétaux, minéraux et métaux. En général, il s'emploie d'une manière figurée pour désigner, soit les diverses choses où se manifeste une espèce de reproduction, soit les lieux où certaines choses semblent acquérir un nouvel être, soit même les circonstances et dispositions particulières qui paraissent donner à un individu quelconque une manière d'être nouvelle en modifiant son existence première. — En minéralogie, on donne le nom de *matrice* aux substances qui servent de base aux divers minéraux; quelquefois, on étend ce nom à leurs gisements. — Tous les minéraux sont des composés, à divers degrés, de corps simples, unis entre eux en différentes proportions, oxydes ou acides, suivant les diverses quantités d'oxygène qui

s'y combinent; sulfures, carbones, chlorures, iodures, etc., suivant leurs compositions binaires; ils forment souvent des combinaisons ternaires; ceux d'un ordre plus complexe sont plus rares; mais toujours la base, c.-à-d. la substance principale, porte le nom de *matrice*, parce que c'est en quelque sorte par elle que la combinaison a existé et a été produite. Si on considère l'arrangement des minéraux sous leurs formes variées, soit en raison du temps ou des causes qui y président, on donne le nom de *matrice* à leur configuration cristalline : cette loi minéralogique, qui réunit sous la même forme, de la même manière et en même nombre, des atomes de natures diverses, a pour cette raison reçu la dénomination d'*isomorphe*. — Enfin, les minéralogistes appellent encore du nom de *matrice* les localités dans lesquelles les métaux ont opéré leurs gisements : ainsi, les diverses périodes primitives, intermédiaires, secondaires, tertiaires, diluviennes, post-diluviennes, volcaniques, etc., etc., sont autant de *matrices* des divers métaux qui leur sont propres. — Presque toutes les pierres, selon plusieurs naturalistes, peuvent devenir des matrices métalliques ; mais celles qui sont le plus propres à cet usage sont les quartz et le spath (*v.* Minéralogie, etc., Fossile, Minéral, etc.). — Dans l'art de l'imprimerie, *matrice* signifie les moules dans lesquels on fond les caractères. Il faut des *matrices* pour toutes les lettres, signes, figures etc., qui se jettent en moule pour servir à l'impression, car c'est dans la matrice que se forme la figure qui laissera son empreinte sur le papier (*v.* Imprimerie). Pour former des matrices, il faut se pourvoir de bons poinçons; puis on prend le meilleur cuivre de rosette possible ; on en forme à la lime de petits parallélépipèdes, longs de 15 à 18 lignes, et d'une base et largeur proportionnées à la lettre qui doit être formée sur cette largeur. Ces morceaux de cuivre, dressés et recuits, sont posés l'un après l'autre sur un tas d'enclume : on applique dessus, à l'endroit qui convient, l'extrémité gravée du poinçon, et de plusieurs coups de marteau (rarement d'un seul), on l'y fait entrer à une profondeur voulue, et qui diffère depuis une demi-ligne jusqu'à une ligne et demie. En vertu de cette première opération, le cuivre se trouve avoir pris exactement la forme du poinçon, et devient ainsi un véritable moule de corps de lettre semblable à celle du poinçon : c'est par cette raison qu'on lui a donné le nom de *matrice*, car le nom de *moule* a été réservé pour un assemblage dont la matrice n'est que la partie principale. — Toutefois, les matrices auraient beau être bien frappées, elles resteraient toujours imparfaites si le fondeur n'avait le soin de les justifier, c.-à-d. de les limer sur toutes leurs faces avec une exacte précision, de telle sorte qu'elles soient de même niveau et qu'elles ne portent pas plus de cuivre d'un côté que de l'autre. Après la justification, il faut encore parer les matrices : cette dernière opération consiste à y faire en dessous un *talus*, ou entaille, qui est vis-à-vis de l'œil de la lettre, et deux petits crans, l'un au-dessous, l'autre au-dessus, pour les tenir ensemble avec le morceau de peau qu'on nomme *attache*. — *Matrice* se dit aussi des carrés des médailles : ainsi, les graveurs, soit en relief, soit en creux, nomment *matrices* les carrés qui sont formés et frappés avec des poinçons gravés en relief. — A la monnaie, on désigne par *matrices* des morceaux d'acier bien trempés et gravés en creux avec les trois espèces de poinçons. Les matrices sont hautes de 4 à 5 pouces, carrées et rondes par le haut avec des entailles angulaires. Il n'y a qu'une matrice, appelée la *primitive*, de chaque espèce pour toutes les monnaies de l'état : c'est le graveur-général qui la conserve, et c'est de cette matrice qu'émanent les carrés que l'on envoie et dont on se sert dans toutes les monnaies de l'état (*v.* Monnaie, Monnayeur). — *Matrice* se dit encore des étalons ou originaux des poids et mesures qui étaient gardés primitivement par des officiers publics dans des greffes ou bureaux, palais, églises, etc.; aujourd'hui, les matrices

des poids et mesures sont, je crois, déposées en duplicata à l'Hôtel-de-Ville de Paris et à l'hôtel de la Monnaie. Ces matrices ou étalons servent pour étalonner, c.-à-d. vérifier tous les poids et mesures (*v.* ÉTALONS, ÉTALONNEURS etc.). — On appelle *couleurs matrices* les couleurs simples, servant à composer les autres. Anciennement, on distinguait 5 couleurs matrices ou simples, le blanc, le bleu, le rouge, le fauve, ou couleur de racine, et le noir : telles étaient les couleurs dites *matrices* (*v.* COULEURS). — Newton, le célèbre physicien, a le premier démontré que les objets colorés qui s'offrent à notre vue peuvent exciter en nous la sensation d'une couleur fixe et primitive : profitant de la réfrangibilité des corps lumineux, il isola chaque faisceau de lumière, et, dans chacun d'eux, trouva un composé de sept rayons *lumineux primitifs matrices*, qui affectent diversement notre vue, suivant l'aspect sous lequel cette matrice ou source première les présente; en un mot, en raison des lois d'affinité qui produisent des changements divers dans la disposition des molécules constituantes, lesquelles donnent de deux ou de plusieurs substances combinées un produit différent de chacune de ces substances ou matrices. Ainsi, on obtient une couleur déterminée d'un mélange de deux corps incolores; on change une couleur donnée par l'addition d'un corps incolore. Deux couleurs diverses prennent une couleur différente par leur mélange. Les couleurs peuvent tour à tour être produites et enlevées. Leur existence est toujours une production plus ou moins complexe des matrices extraites du rayon primitif rouge, orangé, jaune, vert, bleu, pourpre, violet. — On appelle *matrices* des contributions les rôles à souches qui servent à vérifier les erreurs commises sur les bordereaux envoyés aux contribuables, etc.; les rôles-matrices doivent être déposés à la maison commune de chaque localité, afin que les intéressés puissent en prendre connaissance. — *Matrice*, c'est encore le modèle pareil aux pièces qu'on veut raccommoder. On comprend en effet que, comme les pièces qui ont des ornements ou des parties très saillantes ne seraient pas facilement redressées entre des surfaces plates, il est besoin d'avoir des matrices ou modèles pareils sur lesquels on puisse, en les pressant, leur faire reprendre la figure qu'ils doivent avoir. — Le rôleur de tabac (*v.* TABAC) nomme *matrice* une table garnie de deux chevilles de bois, à l'aide de laquelle il fait les rôles de tabac. — Enfin, le mot *matrice* s'emploie quelquefois adjectivement : ainsi, par *église matrice*, on désigne celle qui est considérée comme la mère de quelques autres églises. Dans ce cas, le mot *matrice* se trouve être en quelque sorte synonyme de *métropole*. — En franc-maçonnerie, on appelle *loge mère* ou *loge matrice* la loge qui en a fondé plusieurs autres. — Figurément, une *langue matrice* est celle qui n'est dérivée d'aucune autre, et dont, au contraire, d'autres sont dérivées. Le grec et l'arabe sont des langues matrices, etc. (*v.* LANGUES).

E. PASCALLET.

MATRICULE. Les recrues et les enrôlés volontaires sont inscrits, à leur arrivée au corps, sur un grand livre qui contient leurs noms et prénoms, le lieu et la date de leur naissance, et leur signalement complet. On y inscrit aussi leurs services, leurs blessures, leurs actions d'éclat et les grades qu'ils ont successivement obtenus dans le cours de leur carrière militaire. Ces registres, que l'on nomme aussi *matricules*, indiquent les passages d'un corps dans un autre, les désertions, les condamnations à des peines afflictives ou infamantes, etc. *Immatriculer* un homme, c'est lui ouvrir une case au registre matricule. — Les registres matricules sont faits en double expédition : la première est tenue au corps par le quartier-maître sous la surveillance du major, la seconde dans les bureaux de l'état civil du ministère de la guerre. Afin qu'il y ait constamment une identité parfaite entre les deux registres, les conseils d'administration des régiments envoient tous les 15 jours au mi-

nistre de la guerre l'état des mutations survenues d'une quinzaine à l'autre. — C'est sur ces registres que l'on vérifie les services des militaires de tout grade pour constater leurs droits à l'avancement et à la retraite. — Les officiers ont aussi un registre-matricule particulier, sur lequel figurent toutes les mutations qu'ils ont éprouvées depuis leur entrée au service; il est extrait du grand-livre. — Les régiments de cavalerie tiennent un registre-matricule des chevaux, qui sert à inscrire les noms qu'ils reçoivent à leur admission au corps, leur âge, la nature de leur robe, etc., etc. SICARD.

MATRONE. Servius, dans ses notes sur le onzième livre de l'*Enéide*, détermine ainsi l'origine de ce mot : « Quelques-uns croient qu'il y a cette différence entre matrone et mère de famille, que l'on appelle *matrone* celle qui a un enfant, et *mère de famille* celle qui en a eu plusieurs. Mais d'autres estiment qu'on nomme *matrone* la femme mariée, quoiqu'elle n'ait pas encore eu d'enfant, et que l'espérance qu'elle a d'en avoir lui a fait donner ce nom de mère ou matrone; et c'est pour cette raison que le mariage est appelé *matrimonium*. Aulu-Gelle et Nonius Marcellus appuient cette opinion. » — En général, la matrone, dans l'antiquité, était une femme sage et vertueuse, gouvernant avec honneur sa famille, et à laquelle on pouvait sans danger confier de candides vierges, espérance de leur mère. Les matrones grecques et romaines ont donné de grands exemples de vertu, de chasteté, de constance et d'amour de la patrie. On donnait ce titre à Junon parce qu'elle était la divinité protectrice des femmes nubiles, qui sont en âge et en état de devenir mères. — Les matronales (*matronalia*), étaient des fêtes solennisées par les dames romaines aux calendes de mars. Il n'était point permis aux célibataires d'y assister. Ovide (Fast. III) assigne cinq causes à leur institution : 1° la manière dont les Sabines terminèrent la guerre entre les Sabins et les Romains; 2° le désir d'obtenir de Mars la même félicité qu'il avait accordée à ses enfants Remus et Romulus; 3° le vœu que la fécondité qu'éprouve la terre en mars fût accordée aux dames romaines; 4° la dédicace d'un temple à Junon-Lucine sur le mont Esquilin, faite aux calendes de ce mois; 5° l'origine de Mars, fils de la déesse qui présidait aux noces et aux accouchements. — La magnificence et la joie animaient ces fêtes. Les femmes se rendaient le matin au temple de Junon, lui présentaient des fleurs et s'en couronnaient elles-mêmes. De retour dans leur maison, elles y passaient le reste du jour extrêmement parées, et y recevaient les félicitations et les présents que leurs amis ou leurs maris leur envoyaient en souvenir de l'heureuse médiation des Sabines. Dans la matinée du même jour, les hommes mariés se rendaient au temple de Janus pour lui faire aussi leurs sacrifices. La solennité était couronnée par de somptueux festins, que les maris offraient aux dames. Dans ces fêtes, les maîtresses de maison accordaient à leurs servantes les mêmes priviléges dont jouissaient les esclaves aux Saturnales. — La *Matrone d'Éphèse*, ce délicieux conte de Pétrone, a obtenu chez nous bien des traductions, bien des imitations, sans compter l'œuvre inimitable de notre inimitable La Fontaine. — En France, la véritable matrone est bien déchue : il y a cent ans, c'était encore une femme d'âge, grave, guindée, solennelle et ridicule. Aujourd'hui c'est vingt fois pire que tout cela; les jeunes gens me comprendront sans que je m'explique. Les dames n'ont pas besoin que je leur étale cette vieillesse honteuse s'enrichissant de la plus honteuse des exploitations. — Le *Dictionnaire de l'académie*, dans sa dernière édition (1835) aurait bien dû signaler cette décadence là, et ne pas s'en tenir de nos jours à l'interprétation d'il y a un siècle. Quel est, je le demanderai encore au docte aréopage, le tribunal qui, au moment où j'écris, qualifierait de matrones, comme le fait l'académie, les sages-femmes qu'il déléguerait dans un procès pour visiter des femmes? C'était bon pour le

Dictionnaire de Trévoux, qui imprimait il y a cent quinze ans : « La matrone est celle qu'on appelle proprement sage-femme, qui a étudié en anatomie, qui est examinée par les juges de police et par les officiaux, dont chacun d'eux lui donne une commission et un titre pour pouvoir accoucher les femmes enceintes, visiter les *demoiselles*.., pour être juges de congrès et en faire rapport en justice, où pour cet effet elles font serment. » Il y a de ces rapports de *jurées-matrones* insérés tout au long dans le livre de Laurent Joubert, célèbre médecin de Montpellier. E. G.

MATTHIEU (Saint), Galiléen, Juif, publicain, demeurait à Capharnaum, sur le bord du lac de Tibériade, lorsque Jésus-Christ l'appela à lui. Il se nommait aussi Alphée, ou fils d'Alphée, quoiqu'il n'apparaisse pas qu'il soit frère de saint Jacques-le-Mineur, fils d'Alphée. Les autres évangiles le nomment encore Lévi, fils d'Alphée. — C'est le premier des quatre évangélistes. Il écrivit sa *Bonne nouvelle* à Jérusalem, vers l'an 41, et l'écrivit pour les Juifs et dans leur langue, alors mélange de chaldéen, de syriaque et d'hébreu. On a prétendu que le texte original était en grec. Saint Jérôme nous apprend qu'il avait traduit lui-même le texte hébreu en grec et en latin. Laissons de côté toutes ces conjectures sans réalité, ces probabilités sans preuves. L'original hébreu et les copies manuscrites et peu nombreuses qui pouvaient en exister ont dû se perdre quand la langue hébraïque a cessé d'être parlée par les chrétiens ; et par la raison contraire, les textes grec et latin ont dû se conserver. — Ne discutons pas l'authenticité des originaux hébraïques publiés par Munster et du Tillet, ou apportés dans l'Inde par saint Barnabé, ou trouvés par saint Jérôme dans la bibliothèque de Césarée, ou conquis par les Vénitiens à Aquilée, et conservés méconnaissables dans le palais de St. Marc. — Le Christ n'avait rien écrit, n'avait commandé de rien écrire. Il agit sur la terre par la parole, la charité et le miracle. Ses apôtres firent long-temps comme lui. Mais à mesure qu'ils quittaient une église, leur prédication ne s'y conservait pas avec fidélité. On y joignait des traditions recueillies de toute part, les uns par un respect pieux pour tout ce qu'ils attribuaient au Christ, les autres par esprit de secte et de schisme. Saint Matthieu, le premier, vit la nécessité de fixer irrévocablement la vie, la doctrine et les miracles du Christ. Bientôt il advint de l'écriture ce qui était advenu de la parole : l'une fut dénaturée comme l'autre ; et l'Evangile de saint Matthieu servit aux interpolations qui se trouvent dans l'Evangile des Hébreux, l'Évangile des Nazaréens, l'Évangile des douze apôtres, l'Évangile de saint Pierre, et même l'Évangile des ébionites, qui tous les cinq ne sont que l'Évangile de saint Matthieu dénaturé par une aveugle crédulité ou par une criminelle hérésie. — Laissons de côté ces textes surchargés, mutilés, corrompus, pour nous en tenir à celui que les apôtres, les disciples et l'église entière nous ont conservé par une tradition universelle et permanente. — Si la foi chrétienne n'était pas invariablement fixée sur l'authentique pureté du premier de nos Évangiles par l'autorité même de l'église, on pourrait dire que jamais œuvre de l'homme n'a été établie d'une manière plus évidente par des preuves humaines. Saint Pierre attestait si puissamment la sincérité de l'Évangile de saint Matthieu qu'il en prit chez plusieurs églises le titre d'Évangile selon saint Pierre. Saint Marc en reconnaissait si bien la sainteté qu'il n'a guère fait que l'abréger. Les autres évangélistes le citent toujours avec un pieux respect; et c'est parce que les apôtres invoquaient souvent ce texte qu'il en a pris le nom d'Évangile selon les douze apôtres. Aucun fait humain ne peut être mieux établi. — Il fut écrit à Jérusalem, et pour les Hébreux, avant le départ de l'apôtre pour la Perse ou l'Éthiopie. Destiné aux Hébreux, cet Évangile a dû être à la fois historique et polémique. Il a dû prouver aux Juifs, par la vie même

du Christ, 1° qu'il était de la race de David; 2° qu'il était le Messie, fils de Jéhovah; 3° qu'il était l'accomplissement parfait et la perfection dernière de la loi de Moïse. Le triple objet que s'est proposé l'évangéliste lui fait abandonner parfois l'ordre chronologique restauré par saint Marc, son abréviateur. Saint Matthieu, ayant à prouver, a dû colliger en divers faisceaux les faits épars qui donnaient à chacune de ses preuves une irréfragable autorité et une incontestable évidence. Ainsi, quoique, des quatre évangélistes, saint Matthieu et saint Jean eussent été seuls apôtres du Christ, et qu'ils aient rendu témoignage de ce qu'ils avaient vu et entendu par eux-mêmes, toutefois, pour l'ordre des faits, on trouve une chronologie plus exacte dans saint Marc et dans saint Luc, qui n'étaient que disciples, et qui n'ont écrit que sur le témoignage des autres apôtres. Ceux-ci étaient simplement historiens.—Saint Matthieu avait à prouver contre les Juifs que le Christ était l'accomplissement de la loi ancienne; et saint Jean voulait établir contre les gentils que le Christ était le principe de la loi nouvelle. Chez l'un et chez l'autre, l'ordre des faits a dû céder à l'ordre des preuves. — On s'est trompé, dans les temps modernes, en prétendant qu'il en était de la loi du Christ comme de la loi de Moïse: celle-ci, acte d'autorité divine, fut écrite sur les tables de pierre; celle-là, œuvre de la bonté de Dieu, fut gravée dans le cœur de l'homme; elle devait se perpétuer par la parole et la tradition; et l'Évangile n'a fait que fixer l'une et l'autre. La concordance et l'harmonie des quatre Évangiles sont d'autant plus remarquables que les évangélistes ont écrit l'un après l'autre, que chacun a connu, cité, approuvé l'ouvrage de ses prédécesseurs, que le calque eût été facile s'il se fut agi d'une loi, tandis qu'ils joignent quelques faits à l'histoire, pour la rendre plus complète, sans penser que, de ce qu'ils omettent ou de ce qu'ils ajoutent, il sera possible plus tard d'insinuer, par des arguties, je ne sais quelles improbabilités de la preuve, je ne sais quelles invraisemblances de la vérité.—Les Évangiles de saint Marc et de saint Luc sont une simple et naïve histoire. Ils racontent ce que le Christ a dit, ce qu'il a fait, ce qui lui est advenu. Saint Matthieu et saint Jean exposent les mêmes faits, mais ils les font servir, le premier à rectifier les histoires aprocriphes déjà répandues de son temps, l'autre à répudier des doctrines funestes entées déjà sur le christianisme de son époque. Envisagée sous ce point de vue, l'harmonie des Évangiles est irréfragable. Si l'espace ne me manquait dans un livre destiné aux gens du monde de toutes les religions ou sans aucune religion, il me serait facile d'établir, par l'autorité de ses plus grands ennemis, la sainte vérité du livre.—Les prophètes étaient apparus pour ramener les rois, les prêtres et le peuple à la loi de Moïse; et, comme la religion, la liberté, le pouvoir, étaient également inscrits sur la table sacrée, la parole prophétique parut également sainte au pontife qui ne voulait ni fanatisme ni superstition, au prince qui ne voulait ni tyrannie ni despotisme, au peuple qui ne voulait ni servitude ni licence. Moins la mission divine et l'inspiration de Jéhovah (*v.* MALACHIE), le prophète se conçoit avec facilité par toute intelligence humaine. Né sous la loi, nourri de la loi, voyant dans le respect et l'accomplissement de la loi, le salut, la grandeur et la domination d'Israel, c'est l'homme qui se dévoue, qui vit et qui meurt pour la gloire de son Dieu et la liberté de son peuple. L'éducation religieuse, politique, civile, l'instinct de la famille et le sentiment national, suffisent à ce dévoûment et à ce martyre. Il n'en est pas ainsi de l'apôtre et de l'évangéliste. Ils avaient à briser tout ce qui constitue l'homme, les liens de la famille et du pays, la foi de leurs ancêtres, la religion de leur vie entière, toute la puissance de l'éducation et de l'habitude. Ils devaient se faire des hommes complètement nouveaux: un nouveau cœur, un nouvel esprit, une

nouvelle terre, un nouveau ciel. Et pour qui? et pourquoi? et quels étaient ces hommes qui se renouvelèrent eux-mêmes pour renouveler avec eux la face du monde? — Un Hébreu était parmi les Hébreux; pauvre, il vivait du travail de ses mains : rien ne le distinguait des autres hommes. Seulement, de la sainteté de sa vie, de la pureté de ses mœurs, médisance et calomnie se taisaient avec un égal respect. Et l'homme pauvre, confondu dans le peuple, va à d'autres pauvres hommes du peuple, et leur dit : Quittez votre métier, vos amis, votre famille, et suivez-moi. Les pauvres, sans hésiter, renoncèrent à tout, et suivirent le pauvre. Que leur promettait-il donc? «On vous traînera devant les juges, leur disait-il, et vous y rendrez témoignage à mon nom; et on vous jettera dans les prisons, et on vous fera mourir. » Et sa parole fut accomplie; et lui-même ouvrit du haut de la croix ces longs siècles de persécutions et de martyres, où le mensonge oppresseur n'a pu se rassasier ou se lasser des larmes, des souffrances, du sang de la vérité.—Quelle puissance était donc dans le Christ, et quel Dieu vivait dans cet homme? A-t-il pu séduire par des promesses ou fasciner par des prestiges, l'intelligence grossière du peuple qui l'entourait? Que promettait-il? les privations, la douleur et la mort. L'homme matériel se laisse-t-il prendre à ces promesses? Descendez en vous-même, regardez autour de vous, et prononcez. Mais ses miracles tendaient-ils à la puissance politique, frappaient-ils le riche, le dominateur, le pervers? Livraient-ils le monde en proie à l'ambition, à la cupidité? non, le Christ laisse en paix le pouvoir humain; il lutte seulement contre l'autocratie de la nature, rendant le calme à celui qui souffre, la santé au malade et la vie au mort. Non, il domine ce qui apparaît surnaturel dans le mauvais génie; et l'ennemi du genre humain tombe sans force et disparaît à sa parole. Non, le fils de l'homme ne cherche pas à paraître plus puissant que les hommes; vivant au milieu d'eux, persécuté par eux, mourant par eux et pour eux, c'est au-dessus de la nature, au-dessus de ses lois éternelles qu'il se pose sans effort et avec une naïve simplicité. Il vient de son père et retourne à son père; et son père *est celui qui est*; et lui, *il est la vérité*. Et le monde appartiendra à sa parole; et cependant son royaume n'est pas de ce monde. — Il fallut quitter la loi de Moïse, positive, hiérarchique, consacrée par le temps, et tonnante encore comme la voix de Dieu, loi assise sur le trône, parlant dans le temple, sanctifiée par le malheur, par la gloire et par le miracle, à l'apparition de cette voix nouvelle qui venait la détruire en l'accomplissant.— Le Christ se pose toujours naïvement et sans effort au-dessus de l'humanité. Il n'en est pas ainsi de l'apôtre. Si, à la voix de son maître, il marche sur les eaux, son pied tremble, parce que sa foi chancelle; si le pain manque, il ne sait comment Jésus pourra nourrir le peuple; si le maître est arrêté, le disciple fuit; si le maître est accusé, le disciple le renie; si le maître sort du fond du tombeau, le disciple hésite et veut voir les traces du supplice et l'empreinte de la mort. Dans le Christ, tout est Dieu; dans l'apôtre, tout est homme; et dans cette lutte du doute contre la foi, qui explique si admirablement l'esprit humain de tous les temps et de tous les lieux, la foi triomphe à l'épreuve des persécutions, des souffrances et de la mort. Le livre de Jéhovah étonne par tout ce qu'il renferme de majesté divine. Le livre du Christ étonne plus encore, s'il est permis de parler ainsi, par tout ce qu'il contient de charité surhumaine. Et ces deux livres, à qui aucun autre livre ne peut être comparé, sont les seuls que le peuple hébreu possède. Et l'esprit de l'homme et le génie des nations, si magnifiquement développés dans la Grèce et dans l'Italie, n'ont rien, absolument rien qui puisse même donner une idée de ces deux paroles qui éclatent au sein du peuple juif, toujours le plus ignorant et souvent le plus barbare des peuples de la terre. — Trois points de vue

pour apprécier l'Evangile : appréciation catholique, qui finit par n'y voir que le génie humanitaire soumis à une hiérarchie sacerdotale; appréciation hérétique, qui répudie de la loi de Dieu, ce qui gêne par trop les passions du cœur ou la faiblesse d'esprit de l'homme; appréciation philosophique, qui, ne pouvant juger que sur les effets, est pourtant sans cesse dominée par l'orgueilleuse curiosité de remonter aux causes, où il ne lui est pas donné d'atteindre. Trois déplorables excès de ces points de départ : le premier conduit au despotisme papal, le second à l'anarchie de l'esprit humain, le troisième à l'incrédulité : Grégoire VII, Luther et Voltaire complètent ma pensée. Le christianisme n'est pas là.—Une école nouvelle accepte le Christ comme une nécessité sociale, comme un lien humanitaire, comme une garantie de la moralité et de la liberté des nations, comme une poésie mélancolique et souffrante, belle de grandeur, de vague, de tristesse et de joie. Bon Dieu! où ira-t-on avec ces calculs de l'ambition et ces égarements du cœur? La foi s'impose et s'empare de l'âme humaine. Il faut l'accepter avec une naïve simplicité d'esprit. Contester, discuter, examiner, c'est marcher au doute qui mène à l'incrédulité. L'examen n'est possible que lorsqu'il est possible de comprendre. Mais, qu'est-ce que Dieu, qu'est-ce que l'homme, qu'est-ce que la vie, qu'est-ce que la mort? Et le temps, l'espace, le monde, l'éternité, que soot-ils? nul ne peut le savoir; et la religion est là tout entière. Voici donc le problème que l'orgueil de l'homme se propose : la compréhension de l'incompréhensible. Eh! sans doute, toutes ces choses éclatent à nos sens par d'admirables effets, se révèlent à notre ame par de mystérieuses émanations. Dieu se manifeste dans l'harmonie de la nature et dans le plus chétif des êtres créés; Dieu est dans le sentiment, dans la pensée, en nous, hors de nous, partout. Et ce n'est pas le panthéisme. Ce n'est pas Dieu, c'est la manifestation de Dieu que partout on retrouve, on admire, on adore. Mais, qu'est-ce que cela? des effets, seule chose que l'homme puisse apercevoir par les sens ou par l'intelligence. Mais, pour s'expliquer les mystères de la vie divine, de la vie humaine, de la vie matérielle même, ce n'est point l'effet, c'est la cause qu'il faudrait connaître, et sa nature, et son essence. Que peut l'homme à cela? rien, absolument rien. Orgueil et folie dans toutes les tentatives de son esprit. L'intelligence, si majestueuse, si puissante, admirable par ce qu'elle a déjà fait; admirable par ce qu'elle peut faire encore, faculté humaine aussi long-temps qu'elle ne peut se manifester que par des organes humains, s'arrêtera toujours au bord de l'abîme qui la sépare du spiritualisme et de l'éternité. — Et voilà les deux grands mystères que le Christ vient révéler à l'homme. Au milieu d'un monde périssable, ce qui vit n'eût pu, saos lui, s'élever à ce qui est; il fallait descendre du ciel sur la terre pour rattacher la terre au ciel.—L'éternité de Dieu, l'immortalité de l'ame, le bien et sa récompense, le mal et son salaire, voilà la prédication du Christ.— Dieu est ton père, l'homme est ton frère; je suis le pauvre, le souffrant, l'affligé, et je suis aussi la récompense de ta charité pour toutes les douleurs : voilà ce qu'il dit à l'homme. — Mais il fallait que l'homme pût comprendre; et la mission de l'apôtre est d'enseigner au monde ces puissantes et saintes vérités. Et pour que ces vérités ne pussent ni se perdre, ni se dénaturer, elles furent perpétuées par l'Evangile écrit. Matthieu, le premier, rendit témoignage de ce qu'il avait vu, de ce qu'il avait entendu. Publicain obscur, homme sans lettres, il se laisse guider à l'esprit qui l'inspire. Le Christ devait naître d'Abraham et de David; et il ouvre son livre par la génération du Christ. Une vierge devait concevoir, et il établit la virginité de Marie. L'objet principal de l'evangéliste des Hébreux est de montrer le Christ tout entier comme l'accomplissement parfait de la loi de Moïse. Aussi, à chaque fait qui s'accomplit, il rap-

pelle la prédiction du prophète qui l'avait annoncé. — Mais les prophètes n'avaient prédit qu'un Messie ; et l'évangéliste doit établir encore que ce fils de l'homme est fils de Dieu, et il prouve sa divinité par le miracle. C'est Jean qui l'annonce sur les rives du Jourdain ; c'est l'étoile des mages qui l'annonce à l'Orient ; c'est le paralytique qui marche, l'aveugle qui voit, le sourd qui entend, le muet qui parle, le mort qui ressuscite qui l'annoncent à la terre. Jéhovah, dieu de justice, envoie le Christ son fils, dieu de miséricorde et de charité. En face de l'esclavage, il enseigne l'égalité. En face du despotisme, il enseigne la liberté. En face des hiérarchies sociales, il enseigne la fraternité ; et chez lui, tout droit est une vertu, toute vertu est un sentiment. Ce n'est pas sur l'airain, c'est dans le cœur qu'il empreint sa loi, loi mystérieuse, simple, éternelle, si parfaitement adaptée à la nature de l'homme qu'il la retrouve lui-même aussitôt qu'elle lui est révélée. —Il maudit l'oppresseur, le tyran, le riche, mais sans colère et sans révolte. Sur cette terre passagère où les morts sont enterrés par des mourants, l'homme n'a que peu d'instants à souffrir ; et au-delà, c'est Dieu, et sa béatitude, et son éternité ; et là, celui qui pleure sera consolé, celui qui est seul trouvera des frères, l'opprimé un asile, et le faible un protecteur. L'ombre de l'homme aura souffert quelques instants sur la terre, et l'homme réel, moral, intelligent, l'ame en un mot, est attendu au sein de Dieu par des allégresses éternelles.—Dieu est la source et la récompense de tout bien : il doit en être seul témoin, et la main droite doit ignorer ce que fait la main gauche. Rien au monde n'humilie l'homme comme l'Evangile, rien ne l'élève comme lui ; il brise la superbe de l'esprit ; il divinise la simplicité du cœur ; et le Dieu des charitables mansuétudes, ce Dieu, père, frère de l'homme, ce Dieu espoir de l'homme est aussi un Dieu de justice et terrible au méchant. L'ame qui s'ouvre avec un délicieux épanouissement à la promesse des joies éternelles, se serre navrée et morte à ce mot terrible, éternité du supplice. Elle se détourne avec terreur, refuse de croire, et elle ne renaît à l'espérance qu'au moment où la miséricorde la rassure en présence de cette justice qui l'épouvante. — Croyez, adorez, aimez. Voilà l'exemple qui suit le précepte. Et l'homme, le Christ, le Dieu, se livre au délateur, au soldat, au juge, au bourreau, à la croix. Et la moquerie, l'insulte, l'outrage, la douleur, l'accompagnent jusqu'à la mort. Et ses apôtres vont semant sa parole et recueillant des supplices. Et ses disciples meurent pendant trois siècles dans des tortures barbares, inouïes jusqu'à eux. Et la paix sort de la guerre, la vérité du mensonge, la vie de la mort. Et l'ame courageuse qui confesse sa foi est exempte de superstition ; et l'ame impassible qui croit au milieu des tortures est libre de fanatisme. On croit parce qu'on espère ; on meurt parce qu'on croit. De martyre en martyre, le christianisme s'élève sur le monde et tombe sur le trône. Heureux s'il eût pu supporter la prospérité comme il avait soutenu le malheur ! Le mélange adultère de la bonté de Dieu et du pouvoir humain a suscité le déplorable état où nous sommes ; et dans cette religion, qui commence avec le monde, et qui doit finir avec lui, ou, pour mieux dire, qui l'a précédé et qui doit lui survivre, puisqu'elle émane de Dieu, et qu'elle doit retourner à lui, dans cette religion de l'éternité, l'homme a tout flétri, le temps a tout corrompu, et la société veut plier la loi divine au caprice des oppresseurs du monde. Dieu attend ; et à son jour, sa providence éclatera. — L'orgueil philosophique abandonne le dogme ; mais l'intérêt humain voudrait conserver la morale. L'un ne peut vivre sans l'autre, car l'un est la source, la sanction, la fin de l'autre. Laissons le sophisme et la cupidité se débattre dans cet abîme. Quoiqu'ils en disent, ils ne pourront trouver de morale en dehors de la religion, de religion en dehors du christianisme ; et l'Evangile sera perpé-

tuellement le livre de l'homme, car il est la parole de Dieu. J.-P. Pagès,
député de l'Ariège.

MATURITÉ, état de bonté, de perfection, des fruits, des grains, des légumes; époque où l'on doit les cueillir, les moissonner : on n'attend pas la pleine *maturité* des fruits pour les confire; il faut couper les blés quand ils sont en *maturité*. La Bruyère a dit : « Il y a dans l'art un point de perfection, comme de bonté et de *maturité* dans la nature; celui qui le sent a le goût parfait. » — *Maturité* s'emploie dans un sens analogue en parlant des abcès et de la matière qu'ils contiennent : cet abcès n'est pas à son point de *maturité*. — Une affaire venue à sa *maturité* est celle qu'on trouve en état d'être conclue. — *La maturité de l'âge*, c'est le développement complet de force intellectuelle et physique chez l'homme, vers le milieu de sa carrière. On dit, par analogie, *maturité* d'esprit, pour indiquer l'état d'un esprit formé. *Maturité* de jugement, de réflexion, de sagesse, s'emploie dans le même sens. Fléchier a dit : « Il mourut au plus haut point de sa valeur et dans *la maturité de sa sagesse*. » — Avec *maturité*, c'est avec circonspection et jugement : après qu'on eût délibéré avec *maturité* ; il faut procéder avec *maturité* à cette affaire. — *Maturité* se dit enfin lorsqu'on parle du style, et signifie alors : justesse d'expression, solidité de raisonnement : son style acquerra de la *maturité*. X.

MAUPEOU (René-Nicolas-Charles-Auguste de), naquit à Paris en 1714. Son père, premier président, ayant reçu le titre de vice-chancelier et les sceaux en 1763, lui laissa la place de premier président. Ce ne fut que cinq ans après que le chancelier céda sa place à son fils, en 1768. Celui-ci prit aux querelles de la cour et des parlements une part très active, à laquelle il doit sa célébrité passagère. En 1770, lors du procès fait au duc d'Aiguillon, gouverneur de Bretagne, par la cour des pairs et le parlement, Maupeou engagea le roi à laisser un libre cours à la justice, pensant que le duc d'Aiguillon ne pouvait que sortir triomphant de cette épreuve. Mais des interpellations désagréables pour le roi ayant eu lieu, Maupeou changea d'opinion, et vint déclarer au parlement, dans un lit de justice tenu par le roi le 27 juin 1770, que S. M. arrêtait par la plénitude de sa puissance toute procédure ultérieure, et imposait un silence absolue sur toutes les accusations réciproques. La lutte avec les parlements s'envenimait; Maupeou, qui s'était uni étroitement à la Du Barry, et qui partageait ses inimitiés, ne leur épargnait point les mortifications; et de leur côté les magistrats, après plusieurs actes d'autorité, suspendirent leurs fonctions. Le chancelier ne vit, pour terminer les troubles que faisaient naître ces dissensions, rien de mieux qu'un coup d'état. Pendant la nuit du 19 janv. 1771, tous les membres du parlement sont réveillés par deux mousquetaires qui leur intiment l'ordre de reprendre leurs fonctions et de signer leur consentement ou leur refus par ce seul mot *oui* ou *non*. C'était là un piége tendu à leur bonne foi : le chancelier espérait que ceux qui donneraient leur adhésion formerait le noyau du nouveau parlement dont il méditait l'organisation. Il se trompait : les quelques conseillers qui avaient dit *oui* dans l'étourdissement d'un brusque réveil revinrent sur leur adhésion dans une assemblée générale. Le chancelier envoya alors à ces magistrats notification de la confiscation de leurs charges, et les exila par lettres de cachet, que des mousquetaires leur portèrent dans la nuit. Après cet acte décisif, il restait encore à former et à installer la cour judiciaire entre les mains de laquelle devaient passer les fonctions du parlement. Maupeou procéda froidement à cette installation au milieu d'une foule frémissante de colère; et des conseillers d'état et des maîtres de requêtes choisis par lui rendirent la justice au nom des magistrats que le peuple regrettait. La défaveur qui accueillit le tribunal provi-

soire que venait de créer Maupeou fut telle que les avocats refusèrent obstinément de plaider dans son sein : quatre d'entre eux qui y consentirent furent surnommés les *quatre mendiants*. Mais la force avec laquelle l'opinion se prononçait contre le chancelier et ses créatures n'empêcha point celui-ci de continuer l'œuvre qu'il n'avait qu'ébauchée : il trouva des suppléants aux magistrats exilés, en recrutant à Paris et dans les provinces des membres du grand-conseil, des avocats et des jurisconsultes, bien ou mal famés, et les installa une seconde fois : le peuple ne fit qu'en rire ; on chansonna les membres du *parlement-Maupeou* ; ils n'en tinrent pas moins bon ; la justice reprit son cours, et se recruta même de quelques personnes dignes de l'estime du barreau. Maupeou empêcha adroitement les parlements de province de prendre parti contre le nouvel ordre judiciaire, en leur faisant insinuer qu'il n'attendait qu'un moment favorable pour les remplacer, et ils n'osèrent proférer que des plaintes très modérées. Le parlement-Maupeou demeura en vigueur jusqu'à l'intronisation de Louis XVI : alors les dissentiments qui avaient éclaté entre le chancelier et le duc d'Aiguillon, dissentiments dont s'étaient emparés les partis, et le procès si retentissant de Beaumarchais contre le conseiller Goezman, avaient enlevé à ce corps le peu de considération qu'il s'était acquis à grand'-peine. Le chancelier ne survécut pas à son ouvrage, et fut exilé. « Dès lors, dit Gaillard, Maupeou ne reparut ni à la ville ni à la cour ; il obtint quelque estime par la manière dont il soutint sa disgrâce, par la sagesse et la tranquillité avec lesquelles il vécut et mourut dans sa retraite. » Maupeou s'éteignit ignoré à Thuit, près les Andelys, le 29 juillet 1792. — Le chancelier de Louis XV a été jugé bien diversement : il eut à la fois beaucoup d'amis et beaucoup d'ennemis. On l'a représenté comme un magistrat ambitieux, médiocre et servile ; Maupeou avait cependant des vues qui n'étaient ni celles d'un homme médiocre ni celles d'un homme servile. Maupeou capta adroitement la cour en la délivrant d'un corps tracassier, qui marchait droit à l'indépendance, en même temps que par les réformes il captait le suffrage de la philosophie alors toute-puissante. Il réalisait en effet, dit Anquetil, les vœux qu'elle formait depuis long-temps au sujet de la vénalité des charges, de l'administration gratuite de la justice, de la refonte des lois criminelle, que l'on promettait comme prochaine, et de la réduction enfin de l'immense ressort du parlement du roi. A l'aide de ces utiles réformes, le chancelier se fit pardonner par la philosophie le despotisme qui introduisait ces réformes, et qui ne frappait, d'ailleurs, que sur les juges mal famés de l'imprudent Lally, de l'innocent Calas et de l'infortuné La Barre. U. Bassière.

MAUPERTUIS (Pierre-Louis Moreau de), naquit à Saint-Malo le 17 juillet 1698. Dans sa jeunesse, sa vocation était peu décidée ; le métier des armes paraissait même devoir être exclusivement le sien, bien qu'à son amour pour l'état militaire se joignît aussi l'amour des études mathématiques porté à un haut degré. Tout à coup le jeune mousquetaire Maupertuis, devenu capitaine d'une compagnie de dragons, sacrifie sa compagnie aux sciences exactes, et à 25 ans, en 1723, il est reçu membre de l'académie des sciences. S'étant rendu à Londres quatre ou cinq ans après, il y fut nommé membre de la société royale. Maupertuis revint en France glorieux de ce nouveau titre, et passa de là en Suisse. Il se lia étroitement, à Bâle, avec les frères Bernouilli, dans les bras desquels il devait mourir plusieurs lustres après. Maupertuis était courtisan autant que savant ; d'autres diraient même que le courtisan l'emportait en lui : il lui fut donc facile d'obtenir d'être mis à la tête de l'expédition académique envoyée au pôle Nord, en 1736, pour déterminer la figure de la terre, et pour compléter les observations de la commission de l'équateur, dans la

vérification du méridien, expédition dont les travaux furent terminés avec succès dans le courant d'une année; il faut dire cependant que les résultats n'en furent point regardés comme très exacts. De retour à Paris, Maupertuis dut être bien flatté dans son amour-propre, car, outre les faveurs qu'il avait espérées, et dont le roi le combla, il fut fêté, choyé, accueilli par les personnes les plus considérées, et put satisfaire un moment la soif de célébrité qui le dévorait; Voltaire reçut de lui des leçons de philosophie newtonnienne, et fit même ce quatrain pour son buste :

Ce globe mal connu, qu'il a su mesurer,
Devient un monument où sa gloire se fonde.
Son sort est de fixer la figure du monde,
De lui plaire et de l'éclairer.

Maupertuis avait dans le caractère cette inquiétude ombrageuse, cette jalousie tracassière, cette ambition ardente, impérieuse, qui sont communes à bien des savants. Loin de chercher à se fortifier encore dans la science, il passait le temps en vaines et stériles discussions contre d'autres académiciens sur lesquels il voulait primer; et sa réputation scientifique en diminuait d'autant. Ce fut sur ces entrefaites (1740) que Frédéric-le-Grand, réorganisant l'académie de Berlin, appela Maupertuis à la présider; et celui-ci n'eut garde de refuser une place aussi brillante, qui s'accordait parfaitement avec ses goûts de courtisan. Il abandonna sa patrie pour la Prusse, partagea les périls guerriers de Frédéric, et fut fait prisonnier à la bataille de Molwitz. Envoyé à Vienne, il y fut honorablement reçu de l'empereur et de l'impératrice-reine. Cette princesse donna même au savant l'occasion de lui répondre suivant ses habitudes de flatterie courtisanesque. « Vous connaissez la reine de Suède, sœur du roi de Prusse, lui dit-elle; on dit que c'est la plus belle princesse du monde. — Madame, répondit Maupertuis, je l'avais cru jusqu'à ce jour. » Rendu à la liberté par la bienveillance de ces souverains, le président de l'académie de Berlin revint en France; mais son séjour y fut de peu de durée : la cour de Frédéric et la faveur que ce monarque lui manifestait étaient un charme trop puissant pour que son amour-propre pût y résister. Et cependant, cette faveur, ou peut-être la crainte de la perdre, devait lui causer de bien cuisants chagrins. Le séjour de Voltaire à Postdam fit naître entre le philosophe et le géomètre une haine qui ajouta quelque réputation au nom du dernier. L'un et l'autre se disputaient les bonnes grâces du roi de Prusse; il n'en fallait pas moins pour faire éclater entre eux une guerre à laquelle servit de prétexte une discussion toute savante entre Maupertuis et le professeur Kœnig, de La Haie. Kœnig contestait à Maupertuis un principe métaphysique, celui de la moindre quantité d'action, qu'il avait établi dans un mémoire sur les lois du mouvement et du repos; il prétendait que l'invention de ce principe appartenait à Leibnitz, et citait à l'appui de son dire un fragment d'une prétendue lettre de ce philosophe, qu'il ne put produire devant l'académie de Berlin, par laquelle il en était sommé, et dont par suite il fut exclu. Voltaire publia à cette occasion sa fameuse *Diatribe du docteur Akakia*, dans laquelle il ridiculisait toutes les idées de celui qui avait autrefois été son professeur, et qu'il avait porté aux nues : critique sanglante de la personne et du caractère de Maupertuis, « de ce vieux capitaine de cavalerie, travesti en philosophe, l'air distrait et précipité, l'œil rond et petit, la perruque de même, le nez écrasé, la physionomie mauvaise, le visage plein et l'esprit plein de lui-même. » Vingt autres pamphlets du philosophe de Ferney achevèrent de ridiculiser et d'irriter Maupertuis, et tout fait croire que c'est en obéissant aux conseils de la vanité outragée de son esclave favori que le roi de Prusse fit arrêter Voltaire à Francfort. L'irritation de ces attaques, des crachements de sang, et une maladie de poitrine, qui en furent la suite, décidèrent Maupertuis à revenir en Fran-

ce; il y séjourna à Saint-Malo, à Bordeaux, à Toulouse, à Neufchâtel, et vint enfin mourir à Bâle, chez les frères Bernoulli, le 27 juillet 1759, âgé de 62 ans. — Ses principaux ouvrages sont : 1° *La Figure de la terre déterminée*; 2° *La Mesure d'un degré du méridien*; 3° *Discours sur la figure des astres*; 4° *Éléments de géographie*; 5° *Astronomie nautique*; 6° *Éléments d'astronomie*; 7° *Dissertation physique à l'occasion d'un nègre blanc*; 8° *Vénus physique*; 9° *Essai de cosmographie*; 10° *Réflexions sur l'origine des langues*; 11° *Essai de philosophie morale*; 12° *Éloge de Montesquieu*; 13° enfin, des *Lettres* où la petitesse du bel esprit s'allie aux vues philosophiques. On trouve, il est vrai, quelques bonnes choses dans tous ces volumes; mais le géomètre et l'astronome s'y effacent trop devant l'homme de cour et d'esprit; le style en est forcé, d'une concision affectée; le ton est sec et brusque, plus raide que ferme, semé de paradoxes, d'idées fausses : aussi l'académie française a-t-elle bien moins à se glorifier de l'avoir eu dans son sein que l'académie des sciences. O. L. T.

MAUR (Congrégation de Saint-). L'ordre des bénédictins, fondé au VIe siècle, a été le berceau de plusieurs autres ordres religieux. La division de l'ordre originaire en deux principales congrégations, celle de Saint-Vannes et celle de Saint-Maur, date du commencement du XVIIe siècle, et a été définitivement instituée sous le ministère et le patronage du cardinal de Richelieu. La seconde n'est qu'un demembrement de la première. — L'ancienne et sévère discipline établie par le fondateur s'était fort relâchée. Devenus riches propriétaires, les bénédictins oublièrent que leur institut leur faisait un devoir de cultiver eux-mêmes leurs champs, de ne vivre que du produit de leur travail. La congrégation de Saint-Vannes avait commencé sa réforme en Lorraine en 1597; mais son œuvre restait incomplète. En 1613, Jean Renaud, abbé de Saint-Augustin à Limoges, alla chercher des religieux de Saint-Vannes, et organisa avec eux et par eux la nouvelle congrégation, qui reçut le nom de Saint-Maur. Son but était de rétablir dans sa pureté primitive la règle de saint Benoît. — Sur la demande de Louis XIII, c'est-à-dire du cardinal Richelieu, le pape Grégoire IV approuva les statuts de la nouvelle congrégation. Elle fut confirmée par Urbain VIII en 1627. Il lui délivra de nouveaux privilèges. Dans tous les couvents qui n'avaient pas d'établissement d'éducation publique, ces religieux étaient cloîtrés. Cet ordre devint un des plus riches de France. — Les bénédictins du moyen âge avaient défriché ou fait défricher de vastes terrains jusqu'alors incultes. La congrégation de Saint-Maur rendit un service plus important encore à la civilisation par ses travaux scientifiques. C'était à la fois l'ordre le plus riche et le plus savant de France. L'opulente et belle abbaye de Marmoutier était la maison chef d'ordre. C'était là que se réunissait l'assemblée générale tous les trois ans. La congrégation se divisait en dix provinces; chacune de ces provinces contenait au moins vingt maisons conventuelles. Les plus considérables étaient Saint-Denys en France, Saint-Bénigne à Dijon, Saint-Germain-des-Prés à Paris, Saint-Germain à Auxerre, Marmoutier (*Mauri monasterium*), Saint-Remi à Reims, Saint-Pierre de Corbie, Fleury ou Saint-Benoît-sur-Loire, Fécamp, la Trinité de Vendôme, etc. Cette congrégation faisait un noble usage de ses revenus; les maisons abbatiales étaient de véritables palais, dont le bon goût égalait la magnificence; les parties conservées de l'abbaye de Marmoutier sont pour les artistes un objet d'étude et d'admiration. — Lors de la suppression des jésuites, en 1762, les parlements de Bretagne et de Bourgogne s'occupèrent immédiatement des moyens de les remplacer avantageusement dans les colléges dont ces pères avaient le monopole. Les bénédictins de Saint-Maur furent appelés à diriger plusieurs établissements d'éducation. Le plan

d'études qu'ils arrêtèrent et qu'ils ont constamment suivi, est le meilleur et le plus complet que l'on connaisse. L'assemblée constituante l'avait adopté pour le nouveau mode d'enseignement dans les écoles centrales établies dans les chef-lieux de département, et destinées à remplacer les anciens colléges : l'éducation était gratuite.—Douze écoles militaires avaient été fondées avant la révolution. Elles étaient spécialement destinées à l'éducation des familles titrées. Mais les enfants des bourgeois assez riches pour payer la pension y étaient admis sans difficulté, du moins dans les écoles dont la direction était confiée à des bénédictins de Saint-Maur. Sur douze écoles militaires, ils en dirigeaient six, Sorrèse, Tiron, Rebais, Auxerre, Beaumont et Pont-le-Voi. — Ce n'était pas pour eux un objet de spéculation : ils n'épargnaient aucune dépense pour s'attacher les meilleurs maîtres dans les arts d'agréments, l'escrime, la musique, les langues étrangères, les mathématiques, etc. Les études scolastiques étaient dirigées par des professeurs de la congrégation. Tandis que l'université de Paris bornait l'enseignement aux langues anciennes, sans y joindre même aucune notion d'histoire et de géographie, les bénédictins embrassaient tous les éléments des connaissances utiles et usuelles. Ces écoles militaires, sous leur direction, ne peuvent être comparées qu'à l'école Polytechnique, avec cette seule différence que les sciences exactes y étaient enseignées sur une moins grande échelle. Les professeurs bénédictins avaient remplacé l'étude du grec par celle des langues étrangères modernes. — La science historique doit beaucoup aux bénédictins; on peut même dire avec vérité qu'ils l'ont créée en France. L'*Art de vérifier les dates*, la *Diplomatique* de D. Mabillon, la collection des historiens de France et celle qui est intitulée *Gallia christiana*, les *Histoires de Paris* par D.D. Lobineau et Félibien; *de Bourgogne* par D. Merle; d'autres histoires de nos grandes provinces et de nos grandes cités, exigeaient des écrivains laborieux et d'une rare sagacité. Ils y ont consacré leur vie tout entière et tous leurs instants. Ces immenses travaux n'ont pu être entrepris et exécutés que par des hommes étrangers aux distractions de la vie civile, tout-à-fait indépendants, sans nulle inquiétude sur leurs besoins présents et leur avenir, et assurés de pouvoir suffire à toutes les dépenses qu'exigeaient leurs études et leurs infatigables investigations. — Les gouvernements qui se sont succédé depuis 1789 jusqu'à la chute de l'empire ont eu soin d'appeler à la direction de l'enseignement public les bénédictins qui avaient administré les anciens colléges ou qui avaient occupé des chaires. — Les bénédictins de Saint-Maur conservaient, après avoir fait profession, leur nom de famille; ils y ajoutaient le mot *dom* : cette qualification, qui, d'ailleurs, n'avait rien de féodal pour des religieux, leur était commune avec les feuillants et les chartreux. Le dernier général de l'ordre était D. Chevreux, qui périt dans les massacres de septembre, 1792. — La France doit aux bénédictins plusieurs notabilités savantes de notre époque. M. Fourier, l'un de nos premiers mathématiciens, membre de l'institut national de France et de l'institut d'Egypte, était élève du collége d'Auxerre (*v.* Bénédictins, 10e livraison.) Dufey (de l'Yonne).

MAUREPAS (Jean-Frédéric Philippeaux, comte de) n'a jamais été jugé comme il eût mérité de l'être. Quoiqu'il fût le parent de ma mère, tout en rendant justice à sa mémoire, je ne pousserai point ici son apologie au-delà du vrai, mais je dirai sans amour comme sans haine, ce qui aurait dû le recommander à l'opinion de ses contemporains comme ce qui le fit si cruellement maltraiter par elle. Né en 1701, fils, petit-fils et arrière-petit-fils de conseillers d'état, parmi lesquels il y eut un chancelier, il obtint, âgé de 14 ans, la charge de son père, que, néanmoins, il n'exerça librement qu'à l'âge de 24. Il eut alors dans ses attributions : 1° la maison du roi, ce qui lui donnait, et le département des grâ-

ces et l'administration supérieure de la ville de Paris; 2° le ministère de la marine et des colonies. Sous ce premier rapport, on lui doit l'élargissement des quais, plusieurs égoûts nouveaux, des fontaines, entre autres celle de la rue de Grenelle; enfin, nombre d'améliorations long-temps désirées. Relativement à la marine, si négligée avant lui, on le vit visiter avec soin les ports, les chantiers et créer ce système de construction navale qui, à cet égard, éleva la France au-dessus de tout autre peuple; il avait perfectionné les cours d'instruction; et une éducation maritime beaucoup meilleure que celle qu'il avait trouvée cultiva cette pépinière d'officiers distingués qui, durant la guerre d'Amérique, nous permirent de lutter avec gloire contre la supériorité britannique. Nul homme n'était plus séduisant que le comte de Maurepas; son savoir à la vérité était mince, mais son intelligence rapide et sûre lui faisait saisir avec facilité ce qu'il y avait de réellement utile dans les objets qui lui étaient présentés; aussi se montra-t-il souvent dans le conseil infiniment plus lumineux que tel ou tel qui possédait des connaissances plus étendues que les siennes. S'entourant d'ailleurs d'hommes instruits et distingués, dont il sentait avoir besoin, il les récompensait avec cette grâce et cette délicatesse qui ajoutent tant aux bienfaits, comme il atténuait ce que des refus ont de blessant par les formes aimables dont il s'étudiait à les parer. Ce qui nuisait pourtant à l'appréciation des services qu'il rendit à l'état, c'était une aridité d'ame, fruit de cet athéisme d'amour, vice natif de sa constitution physique, vice organique, qu'il cherchait à voiler en donnant à la fortune ministérielle de monsieur A..... autant de soin que s'il eût pu être son père; c'était encore ce ton léger qu'il portait dans la discussion des choses les plus sérieuses, et cette facilité à saisir et à proclamer les ridicules; enfin, cette foule de bons mots, qu'on à peine à concilier avec l'idée d'un esprit étendu et solide, ainsi que cette érudition relative aux niaiseries de cour, qui ne laisse pas soupçonner qu'on soit capable de s'occuper d'objets moins futiles. Il devait pourtant au genre d'esprit qu'il possédait, et dont parfois il abusait, une grande facilité à déjouer les questions indiscrètes, ce qui, dans un ministre, n'est pas un mérite à mépriser. Disgracié, en 1749, pour une mauvaise épigramme contre madame de Pompadour, soit légèreté, soit philosophie, il dit, en se confinant à Pont-Chartrain, magnifique château où ses amis l'entourèrent: « Le premier jour j'étais piqué, le second j'étais consolé. » Ami de Montesquieu et de Caylus, il avait, durant son ministère, protégé nombre d'hommes de mérite qui le regrettèrent, entre autres Lacondamine, Maupertuis, Clairaut, Bouguer. Rappelé au timon des affaires à l'avénement de Louis XVI, il dit à ce monarque, en l'abordant: « Je rends grâce à votre majesté de m'avoir nommé son premier ministre. — Premier ministre! répond le prince, je n'en veux pas. — Eh bien! reprit le comte, c'est donc pour apprendre au roi à n'en point avoir. » Logé au-dessus du cabinet de son maître, devenu son élève, et communiquant à ce cabinet par un escalier dérobé, il régna véritablement jusqu'à sa mort, car, quoique sans portefeuille, il était consulté sur tout, et les ministres travaillaient avec lui. Sa première opération fut le rappel des parlements, en dépit des vives remontrances de Monsieur, depuis Louis XVIII. La seconde, de quelque importance, fut la guerre d'Amérique. Ces deux actes ont été sévèrement blâmés, mais avec trop de passion, d'irréflexion et d'inconséquence, d'autant que l'un et l'autre le furent par ceux-là mêmes qui, dans le temps, les avaient le plus applaudis. Aussi ne fut-ce que l'effet tardif d'amers souvenirs. Nous sommes donc loin de devoir l'en accuser ici. D'ailleurs, le parlement Maupeou, traîné alors dans la fange, ne pouvait subsister plus long-temps; et son renvoi rappelle un mot plaisant du ministre: « Comment, lui disaient quelques-uns des magistrats

d'alors, nous présenter en public sans être hués? — En prenant des *dominos*, répondit le comte. »Quant à la guerre de l'Amérique, dont on a trop exagéré l'influence sur l'esprit français, M. de Maurepas pouvait croire utile d'arracher à l'Angleterre de riches colonies et de relever aux yeux de l'Europe l'honneur français doublement flétri par la guerre de sept ans et le partage de la Pologne. Ce fut à cette occasion que, répondant à lord Stormont, qui le questionnait insolemment sur ce que l'on débitait dans le public relativement aux intentions de s'unir aux insurgés américains, il lui dit: « Ceux qui parlent ne savent rien, et ceux qui savent ne disent rien. » C'était lui qui avait présenté à Louis XVI l'honnête et savant Turgot; et, sur l'objection qu'il n'allait jamais à la messe, il répondit au roi: « L'abbé Terray y allait tous les jours. » Il le trouva dur, entêté, sans connaissance des hommes, déterminé à ne point travailler avec lui, et le fit renvoyer; Necker, son autre créature, attira sa disgrâce en voulant personnellement tout conduire à son gré; et c'est à la suite de ce triomphe ministériel qu'il mourut, en 1781, peu regretté du public et amèrement pleuré par le roi. Ce qui nuisit le plus à sa renommée comme homme d'état, c'est la publication, par son secrétaire Sallé, de ses prétendus mémoires, ramas informe d'écrits médiocres, rassemblés par Soulavie, et qui, pour la plupart, ne sont pas du comte de Maurepas. Je ne puis me déterminer à clore cet article avant d'avoir cité un trait qui, ce me semble, caractérise à merveille l'esprit et le caractère de monsieur de Maurepas; mais, il faut noter préalablement ici que, à l'époque vers laquelle nous remontons, un ministre ne pouvait décemment se montrer en public dans un lieu de plaisir envahi par la multitude, tel qu'était alors ce qu'on nommait la *redoute chinoise*: or, on y avait vu le comte de Maurepas, qui, travaillant le lendemain avec Beaumarchais relativement aux secours envoyés secrètement aux Américains, lui dit: « Comment, occupé de si grandes affaires, avez vous pu prendre le temps d'écrire une comédie qu'on assure être très plaisante? — Il ne m'a fallu, répondit l'auteur comique, que celui que vous avez perdu à la redoute chinoise. » Propos insolent dont un sot eût été vivement choqué; mais celui qui n'en était pas un, répliqua: « Si votre pièce renferme beaucoup de traits comme celui-là, je vous promets le plus grand succès. » Au fait, le comte de Maurepas fut un homme de beaucoup d'esprit, très supérieur par son mérite à l'idée que l'on s'en est faite; et s'il ne fut pas un des plus grands ministres de la monarchie, il n'y en eut jamais qui acquit et conserva dans ses longues disgrâces un plus grand nombre de vrais amis, ce qui est assez rare, peut-être même sans exemple, dans le poste élevé qu'il occupa si long-temps.

Cte Armand d'Allonville.

MAURES, Mauritanie. Les Maures forment une classe des habitants de l'Afrique occid.^ale^, et notamment des royaumes de Fez et de Maroc. Les Arabes les nomment *Medaines* (marin), mais eux-mêmes s'appellent *Mouslims* (croyants), parce qu'ils se proclament fort attachés à leur culte, l'islamisme. Ils sont d'origine arabe, demeurent dans les villes et se livrent pour la plupart au commerce. Les Romains nommaient l'ouest de l'Afrique *Mauritania*, et ses habitants *Mauri*. Leurs guerres avec ceux-ci sont connues. Plus tard, la Mauritanie passa sous la domination des Vandales. Leur roi Genséric fonda (429) un puissant empire, qui fut détruit par Bélisaire. Les *Saracènes* (Arabes), partisans de Mahomet, étendirent, dans le VIIe siècle, leurs conquêtes jusque dans cette partie de l'Afrique, et la firent gouverner par un lieutenant du calife de Damas. Ces Saracènes ou Arabes, que les anciens historiens espagnols appellent *los Moros*, parce qu'ils habitaient l'ancienne Mauritanie, convoitaient depuis long-temps l'Espagne comme une proie assurée. Ils profitèrent des troubles survenus dans l'empire des Visigoths pour s'en rendre maîtres (711-713 [*v.* Espagne]). Leur marche triomphale fut comme

un sillon lumineux tracé au milieu des ténèbres de la barbarie. Ils semèrent partout les sciences, les lettres et les arts, et, malgré les guerres étrangères et intestines qui ont désolé et qui désolent encore ce malheureux pays, les monuments de leur bienfaisante domination y resteront long-temps debout. — Ainsi, pendant que la plus grande partie de l'Europe était plongée dans l'ignorance, les sciences et les arts florissaient parmi les Arabes d'Espagne. Mais le partage de ce pays entre plusieurs souverains et leurs propres dissensions affaiblirent tellement les Maures qu'ils ne purent résister aux attaques incessantes des chefs des royaumes chrétiens nouvellement établis dans la Péninsule, et qu'ils finirent par être réduits à la seule ville de Grenade. Ferdinand-le-Catholique, après une guerre de dix ans, conquit ce dernier boulevard (1491), et mit ainsi un terme à la domination des Maures en Espagne, domination qui avait duré presque huit siècles. Une partie des Maures passa en Afrique, le reste demeura en Espagne, où ils se conduisaient en loyaux sujets, et se livraient à des travaux industriels; le plus grand nombre embrassa même le christianisme, du moins en apparence. Ces derniers furent appelés *Moriscos*. Philippe II, poussé par son zèle ardent pour le christianisme, résolut de les exterminer. Les persécutions qu'ils essuyèrent sous ce monarque fit éclater parmi eux une insurrection armée à Grenade (1571), mais on parvint à la réprimer, et plus de cent mille rebelles furent expulsés du pays. Enfin, Philippe III, animé par le même zèle que son père, chassa d'Espagne le reste de la population moresque (1610). — Près d'un million de Maures passèrent en Afrique, et ce fut là une grande perte pour l'Espagne, car ils formaient la partie la plus intelligente et la plus laborieuse de ses habitants. Après leur départ, l'agriculture tomba dans la plus triste décadence. En général, on regarde l'expulsion des Maures comme une des principales causes de la ruine de ce pays. — Une *Histoire de la domination des Maures en Espagne* a été publiée en espagnol, d'après des manuscrits arabes, par M. Joseph-Antoine Conde. On en a une traduction française par M. de Marlès (Paris, 1825, en 3 v. in-8°); mais elle est trop libre pour pouvoir être exacte. C. L.

MAURICE (Saint), chef de cette légion thébaine, désignée sous le nom d'*heureuse* par les écrivains chrétiens, laquelle fut massacrée par les ordres de l'empereur Maximien, en 286, dans la vallée d'Agaune en Helvétie, pour n'avoir point voulu sacrifier aux idoles. Aucun auteur ancien ne parle de la naissance, de l'éducation ni de la vie de ce héros-martyr avant qu'il eût pris le commandement de la légion; cependant, quelques religieux ou écrivains modernes soutiennent qu'il était originaire de la Thébaïde, qu'il avait été élevé par ses parents, chrétiens eux-mêmes, dans la religion catholique, et qu'il l'avait toujours pratiquée avec une sainte ardeur depuis sa plus tendre enfance. — Maximien, que Dioclétien avait associé à l'empire, venait de passer les Alpes avec une armée nombreuse pour attaquer les Germains révoltés. La légion commandée par Maurice et forte de 10,000 hommes faisait partie de cette expédition; elle était toute composée de chrétiens, et on la désignait sous le nom de *légion thébaine*, parce qu'elle avait été levée à Thèbes, dans la Haute-Égypte. Arrivée sur les hauteurs d'Octodurum, ville considérable, bâtie sur la rive gauche du Rhône, à dix lieues au couchant du lac de Genève, et sur les ruines de laquelle s'élève aujourd'hui le joli bourg de Marinhac, l'armée fit une halte de plusieurs jours pour se remettre de ses fatigues. Maximien, à la veille d'en venir aux mains, profita de ce repos pour ordonner des sacrifices aux dieux. Dès que la légion thébaine connut cet ordre, elle se sépara du gros de l'armée, et se retira à Agaune, à trois lieues d'Octodurum, pour n'avoir point à commettre un sacrilége. L'empereur ne tint aucun compte du scrupule qui arrêtait ces chrétiens; il leur fit commander, sous peine d'un châ-

timent sévère, de se rapprocher : mais la voix toute prophétique de Maurice avait pénétré le cœur de ses co-religionnaires : aucun d'eux ne voulut obéir. Maximien punit cette insubordination en les décimant. Cet exemple n'eut aucun résultat. Il fallut recourir à une seconde exécution ; elle ne changea rien à la résolution inébranlable des légionnaires. Voici de quelle manière Maurice, Exupère et Candide, principaux chefs de la légion, justifièrent leur conduite dans une protestation qu'ils adressèrent à Maximien : « Nous sommes vos soldats, mais nous sommes aussi les serviteurs du vrai Dieu. Nous vous devons le service militaire et l'obéissance, mais nous ne pouvons renier celui qui est notre créateur et notre maître, comme il est le vôtre, alors même que vous le méconnaissez. Vous nous trouverez dociles à vos ordres dans toutes les choses qui ne seront point contraires à sa loi ; et notre conduite passée doit vous en répondre. Nous sommes prêts à nous opposer à vos ennemis, en quelque lieu qu'ils soient, mais nous ne pouvons tremper nos mains dans le sang innocent. Nous avons fait serment à Dieu avant de prêter serment entre vos mains.... Vous voulez que nous punissions des chrétiens, et nous le sommes tous. Nous confessons Dieu le père, auteur de toutes choses, et Jésus-Christ, son fils. Nous avons vu massacrer nos compagnons sans les plaindre, et nous nous sommes réjouis du bonheur qu'ils avaient eu de mourir pour leur religion. L'extrémité à laquelle on nous réduit n'est point capable de nous inspirer des sentiments de révolte. Nous avons les armes à la main ; mais nous ne savons pas résister, aimant mieux mourir innocents que de vivre coupables. » — Cette supplique, aussi ferme que respectueuse, excita la fureur de Maximien, qui ordonna d'investir la légion thébaine, et de la massacrer entière sans pitié. L'armée s'attendait à une vive résistance, ayant affaire aux meilleurs soldats de l'orient ; mais quel fut son étonnement ? Toutes les victimes mirent bas les armes, s'agenouillèrent, les bras et les yeux élevés vers le ciel, s'exhortant les uns les autres à la mort, et présentant avec résignation la tête au tranchant de la hache. Le sang coula par torrents ; il inonda la terre, et teignit les eaux du Rhône arrêtées dans leur cours par des monceaux de cadavres. Tandis que les bourreaux de cette affreuse journée se partageaient les dépouilles des victimes, un vieux soldat, nommé Victor, s'écria, avec la foi d'un martyr, qu'il enviait le sort de tous ces chrétiens. « Qui êtes-vous donc, lui demande un officier de Maximien, pour plaindre ces infâmes ? — Je suis chrétien comme eux, repondit Victor ; voilà ma tête ; vous pouvez aussi la séparer de mon corps, si bon vous semble. » Il s'était à peine prosterné qu'il n'existait plus. La guerre que continua Maximien dans les Gaules devint féconde en persécutions et en cruautés ; partout, les chrétiens furent livrés à la fureur des soldats. Le général fit rechercher quelques compagnies de la légion thébaine qui avaient été distraites du gros de l'armée lors de l'entrée en campagne, et ordonna qu'on leur fit éprouver le sort de leurs compagnons d'armes. Ils moururent avec le même dévoûment. On honore encore aujourd'hui leur martyre à Trèves, à Soleure, à Chotz, à Milan, à Fossano, à Pignerol, à Turin, où la plupart de ces exécutions eurent lieu. — Le martyre de la légion tébaine a excité l'admiration de tous les peuples chrétiens. Après le retour de Maximien à Rome, on s'empressa de fouiller dans la vallée d'Agaune pour y découvrir le corps de Maurice et ceux d'Exupère, de Candide et de Victor, afin de leur rendre publiquement les honneurs dus à des saints. Leurs dépouilles furent embaumées et placées dans un monument élevé à leur mémoire dans la ville d'Agaune. Ce monument ne fut d'abord qu'un simple mausolée ; mais l'empereur Sigismond le remplaça par une chapelle magnifique, à côté de laquelle il fit bâtir une vaste communauté, où se réunirent plus de neuf cents religieux dévoués au culte des reliques de saint Maurice et de ses

compagnons. Jusqu'à l'époque de l'invasion du calvinisme en Suisse, ces reliques ont été l'objet d'une grande vénération de la part des fidèles : on leur attribuait des miracles; on venait les honorer de tous les points de la terre : aussi ce pèlerinage a-t-il long-temps passé pour un des plus suivis d'occident. Il serait difficile aujourd'hui de dire ce qui reste de ces reliques; il n'y a pas de ville en France, en Espagne, en Italie, en Allemagne, qui ne prétende en avoir quelque fragment. Vienne se vante de posséder la tête de Maurice, Angers son bras droit, et Mirepoix son bras gauche : cette translation eut lieu en France sous le règne de saint Louis, qui ordonna, à cette occasion, des fêtes publiques dans toutes les villes du royaume. Plus tard, sous François Ier, un article du traité de paix, conclu avec la maison de Savoie, vint encore diviser ce qui restait à Agaune des reliques de saint Maurice et de ses compagnons : il fut stipulé que la moitié de ces reliques serait transférée à Turin. Tout le clergé de cette ville alla au-devant de ce dépôt précieux, entouré d'un immense concours de peuple venu de toute part. Cette cérémonie fut suivie de jeûnes et de prières publiques, qui durèrent huit jours. — La fête de saint Maurice a été long-temps obligatoire pour l'église : on la célébrait le 22 septembre, anniversaire du massacre de la légion thébaine; mais, au XVIe siècle, elle a été laissée par le pape à la dévotion pure et simple du peuple. Il n'y a plus guère en France aujourd'hui que les communes qui ont choisi ce saint pour leur patron qui le fêtent. Cependant, sa mémoire est restée chère aux peuples du Valais : ils ont donné son nom à la ville et à la vallée d'Agaune, et ont placé leur canton sous sa protection. — La maison de Savoie, qui avait une grande vénération pour la mémoire de saint Maurice, dont elle possédait la lance et l'anneau, a institué, au XVe siècle, un ordre militaire de ce nom, lequel a été réuni, sous Grégoire XIII, à l'ordre de Saint-Lazare. Les chevaliers qui s'engageaient à combattre pour la foi et pour la défense du saint-siége, portaient dans les grandes cérémonies un manteau en taffetas incarnat, doublé en soie blanche, avec un cordon en houppe en soie blanche et verte, puis une casaque et une cotte-d'armes de damas incarnat, chargées, devant et derrière, de la croix de l'ordre en broderie d'or. Cet ordre existe encore, mais la marche du temps et les progrès de la civilisation y ont introduit de notables changements. J^les^ SAINT-AMOUR.

MAURICE (Mauricius Tiberius), empereur d'Orient, né à Arabisse en Cappadoce. Sa famille était d'origine romaine. L'empereur Tibère le nomma général de ses armées, lui fit épouser sa fille Constantine, et le proclama son successeur à l'empire. Il dut tous ces honneurs à ses succès dans la guerre de Perse. Tibère l'avait nommé César au retour de cette expédition. Les historiens chrétiens ont vanté son zèle pour la religion. Eutychus de Constantinople et l'abbé Théodore lui avaient prédit son avénement à l'empire. Il succéda à Tibère le 14 août 582. Les Perses bravaient l'autorité impériale. La puissance romaine avait bien dégénéré; mais elle était encore assez forte pour réprimer les insultes des peuples qu'elle appelait barbares. — Maurice envoya contre les Perses une armée considérable sous les ordres de Philippicus, son beau-frère. Ce général battit les Perses, et fit un butin immense. — Deux grandes victoires avaient signalé l'ouverture de cette campagne, qui devait être décisive; mais depuis, l'indiscipline et tous les désordres qui en sont l'inévitable et triste conséquence s'introduisirent dans l'armée. — L'empereur Maurice, qui avait besoin de tenir les cadres au complet de guerre, ordonna, en 592, qu'aucun soldat ne pourrait se faire moine qu'après avoir fait son temps de service militaire. Saint Grégoire écrivit contre cette mesure à l'empereur, à son médecin, à tous ceux qu'il savait avoir quelque influence sur ce prince. — Chosroès II, roi de Perse, chassé de son royaume, trouva auprès de Maurice

une honorable hospitalité, et une armée avec laquelle il parvint à recouvrer son trône. — Chagan, roi des Avares, fit une irruption dans la Basse-Hongrie et la Mésie. Il s'était avancé jusqu'à Constantinople, qu'il menaça d'un siége. Il avait fait dans ses courses 12,000 prisonniers. Il offrit de leur rendre la liberté moyennant un demi-écu par tête. Sur le refus de Maurice d'accepter cette condition, il les fit passer tous au fil de l'épée. Toute la population de Constantinople fut indignée. On accusa l'empereur de cruauté et d'avarice; on lui reprocha d'avoir provoqué la mort de tant de malheureux, qu'il aurait pu sauver par un léger sacrifice d'argent. Depuis ce déplorable événement, Maurice n'eut plus un seul instant de repos; il avait toujours présent à la pensée l'horrible massacre de toute une armée. Vainement il témoigna le plus grand repentir, vainement il invoqua les prières du clergé. On lui prédit qu'il serait massacré avec sa femme et ses enfants, et qu'il serait détrôné par un homme dont le nom commençait par les lettres P H. Des songes pénibles reproduisaient ces sinistres prédictions. Il crut en prévenir la réalisation en exilant Philippicus, son beau-frère. La prédiction ne s'en accomplit pas moins : *Phocas*, qui de simple centurion s'était élevé aux premiers grades de l'armée, se fit proclamer empereur en 602. Il poursuivit Maurice en Chalcédoine, fit massacrer en sa présence ses quatre fils, et, après cette horrible exécution, la tête de Maurice tomba sous la hache du bourreau le 27 nov. 602. Il avait régné 20 ans, et il était âgé de 63 ans. DUFEY (de l'Yonne).

MAURICE DE NASSAU (*v.* NASSAU).

MAURICE, duc de Saxe, de la branche albertine, naquit le 21 mars 1521. Il était cousin de l'électeur de Saxe. Jean-Frédéric, de la branche Ernestine, un des promoteurs de la ligue de Smalkalde, formée par les princes protestants, résolut de défendre la nouvelle croyance les armes à la main. Maurice, quoiqu'il fût lui-même partisan du luthéranisme, se sépara en 1542 de cette union, soit qu'il ne voulût pas déplaire à l'empereur Charles-Quint, soit qu'il prévît que la mauvaise organisation de cette ligue entraînerait sa ruine. En 1546, il s'unit donc par un traité secret avec l'empereur, qui s'engagea à lui donner l'investiture de l'électorat de Saxe, dont Jean-Frédéric avait été déclaré déchu; de son côté, Maurice dut exécuter le ban prononcé contre son cousin et contre son beau-père Philippe, landgrave de Hesse. L'un et l'autre furent faits prisonniers à la bataille de Muhlberg (24 avril 1547), qui porta le dernier coup à la ligue de Smalkalde. Maurice demanda à Charles-Quint la liberté du landgrave de Hesse, sans pouvoir l'obtenir. L'ambition l'avait porté à seconder les vues de l'empereur, l'ambition le détacha du prince. Une fois en possession de l'électorat, il tint, pour regagner l'estime et l'amour des protestants, une conduite aussi politique, aussi adroite, aussi persévérante que celle qu'il avait suivie pour obtenir celle de Charles-Quint. Il résolut dès lors de s'opposer, mais toujours avec circonspection, au but que poursuivait l'empereur, d'anéantir les droits et les libertés des princes allemands. Chargé de faire le siége de Magdebourg, Maurice, loin de le pousser avec vigueur, ménage les habitants, qui capitulent enfin. Puis, saisissant le moment favorable, il marcha sur Inspruck, et prit si bien ses mesures qu'il fut sur le point de faire prisonnier Charles-Quint, malade de la goutte. Pour justifier cette attaque, il allégua que l'empereur, contre sa promesse solennelle, retenait toujours prisonnier le landgrave de Hesse. Charles-Quint, échappé au premier péril, mais toujours serré de près par Maurice, signa enfin le célèbre traité de Passau (août 1552), qui rendit aux protestants, avec le libre exercice de leur religion, les droits dont ils avaient été dépouillés après la bataille de Muhlberg. Maurice reçoit de la chambre impériale l'ordre d'exécuter la sentence rendue contre Albert de Brandebourg, comme perturbateur de la paix

publique. Le 9 juillet 1553, il taille en pièces l'armée du margrave, près de Sievershausen. Mais il meurt dix jours après des blessures qu'il avait reçues dans le combat. Il était âgé de 32 ans, et laissa la réputation d'un grand capitaine et d'un habile politique. ARTAUD.

MAURICE, comte de Saxe, maréchal de France, un des plus grands hommes de guerre du XVIIIe siècle. Il était né le 15 octobre 1696, dans un village près de Magdebourg, et fils naturel d'Auguste II, roi de Pologne, électeur de Saxe, et de la comtesse de Kœnigsmark. Il fit ses premières armes en Flandre, sous le prince Eugène et Marlborough, dans la guerre de la succession contre la France. A 12 ans, il assista à la prise de Lille. En 1709, il se distingua aux siéges de Tournai et de Mons, et à la bataille de Malplaquet il obtint des éloges publics d'Eugène et de Marlborough sur le champ de bataille. En 1711, les Polonais assiégeant Stralsund, que défendait Charles XII, il écrivit à son père : « J'ai eu enfin la satisfaction de me trouver face à face avec Charles XII : je l'ai vu habillé comme un de ses soldats, et se battant plus bravement qu'aucun d'eux. » C'est à la suite de cette campagne que sa mère le maria, à l'âge de 15 ans. Mais ses goûts inconstants le rendaient peu propre aux devoirs du mariage. En 1717, il se rendit en Hongrie, sous le prince Eugène, qui assiégeait Belgrade : il s'y trouva avec le comte de Charolais et le prince de Dombes, qui, lorsqu'il vint à Paris en 1720, le présentèrent au prince régent. Celui-ci lui offrit du service en France. Ayant obtenu l'agrément du roi son père, il prit le commandement d'un régiment qu'il exerça selon sa nouvelle tactique. Dans cette époque de loisir, il se livra à l'étude des mathématiques, de la mécanique, pour laquelle il avait de singulières dispositions, et surtout de la théorie de la guerre. Il se lia avec le chevalier Folard, qui travaillait alors à son commentaire sur Polybe, et qui écrivait en 1724 : « Il faut exercer les troupes à tirer selon la méthode que le comte de Saxe a introduite dans son régiment, méthode dont je fais un très grand cas, ainsi que de son inventeur, qui est un des plus beaux génies pour la guerre que j'aie connus : on verra à la première guerre que je ne me trompe pas dans ce que j'en pense. » — En 1726, les états de Courlande l'élurent pour leur duc. Mais Menzikoff, qui prétendait à ce duché, envoya 800 Russes à Mittau, qui assiégèrent le comte dans son palais. Quoi qu'il n'eût que 60 hommes, il se défendit avec un grand courage : le siége fut levé, et les Russes s'éloignèrent. C'est à cette occasion que, le comte ayant écrit en France pour obtenir des secours en hommes et en argent, la célèbre comédienne Adrienne Lecouvreur vendit ses bijoux pour envoyer 40,000 livres à son amant. Mais, la Pologne s'étant déclarée aussi contre lui, il profita d'une occasion favorable pour retourner en France. On prétend que la duchesse de Courlande, Anna Iwanowna, qui depuis fut impératrice de Russie, fut au moment de l'épouser, mais qu'elle en fut détournée par son inconstance. La mort du roi de Pologne son père, arrivée en 1733, alluma la guerre en Europe. Le nouvel électeur de Saxe offrit à Maurice, son frère naturel, le commandement de toutes ses troupes. Mais il préféra servir comme maréchal-de-camp dans l'armée française, et il alla sur le Rhin, sous les ordres du maréchal de Berwick. Là, il décida la victoire d'Ettingen, à la tête d'une division de grenadiers. Il commanda avec la même intrépidité une foule d'attaques au siége de Philipsbourg. Ses glorieux services furent récompensés par le grade de lieutenant-général. En 1738, il termina *Mes Rêveries*, dont il avait précédemment jeté l'ébauche en treize nuits. Il expose sur l'art de la guerre des vues neuves et hardies, que la pratique moderne a complètement justifiées. La guerre ayant éclaté de nouveau en Europe, après la mort de l'empereur Charles VI, Louis XV envoya en Bohême une armée commandée par le maréchal de Belle-Isle ; l'aile gauche, sous les ordres du comte de Saxe, prit d'assaut Pra-

gue en 1741. Il a écrit tous les détails de cette brillante expédition dans une lettre à Folard. Égra fut prise quelques jours après l'ouverture de la tranchée. Ensuite, il ramena l'armée du maréchal de Broglie sur le Rhin, et s'empara des lignes de Lauterbourg. A la suite de ces brillants succès, il fut fait maréchal de France; mais, en sa qualité de protestant, il ne put siéger au tribunal des maréchaux. Sa campagne de Flandre de 1744 est regardée comme un chef-d'œuvre dans l'art de la guerre, et le place à côté de Turenne : il sut réduire à l'inaction un ennemi supérieur en nombre. L'année 1745 fut plus glorieuse encore. En janvier, une alliance avait été conclue à Varsovie, entre la reine de Hongrie, l'Angleterre et la Hollande. Le maréchal de Saxe, malgré l'hydropisie dont il souffrait, prit le commandement de l'armée française dans les Pays-Bas. Peu après l'ouverture de la campagne, il livra la mémorable bataille de *Fontenoi* [v.] (11 mai 1745). Son état de faiblesse faisait craindre à chaque moment pour sa vie. Néanmoins, il remporta cette victoire chèrement disputée, et que suivit la prise de Tournai, Bruges, Gand, Oudenarde, Ostende, Ath et Bruxelles. En avril 1746, le roi donna au vainqueur de Fontenoi des lettres de naturalisation, et après la bataille de Raucoux, il lui envoya six canons pris sur l'ennemi. L'année suivante, il le nomma maréchal-général de toutes ses armées, titre qui avait été décerné à Turenne. L'année 1747 fut signalée par la victoire de Laufeld et la prise de Berg-op-Zoom. En avril 1748, il assiège Maestricht, dont la prise eût été suivie de la conquête de la Hollande: aussi les états-généraux demandèrent-ils la paix, qu'ils avaient précédemment refusée. Après la paix d'Aix-la-Chapelle, le maréchal se retira au château de Chambord, dont le roi lui avait donné la jouissance avec un revenu de 40,000 livres. L'année suivante, il se rendit à Berlin, auprès de Frédéric, qui lui fit l'accueil le plus brillant. Frédéric écrivit à Voltaire : « J'ai vu le héros de la France, le Turenne du siècle de Louis XV. Je me suis instruit par ses discours dans l'art de la guerre. Ce général paraît être le professeur de tous les généraux de l'Europe. » — L'académie française attacha un grand prix à le posséder dans son sein, quoi qu'il s'en défendît en déclarant qu'il ne savait pas l'orthographe. Il mourut à Chambord le 30 novembre 1750, âgé de 54 ans. Son corps fut transféré en grande pompe à l'église luthérienne de St-Thomas, où un monument en marbre, ouvrage de Pigal, lui a été érigé par ordre de Louis XV. ARTAUD.

MAUROCORDATO, famille de fanariotes, qui descend de négociants de l'île de Scio. Un des membres de cette famille, Nicolas Maurocordato, médecin, fut nommé drogman. Ce diplomate distingué déploya une si grande habileté, surtout dans les négociations de la paix de Carlowitz (1699), que la Porte éleva son fils, Nicolas Maurocordato, à la dignité d'hospodar de Valachie et de Moldavie. — Constantin Maurocordato, qui devint hospodar en 1735, abolit l'esclavage dans ces deux principautés, et mérita bien de ces pays par les lois et les institutions dont il les dota, et notamment par l'introduction de la culture du maïs. — Son successeur, l'hetman Alexandre Maurocordato (marié avec la princesse Smaragda Morusi), homme de beaucoup d'esprit, demeurait à Terapia, où il se livrait à des travaux scientifiques et élevait ses enfants, lorsque l'insurrection grecque éclata. Il n'y prit aucune part, et cependant il fut arrêté, privé de sa fortune et transporté à Angora. Sa femme et ses filles se virent livrées à la brutalité des soldats : l'une de ces dernières, remarquable par sa grande beauté, en mourut de désespoir. — Le prince Alexandre Maurocordato, fils du précédent, né en 1787, était un des chefs les plus éclairés de l'insurrection grecque, à laquelle il chercha à intéresser l'Angleterre. Dans son enfance, il avait manifesté une intelligence extraordinaire et un penchant prononcé pour de fortes études; qualités qui, jointes à une constitution robuste,

nè tardèrent pas à faire de lui un homme très remarquable. Le grand nombre de langues orientales et occidentales qu'il connait prouvent qu'il a reçu une brillante éducation; il est en outre très versé dans l'histoire turque. Jeune encore, il suivit son oncle, le prince Caradja, dans la Valachie, où il remplit plusieurs missions importantes. On sait que Caradja quitta ses états pour chercher un refuge à l'étranger. Maurocordato l'y accompagna; il séjourna long-temps en Suisse, puis en Italie, où il continua de cultiver les sciences politiques et militaires. Il se trouvait avec Caradja et le métropolitain Ignace, à Pise, lorsqu'il reçut d'Alexandre Kantacuzeno une lettre qui l'invitait à prendre part à la guerre pour la sainte cause de l'affranchissement de la patrie, et à solliciter de Caradja des secours en argent pour l'achat d'armes. Cet opulent seigneur lui donna quelques centaines de piastres fortes pour cet usage. Maurocordato réalisa sa petite fortune, réunit par des quêtes une somme assez forte, se rendit à Marseille, y acheta des armes et des munitions de guerre, et s'embarqua (1821) pour la Grèce avec quelques officiers français. Il trouva dans le Péloponèse des amis et l'appui du peuple. Sa physionomie noble, ouverte, douce; son admirable persévérance, réunie à l'abnégation la plus complète, sa grande affabilité, lui acquirent une grande influence; cependant, les archontes, les primats, les évêques et les habitants éclairés des îles, savaient mieux apprécier ses talents que les rudes et ignares palicares (soldats) et les chefs d'armatoles (miliciens). Demetrius Ypsilanti envoya Maurocordato en Étolie, où celui-ci convoqua une assemblée qui devait se tenir à Vrachori et organiser un gouvernement provisoire pour la Hellade occidentale. Il parvint à réconcilier les esprits divisés, mais sa modestie ne lui permit pas d'accepter les fonctions de président des états d'Étolie. La renommée de la sagesse de Maurocordato décida Ali-Pacha de Janina (*v.*) et les chefs des Albanais mahométans (Schypetars) à députer vers lui quelques beys épirotes comme négociateurs. Maurocordato les exhorta à s'unir aux Hellènes contre la tyrannie de l'ennemi commun, le gouvernement turc, et à envoyer des représentants à l'assemblée du peuple à Argos. Il parvint à gagner les braves Souliotes à la cause de la liberté; Marco Botzaris jura de la servir, et il tint sa promesse. Prévoyant la prochaine chute d'Ali-Pacha, Maurocordato résolut de garantir le Péloponèse contre une attaque de Khurschid-Pacha, en faisant de Missolonghi, dont il connaissait la haute importance, le boulevard de cette presqu'île. En même temps, il fit assiéger le château de Patras, en Achaïe, mais il trouva les Grecs qui campaient autour de la ville et dans l'intérieur si insouciants que, lors d'une attaque de Joussouf-Pacha, il faillit être fait prisonnier lui-même. Il s'appuya de cette circonstance pour convaincre les primats et les capitanis qui faisaient partie du congrès d'Argos (dont l'Étolie l'avait élu membre) de la nécessité d'un gouvernement central fortement constitué. Lui et l'archevêque de Patras, Germanos, furent si favorablement écoutés par l'assemblée que Demetrius Ypsilanti devint jaloux de leur influence, et que, bien que président du Péloponèse, il se retira du congrès. L'assemblée chargea le prince Maurocordato, l'archevêque Germanos, et MM. Caradja, Koletti et Théodore Négris, de lui présenter un projet de résolution déclarant l'indépendance de la patrie, et le projet d'un gouvernement provisoire. Ensuite, le congrès choisit Épidaure pour sa résidence, et là, Maurocordato, par son éloquence, sa modération et son esprit conciliateur, parvint à lui faire adopter, le premier janvier 1822, une constitution provisoire et la décision qu'elle serait publiée. Ce même jour, le congrès nomma Maurocordato président du pouvoir exécutif, et le 16 (28) du même mois parut la déclaration de l'indépendance, signée par lui en sa qualité de *proedros* (président), et contresignée par le secrétaire d'état (archigrammateus), M. Théodore Négris. Maurocor-

dato s'efforça avant tout de vivre en bonne intelligence avec Kolokotroni et Odysseus, afin de pouvoir organiser l'armée. Dans ce but, il ouvrit, le 18/30 janvier 1822, un emprunt de 5 millions de piastres, et promulgua, le 13/25 mars suivant, un décret qui déclarait les ports turcs en état de blocus. Bientôt la guerre exigea sa présence dans la partie occidentale de la Grèce, il s'y rendit en qualité de général (*stratarchès*), investi d'un commandement absolu pour six mois, et accompagné du général Normann et du corps des philhellènes. Passant du Péloponèse en Étolie, il débarqua le 5 juin près de Missolonghi. Pendant son absence, la vieille querelle se ranima de nouveau dans l'est de la Grèce; le gouvernement fut entravé dans sa marche, et ne reçut pas les renforts qui lui avaient été promis. La campagne d'Épire se termina par le malheureux combat de Peta. — Cependant, Maurocordato préservait le Péloponèse des attaques d'Omer-Vrione et de Khurschid-Pacha, grâce à l'héroïque défense de Missolonghi, qui dura depuis novembre 1822 jusqu'en janvier 1823; l'armée turque fut détruite. Maurocordato laissa dans la Hellade occidentale son frère d'armes, Marco Botzaris, revêtu du titre de général en chef, et retourna dans le Péloponèse pour réfuter les bruits désavantageux que Demetrius Ypsilanti et Kolokotroni y répandaient sur son compte (*v.* Pouqueville, *Histoire de la régénération de la Grèce*, vol. IV; p. 308). Il était si peu ambitieux que lorsqu'en 1823 on voulut le réélire président du pouvoir exécutif il s'y opposa de toutes ses forces, et se contenta de la place de secrétaire d'état. Cependant, comme Kolokotroni aspirait au pouvoir suprême, et que le président du conseil législatif avait donné sa démission, Maurocordato fut nommé à cette charge et se vit malgré lui obligé de l'accepter. Il la résigna pourtant, le 14/26 juillet, à Tripolitza, ne voulant pas servir de prétexte au scandale d'une guerre civile (*v.* Pouqueville, ouvrage cité, p. 373 et suiv.). Mais cet acte, tout désintéressé qu'il était, ne put apaiser la haine du parti militaire des Kolokotroni. La vie de Maurocordato était menacée, il se retira à Hydra. Là, il détermina les navarques à se porter avec une flotte au secours de Missolonghi. Il s'y rendit de son côté revêtu de nouveau du commandement en chef de la Grèce occidentale, et sauva cette ville. — A cette époque (5 janvier 1824), lord Byron vint à Missolonghi sur l'invitation des Souliotes et de Maurocordato, qui bientôt se lia étroitement avec le Tyrtée de l'insurrection hellénique. Celui-ci avait des opinions diamétralement opposées à celles du colonel Leicester Stanhope. Maurocordato se rangea du côté de lord Byron, qui exerçait une grande influence, tout en commandant des mesures rigoureuses, peut-être pour contrarier Stanhope. Il en résulta une brouille entre Maurocordato et ce dernier, incident qui, sans doute, a été pour beaucoup dans la manière peu bienveillante dont cet officier a dépeint le caractère politique du prince grec. « Maurocordato, dit M. Stanhope, est un homme bien élevé, aimable, et qui a l'expérience du monde. On peut dire aussi qu'il est bon, mais il ne faut pas croire pour cela qu'il soit ami de la liberté dans le sens le plus large de ce mot. Il possède le rare talent de gagner les cœurs; il reçoit avec reconnaissance de bons conseils, mais il aime à temporiser, et il n'y a rien de grand ni de profond dans son caractère. Il a de l'ambition, mais il lui manque ce courage et cette confiance qui sont indispensables lorsqu'on veut jouer le premier rôle dans un état, etc. » — Il est vrai, en effet, que Maurocordato ne possède pas cette ambition impétueuse par laquelle on s'empare de la première place (ce que Kolokotroni voulait faire); qu'il est trop timide dans ses résolutions; mais, d'un autre côté, il faut avouer aussi que c'est par sa sage modération qu'il a mis un frein à la fureur de plusieurs chefs de parti, qu'il a vaincu leur obstination, et qu'il a sauvé plus d'une fois la Grèce. Maurocordato répugnait à une dictature militaire comme celle de Kolokotroni; aussi Stanhope

lui-même dit-il ; « Maurocordato, les partisans de l'oligarchie dans les îles et dans le Péloponèse, qui, ainsi que le corps législatif, forment l'un des partis, veulent l'ordre et la tranquillité ; ils désirent un gouvernement monarchique et doux. » — La postérité jugera le caractère de Maurocordato ; nous nous bornerons à raconter ses actions. Lord Byron mourut à Missolonghi, le 19 avril 1824, et Maurocordato lui fit faire des funérailles dignes d'un grand homme. Dans le mois d'août de la même année, le gouvernement appela Maurocordato à Napli de Romanie, où il devait reprendre les fonctions de ministre secrétaire d'état, dont il s'était démis au commencement des discordes civiles, mais il préféra se consacrer à la défense et à l'administration de la Hellade occidentale, contrée d'où il pouvait entretenir des communications avec les îles Ioniennes et l'Angleterre. Par les mesures qu'il y combina, il déjoua les projets d'Omer-Vrione, qui, pour la troisième fois, visait à conquérir l'Étolie et l'Acarnanie. Il donna plus de développement aux établissements formés à Missolonghi par lord Byron, et établit sur la frontière méridionale de l'Acarnanie un camp retranché pour la défense de l'Étolie. En même temps, il négociait avec plusieurs chefs albanais dans la vue de les amener à conclure un traité de neutralité : ce fut pour cette raison qu'il n'accepta point la proposition que le congrès lui fit, en 1824, de le placer à la tête du gouvernement. Le traité projeté avec les Albanais ne fut pas conclu, parce que Kolokotroni prit, à Napli de Romanie, les armes contre le gouvernement. La liberté de la Grèce étant de nouveau menacée, Maurocordato assura du moins l'indépendance de l'ouest de ce pays, et ce ne fut qu'après avoir conclu un emprunt avec l'Angleterre qu'il retourna à Napli de Romanie, où il arriva le 26 janvier (7 février) 1825, et reprit ses fonctions de secrétaire d'état. — Alors, les choses paraissaient marcher au gré des amis de la liberté. Tout à coup, Ibrahim-Pacha débarque en Morée et met le siége devant Navarin, dont Maurocordato, qui s'y trouvait, encourageait personnellement les défenseurs, quand les troupes moréotes, qui devaient leur prêter main-forte, se révoltèrent. Elles demandaient la mise en liberté de Kolokotroni ; on fut obligé de la leur accorder. Ensuite, Navarin capitula (18 mai 1825), et ce ne fut qu'avec grande peine que Maurocordato parvint à se sauver. Kolokotroni obtint le commandement en chef de l'armée. — Depuis cette époque, Maurocordato s'est de plus en plus retiré de la vie publique ; il n'a exercé que très rarement des fonctions, encore étaient-elles de second ordre. Des désordres et des troubles entravèrent de nouveau les affaires de la Grèce jusqu'au jour où l'avénement au pouvoir de Capo d'Istrias fit triompher le système russe. — A l'époque de l'organisation des autorités gouvernementales, en 1829, Maurocordato donna sa démission. C. L.

MAURY (Jean-Siffrein), député aux états-généraux, cardinal-prêtre du titre de la Sainte-Trinité au mont Pincius, archevêque *in partibus* de Nicée, évêque de Montefiascone et Corneto, archevêque-administrateur du diocèse de Paris, membre de la Légion-d'Honneur, de l'académie des Arcades, de l'académie française, grand-croix de la Réunion, etc., naquit à Valréas, dans le comtat d'Avignon, le 26 juin 1746. Son père, pauvre et brave cordonnier, voulant, pour son fils, une destinée plus heureuse, lui fit donner de l'éducation et quitter la petite échoppe pour le collége, où le jeune Maury donna de bonne heure des preuves d'un grand amour du travail et d'un esprit doué des dispositions les plus brillantes. Ayant terminé ses études profanes, Siffrein fut placé dans le séminaire de Saint-Charles, d'où il passa ensuite dans celui de Sainte-Garde. A peine âgé de vingt ans, Maury vint à Paris en qualité d'instituteur particulier. Sur le coche d'Auxerre, il se lia en route avec deux jeunes gens qui, comme lui, légers d'argent, mais riches d'espérances, gagnaient la capitale pour conquérir

une fortune et une position : l'un était médecin, l'autre avocat. Un caractère facile, de joyeuses mœurs, une prompte confiance, firent que bientôt Maury se vit initié dans les projets de ses deux compagnons de voyage : « Tu seras, dit-il alors à l'élève d'Esculape, médecin du roi ; toi, président de cour souveraine ou avocat-général ; moi, j'obtiendrai l'épiscopat. » Les deux hommes auxquels il jetait si audacieusement des prophéties de bonheur lui obéirent à merveille : l'un de ces pauvres jeunes gens se nommait Portal, l'autre Treilhard. Dès l'an 1766, Maury publia l'*Eloge funèbre du dauphin* et l'*Eloge de Stanislas*, essais médiocres d'un talent qui n'osait pas encore se livrer à tout son essor. Un an après, il concourut pour l'*Eloge de Charles V* et pour les *Avantages de la paix*, double sujet proposé par l'académie. Les deux discours de Maury, remarquables par l'énergie et l'élégance, décidèrent le jeune prêtre à se consacrer à l'éloquence de cette belle chaire de l'église gallicane, veuve des grands orateurs du grand siècle ; il voulut marcher sur les traces des Bossuet et des Massillon, ces deux illustres maîtres de la parole sacrée. Ce qui prouve une résolution bien ferme de la part de Siffrein, ce sont les études auxquelles il se livra. Après des méditations pleines de conscience et de goût, il composa cet *Essai sur l'éloquence de la chaire*, le plus beau monument, selon nous, de la gloire de Maury. En 1771, l'abbé obtint, pour l'*Eloge de Fénelon*, un accessit à l'académie, devant laquelle il eut l'honneur de prononcer le *Panégyrique de saint Louis* : ce fut également le même orateur qui fit entendre dans l'assemblée du clergé de France, en 1775, le *Panégyrique de saint Augustin*. Ces deux discours achevèrent de placer Maury à la tête des orateurs religieux de son temps ; plus que tous les autres, il possédait en effet une énergique parole, de la chaleur, du goût et du mouvement. Ces qualités le firent devenir le prédicateur à la mode. Il parut ensuite à la cour, où il prononça devant le roi les sermons de l'Avent et du carême. L'orateur se trouvait alors dans une position très délicate. La foi était voilée, l'Encyclopédie toute puissante. Maury ne voulait déplaire ni à la cour, protectrice des traditions religieuses, ni aux philosophes, qui voyaient dans le sacerdoce d'un christianisme dégradé un ennemi de la liberté et de l'intelligence. L'abbé réussit. Les élèves de Voltaire considéraient Maury comme un rhéteur habile, tandis que les gens pieux espéraient que son éloquente parole rétablirait les saintes croyances. C'est à cette duplicité, à cette conduite plus digne d'un homme du monde que d'un pasteur, que Maury dut une abbaye et une place à l'académie. L'abbé de Boismont, qui l'avait choisi pour l'aider à rédiger ses *Lettres sur l'état du clergé et de la religion en France*, lui résigna en mourant le prieuré de Lions, bénéfice de 20,000 f. de rente. La santé de l'abbé de Boismont était depuis long-temps fort chancelante. Maury interrogeant sans cesse son protecteur généreux sur quelques particularités de sa vie, celui-ci crut deviner que, dans l'espérance de lui succéder à l'académie, Siffrein préparait son discours de réception. « L'abbé ! l'abbé ! lui disait Boismont, vous prenez ma mesure ! » Maury n'obtint cependant pour la première fois les honneurs du fauteuil qu'après la mort de Lefranc de Pompignan (27 janvier 1785). A cette époque, Maury avait d'incontestables droits à s'asseoir à côté des principaux littérateurs de son temps, car, dès 1777, il avait fait paraître son *Essai*, composé bien antérieurement, comme nous l'avons dit. En 1785, il prononça son chef-d'œuvre religieux, le *Panégyrique de saint Vincent de Paul*. Pour louer cet homme de tolérance et de sainteté, ce qui n'est malheureusement pas toujours réuni en ceux que le Vatican a sanctifiés, Maury trouva d'éloquentes paroles ; il supplia le roi d'élever dans son propre palais une statue au sauveur des enfants trouvés. *Sur le piédestal*, disait-il, *la France viendra graver ces paroles : un bon roi à un bon citoyen.* La tourmente approchait ; Maury ne l'at-

tendit pas; il vint à sa rencontre, et se jeta par ambition dans les premières luttes de la cour avec les parlements. Il figura sous les ordres de l'imprudent Lamoignon. Ces querelles entre gens privilégiés, qui ne se disputaient que parce qu'ils trouvaient que leurs parts respectives diminuaient avec trop de rapidité, devaient bientôt cesser. Le peuple se leva. Appelé comme prieur de Lions aux assemblées du clergé du bailliage de Péronne, réuni pour l'élection des députés aux états-généraux, Maury fut désigné pour représenter l'ordre religieux. A la veille du grand drame politique, le prieur se doutait fort peu de la gravité des circonstances : « Je viens, disait-il à Bailly, de louer un appartement à Versailles, et vous aurez toujours un couvert chez moi : nous nous unirons pour faire le bien. » Tandis que Mirabeau, sublime déserteur de la caste dans laquelle il était né, combattait alors pour le peuple, le fils du savetier avignonnais embrassait la cause des nobles et des privilégiés dont il faisait partie. Nous ne prétendons point rapporter dans cet article biographique comment il s'opposa à la vérification des pouvoirs en commun, ni retracer cette interminable lutte qu'il soutint avec le géant de la première des trois époques de notre révolution; il faudrait pour cela copier tous les *moniteurs*, tous les journaux du temps; tout à l'heure, seulement, nous nous contenterons d'apprécier l'éloquence du prêtre orateur. Nous devons dire cependant qu'après le 14 juillet, la peur parut saisir Maury : il vit clairement à travers quelles scènes terribles allait marcher le mouvement révolutionnaire. Cette intelligence de périls imminents lui suggéra l'idée de fuir. Il fut arrêté à Péronne : vainement il prétendit être venu chercher de nouveaux pouvoirs; on lui objecta qu'il avait commandé des chevaux de poste. L'assemblée nationale consultée répondit que le devoir des députés était de se trouver aux états-généraux, et que la municipalité de Péronne devait laisser à Maury la liberté d'y revenir. Il reprit donc ses fonctions, qu'il ne quitta que le 30 septembre 1791, lors de la séparation de l'assemblée nationale constituante. Jusqu'à la fuite malheureuse de Louis XVI, Maury, sans cesse sur la brèche, combattit avec une rare ténacité toutes les mesures révolutionnaires; il eût été le plus éloquent champion de la droite, si la noble parole de Cazalès ne l'avait emporté sur lui. Riche de savoir, doué d'une mémoire prodigieuse, d'une vivacité d'esprit toute méridionale, d'une tête belle, quoique insolente et commune, d'une voix grave et sonore, Maury semblait posséder tout ce qui devait faire un grand orateur. Pourquoi n'a-t-il pas laissé cette réputation? en voici, selon nous, la raison. L'éloquence de Maury était, si je puis me servir de cette expression, une éloquence essentiellement agressive, qui eût admirablement servi la colère d'un démolisseur : mais cette disposition particulière du talent que possédait l'orateur de la vieille monarchie nuisait beaucoup à l'esprit de sagesse, de prudence et de modération imposé aux chefs des partis réduits à se tenir sur la défensive. Que, par la pensée, on intervertisse les rôles, que l'on se figure Mirabeau, comme il le fut lors de ses luttes avec Barnave, protecteur de la royauté, vous aurez alors un orateur à la fois adroit et chaleureux, mêlé d'audace et de prudence, de hardiesse et de calme. Placez à son tour Maury au milieu des rangs plébéiens, vous admirerez son infatigable ténacité, son audace de tribune, sa parole colorée et son inépuisable fécondité. L'éloquence de Maury fut donc dans des conditions de développement défavorables pour elle; ses qualités mêmes, par ce motif, nuisirent plus qu'elles ne servirent au parti qu'il s'efforçait de sauver.—Quelquefois, cependant, dans sa carrière parlementaire, Maury, quoique vaincu par les suffrages, eût les honneurs du tournoi. Pour défendre les biens du clergé, défense malheureusement intéressée, il porta quatre fois la parole, et chaque fois avec une nouvelle argumentation, avec plus d'adresse et d'éloquence. Dans cette discus-

sion, Mirabeau, qui ne savait pas assez la matière, dut céder la place à l'habile Thouret, dont la pressante logique parvint à faire justice des phrases sonores, des raisonnements captieux, des sophismes du prieur de Lions. Maury eut aussi la gloire d'annoncer clairement où conduisait l'émission du papier-monnaie; il en prévit la déplorable fin. C'est dans cette circonstance qu'agitant sur l'assemblée nationale quelques vieux billets de Law, dont M. Thiers vient de tâcher de réhabiliter la mémoire, il s'écriait: « Les voilà ces papiers désastreux, couverts du sang et des larmes du peuple, qui doivent être placés comme des fanaux pour marquer les écueils contre lesquels le vaisseau de la patrie peut se briser! » Maury, du reste, ne faisait que répéter à l'assemblée une chose dont la majorité était convaincue. La plupart des députés reconnaissaient en effet que l'émission des assignats, quoique limitée alors, était funeste; mais ils reconnaissaient en même temps la nécessité, et ce fut là leur sagesse et leur excuse. C'est cette nécessité méconnue qui a amené toutes nos terribles tourmentes. C'est pour l'avoir niée que la cour et la noblesse ont été emportés comme des vieilles voiles que déchire l'ouragan; c'est pour avoir cru qu'il était possible de lutter contre elle que Mirabeau s'est éteint, épuisé par les efforts d'un combat de géant; c'est pour avoir repoussé cette grande fatalité que les républicains de la Gironde portèrent à l'échafaud un sang noble et généreux! *Semper anteit sæva necessitas.* — Quoi qu'il en soit, Mirabeau, dans l'orgueil légitime de sa puissante éloquence, rendait justice à l'énergie de son antagoniste, en disant de lui: « Quand il a raison, nous nous battons; quand il a tort, je l'écrase. » Tous les jours vaincu dans ces combats de la parole, dans cette lutte contre le principe démocratique, Maury reparaissait à la tribune avec un sang-froid, un courage de patience que rien ne pouvait lasser. Dénoncé au peuple par les journaux révolutionnaires, il était souvent accueilli par les insultes et les outrages de la multitude; plus d'une fois, il fut frappé; plus d'une fois, il n'évita l'horreur d'une fin tragique que grâce à l'inaltérable à-propos d'un esprit plein d'audace. On sait son histoire de la lanterne; la lanterne, cette hideuse machine, dont l'infortuné Camille Desmoulins osa s'appeler le procureur-général!.... Menacé par quelques hommes du peuple de s'y voir suspendu: « Eh bien! leur répondit l'abbé royaliste, quand vous me mettriez à la laterne, y verriez-vous plus clair? » Un autre jour, une vieille édentée le poursuivant dans le Palais-Royal, en criant: « L'abbé Maury, l'abbé Maury, qui va dire sa messe, » celui-ci, se retournant, tira deux pistolets qu'il avait dans ses poches: « Oui, ma bonne, dit-il, et voilà ses burettes... » La vieille n'osa pas ajouter une seule parole. — Après avoir été, du reste, plus utile à sa gloire qu'à la cause qu'il défendait, Maury quitta la France. Entouré d'une certaine auréole, il parcourut le Piémont, les Pays-Bas, les bords du Rhin: partout il fut accueilli avec la plus grande faveur. Désireux de voir Rome, où le zèle qu'il avait déployé en s'opposant à la réunion du comtat d'Avignon avec la France l'avait rendu célèbre, il partit pour la capitale du monde chrétien. La population romaine vint à la rencontre de l'abbé, qui, dans une voiture découverte, affectant une profonde dévotion, faisait semblant de lire des pages saintes: cette niaiserie, dont un témoin oculaire nous a garanti la vérité, refroidit du tout au tout l'enthousiasme des Italiens de Rome, et gâta l'ovation. Cependant, le pape sacra Maury archevêque de Nicée *in partibus* le 1er mars 1792, et Pie VI l'envoya en qualité de nonce à la diète de Francfort, réunie pour l'élection de l'empereur François II. L'archevêque de Nicée avait une conduite détestable, des passions de bas étage, une intempérance de parole fort peu chrétienne, des manières triviales: aussi ne jouit-il d'aucune influence. Cet échec n'empêcha pas le pape de le créer (1794) cardinal et évêque de Montefiascone et Corneto. Ce riche évê-

ché, situé dans une position charmante, fit quelque temps les délices de Maury; mais la révolution française, qui lui avait déjà enlevé le beau prieuré de Lions, vint encore le chasser de son palais épiscopal. Il fallut que le prélat gallo-italien se retirât en Toscane, d'où il se rendit à Venise, sous le déguisement d'un charretier, costume commun sans doute, mais admirablement approprié aux allures de celui qui le portait. De Venise, Maury gagna Saint-Pétersbourg. Il revint en Italie pour le conclave qui eut lieu en décembre 1799. Louis XVIII, alors réfugié à Mittau, le nomma son ambassadeur auprès du Vatican. Si les souverains revêtus de toute leur puissance doivent apporter une grande sagesse dans le choix de leurs délégués, cette prudence doit être encore poussée plus loin par les royautés errantes et malheureuses. Le frère de Louis XVI eut bientôt lieu de se repentir de la confiance qu'il avait accordée à Maury. — D'abord, il est vrai, l'ambassadeur du prétendant attaqua vivement les usurpations successives de Bonaparte, mais, peu après, il se courba devant le nouveau David. Le 22 août 1804, il écrivit à l'empereur, obtint l'honneur de lui être présenté à Gênes, et la permission de rentrer en France, où il reparut en 1806. Déclaré cardinal français, nommé aumônier de Jérôme Napoléon, qu'il ne suivit pourtant pas à Stutgard; méprisé de son ancien parti, peu estimé de tous, il ne put ressaisir ni de la considération ni de l'influence. Quand on lui reprochait sa trahison politique, il répondait : « C'est à la chose que je tiens; je suis parti avec la monarchie, je reviens à son rétablissement. » Bonaparte se plaisait à rappeler au cardinal son ancienne passion pour la famille de Henri IV : « Autrefois, lui répondit un jour le spirituel Maury, j'ai eu foi dans les Bourbons; vous m'avez ôté l'espérance; laissez-moi, sire, au moins la charité. » Rappelé à l'académie, l'éloquent panégyriste fut peu digne de la réputation qu'il avait acquise : son discours, sans chaleur, son mouvement, sans accent, d'une interminable longueur, fatigua un auditoire qui s'attendait à applaudir. Les flatteries dont il encensa César parurent outrées à tous, mais elles contribuèrent sans doute à le faire nommer administrateur du diocèse de Paris, le 14 oct. 1810 (*v.* Fesch.). Plus Maury s'élevait en autorité et en puissance, plus il se perdait dans l'opinion. Incapable de conserver les moindres convenances, s'accordant mal avec la moindre retenue, ne sachant pas assez voiler ses profanes faiblesses, il se trouva souvent en butte à des attaques violentes et méritées. Quelquefois, il se tirait de ces mauvais pas par des réponses étincelantes d'esprit. Un jour, Regnault de Saint-Jean d'Angély dit au prélat : « Vous vous estimez donc beaucoup ! — Peu, répliqua-t-il, quand je me juge, beaucoup quand je me compare. » — De nouveaux sujets de discorde s'étant élevés entre le Vatican et Paris, le souverain pontife, captif de Napoléon, fut conduit à Savone, de cette ville à Fontainebleau. Du premier de ces deux endroits, le pape (5 novembre) ordonna, par un bref, à son fils le cardinal Maury de quitter l'administration du diocèse de Paris : le cardinal ne tint nul compte de cet ordre. En 1814, à peine Napoléon fut-il tombé qu'aussitôt le chapitre de Paris chassa le cardinal, qui, repoussé par la famille des Bourbons, pensa pouvoir aller chercher un refuge à Rome : il y fut mis dans une prison, où il demeura 6 mois. Après cette captivité et 6 autres mois passés chez les lazaristes, après avoir donné sa démission du siége épiscopal de Montefiascone, il obtint son pardon de la miséricorde papale, et mourut deux ans après, dans la nuit du 10 au 11 mai 1817, d'une affection scorbutique. La maladie avait tellement défiguré les traits du cardinal Maury que, pour l'exposer sur le lit de parade, on fut obligé de couvrir d'un masque son visage devenu hideux. Pasquin, saisissant aussitôt l'à-propos, écrivit l'épitaphe suivante :

Qui giace Maury, Gallo porporato,
Che vivo e morto, fu sempre mascherato.
Ci-gît Maury, Français empourpré,
Vivant et mort, qui fut toujours masqué.

— Homme politique sans caractère, orateur inégal, prélat d'une sainteté plus que douteuse, il sut, dans sa vie privée, montrer quelques qualités malheureusement obscurcies par ses lâchetés au pied du trône impérial. Jeter de l'éclat au début de sa carrière est souvent pour un homme sans énergie un affreux malheur.

A. Genevay.

MAUSOLÉE. L'origine de cette espèce de monument a été donnée au mot *Artémise* (*v.*); nous n'y reviendrons que pour contester cette origine elle-même. Le monument de Mausole ne pouvait pas réellement passer pour type en ce genre; les énormes édifices et les gigantesques souterrains où les Egyptiens déposaient leurs morts étaient de véritables mausolées, moins le nom. On retrouvera la première notion des mausolées dans les immenses bûchers, pour la consomption des corps, que les Grecs nommaient *pyra*, et donc l'usage avait produit des monuments de la plus grande magnificence, dont la construction entraînait des dépenses énormes. Le premier monument de ce genre dont parle l'histoire est le célèbre bûcher de Denys l'Ancien : le bûcher du favori d'Alexandre, Héphestion, fut élevé quarante années plus tard. Nous allons en rappeler la description faite par Diodore de Sicile. « Alexandre ayant rassemblé des architectes et un grand nombre d'artistes habiles..., fit aplanir l'espace où devait s'élever le bûcher, et lui donna une forme carrée d'un stade de longueur en tout sens. L'espace étant divisé en trente compartiments, on y établit des planchers. Le tout fut ordonné sur un plan quadrangulaire. On plaça ensuite des ornements tout autour. La décoration du soubassement se composait de deux cent quarante proues de quinquérèmes, avec des figures d'archers, etc.... La décoration du second étage consistait (au lieu de colonnes) en grands flambeaux, de 15 pieds de haut; des aigles, les ailes déployées, les surmontaient; des dragons étaient en bas. La troisième périphérie était surmontée d'une frise représentant des chasses d'animaux. La frise du quatrième étage représentait les combats de centaures. Au cinquième étaient figurés, dans un ordre alternatif, des lions et des taureaux. La plate-forme était occupée par des trophées d'armes des Macédoniens et des Barbares. Le tout était couronné par des figures de sirènes creuses, propres à recevoir les musiciens. La hauteur de l'ensemble était de 130 coudées. » Le bûcher des apothéoses à Rome était un mausolée absolument dans le même genre, et servit de modèle à tous les mausolées des Romains. Les plus célèbres de ces mausolées-bûchers chez les Romains furent ceux d'Adrien et de Septime-Sévère. — Parlons maintenant du caractère des mausolées modernes. La différence qui existe entre ceux-ci et les mausolées de l'antiquité consiste en ce que ces derniers étaient des monuments de construction et d'architecture, et que ceux dont nous allons parler ne sont, au contraire, que des ouvrages de sculpture : les bas-reliefs sur les sarcophages antiques leur ont servi de modèle. Les premiers tombeaux composés en manière de catafalques ou de mausolées, vers le XIIIe ou le XIVe siècle, sont ceux d'une reine de Chypre dans la ville d'Assise, du cardinal Gonsalvi à Sainte-Marie-Majeure de Rome, de Benoît XI à Pérouse, du duc de Calabre et de la mère du roi Robert à Naples, du pape Jean XXIII à Florence. Bientôt, on débarrassa le mausolée de plusieurs accessoires qui le surchargeaient; le lit d'exposition fut accompagné de figures : ce ne fut qu'un peu plus tard qu'on passa à l'idée de placer l'image couchée du mort sur le sarcophage où reposaient ses restes. Nous admirons dans ce genre les mausolées de Barbara Manfredi à Forli, de Leonardo Aretino à Florence; de Pietro Nocetti à Lucques, de Marsuppini à Florence, d'Andrea Vandramin, à Venise; de saint Dominique à Sienne. Michel-Ange vint donner une nouvelle direction à la construction des mausolées : on connaît ceux de Jules II et des Médicis à Florence : grâce à lui, le système d'accompagnement en statues

devint général. Bernin ajouta au style des mausolées quelque chose de pittoresque, de romantique, en représentant dans le mausolée du pape Alexandre VII la mort apparaissant à ce pape, et lui annonçant son heure dernière. Le XVIIe siècle introduisit un genre de mausolées composés de la statue du personnage et d'un sarcophage accompagné de statues allégoriques, comme ceux de Colbert, de Mazarin, etc. Bientôt, tout mausolée prétendit à être un tableau par une recherche abusive d'idées poétiques et dramatiques, qui domine encore en Angleterre. Canova a fait renaître dans le commencement de notre siècle le goût des mausolées. U. Barrière.

MAUVE. Cette plante, qui a donné son nom à la famille des malvacées, constitue un genre très nombreux, dont presque toutes les espèces sont exotiques; quelques-unes, cependant, ont été acclimatées en France et dans le reste de l'Europe; et l'on peut dire d'elles qu'elles joignent l'*utile dulci*. — Si quelquefois, dans vos promenades aux environs de Paris, vous vous êtes dirigés vers les bois de Montmorenci, vous avez sans doute été attirés près de certains buissons couverts de fleurs d'un rose admirable, et possédant une odeur de musc des plus suaves : c'est une variété de mauve musquée, que l'on nomme dans quelques pays *rose trémière*, et qu'il ne faut pas confondre avec la rose trémière de nos jardins. — Ce n'est point la seule espèce que nous ayons ravie aux climats américains; je vous citerai encore le *malva sylvestris* ou *grande mauve*, dont la fleur purpurine, et la tige velue, ressemblent de loin à un manteau de pourpre et d'hermine. — La Syrie nous a donné la mauve frisée ou crépue, dont les fibres peuvent servir à faire des cordes, et même des tissus; le Mexique, le cap de Bonne-Espérance, la mauve ombellée et la mauve effilée, aux fleurs blanches et purpurines, aux feuilles d'un vert luisant magnifique. — Mais je ne vous ai encore rien dit de cette petite mauve à feuilles rondes, que vous foulez dédaigneusement dans vos promenades champêtres : modeste et rampante, elle cache dans ses petites fleurs et ses feuilles étalées des propriétés médicales qui en font un des remèdes les plus efficaces que possède aujourd'hui la pharmacie. C'est, en effet, la plante émolliente par excellence. Avez-vous une inflammation de la poitrine ou du bas-ventre, ses fleurs en infusion calmeront vos souffrances. Quant à ses feuilles, il ne se fait presque pas une fomentation, un lavement, un cataplasme émollient sans elles; et ce n'est point là une réputation usurpée, mais bien fondée sur une expérience de chaque jour : c'est un médicament d'autant plus précieux que son abondance et sa culture, qui est nulle, pour ainsi dire, le mettent à la portée de la bourse du pauvre comme de celle du riche. — Nos pères, moins délicats que nous, mangeaient les feuilles de mauve, qu'ils accommodaient comme nous le faisons des épinards et de la laitue : aujourd'hui, les Chinois seuls ont conservé cet usage. C. Favrot.

MAXENCE (Marcus Aurelius Valerius Maxentius), était fils de Maximien-Hercule, dont nous allons bientôt parler. Son mariage avec une des filles de Galère et sa naissance lui donnaient des droits au trône, mais il s'attira le mépris de son beau-père par des habitudes de mollesse invétérée, et surtout par une incapacité notoire. Relégué à quelques milles de Rome, dans une voluptueuse retraite, il vit décorer Constantin de la pourpre des Césars. Cette élévation éveilla dans son âme des sentiments d'ambition, de jalousie et de ressentiment. Le moment d'ailleurs était favorable pour exciter une révolte dans l'empire, qu'avait exaspéré le despotisme ignorant et cruel de quelques empereurs choisis parmi les Barbares. Galère était l'objet de la haine universelle pour ses mesures fiscales, et surtout pour avoir accordé le titre de capitale aux villes de Milan et de Nicomédie. Maxence marche sur Rome, et se fait proclamer auguste par le sénat et le peuple le 28 octobre 306. Maximien, son

père, quitte aussitôt sa retraite pour venir prêter à son fils l'appui de son bras et de sa vieille expérience. C'est alors que Galère envoie le césar Sévère étouffer à Rome ce que l'empereur appelle une misérable révolte. Les soldats de Sévère, corrompus ou séduits par Maximien, leur ancien chef, se rangent sous ses drapeaux. Sévère, d'abord réfugié à Ravenne, se remet entre les mains de Maximien, et se voit dans la nécessité de se faire ouvrir les veines. Galère, furieux, arrive avec les légions d'Illyrie. Ses menaces, et, plus tard, ses propositions d'amitié, ayant été dédaignées, il reprend honteusement le chemin de l'Orient. — Maxence, ainsi maître paisible du trône, força son père, dont les prétentions l'humiliaient, à quitter Rome en fugitif. Peu de temps après, il porta la guerre en Afrique, battit le gouverneur de cette contrée, qui avait bravé sa domination, mit à feu et à sang Cyrthe et Carthage, et revint couvert de l'exécration des nations qu'il avait parcourues en vainqueur. Son administration despotique, cruelle et barbare, lui attira bientôt la haine du sénat et du peuple, qu'il confondait dans ses brutales exactions. Comme son pouvoir était fondé sur l'armée, on le voyait flatter les soldats, et leur accorder une licence effrénée. Les chrétiens, qu'il avait d'abord ménagés par politique, subirent aussi ses persécutions nombreuses. Maxence, arrivé à l'apogée de sa souveraineté, voyait toute résistance tomber devant sa volonté, quand le césar Constantin, appelé par les vœux de toute l'Italie, y fait son entrée triomphale. Il emporte Suse d'assaut, soumet toutes les villes qui s'étendent des Alpes au Pô, et gagne contre Ruricius Pompeianus, le meilleur général de Maxence, une sanglante bataille sous les murs de Vérone. L'empereur, effrayé, consulte les augures, les livres de la Sibylle, et se décide enfin à quitter les délices de son palais pour marcher contre un ennemi partout victorieux. Il est vaincu à *Saxa Rubra*, à neuf milles de Rome. Les fuyards se précipitant vers le Tibre, Maxence est emporté par la foule, et se laisse tomber dans le fleuve, où le retint le poids de ses armes. Son cadavre, retiré des eaux, fut décapité le lendemain, et sa tête promenée en triomphe. — Constantin souilla sa victoire en envoyant au supplice les deux fils et la veuve de Maxence, et les plus chauds partisans de l'empereur déchu. Toutefois, on peut dire, pour expliquer jusqu'à un certain point cette inexcusable barbarie, qu'il obéissait à la voix impérieuse de Rome, alors en proie à une violente réaction contre la tyrannie de Maxence. M. Lecoyt.

MAXIME (Saint). Parmi un grand nombre de saints qui ont porté ce nom, deux d'entre eux méritent une mention toute particulière. Le premier, né en Provence, prit l'habit religieux dans le fameux monastère de Lérins, que saint Honorat venait de fonder. Il s'y distingua tellement par sa science et par la pratique de toutes les vertus qu'il fut appelé à remplacer saint Honorat lorsque celui-ci fut nommé archevêque d'Arles. La réputation de son mérite se répandant de plus en plus, on voulut l'obliger à accepter l'épiscopat. Mais notre saint, en ayant été averti, se retira dans une profonde retraite pour se dérober à toutes les recherches. Il fut néanmoins obligé d'accepter le gouvernement de l'église de Riez, en Provence, qu'il édifia pendant plusieurs années, et dans laquelle il répandit le véritable esprit du christianisme. — Le second Maxime, dont nous voulons rappeler ici brièvement l'histoire, naquit à Constantinople en 580. Élevé dans les meilleures écoles, il fit de si rapides progrès que l'empereur Héraclius l'attacha à sa personne en qualité de premier secrétaire. Le jeune Maxime sut mériter dans ce poste éminent la considération de tous ceux qui l'approchaient et des courtisans eux-mêmes, qui, connaissant sa vertu, ne redoutaient pas sa rivalité. Il ne se laissa pas séduire par cette grande faveur, et, voyant que le monothélisme se répandait à la cour, et qu'il lui serait impossible de remplir comme par le passé ses fonc-

tions auprès de l'empereur, il résolut de se retirer dans un monastère. Il fit tant par ses pressantes sollicitations qu'il finit par obtenir le consentement d'Heraclius, et alla se réfugier à Chrysopolis, où il prit l'habit monastique. Cette solitude lui fut d'autant plus agréable que la lâcheté et l'inaction d'Heraclius avaient attiré sur l'empire d'Orient une foule de malheurs sur lesquels Maxime gémissait, et auxquels il ne pouvait apporter aucun remède. Le désir de se cacher pour jamais l'engagea bientôt à s'enfuir en Afrique. Mais il n'y trouva point la paix qu'il cherchait. L'hérésie monothélite, soutenue par les empereurs, y faisait de grands progrès, et il eut plusieurs conférences publiques avec ses fauteurs, qu'il confondit, mais ne ramena jamais sincèrement. Il vint trouver le pape saint Martin à Rome, et assista au concile de Latran, qui fut célébré dans l'année 649. Mais ce pape étant mort, Maxime fut arrêté à Rome par ordre de l'empereur, et conduit à Constantinople avec deux de ses disciples. On chercha en vain à le gagner par les menaces et les caresses, et, comme il était inébranlable dans sa foi, après lui avoir fait subir les plus mauvais traitements, on le condamna à l'exil, dans lequel il mourut, à l'âge de 82 ans. Nous avons plusieurs ouvrages de saint Maxime, qui consistent en des commentaires mystiques ou allégoriques sur divers livres de l'Écriture; des commentaires sur les ouvrages attribués à saint Denys l'aréopagite, des traités polémiques contre les monothélites, un excellent discours ascétique, des maximes spirituelles, principalement sur la charité, et quelques lettres. On lui reproche peu de flexibilité et de douceur dans le style. J.-G. Chassagnol.

MAXIME (Maximus). Quatre personnages de ce nom figurent dans les annales de l'empire romain : deux comme empereurs, deux comme usurpateurs; mais, pour tous, légalement ou non élevés à la pourpre, le chemin fut court du trône à la mort. Le premier, Marcus Clodius Puppienus Maximus, était fils d'un forgeron ou charron, nommé, comme lui, Maxime. A sa naissance, un aigle visita l'humble toit de ses parents, et ce présage, alors non remarqué, revint à la mémoire lorsque, dans la suite, Maxime fut parvenu à l'empire. Il passa son enfance dans la maison de son oncle Pinarius, qu'il fit préfet du prétoire. Il s'appliqua peu à la grammaire et à la rhétorique : les armes étaient sa vocation. Créé tribun militaire, il s'éleva aux premiers grades de l'armée, devint sénateur, et obtint la préture aux frais de Pescennina Marcellina, qui l'avait adopté et entretenu. Les fastes le désignent consul l'an de J.-C. 227, avec Balbin, qui fut son collègue à l'empire. Maxime fut ensuite proconsul de Bithynie, puis de la Grèce, et enfin de la Gaule narbonnaise. Envoyé comme lieutenant de l'empereur, il battit les Sarmates en Illyrie, puis les Germains vers les bords du Rhin. Enfin, préfet de Rome, il mérita la reconnaissance des citoyens recommandables par la loyauté, l'exactitude et l'énergie avec laquelle il remplit cette charge et réprima les désordres d'une populace corrompue et inoccupée. L'histoire contemporaine ajoute encore qu'il mangeait beaucoup, buvait peu, se livrait rarement au plaisir de l'amour, était si rigide en public et en particulier qu'on lui avait donné le surnom de *Triste*. Il avait la physionomie grave, était bien fait de sa personne, et d'une constitution vigoureuse; il était dédaigneux dans ses manières, quoiqu'il fût toujours juste envers ceux qui avaient affaire à lui; il ne se montra jamais inhumain ni emporté dans l'instruction des procès criminels; il pardonnait toujours lorsqu'on l'en priait, et il ne se mettait en colère que lorsque le cas l'exigeait; jamais il ne s'engagea dans des factions; il était ferme dans ses opinions, et ne se fiait pas tant aux autres qu'à lui-même. Cette force de caractère engagea le sénat à l'élire empereur avec Balbin, lorsque Rome se souleva contre la tyrannie de Maximin (9 juillet 237). Le peuple refusa d'abord de souscrire au choix du sénat,

Après plusieurs jours de séditions et de combats, le peuple promit d'obéir aux empereurs s'ils voulaient partager le pouvoir avec le jeune Gordien III (*v.*). Maxime et Balbin y consentent, et le calme se rétablit. Tandis que Balbin, peu guerrier, reste à Rome, en butte aux dispositions séditieuses des prétoriens, Maxime se rend à Ravenne, où il rassemble des troupes pour combattre Maximin, qui marchait comme un furieux contre l'Italie. L'héroïque résistance des habitants d'Aquilée rendit superflus tous les préparatifs de Maxime. Maximin, vaincu, fut massacré par ses propres gardes, et sa tête, envoyée à Maxime, fut par lui transmise à Rome. Des honneurs excessifs lui furent votés dans le sénat pour une victoire qu'il n'avait pas remportée; mais les soldats prétoriens et autres ne pardonnaient ni à Maxime ni à Balbin leur élection sénatoriale; ils regrettaient le farouche Maximin, qui leur avait promis le pillage de Rome et les biens des sénateurs. Joignez à cela que le pacifique Balbin, fier de sa naissance, méprisait son collègue, homme nouveau, et était jaloux du triomphe qu'il venait d'obtenir. Toutefois, les deux empereurs ne paraissaient occupés que de gouverner avec justice, de rendre de bonnes lois, et surtout d'établir de beaux réglements militaires. Les frontières de l'empire étaient menacées à l'orient et au nord; ils parurent se rapprocher, et convinrent de marcher; Maxime contre les Perses, Balbin contre les Germains. Leurs troupes s'éloignèrent de Rome, et, avant de les rejoindre, les deux empereurs voulurent laisser passer la célébration des jeux capitolins. Tandis que les citoyens et les courtisans assistent à la fête, les prétoriens profitent de l'isolement des deux princes pour attaquer le palais. Balbin avait par hasard auprès de lui un corps de Germains entièrement dévoué à Maxime. Celui-ci se trouvait presque seul dans une autre partie du palais; il député à son collègue pour lui demander du secours. Balbin refuse: les deux empereurs se joignent, mais pour se quereller; les prétoriens arrivent pendant cette folle dispute; les dépouillent de la pourpre, les déchirent de coups, et les mènent au camp à travers la ville; mais, apprenant que la garde germaine survient, ils massacrent les deux princes et laissent leurs cadavres au milieu de la rue. Leur règne avait duré quelques mois. On a dit de Maxime qu'il se faisait craindre sans se faire haïr; Balbin, homme de lettres et de plaisir, se faisait aimer sans se faire craindre. Si Maxime accordait ce qui était dû, Balbin donnait au delà; et peut-être, en réunissant les qualités de ces deux princes, en eût-on fait un empereur parfait. — Le second fut le sénateur Magnus Clemens Maximus, qui était par sa mère allié à la famille de Constantin. Il commandait les troupes romaines dans la Grande-Bretagne pour Gratien. Ce jeune empereur, préférant la chasse à tout autre plaisir, donnait sa confiance aux Alains de sa garde, qui étaient de fort habiles chasseurs; les autres Barbares auxiliaires de l'empire en avaient conçu une profonde jalousie. Mellobaudès, roi d'une tribu des Franks, était devenu l'unique conseiller de Gratien. Profitant du mécontentement général, Clément Maxime se laisse proclamer empereur dans la Grande-Bretagne (en 383). Il fond sur la Gaule accompagné de trente mille soldats, et suivi d'une population nombreuse qui se fixa en partie dans l'Armorique. Gratien, qui était alors à Paris, fut vaincu et mis en fuite avec les troupes qu'il avait pu rassembler. Arrêté à Lyon par les partisans de Maxime, il fut livré à Andragathius, général de la cavalerie de l'usurpateur, et mis à mort. L'empereur d'Orient, Théodose, toléra l'usurpation de Maxime, qui avait dans son parti toutes les troupes d'Occident; il lui imposa seulement la condition de laisser le jeune Valentinien II, frère de Gratien, en possession paisible de la portion de l'empire que Gratien lui avait cédée (l'Italie, l'Illyrie, l'Afrique, etc.). Maître de la Grande-Breta-

gne, des Gaules et de l'Espagne, Maxime s'adjoint son fils Flavius Victor, et établit sa résidence à Trèves. Tandis que Théodose érigeait le catholicisme en religion de l'état, Maxime, non moins orthodoxe, fut le premier prince chrétien qui répandit le sang de ses sujets pour des opinions religieuses. Par ses ordres, un concile s'assemble à Bordeaux et condamne l'hérésiarque Priscillien (384). Celui-ci en appelle à Maxime, qui le renvoie devant son préfet du prétoire Evodius, et celui-ci fait périr Priscillien et deux prêtres par la main du bourreau. Saint Ambroise et saint Martin de Tours condamnent cette rigueur cruelle; mais l'usurpateur Maxime emploie tous les moyens pour gagner ces deux évêques. Martin de Tours consentit enfin à communiquer avec lui, à manger à sa table, et usa de la plus extrême liberté envers le tyran, qui croyait ne pouvoir trop ménager le saint évêque. Maxime, sous prétexte que le jeune Valentinien II et sa mère Justine persécutent les catholiques, entre en Italie, résolu de s'en emparer. Justine et son fils n'ont que le temps de se sauver. La population de Milan était catholique; elle renonça facilement à la fidélité jurée à un empereur arien. Saint Ambroise, qui démêle les desseins ambitieux de Maxime, repousse ses avances. Théodose s'arme pour la défense de Valentinien. Maxime, vaincu par lui en Pannonie, sur les bords de la Save, se réfugie dans Aquilée. Il y est pris, dépouillé des ornements impériaux et amené devant Théodose les mains liées, les pieds nus comme un criminel. Théodose lui reproche la mort du jeune Gratien son maître, et s'attendrit sur le malheur de Maxime, qui parait repentant. Il allait pardonner, lorsque les soldats tranchèrent la vie au tyran Maxime (387). Jacques de Guise, dans les *Annales de Hainaut* (liv. VIII), a composé un vrai roman sur cet usurpateur, dont il fait un prince de Hainaut, un roi de la Grande-Bretagne. — Le troisième Maxime, dont on ignore la naissance et la famille, mérite à peine une mention. Sous le faible Honorius, héritier de l'empire d'Occident, les usurpateurs de la pourpre surgissaient à l'envi. Un soldat heureux, Constantin, proclamé l'an 407 par les légions de Bretagne, s'était fait reconnaître en Gaule et en Espagne. Géronce, qui commandait dans cette dernière contrée, tomba dans la disgrace de Constantin : pour prévenir son rappel, il proclama empereur Maxime (409), et alla combattre, au nom de cet usurpateur, Constantin, qui se vit réduit à défendre dans Arles son autorité expirante. Mais l'empereur Honorius trouva enfin un général fidèle dans le comte Constance. Celui-ci mit en fuite Géronce, qui fut réduit à se donner la mort. Maxime tomba avec celui qui l'avait élevé; il s'enfuit chez les Barbares (Alains, Suèves, Vandales), qui commençaient à se rendre maîtres de l'Espagne; on dédaigna de le poursuivre. Après avoir traîné encore dix ans une misérable existence, il fut pris, amené à Honorius, qui, après l'avoir montré au peuple chargé de chaînes, le livra au bourreau (422). — J'arrive au quatrième Maxime, le second des empereurs de ce nom dont l'élection ait été régulière, et que l'histoire contemporaine n'a pas flétri du nom de *tyran*, qui équivaut à notre qualification d'*usurpateur*. Il se nommait Flavius Anicius Petronius Maximus. Né l'an 395, d'une famille illustre, il avait exercé avec distinction les plus hautes charges de l'empire, et deux fois le consulat dans les années 433 et 443. Il était puissant et respecté : son malheur vint du trône. L'empereur Valentinien III avait violé la femme de Maxime. L'époux outragé fait assassiner ce prince par deux Barbares, Transtila et Optila, qui, en servant la vengeance de Maxime, vengeaient en même temps la mort d'Aetius, leur ancien général, qu'avaient lâchement égorgé Valentinien et ses eunuques. Personne ne soupçonna d'abord le sage Maxime : le sénat le promut à l'empire comme le plus digne; car, dans la personne de Valentinien, s'était éteinte la race de Théodose. Maxime était veuf

(car sa première femme n'avait pu survivre à son déshonneur); il força Eudoxie, veuve de Valentinien, à recevoir sa main. Après ces tristes noces, il eut l'imprudence de ne plus céler son crime à sa nouvelle épouse. Eudoxie veut venger son premier mari sur le second, et ne songe point qu'elle va sacrifier en même temps sa patrie. A sa voix, le terrible Genséric, roi des Vandales, sort de Carthage, métropole d'une nouvelle monarchie qu'il a fondée en Afrique; et sa flotte vient mouiller au port d'Ostie (12 juin 455). Maxime est massacré dans une sédition excitée par sa femme. La défense devient impossible; pendant 16 jours, Genséric pille Rome à son plaisir et se rembarque, emmenant avec lui Eudoxie, qui, sept ans durant, demeura captive en Afrique. Enfin, en 462, Genséric la renvoya à Constantinople, à l'empereur d'Orient Léon Ier; elle y acheva sa vie dans la retraite et dans les exercices de piété. Quant à Maxime, il n'avait usurpé le trône que pour en épuiser toutes les amertumes. Haï du peuple, en butte à la haine de sa nouvelle épouse, les trois mois qu'il régna furent pour lui trois siècles. « Fortuné Damoclès, s'écriait-il, regrettant la sécurité de sa vie passée, ton règne commença et finit dans un même repas! » CH. DU ROZOIR.

MAXIME. La maxime est en matière de morale ce qu'est le principe en matière de science. Comme le principe est ce qu'il y a dans la science de principal, de premier, de capital, la maxime (*maxima*, la plus grande) est ce qu'il y a de plus grand, de plus important pour la conduite dans la vie privée, dans le monde et dans les affaires. De plus, lorsque la vérité des maximes et des principes se saisit à la seule inspection des termes, on les nomme également *axiomes*. Il existe toutefois entre les deux mots de notables différences. L'un est pour la pratique, l'autre pour la théorie : la maxime est une règle qui nous guide, elle s'énonce sous forme de préceptes; le principe est une vérité qui en contient beaucoup d'autres, qui éclaire ce qu'on place au point de départ des sciences. Ce qui est un principe quand on raisonne sur la morale devient une maxime quand il faut agir. Les principes sont ou des conceptions *à priori* ou des anticipations du génie, des conjectures qu'on a vérifiées par des observations et des expériences; les maximes résultent de réflexions inspirées par la vue de la conduite des hommes dans les relations ordinaires de la vie, et elles prennent le nom de *proverbes* quand elles sont dans la bouche de tout le monde, et exprimées d'une manière commune qu'il n'est pas permis de changer. On connaît les *Maximes* de Larochefoucauld. Fénelon a écrit les *Maximes des saints*; dans son *Abrégé de la vie des anciens philosophes*, il a recueilli leurs plus belles *maximes*. Il y dit de Thalès qu'il inventa cette belle *maxime : Connais-toi toi-même*, et de Solon, qu'il fut l'auteur de cette autre : *Il faut garder la médiocrité en toutes choses*. BENJAMIN LAFAYE.

MAXIMIEN, surnommé Hercule (MARCUS AURELIUS VALERIUS MAXIMIANUS), empereur romain, fut élevé au trône en 286 par Dioclétien, qui sentait le besoin d'avoir un collègue dont le talent et l'énergie défendissent l'empire sans cesse ébranlé par les révoltes. Maximien, fils d'un paysan, s'était distingué par ses exploits sous les règnes d'Aurélien et de Probus. Doué d'un esprit rude et inculte, il n'aimait que la guerre et dédaignait les arts et les raffinements de la civilisation romaine. Brave soldat plutôt que capitaine habile, il écoutait avec quelque déférence les sages conseils de Dioclétien, qui se servait habilement de la sévérité bien connue de son collègue pour rejeter sur lui toutes les mesures de rigueur et de vengeance, tandis qu'il s'attribuait tous les actes de douceur et de bonté. La première expédition militaire entreprise par Maximien eut pour but de soumettre les *Bagaudes*, paysans de la Gaule qui venaient de secouer, les armes à la main, le joug de la domination romaine. Les deux chefs de la révolte, Ælianus et Amandus, qui s'étaient revêtus de la pour-

pre, furent vaincus et tués. A la même époque, la Bretagne se détacha de l'empire, et la valeur de Maximien fut impuissante à soumettre cette courageuse province. Carausius, chargé de défendre l'île, au nom du peuple romain, s'y rendit indépendant en 287, et ne céda qu'aux efforts de Constance-Chlore, l'un des deux césars que Dioclétien s'était encore adjoints, et auquel il avait fait épouser Théodora, fille de Maximien. Constance prit, en vertu de sa nouvelle dignité, le commandement de l'Italie, de la Numidie, de la Rhétie et de la Haute-Pannonie. En 296, Dioclétien marcha contre un usurpateur du nom d'Achillée, qui avait levé en Égypte l'étendard de la révolte, et le vainquit à l'aide de Maximien. Les deux vainqueurs, après avoir fait leur entrée triomphale à Rome, se séparèrent : l'un établit son séjour à Nicomédie, l'autre à Milan. Dioclétien et Maximien abdiquèrent en 305, comme nous l'avons vu (art. Maxence). L'élévation subite et inattendue de son fils Maxence à la pourpre lui fit quitter la Lucanie, où il vivait paisiblement, pour marcher au secours du jeune empereur. Il dirigea toutes les opérations militaires qui consolidèrent sur le trône le nouvel auguste, et se vit ensuite contraint de quitter Rome pour se soustraire aux effets de sa jalousie. Retiré en Illyrie, il pressa vainement Dioclétien de se remettre à la tête de l'empire, et, pour éviter de donner de l'ombrage à Galère, se retira à la cour de Constantin, auquel il fait épouser Fausta sa fille. Il eut le malheur de conspirer contre son propre gendre, qui était alors occupé à chasser les Francs des bords du Rhin. Les troupes, parmi lesquelles il avait semé le bruit de la mort de Constantin, le proclamèrent empereur. Constantin, de retour, ramène à ses drapeaux les légions trompées, qui lui livrent l'usurpateur. Maximien, pressé de choisir le genre de sa mort, s'étrangla de ses propres mains en 310.—Comme cette rapide biographie peut en donner la preuve, on s'aperçoit que Maximien ne put jamais renoncer entièrement à l'espoir de remonter sur un trône qu'il n'avait quitté qu'avec le plus profond regret, et par suite de l'irrésistible ascendant que Dioclétien exerçait sur lui. Son ambition, après lui avoir fait produire des actions d'éclat, le conduisit au crime, et en eût fait plus tard, s'il eût gardé la pourpre, un des plus insupportables tyrans que Rome eût encore subis.

M. Lecott.

MAXIMILIEN Ier, un des meilleurs empereurs d'Allemagne, fils et successeur de Frédéric III, naquit en 1459, et épousa, en 1477, Marie de Bourgogne, héritière du duc Charles-le-Téméraire, de laquelle il eut, entre autres enfants, l'archiduc Philippe, père de Charles V et de Ferdinand Ier. Il fut élu empereur, en 1486, et monta sur le trône impérial en 1493, dans des circonstances très défavorables. L'Allemagne, sous le règne de l'indolent Frédéric, était tombée dans un état de confusion et de faiblesse. Maximilien, il est vrai, avait, par son mariage, réuni les possessions de Charles-le-Téméraire à celles de la maison d'Autriche, mais il ne reçut pas assez de secours de son père pour pouvoir les défendre contre Louis XI de France, qui lui prit l'Artois, la Flandre et le duché de Bourgogne, tandis que Charles VIII lui enleva Anne de Bretagne, à laquelle il avait déjà été marié par procuration. Il épousa plus tard (1494) Blanca Sforza de Milan. Maximilien était un profond politique : prince entreprenant, désintéressé, payant de sa personne, il vit cependant plus d'une fois sa vivacité et son peu de persévérance faire échouer ses projets le mieux conçus, pendant que d'un autre côté la mauvaise administration de ses finances lui faisait perdre assez souvent le fruit d'exploits glorieux et couronnés de succès. Il parvint, en 1493, à repousser les Turcs, qui avaient envahi ses états, et il les empêcha durant toute sa vie de renouveler une pareille tentative ; mais, d'un autre côté, il ne put empêcher que, après une guerre malheureuse contre la Suisse, en 1498 et 1499, ce pays ne se séparât de l'empire

allemand. Son projet de restreindre l'influence que Louis XII avait acquise en Italie, et de forcer ce prince à abandonner ses prétentions sur le Milanais, donna lieu à des guerres incessantes, sans que Maximilien pût s'assurer la possession de ce dernier pays. Il n'atteignit pas non plus le but de la grande ligue qu'il conclut, en 1508, à Cambrai avec l'Espagne, la France, Mantoue et le pape contre la république de Venise. Maximilien se mit lui-même en campagne contre la France, et, pour se procurer de l'argent, il céda Vérone, moyennant 200,000 ducats, à Venise redevenue victorieuse. Il s'acquit beaucoup plus de gloire par ce qu'il fit au sein de l'Allemagne, tombée depuis trois siècles dans l'anarchie et l'ignorance. Maximilien parvint à réaliser ce que ses prédécesseurs avaient projeté en vain. Dès 1495, il avait apaisé presque tous les troubles intérieurs, en faisant abolir, par la diète de Worms, le droit de diffidation, source féconde de querelles sanglantes, de violences et d'injustices. Pour remédier aux imperfections des lois allemandes, et détruire de grands abus dans la procédure, il adopta à la même diète le droit romain et le droit canonique comme bases subsidiaires de décision, et établit à Wetzlar, pour tout l'empire, une cour suprême, dite tribunal de la chambre impériale (*reichskammergericht*). Ne pouvant parvenir à supprimer les tribunaux secrets (*fehmgerichte*) ou westphaliens, il en réforma du moins les énormes abus. C'est encore à lui qu'on doit la division de l'Allemagne en cercles, mesure qui avait pour but d'assurer la sûreté intérieure du pays. Maximilien fut le premier qui établit dans ses états des troupes permanentes; il leur donna le nom de *lanciers*; il perfectionna la grosse artillerie, rendit d'excellentes lois de police, et créa un service de postes et d'autres institutions utiles; il aimait et protégeait les sciences, et il employa des sommes assez considérables à secourir des gens de lettres et des artistes; il fit beaucoup de bien aux universités de Vienne et d'Ingolstadt, et fonda dans la première, une chaire de poésie. Maximilien était poète lui-même; il avait dicté une histoire très circonstanciée, mais fort romantique, de sa vie, ouvrage dont la moitié était terminée 1512. En 1514, il ordonna à son secrétaire intime, Treitzsaurwein d'Ernreitz, de la faire imprimer, ornée de figures. Après la mort de l'empereur (qui eut lieu, le 12 janvier 1519, à Wels, dans l'Autriche supérieure), ce livre fut oublié, et les formes composées restèrent probablement entre les mains des typographes. Ce n'est que dans le siècle dernier que ces formes furent retrouvées à Graetz; qu'on en fit le tirage, et qu'on publia l'œuvre sous le titre de *Weiss Cunig, ou Narration des faits et gestes de l'empereur Maximilien* Ier, compilée d'après les indications de ce prince, par Maximilien Treitzsaurwein, et ornée de gravures sur bois par Hannsen-Burgmair (Vienne 1775, in-folio). Long-temps, on a cru que Maximilien Ier était aussi l'auteur du poème intitulé le *Theuerdank*, dont il est le héros, mais maintenant on sait que cet ouvrage fut composé par son secrétaire Pfinzing, sans doute avec son autorisation. — Maximilien Ier fut inhumé à Wiener-Neustadt. Ferdinand Ier lui éleva un beau monument à Inspruck. A Maximilien Ier succéda, après un court interrègne, son petit-fils, Charles V.

C. L.

Maximilien II, empereur d'Allemagne, fils de Ferdinand Ier, naquit à Vienne, en 1527, fut élu en 1562 roi de Rome, et succéda à son père comme empereur en 1564. Il était, par sa sagesse, ses lumières et sa bonté, le modèle des souverains. Son éducation l'avait porté à reconnaître pour vrais quelques points du luthéranisme, sans pour cela embrasser ce culte. Il donna à ses sujets héréditaires une liberté religieuse plus étendue que celle dont ils avaient joui. D'une tolérance extrême, il ratifia, en 1566, la paix de la religion. L'empereur turc, Soliman II, lui fit la guerre pour appuyer les prétentions de Jean Sigismond, prince de Transylvanie, sur la Hongrie

La mort du sultan mit, en 1567, un terme aux hostilités. Son successeur, Sélim, conclut un amnistice de huit ans. Jean Sigismond devint prince héréditaire de Transylvanie, et Etienne Bathori lui succéda dans cette qualité en 1571. Appelé lui-même au trône de Pologne en 1575, il eut pour successeur, son frère Christophe Bathori. Sélim recommença la guerre en 1576; mais Maximilien II mourut le 15 octobre de la même année à Ratisbonne. Dans sa dernière maladie, il s'était fait traiter par une femme en renom pour ses cures miraculeuses. C'est pendant son règne que le duc Jean-Frédéric de Saxe-Gotha fut fait prisonnier, et conduit à Wienritch-Neustadt, où il fut détenu de 1567 à 1595.—Maximilien laissa six fils et deux filles, qu'il eut de Marie, fille de Charles V, et qui tous moururent sans postérité. L'aîné de ces enfants, Rodolphe, succéda à son père, non seulement comme empereur, mais aussi comme souverain de tous les pays héréditaires d'Autriche, ce qui donnerait à croire que ce fut Maximilien II qui introduisit le droit de primogéniture dans la maison d'Autriche. C. L.

Maximilien-Joseph, roi de Bavière, né en 1756, mort en 1825, avait été, avant de succéder au prince Charles-Théodore, son oncle, comme électeur de Bavière en 1799, colonel du régiment d'Alsace au service de la France, puis duc de Deux-Ponts à la mort de son frère Charles II, en 1795. Marié deux fois, il n'eut de chaque lit que deux filles, dont l'aînée, la princesse Amélie, épousa en 1806 le vice-roi d'Italie, Eugène de Beauharnais, et la seconde, l'empereur François II. Après s'être montré long-temps le fidèle allié de l'empereur Napoléon, Maximilien-Joseph, qui, d'ailleurs, avait jusque là réglé sa politique sur les vues d'un plus grand intérêt pour son peuple et pour lui-même, entra en 1813 dans la ligue générale des puissances d'Allemagne, et ne dut probablement qu'à cette circonstance la conservation de sa couronne, après le grand bouleversement de 1814. A cette même époque, il fit un voyage à Vienne avec toute sa famille, et accepta de l'empereur d'Autriche un régiment dont il se fit recevoir colonel. Son règne, assez peu remarquable sous le rapport des événements militaires, dans ce quart de siècle où ils remplissent presque exclusivement l'histoire de l'Europe, n'est pas sans intérêt pour sa marche politique. Par les réformes qui, durant cet intervalle, ont été introduites sans troubles, et presque sans efforts, dans les lois organiques de l'état, il est devenu une ère nouvelle pour la Bavière, et un grand exemple des améliorations que tôt ou tard une franche et loyale liberté procurera aux autres pays de l'Allemagne. X.

MAXIMIN (Saint), frère de saint Maxence, évêque de Poitiers, y naquit d'une famille noble. Il se rendit de bonne heure à Trèves, et commença par être disciple de l'évêque Agrèce, qui lui conféra la prêtrise. Il succéda à ce prélat en 332 ou 335. Apôtre de la foi de Nicée, on le vit la défendre avec éloquence et chaleur. Saint Athanase et plusieurs évêques, chassés de leurs siéges par les ariens, se réfugièrent près de lui, et trouvèrent dans son palais un asile honorable. Il parvint ensuite à les faire réintégrer dans leurs siéges, par l'influence qu'il exerçait sur l'esprit de l'empereur. Regardé comme le plus saint et le plus courageux prélat des Gaules à cette époque, Maximin parut avec honneur aux conciles de Sardique, de Milan et de Cologne. Il mourut dans un voyage qu'il entreprit en Poitou. Ses restes furent inhumés à Trèves. On trouve dans les *bollandistes* une vie de ce saint, écrite vers l'an 960 par Sighard, moine de St-Maximin. A. L.

MAXIMIN (Caius Julius Verus Maximinus), empereur romain, naquit en l'an 173, dans la Thrace, d'une famille pauvre et obscure. Dans son enfance, il avait été employé à la garde des troupeaux. Son courage et sa force extraordinaire, qui tenait du prodigue, le firent choisir par ses compagnons pour les conduire dans une expédition contre des voleurs qui infestaient le pays. Engagé

d'abord comme simple soldat dans la cavalerie, il se fit remarquer de Septime-Sévère par sa haute taille, et entra dans les gardes, pour de là être élevé rapidement aux plus hautes dignités militaires. Il quitta le service sous le règne de Macrin, qu'il haïssait, et se retira dans la Thrace, où il véeut du produit de ses épargnes. Alexandre-Sévère, parvenu au trône, le rappela pour lui décerner le laticlave (robo brochée de pourpre que portaient les sénateurs), et lui confier le commandement d'une légion, que Maximin conduisit avec succès contre les Perses. Dans le cours de la guerre, Maximin excite une sédition contre l'empereur, qu'il fait massacrer avec sa mère, et revêt ensuite la pourpre impériale. Plus tard, il associe son fils à l'empire et se rend bientôt odieux par ses cruautés: les partisans d'Alexandre et les citoyens soupçonnés de le regretter périssent du dernier supplice. Les Germains s'étant révoltés, il marche contre eux, et ravage horriblement la campagne dans un espace de plus de quatre cent milles. Après cette affreuse expédition, il prend le surnom de *Germanique*, tandis que ses soldats eux-mêmes lui décernent celui de *Busiris* ou *Phalaris*, à cause de ses cruautés. Il était sur le point de partir pour châtier les Sarmates, lorsqu'il apprit que le vieux Gordien venait d'être proclamé empereur en Afrique, avec l'approbation du sénat, qui l'avait déclaré lui et son fils ennemis de la patrie. Il vole aussitôt en Italie, avec la résolution d'exercer sur le sénat des vengeances exemplaires, mais il est arrêté devant Aquilée par les troupes de son compétiteur. Là, ses soldats se révoltent, poignardent son fils sous ses yeux, et le mettent lui-même à mort, vers la fin de mars 238. L'empereur avait alors soixante-cinq ans, et son fils, doué de qualités et de vertus précoces, n'en avait que vingt. Leurs têtes, envoyées à Rome, furent foulées aux pieds et brûlées au champ de Mars, et de là jetées dans le Tibre : leur corps devint la proie des bêtes sauvages. Jules Capitolin a écrit la vie de ces deux princes. Son histoire, pleine de particularités curieuses, est digne de foi sous quelques rapports, et ne doit être lue qu'avec défiance dans tous les passages où il n'écrit que sur le témoignage de Cordus. On ne sait rien de la femme de Maximin : quelques médailles lui donnent le nom de *Pauline*. Les médailles de Maximin sont en grand nombre, et on en découvre chaque jour de nouvelles. On a du président Favre une pièce intitulée : *Les Gordiens et Maximins, ou l'Ambition*, œuvre tragique (Chambéri, 1589, in-4°).

ALPHEO LEGOFF.

MAXIMUM, terme de mathématiques emprunté du latin, état le plus grand auquel une quantité variable puisse parvenir. Il signifie, dans le langage ordinaire, la somme la plus forte dans l'ordre de celles dont il est question : il a obtenu le *maximum* de la pension de son grade. Il se dit aussi, par extension, de la plus forte des peines prononcées par la loi contre un crime ou un délit : on lui a appliqué le *maximum* de la peine. Il s'emploie encore au sens moral pour exprimer le plus haut point auquel une chose puisse être portée : cette prétention est le *maximum* du ridicule. Enfin, *maximum* se dit du taux au-dessus duquel, à certaines époques, il a été défendu de vendre une denrée, une marchandise. Que devons-nous entendre par ce mot, devenu aujourd'hui une sanglante accusation dans la bouche de tous ceux qui jugent notre première révolution avec les idées et la tranquillité du XIXe siècle? Devons-nous voir dans le *maximum* un simple arrêté de la commune de Paris, tarifant les marchandises d'épicerie les plus usuelles, souvent au-dessous du cours, et dans le but de prévenir les pillages dont ces marchands avaient été victimes? nous ne pensons point devoir nous arrêter un seul instant sur cette mesure isolée et particulière à la ville de Paris. Le *maximum* dont nous avons à parler est ce principe tout-à-fait exceptionnel, en économie comme en politique, par lequel les denrées de première né-

cessité furent taxées d'une manière irrévocable dans toute l'étendue de la république française, que la convention regardait alors comme une grande ville assiégée. — On était au milieu d'avril 1793; la disette se faisait sentir de tous les côtés; et le peuple, au milieu de la crise dans laquelle il se trouvait, l'attribuait à la maveillance et aux accapareurs, qui, disait-il, avaient conçu le le projet de l'affamer. Une première fois, les sections du faubourg Saint-Antoine étaient venu réclamer inutilement de la convention la fixation d'un *maximum* pour toute la France. Mais bientôt les circonstances devinrent telles que le côté droit de l'assemblée fut dans l'impossibilité de s'opposer à cette mesure, et le principe du *maximum* fut voté pour toute la France. Un nouveau décret, en date du 25 sept. 1793, régularisa le *maximum*. Les marchandises ou denrées de première nécessité qui, outre les grains, s'y trouvaient soumises étaient : la viande fraîche, la viande salée et le lard, le beurre, l'huile douce, le bétail, le poisson salé, le vin, l'eau-de-vie, le vinaigre, le cidre, la bierre, le bois à brûler, le charbon de bois, le charbon de terre, la chandelle, l'huile à brûler, le sel, la soude, le savon, la potasse, le sucre, le miel, le papier blanc, les cuirs, les fers, la fonte, le plomb, l'acier, le cuivre, le chanvre, le lin, les laines, les étoffes, les toiles, les matières premières servant aux fabriques, les sabots, les souliers, le colza et la rabette, et le tabac. Sauf le tabac pour lequel la livre était fixée à 20 sous (à priser) et à 10 sous (à priser), et les charbons de bois et de terre, le *maximum*, ou plus haut prix des denrées ci-dessus dénommées, devait être, jusqu'à l'année suivante, le prix que chacune d'elles avait en 1790, constaté par les mercuriales, et le tiers en sus, déduction faite des droits fiscaux alors existants. Il y avait aussi un *maximum* pour les gages, salaires, mains d'œuvre et journées de travail : ce *maximum* était fixé pour l'année par les conseils généraux des communes au même taux qu'en 1790, plus moitié en sus. Enfin, plus tard, le *maximum* fut étendu aux chevaux destinés aux armées; le plus haut prix en était d'abord fixé à 900 fr. Mais, sur l'observation faite par Lecointre de Versailles, que cette fixation était contraire aux intérêts de l'agriculture, un décret du 15 floréal an II détermina le *maximum* d'une manière variable, basée sur la taille et l'âge des chevaux, ce qui était plus équitable et plus rationnel. — Il n'est point permis de se dissimuler que le *maximum* portait atteinte à la liberté absolue du commerce, et que, dans des temps calmes, il eût détruit toute prospérité; mais alors, comme moyen révolutionnaire, il remplissait une obligation à laquelle le gouvernement ne pouvait se soustraire sans être coupable, celle de garantir de la famine les pères, les femmes, les enfants de ceux qui exposaient leur vie à la défense de la patrie; il fallait songer à vaincre, et le *maximum* était un des moyens d'y parvenir. — Les résultats du *maximum* furent déplorables pour les commerçants : un des grands inconvénients de cette mesure était son uniformité, car, ainsi que le dit plus tard Robert-Lindet, la France étant, par la nature de son sol, divisée en deux zones bien distinctes, dans l'une les denrées étaient réellement au-dessus du maximum, tandis que dans l'autre elles étaient bien au-dessous. Il convenait de calquer le *maximum* sur la nature du sol; mais la convention jugea plus convenable de renverser le principe que de le modifier : le 10 décembre 1794, la loi sur le *maximum* fut rapportée malgré une vive opposition, et le commerce devint libre de nouveau. Ce ne fut pas sans une violente secousse qu'on passa ainsi d'un régime exceptionnel à un régime moins rigoureux. — Durant la terreur, les marchands qui vendaient au-dessus du *maximum* étaient punis d'une amende et rangés dans la terrible catégorie des *suspects*. N. G.

MAYENCE (en latin *Moguntia*, *Moguntiacum*), ancienne capitale de l'archevêché de ce nom, actuellement chef-lieu de la province rhénane du

grand-duché de Hesse, et forteresse de la confédération germanique, est située dans une des plus belles et plus fertiles contrées de l'Allemagne. Cette ville occupe en grande partie le penchant d'une colline, au confluent du Rhin et du Mein, et s'étend sur la rive droite du premier de ces fleuves. Un pont de 2,100 pieds de long, reposant sur 47 bateaux, et au-dessous duquel se trouvent 13 moulins, conduit au bourg de Kastel ou Kassel, réuni comme forteresse à la ville de Mayence. Celle-ci passe maintenant pour une des places les plus fortes de l'Europe : c'est en quelque sorte le boulevard de l'Allemagne du côté de la France. Les fortifications, qui ont été considérablement étendues par les Français, ont, non compris le château de Weiszenau, mais en y comprenant ceux de Compagne, un circuit d'environ deux heures et demie de chemin. Parmi les principales fortifications, on remarque la citadelle, d'où l'on découvre une contrée délicieuse, et le Hauptstein, redoute très avancée, située sur une hauteur. Le bourg de Kastel, qui forme une espèce d'ouvrage extérieur, a également des fortifications étendues et bien combinées. Elles se composent des trois forts, Kassel, Mars et Montebello, et de l'ile fortifiée de Petersaue, qui ensemble sont plus vastes que les fortifications de Mayence même. On en a un plan topographique militaire, levé par M. Hundeshagen. — Généralement parlant, Mayence n'est pas bien bâtie ; cependant, on y trouve de très belles maisons ; les rues sont pour la plupart étroites, obscures et sales, excepté pourtant celle des Trois Blanchisseries (*Drei Bleichen*) et celle du Marché-aux-Animaux (*Thiermarkts-Strasse*), qui se font remarquer par leur beauté ; mais toutes sont très bien éclairées en hiver. Mayence a 27 places publiques ; celle dite de la Parade, située près de l'ancien château, et entourée d'arbres, est la plus grande et la plus belle ; sur la place de Guttenberg, il y a quelques pierres élevées à la mémoire de cet inventeur de l'imprimerie. La ville compte 126 rues, 11 églises et 2,200 maisons ; elle a 27,000 habitants, y compris ceux du village de Zahlbach. Parmi les édifices publics, on distingue : 1° la cathédrale, qui fut fortement endommagée pendant le siége de 1793 ; il ne reste plus rien ni de son trésor, autrefois si considérable, ni de sa grande bibliothèque ; la plupart de ses tombeaux ont été détruits ; 2° l'église de Saint-Ignace ; 3° l'hôtel de l'ordre Teutonique, que Napoléon habitait lorsqu'il venait à Mayence ; 4° le vaste et massif arsenal, qui se trouve à côté de cet hôtel, et qui, avec celui-ci, donne à la ville un aspect magnifique du côté du Rhin. Les deux palais de l'électeur (la Favorite, avec de superbes jardins, et le Martimbourg), qui autrefois étaient les principaux ornements de Mayence, ont entièrement disparu. Parmi les curiosités de cette antique ville, il faut citer : 1° une masse de pierres, dite *Eichelstein*, qui se trouve dans la citadelle, et que l'on croît être un monument élevé au général romain Drusus : cette masse a perdu beaucoup de sa hauteur et de sa largeur primitives ; 2° les restes d'un aqueduc romain, qu'on attribue au même Drusus : ces ruines, qui se composent de 59 colonnes, existent dans les environs du village de Zahlbach. En remplacement de l'ancienne université, Mayence possède actuellement un lycée. Dans l'hôtel de la bibliothèque, il y a un cabinet de médailles, un cabinet d'histoire naturelle, une collection d'instruments de physique et de mécanique, une galerie de tableaux. La bibliothèque de la ville, composée de 90,000 volumes, s'y trouve également, ainsi que le musée de monuments romains, renfermant 27 autels et pierres votives, et plus de 60 pierres de légion, qui, toutes, ont été trouvées dans les environs de la ville. — Pour favoriser le commerce et la navigation, Napoléon érigea Mayence port franc, et, par suite, on fit à grands frais exhausser une partie du rivage du Rhin au moyen d'une turcie. On la fit disposer de manière à ce que les navires y puissent toujours aborder avec facilité, quel que soit l'état

du fleuve. — Mayence fait un grand commerce de vins avec les Pays-Bas et le nord de l'Allemagne ; les affaires d'expédition y sont aussi très considérables. Il n'y a que très peu de fabriques : celles de cuir, de tabac et de vinaigre sont les plus importantes. — Sur l'emplacement où Mayence se trouve actuellement, le général romain Drusus fit bâtir l'an 13 av. Jésus-Christ la forteresse de Moguntiacum, près de laquelle s'éleva bientôt une ville, mais qui, du temps de l'empire romain, ne s'étendait pas jusqu'au Rhin. En 406, les Vandales détruisirent entièrement Mayence, et ce fut seulement après plusieurs siècles qu'elle fut rebâtie par les rois franconiens, qui successivement l'agrandirent du côté du Rhin. Avec Boniface et Charlemagne commença pour Mayence une époque brillante. Dans le XIIIe siècle, cette ville se plaça à la tête de la confédération rhénane, qui avait été conclue pour obtenir l'abolition du droit de diffidation (ce droit fut aboli par la diète tenue à Worms en 1495), et pour protéger le commerce. Pendant la guerre de trente ans, Mayence fut prise en 1631 par les Suédois et en 1644 par les Français ; en 1688, ceux-ci l'occupèrent de nouveau, et l'année suivante elle leur fut enlevée. Le 14 octobre 1792, Mayence tomba au pouvoir de la république française ; mais, le 22 juillet 1793, elle se livra aux Prussiens, sous le général Kalkreuth. En 1797, cette ville fut rendue aux Français, qui en restèrent maîtres jusqu'en 1814, où elle échut de nouveau à l'Allemagne. Le congrès de Vienne donna Mayence avec une partie de l'ancien département du Mont-Tonnerre au grand-duc de Hesse, à condition que cette place sera toujours, sous le rapport militaire, une forteresse de la confédération germanique, et que, comme telle, elle sera occupée par des troupes autrichiennes, prussiennes et hessoises, ce qui a lieu encore. L'Autriche et la Prusse nomment alternativement tous les cinq ans le gouverneur, le vice-gouverneur et le commandement de la forteresse de Mayence. C. L.

MAYENNE (Duc de [v. Guise]).

MAYENNE, département de la France occidentale, formé du Bas-Maine, et qui s'étend sous le 48e parallèle de latitude. Il tire son nom de la Mayenne, qui le traverse au centre dans toute sa longueur du nord au midi. Les départements de la Manche et de l'Orne le bornent au septentrion, celui de la Sarthe à l'orient, celui de Maine-et-Loire au sud, et celui d'Ille-et-Vilaine à l'ouest. Sa longueur est de 90 kilomètres, sa largeur de 70, et sa superficie de 518,117 hectares. On y compte 302,000 habitants, d'après le recensement de 1836. Ce département est presque totalement compris dans le bassin de la Loire ; toutes les rivières qui l'arrosent sont des affluents de la Mayenne ; les plus importantes, l'Oudon, la Jouanne, l'Ernée et l'Erve, n'ont cependant pas plus de 40 à 50 kilomètres de cours. C'est un pays généralement plat, et dont le sol sablonneux est peu fertile. Dans beaucoup de cantons, il faut laisser les terres en jachère pendant 5 et 6 ans. Il y en a d'autres, comme celles de la *Champagne*, et du territoire de Laval, dont les récoltes sont satisfaisantes. Les terres qui produisent le plus de froment sont celles qui avoisinent la Mayenne et la Sarthe. Les autres terrains donnent de beaux seigles, du sarrasin, de l'avoine, de l'orge, beaucoup de chanvre et de lin, de pommes à cidre, de châtaignes et de fruits à noyau. Deux productions particulières à cette contrée sont une espèce de châtaigne d'eau et l'espèce de chou vert appelé *chou cavalier*, d'une hauteur moyenne de 4 à 5 pieds, et qui en atteint quelquefois jusqu'à 20. Il y a aussi quelques vignobles (780 hectares), mais dont les vins sont médiocres. Les pressoirs livrent annuellement de 5 à 600,000 hectolitres de cidre et de poiré. Il paraît que jadis les forêts de ce pays étaient beaucoup plus étendues qu'aujourd'hui, et qu'on en tirait une grande quantité de bois de construction ; actuellement, elles couvrent 30 à 32,000 hectares. Les masses les plus importantes sont les deux fo-

rêts de Mayenne et de Concise. On voit peu de prairies naturelles; c'est au moyen des jachères que les habitants nourrissent les troupeaux, qui constituent une de leurs principales richesses. Les vaches donnent beaucoup de beurre et les moutons une laine estimée et mise en œuvre dans le département. Ils élèvent aussi quantité de porcs et de volaille, ainsi qu'un grand nombre d'abeilles dont la cire est d'une qualité supérieure. L'arrondissement de Laval présente des carrières de marbre noir à Argentré et petit-gris à Bonehamp; quelques districts ont des carrières d'ardoises et des mines de fer, exploitées par 8 hauts-fourneaux et 10 forges à houille. Celle de Chaillant livre annuellement 1,000 à 1,200 milliers de fer. L'industrie fabricante la plus active est celle des toiles, qui est répandue partout : celles dites de Laval et de Mayenne sont fort connues. L'Espagne est leur principal débouché. Les calicots, mouchoirs, coutils, les siamoises, les serges et étamines, la blanchisserie, la filature et les papeteries occupent aussi beaucoup de bras. Le commerce y consiste en grains, vins, fruits, volailles, œufs, beurre, chevaux, moutons, chanvre, lin, fil, toiles et autres objets manufacturés. Il est favorisé par 14 grandes routes et par la navigation de la Mayenne, qui commence à Laval, et lui ouvre le courant de la Loire. — Le département de la Mayenne est divisé en 3 arrondissements : Laval, Château-Gontier et Mayenne, subdivisés en 27 cantons, qui embrassent 275 communes. Laval, chef-lieu. Il fait partie de la 4e division militaire, de la 8e conservation forestière, du diocèse du Mans et de l'académie d'Angers, ressortit à la cour royal de cette ville, et envoie 5 députés à la chambre législative. Son revenu territorial est de près de 14 millions de fr., et le principal de sa contribution foncière de plus d'un million et demi.

Villes et endroits principaux. *Laval* (*v.*); *Mayenne*, ville bâtie sur le penchant de deux coteaux qui bordent la Mayenne. Elle est vieille, mal bâtie et percée de rues escarpées. Ses édifices les plus remarquables sont l'informe et gothique château des ducs de Mayenne et l'hôtel-de-ville, qui s'élève entre deux places dont l'une est ornée d'une assez jolie fontaine. Il s'y tient des marchés considérables. 8,800 hab. — *Château-Gontier*, ville sur la Mayenne, et dont l'église gothique est digne d'attention. 6,225 hab. — *Ernée*, assez jolie ville dans une plaine entourée de coteaux, sur l'Ernée. 3,745 hab. — *Cossé-le-Vivien*, bourg sur l'Oudon. 3,540 hab. — *Craon*, ville sur l'Oudon, avec un beau château, et qui a vu naître Volney. 2,800 hab. — *Evron*, ville sur un sol marécageux. On y remarque l'hospice et la halle. 1,900 hab. — *Lassay*, ville avec un ancien château et une belle halle. 1,200 hab. — *Jublains*, village sur la route de Mayenne à Evron, et où l'on voit les ruines curieuses d'un camp romain. — La *Mayenne*, qui est un affluent de la Loire, descend des hauteurs situées au nord-ouest d'Alençon. La longueur de son développement est de 155 kilomètres, dont 10 flottables, depuis le confluent de l'Ernée, et 95 navigables à partir de Laval. Elle arrose le département auquel on a donné son nom et celui de Maine, ou plutôt Mayenne-et-Loire, où elle reçoit la Sarthe, avant de passer à Angers, qui est à 8 kilomètres au-dessus de son embouchure. C'est la *Meduana* des Romains.

OSCAR MAC CARTHY.

MAZARIN ou MAZARINI (JULES), est un de ces noms historiques qui se lient à toute une époque. Il est difficile d'avoir à raconter la fronde sans y mêler le premier ministre de la minorité de Louis XIV; non pas que je croie la fronde un simple mouvement, un caprice populaire contre un ministre; la haine pour le Mazarin en fut le prétexte et non la cause première et puissante : la fronde venait de plus haut. Quand on rapproche la révolution anglaise sous Charles Ier, contemporaine de la fronde, et des troubles parlementaires en France, on s'explique très bien le but définitif que pouvaient se proposer les chefs du mouvement de l'hôtel-de-ville, du parlement et de la no-

blesse. Les révolutions prennent un nom propre comme un drapeau ; mais ce nom n'est qu'une personnification de certaines idées qui lui sont préexistantes ; la fronde eût existé sans Mazarin ; elle se fût rattachée à un autre personnage pour lui vouer des haines. — Giulio Mazarini naquit à Piscina, dans les Abruzzes ; il était fils d'un noble sicilien, du nom de Pietro Mazarini. Tout jeune homme encore, il s'attacha à l'ambassade du cardinal Jeromio Colonia en Espagne. Durant cette mission, Mazarin put suivre les cours alors si érudits et si avancés des universités d'Alcala et de Salamanque ; il y prit ses grades de docteur. Doué d'un esprit vif, pénétrant, il fut remarqué à son retour à Rome par l'institution des jésuites, et se lia avec cette vaste et profonde corporation. Dans une pièce conservée aux archives du Vatican, j'ai trouvé que Mazarin joua le rôle d'Ignace de Loyola dans une sainte comédie qui fut représentée au collége des jésuites ; puis je le rencontre brave capitaine, l'épée à la main, dans la Valteline, et négociateur auprès du duc de Feria et du maréchal d'Estrées : c'est à cette occasion que se déployèrent ces talents diplomatiques pour lesquels Mazarin avait goût et vocation ; il était doué de cet esprit à ménagement qui balance tous les intérêts et décide une question en évitant la guerre. Mazarin commença à se faire remarquer par le cardinal de Richelieu dans les négociations entre la France, la Savoie et Rome, qui se poursuivirent à Lyon. Ce fut sur ce théâtre que Mazarin déploya la plus haute intelligence, la capacité la plus souple, et Richelieu, si puissamment capable de deviner un esprit supérieur, jeta mille espérances sur cette tête d'un homme de trente ans à peine. Mazarin fut le véritable auteur de la paix avec la Savoie, et, pour amener la suspension des hostilités, le voilà qui se jette avec son courage de capitaine entre les deux armées en criant : La paix ! la paix ! Depuis, Richelieu ne le perdit jamais de vue : ce fut à sa sollicitation que l'*abbate* Mazarin reçut le titre de vice-légat du pape à Avignon. Enfin, le grand cardinal se l'attacha complètement dans l'année 1639. Mazarin entra dans le conseil du roi de France ; il n'y eut pas une seule négociation qui ne fût alors dirigée par Mazarin ; il obtint en récompense le chapeau de cardinal, sollicité par Richelieu lui-même. La vie active et puissante de Mazarin commença à la mort du premier ministre de Louis XIII, six mois après l'exécution de Cinq-Mars. Le jeune cardinal, sans remplacer son dur prédécesseur, prit en main la direction des affaires. Quand la tête d'un système disparaît, il y a des esprits qui s'imaginent que ce système peut se continuer sans changements, et qu'il n'y a qu'un homme de moins : telle fut un moment la pensée du conseil après la mort de Richelieu. Le ministre avait désigné comme secrétaire d'état l'*abbate* Mazarini, créé cardinal sous l'influence de la France. Richelieu mourant avait supplié le roi de conserver intact le conseil qu'il avait lui-même formé avec tant de soins, et qui se composait des secrétaires d'état Chavigny, Desnoyers, le chancelier Séguier, et Bouthillier, intendant des finances. Le roi le lui avait promis, et le surlendemain de la mort de son ministre, il écrivit une lettre circulaire aux parlements, gouverneurs de provinces, ambassadeurs étrangers, pour leur annoncer cette résolution. J'ai trouvé l'original de la dépêche écrite par le roi au marquis de Fontenai, envoyé à Rome. « Chacun sachant les grands et signalés services que mon cousin le cardinal de Richelieu m'a rendus, et de combien d'avantageux succès il a plu à Dieu bénir les conseils qu'il m'a donnés, je veux que personne ne doute de la douleur que j'ai sentie à la perte d'un si bon et si fidèle ministre. Mais comme je sais que les sentiments que je dois avoir pour le gouvernement de mon Etat doivent marcher avant tous les autres, je prendrai plus de soin que jamais à maintenir les grands avantages qu'il a plu à Dieu de nous donner. Pour cet effet, j'ai pris la résolution de maintenir en mes conseils les mêmes person-

nes qui m'ont servi pendant l'administration de mon cousin le cardinal de Richelieu, et d'y appeler mon cousin le cardinal Mazarin, qui m'a donné tant de preuves de son affection, de sa fidélité et de sa capacité dans les diverses occasions où je l'ai employé. » — Mazarin annonça partout son avénement avec modestie; sa politique est résumée dans une lettre au prince d'Orange; le cardinal s'exprime ainsi : « Monsieur, la mort de M. le cardinal-duc m'ayant ôté toute sorte de sentiments, fors celui de la douleur, ne m'a pas plus tôt permis de rendre grâces à votre altesse du souvenir que M. d'Estrades m'a assuré qu'elle avait de moi; la perte de ce grand homme, qui, m'étant commune avec tous les bons Français, a fait sur moi une impression particulière, m'avait fait résoudre de me retirer pour m'éloigner des objets dont la vue m'en pouvait continuellement rafraîchir le déplaisir; mais le roi, par le conseil et à la prière de son éminence, m'ayant commandé de demeurer auprès de lui pour le servir dans les affaires, j'ai cru être obligé d'en donner part à votre altesse, etc. »—Jusqu'à la mort de Louis XIII, Mazarin partage le pouvoir avec le secrétaire-d'état Desnoyers; il ne devient tout-puissant que sous la régence d'Anne d'Autriche. — Lorsque, après un système aussi fortement tendu que le fut celui du cardinal de Richelieu, arrive une époque de relâchement, de désordre et de mouvement populaire comme la fronde, il faut bien qu'il existe dans l'esprit de la société des éléments de vie et d'activité contenus violemment par le pouvoir qui tombe. Quelle était donc cette société dans la période nouvelle? Quelles étaient les causes qui s'agitaient, et quelle influence chacune d'elles pouvait-elle exercer à Paris et dans les provinces? — La vieille monarchie surtout était une réunion de classes diverses qui tendaient alors à se confondre. Il n'y avait plus cette grande et noble séparation des gentilshommes bardés de fer, gens de guerre, et des clercs de plume et d'église; le mépris pour tout ce qui ne portait pas le casque et l'épée s'était puissamment affaibli; les gentilshommes n'avaient plus le premier rang. A quel point de hauteur ne s'étaient pas élevés les parlementaires, parleurs et légistes, professions abandonnées dans le XIVe siècle aux moines et aux vilains? Les parlements étaient en grande autorité; c'était devant eux qu'en premier et en dernier ressort aboutissaient toutes les causes de fiefs, de droits, de prérogatives, et non seulement les nobles hommes reconnaissaient cette juridiction supérieure, mais encore les princes du sang, les membres de la famille royale, qui faisaient appointer leurs causes comme simples particuliers à la grand' chambre. Vainement Richelieu avait cherché à restreindre ce pouvoir en proclamant qu'il n'avait rien de politique et qu'on pourrait le récuser en cette qualité, le parlement avait d'autres idées sur l'étendue de son pouvoir. Il obéissait à cet axiome : « Si veut le roi, si veut la loi, » mais en protestant contre l'unité passagère et despotique d'un ministre. Et, d'ailleurs, le parlement de Paris n'avait-il pas devant les yeux la résistance violente des communes d'Angleterre contre Charles Ier, et la guerre établie entre les prérogatives royales et celles du parlement? Cet exemple n'était-il pas bon à imiter? La famille parlementaire, admirable de mœurs domestiques, était généralement tracassière, active, intrigante; elle voulait l'autorité, et n'osait rien de fort pour la garder. Comme tout tiers-parti, elle était inquiète et jalouse au dehors du pouvoir, et quand elle le tenait, elle n'avait ni le courage ni la capacité de le conserver. Le parlement avait une longue clientelle de basoche, une puissante popularité bourgeoise; il ne formait pas une opinion unique, constamment dirigée dans un même but; le parlement comptait presque toujours trois opinions : les corps sont tous ainsi divisés. La première était dévouée à la prérogative royale : elle se rattachait aux sentiments et aux affections du chancelier Séguier, le principal agent du cardinal de Richelieu et de tout ministre

qui lui succèderait : la seconde, en minorité, s'unissait aux intérêts des populations, aux cris des halles contre l'enregistrement des impôts, aux séditions de rues, barricades, émeutes : elle comptait pour chefs le conseiller Broussel, Longueil, le président Blanc-Mesnil et d'autres têtes ardentes, qui essayaient la résistance sur tous les édits bursaux ; la troisième fraction parlementaire, enfin, se composait d'un tiers-parti sans caractère décidé, voulant la prérogative royale et les droits du parlement, la popularité et l'autorité, gens inquiets et indécis, comme Matthieu Molé, voyant la résistance avec plaisir et s'opposant à l'émeute, qui, à cette époque grossière, en était presque l'inévitable conséquence. Au reste, rien n'était plus difficile à un roi que de se maintenir bien avec cette engeance de parlementaires, comme la nommaient les écrivains du parti ministériel, et c'est ce qui fit la fronde, et l'explique surtout. Un mouvement politique est toujours l'expression de l'état de la société. L'avénement de Mazarin fut une réaction favorable à l'autorité judiciaire du parlement, et aux grandes familles de provinces et de cour frappées par Richelieu. Le château de Saint-Germain voyait chaque jour quelques nouveaux exilés prendre leur ancienne place auprès du trône ; Mazarin les accueillait tous favorablement ; sa politique semblait alors consister au rapprochement de son système avec les ennemis du ministre auquel pourtant il succédait. Le seul acte un peu vigoureux fut l'arrestation du duc de Beaufort, sorti de France sur la fin du dernier ministère. Richelieu l'avait accusé d'une conjuration d'état. Le duc de Beaufort était revenu à la cour ; mais il s'y agitait encore, et Mazarin ordonna qu'il fût mis à la Bastille. Le ministre crut indispensable d'en prévenir le parlement, tant il sentait l'importance de ménager l'opinion. Dans le plus fort d'une réaction, le pouvoir tente quelquefois un acte de résistance pour montrer qu'il existe et qu'il vit. Plus tard, le duc de Beaufort continua son épopée de guerre civile durant la fronde. — La régence était à peine centralisée dans les mains d'Anne d'Autriche qu'elle conféra la toute-puissance politique au cardinal Mazarin en le constituant premier ministre à titre, par un acte de sa souveraineté. Dans le fait, Mazarin avait la plénitude du pouvoir depuis l'avénement d'Anne d'Autriche ; seulement, sa qualité de premier ministre n'était pas reconnue et officiellement déclarée. On constata un fait existant. Le conseil, d'ailleurs, avait éprouvé quelques mutations ; on a parlé déjà de la disgrâce de Desnoyers ; elle fut suivie de l'entrée de Letellier au conseil pour le département de la guerre, et, quelques mois plus tard, d'Émery pour la surintendance des finances ; d'Émery, fils d'un contadino de Sienne, talent à ressources et plein de dévouement. Letellier et d'Émery sortaient de l'armée d'Italie ; tous deux étaient les intimes créatures de Mazarin, tous deux devaient appuyer son système. Ainsi, on s'éloignait chaque jour davantage de la pensée de Richelieu ; il eût été vain de se soutenir dans cette ligne ; on était emporté par l'opinion, qui gronde comme une souveraine. — Quelles que fussent ces concessions aux Parisiens, le calme n'était point rétabli dans la cité. La révolution d'Angleterre, l'émeute de Masaniello à Naples, retentissaient ; on en voit plus d'un témoignage : quand la reine Anne d'Autriche se rendait à Notre-Dame, on avait entendu plusieurs de ces hommes crier à ses oreilles, comme une plainte menaçante : « Naples ! Naples ! » voulant dire sans doute que si l'on ne faisait pas droit à leurs doléances, ils sauraient bien conquérir leur indépendance par la révolte et les barricades. Au moindre refus, cette multitude prenait feu ; on l'avait vu dans une récente circonstance : il s'agissait d'élire et de choisir le curé de Saint-Eustache, et tous, bourgeois, bonnes femmes, s'étaient réunis au cimetière des Innocents pour criailler contre le curé que le Mazarin voulait leur imposer. Un curé, c'était alors l'hom-

me des entrailles du peuple, le protecteur de ses intérêts, comme la paroisse était le symbole de l'agrégation, le type de la patrie, l'unité dans la grande division territoriale. Cette puissance religieuse explique l'autorité morale qu'obtint sur les quartiers Jean-François-Paul de Goudi, cardinal de Retz, coadjuteur de Paris, esprit ardent, qui s'agita dans tous ces événements populaires.—Cependant, le canon de la victoire de Lens retentissait; Notre-Dame était remplie de parfums, et le *Te Deum* se faisait entendre sous les voûtes saintes. Rien ne donne plus de cœur au pouvoir qu'un de ces succès de bataille qui frappe les imaginations; on cherche alors à en profiter pour oser des coups d'état. Mazarin n'hésita pas, et comme il connaissait les chefs de l'opposition dans le parlement, une lettre de cachet ordonna que les présidents Blanc-Mesnil et Charton, le conseiller Broussel, seraient sur-le-champ arrêtés pour être mis à la disposition de la reine. Tout à coup, la nouvelle se répand de cette mesure de force : on se groupe, on se dit aux halles comment les braves défenseurs du parlement ont été saisis et brutalement emmenés, la belle résignation de Broussel; comment le prudent président Charton, fin matois, s'est sauvé en s'esquivant de rue en rue, de maison en maison, et tous, bourgeois, femmes du peuple, hommes de métiers, s'écriaient : « Les voilà donc consommés les projets du Mazarin, misérable créature italienne; il faut le traiter comme Concini de Florence. » Et c'est ce qui donna lieu à la grande émeute des barricades si souvent racontée. La haine était vivement soulevée contre Mazarin; on écrivait toutes sortes de pamphlets contre lui et la cour. En parcourant les écrits de cette époque, que les événements contemporains rajeunissent souvent, on en remarque de deux espèces : les uns sont sérieux, dissertateurs, à la hauteur de l'érudition universitaire; les autres sont empreints de cet esprit français qui se révèle comme aux temps de la ligue et aux beaux jours de la Samaritaine : « Pourquoi, dit un pamphlet, trouver étrange que le Mazarin ait eu des hommes pour faire valoir ses crimes, puisque les Busiris, les Néron ont trouvé des apologistes, et que des peuples entiers ont déifié des crapauds et des crocodiles...? Il n'est point de siècle qui n'ait porté des aveugles et des ladres, et tant qu'il y aura des pauvres et des mercenaires, il y aura toujours des flatteurs et des lâches.... » Dans le pamphlet intitulé le *Théologien politique*, pièce curieuse sur les affaires du temps, l'auteur attaque en ces termes les droits excessifs que s'arrogent et la royauté et ses ministres : « Ils disent que le glaive leur est donné de Dieu pour en user en puissance souveraine; qu'ils sont maîtres absolus de nos biens et de nos vies, et qu'ils peuvent faire punir tous ceux qui résistent à leur volonté et qui, par arrêts et autres écrits, s'opposent à leurs caprices et desseins. Mais le peuple leur répond : Que ce glaive que Dieu leur a donné est pour justice et non pour violence, et qu'il a été mis entre leurs mains pour notre bien et non pour nous détruire contre toute forme de droit et d'équité; que si les rois contreviennent à ce qu'ils sont obligés de faire pour leurs sujets, il est sans doute permis aux sujets, par une équité relative, de ne leur rendre pas l'obéissance injuste qu'ils exigent par cruauté, et l'on ne blâmera jamais des brebis qui s'éloignent du chemin que leur voudra faire tenir un méchant berger, si elles sont assurées que c'est pour les livrer à la gorge des loups... Et ne serait-il pas plus glorieux de mourir les armes à la main en faisant tête et tâchant d'exterminer la tyrannie que d'être brûlés dans nos lits avec nos femmes et nos enfants..? attentat et trahison horribles s'il en fut jamais, et qui paraîtront incroyables aux siècles à venir. On peut bien opprimer injustement et mettre à mort un seul particulier, mais on n'aveugle pas en le détruisant tout un peuple généreux qui sait sa valeur.... » Puis on publiait le *Manifeste des bons Français contre Jules Mazarini, perturbateur du repos public, ennemi du roi*

et de son état, exhortant tous les bons Français de suivre et protéger ceux qui n'ont d'autre dessein que de remettre le roi dans son autorité accoutumée, par la décision de trois points, qui sont le service du roi, le bien public et l'exemption de la tyrannie. J'ai retrouvé un bien curieux pamphlet où la pendaison de Mazarin est demandée, « par l'éternelle solidité du véritable donjon du droit naturel et divin, voire contre toutes les nouvelles furies des démons méridionaux, et futures irruptions des bêtes féroces, à cornes et autres, telles que Mazarin. Pauvre Nembrod! Petit Mazarinet, tu te confonds toi-même dans ta Babel! Icare téméraire, tu présumes d'aborder le char triomphant du soleil de justice; mais en te précipitant, il t'abimera. Petit Caligula, tu veux imiter le grand Dieu tonnant par ton bruit artificiel; mais à peine les mouches s'en remuent-elles, etc. Un capitaine a des mots hardis et courageux, un philosophe les a graves et majestueux, un amoureux les a lascifs et languissants, et un bouffon comme notre hypocrite a des modes de discourir communes, basses et ravalées, prises de la taverne ou d'ailleurs, lesquelles je n'oserais dire sans rougir de honte. » Tel était l'esprit de satire dirigé contre Mazarin; l'exemple que je viens de citer peut faire connaître l'esprit de toutes les mazarinades publiées contre le ministre. L'opinion était si violente contre Mazarin que la cour tout entière fut obligée de quitter Paris pour chercher un refuge dans le vieux château de Saint-Germain. C'était le 6 janvier, à trois heures du matin, par une forte gelée. Anne d'Autriche, Louis XIV enfant, le cardinal Mazarin, M. le prince de Condé sortirent presque furtivement de chez le maréchal de Grammont, où l'on avait célébré la fête des Rois; quelques chevaux sellés à la hâte, des mules d'Espagne, deux voitures dont les mantelets étaient fermés, composaient tout le cortége qui abandonna la ville de Paris par la porte Saint-Honoré, se dirigeant vers le Pec; la reine Anne d'Autriche avait annoncé qu'on allait se rendre au royal château de Saint-Germain. Il y avait désordre dans ce cortége; on marchait pêle-mêle; les chevaux glissaient sur la terre unie comme un miroir; quand on arriva à Saint-Germain, ce désordre était si grand, le départ si imprévu, qu'on ne trouva même pas de lits pour les dames qui composaient le cortége; excepté le jeune roi et Anne d'Autriche sa mère, tout le monde coucha sur la paille dans les grands appartements du château; on coupa du bois dans la forêt pour allumer d'immenses foyers, car on grelottait dans ces chambres froides et humides: Mazarin dormit sur la paille. — Qui avait donc forcé ce départ secret et si précipité? Comment Mazarin s'était-il décidé à enlever le roi de la bonne ville de Paris? Plusieurs causes avaient contribué à cette résolution. D'abord, on avait appris que le parlement, irrité de toutes les hésitations royales, voulait rendre arrêt immédiat contre le système de Mazarin; et la majesté royale ne pouvait souffrir cette insulte à la face. Ensuite, la cour s'était abouchée avec le prince de Condé; le vainqueur de Rocroi, de Lens et de Nordlingue avait promis l'appui de son épée; douze mille hommes de bonnes troupes étaient dans les environs de Paris; la paix de Munster, qui venait d'être conclue, laissait à la disposition du roi les régiments qui jusqu'alors avaient été employés à l'étranger et sur les frontières; on pouvait donc les envoyer contre les rebelles de la ville de Paris. Cette paix de Munster avait donné de la force au pouvoir royal; il pouvait dès lors agir avec énergie; elle avait déterminé la résolution de quitter la capitale afin de rendre à toute sa puissance la majesté du jeune roi. La fuite de Louis XIV avait été un des conseils de Mazarin; sa maxime avait toujours été de temporiser devant les événements et d'attendre. Tandis que la ville de Paris s'unissait avec le parlement par une sorte de mariage mystique, le ministère transférait le parlement à Pontoise. Il y eut arrêt de toutes les chambres contre Mazarin: «Attendu son insolence et la tyran-

nie avec laquelle il se comporte, car, après avoir perverti par ignorance et malice toutes les bonnes règles d'un gouvernement, le cardinal a fait des voleries exorbitantes, enlevé scandaleusement la personne du roi et de Monsieur, son frère, et impudemment et faussement accusé les membres de l'auguste corps du parlement d'intelligence avec les ennemis de l'état; Mazarin sera poursuivi jusqu'à ce qu'il soit mis entre les mains de la justice, pour être publiquement et exemplairement exécuté. Le pape, les républiques de Venise, de Gênes et de Lucques, et autres princes d'Italie, seront requis et priés que recherches et saisies soient faites dans leurs terres des biens, meubles, pierreries et deniers qui ont été envoyés par ledit Mazarin, pour être restitués à la couronne et au royaume auxquels ils ont été volés. Le roi sera humblement prié de revenir sur son trône et le plus assuré siége de son empire, qui est Paris. » Il faut lire les documents originaux de cette époque pour se faire une juste idée du mouvement hardi de la municipalité et du parlement de Paris. On organise, comme sous la ligue, des forces municipales, des compagnies, des quartiers, des régiments de la ville. Cependant, on ne voit point encore dans la bourgeoisie une résolution de rompre avec la royauté; il y avait même dans les autorités municipales une certaine tendance vers les transactions. Toutes les déterminations sont respectueuses pour la royauté; on ne veut point tenter une rupture brusque, immédiate. On sait les forces du prince de Condé, sa gloire militaire, sa dure volonté d'en finir avec les Parisiens. La peur domine; on est disposé à une transaction; si la populace, dirigée par ses quarteniers, imposait des conditions violentes et inflexibles, il n'était au contraire qu'un cri à l'Hôtel-de-Ville parmi les échevins, c'était de faire leur soumission. Le pouvaient-ils? l'oseraient-ils? C'était une démarche forte et habile de la part de Mazarin que d'abandonner Paris. Le veuvage avec le roi était insupportable à la bourgeoisie, toujours inquiète quand elle n'avait pas son monarque. Le conseil, d'un autre côté, était à l'abri d'émeutes et de séditions: Saint-Germain était un château fortifié, entouré de bonnes murailles, sur une hauteur d'où l'on pouvait balayer la canaille de Paris. Il restait à soumettre la ville par le canon et par la brave cavalerie du prince de Condé! Ce fut alors que les caricatures les plus violentes furent jetées contre Mazarin; il faut lire le chant populaire des *Barricades*, composé par six harangères sur l'air: *Tire-l'en-la-la*. C'était en effet six revendeuses de poisson qui avaient composé la chanson des *Barricades dernières* (1). On chantait le *libera* de Jules Mazarini sur le chant des *Enfarinés*: « Mazarini, te faut chanter, ton *libera me Domine*? (2) » Tel fut toujours le peuple. — Qu'elle était répétée aussi la complainte de la *Poitevine amoureuse* de Mazarin, qui avait le désir d'épouser le cardinal pour avoir ses pistoles (3)! Enfin, on riait en parlement, aux halles, de cette grosse gaîté qui dominait le chant des *Chapons du Mans*, députés des Manceaux, sur les désordres faits par les gens de guerre dans leurs provinces:

> Mazarin, il te faut chanter
> Ton *libera me*, *Domine*.

— « L'Adieu de Mazarin à la France, et la confession qu'il a faite de toutes ses fourberies auparavant son départ, sur le chant: *Pourquoi cher Céladon*, etc. » — « Les Trahisons de Mazarin découvertes, avec le *Salve regina* et l'*In manus*, qu'il doit chanter à sa mort. »

---

(1) Six revendeuses de poisson
Ont composé la chanson
Des *Barricades dernières*,
Lere-la, lere lanla.

(2) Mazarin, instrument du diable,
Tu nous fais souffrir par tes dards,
Te voilà pris comme un renard.
De tout côté, chacun t'accable.

(3) Ma mère, il faut me marier,
Car Mazarin est arrivé;
J'ai promis à ce drôle
Qu'ai le desir de l'épouser
Pour avoir ses pistoles.

— Cependant, la fronde se déployait. La haine contre le Mazarin servait de prétexte à ce mouvement municipal des villes de France; à Paris, les confréries de métiers s'étaient organisées à la voix du parlement : les bannières des fourbisseurs d'armes, des gantiers, des drapiers, tisseurs de bas, tréfileurs d'or, se déployaient chaque matin au Pont-Neuf, à la place Dauphine, dans les rues et carrefours de la ville; car l'organisation des métiers, telle que le moyen âge l'avait faite, subsistait encore dans ses formes intimes. Tel était Paris organisé contre Mazarin sous l'influence du parti des gentilshommes et du parlement; mais, comme aux jours difficiles de la ligue, la bourgeoisie commençait à s'ennuyer de la longue lutte établie entre elle et le roi; on disait partout : « A quoi nous servira-t-il de prendre fait et cause pour messieurs du parlement? est-ce que nous n'étions pas mieux sous le paisible sceptre du roi, quand nous n'avions pas chaque jour à prendre les armes et à quitter nos états?» — D'ailleurs, on n'avait pas souvent la victoire; dans la plupart des sorties, les gardes bourgeoises s'en revenaient l'oreille basse, courant à toutes jambes par la porte Saint-Denis ou Saint-Antoine : les plus courageux d'entre les bourgeois s'en retournaient navrés et blessés, leurs beaux habits du dimanche en pièces, couverts de boue jusqu'au collet, leurs chapeaux tout déconfits et trempés de pluie. — Il y avait une tendance et une transaction : on se rapprocha donc de la cour de Saint-Germain; mais le parlement exigeait le renvoi du cardinal, l'exil loin de la cour de celui qu'on désignait comme l'auteur des troubles. De là l'entrevue de Ruel, qui eut lieu entre les conseillers du parlement et le duc d'Orléans pour signer une sorte de trève : c'est à Ruel qu'on se rapprocha. Mazarin craignait comme le feu la présence d'un plénipotentiaire espagnol à Paris; le parlement, à son tour, les officiers municipaux, savaient que Paris était aux abois, et l'on redoutait les émeutes des basses classes contre les riches. Le traité de Ruel ne décidait aucune des grandes questions entre la prérogative royale, les droits du parlement et de la bourgeoisie de Paris; il laissait tout en suspens; il se bornait à rétablir les choses telles qu'elles étaient avant la rupture; on effaçait en quelque sorte les trois mois d'interrègne. C'est une triste vérité dans les guerres civiles, mais il y a peu d'espérance d'une paix définitive, lorsque chaque parti est laissé dans sa force; les pacifications n'arrivent solides et durables qu'alors qu'il y a des vainqueurs et des vaincus. L'autorité de Mazarin et la puissance des frondeurs demeuraient dans leur énergie; seulement, les deux partis reprenaient haleine, et c'est ce qui fait que la fronde ne s'apaisa point alors : il fallait encore essayer les batailles. — A peine le cardinal Mazarin avait-il signé la paix de Ruel qu'un grand mouvement frondeur se manifesta dans les provinces. Ici se révélèrent les premiers symptômes des souffrances du cardinal. Mazarin, habituellement pâle, était amaigri d'une façon effrayante : cette maigreur rendait ses traits plus saillants; ses grands yeux d'Italie brillaient sous la touffe de ses cils grisonnants; son nez romain dominait de courtes moustaches, et une légère barbe à son menton prolongeait sa physionomie, et lui donnait à la fois quelque chose de doux et de maladif sous son large chapeau de cardinal. — A côté de cette figure pâle et fatiguée, quel contraste que ces jeunes Romaines, nièces du cardinal, qu'il avait amenées de Sienne et de Florence, comme pour distraire ses jours d'ennui, et pour servir de parterre à son éminence, comme le disait le sieur de Balzac ! quelles jolies fleurs que les Mancini! Deux étaient déjà à la cour, dans le palais de Saint-Germain; où chaque jour on croisait le fer pour elles, et l'on faisait ainsi mille escapades chevaleresques de la place Royale ou du faubourg Saint-Germain. Il fallait les entendre gazouiller l'italien avec leur bouche de Toscane, leur accentuation gracieuse. La langue qu'on parlait le moins alors à la cour était le français : tout le monde savait l'espa-

gnol ou l'italien autour de la reine Anne d'Autriche ou de Mazarin. — Ce fut d'après l'avis de Mazarin que la cour résolut de ne point aller à Paris, et de terminer avant tout la guerre provinciale : la haine était plus vive que jamais contre le cardinal; on peut en voir la preuve dans les pamphlets sous le titre de *Chronologie des reines malheureuses par l'insolence de leurs favoris, dédiée à la reine régente pour lui servir d'exemple et de miroir*. Ce pamphlet rapportait une foule d'exemples de princesses maltraitées, et périssant d'une manière misérable pour avoir eu des favoris. Jeanne, reine d'Espagne, mère de Charles-Quint, morte en prison; Lucrèce, Porcie, Olympias, mère d'Alexandre; Agrippine, obligée de se tuer elle-même; la femme de Bajazet, servant de divertissement à toute l'armée de Tamerlan, et Anne de Bolein, reine d'Angleterre, ayant la tête tranchée. « Voici beaucoup d'exemples pour vous faire voir, reine, que les plus sinistres malheurs sont fomentés par les favoris. Ce qui doit obliger votre majesté d'éloigner, non seulement de la cour le cardinal Mazarin, mais encore le chasser hors de France. » — Le crédit de Mazarin se perdit surtout par sa division avec le prince de Condé, qui avait prêté un si grand appui à la cour contre la fronde. Lorsqu'un chef militaire a rendu de grands services, le danger pour le pouvoir qui l'a mis en action est de contenir cette ambition victorieuse dans de justes limites. Tel était le prince de Condé, car il avait ouvert les portes de Paris au roi. Quel général avait combattu les troupes bourgeoises jusqu'aux plaines St-Denys et aux hauteurs de Montmartre? n'était-ce pas M. le prince, si redouté par sa valeur? — Dès ce moment, on voit encore poindre cette grande lutte qui se reproduit avec ténacité à toutes les époques du moyen âge entre la pensée rusée et cléricale, et la force brute et militaire qui maintient son droit par les armes. Le cardinal Mazarin, chef du conseil de la reine, ne voulait point céder la prééminence au prince de Condé; il voulait que celui-ci pût servir d'instrument passif à l'exécution de sa pensée, qu'il fût le bras et lui la tête. Lorsque le prince de Condé eut achevé l'œuvre de la pacification, lorsque, de concert avec le duc d'Orléans, il eut pactisé, M. le prince voulut régler avec le cardinal ses conditions impératives : quelle serait la place enfin qu'il obtiendrait dans les affaires du roi? serait-il valet ou maître? le cardinal aurait-il le pas sur les princes du sang, pourrait-il les blesser et les humilier? Tout ce luxe des Mazarini importunait le prince : les gracieuses nièces du cardinal jetaient la discorde à la cour. Mazarin, qui voulait bien placer ses nièces, songeait à les donner à des princes du sang, avant que ses espérances s'élevassent plus haut. Le duc de Mercœur, de la lignée bâtarde de Henri IV, fut le prince choisi par lui pour l'unir intimement à sa famille, et s'en faire un appui. M. le prince s'éloigna de la cour sans hésiter, et Mazarin fut ainsi réduit à son isolement. Ayant perdu l'appui des gentilshommes, Mazarin résolut de se rapprocher de la bourgeoisie, et la cour, après son voyage, annonça qu'elle rentrerait à Paris. Et ce qu'il y eut de plus remarquable en cette entrée royale dans la capitale, c'est qu'il y fut à peine question des vieilles haines contre le cardinal Mazarin, tant la joie était grande d'avoir le roi : il y eut en quelque sorte suspension d'armes entre les partis! Le croirait-on? Le 21 août, le corps de ville alla faire ses compliments à son éminence. C'est parce que Mazarin se crut sûr de l'assentiment de la bourgeoisie et du parlement qu'il osa l'arrestation des princes de Condé, de Conti et du duc de Longueville, sorte de coup d'état, pour en finir avec le parti militaire de la fronde. A l'égard de ces chefs des gentilshommes, il est évident que Mazarin avait deux voies ouvertes devant lui : il devait, ou traiter successivement avec tous les princes qui prenaient les armes, ou bien attaquer de vive force l'esprit provincial, et dompter ainsi encore une fois, comme Richelieu, cette nationalité de chaque popu-

lation, qui visait au fédéralisme local. On s'est trompé sur le caractère de Mazarin en lui supposant une faiblesse qui pactise avec tous les faits, avant même d'essayer de les dompter : le cardinal avait une grande fermeté et un courage qu'il devait à l'école de Richelieu ; il avait une tendance à employer tout d'abord la force de compression, et, lorsqu'il apprit le soulèvement des nationalités provinciales, il n'hésita pas à marcher sur-le-champ contre la noblesse en armes. Mazarin, la reine Anne d'Autriche et le jeune roi quittèrent Paris, et se portèrent immédiatement en Bourgogne. La province fut facilement envahie ; elle n'avait ni places fortes ni positions capables de résistance. Dijon ouvrit ses portes à la première sommation du roi ; l'on retourna de là en Normandie, alors soumise au gouvernement des Longueville. La duchesse de Longueville, princesse au cœur haut, aux allures populaires, s'était rendue dans ce gouvernement; elle avait fait appel au parlement, aux grandes communes de Caen, de Rouen ; elle avait armé des troupes fidèles ; mais ce n'était point suffisant pour arrêter les corps réguliers du cardinal Mazarin, soudards qui comptaient, non seulement des gardes françaises, de braves et dignes compagnies suisses, de nombreux régiments d'infanterie, Champagne, Flandre, Picardie, mais encore un grand nombre de troupes étrangères prises à la solde de Mazarin.—Quand la Normandie fut soumise, Mazarin, toujours suivi du jeune roi et d'Anne d'Autriche, passa à travers le Poitou pour envahir la Guienne, qui s'était jetée plus ardemment encore que la Bourgogne et la Normandie dans la résistance de la fronde. La Guienne, comme la Provence, ne s'était jamais complètement ralliée à la monarchie française ; sa population avait conservé ses répugnances pour les races du Nord ; la Loire formait toujours cette séparation invariable qui partageait les deux zones du midi et du septentrion, et ceci explique comment les répressions de révolte dans ces provinces méridionales furent toujours plus lentes. Mazarin fut obligé de faire le siége de Bordeaux ; de lutter corps à corps avec la bourgeoisie et les parlementaires. C'était dans la Guienne que s'étaient réfugiées toutes les troupes du parti militaire de la fronde : la Gascogne était hérissée de places fortes ; là se trouvait une noblesse intacte, dont les blasons s'étaient peints aux guerres du prince Noir ; souvent, le maître d'un petit manoir féodal comptait des ancêtres qui remontaient aux vieux ducs de Gascogne. La guerre provinciale de la fronde fut menée à bonne fin par le cardinal, mais alors le parti parlementaire recommençait à s'organiser à Paris, et le duc d'Orléans s'unissait à MM. les conseillers contre le cardinal : ici recommencent encore les guerres de pamphlets. « Or çà ! messer Jules, dites-moi, n'êtes-vous pas un grand fou d'être sorti de Paris, où vous viviez paisiblement avec le roi et la reine, et où un chacun vous faisoit la cour, attendant quelquefois des mois entiers pour recevoir une œillade de vous? Et quand vous les aviez regardés du coin de l'œil, ils s'estimoient les plus heureux du monde, pensant que leur fortune étoit faite : car vous possédiez toutes les finances, disposiez à votre volonté des bénéfices et grandes charges, et, qui plus est, du royaume, s'il faut ainsi parler, en qualité de premier ministre, ce que vous n'avez jamais mérité, non pas même une étable ou une écurie, pour dire plus noblement; car comment pourriez-vous gouverner un empire, vu que vous ne l'avez pas sur vous même ? » Quelles que fussent les plaintes des pamphlets, Mazarin poursuivait la guerre avec une certaine science militaire. — Dans l'histoire, on remarquera l'habileté des combinaisons stratégiques du cardinal : la guerre paraît son élément ; il était doué de courage et de présence d'esprit, et cela était nécessaire. La noblesse allait à la guerre sans souci ; les poches vides, les chariots et fourgons vides aussi ; les précautions pour les vivres, pour les munitions de guerre, on ne s'en inquiétait pas ; il fallait donc une prévoyance plus active, plus étendue, qui

pourvût à toutes ces nécessités des camps. Le grand intérêt de la correspondance militaire de Mazarin se rapporte donc à ce qu'on appellerait aujourd'hui l'intendance. Il veille à la solde ; à la nourriture des troupes, à réunir les équipages, les munitions de guerre, l'artillerie de campagne et de siége. Et en cela Mazarin se rapproche beaucoup du cardinal de Richelieu. Durant cette guerre, Mazarin éprouva un découragement profond. Il venait de savoir l'union de Monsieur et du parlement. Le cardinal, effrayé de cette vive explosion des sentiments publics, résolut de s'éloigner momentanément du conseil de la reine mère. A peine de retour à Paris, le 6 fév. 1651, à 8 heures du soir, par un de ces temps froids et brumeux qui favorisent les entreprises, Mazarin se revêtit d'un habit de gentilhomme ; il couvrit son chef d'un vaste chapeau blanc à plumes flottantes, ainsi que les portaient les courtisans aux jours d'apparat et de fête ; un manteau brun fut jeté sur ses épaules, et le cardinal, suivi de trois de ses gentilshommes, sortit du Louvre, suivit la rue Saint-Honoré, où sa compagnie des gardes l'attendait. Puis il tourna un peu à droite, prit la route de Saint-Denys, se dirigeant au nord vers Senlis. Mazarin monta un cheval alezan, et, quoique maladif, il se montra dans cette circonstance fort ingambe, caracolant avec prestesse. Voilà le cardinal sur la route des frontières : quel réveil à Paris ! on ne s'en tint plus de joie ; tant que Mazarin était présent aux conseils, on n'osait contre lui aucune proscription ; mais sa fuite supposait une grande disgrâce : la reine avait donc consenti à s'en débarrasser ! On ne garda plus de mesure ; le parlement prit la haute main, lança des ordres comme si le pouvoir allait désormais lui appartenir incontestablement. « Ensuite de diverses assemblées du parlement, monseigneur le duc d'Orléans s'y étant trouvé, fut ordonné que LL. MM. seraient très humblement suppliées d'envoyer au plus tôt lettres de cachet pour la liberté des princes de Condé et de Conti et du duc de Longueville, et pour éloigner de la personne du roi et des conseils le cardinal Mazarin. » Après la fuite de Mazarin, la cour se fit tout entière parlementaire. Molé prit une grande consistance dans le conseil ; le duc d'Orléans fut tout puissant. — Dans l'exil qui lui était imposé, la pensée de Mazarin était toujours de se réserver les affections protectrices de la reine Anne d'Autriche ; d'après les pièces intimes et la propre correspondance du cardinal, il est impossible de ne pas reconnaître que la disgrâce du ministre était sérieuse, et que lui-même y croyait. C'est dans l'objet d'en rendre la durée la moins longue et la moins pénible que Mazarin met toute sa sollicitude à conserver de bons rapports avec Anne d'Autriche ; il sait que là est sa force, qu'en elle repose tout son crédit. Ses lettres sont tout à la fois respectueuses et pressantes : « Madame, écrit-il à la reine mère, aussitôt que j'ai vu dans la lettre que V. M. m'a fait l'honneur de m'adresser que le service du roi et le vôtre demandoient que ma retraite de la cour fût suivie de ma sortie du royaume, j'ai souscrit très respectueusement à l'arrêt de V. M., dont les commandements et les lois seront toujours l'unique règle de ma vie ; j'ai déjà dépêché un gentilhomme pour m'aller chercher quelque asile, et quoique je sois sans équipage et dénué de toutes les choses nécessaires pour un long voyage, je partirai demain sans faute pour m'en aller droit à Sedan, et de là passer au lieu que l'on aura pu obtenir pour ma demeure (1). » Mazarin, par toute sa correspondance, paraît profondément blessé des épigrammes qui s'attachent à ses nièces surtout ; dans une de ses lettres se trouve, en forme de dénonciation, pour qu'on venge son honneur outragé, une copie du *Grand adieu des nièces Mazarin à la France*, et le cardinal pleure de douleur en pensant qu'on n'é-

(1) J'ai publié la correspondance secrète de Mazarin et de la reine Anne d'Autriche dans mon livre : *Richelieu, Mazarin et la Fronde*. Paris 1835 à 1836.

pargne même pas ces douces et faibles femmes. Elle était en effet bien caustique cette chanson ; elle célébrait :

Ces nymphes, sœurs de Médore,
Avec leur gorge écumeuse,
Qui avaient des yeux de hibou,
Et l'écorce blanche comme un chou :
Les sourcils d'une amie damnée,
Et le teint d'une cheminée.

Belles nymphes, ne pleurez plus,
Tous vos regrets sont superflus ;
Il faut que vous quittiez la France :
Vous vouliez épouser des princes,
Vous méritez quelque homme de métier,
Ramoneur ou savetier.
Allez donc manger vos oignons
Pour vous dégraisser les rognons,
Et faites-en monstre épaisse
Pour faire enfler vos maigres fesses.

Quand le parlement faisait ainsi vivement attaquer Mazarin, c'est qu'il savait bien que le cardinal était encore redoutable ; Mazarin était resté d'intelligence avec la reine mère ; il ne s'était pas sérieusement retiré des affaires ; Letellier est son agent dans le conseil ; c'est lui qui prépare son retour. Mazarin lève des troupes à l'étranger, et marche vers les frontières de France pour se joindre aux troupes de la reine régente ; les régiments allemands, suisses et polacres, levés par Mazarin arrivent à Sedan. Déjà ils avaient été passés en revue et dénombrement par deux maréchaux de la reine : c'étaient MM. de La Ferté et d'Hocquincourt ; ils avaient reçu l'ordre exprès de prendre le commandement de ces troupes et d'assurer le cardinal qu'Anne d'Autriche approuvait toutes ses mesures, et qu'elle irait bientôt le joindre dans les provinces méridionales de la France, où s'était spécialement concentrée l'armée des princes. Mazarin hâta donc sa marche ; ses troupes filèrent par Angers, Poitiers, Angoulême, et vinrent prendre position sur la Garonne, au-dessus de Bordeaux. — Dans cette marche rapide vers les provinces méridionales, tout se faisait alors directement par l'ordre de la reine ; Mazarin était redevenu son intime conseiller ; le temps la pressait d'aller le joindre, afin d'unir les armées du roi à celle du cardinal. Il fallait apaiser les troubles parlementaires qui s'étendaient de Bordeaux jusqu'aux Pyrénées. Pour cela, il était nécessaire encore de sortir de Paris : Anne avait un prétexte tout trouvé ; il était impossible que le roi pût laisser la rébellion et la révolte se concentrer dans une de ses provinces sans y porter remède ; on devait éviter que l'Espagnol ne profitât de l'insurrection du Languedoc pour tenter de nouvelles entreprises contre la France. Que pouvaient dire MM. les échevins et quarteniers contre une telle résolution, qui était si conforme aux habitudes belliqueuses de l'enfance du roi ? Quelques-uns murmuraient que la reine, si dévouée au Mazarin, allait le rejoindre dans les provinces de Guyenne ; mais cette conjecture était-elle assez prouvée pour que les bourgeois pussent empêcher le départ de S. M. ? Le dévouement était si profond alors au prince ! les gentilshommes et les parlementaires n'auraient jamais osé s'opposer aussi directement à cette volonté fondée sur des motifs d'ailleurs légitimes. Louis XIV et sa mère sortirent donc encore une fois de Paris, et s'acheminèrent vers les rives de la Loire : dès qu'ils eurent atteint la Charité et rejoint les premiers corps du maréchal d'Hocquincourt, tous respirèrent à l'aise : les royalistes, parce qu'ils avaient le roi avec eux ; les frondeurs, parce qu'ils n'avaient plus à ménager le conseil, et pouvaient librement se prononcer pour la cause municipale de Paris et sonner les cloches de l'échevinage. Alors tout prit une allure de guerre comme aux premiers jours de la fronde. C'est ici que se place le fait le plus curieux de cette dissension civile, l'expédition de Mlle de Montpensier et de ses Amazones pour Orléans. — C'est après l'union de l'armée royale et des troupes de Mazarin que la fronde se déploie dans son énergie à Paris avec la belle époque de Mlle de Montpensier, et la prise de l'Hôtel-de-Ville. Mazarin et les royalistes se concentrèrent à Pontoise, et c'est là qu'eut lieu le second renvoi de Mazarin. Ce n'était au demeurant qu'une manœuvre pour arriver plus aisément à une pa-

cification : elle eut lieu en effet, et par suite le roi rentra dans sa capitale. Après la réaction, où furent proscrits Broussel et les plus acharnés frondeurs, Mazarin put revenir reprendre son poste dans le conseil; il rentra dans Paris sans opposition at sans bruit. Le ministre que l'on chansonnait tant, que l'on proscrivait par des mesures atroces, retrouva sa place au conseil sans rencontrer le moindre obstacle. Il n'y eut ni cris ni opposition; il rentra dans son palais sans qu'il y eût un murmure de halles, et jusqu'à un certain point Mazarin eut de la popularité. Après les grands troubles, il arrive un affaissement public qui fait que les populations accueillent tout ce qu'on leur impose avec une nonchalance, un laisser-aller de fatigue admirablement approprié à l'exercice de l'autorité absolue : alors, n'attendez pas de résistance; on peut tout oser, parce que les populations sont disposées à tout souffrir; la nécessité du repos est si universelle qu'elle domine tous les autres sentiments; les multitudes ont besoin de reprendre leurs forces par le repos, comme les corps humains par le sommeil; c'est ce qui explique la facilité que trouva Louis XIV à faire triompher l'unité dans sa pensée de gouvernement : le pouvoir absolu est moins le fait de la volonté énergique d'un homme que le résultat des circonstances mêmes; c'est un certain état social qui le crée. — Une fois l'autorité ministérielle établie, il faut voir Mazarin aux prises avec la diplomatie étrangère, et son habileté se déployer dans le traité des Pyrénées. La révolution d'Angleterre sous Cromwell est immédiatement reconnue par Mazarin; il ne heurte pas les faits accomplis; il les admet sans discussions ni préliminaires. Plus tard, un traité d'alliance unit la jeune monarchie de Louis XIV avec le protectorat du vieux Noll. C'est là plus grande innovation dans le droit public, car les principes héréditaires dans les races étaient intimement unis au droit divin; mais la réforme, en posant l'examen dans la société, avait bouleversé les vieilles lois d'ordre monarchique et social. — La longue guerre qui se poursuivait entre la couronne de France et l'Espagne avait épuisé bien des ressources. Depuis dix ans, les hostilités s'étaient continuées sans relâche; les armées d'Espagne et de France s'étaient rencontrées sur plus d'un champ de bataille, aux Pyrénées, sur les frontières de Flandre, en Picardie, au Milanais, aux mers de Naples et de Sicile. Ces hostilités, si longtemps prolongées, fatiguaient les peuples, épuisaient le trésor, et quand on suit avec quelque attention les cinq dernières années de la guerre, on voit, par l'exiguïté des armées, la timidité des moyens et des plans de campagne, qu'il y avait fatigue dans les esprits, épuisement dans les ressources, et que tout le monde avait un besoin pressant de la paix. On rapporte généralement que la paix avec l'Espagne fut décidée dans les conférences postérieures de Mazarin avec don Louis de Haro à St-Jean-de-Luz : il n'en fut rien. Les conférences furent seulement la confirmation des points arrêtés dans la négociation entre M. de Lionne et le premier ministre à Madrid. Ces négociations existent encore en original. Les fameuses conférences de la Bidassoa ne firent que confirmer les bases de la paix. Mazarin partit de Paris le 24 juin par les grandes chaleurs de l'été; il monta dans son beau carrosse doré, traîné par huit magnifiques mules; il était suivi de soixante seigneurs, les plus puissants de la cour, tels que le maréchal de Grammont, les ducs de Créqui et de Villeroi; parmi les ecclésiastiques, on comptait les archevêques de Lyon et de Toulouse, hauts dignitaires dans la hiérarchie de l'église. Le cardinal, qui prenait le titre de premier plénipotentiaire de France, avait pour secrétaire d'état M. de Lionne, qui avait engagé les conférences de Madrid. La route fut belle et facile; on se divertit beaucoup. Quelque pût être le caractère de gravité de Mazarin et de M. de Lionne, tous ces jeunes et brillants seigneurs, les officiers, les gardes du cardinal, riaient et folâtraient, et chaque soir il y avait cercle

chez son éminence, où l'on ne pensait qu'aux plaisirs de la paix; le cardinal restait couché dans son lit de parade, et c'était dans sa ruelle que se faisaient jeux et parties à la lueur des cierges. — Les conférences avec don Louis de Haro sur la Bidassoa n'entrent pas dans mon sujet spécial, je les ai racontées en détail autre part (*Richelieu*, *Mazarin*, etc.); je me borne à discuter un fait curieux, parce qu'il tient à la famille de Mazarin : je veux parler de l'amour de Louis XIV pour Marie Mancini. — Marie Mancini avait complètement captivé Louis XIV par son esprit infiniment gracieux et varié; et, comme elle était habile, elle avait tout refusé, afin d'entraîner le roi à la prendre pour femme légitime. Déjà une des nièces du cardinal avait épousé le prince de Conti : c'était beaucoup sans doute, car la race des cadets de Bourbon était bonne et haute; mais de là à la couronne royale, le pas était grand encore; Marie Mancini s'était proposé de l'avoir fermée cette couronne : c'était sa préoccupation comme elle avait été la pensée de Mlle de Montpensier. — On a prétendu que Mazarin favorisait les vues ambitieuses de sa nièce, et qu'il aurait été bien aise de la voir sur le trône de France, comme à une autre époque une Marie de Médicis avait été élevée jusqu'à la couronne de Henri IV. Il n'en est rien. Tout le souci de Mazarin, au contraire, c'est de mettre un terme à ce qu'il appelle un scandale, car peut-il négocier sérieusement aux Pyrénées le mariage avec l'infante, si l'on vient à savoir que le jeune roi poursuit avec acharnement une autre femme; la propre nièce de son éminence? Mazarin ordonne à Marie Mancini de quitter la cour, et de se retirer à La Rochelle, puis à Bordeaux. Le jeune roi la poursuit partout : quand il ne peut parvenir jusqu'à elle, il passe des journées entières à lui écrire, lui si paresseux des travaux de l'esprit, même de tout ce qui touche à l'art du madrigal et des lettres. Mazarin en est tout inquiet. Il n'y a rien de plus curieux que les lettres qu'il écrit à Louis XIV; il prie, il menace, il se fâche, jusqu'à ce point de déclarer au roi qu'il se retirera s'il ne renonce à ses desseins. « Sire, lui écrit-il, vous trouverez ci-joint un paquet qui m'a été adressé d'un lieu auprès de La Rochelle, et vous me permettrez de vous dire, avec tout le respect et la soumission que je vous dois, que, bien que ma complaisance pour les choses que vous avez souhaitées ait toujours été au dernier point, quand je croyois vous le pouvoir rendre sans préjudicier à votre service et à votre gloire, je voudrois bien avoir le moyen d'en user de même en ce rencontre. Néanmoins, s'agissant de ma réputation et de celle d'une personne que vous honorez de votre bienveillance, qui assurément recevroit une atteinte irréparable si vous n'aviez la bonté de rompre le commerce que vous entretenez avec tant d'éclat, je vous conjure de le faire, et étant, comme vous êtes, le plus juste et le plus raisonnable de tous les hommes, je ne dois pas douter que, par ce seul motif, vous m'accorderez cette grâce, etc. » — Ce n'est certes pas là le langage d'un homme ambitieux de voir le roi de France épouser sa nièce. J'ai eu besoin de relever cette inexactitude de la plupart des historiens; la correspondance inédite que j'ai donnée ne laisse plus de doute sur ce point. La vie politique de Mazarin finit avec la fronde; sa vie diplomatique avec le traité des Pyrénées et le mariage de Louis XIV avec Marie-Thérèse; et, comme il arrive presque toujours, la mort vint quand il était prêt à jouir des grands succès de son administration publique (9 mars 1661). Il n'y eut à sa mort aucune manifestation de haine : on fit bien circuler quelques petits vers contre sa mémoire, des satires contre son pouvoir, mais il n'y eut aucune de ces démonstrations flétrissantes qui souvent accompagnaient les funérailles des premiers ministres, comme cela s'était vu même sous Richelieu. Il y eut un service solennel dans l'église de Notre-Dame. Le parlement, qui avait autrefois proscrit Mazarin, y assistait en corps, et fit consigner dans les registres cet acte de déférence, qui élevait le cardinal au

niveau de la royauté même. Un monument lui fut élevé dans l'église du collége des Quatre-Nations, et Coysevox, le sculpteur, donna une telle ressemblance à la physionomie en bronze du cardinal qu'on eût dit que c'était lui encore, agenouillé sur un carreau de velours, et seulement noirci par les coups du temps et de la mort, ainsi qu'on voit quelques-unes de ces belles figures de marbre aux églises chrétiennes; elles vous poursuivent de leurs yeux creux et froids le soir, quand les grandes ombres voilent les cathédrales. — L'époque de Mazarin est marquée par plusieurs grands faits : le ministre assouplit : 1° la force parlementaire, c.-à-d. cette puissance qui s'est si hautement développée depuis Louis XI; ces clercs de droit civil et de droit canon, qui invoquaient l'enregistrement comme une prérogative politique et légale ; 2° les priviléges provinciaux, ces derniers débris des franchises des cités, confréries et bourgeoisie, ces libertés qui avaient eu leur plus bruyante et plus large expression sous la ligue et la fronde ; 3° le caractère guerroyant et mutin de la noblesse, les prétentions exorbitantes des membres de la famille royale et des princes du sang, qui durent désormais s'abaisser devant l'unité politique et ministérielle. Cette guerre avait été commencée vigoureusement par Richelieu, elle fut accomplie à l'avénement de Louis XIV. Il fut reconnu que tout respect était dû aux princes du sang, mais qu'ils n'avaient pas le privilége de troubler, par leurs prétentions hautaines, le système général de la monarchie. — Il est d'habitude, en histoire, de suivre des parallèles entre les hommes dont le nom a marqué dans les âges; le bel esprit s'exerce à ces rapprochements : on brille par les antithèses et les contrastes; on ploie les caractères aux besoins de la rhétorique. Ce n'est donc pas la première fois que les noms de Richelieu et de Mazarin sont mis en présence. On a trouvé dans l'un la force, l'énergie implacable ; dans l'autre la ruse, la finesse, la patience, l'art infini de céder devant les circonstances, et de reparaître en scène alors que l'irritation apaisée avait fait place à des époques plus calmes. — Ces jeux d'esprit, ces thèses de politique prouvent peu, parce qu'ils ne sont jamais complètement exactes : les caractères se modifient à raison des temps ; les circonstances les trempent avec plus ou moins de force. Tel homme d'état a déployé un tempérament de fer dans telle circonstance et dans telle autre il se serait assoupli aux faits plus puissants que lui-même. En général, les époques créent les hommes. Je ne dis pas que Richelieu et Mazarin aient eu le même caractère : l'un, de la race de Guienne, unissait l'énergie des montagnes à la finesse méridionale; l'autre, de race italienne, apportait la souplesse et la ruse; mais transposez ces intelligences politiques, placez Richelieu à l'époque de Mazarin, et Mazarin au temps de Richelieu, ils eussent difficilement imprimé à leurs actes une autre esprit : ces actes étaient la conséquence des faits et de la situation.

Capefigue.

MAZEPPA (Jean), hetman des Cosaques, naquit d'une de ces nombreuses familles nobles de Pologne dont les membres, dépourvus de fortune, sont obligés de chercher de l'emploi dans les maisons riches. Il devint page de Jean Casimir, qui aimait les femmes et la bonne chère, mais aussi la littérature et les arts. Là, Mazeppa eut occasion d'acquérir des connaissances utiles. Une aventure devint la cause de la fortune qu'il fit plus tard. Un gentilhomme polonais surprit Mazeppa dans un tête-à-tête avec sa femme. Dans sa fureur, il le fit placer tout nu sur un cheval sauvage et l'abandonna à son sort. Le cheval, qui était de l'Ukraine, dirigea sa course vers ce pays. De pauvres villageois accueillirent l'infortuné Mazeppa ; il se trouva bien parmi eux, leur vie nomade et guerrière lui plut. Il se fit remarquer par son adresse, sa force et son courage. Enfin, ses connaissances et sa rare intelligence lui valurent la place de secrétaire et d'aide-de-camp de l'hetman Samoï-

lowitz; en 1687, il fut élu à sa place. Il gagna la confiance de Pierre-le-Grand, qui le combla de faveurs. — Élevé à la dignité de prince de l'Ukraine, Mazeppa, aussi turbulent qu'actif, résolut d'abandonner le rôle subalterne qu'il avait joué jusqu'alors. Se rapprochant de Charles XII, qui venait de donner un roi à la Pologne, il chercha, par son entramise, à s'affranchir de la souverainaté du tsar et à réunir à de certaines conditions l'Ukraine à la Pologne. Ces intrigues et quelques autres, que Mazeppa tramait contre Pierre Ier, furent dénoncées à celui-ci par Kotschubey, général des Cosaques, et par Isra, gouverneur de Pultawa. Pierre, n'ajoutant aucune foi à ces accusations, fit conduire les deux dénonciateurs auprès de Mazeppa lui-même pour qu'il les punit. Maseppa eut l'inconcevable audace de les faire mettre à mort. A la fin, le tsar ouvrit les yeux, il fit emprisonner et exécuter un grand nombre des partisans de Mazeppa, et le fit brûler lui-même en effigie. Alors Mazeppa s'unit, avec le peu d'amis qui lui restaient, à Charles XII, et prit une grande part à la malheureuse expédition de l'Ukraine. Après la défaite de Pultawa, il se réfugia à Bender, où il mourut en 1705. L'histoire de Mazeppa a eu un tel attrait pour lord Byron qu'il a fait de cet aventurier le héros d'un de ses plus beaux poèmes. C. L.

MAZZUOLI (François), qu'on surnomma le *Parmésan*, fut peintre, graveur et alchimiste; il naquit à Parme vers 1503 et mourut de mélancolie dans la même ville en 1540, à l'âge de 37 ans. Il était d'une famille de peintres; son père, Philippe, ses deux oncles, Michel et Pierre-Hilaire, et son cousin Jérôme, exercèrent la même profession que lui. Pour la plupart d'un talent médiocre, ces artistes contribuèrent cependant à fonder cette école que rendirent célèbre le Corrége et François Parmesan dont nous allons raconter la vie. — Il était encore tout enfant lorsqu'il perdit son père; ses deux oncles, qui l'aimaient, prirent soin de lui et l'élevèrent du mieux qu'ils purent. Sa vocation se révéla de bonne heure: il était né peintre, et la nature l'avait organisé comme à plaisir pour qu'il devînt un jour l'un des maîtres de son art, qu'il n'aima pas assez. Dès qu'il put tenir une plume, il s'exerça d'instinct à dessiner tous les objets qui frappèrent sa vue. Ses oncles, étonnés des prodigieuses dispositions de leur naveu, le firent travailler d'abord dans leur école, et plus tard il se perfectionna, dit-on, en copiant des ouvrages du Corrége; on trouve en effet quelque chose de la manière et des belles qualités de ce maître dans les premiers tableaux du Parmésan, dont le style s'est modifié à plusieurs époques. Ses premières études furent très fructueuses, ses progrès rapides et son talent d'une précocité extraordinaire: à l'âge de 14 ou 15 ans, après avoir exécuté une foule de beaux dessins, il peignit un tableau: *Saint Jean baptisant le Christ*. Cette œuvre, qui a été conservée, et qu'on admire encore en Italie, eut un succès dont s'enhardit beaucaup le jeune artiste; il commença aussitôt pour une chapelle de couvent une décoration à fresque. Il réussit dans cette seconde épreuve au-delà de toute espérance, et sa réputation était déjà très grande à Parme lorsque l'invasion française de 1520 amena prosper Colonne et son armée dans les environs de cette ville. François, ses deux oncles et son cousin Jérôme, pour échapper aux désastres de la guerre, s'en allèrent à Viadana, village qui appartenait au duc de Mantoue: dans cette retraite paisible, ils purent se livrer à leurs études, et François Parmesan y peignit en détrempe deux tableaux qui sont demeurés célèbres: *Saint François recevant les stigmates* et le *Mariage de sainte Catherine*, dont on a fait tant de copies. Quand la guerre fut terminée, il se hâta de revenir avec ses parents à Parme, où il retrouva dans son atelier des compositions qu'il avait été contraint de laisser inachevées; il les termina avec joie, puis exécuta à l'huile une *Sainte Vierge portant l'enfant Jésus*, d'un côté saint Jérôme, de l'autre saint Bernard, à genoux et en adoration: l'une

de ces deux figures, d'un admirable travail, était le portrait de l'homme qui avait commandé le tableau; et un *Saint Bernardin* pour la chapelle des religieux observantins de Parme. C'est surtout à cette époque de sa vie qu'il imita les ouvrages du Corrége : la grande célébrité, le talent prodigieux de ce dernier, séduisirent tout d'abord François. Ces deux peintres se connurent et travaillèrent ensemble; mais l'un subit bientôt l'influence de l'autre : le Parmésan se fit avec ferveur le disciple du Corrége, et ce fut sous la direction de ce grand maître qu'il décora, de concert avec Rondini et Anselmi, une chapelle voisine de la célèbre coupole qu'il peignait alors pour l'église de Saint-Jean à Parme. Cependant, François voyait de jour en jour s'altérer toute l'originalité de son style; il comprit fort à propos qu'il s'était engagé dans une voie difficile à suivre. Dès lors, il résista à ce penchant qui le conduisait à imiter une manière que le Corrége avait portée à son plus haut degré de perfection. Agé de 19 ans à peine, le Parmésan prit confiance en ses propres forces : il savait bien que l'Italie était toute pleine de grands artistes; ses contemporains étaient de redoutables rivaux; il ne s'effraya pas en pensant qu'il vivait dans le siècle de Michel-Ange et de Raphael, des Jules Romain, des Daniel de Volterre, des Titien et des Giorgion. Non seulement il voulut connaître et étudier ces maîtres, mais il eut encore l'ambition de se faire parmi eux une place au premier rang. Il avait déjà communiqué ses projets de voyage à ses oncles, qui avaient approuvé sa résolution, ne doutant point qu'elle ne fût couronnée du plus éclatant succès; ils lui conseillèrent néanmoins d'emporter avec lui quelques tableaux pour qu'on pût juger tout d'abord de son talent. Il se hâta d'en faire trois, et partit pour Rome avec un de ses oncles. — Arrivé dans cette ville, il mit sous les yeux du dataire de S. S. les trois compositions qu'il avait apportées de Parme. Ce prélat, jugeant bien de sa peinture, qui du reste le recommandait assez, le présenta au pape Clément VII, qui, à son tour, fut émerveillé de voir un artiste si jeune et pourtant d'un si grand mérite. En agréant ses œuvres, il lui adressa des paroles flatteuses et le chargea immédiatement de terminer la décoration de la salle des pontifes dans le palais du Vatican. Ce fut alors qu'il exécuta son tableau de la *Circoncision*, où la lumière est distribuée avec tant d'habileté. La tête rayonnante de Jésus illumine le milieu de la toile; des hommes portant des flambeaux sont groupés à droite et à gauche, et le fond de la composition, où se déroule un délicieux paysage avec des fabriques, est éclairé par une belle aurore. Le pape fut dans l'enchantement à la vue de ce tableau; il jugea qu'il était un des plus remarquables de ceux qu'il possédait, et lui fit une place dans sa galerie. Il donna à son neveu, le cardinal Hippolyte de Médicis, les autres tableaux qu'il avait eus du Parmésan. Quant au celèbre portrait où ce dernier s'était représenté dans un miroir, il l'envoya à Pierre Arétin. — François Mazzuoli n'était plus l'enthousiaste imitateur du Corrége; il voyait avec admiration travailler Michel-Ange; il étudiait les chefs-d'œuvre de Raphael, dont il rappelait la beauté. Vasari fait ainsi son portrait : *Era di bellissima aria; aveva il volto e l'aspetto grazioso molto, e piutosto d'Angelo che d'uomo*; et il ajoute : « On se disait à Rome que l'ame de Raphael était passée dans le corps du Parmésan. » — En imitant Michel-Ange et Sanzio, il embellit sa manière et se fit un style nouveau composé des systèmes de ces deux maîtres; il peignit à cette époque la *Madone et l'enfant Jésus, qu'adorent des anges*, et un *Saint Joseph*. Il exécuta encore un beau portrait de Laurent Cibo, capitaine des gardes du pape, et beaucoup de petites toiles qui n'ont pas été décrites. — Un grand événement vint l'arracher à ses études. En 1527, Rome fut prise par l'armée du connétable de Bourbon, et il faillit périr pendant qu'on saccagea cette ville. Tout seul, renfermé dans son atelier, préoccupé de son travail, il n'entendait pas le tumulte des massacres et des incendies. Une troupe

d'Allemands ivres arriva brisant sa porte; il ne quitta point ses pinceaux, et il allait être égorgé si, parmi ces soldats, il ne se fût trouvé un homme qui se sentit pénétré d'admiration en voyant les belles choses qu'il faisait. « Donnez-moi de vos dessins, dit-il au peintre, et je vous défendrai de la fureur de mes camarades. Le Parmésan se mit bientôt à la besogne selon le désir de ce barbare, qui le gardait pendant qu'il travaillait pour lui. Aussitôt qu'il le put, il quitta Rome avec son vieil oncle; mais, pendant leur voyage, ils tombèrent encore à la merci des Allemands, qui leur prirent tout l'argent qu'ils avaient. Ils arrivèrent à Bologne manquant de tout. Mais François trouva bientôt une ressource dans la variété de son talent : il s'était exercé à graver et avait même obtenu des succès dans cette nouvelle branche de l'art. Selon un procédé dont il était l'inventeur, et au moyen de deux planches en bois, il fit des gravures en clair-obscur qui se vendirent très bien. Il ne négligea pas cependant la peinture; bien au contraire, il se montra plus que jamais supérieur dans ce genre, en exécutant pour l'église St-Pétrone un *Saint Roch*, que Louis Carrache regardait comme un chef-d'œuvre, dont il voulut faire lui-même une copie. Dans le même temps, il peignit une *Conversion de saint Paul*, et, lorsque Charles-Quint vint se faire couronner à Bologne par le pape Clément VII, il fit un grand portrait de cet empereur. Il laissa encore dans cette ville un tableau d'autel représentant une sainte Marguerite, composition que le Guide plaçait dans son estime au même rang que la *Sainte Cécile* de Raphael. Le Parmésan commençait à refaire sa fortune, lorsqu'un nouveau malheur vint l'accabler : un artiste qui travaillait dans son atelier lui vola ses planches, ses gravures et tout son argent. Désespéré de se voir ainsi poursuivre par sa mauvaise destinée, il quitta Bologne et revint à Parme, dans un état voisin de la misère, et pourtant avec toute la gloire qu'il avait désirée. Les travaux ne lui manquèrent point; au couvent de la Steccata, il peignit un *Moïse* d'un style ferme et d'une belle couleur. Après avoir fini ce tableau, il prit en dégoût son art et laissa inachevé un groupe d'Adam et Ève, dont il avait reçu d'avance le prix. On sut qu'il se livrait en secret à l'étude de la science occulte. Il passait les nuits et les jours à la recherche de l'absolu; tout l'argent qu'il pouvait gagner, ses fourneaux le dévoraient; et en peu de temps sa santé s'altéra et sa ruine fut consommée. Les moines, qui l'avaient payé d'avance pour peindre leur chapelle, voulurent le forcer à tenir ses engagements; il aima mieux se laisser mettre en prison que de reprendre ses pinceaux. Il parvint à s'évader, et s'enfuit à Casal-Maggiore, où il peignit pour vivre une *Vierge* dans l'église St-Étienne, et sa *Mort de Lucrèce*, qui prouve assez qu'il était encore dans la force de son talent. Il revint à Parme : on crut pendant quelque temps qu'il avait renoncé à l'alchimie, mais il céda de nouveau au penchant qui l'entraînait vers cette vaine science; il tomba dans la langueur et la mélancolie, et mourut le 24 août 1540, à l'âge de 37 ans. Ses œuvres prirent place dans toutes les galeries d'Europe, et il laissa de bons élèves, parmi lesquels se distinguèrent son cousin, Jérôme Mazzuoli, et un certain Vincent Caccianemici, gentilhomme bolonais. — On a attribué au Parmésan l'invention de la gravure à l'eau-forte; ce fait n'est pas prouvé, mais il est sûr qu'il fut le premier peintre italien qui employa ce procédé pour reproduire quelques-unes de ses compositions. Parmi ses eaux-fortes, que le *Manuel des amateurs* porte au nombre de 34, se distinguent celles qui représentent : *Dieu apparaissant à Moïse dans le buisson ardent*, une *Résurrection*, une *Judith*, un *homme assis avec une femme dans un paysage*. Ses plus belles gravures en clair-obscur sont : une *Sainte famille*, où l'on voit sur un fond de paysage saint Jean embrassant Jésus; un *Diogène*, un *Martyre de saint Pierre et de saint Paul*, une *Diane*, etc. R. Strange a gravé le portrait de la maîtresse du Parmésan. Son dessin est quelquefois maniéré et pèche

contre les proportions. Carrache désirait dans un peintre un peu de la grâce parmésane. Pour leur donner plus de souplesse et les faire paraître plus effilées, il a porté à l'excès la longueur dans certaines parties de ses figures; on pourrait citer à l'appui de cette critique la belle madone du palais Pitti, connue sous le nom de *Vierge au long cou*, qui fit partie du musée du Louvre sous l'empire, et fut rendue en 1815 aux commissaires du grand-duc de Toscane. Le spirituel auteur de l'*Histoire de la peinture en Italie* a parlé avec éloge de cette composition, et en particulier de l'ange qui est à la droite de Marie, et qui regarde le spectateur : la figure de cet ange du tableau du Parmésan, selon ce connaisseur d'un goût si délicat, annonce un de ces êtres dont la force est surmontée par la sensibilité, et qui, dans leurs moments d'émotion, deviennent l'émotion ellemême. M. Watelet, qui juge sévèrement ce peintre, trouve qu'il répétait trop souvent les mêmes airs de tête, les mêmes proportions; que son dessin gracieux est trop léché; que ses draperies, souvent bien faites, sont quelquefois boudinées; enfin, que sa couleur est inégale, tantôt dure, tantôt faible, et rarement vraie. Il entendit bien l'arrangement des personnages, mais il leur donna des attitudes séduisantes plutôt que de l'expression. Il excellait dans la peinture de portrait et du paysage; en somme, le Parmésan est un grand maître, qui serait plus estimé des juges sévères si la nature lui avait donné un caractère qui lui fût propre. — Nous possédons au musée du Louvre deux tableaux du Parmésan : une *Sainte famille* et une *Sainte Marguerite caressant l'enfant Jésus*. On voyait autrefois plusieurs toiles de ce peintre dans la galerie du Régent. A. Fillioux.

MÉACO, ville du Japon (*v.* Miyako).

MÉANDRE (*Maiandros*), rivière assez considérable, peu large, mais profonde, de l'Asie-Mineure, aujourd'hui la Natolie, province turque; son nom moderne est le *Madre* ou *Meinder*. Elle prend sa source, coulant de l'est à l'ouest, dans l'ancienne Phrygie, sur les hauteurs où était bâtie Célènes, qu'elle traversait, engraissant les terres de son limon, pour aller, après un grand nombre de replis sur elle-même, entre les limites de la Carie et de la Lydie, se jeter dans la mer par une embouchure à trois lieues de la riche Milet. Aujourd'hui le Méandre ou Madre a tellement empiété sur la mer par ses alluvions que son embouchure est à plus de trois lieues par-delà les ruines de Milet, à laquelle elle était presque parallèle, peu de temps après que les Grecs eurent fondé sur le golfe où il se déchargeait, à travers ses vases limoneuses, les villes de Myus et de Priène. Déjà du temps d'Hérodote ce golfe était comblé. Antiochus, père de Selenens, avait bâti à l'est du Méandre une ville opulente, qu'il appela de son nom *Antioche*. Les mille détours du Méandre et ses cygnes, qui chantaient leur mort si mélodieusement, au rapport des poètes et d'Aristote lui-même, rendirent ce fleuve célèbre. C'est de ce dernier phénomène, inconnu de nos jours, que le chantre immortel d'Achille, Homère, est appelé le *Cygne du Méandre*; et du premier que la Sequana (la Seine) dans les Gaules, en le reproduisant à nos yeux par ses sinuosités, prend quelquefois le nom antique de ce fleuve de Phrygie, ainsi qu'au figuré le prend un labyrinthe compliqué, un discours plein de divagations, ou une broderie qui, sur la laine ou la soie, a fait errer et revenir à sa source une ingénieuse aiguille. A une époque où la physiologie avait encore si peu progressé, Perrault, s'extasiant sur le phénomène de la circulation du sang chez les animaux, s'exprimait ainsi en quatre excellents vers :

> L'homme, de mille erreurs autrefois prévenu,
> Et, malgré son savoir, à lui-même inconnu,
> Ignorait en repos jusqu'aux routes certaines
> Du *Méandre vivant* qui coule dans ses veines.
> (*Siècle de Louis-le-Grand.*)

Denne-Baron.

MÉCANIQUE. Ce mot est substantif ou adjectif : dans le second cas, il désigne les professions qui semblent donner plus d'exercice aux bras qu'à l'intelligence. Les causes purement matérielles dont

les effets sont des mouvements, et ces mouvements mêmes, tous les arts dont l'utilité est le but, indépendamment de la notion et du sentiment du beau, sont des *arts mécaniques*. Selon quelques philosophes, ce qui dans l'instinct des animaux ressemble le plus exactement à des combinaisons de raisonnement, n'est qu'une suite de résultats mécaniques, etc. Remarquons en passant que l'ancienne orthographe de ce mot (*méchanique*) laissait mieux apercevoir son origine grecque : on y reconnaissait facilement le mot qui signifie *machine* dans la langue d'Archimède. Si on le prend comme substantif, c'est le nom de la *science du mouvement*, *des forces motrices et de leurs effets*, science très moderne, quoique les connaissances qu'elle résume et coordonne aient été mises en pratique sans aucune interruption, depuis les temps les plus reculés jusqu'à nos jours. On peut dire que la mécanique fut, ainsi que la géométrie, un art avant de prendre la forme d'une science, que la théorie ne vint qu'à une époque où elle était moins nécessaire pour éclairer et diriger les applications ordinaires, et même une grande partie des travaux de l'ingénieur. Trois siècles ne se sont pas encore écoulés depuis que cette partie des sciences mathématiques est cultivée par les géomètres; le secours de l'analyse mathématique lui était indispensable, et ses progrès ont été constamment subordonnés aux ressources qu'elle trouvait dans cette analyse. Associée à l'astronomie, elle a terminé la grande et difficile entreprise des recherches sur le système du monde; la *mécanique céleste* est un monument que les siècles futurs conserveront et rendront encore plus solide sans rien changer à son ordonnance. Il reste maintenant à la science de descendre des hauteurs où elle était parvenue, de se rendre plus accessible, de mettre ses principes et ses méthodes de calcul à la portée des arts, qui ne manqueraient point d'en faire usage, s'il fallait moins de temps pour les apprendre et pour les appliquer. La France donne aujourd'hui le bon exemple de cette propagation du savoir dans des lieux où il n'avait pas encore pénétré, où le génie inventeur des machines était si souvent exposé à s'égarer. L'enseignement de la mécanique, offert partout aux ouvriers, ne peut manquer d'élever l'industrie française au-dessus de celle de tous les peuples qui ne nous auront pas imités. — Il semble, au premier coup d'œil, que la *statique* ou *science de l'équilibre des forces* n'est pas comprise dans la définition de la mécanique telle que nous l'avons donnée; mais il faut observer que l'équilibre n'est pas un état de repos, mais le résultat de l'action de deux forces égales et directement opposées : c'est donc un cas particulier compris nécessairement dans l'expression générale des résultats de même nature et soumis aux mêmes lois. On est encore accoutumé dans l'enseignement de la mécanique, à faire débuter par l'étude de la statique, avant d'arriver à la partie de la science qui conserve le nom de *mécanique*, et dont le mouvement est l'objet. On finira, sans doute, par s'apercevoir que cette manière de procéder est plus lente sans être plus claire ni plus facile; que les faits de mouvement se trouvent beaucoup plus fréquemment sous nos yeux que ceux d'équilibre, qu'ils se prêtent mieux à l'analyse intellectuelle, etc. Il n'y a certainement rien à perdre, et probablement un peu de temps à gagner en changeant l'ordre des études, et faisant dériver les théorèmes de statique des formules générales de la *mécanique*. Il est bien à désirer que cette science devienne aussi abordable qu'elle peut l'être, et que rien ne s'oppose à son association avec d'autres connaissances que l'on néglige trop souvent, et qui, pourtant, ne peuvent guère se passer d'elle. Comment, par exemple, un médecin pourrait-il consentir à rester ignorant en physique? et serait-il jamais physicien s'il manquait d'instruction en mécanique? Quelques phénomènes sont absolument impénétrables pour ceux qui ne connaissent pas assez les lois du mouve-

ment, du choc des corps, etc., et cependant plusieurs de ceux qui aspirent à devenir scrutateurs de la nature croient pouvoir se dispenser de toute étude des sciences mathématiques. Les méthodes de description seraient moins imparfaites si les naturalistes se familiarisaient avec la géométrie; avec quelques notions de mécanique, ils seraient plus en état d'observer les faits de géologie, qui pour la plupart sont des faits de mouvements dont la cause est facilement aperçue. Imposons donc à certaines professions savantes l'obligation d'ajouter encore à leur savoir, afin de le rendre plus utile, et que l'étude de la mécanique soit une partie essentielle du surcroît de charge dont il convient de les grever. — Dans le langage où l'on ne se pique pas de correction, le mot *mécanique* remplace quelquefois celui de *mécanisme*, qui désigne un ensemble de pièces, de machines, de moyens de mouvement, soit naturels, soit artificiels : on dit, par exemple, que le *mécanisme* du métier à bas est très compliqué, mais très ingénieux; que le *mécanisme* du mouvement des insectes est un des chefs-d'œuvre les plus admirables de l'organisation animale, etc. FERRY.

MÉCANIQUE est encore la structure naturelle ou artificielle d'un corps, d'une chose : la *mécanique* du corps humain, la *mécanique* d'une montre. — Ce mot s'applique quelquefois à *machine* (*v.*); *mécanique* compliquée, étoffe fabriquée à la *mécanique*; le mécanicien est celui qui possède la science appelé *mécanique*, ou qui invente ou construit des *machines*. — On divise les arts en libéraux et *mécaniques*; la menuiserie, la serrurie, sont des arts *mécaniques*. Puissances, propriétés, causes, lois, principes *mécaniques*, ou conformes aux lois de la *mécanique*. Actions *mécaniques*, actions que l'habitude a rendues très familières, et auxquelles l'intelligence n'a, pour ainsi dire, aucune part. — Le *mécanisme* d'un corps est sa structure, l'action combinée de ses parties. On dit le *mécanisme* de l'univers, d'une montre. Le *mécanisme* du langage est la structure matérielle des éléments de la parole, l'arrangement des mots et des phrases. Le *mécanisme* des vers ou de la prose est la composition des parties du vers ou de la phrase, suivant le rhythme qui est propre à l'un ou à l'autre. Le *mécanisme* de la peinture, de la sculpture, est la partie mécanique et pratique de ces arts. X.

MÉCÈNE. Ce nom est devenu une honorable qualification, synonyme de protecteur éclairé des lettres. Celui qui a rendu ce nom si glorieux, *C. Cilnius Mæcenas*, simple chevalier romain, descendait d'une dynastie des rois d'Étrurie.

Mæcenas atavis edite regibus....

dit Horace, dans la dédicace de ses odes. Tite-Live (liv. x, chap. 3) parle d'une famille cilnienne, très riche et très puissante à Arretium, d'où elle fut chassée par un mouvement populaire, et qui se réfugia à Rome. Il paraît qu'elle demeura long-temps sans y jouir d'aucune illustration : ce n'est qu'au temps de Sertorius que l'histoire nous parle d'un certain Mécène, secrétaire de ce général (Salluste, *Fragments*). Un autre C. Mæcenas, chevalier romain, est cité par Cicéron (*pro Cluentio*, LVI) parmi ceux qui s'opposèrent, l'an 662 de Rome, aux innovations du tribun Livius Drusus. Ce Caius Mæcenas pourrait bien avoir été le grand-père de notre Mécène, et celui dont Horace a dit encore :

Nec quod avus tibi maternus fuit atque paternus,
Olim qui magnis legionibus imperitarent.

C'est-à-dire qu'il aurait été tribun de légion, grade qui répond à celui de colonel. Mais qu'importe la généalogie de Mécène : il fut homme d'état, de plaisir et de lettres; il sut être aimable et grand; sa personne nous intéresse bien plus que ses aïeux. Après avoir secondé Octave dans la conquête du pouvoir, il l'aida à bien gouverner. Cet homme, plein de vigilance et d'activité quand il s'agissait de découvrir et d'étouffer des projets dangereux, paraissait avoir tant de nonchalance, tant de goût pour les plaisirs tranquilles, qu'à le juger dans ces moments-là, on l'aurait cru incapable de

s'occuper sérieusement des affaires. Auguste apprit de lui à être populaire et humain. Mécène l'entoura des hommes les plus éclairés de son temps : il lui inspira un noble enthousiasme pour ce qui était grand et beau. Il n'est pas étonnant que Juvénal se soit montré sévère envers Mécène : ce fier satirique ne se montra sans doute si rigoureux que par la certitude que les talents politiques et administratifs de ce ministre avaient servi et consolidé l'usurpation d'Auguste. Mais je ne puis pardonner à Sénèque d'avoir toujours médit de Mécène : « On lui accorde, dit-il, un grand mérite de mansuétude : il s'abstint du glaive, il épargna le sang, et ne montra son pouvoir qu'en affichant tous les scandales. Mais lui-même a fait tomber ses éloges par la monstrueuse mignardise de ses écrits (*orationis portentosissimæ deliciis*), qui signale un caractère plutôt mou qu'indulgent. » Il sied bien à Sénèque de calomnier ainsi Mécène : celui qui, étant ministre, fit pour Néron l'apologie du meurtre d'Agrippine, ne devait pas parler légèrement de celui qui, voyant Auguste son maître prononcer à la légère des condamnations capitales, osa lui faire passer ces deux mots écrits sur ses tablettes : *Surge, carnifex* (lève-toi, bourreau) ! Un poète élégiaque a rendu plus de justice à Mécène lorsqu'il a dit :

Omnis quum posses tanto tam carus amico,
Te sensit nemo posse nocere tamen.

Dans sa vie privée, Mécènes fut un véritable épicurien. Sa maison, située sur le mont Esquilin, dominait la ville de Rome et les campagnes voisines ; elle était entourée d'un jardin délicieux : c'est là qu'il jouissait de la vie dans la société de ce que Rome possédait de plus spirituel et de plus aimable : c'est là qu'il s'enivrait de cécube et de massique avec Horace son ami. C'est alors qu'il fit connaître aux Romains la danse pantomimique par le fameux Bathylle son favori. Il inventa de nouveaux mets pour réveiller son palais blasé. La mollesse de ses habitudes se manifestait même en public, et dans l'exercice de ses fonctions, par sa démarche nonchalante et la négligence efféminée de ses vêtements. Malheureux en ménage, il eut sa vie troublée par les caprices de Terentia, l'épouse séduisante sans laquelle et avec laquelle il ne pouvait vivre, qu'il répudia et qu'il reprit vingt fois ; qu'Auguste passe pour lui avoir enviée, et qu'Horace paraît avoir chantée sous le nom de *Lycimnia* (liv. II, od. 12). Le déclamateur Sénèque, qui, à près de 70 ans, prit une jeune femme pour réchauffer sa vieillesse, se donna encore carrière sur les disgrâces conjugales de Mécène. « Trouvez-vous donc plus heureux Mécène en proie aux tourments de l'amour, désolé par les froideurs d'une femme capricieuse ? » s'écrie-t-il, dans un de ses *Traités*. « Il cherche à rappeler le sommeil par la douce harmonie d'un concert éloigné. Il a beau recourir au vin pour s'assoupir, au bruit des chutes d'eau pour se distraire, à mille autres voluptés pour tromper son chagrin, il demeurera éveillé sur la plume, comme Regulus sur des pointes déchirantes (*de la Providence*, ch. 3). » Mécène fut puni par où il avait péché : blasé par l'excès des voluptés, il finit par être constamment miné par la fièvre, à ce que nous atteste Pline le naturaliste. Au surplus, ces dégoûts qui prennent aux hommes fatigués par l'excès de leur bonheur ne dégoûteront jamais personne des plaisirs ; et en examinant de bien près la vie des personnages qui, comme Sénèque, font profession d'anathématiser la volupté et les voluptueux, on trouvera que, dans leur conduite privée, ils ne sont pas, à beaucoup près, aussi rigides que dans leurs discours et dans leurs écrits. Comme poète, le style de Mécène était tout l'homme, scintillant d'esprit, mais plein d'affectation. Auguste comparait ses poésies à des boucles de cheveux parfumées. Le peu de vers qui nous restent de lui confirme ce jugement ; et Sénèque, qui en cite quelques-uns, ne manque pas de s'écrier, mais ici, du moins, avec raison, que son style est « aussi lâche que les plis de sa robe sans ceinture, son expres- aussi prétentieuse que sa parure, que son

cortége, que sa maison, que son épouse.» Que pouvait-on attendre de mieux d'un ministre d'Auguste qui s'amusait à faire un livre sur la *toilette*? Sénèque cite cependant un vers de Mécène qui offre une pensée belle et forte :

Nec tumulum curo : sepelit natura relictos.

(Que m'importe une tombe? la nature prend soin d'inhumer ceux qu'on a laissés sans sépulture). Enfin, qui ne connaît cette épigramme de Mécène, fort censurée par Sénèque, mais dont La Fontaine a fait la moralité d'une de ses fables.

Mécénas fut un galant homme.
Il a dit quelque part : Qu'on me rende impotent,
Cul-de-jatte, manchot, pourvu qu'en somme
Je vive, c'est assez : je suis plus que content.

A qui appartient-il de prononcer ici entre Sénèque et La Fontaine? à la nature et à l'espérance, qui sont pour Mécène. Ce ministre pourrait être mort dans la disgrâce du maître qu'il avait bien servi : « Les petites conjectures des historiens, dit un moderne, n'expliquent pas le refroidissement d'Auguste pour lui ; il est plus vraisemblable que le vieux ministre importuna l'empereur, dès que l'empereur crut n'avoir plus besoin du ministre (Dumont, *Cahiers d'histoire romaine*). » En dépit des déclamations de Sénèque et de Juvénal, le nom de Mécène est parvenu jusqu'à nous entouré d'une désirable immortalité. Il est devenu, dans toutes les langues, synonyme de protecteur éclairé des lettres. Combien de ministres ont ambitionné ce titre! combien peu l'ont mérité comme l'ami d'Horace! car ce n'est pas tout de récompenser et d'accueillir à sa table les hommes de talent et de génie, il faut savoir vivre avec eux en égal, en ami; et cette envie ne prend pas souvent aux grands seigneurs ou à ceux qui se croient tels. La cour de Louis XIV était remplie de ridicules Mécènes qui faisaient payer bien cher aux hommes de lettres l'honneur d'être admis à leur familiarité. Les Mécènes de Chapelain furent bien plus généreux que ceux de Corneille. Fouquet fut un digne Mécène pour La Fontaine, qui a immortalisé sa reconnaissance pour un bienfaiteur délicat dans des vers aussi beaux que ses plus belles fables. Quel Mécène que ce seigneur qui disait à un autre grand seigneur, en parlant de Piron : *Passez le premier, c'est un poëte!* Aujourd'hui, dieu merci! un homme de lettres peut vivre aisément et honorablement sans avoir de Mécène; aussi les écrivains ne font-ils plus foule chez les hommes du pouvoir : la presse est devenue une puissance, et on les recherche plutôt qu'ils ne courtisent. Quelques-uns, cependant, vieux débris de la littérature impériale, aiment à porter chez les ministres les débris de leur muse agonisante : ce sont les monuments d'un âge qui n'est plus; et, s'ils avaient à recommencer leur carrière, ils seraient les premiers à répudier ce sentiment d'un vieux poëte :

Où chercher un patron dans le siècle où nous sommes.
Il est de grands esprits, il est de savants hommes,
Mais il n'est plus de Mécénas

CH. DU ROZOIR.

MÉCHANCETÉ, instinct du mal, qui pousse quelques hommes à désoler sans cesse les autres, abstraction faite de tout intérêt personnel. Je ne saurais mieux définir la *méchanceté* qu'en l'appelant une difformité naturelle du cœur. Les passions nous rendent souvent injustes, cruels et oppresseurs; mais le temps, la raison, les circonstances, les adoucissent; elles ont des intervalles de repos; quelquefois même elles s'éteignent dans le succès pour être remplacées par d'admirables vertus. Auguste, dont la méchanceté fut si sanguinaire au milieu des proscriptions, se montra bienveillant le jour où il devint maître paisible de l'empire : vainqueur, il reprit son caractère naturel. Mais les faveurs comme les revers de la fortune glissent sur la méchanceté de naissance; seulement, elle est moins à craindre dans le premier cas, parce que, au lieu de ruminer le tourment ou la perte des autres, il faut qu'elle s'occupe de sa propre conservation : c'est un point d'arrêt dans ses désastres. Tel homme, resté toute sa vie habitant d'une petite ville, eut brouillé avec délices ses voisins et jeté par ses calom-

nies la division entre ceux qui jusque là s'étaient sincèrement aimés : une révolution éclate et le porte au sommet du pouvoir ; il appelle de tous ses efforts l'érection d'innombrables échafauds, et nage dans la joie s'il fait verser le sang de ceux que jadis il a connus ; amis ou ennemis, peu lui importe ; tous servent d'aliment à cette soif d'émotions destructives qui le dévore. On ne trouve le type de ces hommes si complètement dépravés que parmi les empereurs romains, les monarques de l'Orient ou les chefs de factions : tôt ou tard, ces fléaux d'humanité s'engloutissent dans l'excès de leurs propres fureurs. — Les doctrines les plus pures, les fonctions les plus saintes, ne triomphent pas de cette méchanceté, dont l'essence tient pour ainsi dire au tempérament : elle se décèle au contraire plus ardente et plus pernicieuse, s'appuyant sur une fausse interprétation des devoirs qui obligent les hommes ; elle ne touche que pour abattre : tels sont certains juges ; ils ne concluent jamais qu'à la peine la plus atroce. Les rapports ordinaires du monde enfantent chaque jour une multitude de petites méchancetés de détail dans lesquelles les femmes excellent. Rivales toujours en présence les unes des autres, elles saisissent avec un rare bonheur tout ce qui est côté faible, et y conduisent la vue d'une manière indirecte : elles se torturent le sourire sur les lèvres. SAINT-PROSPER.

MÈCHE, assemblage de fils de coton, de chanvre, etc., destiné à être mis dans une lampe avec de l'huile, ou dont on fait des chandelles, des bougies, en les couvrant de suif ou de cire. La mèche d'une chandelle répand une odeur désagréable lorsqu'on ne l'éteint pas bien : pour donner une clarté soutenue, elle a besoin d'être souvent coupée avec des mouchettes ; la mèche d'une bougie ne donne point de mauvaise odeur, elle n'a pas besoin d'être mouchée. Les mèches de lampe, de réverbère, de quinquets, ne sont point, comme celles-ci, plusieurs longs fils de coton réunis et entourés de suif ou de cire, mais bien un tissu en manière de tuyau, formant un cylindre, un rectangle, suivant la forme du bec auquel il est adapté : ce tissu est également de coton, plus ou moins serré, et de là dépend le degré de raideur, de solidité des mèches. Celles des lampes et celles des quinquets ont besoin d'être légèrement soulevées de temps en temps, ce qui se fait au moyen d'un mécanisme que nous connaissons tous. La mèche des réverbères publics demeure toute une nuit sans être rafraîchie : cela tient à la force du tissu dont elle est faite. — *Mèche* se dit encore d'une matière sèche préparée pour prendre feu aisément, le conserver, le communiquer : on mettait autrefois le feu à l'amorce des arquebuses, des fusils, à l'aide d'une *mèche* ; le linge à demi brûlé, l'éponge, l'amadou, servent à faire de la *mèche* ; l'amadou peut être appelé *mèche à briquet*. — En termes d'artillerie, on appelle *mèche* la corde d'étoupe broyée et sèche dont les canonniers se servent pour mettre le feu au canon, ou avec laquelle les mineurs mettent le feu à la mine. Une garnison qui, après capitulation honorable, livre une place aux ennemis, en sort tambour battant, *mèche allumée*. Les mèches faites avec de l'étoupe de lin sont supérieures à celles de chanvre : elles ont communément trois torons, qui ne sont eux-mêmes qu'un fil de 12 à 15 lignes ; la circonférence de la mèche doit être de 20 à 30 lignes. Dans sa préparation, on lui fait subir une lessive assez forte pour qu'un œuf puisse nager dessus ; la cendre dont on se sert importe peu. On trempe ensuite les cordes destinées à servir de mèches dans un mélange d'eau et d'acétate de plomb (12 gros par kilog. d'eau) en ébullition, et, après les avoir laissées dix minutes dans ce bain, on les en retire pour les faire sècher : un bout de mèche de 4 à 5 pouces de longueur doit brûler pendant une heure environ. Ces mèches ne laissent pas que d'avoir certains inconvénients, comme de s'éteindre facilement par accident et de se couvrir d'une cendre très tenace ; ce sont vraisemblablement ces inconvénients qu

font qu'on ne les emploie plus aujourd'hui à mettre le feu au canon, et qu'elles ne sont plus qu'un foyer entretenu pour allumer la *lance* (*v.*) que tient en main l'artilleur chargé de communiquer le feu à la pièce. — Outre les mèches des artilleurs, il est encore des mèches combustibles servant à incendier; le *Bulletin de la société d'encouragement* (1809) parle d'une de ces sortes de mèches trouvée à bord d'un vaisseau anglais, et que l'analyse, faite par M. Gay-Lussac, aurait fait reconnaître composée de 75,0 nitre, 1,6 charbon, 23,4 soufre; sa longueur était de 3 décimètres, et son diamètre intérieur d'un centimètre; l'enveloppe était faite de feuilles de papier gris, roulées sur elles-mêmes et revêtues d'une couche de peinture à l'huile pour empêcher l'humidité de la pénétrer. La matière inflammable qu'elle renfermait était de couleur gris-jaunâtre, et on y distinguait de petites parcelles de soufre. Lorsqu'on y avait mis le feu, elle brûlait avec une flamme vive d'un décimètre et demi de hauteur, et en exhalant une odeur assez prononcée d'acide sulfurique. La durée de la combustion de cette espèce de fusée, pour une longueur de trois décimètres, était de 10 à 12 minutes. — Si nous passons à une autre acception, nous trouverons le mot *mèche* employé à désigner la spirale de fer ou d'acier d'un tire-bouchon, et principalement la partie d'une vrille, d'un vilbrequin ou d'autres outils, servant à percer les trous: les *mèches* dites *anglaises* sont les plus estimées pour cet usage. On donne le nom de *mèche* au bout de ficelle qui termine un fouet, une cravache. — En termes de génie militaire, découvrir, éventer la *mèche*, c'est découvrir, au moyen d'une contre-mine, l'endroit où une mine a été pratiquée, et en enlever la mèche. C'est de cette expression, appliquée au figuré, à la découverte d'un complot, que nous est venue la locution passablement triviale : *il n'y a point mèche*, pour dire *il n'y a pas moyen*. — Pour terminer cette nomenclature trop longue, et pourtant trop aride, nous dirons qu'un bouquet de cheveux séparé, en forme de mèche, du reste de la chevelure, prend le nom de *mèche*. S'il nous fallait parler de l'importance amoureuse de ces mèches, que les amants échangent en guise de souvenir, un traité *ex-professo*, un poème ne suffirait pas! A d'autres ce passe-temps!

U. Barrière.

MECKLEMBOURG, grand duché qui est situé dans l'ancien cercle de la Basse-Saxe, et confine à l'est à la Poméranie, au sud à la marche de Brandebourg, à l'ouest au Lunebourg, au duché de Lauenbourg et à Lubeck, au nord à la Baltique. Ce pays, dont la superficie est de 264 milles carrés, a beaucoup de lacs et de forêts, mais point de montagnes; le sol, si l'on en excepte quelques contrées sablonneuses, est en général fertile et particulièrement propre à la culture des blés et aux pâturages. La population est de plus de 513,000 âmes. Dans le Mecklembourg-Schwerin, il y a un très grand nombre de petits lacs, et en outre 62 qui ont chacun une longueur d'un quart de mille au moins; le plus grand de ces lacs, celui de Muritz, a trois milles et trois quarts de long, et un mille et trois quarts de large. Le lac de Malchin (*Malchinersee*) a des environs pittoresques. Dans le Mecklembourg-Strelitz, la seigneurie de Stargard renferme à elle seule 53 lacs, dont le plus petit a au moins un quart de mille de long; le plus grand de ces lacs est celui de Tollen (*Tollensee*). Les principales rivières sont le Warnow, dont la largeur, près de Rostock, est de 2,400 pieds, et l'Elde, qui traverse plusieurs lacs, reçoit les eaux du Stoer et se jette, près de Doemitz, dans l'Elbe. On a l'intention de rendre l'Elbe navigable, et de le joindre par un canal au Warnow. On s'occupe aussi de la jonction du Havel à l'Elbe et d'ouvrir deux grandes routes, dont l'une conduira de Wismar à Schwerin, et l'autre ira de Rostock, par Gustrow, à Neu-Brandebourg. Les articles d'exportation consistent en blé, pois, fourrages, laine, chevaux, bétail, beurre, etc. A Sultze, il y a une saline. On trouve aussi dans le pays de la

chaux, du gypse, de la houille terreuse et de la tourbe; il n'y a point de minéraux. — Avant la migration des peuples, les côtes du Mecklembourg actuel étaient habitées par des Hérules et des Vandales qui, lorsqu'ils se portèrent avec les autres peuples vers le Midi, furent remplacés sur ces côtes par des tribus slaves venues de l'est. Les deux plus puissantes de ces tribus, les Obotrites et les Wilzes, nourrissaient des haines invétérées l'une contre l'autre. La première, du temps de Charlemagne, se composait des Obotrites proprement dits (dans le Mecklembourg occidental), des Polabes (dans la principauté de Ratzebourg et le duché de Lauenbourg) et des Wagriens (dans le Holstein). En 782, elle vainquit les Wilzes, qui habitaient la partie orientale du Mecklembourg, entre le Warnow et la Peene. Depuis cette époque, le roi obotrite exerçait une espèce de souveraineté sur les princes wilziens des Rédariens, des Kessins, des Circipanes et des Tollenses. Les efforts qu'on fit pour convertir au christianisme et subjuguer les Slaves causèrent des guerres longues et désastreuses. Henri-le-Lion, duc de Saxe et de Bavière, parvint enfin à conquérir le pays, mais il le ravagea complètement: le peu d'habitants qui restaient n'osèrent pas faire de nouvelles tentatives pour conserver la religion de leurs pères et recouvrer les libertés dont ils avaient joui. Henri se réconcilia avec le prince Pribislaus des Vandales, après que celui-ci eut embrassé le christianisme. Il donna sa fille Mathilde en mariage à Henri Burwin, fils de Pribislaus, et il rendit à ce dernier, en 1167, ses pays héréditaires (à l'exception des comtés de Schwerin et Danneberg, et des évêchés de Schwerin et de Ratzebourg), qu'il érigea en principauté. En 1170, Pribislaus fut élevé à la dignité de prince de l'empire d'Allemagne. C'est lui qui devint la souche des princes mecklembourgeois ses successeurs, les seuls princes d'Europe qui soient d'origine slave. Quant au nom de *Mecklembourg*, ils l'empruntèrent à une capitale obotrite, Mcklinborg, qui est actuellement un village situé entre Wismar et Bruel. Sous les successeurs de Henri Burwin, le pays fut partagé (1226), ce qui donna lieu à beaucoup de querelles de famille, par suite desquelles, après la mort de Henri Burwin II, la dynastie se divisa en quatre lignes, celle de Mecklembourg, celle de Gustrow (ou la ligne vandale), celle de Rostock et celle de Parchim: les deux dernières s'éteignirent bientôt. Jean dit *le Théologien*, mort en 1264, fut créé docteur en théologie par l'université de Paris. Son petit-fils Henri-le-Lion, qui régna de 1302 à 1329, acquit à sa maison la seigneurie de Stargard, qui lui fut apportée en dot par sa femme, fille du margrave Albert de Brandebourg. Les fils de Henri, Albert et Jean, devinrent les tiges des lignes de Stargard et de Schwerin, et furent nommés ducs en 1340 par l'empereur Charles IV. En 1436 s'éteignit la ligne vandale, et en 1471 mourut Ulric II, duc de Stargard: alors, tout le Mecklembourg échut à Henri-le-Gras, arrière-petit-fils d'Albert. L'électorat de Brandebourg contesta la succession, et l'on conclut à Wittstock un arrangement en vertu duquel Henri garderait son héritage; mais après l'extinction des ducs mecklembourgeois, tout le pays devait appartenir au Brandebourg. Le petit-fils de Henri-le-Gras, Adolphe-Frédéric Ier, et Jean-Albert II établirent les branches de Schwerin et de Gustrow. Tous deux furent, à cause de leur alliance avec le Danemarck, destitués en 1427 par l'empereur Ferdinand II, qui nomma à leur place Wallenstein, duc de Mecklembourg; mais en 1632, Gustave-Adolphe rétablit les princes légitimes dans leur souveraineté. Dans la branche de Schwerin, les fils posthumes d'Adolphe-Frédéric Ier devinrent la tige des branches collatérales de Grabow et de Strelitz; le fils aîné, Christian-Louis, succéda en Schwerin. A la paix de Westphalie, la ligne de Schwerin céda à la Suède la ville de Wismar et les bailliages de Poehl et de Neuklosted, et obtint comme indemnité les évêchés sécularisés de Schwe-

rin et de Ratzebourg, ainsi que les deux commanderies de Malte, Mirow et Nemerow. En 1692, le duc Christian-Louis mourut sans postérité, et alors s'éleva sur sa succession une querelle entre Frédéric-Guillaume et Adolphe-Frédéric II, qui devait se compliquer par l'extinction en 1695 de la ligne de Gustrow. Par une convention faite à Hambourg en 1701, on stipula que la branche aînée (celle de Grabow) aurait Schwerin et Gustrow, mais que le duc Adolphe-Frédéric de Strelitz obtiendrait la principauté de Ratzebourg, la seigneurie de Stargard, ainsi que Mirow et Nemerow, et en outre une pension annuelle de 9,000 écus de spécies (environ 54,0 .0 fr.). On établit par la même convention le droit de primogéniture et la succession par souche. A Frédéric-Guillaume, chef de la nouvelle branche de Schwerin, succéda, en 1713, son frère Charles-Léopold, qui fut destitué par une commission impériale à cause d'une injustice qu'il avait commise envers les états, en 1728. Il vit mettre à sa place son frère Christian-Louis, comme administrateur du pays. Une tentative de Charles-Léopold pour reconquérir le pouvoir par la force échoua complètement. Après sa mort (1747), Christian-Louis II fut proclamé duc régnant. Son fils Frédéric lui succéda en 1756, et à celui-ci, en 1785, son neveu, le grand-duc François-Frédéric, mort en 1831. Son fils, Paul, le grand-duc actuel, lui succéda. Il racheta moyennant 1,200,000 thalers (4,500,000 fr.), et réincorpora à Schwerin la ville de Wismar et les bailliages cédés à la Suède à la paix de Westphalie. En vertu d'une décision rendue en 1803 par la députation de l'empire, sept villages lubeckois, enclavés dans le Mecklembourg, furent adjugés à ce duc en dédommagement de deux canonicats de la cathédrale de Strasbourg, sur lesquels il avait obtenu l'expectative par la paix d'Osnabruck. Dans la branche de Strelits, le duc Adolphe-Frédéric II eut pour successeur son fils Adolphe-Frédéric III, et à celui-ci succéda son fils Adolphe-Frédéric IV, qui, à son tour, fut suivi sur le trône par son frère, le duc Charles-Louis-Frédéric. Ce dernier épousa successivement deux princesses de la maison de Hesse-Darmstadt, qui étaient sœurs. Les enfants de son premier mariage qui lui ont survécu sont le grand-duc actuel, Georges-Frédéric-Charles, né le 22 août 1779, qui prit les rênes du gouvernement en 1816; la princesse de la Tour et Taxis, et la duchesse de Cumberland. De son second mariage est issu le duc Charles-Frédéric-Auguste, né le 30 novembre 1785, général au service de la Prusse, et président du conseil d'état du même pays. — Schwerin et Strelitz entrèrent, en 1807, dans la confédération du Rhin; mais ils ne modifièrent que très peu leur ancienne constitution représentative. Le 25 mars 1813, tous les deux cessèrent de faire partie de cette confédération. — Le grand-duché de Mecklembourg-Schwerin a, sur 228 milles carrés; 442,000 habitants (dont 3,100 juifs), 41 villes, 11 bourgs et 2,001 villages. Le grand-duc en possède 95 milles carrés, contenant 990 villages. La noblesse se compose de 516 propriétaires ruraux, dont un a le titre de prince, 27 celui de comte, et 263 celui de baron et de noble; 225 possèdent des biens bourgeois et 8 des biens rotuliers. A cette noblesse appartiennent 102 milles carrés, où se trouvent 1,269 villages et domaines, parmi lesquels il y a 180 terres allodiales et 795 fiefs principaux. Trois chapitres de demoiselles possèdent 6 milles carrés et trois quarts, avec 61 villages. Les villes et leurs territoires occupent 24 milles carrés et un quart. Les revenus de l'état sont de 2,300,000 florins; la dette publique, y compris celle de Mecklembourg-Strelitz, s'élève à 9 millions et demi de florins. — La capitale, Schwerin, a 12,630 habitants; la résidence grand'ducale, Ludwigslust, en a 3,700. Le grand-duché de Mecklembourg-Schwerin a deux voix à la diète germanique en assemblée plénière; son contingent de troupes à la confédération germanique est de 3,580 hommes. Le grand-duché de Mecklem-

bourg-Strelitz a seulement une voix à l'assemblée plénière de la diète, et son contingent n'est que de 717 hommes. Ce dernier pays a une étendue de 36 milles carrés, 79,700 habitants, et 500,000 florins de revenus. Sa capitale, Neu-Strelitz, compte 5,800 habitants. A la bibliothèque grand'ducale de cette ville se trouvent des antiquités obotrites, et quatorze pierres avec inscriptions en caractères runiques, qui sont le produit de fouilles faites dans le Mecklembourg. Les souverains de Mecklembourg-Schwerin et de Mecklembourg-Strelitz ont obtenu en 1815 la dignité de grand-due, et ils occupent tous deux la quatorzième place dans le conseil intime de la diète germanique. Ils ont des armoiries communes, et ils portent chacun ce titre : *Grand-duc de Mecklembourg, prince de la Vandalie, de Schwerin et de Ratzebourg, comte de Schwerin et seigneur des pays de Rostock et de Stargard.* — Leurs pays se trouvent dans une étroite relation par suite de pactes de famille faits en 1701 et en 1755; les députés des deux grands-duchés ne forment qu'un seul corps, l'antique *union du pays* (landes union); aussi, les deux princes et les états nomment-ils concurremment les membres de la haute cour d'appel à Parchim. Quant au reste, les deux princes gouvernent indépendamment l'un de l'autre. — La religion dominante est la luthérienne. Rostock est le siége de l'université et du commerce du Mecklembourg. Le servage et les corvées ont été abolis dans ce pays en 1820, mais sans préjudice des conventions particulières faites antérieurement. Selon la *Description géographique des grands-duchés de Mecklembourg-Schwerin et de Mecklembourg-Strelitz* (Neu-Strelitz, 1829), ce dernier pays a, sur 52 milles carrés (dont la seigneurie de Stargard a 45 et quart, et la principauté de Ratzebourg 6 et quart), 9 villes, 2 bourgs et 392 villages. Les domaines se composent de 273 terres, et la noblesse de 2 familles de comtes, 36 familles de barons et nobles, et 19 familles bourgeoises, qui possèdent ensemble 112 localités. M. Rudloff a publié un *Manuel de l'histoire du Mecklembourg* en 3 tomes, dont le troisième tome, composé de 2 volumes, a été réimprimé à Rostock en 1822. On a aussi une *Histoire pragmatique du Mecklembourg*, par M. de Lutzow (1 vol., Berlin, 1827). C. L.

MECQUE (La [*v.* Mekke]).

MÉDAILLE, dans son acception la plus usitée, désigne toute pièce de métal destinée à conserver la mémoire d'événements ou de personnages remarquables. Les médailles se divisent en *médailles antiques*, en *médailles du moyen âge* et en *médailles modernes*.

Médailles antiques. — Une grande logomachie a divisé les savants des derniers siècles : il était question de savoir si toutes les pièces frappées chez les anciens devaient être considérées comme des médailles ou comme des monnaies. Il est aujourd'hui reconnu qu'à très peu d'exceptions près ces pièces ont ce double caractère, et que l'une ou l'autre qualification peut leur être attribuée indifféremment. Les gens du monde qui n'auraient point été prévenus de cette synonymie conventionnelle demeureraient fort surpris, en ouvrant un livre de numismatique, de cette apparente confusion de langage. — Parmi les médailles, celles qui n'ont point eu cours comme monnaies sont d'abord un certain nombre de *médaillons* (*v.* ce mot), puis les *tessères* et les *spintriennes* : les premières étaient des marques ou des jetons destinés aux jeux, aux cérémonies ou à quelque autre usage, ou public, ou privé; les dernières représentent des sujets lubriques et servaient probablement de moyen d'admission aux orgies de Tibère dans l'île de Caprée. Toutes les autres médailles antiques ont eu cours comme monnaies; leur étude constitue une science qu'on appelle *numismatique* (*v.*) — L'invention du monnayage est fort incertaine : on la fait remonter au VIIe siècle avant notre ère. Les pièces les plus anciennes dont l'émission soit déterminée portent les noms d'Alexandre Ier roi de Macédoine,

et de Gélon roi de Syracuse : l'un mourut 464 ans, et l'autre 478 ans avant J.-C. Cependant, il existe un grand nombre de monnaies de villes d'une époque évidemment bien antérieure, mais rien n'y précise la date de leur fabrication. — Dans l'intervalle qui s'écoula jusqu'au règne d'Auguste, l'art monétaire atteignit sa plus haute perfection : depuis lors, il ne fit que décroître, jusqu'à ce qu'il tombât tout-à-fait dans la barbarie, pour renaître avec quelque éclat au XVIe siècle. — La forme des médailles est généralement ronde ; cependant, chez quelques nations, il s'en rencontre d'ovales ou de carrées ; leur grandeur, qui varie, s'appelle *module*. Les métaux qui les composent sont : l'or (presque toujours pur), l'argent (pur chez les Grecs et dans le Haut-Empire), l'électrum (alliage d'or et d'argent), le bronze (cuivre rouge ou jaune, allié d'étain), le potin (mélange de cuivre, plomb, étain, avec un peu d'argent), le billon (alliage de cuivre et de fort peu d'argent), le plomb. — La plupart des médailles offrent d'un côté l'image d'un dieu ou d'un homme, ou bien encore un sujet principal ; ce côté se nomme *avers*, l'autre côté s'appelle *revers* ; ces deux mots correspondent aux termes de *pile* et de *face*, vulgairement adoptés pour nos monnaies. — Les médailles se font généralement remarquer par des inscriptions (*v.* LÉGENDES) ; elles sont ordinairement circulaires ; l'espace libre entre la tête et la légende est le champ, dont la partie inférieure se désigne plus particulièrement par la dénomination d'*exergue* (qui veut dire *hors d'œuvre*), lorsqu'il s'y trouve quelque objet ou quelque autre indication. Le champ d'une médaille est souvent occupé par des monogrammes ou par des caractères isolés (*v.* LETTRES SUR LES MONNAIES). Lorsqu'un sujet est plus habituellement représenté sur les médailles d'une ville ou d'un peuple, ce sujet devient un type : ainsi, une chouette est le type d'Athènes consacrée à Minerve, une tortue celui d'Égine, un bœuf à face humaine celui de Naples, le jardin d'Alcinoüs celui de Dyrrachium, un lion celui de Milet, une rose, le type parlant de Rhodes, etc. Il se rencontre encore sur le champ des médailles un grand nombre de petits sujets que l'on appelle *symboles*. On en a expliqué quelques-uns d'une manière fort ingénieuse, mais la plupart se refusent aux interprétations, et on les considère comme des différents monétaires, ou comme la marque particulière de l'ouvrier. Les symboles constituent, dans des pièces d'ailleurs tout-à-fait semblables, des variétés dont les numismatistes sont fort curieux. — La valeur mercantile des médailles, quoique idéale, comme celle des objets d'art, se soutient cependant d'une manière assez régulière, et ne fait que s'accroître de jour en jour. Le prix qu'on attache à telle ou telle pièce dépend de sa rareté, de la beauté du type et de sa conservation. Le métal n'y influe que fort peu ; le bronze est souvent plus cher que l'or, et l'on a vu des médailles qui se sont élevées jusqu'à la somme exorbitante de 3,000 fr., tandis que d'autres de la même époque, mais communes, se donnent pour quelques sous. — Quoique les médailles antiques aient été frappées pour la plupart, il s'en trouve néanmoins de coulées chez certains peuples et à certaines époques : ces dernières appartiennent à l'enfance ou à la décadence de l'art monétaire. — Les médailles reçoivent leurs noms : 1° des langues qui se rencontrent sur leurs *légendes* (*v.* ce mot) ; 2° des pays qui les ont produites : ainsi, il y a des médailles romaines, égyptiennes, siciliennes, gauloises, germaines, etc. ; 3° des rois qui les ont frappées ; on dit par exemple : des *dariques*, des *philippes*, des *alexandres*, des *lysimaques*, etc. ; 4° de leur poids ou de leur valeur : comme drachme, didrachme, once, as, denier et sesterce ; 5° de leurs types, comme victoriats, tortues, sagittaires, etc. ; 6° de leur métal et de leur module, comme grand bronze, moyen bronze, petit bronze et quinaire, etc. — Les médailles forment des séries de villes, de rois, d'empereurs et de colonies. Les pièces des villes libres s'appellent *autonomes*,

celles des villes saintes se nomment, ou *néocores* (qui a le droit de nettoyer le temple), ou *cistophores* (qui porte le ciste de Bacchus). Il y a des médailles qu'on nomme *incuses* par rapport à leur fabrique : ce sont des monnaies grecques d'une grande antiquité : elles présentent d'un côté un creux et de l'autre un sujet en relief ; on a donné le même nom à d'autres pièces devenues telles par la précipitation de l'ouvrier, qui, négligeant de retirer du coin inférieur la dernière monnaie frappée, avaient placé par-dessus un flanc nouveau. Le type déjà figuré sur la pièce oubliée se reproduisait en creux d'un côté, tandis qu'il était frappé de l'autre en relief par le coin supérieur. — On appelle *médailles dentelées* ou *crénelées* celles dont les bords sont découpés comme de la dentelle ; *médailles saucées*, celles de cuivre argenté, si communes dans le Bas-Empire. Les pièces *restituées* sont des monnaies romaines dont le type, frappé à une époque antérieure, a été renouvelé par quelque empereur, avec une inscription indicative de ce fait. — Une *médaille incertaine* est celle dont on ne peut déterminer ni le temps, ni l'origine; enfin, qui se trouve en dehors des séries ordinaires. — Une *médaille inanimée* est celle qui n'a point de légende, la légende étant considérée comme l'ame de la médaille. — D'autres appellations se rapportent encore à l'état actuel des pièces : on nomme *médailles frustes* celles qui sont entièrement effacées par la circulation, ou corrodées par quelque oxyde. Sur les pièces de bronze, une oxydation légère et uniforme produit quelquefois une espèce de couverte verdâtre ou bleuâtre d'un effet agréable, et qui laisse distinguer les contours les plus délicats : cette couverte est la patine, si recherchée des amateurs. On nomme *fleur de coin* une médaille d'une conservation parfaite, et qui semble sortir de la main de l'ouvrier ; *réparée*, celle qui a été habilement nettoyée avec le burin ; *éclatée*, celle dont les bords ont été fendus par la force du coin ; *contre-marquée*, celle qui a été sur-frappée avec de petits poinçons, usage établi pour remettre en circulation des pièces anciennes, ou pour autoriser le cours de pièces étrangères. — Dans l'antiquité comme de nos jours, il s'est rencontré de faux monnayeurs : ils se servaient d'un flanc de cuivre, de fer ou de plomb, qu'ils revêtaient d'une feuille d'or ou d'argent fort mince et frappaient ensuite. Ce procédé était porté à une telle perfection que l'on ne peut s'apercevoir de la fraude qu'au poids de la pièce ou lorsque la pellicule d'or ou d'argent qui recouvre le métal ignoble présente quelque fente : ces sortes de médailles s'appellent *fourrées*. Elles présentent quelquefois de singulières anomalies dans leurs types et dans leurs légendes, et n'ont pas peu dérouté les archéologues. Il ne faut pas confondre avec ces contrefaçons frauduleuses les imitations plus ou moins grossières que des peuples barbares faisaient des types grecs et romains, et qui se désignent sous les noms de pièces *gallo-grecques*, *gallo-romaines*, *germano-grecques*, etc. Le goût des médailles antiques, qui prit naissance vers la seconde moitié du XV[e] siècle, excita puissamment l'émulation des artistes modernes : ils imitèrent d'abord les anciens coins comme ils copiaient les statues antiques, par amour de l'art ; mais bientôt le haut prix qu'on attachait à certaines médailles rares excita leur cupidité, et en fit des faussaires. — Sans détailler ici les procédés qu'ils inventèrent, nous indiquerons les principaux résultats de leur fabrication. — *Médailles coulées* : ils moulaient les pièces antiques et les coulaient dans leurs moules, puis, avec l'outil, ils cherchaient à faire disparaître les traces du coulage. — *Médailles retouchées* : à l'aide du burin, ils changeaient les lettres des légendes et altéraient les types des pièces antiques : ainsi, d'un Gordien III ils en faisaient un Gordien d'Afrique, estimé cent fois davantage. — *Médailles encastrées* : ils sciaient dans leur épaisseur quelques pièces antiques, prenaient l'avers de l'une et le revers de l'autre, et les soudaient ensemble ; de deux médailles

communes, ils en obtenaient une très rare. — *Médailles martelées* : ils effaçaient à coups de marteau le revers d'une pièce antique et en frappaient un nouveau avec un coin moderne. — *Médailles imaginaires* : ils inventaient des types qui n'existaient point, comme la pièce de César avec *veni, vidi, vici*; ou bien ils frappaient les têtes de personnages dont on n'a point de monnaie : par exemple, celles de Priame, d'Achille, de Périclès ou d'Annibal. — L'un des plus anciens falsificateurs a été Victor Camelo, sculpteur vénitien du xve siècle. Deux artistes célèbres, Jean Cauvin et Alexandre Bassian, de Padoue, firent dans le xvie siècle d'admirables imitations de médailles antiques, qui ont reçu le nom de *padouanes*; un grand nombre de leurs coins sont conservés aujourd'hui au cabinet des antiques de la Bibliothèque royale. Michel Dervieux de Florence, Carteron de Hollande, Cogonier de Lyon, et beaucoup d'autres, à des époques plus rapprochées de nous, exercèrent avec succès ce genre d'industrie; il existe encore aujourd'hui en Italie, en Sicile et dans l'archipel grec d'habiles faussaires; mais l'homme qui a poussé le plus loin la reproduction des médailles antiques est le fameux Becker d'Offenbach, mort depuis quelques années. Il a mystifié les plus grands connaisseurs, et il n'existe presque aucun musée ni collection particulière où il n'ait introduit ses contrefaçons. Becker a laissé les coins de 296 médailles grecques, romaines et du moyen âge, et, quoiqu'il en ait publié lui-même le catalogue sur la fin de sa vie, il est encore assez difficile de ne pas se laisser tromper. Les Juifs de Francfort achètent à la veuve de Becker les imitations des pièces anciennes qu'elle continue à faire frapper avec les coins de son mari, puis ils les expédient par petits paquets en Asie, en Afrique, et dans toutes les localités auxquelles se rattachent les types contrefaits, afin que les voyageurs sans défiance soient dupés d'autant plus sûrement en rencontrant la copie dans l'endroit même où ils espéraient trouver l'original. — Le nombre des médailles que l'on a des temps anciens est fort considérable, celui des types divers et de leurs variétés que nous possédons s'élève à environ 100,000. On a retrouvé à différentes époques de grands dépôts de monnaies antiques; Montfaucon en cite un d'eviron 100,000 médailles romaines découvertes en Bretagne; en 1714, on déterra près de Modène 80,000 pièces d'or de coin romain, et vers le milieu du xviiie siècle on trouva en Transilvanie, dans un fleuve de l'ancienne Dacie, 40,000 médailles d'or, la plupart au type de Lysimaque roi de Thrace. Le tableau ci-joint des trouvailles faites depuis 1810, et concernant seulement les médailles romaines découvertes en France et en Italie, prouve que nous n'avons pas été moins heureux que nos devanciers, et peut donner une idée de l'immense quantité de monnaies enfouies dans les temps antiques, que la terre nous restitue chaque jour.

En 1810, à Cadriano, près Modène, monnaies de famille et consulaires d'argent	80,000
1812, à Ste-Cesario, territoire de Modène, monnaies de famille et consulaires d'argent	2,000
1814, à Maubert-Fontaine (Ardennes), impériales en argent, de bas titre et en billon	1,700
1815, à Collecbio, près Modène, monnaies de famille et consulaires d'argent	1,000
1825, en Pouille, monnaies de famille et consulaires, en argent	8,000
1826, à Famars, près Valenciennes, médailles romaines en argent	27,000
	119,700

assez grand nombre de prêtres a l'autorité de pouvoir attacher les mêmes indulgences à des médailles qui en reçoivent la même vertu canonique, et qu'on distribue très abondamment dans toute la chrétienté. — Il existe encore une autre espèce de médailles dites de la *coronation*, et portant l'effigie du pape régnant, qu'il donne ordinairement avec ou sans bref, comme un témoignage d'estime ou de satisfaction ; il n'est pas même sans exemple que des chrétiens d'une communion dissidente en aient reçu du souverain pontife. E. L. G.

Médaille (prix). Chaque année, dans des réunions périodiques ou extraordinaires, les diverses académies dont se compose l'institut de France, les autres académies et les sociétés savantes légalement constituées, ouvrent des concours et proposent des questions à résoudre ou des sujets à traiter; les prix qu'elles distribuent sont ordinairement des médailles d'une valeur déterminée, de sorte que celui qui l'emporte sur ses concurrents a la faculté de prendre, ou la médaille, ou la somme d'argent à laquelle elle a été évaluée dans le programme. Le ministre de l'intérieur et quelques autres autorités municipales ou départementales accordent aussi des médailles à titre d'encouragement ou de récompense ; soit aux fabricants dont les produits ont été jugés les plus parfaits dans les expositions de l'industrie, soit aux hommes courageux qui ont hasardé leur vie pour conserver celle d'un de leurs concitoyens. E. L. G.

MÉDAILLER, est un meuble à tiroirs où sont renfermées des médailles rangées dans un ordre méthodique. On a donné ce nom par extension aux salles où se trouvent placées les armoires contenant les médailles, et, par métonymie, on a encore appelé *médaillers* les collections de médailles publiques ou particulières. Dans ce sens, le médailler de la Bibliothèque royale, par le nombre et par la rareté des pièces qui s'y trouvent encore ; malgré le vol récent de 2,700 pièces d'or, est toujours le plus riche qui existe ; je citerai encore les médaillers de Vienne, de Londres, du Vatican, de Florence, de Milan, de Turin et du collége des jésuites à Rome. Les fameux médaillers des derniers siècles, tels que les musées Arigonii, Theupoli ; les collections du comte de Wicsay en Hongrie, du comte de Fries à Vienne ; celles d'Ennery et d'Allier d'Hauteroche à Paris ; enfin, tant d'autres médaillers célèbres dans le monde savant, sont vendus et dispersés. Des dix-sept médaillers qui existaient jadis à Venise, on n'en compte plus que deux aujourd'hui, celui de Gradenigo et celui de Pisani, qui est passé à leurs héritiers, la famille Martineago. — De nouveaux médaillers ont été formés par des particuliers : je citerai parmi les plus importants pour les pièces antiques ceux de M. de Blacas, de M. le duc de Luynes, de M. Prosper Dupré, de M. Revil à Paris ; celui de M. de Soleirol à Metz ; de M. le baron d'Ailly à Roannes ; de M. de Baillet à Dijon, du docteur Note à Londres ; de M. Fontana à Trieste, de M. de Saint-Angelo à Naples, de M. Borghesi à Savignano ; et pour les monnaies du moyen âge, les médaillers de MM. d'Assy, Norblin, Lambert, Rousseau, Bucquet à Paris ; celui de M. Cartier à Blois, de M. de Saulcy à Metz, de M. Jeuffrein à Tours, de M. Ardant à Limoges, de M. Bouillet à Clermont-Ferrand, de M. Lecointre-Dupont à Alençon, de M. Hermand à St-Omer, de M. Rigollot à Amiens, etc. L. G.

MÉDAILLON. On est convenu d'appeler de ce nom toute pièce d'or, d'argent ou de bronze, d'un module et d'un poids supérieurs au module et au poids ordinaires des médailles : ainsi, en partant du principe qui fait considérer les médailles antiques comme des monnaies, les médaillons anciens répondraient parfaitement à l'idée que nous présente aujourd'hui le mot de médaille dans son acception vulgaire. Les médaillons modernes ne diffèrent des autres médailles que par leur volume. Les médaillons antiques se divisent en grecs et romains : les uns, par leur poids, se trouvent en

rapport avec les monnaies contemporaines, et semblent avoir eu la même destination; les autres, d'une grandeur isolite, paraissent plutôt avoir été réservés à des présents, à des largesses et à fixer les effigies des dieux et des empereurs sur les enseignes militaires. Ceux que l'on retrouve souvent encadrés dans une bordure formée de plusieurs cercles étaient probablement appropriés à ce dernier usage; d'autres, montés en filigrane d'or ou d'argent, et ayant des bélières, se portaient suspendus au col, comme on le faisait encore au XVIe siècle. Il y a des médaillons de bronze formés de deux alliages, dont la couleur diffère, et dont le milieu, rouge, et les bords, jaunâtres, ont été soudés ensemble avant d'être frappés. — Il existe une espèce de médaillons dont le bord est sillonné d'un cercle en creux, qui leur a fait donner le nom de *contorniates*. Ces pièces en bronze ont peu de relief et leur style atteste une époque de décadence; elles portent d'un côté l'image d'un prince ou d'une notabilité grecque ou romaine; de l'autre quelque sujet mythologique ou relatif à des jeux, à des courses et à des chasses; les légendes sont grecques ou latines. L'identité de leur fabrique prouve qu'elles ont dû appartenir toutes à peu près au même temps; on les attribue aux règnes de Constantin et de ses successeurs immédiats. Leur usage n'a encore été déterminé que d'une manière conjecturale. D'autres médaillons, qui sont de véritables monnaies, et appartiennent à l'empire grec, s'appellent *concaves* parce qu'elles offrent d'un côté une cavité profonde. On eût pu également les nommer *convexes* par rapport à leur forme, mais le sujet principal est plus ordinairement frappé du côté en creux, et c'est ce qui, sans doute, a fait prévaloir cette appellation. — Les médaillons sont en général plus intéressants sous le point de vue artistique que les médailles; leur travail est plus soigné; ils offrent aussi des sujets variés et compliqués. Comme type du beau style grec, je citerai les médaillons de Syracuse et de Locres. L'extrême rareté de ces petits monuments y fait attacher une grande valeur : il serait difficile à un particulier d'en pouvoir réunir une suite nombreuse. Le cabinet des médailles de la Bibliothèque royale, malgré ses pertes, en compte environ 1,500; le musée de Brera, à Milan, renferme une magnifique série de médaillons grecs, qui proviennent de la collection des ducs de Modène. Mis de LA GRANGE.

MÉDAILLON, est en architecture un bas-relief rond ou ovale qui représente une tête, un buste ou un sujet, encadrés dans une bordure également saillante et de forme analogue; on en faisait un grand usage à l'époque de la renaissance pour décorer la façade des édifices et des maisons particulières, mais les architectes classiques regardent cet ornement comme d'un goût fort médiocre, et les deux principaux reproches que l'on ait faits à la colonnade du Louvre sont l'accouplement des colonnes et l'emploi des médaillons sur les massifs; il est vrai que les médaillons de la façade du Louvre sont ajustés avec une sorte d'ornements barbares, appelés *queues de mouton*, qui nuisent beaucoup à la pureté de leur ovale et à la grâce de leur profil.

Mis de LA GRANGE.

MÉDARD (Saint), évêque de Noyon, et SAINT-MÉDARD, célèbre monastère de l'ordre de St-Benoit. Saint Médard, né à Salency, près Noyon, d'un père frank et d'une mère gallo-romaine, fut un des premiers hommes de race franke qui embrassèrent l'état ecclésiastique et parvinrent aux fonctions épiscopales. Élu évêque de la cité des *Veromandui* (Vermandois), il transféra dans *Noviomagus* ou Noyon, alors simple château fort, le siége de son évêché, qui avait été depuis l'origine à *Augusta Veromanduorum* (Saint-Quentin). Il réunit sous sa direction les deux diocèses de Vermandois et de Tournai, qui demeurèrent unis durant 300 ans. Ce fut un des personnages les plus importants du VIe siècle, et il jouit de son vivant d'une assez haute réputation de sainteté pour

que le farouche Chlother Ier pût croire expier ses crimes par les honneurs qu'il rendit à la mémoire du prélat noyonnais. Médard étant mort en l'année 545 suivant les uns, en 560 selon d'autres, Chlother transféra solennellement le corps du saint homme à la métairie ou *fisc* royal de Crouy, près Soissons, y commença la construction d'une basilique dans la crypte de laquelle furent déposés les restes de saint Médard, et donna la terre de Crouy à une congrégation de moines de l'ordre de St-Benoît, récemment introduit en Gaule. Sighebert, roi d'Austrasie, et mari de la fameuse Brunehilde (Brunehaut), acheva l'église après la mort de Chlother. Le nouveau monastère, exempté de la juridiction épiscopale, gratifié de priviléges et de bénéfices immenses, et renouvelé presque de fond en comble sous Louis-le-Débonnaire, devint une vraie capitale de l'ordre de St-Benoît : c'était comme une ville entière avec ses sept églises, ses chapelles, ses vastes cloîtres, sa triple enceinte de murailles flanquées de tours, et ses quatre cents moines, qui chantaient nuit et jour les *louanges éternelles* dans la grande basilique. Le voisinage du palais, que les rois avaient conservé dans l'enceinte du monastère, contribua beaucoup à faire de St-Médard le théâtre des plus grands événements politiques. Plusieurs conciles furent tenus dans les basiliques de St-Médard et de la Trinité. La déposition du dernier roi mérovingien (751) et la captivité de Louis-le-Débonnaire (833), ont surtout rendu saint Médard célèbre dans notre histoire. Les abbés de St-Médard furent, après les abbés de St-Martin de Tours, et peut-être ceux de Corbie, les premiers seigneurs ecclésiastiques qui battirent monnaie en France. — Le *moûtier* de St-Médard, dont le grand cloître fut rebâti avec magnificence sous saint Louis, conserva sa splendeur jusqu'aux guerres religieuses du XVIe siècle. Les huguenots le saccagèrent si cruellement en 1568 qu'il ne s'en releva jamais. Ses vieilles basiliques, découvertes, crevassées, démantelées, s'écroulèrent successivement, et furent remplacées au XVIIe siècle par une église de construction moderne, où s'installèrent les bénédictins reformés de St-Maur. La révolution a balayé l'église moderne et le beau cloître qui avait survécu à la ruine du vieux monastère. Il ne subsiste plus que la crypte de l'église St-Médard et deux cellules souterraines, qui passent pour la prison de Louis-le-Débonnaire, et qui sont tout au moins très voisines de l'emplacement ou fut cette prison. HENRI-MARTIN.

MÉDECIN, MÉDECINE, diverses acceptions (*v.* le Supplément de la lettre M.)

MÉDÉE (*v.* ARGONAUTES et JASON).

MÈDES (*géog.*), habitants de la Médie. D'anciens auteurs confondent souvent les noms des Mèdes et des Perses, parce qu'il y eut une fusion de ces deux peuples, qui finirent par vivre sous les mêmes souverains et sous les mêmes lois. Avant Cyrus, petit-fils d'Achémène, les rois de Médie étaient de vrais Mèdes. Mais, depuis que la race s'en fut éteinte, les noms de Mèdes et de Médie ne figurèrent plus que dans l'historique de la domination persanne. La capitale de la Médie, Ecbatane, n'en fut pas moins florissante, et le roi des Perses y résidait aussi souvent qu'à Suze, en sorte que tout le royaume pouvait également s'appeler Médie ou Perse, et les sujets Perses ou Mèdes. Ces derniers, après la jonction des deux monarchies, n'en conservèrent pas moins leur éclat dans la Grèce : tel est au moins le dire d'Hérodote (liv. VI). L'étendue de la Médie a d'ailleurs fort varié suivant les divers temps; elle fut d'abord une province de l'empire d'Assyrie, à laquelle Cyaxare joignit les deux Arménies, la Cappadoce, le Pont, la Colchide et l'Ibérie. Elle passa ensuite sous la domination scythe, qui dura 28 ans. La Médie, ayant secoué le joug, fut quelque temps indépendante, et rentra bientôt sous la domination du roi des Perses, à qui elle avait déjà appartenu. Cet état de choses dura jusqu'à la défaite de Darius par Alexandre. Dans

les révolutions qui suivirent les conquêtes et la mort de ce dernier, on distingua deux Médies, la Grande et la Petite : la première, province de l'empire des Perses, était bornée au nord par des montagnes qui la séparaient des Cadusiens et de l'Hyrcanie. On présume qu'elle répond à l'arac Adjémi, au Tabristan et au Lourestan d'aujourd'hui. La Petite-Médie ou Médie-Atropatène, ainsi nommée d'Atropatos, un de ses chefs, était bornée au nord par la mer Caspienne, au levant par la grande Médie, dont elle était séparée par une branche du mont Zagros. Elle répond aujourd'hui à la province d'Aderbidjan et à une lisière habitée par les Turcomans entre les montagnes du Kurdistan et la province d'Irac-Adjemi, dont Ispahan est la capitale.

Billot.

MÉDICIS (Les). Quelques historiens font remonter au XII[e] siècle l'origine de cette famille. Mais sa généalogie n'est bien constatée que depuis *Lipio* ou Philippe Médicis, établi en 1250 à Fiorano. Ses richesses, acquises par un commerce très étendu, ses relations et ses qualités personnelles, l'avaient placé au premier rang de la bourgeoisie. Les guelfes n'entreprenaient rien contre les gibelins sans l'avoir consulté. Aussi les gibelins regardaient-ils Philippe Médicis comme le plus puissant, le plus redoutable de leurs ennemis. Ils résolurent l'extermination de toute la famille. Mais ils furent battus par les guelfes; et les vainqueurs amenèrent en triomphe à Florence les Médicis, qui obtinrent le titre de citoyens, et parvinrent en peu de temps aux premières charges de la république.

Médicis (Jean), I[er] du nom, né en 1360, fut gonfalonier en 1421. Cette dignité était la première magistrature de l'état. Il dut son élévation à ses talents, à son dévouement et à sa fermeté, et surtout à ses succès contre les Visconti, dont les attaques incessantes menaçaient la liberté des Florentins. Il mourut, en 1428, après avoir sagement gouverné la république pendant 21 ans.

Médicis (Côme), I[er] du nom, fils de Jean, et surnommé le *père de la patrie*, né le 27 sept. 1390. Élu gonfalonier en 1434, il fut maintenu dans cette dignité jusqu'à sa mort (1464). Il mit son existence, son courage et toute sa fortune au service de sa patrie et de toute l'Italie, dont il défendit l'indépendance avec autant de bonheur que de désintéressement. Il donna le premier l'exemple de cette magnificence qui fut l'attribut héréditaire de sa famille. Au milieu des orages politiques qui agitèrent la Toscane et toute l'Italie pendant le cours de son administration, il employa plus de 400,000 ducats à des constructions monumentales, qui font encore le plus bel ornement de Florence. Côme Médicis fut enterré dans la magnifique église de Saint-Laurent, qu'il avait fait construire. On grava sur son tombeau cette épitaphe, si honorable et si simple : *Cosmus de Medicis hic situs est, decreto publico pater patriæ. Vixit annos LXXV.*

Médicis (Pierre, I[er] du nom), fils du précédent, fut élu gonfalonier en 1460. Depuis un siècle, cette première dignité de Florence était, de fait, héréditaire dans cette famille. Il mourut en 1472.

Médicis (Laurent, I[er] du nom), né le 1[er] janv. 1448, mort le 9 avril 1492. Fils du précédent, il imita, dans sa magnificence et dans son goût pour la littérature et les arts, Côme, son aïeul. Lucrecia Tornabuoni, sa mère, a traduit en vers élégants une partie de l'Ancien-Testament. Il passa pour un des meilleurs écuyers de son temps. Toute la jeune noblesse de Florence et de toute l'Italie accourait aux tournois, aux carrousels, où il étalait une magnificence toute royale. Il était fort jeune encore quand il sauva la vie à son père, contre lequel quelques mécontents avaient ourdi une conspiration. Les conjurés s'étaient mis en embuscade pour l'assassiner au retour d'une promenade qu'il avait faite hors de la ville. Le gonfalonier était dans sa litière; Laurent, son fils, l'accompagnait. Il fit prendre à ses gens

un chemin détourné pour entrer dans la ville. Tandis qu'il suivait lui-même le chemin ordinaire, il dit aux conjurés qu'il rencontra que son père le suivait de près; et tous deux arrivèrent presqu'en même temps dans le palais. Les conjurés étaient nombreux; ils avaient des partisans même parmi le peuple. Laurent offrit un généreux pardon à ceux qui le demandèrent. Luc Pitti, chef de la conjuration, donna l'exemple du repentir, et ceux qui refusèrent de se soumettre furent exilés. Laurent avait, dans une circonstance aussi grave, fait preuve d'une prudence au-dessus de son âge. Il n'avait que 21 ans quand il perdit son père. Sa modestie, son dévouement à la république, sa déférence aux conseils des anciens, et des Florentins les plus distingués par leur rang et leurs vertus, lui avaient concilié l'estime et la confiance générale. Il fut élevé à la première magistrature aussitôt après la mort de son père. Il eut à lutter contre tous les genres d'obstacles, et il les surmonta. Il lui fallait plus que du courage pour réprimer les complots intérieurs et les attaques des princes voisins. Il avait épousé Clarisse des Ursins. Ses trois fils se sont distingués dans des carrières différentes : Pierre, l'aîné, lui succéda; Jean fut pape sous le nom de Léon X, Julien, gonfalonier et lieutenant-général des armées de l'église et duc de Nemours. — L'élévation rapide des Médicis avait excité la jalousie des anciennes familles patriciennes de Florence. Les Pazzi surtout ne dissimulaient point leur haine. Côme avait cru réunir les intérêts des prétentions des deux familles par une alliance : il avait marié sa petite-fille avec Guillaume Pazzi. Ce rapprochement établissait entre les deux familles des relations de tous les jours, de tous les instants, et forçait les fiers Pazzi d'être les témoins des honneurs dont jouissaient exclusivement leurs rivaux. Puissant par leur nombre, leurs richesses; assurés de l'appui de la vieille noblesse de Florence et de toutes les cours d'Italie, déterminés à ne reculer devant aucun moyen de corruption ou de violence pour parvenir à leur but, ils n'avaient encore arrêté aucun plan pour l'atteindre, lorsque Laurent et son frère Julien crurent devoir, pour leur sûreté personnelle, les exclure des charges de la république. Cette exclusion mit le comble à l'exaspération de François Pazzi : il se concerta avec le pape Sixte IV, qui haïssait les Médicis, et le roi de Naples, qui espérait agrandir ses états par de nouvelles conquêtes. Assuré de ce double appui, François Pazzi ourdit à Florence même une conspiration avec Monte-Secco et Bernard Blandini, général des troupes pontificales. L'assassinat des deux frères Médicis fut résolu. Des circonstances fortuites, et que les conjurés n'avaient pu prévoir ni éviter, les forcèrent d'ajourner leur projet. L'exécution fut enfin irrévocablement fixée au dimanche 26 avril 1478. Il fut convenu qu'au moment où le célébrant élèverait l'hostie, Monte-Secco frapperait Laurent, tandis que François Pazzi et Bandini poignarderaient Julien. Mais, au moment d'aller au rendez-vous, Monte-Secco, cédant à ses remords, refusa d'assassiner Laurent. François Pazzi le remplaça par Antoine de Volterre et le prêtre Étienne Bagnioni, qui enseignait le latin à la fille de Jacques Pazzi. Laurent était déjà à l'église Sainte-Marie. Julien était retenu au palais par une indisposition. François Pazzi et Bandini se rendirent auprès de lui, l'accablèrent de caresses et de prévenances, et le déterminèrent enfin à aller à la messe avec eux. François Pazzi l'embrassait chemin faisant. Le moment convenu arrivé, François Pazzi et Bandini se précipitèrent avec fureur sur Julien, lui portèrent plusieurs coups de poignard; Pazzi se blessa lui-même à la main. Les deux autres assassins ne portèrent à Laurent qu'un coup mal assuré à la gorge. Laurent, protégé par les amis qui l'entouraient, parvint à se réfugier avec eux dans la sacristie, et rentra bientôt dans son palais. A l'aspect du cadavre de Julien et de la blessure de Laurent, le

peuple, indigné de ce double assassinat commis dans le lieu saint, poursuivit partout les assassins et leurs complices. François Pazzi s'était renfermé dans son palais. René Pazzioli fit de vains efforts pour ameuter ses partisans; il fut bientôt contraint de se sauver hors de la ville. Les portes du palais des Pazzi furent enfoncées; François fut arraché de son lit et pendu à une fenêtre. L'archevêque de Pise, F. Salviati, l'un des principaux conjurés, subit le même sort. Tous ceux qui n'avaient pas été tués dans le tumulte, et qui s'étaient enfuis dans la campagne, furent ramenés en ville, condamnés à mort et exécutés. Bandini, qui, d'avance, s'était ménagé une retraite en cas d'insuccès, était parvenu à franchir les frontières de l'Italie; il ne put échapper au châtiment qu'il avait mérité, et fut ramené à Florence, et livré au bourreau. Laurent se montra juste et généreux envers les parents des principaux conjurés, et ceux qui n'avaient été qu'égarés. Il avait élevé sa maison au plus haut degré de puissance et d'illustration. L'un de ses fils, le prince Jean, fut élu pape, en 1513, sous le nom de Léon X, et Jules, fils naturel de son frère Julien, en 1523, sous le nom de Clément VII. Laurent était mort en 1492.

Médicis (Pierre), fils et successeur de Laurent, moins heureux et moins habile que son père. Il oublia qu'il n'était que le premier magistrat d'une république; et son ambition le perdit. Et, par une fausse politique, il compromit l'indépendance et la dignité de Florence. Charles VIII, roi de France, marchant à la conquête du royaume de Naples, avait demandé aux Florentins le passage libre sur les terres de la république. Une neutralité exacte était impossible; et il eût été impossible de la faire respecter. Tous les hommes sages étaient d'avis d'accueillir la demande du roi de France; mais Pierre, dévoué aux intérêts du roi de Naples, refusa le passage demandé. Charles VIII entra sur le territoire de Florence, fit occuper Fivisano, et menaça de mettre une garnison dans Sarzana et Sarzanella, places fortes de la république. Pierre n'avait plus le choix des moyens; il se détermina à se rendre en suppliant au quartier-général du roi Charles, où il reçut le plus humiliant accueil; il accepta toutes les conditions que le roi lui imposa. Il s'engagea à lui livrer spontanément, non seulement Sarzana et Sarzanella, mais encore Pietra-Santa, Pise et Livourne, à titre de dépôt, jusqu'à ce que le royaume de Naples fût conquis ou que le roi quitterait l'Italie, et à payer en outre au roi 200,000 ducats. Ce traité souleva l'indignation des Florentins. Pierre crut pouvoir expier sa faute en obtenant que la somme serait réduite à 120,000 ducats. Son espoir fut encore déçu, et, le 9 nov. 1494, il fut banni du territoire de la république avec toute sa famille; ses biens furent livrés au peuple. Il se retira à Venise: il y attendait une occasion favorable pour rentrer dans sa patrie. Les partisans qu'il y avait laissés firent de vaines tentatives pour faciliter son retour. Il finit sa vie dans l'exil. Il avait pris du service dans l'armée française, poursuivie par les Espagnols. Il s'était chargé de conduire par eau un secours à la garnison assiégée dans Gaëte; il fut submergé à l'embouchure du Garigliano, où il périt en 1504.

Médicis (Jean [v. Léon X]).

Médicis (Jules), fils naturel de Julien Médicis, assassiné en 1494, élu pape en 1523 (v. Clément VII).

Médicis (Alexandre), fils naturel du pape Clément VII, suivant quelques historiens, ou de Laurent de Médicis, père de Catherine Médicis, reine de France, suivant Guicciardini et plusieurs autres, était en grande faveur auprès de l'empereur Charles-Quint, qui lui promit la main de sa fille naturelle, Marguerite, et la principauté de Florence: les Florentins prirent les armes pour défendre leur indépendance menacée. L'empereur, ayant fait la paix en 1529, vint mettre le siége devant Florence, qui ne capitula qu'après 11 mois de ré-

sistance. Charles-Quint disposa en souverain de sa conquête. Il abolit le gouvernement républicain, créa son futur gendre duc de Florence, et le fit proclamer en cette qualité par son délégué, Antonio Muscettola, à Florence, le 29 juillet 1531. La famille Medicis prit dès lors son rang parmi les maisons princières de l'Europe. L'empereur avait fixé l'hérédité au nouveau duché dans la famille Médicis par ordre de primogéniture. — Alexandre, plus homme de plaisir qu'homme d'état, ne vit dans sa position élevée qu'un moyen de satisfaire ses passions : il négligea les devoirs que lui imposait sa haute dignité et l'intérêt de son avenir. Laurent Médicis, son parent, mais d'une autre branche, parvint à gagner toute sa confiance en partageant son goût effréné pour la galanterie. Son dessein était de perdre Alexandre par ses propres excès. Trop habile pour s'exposer aux chances toujours incertaines d'une conspiration, il n'avait associé à son projet qu'un de ces assassins de profession, si communs alors en Italie. Cet assassin se nommait Scoronconlo : il était attaché au service d'Alexandre. La mort d'Alexandre fut résolue; et Laurent espérait succéder à sa fortune et à son rang. Il l'attira chez lui sous prétexte de lui procurer une entrevue avec une belle Florentine, mariée à Leonordo Giuori, allié à la famille Médicis, et dont Alexandre était éperdûment épris. Le duc, caché dans un cabinet écarté de la maison de Laurent, attendait avec la plus vive impatience l'instant marqué pour son bonheur. C'était la nuit du 6 janv. 1537. Alexandre n'avait révélé à personne le mystère de ce rendez-vous nocturne. Il rêvait à sa belle maîtresse quand Laurent lui plongea son poignard dans le cœur. Couvert du sang de sa victime, l'assassin ne voit plus que les dangers de sa position; il s'enfuit précipitamment, et va chercher un refuge à Venise, auprès de Philippe Strozzi.

Médicis (Laurent, de la branche de Pierre-François), s'était donné à lui-même le surnom de *populaire*. Il assassina son parent Alexandre Médicis, premier duc de Florence, auquel il se flattait de succéder. Il mena depuis une vie errante en Turquie, en France, et enfin à Venise, où il fut tué.

Médicis (Côme, IIe du nom). Alexandre Médicis n'avait point laissé de postérité légitime. Le dernier rejeton mâle de cette famille, Côme, n'avait que 18 ans. Le cardinal Cibo, dévoué à cette maison, parvint à déterminer les Florentins à le recevoir pour duc. L'opposition des Florentins n'eût pas été un obstacle à son avénement au trône ducal. L'empereur Charles-Quint, intéressé à se ménager des alliés en Italie, ne se borna point à confirmer Côme dans la dignité de duc, il prit l'engagement de maintenir de nouveau ses descendants dans la possession de la principauté de Florence, à l'exclusion de Laurent et de sa postérité. — Le règne de Côme dura 37 ans. Il avait réuni au duché de Florence Sienne, qui, après avoir formé une république indépendante, était tombée sous la domination espagnole. La province siennoise devint, par la cession qu'en fit à Côme Philippe II, la troisième province de Toscane, qu'on appela l'*état nouveau*. — Côme fonda, le 11 août 1561, l'ordre militaire de Saint-Étienne, auquel il donna la règle de Saint-Benoit, et réserva la grande-maîtrise aux ducs de Toscane, ses successeurs. On lui doit aussi l'établissement de l'université de Pise. Il avait acheté à la famille Piombino 1,666 toises do terrain dans l'île d'Elbe : il y fit construire la forteresse de Cosmopoli, pour protéger contre les corsaires la navigation des côtes. Il échoua dans ses tentatives pour faire ériger la principauté do Toscane en royaume; il réussit du moins à la faire ériger en grand-duché. Le pape lui en conféra le titre, et le couronna grand-duc de Toscane en 1569. L'empereur Maximilien II vit dans cet acte une violation de son droit de suzeraineté. Côme mourut avant que cette affaire fût terminée. — Un événement déplo-

rable avait jeté le trouble et la consternation dans sa famille en 1561. Deux de ses fils, Jean, qui fut cardinal, et Garcias, se haïssaient dès leur jeune âge. Cette mésintelligence grandit avec le temps. Garcias, rencontrant son frère à la chasse, se rua sur lui et le tua. Côme, informé de cet épouvantable fratricide, fit amener Garcias dans un cabinet, et là, devant le cadavre de Jean, il lui reprocha son crime, et, tirant le poignard resté dans la blessure, il le plongea dans le cœur de l'assassin. Il fit ensuite courir le bruit que Garcias était mort de maladie.

Médicis (François-Marie), né le 25 mars 1541, mort le 9 octobre 1587. Il succéda à Côme, son père, en 1574. Il avait épousé Jeanne d'Autriche, fille de l'empereur Ferdinand Ier. Devenu grand-duc en 1578, il épousa un an après la belle Vénitienne Bianca Capello, dont les amours et les aventures ont excité la verve des poètes dramatiques et des romanciers. Il eut pour successeur son frère, Ferdinand Ier, qui renonça au cardinalat, et épousa Catherine de Lorraine.— Le grand-duché de Toscane est resté dans la famille des Médicis jusqu'en 1737, époque de la mort de Jean Gaston Médicis.—On a, mal à propos, confondu avec les Médicis de Florence une autre famille homonyme de Milan, dont le nom varie dans les histoires d'Italie, et qu'on a appelée *Medicis, Medici*, *Medequin* ou *Mediquin*.

Médicis (Catherine de), reine et régente de France, fille de Laurent de Médicis, duc d'Urbin, et de Madeleine de Latour, comtesse de Boulogne, naquit à Florence le 15 avril 1519. Proscrits et bannis de Florence en 1494, les Médicis n'y étaient rentrés qu'en 1512. Jules, depuis pape, sous le nom de Clément VII, fils naturel de Julien, mort assassiné dans l'église de Sainte-Marie, avait succédé à son père, et ses efforts, pour substituer le pouvoir absolu à la constitution républicaine de son pays, avait ranimé les prétentions et la fureur des factions. L'enfance de Catherine avait été entourée de dangers. Il avait été question, dans les conseils des insurgés, de l'exposer devant les canons des ennemis qui assiégaient Florence, ou de la livrer à la brutalité des soldats. Elle était alors dans sa neuvième année. Clément VII, son oncle, avait, par de fausses combinaisons, compromis les intérêts de sa famille. La jeune Catherine, héritière de la principauté de Florence et du duché d'Urbin, avait été promise par son oncle au jeune prince d'Orange (Philibert de Châlons); sa main devait être la récompense du dévouement de ce prince à la maison de Médicis. Cet hymen était décidé. Philibert redoublait d'efforts et de courage pour chasser les insurgés de leurs derniers postes. Il mourut les armes à la main. — Jean Stuart, duc d'Albanie, oncle maternel de la princesse Catherine, était en grande faveur auprès du roi François Ier. Il lui proposa la main de sa nièce pour le duc d'Orléans son second fils. Catherine n'avait que quatorze ans, et le jeune prince n'avait que quelques mois de plus. Le pape Clément VII s'engageait à seconder le roi de France dans la conquête du Milanais. Le mariage fut bientôt convenu. Le duc d'Albanie partit de Florence avec la princesse: une brillante escadrille les attendait dans la rade de Porto-Venere; celle destinée à la future duchesse d'Orléans était éblouissante de dorure; les voiles étaient tissus d'or et de soie. Sur les tentures, les meubles, les tapisseries de l'intérieur, brillaient l'écusson de Médicis avec cette devise: *Lumière et sérénité*; tous les gens de l'équipage avaient des livrées de fines étoffes rehaussées de broderies. — La traversée de Porto-Venere à Nice fut rapide et sans accident. Le pape s'était embarqué à Livourne sur une magnifique galère du duc d'Albanie: elle était couverte d'un drap d'or, et tapissée d'un satin cramoisi. L'escadrille entra dans le port de Marseille le 11 octobre 1533. Tous les navires du port étaient pavoisés. L'artillerie de la rade et des forts, le bruit de toutes les cloches de la ville, annoncèrent l'entrée de la flottille. François Ier

arriva le lendemain avec un cortége dont la magnificence effaça celui du pape. La reine Éléonore et sa brillante cour suivaient le roi à un jour de distance. Le mariage fut célébré le 28 du même mois. Les époux étaient si jeunes qu'il avait été décidé par le roi et la reine qu'ils occuperaient des appartements séparés; mais le pape s'y opposa, et le même lit les reçut. Catherine n'avait pas achevé sa quatorzième année. Sa dot se composait de cent mille ducats d'or, d'un trousseau d'égale valeur, et des comtés d'Auvergne et de Lauraguais. Cette dot parut un peu mesquine aux commissaires de François Ier, chargés de la recevoir. Philippe Strozzi, oncle de la princesse, leur fit observer que, par un acte solennel, le pape s'était obligé de donner au roi pour supplément de dot trois perles d'une valeur inestimable, *Gênes*, *Milan* et *Naples*. Il était facile au pape de les offrir, mais il fallait les prendre : le pape ne risquait rien dans un tel engagement. Les fêtes nuptiales durèrent trente-quatre jours. Les jeunes époux en étaient le plus bel ornement. « Henri, dit Brantôme, était beau, encore qu'il fût un peu mauricant; mais ce teint brun en effaçait bien d'autres plus blancs. Il était fort agréable, bien droit, fort dispos; bref, c'était un prince très accompli et fort aimable. » — « Catherine, dit Varillas, avait la taille admirable, la majesté de son visage n'en diminuait pas la douceur; elle surpassait les autres dames de son siècle par la blancheur du teint, par la vivacité de ses yeux; quoiqu'elle changeât souvent d'habits, toutes sortes de parures lui seyaient si bien qu'on ne pouvait discerner celle qui lui était la plus avantageuse. Le beau tour de ses jambes lui faisait prendre plaisir à porter des bas de soie bien tirés. Et ce fut pour les montrer qu'elle inventa la mode de monter au-jambes sur le pommeau de la selle, en allant sur les haquenées, au lieu d'aller, comme on disait, à la planchette (c'était un large étrier sur lequel les dames posaient les pieds; elles se plaçaient à cheval tout-à-fait de côté : ces planchettes étaient d'or et d'argent). Elle inventait de temps en temps, continue Varillas, des modes également galantes et superbes; et comme on ne vit jamais un si grand nombre de belles dames qu'elle en eut à sa suite, on ne la vit jamais plus brillante. Il semblait que la nature lui eût donné toutes les vertus et tous les vices de ses ancêtres. Elle avait l'attachement de Côme le vieux pour l'argent, mais elle ne le ménageait pas mieux que Pierre Ier, fils de Côme, son trisaïeul. Elle était magnifique au-delà de ce qu'on avait vu dans les siècles précédents, comme Laurent son bisaïeul, et n'était pas moins raffinée en politique; mais elle n'avait ni la droiture de ses sentiments, ni sa libéralité pour les beaux esprits. Son ambition ne cédait point à celle de Pierre II son aïeul; et, pour régner, elle ne mettait pas plus de différence que lui entre les moyens légitimes et ceux qui sont défendus. Les divertissements avaient des charmes pour elle; mais elle ne les aimait, à l'exemple de Laurent son père, qu'à proportion de la dépense dont ils étaient accompagnés. » — Ce portrait est frappant de ressemblance. Catherine a résumé elle-même en peu de mots la pensée de toute sa vie : *Soit, pourvu que je règne*. Elle comprit combien il lui importait de plaire à son beau-père. François Ier aimait à se voir environné des plus jolies femmes de la cour. Il avait « formé la *petite bande* des dames les plus gentilles pour s'en aller en autres maisons courir le cerf. » Catherine n'y avait pas été admise : elle pria le roi de lui accorder cette faveur. Il lui en sut bon gré, la lui accorda de *bon cœur, et l'en aima davantage*. Dès ce moment, elle fut de toutes les chasses; on la voyait toujours au milieu des piqueurs à la mort du cerf : elle jouait au mail, et aimait fort à tirer de l'*arbalète à roict*. — François Ier avait la prétention d'être un habile homme d'état; nul prince ne fit et ne laissa faire plus de fautes en politique, et n'aimait davantage à parler des affaires; Catherine ne lui parlait que de choses sérieuses; toute

la cour était partagée entre la duchesse d'Étampes, maîtresse du roi, et Diane de Poitiers, maîtresse de l'époux de Catherine : Diane eût été sa mère. La passion de son mari pour cette beauté surannée était un outrage que les femmes ne pardonnent jamais. Catherine, jeune et belle, loin d'éclater en reproches, redoubla de prévenances et de caresses; et Henri avouait qu'il ne se trouvait jamais si bien dans un autre lit que dans celui de sa femme : elle s'imposa une imperturbable neutralité entre les deux favorites. Elle ne voyait entre son époux et le trône qu'un seul obstacle, une existence d'homme ; et après trois années de dissimulation et d'intrigues pour arriver à son but, elle brisa l'obstacle : le dauphin mourut empoisonné en 1536. Elle avait amené avec elle des Florentins capables de tout pour la servir, et dont elle récompensait le dévonement par ses libéralités, et par les premières charges de l'état. Deux hommes ont eu une grande influence sur Catherine, Gondo-Gondi, qu'elle fit maréchal sous le titre de Retz, et le cardinal de Lorraine. Sa passion pour ce chef de la maison de Guise se révèle dans une lettre qu'elle écrivait au connétable de Montmorency. « Je vais l'avoir, mais il s'en retourne demain. Je voudrois que ses affaires lui permissent de ne pas s'en aller sitôt, et qu'il pût rester ici. » Ce billet, si court, si expressif, explique l'ascendant du cardinal de Lorraine sur Catherine. C'était au milieu des fêtes, des bals, des carrousels et des spectacles de tout genre, et lorsqu'elle semblait se livrer tout entière au plaisir, qu'elle s'occupait le plus sérieusement de ses projets d'ambition : « Elle prenoit, dit Brantôme, grand goût aux *paulalons*, et y rioit son saoul ; car elle rioit volontiers, et de son naturel elle étoit joviale, et aimait à dire le mot. Ses après-dîners étoient consacrés à besogner des ouvrages de soie, où elle étoit tant parfaite qu'il étoit possible. » Qui aurait soupçonné, au milieu des éclats de cette folle gaîté, de ses farces graveleuses, et des paisibles travaux de l'ouvroir royal, la femme ambitieuse qui venait de s'ouvrir l'accès au trône par un fratricide. Malheur aux princes, aux courtisans, aux ministres qu'elle appelait *mon ami!* c'était dans sa bouche l'expression de la haine et de la vengeance. « Madame, lui dit Bois-Février, qu'elle venait d'appeler *mon ami*, obligez-moi de m'appeler plutôt votre ennemi. Au premier signe de leur maîtresse, les René, les Ruggieri, préparaient leurs poisons. Le grand titre de reine, ce trône qu'elle avait convoité avec tant d'ardeur, allaient lui échapper. Dix ans s'étaient écoulés depuis son mariage, et elle n'avait point d'enfants. François Ier était mort depuis trois ans ; Henri II régnait ; toute la cour était aux pieds de Diane de Poitiers ; Catherine n'avait que le nom de reine, et l'avenir qu'elle avait rêvé si brillant ne se présentait à son imagination désenchantée qu'en la sinistre perspective d'une vie sans honneur, sans pouvoir et sans considération. Le roi ne pouvait avoir tort, et déjà on parlait hautement de répudiation. De graves historiens, Sainte-Marthe, Naudé et Bayle, attribuent aux conseils de Fernel, astrologue, comme tous les meilleurs médecins de l'époque, la tardive fécondité de la reine Catherine. La naissance d'un dauphin fut un grand événement pour Catherine : elle crut avoir acquis le droit de s'immiscer dans le gouvernement. Elle ne négligea rien pour mettre dans ses intérêts Diane de Poitiers, et le connétable de Montmorency, et elle réussit dans son double projet. Elle se résigna à partager un pouvoir qu'elle aurait désiré posséder seule. Elle détermina le connétable à lui faire donner une part dans le gouvernement. Le vieux courtisan vantait la haute capacité de la reine, ses rares talents, sa discrétion. « Mon compère, lui dit un jour Henri, excédé de ses incessantes sollicitations ; vous ne connaissez pas ma femme, c'est la plus grande brouillonne du monde : qu'on lui donne entrée au gouvernement, elle gâtera tout. » Cette anecdote, citée dans un des mille pamphlets publiés contre la reine Catherine,

et intitulée *Discours merveilleux du déportement*, n'est pas vraisemblable; on attribue la même réponse à Charles IX; il n'y a de changé que les noms des interlocuteurs. Si telle eût été l'opinion de Henri II, si sa folle passion pour Diane de Poitiers eût absorbé toutes ses pensées et tous ses instants, on ne l'eût point vu passer deux heures chaque jour en conférence intime avec la reine; enfin, s'il l'eût regardée comme une brouillonne qu'il fallait écarter des affaires parce qu'elle aurait tout gâté, il ne l'eût point chargée de la régence lorsqu'il partit pour la Lorraine, en 1552; et dans l'acte par lequel il lui confiait l'administration du royaume, il n'eût point ordonné à tous les gouverneurs des provinces, à tous les fonctionnaires de *luy obéir de même qu'au roi s'il eût été présent*. Catherine voulait une autorité sans partage, et Henri lui avait adjoint un conseil de régence dont l'amiral Annebaut devait être le chef. La régente ne lui laissa qu'une autorité purement nominale. Les princes s'étaient ligués contre elle: elle parvint à les diviser. Elle donna au duc de Montpensier une partie du riche domaine de la maison de Bourbon; elle s'assura du dévouement, ou du moins de la neutralité du prince de la Roche-sur-Yon, en lui faisant épouser sa première dame d'honneur. Elle cherchait à gagner les uns par des grâces, elle effrayait les autres par des menaces. Elle promettait au roi de Navarre, Antoine de Bourbon, de contraindre Philippe II à lui restituer ses états, et en même temps elle sollicitait humblement la protection de Philippe pour elle et pour ses enfants. Elle caressait et trompait tous les partis. Avec les Guise et leurs partisans, elle se montrait catholique dévouée; avec Antoine de Bourbon, les frères Châtillon, Odet, Coligni et Dandelot, elle affectait une entière bienveillance pour la religion réformée. L'expédition de Lorraine fut heureuse. Le duc de Guise eut tous les honneurs de la campagne. La régente pouvait s'attribuer une part du succès: elle avait eu soin de pourvoir à la solde et à l'approvisionnement de l'armée. La victoire avait popularisé le nom de Guise. Le cardinal de Lorraine et son frère comprirent tous les avantages de leur position: Henri II n'était plus roi que de nom. Cependant, Catherine cherchait à se fortifier par des alliances. Sa fille, la princesse Élisabeth, épousa le roi d'Espagne, Philippe II. Les fêtes nuptiales furent célébrées avec la plus grande magnificence. Henri II voulut terminer le dernier tournois en rompant une lance en l'honneur des dames, contre Montgommery, qui s'excusa vainement. Henri II le lui ordonna formellement. A la première rencontre, la lance du comte se rompit, et le tronçon atteignit Henri dans l'œil. La blessure fut mortelle: le roi mourut peu de jours après. Catherine parut inconsolable. Elle se renferma dans ses appartements, qu'elle fit tendre en noir; elle fit placer dans les endroits les plus apparents une devise représentant une montagne de chaux vive, sur laquelle tombait une pluie abondante: on lisait au bas:

Ardorem extinctâ testatur vivere flammâ.

(Son ardeur survit à sa flamme.) Des éventails brisés, des flèches rompues, entouraient cette inscription. Ce lugubre appareil, ce deuil fastueux, ne prouvait pas la sincérité de ses regrets: la véritable douleur fuit l'éclat et dévore en silence ses larmes et ses sanglots. Moins occupée de la mort de son époux que des intérêts de sa toilette, elle n'avait pas attendu que le roi eût cessé de vivre pour envoyer demander à Diane de Poitiers les diamants de la couronne, dont Henri aimait à couvrir les cheveux blancs de sa maîtresse. Elle lui fit en même temps notifier l'ordre de se retirer à l'instant même de la cour. « Le roi est-il mort? dit la fière duchesse à l'envoyé de Catherine. — Non, Madame, mais il ne passera pas la journée. — Eh bien! je n'ai donc pas encore de maître, et je veux que mes ennemis sachent que quand ce prince ne sera plus, je ne les crains point. Si j'ai le malheur de lui survivre

long-temps, mon cœur sera trop occupé de sa douleur pour que je puisse être sensible aux chagrins, aux dégoûts qu'on voudra me donner. » — Diane comptait sur la reconnaissance et l'appui du connétable, elle n'en eut pas besoin : Catherine lui laissa tous les biens qu'elle avait reçus de Henri, et Diane fit présent à la reine de sa belle seigneurie de Chenonceaux, qu'elle tenait, non des bienfaits du roi, mais de la galanterie de Saint-Sage, fils du trésorier de France Boyer. Ce domaine était à la convenance de la reine Catherine : il était situé au milieu des terres qui composaient son douaire. Elle ne voulut pas se montrer moins libérale, et offrit en échange sa seigneurie de Chamont-sur-Loire; elle fit plus, elle la rappela de l'exil qu'elle lui avait imposé. Cette générosité n'était pas désintéressée, elle savait quel était l'empire de Diane sur le connétable, et, fidèle à sa maxime de *diviser pour régner*, elle espérait parvenir, par le concours de Diane, à séparer le connétable des Châtillons ses neveux. — Les huguenots, qui avaient plus que jamais besoin d'un puissant appui, avaient pressé Antoine de Bourbon de se rendre à Paris pour y prendre la tutèle du jeune roi, mais les Guises et la reine mère l'avaient prévenu. Le roi de Navarre reçut l'ordre de présider aux funérailles de Henri II. Ils multiplièrent les obstacles sur sa route : il arriva trop tard. Catherine se trouvait placée entre les Guises, le roi de Navarre et son frère le prince de Condé; et pour s'assurer du pouvoir et soustraire le nouveau roi à l'influence des deux partis, elle l'emmena de Paris à Saint-Germain. Elle savait l'ascendant des femmes sur le roi de Navarre et son frère; elle employa pour enchaîner leur ambition un expédient dont elle seule avait pu concevoir la pensée : ses deux plus séduisantes demoiselles d'honneur, mesdemoiselles de Limeuil et de Rouet, s'emparent des deux frères. Mais que pouvaient la reine mère et les princes contre les Guises? ils étaient maîtres de la France, ils disposaient des armées, de toutes les places et du trésor; le jeune roi était à leur merci; il ne leur restait qu'un seul obstacle à surmonter; Diane de Poitiers n'était plus qu'une courtisane enrichie, sans aucune influence politique depuis la mort de Henri; mais les Châtillons, hommes de dévouement et de courage, étaient encore redoutables : ils reconnaissaient pour chefs Antoine de Navarre et le prince de Condé. Les Guises avaient fait arrêter l'un et condamner l'autre à mort. Ils allaient périr tous deux, quand la mort soudaine de François II les rendit à la liberté : François II était mort empoisonné par un valet qui avait été au service des Guises. — Cependant, les états étaient convoqués à Orléans. A eux seuls appartenait le droit de conférer la régence : la majorité inclinait pour le roi de Navarre. Dans des circonstances aussi difficiles, on craignait de confier le gouvernement de la France à une étrangère. Le roi de Navarre n'avait qu'à vouloir, et il devenait régent; mais Catherine lui offrit la lieutenance-générale du royaume, et le faible Antoine de Bourbon se désista de son droit à la régence. Le nouveau roi Charles IX n'avait pas encore dix ans accomplis. Le pouvoir des Guises avait grandi depuis la conjuration d'Amboise; ils savaient bien qu'elle n'avait été dirigée que contre eux, que le but unique des conjurés était de se défaire d'eux et de ramener à Paris la reine mère et ses fils; mais ils persuadèrent à Catherine que les conjurés lui destinaient le même sort, et que toute sa famille devait périr avec eux. Catherine le crut ou feignit de le croire. Elle redoutait également les Guises et les chefs du parti huguenot. Ceux-ci ne demandaient que la paix, la liberté de professer leur culte et la dynastie régnante; les Guises, renouvelant le rôle des Pépins, aspiraient au trône, et ne pouvaient y monter qu'en marchant sur le cadavre du dernier des Valois : la mort prématurée de François II ne laissait aucun doute sur leurs desseins. Leur ambition ne reculait devant aucun crime. La religion catholique, dont ils se proclamaient les défenseurs, n'était pour eux

qu'un moyen d'entraîner dans leur parti le clergé et les masses. Dans son intérêt personnel, dans celui de sa famille, Catherine, au lieu d'opposer un parti à l'autre, devait se prononcer franchement pour celui des princes; mais alors le pouvoir lui échappait, et, avant tout, elle voulait régner, et régner en souveraine absolue. Elle savait cependant qu'il y allait de sa vie; elle avait appris des triumvirs le sort qu'ils lui préparaient; elle avait entendu de la bouche même du chef de la maison des Guises et du maréchal de Saint-André que sa mort était résolue; mais elle espérait parvenir à se défaire en même temps et des Guises et des princes. Elle suivit pendant le cours de sa seconde régence le plan qu'elle avait adopté pour la première : le résultat devait être le même. Trop faible pour lutter avec succès contre deux partis, elle avait cherché un appui à l'étranger et mendié la protection de Philippe II son gendre. Le monarque castillan mit à son intervention des conditions plus qu'humiliantes; il était déjà d'accord avec les Guises, dont il ne paraissait protéger les desseins que pour se rendre lui-même maître de la France : ce beau pays, naguère si florissant, allait être effacé du rang des nations, et la guerre civile et la guerre étrangère frappaient son sol de stérilité et dévoraient sa population. Et cependant, les hommes de talent, de vertu et de dévouement ne lui manquaient pas : Jean de Monluc, évêque de Valence, et Michel l'Hospital, montraient à l'imprudente et ambitieuse Catherine l'abîme ouvert sous ses pas : leurs conseils étaient reçus avec l'expression de la reconnaissance, mais bientôt oubliés. Catherine aurait fait bon marché de ses croyances religieuses : la puissance était son seul culte. Elle se faisait catholique romaine pour marcher avec les Guises; elle se serait faite huguenote pour les anéantir : ses vœux étaient pour le parti qui la maintiendrait au pouvoir.—Un événement qui décida de son sort et de celui du protestantisme révéla tout le secret de sa politique : cet événement fut la double bataille de Dreux. Les chefs des deux partis étaient en présence, d'un côté les triumvirs, Anne de Montmorenci, le maréchal de Saint-André et le duc de Guise; de l'autre, le prince de Condé, Coligni et Dandelot son frère : les triumvirs avaient l'avantage du nombre. Le connétable et Saint-André soutinrent seuls le choc du premier combat; l'action fut vive et meurtrière; le connétable fut fait prisonnier; la victoire resta aux protestants. Un courrier apporta à la cour consternée la nouvelle de ce succès; Cathcrine seule parut calme et résignée : « Eh bien! dit-elle, nous entendrons la messe en français. » Les cris de victoire retentissaient encore dans les rangs des protestants quand le duc de Guise, qui était resté immobile à la tête de son corps d'armée, qui avait vu le connétable et le maréchal compromis sans aller à leur secours, s'avança en bon ordre à la tête de ses escadrons, et précédé de quatre pièces de campagne. — Arrivé à la portée de l'arquebuse, il fit faire quatre charges sur l'infanterie de Condé, et s'élança au galop sur les colonnes que le feu de son artillerie avait ébranlées. Arrêté dans sa marche par Coligni, il fut bientôt appuyé par Étienne de Luxembourg, qui commandait sa réserve : il resta maître du champ de bataille. Le secrétaire d'état Robertel écrivit au duc de Nevers : « Nous avons perdu la bataille pendant vingt-quatre heures, et puis nous l'avons regagnée : il y a cent ans qu'il ne se fit un plus furieux et plus opiniâtre combat. On nous a pris M. le connétable; tout a été rompu, en déroute, et notre artillerie gagnée; mais M. de Guise charge soudain et rompt un corps de mille à douze cents reîtres : pour lui, il tua plus de dix mille ennemis. M. de Saint-André est mort; M. d'Aumale, porté par terre, a l'épaule dénouée... Finalement, la victoire est demeurée à M. de Guise, c'est bien son ouvrage. Il baillera son lit à M. de Condé, son prisonnier, et coucheront ensemble. » — Un second courrier vint annoncer cette victoire. Catherine change de lan-

gage, témoigne la joie la plus vive de ce succès inespéré, et se prend du plus beau dévouement pour les Guises. Elle fut la même dans toute sa longue carrière politique, se prononçant avec le même abandon, le même enthousiasme, pour les Guises et les Châtillons, pour ou contre les huguenots. — Sa seconde régence commença à la minorité de Charles IX : elle s'effaça tout-à-fait devant la toute-puissance des Guises; la troisième fut plus courte : commencée à la mort de Charles IX, elle finit au retour de Henri III, alors roi de Pologne. On reconnait encore l'influence des Guises dans ce conflit d'intrigues qui ont placé ce prince sur un trône étranger et le duc d'Alançon au grand-duché de Brabant. Une double alliance unissait la famille de Catherine de Médicis à la famille des Guises ; la princesse Claude avait épousé le duc Charles de Lorraine, et Henri III Louise de Lorraine, fille du comte de Vaudemont. On a reproché à Catherine le dessein de faire passer la couronne de France sur la tête d'un Guise au préjudice de ses fils. Le duc d'Anjou, depuis Henri III, était de tous ses enfants celui qu'elle aimait le plus : elle n'avait confié qu'à lui le secret de la Saint-Barthélemi, que les Guises exploitèrent à leur profit. Le duc d'Anjou et le chancelier Birague en étaient les seuls confidents. Catherine voulait se défaire en même temps des Montmorency (les Châtillons) et des Guises. — Le nom de Catherine de Médicis se rattache à tous les événements politiques et religieux de son temps, depuis son arrivée en France (1533) jusqu'à sa mort (1589). Son influence fut nulle sous le règne d'Henri III, gouverné par ses mignons. L'assassinat du duc de Guise la frappa de terreur. Elle se fit conduire chez le cardinal de Bourbon, à qui l'on avait déjà donné des gardes. Le prélat, épouvanté lui-même, se mit à pleurer; il la croyait complice de son fils : « Ah! Madame, lui dit-il, ce sont de vos tours; vous nous faites tous mourir! » Elle tenta vainement de faire revenir le vieux prélat de sa prévention. Elle se retira désespérée. Une fièvre violente la saisit, elle mourut le 5 janvier 1589. — Elle n'avait jamais rien fait sans avoir consulté les astrologues. Elle s'occupait beaucoup elle-même de sciences occultes, et la colonne qu'elle avait fait élever à l'hôtel de Soissons pour y étudier les astres existe encore; elle est adossée au bâtiment de la halle au blé. Un astrologue auquel elle avait demandé où elle mourrait, lui avait répondu : *Saint-Germain*. Elle avait évité depuis de séjourner dans les lieux de ce nom; mais le hasard confirma la prédiction : elle mourut dans les bras d'un prédicateur du roi appelé *Saint-Germain*. Elle institua par son testament la princesse Marguerite son unique héritière. Henri apprit sa mort avec indifférence : il ne prit nul souci de ses funérailles. Catherine de Médicis, veuve d'un roi de France, trois fois régente et mère de trois rois, qui avait occupé le premier trône de l'Europe pendant près d'un demi-siècle, fut jetée comme une *chair morte* dans un bateau, et inhumée dans un tombeau très simple. Ce ne fut qu'en 1609 que son corps fut placé dans le magnifique tombeau qu'elle avait fait construire à St-Denys pour elle, pour le roi son mari et pour leurs enfants. (*v.* Barricades, Barthélemi [Saint], Charles IX, Coligni, François Ier, François II, Guise, Henri II, Henri III, Ligue, etc.).

Dufey (de l'Yonne).

Médicis (Marie de), reine de France et de Navarre, fille de François de Médicis, grand-duc de Toscane, et de Jeanne d'Autriche, et nièce du grand-duc Ferdinand, alors régnant, née le 26 avril 1575. Henri IV qui avait répudié Marguerite de Valois, s'entretenait avec Sully, et passait en revue les princesses nubiles des grandes maisons de France et de l'Europe parmi lesquelles il désirait prendre une nouvelle épouse; il avait dit de Marie de Médicis : « Le duc de Florence a une nièce que l'on dit être assez belle; mais elle est de la maison de la reine Catherine, qui a bien fait du mal à la France, et de plus encore à moi en particulier. J'appréhende cette alliance pour

moi, pour les miens, pour l'état.....» Et, malgré cette prévention, ce fut sur cette princesse qu'il fixa son choix. Il avait 47 ans, Marie en avait 24.—On vantait sa beauté. Gabrielle d'Estrées, regardant un jour son portrait et celui de l'infante Élisabeth, avait dit : « Je ne crains pas l'Espagnole ; mais j'ai peur de la Florentine. » Brulard et Silleri partirent pour Florence. Les conditions du mariage furent arrêtées le 26 avril 1600. Le grand-duc Ferdinand dota sa nièce de six cents mille écus, en y comprenant une somme que lui devait le roi, mais sans y comprendre un riche trousseau, les diamants, les joyaux et les meubles. Aussitôt le mariage convenu, le grand-duc fit rendre à la princesse les honneurs dus à une reine de France. La princesse dîna en public ; le duc Bracciano (Virginio Ursini) lui présenta l'aiguière et Silleri, ambassadeur du roi, la serviette; elle fut assise à table sous un dais, et le duc son oncle, beaucoup plus bas. Ce dîner ne fut que le prélude de fêtes brillantes. La dépense d'un ballet et d'un concert s'éleva à soixante mille écus. Le roi dépêcha a Florence Bellegarde, son grand écuyer, chargé de remettre sa procuration au grand-duc Ferdinand, pour épouser la reine en son nom. Bellegarde parti de Marseille avec une suite de quarante gentilshommes, arriva à Florence à la fin de septembre. Le mariage fut célébré le 5 octobre 1600, dans la grande église de Florence; le cardinal Aldobrandini, légat du pape, reçut les paroles de présent. La princesse s'embarqua, le 17 octobre, à Libourne ; dix-sept galères l'accompagnaient. Elle fut reçut à Marseille par le connétable, le chancelier, les ducs de Nemours, de Ventadour et de Guise, les cardinaux de Joyeuse, de Gondi, de Civray, de Sourdis. Sa famille et les seigneurs qui l'avaient accompagnée depuis Florence ne l'avaient suivie que jusqu'à Gênes. La galère de la princesse était d'une magnificence extraordinaire. Elle resta treize jours à Marseille. Son voyage ne fut qu'une suite de fêtes; elle arriva à Lyon le 2 décembre 1600. Tous les ordres de la ville vinrent lui rendre hommage, le clergé seul lui parla debout. Le roi n'arriva à Lyon que huit jours après. Le mariage fut consommé le 9 déc. La bénédiction nuptiale ne fut donnée que le 17 du même mois dans l'église St-Jean de Lyon, par le légat Aldobrandin. La nouvelle reine n'arriva à Paris qu'en mars 1601. Elle descendit chez Gondi, son premier gentilhomme d'honneur, puis chez Zamet, autre Florentin, et vint habiter enfin le Louvre. Elle accoucha d'un dauphin, le 27 septembre suivant. Ce fut un événement heureux pour Henri et pour la France, menacée du double fléau de la guerre civile et de la guerre étrangère. — Déjà le roi d'Espagne et le duc de Savoie conspiraient avec quelques puissants seigneurs pour se partager la France. Biron devait avoir la Bourgogne, qui aurait été érigée en principauté indépendante. La naissance d'un dauphin déconcerta les conjurés. Biron écrivit à son agent Lafin : « Puisqu'il a plu à Dieu de donner au roi un fils, oublions nos illusions, et revenez. » Et Biron rompit dès ce moment avec le roi d'Espagne et le duc de Savoie. Henri lui avait rendu son gouvernement de Bourgogne et son amitié. — Biron n'en fut pas moins arrêté dans un guet-apens, et décapité. Cette exécution est une page honteuse de l'histoire d'Henri IV et de Sully. — La reine était robuste, et deux jours après son accouchement elle voulait se lever. Henri lui donna la seigneurie de Montereau, dont le château avait été bâti pour Gabrielle d'Estrées. Henri était dans un âge où les passions sont amorties ; il avait près de 50 ans, et cependant son goût effréné pour la galanterie était plus vif que jamais. C'était peu de sa favorite, la belle d'Entragues, qu'il avait faite marquise de Verneuil, il s'éprit encore de la comtesse de Moret, de la Bourdoisière, de madame de Boinville, femme d'un conseiller au parlement, de mademoiselle Claire, etc. De ces amours nobles ou bourgeois, il descendit aux femmes galantes, aux plus viles prostituées, telles que la Glandée

et tant d'autres; il ne craignait pas de compromettre sa santé. — Marie était italienne et jalouse; elle était dans tout l'éclat de la jeunesse et de la beauté; elle ne put souffrir en silence les injustifiables infidélités de son époux. Chaque jour était marqué par quelque altercation domestique. Marie menaçait Henri de se venger de ses indignes rivales; elle haïssait surtout la marquise de Verneuil, qui le lui rendait bien. Le 9 juin 1606, le roi et la reine allaient dans la même coche à Saint-Germain. Ils étaient accompagnés de la princesse de Conti, et des ducs de Montpensier et de Vendôme. La voiture versa en passant le bac de Neuilly. Le roi et le duc de Montpensier sautèrent par-dessus la portière, et ne coururent aucun danger, mais la reine allait périr, quand La Chataigneraie la sauva. Ce service lui valut une enseigne de diamants de quatre mille écus, et il fut fait capitaine des gardes de la reine. La marquise de Verneuil, informée de cet événement par le roi, lui dit qu'elle en avait été fort alarmée, et que si elle eût été présente, en le voyant sauvé, elle aurait crié de bon cœur *la reine boit*. Ce propos, plus qu'imprudent, fut rapporté à la reine Marie. Un écrivain contemporain, l'auteur de l'*Histoire de la mère et du fils*, affirme avoir appris de Sully « qu'il ne les avait jamais vus huit jours sans se quereller; qu'une fois entre autres, la colère de la reine la poussa jusqu'à lever le bras, que Sully rabattit avec moins de respect qu'il n'eût désiré, et si rudement qu'elle disait qu'il l'avait frappée, quoiqu'elle le louât de son procédé, reconnaissant que sa prévoyance n'avait pas été inutile. » Le même auteur ajoute « que le roi, outré de ses mauvaises humeurs, ayant été contraint de la quitter à Paris et de s'en aller à Fontainebleau, il lui envoya dire que si elle ne voulait pas changer de conduite, il serait contraint de la renvoyer à Florence avec tout ce qu'elle en avait amené (les époux Concini). » Henri disait aussi à ses confidents que si elle n'avait pas été sa femme, il eût tout sacrifié pour l'avoir pour maîtresse. — Concini et Éléonora intervenaient dans toutes ces querelles, et cette intervention, chaque jour nécessaire, leur avait donné une grande influence : telle fut la source de leur haute fortune. Aussi, Richelieu, qui n'était alors qu'évêque de Luçon, et le duc de Luynes, qui depuis fut connétable, recherchaient-ils la protection des Concini. — Le duc d'Épernon était fort bien venu auprès de la reine Marie. Ce ne fut qu'après dix ans de mariage qu'Henri se détermina à faire couronner Marie : la cérémonie eut lieu à Saint-Denys, avec une solennité et une magnificence vraiment extraordinaires. Tout était disposé pour la cérémonie de l'entrée de la reine à Paris, fixée au 10 mars 1610, lorsque le roi fut assassiné le même jour par Ravaillac. Marie, plus ambitieuse que tendre, parut plus occupée de ses intérêts que de la mort de son époux : sa première pensée fut de se faire déclarer régente. Le duc d'Épernon se rendit par son ordre au parlement, qui siégeait alors aux Grands-Augustins. Le duc avait fait cerner le couvent par les troupes, et ce fut au milieu de cet effrayant appareil de guerre que fut rendu l'arrêt qui conférait à la reine seule la régence du royaume. Elle avait plus d'orgueil que d'adresse, plus d'ambition que d'expérience des affaires, elle se laissait gouverner par son entourage. Les millions amassés par Henri IV furent donnés aux courtisans. Elle prodigua l'or et les places pour se faire des partisans, et ne fit que des ingrats des envieux. Les ducs d'Épernon et les Concini, Richelieu lui-même, la dirigeaient. Les princes et les grands se liguèrent contre les nouveaux favoris; l'élévation de Concini à la première dignité militaire et au gouvernement d'une grande province provoqua une violente opposition. De Luynes, oubliant ce qu'il devait aux Concini, devint leur plus implacable ennemi. Il persuada au jeune prince devenu majeur de gouverner lui-même, et de s'affranchir de l'humiliante tutèle de sa mère. La reine fut exilée à Blois. D'Épernon lui était

resté fidèle; il enleva la reine-mère du château de Blois et la conduisit à Angoulême. Richelieu, à qui cette princesse avait ouvert la carrière des honneurs, imita le duc de Luynes, et parvint à gagner toute la confiance du roi. Une lutte scandaleuse, de longs et orageux débats entre la mère et le fils, occupent dans l'histoire une place plus large qu'intéressante. Veuve et mère de roi, Marie erra long-temps dans les pays étrangers. Elle se retira enfin dans les Pays-Bas, en 1631, et mourut dans l'abjection et la misère, à Cologne, en 1642, à l'âge de 68 ans. — Marie aimait les arts et les cultivait avec succès. Elle excellait dans la gravure. Son fils Gaston d'Orléans avait hérité de son talent dans ce genre. Paris lui doit l'un de ses plus beaux édifices, le palais du Luxembourg et d'autres monuments, l'église et les bâtiments de l'ancien couvent des religieuses du Calvaire, qu'elle avait fondés (*v.* les articles Ancre [Épernon d'], Louis XIII, Richelieu [cardinal]).

Dufey (de l'Yonne).

MÉDINE (Hedjaz), ville de la presqu'île d'Arabie en Asie : elle est célèbre par le tombeau de Mahomet, qui y mourut en 622, après y avoir établi le siége de l'empire des musulmans. Auparavant, on la nommait *Latrele*. Médine est située dans une plaine ouverte, abondante en palmiers, et arrosée par une rivière qui tarit en été. Elle se compose de la citadelle ou fortea, et de la ville propre, entourée d'un bon mur et d'un faubourg; mais ce qu'elle offre surtout de remarquable est la haute mosquée qui en occupe le milieu, et où les Turcs vont en pélerinage. Ce vaste édifice est soutenu par 400 colonnes ornées, ainsi que les murailles, d'inscriptions en or. Il offre cinq tours dans l'une desquelles se voit la chapelle du tombeau du prophète, nommée *el Hodschera*. Près de ce dernier se trouvent aussi les tombeaux d'Abubecker et d'Omar. Les Turcs appellent *turbé* le dôme de la tourelle où se trouve le tombeau de Mahomet. Autour de ce dôme règne une galerie dont on prétend que l'intérieur est orné de pierres précieuses d'un prix inestimable, offertes au prophète, pour la plupart, par de riches musulmans. Elles sont, comme le tombeau, à la garde de quarante eunuques. Les environs de Médine produisent des vins qui ne s'exportent pas. Cette ville fut prise, pillée et saccagée en 1803 par les Wahabis, qui en enlevèrent de grandes richesses. Le pacha Ibrahim la leur reprit, et elle appartient aujourd'hui de nouveau au chérif de la Mecque, qui y entretient garnison. Elle avait déjà été prise et dévastée en 682, par le calife Yézid Ier. C'est dans les environs de Médine que se recueille le baume tant vanté de la Mecque. La population de cette ville est de 6,000 hab. Sa distance aux principaux lieux de l'Arabie est, suivant Abulfeda, de 10 stations pour la Mecque et de 25 pour le Caire : ces stations ou journées sont de 30 milles arabiques. Le mot *médinah* signifie en arabe une ville en général, et ici la ville par excellence, par suite des préférences qu'eut Mahomet pour cette localité. Le tombeau de Mahomet, qui fait la principale réputation de Médine, n'est pas regardé par les mulsulans comme aussi saint que celui de Jésus-Christ à Jérusalem; seulement les caravanes de Damas et d'Egypte font un petit détour pour rendre leur devoir au prophète. Il est peu de personnes qui n'aient entendu parler de la fable par laquelle on a supposé que le tombeau de Mahomet partant pour le ciel se trouva arrêté au dôme de la tourelle dont nous avons déjà parlé, ou se maintint même, au dire de quelques historiens, à une distance moyenne entre ce dôme et la terre. Un phénomène aussi étrange n'avait pas manqué d'exercer beaucoup la sagacité de quelques érudits, qui, refusant au prophète le don de miracle, prétendirent néanmoins expliquer la chose au moyen des vertus attractives sur le fer, d'une forte pierre d'aimant. On ne sait trop quelle a pu être l'origine de cette fable, car le tombeau du prophète, qui n'est point en fer, mais en marbre blanc à plate terre, est constamment resté

depuis son érection dans la plus parfaite immobilité. BILLOT.

MÉDIOCRE, MÉDIOCRITÉ, entre les deux extrémités, n'ayant ni excès ni défaut, également éloigné du colosse et du liliputien, de la vertu et du vice, du ciel et de l'enfer : somme *médiocre*, cheval de taille *médiocre*, chère *médiocre*, esprit, beauté, fortune *médiocre*, écrivain *médiocre*, style *médiocre*. Dans la poésie, le *médiocre* n'est pas supportable :

. . . . . . Mediocribus esse poetis
Non Di, non homines, non concessere columnæ.
HORACE.

Il n'est point de degré du médiocre au pire.
BOILEAU.

Le même a dit : Un esprit-bas et *médiocre* fait moins de fautes, parce que, ne s'élevant jamais, il ne hasarde rien et demeure toujours en sûreté. On a fait une vertu de la modération, ajoute Larochefoucauld, pour consoler les gens *médiocres* de leur peu de fortune et de leur peu de mérite.— *Médiocrité* (aurea mediocritas), comme dit si nonchalamment Horace, ou bien :

. . . . . . *Médiocrité*,
Mère du bon esprit, compagne du repos,

comme répète si naïvement La Fontaine, c'est absolument cet état de fortune qui tient le milieu entre le sublime et le terre-à-terre, entre l'opulence et la pauvreté, entre l'habit doré et les haillons. Là gît le bonheur, disent les sages, et les sages, cette fois, ont raison. — Vient ensuite une autre *médiocrité* qui n'est pas la sœur de la précédente, pauvre fille à laquelle chacun tourne le dos, ou dont tout le monde médit tout bas ou tout haut, bien qu'elle possède quelquefois un coffre-fort, mais parce qu'elle manque d'esprit, de mérite, de savoir, que sais-je? On ne fait pas dix pas aujourd'hui sans être environné d'hommes, de journaux, de livres, de pièces, d'une *médiocrité* désespérante. — *Médiocrité* avait jadis une dernière acception. On disait : Il faut garder la *médiocrité* en toute chose. Il vieillit en ce sens, et l'on dit maintenant : Il faut garder en toute chose un juste milieu. Le juste milieu d'aujourd'hui vaut-il mieux que la *médiocrité* d'autrefois? Je ne résoudrai pas le problème. X.

MÉDISANCE, c'est la vérité dite et répétée avec dessein de répandre du ridicule sur tel ou tel individu, ou même quelquefois sur une famille et une ville entière. Il ne faut pas croire que la médisance soit due à une haine ardente ; elle est inspirée par ce rapide discernement de l'esprit qui reconnaît toute absence de tarif et de mesure, par une rivalité continuelle ; ou bien encore par ce sentiment qui porte à rabaisser les autres. La médisance se nourrit du contact fréquent des individus entre eux ; elle est plus active dans les cercles des provinces que dans les salons de la capitale. Dans les premiers, on se voit tous les jours ; on cède à mille sujets d'envie : une invitation, une préférence, impriment à la médisance une nouvelle verve ; enfin, l'oisiveté condamne à s'occuper sans cesse des autres ; et comme on est promptement las de les louer, on met en relief leurs fautes et leurs faiblesses. Dans les capitales, au contraire, on ne fait que se rencontrer par instant, on ignore même réciproquement ses noms ; bref, on s'aborde tout entier dans la poursuite de ses intérêts : les opinions politiques inspirent seulement une soif de vengeance qui se satisfait par d'atroces calomnies. — La médisance ne paraît au premier instant qu'une sorte d'indiscrétion, mais les préceptes de la morale la condamnent parce qu'elle détruit la véritable civilisation, laquelle repose sur une tendresse et une indulgence de cœur inépuisables ; en effet de railler les hommes à leur nuire, la distance est très courte. Puis, la médisance amène le mépris des bons procédés ; la calomnie déshonore, la médisance divise ; elle débute en faisant rire ; mais à force de passer par une multitude de bouches, elle ébranle jusqu'à la réputation la plus pure : c'est là un bien trop précieux pour qu'on ne devienne pas coupable si

l'on vous inquiète dans sa possession.
SAINT-PROSPER.

MÉDITATION. Le *Dictionnaire de l'académie* dit que *méditer* c'est *réfléchir* sur quelque chose, l'examiner mûrement, s'y appliquer fortement, et il définit la *réflexion* une *méditation* sérieuse. Or, comme il n'y a point de *méditation* qui ne soit sérieuse, ce qui résulte de la définition même du mot *méditer*, il s'ensuit que *méditer* c'est *réfléchir* et que la *réflexion* est la *méditation*. Il n'y a rien là d'étrange : à cela reviennent la moitié des définitions de tous les dictionnaires du monde, c'est-à-dire à des cercles vicieux. C'est aux synonymistes à y pourvoir. — Les mots *méditation* et *réflexion* signifient tous deux une opération de l'esprit par laquelle il se livre ou s'applique à quelque sujet qui l'attache ou l'intéresse pour le bien connaître. — *Méditation*, du grec *médéin* (avoir soin de, s'occuper de), indique qu'on se livre à un sujet parce qu'on l'aime, parce qu'on y trouve du plaisir, parce qu'on le prend à cœur. — *Réflexion*, du latin *reflectere*, *retroflectere* (replier, courber en arrière), marque un retour laborieux de la pensée sur des choses passées ou accomplies. — Le premier marque plus d'intérêt dans le sujet et plus d'abandon dans la pensée ; la *réflexion* suppose un empire plus fortement exercé sur l'esprit qu'on recourbe, qu'on replie. Dans la *méditation*, on suit le courant des idées, pourvu qu'il n'entraîne pas hors du sujet ; la *méditation* se rapproche plus de la contemplation, elle tient le milieu entre la rêverie et la *réflexion*, quoiqu'elle diffère essentiellement de l'une et de l'autre. La *réflexion* est moins molle, moins vaste et moins vague : elle a quelque chose de plus restreint, de plus sévère, de plus aride, de plus logique, de plus nettement clair ; elle est plutôt analytique, et la *méditation* plutôt synthétique. La *méditation* est plus souvent la contemplation d'une vérité toute faite et la *réflexion* l'investigation d'une vérité qui n'est point encore découverte. Telle est la première différence des deux mots, différence toute psychologique. Il faut ajouter qu'il y a plus de préoccupation dans la *méditation*, qu'on s'en laisse plus difficilement distraire, et qu'il y a plus de tension d'esprit dans la *réflexion*, qu'il faut plus d'effort pour y persévérer. La *méditation* est plus idéale, plus spéculative ; elle veut seulement connaître la chose en elle-même ; son utilité, si elle en a, est plus éloignée : la *réflexion* tient de plus près à la pratique, elle se propose un but direct d'utilité. On *médite* pour connaître ou pour s'instruire à fond, on *réfléchit* pour ne pas s'exposer à commettre de faute ; on *médite* un sujet, une question, on *réfléchit* pour agir. Le philosophe spéculatif, le poète, l'anachorète, se livrent à la *méditation* : Descartes, Lamartine, sainte Thérèse, ont écrit des *Méditations* ; le moraliste, l'homme d'état et l'historien font usage de la *réflexion* : on connaît les *Réflexions* morales de Larochefoucault et on sait que tout historien mêle des *réflexions* au récit des faits. Un homme *méditatif* est un penseur ; un homme *réfléchi* est un homme prudent qui songe aux conséquences des choses. La *méditation* est lente, de longue durée, elle s'apesantit sur un sujet ; la *réflexion* est souvent courte, rapide, instantanée, parce qu'elle répond à un besoin d'un moment. La *méditation* porte sur des sujets élevés et importants, et ne se dit guère que des grands travaux de l'esprit ; il faut de la *réflexion* dans les actes ordinaires de la vie. — Une dernière différence très importante se tire de l'étymologie de *réfléchir*. *Réfléchir*, c'est, non pas penser plus d'une fois à quelque chose, comme le dit à tort l'Académie, c'est revoir, repasser ce qui a eu lieu, et par conséquent la *réflexion* vient après coup et porte sur quelque chose de passé : tel est le caractère des *réflexions* du moraliste et de celles de l'historien. Cela donne à *réfléchir*, dit-on, après qu'un événement est arrivé. Quand un auteur compose, il *médite* son sujet ; après qu'il a composé, vient la *réflexion* qui corrige, retranche, retravaille. Si la *réflexion* s'applique éga-

lement à un projet, à un plan de conduite future, c'est que par la pensée on se transporte après l'exécution. *Méditer* un projet, c'est le considérer dans toute son étendue, dans toute sa portée, l'approfondir, songer à toutes les mesures à prendre pour le faire réussir : y *réfléchir*, c'est songer aux conséquences qu'il entraînera. — Le sens de chacun des deux mots, *méditation* et *réflexion*, ainsi déterminé, rien de plus facile que de comprendre pourquoi l'on donne le nom de *méditations* à certains écrits philosophiques, poétiques et religieux ; nous l'avons même dit expressément. On trouvera aussi dans notre première distinction la raison pour laquelle *méditation* signifie, en termes de dévotion, oraison mentale, c'est-à-dire l'action de se recueillir pour se remplir des mystères et des vérités de la religion. En ce sens, on dit *méditer* sur l'Évangile et *méditer* l'Évangile. Le premier tour marque qu'à l'occasion de cette lecture on se livre aux pensées pieuses qui se présentent à l'esprit, et le second marque qu'on se nourrit des maximes de l'Évangile. BENJAMIN LAFAYE.

MÉDITERRANÉE (Mer). Tout bras de mer enveloppé par les terres est une Méditerranée. Ce mot, dérivé du latin, emporte avec lui sa signification ; néanmoins, on est convenu d'appeler plus spécialement Méditerranée cette mer intérieure qui baigne les côtes de notre Provence. Au nord et à l'ouest, elle a l'Europe pour limite, l'Asie à l'est, au sud l'Afrique et ses déserts. Elle fut jadis le foyer de la civilisation de l'ancien monde : Homère chanta sur ses rivages les dieux et les héros ; Platon y fit entendre une philosophie divine, Jésus-Christ prêcha l'Évangile non loin de la langue de terre où fut Tyr ; Alexandrie s'y était élevée, toute fière de la science des mages et des prêtres de Memphis ; la Grèce et l'Italie sont encore nos modèles. Mer illustre entre toutes les mers, on n'y fait pas un pas sans heurter un gigantesque souvenir : ce cap désert redisait autrefois les gémissements de Didon ; là, Scipion vint frapper Carthage au cœur ; là, débarqua Annibal et Rome trembla ; puis une nuée de Barbares couvrit toutes ses côtes et y traça son passage comme un tourbillon de sauterelles : ici, loin de tout rivage, d'innombrables flottes se choquèrent et répandirent des torrents de sang : pourtant la mer y est bleue comme l'azur d'un beau ciel ; le grand nom de Périclès n'est-il pas encore écrit sur les colonnes qu'on aperçoit aux rives de l'Attique ? La barque du pêcheur s'amarre au tombeau de Thémistocle ou laisse tomber ses filets aux champs de bataille de Salamine, et quand on rase l'embouchure du Simoïs, l'onde qui gronde semble vous apporter un écho lointain de la douleur de Priam. Elle fut la grande route du commerce de l'ancien monde dans le moyen âge : combien de milliers de croisés la traversèrent qui ne rapportèrent pas leurs os dans leur patrie ! Venise, cité magique, la domina ; l'Occident y versait son or, et recevait en échange les tissus de la Perse et de l'Inde. Un jour son importance sembla tomber, quand Colomb emporta les esprits vers l'Amérique, quand Vasco de Gama doubla le cap de Bonne-Espérance. Mais voici que tout change : l'ancien monde se replie sur lui même, ses intérêts se resserrent, la Méditerranée reprend son importance première, elle redevient le théâtre obligé des plus grandes scènes de l'avenir, des luttes des nations. Jetez les yeux sur elle, qu'y voyez-vous ? D'un côté les deux grands représentants du despotisme, la Russie et l'empire des Turcs ; de l'autre, et comme les champions de la civilisation moderne, la France et l'Angleterre. — La science l'envisage sous un autre point de vue : la physique cherche la raison de son niveau, toujours le même ; elle balance l'évaporation de sa surface avec les tributs que lui versent tant de fleuves ; elle imagine des courants sous-marins pour rendre à l'océan une partie des eaux que celui-ci lui envoie continuellement : la chimie analyse ses éléments et hésite à se prononcer sur sa salure, inférieure à celle de l'Atlantique ; la na-

vigation se dépite contre ses vents toujours variables; et l'astronome, du haut des immensités célestes, laisse tomber sur elle un regard de mépris et l'appelle goutte d'eau. T. Page.

MÉDUSE. Tout ce que l'on rapporte de Méduse, reine des Gorgones, appartient à la fable. L'imagination des poètes astrologues a donné naissance à cet être de raison, dont l'image se trouve aux cieux, où elle forme une constellation, liée à celles de Persée, d'Andromède, de Cassiopée, reine des Amazones, et de Céphée, roi d'Éthiopie. — Il y a différentes versions sur l'origine et l'existence de Méduse. On lit dans Pausanias qu'elle était fille de Phorcus, l'un des dieux marins. Suivant Hésiode, Phorcus était fils de Pontus et de la Terre; il eut de sa femme Céto les Grées, ainsi nommées parce qu'elles vinrent au monde avec des cheveux blancs, et les trois Gorgones, Méduse, Euryale et Sténo. Pontus, nous dit le même auteur, était fils de Neptune, et il donna son nom à la mer Noire, appelée *Pont-Euxin.* — Euryale et Sténo n'étaient sujettes ni à la vieillesse ni à la mort, privilége que n'avait pas leur sœur. Méduse passait pour une très belle fille; mais de tous les attraits dont elle était pourvue, elle n'avait rien de si beau que les yeux et la chevelure. Sa beauté fixait tous les regards, et une foule d'amants s'empressaient de la demander en mariage. Le dieu Neptune lui-même en fut épris, et, s'étant métamorphosé en oiseau, il enleva Méduse et la transporta dans un temple de Minerve, où il éteignit son amoureuse flamme. Suivant une autre version, Méduse osa disputer le prix de la beauté à Minerve et se préférer à elle. La déesse en fut si courroucée qu'elle changea en affreux serpents les beaux cheveux dont Méduse se glorifiait, et donna à ses grands yeux la force de changer en pierre tous ceux qui la regardaient. En effet, plusieurs personnes éprouvèrent les pernicieux effets de ses regards, et furent pétrifiées aux bords du lac Tritonis. — Hygin nous apprend les circonstances de sa mort. Suivant lui, les dieux, voulant délivrer le pays d'un si grand fléau, envoyèrent Persée pour la tuer. Minerve lui fit présent de son miroir et Pluton de son casque. Le casque et le miroir avaient la propriété de laisser voir tous les objets sans que l'on vît celui qui le portait lui-même. Persée se présenta donc devant Méduse sans être aperçu, et sa main, conduite par Minerve même, coupa la tête de la gorgone, qu'il porta depuis dans toutes ses expéditions. Quoique détachée de son corps, cette tête avait conservé le pouvoir de pétrifier ceux qui la voyaient; Persée s'en servit dans toutes les occasions pour se défaire de ses ennemis. — Persée, vainqueur de ses ennemis, consacra à Minerve la tête de Méduse, qui, depuis ce temps-là, fut gravée avec ses serpents sur la redoutable égide de la déesse. — On voyait, nous dit Homère, au milieu de l'égide de Minerve la tête de la gorgone, ce monstre affreux, tête énorme et formidable, prodige étonnant du père des immortels. — Virgile la place sur la cuirasse de Minerve à l'endroit qui couvrait la poitrine. Homère ajoute encore que cette même tête était gravée sur le bouclier d'Agamemnon, entourée de ses hideux serpents, afin d'épouvanter les ennemis. — Du sang qui sortit de la plaie de Méduse quand sa tête fut coupée naquirent Pégase et Crhysaor; et lorsque Persée eut pris son vol au-dessus de la Libye, de toutes les gouttes de sang qui découlèrent de cette tête fatale naquirent autant de serpents, qui se multiplièrent au point d'être un fléau pour les habitants de cette contrée. — Les autres Gorgones, Euryale et Sténo, étaient des monstres formidables, qui avaient comme Méduse des serpents autour de la tête en guise de cheveux; elles avaient comme elle le pouvoir de pétrifier ceux qui osaient les regarder. Diodore de Sicile prétend que les Gorgones étaient des femmes guerrières qui habitaient la Libye, près du lac Tritonis; qu'elles furent souvent en guerre avec les Amazones leurs voisines; qu'elles étaient gouvernées par Méduse, leur reine du temps

de Persée, et qu'elles furent entièrement détruites par Hercule. — Persée, après ses exploits, fut placé au ciel parmi les constellations boréales, avec Andromède son épouse, Cassiopée reine des Amazones, et Céphée roi d'Éthiopie, dont il a été parlé plus haut. Ce héros est figuré tenant de la main gauche la tête de Méduse, et de l'autre son *harpé* ou cimeterre recourbé. Nous le répétons, la constellation de Persée se lie à celles que nous avons citées ci-dessus, ainsi qu'au signe du bélier, auquel préside Minerve, et sur lequel est placée Méduse, qui monte toujours sur l'horizon avec ce signe; les autres suivent le même mouvement. Les constellations qui, à leur tour, montent quand celles-ci se couchent, paraissent encore dans les fables de Méduse, de Persée, d'Andromède, de Cassiopée et de Céphée. Si, enfin, on suit attentivement cette position de la sphère, on verra combien les poètes astrologues de l'antiquité ont été scrupuleux observateurs de l'astronomie dans les fables qu'ils ont mises au jour.

C^er^ ALEXANDRE LENOIR.

MÉDUSE (hist. nat.). Linnæus avait réuni en un seul groupe, auquel il imposa la dénomination générique de *medusa*, tous les animaux à forme rayonnée, à corps libre, à texture gélatineuse; et, tel qu'il avait été institué par l'illustre classificateur suédois, ce genre avait été adopté par la plupart des naturalistes. Mais Peron, en scindant en un grand nombre de genres distincts le genre *medusa* de Linnæus, conserva cette dénomination à une seule famille; et Lamarck, en restreignant le nom de *radiaires médusaires* ou *méduses* aux seuls *radiaires réguliers*, orbiculaires, gélatineux, transparents, lisses, convexes supérieurement, concaves inférieurement, et munis d'une bouche inférieure, élimina du groupe primitivement établi par Linnæus sous le nom de *medusa* tous les radiaires à côtes ciliées, à disque cartilagineux, à vésicules aérifères, c'est-à-dire les porpites, les vélelles, les béroés, etc., etc. — Ainsi définies, les *méduses*, ou, pour employer la dénomination de Lamarck, les *médusaires*, sont des animaux marins, entièrement gélatineux, ou, plus exactement, entièrement semblables à une gelée transparente : leur corps, que l'on nomme *ombrelle*, est très régulièrement arrondi, et quelquefois bordé d'une frange de filaments semblables à des tentacules; et leur bouche, tantôt pédonculée, tantôt sessile, mais toujours située à la face inférieure de l'ombrelle, est souvent, comme celle-ci, entourée de longs appendices filamenteux. La texture de ces animaux paraît être des plus simples : c'est un tissu celluleux dont les mailles enveloppent de l'eau de mer; aussi, lorsqu'on les retire de l'eau, les méduses disparaissent-elles par une véritable liquéfaction; et Spallanzani, qui s'est longuement occupé de l'organisation de ces radiaires, a retiré d'une méduse pesant 50 onces 50 onces d'eau salée, moins environ 6 grains de pellicules membraneuses. L'appareil digestif des *méduses* consiste en une cavité ouverte à la face inférieure de l'ombrelle, et creusée dans la substance même de l'animal : cette cavité centrale est tantôt uniloculaire ou indivise; tantôt elle est divisée par des cloisons incomplètes en des loges plus ou moins distinctes et nombreuses; tantôt enfin, il naît de la loge centrale des canaux, creusés aussi dans la substance de l'animal, qui se rendent, en rayonnant et en se subdivisant, dans un canal circulaire qui occupe les bords de l'ombrelle. Par cette disposition, l'animal entier se trouve transformé en un canal intestinal; et la matière alimentaire est portée directement et en nature dans toutes les parties du corps. — L'appareil locomoteur se réduit chez les méduses à une petite couche de filaments, de texture douteuse, parallèles entre eux et disposés transversalement dans toute la circonférence de l'ombrelle : les contractions intermittentes de ces filaments, qui impriment à l'ombrelle un mouvement continuel de systole et de diastole, engendrent une force qui suffit à dépla-

cer l'animal dans l'espace, et à le maintenir flottant à la surface de la mer, tandis que sa pesanteur spécifique, plus grande que celle du liquide dans lequel il nage, le sollicite sans cesse vers des couches plus profondes. — Les appareils de la circulation et de la respiration sont nuls chez les méduses; autant en faut-il dire des appareils sensoriaux et nerveux: la sensibilité générale, si même elle existe dans ces organisations rudimentaires, est évidemment obtuse à l'extrême; et probablement il en est de même de cette sensibilité spéciale que l'on attribue aux filaments qui, dans quelques espèces, entourent soit l'ombrelle, soit l'orifice buccal; car, ainsi que le remarque M. de Blainville, rien au monde ne prouve que ces appendices, que l'on a nommés *tentacules*, et dans lesquels on a voulu localiser les fonctions tactiles, soient aucunement destinés aux usages qu'on a bien voulu leur assigner. — Suivant la plupart des naturalistes, les méduses se nourrissent de petits animaux, de mollusques, de vers, de crustacés, et même de poissons, qu'elles attirent vers leur cavité buccale à l'aide des appendices dont celle-ci est garnie. Spallanzani a vu des poissons encore adhérents à ces appendices; Gaëde à trouvé dans la cavité stomacale des méduses qu'il a ouvertes des poissons et des néréides; MM. Chamisso et Eyssenhardt ont rencontré dans leurs ventricules des restes de poissons en apparence digérés; MM. Peron et Lesueur, qui se sont spécialement occupés de l'histoire naturelle de ces animaux, n'émettent aucun doute à ce sujet; et l'abbé Dicquemarre et Othon Fabricius partagent aussi la même opinion. Cependant, malgré l'autorité de tant de témoignages concordants, cette opinion nous paraît, nous ne dirons pas erronée, mais complètement insoutenable: il nous est impossible d'admettre que des êtres à peine organisés et complètement dépourvus de tout mouvement volontaire puissent livrer la guerre à des mollusques ou à des poissons, les saisir avec leurs tentacules, et les introduire dans leur cavité buccale; encore moins pouvons-nous admettre que ces animaux, ainsi saisis vivants, puissent être digérés par un estomac qui ne présente aucune des conditions physiologiques de la digestion. Évidemment, si des débris de poissons ont été trouvés dans les ventricules des méduses, c'est que ces poissons y auront été entraînés morts par les courants que ces animaux déterminent en ingurgitant et en rejetant tour à tour l'eau de la mer dans leurs mouvements de systole et de diastole; et l'assimilation de ces corps organisés par les méduses n'a point été le résultat des forces digestives de leur estomac, mais bien de la décomposition organique survenue en vertu des lois ordinaires de la chimie. — Les méduses se rencontrent sous presque toutes les latitudes, surtout dans les hautes mers. Suivant les observations de MM. Peron et Lesueur, chacune des espèces de cette nombreuse famille serait limitée, probablement par des conditions de température, à quelques régions déterminées de l'océan; si parfois dans une même région elles paraissent et disparaissent à des époques déterminées, cela tient probablement aux vents et aux courants, qui y règnent aussi périodiquement, et qui les apportent ou les entraînent; car les méduses flottent au caprice des vents, et ne sauraient résister au plus faible courant. Dans la haute mer, les méduses s'amoncellent quelquefois en troupes innombrables, qui s'étalent comme un manteau aux mille reflets de nacre et d'opale, et couvrent complètement la surface des eaux dans une étendue de plusieurs lieues; quelquefois aussi elles sont jetées en quantités assez considérables sur nos côtes de France pour que l'agriculture ait essayé de les utiliser dans la bonification des terres arables. Le volume des méduses varie grandement: quelques-unes sont presque microscopiques; d'autres atteignent un diamètre de 4 à 5 pieds, un poids de 40 à 60 livres. Toutes, lorsqu'elles sont mortes, deviennent phosphorescentes; quelques-unes seulement présentent ce phénomène leur vie durant.

La phosphorescence paraît due à une humeur visqueuse qui exsude des tentacules, de la zone musculaire et de la cavité stomacale de la méduse, humeur corrosive, qui détermine une douleur aiguë, lorsqu'on la met en contact avec une surface muqueuse ou une portion de derme dénudé, et qui communique sa phosphorescence aux liquides avec lesquels on la mêle, au lait, à l'eau douce, à l'urine surtout : une seule méduse, exprimée par Spallanzani dans 27 onces de lait, rendit ce liquide tellement brillant que la lueur en pouvait remplacer la flamme d'une petite bougie. Un certain nombre de méduses déterminent aussi, lorsqu'on les met en contact avec une portion quelconque du tégument, une douleur semblable à celle que l'on ressent lorsque l'on heurte une plante d'ortie : la portion de la peau qui a été touchée se colore vivement, et des élévations rougeâtres, marquées au centre d'un point blanc, apparaissent presque aussitôt : la chaleur du lit suffit à faire reparaître cette éruption *d'urticaire* plusieurs jours après que la douleur a totalement disparu. — Les anatomistes qui se sont occupés de l'organisation des méduses sont peu nombreux : nous ne pouvons guère citer que MM. Cuvier, Gaëde, Eyssenhardt et de Blainville. Les zoologistes qui ont traité de l'histoire naturelle de ces animaux d'après leurs propres observations sont également en petit nombre : ce sont surtout de Réaumur, Dicquemarre et Spallanzani ; mais un grand nombre d'auteurs, depuis Aristote et Pline, jusqu'à Lamarck et Cuvier, se sont occupés de la classification systématique des méduses : MM. Peron et Lesueur surtout avaient entrepris une monographie complète de ces radiaires, et la classification présentée par eux dans les *Annales du Muséum* (tom. XIV) est encore la plus complète que la science possède ; aussi a-t-elle été adoptée, à de très légères modifications près, par MM. Oken, Lamarck, Cuvier, Goldfuss, Schweiger et de Blainville. Prenant pour base de leurs coupes principales l'absence ou la présence de l'estomac, MM. Peron et Lesueur ont établi deux grandes divisions : les *méduses agastriques* et les *méduses gastriques*. Les méduses agastriques sont subdivisées d'après l'absence ou la présence d'un pédoncule, l'absence ou la présence de tentacules : les genres eudore, bérénice, orythie, favonie, lymnorée et géryonie, sont compris dans ces subdivisions. Les *méduses gastriques* sont subdivisées d'après la présence d'une ou de plusieurs bouches, l'absence ou la présence d'un pédoncule, de bras, de tentacules : chacune de ces subdivisions renferme un ou plusieurs des genres charybdée, phorcynie, eulimène, équorée, pégasie, mélitée, etc., etc. C'est à leur texture gélatineuse, à leur mouvement continuel de systole et de diastole, ainsi qu'aux phénomènes de phosphorescence et d'urtication qu'elles présentent que les méduses doivent toutes les dénominations qu'elles ont reçues dans la langue vulgaire : *orties de mer, chandelles marines, poumons de mer, gelée de mer*, etc.

BELFIELD-LEFEVRE.

MEETING, mot anglais qui exprime une réunion populaire dont le but est de délibérer et de discuter sur un sujet politique quelconque, ou sur toute question importante qui intéresse la nation. Un *meeting* est un mode de consulter le peuple et de saisir l'esprit public sur une mesure constitutionnelle. De nombreux *meetings* précèdent ordinairement les élections en Angleterre, et c'est là que l'on voit le spectacle imposant d'un peuple exerçant sa part de souveraineté, d'un peuple choisissant ses mandataires, indiquant du dehors et de l'intérieur de ses comices, par ses acclamations et ses suffrages, les dépositaires de sa confiance, les hommes qu'il commet à la défense de ses droits, à la garde de ses libertés ! — Cependant, si vous tenez à conserver vos illusions, si vous craignez de rien rabattre de l'enthousiasme qui vous anime, gardez-vous d'assister aux élections ou aux *meetings* anglais : ce spectacle de réunions populaires, d'assemblées fougueuses et sans contrainte, ne peut con-

venir qu'à un esprit anglais. — Dès la dissolution du parlement, on voit le peuple entier en émoi, les ambitieux sur les grandes routes, Londres désert, les provinces en possession de leurs plus riches habitants, et la fierté aristocratique s'humiliant devant la morgue plébéienne. De nombreux *meetings* sont ouverts, et bientôt la tempête électorale les envahit. On sait que les élections en Angleterre ne sont pas faites, mais vendues par le peuple à la classe supérieure de la société: celle-ci les achette si chèrement qu'elles ne peuvent écheoir qu'aux sommités les plus intéressées au maintien de l'ordre et à la conservation des institutions. Otez aux élections anglaises leur vénalité, vous aurez des choix populaires et une démocratie pure. Les *meetings* proprement dits, ceux qui se tiennent en dehors des élections, constituent les circonstances les plus importantes de la vie du peuple anglais. C'est là qu'on le voit délibérant sur les lois, blâmant les actes du ministère, apostrophant la royauté, tranchant quelquefois sur tout; c'est là enfin qu'il jouit de toutes les prérogatives du citoyen libre. L'objet du *meeting* est annoncé quelques jours à l'avance par des placards en grosses lettres, qui couvrent les murs, ou qui sont portés au bout d'une perche dans les rues. La réunion a ordinairement lieu en plein air. Dans l'endroit le plus apparent de la place, sur un échafaud préparé à cet effet, sur un tombereau, sont en évidence ceux qui se proposent de porter la parole. C'est de là que, dans un style à la portée de leur auditoire, ils soumettent leurs propositions en les appuyant par des harangues animées et chaleureuses. Lorsque tous les orateurs ont parlé, tempêté et accumulé les promesses, les menaces, les injures, on lit une pétition rédigée d'avance, et contenant les griefs et les vœux de l'assemblée. Dans ces réunions monstrueuses, les orateurs sont naturellement applaudis, mais pas autant en raison de ce qu'ils disent et de ce qu'entendent ou comprennent leurs auditeurs, qu'en raison de la chaleur de leur déclamation. Il est positif que plus ils s'agitent et frappent des pieds et des mains, plus l'enthousiasme des assistants est à son comble. Des cris partent de tous les côtés. Les drapeaux s'inclinent et la pétition se signe sur des tables, sur des tonneaux, *sur des bouteilles*, sur les genoux, sur les dos inclinés en forme de pupitre. Afin d'accélérer cette opération, des feuilles de papier sont distribuées, et, lorsqu'elles sont couvertes de signatures, elles sont réunies et jointes à la pétition. Des dix, vingt et trente mille individus qui assistent ordinairement à un *meeting*, quatre ou cinq cents au plus ont, soit un intérêt dans l'objet de la pétition, soit la faculté de la comprendre, soit le droit de délibérer, car, en général, la classe honorable, ce que l'on nomme les gens de *respectabilité*, se dispensent de paraître dans ces réunions. Une grande partie de l'assemblée ne peut même entendre les orateurs, dont la voix, quelque forte qu'elle soit, est couverte par le bruit qui refoule leur éloquence vers le *forum* d'où elle part; et cette masse de peuple se retire toujours dans l'ordre le plus parfait, fière de ses prérogatives, toujours convaincue de la haute importance de ses délibérations, et sûre d'avance de l'heureux résultat que ne peut manquer d'avoir sa pétition. RAYMOND DE VÉRICOUR.

MÉGARE (*Megara*), fille de Créon, roi de Thèbes. Hercule n'avait que 18 à 19 ans quand il l'épousa; elle lui fut donnée en récompense de ce qu'il était venu au secours de Créon contre Erginus, roi des Orchoméniens. Hercule étant descendu aux enfers, Lycus voulut s'emparer du royaume de Thèbes, et, ne pouvant forcer Mégare à l'épouser, il allait l'y contraindre par la violence, quand Hercule reparut, tua Lycus, et remit Créon sur le trône. Junon, irritée de cette mort, inspira à Hercule une telle fureur qu'il tua Mégare et les enfants qu'il en avait eus. Suivant Apollodore, Hercule n'aurait point tué Mégare, mais seulement les enfants qui lui étaient nés de cette princesse. Il l'aurait répudiée dans la suite, ne pouvant supporter la vue d'une

femme qui lui rappelait sans cesse le souvenir de la mort funeste de ses enfants. On prétend même qu'il la maria à Iolas, le fidèle compagnon de ses travaux. Mégare avait eu d'Hercule trois fils, Créontiadès, Térimaque et Déicon. Le délire d'Hercule et la catastrophe sanglante qui en fut la suite ont donné lieu à une pièce d'Euripide, qui est assez faible, et à une imitation de Sénèque, encore inférieure à l'original.

Mégare (*Megarus*), fils de Jupiter et d'une nymphe sithnide, se sauva du déluge de Deucalion en atteignant à la nage le sommet d'une montagne : il était guidé par le cri d'une bande de grues, d'où ce mont s'appela *géranien* (du grec *géranos*, grue). La ville de Mégare (*v.* plus bas), ainsi désignée peut-être à cause de cet événement, donna le nom d'*eau des nymphes sithnides* à un aqueduc bâti dans son enceinte par le tyran Théagène.

Mégare (*Megara* [géogr.]), capitale de la Mégaride, petite contrée de la Grèce, située entre la Béotie au N., le golfe Saronique au S., l'Attique à l'E., le golfe et l'isthme de Corinthe à l'O., toujours en guerre avec les Athéniens et les Corinthiens, à cause de sa situation sur les deux mers, à l'entrée de l'isthme de Corinthe, ce qui la rendait la clé du Péloponèse. Mégare, à quelques stades du golfe Saronique, et à peu près à la même distance de Corinthe et d'Athènes, avait été bâtie entre deux rochers par Mégarée, fils de Neptune. Détruite de nos jours par l'armée grecque, lors de l'insurrection hellénique, Mégare, dont la population s'est, dans l'antiquité, élevée jusqu'à 12,000 ames, n'offre plus qu'un monceau de ruines. Belle, mais petite, elle était ornée de beaucoup de temples, entre autres de celui de Jupiter-Olympien, auprès duquel s'étendait un bois sacré d'Apollon et d'Isis. On y voyait les tombeaux d'Iphigénie, d'Adraste, de Corèbe, d'Orippe, et des statues de Phidias et de Praxitèle. Mégare, quoique peu puissante, fonda Thapse, Chalcédoine, Mégare d'Hybla (*v.* ci-dessous), Sélinonte et d'autres colonies. Elle fut fertile en hommes illustres, tels que l'architecte Théocosme et les philosophes Euclide et Stilpon, qui y fondèrent une école de dialectique. — Les Mégariens furent originairement gouvernés par des rois qui se succédèrent au nombre de douze. Dans la suite, ils proclamèrent la république, puis courbèrent le front sous le joug des Athéniens. L'arrivée des Héraclides dans le Péloponèse changea leur sort. Les Doriens les délivrèrent du joug des Athéniens, et les rendirent à l'indépendance. Depuis ce temps, les Mégariens furent souvent en guerre avec les Athéniens, principalement du temps de Solon, au sujet de l'île de Salamine. Environ un siècle après, Athènes lança contre eux ce décret célèbre, première cause de la guerre du Péloponèse, qui leur interdisait l'entrée de ses ports, de ses marchés, de ses villes. Les Mégariens étaient aussi souvent en guerre avec les Corinthiens. On parle peu de leurs exploits, parce que, trop faibles, ils se bornèrent à défendre leur territoire. Cependant, ils se distinguèrent à la bataille de Salamine, où ils envoyèrent 20 vaisseaux, et à celle de Platée. Leurs femmes étaient regardées comme les plus immorales de la Grèce. Eux-mêmes passaient pour perfides, lâches, violateurs des droits de l'hospitalité. Leur mollesse et leur faste dans les édifices et les festins inspira ce mot à Diogène : « Ils mangent comme s'ils devaient mourir en sortant de table ; ils bâtissent comme s'ils ne devaient jamais mourir. »

Mégare l'Hybléenne, voisine du mont Hybla, dans la Sicile orientale, sur la côte, près d'un petit golfe, auquel elle donna son nom, au sud de Syracuse. Elle avait été fondée par une colonie de Mégariens, environ 728 ans avant J.-C. Gélon, roi de Syracuse, la détruisit de fond en comble ; elle se releva, mais, ayant voulu, l'an 214 avant J.-C., résister aux Romains, elle fut prise et pillée. Deux siècles après, elle n'existait plus.

On appelait encore *Mégare* une ville d'Épire, vers le S., dans la Molosside ; une ville de Thessalie au N., sur les con-

fins de la Macédoine; une ville de l'Illyrie; une petite ville de la Syrie, au N., sur les confins de la Cilicie, et un quartier de Carthage. On donnait enfin le nom de Mégaride, d'après Pline, à l'île de l'*OEuf*, située entre Pausilippe et Naples. X.

MÉGASCOPE. Espèce de chambre obscure, éclairée par une lampe, et armée d'un tube et de verres, comme la fantasmagorie. *Mégascope* vient du grec *megas* (grand), et *scopéo* (j'observe, je considère). Cet instrument de dioptrique, d'invention moderne, se compose d'une grande caisse avec cheminée, percée dans sa partie supérieure d'un trou circulaire assez grand pour y introduire les objets, tels que bouquets de fleurs, morceaux de sculpture, bustes, académies; on peut même y placer un enfant, un être vivant. Mais, dans ce cas, il faut que les verres reçoivent une modification, autrement les objets y paraîtraient renversés. La lampe intérieure doit être disposée sur le devant, de manière à projeter la lumière sur les objets présentés, lesquels se réfléchissent en transparent comme dans la fantasmagorie. Une des propriétés les plus remarquables du mégascope est de montrer les choses en relief, avec leurs contours et leurs couleurs: l'illusion est complète.

E. De Pradel.

MÉGÈRE (*v.* Euménides et Furies).

MÉGIE, art de préparer en blanc les peaux de mouton et autres peaux délicates, et de les rendre propres à divers usages.

MÉGISSERIE. Le métier et le trafic du mégissier.

MÉGISSIER, artisan dont le métier est d'apprêter les peaux de mouton, de veau, etc., pour les rendre propres à différents usages autres que ceux qui concernent le métier de corroyeur et celui de pelletier (*v.* Peaux).

MEHEMED-ALI (*Mohammed-Ali*), pacha, vice-roi d'Égypte, de Nubie et de Dongola, naquit, en 1769, à Kavala, dans la Macédoine, de l'aga Ibrahim. Dès sa plus tendre enfance, il montra une rare intelligence et une adresse étonnante dans tous les exercices du corps. Privé de bonne heure de ses parents, un gouverneur de Kavala se chargea du soin de son éducation, et, après lui avoir procuré une place, le maria richement. Cependant, Méhémed n'apprit à lire et à écrire que lorsqu'il fut devenu pacha. Il débuta dans les affaires par le commerce du tabac; et c'est peut-être à cette cause que l'on doit attribuer le goût qu'il a conservé jusqu'à ce jour pour les entreprises commerciales. L'attachement qu'il a porté dans tous les temps à la nation française, et la tolérance religieuse qui le caractérise lui ont été inspirés par ses relations avec un négociant de Marseille, nommé Lion, qui, pendant son séjour à Kavala, lui servit de patron. Entré au service, il se distingua d'abord en Égypte, vers 1800, en qualité de pacha à deux queues, à la tête du corps de troupes fourni par la ville de Kavala. Le capitan-pacha, témoin de sa bravoure à l'affaire de Ramanieh contre le général Lagrange, lui confia un poste éminent, dans lequel il parvint à gagner l'affection des troupes albanaises. Ce fut alors que Méhémed, après le départ des Français en 1802, se couvrit de gloire dans une longue guerre que le pacha eut à soutenir contre les mameloucks. Mais sa renommée et son ambition ne tardèrent pas à porter ombrage au gouverneur, qui jugea prudent de l'éloigner. Méhémed fut chargé de l'administration du pachalik de Salonique. Son influence en Égypte était déjà telle à cette époque que les habitants du Caire se révoltèrent en apprenant la nouvelle de son départ. Les ulémas et les chéiks expédièrent un ambassadeur extraordinaire au divan pour lui faire savoir que Méhémed était le seul homme de tout l'empire qui pût rétablir en Égypte l'ordre et la tranquillité que l'administration despotique du gouverneur, Khurschid-Pacha, avait si gravement troublée. En même temps, ils appelèrent Méhémed lui-même à succéder à ce dernier. Tout en résistant à leurs vœux, le pacha de Salonique fit jouer tous les

ressorts de la ruse et de l'intrigue pour parvenir à un poste qu'il ambitionnait depuis long-temps, et il y réussit : le premier avril 1806, il fut nommé gouverneur de l'Égypte et élevé à la dignité de pacha à trois queues. Mais à peine eut-il pris possession de son nouveau gouvernement que la Porte, cédant aux suggestions de l'Angleterre, désigna le mameluck Elfy-Bey pour lui succéder. — Méhémed, qui avait mis à profit le peu de temps de son administration pour organiser le pays et discipliner ses troupes, força les Anglais, qui avaient occupé Alexandrie au mois de mars 1807, à quitter l'Égypte au mois de septembre de la même année; puis il contraignit les beys des mamelucks à rentrer dans l'obéissance. Plus tard, en 1811, il fit égorger pendant une fête publique 470 hommes de ce corps, et finit par l'exterminer entièrement, à l'exception des mamelucks français. Depuis cette époque, la tranquillité n'a plus été troublée en Égypte. L'expédition contre les Wahabis fut heureusement conduite par le second fils du vice-roi, Ibrahim-Pacha (l'aîné de ses fils n'existait plus). La Mekke et Médine leur furent enlevées, et, en 1818, leur capitale, Derejeh, tomba au pouvoir de l'ennemi; leur chef fut envoyé prisonnier à Constantinople. — Les hostilités commencées en 1821 contre la Nubie et le Sennaar furent terminées en 1822, à la suite du meurtre commis sur la personne du commandant de l'expédition, Ismael-Pacha, fils puiné du vice-roi. — Pendant ce temps, Méhémed s'occupait activement du bien-être de son pays : organisation des armées de terre et de mer, administration militaire, forteresses, etc., il empruntait tout à la civilisation européenne. Il établit des télégraphes et employa les fusées à la congrève; les ulémas reçurent un traitement; l'agriculture, l'industrie et le commerce firent des progrès rapides; des avantages furent accordés aux Européens qui s'établiraient dans le pays, des encouragements aux voyageurs. Ismael Gibraltar et d'autres furent envoyés, en 1818, en Europe pour y lier des relations utiles à l'Égypte; on ouvrit le canal de Mahmoud entre Alexandrie et le Caire; l'olivier et le mûrier furent naturalisés dans le pays; on établit des fabriques de sucre, des manufactures de salpêtre, des fonderies de canons; on soumit les bâtiments à une quarantaine; on favorisa l'introduction de la vaccine, etc. Les Anglais, les Français et les autres peuples de l'Europe recherchent aujourd'hui l'amitié de Méhémed; la Porte redoute sa puissance, surtout depuis qu'il a mis le pied sur le territoire de la Crète. — En 1824, il fut appelé à commander l'expédition contre les Grecs. Son fils Ibrahim, qui le remplaça, avait 16,000 hommes sous ses ordres et une flotte commandée par Ismael Gibraltar. Il devait occuper la Morée et y fonder une colonie de nègres. Sa flotte et celle du capitan-pacha furent battues (septembre 1824) dans diverses rencontres qu'elles eurent avec l'amiral grec Miaulis, et plusieurs de leurs vaisseaux incendiés par les brûlots de Canaris. Mais au mois de mars 1825, les forces combinées de l'Égypte et de la Turquie prirent leur revanche, et les villes de Navarin, de Tripolizza, etc., tombèrent en leur pouvoir. Ibrahim dévasta ensuite une grande partie de la Morée et en fit transporter les habitants en Égypte pour y être réduits en esclavage. — La troisième expédition du vice-roi fut entreprise au mois d'octobre 1827. Mais, en vertu du traité du 6 juillet de la même année entre les puissances protectrices, la flotte turco-égyptienne fut bloquée dans la baie de Navarin par les amiraux Codrington et de Rigny. Sur le refus du vice-roi, de cesser les hostilités contre les Grecs, elle fut détruite le 20 octobre, et Ibrahim contraint, en vertu du traité signé à Alexandrie le 8 août 1828, à évacuer la Morée (*v.* Turquie et Grèce). — Méhémed, quoique despote, ne manque ni de prudence politique ni de générosité. Il est actuellement maître absolu de l'Égypte. Un petit nombre de maisons de commerce privilégiées partagent avec lui le monopole des produits de l'Égypte et des marchandises qui y sont importées des Indes

orientales. — Ses entreprises contre la Grèce ont épuisé son trésor et fait augmenter les impôts. — Les Grecs obtiennent sa protection comme les Francs; il envoie de jeunes Turcs faire leurs études à Paris; il affectionne les chrétiens; mais ses projets manquent pour la plupart de consistance et de durée. Son système de colonisation et ses idées de réforme ne paraissent pas avoir l'assentiment de son fils Ibrahim. Si Méhémed-Ali ne s'était pas souillé par la trahison et par le meurtre, il eût peut-être mérité le surnom de *Saladin de l'Égypte* (v. Félix Mengin, *Histoire de l'Égypte sous le règne de Mohammed-Ali*, Paris, 1823, 2 vol., avec atlas et lithog.). C. L.

MÉHUL (Étienne-Henri), l'un des plus grands musiciens qu'ait produits la France, naquit à Givet, petite ville du département des Ardennes, le 24 juin 1763. L'organiste de cette ville, qui était aveugle, fut son premier maître de musique. A peine âgé de dix ans, on lui confia l'orgue des Récollets, et à douze, il fut choisi pour être adjoint à l'organiste de l'abbaye des prémontrés de La Val-Dieu. En 1774, l'abbé M. Lissoir reçut du général des prémontrés la commission de visiter plusieurs abbayes de son ordre. Arrivé au couvent de Schassenried, il y trouva Guillaume Hanser, musicien distingué, surtout pour le style de la musique sacrée, et celui de l'orgue. M. Lissoir l'invita à se rendre à La Val-Dieu, où il passa plusieurs années: Méhul sut profiter de cette heureuse rencontre, et prit des leçons de Hanser. Le colonel d'un régiment qui était en garnison à Charlemont, homme de goût et bon musicien, apprécia le talent du jeune Méhul, et se chargea de le conduire à Paris. Méhul s'y perfectionna. Edelmann fut son maître de piano et de composition; Gluck lui donna des conseils; et en 1782, il fit exécuter au concert spirituel une ode sacrée de J.-B. Rousseau qu'il avait mise en musique. Il écrivit plusieurs partitions pour l'Académie-Royale de musique. Six ans s'étaient passés à attendre leur représentation, lorsqu'il songea à s'ouvrir une autre route, et fit exécuter à l'Opéra-Comique *Euphrosyne et Coradin*. Le succès en fut prodigieux, et le duo *Gardez-vous de la jalousie*, si remarquable sous le rapport de la vigueur d'expression, surpassa tout ce que l'on avait entendu de plus fort en ce genre. L'Académie-Royale se décida alors à mettre en scène *Cora*, qui ne réussit point. *Stratonice*, *Horatius Coclès*, *Phrosyne et Mélidore*, *Ariodant*, figurent parmi les ouvrages qui ajoutèrent beaucoup à la réputation que Méhul s'était faite. Ce maître, qui devait ses plus beaux triomphes au style sérieux et dramatique, réussit complètement dans le genre comique, témoins *L'Irato*, *Une Folie*. *Uthal*, *Joseph*, marquèrent son retour à sa première manière. Méhul, qui se plaisait à traiter des sujets sérieux et d'une haute portée, ne réussit pourtant pas à l'Académie-Royale de musique: *Adrien* et *Les Amazones* eurent le sort de *Cora*. *Le jeune Sage et le vieux Fou*, *Doria*, *La Caverne*, *Le Jeune Henri*, dont la belle ouverture nous est restée; *Épicure*, écrit en société avec Cherubini; *Le Trésor supposé*, *Joanna*, *L'Heureux malgré lui*, *Héléna*, *Gabrielle d'Estrées*, *Les deux Aveugles de Tolède*, *La Journée aux aventures*, figurent parmi les opéras de Méhul. *Valentine de Milan* ne fut exécutée que cinq ans après sa mort, arrivée le 18 octobre 1817: il n'avait que 54 ans lorsqu'il succomba à la suite d'une maladie de langueur. — Méhul avait beaucoup d'esprit et d'instruction; sa conversation était intéressante; son caractère, mélange de finesse et de bonhomie, de grâce et de simplicité, de sérieux et d'enjouement, le rendait agréable dans le monde. Néanmoins, il n'était pas heureux. Toujours inquiet sur sa renommée, sur ses succès, sur le sort de ses ouvrages dans la postérité, il se croyait environné d'ennemis conjurés contre son repos, et maudissait le jour où il était entré dans la carrière dramatique. Dans ses moments de chagrin, il disait avec amer-

tume qu'après tant de travaux, il ne tenait du gouvernement qu'une place de quatre mille francs. Il savait pourtant que la moindre sollicitation de sa part lui aurait procuré des pensions. Il ne demanda jamais rien : il voulait qu'on lui offrit. — Méhul était un des inspecteurs du Conservatoire de musique, membre de l'institut et de la Légion-d'Honneur. — Il avait écrit des sonates pour le piano dans sa jeunesse; il publia plus tard des symphonies, *Le Chant du départ*, et beaucoup d'autres hymnes patriotiques; divers ballets sont comptés parmi ses compositions. Méhul est, sans contredit, le plus beau talent de musicien dont la France puisse s'honorer : Hérold était son élève. CASTIL-BLAZE.

MEIBOMIUS. Quatre savants ont illustré ce nom. Henri, l'aîné, né en 1555 à Lemgo, et mort en 1625, professeur de littérature et d'histoire à Helmstadt, a laissé différents travaux sur l'histoire de sa patrie, et quelques poèmes en latin. Son fils Jean Henri, célèbre médecin, né le 27 août 1590 à Helmstadt, et mort le 16 mai 1655 à Lubeck, a publié, outre plusieurs écrits sur la médecine, un ouvrage intitulé *Vita Mæcenatis*. — Son fils Henri, né à Lubeck en 1638, étudia à Helmstadt et dans les universités hollandaises, visita l'Allemagne, l'Angleterre, la France, l'Italie, professa la médecine à Helmstadt en 1661, et la poésie et l'histoire en 1678, et mourut dans cette dernière ville en 1700. Il immortalisa son nom dans les sciences anatomiques par ses recherches sur les glandes pituitaires des paupières, appelées de son nom *glandes de Meibomius*, par la découverte du trou aveugle de la langue, appelé *trou de Meibomius*, et par celle des papilles voisines, etc. Ses nombreux ouvrages sont très estimés. Ses travaux historiques traitent pour la plupart de l'histoire de l'Allemagne. C'est à lui que l'on doit : *Rer. german. scriptores* (3 vol. 1688). — Marc Meibomius, cousin du précédent, excellent philologue, né en 1631 à Tœnningen. Il s'occupait principalement de la musique chez les anciens. Il publia à Amsterdam, en 1652, une traduction latine annotée des ouvrages anciens écrits sur ce sujet : *Antiquæ musicæ scriptores septem, gr. et lat.* (2 vol.), qu'il dédia à Christine de Suède. Cette reine l'appela à sa cour. Elle avait trouvé tant de charme à la lecture des ouvrages de Meibomius que, pour avoir une idée plus nette de la musique des anciens, elle fit faire des instruments dans le genre de ceux des Grecs, et invita notre savant à chanter dans un concert une romance grecque, tandis que le professeur Naudaus exécuterait une danse grecque. Cette bizarre parodie excita un rire fou dans l'assemblée. Meibomius, furieux, se jeta alors sur Bourdelot, médecin et favori de la reine, qu'il croyait l'ordonnateur de la fête, et lui donna un soufflet. Après cette aventure, il quitta Stockholm, et se rendit à Copenhague, où il fut nommé conseiller du roi, et professeur au gymnase de Soroë. De là, il passa à Helsingor, où il remplit les fonctions de directeur des douanes. Mais, après bien des tribulations, il se démit de cette place, et se rendit à Amsterdam pour y professer l'histoire dans une école publique. Il n'y resta pas long-temps; une altercation qu'il eut avec le bourguemestre le força à vider les lieux; il passa en France, de là en Angleterre, et retourna à Amsterdam, où il mourut en 1711. Parmi ses nombreux ouvrages, on peut citer l'édition de Vitruve, celle de Diogène Laërce; il écrivit aussi *De veteri fabricâ triremium* (Amst., 1671). C. L.

MEKKE, ville bâtie au milieu d'une pleine stérile et enclavée dans les montagnes du Hedschas en Arabie, à deux journées de distance de la mer Rouge. Ses rues principales sont assez régulières, la plupart des maisons en pierre et d'une architecture qui rappelle celle des Persans et des Indiens. Elle est ouverte; trois bastions seuls la protègent. On y comptait autrefois 100,000 habitants; aujourd'hui sa population est réduite à 18,000 : plusieurs de ses quartiers sont entièrement déserts. — La Mekke est encore l'entrepôt du commerce qui se fait

avec la Syrie, l'Egypte et l'Italie. L'Inde et la Perse y portent aussi leurs produits. Outre les négociants que les affaires de leur commerce y attirent, on y rencontre une foule de pélerins étrangers : tout Arabe, fidèle observateur de la loi du Koran, s'y rend au moins une fois dans sa vie pour visiter les lieux qui ont vu naître le prophète. Autrefois, de nombreuses caravanes, parties de tous les points de l'Orient, allaient déposer dans la ville sainte de riches offrandes ; mais les temps sont changés : la piété est devenue moins libérale, même en Arabie ; et les pélerins, soit par indifférence, soit par crainte des brigandages des Wahabis, s'y montrent de plus en plus rares. — On voit encore à la Mekke la sainte Kaaba, vieux monument arabe, haut de 34 pieds, construit, selon Mahomet, par Adam lui-même, détruit par les eaux du déluge et relevé plus tard par Abraham et Ismael, pour y adorer le vrai Dieu. Sur un des côtés de cet édifice, on remarque la fameuse pierre noire encadrée d'argent. Cette pierre, qui servait autrefois d'idole aux Arabes païens, avait été, selon la tradition musulmane, apportée à Abraham par l'archange Gabriel, lors de l'édification du temple. Sa couleur primitive était blanche, mais les larmes abondantes que les péchés des hommes ont fait répandre à l'archange en ont terni l'éclat, et elle est devenue noire. Le prophète a voulu qu'elle servît aux fidèles d'objet de contemplation pendant la prière. Les inégalités qu'on remarque sur sa surface proviennent, dit-on, des baisers et des pieux attouchements des pélerins. — Près du temple se trouve une fontaine que la tradition regarde comme la source que Dieu indiqua à Agar, qui allait périr de soif avec son fils Ismael. Une grande porte en argent conduit dans la Kaaba. Cette porte ne s'ouvre que trois fois dans l'année, une fois pour les hommes, une autre fois pour les femmes, et une troisième fois pour permettre de laver l'édifice. On n'y entre qu'en se traînant sur ses genoux. Elle est recouverte d'une étoffe en soie sur laquelle sont brodés en lettres d'or les préceptes du Koran. Cette tenture, que l'on renouvelle tous les ans, est envoyée en présent par le sultan. — Les revenus de la Kaaba sont considérables. Elle possède à titre de donations dans différentes villes et différents pays des fonds de terre et plusieurs maisons. Quarante eunuques sont chargés d'y entretenir l'ordre et la propreté. Les infidèles ne peuvent approcher de la Mekke qu'à une distance de 9 lieues. — La ville et ses environs sont gouvernés par un descendant de Mahomet, sous le titre de *chérif*. En 1803, le pays fut conquis par les Wahabis ; mais leur domination fut d'une très courte durée. Le sultan porte le nom de protecteur des saintes villes de la Mekke et de Médine ; il nomme et dépose le chérif, mais il ne peut lui désigner un successeur que parmi les membres de la famille du prophète ; les cadis sont aussi à sa nomination ; les troupes qu'il y envoie font avec les nationaux le service de la place ; cependant son influence dans le gouvernement du pays est très restreinte (*v.* Burckhardt, *Travels in Arabia*, etc., London, 1829). C. L.

MELA (Pomponius), est, pour nous, le plus ancien géographe romain. L'époque où il vécut, sa famille, sa ville natale, le titre de son livre, ont fourni aux savants la matière d'amples dissertations : suivant les opinions les plus accréditées, il florissait sous Claude, était né en Espagne, dans la Bétique, d'une famille adoptée probablement par les Pomponius de Rome, mais sans parenté connue avec les Sénèques ; et le titre réel de son ouvrage doit être *De Situ orbis*. Il le divise en trois livres. Le premier offre d'abord en raccourci un tableau des trois parties du monde, dans cet ordre : l'Asie, l'Europe, l'Afrique, puis une description détaillée d'un grand nombre de contrées d'après un plan particulier qui consiste à suivre le littoral de la Méditerranée depuis la Mauritanie jusqu'au fond du Pont-Euxin et en retour jusqu'au Palus-Méotide : voilà pour le premier livre ; le second

achève d'abord le littoral septentrional de la Méditerranée, depuis la Scythie d'Europe et la Thrace jusqu'aux côtes intérieures de la Gaule et de l'Espagne; puis il se termine par la revue des îles que ce circuit enveloppe. Puis, sortant de la mer intérieure, Mela, dans son troisième livre, décrit, mais dans un ordre inverse, les contrées que baigne l'océan, c'est-à-dire qu'il commence par les côtes extérieures (ainsi qu'il les nomme) de l'Espagne et de la Gaule, et finit par l'Éthiopie et la partie de la Mauritanie qui confine à l'Atlantique. C'est donc un double tour du monde, l'un en dedans, l'autre en dehors, qui permet à l'auteur de traiter de toutes les contrées alors connues. Son plan le force sans doute à décrire en deux fois des pays dont l'unité était dès lors reconnue, l'Espagne et la Gaule; ce qui est un défaut; mais il représente assez bien la civilisation de l'époque, concentrée autour de la Méditerranée, ce grand lac gréco-romain. Sans doute cet ouvrage est incomplet, je ne parle même pas ici de l'omission répréhensible de quelques noms importants; mais en aucun endroit Mela ne nous permet d'apprécier ses connaissances en géométrie et en astronomie, et il ne faut pas chercher dans son livre ce qu'on trouve dans Strabon, l'état de la géographie sous les premiers empereurs romains. Il y a dans les écrits de Mela plus de poésie que de science. Les contours des terres et des eaux, les enfoncements des golfes, les saillies des promontoires, les profils des continents enfin, sont accusés avec netteté et rendus avec un bonheur d'expression remarquable. Quelques lieux où la nature s'est signalée par d'admirables merveilles sont décrits avec un talent qu'on n'a guère surpassé; les faits dont les lieux réveillent l'idée sont rappelés avec une élégante concision; le style est rapide, animé, varié dans ses formes : il serait d'une grande pureté s'il avait moins d'affinité avec ce qu'on peut appeler dans la littérature latine l'école espagnole. Cet auteur ne mérite certainement pas le dédain et l'oubli où il semble tombé. Jadis, de savants philologues l'ont commenté à l'envi : Tzschucke en a donné une édition remplie de science, en 7 vol. in-8° (Leipzig, 1806). Nous n'en avons en français qu'une traduction fort imparfaite par Fradin, en 3 vol. in-8°, Paris, 1804. M. Boistel.

MÉLANCOLIE (médecine [en latin *melancolia*, dérivé des mots grecs *melas*, noir, et de *cholé*, bile]), maladie nerveuse, encore appelée *manie-mélancolique*, *monomanie*. — De temps immémorial, on a donné ce nom à un délire partiel sans fièvre, accompagné d'une tristesse profonde et d'une crainte continuelle et imaginaire. Cette dénomination doit son origine à une opinion de Galien, qui plaçait ce siége des affections morales tristes dans les altérations de la bile devenue noire. M. Esquirol, qui a proposé de substituer le mot *monomanie* à celui de *mélancolie*, fait observer avec raison que rien n'est moins technique que le terme de *mélancolie*, et qu'il doit être abandonné aux poètes et aux moralistes obligés à moins de sévérité que les hommes de science dans la peinture des passions tristes. Les causes de la mélancolie, maladie commune chez les peuples civilisés, sont nombreuses, et dérivent pour la plupart d'un trouble apporté dans les affections de l'ame et dans les facultés intellectuelles : les agents physiques et le dérangement des fonctions n'interviennent ici que d'une manière secondaire. Parmi ces causes, il faut comprendre l'inquiétude, la honte, les remords, les chagrins cuisants, l'amour contrarié, le désespoir causé par la perte d'un objet chéri ou par des revers inattendus, la perspective de malheurs probables, l'amour-propre vivement blessé, le ressentiment profond d'une injure, d'une calomnie, de l'injustice des hommes; la haine implacable, la colère concentrée, l'envie, la jalousie, l'ambition déçue, la soif de l'or, de la vengeance; la superstition, les terreurs paniques de l'ignorance, du fanatisme, etc. Diverses circonstances sont susceptibles de favoriser le développement de cette maladie : tel-

les sont la jeunesse, l'âge des passions fougueuses, l'âge mûr ou celui de l'ambition, de l'avarice, des inquiétudes de toute espèce; le tempérament bilioso-nerveux, qui fut celui des plus célèbres mélancoliques : Pascal, Zimmermann, J.-J. Rousseau, Gilbert, Pétrarque, le Tasse, le Dante, Young, Tibère, Louis XI, etc. Les femmes sont plus disposées que les hommes à la mélancolie, et chez elles l'amour-propre outragé, les chagrins d'amour, les scrupules religieux, et surtout la jalousie, sont les causes les plus fréquentes de la maladie qui nous occupe. Les climats chauds y prédisposent plus que les climats froids et tempérés; l'absence du pays natal produit, surtout chez les montagnards, une sorte de mélancolie connue sous le nom de *nostalgie*. Comme les autres aliénations d'esprit, celle-ci est héréditaire ou transmissible des parents aux enfants. — Les symptômes de la mélancolie sont une grande excitabilité nerveuse et spasmodique, un sommeil troublé, agité par des rêves effrayants; un air triste, rêveur, taciturne, interrompu par les accès d'une gaîté convulsive; des terreurs pusillanimes, etc. Le mélancolique recherche la solitude, aime l'inaction, répugne au travail, est d'une susceptibilité et d'une défiance étrange, même envers ses amis; il suspecte les meilleures intentions, et vit toujours dans la crainte des événements les plus sinistres; enfin, il est dominé par une idée exclusive, délirante, et toutes ses déterminations prennent un caractère subordonné au délire prédominant dont il est affecté, quoique d'ailleurs, sur tout autre point, son intelligence soit intacte. — Les variétés de la mélancolie sont multiples et bizarres : ainsi, des mélancoliques sont persuadés, que le démon est logé dans leur corps : ce sont les démonomaniaques, possédés ou ensorcelés des temps d'ignorance; d'autres se croient transformés en quelque personnage éminent, en Dieu même, tandis qu'on en trouve qui s'imaginent être métamorphosés en bête : c'étaient ces derniers qu'on appelait autrefois *lycanthropes*, *hippanthropes*, selon qu'ils se croyaient transformés en loup, en cheval, etc. On rapporte à ce sujet, dans les *Lettres édifiantes*, que des bonzes firent croire à un pauvre Chinois qu'il devait être changé, après sa mort, en un cheval de poste destiné à porter les ordres de l'empereur dans les Champs-Élysées : ce malheureux fut tellement frappé de cette prédiction qu'il perdit le sommeil, s'imagina être sellé, bridé, et entendre les coups de fouet qu'on lui donnait; il se réveillait tout en sueur, doutant s'il était cheval ou homme, etc. Les fastes de l'art contiennent l'histoire d'un grand nombre de religieuses hystériques et mélancoliques qui, se croyant transformées en chien ou en chat, poussaient des cris qui ressemblaient à des miaulements, à des aboiements : de ce nombre furent les ursulines de Loudun, que le malheureux Urbain Grandier fut accusé d'avoir ensorcelées; les convulsionnaires de Saint-Médard, etc. — La durée de la mélancolie est très variable; quelquefois elle reste stationnaire pendant plusieurs années sans changement appréciable; sa terminaison coïncide parfois avec le développement de quelque phénomène insolite, comme l'établissement d'un flux hémorrhoïdal, des éruptions cutanées, etc. Le mélancolique devient maniaque, quand surtout il habite avec des fous; d'autres fois, sa monomanie change seulement d'objet, sans qu'on en connaisse la cause. — La mélancolie se complique souvent avec l'hystérie, l'hypochondrie, l'épilepsie, la fièvre lente, nerveuse, etc. Quelques lésions assez mal déterminées de l'encéphale et des viscères abdominaux sont les seules traces que laisse cette maladie, quand les malades viennent à mourir. Si on excepte quelques purgatifs, quelques exutoires, qu'il peut placer à propos, le médecin n'a guère recours dans le traitement de la mélancolie qu'à des moyens hygiéniques combinés, tels que l'isolement dans une maison de santé; des voyages, des distractions appropriées; des moyens de surprise qui, excitant vivement les sensa-

tions, font sortir le malade de sa torpeur. On a aussi imaginé quelques heureux expédients propres à frapper fortement l'imagination des mélancoliques : tel est un argument pressant, une démonstration sans réplique, qui force le malade à faire un raisonnement qui détruit ses illusions. Un malade qui, au rapport d'*Actius*, s'imaginait n'avoir pas de tête, revint de cette idée par suite du poids insupportable d'un coeffe de plomb qu'on lui faisait porter. Les exercices, les travaux manuels, des distractions appropriées, un retour inespéré aux lieux qui virent naître le mélancolique, une grande émotion due à quelque heureux événement, ont souvent opéré des cures inespérées. Une dame que je connais tombe dans une mélancolie profonde chaque fois qu'il survient un événement important dans sa famille, et revient à la raison par l'effet que produit une autre commotion. Les médecins de l'antiquité s'étaient beaucoup occupés du traitement des mélancoliques; ils prescrivaient, pour neutraliser les influences délétères des humeurs *noires*, une foule de médicaments, et particulièrement les préparations d'ellébore : nous les avons depuis long-temps abandonnées. Mais, d'un autre côté, ils avaient une foule de pratiques hygiéniques excellentes; ils envoyaient les malades dans certaines îles fortunées et dans d'autres lieux, qui étaient pour eux une source d'émotions salutaires, et de distractions capables de frapper fortement l'esprit préoccupé d'idées exclusives. BRICHETEAU.

MÉLANCOLIE (en morale). La signification précise de ce mot ne peut être déterminée que si on la rapproche de ses deux synonymes, *tristesse* et *chagrin*. Tous trois désignent l'état pénible où l'ame est jetée par les maux qu'elle éprouve, et qui exclut le sentiment de la joie. —Mais la *mélancolie* est absorbante, la *tristesse* accablante, le *chagrin* poignant; en d'autres termes, la *mélancolie* marque une douleur plus concentrée, la *tristesse* une douleur plus grave, le *chagrin* une douleur plus vive.—La *mélancolie* rend sombre, taciturne, rêveur; la *tristesse* afflige, serre ou navre le cœur, consterne et suspend plus ou moins l'exercice de nos facultés; le *chagrin* pique, aigrit, tourmente : on est miné, rongé par le *chagrin*. Il y a donc défaut d'expansion dans la *mélancolie*, absence de gaîté dans la *tristesse* et mauvaise humeur dans le *chagrin*. La *mélancolie* peut aller jusqu'au *spleen*, la *tristesse* jusqu'au désespoir, le *chagrin* jusqu'à la rage. Dans la *mélancolie*, on est malheureux, et par les peines qu'on a, et par celles que l'on n'a pas : on veut toujours prévoir des choses funestes; dans la *tristesse*, la pensée ne s'applique qu'à des peines réelles, mais elle en conçoit toute l'étendue, et l'exagère quelquefois; dans le *chagrin*, le dépit et l'exaspération empêchent souvent l'esprit d'en apprécier convenablement le sujet. —Quant aux causes de ces états, la *mélancolie* a des prédispositions dans le tempérament : Platon, dit Fénelon, fut naturellement *mélancolique*, et d'un génie fort méditatif; et Lafontaine dit, en parlant d'un lièvre :

> La mélancolique animal,
> En rêvant à cette matière,
> Entend un léger bruit, etc.,

La *tristesse* provient de malheurs, sinon toujours irréparables, au moins très grands dans tous les cas, et le *chagrin* est l'effet de certains désagréments, de certaines contrariétés. On lit dans Fénelon : «Darius était fort affligé de la mort de celle qu'il aimait le mieux de toutes ses femmes; Démocrite, pour le consoler, lui promit de la faire revivre, en cas que Darius lui pût fournir dans ses états trois personnes à qui il ne fût jamais rien arrivé de désagréable. Darius n'ayant pu venir à bout de remplir cette condition, le philosophe prit sujet de là de lui faire connaître qu'il avait grand tort de s'abandonner à la *tristesse*, puisqu'il n'y avait aucun homme dans tout le monde qui fût exempt de *chagrin*.»—Au regard du spectateur, la *mélancolie* se fait deviner, la *tristesse* se fait voir, le *chagrin* se fait sentir : la *mélancolie* a quelque chose de plus solitaire, de plus intérieur,

la *tristesse* se manifeste d'ordinaire par des signes non équivoques, le *chagrin* est maussade, acariâtre. — Le seul remède contre la *mélancolie*, ce sont les divertissements et les dissipations; pour ne point succomber sous le poids de la *tristesse*, il faut de la constance, beaucoup de philosophie; et quelquefois l'action du temps seule est efficace :

« Sur les ailes du temps la tristesse s'envole. »
(La Fontaine.)

Il faut beaucoup d'empire sur soi-même et une grande égalité d'ame pour résister à l'action dévorante du *chagrin*.

Benjamin Lafaye.

MÉLANCHTON (Philippe), ami et collaborateur de Luther, naquit le 16 février 1497, à Breten, dans le palatinat du Rhin. Son père, Georges Schwarzerd, mort en 1507, au service du comte palatin, et sa mère, Barbara, cousine germaine du célèbre philosophe Reuchlin, lui inspirèrent cette loyauté et cette probité qui le distinguaient. Il manifesta de bonne heure de hautes facultés intellectuelles; ses progrès rapides dans les langues anciennes lui valurent, tout jeune qu'il était, l'amitié de Reuchlin. D'après ses conseils, et à l'exemple de plusieurs savants de son temps, il traduisit en grec son nom de Schwarzerd (Mélanchton), et se présenta en 1510 à l'université de Heidelberg. Ses succès dans les sciences philologiques et philosophiques furent tellement rapides et brillants qu'au bout de la première année scholaire il parvint au grade de bachelier en philosophie, et qu'on lui confia l'éducation de plusieurs jeunes seigneurs. Mais son extrême jeunesse ne lui permettant pas de parvenir aux grades supérieurs, il passa, en 1512, à Tubingue, où il compléta son éducation par l'étude de la théologie, et obtint le diplome de maître ès-arts. En 1514, il ouvrit un cours public de littérature grecque et latine, et publia une excellente grammaire grecque. En 1518, Mélanchton, par sa vaste érudition, par ses profondes connaissances sur l'antiquité, par son style plein de charme et de goût, s'était déjà acquis une vaste réputation, que le savant Érasme avait confirmée par son suffrage. Aussi, son départ pour Wittemberg, où l'appelaient ses talents, aussi bien que la bienveillance de Reuchlin, fut-il pour Tubingue une perte douloureuse. C'est en 1518, à l'âge de 22 ans, que Mélanchton fut nommé dans cette première ville professeur de langue et de littérature grecques. La cause de la réforme trouva en lui un zélé et puissant défenseur. Un jugement sain et mûri dans les études sérieuses, un esprit plein de pénétration dans la solution des questions les plus ardues de la philosophie et de l'exégèse, une raison pleine de logique, une ame passionnée et capable des plus grands sacrifices pour le triomphe de tout ce qu'il regardait comme noble et vrai, telles furent les armes avec lesquelles il travaillait à l'accomplissement de l'œuvre de la réforme commencée et poursuivie par le courage et l'activité infatigable de Luther. Ses vastes connaissances, son caractère doux et aimant, la modération de sa conduite, et son impartialité même envers ses adversaires, le destinaient à jouer le rôle de médiateur dans cette lutte acharnée. Personne, mieux que lui, ne pouvait adoucir la rudesse de Luther; personne ne possédait à un plus haut degré que lui l'art de présenter la nouvelle doctrine sous un jour clair, et avec cette expression inspirée par l'amour de la vérité, et parlant tout à la fois au cœur et à l'esprit de ses plus chauds adversaires. — La publication (en 1521) de ses *Loci communes rerum theologicarum*, ouvrage qui devint la base de la dogmatique protestante, donna le premier exemple d'une exposition claire, en même temps que scientifique, de la doctrine chrétienne. Peu de temps après, en 1529, il composa, par ordre du prince électoral de Saxe, un petit écrit adressé aux inspecteurs ecclésiastiques, dans lequel, tout en blâmant leur administration, il exposait à leurs yeux les moyens de répandre la nouvelle doctrine parmi le peuple, et appelait leur attention sur les changements à introduire dans les insti-

tutions soumises à leur surveillance. Autant Mélanchton avait apporté de modération dans cet écrit, sur plusieurs points de controverse, autant il déploya plus tard de vigueur et d'énergie dans sa protestation de 1529 contre le décret de la diète de Spire, qui désignait de son nom tous les partisans de sa doctrine. La fermeté de ses convictions religieuses, qu'il manifesta pour la première fois en 1530, avec sa prudence accoutumée, dans l'acte fameux de la confession d'Augsbourg, est vraiment digne d'admiration.—Ce chef-d'œuvre, que les protestants regardent comme le symbole de leur foi, et l'apologie qu'il en a faite, répandirent le nom de Mélanchton dans toute l'Europe. François Ier l'appela en France vers 1535, afin qu'il calmât les dissensions religieuses qui agitaient ce royaume. Le roi d'Angleterre l'invita également à se rendre dans ses états. Mais Mélanchton, retenu en Allemagne par des raisons politiques, ne quitta son poste que pour faire quelques voyages dans l'intérêt de la réforme ou dans un but de santé. En 1540, se rendant à Haguenau, il tomba dangereusement malade à Weimar, et ne dut son rétablissement qu'aux soins empressés de Luther. Les conférences religieuses qui devaient s'ouvrir à Haguenau n'ayant pas eu lieu, il passa, en 1540, à Worms, et ensuite à Régensbourg, en qualité de représentant du protestantisme dans le colloque qui se tint dans cette dernière ville entre les réformés et les catholiques. Sa haute sagesse et sa grande modération, traversées à chaque instant, ne purent amener la concorde, qu'il appelait de tous ses vœux. L'estime qu'il s'était acquise auprès des catholiques, par la modération et la prudence de ses procédés, fut pour lui la cause de reproches amers de la part de ses coreligionnaires. Il ne fut pas plus heureux dans la mission que Hermann, prince électoral de Cologne, lui confia en 1543, mission qui avait pour but d'introduire à Bonn ses idées de réforme, tout en ménageant les autorités catholiques. Jamais Luther ni aucun de ses amis n'ont douté de la noblesse de ses sentiments, de la pureté de ses intentions, de sa piété exemplaire et de sa foi ardente. L'amitié qui le liait à Luther subsista dans toute sa force jusqu'à la mort de ce dernier, malgré son caractère dur et violent. Mélanchton le pleura comme un père. L'oraison funèbre qu'il prononça sur sa tombe est un bel hommage rendu à l'amitié. —Mélanchton hérita en quelque sorte de la popularité dont avait joui Luther durant sa vie. L'Allemagne le regardait comme son disciple. Wittemberg l'honora comme le restaurateur de son université, qui dépérissait depuis la guerre de Smalkalde. Le prince électeur avait ordinairement recours à ses conseils dans toutes les questions de religion. Aussi, quelques théologiens, envieux de sa gloire, ne manquèrent-ils pas de lui reprocher sa condescendance pour le prince électoral, dont l'église protestante faisait peu de cas, et d'attaquer le titre de fondateur d'une nouvelle religion, que lui valait parmi les protestants sa grande popularité. On s'en prit à sa doctrine et on suspecta même son orthodoxie. — Nous convenons que Mélanchton n'était pas aussi éloigné que Luther de conserver certains anciens rites de l'église, et même de reconnaître jusqu'à un certain point l'autorité du pape. Ses opinions sur la présence réelle s'étaient aussi rapprochées peu à peu de celles des réformateurs suisses. La modification qu'il avait introduite dans l'article de la confession d'Augsbourg, relatif à la cène, avait été dénoncée par ses ennemis et ses amis. Ses nouvelles éditions des *Loci theologici*, et ses autres écrits sur la grâce, prouvaient clairement qu'il n'admettait pas dans toute sa rigueur la doctrine de saint Augustin. Mais ces changements doivent plutôt être attribués à la sévérité de ses principes et à l'extrême délicatesse de sa conscience qu'à quelque mobilité d'esprit, ou à son penchant pour la paix et la tranquillité, bien que cette dernière disposition ait contribué à rendre son langage plus doux que ne l'eussent voulu les vrais adeptes de Luther. Néanmoins, la solution qu'il a

donnée de tous les points principaux de l'Évangile prouve suffisamment qu'il savait mettre la vérité au-dessus des convenances sociales. Personne aujourd'hui ne saurait le blâmer d'avoir voulu accomplir l'œuvre que d'autres avaient à peine ébauchée. Mais les plus violents parmi ses contemporains furent moins justes à son égard. Ils lui reprochaient surtout d'avoir introduit en Saxe l'*Interim* d'Augsbourg, bien qu'il ne l'eût fait que dans la conviction que cet acte préviendrait toute possibilité de retour aux anciens abus. La lutte qu'il soutint avec Flacius sur divers points du culte et sur la coopération du libre arbitre dans le perfectionnement de l'homme, les récriminations que souleva contre lui Osyander, en 1557, sur l'orthodoxie de sa doctrine, épuisèrent ses forces, minées d'ailleurs par le travail et par la sensibilité de son caractère. — Les hostilités entre le prince électoral, Maurice, et l'empereur retinrent Mélanchton à Augsbourg et ne lui permirent pas de prendre part aux travaux du concile de Trente. Mais la justification de sa doctrine par la commission nommée à ce sujet, en 1554, à Nuremberg, le dédommagea amplement de cette contrariété; toutefois, la réconciliation qui eut lieu alors ne fut qu'apparente; et les machinations de ses ennemis ne tardèrent pas à neutraliser les efforts qu'il fit, en 1557, à la diète de Worms pour réconcilier les protestants et les catholiques. L'unité de l'église fut son dernier vœu. Il mourut à Wittemberg, le 19 avril 1560, à l'âge de 67 ans. Il laissa une fille qui se maria à Wittemberg, et un fils qui n'eut de son père que la bonté du cœur. Sa fille aînée, Anna, qu'il aimait beaucoup, rendit l'ame en 1547. — L'humeur acariâtre de sa femme, morte en 1557, troubla souvent sa tranquillité domestique; néanmoins il se plaisait beaucoup au sein de sa famille. Sa modestie, sa patience, se peignaient dans toute sa personne. En le voyant, il eût été difficile de reconnaître un grand réformateur dans un corps aussi chétif, et aussi exténué par le travail et par une extrême sobriété. Mais à son front haut et ouvert, à l'expression de ses grands yeux, on reconnaissait ce penseur profond dont le peintre Lucas Kranach a su si bien reproduire les traits sur la toile. La conversation de Mélanchton, quoique mêlée d'observations graves, était pleine de saillies spirituelles. Il admettait ses amis à sa table. Sa bourse était celle des pauvres, et souvent il achetait sa bienfaisance par les plus dures privations. — Ses manières aisées et prévenantes, ses mœurs pures et simples, son caractère noble et loyal, le rendaient cher à tous ceux qui le connaissaient à fond. Cependant, méconnu et trompé souvent, il ne fut vraiment apprécié et honoré que parmi ses nombreux disciples, qui affluaient de tous les points de l'Europe pour suivre ses cours. — Le goût inculqué par Mélanchton à la jeunesse allemande pour les travaux sérieux et solides témoigna long-temps après sa mort des grands services qu'il a rendus en même temps aux sciences et à la civilisation. Ce mérite seul aurait suffi pour faire passer son nom à la postérité. C. L.

MÉLANGE, mixtion, confusion de choses mêlées ensemble : *mélange* de liqueurs, de vins. Quel *mélange* de gens! La vie est un *mélange* d'événements heureux et malheureux. Un bonheur sans *mélange* est celui qui n'est troublé par aucun accident fâcheux. Un *mélange* de couleurs, c'est l'union de plusieurs couleurs dont se forment les teintes qui sont nécessaires au peintre. *Mélange* signifie aussi le croisement des races, l'accouplement de deux êtres animés, d'espèces différentes : le *mélange* des blancs avec les noirs produit les mulâtres; le *mélange* d'animaux de différentes espèces produit ordinairement d'autres animaux qui n'engendrent pas. X.

La chimie distingue avec raison les *mélanges* de matières dont chacune conserve dans la masse formée par leur réunion les propriétés qui la caractérisent, et les *combinaisons* dont le résultat est un corps homogène jusque dans ses molécules, et qui manifeste des propriétés différentes

de celles de ses principes constituants. La minéralogie nous offre un très grand nombre de ces mélanges de substances dont les éléments tendent à se *combiner*, et qui ne peuvent obéir à cette tendance : telle est, par exemple, le grès de Fontainebleau composé de silice et de carbonate de chaux ; ce carbonate y est en surabondance, et détermine dans quelques circonstances les formes cristallines du mélange, sans que l'interposition de la silice les modifie. — Les mélanges peuvent être transparents lorsque les substances mélangées diffèrent peu l'une de l'autre quant à leur action sur la lumière, et qu'elles la laissent également passer. Ces deux conditions sont de rigueur, et ne sont point remplies par un mélange d'air et d'eau tel qu'un brouillard, un nuage, l'écume formée par le choc des vagues contre un obstacle, etc. En général, plus les corps sont simples, et par conséquent homogènes, plus ils peuvent être transparents ; et par conséquent les mélanges, quels qu'ils soient, le sont moins que leurs composants. Selon Montesquieu, les sensations *mixtes* sont celles qui plaisent le plus aux *ames délicates* ; il fallait ajouter que le plaisir exquis causé par un *mélange* de sensations n'est bien goûté que par ceux qui peuvent faire l'analyse de ce qu'ils éprouvent. Le gourmet applique son intelligence à l'analyse des saveurs ; et l'ame sensible discerne aussi les émotions diverses qu'elle éprouve simultanément, rapportant chacune à la cause qui l'a produite. La faculté d'analyse est essentiellement la même, quels que puissent être les objets sur lesquels elle s'exerce. Sur les êtres matériels, elle est souvent réduite à procéder par voie d'expérience et avec lenteur ; dans l'ordre intellectuel et sentimental, ses opérations sont beaucoup plus promptes et suivent immédiatement les perceptions. Ne peut-on pas attribuer cette différence remarquable à une erreur de langage dont nous ne savons pas nous défier ? Il y a lieu de soupçonner que les impressions morales, quoique simultanées, ne se confondent point comme dans un mélange matériel ; que chacune s'offre bien distincte, et qu'il n'y a point de *sensations mixtes*, dans le sens que Montesquieu attache à ce mot. — En littérature, le titre de *mélanges* ne doit pas effaroucher les lecteurs ; des productions d'un très grand mérite viennent se présenter sans autre recommandation que celle-là ; depuis Michel de Montaigne jusqu'aux philosophes dignes de ce nom, et dont notre âge n'a point manqué. La pensée y trouve des aliments qui lui conviennent à tous égards, qui entretiennent sa vigueur et son activité, sans lui imposer la fatigue de l'étude ; on ne regrette point le temps employé à ces lectures. Ferry.

MELCHIADES, trente-troisième pape, fut le successeur d'Eusèbe. C'était un Africain, que les vieux historiens nommaient Miltiade, un prêtre qui avait dans Rome une grande réputation de vertu et de capacité. Maxence gouvernait alors cette capitale, et, à l'exception de quelques sévices passagers qu'avaient à subir les chrétiens, ce tyran en voulait moins à leur vie qu'à l'honneur de leurs filles. Melchiades, ordonné pape le 2 juillet 310, s'occupa tout à la fois de faire restituer les lieux saints par Maxence, et de renverser cet empereur par les armes de Constantin. Celui-ci reçut à Trèves les lettres de l'évêque de Rome, et prit avec son armée la route de l'Italie. Il triompha de Maxence, et son triomphe fut celui du christianisme. On suppose que Melchiades eut quelque part aux édits qui donnèrent aux prêtres du Christ les temples des païens, et qui commencèrent la fortune des prélats chrétiens. La querelle des donatistes occupa le reste de sa vie. Ce n'était point une hérésie, mais la lutte de deux prétendants au siége épiscopal de Carthage, dont l'un était soutenu par une belle et riche Carthaginoise. Un concile fut convoqué à Rome et ouvert le 2 octobre 313 dans le palais de l'impératrice Fausta, qu'on appelait la maison de Latran. Le parti de la puissante Lucilla y succomba, malgré l'habileté de son défenseur, Donat, des

Cases-Noires, qui fut condamné comme le principal auteur de ce désordre. Mais les neuf évêques qui l'avaient suivi à Rome ne furent point enveloppés dans le même anathème, et on en fit honneur à la modération de Melchiades. Les donatistes ne se tinrent point pour battus. Cent ans après, ils débitaient encore un bon nombre de calomnies contre ce pontife; mais saint Augustin le vengea de ces injustices en louant sa douceur, son intégrité et sa sagesse. « Oh l'excellent homme! disait-il dans ses lettres! oh le véritable enfant de la paix! oh le vrai père du peuple chrétien! » Melchiades n'occupa le saint-siége que trois ans et demi. Il mourut le 10 janvier 314. On lui attribue la défense de jeûner le jeudi et le dimanche, ainsi que l'usage imposé aux évêques d'envoyer à leurs prêtres du pain consacré en signe d'union.

VIENNET, de l'académie française.

MELCHISÉDECH. Nous lisons dans le XIVe chapitre de la Genèse : « Mais Melchisédech, roi de Salem, offrant du pain et du vin, parce qu'il était prêtre du Dieu très haut, — bénit Abraham en disant : « Qu'Abraham soit béni du Dieu très haut, qui a créé le ciel et la terre ; — et que le Dieu très haut soit béni, lui qui par sa protection vous a mis vos ennemis entre les mains. » Alors Abraham lui donna la dîme de tout ce qu'il avait pris. » Quel était donc ce roi, ce grand-prêtre mystérieux dont la Genèse ne nous apprend que ce que nous venons de lui emprunter? Cependant le 109e psaume de David dit prophétiquement : « Le Seigneur a juré, et son serment demeurera immuable : Vous êtes le prêtre éternel selon l'ordre de Melchisédech. » Cette manière si vague de faire apparaître Melchisédech a donné lieu, non seulement à une foule de questions sur sa personne, sur la capitale où il régnait, dans laquelle les uns ont vu Jérusalem, les autres une ville située près de Scythopolis; mais encore à un assez grand nombre de sectes, dont nous examinerons tout à l'heure les diverses opinions. Voulons-nous maintenant connaître le caractère de ce Melchisédech, dont les fonctions sont le symbole du sacerdoce selon Jésus-Christ? Interrogeons saint Paul, et, dans son épître aux Hébreux (chap. VI et VII), il nous dira : « Jésus a été établi pontife éternel selon l'ordre de Melchisédech. — Car ce Melchisédech, roi de Salem, et prêtre du Dieu très haut, qui vint au-devant d'Abraham lorsqu'il retournait de la défaite des rois, et qui le bénit; — auquel aussi Abraham donna la dîme de tout ce qu'il avait pris; qui s'appelle premièrement, selon l'interprétation de son nom, roi de justice, puis roi de Salem, c'est-à-dire roi de paix; — qui est sans père, sans mère, sans généalogie; qui n'a ni commencement ni fin de vie, étant ainsi l'image du fils de Dieu, demeure prêtre pour toujours. Considérez donc combien grand il doit être, puisque le patriarche même Abraham lui donna la dîme de ses dépouilles. — Aussi, ceux qui, étant de la race de Lévi, entrent dans le sacerdoce, ont droit, selon la loi, de prendre la dîme du peuple, c.-à-d. de leurs frères, quoique ceux-ci soient sortis d'Abraham aussi bien qu'eux. Mais celui qui n'a point de place dans leur généalogie a pris la dîme d'Abraham, et a béni celui à qui les promesses ont été faites. Or, il est sans contredit que celui qui reçoit la dîme est inférieur à celui qui la lui donne. — En effet, dans la loi, ceux qui reçoivent la dîme sont des hommes mortels; au lieu que celui qui la reçoit ici n'est représenté que comme vivant. — Et de plus, Lévi, qui reçoit la dîme des autres, l'a payée lui-même pour ainsi dire en la personne d'Abraham, — puis qu'il était encore dans Abraham, son aïeul, lorsque Melchisédech vint au-devant de ce patriarche. — Si le sacerdoce de Lévi, sous lequel le peuple a reçu la loi, avait pu rendre les hommes justes et parfaits, qu'aurait-il été besoin qu'il se levât un autre prêtre qui fût appelé le prêtre selon l'ordre de Melchisédech, et non pas selon l'ordre d'Aaron? » C'est d'après les paroles de ce raisonnement, prises à la lettre, que les melchisédéciens ont bâti

leurs différents systèmes (nous ne voulons point parler ici des Juifs, qui voyaient dans le grand-prêtre roi de Salem le même homme que Sem, fils de Noé, ou un païen, fils d'un souverain égyptien). Les premiers melchisédéciens soutinrent que Melchisédech n'était pas un homme, mais la grande vertu de Dieu ; qu'il était supérieur à Jésus-Christ, puisqu'il était médiateur entre Dieu et les anges, comme Jésus-Christ l'est entre Dieu et les hommes ; les hiéracites à leur tour virent le St-Esprit dans Melchisédech, erreur qu'on a attribuée à tort à Origène. Une autre secte, celle des attingani, professait pour le grand-prêtre de l'Écriture la plus grande vénération ; enfin, d'autres melchisédéciens ont vu en lui le fils de Dieu apparu sous une forme humaine à Abraham. — Melchisédech n'était en réalité qu'un roi de Palestine. V. Caralp.

MÉLÉAGRE, l'un des héros demi-dieux de l'antiquité païenne, était fils d'OEnée et d'Althée. Il est surtout célèbre par la chasse du sanglier de Calydon ; car, à cette époque demi-sauvage, on égalait le nom des héros destructeurs de quelques monstres des bois à celui des héros exterminateurs des brigands qui infestaient les grandes routes. Entre les exercices de cette époque, la chasse du sanglier tenait le premier rang, et celle du sanglier de Calydon, en particulier, a été regardée comme une des plus mémorables expéditions des Grecs. Plusieurs familles se vantaient même de descendre des héros qui y avaient pris part. Voici comment la chose se passa, au dire des mythographes : le père de Méléagre, OEnée, avait oublié Diane dans un sacrifice : celle-ci, pour s'en venger, envoya dans les immenses et presque impénétrables forêts de la Calydonie un énorme sanglier qui y fit de grands ravages : Méléagre, suivi de quelques jeunes guerriers, chassa le monstre et le fit sortir de son repaire ; il l'abattit même d'un coup de javelot, mais Atalante, fille d'Iasus, roi d'Arcadie, l'avait déjà profondément blessé d'une de ses flèches, trait de courage et d'adresse pour lequel Méléagre crut devoir offrir à la jeune chasseresse la tête du monstre. Toxée et Plexippe, frères d'Althée, en conçurent de la jalousie, armèrent les Curètes et firent la guerre à Méléagre. Ce dernier, à la tête de ses Étoliens, résista bravement et eut le malheur de tuer ses deux oncles dans la mêlée. Althée, leur sœur, en devint furieuse, et maudit son fils, contre qui elle ne cessa d'invoquer les divinités infernales. Méléagre, irrité de cet acte d'injustice, ne voulut plus combattre, et les Curètes furent vainqueurs ; ils assiégèrent même la ville, et déjà ils en avaient escaladé les remparts, quand Méléagre, cédant enfin aux instances de Cléopatre, son épouse, se décida à reprendre les armes ; il repoussa les Curètes, mais il fut tué dans le combat. Il y a sur la mort de Méléagre une autre version plus accréditée : Althée avait, dit-on, reçu des divinités infernales, à la naissance de son fils, un tison auquel se trouvait attachée l'existence de ce dernier : cette femme cruelle jeta le tison dans un brasier où il se consuma rapidement ; la vie de Méléagre s'éteignit en même temps. Méléagre est souvent représenté comme l'idéal d'un jeune héros endurci par la chasse, mais dont les formes conservent cependant toute leur beauté. Nous avons sous les yeux une ancienne gravure où la mort de Méléagre est ainsi représentée : Toxée et Plexippe, ses deux oncles, veulent lui arracher la hure et la peau du sanglier qu'il réserve pour Atalante : Méléagre est nu, sa chlamyde est jetée sur son bras gauche ; il tient dans sa main gauche la peau du sanglier, et dans l'autre son épée ; un de ses oncles, déjà étendu à ses pieds, saisit encore cette peau de la main gauche, pendant que l'autre attaque Méléagre, l'épée à la main. Derrière un rocher, qui indique que la scène se passe sur les montagnes de la Calydonie, se trouve une Furie qui poursuit Méléagre avec un serpent et un flambeau ; une autre Furie suit celle-ci ; puis vient Althée qui remet le tison fatal dans un feu brûlant sur un autel. Méléagre, étendu sur son lit au milieu du tableau,

meurt à mesure que le tison se consume; il a près de lui son casque, son épée, et son bouclier orné d'une tête de Méduse; OEnée, appuyé sur un bâton tortueux, est vis-à-vis de son fils; deux sœurs de Méléagre se tiennent près de là dans l'attitude de la plus vive douleur : l'une d'elles soutient la tête du mourant et lui met dans la bouche une pièce de monnaie pour payer Caron; une autre femme, triste et pensive, assise sur un rocher, représente probablement Atalante : un chien est auprès d'elle. Derrière OEnée se trouve une quatrième femme, qui représente sans doute Cléopatre, épouse de Méléagre. Une dernière figure, celle de Némésis, dont le pied appuie sur une roue, et qui tient dans la main gauche un livre où sont écrites les destinées humaines, termine toute cette scène, dont le fond est tendu d'un voile. BILLOT.

MÉLÈSE. Les mélèses sont des arbres grands et robustes, dont le bois est très estimé à cause de sa dureté et de sa nature résineuse. Linnée les avait rangés parmi les pins, c.-à-d. dans la monœcie monad., ou la 21e classe de son système sexuel. Dans la méthode naturelle, ils font partie de la famille des *conifères* : les botanistes modernes en ont fait un genre particulier désigné sous le nom de *larix*. Ils diffèrent essentiellement des pins par leurs feuilles solitaires à base distincte, leurs cônes ovoïdes à écailles oblongues, et leurs ramifications distribuées par embranchements plus réguliers le long de la tige. On en distingue quatre espèces : la première est le mélèse d'Europe (*larix europæa*), originaire des Hautes-Alpes; il y croît en forêt auprès des glaciers, et forme une zone de végétation à part au-dessus des autres arbres. — Le système ligneux de nos mélèses est composé d'un grand nombre de cellules aérophores, et c'est en vertu de cette organisation que leur bois, de même que celui de la plupart des conifères, est plus propre au flottage. Les expériences d'Eytelwein ont prouvé que la pesanteur spécifique de ce bois, comparée à celle de l'eau, était comme 0,628 à 1,000. L'emploi des mélèses pour la construction navale est donc très important, et il est douloureux de voir les administrations locales ne prendre aucune mesure pour veiller à la conservation des forêts où ces beaux arbres croissent spontanément. Dans la chaîne des Alpes que j'ai visitée, les progrès de la dévastation vont bientôt tout envahir; nulle part l'époque des coupes n'est réglée d'une manière judicieuse; des arbres sont abattus dans toute la force de leur croissance, et ce n'est plus que dans des endroits isolés qu'on peut voir encore quelques-uns de ces mélèses gigantesques qui durent couvrir jadis les versants des montagnes, et s'étendre dans les vallées adjacentes. D'autres, bien avant moi, avaient déjà fait entendre ces plaintes, et pourtant on a continué à détruire sans jamais replanter. L'intérêt du moment a toujours guidé les populations montagnardes, et il est bien difficile de leur faire apprécier les avantages de l'avenir. — L'Angleterre est peut-être le seul pays en Europe où les grands propriétaires aient connu toute l'importance des replantations. Du temps du célèbre Samuel Johnson, poète et lexicographe, les montagnes de l'Écosse étaient tellement dévastées qu'il dit n'y avoir pas trouvé un arbre plus gros que le bâton qu'il portait d'habitude. Cependant aujourd'hui l'Écosse est couverte de bois qui ont été replantés depuis l'époque où le poète anglais fixa l'attention générale par l'originalité de son observation. — Un des ducs d'Athol fut le premier à planter des mélèses sur ses terres; il en avait fait venir les graines d'Italie, et cette espèce était alors si peu connue en Angleterre que l'on conserva long-temps dans une serre chaude les douze premiers arbres qu'on obtint de semis; mais bientôt ils acquirent de telles dimensions qu'on se décida à en sacrifier six, qui, à tout hasard, furent mis en pleine terre. Leur accroissement fut rapide, et c'est de ces six arbres que les nombreux mélèses d'Écosse tirent leur origine. Deux de ces types subsistent encore aujourd'hui. — Les grandes planta-

tions du duc d'Athol réussirent au-delà de toute espérance, et il y a quelques années que ces mêmes forêts, qu'il avait commencé à renouveler dans sa jeunesse, lui ont fourni des bois pour la construction de plusieurs bâtiments de guerre, parmi lesquels on compte une frégate à laquelle le gouvernement a donné le nom de l'*Athol*. Les mélèses peuplent maintenant toutes les montagnes de l'Écosse; l'on fait dans le pays un commerce considérable de jeunes arbres, qu'on exporte dans différentes parties de l'Angleterre. Cette passion des Anglais pour les grands végétaux, et notamment pour les mélèses, date du temps de Charles II, et le dendrophile Evelyn n'a pas peu contribué à la fomenter en écrivant son *Sylva*. —La marche de l'accroissement est très lente dans les mélèses; aussi ces arbres peuvent prolonger leur existence pendant plusieurs siècles. J'ai mesuré dans la forêt du Ferré, sur les pentes méridionales du Mont-Blanc, des mélèses de grandes dimensions : un d'eux avait 5 mètres 45 centimètres de circonférence, ce qui, selon mes calculs, supposait déjà un arbre de plus de 800 ans. Après un siècle et demi d'existence le tronc des mélèses s'accroît à peine d'un millimètre par an.—Les trois autres espèces du genre larix sont le *larix pendula*, le *L. microcarpa* et le *L. Cedrus*. Les deux premières croissent dans les montagnes de l'Amérique du Nord. Le *larix Cedrus*, ou le cèdre, se distingue de ses congénères par un facies particulier, dû en grande partie à la disposition ombelliforme de ses rameaux. On a cru long-temps que cette belle espèce était exclusive au Mont-Liban, mais je puis certifier qu'on la retrouve aussi dans l'Afrique septentrionale, sur les versants du petit Atlas. Elle a été introduite en France, où elle fait l'ornement de nos parcs. Le cèdre du Jardin-du-Roi, planté par l'illustre Bernard de Jussieu, jouit d'une célébrité populaire, et s'est fait un monument national. C'est la représentation mystérieuse de la nature vivante, de cette force reproductive qui s'éteint dans la fleur pour se ranimer dans la graine, qui se cache sous l'écorce, circule dans tous les rameaux, s'étale dans toutes les feuilles, et dont la marche progressive perpétue à travers les siècles la mémoire du savant. Lorsque je m'asseois sous le cèdre du Jardin-du-Roi, je n'y suis jamais seul; l'arbre vénérable parle à ma pensée et semble ressusciter à mes yeux l'homme qui le planta. Je ne crains pas de le dire, la botanique méditée loin des herbiers, sous l'ombre protectrice du cèdre du Liban, a des charmes secrets qui la placent bien au-dessus des autres branches de l'histoire naturelle. Que les zoologues me répondent : est-il quelqu'un d'entre eux qui se soit senti ému au pied de la giraffe de Levaillant, et la bête empaillée leur a-t-elle jamais transmis des inspirations?   S. Berthelot.

MÉLICERTE (*v.* Ino).

MÉLINDE. Lorsque les Portugais abordèrent pour la première fois aux côtes orientales d'Afrique, vers la fin du xve siècle, ces rivages, aujourd'hui si tranquilles et si solitaires, étaient bruyants, animés, couverts d'habitations, palpitants de vie. Il n'y a rien de changé dans la nature, qui déploie toujours le même luxe et la même richesse; mais on ne voit que des vestiges du pas sage de l'homme. Ces bourgades, à peine habitées, dont la carte nous donne le nom, étaient alors autant de villes florissantes, au-dessus desquelles dominait la belle Mélinde au doux nom. Baignée par un large fleuve, elle couvrait une plaine vaste, ornée d'une multitude de jardins, où l'oranger surtout donnait des fruits exquis. A l'intérieur, elle montrait de riches et splendides habitations, ses belles mosquées aux minarets élancés, ses bazars, où se réunissaient les produits de l'Inde, de l'Arabie et des régions inconnues de l'Occident. On y voyait arriver de l'intérieur du continent des caravanes chargées d'or, de dents d'éléphants, de plumes d'autruche, de cuivre, de cire, d'aloès, etc. Alors elle comptait 200,000 habitants. Mais ici, comme en tant d'autres endroits, les Européens, les hommes avi-

des du couchant, devaient remplacer la prospérité par la misère, la splendeur par des ruines; la vie par la mort. On accueillit les Portugais, et bientôt leur arrogance et leur insupportable orgueil devinrent le sujet de fâcheuses collisions entre eux et la population qui les avait reçus avec respect et honneur. La cité fut occupée, ravagée, ensuite rebâtie en partie, et les usurpateurs en restèrent maîtres jusqu'en 1698, que les Arabes parvinrent à les en chasser. Il me serait assez difficile de vous dire son état actuel. Quelques écrivains en font encore l'entrepôt d'un commerce important, et la capitale d'une petite souveraineté. Cependant, on lit dans le journal de l'expédition anglaise des capitaines Smee et Hardy (1811) que le fleuve Quillmanei à son embouchure aux *ruines* de Mélinde. Depuis, rien n'est venu corroborer ni démentir l'exactitude de ce renseignement; et ce que nous savons sur ces régions est si incomplet et se réduit à si peu de chose qu'on ne peut d'ailleurs en discuter la vérité ou l'inexactitude.

O. Mac Carthy.

MÉLISSE (*Melissa* [botan.]). Genre de la famille des labiées de Jussieu, de la didynamie gymnospermie de Linnæus. — *Caractères génériques* : calice nu intérieurement, tubuleux, presque campanulé, bilabié, à cinq dents, dont deux inférieures et trois supérieures; corolle monopétale, à tube cylindrique, évasée au sommet, bilabiée; la lèvre supérieure courte, échancrée et courbée en voute; la lèvre inférieure trilobée inégalement, le lobe moyen étant le plus grand, échancré et cordiforme; quatre étamines didynames, à anthères oblongues; ovaire supère, à quatre lobes, du milieu desquels s'élève un style filiforme, égal en longueur aux étamines, et terminé par un stigmate bifide : quatre graines nues au fond du calice persistant. Ce genre, ainsi caractérisé, est extrêmement voisin du genre *thym* (*v.* ce mot), dont il ne diffère même essentiellement que par un seul caractère, la *nudité* de la face interne du calice : encore ce caractère, d'une faible importance en botanique, n'est-il pas constant dans toutes les espèces, car la section du genre *melissa*, à laquelle Persoon a donné le nom de *calamintha*, que Tournefort érigeait en genre distinct, et que quelques auteurs classent, à cause de cette circonstance, parmi les thyms, offre aussi un calice dont l'entrée devient velue après la floraison. Dans le fait, les mélisses ne se distinguent des thyms que par leur aspect général et leur port; elles diffèrent des origans en ce que leurs fleurs ne sont ni réunies en tête, ni munies de bractées. — En général, les mélisses sont des plantes herbacées, quelquefois sous-frutescentes, odoriférantes comme toutes les labiées; leurs feuilles sont simples et opposées; leurs fleurs sont axillaires, portées sur des pédoncules rameux, et disposées en grappes au sommet des tiges et des rameaux. On en décrit environ quinze espèces qui habitent l'Europe méridionale et les régions tempérées de l'Amérique du nord : les espèces suivantes sont communes en France. — La *mélisse officinale* (citronnelle, citronade, herbe de citron). La racine de la mélisse officinale, horizontale et vivace, donne naissance à une tige dressée, tétragone, rameuse, velue à sa partie supérieure et près de ses nœuds, glabre dans le reste de son étendue, haute de six à huit décimètres : cette tige est garnie de feuilles ovales, pétiolées, cordiformes, dentées, pubescentes; dans les aisselles supérieures des feuilles sont des fleurs d'un blanc jaunâtre, verticillées, tournées du même côté, et portées sur des pédoncules rameux. Cette espèce croît naturellement dans les bois et le long des haies de l'Europe méridionale; on la cultive dans les jardins à cause de son odeur suave; et la Corse en fournit une variété remarquable par sa taille plus élevée, ses tiges velues, ses fleurs plus grandes et à lèvre supérieure violette. Amère et aromatique comme toutes les labiées, la mélisse officinale agit comme excitant sur le système nerveux; aussi convient-elle dans les affections spasmodiques, les palpitations, les vertiges, lorsque ces affections

ont pour cause un état de débilité des voies digestives. On prescrit, soit l'infusion théiforme des sommités fleuries de la plante, recueillies avant la parfaite floraison, parce qu'alors leur odeur est plus suave et plus pénétrante, soit l'eau distillée simple de mélisse dans une potion tonique, soit enfin l'alcoolat de mélisse. L'extrait, la conserve et le sirop de mélisse ne se préparent plus aujourd'hui dans les pharmacies. — La *mélisse grandiflore* a des tiges sous-pubescentes garnies de feuilles ovalaires et dentées, et de fleurs purpurines disposées en grappes terminales : elle croît dans les régions montueuses et sèches.—La *mélisse-calament* est pubescente comme l'espèce précédente ; mais ses fleurs, purpurines ou blanchâtres, sont parsemées de taches violettes et disposées en grappes paniculées : elle est connue sous le nom de *calament des montagnes*. Ces deux espèces peuvent être employées comme succédanées de la mélisse officinale ; mais en général on leur préfère celle-ci comme plus efficace et plus agréable. BELF.-LEF.

MÉLODIE (musique). C'est proprement une succession de sons qui, au moyen des intervalles, du rhythme, des valeurs de notes, des modulations, des cadences et de la mesure, forment un sens musical agréable à l'oreille. Il résulte de cette définition qu'une même suite de sons peut prendre différents caractères selon qu'on change les valeurs des notes, ou qu'on modifie le rhythme et la mesure. Ces trois conditions sont tellement nécessaires à la *mélodie* qu'elle ne saurait véritablement exister sans leur concours. La mélodie, qu'on appelle aussi *chant*, est différente de *l'harmonie* en ce que d'abord celle-ci fait entendre plusieurs sons simultanément, tandis que la mélodie ne les articule que successivement, et qu'ensuite l'harmonie n'a nul besoin du secours du rhythme, des valeurs des notes et de la mesure pour faire impression sur nos sens. Ces deux parties importantes de l'art musical ont chacune un intérêt puissant et se prêtent un mutuel appui ; il serait donc injuste et ridicule de vouloir assigner à l'une la prééminence sur l'autre, car de leur union intime résulte ce charme irrésistible qui nous séduit dans toute musique bien exécutée. Une mélodie, quelque belle qu'elle soit, nous affecte moins profondément lorsque nous l'entendons seule et isolée de tout accompagnement que lorsque l'harmonie la soutient. C'est cette dernière qui, en déterminant le mode, les modulations et les cadences, ajoute au chant un degré d'intérêt que rien ne peut remplacer. Il est vrai que la mélodie a par elle-même une telle variété d'expressions qu'elle intéresse peut-être plus sans le secours de l'harmonie que celle-ci prise isolément et abstraction faite d'un chant prédominant. Mais, je le répète, ces deux parties doivent concourir à la perfection de l'ensemble, et c'est mal comprendre le but de l'art musical que de les diviser et prétendre établir entre elles une préférence raisonnable. L'étude de la mélodie a autant besoin d'être cultivée que celle de l'harmonie : c'est une erreur de croire que l'art de créer des chants heureux est un don de la nature. On peut bien avoir reçu des dispositions naturelles pour la mélodie comme pour toute autre chose, mais ces dispositions veulent être exercées, dirigées, sans quoi elles peuvent disparaître entièrement. L'habitude d'étudier l'harmonie dans les écoles et de négliger l'étude de la mélodie est fondée sur cette erreur. Elle est encore profondément enracinée dans tous les conservatoires de musique, et c'est à elle que nous devons tant de compositeurs pauvres en idées mélodiques, quoique du reste assez instruits en harmonie. Une mélodie neuve, gracieuse, originale, est et a toujours été chose fort rare ; et ce qu'il y a d'étrange, c'est que presque toutes celles que nous connaissons ont été trouvées par des personnes qui ne se piquaient guère de composer de la musique : témoin la plupart des chants populaires de toutes les nations, les noëls et une foule de jolis airs dont on n'a jamais connu les auteurs. Il est à remarquer en outre que les bons

compositeurs, même les plus célèbres, ont une peine infinie à trouver de ces perles brillantes qu'on pourrait croire plutôt des productions du caprice et du hasard que les fruits d'une imagination inspirée. L'opéra *die Zauberflœte* de Mozart a dû la plus grande partie de son succès à cinq ou six jolis cantilènes qui ne sont pas de lui, mais qui lui ont été données par son poète, fort mauvais musicien d'ailleurs. — On appelle *mélodiste* le musicien qui, dans la composition de ses ouvrages, s'est attaché principalement à trouver des mélodies et à les faire briller en n'accordant à l'harmonie qu'une place secondaire; et *harmoniste* celui qui, pour faire valoir toutes les richesses de cette branche de l'art et de l'instrumentation, a négligé la partie mélodique, ou plutôt ne l'a pas exclusivement préférée à l'expression harmonique et dramatique. — Mélodie se dit par extension, en parlant de poésie ou de prose, et signifie un choix, une suite de mots, de phrases propres à flatter l'oreille: La mélodie du style. Ch. Bechem.

MÉLODRAME. C'est une chose qui n'est ni la tragédie, ni la comédie, ni le drame, et qui, cependant, tient à la comédie par son niais, à la tragédie par le sang qu'elle répand à profusion, au drame par son mauvais style en prose et son ton sentencieux et pleureur; le mélodrame, c'est le fin de l'art dramatique, la confusion de toutes les émotions du cœur de l'homme; c'est une sensation grossière et fugitive, comme serait le bruit du tambour. Dans le mélodrame, le *frapper fort* l'emporte sur le *frapper juste*, le hurlement vaut mieux que les cris, le coup de couteau est préféré au coup de poignard, le viol au baiser, un bel et bon incendie à une douce et tendre pensée, un tyran à un honnête homme, un voleur à un marquis. C'est le renversement de la vie vulgaire; le bagne, l'échafaud, la cour d'assises y jouent à chaque instant leur rôle sanglant et épouvantable; le mélodrame croit aux fantômes, aux assassins, aux revenants, aux faux monnayeurs, aux vampires, aux maisons abandonnées, aux forêts remplies de dangers; il croit à tout ce qui est ruines, sang, misère, flétrissure, infamie. — La tragédie pleure et se lamente, chastement vêtue de ses longs habits de deuil, sur le malheur des rois, sur les catastrophes des maisons historiques, sur les crimes innocents de tant de jeunes ames que la fatalité pousse à leur perte; le drame retrace les petits malheurs de la vie bourgeoise; le mélodrame ne s'occupe que des misérables qui vivent dans un monde étranger à tous les mondes connus. La tragédie hante les palais; le drame s'assied au foyer du bourgeois; le mélodrame habite de préférence les prisons, les cachots, les bagnes; il vous en dit les détours les plus secrets, les mystères les plus cachés, les circonstances les plus honteuses; la tragédie est vêtue de pourpre et d'or; le drame porte un habit simple, mais très séant; le mélodrame n'est vêtu que de haillons; plus les haillons ont traîné dans toutes les fanges, et plus le mélodrame est fier de les porter. Telle est cette littérature déguenillée, dont il n'est question dans aucune rhétorique, et que Boileau aurait été bien malheureux de définir. — Tant que le théâtre se tint à une certaine hauteur, tant que la comédie se souvint de Molière, tant que la tragédie conserva quelque respect pour Corneille, pour Racine et pour Voltaire, on n'imagina pas de réduire à de pareilles proportions ce grand art du théâtre, qui n'existe qu'à condition d'être le plus difficile et le plus important de tous les arts. Mais, une fois qu'on admit qu'il fallait un théâtre pour toutes les classes de la société, et que le crocheteur avait le droit d'avoir ses Racines et ses Corneilles, tout comme le cardinal de Richelieu et le roi Louis XIV, alors surgirent de toute part des littérateurs créés tout exprès pour distiller le poison, pour enfoncer le poignard, pour allumer les incendies. On dit au peuple: « Viens, nous allons t'amuser comme tu t'amuserais à la cour d'assises ou à la place de Grève; tu aimes les complaintes funèbres où il est question d'assassinat et

de vol avec effraction ; pour toi, nous mettrons ces complaintes en action, nous te ferons toucher au doigt le voleur et le meurtrier ; nous te parlerons l'argot des grands chemins ; viens, nous allons nous amuser comme des forçats libérés. » Et ainsi a fait le mélodrame, non pas qu'il ait été dès le premier jour, ce mélodrame fangeux et sanglant, que vous savez, et qu'il se soit élevé tout d'un coup jusqu'à Robert-Macaire et compagnies ; au contraire, il a commencé par la vertu ; mais déjà même, dans la vertu, il était facile de deviner que le billot fatal était le but du mélodrame. Ce fut en 1733 que La Chaussée, le père du drame, dégrada, le premier, avec beaucoup d'esprit, beaucoup d'art et de sensibilité, la tragédie, dont il eût pu être le soutien ; il fut suivi dans cette malheureuse route par tous les esprits du second ordre, qui ne pouvaient s'élever à la hauteur de *Sémiramis* ou d'*Alzire*, La Harpe, Marmontel, Goldoni, Sedaine, Des Forges, Marsollier, sans compter Diderot et Beaumarchais. Ce fut surtout quand la révolution française fut arrivée à tous ses horribles excès, que les honnêtes gens purent comprendre quels tristes fruits pouvaient porter les licences du théâtre, quand ils virent, grâce à tant de libertés amoncelées, les fortunes, la vie, l'honneur des citoyens, à la merci de quelques dramaturges sans honte et sans pain, qui, du haut de leurs planches sanglantes, venaient en aide aux Collot d'Herbois, aux Robespierre et aux Danton. Alors le théâtre était véritablement un échafaud où venaient expirer toutes les réputations honnêtes, le même jour peut-être où elles avaient été immolées sous le fer du bourreau. Le théâtre réunissait toute la férocité des septembriseurs au rire stupide des cannibales. Je me rappelle avoir vu citer cette scène de mélodrame sous Robespierre : l'an II de la république, une jeune fille était violée par son confesseur, et elle sortait tout en désordre de la sacristie en criant :

> Des mains d'un prêtre infâme
> Sauvez-moi, s'il vous plaît.

Ce joli mélodrame avait pour auteurs deux montagnards d'esprit, et un respectable membre de l'instruction publique de ce temps-là. Enfin, l'empire vint, et, à la voix du maître, tout rentra dans l'ordre, le théâtre d'abord, les mœurs ensuite. Napoléon Bonaparte, avec cet admirable bon sens qui a sauvé la société française d'une immense abîme, voulut rendre au théâtre ses nobles passions, ses illustres rêves, son noble langage, et en ceci il fut secondé beaucoup moins par les poètes de son temps, que par Talma, cette homme de génie qui a emporté avec lui la tragédie dans la tombe. L'empereur abandonna aux subalternes de la scène dramatique quelques méchants tréteaux élevés sur les boulevards. Alors, le mélodrame commença par danser sur la corde, puis il se hasarda à combattre à coups de sabre et à tirer quelques coups de fusil ; il profita de quelques grandes batailles de l'empereur pour creuser sa première caverne et pour arranger son premier petit bagne ; quand la hardiesse du mélodrame allait trop loin, l'empereur faisait un geste, et le mélodrame remontait sur la corde raide. Cependant, peu à peu, et par cette force d'inertie qui est si puissante, le mélodrame se dégageait de ses entraves ; d'abord, il parlait à voix basse, il finissait par hurler de toutes ses forces. La restauration, qui s'inquiétait peu de ces petits détails, si importants dans un gouvernement bien fait, permit au mélodrame de prendre toute liberté ; et, en ceci, elle eut raison. Car, une fois reconnue et tolérée, à quoi bon entourer de tant de difficultés une représentation dramatique ? Une fois élevé à la dignité de théâtre, libre de parler et d'agir sans compter le nombre de ses interlocuteurs, et sans marcher sur la corde, le mélodrame s'abandonna à toute son imagination burlesque et furibonde. Il entassa les crimes sur les crimes ; il mit aux prises le vice et la vertu dans des proportions gigantesques ; il se fit le champion barbare et inflexible de l'innocence, trop heureux encore quand, après avoir traîné l'innocence dans toutes sortes

de misères et d'embûches, il voulait bien consentir à la récompenser à la dernière scène du dernier acte. Alors s'élevèrent des hommes d'un génie propre à ces sortes de combinaisons infinies ; des chefs-d'œuvre furent produits, qui, pendant 400 jours de suite, firent palpiter les plus sauvages cœurs, mouillèrent les yeux les plus insensibles ; on se battait, on s'empoisonnait, on s'emprisonnait, on se maudissait, on se calomniait, on se brûlait vif, on se marquait au fer chaud, on se chargeait de fers et d'outrages, que c'était une jubilation ! La musique accompagnait toutes ces angoisses multiples. Cette musique, faite par des musiciens *ad hoc*, représentait de son mieux l'état de l'âme du personnage. Quand entrait le tyran, la trompette criait d'une façon lamentable ; quand sortait la jeune fille menacée, la flûte soupirait les plus doux accords : cette musique avait d'abord été imposée au mélodrame comme une entrave ; le mélodrame l'a conservée comme une précieuse ressource. En effet, le mélodrame a remarqué que, grâce à cette musique, il pouvait se passer de transition, et ne se donner aucune peine pour mettre un peu de logique dans son dialogue ; grâce aussi à cette musique, le comédien rassuré peut se livrer à toute sa fougue. Ceci est à proprement dire l'enfance de l'art. — Malheureusement, l'art qui ne vit que sur des combinaisons bientôt usées n'a pas long-temps à vivre. Une fois que vous avez ôté de l'art l'esprit, le style, le génie, pour ne plus lui laisser que les petites ressources d'une invention vulgaire, vous avez réduit l'art à sa plus simple expression. Vous devez donc nécessairement vous attendre qu'un jour viendra où toutes ces combinaisons étant épuisées, il vous faudra fermer la carrière du mélodrame comme on a fait pour les catacombes de Rome. Oui, mais des catacombes de Rome, on avait tiré la ville éternelle, pendant que de cette carrière du mélodrame, vaine argile, on aura à peine tiré en 30 ans d'abus et d'efforts, quelques larmes bientôt séchées, quelques surprises bientôt oubliées, quelques instants de terreur et de pitié, dont soi-même on a honte quand on vient à s'apercevoir à quels fils misérables tenaient cette pitié et cette terreur. — En fait d'art, et surtout en fait d'art dramatique, il n'y a qu'un art dans le monde, celui qui est indépendant des combinaisons puériles, des inventions mesquines, du machiniste et du décorateur. Ce n'est que par les passions, par la vérité, par le style, par les larmes venues du cœur, que le théâtre mérite l'honneur qu'on lui attribue d'avoir une influence directe sur les mœurs et sur l'esprit des peuples ; ce n'est donc pas pour lui nuire que nous parlons ici du mélodrame, car on dit déjà, et nous le croyons volontiers, que le mélodrame est mort. Il est de fait qu'aujourd'hui sur les théâtres des boulevards, consacrés au mélodrame depuis leur fondation, on ne joue plus que *des drames*. A chaque pièce nouvellement saignante, l'acteur nous vient annoncer que *le drame* qu'ils ont eu l'honneur de jouer devant vous est de MM. *** ; de *mélodrame*, il n'en n'est plus question. Le mélodrame est mort. Il est resté sur la place de Grève, ou peut-être est-il mort dans un cabanon à Bicêtre ? ou peut-être est-il à Brest, si bien ferré sur son lit de misère qu'il n'en peut plus sortir ? — Malheureusement, j'ai bien peur que les prétendus *drames* qu'on nous annonce aujourd'hui ne soient que des mélodrames déguisés.

JULES JANIN.

MELON, MELONNIÈRE. Le melon est une plante cucurbitacée et rampante dont les Orientaux et les peuples de l'Europe font le plus grand cas : elle est originaire des régions les plus tempérées de l'Asie, vers le pays des Kalmouks ; elle fut apportée en Occident lors des premières expéditions des Romains contre les Perses. Pline en donne la description. Nous voyons dans plusieurs auteurs anciens que l'empereur Tibère en faisait ses délices, et qu'il voulait qu'on lui en servît tous les jours, hiver comme été. — Linné a placé le

melon dans la 19me classe de son système sexuel, appelée *monœcie syngénésie*; mais après lui Tournefort et Jussieu l'ont rangé différemment : le premier le classe parmi les campaniformes, le second dans la famille des cucurbitacées. Ce dernier mode est généralement adopté par les naturalistes modernes; aussi voit-on dans les ouvrages récents figurer le melon dans la nombreuse famille des concombres, dont il est, sans contredit, la variété la plus estimée. On le nomme en latin *melo, melonis*, ou *melo vulgaris*, et en grec *mélon*, mot qui signifie dans cette langue une *grosse pomme*; son nom français lui vient de *melone*, ablatif de *melo*, lequel est dérivé d'un mot grec. — Le melon est une plante herbacée, annuelle, dont les tiges, rampantes, sarmenteuses, et les racines, menues et fibreuses, partent d'un col commun, placé ordinairement au niveau du sol. Elle acquiert tant de sève quand une chaleur convenable favorise son développement que ses sarments atteignent souvent plusieurs toises de longueur. Ses feuilles sont alternes, arrondies, plus larges que la main, soutenues par des pétioles de quelques pouces de hauteur, médiocrement anguleuses, dentelées, parsemées de poils rudes au toucher et très courts, d'un vert presque glauque ou jaunâtre, selon les variétés, et accompagnées de vrilles simples. Ses fleurs, qui ont quelque ressemblance pour la forme avec celles du géranium, sont pédonculées, alternes, axillaires, peu nombreuses, d'un beau jaune de Naples nuancé d'orangé, munies d'un calice à cinq divisions, adhérent par sa base à l'ovaire, et ornées d'une corolle à cinq lobes, régulière, monopétale, confondue à sa base avec le calice. Ces fleurs paraissent ordinairement sur la plante vers le printemps, et s'y succèdent pendant toute la durée de cette saison jusqu'au commencement de l'été; elles sont, les unes mâles, les autres femelles, et ce sont ces dernières seulement qui donnent naissance au fruit, après avoir été fécondées par la poussière ou le pollen des fleurs mâles. Le melon, comme l'indique l'étymologie de son nom, a la forme d'une grosse pomme, ronde, renflée, aplatie carrément à ses pôles, ou ovale plus ou moins alongée, divisée à la surface en 10 côtes longitudinales, profondes ou peu marquées, selon les variétés : ce fruit est pubescent dans sa jeunesse et glabre à sa maturité; il est divisé intérieurement en trois loges, où se forme la semence, qui ressemble à un pépin de poire, un peu comprimé, et dont la couleur est d'un beau blanc légèrement jaunâtre comme le bois de l'oranger; sa chair est tendre, succulente, jaune-orpin ou rougeâtre, blanche ou verte dans certaines variétés, et d'une saveur très agréable; elle est préservée extérieurement des attaques des insectes et des injures de l'air par une écorce épaisse, ferme, vert-foncé ou vert-jaunâtre, tantôt raboteuse à sa surface, et marquée de rides blanchâtres, saillantes, et disposées en forme de réseau, tantôt lisse, empreinte de dessins ou lignes grisâtres ou verdâtres, selon les espèces. — La culture du melon dans les pays chauds, comme en Asie et en Afrique, exige peu de soins : il suffit de semer la graine en plein champ, de la purger des mauvaises herbes qui pourraient la gêner dans sa croissance, de dépouiller la plante de toutes les branches superflues, ainsi que de tout excès de fleurs et de fruits, et de lui éviter une trop longue sécheresse, et la fraîcheur des nuits les plus froides pendant tout le temps de la floraison. On ne suit point d'autres méthode en Espagne et en Italie; mais en France, en Allemagne, et dans les autres climats du Nord, cette culture exige beaucoup plus de précautions, et on ne saurait s'y passer de moyens artificiels pour en obtenir de bons résultats : de là ces exploitations connues sous le nom de *melonnières*. — Il y a en France plusieurs localités renommées pour ces sortes d'établissements : Perpignan, Toulouse, Pézénas, Paris et Honfleur. Cette dernière ville surtout est en réputation : c'est elle qui

alimente en grande partie les marchés de la capitale, et qui obtient les melons les meilleurs et les plus beaux; on admirait, il y a quelques années, à l'étalage d'un de nos marchands de comestibles, un melon provenant de ses récoltes qui pesait 36 livres. — Pour former une melonnière de bon rapport, on doit s'attacher essentiellement au choix d'un terrain dont l'exposition soit des plus favorables. Celle du midi est toujours indispensable; mais le melon, tirant la majeure partie de sa substance de l'air, il est nécessaire de rechercher en même temps une situation où il circule librement, mais où les vents froids n'aient aucun accès: on entoure ce terrain de murs plus élevés au nord qu'au midi, polis et blanchis sur toute la surface intérieure, afin de faciliter le renvol des rayons caloriques, puis on divise la superficie en petites fosses carrées, ou couches, plus longues que larges, de plusieurs pieds de profondeur, qu'au printemps on remplit de fumier de cheval et de terreau. Les jardiniers de Honfleur disposent de la manière suivante leurs melonnières: ils font le long des murs, à hauteur d'appui, des couches à demeure en maçonnerie, recouvertes de châssis ou vitraux mobiles; ils tracent dans le reste de l'enclos de longues plates-bandes de 10 pieds de large environ, séparées entre elles par des sentiers étroits, et dans lesquelles ils pratiquent, de sept en sept pieds, de petites fosses de deux ou trois pieds cubes, remplies de fumier et de terreau à fleur de terre, destinées à recevoir le plant de melon, une fois qu'il a acquis un certain degré d'accroissement sur les couches chaudes; ils établissent aussi, dans un des coins du terrain, quelques couches à réchauds, pour se procurer du plant hâtif et des primeurs, qu'ils élèvent sous des cloches de verre. Le mois de février est l'époque ordinairement, si la saison se montre favorable, où ils chargent ces couches; ils les remplissent de trois à quatre pieds de fumier bien massif, les laissent s'échauffer pendant plusieurs jours, et les recouvrent ensuite de six à sept pouces de bon terreau mêlé de terre franche, puis, quand ces couches, ainsi disposées, ont acquis environ 38 à 40 degrés de chaleur, ils y sèment, dans des trous de deux à trois pouces de profondeur, faits avec le doigt, leur graine, qui lève au bout de 10 à 12 jours. C'est alors le moment de redoubler de soin, car tout l'avenir de la récolte dépend de l'éducation première du jeune plant: il est sujet, soit à languir ou à jaunir, soit à s'énerver par un accroissement trop rapide; on prévient ce dépérissement en permettant de temps à autre et graduellement à l'air de pénétrer sous les cloches et les vitraux, en arrêtant les jets de la plante, en les pinçant par le sommet avec l'ongle, quand ils ont acquis un certain nombre de feuilles, quatre au moins, y compris les cotylédons ou feuilles séminales, et en la préservant la nuit du froid au moyen de paillassons jetés le soir sur les cloches et les châssis. Lorsque le melon est assez robuste pour être transplanté, on l'enlève avec une forte motte de terre, et on le repique dans les petites fosses dont nous avons parlé plus haut, en l'abritant pendant quelque temps encore la nuit sous une cloche. Deux ou trois pieds au plus suffisent dans chaque fosse. Les jardiniers habiles savent disposer les sarments de ce jeune plant de manière à couvrir toute la surface des plates-bandes: cet art consiste à couper à propos les tiges pour les forcer à donner naissance à d'autres bras ou jets, qu'on taille de même. La floraison est une époque critique pour le melon. On doit le préserver, pendant toute sa durée, des accidents de l'air, des grandes pluies et de la grêle, au moyen de paillassons suspendus en l'air sur des gaules, qu'on retire lorsque le soleil brille et que l'atmosphère est calme. Toutes les fleurs ne sont pas propres à donner de beau fruit, et encore faut-il qu'elles soient fécondées à propos par la poussière des fleurs mâles. On laissera donc la quantité de fleurs mâles nécessaire à cette fécondation, et on re-

tranchera toutes les fleurs femelles qui paraitraient languissantes ou de mauvaise venue. Les melons une fois noués, on ne doit conserver sur chaque pied que la quantité de fruit qu'il peut nourrir, c.-à-d. un ou deux melons par branche. A l'époque où le melon commence à mûrir, vers la fin de juillet, on le soulève avec précaution de terre, et on le place, pour l'aider dans sa maturité et le faire suinter, sur une tuile ou un bout de planche, ce qui bonifie sa chair. On reconnait qu'un melon est bon à manger quand il répand une odeur suave, et qu'il jaunit; on le sépare alors de la queue, et on le laisse reposer deux ou trois jours sur place avant de l'envoyer au marché ou de le servir sur la table. Peu de personnes savent juger de la qualité d'un melon en l'achetant; cependant, il y a des indices qui ne permettent point de se tromper. Un melon est mauvais ou de médiocre qualité quand son écorce est fanée, ou qu'elle paraît peu tendue, ou d'une couleur trop vive; quand son poids est faible, eu égard à son volume, et qu'il sonne le creux; lorsque son odeur n'est pas franche, et qu'elle n'embaume pas; lorsque son écorce autour de l'œillet et autour de la queue cède trop facilement sous le pouce; qu'elle n'est point élastique, ou que l'empreinte du doigt y reste trop long-temps visible; enfin, quand le goût de la queue est âcre ou amer sous la dent, et qu'elle ne laisse point une saveur sucrée. Ces remarques sont applicables à toutes les variétés de melons; mais elles sont infaillibles pour apprécier la bonté du cantaloup, l'espèce la plus estimée et la plus répandue. — On divise généralement en trois races principales toutes les variétés du melon, lesquelles ont pour types : le melon maraîcher ou galeux, le cantaloup et le melon de Malte. — Les variétés du melon maraîcher, dont les meilleurs sont : le melon de Honfleur, le melon de Coulommiers, le melon des carmes, le melon langeais, le melon sucrin de Tours, le melon sucrin à chair blanche et le melon rond brodé à chair verte, se reconnaissent à leurs surfaces grisâtres, crevassées et rugueuses, et aux faibles indices de leurs côtes, qui sont à peine marquées. — Les variétés du cantaloup, dont les plus estimées sont le cantaloup orange, le cantaloup hâtif d'Allemagne, le cantaloup petit prescott, le cantaloup gros prescott, le cantaloup boule de Siam, le cantaloup-brûlot hâtif, le cantaloup argenté couronné, le cantaloup gros-noir de Hollande, le gros cantaloup de Portugal, le melon mogol à chair blanche et le melon mogol à chair verte, se reconnaissent à leurs côtes très saillantes, et aux sillons profonds qui les séparent; à leurs surfaces vertes, jaunes ou brunes, plus ou moins intenses, très inégales ou raboteuses. — Enfin, les variétés du melon de Malte, dont les principales sont le melon de Morée, le melon de Candie ou de Malte d'hiver, se reconnaissent à leur peau fine, peu épaisse et lisse. — La saison des melons à Paris dure trois mois, à partir de la mi-juillet jusqu'à la mi-octobre : on a reconnu qu'après cette époque il était dangereux d'en manger, et la police en fait défendre publiquement la vente. Les marchands les étalent au cœur de l'été aux coins des rues des quartiers opulents, sur des supports ou couronnes tressées en paille, placés sur de longues planches, ou étagés dans des hottes. Le prix qu'ils en retirent dépend de la rareté ou de la beauté de ce fruit; mais il ne descend jamais assez bas pour que le peuple puisse s'en procurer; aussi le regarde-t-il comme un des privilèges de la classe aisée. On le sert ordinairement sur les tables comme plat d'entremets; on le sert aussi en compote, accommodé avec du sucre, du vinaigre et des girofles; enfin, on l'associe au sel, au poivre, au sucre ou à la cannelle; les Orientaux y mêlent du tabac ou de l'opium. La chair du melon est rafraîchissante; elle relâche, et nourrit peu. On attribue ses propriétés laxatives à un léger principe résineux qu'elle contient; du reste, elle se digère facilement; ce-

pendant, on conseille aux personnes d'un estomac faible et délicat de n'en faire usage qu'avec beaucoup de modération, car l'excès en devient aisément nuisible; prise en trop grande quantité, elle engendre des coliques, relâche le ventre, produit la diarrhée et la dyssenterie. — La graine du melon figurait autrefois dans la médecine au nombre des quatre semences froides majeures; on en retirait de l'huile qui, à raison de ses propriétés anodines, était fréquemment usitée, et on faisait avec sa farine des émulsions qui passaient pour fort avantageuses dans beaucoup de maladies. Aujourd'hui, on ne considère plus en médecine que les propriétés du suc de melon, et, bien qu'on le regarde comme anti-sudorifique et peu diurétique, on ne craint point d'en conseiller l'usage, à cause de ses qualités réfrigérantes, dans les maladies aiguës, accompagnées d'excès de forces, d'excitation générale ou locale; dans les douleurs de reins à l'état de phlogose; contre la néphrite, l'ischurie; dans la première période de la blennorrhagie, dans la diathèse scorbutique, dartreuse, cancéreuse; contre les altérations calculeuses des reins et de la vessie, et, en général, dans toutes les affections où le malade est en proie aux ardeurs dévorantes de la fièvre hectique; enfin, on le conseille encore dans la phthisie pulmonaire. La chair de melon, appliquée à froid, arrête les écoulements hémorrhoïdaux, et calme la douleur des contusions et des brûlures; on en fait à chaud des cataplasmes qu'on applique avec succès sur les tumeurs et les engorgements, pour en faciliter la résolution ou en hâter la suppuration. — Les confiseurs font mariner dans le vinaigre à la manière des cornichons les jeunes melons qu'on supprime après la floraison, et font avec la chair de ce fruit d'excellents bonbons, qu'ils préparent dans le sucre, ou qu'ils mélangent avec des aromates. — On se procure de la bonne graine de melon en laissant bien mûrir sur pied, dans la melonnière, un des melons les plus beaux et les mieux faits, et en la faisant sécher à l'air et à l'ombre, après l'avoir retirée du fruit. Pour s'assurer de n'en avoir point de mauvaises, on jette cette semence dans un vase plein d'eau, et on ne conserve que les graines qui se précipitent au fond. Cette graine peut conserver ses propriétés germinales pendant 30 à 40 ans. — Le melon étant une plante qui craint l'humidité, nous conseillons aux personnes qui s'occupent de sa culture d'être sobres d'arrosements, et de ne verser l'eau qu'autour du pied sans arroser les feuilles ni les branches; on doit aussi, toutes les fois qu'on le taille, cicatriser les plaies avec de l'argile ou de la terre glaise. JULES SAINT-AMOUR.

MÉLOPÉE (musique). Ce substantif, composé de deux mots grecs, *mélos* (chant) et *poiéô* (je fais), indique très clairement sa signification dans l'antiquité, la mélopée étant chez elle l'art ou les règles de la composition du chant. La mélodie résultait de la mélopée. Cette dernière se divisait en trois espèces, qui se rapportaient à autant de modes. La première espèce avait un chant qui régnait seulement sur les sons graves: elle était appropriée au mode tragique; la seconde exigeait un chant qui régnât sur les sons moyens: elle s'alliait à un mode créé pour Apollon; enfin, la troisième était consacrée à un chant qui ne s'étendait que sur les sons aigus: elle remplissait les conditions d'un mode appelé *bachique* ou *dithyrambique*; d'autres modes, mais secondaires, jetaient leurs variétés dans cette mélopée. Chez les modernes, ce mot n'a pas perdu la force de sa signification primitive; mais il est de peu d'usage, même dans nos conservatoires de musique. Toutefois, il est bon d'avertir de ne point confondre la mélopée avec l'harmonie, et encore moins avec la mélodie, lorsque l'on parle ou que l'on écrit de musique. La mélopée n'est que l'art de disposer de toutes les ressources des différents modes et chants, et d'en créer une *mélodie* (v.) qui, elle-même, n'a pas de règles, mais a besoin souvent d'un joug pour con-

tenir ses écarts, tandis que l'*harmonie* est l'art de connaître et d'employer à toutes passions humaines la sucession des accords. Les anciens, qui n'avaient nulle connaissance de l'*harmonie*, y suppléaient donc, en quelque sorte, par la *mélopée*. Denne-Baron.

MÉLOS (Ile et ville) v. Milo]).

MELPOMÈNE, la plus sévère des neuf Muses après Clio et Uranie; elle tire son étymologie du verbe grec *melpomai* (je chante), et présidait à la tragédie antique, dont les chœurs obligés et pathétiques justifiaient son nom. A l'époque voisine des siècles héroïques, ses attributs étaient une massue, l'arme de Thésée et d'Hercule, un masque grave, et un sceptre. Outre cela, une tunique dont les plis balayaient la terre, un grand manteau par dessus, une large ceinture qui serrait cette tunique sur des hanches robustes, et de riches cothurnes exhaussés de quatre doigts, distinguaient assez cette Muse de ses sœurs. Vierge, elle portait comme les vierges ses cheveux rassemblés, et formant un nœud élevé au sommet de la tête. Plus tard, on l'arma d'un poignard, on mit dans sa main des diadèmes. J'ai lu qu'on l'a représentée aussi ayant à ses côtés un bouc, prix modeste des premiers vainqueurs dramatiques dans l'enfance de l'art. Mais cet emblème sans noblesse n'eut point d'imitateurs. Sur une antique, Melpomène est figurée dans l'attitude d'une femme qui médite, d'une main ramenant modestement sa robe autour de son sein, et de l'autre tenant une simple branche de laurier, l'arbuste prophétique d'Apollon. L'antiquité nous a encore laissé des Melpomènes, ou assises, ou debout, les pieds au niveau du sol, ou l'un d'eux exhaussé sur une base, on la Muse elle-même appuyée sur un genou, ou ayant dans une main un manuscrit roulé. Du reste, Melpomène partagea les honneurs de son nom avec Bacchus, le dieu des vendanges, qui s'appela aussi *Melpoménos*, des chants dont il faisait ses délices : d'ailleurs, les vengeances de ce dieu, ses cruelles Ménades, et Penthée sa victime, fournirent des aliments locaux au génie des premiers dramaturges grecs, ainsi que la passion, l'agonie au jardin des olives, et les trois croix funèbres du Calvaire, nourrirent la verve grossière de nos dramaturges du moyen âge. Ces naïves représentations devaient avoir leur charme. Denne-Baron.

MELUN, chef-lieu du département de Seine-et-Marne (v. Seine-et-Marne).

MÉLUSINE (La fée), représentée dans les armoiries de la maison de Lusignan comme un monstre moitié femme, moitié serpent, joue un grand rôle dans les traditions fabuleuses du Poitou. Son histoire a été écrite en 1387, par Jean d'Arras, secrétaire de Jean, duc de Berri, frère de Charles V, roi de France, pour l'amusement de la duchesse de Bar, sœur de ces princes. — Fille d'Élinas, roi d'Albanie, et de la fée Pressine, Mélusine, et ses sœurs Mélior et Palestine, furent dès leur enfance vouées aux plus grandes infortunes parce que le bon roi Élinas, à la sollicitation de Nathas, fils d'un premier lit, violant ses engagements, avait eu la curiosité de voir leur mère pendant ses dernières couches. Les trois sœurs, devenues grandes, enfermèrent leur père dans une caverne, où il périt de misère. En expiation de leur crime, elles furent condamnées par arrêt du destin à divers supplices. Celui de Mélusine consistait à être changée tous les samedis en serpent, et si le prince qu'elle devait épouser la voyait dans cet état, il ne lui serait plus permis de redevenir femme. Or, Raimondin, comte de Poitiers, n'ayant point rempli la promesse qu'il avait faite de ne jamais se trouver le samedi en présence de Mélusine, celle-ci est depuis ce temps enfermée dans un souterrain du château de Lusignan. Elle doit y rester jusqu'à ce qu'un descendant des damoisels de Lusignan ait reconquis le trône de Jérusalem. Mélusine a obtenu quelques moments de répit lorsque Jean, duc de Berri, s'est emparé de Lusignan, la seule forteresse que les Anglais conservassent encore dans le Poitou, dont

les exploits du prince Noir les avaient rendus maîtres. Gerville, qui avait rendu la place au duc de Berri, a dit à ce prince, sans doute de la meilleure foi du monde, qu'il avait vu, ce qui s'appelle vu, la *serpente*, la veille de la capitulation. Pendant qu'il était couché, Mélusine vint le réveiller, parcourant l'appartement et frappant son lit à coups redoublés avec sa queue, longue de huit à neuf pieds. Avant de le quitter, elle reprit la forme humaine; elle était vêtue d'étoffes grossières comme une pénitente, et paraissait ne pouvoir rester en place. «Apprenez, répondit le duc de Berri, que Mélusine est la *dame blanche* de ce château; elle venait vous exhorter à le rendre à ses seigneurs légitimes.»—Les villageois des environs croient fermement entendre de temps en temps la fée protectrice de la maison de Lusignan, qui profère tantôt des cris étouffés, tantôt des hurlements que lui arrache le souvenir de son parricide. De là est venue l'expression proverbiale: *Cris de Mélusine*.—J'allais oublier de dire que Mélusine a eu de son mariage avec Raimondin neuf enfants dont le sort, suivant les romanciers, n'a pas été moins aventureux que celui de leur mère. L'un a été roi de Chypre, d'autres rois d'Arménie, de Bretagne, ducs de Luxembourg, de Forez, de Parthenai, etc. Le plus célèbre est *Geoffroi à la grand' dent*, qui est devenu la tige de la maison de Lusignan. Un neuvième, surnommé l'*Horrible*, parce qu'il n'avait qu'un œil au milieu du front, a été étouffé par ordre de son père sous du foin mouillé auquel on avait mis le feu. BRETON.

MEMBRANE (anatomie), une des parties qui entrent dans la composition du corps des animaux, et l'une des plus importantes. La fibre est l'élément générateur de tous les corps organisés, comme la ligne droite est l'élément des corps inorganiques. Que la fibre des animaux soit une et identique dans toutes les parties, ou bien qu'il en existe plusieurs de nature différente, toujours est-il que cet élément en se combinant de diverses manières, produit tous les tissus qui composent les organes des animaux. Quand ces tissus organiques sont étendus en largeur, plus ou moins minces et aplatis, ils prennent le nom de *membranes*. Le corps de l'homme, par exemple, est enveloppé par deux membranes, la peau à l'extérieur, et la membrane muqueuse à l'intérieur; tous les organes sont contenus entre ces deux grandes enveloppes. On sait comment la peau revêt l'extérieur du corps; la membrane muqueuse commence où finit la peau, à toutes les ouvertures externes, aux yeux, au nez, à la bouche, et de là elle tapisse sans interruption l'œsophage, l'estomac et les intestins, en se prolongeant dans les organes creux, et vient se confondre avec la peau au pourtour de l'anus. On pourrait même considérer ces deux enveloppes comme une seule membrane; leur texture est la même; toutes deux sont composées d'un chorion ou derme, qui renferme entre ses fibres des papilles vasculaires et nerveuses, et des follicules sébacés, et d'un épiderme. Ces parties ne sont que modifiées dans les deux membranes pour remplir des fonctions différentes à l'intérieur et à l'extérieur; les follicules ou glandes de la peau ne sécrètent qu'une humeur à peine sensible qui forme la transpiration; les membranes muqueuses versent à leur surface libre des mucosités plus ou moins abondantes, suivant les organes dont elles font partie; sur les muqueuses, quelquefois l'épiderme est à peine apparent; l'épiderme de la peau, au contraire, qui doit la préserver du contact de l'air, est toujours évident, et souvent très épais, comme on le voit au talon et à la paume de la main. Des membranes d'une autre espèce tapissent les surfaces contiguës des viscères et des articulations; ce sont les membranes séreuses. On leur a donné ce nom parce qu'elles sont toujours couvertes d'une sérosité qui facilite beaucoup le glissement des organes les uns sur les autres, surtout dans l'abdomen, où sont réunis un grand nombre de viscères. Les principales membranes séreuses sont l'arachnoïde, qui revêt le

cerveau ; la plèvre, qui entoure les poumons, et le péritoine, qui enveloppe les nombreux viscères du bas-ventre. Les membranes fibreuses ne sécrètent aucune humeur ; leur seul usage est de fournir une enveloppe solide aux organes : telles sont la dure-mère pour le cerveau, la sclérotique pour le globe de l'œil, etc. Tous les os sont immédiatement entourés d'une membrane fibreuse nommée *périoste*, et les muscles sont revêtus de membranes de même nature, qui prennent le nom d'*aponévroses*. Ces diverses membranes existent toujours et font partie de l'organisation normale des animaux ; mais à la suite de certains états morbides, il peut se développer des tissus accidentels, et parmi eux des membranes. Ainsi, les membranes muqueuses et séreuses enflammées exhalent quelquefois à leur surface une humeur particulière, qui devient concrète et s'organise en tissu vivant ; on donne à cette matière le nom de *fausse membrane* : c'est une fausse membrane qui dans le croup bouche le conduit de l'air et cause la mort. Ce produit de l'inflammation finit même par prendre tous les caractères d'un tissu normal, et il se transforme en membrane muqueuse, séreuse, etc. — On donne le nom spécial de *membranes* aux enveloppes du fœtus dans la matrice ; on les distingue en *amnios*, *chorion* et *membrane caduque*. — La membrane pupillaire existe chez le fœtus humain depuis l'âge de trois mois jusqu'à celui de sept ; elle ferme l'ouverture de la pupille de l'iris dans l'œil ; si elle persiste après la naissance, il en résulte une complète cécité. N.-P. Anquetin.

MEMBRE (anatomie). On donne le nom de *membres* à des appendices ou prolongements du corps des animaux, qui servent ordinairement à la locomotion, et quelquefois aussi comme moyens de défense. Le nombre et la forme des membres varient beaucoup dans les différentes espèces d'animaux ; mais il en est peu qui en soient tout-à-fait privés. C'est chez les insectes, ces petits êtres si merveilleusement organisés, que l'on observe les membres les plus nombreux et les plus variés : chez quelques-uns, on en compte plusieurs centaines, qui se meuvent parfois avec une vitesse incroyable. Ces membres sont appropriés au genre de vie de l'animal : tantôt ce sont des instruments destinés à percer ou à couper les corps durs, des pinces pour saisir la proie ; tantôt ce sont des ailes qui soutiennent l'insecte dans les airs, etc. Dans les *crustacés*, les membres sont encore nombreux et souvent très forts : ainsi, les écrevisses, et surtout les homards, ont des pattes énormes en forme de serres, qui peuvent saisir avec une grande vigueur. Leur queue est aussi une sorte de membre : elle leur est plus utile que les pattes pour la locomotion. Parmi les *reptiles*, les uns, comme les lézards et les crocodiles, ont quatre membres ; les autres, les serpents, n'en ont pas du tout. — Les membres des *poissons* devaient être adaptés à l'élément dans lequel ils sont destinés à se mouvoir : aussi, chez ces animaux, les pattes se sont élargies et transformées en véritables rames ou nageoires. Il en est de même pour les *oiseaux*, leurs membres antérieurs sont garnis de plumes, et deviennent des ailes, tandis que les membres postérieurs servent à leur station sur la terre. Dans la nombreuse classe des *mammifères*, toutes les espèces ont quatre membres destinés à supporter le corps de l'animal : ce qui a fait donner aussi à ces animaux le nom de *quadrupèdes*. Une espèce de quadrupède, cependant, possède un cinquième membre, qu'on a nommé *trompe* : par sa merveilleuse structure, l'éléphant se trouve avoir une bouche et un nez au bout de ses doigts. — Chez les singes, les quatre membres sont terminés par des mains : aussi a-t-on nommé ces animaux des *quadrumanes*. Ils peuvent se tenir debout sur leurs membres postérieurs, mais difficilement ; leur vraie destination est de se suspendre aux branches des arbres, qu'ils escaladent avec une agilité surprenante ; quelques espèces se servent aussi de leur queue comme d'une cin-

quième main pour s'accrocher aux branches. — L'homme, enfin, a quatre membres, et c'est le seul des animaux qui soit réellement destiné à marcher debout. Il fallait être dans une complète ignorance de son organisation pour oser dire que, dans l'état de nature, l'homme devait marcher à quatre pattes : quand il voudrait adopter cette posture des animaux, la disposition de ses membres inférieurs s'y opposerait. Chez tous les quadrupèdes et chez l'homme, les membres sont composés de quatre parties articulées entre elles : ce sont l'épaule, le bras, l'avant-bras et la main, pour les membres antérieurs ; et pour les postérieurs, la hanche, la cuisse, la jambe et le pied. La forme et le nom de ces parties varient beaucoup, mais elles existent constamment. N.-P. Anquetin.

Chaque *membre* était autrefois consacré à une divinité : la tête à Jupiter, la poitrine à Neptune, la ceinture à Mars, l'oreille à la Mémoire, le front au Génie, la main droite à la Foi, à la Fidélité, les genoux à la Miséricorde, les sourcils à Junon, les yeux à Cupidon ou à Minerve, le derrière de l'oreille droite à Némésis, le dos à Pluton, les reins à Vénus, les pieds à Mercure, les talons et la plante des pieds à Thétis et les doigts à Minerve. — On donne le nom de *membre* en architecture, non seulement à toute grande partie du système selon lequel l'édifice est construit, comme, par exemple, à une frise, à une corniche, mais aussi aux parties plus petites dont les plus grandes se composent. On appelle *membre* une simple moulure, et l'on appelle *membre couronné* une moulure accompagnée d'un petit filet au-dessus ou au-dessous. — En marine, les *membres* sont les grosses pièces de bois qui forment les côtes ou les couples d'un navire. Un navire en échouant se brise cinq ou six membres à la fleur, c'est-à-dire qu'il se brise cinq ou six côtes ou demi-levées, ou si l'on veut cinq à six levées d'un côté. On dit qu'un bout de bordage n'est pas solide s'il ne porte que sur des membres. — *Membre*, en termes de blason, se dit d'une jambe ou patte de griffon, d'aigle, ou d'autre oiseau, séparée du corps. — En algèbre on appelle *membre* d'une *équation* (*v.*) chacune des deux quantités qui sont séparées par le signe d'égalité. — *Membre* en grammaire signifie chaque partie d'une période ou d'une phrase : il y a trop de symétrie dans les *membres* d'une phrase de rhéteur. « Rien n'affaiblit plus le discours, a dit Boileau, que quand les *membres* en sont trop courts, étant d'ailleurs comme joints et attachés ensemble avec des clous aux endroits où ils se désunissent. » — *Membre* signifie figurément chacune des parties d'un corps politique : la Bavière est un *membre* de la confédération germanique. Il signifie plus souvent chacune des personnes qui compose un corps constitué dans l'état, une société littéraire ou savante : *membre* de la chambre des pairs, de la chambre des députés, de l'institut. L'injure faite à un citoyen fut ressentie par tous les *membres* de la république. Ils sont tous *membres* de la même famille. On dit pareillement en théologie : les pauvres, les fidèles sont les *membres* de Jésus-Christ. Un *membre* pourri, gâté, gangrené, se dit au figuré d'une personne qui déshonore le corps, la compagnie à laquelle elle appartient : c'est un *membre* pourri, il faut le retrancher. X.

MEMBRURE. Ce mot a diverses acceptions, dont la plus générale est celle qui se rattache à l'idée qu'on peut se former de son étymologie, car il est évidemment dérivé de *membres*, partie du corps d'un animal. La membrure, en ce sens, représente donc, et doit représenter l'assemblage ou la totalité des membres. Ainsi, un athlète vigoureusement constitué sera désigné comme ayant une forte membrure : on dira d'un enfant ou d'une jeune femme faible que la membrure en est encore frêle et délicate. C'est par extension de cette acception, ou plutôt par analogie, que dans les arts et métiers, comme la menuiserie, le charpentage, on emploie le mot de *membrure* pour désigner de grosses pièces de bois de sciage, servant de support, de

principal point d'appui à une charpente, par exemple, ou à d'autres objets dont la construction résulte du travail et de l'ajustement de plusieurs pièces entre elles. L'acception du mot *membrure* en marine ne diffère pas beaucoup de celle que nous venons déjà de donner de ce mot : ainsi, les marins entendent par *membrure* l'assemblage des pièces de bois qui, dans la construction d'un grand bâtiment, forment les côtés, sous le nom de *couples de levées*, et sous celui de *membrures* proprement dites, dans les petits bâtiments : ce sont les bois courbes et droits qui composent chaque levée, d'après le plan du constructeur. — *Membrure* est aussi un terme de mouleur de bois : il désigne dans ce dernier cas une sorte de mesure en usage sur les ports, pour mesurer la voie de bois de corde. La membrure doit avoir 4 pieds de haut sur autant de large. Le système décimal a déjà beaucoup réduit, et finira vraisemblablement par faire entièrement disparaître l'usage de cette espèce de mesure, comme de toutes celles dites *anciennes*. Billot.

MEMEL est la ville la plus septentrionale de la Prusse : elle est située à l'extrémité nord de la régence de Kœnigsberg, à l'embouchure du Dange, qui se jette dans le Kurisch-Haff (55° 42′ 16″ latitude, 38° 45′ de longit.). Éloignée de Berlin de 122 milles, elle touche presque aux frontières de la Russie. C'est une ville de peu d'étendue ; on y compte à peine 729 feux, et 7,000 habitants, qui vivent surtout des travaux de construction navale, et de la fabrication de l'ambre jaune ; leur commerce se fait principalement avec l'Angleterre. Son port est bon es sûr ; il est défendu par un fort : près de 600 vaisseaux marchands y entrent annuellement. Le phare, d'une hauteur de 73 pieds, est construit sur un promontoire sablonneux. Indépendamment des céréales, du chanvre et des peaux, on y importe du lin d'excellente qualité, et des bois de construction qui viennent de Lithuanie. Le commerce de Memel avec les anciennes provinces polonaises a cependant beaucoup souffert depuis quelques années, le gouvernement russe faisant tout son possible pour le détourner des villes prussiennes situées sur la Baltique, et pour l'attirer à Riga. En 1807, lorsque la monarchie prussienne se trouvait à deux doigts de sa perte, Memel était presque la seule ville qui restât à l'infortuné descendant de Frédéric-le-Grand. Il y avait fixé sa résidence : c'est là qu'il reçut les conditions imposées par le vainqueur. — Le Niemen, qui prend sa source dans le gouvernement de Minsk en Russie, après avoir passé à Kowno et à Grodno, entre dans la Prusse orientale, y perd son nom pour prendre celui de Memel, et se jette dans le Kurisch-Haff. C. L.

MEMNON. La fable se manifeste dans ce que l'on rapporte de Memnon, comme dans tous les écrits du même genre, ce qui nous autorise à penser que c'est à la poésie que nous sommes redevables de la conservation des faits historiques : sans le poème d'Homère nous ne saurions rien de la guerre de Troie. — Il y a eu deux princes du nom de Memnon : on croit que l'un était Aménophis, roi d'Égypte, et l'autre Memnon le Troyen. Je ne m'appesantirai pas sur ce que l'on raconte de merveilleux de Memnon le Troyen, fils de Tithon et de l'Aurore ; je m'arrêterai seulement à quelques faits historiques. — Memnon vint au secours de Troie, vers la dixième année du siége, avec dix mille Perses et autant d'Éthiopiens ; il se distingua par sa bravoure et tua Antiloque, fils de Nestor, mais Achille, à la prière de ce sage vieillard, vint l'attaquer, et, après un rude combat, le fit tomber sous ses coups. L'Aurore, au désespoir, alla, les cheveux épars et les yeux baignés de larmes, se jeter au pieds de Jupiter et le supplier d'accorder à son fils quelques priviléges qui le distinguât du reste des mortels, refusant sans cela sa lumière au monde. Le père des dieux exauça sa prière. Ce qui se passa ensuite n'étant que de la fiction, je produirai un autre fait histori-

que pour appuyer le premier. — Selon Huet, Memnon, fils de Tithon, frère de Priam, commandait les armées de Teutaxe, roi d'Assyrie, qui le chargea d'aller au secours du roi de Troie, son oncle et son tributaire. Comme sa mère était née dans un pays situé à l'orient de la Grèce et de la Phrygie, les Grecs, qui tournaient toute l'histoire en fiction, dirent qu'il était fils de l'Aurore, dont son père avait été extrêmement amoureux, et payé de retour. La ville de Suze, bâtie par Tithon, fut appelée ville de *Memnon*, la citadelle *Memnonium*, et les murs *memnoniens*. On bâtit en son honneur un temple où les peuples de Susiane l'allaient pleurer. — Avant de passer à l'examen de Memnon l'Égyptien, je parlerai d'une peinture de Polygnote, décrite par Pausanias : elle mettra le lecteur au fait du personnage de Memnon autant que l'histoire même. Près du temple de Delphes et de la fontaine de Cassotis, nous dit Pausanias, il y a un édifice où se voient des peintures de Polygnote, dédiées à Apollon par les Gnidiens. On nomme ce lieu le *Lesché*, parce que, anciennement, c'était là qu'on venait converser. Dans un passage que l'historien voyageur donne de la description de cet immense tableau, qui représente la guerre de Troie dans ses plus grands détails, à l'occasion de Memnon, il s'exprime ainsi : « Après Hector, assis, tenant son genou gauche avec ses deux mains, et paraissant accablé de tristesse, on voit Memnon assis sur une pierre ; il est suivi de Sarpédon, qui appuie sa tête contre ses mains ; Memnon a une des siennes sur l'épaule de Sarpédon : ils ont tous une grande barbe. Le peintre a représenté sur le manteau de Memnon des oiseaux qui ne sont pas appelés autrement que les *oiseaux de Memnon*. Ceux qui habitent les côtes de l'Hellespont disent que tous les ans, à jour fixe, ces oiseaux viennent balayer un certain espace du tombeau de Memnon où on ne laisse croître ni arbre, ni herbe, et que, ensuite, ils l'arrosent avec leurs ailes, qu'ils ont trempées dans l'eau du fleuve Esépus. Auprès de Memnon, il y a un esclave éthiopien, pour marquer que Memnon était roi d'Éthiopie. Il vint néanmoins au secours des Troyens, non du fond de l'Éthiopie, mais de la ville de Suze, en Perse, et des bords du fleuve Choaspès, après avoir soumis à son empire toutes les nations intermédiaires. Les Phrygiens montrent encore aujourd'hui la route qu'il suivit, ses marches et ses divers campements. » — D'après ce qu'on vient de lire, on a le droit de supposer qu'il y a eu deux princes nommés Memnon, et, comme nous l'avons dit, l'un égyptien et l'autre grec, quoiqu'on les ait souvent confondus. Il est certain que la chronologie des rois d'Égypte fait mention d'un certain Memnon, que l'on croit être Aménophis, auquel on attribue l'invention des lettres, et qui régnait 1686 ans avant l'ère chrétienne. Ce fut sous son règne que Joseph administrait l'Égypte, époque fort antérieure au règne de Chéops ou Chemmis, qui fit bâtir la grande pyramide, 880 ans avant l'ère chrétienne, et cela antérieurement au siége de Troie. —On peut varier sur l'histoire de Memnon ; mais il est certain que la statue colossale élevée dans la plaine de Thèbes est celle d'un prince égyptien, peut-être celle d'Osiris, roi des rois, à laquelle on aurait donné le nom de celui qui l'aurait fait sculpter pour la consacrer à ce dieu, en mémoire de quelque grande action. On assure que ce colosse rendait tous les jours des sons harmonieux, au lever du soleil, et des oracles tous les sept ans, ce qui est confirmé par Hérodote, Strabon et Diodore de Sicile. Cambyse, le fléau de l'Egypte et le destructeur le plus intrépide des monuments des arts, voulant pénétrer le mystère de cette statue musicale, la fit briser depuis la tête jusqu'au milieu du corps, et la partie renversée continua à rendre le même son. — Le fait est vrai ou supposé : s'il est vrai, il ne peut être que le résultat d'un mécanisme intérieur que l'on doit considérer comme l'un des attributs d'Osiris, qui est le soleil mo-

teur de l'harmonie des sphères et chef des Muses. — Osiris-Mandouli, citharc du Dieu de la musique, fils de Neith-Bonto, image de l'astre du jour personnifié, portait un sistre d'or ; il était beau, et semblable en tout à l'Apollon grec, qui, dans les plaines de Thessalie, tirait des sons mélodieux de son luth de nacre et de corail (*v.*, au musée du Louvre, galerie égyptienne, la statue en bronze d'Osiris-Mandouli). Le colosse de Memnon, dont les bras et les jambes sont engagées dans le corps, et dont le travail est grossier, doit prendre rang parmi les ouvrages du premier style de l'art. Son élévation est de cinquante-cinq pieds ; il est posé sur une hauteur où on l'aperçoit de cinq lieues. Cette statue est maintenant dans une dégradation qui fait peine à voir ; c'est sur ses jambes que sont gravés, en grec et en latin, les noms des hommes et des femmes célèbres qui sont venus des pays éloignés pour entendre les sons qu'elle rendait lorsqu'elle était frappée des premiers rayons du soleil. Il n'y a aucune apparence, comme on l'a dit, que cette statue, qui existe encore, ait été refaite dans des temps postérieurs à celui de son érection (*v.*, dans l'ouvrage de la commission d'Égypte, la vue de ce colosse et les noms qui sont gravés sur les jambes).

Cte Alexandre Lenoir.

MÉMOIRE (*memoria*, *recordatio*). Voici un de ces mots bizarres comme il en fourmille dans toutes les langues, excepté celle des algébristes, et qui, entre autres mérites, a celui de fournir à lui tout seul au moins trois exceptions à ce qu'on est convenu de regarder comme les règles générales du langage. Quoique ayant plusieurs synonymes, ou ce qu'on est convenu de regarder comme tels, il se prend lui-même dans une foule d'acceptions sans rapport les unes avec les autres, ou, pour nous exprimer en d'autres termes, on fait servir cinq ou six mots différents à rendre une même idée, et, par compensation sans doute à cette singularité, on fait servir le même mot à rendre cinq ou six idées différentes : mais ce n'est pas ici le lieu de dévoiler tout ce qu'il y a d'absurde dans le fond et la forme de notre langue, ou de tracer les règles de l'art de raisonner, dont l'ignorance est encore une découverte presque universelle à faire. J'en reviens au mot dont l'irrégularité me suggère ces réflexions : dans le sens le plus général, le mot *mémoire* (et il est alors sans pluriel, comme dans un autre cas il est sans singulier), ce mot, dis-je, est pris pour désigner la puissance ou la faculté de nous rappeler les choses que nous avons apprises ou qui ont toujours frappé notre entendement par l'intermédiaire de l'action des sens. La mémoire, considérée sous ce point de vue, a été l'objet de bien des discussions métaphysiques oiseuses pour en faire l'historique, ou plutôt pour en tracer le vrai caractère dans l'ordre des facultés intellectuelles. Nous ne perdrons pas notre temps à faire connaître toutes ces vaines et futiles discussions : ce qui frappe le plus dans la mémoire de certains hommes, c'est la manière dont elle se caractérise elle-même, et le développement en quelque sorte prodigieux qu'elle a quelquefois acquis : tout le monde, sous ce dernier rapport, connaît l'histoire du fameux Pic de la Mirandole. Ce développement extraordinaire de la mémoire, qui fait ce qu'on appelle les érudits, n'a le plus souvent lieu qu'aux dépens des autres facultés intellectuelles, dont l'exercice constitue ce qu'on peut appeler l'homme de mérite. C'est par le développement plus ou moins grand des yeux que Gall a cru le premier reconnaître à quel point de la masse encéphalique il fallait rapporter l'exercice de la mémoire ; et une observation qu'il est en effet également curieux et facile de faire dans toutes les pensions de jeunes gens de l'un et de l'autre sexe, c'est l'extrême différence qu'il y a entre ces derniers, d'après le développement de leurs yeux, sous le rapport de la plus ou moins grande facilité qu'ils ont à retenir leurs leçons. Ce qu'on appelle *mémoire locale* ou mémoire des lieux proprement dite est la facilité qu'ont de certaines

gens à se rappeler sans le moindre effort tout ce qui peut-être localité, lorsqu'ils l'ont remarqué même une seule fois. Il y a dans ce genre des individus dont la mémoire est réellement surprenante. On peut dire la même chose de la mémoire des personnes, ou de celle qui consiste à se rappeler facilement les traits de quelqu'un qu'on n'aurait même fait qu'entrevoir un instant. La mémoire de M. D......, l'un des premiers chirurgiens du siècle, était remarquable en ce genre. Peut-être serait-ce ici le lieu de parler de ce qu'on appelle proprement *mémoire artificielle* ou de la nouvelle science que professent quelques personnes sous le nom de *mnémotechnie* (*v.*). Cet art d'aider à la mémoire est encore trop dans l'enfance pour que nous nous hasardions à en porter ici un jugement définitif. Revenons au mot *mémoire* ou à quelques-uns de ses synonymes, tels que *souvenir*, *ressouvenir*, *réminiscence* et *souvenance*. Les acceptions de ces divers mots ne sont pas absolument les mêmes, quoiqu'elles aient entre elles beaucoup d'analogie. Pour mieux particulariser ce qu'elles ont de distinct et ce qu'elles ont de commun, il faut encore revenir un instant sur le mot *mémoire*, que nous n'avons considéré jusqu'à présent que comme une faculté plus ou moins développée dans chaque homme de se ressouvenir de ce qu'il a vu, fait ou appris. Dans un sens plus général, il s'emploie, ainsi que tous ses synonymes, pour lier à l'idée du moment présent, ou même à venir, l'existence de choses actuelles ou passées : voilà ce qu'il y a de commun dans les acceptions de ces divers mots : la différence consiste dans la manière dont le mode d'emploi doit se faire : ainsi, *mémoire* s'emploie pour les grandes choses, les actions héroïques, et pour les époques les plus reculées; c'est dans ce sens qu'on dira, par exemple : la *mémoire* des grandes actions ne saurait périr; la *mémoire* de César et de Pompée se lie toujours forcément à l'idée de la bataille de Pharsale; Napoléon vivra éternellement dans la *mémoire* des hommes, etc. L'acception du mot *souvenir* semble devoir être plus restreinte, devoir lier des époques plus rapprochées; et surtout, elle convient mieux à l'individualité, aux affections, quoique dans plusieurs cas elle puisse être absolument la même que celle du mot *mémoire*, telle que nous venons de la donner; ainsi, l'on dira également le *souvenir* et la *mémoire* de Léonidas fut toujours en honneur à Sparte; mais il faudra dire : Rappelez-moi au *souvenir* et non pas à la *mémoire* de mes amis; je garderai toujours le *souvenir* et non pas la *mémoire* du bien que vous m'avez fait. L'acception du mot *réminiscence* est encore plus restreinte et mieux tranchée; il ne s'applique qu'à l'individu pour exprimer le retour subit dans l'idée d'une chose oubliée : c'est ce que devait être autrefois l'acception du vieux mot *ressouvenir*, comme si l'on disait, je me *souviens* de nouveau; je me *ressouviens* après avoir oublié (*reminiscor*); *souvenance* ne va qu'avec le genre langoureux, pastoral, ou parfois aussi avec le style badin marotique : c'est un de ces mots dont on ne doit se servir qu'avec un goût extrême. BALLOT.

En termes de comptabilité, *mémoire* signifie l'état de ce qui est dû : que de gens frémissent lorsqu'un fournisseur vient leur présenter leur *mémoire!* On désigne par les mots *pour mémoire* certains articles qui ne sont point portés en ligne de compte. Les *mémoires* qui passent pour les plus enflés sont ceux des apothicaires : c'est le *nec plus ultrà* de la comparaison en semblable matière. — Le même mot, toujours au masculin, désigne chez les hommes de loi un *factum* ou un petit ouvrage imprimé, dans lequel sont exposés et détaillés les faits et les moyens d'une cause pendante devant des juges. — Occupons-nous du mot *mémoire*, redevenu féminin. En termes d'église, de martyrologe et de rubrique, on dit qu'on fait *mémoire* d'un saint lorsqu'on célèbre sa fête, qu'on en fait commémoration dans l'office du jour. — *Mémoire*, on l'a déjà dit, signifie encore le souvenir favorable ou défavorable, la

réputation bonne ou mauvaise que laisse une personne : la *mémoire* de Néron est en exécration au genre humain. C'est dans ce sens que les jurisconsultes se servent de l'expression suivante : réhabiliter, purger la *mémoire* d'un défunt, pour exprimer l'action de faire annuler, par une révision, le jugement qui l'a condamné.— Il est nombre de formules qui roulent toutes sur le mot *mémoire* pris dans ce sens : telles sont celles que porte chaque pierre tumulaire de nos cimetières : à la *mémoire*, à l'heureuse *mémoire*, à l'immortelle *mémoire* de, etc. C'est d'après la même formule qu'on dit d'un prince qui s'est distingué, soit par ses vertus pacifiques, soit par son audace et son bonheur de guerrier, qu'il est de bienfaisante, de vertueuse, de glorieuse, de triomphale *mémoire* ; de même que, par plaisanterie, on pourrait dire que Cambacérès, Grimaud de la Reynière, et tous les grands gastronomes du commencement de notre siècle, sont des hommes de gourmande *memoire*. — Figurément, et par allusion à la déesse Mnémosyne, on a donné aux Muses le nom de filles de *Mémoire* ; enfin, les poètes ont bâti la chimère d'un temple de *Mémoire*, où, s'il faut ajouter foi aux gracieux mensonges de leurs vers, les noms des grands hommes sont conservés à la postérité. U. B.

MÉMOIRES. Lorsque des savants font quelque découverte, lorsqu'ils veulent présenter une théorie nouvelle, ou réfuter des opinions accréditées sur tel ou tel point de la science, les dissertations dans lesquelles ils développent leurs idées particulières prennent le nom de *mémoires*. Pour que ces *mémoires* soient intéressants, il faut qu'ils contiennent des faits nouveaux, observés avec exactitude, démontrés avec justesse et netteté. Le style de ces sortes de dissertations doit être simple, clair, nourri de choses, propre à convaincre la raison. C'est là l'unique éloquence du genre. Ici des faits, toujours des faits ; jamais de phrases prétentieuses ; il faut les laisser aux beaux esprits et aux rhéteurs.

MÉMOIRES (Recueils de). Les dissertations dont nous venons de parler sont ordinairement adressées à des corps savants, ou par leurs membres, ou par des étrangers que leurs travaux ont rendus recommandables. Ces mémoires roulent aussi quelquefois sur des questions mises au concours par des académies vouées au culte des sciences, de l'érudition ou des beaux-arts. On sent combien il serait fâcheux que de tels travaux, si précieux à consulter, se perdissent ou fussent disséminés çà et là. On ne pouvait donc manquer de songer à les recueillir. Il existe plusieurs importantes collections de ce genre, présentant la suite instructive et curieuse des essais et des recherches qui ont en pour but d'accélérer les progrès des sciences. La France peut citer le recueil des mémoires de son académie des sciences et celui de son académie des inscriptions et belles lettres, l'Angleterre ses *Transactions philosophiques*, et l'Allemagne ses *Acta eruditorum* de Leipzig. On a aussi les mémoires de l'académie royale des sciences et belles lettres de Berlin, ceux des académies des sciences de Bologne, de Turin, de Bruxelles ; ceux de l'académie celtique et de la société royale des antiquaires de France. Les académies d'Édimbourg, d'Irlande, de Lisbonne, d'Upsal, de Vérone, et beaucoup d'autres encore, ont publié également des recueils de leurs mémoires. Enfin, nous n'aurons garde d'omettre la riche et curieuse collection de l'académie de Calcutta, publiée sous le titre de *Asiatic researches*. Toutes les académies, toutes les sociétés savantes, devraient avoir à cœur de faire de semblables communications au public ; on leur rendrait en considération et en renommée ce qu'elles auraient répandu de connaissances utiles.— *Mémoires historiques et anecdotiques*. Voici une espèce de livres qui est devenue bien commune de nos jours. Il n'est maintenant si mince personnage, il n'est si petit clerc qui ne parle de ses mémoires, qui ne se ménage la douce satisfaction de se poser un jour en face du public, et de

lui donner toute la mesure de l'importance qu'il ambitionne, et qui n'est le plus souvent qu'une nullité aussi complète que vaniteuse. Sans doute qu'aux yeux de la raison cette manie est souverainement ridicule; mais elle est devenue une mode, et la mode fait tout excuser. « Si chacun, dit Marmontel, écrivait ce qu'il a vu, ce qu'il a fait, ce qui lui est arrivé de curieux, et dont le souvenir mérite d'être conservé, il n'est personne qui ne pût laisser quelques lignes intéressantes. Mais combien peu de gens ont droit de faire un livre de leurs *mémoires!* » Ces réflexions pleines de bon sens pouvaient encore être goûtées dans le siècle dernier, quoique cependant la modestie ne fût pas précisément son fait (ce qui serait facile à prouver); mais au moins alors ne suffisait-il pas d'avoir été pilier d'antichambre ou valet de pied pour se croire digne de grimper sur le piédestal, et de crier à la foule : Admirez-moi, je vais vous apprendre ce que j'ai fait. Mais notre époque n'est pas si scrupuleuse : pourvu qu'on lui jette des *mémoires* qui l'amusent à force de scandale et de calomnie, elle n'y regarde pas de si près pour le reste. Nous reviendrons tout à l'heure sur les *mémoires contemporains;* il est juste et même indispensable de jeter un coup d'œil en arrière, et de dire quel est en général le caractère des *mémoires* les plus célèbres que nous ont légués les siècles passés. — Et d'abord, la plupart des personnages qui, dans divers temps, ont cru devoir parler ainsi d'eux-mêmes à la postérité, étaient, ou des hommes éminents et en possession des premiers rôles sur le grand théâtre du monde, ou des courtisans habiles, aimés et confidents des rois, ou des femmes distinguées et d'un esprit observateur et piquant, que leur position dans les cours initiait tout naturellement à une foule d'intrigues et d'énigmes, dont il leur était possible de donner le mot. Ainsi, Jules-César dans ses *Commentaires;* ainsi, saint Augustin dans ses *Confessions*, modèle de candeur et d'humilité chrétienne, qui ne craint pas les imitateurs; ainsi, Philippe de Comines, Sully, Montluc, Rohan, Larochefoucauld, le cardinal de Retz, le maréchal de Villars, Mlle de Montpensier, mesdames de Staal, de Motteville, de La Fayette, de Caylus, qui ont tous vécu au milieu des événements qu'ils racontent, qui ont pu voir de près les hommes et les choses, ont droit de nous intéresser, parce que non seulement leur renommée commande l'attention, mais encore parce que nous savons qu'ils ne retracent que des objets dont ils ont été constamment entourés. Certainement, il n'y a pas toujours impartialité dans ces *mémoires;* ce serait demander beaucoup d'un homme ou d'une femme qui fait son apologie. Mais, en général, il y a bonne foi, c'est-à-dire que si l'auteur, trompé lui-même par la passion, vient à tromper ses lecteurs, c'est qu'il est fermement convaincu qu'il n'a dit que la vérité. Sous ce rapport, les mémoires secrets sont presque toujours suspects de partialité; et c'est avec raison que Voltaire recommande à ceux qui écrivent l'histoire de ne s'en servir qu'avec la plus grande circonspection, d'écarter le frivole, de réduire l'exagéré, et de combattre la satire. On n'a qu'à mettre la main sur sa propre conscience pour sentir combien il doit être difficile à un homme, quelle que soit sa probité, de se dépouiller entièrement, en écrivant sa vie, de toutes ses affections, de toutes ses antipathies, de toutes ses préventions. Mais quand cet homme a un caractère connu, quand on sait quels furent ses amis, quelle conduite il montra dans telle ou telle circonstance, quelle part il prit dans les affaires, il devient aisé alors de se tenir en garde contre les écueils de ses récits, et d'arriver tout droit à la vérité. Voici ce que doit faire l'historien qui veut exploiter convenablement la mine féconde que lui offrent les mémoires dont nous parlons : « Ces mémoires, dit un judicieux critique, sont écrits par des témoins, mais par des témoins intéressés et récusables. Les confronter avec eux-mêmes, les uns avec les autres, et chacun

avec tous; en étudier le caractère et l'art; choisir avec discernement les mieux instruits et les plus sincères; examiner quel sentiment, quelle opinion les dominait, de quel œil ils ont vu les hommes et les choses, en quoi leur jugement a été libre de faveur et de haine, en quoi il a été prévenu et séduit; quels motifs d'adulation, d'inclination, d'amour-propre, ils pouvaient avoir d'altérer, de déguiser les faits, de colorer les uns et de noircir les autres, d'atténuer ou de grossir le mal, d'exagérer, de déprimer le bien, de glisser, d'appuyer sur le blâme ou sur la louange, c'est l'unique moyen de n'être pas surpris, ou de l'être plus rarement par des relations infidèles. On doit prendre garde surtout de ne pas se laisser séduire par cet air de sincérité qui accuse quelques torts légers pour en pallier de plus graves, et qui accorde au mérite quelques éloges vains pour se donner le droit de le calomnier. Enfin, lors même qu'on n'a pas à douter de la bonne foi de l'écrivain, l'on doit sans cesse épier en lui cet intérêt personnel et furtif, qui souvent se cache aux yeux mêmes de celui qu'il obsède, et qui le rend injuste à son insu. » C'est surtout aux mémoires écrits dans des temps de convulsions politiques qu'il faut faire l'application rigoureuse de cette excellente méthode. Ainsi, les guerres de la ligue, les troubles de la fronde, les luttes terribles et sanglantes de notre première révolution, fournissent une foule de *mémoires*, dont les auteurs, le plus souvent acteurs principaux dans les divers drames qu'ils exposent, doivent être soumis à cette investigation sévère; sans quoi on se perdrait dès les premiers pas dans un labyrinthe inextricable de contradictions, de récriminations, de démentis sans preuves, d'accusations sans conscience, et d'autres piéges qu'emploie habituellement la perfidie de tous les partis. La tâche de l'historien serait bien moins difficile si tous les *mémoires* étaient dans le genre des *Commentaires* de César, exempts de toute vanité, au point qu'on croirait à peine que ce soit un grand homme qui ait parlé de lui-même avec tant de simplicité. — Abstraction faite des intérêts de l'histoire, la plupart des *mémoires* que nous avons cités ont un grand charme pour la généralité des lecteurs; ils excitent même beaucoup plus vivement la curiosité que les romans les plus vantés. On y trouve un intérêt dramatique, une liberté d'allure, une variété de ton qui n'admet point la pruderie compassée de notre muse de l'histoire. Les récits de Mme de Motteville captivent par leur naturel et par le bon sens exquis qui les a dictés; ceux de Mme de Staal pétillent d'esprit; les *mémoires* de Grammont, par Hamilton (*v.* ce nom), sont un chef-d'œuvre d'enjouement et de grâce, qui n'en rendent que plus dangereuse l'immoralité du fond; il est inutile de vanter ceux du cardinal de Retz, qui effacent tous les mémoires par l'originalité de son génie et de son style. — Notre siècle a vu naître une infinité de mémoires, mais peu de mémoires à comparer à ceux dont il vient d'être question. La quantité tient la place de la qualité; nous avons force lecteurs dans cette espèce d'hommes qui, *depuis Adam, sont en majorité*, et que cette pâture abondante accommode fort: tant mieux pour eux! Ils sont assurés d'une des sept béatitudes de l'Évangile. Mais, en vérité, quand on veut parcourir quelques-uns de ces mémoires contemporains, on est comme étouffé par les bouffées de vanité des auteurs, on révolté de leur déloyauté volontaire. Et puis, que peut-on apprendre de bien curieux, de bien instructif de la part de gens sans autorité de position ni de caractère, qui, n'ayant fait que papillonner autour des grands, n'ont pu remplir absolument que le rôle ridicule de la *mouche du coche*? Que de particuliers qui n'écrivent leurs mémoires par le temps qui court que pour faire savoir qu'un personnage auguste leur a donné une poignée de main ou une prise de tabac! Il nous semble entendre ce ridicule aubergiste d'opéra qui se glorifie de ce que Louis XIV, le grand roi, a eu la bonté de lui adresser ces magnanimes paroles: « M. Sansonet,

vous avez là une drôle de perruque ! ! » Pitié, pitié que tout cela ! *Vanitas vanitatum !* En somme, peu de ces mémoires contemporains passeront à la postérité; beaucoup d'entre eux ont déjà passé chez l'épicier; c'est la seule utilité qu'on puisse leur accorder. Parmi ceux que leur mérite excepte de cette proscription générale, nous aimons à distinguer les *Souvenirs et anecdotes* de feu M. le comte de Ségur, livre écrit avec une urbanité, une élégance et un charme de style qui demandent grâce pour quelques longueurs, et qui l'obtiennent facilement. — Il nous reste à parler d'une autre espèce de *mémoires*, qui sont dus à l'industrie et à la cupidité des spéculateurs de la librairie. Ce sont ces mémoires que l'on publie sous le nom de personnages illustres; mémoires frauduleux s'il en fut, plus ou moins spirituellement farcis d'anecdotes controuvées et de mensonges arrangés, et ayant surtout pour élément de succès le scandale, qui plait généralement plus que l'indulgente charité. Dès le siècle dernier, ce brigandage était connu : comme il était productif, on s'y livra sans trop de pudeur. On fabriqua de la sorte les mémoires de Massillon, ceux du duc de Choiseul, ceux du duc d'Aiguillon, ceux du comte de Maurepas, ceux du grand Turenne et du prince Eugène, et d'autres encore, qui ne méritent pas plus confiance, et qui ne laissent pas que de faire grand nombre de dupes et d'être cités fréquemment, quoique pleins de faits hasardés et d'opinions étranges. Mais, sur ce point comme sur tant d'autres, il y a eu progression sensible, surtout depuis quelques années. Les vitres et les murailles des cabinets de lecture sont tapissés de mémoires de cette coupable espèce. Ne voulant pas imiter le scandale que ces publications provoquent, nous nous abstiendrons de faire intervenir des noms propres dans nos réflexions. Mais, s'il le fallait à la rigueur, nous n'aurions que l'embarras du choix, car il pullule sur le pavé de Paris une race nombreuse de ces faiseurs de mémoires qui, suivant les désirs du libraire, dont ils sont les serviles salariés, taillent leurs plumes pour écrire tantôt le pour, tantôt le contre, débitent, à la faveur du masque qui les couvre, les impertinences les plus hardies, et mettent en pièces les réputations les mieux établies. Du même coup, ces hommes sans conscience répandent à pleines mains la calomnie sur des familles honorables, et compromettent indignement le nom même dont ils ont dérobé l'appui. Demandez-leur ce qui peut les déterminer à faire ainsi de la littérature un vil et lâche métier : chacun d'eux vous répondra, comme un autre folliculaire du même genre : *Il faut que je vive.* Ne serait-ce pas aussi le cas de leur répliquer : *Je n'en vois pas la nécessité?*

CHAMPAGNAC.

MÉMORIAL, comme *mémoires*, désigne souvent un ouvrage où sont rappelés les souvenirs de celui qui écrit : le *Mémorial de Sainte-Hélène* rentre dans cette catégorie. *Mémorial* indique cependant plutôt un placet, et ces mémoires diplomatiques des cours de Rome et d'Espagne, qui servent à l'instruction d'une affaire. — Le livre-journal sur lequel les commerçants et les banquiers écrivent leurs affaires quotidiennes, au fur et à mesure qu'elles sont conclues, prend encore le nom de *mémorial*. — Enfin, les registres de la chambre des comptes où étaient transcrits les lettres-patentes des rois s'appelaient les *mémoriaux*. — N'oublions pas ce titre, commun aujourd'hui parmi les journaux de diverses couleurs : *Mémorial Bordelais*, *Mémorial de la Scarpe*, *Mémorial de l'armée*.

U. B.

MEMPHIS, dont les ruines sont encore aujourd'hui l'objet de l'admiration et de l'exploration des voyageurs, est située entre les villages de Bédréchéin, de Mit-Rahineh et de Memf, sur la rive gauche du Nil. La fondation de Memphis est généralement attribuée au roi Ménès. Cette ville était la seconde résidence des anciens souverains de l'Égypte. On peut encore, après une si longue suite de siècles, se former une idée de sa splendeur

et de sa richesse en voyant les magnifiques débris que le temps a respectés, surtout ceux du temple de Phtha et les ruines des palais qui couvrent encore le sol de toute part. Memphis subit la destinée des rois dont elle tenait tout son éclat, elle perdit son importance lorsque ceux-ci perdirent peu à peu leur pouvoir; au VIIe siècle (640), elle fut prise et ruinée par les Sarrasins. L'expédition de Bonaparte en Égypte, qui marchait escortée des savants les plus distingués, s'illustra autant par les découvertes de ceux-ci que par les victoires des généraux. C'est à dater de cette époque que tous les doutes historiques sur le véritable emplacement de Memphis ont été levés. L'Europe doit à M. Jomard une description exacte et complète des ruines de cette ville. Diodore de Sicile prétend que Memphis avait 150 stades de circonférence. Le palais des Pharaons, consistant, selon toute apparence, comme le sérail des grands-seigneurs, en une masse de bâtiments destinés à divers usages, de temples, de cours, de jardins et de bosquets, s'étendait d'une extrémité de la ville à l'autre. Le temple le plus remarquable était celui de Vulcain : ce monument, par sa grandeur, par la rare beauté de ses portiques et par son colosse de 75 pieds de long couché sur le dos, faisait encore du temps d'Hérodote l'admiration des étrangers. Le bœuf Apis, objet du culte le plus pieux, était nourri et abrité dans un magnifique bâtiment construit vis-à-vis du portique du temple qui faisait face au midi. Le temple de Sérapis était également digne de fixer l'attention : on y arrivait en suivant une avenue bordée des deux côtés par des sphinx énormes. Peu à peu, les sables mouvants du désert ont tout couvert; déjà, du temps de Strabon, ces monuments somptueux de l'architecture égyptienne étaient à moitié ensevelis; aujourd'hui, pas une trace n'est là pour indiquer leur emplacement. Memphis avait des communications assurées avec le lac Mœris et la lagune Mareotis, au moyen de canaux dont on retrouve encore des débris : c'est à ces communications qu'elle dut sa fortune. Elle ne tarda pas à devenir le centre des richesses de l'Égypte : là florissaient le commerce, les beaux-arts, tandis que Thèbes, la ville antique, tombait dans l'oubli. — Memphis continua à être riche et florissante jusqu'au temps où Cambyse s'empara de ses magnifiques monuments et les livra à la plus odieuse spoliation. Cependant, son heureuse situation géographique retarda sa chute, et long-temps encore elle resta, par sa nombreuse population et par son étendue, la seconde ville de l'empire égyptien. Elle jouit de cette prospérité jusqu'au moment où Alexandre fonda la ville à laquelle il donna son nom; depuis, elle ne cessa pas de s'appauvrir, et son commerce perdit chaque jour de son importance. Suivant toutes les probabilités, c'est à Memphis, et non à Tanis, que les Pharaons, du temps de Moïse, avaient leur résidence. Memf, village sur la rive gauche du Nil, n'a, en lui-même, aucune importance, les ruines de Memphis seules contribuent à y attirer de nombreux visiteurs. C'est là que la statue colossale de Sésostris, haute de 34 pieds et demi, a été exhumée lors des fouilles pratiquées par M. Caviglia. Dakschour (*Acanthus*) et Abousir sont de petits villages voisins de Memf, où se trouvent des pyramides remarquables. Près d'Abousir on rencontre les célèbres catacombes d'*oiseaux* dont font mention Niebuhr, Davison, les savants français, Clarke et beaucoup d'autres voyageurs. C. L.

MENADE (*v.* BACCHANTE).

MÉNAGE (GILLES), né à Angers, le 15 août 1613, était fils d'un avocat au bailliage, et suivit d'abord la carrière du barreau, mais il ne tarda pas à se dégoûter de cette profession pour se livrer entièrement à la culture des lettres. Il se fit abbé, c.-à-d. qu'il prit les ordres mineurs, afin de posséder des bénéfices simples, et suppléer ainsi à la médiocrité de sa fortune. Chapelain jouait alors un rôle important sur le Parnasse : il présenta Ménage au cardinal de Retz, qui lui donna un emploi dans sa maison, et l'appuya de son crédit. Ménage ne put ce-

pendant garder les bonnes grâces de son patron ; il résigna sa charge, et rentra en possession de son indépendance. Avec un revenu de sept mille livres, qu'il tirait de son patrimoine et de pensions sur deux abbayes, il ouvrit sa maison aux poètes et aux érudits, qui venaient y lire leurs vers et leurs dissertations tous les mercredis. C'était en un mot une sorte de bureau d'esprit, qui conquit à Ménage une grande considération dans le monde et dans la littérature, car, à cette époque, les gens de cour commençaient à se piquer de bel esprit, et ne dédaignaient plus de se rencontrer avec ceux qui en faisaient profession. Aussi, Ménage eut accès auprès de Mazarin, et en obtint une pension de deux mille livres pour avoir fourni à ce ministre la liste des auteurs qui méritaient d'être encouragés par le gouvernement. Il s'était déjà fait connaître par ses *Origines de la langue française*, et surtout par sa *Requête des dictionnaires*, où il se moquait des discussions grammaticales dont s'occupaient un peu trop les académiciens. Ceux-ci se vengèrent du satirique en lui fermant les portes du sanctuaire, où il ne put jamais être admis, malgré ses titres littéraires, qui avaient alors quelque prix, et malgré l'influence que lui donnaient ses nombreuses liaisons. Il est vrai que Ménage eut le tort ou la maladresse de se brouiller avec Boileau, Racine et Molière, qui l'accablèrent de tout le poids de leur supériorité. Molière l'immola sur la scène sous le nom de *Vadius*, et Racine le fit exclure de l'académie. Ce n'étaient que des représailles, car il avait voulu brouiller l'auteur de Tartuffe avec Montausier ; et Racine vengeait son ami Despréaux, censuré par Ménage. Ce dernier eut la sagesse de renoncer au fauteuil, et le bon esprit de ne pas pousser loin la guerre avec de si rudes adversaires. Quand Molière joua sur le théâtre les *Précieuses ridicules*, il reconnut la vérité et la justesse de cette ingénieuse satire, aveu d'autant plus louable qu'il était un des coryphées de l'hôtel de Rambouillet, exposé si justement à la risée publique. — Ménage jouissait d'ailleurs d'une réputation si grande que Christine voulut l'attirer à sa cour. Quand elle vint en France, elle le chargea de lui présenter les personnages les plus distingués par leur mérite littéraire. L'académie de la Crusca l'admit dans son sein, et applaudit à l'élégance de ses vers italiens. Il avait en effet une érudition peu commune, car, à la connaissance des langues anciennes il joignait celle de l'italien et de l'espagnol. Il se piquait aussi d'être poète et diseur de bons mots, quoi qu'il ne fût ni l'un ni l'autre : on peut juger de sa verve poétique par l'usage qu'il avait adopté de chercher des rimes par avance et de les remplir ensuite. Aussi ne faisait-il que des bouts rimés. Une autre prétention ne lui réussit pas mieux, celle de captiver le cœur des femmes ; il en fit l'épreuve avec Mme de Sévigné, qui ne voulut jamais ni croire à sa passion ni lui faire l'honneur de craindre ses empressements. Il mourut à Paris, en 1692, âgé de 79 ans. Des nombreux ouvrages sortis de sa plume, le seul qui soit encore consulté est son *Dictionnaire des origines de la langue française*. Les autres sont oubliés depuis long-temps. On lit encore le *Menagiana* : c'est un recueil des conversations qui se tenaient chez l'auteur ; il offre des particularités curieuses sous le rapport des mœurs et des anecdotes littéraires, qui en rendent la lecture amusante, et quelquefois utile. SAINT-PROSPER jeune.

MÉNAGE, dans la basse latinité *menagium*, dérive du latin *manere* (demeurer), selon les uns ; de *mets*, dérivé de *meto*, suivant d'autres ; du gascon *maynatgé*, enfant, selon quelques-uns, et enfin, selon un petit nombre, du latin *mainagium*, synonyme de *mansio* (demeure, durée de la vie). Nous ne nous prononcerons pour aucune de ces étymologies.

Laissez les bons bourgeois se plaire en leur ménage.

disait un vieux poète à ses contemporains. Le *ménage* du bourgeois d'aujourd'hui n'a pas moins de droits à nos respects que celui de nos pères ; car, dans cette associa-

tion intérieure de famille à laquelle on a donné ce nom, dans ce gouvernement domestique si humble, il y a quelque chose de saint, de vénérable, pour le XIXe aussi bien que pour le XVIIe siècle. Et pourtant, malgré la modeste auréole qui l'entoure, le ménage a, lui aussi, son côté faible, celui par où l'on pourrait l'attaquer avec avantage. Combien, en effet, sont pénibles certaines fonctions, certains devoirs domestiques inhérents au ménage, et que les personnes un peu aisées abandonnent à une femme mercenaire, qui en a pris le nom de femme de *ménage* : faire les lits, balayer, laver, brosser, cirer, nettoyer, constituent ces tristes fonctions, dont la propreté est le résultat; et c'est, il faut l'avouer, une existence sans avenir, d'une désespérante uniformité, pour celle qui s'y livre : aussi serions-nous tentés de ne point reprendre Molière, quand il fait dire à une de ses précieuses ridicules : « Quel dégoût de se ravaler jusqu'aux plus bas détails du ménage, et à la vie plate qu'on y mène ! » Il y a donc dans le ménage quelque chose d'une grossière vulgarité; mais en même temps, ce mot rappelle des idées d'ordre, d'économie, qui s'allient à tout ce qu'il y a d'honnête et de bon. C'est ainsi qu'on appelle pain de *ménage* le pain cuit ou fait dans les maisons particulières, pain moins blanc que celui des boulangers, d'une farine moins fine, d'une pâte moins légère, mais dont la dimension est plus grande; pain qui, partant, est plus économique. La toile de *ménage* est celle dont le fil a été fait dans les maisons particulières : elle a plus de corps que celle des marchands, et lui est préférable. Les liqueurs de *ménage* sont celles qu'on fait soi-même pour son usage particulier. — Par un de ces tropes nombreux dans notre langue, *ménage* désigne quelquefois les ustensiles, les meubles du ménage. — *Ménage* désigne aussi la collection de personnes qui vivent ensemble dans le ménage, et qui composent la famille : Le bureau de bienfaisance est venu au secours des pauvres *ménages* de cette maison. Dans un sens un peu plus restreint, *ménage* est synonyme de l'association d'un homme et d'une femme mariés, ou vivant ensemble : Voilà deux époux qui font bon *ménage*; les bons *ménages* sont rares; ne troublons pas cet heureux *ménage*! Enfin, dans une acception toute particulière, *ménage* signifie *épargne*, *économie* : vivre de *ménage*, dans ce sens, c'est vivre avec économie. Quelques mauvais plaisants, ramenant cette locution à un sens mentionné plus haut, disent que vivre de *ménage*, c'est vendre ses meubles pour vivre; et la plaisanterie a fait fortune, et s'applique aujourd'hui à tous ceux qui en sont réduits à cette déplorable extrémité, car le malheur lui-même essuie en France ses bordées de plaisanteries! — *Ménage* de bouts de chandelles est synonyme d'*économie* de bouts de chandelles. U. B.

MÉNAGERIE. On nomme ainsi une collection plus ou moins nombreuse et variée d'animaux rassemblés de divers points de la terre, et qu'on entretient ainsi par curiosité ou quelquefois dans des motifs d'instruction; mais ce ne sont guère que les formes extérieures de l'animal qu'on peut étudier dans une ménagerie. La servitude lui fait ordinairement perdre les traits distinctifs de son caractère, ou, du moins, ne lui permet pas de les développer. Ce n'est guère qu'aux souverains qu'il appartient d'avoir des ménageries : celle du Jardin-des-Plantes, à Paris, a reçu depuis quelque temps de nombreux embellissements et plusieurs nouveaux sujets. « Il faut, disent les auteurs du *Dictionnaire encyclopédique*, détruire les ménageries quand les peuples manquent de pain; car il est honteux de nourrir des bêtes à grands frais quand on a autour de soi des hommes qui meurent de faim. » C'est une réflexion dont il est difficile aujourd'hui de ne pas être péniblement affecté en sortant du Jardin-du-Roi. On donne quelquefois par mépris le nom de ménagerie à la collection d'individus que forment de pauvres familles où il y a beaucoup d'enfants, se traînant déguenillés

et sans pain dans leur chenil. Il est difficile de faire une comparaison plus fausse pour quiconque a pu jeter un coup d'œil sur l'entretien des ménageries royales proprement dites, à moins qu'on ne veuille faire entendre par-là que l'état d'abjection où le place la misère ravale l'homme au niveau des bêtes; mais la comparaison, quand elle serait encore vraie sous ce point de vue, n'en serait que plus fausse sous celui qui l'aurait fait naître, car rien ne se ressemble moins que les soins du maître suivant leur mode de distribution à ces diverses espèces de sujets. Du temps de Richelet, la ménagerie royale était à Versailles. « C'est un lieu, dit cet auteur, où l'on voit tout ce qui peut rendre la vie champêtre agréable et divertissante pour la nourriture des animaux de toutes sortes d'espèces. » BILLOT.

MÉNANDRE (gnostique). Simon le Samaritain, appelé vulgairement le Magicien, après avoir, sinon créé, du moins fort étendu la doctrine gnostique, venait d'être ravi par la mort à l'école dont il avait été le chef. Ménandre, également Samaritain, fut reconnu pour son successeur. La plupart des historiens ajoutent que Ménandre était le disciple de Simon; mais cette opinion n'est point admise par le savant historien de l'église Mosheim, qui la traite de supposition gratuite. Elle est pourtant fondée sur la vraisemblance, et l'on sait que, pour l'histoire des gnostiques, il est le plus souvent impossible de s'appuyer sur autre chose que des vraisemblances. Or, Simon et Ménandre étaient contemporains; ils avaient même patrie, et, ce qui est plus péremptoire, la doctrine de Ménandre ne diffère en aucun point de la doctrine de Simon. — Mais si Ménandre n'ajouta rien au système de son prédécesseur, il se décora d'un titre auquel l'ambition n'avait point prétendu jusqu'alors, et institua de nouveaux modes d'initiation en y rattachant de nouvelles espérances. Envoyé de la puissance suprême, il descendait du pléroma ou des régions supérieures, et venait de la part de Dieu pour secourir les ames accablées sous la servitude du corps, et les arracher à la tyrannie des puissances intellectuelles qui gouvernent ce monde sublunaire. — Saint Jean-Baptiste avait dit : « Moi, je vous baptise seulement dans l'eau pour la pénitence; mais celui qui doit venir après moi, celui-là est plus fort que moi, et je ne suis point digne de dénouer les cordons de sa chaussure. C'est lui qui vous baptisera dans l'esprit saint et par le feu. » Par allusion aux paroles du précurseur, et sans doute afin de s'avantager de leur prophétie, Ménandre conférait en son propre nom le baptême symbolique du feu, en garantissant à cette cérémonie la vertu de préserver les initiés du coup de la mort et des atteintes de la vieillesse. Il faut croire que ces promesses renfermaient un sens allégorique. Autrement, quelle apparence que les gnostiques, dont l'horreur pour la matière en général, et pour le corps en particulier, est assez connue, pussent être séduits par l'espérance de conserver à jamais intacte une enveloppe qui les humiliait, et dont ils aspiraient à se délivrer? Et d'ailleurs, comment, en voyant le temps apporter graduellement la décadence et la moralité aux anciens de leurs frères, les jeunes adeptes, nécessairement ébranlés dans leur foi aux paroles du maître, n'auraient-ils point senti leur enthousiasme se glacer? — Quoi qu'il en soit, la secte des ménandriens, qui avait pris naissance vers la fin du Ier siècle, atteignit à peine le milieu du IIe siècle de l'ère chrétienne. E. LAVIGNE.

MENDE, ancienne capitale du Gévaudan, et aujourd'hui chef-lieu du département de la Lozère, est une petite ville très ancienne, que Grégoire de Tours, appelle *Mimatum*. Elle s'élève dans une plaine, sur le Lot, et ne présente que des rues étroites, tortueuses, mal bâties, mais abondamment arrosées. La seule de ses fontaines qui mérite d'être citée est celle du Griffon. Quant à la ville, elle n'offre de remarquable qu'un beau clocher gothique en grès fin, dépendant de sa cathédrale. L'hôtel de la

préfecture renferme une galerie de tableaux peints par Antoine Bénard. Mende possède une bibliothèque de 6,500 volumes, et des fabriques de serges recherchées par leur solidité et leur bon marché. On les exporte en Espagne, en Italie et en Allemagne. Pendant les guerres civiles, cette ville fut prise, reprise et saccagée sept fois dans l'espace de 35 ans. En 1595, le duc de Joyeuse y fit élever une citadelle qui fut détruite deux ans après. 5,000 habitants. A 566 kilomètres de Paris. On paie 69 postes 3/4. Latitude nord 44° 30' 42". Longitude est 1° 9' 19". Os. Mac Carthy.

MENDELSOHN (Moïse), fut un des plus célèbres philosophes et des plus savants israélites de son temps. Il naquit à Dessau le 10 septembre 1729, où Mendel, son père, qui tenait une école, lui donna, malgré sa pauvreté, une excellente éducation. Lui-même se chargea d'inculquer à son fils les premiers principes de la langue hébraïque et de la science judaïque. C'est à d'autres qu'il confia le soin de l'initier à la connaissance du Talmud. L'Ancien-Testament, cette histoire de son peuple, de ses pères, fut la principale source des études de Mendelsohn; c'est surtout sur la partie poétique de ce livre sublime que se porta l'attention du jeune élève. L'ouvrage célèbre de Maimonides (*More Nebochin*, le Conducteur de ceux qui se trompent), qui tomba par hasard dans ses mains, lui inspira une vive ardeur pour la recherche de la vérité, et l'habitua à adopter une manière de penser libre et courageuse. Il se livra à l'étude de ce livre avec une assiduité telle qu'il fut bientôt attaqué d'une fièvre nerveuse, dont les suites furent désastreuses; il en conserva une grave déviation de l'épine dorsale, et pendant le reste de sa vie sa santé fut faible et chancelante. Mendelsohn se trouvait dans l'impossibilité d'aider son père : celui-ci, dans un âge avancé, fut obligé de se retirer, en 1742, à Berlin, où il vécut dans le plus grand dénuement, n'ayant pour subvenir à ses besoins que les faibles secours que lui accordaient ses coreligionnaires. Le hasard, qui a tant d'influence sur l'avenir des hommes, fit faire à Mendelsohn la connaissance d'Israel Moïse, l'un des philosophes et des mathématiciens les plus renommés de son temps. Celui-ci, en butte aux persécutions à cause de l'indépendance avec laquelle il s'exprimait, était aussi pauvre que son nouvel ami, et vivait en martyr de la vérité. Souvent il se plaisait à discuter avec Mendelsohn sur les principes de Maimonides; il lui fit connaître une traduction hébraïque d'Euclide, et excita par-là chez lui une vive ardeur pour l'étude des mathématiques, qui imprima à son intelligence une rare extension et une solidité remarquable. Un jeune médecin, son coreligionnaire, lui apprit la langue latine, et le docteur Salomon Gumberg, dont il eut occasion de faire la connaissance, lui enseigna la littérature. Ces avantages ne furent pas les seuls que lui valut son séjour à Berlin. Ses relations avec plusieurs jeunes gens pleins d'esprit et de science donnèrent à ses études et à son goût un élan nouveau et une direction plus sûre. Telle était la vie de Mendelsohn, consacrant tout son temps aux sciences et à la philosophie, et n'ayant aucune ressource, lorsqu'un riche fabricant juif, nommé Bernard, le prit chez lui comme précepteur de ses enfants, puis l'admit comme surveillant et enfin comme associé dans sa fabrique. En 1764, Mendelsohn fit la connaissance du célèbre Lessing; et l'amitié qui s'établit bientôt entre ces deux esprits ardents fut très fructueuse pour Mendelsohn. Lessing attira son attention sur la nature et la prééminence des langues modernes, et depuis cette époque il se voua exclusivement à l'étude de la philosophie. Ses lettres *Sur les sensations* passent pour le premier ouvrage dans lequel se trouvent exposés en langue allemande les principes de la philosophie hébraïque. Mendelsohn se lia alors avec Abbt et Nicolaï. Sa correspondance avec Abbt est un magnifique monument de l'amitié, de l'intimité qui régnait entre ces deux hommes excellents. Mendelsohn prit une

part active à la publication de la *Bibliothèque des belles lettres*, ainsi qu'à celle des *Lettres sur la littérature moderne*. Le premier volume de la *Bibliothèque générale allemande* contient plusieurs articles de lui vraiment remarquables. Il publia aussi de temps à autre des ouvrages philosopbiques, qui firent sa réputation, non seulement en Allemagne, mais dans toute l'Europe. Sans être créateur d'un système philosophique, il prenait rang parmi les premiers philosophes de son temps, et n'était pas moins remarquable par sa sagacité et son activité qu'estimable par sa modestie, sa loyauté et sa douceur. Mendelsohn sut éluder avec finesse les sollicitations pressantes de l'ardent Lavater, qui voulait le convertir à la foi chrétienne; mais le chagrin qu'il ressentit de se voir trop vivement pressé à cet égard lui occasionna une maladie qui le força de renoncer pour long-temps à ses travaux littéraires. Dans son ouvrage intitulé *Jérusalem*, lequel avait pour objet la puissance religieuse et le judaïsme, il émit en 1783 de remarquables idées qui obtinrent une grande faveur, parce qu'elles attaquaient des préjugés dont la vétusté faisait toute la force. Il avait consacré quelques heures chaque matin à expliquer à son fils aîné et à quelques autres jeunes gens les premiers principes de son système philosophique, et surtout sa doctrine sur Dieu. Il pensa sans doute à cette circonstance lorsqu'il publia le résultat de ses investigations sous le titre de : *Heures du matin*, dont le premier volume parut en 1785, et qui ne fut pas continué à cause de sa mort. Mendelsohn, ayant reçu de F.-H. Jacobi son ouvrage *Sur la doctrine de Spinosa*, crut devoir justifier son défunt ami Lessing de l'accusation d'avoir été partisan de Spinosa. Ne consultant pas ses forces affaiblies, il se hâta de détruire la première impression produite par le livre de Jacobi, en lançant un écrit qui a pour titre : *Moïse Mendelsohn aux amis de Lessing*. Mais il en résulta pour lui un tel état d'irritation qu'un refroidissement suffit pour l'enlever aux sciences et à ses amis, le 4 janvier 1786. L'Allemagne a d'autant plus reconnu toute l'illustration dont elle était redevable aux travaux de ce savant distingué qu'elle a apprécié les obstacles qu'il avait rencontrés. La langue allemande doit en partie à Medelsohn l'essor qu'elle a pris par la suite; et les études philosophiques devinrent, grâces à lui, plus générales et plus populaires. Il est le premier qui, en Allemagne, ait fait l'heureuse tentative d'adopter, à l'imitation de Platon et de Xénophon, la forme dialoguée. Indépendamment des écrits que nous venons de citer, nous avons encore de lui ses *OEuvres philosophiques* (Berlin, 1761-1771, 2 vol.); *Phædon, sur l'immortalité de l'ame*, son chef-d'œuvre, qui depuis 1767 a eu plusieurs éditions, et enfin sa traduction des cinq livres de Moïse et des psaumes. Sa mémoire fut célébrée solennellement le 10 septembre 1829 à Dessau, à Altona et à Berlin. Un de ses fils, l'un des premiers banquiers du nord de l'Allemagne, s'est fait remarquer comme écrivain financier, en publiant un ouvrage sur des questions de bourse, où brillent des idées d'une haute portée. C. L.

MENDIANTS (Ordres). On comprend sous cette dénomination générale, non seulement les instituts religieux et monastiques qui reconnaissaient saint François d'Assise pour fondateur et patriarche, mais encore beaucoup d'autres ordres qui, nés à peu près vers la même époque (au XIIIe siècle), faisaient également vœu de pauvreté, et ne vivaient que du fruit des aumônes qu'ils obtenaient de la charité des fidèles. Ces pieux établissements contribuèrent, comme on sait, à rendre à la vie monastique l'antique éclat que lui avaient fait perdre, avec le temps, la dissipation et le relâchement de la discipline, dans un grand nombre de monastères. Enfin, on doit regarder l'institution des ordres mendiants comme la cause principale du rajeunissement de l'état religieux dans tout le monde chrétien. Voici le dénombrement des instituts qui se glorifiaient de

cet humble surnom : 1° les frères mineurs ou *franciscains* (*v.* ce mot) ; 2° le second ordre ou les clarisses, instituées par sainte Claire, sous la direction de saint François, en l'année 1212 ; 3° le tiers-ordre ou les tertiaires, à qui le même fondateur donna une règle en 1221 ; 4° les capucins, l'un des ordres les plus nombreux et les plus laborieux de l'église, qui eut pour premiers instituteurs Matthieu, surnommé de Baschi, à cause du lieu de sa naissance dans le duché d'Urbin, et deux frères de la famille Fossombrun : les capucins datent de 1538 ; 5° les minimes, fondés par François de Paule, et qui obtinrent l'approbation du pape Sixte IV en 1474 ; 6° les frères-prêcheurs ou dominicains, établis vers 1216, sous les auspices et la conduite de saint Dominique de Gusman : les religieux de cet ordre furent communément appelés *jacobins*, dénomination qui acquit une triste célébrité durant notre première tourmente révolutionnaire ; 7° les carmes, venus de la Terre-Sainte en Occident, pendant le XIIIe siècle ; 8° les ermites de saint Augustin, dont l'institut fut mis au nombre des ordres mendiants par le pape Pie IV, en 1567 ; 9° les servites, les ermites de saint-Paul, les hiéronymites, les jésuates, les cellites, etc. 10° enfin, l'ordre du Sauveur, et celui de la pénitence de la Madeleine. Tous ces différents instituts, qui avaient eux-mêmes des rejetons ou des subdivisions, ne formaient que ce qu'on appelait les quatre ordres mendiants, dont les noms suivent par ordre de préséance : les franciscains, les dominicains, les carmes et les augustins. Nous renvoyons le lecteur à chacun de ces articles. CHAMPAGNAC.

MENDICITÉ. C'est l'état de celui qui demande l'aumône. — Dans l'état sauvage, l'homme trouve facilement à satisfaire ses plus pressants besoins : il est rare que la terre ne puisse pas fournir à celui qui l'arrose de quoi apaiser le cri de la faim. La vie d'ailleurs s'y réduit à des éléments purement matériels ; elle ne se complique d'aucun de ces besoins que la civilisation et les rapports sociaux produisent toujours. Dans l'état sauvage donc, la mendicité doit être à peu près inconnue. On peut suivre ainsi les différents degrés des sociétés, et constater qu'à mesure que la civilisation se développe, à mesure que les rapports des hommes se multiplient, le nombre des indigents s'accroît en raison de ce développement et de ces rapports. — La raison en est simple, c'est que la privation de telle ou telle chose qui, dans un état de société moins avancée, n'était pas regardée comme le manque d'un besoin de première nécessité devient bientôt un élément d'indigence. — D'ailleurs, les besoins nouveaux et secondaires que la civilisation introduit donnent naissance à une classe industrielle qui, plus que la classe des cultivateurs, se trouve exposée à toutes les vicissitudes de la fortune. — L'homme, avec le cercle de ses jouissances, a étendu le cercle de ses besoins ; de là vient que le pauvre d'Angleterre paraît presque riche au pauvre de France, celui-ci à l'indigent espagnol. — Chez les peuples très civilisés, le manque d'une multitude de jouissances est considéré comme pauvreté ; et d'un autre côté, la société se trouve portée à soulager des misères auxquelles, dans un état moins avancé, on ne songerait pas. Voilà pourquoi en Angleterre le paupérisme est plus étendu qu'ailleurs, parce que la moyenne des jouissances que doit espérer un homme y est placée plus haut. A l'appui de ces considérations, citons quelques exemples. — En Angleterre, le sixième de la population vit aux dépens de la charité publique. — En Espagne, et surtout en Portugal, le nombre des indigents est peu considérable. En Portugal, M. de Villeneuve estime qu'il se trouve un pauvre sur vingt-cinq habitants, et le géographe Balbi avait indiqué le chiffre d'un indigent sur 98 habitants. — Si, au lieu de comparer les nations entre elles, on compare les diverses parties d'une même nation, on arrive à un résultat analogue. — La moyenne des indigents en France, d'après les calculs de M. de Villeneuve, est d'un pauvre sur vingt habitants ; mais on remarque dans les diver-

ses parties du territoire d'immenses différences. Le département du Nord, qui est le plus riche, le plus peuplé et le plus avancé, compte près d'un sixième de la population réduit à l'indigence. — Dans la Creuse, le plus pauvre et le moins industriel des départements, il n'y a qu'un pauvre sur 58 habitants. — La Manche a un pauvre sur vingt-six habitants. — Il y a pour l'avenir des sociétés quelque chose d'effrayant dans ce tableau du paupérisme; plus la civilisation et les arts industriels se développent, plus le nombre des besoins de l'homme s'accroît, plus aussi par conséquent s'augmente le nombre des pauvres.—On chercherait en vain à se le dissimuler, la question du paupérisme tient à l'existence même de la société, car si le nombre des pauvres augmente sans cesse, si des besoins toujours nouveaux les rendent plus exigeants, d'un autre côté, la division des propriétés et mille autres causes diminuent relativement le nombre des riches. L'aisance, en devenant plus générale, laisse comparativement dans le besoin un plus grand nombre; et cette même division des richesses n'aura-t-elle pas pour effet dans l'avenir de produire l'égoïsme, et par conséquent de réduire les ressources de la charité publique? — Ce sombre problème agite tous les esprits en Angleterre; chaque année, la population pauvre prend un développement effrayant, et les ressources que la législation a fondées pour les indigents, au lieu de produire des mesures efficaces, a créé une classe oisive, paresseuse, vivant aux dépens de la classe industrielle et laborieuse. — C'est qu'il n'est pas de pire moyen pour éteindre ou diminuer la population pauvre que l'emploi de la charité légale : c'est une vérité qui ressort de tous les ouvrages publiés en Angleterre sur cet important sujet; et dans toutes les enquêtes parlementaires, il en surgit une seule plainte, c'est qu'on y déplore l'état de dégradation où sont tombées les classes inférieures, le nombre des enfants naturels et celui des criminels. D'un autre côté, les pauvres, regardant comme un droit les ressources de la législation, s'inquiètent peu de l'avenir : de là l'extinction dans les classes inférieures de l'esprit d'épargne et de prévoyance. — Tel est le mal qui se fait sentir en Angleterre, et qui s'étend tous les jours davantage, sans espoir de guérison, car pour espérer y remédier il faudrait supprimer la charité légale et permanente; mais elle est tellement enracinée dans les mœurs et les habitudes des classes indigentes, et le mal est si profond, qu'il est impossible de songer à modifier la législation sur ce point. — En France, si le paupérisme est moins profond, s'il s'y étend moins, proportionnellement, qu'en Angleterre, c'est que la loi n'a pas créé des taxes spéciales comme en Angleterre : la charité n'est pas un droit acquis, c'est une faveur laissée à la discrétion des administrateurs, et la distribution des secours publics s'y fait généralement d'une manière mieux entendue. — Lorsque la loi croit devoir prescrire certaines mesures de charité, elle ne les établit pas d'une manière permanente, mais elle crée, pour certaines crises, pour les besoins du moment, des travaux temporaires, des ateliers où les indigents trouvent des ressources transitoires : comme ils savent que ces secours sont essentiellement provisoires, et que d'ailleurs ils ne les obtiennent jamais sans quelque difficulté, il en résulte qu'ils ne s'endorment pas, et que tous leurs efforts tendent au contraire à s'affranchir de la protection de la charité légale.—La législation eut un instant en France l'idée de venir d'une manière régulière et permanente au secours des pauvres; un décret du 5 juillet 1808, en déclarant que la mendicité était défendue dans tout le territoire de l'empire, avait prescrit dans chaque département la création de dépôts de mendicité où devaient être conduits les individus mendiants et n'ayant aucun moyen de subsistance. — C'est pour cela que l'article 474 du code pénal punit d'une peine de trois à six mois de prison tout individu trouvé mendiant dans un lieu pour lequel il existe un établissement public, afin d'obvier à la mendici-

té.—Mais ces dépôts n'ont pas été généralemeut établis, et la répugnance qu'éprouvent les indigents à y entrer fait que ces dispositions ne sont que rarement exécutées.—La loi ne punit aujourd'hui que les mendiants d'habitude valides, c.-à-d. ceux qui n'ont aucun prétexte pour être à la charge de la charité publique (code pénal, art. 475).—Toutefois, il faut reconnaître que les prescriptions actuelles de nos lois sont insuffisantes pour détruire ou diminuer la mendicité. En vain, depuis quelques années, la charité privée a-t-elle organisé partout mille institutions pour remédier au mal : il s'étend tous les jours davantage, peut-être même en raison des secours et des ressources qu'il trouve dans la société. Etrange fatalité, qui fait que plus la civilisation augmente, plus il y a de malheureux ! Il s'est formé de nos jours diverses associations pour l'extinction de la mendicité : de tels efforts sont louables sans doute, pourtant ne sont-ils pas le résultat d'illusions généreuses, mais aveugles? J'avoue pour mon compte que je ne vois pas de solution au problème. S'il est un moyen de réduire le nombre des pauvres, c'est de répandre de bonne heure dans les classes inférieures le goût de l'ordre et de l'économie, d'encourager les placements aux caisses d'épargne, et d'inspirer au peuple ces idées de prévoyance et d'avenir, qui sont à la fois une condition de moralité et de bien-être. C'est encore là une tâche difficile ; peut-être n'est-elle pas impossible ; et dans tous les cas, le but en est assez noble, assez élevé pour qu'elle attire l'attention du législateur.

E. de Chabrol.

Mendicité (Dépôt de [*v.* Mendicité]).

MÉNÉLAS (*v.* Hélène).

MENENIUS AGRIPPA. Plébéien d'origine, Menenius-Agrippa, nommé consul l'an 502 avant J.-C. (l'an 252 de Rome), vainquit les Sabins et les Samnites, et fut le premier à qui Rome décerna les honneurs du triomphe. Mais un autre triomphe plus glorieux et plus honorable encore, celui de rendre la paix à sa patrie, et de la préserver des horreurs de la guerre civile, était réservé à ce grand citoyen, l'un des plus vertueux de la république. Rome, depuis long-temps, couvait dans son sein un germe de soulèvement. Au lieu d'être, comme dans l'origine, les pères du peuple, les patriciens ne cherchaient qu'à en devenir maîtres, et, de leur côté, les plébéiens, accablés de vexations, ne dissimulaient plus leur haine contre les riches ; enfin, la mésintelligence augmentant chaque jour, tout faisait présager une rupture prochaine. C'était surtout à l'occasion des citoyens poursuivis pour dettes que le peuple murmurait. En vain les malheureux, cités par les usuriers au tribunal des consuls, s'excusaient-ils sur leur indigence et faisaient-ils le tableau effrayant de leur misère pour exciter la commisération ; on n'y avait aucun égard, et le magistrat livrait le débiteur au créancier pour qu'il pût en disposer à son gré. Ces infortunés, maltraités ainsi par les magistrats, éprouvaient encore des châtiments plus rigoureux de la part des créanciers, qui, après avoir fait jeter dans les fers des citoyens romains, les condamnaient aux plus rudes travaux, et souvent même allaient jusqu'à les faire battre de verges. En présence de ces excès et de cet oubli de l'humanité, le peuple se précipitait furieux sur la place publique, et, dans son désespoir, proférait des menaces contre le sénat, auquel il reprochait son avarice et sa fierté. Il disait hautement que c'était lui qui soutenait le poids de la guerre, prenait les villes ennemies, répandait son sang et se dévouait à la mort pour la patrie ; que pour tous ces services la misère et les injustices étaient son partage, tandis que le sénat jouissait de tous les avantages, était en possession de tous les honneurs. Dans cette circonstance critique, le sénat, au lieu de prendre en main, comme il eût été de son devoir de le faire, la cause de la liberté, de rompre les chaînes des débiteurs, et de venir au secours des malheureux citoyens en mettant des bornes à l'usure, se contentait d'exciter quelque guerre au dehors, et de promettre au

peuple l'abolition des dettes lorsque les ennemis de la république seraient vaincus ; plusieurs fois ce moyen lui réussit ; mais enfin, l'an 260, les citoyens, que les consuls, d'accord avec le sénat, retenaient engagés sous les drapeaux en vertu de leur serment, à la nouvelle que le sénat, sur l'avis d'Appius, secondé par une foule de jeunes patriciens, n'avait pas voulu reconnaître l'abolition des dettes, promise solennellement par le dictateur Valerius, lors de la guerre contre les Sabins, lèvent leurs enseignes, changent leurs officiers, et, sous la conduite d'un plébéien appelé Sicinius Bellutus, vont camper à 3,000 de Rome près de la rivière de Téveron, sur une montagne nommée depuis le *Mont-Sacré*. Une désertion si générale alarma le sénat. Les avis se partagèrent : les uns voulaient qu'on envoyât des ambassadeurs pour apaiser les factieux ; les autres qu'on leur résistât; mais la méfiance et la crainte tenaient tout en suspens et empêchaient de prendre un parti. De son côté, le peuple, resté dans Rome, ne savait trop s'il devait y demeurer ou en sortir ; mais lorsqu'il vit qu'on mettait des gardes aux portes pour le retenir, il redouta quelques violences de la part du sénat, força les gardes et courut rejoindre les troupes, qu'il trouva tranquilles, renfermées dans un camp protégé d'une palissade et d'un fossé, et d'où elles ne sortaient que pour pourvoir à leurs besoins les plus urgents. Quelques jours se passèrent ainsi : le sénat, effrayé enfin d'une conduite si sage, si modérée, mais qui lui présageait les suites les plus fâcheuses, se décida, pour les prévenir, à envoyer au peuple des députés pour l'assurer que le sénat était disposé à lui donner satisfaction, et qu'il n'avait qu'à revenir dans la ville ; on répondit à ces députés que le sénat devait savoir les griefs des citoyens, et que les patriciens éprouveraient bientôt à quels ennemis ils avaient affaire. Cette réponse, apportée à Rome, y augmenta le trouble, le sénat s'assembla de nouveau, et, après une longue discussion, l'avis ouvert par Menenius Agrippa, d'envoyer de nouveaux députés aux mécontents, avec plein pouvoir de terminer une affaire aussi fâcheuse aux conditions qui seraient jugées les plus utiles à la république, prévalut malgré l'opposition vigoureuse d'Appius et de quelques autres membres. On nomma donc dix commissaires pour traiter avec les mécontents. Menenius Agrippa, illustre par l'intégrité de ses mœurs, orateur aussi habile qu'agréable au peuple, fut mis à la tête de la députation avec T. Largius et M. Valerius, anciens dictateurs également estimés du peuple. Cependant, on avait déjà su dans le camp tout ce qui s'était passé au sénat : la multitude alla au-devant des commissaires, et les reçut avec de grandes marques de joie et de respect. Menenius Agrippa, lorsque ses collègues eurent parlé, prit à son tour la parole, et, après avoir d'abord appuyé beaucoup sur les bonnes intentions du sénat, qui leur avait donné plein pouvoir, il montra les suites fâcheuses des discordes civiles, et les heureux effets de la paix et de l'union entre tous les citoyens. Enfin, cet habile magistrat, voyant les esprits adoucis, termina par un apologue que Tite-Live a pris le soin de rapporter, et qui depuis est devenu célèbre : « Dans le temps, dit Menenius, où tous les membres du corps humain ne pensaient qu'à eux, et avaient à part leur volonté propre, ils résolurent de se révolter contre l'estomac. A quoi bon, disaient-ils entre eux, travaillerions-nous depuis le matin jusqu'au soir pour l'estomac, pendant que, reposant à son aise au milieu de nous, il jouit paisiblement de nos travaux ?... Frappés de cette idée, ils convinrent que chacun d'eux, à l'avenir, lui refuserait son service. Les pieds ne voulurent plus se mouvoir sous le fardeau dont ils étaient chargés, les mains jurèrent de ne plus présenter à la bouche aucun aliment ; les dents se refusèrent à lui préparer sa nourriture. Ils furent d'abord fidèles à leur engagement ; mais bientôt il s'aperçurent qu'en cherchant à punir l'estomac, ils se nuisaient à eux-mêmes, et allaient en dépérissant. Ils

reconnurent enfin que c'était à ce même estomac qu'ils étaient redevables de leur force et de la vigueur avec laquelle ils se soulevaient contre lui. » Cette fable surprit par sa nouveauté : le peuple s'y reconnut, et sentit toute la justesse de l'application. Agrippa proposa ensuite plusieurs conditions aussi bienfaisantes qu'avantageuses pour le peuple, qui les agréa toutes. Il demanda à son tour, par l'organe de Brutus, l'un de ses chefs, la création de magistrats dont le devoir serait de veiller à la conservation de ses droits et de ses priviléges. Le sénat ratifia cette demande : ces magistrats, nommés *tribuns* (*v.*), furent créés au nombre de cinq; puis le peuple et les commissaires sacrifièrent aux dieux sur la montagne même, qui de là prit le nom de Mont-Sacré, après quoi, il rentra dans Rome à la suite de ses tribuns et des députés du sénat. Ainsi finirent ces troubles, qui avaient duré plus de trois mois. Agrippa, qui plus que personne avait été l'auteur de cette paix si désirée, devint plus cher encore au peuple et au sénat. Ce vertueux citoyen mourut très âgé, emportant les regrets universels : tel avait été son désintéressement qu'après avoir rempli les premières charges de la république, il était dans un état d'indigence si grand qu'il ne laissa pas même de quoi payer ses funérailles. Sa famille allait l'inhumer sans aucune pompe, lorsque le peuple s'y opposa, et se taxa à 2 onces par tête. Alors le sénat déclara que les funérailles seraient faites aux dépens de l'état; mais le peuple ne voulut point reprendre la contribution qu'il s'était volontairement imposée, et en fit présent aux enfants de Menenius. — C'est ainsi qu'au milieu des exemples d'avarice donnés par un grand nombre de patriciens, le mépris des richesses distingua encore long-temps les héros de la république romaine. E. Pascallet.

MÉNESTREL, MÉNÉTRIER, autrement *chanterre*. Tel fut le nom dont, au VIIIe siècle, quant au premier seulement, on appelait des musiciens en même temps jongleurs, qui ne firent que succéder aux bardes de la Gaule. D'abord, l'office du ménestrel fut noble et fier comme cette nation; ces inspirés marchaient à la tête de l'armée; ils commençaient eux-mêmes le combat, ou, par un chant guerrier qu'ils entonnaient, ils en donnaient le signal. Ce chant roulait ordinairement sur les exploits de Roland et de Charlemagne : on pense même que l'étymologie de *ménestrel* ou *ménestrier* vient d'un certain Ménestrel ou Minstrel de nom, qui fut le maître de chapelle du roi Pépin, le père de cet illustre monarque; elle viendrait, selon d'autres, de *minister*, en basse latinité, *ministellus* (ministre, serviteur). Ce double titre de *jongleurs*, donné à cette époque aux ménestrels, n'était point déshonorant, car, devant l'armée ennemie, avant la bataille, ils jouaient de la lance et de l'épée, qu'ils jetaient en l'air et retenaient par la pointe, ainsi que le font aujourd'hui avec le bâton nos bâtonistes professeurs; après ce jeu, ils lançaient leur pique au milieu des rangs ennemis, et c'était le signal de l'attaque et de la mêlée. Ensuite, ils racontaient, chantaient, plutôt qu'ils n'écrivaient, les belles actions dont ils avaient été les témoins. Le fameux Taille-Fer, et Berdic, qui lui succéda, furent les plus fameux ménestrels de Guillaume-le-Conquérant. La tapisserie de Mathilde, fille de Henri Ier, tapisserie dite de Bayeux, atteste encore dans ses broderies l'adresse du ménestrel ou ménestrier Taille-Fer. Ce fut lui qui donna le signal de la fameuse bataille d'Hastings, le 14 octobre 1066. Berdic, qui hérita de son noble talent et de ses inspirations martiales, fut comblé des bienfaits de Guillaume-le-Conquérant : ce prince lui fit don de trois paroisses dans le Gloecestershire, après sa conquête de la Grande-Bretagne. Philippe-Auguste avait à ses gages le poète Hélinand, qui, ainsi qu'un Démodocus, chantait pendant le repas de ce prince. Un ménestrel s'appelait aussi quelquefois *prud'homme*, nom qui l'assimilait à ce chantre sublime et si plein de sagesse d'Homère; nom respec-

table et correctif de celui de *jongleur*. Ce même Philippe-Auguste avait chassé du royaume les chanteurs ambulants, à cause de leurs mauvaises mœurs; mais bientôt la France, ce sol de la chanson et de la gaîté, ne put se passer d'eux : elle les rappela peu à peu, et ils rentrèrent dans le royaume sous le titre de *ménestrandie*. C'est alors que, pareils aux Bohémiens cosmopolites, ils s'élurent un roi. Dans cette troupe, chacun avait sa spécialité : le *trouvère* composait, récitait aussi les fabliaux, et les ménestrels l'accompagnaient. Parmi ces ménestrels, l'un d'eux s'appelait *tue-bœuf*, l'autre *courte-barbe*; parmi les jongleresses, était une certaine Marguerite, *la fame au moine*. Ils aimaient à porter ces nomsbizarres, noms de guerre, comme ceux de quelques-uns de nos artistes dramatiques, avant que le XIXe siècle eût secoué le préjugé attaché aux *planches*, comme naguère on appelait le *théâtre*. Les ménestrels, qui cumulaient alors l'état de nos diseurs de bonne aventure, et habiles à toute espèce de jeux d'adresse et d'esprit, donnaient des conseils aux amants, ce qui leur mérita des amants *trompés* le sobriquet de *trompeurs*. Nos Gluck, nos Rossini, nos Mozart, ne doivent point jeter un œil de dédain sur ces musiciens ambulants, dont un manteau, un pourpoint, un haut-de-chausse même, de prince ou de roi, récompensaient alors le mérite : les ménestrels ont fait faire un pas immense à l'instrumentation; ils retrouvèrent, perfectionnèrent et inventèrent un nombre prodigieux d'instruments : c'est à eux que nous devons le *rebec* (ou violon), qu'ils reprirent aux mains habiles d'Orphée. Les ménestrels avaient aussi une espèce de chef d'orchestre qui, lorsqu'ils chantaient en chœur, donnait le ton. Le grave saint Louis les honora d'une protection particulière : ils étaient, par un de ses édits, exempts du *péage*. Arrivés sous la porte du Châtelet de Paris, ils s'acquittaient des droits par des chansons devant le *péager*, ou si, comme jongleurs, ils avaient un singe, par des tours de passe-passe de cet animal, rare alors dans notre pays. De là est venu le proverbe : *payer en monnaie de singe*, c.-à-d. par des farces et des gambades. Telle était la teneur du privilége que leur donna le saint roi. Ces musiciens poètes chantaient des sirventes (généralement des satires), des rotrnenges (chansons à ritournelles), des pastourelles, des lais ou romances, des jeux-partis (questions de jurisprudence), appelés *tensons* par les trouvères. Jean Bretel d'Arras, et Jehan Bodel de la même cité, acquirent dans ce genre une grande célébrité. Cette poésie, un peu ennuyeuse et froide, était une espèce d'*amébée* (ou interlocutoire) en prose ou en vers, pareille à nos conférences de la chaire chrétienne. Ce n'était point là les gais refrains du jongleur Vynot le Bourguignon. Ce dernier faisait partie de la fameuse troupe de jongleurs, ménestrels et *chanterres*, femmes et hommes, qui avait sa rue à elle dans Paris, et à laquelle la prévôté de cette ville, l'an MCCCXLI, le lundi XXII octobre, donna le privilége exclusif à tous autres ménestrels ou jongleurs, de jouer et de chanter dans les ruelles, places publiques, ou maisons, ou palais de la capitale. Les chansons de Vynot devaient exhaler, devant son auditoire, nos bons et faciles aïeux, les parfums de son nom, analogue à la vendange, et qu'il avait encore rehaussé de celui de *Bourguignon*. — Voici quelques exemples de titres des lais composés ou chantés par les ménestrels : *D'un corbel qui prist un fromaiges; dou vilain qui norri une choë* (une pie), *par Marie de France*. Bientôt les ménestrels s'emparèrent de la scène, si l'on peut appeler ainsi les tréteaux enluminés où ils jouèrent *les miracles*, qui firent fureur dans le peuple et la bourgeoisie : c'était au commencement du XIIe siècle. On jouait jusque dans les cimetières. En France, le ménestrel Chardry, auteur d'un drame en 1,900 vers, qui roule sur l'inconstance de la vie humaine, et de la *Vie des sept frères dormants*, autre drame, acquit

une juste célébrité pour cette époque; et, en Angleterre, le trouvère anglo-normand, Robert-Grosse-Tête, évêque de Lincoln, n'eut pas moins de succès. — Aujourd'hui, plus de gentils *ménestrels!* Nos poètes académiciens repousseraient d'un œil dédaigneux ce titre, jadis si chéri, si respecté, adoré même des dames et damoiselles, titre qui faisait soudain tourner sur leurs gonds les portes des tours et des châteaux; seulement leur nom, encore aimé de nos belles, est resté au frontispice de ces recueils conservateurs annuels de nos gloires musicales. — Quant aux *ménétriers*, moins heureux, ils ont été relégués aux banlieues, aux villages et aux foires champêtres; aujourd'hui, un ménétrier est, pour l'ordinaire, un méchant violon hebdomadaire, chantre ou maître d'école du hameau, un crin-crin, dont l'orchestre est un tonneau vide, du haut duquel il domine ses lourds quadrilles, et crie à tue-tête: « Queue du chat, en avant-deux, donnez la main à vos dames. » Toutefois, ce tonneau-orchestre, pourpré, de douves branlantes, dont le pupitre est un broc plein, et tout écumant d'un vin doux et nouveau, qui donne de la vie à l'archet du vieil et jovial Orphée, au nez enrichi de rubis, aux doigts calleux, n'est pas sans charme aux yeux du poète, et surtout du peintre. C'est de pareilles scènes qu'est fait le génie de Teniers, dont les toiles flamandes, grotesques et riantes, achetées au poids de l'or par les rois, délassent leurs regards blasés de cette pompe de marbre et d'or qui les environne, en les invitant en quelque sorte à cette grosse et franche joie des hommes de la nature. DENNE-BARON.

MENGS (ANTOINE-RAPHAEL), est avec raison considéré comme un des plus grands artistes du XVIIIe siècle. Né à Anssig en Bohême, le 12 mars 1728, il peut être cité comme un exemple rare du haut point où peut atteindre un artiste, malgré les lourdes chaînes d'une éducation trop sévère. Son père Ismael, artiste d'un talent médiocre, né en Danemarck, avait été appelé à Dresde par le roi Auguste III pour y faire des travaux de peinture. Ismael avait plusieurs enfants, qu'il traitait avec la sévérité la plus tyrannique. Il voulut métamorphoser Raphael en artiste à l'aide de la férule: dès l'âge de six ans le pauvre enfant fut obligé à dessiner tous les jours et longtemps; quelques années après, son père lui enseigna la peinture à l'huile, la miniature et la peinture sur émail. Il lui laissait à peine quelques minutes de récréation. Son père lui assignait une tâche qui devait être faite dans un temps fixé; il le punissait sévèrement quand il y manquait. Raphael possédait les premiers éléments de son art lorsque son père, en 1741, l'amena à Rome. Après avoir longtemps étudié les admirables chefs-d'œuvre de sculpture antique, il s'occupa spécialement des travaux enfantés par le génie de Michel-Ange dans la chapelle Sixtine; ainsi préparé, le jeune artiste passa à l'étude des œuvres inimitables de Raphael au Vatican. Son père l'y amenait le matin de bonne heure, l'y laissait avec du pain et de l'eau, ne venait le reprendre que le soir, et alors lui faisait subir un examen rigoureux sur ses études du jour. Une semblable éducation devait avoir pour premier résultat de rendre Raphael Mengs tout à fait étranger aux usages du monde extérieur, ce qui, à plus d'un égard, eut de funestes conséquences pour lui et pour sa famille. En 1744, son père le ramena à Dresde. Le roi Auguste III, reconnaissant, à l'examen de quelques travaux au pastel, le talent déjà remarquable du jeune artiste, ne tarda pas à le nommer peintre de sa cour. Mengs mit à son acceptation une seule condition, ce fut de pouvoir retourner à Rome, où en effet son père l'accompagna une seconde fois. Il reprit ses anciennes études, visita l'académie et assista aux travaux anatomiques de l'hôpital du Saint-Esprit. C'est seulement en 1748 que Raphael Mengs mit au jour quelques grandes compositions qui obtinrent des éloges universels; on remarqua surtout entre autres une Sainte-Famille. Une jeune et jolie paysanne qui,

accompagnée par sa mère, lui servit de modèle, sut, par ses charmes et sa conduite simple et vertueuse, lui inspirer une telle passion qu'il abjura la foi protestante et l'épousa. En 1749, il revint à Dresde, mais son père resta à Rome, retenant tont l'argent de son fils et les meubles qui lui appartenaient. Le roi de Saxe le nomma, eu remplacement de Sylvestre, premier peintre de sa cour, et augmenta ses appointements. Lorsque la chapelle catholique fut inaugurée en 1751, on confia au jeune artiste le soin de faire le tableau qui devait décorer l'autel; et on lui accorda de retourner à Rome pour y travailler. A son arrivée dans la capitale du monde chrétien, il entreprit pour lord Percy une copie de l'école d'Athènes de Raphael. Les embarras causés par la guerre de sept ans apportèrent quelques retards à ses appointements, ce qui le força à ajourner son tableau, qui ne fut terminé qu'en Espagne. En 1754 on confia à Menga la direction de la nouvelle école de peinture fondée au Capitole. Les moines célestins le chargèrent en 1757 de peindre la voûte de l'église de Saint-Eusèbe. Ce fut là son début dans la peinture à fresque : il y eut peu de succès, parce qu'il avait trop de simplicité dans ses compositions, et que ce genre n'était pas dans le goût du temps. Plus tard, il fit pour le cardinal Albani un tableau destiné à orner sa villa, et représentant Apollon et les Muses. Ce tableau restera toujours au rang où l'ont placé les connaisseurs, à côté des meilleures compositions des maîtres de l'école italienne. Mengs fit aussi pour plusieurs familles particulières différents tableaux à l'huile, une Cléopâtre, une Sainte-Famille, une Madeleine. A cette époque arriva à Rome un jeune Anglais nommé Webb, à qui Mengs communiqua ses idées sur l'art de la peinture, et que Webb, dans ses *Recherches sur le beau*, publia comme siennes, attirant ainsi sur sa personne l'attention générale. En 1761 Raphael Mengs, sur l'invitation du roi Charles III, se rendit en Espagne. Il fut chargé de plusienrs travaux pour ce prince, et remporta une éclatante victoire sur ses antagonistes les plus acharnés, Giaquinto de Naples et Tiepolo de Venise. Au nombre des ouvrages qu'il termina en Espagne, on remarque surtout un tableau dont le sujet est une assemblée des dieux. Ce beau travail fonda sa réputation sur des bases durables. Il chercha aussi à introduire de nombreuses améliorations dans l'académie de Madrid; mais, forcé d'y renoncer par les intrigues de ses ennemis, il demanda en 1770 un congé pour se rendre en Italie, où il voulait soigner sa santé. Après avoir séjourné huit mois à Florence, il arriva à Rome, où il termina pour le pape un grand tableau allégorique destiné à être placé dans la *camera di Papiri* (salon de la bibliothèque du Vatican où sont conservés les manuscrits). A la suite d'un séjour de trois ans en Italie, il revint à Madrid. Son magnifique plafond de la salle a manger, représentant l'apothéose de Trajan et le temple de la Gloire, restera toujours son chef-d'œuvre. Sa santé le força encore au bout de deux ans de revenir à Rome. Il y perdit, en 1778, sa femme, avec laquelle il avait toujours vécu dans l'union la plus heureuse. Sa santé affaiblie souffrit d'autant plus de cette perte qu'il ne suspendit pas ses travaux. Sa mort, arrivée le 20 juin 1779, fut surtout accélérée par la confiance qu'il accorda, dans un moment de douloureuse anxiété, à un empirique. Raphael Mengs fut enterré à côté de sa femme dans l'église de Saint-Michel : huit jonrs s'étaient à peine écoulés quand arriva à Rome un envoyé qui l'appelait à Naples pour y organiser une nouvelle académie.—Il avait la taille moyenne, le corps maigre; dans sa jeunesse, ses formes ne manquaient cependant pas d'élégance. Il était d'un tempérament vif, ardent même, mais avec une grande bonté de cœur. Bienfaisant, il secourait souvent les jeunes artistes. De vingt enfants qu'il eut, sept seulement lui survécurent. Rien n'avait été négligé pour leur éducation, il y consacra des sommes considérables. Les dépenses auxquelles l'entraîna son

amour pour l'art, et que nécessitèrent les riches collections de dessins des maîtres de toutes les écoles, de vases, de gravures, qu'il se plaisait à réunir, ses fréquents voyages, sa manière de vivre somptueuse, avaient englouti les sommes considérables qu'il avait gagnées (plus de 180,000 scudi pendant les dix-huit dernières années). Ses admirateurs et ses riches et puissants amis se chargèrent du soin de pourvoir à l'avenir de ses enfants. Le monument magnifique que lui fit élever le chevalier Azara, à côté de celui de Raphael, et celui qu'on érigea à sa mémoire dans l'église de Saint-Pierre par les ordres de Catherine II, attestent l'estime dont jouissait Mengs. Quant au talent de ce peintre et à ses qualités, on s'accorde généralement à reconnaître que sa composition et la disposition de ses groupes sont simples, nobles et bien étudiées; que son dessin est toujours correct, élégant, idéal. Il s'attachait surtout à la beauté des formes, et le rare bonheur avec lequel il y réussissait est, d'après le jugement de Gœthe, son plus grand mérite. Quant à l'expression, il prit toujours le divin Raphael pour maître et atteignit par-là à un haut degré de perfection. La pureté de son goût fait foi de la profonde étude qu'il avait faite de la nature et des productions des grands maîtres qui l'avaient précédé dans la carrière. Son coloris, principalement dans les tableaux à fresque, est excellent; dans ses meilleurs tableaux à l'huile, il est d'une grande vigueur, d'un éclat peu commun, et se rapproche du genre du Titien. Il peignait avec une rare facilité; cependant, ses couleurs sont fondues avec tant d'art qu'on ne peut souvent reconnaître la manière dont il les a mélangées. Le plus grand nombre de ses tableaux est admirablement achevé. Dans son enseignement, il se montrait sévère, et appelait bien plutôt l'attention de ses élèves sur les fautes que sur les beautés. Il laissa chacun de ses disciples suivre la route que son génie lui indiquait. Il avait l'habitude de dire: « En dessinant, il faut penser à la peinture, et en peignant au dessin. » Quoique ses tableaux les plus remarquables, ceux à fresque, se trouvent en Espagne et à Rome, l'Allemagne possède cependant de lui le tableau du maître-autel de la chapelle royale de Dresde, représentant l'ascension de Jésus-Christ, et de petits tableaux dans la même chapelle, la *Madona col bambino* et le *Songe de saint Jacques*. Ses écrits, italiens, espagnols et allemands, sont très instructifs; on y remarque surtout des jugements pleins de goût sur les tableaux de Raphael, du Corrége et du Titien. Son ami, le célèbre Winkelmann, lui a rendu des services signalés comme écrivain. Mengs avait deux sœurs qui acquirent une grande célébrité comme peintres en miniature. C. L.

MENIN, de l'espagnol, du portugais et du roman *menino* (petit, mignon), nom donné en Espagne aux jeunes nobles attachés aux enfants de la famille royale pour partager leurs jeux et les accompagner; et en France à chacun des six gentilshommes qui étaient attachés particulièrement à la personne du dauphin (*v.* MANCHE [GENTILSHOMMES de la]). — Dans quelques contrées du Midi, et notamment dans les départements qui composaient l'ancien Languedoc, on appelait la marraine *ménino*, *menine*. Cet usage traditionnel ne s'était maintenu que dans la bourgeoisie et les familles populaires. D—Y.

MÉNIPPE. Ce n'est pas du tout du Ménippe de Stratonice, l'homme de toute l'Asie qui parlait avec le plus de grâce et d'éloquence, et qui donna des leçons au grand orateur de Rome, ainsi qu'il nous l'apprend lui-même dans le chapitre I[er] de son *Brutus, sive de claris oratoribus*, que je veux parler ici; ce n'est pas non plus de cet autre Ménippe qui, originaire de Phénicie, esclave par droit de naissance, acheta sa liberté, devint philosophe, vécut et mourut à Thèbes, où il avait obtenu le titre et les droits de citoyen: ce Ménippe-là était un vieil usurier qui, au rapport de Laërce, se pendit de désespoir après avoir composé treize livres de satires perdus, et cela

parce qu'une somme considérable, dont il était redevable à son infâme métier, lui avait été volée. Or, se pendre pour de l'argent volé, ce n'est certainement pas le fait d'un philosophe. Ce Ménippe-là n'est donc pas encore le nôtre. Le nôtre est un philosophe véritablement cynique, qui naquit à Gadara, ville de la Phénicie, d'où son surnom Ménippe le *Gadarénien*. Il eut pour maître Ménedème, non pas le Ménedème d'Érythrée, ce philosophe qui florissait vers l'an 300 avant J.-C., et qui était si respectable par ses mœurs, ses connaissances et son zèle patriotique. Celui-ci, c'était le *taureau érythrien*, qui répondit un jour à quelqu'un qui lui disait que c'était un grand bonheur d'avoir ce que l'on désirait, que « c'en était un bien plus grand de ne désirer rien que ce qu'on a. » Ce pauvre Ménedème-là mourut de chagrin de ce que son amour pour son pays avait été suspecté. Notre Ménippe fut le digne, le très digne élève de Ménedème le cynique, qui disait en riant qu'il était venu des enfers pour considérer les actions des hommes, et en faire son rapport aux dieux infernaux. Son vêtement était à peu près celui des Furies : il avait une robe de couleur tannée, avec une ceinture rouge, une espèce de turban sur lequel étaient marqués les douze signes du zodiaque, des brodequins de théâtre, une longue barbe, et un bâton de frêne sur lequel il s'appuyait de temps en temps : tel était le maître ; or, *talis magister, talis discipulus*. Il paraît que les écrits de Ménippe, lesquels malheureusement ne sont pas arrivés jusqu'à nous, étaient si satiriques, si mordants, que Lucien l'appelle le plus hargneux et le plus acharné des *dogues* que sa secte ait enfantés. Ce même Lucien a introduit Ménippe dans plusieurs de ses dialogues, et c'est dans sa bouche qu'il place les sarcasmes les plus virulents. « Nous ne pouvons supporter, ô Pluton, ce chien de Ménippe, s'écrie le pauvre Crésus poussé à bout par le hargneux Ménippe, dans une prière qu'il adresse au dieu des enfers pour qu'il le délivre, lui et ses amis Minos et Sardanapale, de leur incommode voisin. » Voici, du reste, le portrait de ce philosophe, qui devise tantôt avec Mercure sur le compte du pauvre crâne d'Hellène, tantôt avec Cerbère sur celui du bonhomme Socrate, portrait que Lucien met dans la bouche de Diogène. « C'est un vieillard chauve, qui porte un manteau plein de trous ouverts à tous les vents, et plaisamment diversifié par les guenilles de toutes couleurs dont il est rapiécé. Il rit toujours et raille finement les fanfarons de la philosophie ; il porte une longue barbe, etc.... » Les satires de Ménippe, à ce qu'il paraît, étaient écrites partie en prose, partie en vers, et c'est pour cela que les satires de Varron, écrites dans le même goût, sont appelées *ménippées*, et que lui-même a été surnommé le *Ménippe romain*.

E. Pascallet.

MÉNIPPÉE (Satire). Un pamphlet politique n'est que la caricature de l'histoire, mais cette caricature, pour être exagérée, n'en est pas moins précieuse à connaître, quand elle a su conserver les traits saillants de ses modèles : c'est ce qui fit la fortune de la satire Ménippée à sa naissance, et ce qui la fait lire encore aujourd'hui. Disons en peu de mots pourquoi et comment elle naquit. A la mort de Henri III, Henri de Navarre, son successeur légal, prit le titre de roi ; mais la ligue, qui avait détrôné Valois, refusa de le reconnaître. Le duc de Mayenne, son chef, maître de Paris et de la majeure partie du royaume, fit la guerre au nouveau monarque, qui le vainquit sur le champ de bataille, mais ne put l'abattre entièrement. Philippe II soutenait la cause catholique de ses soldats et de son argent, dans le but secret de se payer de ses sacrifices en plaçant sa fille Eugénie sur le trône de France. Mayenne de son côté aspirait à la couronne, et tous deux s'accordèrent à convoquer les états, qui devaient trancher la question. Cette assemblée eut lieu à Paris en 1593, et se sépara sans rien conclure, car trois partis la divisaient, le parti ligueur, qui voulait Mayenne ; le

parti de l'union, qui voulait la princesse d'Espagne avec le duc de Savoie ou le jeune duc de Guise; et le parti des politiques ou parlementaires, qui voulait l'héritier légitime, Henri IV. Alors parut le *Catholicon d'Espagne*, composé par un ecclésiastique, le sieur Leroy. — « Pendant qu'on faisoit, dit l'auteur, les préparatifs et eschafauds au Louvre, et qu'on attendoit les députés, il y avoit deux charlatans, l'un Espagnol et l'autre Lorrain, qu'il faisoit merveilleusement bon voir vanter leur drogue et jouer tout le long du jour. Le charlatan espagnol étoit fort plaisant : à son échafaud étoit attachée une grande peau scellée de cinq à six sceaux d'or, de plomb et de cire, avec des titres en lettres d'or portant ces mots : « Lettres du pouvoir de l'Espagnol et des effets miraculeux de la drogue appelée *higuiero.* » Maintenant, servez d'espion aux camps, aux tranchées, à la chambre du roy et en ses conseils, bien qu'on vous connoisse pour tel, pourvu qu'ayez pris dès le matin un grain de higuiero, quiconque vous taxera sera estimé huguenot. Soyez recognu pour pensionnaire d'Espagne, trahissez, désunissez les princes, pourvu qu'ayez pris un grain de catholicon à la bouche, on vous embrassera. N'ayez point de religion, moquez-vous à gogo des prestres et mangez de la chair en caresme en despit du pape, il ne vous faudra d'autre absolution qu'un peu de catholicon. Voulez-vous bientost être cardinal, frottez une corne de votre bonnet de higuiero, il deviendra rouge et serez fait cardinal. Quant au charlatan lorrain, il n'avoit qu'un petit escabeau devant lui, couvert d'une vieille serviette, et dessus une tirelire d'un côté et une boîte de l'autre, pleine aussi de catholicon, dont il débitoit fort peu, parce qu'il commençoit à s'esvanter, manquant de l'ingrédient plus nécessaire, qui est l'or. » Quelques mois après, pour faire suite au *Catholicon*, parut l'*Abrégé de la Tenue des états*, et le tout prit le nom de *Satire Ménippée*. Ce nouvel écrit, plus piquant encore que le premier, débutait ainsi. — « Après que l'assemblée fut entrée bien avant dans la grande salle, la place fut assignée à chacun: « M. le lieutenant de l'estat et couronne de France (Mayenne), crioit un héraut, montez là haut en ce trosne royal en la place de votre maître; M. le duc de Guise, mettez-vous tout le fin premier, pour ce coup, sans préjudice de vos droits à venir; Mme de Montpensier, mettez-vous sous votre neveu; M. le primat de Lyon, laissez-là votre sœur et venez ici prendre votre rang. » C'était autant d'allusions malignes aux bruits qui couraient sur les mœurs privées de ces personnages, dont la conduite en effet n'était pas très exemplaire. Après que tout le monde a pris place, viennent les discours du lieutenant-général, du cardinal Pellevé, du légat, de l'évêque de Senlis, de D'Aubray et de plusieurs autres, assaisonnés de traits pleins de malice, et qui faisaient saillir les vices et les projets de chacun d'eux. On ne peut les lire encore sans se dérider et sans être ému, tantôt par le sel des plaisanteries ou tantôt par l'éloquence de certains passages : témoin la harangue de d'Aubray, organe des politiques. L'*Abrégé des états* compose la meilleure part de la Satire Ménippée; mais aussi elle est due à la plume de l'élite des gens d'esprit de l'époque. Un savant, un magistrat et deux poètes y concoururent : on y retrouve l'empreinte diverse de plusieurs talents également remarquables. Gillot, conseiller au parlement de Paris, fit la harangue du légat Florent Chrétien, celle du cardinal Pellevé, et Pierre Pithou celle de d'Aubray. Rapin et Passerat y joignirent des vers pleins d'une ironie aussi spirituelle qu'acérée. Tous ces écrivains étaient unis par les mêmes opinions : elles fécondèrent leur verve heureusement. Il ne faut pas au reste oublier que l'à-propos est la première condition du succès, et si la Satire Ménippée pénétra si profondément les esprits, c'est qu'ils étaient fatigués de l'anarchie, et dégoûtés de la ligue, dont le pouvoir s'était usé par la violence, et décrédité par de ténébreuses intrigues. Toutefois, la Satire Ménip-

pée a survécu aux causes qui l'avaient produite : c'est là son plus bel éloge, et la preuve la plus incontestable de son mérite. SAINT-PROSPER jeune.

MENNAIS (L'abbé de La [*v.* le Supplément de la lettre M]).

MENSE (*v.* MANSE).

MENSONGE. Ce mot est synonyme d'*imposture* et de *fausseté*, en tant que tous trois signifient des discours tenus contrairement à ce qu'on sait être vrai. Mais le *mensonge* est plus relatif au but que se propose celui qui tient le discours, l'*imposture* à l'effet que le discours produit sur l'auditeur, la *fausseté* aux faits sur lesquels porte le discours. Par le *mensonge*, on se montre autre qu'on n'est; par l'*imposture*, on abuse les esprits, on leur en impose, on pervertit l'opinion, on fait accroire ce qui n'est pas; par la *fausseté*, on dit des choses qui ne se sont point passées, ou l'on dit les choses autrement qu'elles ne se sont passées. Un fanfaron et un enfant coupable ont recours au *mensonge*, l'un pour se faire valoir, l'autre pour éviter le châtiment; le charlatan et le calomniateur usent d'*imposture*; un historien infidèle, des témoins corrompus, disent des *faussetés*. — Le *mensonge* est un trait de vanité ou un subterfuge; l'*imposture*, un piége tendu à la crédulité, la *fausseté* un manque de véridicité, de bonne foi. Pour détruire un *mensonge*, souvent il suffit de faire connaître le caractère hableur de celui qui le profère, ou le besoin qu'il en a pour se retirer d'un mauvais pas; pour détruire l'*imposture*, il faut, par quelque moyen que ce soit, soustraire les esprits au joug de l'opinion qu'on leur a imposée; on détruit une *fausseté* en rétablissant la réalité des faits. — Le *mensonge*, considéré en ce qui le distingue des deux autres, ne concerne guère que nous; il peut être fort innocent, ne nuire à personne; ce peut n'être qu'un conte fait pour amuser l'esprit, et de là vient que les fables, les fictions poétiques, sont appelées des *mensonges*. L'*imposture* a toujours des conséquences graves, parce que son but est de tromper, et qu'ordinairement elle est accompagnée d'audace, d'impudence, d'effronterie; elle maintient son dire avec force en dépit de la conviction et des cris de la conscience. Le *mensonge* est quelquefois timide, honteux; l'*imposture* marche le front découvert et ne rougit point. Quelquefois le *mensonge* échappe; dans l'*imposture*, il y a quelque chose de plus réfléchi, de plus prémédité, et aussi de plus artificieux; c'est pourquoi, au figuré, au lieu qu'on dit que le monde n'est que *mensonge*, c.-à-d. plein de vanité et autre qu'il ne paraît, on dit que les arts séduisent par une *imposture* agréable. Quant à *fausseté*, il a tellement rapport à la seule falsification des faits que presque jamais il n'annonce d'intention mauvaise de la part de celui qui l'emploie, et suppose qu'il croit de bonne foi à ce qu'il dit; mais alors ce mot n'est plus synonyme des deux autres. — Moralement parlant, le *mensonge* n'est presque jamais qu'une faute légère, nous l'excusons ou nous en rions; l'*imposture* est un crime, une fourberie, nous en sommes indignés, parce que nous n'aimons pas à être dupes; la *fausseté* est une fraude, presque toujours elle cache de la malignité, sinon de la haine. BENJAMIN LAFAYE.

MENTHE (*mentha* [botanique]), genre de la famille des labiées de Jussieu, de la didynamie gymnospermie de Linnæus. — Les menthes sont des plantes herbacées, presque toutes vivaces, à tiges plus ou moins tétragones, garnies de feuilles simples, opposées, et portant de petites fleurs disposées en verticilles, et tantôt agglomérées en épis au sommet des tiges, tantôt disséminées dans les aisselles des feuilles. Parmi toutes les labiées, les menthes se distinguent par la régularité *apparente* de leurs enveloppes florales; *apparente*, car les lobes sont toujours dans le fait un peu inégaux, ce qui entraîne nécessairement l'inégalité des étamines, et ramène ainsi les menthes dans les conditions communes aux autres labiées. La fleur des menthes est ainsi organisée : 1° un calice tubuleux et pres-

que cylindrique, divisé en cinq dents aigues, dont les deux supérieures sont un peu plus petites que les autres; 2° une corolle infundibuliforme et un peu plus longue que le calice, divisée en quatre lobes obtus presque égaux; 3° quatre étamines légèrement didynames, écartées les unes des autres, et dépassant à peine le tube de la corolle; 4° un style grêle, filiforme, saillant hors do la corolle, et terminé par un stigmate bifide.—La plupart des menthes croissent dans les localités humides et ombragées des pays méridionaux de l'Europe; quelques espèces seulement habitent le nord de l'Amérique, et un plus petit nombre encore se rencontre en Égypte et dans les Indes-Orientales. Les catalogues de plantes portent à soixante environ le nombre des espèces distinctes que renferme le genre *menthe*; mais il est à présumer que parmi ces espèces, envisagées comme distinctes, il en est beaucoup qui ne devraient être considérées que comme de simples variétés. — Toutes les menthes exhalent de toutes leurs parties une odeur vive et pénétrante, en général très agréable, et qu'elle doivent à une quantité très considérable d'huile essentielle qu'elles renferment; mais la menthe poivrée, la menthe verte et la menthe pouliot se distinguent surtout par leurs propriétés aromatiques : aussi ces espèces sont-elles celles que la thérapeutique emploie de préférence.—La menthe paraît avoir été connue et employée dès la plus haute antiquité, car la menthe est une des plantes que l'antique tradition a honorée d'une origine céleste et surnaturelle (Oppien, *Halieutic.*, III, 396; Ovide, *Métamorph.*, X); et c'est aussi l'une de celles qui se trouve citée le plus fréquemment pour ses propriétés médicinales dans les écrits d'Hippocrate, de Théophraste et de Dioscoride; aussi la menthe jouissait-elle chez les anciens d'uno haute faveur, et possédait les vertus les plus rares et les plus précieuses. Dioscoride nous apprend que la menthe prévient la coagulation du lait, et qu'elle détourne ce liquide des mamelles des femmes primipares. Hippocrate (*Diœt.*, II) envisage la menthe comme une plante énervante. Aristote (*Problem.*, sect. XX) discute longuement l'origine de cette opinion commune à son époque, qu'en temps de guerre il ne fallait ni cultiver ni manger la menthe. Gallien classe cette labiée parmi les plantes essentiellement aphrodisiaques; et Oppien au contraire la nomme la *mauvaise herbe*, parce qu'elle rend les animaux stériles. Mais c'est surtout à Pline que nous devons de curieux détails sur l'emploi que les anciens faisaient de la menthe : on en portait des couronnes pour chasser les vertiges et guérir les céphalalgies; on en suspendait des faisceaux dans les garde-manger pour en bannir les insectes, et la plante ainsi suspendue fleurissait tous les ans le jour même du solstice d'hiver (*ipso brumali die*). On *broutait* sur le pied, et sans les cueillir, les feuilles de menthe pendant neuf jours, pour guérir les affections de la rate, et pour obtenir pleinement les effets salutaires de la menthe dans les gastralgies, on en faisait une poudre qu'on ne prenait qu'avec trois doigts seulement: on en parfumait les tables de festin, et on la mêlait comme condiment aux mets, pour prévenir les flatuosités de l'estomac ou pour les expulser : aussi Martial appelle-t-il cette plante *ructatrix mentha* (*Epist.* X, 48). Enfin, Ovide nous apprend qu'aux fêtes de Vénus les jeunes filles mêlaient toujours la menthe au myrthe et à la rose dans les guirlandes qu'elles tressaient (Ovide, *Fast.* IV); et Cicéron prisait si haut le parfum de cette fleur qu'il écrivait à Tyron : *Cras expecto Leptam, etenim ad cujus rutam pulegio mihi tui sermonis utendum est.* — Dans le siècle dernier, la menthe était encore d'un emploi très fréquent en thérapeutique : Linnæus préconisait l'usage externe de cette plante pour favoriser l'absorption du lait sécrété, ou pour en prévenir la sécrétion; Boyle, Hulse, Lentilius et Sauvages le nosographe la vantaient comme particulièrement efficace contre la toux convulsive; Chomel en faisait usage dans les affections asthmati-

ques ; Haller en prescrivait l'infusion comme un excellent emménagogue ; et plus récemment encore, M. Astier a proposé l'usage d'une infusion de menthe poivrée en lotion dans le traitement des affections psoriques.—Quoi qu'il en soit de ces différentes applications médicinales, il est certain que la menthe possède à un haut degré les propriétés toniques et excitantes qui appartiennent en général à toutes les plantes de la famille des labiées; aussi l'emploi de cette plante est-il réellement avantageux toutes les fois qu'il est nécessaire de stimuler le système nerveux ou de ranimer les forces digestives de l'estomac. La menthe fournit à la pharmacie quatre préparations distinctes : une eau distillée, une teinture alcoolique, une conserve et une huile essentielle. BELFIELD-LEFEVRE.

MENTOR, fils d'Alcimus, ami d'Ulysse, et précepteur de son fils Télémaque. Minerve prit souvent sa figure pour instruire le jeune prince. C'est d'après cette fiction que Fénelon a peint sous les traits de Mentor Minerve accompagnant Télémaque dans ses voyages à la recherche de son père (voy. l'*Odyssée*, II, v. 224, et le *Télémaque* de Fénelon). Ce nom, qui est devenu proverbial, sert à désigner un homme appelé à exercer par la sagesse de ses conseils une influence paternelle sur une personne qui lui est confiée. X.

MENTSCHIKOFF (ALEXANDRE), prince d'Ingrélie, ministre d'état en Russie et feld-maréchal, né en 1694., était fils d'un paysan des environs de Moscou. Selon les uns, ce fut en découvrant au tsar une conspiration de strélitz qu'il se fraya le chemin aux plus hautes dignités de l'empire. D'autres soutiennent que Lefort, sur sa bonne mine, le prit à son service, et que, frappé des dispositions qu'il montra, il le voua en pensée au service de l'état, et se chargea de son éducation. Ses soins portèrent fruit, car, après la mort du savant, ce fut Mentschikoff que Pierre-le-Grand choisit pour le remplacer. Parvenu aux premiers emplois, distingué par toutes les cours étrangères, et nommé prince d'empire en Allemagne, il aida Catherine à monter sur le trône de son royal époux. Après la mort de celle-ci, il saisit d'une main ferme et vigoureuse les rênes du gouvernement sous le règne de Pierre II, et régna en son nom jusqu'à ce que tout à coup il fut arraché du faîte de sa toute-puissance pour être envoyé en Sibérie. Ses déprédations avaient donné lieu à cette rigueur ; mais ce furent les suggestions de Dolgorouki qui le perdirent dans l'esprit de Pierre II. Sur le point de devenir beau-frère de l'empereur, riche à millions, et craint dans tout l'empire, ce puissant ministre finit misérablement en 1729 sa vie, qui s'annonçait si brillante. Mentschikoff réunissait de grands défauts à de notables qualités. Il était avide, ambitieux, plein d'orgueil, mais il était bon, instruit, brave, et aussi habile à concevoir des projets que persévérant à les exécuter. La nation russe ne peut méconnaître l'essor qu'il donna au commerce, aux sciences et aux arts, et les développements que prirent sous son administration l'art militaire et les exploitations des mines. Cte SIGISMOND PLATER.

MENU (du latin *minutus*). Par ce mot, nous devons entendre quelque chose de délié, de peu de volume, de peu de grosseur, de peu de circonférence, ce qui est le plus petit dans son genre, comparé à d'autres objets de même nature. Le *menu* plomb est le plus petit plomb dont se servent les chasseurs, celui qui sert à tirer aux oiseaux, et qu'on nomme aussi *cendrée*. Le millet, les pois, les lentilles, les vesces, font partie du *menu* grain ; les moutons, les brebis, etc., forment le *menu* bétail ; les bécasses, les perdrix, les lièvres, sont du *menu* gibier, par opposition aux cerfs, aux chevreuils, et autres gros gibier ; les cailles, les grives, et autres oiseaux, sont également du *menu* gibier, par opposition aux bécasses, aux perdrix et aux lièvres. C'est à peu près dans le même sens qu'on applique le mot *menu* aux choses qui ont le moins de valeur : la *menue* monnaie est celle de cuivre ou de billon ; on dit,

dans le même sens, de *menus* droits, de *menus* frais. Le petit peuple, ce peuple qu'on appelle dédaigneusement le bas peuple, était désigné autrefois par l'appellation de *menu* peuple :

Le menu peuple s'exprse
A discourir de chaque chose,

disait Voiture de son temps; aujourd'hui encore, le *Dictionnaire de l'académie* appelle *menu* peuple les dernières classes de la société. On désigne par la qualification de *menues* des choses qui sont de peu d'importance : les *menues* réparations sont aux frais des locataires; *menus* détails, *menues* sommes, etc. — Par *menus* plaisirs, ou entend certaines dépenses d'amusement, de fantaisie : les cérémonies, les fêtes, les spectacles de cour, constituaient les *menus* plaisirs de nos rois; ils avaient des intendants des *menus* plaisirs et affaires de la chambre du roi, ou simplement des *menus*, des trésoriers des *menus*, des contrôleurs des *menus*. Aujourd'hui encore, il existe un hôtel et une administration des menus-plaisirs, administration de laquelle ressort le *Conservatoire* (*v.*). Cette administration, qui est sous la surveillance de l'intendant de la liste civile est, en quelque sorte, la conservation du mobilier de la couronne; elle entretient des relations avec les théâtres royaux, avec tous les domaines royaux. — *Menu* se prend souvent substantivement : Compter par le *menu*, c'est compter avec un grand détail; le *menu* d'un repas, c'est la note de ce qui doit le composer. *Menu* se prend quelquefois pour *menu* linge : On a échangé tant de *menu*. — Adverbialement, *menu* s'emploie comme représentation de très petits morceaux : Hacher *menu* comme chair à pâté. Écrire *menu*, c'est écrire très fin; marcher dru et *menu*, c'est marcher vite et à petits pas. U. B.

MENUET, air de danse de même nom, d'un mouvement modéré et à trois temps. Les menuets d'Exaudet, de Fischer, de Grétry, ont eu une grande vogue dans les bals. Celui que Mozart a placé dans le premier finale de *Don Juan* est d'un goût exquis, d'une rare élégance et plein de franchise. Celui qui ouvre le cinquième acte des *Huguenots* est brillant, pompeux. Le menuet est d'origine française, on le dansait à deux. — Les compositeurs de l'ancienne école introduisaient des gavottes, des menuets, des gignes, des allemandes, dans leurs pièces de musique instrumentale. Cet usage ne s'est conservé que pour les menuets. Les premiers menuets placés de cette manière durent avoir le mouvement et les formes du menuet dansé; on peut en faire la remarque dans les œuvres de Boccherini. Les Allemands ont donné à cette sorte de composition la prestesse et la vigueur qui la caractérisent maintenant. Sa mesure est toujours à trois temps, mais son allure est si rapide que l'on ne peut en battre qu'un seul. Le menuet de symphonie, de quatuor, de sonate, que l'on appelle maintenant *scherzo* (badinage), est ordinairement un morceau d'école, dont l'harmonie recherchée et les effets singuliers, quelquefois même bizarres, contrastent avec l'amabilité gracieuse de l'*andante* qui le suit ou le précède. Le menuet se compose de deux parties : la première comprend trois reprises; la seconde, appelée *trio*, parce que, dans les quatuors, le violoncelle ne concourait point à son exécution, n'en a le plus souvent que deux. Toutes ces reprises se répètent la première fois. Au *da capo*, on va de suite jusqu'à la fin de la première partie, que l'on reprend toujours après le trio. Certains menuets ont une queue (*coda*), que l'on exécute pour finir. Le *scherzo*, qui tient maintenant la place du menuet dans la symphonie, est coupé, distribué, sans égard pour ces règles anciennes; le compositeur s'y livre à toutes ses fantaisies. Les menuets, les *scherzi* de Haydn, de Mozart, de Beethoven, sont admirables.

CASTIL-BLAZE.

MENUISERIE. C'est ainsi qu'on nomme l'art de tailler, de polir et d'assembler des bois de différentes espèces pour de menus ouvrages, comme les portes, les croisées, toutes les espèces de revêtements en bois dans l'intérieur des appartements, etc. Nous ne pouvons don-

ner ici qu'une très courte esquisse de ces divers ouvrages et de la manière de les faire. — *Menuiserie* vient de *minutarius* ou *munitiarius*, parce que le menuisier ne se sert que de menu bois et travaille en petit, comparativement au charpentier, dont les ouvrages sont en gros bois, comme poutres, solives, charpentes, etc. La menuiserie se divise en deux parties : l'ébénisterie ou marqueterie, dans laquelle on emploie des bois de diverses couleurs, qu'on applique par feuilles très minces sur la menuiserie ordinaire ; celle-ci se divise en trois espèces : la première a pour but la connaissance des bois propres aux ouvrages de menuiserie, la seconde se rapporte à l'action d'assembler ces mêmes bois; la troisième est l'art de les profiler et de les joindre ensemble pour en faire des lambris propres à décorer l'intérieur des appartements; ces trois parties constituent la menuiserie proprement dite, exercée par des gens qu'on nomme *menuisiers d'assemblage*, ou simplement *menuisiers*; ceux qui travaillent à l'ébénisterie se nomment *menuisiers de placage* ou *ébénistes*. Les bois employés dans la menuiserie sont ordinairemont le chêne, le sapin, le tilleul, le noyer et quelques autres, mais plus rarement que les premiers, tels que les bois d'orme, de frêne, de hêtre, d'aune, de bouleau, de châtaigner, de charme, d'érable, de cormier, de peuplier, de tremble, etc. Tous les bois propres à la menuiserie se débitent ordinairement dans les chantiers de chaque province. On appelle *débiter des planches*, ou pièces de bois, l'action de les fendre ou scier sur leur longueur. Ces divers bois, ainsi travaillés, peuvent se faire remarquer par une foule de qualités, de propriétés ou de défauts qu'il n'entre pas dans notre plan de faire connaître. On entend par *assemblage de menuiserie* l'art de réunir et de joindre plusieurs morceaux de bois ensemble pour ne faire qu'une seule pièce. Il y en a de plusieurs espèces qu'on nomme *assemblages carrés*, *à bouement*, *à queue d'aronde*, *à clé* ou *onglets*, ou *anglets*, *en fausse coupe*, *en adeul* et *en emboîture*. On appelle *lambris* les différents compartiments de menuiserie servant à revêtir les murailles, tels que, dans l'intérieur des appartements, les portes à placard, simples et doubles, les armoires, buffets, cheminées, etc. : on les réduit à deux espèces principales qu'on nomme *lambris d'appui*, et l'autre, *lambris à hauteur de chambre*, ou seulement, *lambris de hauteur*. Nous ne saurions ici définir tous ces divers ouvrages, ni parler des sculptures, des moulures également variées et nombreuses, dont le goût et l'adresse des menuisiers peuvent embellir et parfois charger leur travail. On distingue en menuiserie un si grand nombre de fenêtres et surtout de portes que la nomenclature seule en serait très ennuyeuse. Les principaux outils propres à la menuiserie sont l'équerre, la fausse équerre ou sauterelle, le maillet, le marteau, le trusquin, pour tracer des parallèles, le compas, les tenailles ou triquoises, la scie à cheville, qui sert à élargir des mortaises très minces, à approfondir des rainures ou à d'autres usages; une boîte à recaller, qui sert pour les assemblages en onglets; différentes espèces de ciseaux, de gouges, de limes, de râpes, de rabots, de vilbrequins, de scies, etc. La chose la plus nécessaire aux menuisiers est l'établi sur lequel ils font tous leurs ouvrages. Les ouvriers industrieux, dans la menuiserie comme dans les autres professions, composent fréquemment d'ailleurs de nouveaux outils, ou modifient en les perfectionnant la plupart de ceux que nous venons de nommer, ce qui, tout en facilitant le travail, tend néanmoins chaque jour à grossir la nomenclature des outils de menuiserie. — On nomme *menuiserie d'étain* (potier d'étain) presque tout ce qui se fabrique en étain, excepté la vaisselle et les pots. BILLOT.

MÉONIE, nom poétique de la LYDIE (*v.* ce mot).

MÉOTIDE (PALUS-). C'est le nom que les anciens donnaient à cette mer, ou plutôt ce grand golfe du Pont-Euxin (mer

Noire), qui, dans le moyen âge, fut appelé mer de Zabache, et qui est aujourd'hui connu sous le nom de mer d'Azof. Les anciens en ont décrit le contour, mais n'en ont pas connu l'étendue géométriquement. Le Palus-Méotide, qui est entouré à l'est et au sud par la Sarmatie asiatique, au nord et à l'ouest par la Sarmatie européenne, encore à l'ouest et au sud par la Chersonèse taurique, communique avec le Pont-Euxin par le bosphore Cimmérien, maintenant le détroit de Taman ou d'Iéni-Kaleh. Il est situé entre 45° 25' et 47° 18' de latitude nord, et entre 32° 30' et 36° 45' de longitude est. Cette mer, qui a aujourd'hui pour limites de toute part la Russie, baigne au nord-est les gouvernements des Cosaques du Don, d'Iékatérinoslaf; à l'ouest et au sud se trouve celui de Tauride; au sud-est et à l'est, le gouvernement des Cosaques de la mer Noire; à l'ouest, elle est séparée du Sirvache ou mer Putride, par la presqu'île d'Arabat. Sa longueur du sud-ouest au nord-est est de 48 lieues, non compris la baie de Taganrok, et de 84 y compris cette baie; sa largeur est de 40 lieues, et sa profondeur de 35 à 40 pieds. Deux fleuves considérables débouchent dans ce golfe par un grand nombre de bras : l'un est le Don ou Tanaïs, qui entre au nord-est dans la baie de Taganrok, l'autre le Kouban, l'Hypanis des anciens, qui afflue par le sud-est. E. D.

MÉPHITISME (hygiène). La signification de ce mot est confuse : il désigne tout à la fois l'altération de l'air atmosphérique produite par diverses émanations et la présence de ces causes corruptrices. Nous allons exposer ici des vues générales sur ce sujet, qui intéresse notablement la santé des hommes. Elles en démontreront toute l'importance. — Les causes de la corruption de l'air atmosphérique sont nombreuses, variées; elles existent sous les formes, soit de vapeur, soit de gaz, qui s'épandent ou se dissolvent dans le vaste milieu où nous respirons, à la faveur de la chaleur, de l'eau, comme aussi par diverses actions chimiques : elles ont été long-temps désignées par le nom général de *moffettes*, expression qui tombe aujourd'hui en désuétude; nous en indiquerons plusieurs au mot *miasme*.— Le défaut de renouvellement est déjà une cause qui altère l'air, au point de le rendre impropre à l'entretien de la vie : aussi voit-on des épidémies de typhus prendre leur origine dans les prisons, les hôpitaux et les vaisseaux encombrés d'hommes. Des détenus, resserrés trop étroitement, ont même succombé promptement par cette seule cause : on en vit dans le siècle dernier un exemple mémorable à Calcutta, où des Anglais se comportèrent envers des ennemis vaincus avec une barbarie que leurs pontons ont rappelé plus tard. — L'air qu'on respire dans les mines, déjà insalubre parce qu'il est stagnant et non suffisamment renouvelé, est souvent méphitisé par différentes émanations minérales, par des eaux croupissantes, par des gaz hydrogène, carbonique, oxyde de carbone, etc. Les ouvriers qui passent une grande partie de leur vie dans ces lieux souterrains portent l'empreinte d'un état maladif, et atteignent très rarement un grand âge : néanmoins, il est peu d'individus plus attachés que ceux-ci à leur profession. Ce sont surtout les mines de mercure et d'arsenic qu'il est dangereux d'exploiter. Celles de charbon de terre exposent aussi à des périls fréquents en raison des vapeurs inflammables qui s'y développent. — La fabrication du vin, de la bierre, et en général de toutes les liqueurs fermentées, est une cause commune de méphitisme, parce qu'elle fait dégager de l'acide carbonique, qui engourdit, étourdit et asphixie : au moment où ces lignes sont écrites, deux individus viennent de mourir à Paris dans une chambre où ils avaient amassé de la drèche. — Les fosses d'aisance, surtout dans les grandes villes, dans les maisons habitées par un grand nombre de personnes, corrompent communément l'air : il en émane différents effluves ennemis de la vie : le gaz azote, un des agents les plus septiques, et que le vulgaire dési-

gne par le nom de *plomb*; les gaz ammoniacal, acide sulfureux et hydrochlorique, qui s'élèvent aux étages supérieurs, où ils irritent les yeux, le nez et la gorge. — Le charbon de bois et de terre, la tourbe, la braise dont on fait usage dans nos appartements pour le chauffage et les préparations culinaires, laissent exhaler des émanations redoutables, et notamment le gaz oxyde de carbone, dont les effets délétères ne sont que trop communs, puisqu'il est aujourd'hui un moyen de ces suicides dont le nombre est un affligeant stigmate de notre époque. — Les puits, les égoûts, certaines caves et magasins souterrains, sont aussi des sources de méphitisme.—Les fosses à fumier corrompent encore l'air dans les villages, mais, comme l'atmosphère se renouvelle facilement en ces lieux, il n'en résulte pas d'accidents aussi communs qu'on pourrait le craindre d'après des supputations théoriques. — Nous sommes donc entourés d'émanations homicides : le soin d'en prévenir le développement est une des principales preuves du degré de civilisation où nous sommes parvenus : sans doute, il reste beaucoup à désirer pour que ces causes cessent de menacer notre existence; mais les efforts entrepris pour les prévenir et les détruire ont eu des résultats salutaires. Les exploitations des mines sont soumises à des réglements et à des inspections sanitaires qui en modèrent les inconvénients. Les cimetières ont été éloignés des centres d'habitations : ils ne répandent plus les exhalaisons putrides, comme on le remarque encore à regret dans des pays voisins. Les boucheries, les manutentions de matières animales, sont aussi reléguées aux extrémités des villes populeuses. Les procédés usités aujourd'hui pour vider les fosses d'aisance ont corrigé cette dégoûtante opération : les ouvriers et leurs voisins ont notablement gagné à cette amélioration. En somme, la police municipale veille attentivement pour préserver la communauté des citoyens contre les causes méphitiques, mais elle ne peut tout prévoir et tout surveiller dans les maisons particulières. C'est l'instruction du public qui peut seule remédier à une défectuosité inséparable des institutions sociales, et c'est pourquoi un répertoire des connaissances utiles doit renfermer les données générales que nous consignons ici. Ces notions suggèrent la nécessité de ventiler autant que possible les différentes localités que nous avons signalées, et de s'en éloigner dès qu'on éprouve du malaise, des étourdissements, des vertiges; enfin, un état comparable à l'ivresse. Elles enseignent que quand un lieu est suspect en raison des circonstances indiquées, on ne devrait y pénétrer qu'avec la plus grande prudence : il convient pour cet effet de marcher en tenant devant soi une lumière; si elle s'éteint sans l'action du vent, l'air est impropre à la respiration : il faut fuir au plus vite. Mieux vaudrait encore se faire précéder d'un chien. Enfin, sous le rapport du méphitisme, on ne saurait prendre trop de précautions, et il importera de répéter ces préceptes tant qu'on verra arriver des malheurs qu'on aurait pu prévenir. CHARBONNIER.

MÉPLAT. Se dit sans doute pour mi-plat ou à demi-plat. C'est un terme du langage des artistes qui s'emploie dans plusieurs acceptions. Le plus souvent, il sert à désigner les formes du corps humain, plutôt considérées sous le rapport de leur épaisseur que de leur largeur. Les peintres le prennent dans un sens un peu différent : méplat, en peinture et en sculpture, s'applique à l'apparence des lignes demi-circulaires et plus ou moins surbaissées qu'offrent les saillies des muscles. Toutes les parties du corps humain sont naturellement méplates, un beau front, par exemple, n'est ni rond, ni droit, ni anguleux. — En gravure, on entend par manière méplate un système de tailles tranchées et sans adoucissement; on fait usage de cette manière pour donner de la force aux ombres et en arrêter les contours. — On dit : des lignes *méplates*, et substantivement de beaux *méplats*. La beauté du dessin est tout entière renfermée dans ce mot, qui est le nom d'une

science indispensable aux artistes, aussi bien que l'anatomie, qu'elle complète. Les anciens excellèrent à rendre ces belles lignes de la nature, qui doivent nécessairement varier selon les parties du corps qu'elles décrivent, selon les âges, les attitudes et le sexe. Dans l'homme, elles se rapprochent de la ligne droite; dans la femme, dans les enfants, de l'ovale et de la circulaire. — Les formes rondes, droites ou anguleuses sont lourdes, raides et sans grâce. Les belles formes tendent au rond et au plat, et cette tendance réciproque de la ligne droite à la ligne circulaire, constitue au juste ce qu'on entend par méplat. Les grossières ébauches des premières époques de tout art ont un aspect raide et lourd, surtout quand elles reproduisent les parties qui ne doivent être que légèrement senties. L'art égyptien, l'art gothique, offrent des exemples à l'appui de ce que nous disons. M. Quatremère de Quincy s'exprime ainsi : « Au lieu de faire consister la beauté dans la ligne serpentine, ondoyante, flamboyante, capricieuse, il vaudrait mieux la faire consister dans la ligne méplate, puisqu'elle se forme des différentes variétés de cette ligne : c'est ce que Falconnet, le sculpteur, a insinué par la ligne de beauté qu'il a opposée à celle de Hogarth. » Et ce fut aussi à ce propos que ce même sculpteur attaqua Michel-Ange avec autant d'âcreté que de mauvaise foi. De tous nos artistes sculpteurs, ceux qui entendirent le mieux le méplat furent Germain Pilon et surtout Jean Goujon, qui s'éleva parfois jusqu'à faire revivre la beauté antique.

A. Fillioux.

MÉPRIS. Dans son acception la plus générale, c'est l'arrêt rendu par la conscience publique, et qui repousse un homme de la société. Le mépris, envisagé sous cet aspect, supplée à l'insuffisance des lois, car il est une multitude d'actions perverses qu'elles ne peuvent atteindre : il est juste cependant que les coupables rencontrent un châtiment fait tout exprès pour eux. Élevés au-dessus des autres par les fonctions qui leur sont dévolues, ils doivent être punis avec cette sorte d'éclat qui, d'ailleurs, a présidé à toutes leurs actions. On peut donc affirmer qu'une société politique où le mépris public n'est plus la *première de toutes les justices* touche à sa ruine : elle a passé l'ère de sa grandeur, puisqu'elle est dépourvue de sa moralité. Les capitales qui, dans leur étendue, comprennent une population très considérable, de même que les siècles qui sont très féconds en révolutions, parviennent, à force de bassesses et de crimes, à dessécher le mépris jusque dans sa source. Plein de découragement, on se dévoue aux intérêts qui rapportent pour se détacher des devoirs qui obligent ; on arrive, enfin, jusqu'à ne pas vouloir s'estimer soi-même. Si l'on ne saurait donner une trop grande latitude à la puissance du mépris public, il faut, dans la vie ordinaire, être très attentif à contenir l'explosion de ce sentiment : d'abord, parce que les preuves manquent, et que des rumeurs calomnieuses peuvent atteindre les hommes les plus estimables. Il est donc sage d'attendre, de consulter, avant de porter une accusation définitive, surtout si l'on possède l'autorité de la vertu : il y a une sévérité du bien qui peut être criminelle. On se permet dans le monde un genre de mépris qu'on tire de sa fortune, de sa naissance, de son rang, ou d'avantages encore plus frivoles : c'est une sotte lâcheté qui enflamme de haine tous ceux qu'elle blesse en passant. Aux époques où l'esprit de société rapproche plus ou moins toutes les classes, des marques de mépris jetées inconsidérément provoquent de terribles réactions, et plus d'une fois la proscription a vengé un regard insolent.

Saint-Prosper.

MÉPRISE. Ce mot est synonyme d'*inadvertance*, d'*erreur*. Donner une lettre à une personne autre que celle à qui elle est destinée, c'est commettre une *méprise*. Bien des historiens ont, dans leurs ouvrages, commis ou enregistré des *méprises* grossières. Du reste, quelle que soit la gravité avec laquelle le moraliste engage les hommes à ne point précipi-

ter leurs actions et leurs jugements de peur de *méprise*, les *méprises* n'en auront pas moins un bon nombre de chauds partisans et de chauds défenseurs dans les dramaturges, mélodramaturges, vaudevillistes et auteurs dramatiques : le nombre des pièces de théâtre dans lesquelles l'action ne se lie et ne se soutient que par des *méprises* est immense. Si le public avait pour ces sortes d'erreurs la même répugnance que le moraliste, combien d'ouvrages dramatiques ne faudrait-il point rayer du répertoire! U. B.

MER. La mer est ce vaste amas d'eau salée qui environne la terre, et qui couvre la plus grande partie de la surface du globe. Cet immense lac a ses habitants, dont une bien petite partie est soupçonnée; et, malgré les recherches laborieuses des savants, il est à croire que les merveilles qu'il renferme dans ses abîmes resteront inconnues sous le voile épais et mystérieux qui les couvre. Le spectacle de l'océan est imposant lorsque ses eaux calmes et unies comme une glace reflettent les clartés du firmament et se perdent dans son azur; il est terrible lorsque le vent soulève la masse de ses flots innombrables, les roule, les croise, les mêle. C'est dans son sein que vivent les animaux les plus monstrueux de la création. Le plus puissant de tous est la baleine : ce cétacé fut si peu connu des anciens, quoique l'Écriture en parle sous le nom du léviathan, que l'historien d'Alexandre nous apprend que la flotte chargée de s'avancer jusqu'aux Indes rencontra sur sa route plusieurs de ces grands poissons, que les Grecs effrayés prirent pour les dieux de ces rivages.

Mer haute et basse. On appelle ainsi le mouvement journalier, régulier et périodique d'élévation et d'abaissement alternatifs qu'on observe dans les eaux de la mer; pendant environ six heures, elles s'élèvent et s'étendent sur les rivages : c'est ce qu'on appelle le *flux;* elles restent quelques minutes dans le repos, après quoi elles redescendent durant six autres heures, ce qui forme le *reflux*. La flotte d'Alexandre fut la première à s'appercevoir de ce singulier phénomène; Quinte-Curce nous apprend que, les bâtiments étant arrivés sur une côte favorable au débarquement, l'amiral Néarque ordonna de laisser tomber l'ancre, et permit aux équipages de descendre à terre. La mer était haute lorsqu'il donna cet ordre, bientôt les navires, petits et plats, retenus tout près du rivage, commencèrent à toucher le fond, et les eaux en s'écoulant ne tardèrent pas à les laisser entièrement à sec, couchés sur les galets; la terreur des marins fut inexprimable, ils invoquèrent leurs dieux et offrirent des sacrifices à Neptune, qui ne fut point insensible à leur plainte, et leur envoya le flux, au moyen duquel ils abandonnèrent à force de voiles un lieu si rempli de prodiges. Les anciens avaient reconnu que le soleil et la lune étaient la cause du flux et du reflux : *Causa*, dit Pline, *in sole lunâque*. Parmi les modernes, Descartes fut le premier qui entreprit d'en donner une explication détaillée dans sa théorie des tourbillons, laquelle bien que ingénieuse, est directement contraire au phénomène. Le grand Newton vint après lui et démontra que les corps célestes ont une tendance mutuelle les uns sur les autres, dont la cause est inconnue. Cette attraction ou gravitation, comme il l'appelle, fait que la lune et le soleil attirent à eux la terre et toutes ses parties : d'après cela, on comprend que la lune étant au-dessus d'une portion de la mer doit nécessairement en attirer à elle les eaux, et que le côté opposé doit alors s'abaisser. Le même physicien a calculé que l'influence de la lune est environ quadruple de celle du soleil. Au reste, l'action de ces deux corps pour soulever les eaux est d'autant moindre que la mer a moins d'étendue; c'est ce qui fait que, dans les mers Caspienne et Méditerranée, l'élévation des eaux est presque insensible. Les plus hautes marées connues sont dans la principale des îles Orcades, où les rochers, coupés à pic de 200 pieds au-dessus de la mer, sont quelquefois, lorsque le vent

est fort, entièrement couverts à marée haute.

Bras de mer, partie de la mer qui passe entre deux terres assez proches l'une de l'autre.

Ports de mer. Les côtes qui bordent la mer sont découpées de dentelures irrégulières plus ou moins enfoncées dans les terres, qui offrent un abri sûr contre tous les dangers de la navigation : ces bassins sont désignés sous le nom général de *ports* : cependant, un *port* marque spécialement un lieu perfectionné et agrandi par la main des hommes, propre à recevoir et à réparer les vaisseaux; tandis que les rades, les baies, les hâvres, et en général tous les endroits où l'on mouille l'ancre, appelés pour cette raison *mouillages*, sont creusés par le travail de la seule nature. Les formes et les accidents des terrains sont autant d'avantages ou de désavantages pour les mouillages : une montagne heureusement placée abrite contre le vent régnant; des pointes de terre, des roches jetées en sentinelles perdues rompent et caillontent les vagues énormes venant de la pleine mer, c.-à-d. des lieux éloignés de toute côte; une entrée étroite brise le dernier clapotis et maintient le calme dans la baie. A mesure qu'un navire approche du mouillage, les dangers augmentent pour lui : la terre le menace du naufrage; la mer, tourmentée d'obstacles, devient mauvaise, et s'agite avec furie comme pour l'engloutir. Malheur au bâtiment mal gouverné à travers ces montagnes mobiles qu'il doit péniblement labourer! malheur à lui s'il en choque une maladroitement! elle tombe lourdement à bord, casse, détruit et emporte tout ce qui se trouve sur son passage. Ce torrent dévastateur, qu'on nomme *coup de mer*, nettoie quelquefois un beau navire en un clin d'œil et le met ras comme un ponton.

Homme de mer. J'ai parlé assez longuement, à l'article *marine*, des qualités indispensables à l'homme de mer, matelot ou officier; il me reste à tracer leur caractère. Celui du matelot est simple et naturel : formé par la nature, façonné dans le contact d'hommes bons, quoique grossiers, il a des vices et des vertus qu'on pourrait regarder comme également innés chez lui. L'officier est souvent un problème difficile à analyser pour l'habitant des terres, qui s'étonne des métamorphoses que subit son caractère. Après l'avoir vu sombre, taciturne, splénitique à bord, il le rencontre à terre changé en aimable vaurien, savourant toutes les voluptés : c'est que, sur le navire, l'homme ne se montre qu'en laid; et l'ennui doit changer son humeur, tandis qu'à terre l'espoir du plaisir le rend agréable. Les marins sont en général bien reçus partout : ils conviennent aux viveurs à cause de leur franche gaîté et de leur habileté à varier les jouissances; ils plaisent encore plus dans les salons par le piquant de leur ton un peu étrange, quoique toujours de bonne compagnie; par le charme de leur conversation variée et instructive, enfin, par un certain je ne sais quoi qui n'appartient qu'à eux, et qui est très rare dans un pays comme le nôtre, où tous les hommes se ressemblent. L'homme de mer perd de bonne heure ses illusions et ses croyances; son cœur se vide de ces mille sentiments tendres qui font le charme d'une existence casanière; un seul survit à tous les autres, c'est ce sentiment d'inquiétude d'une ame aimante et impressionnable qui ne sait sur qui ou sur quoi déverser le trop plein de ses affections. Que de fois durant mes quarts de nuit, sous le beau ciel du Levant, lorsque les étoiles scintillaient, brillantes comme de petites lunes, ai-je vu se fondre, à la chaleur bienfaisante d'une causerie intime, la glace dont mes rudes frères d'armes aimaient à s'entourer ! ils déroulaient devant moi le livre de leur vie, et mes yeux dessillés découvraient souvent un poète ignoré parlant amour comme le Tasse, méditant philosophie religieuse et vague comme Lamartine, ou jetant à la vie une injurieuse satire digne de l'Anglais Byron. Ces poètes au brillant uniforme, vigilant comme la sentinelle, qui ne dort que d'un œil, in-

terrompaient leur rêves par le mâle commandement d'une manœuvre; car, maîtres de leurs pensées, ils donnaient une heure à la rêverie, et la rêverie esclave se taisait jusqu'à nouvel ordre. La langue du pays sert aux marins pour parler métier, mais elle prend dans leur bouche des intonations si extraordinaires, et s'enrichit d'un si grand de termes sonores, énergiques et pittoresques qu'une oreille peu exercée saisit difficilement le sens de leurs paroles; le gosier, le palais et les dents agissent presque seuls, et, s'il m'était permis de m'exprimer ainsi, je dirais que les commandements du bord sont râlés. Le langage d'un peuple a toujours quelques rapports secrets avec son caractère, ses mœurs et ses habitudes; celui de l'habitant de la mer est composé de sons brusques comme tout ordre suivi d'exécution; aigres et perçants, afin de traverser la tempête; les langues anglaise et hollandaise sont plus riches en sons de cette espèce que la nôtre, beaucoup trop remplie de consonnes linguales et labiales; par la même raison, l'italien, si doux à terre, paraît, au milieu des orages un langage efféminé et sans nerf. Le français est cependant susceptible de changements très avantageux; quelques-unes de nos consonnes palatales, telles que le *c* fort dans *carguer*, le *k* et le *q*, ne manquent pas d'énergie; nous n'avons malheureusement qu'une gutturale, l'*h* aspirée, encore est-elle rarement employée. — Les enfants de la mer sont tous braves, mais le courage de l'officier brille particulièrement par la réflexion et l'abnégation de soi-même; le sublime du dévouement lui est ordonné en marine avec une simplicité vraiment naïve : « Le capitaine d'un bâtiment (dit, je ne sais en quel endroit, l'ordonnance pour les vaisseaux) doit, en cas de naufrage, abandonner son navire le dernier et à toute extrémité. » Nous lisons maintenant dans l'*Encyclopédie méthodique* (article *Abandonner*, page 1, premier vol.), que de M. Boulainvillier, ayant une voie d'eau qu'on ne pouvait franchir, fit mettre ses canots à la mer pour sauver de son monde tout ce qu'ils pourraient en contenir : il se contenta d'y faire embarquer son fils, alors garde-marine, et il fut enseveli dans les flots avec le reste de son équipage. M. de Mingau creva sa frégate sur les Saints; il fit sauver son équipage et resta à bord; M. Vis-de-Loup, son second, qui s'était embarqué dans un des bateaux, l'ayant demandé, on le lui montra sur le gaillard de la frégate qui coulait à vue d'œil; il se fit remettre à bord pour périr avec son capitaine. Voilà le vrai courage d'un bon officier! Je vais choisir parmi les faits les plus récents un échantillon du celui du matelot : tout le monde a entendu parler du poisson le squale, vrai cauchemar des marins, plus généralement connu sous la désignation de *requin*; cet animal est excessivement commun sur la rade de Cayenne : une goëlette s'y trouvait mouillée, en 1823; l'ordre venait d'être donné d'armer un canot; le patron, pressé d'obéir, fait un faux pas et tombe à la mer. Tandis qu'il se débat et cherche à atteindre une corde qui lui est lancée, le cri un *requin!* s'échappe de la bouche du timonier; tous les matelots accourent et voient avec horreur le monstre qui s'approche et glisse à fleur d'eau, agitant ses larges nageoires et le formidable croissant de son dos. Déjà il atteint sa proie, se renverse sur le côté pour la saisir, lorsqu'un poids énorme tombe sur lui, l'effraie, et l'éloigne pour le moment. Ce poids était un matelot singulièrement audacieux qui s'était élancé les poings en avant. Les deux marins sortaient à peine de l'eau que le poisson revint sur eux, mais ils étaient sauvés. Quant à l'armée de mer et à la tactique navale, v. l'art. MARINE.

ÉCUMEUR DE MER. On rencontre en mer un monstre non moins féroce que le requin, mais bien plus dangereux pour l'homme, c'est le pirate ou l'écumeur de mer : le marin arrive à cet état dégradé lorsqu'il joint à un caractère fier et indomptable des passions effrénées et un amour désordonné pour de sanglantes voluptés. On confond quelquefois le pi-

rate avec le corsaire : celui-ci est un guerrier entreprenant, patenté en temps de guerre par son gouvernement pour ruiner le commerce ennemi; celui-là est un voleur, un assassin sans foi ni loi, un vrai tigre à face humaine, qui attaque le faible et fuit à l'approche du fort; monté sur un navire à corsage long et bas, effilé comme une guêpe, il se tient à moitié noyé dans un océan d'écume, et attend dans une crique ignorée, mangé (caché) par la terre, le passage de sa proie; l'inoffensif commerçant est pillé, massacré souvent sans nécessité, son bâtiment précipité au fond de la mer; et le hideux vainqueur, célébrant une victoire facile, se retire dans son repaire pour partager en paix son butin. Une seule vertu, fondée sur la nécessité, distingue, dit-on, ces brigands, ils sont fidèles entre eux jusqu'à la mort. Les écumeurs de mer se tiennent de préférence dans les îles et les détroits les plus fréquentés par le commerce. L'archipel du Levant en était infesté, il y a quelques années, mais, depuis que toutes les nations maritimes s'entendent pour leur donner la chasse, le nombre en a considérablement diminué; les Américains les coulent sans pitié : j'ai appris dans la Méditerranée que la corvette l'Ontario avait passé sur un mistick grec surpris en flagrant délit, et que les matelots de ce navire se débarrassaient à coups de hache de ces misérables, qui criaient en vain *merci!* et s'alongeaient comme des chats sauvages pour atteindre une corde qui pût les sauver. L'Anglais, plus calculateur, les pend dans les points culminants de ses îles pour utiliser leur mort, et les cadavres, flottant au gré des vents, sont revêtus d'une chemise de fer, afin de servir long-temps d'épouvantail au gibier de leur espèce. Le Français, toujours plein de procédés, confisque le bâtiment et livre les pirates aux tribunaux de son pays, pour qu'un avocat babillard, grand partisan de l'abolition de la peine de mort, leur obtienne la liberté, au lieu d'un bon collier de chanvre, dont il mériterait de payer les frais, en punition de sa chaleureuse défense.

Mal de mer (*v.* le mot Mal).

Bains de mer. Les bains de mer sont considérés par les médecins comme fortifiants : depuis quelques années, nos belles parisiennes, encouragées par l'exemple des Anglaises, vont en prendre à Dieppe dans la belle saison. Les plus beaux bains de mer connus sont ceux de Brighton, ville d'Angleterre créée de nos jours. Un voyageur qui l'a visitée récemment en parle en ces termes : « Qu'on se figure un rivage escarpé, un quai infini, où d'un côté s'étend à perte de vue une ligne de palais magnifiques, où de l'autre règnent l'océan et sa masse immense. » L'eau de mer pèse un trente-deuxième de plus que l'eau douce, c'est ce qui fait que les corps flottants à sa surface surnagent avec plus de facilité; les personnes qui se sont baignées dans l'une et l'autre ont dû observer cette différence. Fonmartin de Lespinasse, officier de marine.

La mer a donné naissance à quelques proverbes : c'est la *mer* à boire signifie : c'est un travail difficile, immense, dont on ne prévoit pas la fin; ce n'est pas la *mer* à boire exprime le contraire; il avalerait la *mer* et les poissons, se dit d'un grand buveur, d'un grand mangeur, on figurément d'un homme cupide; porter l'eau à la *mer*, c'est porter une chose là où elle abonde; une goutte d'eau dans la *mer*, c'est une petite chose jetée, perdue dans une grande, un faible secours porté là où il en faudrait un considérable. — On appelle abusivement *écume de mer* une espèce de terre très blanche, fine et onctueuse, dont les Orientaux font des pipes. X.

MERCERIE, MERCIER, de *merx* (marchandise). Le *mercier*, la *mercière*, est un marchand, une marchande, qui vend en gros et en détail diverses marchandises servant, en général, à l'habillement, à la parure, comme le fil, les aiguilles, les épingles, les rubans. C'est encore un colporteur, un porte-balle, qui va par les villes et par les villages pour y vendre toute sorte de menues marchandi

ses. — La mercerie formait le troisième des six corps de marchands de Paris. Ce corps se subdivisait en 20 classes : 1° les marchands grossiers, vendant en gros sous balle et sous corde toute espèce de marchandise, excepté les étoffes de laine; 2° les marchands de drap d'argent et de soie; 3° les marchands de dorure, qui ne vendaient que des galons, des bords, des campanes et autres tissus d'or et d'argent sur soie, des dentelles; 4° les commerçants en camelot, étamines, etc.; 5° les joailliers; 6° les marchands de toile, linge de table, ouvré et non ouvré; 7° de points en dentelle de fil, batiste, linon, mousseline, toile de Hollande; 8° de soie en bottes; 9° de peausserie, maroquins, etc.; 10° de tapisseries, courtes-pointes, tapis; 11° de fer, acier, étain, plomb, cuivre et charbon de terre; 12° les quincailliers; 13° les marchands de tableaux, estampes, candelabres, curiosités pour les appartements; 14° de miroirs, glaces, sacs, carreaux, coussins pour les dames; 15° les rubaniers et les marchands de gaze, taffetas; 16° les papetiers et fournisseurs de bureaux; 17° les chaudronniers; 18° les marchands de parasols, parapluies; 19° de menue mercerie; 20° petits merciers, marchands de patenôtres, chapelets, peignes, etc.—La corporation des merciers fut établie par Charles VI. Les premiers statuts furent donnés par ce prince en 1407 et 1412, confirmés et augmentés par Henri II en 1548, 1557, 1558; par Charles IX en 1567 et 1570; par Louis XIII en 1613; par Louis XIV en 1645. Elle était si nombreuse en 1557 que dans une revue générale de la milice parisienne de Henri II au Landit, on comptait 3,000 merciers sous les armes. — Pour être reçu dans le corps des merciers, il fallait être né Français, avoir fait un apprentissage de trois ans, et servi les *maîtres* en qualité de garçon pendant trois autres années. Les marchands ou maîtres ne pouvaient avoir plus d'un apprenti non marié ni étranger; il leur était défendu de prêter leur nom, d'avoir un associé qui ne fût pas marchand, de se servir de noms et de marques étrangers et forains, hors les cas où cette supposition de noms et de marques étaient indispensables pour passer les détroits et *dangers des ennemis;* et dans ce cas ils étaient obligés d'en informer les maîtres et gardes avant l'arrivée. Ils ne pouvaient être courtiers ni commissionnaires et tenir plus d'une *boutique*. Le brevet de maître coûtait 1,000 livres. Le corps des merciers était administré par sept maîtres et gardes électifs : ils étaient chargés de la conservation de ses priviléges et de la police de la communauté. Les gardes merciers portaient la robe consulaire dans toutes les cérémonies publiques. La mercerie avait son écusson : c'était un champ d'argent, chargé de trois vaisseaux, dont deux en chef et un en pointe. Ces vaisseaux étaient matés d'or sur une mer de sinople, le tout surmonté par un soleil d'or avec cette devise : *Te toto orbe sequemur* (Nous te suivrons par toute la terre). Le siége de l'administration était rue Quincampoix. Un noble pouvait être mercier sans déroger.

MERCIERS (Roi des). Grâce aux priviléges attachés à son genre de commerce, un mercier pouvait se croire plus qu'un bourgeois et presque autant qu'un gentilhomme. La mercerie n'eut jusqu'à la fin du XVIe siècle qu'un seul chef, et ce chef était qualifié *roi des merciers*. Ce n'était pas un titre purement honorifique, mais une véritable et très lucrative surintendance du commerce. L'autorité du roi des merciers s'étendait à toute la France : il avait des lieutenants dans toutes les principales villes. A lui seul appartenait le droit d'accorder, moyennant finances, le brevet de marchand mercier. François Ier supprima le roi des merciers, dont le gouvernement n'était pas sans reproche. Les hautes attributions de ce monarque en boutique furent données au grand chancelier, qui avait déjà l'inspection des arts et des manufactures.—Henri III rétablit la royauté des merciers. Ce système de centralisation privilégiée et indépendante du gouvernement entravait le commerce : le fabricant était moins considéré que le marchand; l'industrie

restait stationnaire; la France était tributaire des fabriques étrangères. Le roi des merciers fut irrévocablement supprimé en 1597. Cette suppression avait une cause politique : Henri IV n'avait pu oublier la conduite des merciers parisiens pendant le long cours des guerres civiles. Le corps des merciers s'était fait remarquer par son zèle pour la ligne : le roi comprit la nécessité de dissoudre une association redoutable par ses richesses et par le nombre. Un mercier qui avait des prétentions au sceptre mercantile protesta contre ce qu'il considérait comme une violation des droits de sa communauté. Le nom de Henri IV avait été donné à la petite rue où brillait la boutique de ce mercier : il y substitua celui de son enseigne, et depuis cette époque, la rue Henri IV fut appelée rue de *l'Echarpe*.—Il restait encore au corps d'assez beaux priviléges ; et les gardes-maîtres se montraient fort jaloux de leur conservation. Ils avaient entre autres droits celui de visiter les foires. Le bailli des moines de Saint-Germain-des-Prés avait fait emprisonner le *clerc* des merciers, sous prétexte qu'il avait, sans l'assentiment de lui bailli, fait la visite de la foire Saint-Germain. Les moines intervinrent pour soutenir leur bailli, mais le parlement de Paris, par arrêt du 6 août 1661, déclara l'emprisonnement du clerc des merciers injurieux, tortionnaire et déraisonnable ; ordonna que l'écrou serait biffé et rayé, défendit aux officiers du bailliage de Saint-Germain de troubler à l'avenir les gardes-maîtres des merciers dans l'exercice de leurs fonctions et visites de la foire Saint-Germain, sous peine de 1,000 livres d'amende. L'abbé et ses religieux furent condamnés aux dépens. DUFEY (de l'Yonne).

MERCI (du latin *merces*, *mereri*, *misereseere*). Ce mot signifie *pardon*, *miséricorde*, grâce qu'on demande à un vainqueur, à un plus fort que soi, à celui qu'on a offensé : crier à Dieu *merci*, faire *merci* à des rebelles, les recevoir à *merci*. Dans les anciennes coutumes féodales, le peuple était réputé taillable et corvéable à *merci*. L'académie a prétendu que le mot vieillissait dans ces phrases ; il est une foule de mots qui vieillissent bien davantage, sans que l'académie s'en inquiète. Dans les romans de chevalerie, on appelle *don d'amoureuse merci* les faveurs d'une dame. — *Merci* se dit encore de ce qui est abandonné au pouvoir, à la discrétion, à la vengeance d'autrui : être à la *merci* du vainqueur ; laisser son troupeau à la *merci* des loups ; voguer à la *merci* de la tempête.

> Ils verraient leurs écrits, honte de l'univers,
> Pourrir dans la poussière à la merci des vers.
> (BOILEAU.)

— *Merci* signifie encore *remercîment*; il s'emploie surtout dans le style familier : *merci*, grand *merci*, je vous rends grâce ; il ne m'a pas dit seulement *merci*. *Dieu merci* signifie grâce à Dieu :

> Quelque rare que soit le mérite des belles,
> Je pense, Dieu merci, qu'on vaut son prix comme elles.
> (MOLIÈRE.)

L'*ordre de la merci* (pitié, miséricorde, rançon, rachat) était un ordre religieux fondé en Espagne, à Barcelone, en 1223, à l'imitation de l'ordre des trinitaires, établi en France par saint Jean de Matha. Ce ne fut au commencement qu'une congrégation de gentilshommes, qui, excités par le zèle et la charité de saint Pierre Nolasque, gentilhomme français, consacrèrent une partie de leurs biens à la rédemption des chrétiens réduits en esclavage par les infidèles. On sait avec quelle inhumanité ces malheureux étaient traités par les Maures qui dominaient alors en Espagne ; leur sort était encore plus cruel sur les côtes de Barbarie.—Le nombre des chevaliers ou confrères dévoués à cette bonne œuvre s'accrut rapidement : on les appela les *confrères de la congrégation de Notre-Dame de miséricorde*. Aux trois vœux ordinaires de religion, ils joignaient celui d'employer leurs biens, leur liberté, leur vie au rachat des captifs. Les succès de cet ordre naissant engagèrent Grégoire IX à l'approuver, et il l'assujettit, en 1235, à la règle de saint Augustin. Clément V ordonna, en 1308, qu'il serait administré par un religieux prêtre. Ce

changement amena la séparation des clercs et des laïques; les chevaliers furent incorporés à d'autres ordres militaires, et la congrégation de la merci ne fut plus composée que d'ecclésiastiques. Outre les provinces dans lesquelles cet ordre est divisé, tant en Espagne qu'en Sicile et en Amérique, il y en avait une dans le midi de la France, qui n'existe plus. Le père Jean-Baptiste Gonzalès du Saint-Sacrement, mort en 1618, y avait introduit une réforme qui fut approuvée par Clément VIII : ceux qui la suivaient allaient pieds nus, et pratiquaient la retraite, le recueillement, la pauvreté et l'abstinence. X.

MERCIER (Louis-Sébastien), né à Paris en 1740, mort en 1814 dans la même ville, débuta, dès l'âge de 20 ans, par quelques héroïdes; mais bientôt, renversant l'idole qu'il avait déifiée, il devint un des adversaires les plus fougueux de la poésie; il attaqua sans pitié les poètes du siècle de Louis XIV, et, voyant que ses pièces, imitées de l'anglais et de l'allemand, n'obtenaient pas un grand succès, il publia, dans le but d'éclairer le public, qui n'était pas encore mûr pour ces innovations théâtrales, un *Essai sur l'art dramatique*, dans lequel il se proposait de détrôner Corneille, Racine et Voltaire. Les comédiens français, qui ne partageaient pas sa confiance, ajournaient sans cesse la représentation de ses drames; il publia contre eux une virulente diatribe. Puis, en 1771, il fit paraître, sous le titre de l'*An* 2440, un écrit satirique que l'autorité défendit. Dix-sept cent quatre-vingt-un vit naître les deux premiers volumes du *Tableau de Paris*; l'auteur ne se nommait pas; le livre fut attribué à diverses personnes; Mercier, ne voulant pas qu'un autre en encourût la responsabilité, se présenta chez le lieutenant de police; après quoi, il partit pour la Suisse; et ce fut là, à Neufchâtel, qu'il ajouta dix volumes à son ouvrage. Le succès fut complet à Paris, et plus encore dans les provinces et à l'étranger. Mercier jeta dans cet écrit le germe des précieuses améliorations qui ont signalé la fin du XVIII[e] siècle, et le commencement du XIX[e]. Plus tard, il gâta par une suite au moins inutile ce livre intéressant sous bien des rapports, quoique boursouflé, déclamatoire, semé de néologisme, et, comme dit Rivarol, pensé dans la rue, et écrit sur la borne. —De retour en France, quand la révolution allait éclater, Mercier se prononça pour le système de la modération, et publia, de concert avec Carra, les *Annales patriotiques* et la *Chronique du mois*. Député à la convention par le département de Seine-et-Oise, il se prononça, dans le procès de Louis XVI, contre la peine de mort et pour la détention. Admis au conseil des cinq-cents, en 1795, il accepta, deux ans après, une place de contrôleur à la loterie, dont il avait provoqué la suppression, devint ensuite professeur d'histoire à l'école centrale et membre de l'institut, lors de la formation de ce corps. — Sur ses vieux jours, il cessa d'écrire, bien qu'il conservât toute sa facilité, toute son imagination. Malheureusement sa manie de contradiction et de singularité l'emporta trop loin quand il se mit à attaquer le système de Newton, sans savoir un mot de physique ni de mathématique. Mais si sa tête errait quelquefois, son cœur restait bon; et cet éloge efface bien des torts littéraires. On trouve la liste complète de ses ouvrages dans la *France littéraire* de Ersch, et à la fin du troisième volume de l'*An* 2440 (édition de 1795). Outre ceux que nous avons cités, nous mentionnerons les *Songes et visions philosophiques* (Paris, 1768, in-12); *Eloges et discours philosophiques* (Amsterdam, 1776, in-8°); *Théâtre* (ibid., 1778, 1784, 4 vol. in-8°); *mon bonnet de nuit* (Neufchâtel, 1783, 4 vol in-8°); *Histoire de France depuis Clovis jusqu'au règne de Louis XVI* (1802, 6 vol. in-8°); *Fragments de politique, d'histoire et de morale* (1787, 3 vol. in-8°); le *Nouveau Paris*, (1800, 6 vol. in-12); *Néologie ou vocabulaire de mots nouveaux, à renouveler, ou pris dans des acceptions nouvelles* (Paris, 1801, 2 vol.

in-8°); de l'*Impossibilité des systèmes de Copernic et de Newton* (ibid., 1806, in-8°); *Satire contre Racine et Boileau* (ibid., 1808). — Le grand tort de Mercier fut de naître un demi-siècle trop tôt. Peut-être que, s'il eût vécu de notre temps, réformant ce qu'il y avait de trop guindé, de trop déclamatoire dans son style, il se fût élevé un brillant piédestal parmi les notabilités littéraires de l'époque. Certes, elles n'auraient pas eu la barbarie de refuser le droit de cité dans leur république à celui qui traitait les deux unités de temps et de lieu d'unités de *cadran* et de *salon*; qui stigmatisait Racine, Voltaire, Boileau, et qui écrivait au sommet de la pyramide théâtrale : *Art dramatique en Angleterre, art dramatique en Allemagne!* X.

MERCREDI, quatrième jour de la semaine, celui qu'on appelle, dans le bréviaire, la quatrième férie. Il fut ainsi nommé de ce que, dans l'opinion des partisans des heures planétaires, la planète de Mercure était sensée dominer la première heure de ce jour. Grande fut, dans les deux derniers siècles, la dispute des érudits, pour savoir s'il fallait prononcer *mercredi* ou *mécredi*. Corneille, d'après Vaugelas, penchait pour *mécredi*, l'académie pour *mercredi*, tout en convenant qu'à la cour et à la ville beaucoup de personnes étaient de l'avis de Corneille. Richelet se fit juge du camp, et prétendit qu'on disait autrefois *mercredi*, mais qu'il fallait dire de son temps *mécredi*. Enfin, arriva Trévoux, qui dit gravement : « Il se peut faire que dans la conversation familière on dise encore *mécredi*; mais, dans un discours sérieux, on peut être sûr qu'on parlera bien en disant *mercredi* avec l'académie. » — Cette dispute, comme beaucoup d'autres, est tombée dans le domaine de l'histoire; et, sauf les clercs d'huissiers, les ouvreuses de loges et quelques grisettes arriérées, tout le monde prononce aujourd'hui *mercredi*, absolument comme il l'écrit. X.

Mercredi des cendres (*v.* Cendres [Mercredi des]).

MERCURE. Un des douze grands dieux de l'Olympe, qui cumulait le plus de fonctions, et qui n'avait de repos ni jour ni nuit. Son nom chez les Grecs était Hermès, d'un des mots de leur idiome, *erméneus*, qui signifie interprète. Il convenait à ce dieu, le messager, l'ambassadeur, le plénipotentiaire, le hérault, l'entremetteur de Jupiter. Son nom latin, *Mercurius*, vient de *merces* (marchandises), parce qu'il était le dieu favori des marchands et des voleurs, qui font métier et *marchandise* de tout. Aussi, les Crétois, si menteurs, les premiers commerçants de la Méditerranée, lui rendaient-ils dans leur île fameuse un culte particulier. Un de ses offices était de surveiller Junon la jalouse, de cacher les larcins amoureux de son maître le roi de l'Olympe. Il accompagnait les déesses dans leur voyage sur la terre : ce fut lui qui conduisit dans les grottes de l'Ida devant le berger Paris, leur juge, Junon, Pallas et Vénus. Ses devoirs s'étendaient non seulement dans le ciel et sur la terre, mais jusque dans le sombre empire de Pluton, dont il accompagna et dirigea le char d'ébène lorsque ce dieu emportait Proserpine, qu'il avait enlevée à travers les gouffres de la Sicile. Une baguette à la main, mais non avec le caducée, il conduisait les ames des morts dans le Tartare ou les Champs-Élysées, et en cas de résurrection les ramenait sur la terre. Il assistait les Parques et déliait à l'instant de la mort les liens de la vie. Le Mercure grec emprunta cet office lugubre au Mercure égyptien, dont nous allons parler, car ce dieu du Nil, ou plutôt ce personnage illustre présidait au jugement des morts au bords du lac Achérusie. Comme il y eut plusieurs Jupiter, il y eut plusieurs Mercure; Cicéron en compte cinq : l'un était fils du ciel et de la lumière, un autre fils de Valens (le puissant) et de Phoronis; le troisième était fils de Jupiter et de Maïa, c'est le plus connu, le vrai Mercure grec, celui dont parle l'antique Hésiode; le quatrième était fils du Nil; le cinquième, fils de Jupiter et de Cyllène, fut celui qui

tua Argus avec sa *harpé* ou épée-faux. Le Mercure égyptien s'appelait Thant on Thot : ce mot, la dernière lettre de l'alphabet hébraïque ou phénicien, signifie lui-même, *lettre*, *signe*, *enseigne*. Il convenait parfaitement à ce grand homme divinisé, savant illustre, qui inventa les hiéroglyphes, la géométrie, l'astronomie, l'astrologie même, la musique, la lyre à 3 cordes, les rites des sacrifices et du culte des dieux, l'alphabet, où il puisa son nom, et enfin la lutte et la danse, qui donnent de la force et de la grâce au corps. Les Égyptiens lui attribuent la plantation de l'olivier, en dépit de la Minerve des Grecs. Lorsqu'Osiris, absent, faisait la conquête des Indes, ce fut lui que ce sage roi laissa auprès d'Isis son épouse, pour conseiller et ministre. Il y eut encore un Mercure égyptien, connu sous le nom de Mercure second : les Grecs l'appelaient *trismégiste* (trois fois grand), traduction sans doute d'un mot analogue dans la langue de Memnon. Il était fils de Vulcain, ou plutôt du feu, l'origine de tout. Eusèbe le fait vivre un peu après Moïse; il laissa à Memphis 42 volumes qui traitaient de toutes les sciences, de tous les arts; ils étaient des objets de respect chez un peuple grave et sage, où un Voltaire n'eût point osé se moquer de la Bible; mais les Voltaires sont rares et ne naissent pas partout. Il est certain que ces volumes, écrits sur le papyrus, ont existé, et qu'ils ont été perdus, car Gallien, médecin fameux de Rome, regarda comme supposés des livres de médecine qui, de son temps, passaient pour être de Mercure. L'origine africaine et égyptienne de Mercure n'a pu être déguisée même par l'adresse philologique des Hellènes, puisqu'ils l'ont fait fils de Maïa, fille d'Atlas, cette montagne fameuse sur la plage africaine et la plus voisine de l'Europe. Le Mercure grec était comme Jupiter un prince Titan, attaché de cœur et de devoir à ce roi célèbre. Il en fut le ministre, l'intendant et le connétable, et même l'échanson, car c'était lui, mythologiquement parlant, qui fournissait l'Olympe de l'ambroisie et du nectar que servait Hébé et versait Ganymède. Toutefois, ainsi que nos courtisans, il ne fut point à l'abri des caprices du maître; il fut disgracié par Jupiter et exilé, ainsi qu'Apollon, sur la terre; il se fit, ainsi que ce dieu, l'un des bergers d'Admète, sur les bords fleuris d'Amphryse, en Thessalie. Dans ces temps voisins de l'âge d'or, cette profession était le passe-temps des rois; et Vénus veilla plus d'une fois sur les troupeaux d'Adonis, son amant et son *seigneur*, comme l'indique son nom phénicien, *Adonaï*. L'oisiveté, dit-on, est la mère de tous les vices : Mercure, sans emploi actifs, exerça mieux que jamais dans son exil sur la terre le talent qu'il avait pour le larcin. Il vola des bœufs et son carquois à Apollon, à Neptune son trident, à Vénus sa ceinture, à Mars son épée. Lucien, toutefois, met ces derniers larcins sur le compte de Mercure enfant. Ces vols sont une allégorie sous laquelle se cache l'art de la navigation, de la guerre, et la grâce de l'élocution, dans lesquels excellait ce prince, auquel plusieurs autres, non moins habiles que lui, empruntèrent son nom célèbre. Chez les Saxons, l'un prit le nom d'Irmensul; dans les Gaules, un autre celui de Theutatès, auquel on sacrifiait des victimes humaines. C'est aux Gaulois nos ancêtres que l'on doit cette belle allégorie des chaînes d'or qui sortaient de la bouche de ce dieu, et qui s'attachaient aux oreilles de ceux qu'il voulait conduire : on ne pouvait choisir un plus beau symbole de l'éloquence, dont Mercure était aussi le dieu. Inventeur de la *lyre-tortue* (*v.*), ou de la *testudo*, qu'il revendiquait à Apollon, il était, ainsi que ce dieu brillant, le dieu des sciences, des arts, de la musique et de l'abondance. Comme Morphée, il présidait aussi au sommeil, et avec une corne versait les songes divers. Sa ressemblance avec le dieu de la lumière n'a rien qui puisse étonner, car il est probable que Mercure, d'abord personnage célèbre, finit par prendre les attributions du soleil. Il donna en effet son nom à l'étincelante planète la plus

voisine de cet astre, dans les rayons duquel elle se noie : c'est peu, on l'a souvent représenté avec un bélier d'un côté et un scorpion de l'autre : le bélier est, comme on sait, le premier signe du zodiaque, et le scorpion le huitième, par lesquels le dieu du jour ouvre et continue sa marche. Aussi peignait-on Mercure avec la moitié du visage noire et l'autre blanche, et un manteau de même couleur, image de la nuit et du jour. Bien mieux, on l'a peint avec un croissant et une étoile sur la tête, et cinq autres étoiles autour : ne voilà-t-il pas les six planètes alors visibles au ciel ? Les Hermès, ou Mercures à gaine, sans avoir les rayons du soleil à leur tête, portaient aussi les insignes de la fécondité : c'étaient des marbres ou des pierres qui n'avaient de la forme humaine qu'une tête déjà âgée, sans pieds et sans mains, et un phallus énergiquement prononcé. En physiologie, la force du phallus et du cerveau, si sympathiques, n'est-elle pas indépendante des autres membres, auxquels elle donne leur ressort ? Si le corps et le visage d'Apollon doivent annoncer la grâce unie à la majesté, ceux de Mercure doivent porter, l'un le caractère de la finesse, l'autre celui de la promptitude et de l'adresse. On coiffe Mercure d'un pétase où sont attachées deux ailes, une à chaque côté ; deux autres ailes sont adaptées à ses talons : on les appelle ses *talonnières*. Ce dieu est nu, ou ayant un petit manteau léger agrafé sur la poitrine ; sa taille est dégagée, svelte, son corps d'oiseau semble ne pas tenir à la terre, qu'un de ses pieds a déjà quittée ; quelquefois cependant il est représenté assis. Les statuaires d'Athènes donnèrent à leur Mercure la tête d'Alcibiade ; et, dans la suite, beaucoup d'artistes les imitèrent. Les Étrusques le représentèrent avec une barbe pointue comme celle de nos Jeunes-Frances ; mais généralement, on fleurissait ses joues d'un léger duvet et on laissait sortir quelques boucles de ses cheveux sur le bord de son pétase, qui parfois avait la forme d'une tortue, ou était carré. Un caducée, depuis la baguette des hérauts, surmonté de deux ailes volantes, est son attribut distinctif ; d'autres fois, il tient une bourse à la main. Dans les ruines d'Herculanum, on a trouvé son type ou figure sur les monnaies et sur les poids, dont la surveillance lui était commise. Son activité et sa vigilance lui ont fait donner par les Égyptiens, comme à Anubis, une tête de chien ; les Grecs, dans la même intention, lui ont donné un coq pour symbole. Quelquefois il est armé de sa harpe, ou tient une balance, ou un rameau d'olivier, ou des pavots, comme dieu des songes : celui auquel il apparaissait en rêve avait l'appréhension qu'il mourrait bientôt. Mercure était donc en certain moment un dieu sinistre ; ses ailes, de la couleur de la blanche lumière dans les cieux et sur la terre, devenaient noires comme la nuit lorsqu'il descendait aux enfers. Si plusieurs criminels étaient exécutés en même temps, le premier qui allait subir la sentence fatale s'appelait Mercure, comme ouvrant aux autres la route des enfers. On le représente aussi, mais rarement, avec un trident, symbole du commerce, ou portant des âmes dans la main, romantique allégorie qui a été renouvelée par des sculpteurs du moyen âge en des sujets chrétiens. Il est vu aussi sur des bas-reliefs portant un flambeau, soit comme symbole du soleil, soit comme attribut nécessaire au milieu des ombres du Tartare, qu'il visitait si souvent. Enfin, dans une statue de bronze, il est représenté avec son pétase, surmonté d'un cygne, symbole de l'éloquence, et au milieu de deux cornes d'abondance. On lui sacrifiait des langues, comme dieu interprète qu'il était, et des cigognes, oiseaux estimés des Égyptiens à l'égal du bœuf. Les négociants de Rome célébraient la fête de Mercure le 15 mai, anniversaire du jour où on lui éleva, l'an de Rome 675, un magnifique temple dans le grand cirque. Ce dieu, devant lequel se prosternait la muse pieuse d'Horace, dans une de ses plus belles odes, n'a trouvé que des profanes chez les modernes, car nous appelons *mer-*

cure tout entremetteur d'amour ou de bonnes fortunes, ou de faciles jouissances. DENNE-BARON.

MERCURE (astronomie), très petite planète, dont le diamètre est les 2/5e de celui de la terre, et le volume le 16me, est aussi la plus voisine du soleil, duquel elle n'est éloignée dans sa distance moyenne que de 13,161,000 lieues. Sa plus grande distance de la terre est de 47 millions de lieues, sa plus petite de 21 millions, et sa distance moyenne de 34 millions. On la désigne par cette figure ☿, espèce de caducée. Ainsi que toutes les autres planètes connues, sa révolution et sa rotation se font d'occident en orient. La certitude de sa rotation sur son axe n'a été acquise que très récemment. Elle est, comme Vénus, dans l'orbite de laquelle elle est enclose, une planète inférieure, c.-à-d. qu'elle est enfermée dans l'écliptique, cercle que décrit la terre autour de l'astre du monde. Elle tourne sur son axe en 24 heures 51 minutes; le temps de sa révolution est de 87 jours, 23 heures, 14 minutes, 30 secondes. Cette ellipse qu'elle décrit est d'une grande excentricité : les variations des saisons doivent donc y être très considérables. On a lieu de penser que son atmosphère est très dense, ce qui peut tempérer les feux du soleil sur ce globe, qui, dans la condition atmosphérique de la terre, d'après le calcul de Newton, éprouverait une chaleur égale à celle de l'eau en ébullition. Cette ardeur du soleil est alors sept fois plus forte que celle de nos étés. Au télescope, Mercure offre des phases semblables à celles de la lune; dans ses quadratures, il paraît sous la forme d'un croissant, dont les pointes sont opposées au soleil, preuve évidente qu'il est un globe opaque, nullement lumineux par lui-même. Son diamètre apparent n'est que de sept secondes; aussi, presque toujours noyée, si ce n'est dans sa plus grande élongation de l'astre dont elle est la compagne (*comes solis*), selon l'expression de Cicéron, cette planète est-elle à peu près non visible sans l'aide du télescope. Copernic mourut sans avoir eu le bonheur de la voir; au lit de la mort, il en manifesta son regret. Cependant, quand elle est suffisamment loin du soleil, on la peut apercevoir le soir à l'occident après le coucher de cet astre, ou le matin à l'orient avant son lever. Lorsque la planète se plonge le soir dans les rayons solaires ou s'en dégage le matin, elle est dans sa conjonction, c.-à-d. entre nous et le soleil; lorsqu'elle est au-delà de cet astre, elle est en conjonction supérieure, et alors elle entre le matin dans les rayons solaires, et s'en dégage le soir. Dans sa conjonction supérieure, c.-à-d. au-delà du soleil, Mercure, dont les phases sont pareilles à celles de notre lune, est *plein*, parce que sa face nous regarde, et il ne nous montre que sa face obscure dans sa conjonction inférieure, parce qu'il est entre le soleil et la terre. Il semblerait qu'à chaque conjonction Mercure, ainsi que Vénus, comme lui planète inférieure, devrait paraître sur le soleil, étant placé entre cet astre et nous; mais il en est de ces éclipses comme des éclipses de lune; il ne suffit pas que cette planète soit en conjonction avec le soleil, il faut qu'elle soit vers son nœud, et que sa latitude, vue de la terre, n'excède pas le demi-diamètre du soleil, c.-à-d. 16 minutes. Mercure ne s'éloigne jamais du soleil au-delà de 32 degrés. Le mouvement de ce globe est très compliqué, parce qu'il n'a pas lieu exactement sur le plan de l'écliptique; quelquefois, cette planète s'en écarte de cinq degrés. Elle est beaucoup plus près du soleil dans quelques-uns de ses points que dans d'autres. Elle s'écarte de cet astre de 16 à 29 degrés : sa digression moyenne est de 22 degrés. Elle fait des oscillations plus ou moins régulières de part et d'autre du soleil : la durée de l'oscillation est de 106 à 130 jours. Quand Mercure passe sur cet astre, il s'écoule ainsi qu'un point noir. Ce passage est une véritable éclipse annulaire du soleil; la tache noire que forme Mercure dans ce phénomène est la 150me partie de ce grand luminaire. Les périodes du passage de Mercure sur l'astre sont à distance de 6, 7, 13, 46

et 265 années; elles ont servi à Halley, célèbre astronome anglais, pour déterminer d'une manière plus exacte qu'auparavant la parallaxe (angle par lequel on mesure la distance des astres à la terre) du soleil, échelle des autres globes célestes supérieurs. Les Égyptiens connurent mieux que tous les autres peuples de l'antiquité le mouvement circulaire de Vénus et de Mercure; ils suivirent ces globes célestes dans la portion de leur orbite où ils cessent d'être visibles, et devinèrent leur véritable marche. Sans l'aide du télescope, ce fut une découverte merveilleuse. Sosigène, au temps de César, fit des observations sur cette planète; il connut ses digressions et la quantité de temps qu'elle met à les parcourir; mais les Égyptiens lui avaient déjà ouvert les voies. Dans les temps modernes, le télescope a révélé à Schrœter dans Mercure de très hautes montagnes, dont les ombres se projettent au loin sur les vallées : il a estimé la plus élevée à 34,400 pieds; sa forme lui a paru très ronde, et son équateur très incliné sur son orbite. Le volume de cette planète, qui, comme nous l'avons dit, est le 16me de celui de la terre, quant à sa densité, est à notre globe comme 51 est à 25. Un mathématicien a fait le calcul qu'il faudrait 7 planètes comme Mercure pour établir l'équivalent du poids de la terre : « Si l'on prenait, dit-il, une portion de la matière de notre globe pour en former un de la grosseur de Mercure, il faudrait mettre dans la balance plus de deux globes semblables pour équivaloir au poids du globe de Mercure. » — Les habitants de cette planète, s'il y en a, doivent voir le soleil neuf fois plus grand que nous ne le voyons; les métaux, s'il y en a, doivent être en fusion, et y former des fontaines, des rivières, des lacs et de petites mers. Comme les fabuleuses salamandres, les êtres vivants y doivent respirer des flammes; cela est probable, et nullement impossible, puisque le Créateur nous a organisés de telle manière que notre frêle charpente, si agile, si vive, supporte sur sa tête et sans s'en douter le poids de l'atmosphère, qui est de 32 milles.

DENNE-BARON.

FIN DU TRENTE-SEPTIÈME VOLUME.



TABLE DES MATIÈRES.

M

TABLE.

FIN DE LA TABLE.

ERRATA.

Tome XXXV, pag. 466, 1re col., lign. 37 : *il était né le 16 septembre*, lisez : *il était né à Saint-Germain-en-Laye, le 3 septembre.*

Tome XXXVII, pag. 383, 1re col., lign. 21 : *l'expéronce*, lisez : *l'expérience.*